University of St. Michael's College
3 1761 08051803 8

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

TOME CINQUANTE-HUITIÈME

TOME III DE LA TROISIÈME SÉRIE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Ancienne Maison Victor PALMÉ, éditeur des Bollandistes

PARIS
25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN

BRUXELLES
RUE DES PAROISSIENS, 29

1879

Pour pouvoir donner à nos lecteurs le court entretien de M. Paul Féval sur *Montmartre et le Vœu national* prononcé à l'assemblée générale des catholiques, nous sommes contraints de remettre au numéro du 30 avril la publication du IIIe chap. du IIe livre des MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL.

CE QUE NOUS DIT MONTMARTRE

Messieurs, il m'a été demandé de vous parler ou plutôt de causer avec vous pendant un quart d'heure, sur Montmartre et le Sacré-Cœur. Ce bien-aimé sujet m'attire à tel point que, si cette permission ne m'avait pas été offerte, je l'aurais bien volontiers et vivement sollicitée. C'est là, en effet, au sanctuaire de Montmartre que sont mes plus chères pensées, non-seulement de religion, non-seulement de famille et de patrie, mais encore de littérature et d'art, et il me semble que j'y sens renaître en moi toute l'ardeur des jours de ma jeunesse.

J'ai eu en ma vie un désir vraiment passionné et c'est depuis ma conversion : le désir de faire un livre sur le Sacré-Cœur. Il me semblait que j'aurais payé ainsi une dette de profonde reconnaissance. Je m'en ouvris à un ami dont les conseils sont dignes de tout respect, et je dus comprendre avec chagrin qu'il n'approuvait pas mon projet. Il le trouvait trop ambitieux et il exprimait son sentiment d'une façon polie et charitable en me disant : « Il faut beaucoup de science pour faire un livre sur le Sacré-Cœur. » C'était vrai pour un livre théologique, c'était vrai encore et vrai surtout pour un morceau de haute éloquence comme le chef-d'œuvre oratoire que la chaire de Notre-Dame laissait tomber récemment des lèvres du P. Monsabré, mais pour un pauvre modeste livre, comme celui que je rêvais, je ne croyais pas cela, je ne le crois peut-être pas encore ; je crois qu'il faut surtout beaucoup d'amour et une complète obéissance à suivre la direction de ceux qui ont l'autorité compétente pour guider les bonnes volontés dans le sentier que l'Eglise elle-même a ouvert.

Je n'ai pas de science et je ne l'ignore point, mais je n'ai pas de mauvaise honte non plus et suis toujours prêt à demander ma route; j'ai le bonheur d'aimer le cœur de mon Dieu, non pas, certes, de tout le bel amour des saints, mais de tout ce que j'ai d'amour en moi, et les savants amis qui m'entourent sont tout disposés à me guider, même à m'aider... Vous voyez que mon envie était grande puisque je me débattais ainsi, et néanmoins je n'ai pas fait le livre, tant mon respect est grand pour l'ami qui m'en avait dissuadé; mais mon livre me tient, j'y pense sans cesse, je le regrette tous les jours un peu davantage et il m'est arrivé une fois d'en essayer presque, malgré moi, une page qui a été mon offrande à la bourse du Vœu national. Le cœur de Jésus semble avoir béni cette obole, car elle était de cuivre et il a daigné la changer en or.

Le Vœu national! je viens de prononcer les deux mots dont l'alliance fait tout vibrer en moi comme en vous sans doute, Messieurs, parce qu'elle me parle à la fois du divin amour et de l'amour de la patrie; j'ai besoin de vous le dire, il n'y aurait eu que cela dans mon livre; la clémence du cœur de Jésus et le rachat de la France. La pensée ne m'appartient sans doute pas en propre, mais elle appartient à tous et je l'ai empruntée pour vivre avec elle et en elle, j'y suis à l'aise, elle est si incomparablement large qu'on y peut mettre tout ce qui est bon et tout ce qui est vrai.

Puisque nous causons, je puis bien vous parler des choses de la plume : quand je veux, ce que nous autres, hommes de lettres, nous appelons un sujet, je prends cette pensée avec moi et je monte au sommet où est le sanctuaire du Cœur; dès que je suis là je trouve ce que je cherche et encore une bénédiction par surcroît. J'emporte mes deux proies, la bénédiction d'abord, ma maison en est toute pleine, et j'emporte aussi mon sujet toujours nouveau, quoique toujours le même qui associe pour moi, de mille manières touchantes, le salut de la France au miséricordieux plan de Dieu.

Quand je m'arrête à ces hauteurs où sont les fondations de la Basilique, au milieu de ce qu'on appelle si bien « les travaux », sur ce large plancher qui recouvre déjà le trésor des pierres parlantes, chargées « d'apprendre à Dieu » le nom de ses fidèles, il m'arrive de regarder Paris sous mes pieds : pauvre lueur qu'on ne voit pas parce que le brouillard l'étouffe; glorieuse ville mais outragée où le miracle permanent de la charité est vaincu et bafoué par le triomphe de la haine; grande et chère malade qui se traite

par le plaisir mortel et qui fait semblant de railler quand elle craint d'être surprise dans le flagrant délit de ses larmes. Par-dessus la brume étendue comme un linceul sur ces contrastes malséants ou malheureux, je vois une croix, surgir du nuage, au sommet de l'autre montagne qu'ils nomment le « Panthéon », et je me prends à espérer. Cette croix me rappelle, en effet, que sainte Geneviève arrêta un jour la barbarie sur le chemin de nos foyers menacés d'une complète destruction ; il y a longtemps de cela, c'est vrai, et les barbares venaient alors de très-loin, mais aussi le Sacré-Cœur est plus puissant que sainte Geneviève, et j'espère, je le répète, parce qu'il vaut mieux, dit le proverbe, s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

Messieurs, si vous voulez, je vais vous dire les idées que je vais chercher à Montmartre, ce sera notre causerie et vous verrez bien que c'est toujours le Sacré-Cœur avec la France, toujours. L'automne dernier le R. P. Rey, supérieur des oblats de Marie immaculée, qui sont les chapelains du Vœu national, m'envoya à Notre-Dame de Sion, près de Nancy, où est le noviciat de ces mêmes oblats, pour un chagrin que j'avais, comme on conseille les eaux à un malade. Voilà un excellent médecin, et dont l'ordonnance m'a été profitable! Notre-Dame de Sion aussi est bâtie sur une montagne ; toutes les choses que nous aimons vivent sur les hauteurs.

De sa montagne, Notre-Dame de Sion, voit l'horizon allemand, et par conséquent nos frères d'Allemagne la voient de même et l'implorent par-dessus le mur de la frontière, obstacle fictif, il est vrai, mais qui suffit pourtant à emprisonner tant de cœurs français hors de la France. Notre-Dame de Sion est l'*Alma Mater*, j'ai trouvé son image dans un vieux livre de la bibliothèque du noviciat où elle est représentée donnant son sein de nourrice céleste à l'Enfant-Jésus qu'elle tient dans ses bras, « comme pour montrer, dit le vieux livre, que sa bonne grâce allaite le monde. »

J'ai là-bas sur sa montagne mes deux plus jeunes fils, chères petites âmes, deux germes, deux boutures d'oblats qui veulent se donner à Marie immaculée pour servir le Sacré-Cœur. Jésus les acceptera-t-il? on n'en sait rien encore ; à leur âge les vocations sont loin d'être immuables ; mais si vous voyiez le dévouement, l'ardeur, les beaux projets de ces missionnaires en herbe, dont l'aîné aura bientôt quatorze ans !... Enfin, nous prions et si Dieu nous exauce, ils auront l'honneur, ils auront le bonheur d'être ses soldats tous les deux.

Le jour de mon arrivée à Sion, il y avait une grande fête que j'ai décrite au long lors de mon retour à Paris : plus de vingt mille pèlerins faisaient la procession autour de la statue placée tout en haut du clocher et que nos frères exilés appellent NOTRE-DAME DE LA PATRIE, c'est un beau nom, n'est-ce pas, et qui humecte les yeux? Je ne puis vous dire quelle émotion se dégageait de cette pieuse foule où les chapeaux de paille usés, rapiécés, décousus, des pauvres paysannes lorraines, si drôles de forme mais si touchants! se mêlaient aux larges nœuds de nos Alsaciennes en deuil ; c'était encore mon livre cela, mon canti que ou ma chanson de réparation et de sauvetage, dans lequel il y aurait eu si peu de science puisque je n'en ai pas, mais où la patrie que j'aime si ardemment devait tenir une bien large place à l'ombre de Dieu !

Certains malheurs, en effet, comme ceux que je mesurais là, trop grands pour la terre, doivent chercher leur remède ailleurs, telle est la signification du Vœu national, et voilà ce que je voulais rendre sensible aux plus simples dans des pages toutes simples qui auraient été comme le cri des malheureux cœurs sans patrie, élevé vers le cœur de Jésus.

Prier n'empêche pas de combattre, Messieurs, au contraire les résistances engendrées par la prière sont inflexibles; aussi, tout en rendant justice au courage de ceux qui résistent avec les armes de ce monde et s'en servent pour défendre leur héritage, ce qui est très-bien, j'aurais montré, ce qui est mieux encore, Machabée ne marchant pas avec ces seules armes à la bataille suprême qui fut le salut de Jérusalem. « Le *cavalier vêtu de blanc*, dit l'Ecriture, *allait devant lui.* Et ce cavalier vêtu de blanc est Saint-Michel archange, le premier fidèle à Jésus, le champion du Cœur de Jésus ; c'est celui qui avait crié « Quis ut Deus », dans le ciel, *dès le ciel*, entendez-vous, et qui était aux jours des Machabées, le prince du peuple de Dieu sur la terre. Et Machabée, dévot à cet ange de la patrie, lui avait dit : « Défendez-nous dans le combat. »

Or, vous le savez bien, Messieurs, dans la succession des âges, il y a eu tour à tour deux peuples de Dieu : Israël d'abord, puis la France, et saint Michel, prince d'Israël, est devenu prince de la France. C'est là, je vous le signale, une des idées qu'on trouve à la chapelle du Vœu National, par la raison que notre pontife l'y a mise en la fondant, et je l'y avais prise sur l'autel du Sacré-Cœur, car avant même d'aller à Sion prier *Notre-Dame de la Patrie*, j'avais

gravi les rampes du Mont Saint-Michel où *l'ange de la patrie* a déposé son épée et son bouclier miraculeux.

Aussi sur la sainte montagne de Marie j'emportais avec moi mes souvenirs du Mont de l'archange et il me semblait entendre la prière de Machabée en voyant ces chères femmes les Alsaciennes et les Lorraines qui pleuraient prosternées aux pieds de l'Immaculée Conception. N'oubliez pas, Messieurs, que Marie et son chevalier saint Michel, qui adora le mystère de l'Incarnation et honora la Vierge Mère de Dieu avant la naissance de notre monde, sont les deux ennemis victorieux de Satan et sont les deux patrons de la France. Mais n'oubliez pas non plus, n'oubliez jamais qu'il est des heures où il faut élever ses regards au-dessus des plus hautes cimes : c'est là seulement que le Labarum apparaît suspendu à la voûte même du ciel. Il faut alors viser plus haut que saint Michel même, chef des milices célestes et même plus haut que Marie, reine des cieux, il faut appeler le secours immédiat, il faut *forcer* le propre secours de Dieu, et c'est ce que notre grand pontife a fait si heureusement quand il a enfoui au sommet du Mont des Martyrs, non loin du lieu fécondé par le sang de saint Denys, l'éloquente pierre qui porte jusqu'à des élévations où nul essor humain n'a gravi, la prophétique parole : « Au Cœur très-sacré de Jésus la France pénitente et vouée, *Cordi sacratissimo Jesu Gallia pœnitens et devota.* »

Repentante et dévouée ! la France ! C'était le Vœu National exaucé et c'était aussi mon livre qui devait en être le très-faible reflet, le très-humble écho, destiné aux intelligences populaires... Ah ! ceux qui sont doctes autant que je suis simple et qui m'aiment d'une si généreuse tendresse m'ont offert le trésor de leur science pour que j'y puise à pleines mains, si je veux, et je les en remercie de tout mon cœur, sans refuser leur offre, mais me faut-il vraiment tout leur profond savoir pour laisser enfin éclater la passion catholique et patriotique qui gonfle ma poitrine, pour faire la quête aux hommes en leur propre faveur et pour crier à Dieu du fond de mon néant où parle une voix qui m'étonne moi-même parce qu'elle n'est pas la mienne : « Notre Père qui êtes au cieux, écoutez le cœur de Jésus crucifié qui pardonne au cœur de la France repentante ; la France, est à vos genoux, *Gallia pœnitens, Gallia devota ;* la France, ô mon Seigneur Dieu, que sa contrition purifie comme une flamme et que son vœu ressuscite en votre amour !...

Peu de temps après avoir été par le Sacré-Cœur à la fête de Notre-Dame de Sion, j'allai avec le Sacré-Cœur encore sur les pas du P. Rey et dans les rangs des pèlerins de Montmartre à la fête de Tours, prier au tombeau de Saint-Martin, le thaumaturge, l'ouvrier en miracles.

Depuis ma visite à l'archange, j'avais bien des fois repris et bien des fois abandonné le projet d'écrire une histoire spéciale du Mont Saint-Michel au point de vue du dessein de Dieu sur la nation française. Je trouvais là un moyen de satisfaire mon premier, mon grand désir, car avec des développements très-divers, c'était toujours l'idée née à Montmartre, le même drame surnaturel inspiré par le nom si expressif que notre cardinal-archevêque a trouvé pour son œuvre d'expiation : le Vœu National, c'est-à-dire le salut de la la patrie, mérité sur la terre, mais descendant de plus haut que la terre.

J'ai honte de l'avouer c'est à peine si je connaissais la vie de saint Martin, et la merveilleuse homélie biographique prêchée par Mgr Mermillod dans la cathédrale de Tours fut comme une révélation pour mon ignorance — que vous aurez la bonté de me pardonner, Messieurs, en songeant que si je suis bien vieux dans la réalité, comme chrétien je suis très-jeune n'ayant pas encore quatre ans d'âge.

Pour employer l'expression vulgaire je *n'avais donc rien* pour saint Martin. Or il m'arriva ceci : quand je m'approchai de l'autel pour baiser les reliques, je m'étonnai quelque peu du profond recueillement de mes voisins à l'instant où ils touchaient de leurs lèvres ce que j'appelais en moi-même une *vitre*. Je vous prie de ne point vous scandaliser de cette forme qui sentait, je l'avoue, son ancien païen. Je baisai la *vitre* à mon tour et mes yeux se mouillèrent aussitôt. Pourquoi? je n'aurais pas su le dire, j'affirme que je ne m'y attendais pas. En même temps, ma poitrine fut serrée par une douleur où il y avait comme une joie, et quand je me relevai, la balustrade était toute baignée de mes larmes.

A quelques pas de moi était agenouillée une enfant qui est juste la la huitième partie de mon cœur puisque j'ai huit enfants, Messieurs, voilà où j'en veux venir : il n'y eut point de miracle, mais je connus quelques jours après pourquoi j'avais tant pleuré en baisant la *vitre*. L'enfant dont je parle était partie de Paris sans penser à Dieu ; elle y revint avec Dieu au plein de son cœur. Que le saint nom de Jésus soit remercié et béni ardemment!

Quant à moi mon irrésolution prit fin pendant ce voyage où j'avais découvert le lien qui unit ensemble toutes les choses qu'on va cher-

cher à Montmartre. La pensée de Saint Michel me venait du Sacré-Cœur ; elle s'empara de moi au tombeau de l'apôtre de la France, et depuis lors, je n'ai pas passé un seul jour sans travailler du matin jusqu'au soir à mon livre du Mont Saint-Michel.

Et désormais, je prie saint Martin, chaque jour aussi, avec une familière confiance, comme s'il était devenu, à dater de ce baiser et de ces larmes, le glorieux collaborateur de ma faiblesse.

Messieurs, voici mon quart d'heure écoulé, priez pour moi qui suis si fort inférieur à ma tâche, je vous le demande comme une aumône, Il aurait fallu, je ne l'ignore point, un autre que moi pour démêler à travers nos annales la trame du dessein de Dieu par saint Michel et suivre le vol de ces ailes d'or qui s'éployaient sur l'étendard de Charlemagne après avoir plané au-dessus du baptême de Clovis, mais, écoutez! je ne suis pas seul; le Vœu national m'a montré ma route, il m'y soutient, il m'y surveille ; c'est le Sacré-Cœur qui m'a conduit, vous l'avez vu, à travers la Lorraine et la Touraine jusqu'à ce rocher très-saint et tout chargé de merveilles où sont, selon les vieilles épopées françaises, les destinées de notre pays.

Hier, je n'étais qu'un romancier et je ne pense pas avoir monté en grade; cependant les pages que j'ose écrire sur saint Michel sont comme une première étape du voyage de Dieu dans notre histoire et pourraient servir au besoin de préface à mon livre du Vœu National dans lequel à défaut d'une science il y aurait une foi appelant le zèle de tous, suppliant la charité de tous, criant à tous que l'heure est venue d'acheter le secours de Dieu à n'importe quel prix en prodiguant à son Cœur l'or, les œuvres, les prières, en prodiguant tout ce qu'on a et plus encore en se donnant soi-même tout entier pour élever cet *ex-voto* puissant, la Basilique de Montmartre, promise mais non encore payée, dont toutes les pierres parlent et dont la dernière pierre posée proclamera le salut de la France!

Paul Féval.

EXPOSITION DU DOGME CATHOLIQUE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PAR LE R. P. MONSABRÉ (1)

LES PERFECTIONS DE JÉSUS-CHRIST

Après avoir discuté et établi la divinité du Sauveur, le Père Monsabré, entraîné par le rapide mouvement de ses démonstrations, entre respectueusement dans l'étude des perfections de l'Homme-Dieu. C'est un champ fertile où le grand orateur, avec son coup d'œil élevé et la science du théologien, recueille une abondante moisson de vérités.

Jésus-Christ est Dieu. Double nature, personne unique, telles sont les parties efficientes de sa personnalité. C'est un édifice mystérieux et complexe, reposant sur un seul fondement, un temple incomparable dont les proportions échappent à l'intelligence humaine et débordent sur l'infini. Etudier, contempler, admirer ses merveilles, analyser ses perfections, mesurer ses contours, plonger en ses profondeurs où se cachent des trésors de science, de sagesse, de mérites, de puissance, d'amour et de sainteté, voilà le sujet de ses conférences de cette année. Intelligence, volonté, cœur, sainteté, infirmités, sacerdoce de Jésus-Christ : études ineffables et surhumaines, dignes des contemplations du monde, pleine de révélations et de ravissements !

(1) Ces conférences paraîtront en volume en mai prochain, et seront publiées chez Baltenweck, Paris.

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — Intelligence de Jésus-Christ.

I

L'intelligence brille au premier plan sur la physionomie adorable de l'Homme-Dieu. Quelle est sa nature, quelle est son excellence, de quelle science est-elle ornée? Autant de questions auxquelles s'empresse de répondre l'éminent théologien.

Apollinaire, évêque de Laodicée, dont la doctrine fut condamnée par les conciles d'Alexandrie et de Constantinople, prétendait que toutes les merveilles remarquées dans l'intelligence de Jésus-Christ avaient pour cause immédiate le Verbe de Dieu. Vue intime des âmes, prophétie, divination, idées grandioses, doctrine sublime jaillissaient uniquement de l'intelligence infinie; l'âme du Christ n'était autre que la seconde personne de la Trinité éternelle.

En niant l'âme humaine dans la personne du Sauveur, cette hérésie trouble profondément l'économie de l'Incarnation. Si le Christ-Rédempteur est Dieu parfait, il est aussi homme parfait, c'est-à-dire orné de tous les attributs de l'humanité sur la terre. Or l'âme porte à son sommet une faculté maîtresse, autour de laquelle gravitent, dans la dépendance, toutes ses autres facultés. Mouvements, actions, mérites, harmonie intérieure, tout marche, tout se meut à la lumière de ce flambeau qui illumine les hauteurs de notre être. Refuser à Jésus-Christ la première des prérogatives de l'homme, lorsqu'il s'est fait homme pour sauver le genre humain et l'entraîner avec lui dans la gloire, c'est substituer à l'Incarnation un vain simulacre sans profit pour l'humanité.

Ces principes établis, il résulte qu'il y a en Jésus-Christ deux sciences dont l'une créée et l'autre incréée, deux intelligences dont l'une divine et l'autre humaine : celle-ci aussi étonnante que sublime. Qui pourrait jamais en concevoir l'étendue et les profondeurs? L'esprit de l'Homme-Dieu est, dans le firmament des esprits, ce qu'est, dans le firmament des astres, le soleil invisible autour duquel se meuvent silencieusement les pléïades étincelantes dont les évolutions font rêver la science. Lorsque fatigué par les effrayants calculs des astronomes, on regarde les cieux, l'esprit se demande si par-delà les étoiles dont l'œil ébloui ne peut compter les scintille-

ments, si par-delà les vastes nébuleuses dont ces étoiles ne sont que la poussière, si, au centre de l'espace créé il n'y a pas un astre géant auquel l'armée céleste rend hommage par la souple docilité de ses mouvements. Parfois l'imagination égarée à travers les mondes croit entrevoir ce merveilleux centre de lumière et de force; mais bientôt ramené à la réalité brutale qui emprisonne les sens, l'homme ne trouve plus devant lui qu'un *peut-être* pour rassasier la curiosité dont son âme est tourmentée.

Plus heureux dans ses explorations à travers le monde des esprits, le chrétien sait de source certaine qu'il existe une intelligence supérieure à toutes celles que Dieu a créées; une intelligence opulente dans laquelle se concentrent toutes les lumières participées de la lumière infinie; une intelligence maîtresse à laquelle doit se soumettre toute âme vivante; les philosophes, les poètes, les prophètes, les génies, les sages, les législateurs et les dominateurs de peuples; intelligence au pied de laquelle pâlissent et disparaissent tous les orgueils de la sagesse humaine, c'est l'intelligence de Jésus-Christ, plein de grâce et de vérité : *Plenum gratiæ et veritatis.* Toute comparaison languit dans le domaine des vérités d'ici-bas, pour donner une idée des proportions de l'intelligence humaine du Sauveur. « Je laisse donc de côté tous les génies, s'écrie ici le superbe orateur, et je m'élance vers le monde invisible, à travers l'innombrable armée des esprits qui peuplent le ciel. Des Anges je monte aux Archanges; des Archanges aux Principautés; des Principautés aux Puissances; des Puissances aux Vertus; des Vertus aux Dominations, des Dominations aux Trônes; des Trônes aux Chérubins; des Chérubins aux Séraphins. A chaque station de lumière je contemple, j'admire, je m'écrie : Esprits célestes, vous êtes grands, puissants, magnifiques, sublimes, mais l'esprit de mon Jésus est plus grand, plus puissant, plus magnifique. plus sublime que vous!

O mon Dieu, je bégaie comme un enfant, mais qu'importe! Toute âme chrétienne comprendra que pour marier le Verbe, image vivante de votre substance infinie, vous deviez choisir dans la création la plus belle des intelligences.

Après ces strophes du lyrisme théologique le plus élevé, le Père Monsabré continue à énumérer les attributs de l'intelligence humaine de l'Homme-Dieu.

C'est une capacité dans les profondeurs de laquelle peuvent se mouvoir, à l'aise, tous les esprits créés sur la terre comme au ciel,

avec les trésors de la science qu'ils ont apprise ou qui leur a été révélée.

C'est une activité prodigieuse, la plus grande des forces, prompte à l'action, sûre au choix de son objet, pénétrante dans son regard, souple aux influences de la divinité.

C'est une union ineffable, une incomparable intimité avec l'essence de Dieu même, dont elle est pénétrée, au point de prononcer avec elle le même *moi*.

C'est une science enfin dont la plénitude défie toute parole humaine. Toutefois, il convient de soulever un coin du voile qui la dérobe à nos yeux, et d'en explorer les profondeurs à la louange de Jésus-Christ. Elle embrasse, dans l'orbe immense de son domaine, toutes les sciences créées.

II

Le Révérend Père établit tout d'abord que l'état du Christ, si l'on considère le plan de la Providence, exposé les années précédentes et la nature de l'union hypostatique, est un état de *primauté universelle* et de parfaite similitude avec l'homme dont le Verbe divin a revêtu la nature. Or, tout être intelligent devant avoir la science qui convient à son état, Jésus-Christ ne peut jouir que d'une science *universelle* qui résume toutes les autres. *Vision béatifique*, *science infuse*, *science acquise*.

Cause première de la prédestination des élus, le Christ doit posséder en son étendue, la *Vision béatifique*, à laquelle par un prodige de miséricorde et de bonté, il a fait participer l'humanité tout entière avec lui.

Maître des hiérarchies célestes, il tient de la générosité du Verbe divin qui l'a déposé dans la corbeille de son épouse bien-aimée, le jour de ses noces immaculées avec la nature humaine, le joyau dont il a paré les anges, dès les premiers instants de leur vie : *la science infuse*. Inférieur aux anges par la chair, l'Homme-Dieu leur est de beaucoup supérieur par l'intelligence : *Modico quam Angeli minoratus est*. — *Melior Angelis effectus*.

La même primauté universelle qui fait conclure à la vision béatifique et à la science infuse du Christ, nous en révèle aussi les trésors cachés et l'étendue.

Si grande que soit l'intelligence du Sauveur, elle contemple l'essence divine sans en comprendre néanmoins l'insondable mystère. Elle s'arrête aux portes du sanctuaire divin, comme le créé, le fini à la porte des horizons de l'infini. Mais à cause de son union hypostatique avec le Verbe, elle en reçoit une lumière si abondante que sa vision dépasse comme infiniment celle de toute autre créature. Elle contemple l'ensemble et les parties de tous les êtres qui ont été faits pour lui. Son influence bénie rayonne sur tous les âges passés, présents et à venir ; elle connaît tout ce qui est, tout ce qui fut, tout ce qui sera.

Tête du monde et roi de la création, le Christ pénètre de son regard toutes les parties de son immense empire. Les phalanges du monde invisible, les sphères innombrables qui peuplent l'espace, les forces cachées de la nature, les beautés qui font rêver le génie, son regard les embrasse et jouit avec ravissement de leurs évolutions et de leur harmonie variées.

Centre du gouvernement divin, juge suprême des vivants et des morts, il domine l'histoire, pénètre au fond de tous les esprits et compte les battements de tous les cœurs.

Docteur des âmes, il comprend comme de simples vérités ces grands et sublimes mystères de l'ordre surnaturel où notre raison se trouble et notre esprit tombe en adoration.

Bienfaisant médiateur de l'humanité, il en connaît les aspirations, les besoins, les misères, et préside, depuis l'origine du monde, à tous les mouvements qui s'accomplissent de la terre au ciel et du ciel à la terre.

O altitudo! ô profondeur! Merveille de science et merveille d'esprit!

Et ce n'est pas tout. Doué d'une intelligence semblable à la nôtre, Jésus-Christ, comme nous, doit posséder la science acquise, sous peine d'être un homme incomplet. Quelque chose manquerait à son intégrité, s'il n'ajoutait à la joie de recevoir d'en haut la noble joie d'acquérir par lui-même. Son âme est un abîme qui se remplit des trésors de l'éternelle sagesse et de toutes les connaissances que peut acquérir l'intelligence humaine, débarrassée des imperfections qui limitent son essor.

Vision béatifique, science infuse, science acquise, triple merveille qu'il faut adorer dans l'unité de l'Homme-Dieu, sans pouvoir la comprendre ; harmonie ineffable de la lumière avec la lumière, se

mouvant sans trouble dans la plénitude immobile et l'activité du progrès!

Devant ces considérations, notre admiration ne doit pas demeurer stérile. Le chrétien, du fond des ténèbres qui environnent son pèlerinage sur la terre, doit remonter à ce soleil infini d'où s'échappent, à torrent, la lumière et la fertilité des âmes. En vain le savant, infatué d'orgueil et ivre de prétentions, s'écrie-t-il que la science vient d'en bas et qu'il l'arrache des entrailles mêmes de la nature, ses découvertes s'écroulent à toute heure devant de nouvelles explorations, la raison du lendemain contredit celle de la veille, et si quelques vérités surnagent à ce naufrage perpétuel des conceptions humaines, c'est qu'elles ont pris leur point d'appui dans la science éternelle.

« Certes, Messieurs, s'écrie l'orateur en terminant, mon intention, n'est pas de justifier l'illuminisme insensé, qui sous le prétexte de ne rien recevoir que de Dieu, voudrait s'affranchir du travail. Le travail est notre loi et la condition naturelle de notre progrès intellectuel. J'estime, je respecte, j'admire ces intrépides esprits que rien ne lasse et qui, toujours avides de savoir, désireraient se remplir de toutes les connaissances humaines; je suis des leurs. Mais qu'ils me permettent de leur rappeler que l'intelligence de l'homme est bornée et souvent défaillante; qu'au-dessus des connaissances qu'elle peut acquérir, il en est une infinité qui lui échapperont éternellement, si Dieu ne les rapproche pour les mettre à sa portée; qu'un rayon du soleil éternel vaut mieux que tous les rayons de la lumière d'emprunt qui luit au sommet de nos âmes; en conséquence, que nous recevons beaucoup plus de science d'en haut que nous n'en pouvons recueillir d'en bas, dussions-nous mourir à la peine.

« Vous qui cherchez la science, regardez la grande âme du Christ. Sa beauté intellectuelle est le fruit de son union avec Dieu. Elle n'a qu'à se montrer pour que nous y lisions l'invitation prophétique, entendue déjà par vous dans nos explications du mystère de la science éternelle : Approchez-vous de Dieu et soyez illuminés : *Accedite ad eum et illuminamini.*

« La science du Christ est plus qu'un exemplaire, c'est le robuste appui de nos convictions chrétiennes. Si l'on permet aux disciples d'un glorieux maître de s'en rapporter à l'autorité de sa parole et de sa science, qui pourra nous reprocher d'avoir confiance en un docteur dont l'esprit pénétré de la science divine possède au

plus haut degré qui se puisse concevoir toutes les sciences créées? L'excellence de sa doctrine comparée à toutes les doctrines humaines peut déjà servir à la justification de notre foi; combien plus sa science universelle et infaillible. Allez, si bon vous semble, à l'école des sages de la terre, passez de l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'il ne vous en reste plus à entendre; vous n'en trouverez aucun dont l'enseignement égale en élévation, en profondeur, en sainteté, l'enseignement de Jésus-Christ; aucun dont le vaste et sublime esprit vous donne la sécurité dont jouit l'intelligence chrétienne à l'école d'un si grand maître. On peut accepter de lui tous les mystères, parce qu'il sait tout, et en définitive il est le seul docteur qui puisse dire au monde entier : Ecoutez-moi!

« Force de notre intelligence, la science du Christ est la consolation de notre cœur. Il nous est dur, parfois, de nous entendre traiter d'obscurantisme et de sentir peser sur nous les superbes mépris de l'incrédulité. Notre fière raison se révolte et notre cœur en reçoit une blessure profonde qui le fait gémir. Consolez-vous, cœurs chrétiens, tout cela n'aura qu'un temps. Invisible témoin des agitations de notre monde, le maître voit tout; le maître suit pas à pas les menées des impies qui profitent de l'éloignement des siècles pour blasphémer sa gloire. Le maître compte une à une les larmes humiliées de ses fidèles; saint Pierre l'appelle inspecteur des âmes. Il se tait aujourd'hui; mais quand viendra le jour des dernières manifestations, sa science mettra à découvert toutes les iniquités dont l'esprit humain s'est rendu coupable contre la foi chrétienne : les partis pris orgueilleux, les études superficielles, les jugements précipités, les imputations haineuses, les critiques déloyales, les falsifications de doctrines, les mensonges historiques.

« L'impie s'étonnera d'être si bien connu de celui dont il a méprisé la science; mais en vain il voudra rétracter ses erreurs et reprendre ses blasphèmes; en vain il tirera de son cœur navré ces cris suppliants : Divin soleil, j'ai péché contre toi, maintenant je confesse ta gloire, laisse-moi contempler ta lumière. — Plus de lumière, mais la nuit éternelle à celui qui voulait étouffer dans les ténèbres le Christ et le nom chrétien. — Le divin soleil ne luira plus que pour ceux qui l'ont adoré en gémissant dans les pieuses ombres de la foi. »

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — La volonté de Jésus-Christ.

I

Au-dessous de cette intelligence qui illumine tous les mondes, se trouve la volonté humaine de Jésus-Christ; volonté essentiellement semblable à la nôtre, mais dépouillée des imperfections et des défaillances qui s'y manifestent, à chaque instant, dans le cours de notre existence. Exempte d'erreur du côté de la raison qui la conduit, elle porte en elle-même une activité et une force qui ne connaissent point d'obstacle. *Incomparable rectitude, souveraine puissance.* Tels sont les caractères distinctifs dont elle brille, au sommet de toutes les volontés du ciel et de la terre, où elle exerce son universel empire.

Sa première fonction à l'égard de l'homme est de régler sa volonté chancelante, tout en respectant la liberté de ses mouvements. Aussi décore-t-on du nom d'homme droit, celui qui conforme sa vie à la volonté de l'Homme-Dieu, et Dieu lui-même l'appelle son juste. Mais quiconque porte son regard autour de lui sur la terre, se demande avec anxiété où est cet homme de rectitude et de sainteté.

Dans la foule immense de ceux à qui nos mœurs faciles décernent des brevets de droiture et de justice, les contradictions, les faux pas, les errements et les chutes sont sans nombre. Çà et là, sur les flots de ce vaste et orageux océan, apparaissent de loin en loin quelques physionomies qui commandent notre respect et méritent notre admiration, mais Dieu, dont les regards scrutent toutes les profondeurs, découvre des infirmités et des défaillances où nous saluons l'idéal de la perfection.

L'homme ne peut donc arriver à la rectitude absolue, c'est-à-dire à l'accord parfait et perpétuel de sa volonté avec la volonté du Christ. Deux obstacles, qui sont l'*ignorance* et les *passions*, viennent briser cette harmonie et semer la contradiction entre ces deux activités faites l'une pour l'autre. Temporisations maladroites, honteuses complaisances, préférences malicieuses et une foule de mouvements irréguliers revendiquent leur influence dans nos actes et créent en nous des habitudes, où la tyrannie de la chair est perpétuellement en lutte avec les sollicitations de la douce magistrature

de Jésus-Christ. Même dans les âmes fortunées qui savent invoquer la grâce au secours de leur faiblesse et de leur ignorance, la nature a des exigences qui contrarient le parfait accomplissement des desseins de Dieu. Point d'obéissance exclusive, point de rectitude absolue parmi les volontés humaines; c'est la conclusion irréfragable de l'expérience et du spectacle des choses d'ici-bas.

Cependant Dieu a voulu nous donner dans une âme humaine, le glorieux exemplaire de cette rectitude sans imperfection. Il en avait ébauché l'image en créant l'âme de notre premier père, il nous en montre la réalité sans pareille dans l'âme du Sauveur.

Entré dans le monde avec l'innocence, affranchi de toutes ces passions et de cette ignorance qui sont la source de nos égarements, le Christ a mis sa volonté d'homme en accord avec sa volonté de Dieu, le jour même où il a pris possession de la vie. Merveilleux accord, embrassement glorieux qui, du berceau jusqu'à la croix de la crèche jusque dans la gloire du ciel, a continué tranquille, uniforme et sans ombre à l'admiration des anges et des hommes.

Les sueurs et les épouvantements de Gethsémani ne sont point une tâche dans la perfection du Sauveur. S'il laisse la nature protester contre les rigueurs de son supplice, sa raison soumise avait décidé depuis longtemps contre les appréhensions de sa chair. Seul il a pu jeter ce défi à la face de ses ennemis : *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

Et en même temps que l'Homme-Dieu surpasse l'humanité tout entière, il domine aussi les anges par la perfection de sa volonté. Ces lumineux esprits fixés dans le ravissement de Dieu, ne peuvent plus pécher, il est vrai, mais il n'en fut pas toujours ainsi. La révolte de ceux qui, au commencement, furent précipités dans les abîmes éternels, est un témoignage de défaillance de leur volonté, en face duquel s'élève resplendissante et magnifique l'impeccabilité du Christ. Il est impeccable, et c'est là le caractère suréminent de sa rectitude, proclamé par la voix unanime des Pères et des Docteurs. Si sa sainte humanité, subsistant dans le Verbe de Dieu, intimement liée à la nature divine, pénétrée de l'onction de la sainteté substantielle et dirigée par le Verbe en toutes ses œuvres, pouvait pécher, il en résulterait, comme conclusions monstrueuses, que le Verbe commettrait des fautes infinies, égales à l'être de Dieu; que le dérégiement s'introduirait où la règle suprême s'est incarnée; que l'onction d'une sainteté infinie subsisterait sous la flétrissure du péché, et que le Verbe divin, gouvernant l'humanité du Sauveur,

comme l'âme gouverne le corps, serait responsable de toutes les faiblesses et les iniquités qu'il n'aurait pas su empêcher.

Donc *impeccabilité absolue*, et en même temps *libre arbitre intact*, puisque l'essence de la liberté ne consiste pas à pouvoir choisir entre le bien et le mal, mais à se mouvoir librement, selon sa propre inclination, dans le bien. Saint Augustin résume cette suprême liberté de Jésus-Christ dans ces paroles admirables, qui sont la condamnation de tous les principes invoqués par les docteurs de la liberté moderne : *Tanto magis erat libera, quanto magis non poterat servire peccato.* Il était d'autant plus libre, qu'il ne pouvait pas devenir l'esclave du péché.

En recourant à des comparaisons prises dans le domaine de la vie commune, il est facile d'évoquer ici des exemples concluants de cette liberté ! L'homme toujours appliqué à l'étude et à la pratique du devoir, finit par en acquérir une habitude contre laquelle toutes les sollicitations ne peuvent plus prévaloir. Prêtres, magistrats, soldats, simples citoyens, fournissent tour à tour de ces types accomplis qui, rivés à leurs fonctions, seraient obligés de se faire violence pour sortir de la ligne qu'ils se sont tracée et imposée.

Cependant ils sont libres, puisque leur volonté est toujours en harmonie avec leur raison, et que leur raison adhère au bien dans la plénitude de son activité.

Ce n'est pas que l'accord de l'impeccabilité et de la liberté soit sans mystère. Les théologiens ont longuement discuté et expliqué cette question sans pouvoir la résoudre. Mieux que toutes les théologies et que tous les esprits, l'Ecriture donne le dernier mot du problème dans ces paroles sans appel : *Oblatus est quia ipse voluit.*

« Je vous remercie, mon Sauveur, s'écrie le grand Conférencier, de m'avoir révélé la noblesse d'une vertu méconnue, et de me montrer la parfaite rectitude dans le pieux esclavage de la volonté. L'orgueil du siècle voudrait que la volonté humaine, débarrassée de tous les liens, ne prit sa règle qu'en elle-même. Il s'obstine à confondre ces deux choses, l'indépendance et la liberté. Fatale erreur qui déprave nos âmes et met toutes les sociétés en souffrance. La liberté qui ne veut dépendre de rien, devient bientôt la victime des plus honteuses et des plus ridicules influences. *C'est parmi les prôneurs et les amoureux d'indépendance qu'on rencontre, d'ordinaire, les esclaves des passions, les serviteurs humiliés des despotes, les naïfs admirateurs et les valets complaisants des aventuriers et des comé-*

diens politiques qui profitent des mauvaises heures pour agiter le peuple. »

L'obéissance est donc une vertu magnifique dont le P. Monsabré étudie l'excellence, par la considération des trésors infinis qu'elle a valus à Jésus-Christ.

II

L'Homme-Dieu s'est fait obéissant jusqu'à la mort : *Christus factus est obediens, usque ad mortem;* pour cela, Dieu l'a exalté : *Propter quod Deus exaltavit illum.* Cette exaltation embrasse le ciel et la terre, le ciel avec tous les hommages que lui rendent toutes les créatures depuis son glorieux triomphe, la terre avec la récompense que Dieu lui a faite de la triple puissance qu'il a exercée : puissance souveraine dans l'économie de son humanité sainte; souveraine puissance dans la préparation et l'établissement de son œuvre; souveraine puissance dans son éternel gouvernement.

L'homme qui s'intitule si pompeusement le maître et le roi du monde, n'est qu'un être faible, exposé à mille forces ennemies dont il ne peut éviter les coups imprévus. Au dehors et au dedans, elles sont en perpétuelle hostilité contre lui, et, toujours agité dans sa volonté, l'homme traîne une vie que l'Ecriture a définie avec une admirable précision, un combat sur la terre : *Militia est vita hominis super terram.* Or ce triste spectacle n'existe pas dans l'humanité du Sauveur. Une paix inaltérable y règne sous l'empire absolu de la volonté. Passions, besoins, mouvements, lumière, tout marche avec une précision savante, dans le plus bel ordre qui se puisse concevoir, et vient se ranger avec soumission autour de la volonté divine. Réduction typique de tous les mondes, l'humanité du Christ est le centre le plus harmonieux de la création, parce que le pouvoir d'une volonté souveraine s'y fait mieux sentir. Elle veut tout ce qu'elle peut, et ne reçoit aucun de ces démentis auxquels nous exposent perpétuellement la présomption et la témérité de nos desseins. Sans posséder par elle-même le droit de commander ces grands mouvements qui contrarient l'action des lois générales auxquelles sont soumis tous les êtres, elle participe à ce droit par l'union hypostatique, en devenant dans toutes les merveilles destinées à établir le christianisme dans le monde, l'instrument de la toute-

puissance divine; instrument actif et libre, indissolublement uni à la cause première, et provoquant en lui-même, l'écoulement de la toute-puissance par une prière irrésistible. De là cette facilité, cette universalité, cette fécondité des miracles dont l'Homme-Dieu a semé sa vie, et dont il communique le pouvoir aux âmes saintes que l'Eglise honore.

Maître de la nature, Jésus-Christ est aussi le roi des âmes. Il prend possession de l'univers et le distribue aux siens.

« Cette prise de possession, continue l'éminent orateur, n'est point une comédie d'ambition sans titre et sans espérances certaines. En droit, la volonté de Jésus-Christ gouverne le monde. Qu'on y consente ou qu'on y contredise, elle domine tous les codes et doit être obéie avant toute loi. En fait, elle a régné sur les âges glorieux, et des millions de vies ont été généreusement sacrifiées pour affirmer sa suprématie. C'est plus qu'il ne faut pour que le monde ne l'oublie jamais. On pourra contester l'autorité royale de l'Homme-Dieu, légiférer contre sa volonté, ralentir son influence et détacher peut-être des générations imbéciles de son obéissance; mais on ne prescrira pas son droit au commandement. *Les lois impies passeront, la loi du Christ prendra le dessus*, et dût-il tarder longtemps encore, le jour viendra, je l'espère, où les magnifiques prophéties qui annoncent le règne universel du Sauveur, s'accompliront, où le droit et le fait s'uniront sous le même sceptre.

En attendant, vous qui voyez le fait si souvent en contradiction avec le droit, ne vous scandalisez pas, n'accusez pas d'impuissance la volonté souveraine à qui Dieu a confié le gouvernement des âmes. Pleine d'égards pour notre liberté, elle permet ses révoltes, afin de ne recevoir d'elle que des hommages qui l'honorent; mais elle réserve patiemment ses imprescriptibles droits, afin de les faire valoir, quand il faudra régler les comptes de son gouvernement. Alors le roi Jésus tiendra son lit de justice. Les révoltés comparaîtront devant lui, et à la vigueur de ses sentences, ils comprendront qu'il n'a pas cessé un seul instant d'être le maître. Courbés sous le poids de sa malédiction, ils diront un adieu désespéré au royaume de gloire et s'en iront au royaume de douleurs. *Hélas! pour ces éternels bannis, il n'y aura pas d'amnistie.*

« Vous ne serez pas enveloppés dans leur proscription, Messieurs, car vos âmes chrétiennes, convaincues du souverain pouvoir et des droits de l'Homme-Dieu, reconnaissent qu'il est doux et glorieux de

lui obéir. Le triste spectacle des agitations malsaines qui déshonorent et décomposent les sociétés, où les volontés humaines prétendent gouverner sans une loi supérieure qui les dirige et les contrôle, vous donne à entendre qu'il faut faire régner Jésus-Christ pour établir sûrement l'ordre et la paix. Travaillez à cela, Messieurs, par vos prières, par vos exemples, par vos discours, par votre influence. Peut-être ne verrez-vous pas le triomphe terrestre de votre divin roi; mais, au moins, vous irez jouir, près de lui, de la récompense due à votre pieuse obéissance. Après lui avoir souvent dit pendant les jours laborieux de votre pèlerinage : « O Jésus, vous êtes le roi de nos esprits, de nos cœurs, de nos volontés, de nos pensées, de nos amours, de nos combats, de nos souffrances, vous chanterez éternellement : « Vous êtes le roi de notre gloire, ô Christ! *Tu rex gloriæ, Christe!* »

TROISIÈME CONFÉRENCE. — Le cœur de Jésus-Christ.

La perfection de la volonté de Jésus-Christ va plus loin que les démonstrations précédentes ne l'ont indiqué. Son incomparable rectitude et sa souveraine puissance se fondent dans un acte touchant et sublime qui porte le nom d'amour. La faculté qui l'exprime et qui est le centre harmonieux de notre être, s'appelle le cœur. Cœur de Jésus, amour de Jésus, profonds et mystérieux abîmes, doux épanchements, saintes affections, richesse, bonheur et consolation du monde. Ni les hommes ni les anges ne peuvent chanter ce prodige, le plus merveilleux des mystères divins.

Le P. Monsabré, parvenu dans son exposition du dogme catholique au Cœur Sacré de Jésus, ne peut que bégayer, dit-il, mais sa grande voix, échauffée au contact et sous les attouchements de ce foyer de feu, a trouvé d'inimitables accents.

Son discours est une hymne sans pareille, le soupir le plus doux, le plus mélodieux, le plus ineffable de l'amour humain aux prises avec l'amour infini de l'Homme-Dieu. Toucher à ce morceau ravissant de l'éloquence chrétienne, c'est briser la corde d'une lyre qui chante aux voûtes éternelles. Nous en demandons pardon au grand artiste qui, en face de l'impiété et des divisions d'un siècle qui s'écroule, a si magnifiquement célébré l'espérance du monde, et le salut de la France.

Quel fut l'amour de Jésus-Christ? Pourquoi la forme sensible sous laquelle l'Eglise propose cet amour à notre culte? Double question, toute palpitante d'actualités.

I

L'amour est dans le cœur de Jésus, comme dans le cœur de l'homme, un mouvement vers le bien pour en prendre possession, ou pour en faire bénéficier ceux que l'on aime : *Actus in bonum, velle bonum alicujus.* Mais du côté de sa genèse et de sa perfection, la différence est immense. L'amour humain ne s'éveille que peu à peu, à mesure que les créatures se révèlent à l'intelligence qui l'invite à en jouir. L'amour qui désire le bien d'un autre, qui se donne, qui se prodigue, qui s'oublie, en consommant l'union des cœurs, se fait quelquefois longtemps attendre. L'amour de Dieu ne nous apparaît que voilé sous les perfections des fragiles beautés de la terre. Sa beauté suprême ne touche notre cœur de chair qu'à travers la voie pénible du raisonnement, et l'amour des créatures, maître de nos appétits impressionnables, dispute presque toujours l'empire de nos affections.

En Jésus-Christ, rien de semblable. Son cœur n'attend pas pour fixer son choix et prodiguer son amour. Tendresse et générosités sont nées en même temps que lui, avec la science, la rectitude et la puissance de sa volonté! Uni personnellement au bien suprême, il l'embrasse aussitôt qu'il est saisi lui-même, et se trouve rempli de l'amour dont Dieu s'aime et aime toutes les créatures.

Il aime Dieu d'un amour dont les chastes enivrements ont été chantés par le prophète, dans cet épithalame mystique où le bien-aimé et la bien-aimée se prodiguent les plus doux noms, les plus tendres caresses et les plus magnifiques louanges. Il aime les hommes avec les élans de l'amour le plus passionné qui fut jamais, amour dont rien ne saurait proclamer l'immensité, l'ineffable tendresse, l'inépuisable générosité.

Si profond que puisse être le cœur humain, il ne peut s'ouvrir qu'à des affections bornées, comme notre connaissance des êtres et de leurs perfections. Cœurs étroits et fragiles, incapables de résister au choc des imperfections humaines, nous faisons nos choix et nos exceptions. Les heureux que nous daignons appeler nos amis, reçoi-

vent au sanctuaire de nos affections une hospitalité généreuse: les indifférents attendent à la porte le moment où il nous plaira d'ouvrir; les ennemis sont impitoyablement bannis.

Il n'en est pas ainsi du cœur de Jésus, il embrasse tous les temps et tous les mondes. Bien qu'il ait ses préférences, il demeure ouvert à toutes les créatures. Il n'exclut, il ne chasse personne. Se dérober à ses caresses est même impossible, puisque l'on est encore aimé, après qu'on s'est rendu indigne de son amour. D'une tendresse infinie, il emploie pour la peindre les plus naïves et les plus touchantes figures.

« Il est *pasteur;* toutes les âmes sont les brebis de son bercail; il les connaît toutes, il les appelle par leur nom; il choisit leurs pâturages, il les protège contre l'ennemi, il s'inquiète des absentes, court à leur recherche, les prend sur ses épaules pour leur éviter la fatigue de la route et les ramène tremblantes au milieu du troupeau.

Il est *père*, le genre humain est sa famille; il partage son pain avec les enfants fidèles et ménage aux prodigues de généreux pardons et de joyeux retours.

Il est mère; il voudrait toujours presser ses enfants sur son cœur, comme la poule craintive ses chers petits poussins. Il est époux; il promet aux âmes vigilantes des noces mystérieuses et d'éternelles joies. Toutes les faiblesses lui sont aimables. Il ne touche qu'avec de délicates précautions le roseau froissé, afin de ne pas le briser, la mèche qui fume encore, afin de ne pas l'éteindre. Les enfants et les pauvres ont une place de choix dans ses affections. Les pauvres que nous voulons bien secourir, quand nous avons un cœur compatissant, mais que nous tenons à distance, afin de ne pas compromettre notre dignité avec leur basse condition, Jésus les admet dans sa compagnie, leur permet de douces et saintes familiarités, leur explique patiemment les mystères de sa doctrine, s'humilie devant eux, les sert, vit de leur vie, et leur assure la possession du royaume des cieux. Chose plus étrange et plus ineffable! La misère suprême, la misère honteuse du péché a le don d'attirer son cœur et de le provoquer à des tendresses contre lesquelles la fierté des cœurs honnêtes se révolte. Jésus aime les pécheurs, les recherche, les appelle près de lui, assiège leur âme coupable par ses prévenances, et les pénètre de sa bonté. Les publicains méprisés, la Samaritaine adultère, la Madeleine déshonorée, tous les infirmes et tous les lépreux de l'ordre moral sont l'objet de sa charitable sollicitude et de

ses soins empressés. Il est miséricordieux et encore miséricordieux, *misericors et miserator*, entre toutes ces œuvres d'amour, la compassion et la tendresse pour les grandes misères du péché tiennent le premier rang, et s'il se montre parfois dur à l'égard de ses ennemis, sa sérénité est encore le dernier témoignage d'une tendresse qui, jusqu'à la fin, veut faire valoir ses droits et imposer ses bienfaits. »

Amour tendre, amour non moins généreux et inépuisable.

Ceux qui contestent à Jésus-Christ sa grandeur divine et sa mission providentielle, sont obligés de rendre hommage à son admirable bonté. Il s'oublie, il instruit, il encourage, il console, il guérit, il rend la paix, il comble de bienfaits, intercède pour les siens, a pitié de ceux qui pleurent, promet le ciel au bon larron, et demande à Dieu pardon pour ses bourreaux. Le plus grand des hommes par l'élévation de son esprit et de son caractère, Jésus est aussi le meilleur par la bonté de son cœur.

Voilà ce que dit la raison, mais la foi découvre bien d'autres merveilles.

De sa vie cachée à sa vie publique, de sa vie publique à sa vie douloureuse, sa générosité se surpasse avec une surabondance qui ne se ralentit jamais.

L'anéantissement du Verbe fait chair est déjà un don sublime de l'amour, et son incarnation eût-elle été assez virile et glorieuse pour l'exposer à notre admiration tremblante, on aurait encore pu dire : *le Christ nous a aimés!* Mais il ne s'impose pas, il se livre : *Tradidit semetipsum.*

Après avoir énuméré dans la vie du Christ toutes les circonstances où il s'est livré de son propre mouvement, le P. Monsabré pénètre au fond des souffrances qu'il a endurées pour la Rédemption du monde. Il l'accompagne de la crèche au Golgotha, et du pied de la croix qui résume toutes les immolations du Sauveur pour l'humanité, prononce les paroles qui suivent. Ce sont des strophes lugubres, qui, du milieu des désolations de Nazareth et des clameurs du Golgotha, s'élèvent pour chanter l'amour incomparable de Jésus. On croirait entendre le bruit lourd du marteau de la justice divine qui tombe, à coups répétés, sur les membres du Sauveur.

« Déchus de notre perfection primitive par le crime de celui qui portait en ses flancs les destins de l'humanité, nous étions irrémédiablement condamnés à un malheur éternel. Rien ne pouvait satisfaire la majesté sainte que nous avions offensée, ni les sacrifices

sanglants des boucs et des génisses, ni les holocaustes humains inventés par le religieux désespoir des peuples criminels, ni l'hécatombe de la nature entière; rien. Il fallait qu'une victime divine égalât la réparation à l'offense. Mais où la prendre? Jésus, vrai fils de Dieu et vrai fils de l'homme, entre dans le monde; il se livre : « Me voici, dit-il, *Ecce venio!* O Père, ceux que tu devais immoler à tes saintes colères, je les aime, tu ne gagnerais rien au supplice de ces hosties souillées, prends-moi à leur place. » Inconcevable prodige, l'amoureuse substitution est acceptée, et Dieu frappe sans pitié son propre fils. *Proprio filio non pepercit.*

« Il frappe, et l'on entend gémir à travers les ombres d'une froide nuit, sous les murs ouverts d'une étable, dans une mangeoire d'animaux, un enfant à peine couvert de pauvres langes. Il frappe, et l'on voit une femme craintive emporter furtivement sur la terre d'exil son fils, que poursuit la colère d'un roi jaloux. Il frappe, et le maître du monde gagne à la sueur de son front sa journée d'ouvrier. Il frappe, et l'envoyé du ciel, au cours de sa mission, vit du pain de la charité, et n'a pas où reposer sa tête. Il frappe, et de sombres menaces se mêlent, pendant trois ans, aux bénédictions qui saluent le fils de David. Il frappe, et l'auteur de la vie, accablé de tristesse, écrasé par la peur, abreuvé de dégoût, agonise dans une grotte obscure où lui apparaissent, avec nos péchés, toutes les tortures de sa douloureuse passion. Il frappe, et malgré la révélation de l'inutilité de son sang pour des millions d'ingrats, l'amoureux Jésus dit encore : Je me livre, *fiat! fiat!* Il frappe, et le juste est trahi et abandonné par les siens, livré à ses ennemis, condamné contre toute loi, déchiré de coups, couronné d'épines, rassassié d'opprobres, maudit par le peuple et cloué sur la croix. Il frappe, et pendant que la terre blasphème, la sainte victime se plaint de l'abandon du ciel. Il frappe, il a frappé. *Consummatum est.* Tout est consommé. Jésus s'est livré pour nous, Jésus est mort à notre place, le genre humain est sauvé.

O Golgotha, pourquoi trembles-tu ? Un crime horrible vient d'être commis sur ta cime ensanglantée, mais j'entends sortir des flancs entr'ouverts de mon Sauveur, une voix plus forte que la voix du crime, une voix qui crie : « Amour et pardon ! »

A l'immolation de la Croix, a succédé l'immolation de l'Eucharistie.

II

L'amour de Jésus étant le plus tendre, le plus généreux, le plus salutaire des amours, rien de plus juste que de le proposer à notre admiration, à notre reconnaissance, à notre culte. Mais le cœur de chair que l'Eglise a proposé aux hommages du monde chrétien, a soulevé la colère des hérétiques et les railleries de la libre-pensée, qui donne arrogamment le nom de *cordiolâtres* aux adorateurs du Cœur sacré de Jésus. Etrange aberration qui renverse dans l'amour humain, ce respect, cette douce inclination qui le porte à vénérer les plus petites reliques, les plus humbles souvenirs de ceux qu'il a aimés.

Outre que le cœur de Jésus est une partie intégrante de sa personne, il est aussi le siège des passions qui l'ont agité en faveur de l'humanité. « Vous avez vu, au flanc des ingénieuses machines que meut la vapeur, un instrument impressionnable où le mercure s'élève et s'abaisse pour indiquer la quantité de force qui se dépense à l'action. C'est l'éprouvette. Eh bien, le cœur est, dans notre organisme, l'éprouvette de l'amour et des passions qu'il met en branle. Il bat la mesure des grands sentiments et des fortes émotions dont l'âme est agitée. Vous avez entendu, entre les doigts d'un artiste habile, chanter les cordes harmonieuses d'une harpe ; vives, joyeuses, brillantes, lourdes, mélancoliques, languissantes, pleines de gémissements et de pleurs ; ainsi chantent, entre les doigts de l'amour passionné, les cordes plus riches, plus dociles, plus harmonieuses du cœur humain. Sous les arceaux mystérieux qui contiennent ses battements, il s'émeut, il s'agite, il se tend, il se dilate, il tressaille, il bondit, il s'enflamme, il se consume, il se contracte, il languit, il se ferme, il étouffe. De là, ces expressions des saintes lettres, que nous retrouvons dans toutes les langues : « Mon cœur a tressailli; mon cœur s'est dilaté ; mon cœur est en joie; mon cœur s'échauffe ; mon cœur s'enflamme; mon cœur brûle; mon cœur est devenu comme une cire qui se fond; mon cœur se trouble; mon cœur a peur; mon cœur est triste; mon cœur est bouleversé; mon cœur défaille, mon cœur m'échappe ; mon cœur est brisé; mon cœur s'est flétri et desséché; mon cœur est mort au-dedans de moi-même. »

« L'amour passionné prend donc dans notre organisme, l'instrument qui ressent et exprime ses mouvements si profonds et si variés;

dans cet instrument, il trouve encore le plus beau, le plus sublime de ses dons : le sang. Réservoir vivant, le cœur contracte par des palpitations rythmées, ses rivages mobiles et refoule sans cesse les ondes empourprées, qui, par des ramifications infinies, portent partout la vie; car le sang, c'est la vie. Il échauffe le cerveau ; il renouvelle les os; il répare les tissus et les fibres ; il nourrit chaque molécule du corps humain. Le sang, c'est la vie ; par conséquent, c'est le dernier mot de l'amour. L'amour donne, mais quand il a donné ses biens, son temps, ses caresses, ses consolations, ses services, ses soins empressés, son repos, il veut faire encore davantage, et, dans la ferveur de sa générosité, il s'écrie : Je donnerais pour vous mon sang. Après cela, il n'y a plus rien. Lorsque le sang a coulé jusqu'à la dernière goutte, lorsque le cœur épuisé suspend ses battements, lorsque les ombres de la mort descendent sur celui qui s'est sacrifié, on peut écrire sur sa tombe : « Il est allé jusqu'au suprême amour : *In finem dilexit.* Voilà pourquoi nous honorons par-dessus tous ceux qui furent grands, les martyrs des nobles causes; voilà pourquoi nous préférons aux orateurs verbeux qui se font une renommée en prêchant, loin du danger, l'amour sacré de la patrie, l'humble et obscur soldat, dont la poitrine trouée laisse tomber sur le champ de bataille tout le sang d'un cœur généreux. »

Après ces magnifiques considérations, l'éloquent conférencier conclut que l'Eglise devait, à la voix d'une humble servante, proposer à ses enfants la touchante dévotion du Sacré-Cœur. Car, outre les bienfaits de l'amour infini d'un Dieu qui nous a sauvés de la mort éternelle, la foi nous montre l'amour d'un homme, la plus sainte des passions qui puisse agiter un cœur de chair, et qui a pris dans ses fibres palpitantes le fleuve de la Rédemption. Ce cœur était le plus tendre qui fût jamais. Il avait pitié de la foule, nommait les disciples ses petits enfants, tressaillait de joie sur Madeleine repentie, versait des larmes sur la tombe de Lazare, frémissait de douleur à l'aspect de la triste Jérusalem, bondissait du désir de manger la Pâques avec ses disciples, étouffait sous les épouvantements de Gethsémani, se consumait d'amour sur la croix. C'est une harpe sacrée qui chantait sur tous les tons les hymnes touchants de l'amour passionné. Du sang à la grotte de l'agonie, du sang sur les dalles du prétoire, du sang sur le chemin du Calvaire, du sang au pied de la croix, des torrents de sang pour remplacer celui que nous devions à Dieu en réparation de nos crimes! Longin va à la source

et frappe le cœur. Alors jaillit un fleuve mystérieux qui achève de purifier le monde, et l'œil du chrétien peut contempler au fond de la blessure qui vient d'être ouverte, l'invisible blessure d'amour dont Jésus souffrit dès le premier instant de sa vie. *Propterea vulneratum est, ut per vulnus visibile vulnus amoris invisibile videamus.*

En face de ces merveilles de l'amour, la dévotion au cœur de Jésus-Christ, est la récapitulation magnifique et inexprimable de tous les mystères de la Rédemption.

Le P. Monsabré termine son discours par une admirable paraphrase de ces paroles du prophète : *Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus.* Il convie toutes les misères et toutes les infirmités au cœur profond, sans oublier la France, qui ne sera sauvée qu'en se donnant aussi généreusement à lui qu'il s'est donné à elle.

Louis Colin.

(*A suivre.*)

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XVII

La première année du mariage de Rose me parut être fort heureuse *pour elle.* Je m'exprime ainsi parce que ce bonheur, fait tout entier de frivolité, n'aurait pu me contenter.

André et elle voyageaient beaucoup, recevaient beaucoup et acceptaient toutes les invitations qui leur étaient faites. Du jour au lendemain, Rose se transforma. De simple jeune fille un peu campagnarde, elle était devenue une élégante jeune femme aux manières distinguées, aux toilettes pleines de bon goût.

Elle avait métamorphosé la vieille maison de son beau-père. Ne voulant pas s'en fier au bon goût, et en l'habileté du tapissier de Montfort, c'était de Rennes qu'elle avait fait venir un charmant mobilier. Sa belle-mère hasarda quelques remontrances, essaya de lui dire qu'il ne fallait pas ainsi escompter l'avenir, que la prudence commandait de songer aux fluctuations possibles des affaires : tout avait été inutile.

Rose répondait assez sèchement qu'elle ne faisait point de dépenses au-dessus de ses ressources et que, d'ailleurs, elle avait l'approbation d'André. Cette dernière assertion était vraie. Rose eût pu même ajouter que ses goûts luxueux lui venaient d'André. Habituée à vivre très-simplement, elle était trop ignorante de ces recherches pour y avoir pensé. Mais, au fond de son caractère, existait un penchant vaniteux qu'un peu d'encouragement avait développé vivace.

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15 et 30 mars 1879.

Mon père voyait tout, examinait tout et sa tristesse augmentait; mais il ne me parlait jamais de son inquiétude. De mon côté, j'avais grand soin de ne lui rien dire qui pût augmenter ses craintes.

A la fin de cette première année, Rose eut un fils. Elle pria notre père d'en être le parrain. Il refusa; je dus le supplier longtemps pour qu'il revînt sur sa décision.

Dès les premiers mois de l'année suivante, un changement notable se produisit dans les manières d'André envers sa femme. Il ne semblait plus la regarder que comme une enfant sans conséquence et s'inquiétait peu d'éveiller sa susceptibilité. Rose, fâchée, redoubla d'étourderie. Elle multiplia ses plaisirs, s'adressa plus que jamais au luxe; mais son humeur s'altéra, parfois elle parut triste.

J'évitais de la questionner, j'eusse craint de la froisser; je préférais attendre qu'elle se confiât à moi. Cela ne tarda guère; toutefois sa confidence ne lui rendit pas le calme. Je m'efforçai, en effet, de lui donner quelques conseils prudents, de lui recommander, surtout, de faire en sorte qu'elle n'irritât point son mari.

Elle me répondit brusquement n'avoir réclamé de moi que des consolations et non des conseils; puis elle me quitta très-chagrine et resta plusieurs semaines sans me revenir voir.

Un matin, cependant, elle arriva joyeuse avec un air triomphant; elle me demanda de l'écouter dans le plus grand secret. Je tressaillis, depuis longtemps mes craintes étaient grandes, elles se trouvèrent dépassées.

André voulait habiter Rennes, et Rose un peu inquiète, cependant, de la façon dont notre père accueillerait cette communication, Rose se félicitait d'un tel projet.

— Cela ne se peut, dis-je étonnée et alarmée tout à la fois. André ne saurait oublier à ce point ses devoirs. Il laisserait sa mère, si âgée, seule pour soigner son père paralytique.

— Oh! répliqua Rose, il fera une large pension à ses parents. Sa mère pourra se faire aider davantage si elle le veut.

— Se faire aider par qui? Par des domestiques. Crois-tu, ma sœur, que cette aide puisse remplacer, pour elle et pour le pauvre infirme, la vue de ses enfants!

— Tu es toujours trop sentimentale, Martine, dit ma sœur avec impatience. André, occupé comme il l'est, peut-il beaucoup aider sa mère?

— André, peut-être; mais toi, Rose?

— Moi? Tu ne connais guère ma belle-mère! C'est bien la plus obstinée vieille femme qu'il soit possible de rencontrer! Toujours grondeuse, elle craint de me faire plaisir jusque dans les moindres choses.

— Mais, Rose, prends-tu garde à ne point froisser ses idées et ses goûts? A son âge...

— Dispense-toi de continuer. L'âge ne saurait, il me semble, autoriser une mauvaise humeur perpétuelle. Il n'est pas, d'ailleurs, question de cela, mais du départ projeté. A ce sujet, je venais te demander deux services importants. Mais tu es si mal disposée!...

— Tu te trompes complétement. Que désires-tu de moi?

— D'abord que tu plaides notre cause auprès de mon père.

— Je le ferai. Seulement, je crains de ne pas réussir à calmer la colère qu'il éprouvera tout d'abord, non plus qu'à adoucir le chagrin qu'il en gardera ensuite.

Rose s'agita avec impatience.

— Ne dirait-on pas, s'écria-t-elle, que nous voulons aller au bout du monde! Les six lieues qui nous sépareront de vous ne forment pas une distance tellement effrayante que l'on ne puisse les franchir souvent, à tout le moins une fois par semaine.

— Soit, cependant il y a une autre considération. André fera-t-il bien en laissant à notre père un surcroît de travail?

— Pour cela, j'y ai pensé, je t'assure; mais André m'a fait comprendre qu'il sera infiniment utile à nos intérêts communs d'avoir une maison à Rennes. Les intermédiaires qui s'approprient le plus clair de nos bénéfices seront ainsi supprimés. Notre père aura un contre-maître. Tout est bien calculé, tu peux être rassurée.

— L'avenir le prouvera. Mais n'avais-tu pas deux demandes à me faire, quel est le sujet de la seconde?

Rose hésita longtemps. Enfin elle m'avoua que les dépenses de son ménage n'avaient pas toujours été bien équilibrées, et que des dettes, dont elle ne voulait pas parler à son mari, la tourmentaient beaucoup, surtout dans ce moment où la perspective d'un changement de résidence allait rendre ses créanciers plus pressants.

Je pouvais venir en aide à ma sœur sans mettre personne dans mon secret. Ma part du legs de notre tante m'avait été laissée en toute propriété par mon père. J'en employais le revenu absolument comme je l'entendais. Je n'y touchais que pour soulager quelques misères dignes d'intérêt. Je m'empressai de demander à Rose le

chiffre de la somme qui lui était nécessaire. Elle me le dit, je restai stupéfaite l'importance de total. Je voulus, même, faire quelques représentations pour l'avenir. Rose les reçut fort mal.

Une invincible tristesse me resta de cette entrevue. J'apercevais trop clairemeut que le bonheur de Rose était à peu près évanoui.

Ma pauvre sœur, hélas ! n'avait ni un cœur, ni une intelligence tendant à chercher la paix dans l'accomplissement de ses devoirs.

La légèreté l'avait portée à assumer sa tâche; la légèreté, encore, la guiderait dans toutes ses résolutions.

XVIII

Ainsi que je l'avais prévu, mon père accueillit fort mal le projet annoncé. Il perça à jour ce que les raisonnements mis en avant renfermaient de faux et d'égoïste, mais il devait briser son autorité contre la résolution bien arrêtée d'André. Ce départ fut triste pour nous : Rose me répétait sans cesse qu'elle viendrait souvent nous voir, néanmoins (je n'eusse pu expliquer cette impression) je sentais que la séparation définitive commençait...

Ma vie occupée reprit son cours habituel. Je travaillais avec mon père. Je m'efforçais, autant que je le pouvais, de lui éviter de grandes fatigues. Je réussissais vraiment à lui faire trouver la maison agréable, car il avait rompu à peu près toutes ses relations d'autrefois, et il passait avec moi tout le temps dont il pouvait disposer.

C'était une grande consolation pour moi.

J'allais aussi souvent que faire se pouvait chez les parents d'André; mais, là, j'étais impuissante à ramener un peu de joie : le départ de leurs enfants avait brisé les pauvres vieillards.

— Ce n'était pas la peine à lui de revenir, disait le paralytiqu puisque c'était pour nous quitter ainsi !

La mère se taisait, mais ses pleurs me navraient.

Rose, tenant sa promesse, venait souvent nous voir ; chaque fois, ses manières me paraissaient devenir plus extravagantes. Ses toilettes étaient toujours luxueuses. Elle me racontait avec enthousiasme la vie de fête qu'elle menait. André avait fait connaissance de personnages « haut placés » qui n'avaient pas dédaigné de lui ouvrir leurs salons et elle, Rose, avait obtenu les plus grands succès de beauté, de distinction. Elle était vraiment lancée dans le « monde élégant. »

— On ne veut pas croire que j'aie été à peu près une simple paysanne, me dit-elle un jour avec complaisance. On nous suppose une grande fortune. Je laisse les gens croire. Cela ne fait tort à personne et peut aider André dans ses affaires.

— Mais cela ne peut-il être, aussi, une cause de dépenses au-dessus de vos ressources? Tu as un enfant, tu en attends un autre. N'est-ce pas agir légèrement que de risquer de compremettre l'avenir de ces chers petits?

— Tu es toujours pessimiste, je le vois; tu juges de la vie dans une grande ville comme de celle que l'on mène dans un petit bourg comme Iffendic.

— Je sais bien qu'un changement de résidence amène un changement d'habitudes; mais je sais, encore, qu'il ne faut pas s'aventurer, sans grandes précautions, sur un terrain que l'on ne connaît pas.

Rose, ce jour-là, me quitta assez peu satisfaite. De longtemps, elle ne revint à Iffendic. Je l'allai, cependant, voir trois mois après, car un second fils venait de lui naître.

Je m'attendais bien à trouver sa maison sur le pied d'une certaine recherche, mais tout ce que j'avais pu prévoir était dépassé. Aucune influence salutaire ne balançait l'orgueilleux entêtement du mari et l'étourderie de la femme. Je me gardai de faire part de ceci à mon père : le malheur arriverait toujours assez promptement.

Un an à peine après l'établissement à Rennes des deux époux, les demandes d'argent commencèrent. Elles furent, tout d'abord, adressées à la mère d'André qui y répondit de son mieux; mais ses ressources furent vite épuisées. Ensuite, on eut recours à moi. J'envoyai toutes mes économies personnelles, me contentant de recommander la prudence.

André, lui-même, m'écrivit que cet argent me serait remboursé avant peu, et qu'il ne me l'aurait point emprunté s'il n'eût été pressé de conclure une affaire magnifique.

Je ne crus pas un mot de ces promesses. Je fis sagement, car les demandes semblables arrivèrent de plus en plus pressantes. Force me fut de ne pas les laisser davantage ignorer à mon père.

— Ce que je vois clairement dans tout ceci me répondit mon père, c'est qu'il est urgent de briser mon association avec André. Je ne veux pas courir avec lui à la faillite.

Je fus terrifiée; mes plus sinistres craintes n'étaient pas allées jusque-là!

Sur ces entrefaites, la mère d'André dut s'aliter. Déjà âgée, fatiguée par le travail, d'abord, puis par les soins qu'elle donnait à son mari, soins que, malgré ma bonne volonte, je pouvais à peine alléger; brisée, surtout, par le départ d'André, la pauvre femme ne se releva pas. Elle languit pendant quinze jours sans maladie apparente, mais s'affaiblissant à chaque minute davantage.

J'avais écrit à Rose et à André. Ils vinrent passer une journée à Iffendic. J'essayai vainement de les retenir plus longtemps, ils retournèrent à Rennes. Le surlendemain de leur départ la moribonde expira dans mes bras, en me suppliant de dire à ses enfants qu'elle leur pardonnait le mal venu d'eux, et en me recommandant de dire, plus tard, à ses petits-fils combien elle les avait aimés.

Cette mort me traçait un devoir nouveau : je ne pouvais laisser le malheureux paralytique à la merci de quelque servante; je ne pouvais, non plus, laisser mon père trop souvent seul : plus que jamais il tenait à ma compagnie.

Inutile, enfin, d'espérer que Rose consentirait à recevoir le pauvre vieillard dans son élégante demeure.

Je ne délibérai pas longtemps. Je fis transporter chez nous le père d'André. Je l'installai dans une petite chambre contiguë à la mienne. De la sorte, je pouvais veiller sur lui sans que mon père, dont la santé devenait chancelante, fut trop attristé par ce pénible spectacle.

Je n'avais certainement pas compté sur la gratitude de Rose et d'André. Néanmoins je ne pus me défendre d'un sentiment d'indignation en voyant l'indifférence complète avec laquelle ils reçurent cette nouvelle. Toutes relations autres que celles ayant trait aux affaires communes cessèrent entre nous. Ma sœur ne vint plus à Iffendic; je ne reçus désormais de ses nouvelles que par un mot banal, ajouté de temps en temps aux lettres où, sans cesse, André réclamait de l'argent pour étendre, disait-il, ses relations commerciales.

Mon père, en homme prudent, résistait à tout entraînement et s'en tenait aux conditions strictes du traité qui le liait avec le père d'André.

Une autre année passa; connaissant le caractère résolu de mon père, André ne l'importuna plus; mais, pressé par ses dettes, il prit une voie détournée, s'appropria les marchandises de notre dépôt, les vendit à son profit, reçut le montant de plusieurs créances

communes à l'association, et laissa revenir vers nous un certain nombre de billets qu'il avait le devoir d'acquitter.

Ce fut un coup profond pour nous.

— A quoi, m'écriai-je; tout cela aboutira-t-il? André est perdu et Rose avec lui!

— André, répliqua mon père, a prouvé, par sa conduite envers toi, qu'il n'était pas un honnête homme. Quant à ta sœur, c'est une ingrate que Dieu punit.

Mon père parlait ainsi avec une grande fermeté apparente; mais le choc lui avait été trop rude, sa santé, affaiblie, s'en ressentit. Inébranlable sur tout ce qui touchait à l'honneur, il chercha le moyen de rompre l'association existant entre lui et le père d'André. Il n'eut pas à chercher longtemps. Malgré mes précautions, quelques mots de ces choses étaient arrivés aux oreilles du paralytique. Une crise suivit, deux jours plus tard, le vieillard n'existait plus.

André ne pouvait se dispenser d'assister à l'enterrement de son père. Il vint donc; mais son premier mot, après la triste cérémonie, prouva bien que son respect filial était peu de chose.

Il demanda à ce que les comptes communs fussent réglés le plus tôt possible. Mon père répondit avec indignation qu'aucun obstacle ne viendrait de son côté, car il avait hâte d'oublier jusqu'au souvenir de deux ingrats.

Sa promesse fut tenue. Grâce à son activité, toutes les affaires furent promptement réglées. Un mois après, il m'ordonnait d'écrire à André que sa part était libre, que lui-même renonçait à aucune réclamation concernant les actes d'improbité dont il avait été victime. Il renonçait, également, au droit qu'il possédait de faire attendre trois ans les sommes dont il était redevable à l'association, et il offrait des billets échelonnés jusqu'à la fin de l'année courante. Nous étions alors au mois de février, c'était donc dix mois seulement que demandait mon père pour terminer entièrement cette affaire.

André accepta bien vite. Il n'avait qu'un but; toucher promptement le plus d'argent possible. Ayant, écrivit-il, d'autres projets en vue, il renonçait à un commerce qui ne laissait à la succession de son père, après un travail incessant de quarante années, qu'une misérable somme de soixante mille francs.

Les mots « misérable somme » étaient soulignés. Lui, André, avec ses aptitudes supérieures, ses relations, ne tarderait pas à se faire une position brillante.

— Ou bien il perdra ce qui pourra lui rester, ses dettes une fois payées! dit mon père en entendant la lecture de cette lettre.

Je ne répliquai rien, mais je pensai exactement de même.

— D'ailleurs, ajouta mon père, cela ne nous regarde plus. Il ne me reste qu'un enfant!

Et il me pressa avec force sur son cœur. Je lui rendis son baiser avec tendresse, mais combien je me sentais navrée; combien le sort de Rose m'effrayait. J'étais, hélas! impuissante à le conjurer.

XIX

Mon temps, désormais, appartenait à mon père. Sans le souvenir de ces dernières années, sans l'inquiétude ressentie pour Rose, je me serais trouvée heureuse.

La part d'association nous revenant, jointe au legs qui m'avait été fait, constituait pour nos goûts simples une véritable fortune.

L'union la plus cordiale régnait entre mon père et moi. Il savait trouver, pour dissiper ma mélancolie, des tendresses dignes d'une mère.

Je m'efforçais de répondre à cette affection en redoublant de soins.

Je passais les heures dont je pouvais disposer à peu près entièrement en la compagnie de l'institutrice chargée de l'école des filles d'Iffendic.

Mlle Julie Chesnay avait eu une existence traversée par bien des chagrins; mais elle n'avait jamais perdu courage et se tenait prête à tous les sacrifices qui pourraient encore être exigés d'elle.

Nommée institutrice à Iffendic, elle s'était fait promptement aimer de ses élèves. Les plus indisciplinées, les plus incultes d'entre elles subissaient l'influence de sa douceur, de sa bonté ferme.

Le bien réalisé par elle était déjà grand. Je fus assez heureuse pour obtenir sa confiance, et me voir admise à l'aider de temps en temps dans sa lourde tâche.

Le cœur profondément noble et courageux de cette digne personne, ne connaissait aucune défaillance dans l'accomplissement des devoirs imposés. Elle proscrivait, surtout, les rêveries sans but, les retours sur les peines subies.

— N'ayons pas une trop grande compassion pour nous-mêmes, disait-elle, cela ne sert qu'à affaiblir notre volonté. Gardons un pieux souvenir de ceux que nous avons perdus et honorons leur mémoire en nous efforçant de faire en leur nom le plus de bien possible ; mais prions et conservons nos forces pour le combat incessant de la vie. La vigilance, seule, peut nous préserver des défaillances et des surprises.

Je ne me sentais point, à beaucoup près, aussi vaillante que Mlle Julie ; mais je m'appliquais à l'imiter autant qu'il était en mon pouvoir.

Je dois à cette excellente amie de ne m'être point laissée absorber par la peine que me causait l'oubli de Rose et l'ignorance où j'étais de son sort réel.

De loin en loin, et par hasard, je recevais quelque nouvelle. Ainsi j'avais appris que la famille était augmentée d'une petite fille ; mais rien des affaires d'André ne venait me rassurer ; tout au contraire, le peu que l'on m'en rapportait servait à entretenir mes craintes.

Mlle Julie me consolait, me demandait habilement quelque travail, quelque petit service m'obligeant ainsi à faire trève à mes réflexions.

Au milieu d'une belle matinée de juin, je me disposais à aller voir mon amie lorsqu'une voiture s'arrêta devant la porte de notre maison.

Je regardais machinalement, croyant avoir à répondre à quelque étranger, un cri de surprise m'échappa, Rose descendait de la voiture et se précipitait vers moi.

Tous mes griefs, toutes mes peines furent aussitôt oubliés. J'embrassai Rose en pleurant de joie.

— Depuis si longtemps je t'attendais ! lui dis-je.

— Je t'assure que j'avais grand désir de te voir plus souvent, répondit-elle ; mais je ne suis pas libre de faire absolument ce que je désire.

— N'en parlons plus ! Te voici, enfin ! J'espère que tu ne repartiras pas de sitôt.

— J'ai huit jours de vacances ; mais tu trouveras, peut-être, que ce sera long, car j'ai amené les enfants avec moi.

— Comment ! tes enfants sont là et je ne les ai pas encore embrassés !

— C'est que, vois-tu, Martine, dit-elle en me retenant ; je sais avoir mal agi depuis la rupture d'André avec notre père. Je n'aurais

pas dû laisser à un étranger le soin de vous faire part de la naissance de notre petite fille. Je regrette bien vivement ma faute, je t'assure. Tu me pardonnes déjà, j'en suis certaine ; mais que dira notre père?

— C'est très-mal d'avoir ainsi manqué d'égards envers lui, répondis-je ; mais la vue de ce petit ange conjurera sa juste susceptibilité.

Nous allâmes à la voiture et nous en fîmes descendre mes deux neveux, Paul et René, puis une jolie petite mignonne, qui commençait à marcher, ma chère petite nièce, appelée Rose comme sa mère.

Ce moment me fut très-doux. J'en oubliai l'impression que l'arrivée inattendue de ma sœur pouvait produire sur l'esprit de mon père. J'y songeai seulement lorsque le bon vieillard entra dans la salle où nous étions rassemblés ! Je vis fort bien mon père pâlir, mais je courus à lui. Par une soudaine inspiration, je plaçai dans ses bras la petite Rose, je fis approcher Paul et René pendant que leur mère, les mains jointes, la tête penchée sollicitait, par son humble contenance, un pardon qui ne se fit pas attendre.

Quel cœur de père eût pu résister à cette appel muet, au spectacle des aimables visages des trois enfants ! Bientôt le gazouillement d'oiseau des chers petits acheva l'œuvre. Pas un mot de reproche ne fut prononcé et la réconciliation parut complète.

Plusieurs jours s'écoulèrent gaîment, très-gaîment même ! Je me sentais si jeune pour amuser mes chers petits neveux. Je m'intéressais à leurs remarques enfantines, à leur étonnement, lorsqu'ils contemplaient les grands bois et les collines de notre pays. Il me semblait que le voile noir jeté sur ma vie s'était déchiré, et qu'un jour calme l'éclairerait désormais.

Je trouvais le temps si court, en cette radieuse compagnie, que ma sœur me surprit beaucoup en m'annonçant, un matin, qu'il y avait déjà sept jours écoulés depuis son arrivée à Iffendic, et qu'il lui fallait songer au retour à Rennes.

Sa contenance décelait un tel embarras que, sur le champ, je m'attendis à une confidence pénible.

— Qu'y a-t-il? interrogeai-je. Rien de malheureux? Je l'espère.

Mes paroles sonnaient faux, Rose se sentit devinée.

— Martine, dit-elle ; tu ne te trompes pas. Je préfère te dire tout d'un seul coup. André s'est engagé dans de grandes spéculations, dont il est sûr de retirer un magnifique bénéfice ; mais il lui faut

de l'argent. Tout ce que nous possédons est déjà engagé. Il aurait bien fait un emprunt, mais il a pensé agir plus sagement en demandant à notre père de lui avancer les sommes pour lesquelles nous avons des billets...

— Y songes-tu? Et ses propres affaires! Voudrais-tu y apporter une semblable perturbation? Voudrais-tu, surtout, compromettre l'heureuse réconciliation obtenue depuis si peu!

— Ce n'est point mon désir, crois-le; mais la nécessité...

— Réfléchis bien, Rose, interrompis-je. Rien de bon ne peut résulter de cette demande. Ne la fais pas.

— Puis-je t'obéir! Et André?

— André, m'écriai-je avec impétuosité; André a-t-il donc le désir de détruire le repos de notre père, comme il a détruit le bonheur de ses parents!

— Oh! Martine! dit Rose en fondant en larmes.

J'étais déjà revenue à moi. Je rougis de m'être ainsi laissée emporter au-delà des plus strictes convenances. J'essayai de faire diversion au trouble où j'avais jeté Rose en l'interrogeant sur les projets d'André, promettant d'appuyer sa demande de tout mon pouvoir, dans le cas où ces projets me paraîtraient avoir chance de réussir. Mais ma sœur ne put rien m'apprendre.

Elle ne savait rien, sinon que son mari avait besoin d'argent, car il se trouvait engagé dans une entreprise dont la réussite dépendait de sommes plus fortes qu'il n'en avait à sa disposition.

— Et tu te résignes à vivre ainsi dans l'ignorance la plus complète de choses auxquelles, non-seulement ton propre avenir, mais l'avenir de tes enfants est attaché?

— André dit que cela le regarde seul. Qu'à l'homme appartient le soin des affaires, à la femme le soin du foyer domestique.

— Chaque femme, cela se comprend, ne peut donner une part de son activité à l'industrie de son mari; mais chaque femme a le droit de savoir où mène cette industrie. Il n'est pas bon, il n'est pas juste que, volontairement, elle reste dans l'ignorance, puisqu'il peut lui arriver de compromettre les intérêts d'autrui. Mais pourquoi te dire cela! Tu n'écouterais pas mes conseils ou tu n'oserais les mettre en pratique. Il est, peut-être, d'ailleurs trop tard. Ah! Rose! Rose! mes craintes sont bien grandes; il m'est cruel de penser que cette réconciliation attendue avec ardeur va se trouver compromise! Reprends un peu d'énergie, pense à tes enfants!

— Crois-tu que je les oublie! Je les aime, Martine, je les aime tendrement; pour eux seuls je trouverai le courage d'affronter les reproches de notre père. Je ne puis pas reculer devant cette extrémité, et, s'il faut te le dire, non-seulement André a besoin d'argent; mais moi je suis à bout de ressources! Si je n'obtiens rien de notre père, je ne sais comment je pourrai faire face aux dépenses de la maison.

Je ne répondis pas, à quoi cela eût-il servi!

Je restai très-étonnée en voyant notre père accueillir sans émotion apparente la demande de Rose.

— Je l'attendais, dit-il. Je sais où en est André. Si lui seul devait être victime de sa conduite, je ne m'en occuperais pas. Mais te voilà, toi, Rose, et ces pauvres petits, engagés dans la situation la plus triste! Je devrais rejeter ta prière, car cet argent sera encore perdu, je le crains beaucoup. Enfin, comme au milieu de tout cela, il peut encore se trouver pour vous une chance de salut, je vais faire en sorte de te donner cet argent. Rends-moi ceux de mes précédents billets non échus, je vais t'en remettre un autre payable dans un délai de quinze jours. Le notaire d'Iffendic est mon ami, il me trouvera bien, dans ce laps de temps, la somme dont j'ai besoin.

Heureuse de cette conclusion, Rose, avec une incroyable légèreté de caractère, reprit toute sa gaîté. Elle m'assura vingt fois qu'un résultat brillant couronnerait les entreprises d'André.

Elle aurait, alors, un vif plaisir à me prouver combien elle me gardait d'amitié et de reconnaissance pour les services que je lui avais rendus. Puis elle fit, en chantant, les préparatifs de départ, me répéta qu'elle voulait, désormais, revenir souvent nous voir et que, chaque fois, elle amènerait ses enfants.

Je voulus lui persuader de me laisser pour quelque temps mes neveux, elle refusa, André, disait-elle, ne pourrait se résigner à leur absence prolongée. Enfin l'heure du départ arriva : notre père y assistait. Il prit, tour à tour, chaque enfant dans ses bras, le serrant étroitement contre sa poitrine; il prit ensuite les mains de Rose, et d'une voix pénétrée :

— N'oublie pas, lui dit-il, qu'ici il y a un refuge pour toi et pour tes enfants. Dieu sait que je lui demande de tout mon cœur la réussite d'André! Mais si le malheur vous accablait n'hésite pas à revenir. Promets-le moi, Rose!

— Oh! bien certainement, père, répondit Rose. Je vous aime

plus encore pour cette sollicitude ; mais rassurez-vous. Vous verrez, vous verrez, que vous n'aurez pas à regretter de nous être venu en aide !

Elle partit. Mon père se laissa tomber sur une chaise. Toute sa fermeté factice l'abandonnait, il me dit en frémissant :

— Martine ! tu avais raison. Dieu entend les malédictions des parents ! Il m'a trop bien écouté !...

XX

Le notaire procura facilement à mon père la somme nécessaire pour payer le billet donné à Rose. Je m'attendais à revoir ma sœur dans cette même quinzaine ; elle me l'avait promis, mais elle manqua à sa promesse, et m'envoya seulement un mot où il était question de dérangement imprévu sans que, d'ailleurs, aucune date nouvelle fut précisée. Cela me contraria beaucoup ; quinze autres jours passèrent, je ne reçus même plus de lettre.

Sur ces entrefaites, un voyageur de commerce, avec lequel nous avions des relations d'affaires, vint à Iffendic. Je me trouvais seule à la maison lorsqu'il y arriva, mon père étant absent pour deux jours. Nous causâmes pendant quelques minutes, tout à coup M. Pernot, c'était le nom du voyageur, me demanda si ma sœur s'habituait à la vie de Paris.

— A la vie de Paris ! m'écriai-je. Que voulez-vous dire ?

Ce fut au tour de M. Pernot de s'étonner.

— Comment, dit-il, vous ignorez que M. et Mme André Portal, ont quitté Rennes et se sont installés définitivement à Paris !

Je ne pus trouver un mot, je ne parvenais même pas à rassembler mes idées.

— Je regrette bien, reprit mon interlocuteur ; de vous avoir aussi brusquement annoncé ces choses ; mais pouvais-je soupçonner que vous eussiez été laissée dans l'ignorance d'une semblable détermination.

— A Paris ? répétai-je encore. Comment se sont-ils trouvés forcés de recourir à une telle extrémité ? Je vous en prie, Monsieur, dites-moi quelle impression ce départ a causée ? A quoi on l'attribue ?

— On parle de dettes considérables, d'affaires très-délicates engagées. On blâme sévèrement la conduite de votre beau-frère. On trouve que votre sœur a eu tort de point chercher à l'arrêter dans la voie où il entrait. On blâme leur train de maison, le peu d'ordre qui y régnait. En un mot, vous le savez, des circonstances semblables ne disposent personne à l'indulgence, et nul ne se fait faute de parler à tort, à travers. La seule chose positive c'est que M. André Portal assume une situation d'affaires très-grave.

Je priai M. Pernot de me donner l'adresse de Rose, mais il l'ignorait. Bientôt il me quitta en me renouvelant ses regrets pour la brusquerie de ses informations, et en m'offrant de prendre d'autres renseignements, si je le désirais.

L'absence de mon père fut pour moi un véritable soulagement. Je pouvais me recueillir et chercher le moyen de lui apprendre cette triste nouvelle avec beaucoup de douceur, de ménagements.

J'allai trouver Mlle Julie. Elle seule, je le sentais, pouvait remettre un peu de calme dans mon cerveau ébranlé.

— Je ne suis point surprise, me dit-elle, lorsque je lui eus tout raconté. La conduite de votre sœur ne me paraissait pas être naturelle, je pressentais quelque résolution désespérée. La voilà à Paris, que Dieu la protège ! Paris, ce refuge de tant de misères cachées ou exploitées, est un gouffre d'où bien peu surnagent ! Croyez-moi, Martine, domptez cette nouvelle peine : elle est la conséquence de la vie mal comprise de ceux que vous aimez. Préservez, autant qu'il sera en vous, votre père de ce choc, et attendez avec patience. Vous aurez encore occasion, je le crains, de vous dévouer à votre sœur et aux siens. Il vous faudra ne pas faiblir, quelque puisse être la pesanteur de la tâche.

Assise près de mon amie, la tête appuyée sur son épaule, je l'écoutais presque sans comprendre.

— Ah ! dis-je, j'avais cru en la sincérité de Rose. M'avoir témoigné tant d'amitié au moment du départ et me quitter ainsi !

— Votre sœur a agi comme agissent tous les gens faibles. Elle a reculé devant la difficulté d'expliquer ce nouveau projet de son mari. Elle s'en est fiée au temps, à l'occasion. Le temps s'est écoulé, l'occasion n'est pas venue. Alors elle a songé qu'il lui serait infiniment plus facile d'écrire. Mais l'amour-propre et aussi, peut-être, la crainte des reproches que vous eussiez été en droit de lui adresser, a amené la pauvre femme à différer d'écrire comme elle

avait différé de parler. Tout me sera pardonné, s'est-elle dit, le jour où je pourrai annoncer le succès de nos affaires...

— Oui, répondis-je, vous tracez le caractère de Rose; mais, ô mon Dieu ! que ces coups répétés sont difficiles à supporter : je n'ai plus ni force, ni courage...

— Et vous venez de prononcer le nom de Dieu ! dit Mlle Julie d'un accent de reproche. N'êtes vous donc plus l'âme vaillante que j'ai admirée ! Ne savez-vous plus où trouver la force qui vous fait défaut ! Martine ! la vie, pour beaucoup, est souvent bien pénible; mais quelle récompense pour ceux qui ne perdent ni le courage, ni l'espoir en Dieu !... Ils peuvent braver l'adversité : jamais ses coups ne seront au-dessus de leur constance !

L'institutrice parlait avec enthousiasme. Ses grands yeux bleus, fixés sur les miens, semblaient me communiquer quelque chose du feu qui les animait. Je pensai à la vie si éprouvée de Mlle Julie, et j'eus honte de ma défaillance.

Je revins à moi, je me jetai au cou de mon amie, l'assurant que je voulais me montrer digne de son affection.

Je passai le reste de la journée avec Mlle Julie, mon père ne devant revenir que le lendemain au soir. Je me sentis fortifiée par son entretien où une foi, une raison si hautes se mêlaient à une énergie si admirable.

. . . . . .

Mon père ne parut pas plus étonné que ne l'avait été Mlle Julie.

— Je soupçonnais quelque chose comme cela, me répondit-il. Le crédit d'André était épuisé à Rennes, il essaie de le rétablir à Paris, mais je crains qu'il n'y réussisse pas davantage. Pour nous, Martine, nous avons fait notre devoir jusqu'ici, tenons-nous prêts à le faire encore. Ces pauvres petits, leur souvenir m'attriste ! mais nous les protègerons...

Quelques jours plus tard arriva une lettre de Rose. Ma sœur s'excusait de n'avoir pas osé nous parler des projets de son mari dont, au reste, elle avait cru la réalisation moins immédiate. Elle faisait le plus grand éloge de sa vie nouvelle et disait ne rien regretter, sinon de ne pas nous avoir auprès d'elle. André avait plus que jamais l'espoir de réussir. Sans nul doute, au printemps de l'année suivante, elle viendrait, accompagnée de ses enfants, nous embrasser.

Je voulus essayer de croire à ces belles espérances. Je n'y réussis point.

XXI

Les longues soirées d'hiver étaient commencées. Nous les passions doucement occupés, surtout à ses lectures que mon père prenait grand plaisir à entendre. Souvent il nous arrivait un visiteur, la lecture, alors, était abandonnée pour une agréable causerie. J'emploie le mot « agréable » parce que, le plus souvent, après Mlle Julie, notre iuterlocuteur se trouvait être le surveillant de nos exploitations, M. Félix Laumay, jeune homme de trente ans, d'un grand savoir, de beaucoup d'esprit, que mon père s'était attaché lors de sa rupture avec André.

Travailleur infatigable et dévoué, M. Laumay avait des manières cordiales et franches qui prévenaient en sa faveur. Il avait très-promptement gagné notre confiance. Pour ma part, je lui portais une sympathie réelle, tant, à diverses reprises, il s'était montré empressé à m'être agréable. Sa conversation nous intéressait toujours. Il savait donner aux choses les plus vulgaires une tournure attachante ou spirituelle. Souvent, encore, il nous racontait les divers incidents d'un séjour prolongé qu'il avait fait en Amérique.

Parfois, mais plus rarement, il nous parlait de ses parents, morts pendant sa première enfance, et dont le souvenir lui était bien cher.

Un soir il se montra plus communicatif. Il osa toucher à un souvenir terrible pour son cœur. Je me rappelle ses paroles, car elles m'impressionnèrent vivement. Je les rapporte pour mieux faire connaître M. Laumay.

— J'avais six ans, nous dit-il, lorsque mes parents moururent à peu de distance l'un de l'autre. Un cousin éloigné de mon père me recueillit en promettant de ne pas m'abandonner. Dieu le bénisse ! Il a tenu dignement sa promesse. Mon cousin habitait Rennes, il faisait avec le port de Saint-Malo un grand commerce d'exportation. Je grandis en compagnie d'une petite cousine, plus jeune que moi de trois ans. Claire était charmante. Tous deux nous nous aimions tendrement. Mon tuteur était ravi de cette affection mutuelle ; il décida que notre mariage aurait lieu lorsque ma vingt-deuxième année serait accomplie.

De ce temps de bonheur si vrai, quoique bien calme, chaque jour

m'est encore présent devant les yeux, Je n'ai pas à faire un grand effort d'imagination pour voir apparaître Claire, toute aimable, toute souriante, me tendant la main; ou bien son père, au regard si bon, à la parole si cordiale.

Ma vie semblait donc toute tracée. Je songeais avec joie à l'époque où ma chère Claire deviendrait ma femme. Trois mois nous séparaient encore de cette date, quand une discussion d'intérêt assez grave nous appela, mon tuteur et moi, à Saint-Malo. Ce voyage survenant au mois de juin, et la saison étant magnifique, Claire demanda à nous accompagner. J'appuyai vivement sa prière ; le voyage m'aurait paru si long sans elle !

Notre séjour à Saint-Malo était, en somme, fort agréable. Le matin nous allions, mon tuteur et moi, à nos affaires. L'après-midi se passait en premenade dans les environs, tous si pittoresques.

Nous résolûmes, un jour, d'aller à l'îlot de Césambre visiter les ruines de la célèbre abbaye de ce nom : au départ, le temps était splendide, puis, tout-à-coup, le vent s'éleva et le retour fut des plus pénibles.

Nous allions aborder quand, par une fausse manœuvre, la barque donna contre une roche : nous fûmes précipités dans la mer. Je revins promptement à la surface. Près de moi se débattait mon tuteur, il ne savait pas nager. Je le soutins pendant quelques secondes et le remis aux mains d'un des bateliers qui venait de nous rejoindre. Le second batelier était déjà en sûreté, mais Claire n'avait pas reparu !...

Je plongeai deux fois sans résultat. Lorsqu'il me fallait revenir à la crête des vagues pour respirer, j'explorais l'espace avec désespoir. Rien, toujours rien !

Une troisième fois, je plongeai aussi près que possible de la roche fatale. Je faillis être enlacé dans un amas d'herbes visqueuses flottant autour des pointes de granit. En me dégageant de cette masse gluante, je mis la main sur un morceau d'étoffe. Avec une énergie soudaine, je recouvrai mes forces épuisées ; je tirai à moi et pus ramener un corps... celui de Claire...

Lorsqu'avec mon cher fardeau je reparus à la surface, une faiblesse invincible s'empara de moi, je perdis à peu près connaissance, mais on venait à mon secours, bientôt, Claire et moi, nous étions transportés et soignés dans une maison voisine de la plage...

Je devais survivre... Claire était morte !...

L'existence me devint horrible; aussi, quelques mois plus tard, mon tuteur, accablé de chagrin, étant mort à son tour, je partis pour l'Amérique, où je passai six années en voyages de toutes sortes.

La nostalgie du pays me reprit, cependant, et me força à revenir en France. J'avais à peu près épuisé mon mince héritage, il me fallut me créer une position nouvelle. J'entrai, à Rennes, chez M. Talmon, le riche marchand de bois. C'est là, Mademoiselle Martine, que j'eus occasion d'entrer en relations avec votre père.

Peu de temps après, il m'offrit la place que j'occupe maintenant, J'acceptai avec joie. Rien de plus heureux ne pouvait m'arriver. Les longues courses à travers les forêts, cette communion constante avec l'admirable nature qui nous entoure, cette vie, paisible au milieu même de son agitation, tout concourait à me promettre l'apaisement.

J'ai, de plus, rencontré des âmes d'élite.

J'ai pu, ce que j'eusse cru devoir être impossible, me rappeler ces souvenirs sans déchirement nouveau. Oh! merci à vous, Monsieur, à vous, Mademoiselle, qui m'avez traité en ami plutôt qu'en étranger. Croyez-le bien, cet accueil n'a point été fait à un ingrat.

Le récit de M. Laumay me laissa fort émue. L'analogie que j'y trouvais avec ma propre histoire, me le rendait plus saisissant encore. Mais quelle consolation, au moins, de n'avoir à accuser que la mort. Il n'avait pas été trahi, lui, et trahi doublement!...

Depuis cette soirée, M. Laumay fut très-assidu à la maison. Il avait toujours un prétexte lorsqu'une invitation formelle de mon père ne l'avait pas appelé. C'était tantôt un livre qu'il m'apportait, tantôt un dessin qu'il désirait me soumettre. Je recevais cordialement ces attentions, et mon père en paraissait tout heureux.

XXII

— Laumay doit venir cette après-midi te demander un instant d'entretien, me dit mon père, pendant que nous déjeunions.

— Qu'a-t-il de particulier à me dire?

— Ah! c'est son secret, ou plutôt, c'est le nôtre, car il me l'a confié ; mais j'ai promis de ne pas le divulguer.

— Quelle plaisanterie!

— Il n'y a pas de plaisanterie, c'est très-sérieux.

— Voyons, père, soyez sérieux vous-même. M. Laumay ne peut avoir rien à me dire qui nécessite un tel mystère.

— Tu en jugeras lorsqu'il t'aura parlé. Tout ce que je veux ajouter, c'est que je serai très-heureux si tu accueilles bien sa communication.

Sur ces paroles, mon père sortit, me laissant très-étonnée.

Deux heures plus tard, M. Laumay arrivait. Il me demanda avec embarras si j'avais été prévenue de sa visite. Je répondis affirmativement, ajoutant en riant qu'il serait bien aimable de satisfaire, au plus tôt ma curiosité.

M. Laumay parut prendre une grande résolution.

— Mademoiselle, me dit il, vous me trouverez peut-être présomptueux ; mais je vous prie instamment de ne pas prendre, sans y réfléchir, une détermination défavorable : vous me rendriez si malheureux ! Je n'essaie même pas de vous présenter avec habileté mes plus chers projets ; vous êtes bonne, vous serez indulgente. Laissez-moi vous dire que je vous aime, et vous demander, avec le consentement de votre père, si vous voulez m'agréer pour mari.

Je restai muette. J'avais pensé à une foule de choses plus ou moins possibles. Je n'avais même pas eu l'idée d'une telle probabilité.

C'était à moi, vieille fille, puisque j'avais atteint mes vingt-neuf ans, à moi, vieille fille laide, que l'on parlait d'affection, de mariage. En vérité, cela ne pouvait être. Je rêvais, bien certainement, et je me garderais de raconter ce rêve, car on se moquerait de moi ! Je ne parvenais pas à trouver une réponse, tant ma surprise avait été grande. Je balbutiai une excuse et finis par dire combien je me sentais étonnée.

— Et que me répondez-vous? Mademoiselle, demanda M. Laumay.

— Vous n'avez pas assez réfléchi, répliquai-je. Savez-vous que j'ai vingt-neuf ans, je suis déjà vieille, par conséquent. De plus m'avez-vous réellement bien regardée.

— Sont-ce là toutes les objections que vous auriez à me faire?

— Elles sont d'un grand poids.

— Vous ne parlez pas sérieusement, Mademoiselle Martine. A vingt-neuf ans on n'est pas vieille. Quant à votre visage, il me plaît ainsi. L'ai-je jamais vu animé d'une autre expression que la douceur et la bonté !

— M. Laumay interrompis-je, vous pouvez avoir raison, mais un obstacle plus grand nous sépare. J'ai résolu de ne point me marier.

— Cette décision ne saurait être irrévocable.

— Détrompez-vous, elle a été prise à la suite d'évènements qui ont laissé dans mon âme un souvenir trop vivace pour que je puisse jamais oublier.

— Je ne vous demande pas d'oublier, dit-il, prouvant ainsi qu'il savait fort bien ce à quoi je faisais allusion. Ecoutez-moi, je vous en prie. Vous connaissez ma vie, vous savez quelle immense douleur l'a traversée. J'aimais Claire uniquement, tendrement. Partout je la retrouvais! Lorsque, pour la première fois, je vous vis, Mademoiselle Martine, le son de votre voix, votre sourire si doux, quoique mélancolique, me rappelèrent vivement celle que je pleurais. Bientôt je pus apprécier votre dévouement de tous les instants envers votre père. Je vous ai vue déployer, sans efforts, les plus rares qualités, et mon cœur, que je croyais à jamais fermé, s'est bercé d'une espérance, vague d'abord, puis de plus en plus distincte. Votre père me traite avec une grande bonté ; j'ai compté, je l'avoue, sur son appui ; mais laissez-moi ajouter que tout ce que j'ai appris de vous a redoublé mon admiration. J'ai cru, je crois fermement, au bonheur si vous ne me repoussez pas! Vous le voyez, Mademoiselle Martine, tous deux nous conservons un souvenir, mais il ne saurait altérer une affection sérieuse comme celle que je vous porte, comme celle que je vous demande. Oh ! je vous en prie, ne me dites pas non!

Il était là, les mains jointes, un peu penché en avant, le visage pâli par une visible anxiété.

Le sentiment le plus vif que j'eusse encore éprouvé depuis le mariage d'André m'envahit. J'aurais voulu pouvoir répondre à cette affection si forte, si loyale. Un instant, je l'avoue, cela me parut possible; mais la raison reprit vite son empire.

M. Laumay respectait mon silence. Il suivait attentivement sur mes traits le reflet des pensées assaillant mon âme. Lorsque je voulus parler, il m'interrompit doucement.

— Ne me donnez pas aujourd'hui, dit-il, une réponse que vous regarderiez comme définitive. Dans huit jours je reviendrai.

Les premiers instants qui suivirent son départ me furent pénibles. Tant de choses ensevelies au plus profond de mon cœur se représentaient vives et distinctes à mes yeux!

« Pourquoi, me disais-je, André ne m'a-t-il pas jugée ainsi que me juge M. Laumay ! »

O force invincible d'un sentiment unique!

Je ne me l'étais pas encore avoué, mais je reconnus vite, gardé

dans un repli de mon âme, un souvenir dégagé de toutes les amertumes passées, souvenir idéal ne pouvant laisser place à aucune autre affection que l'amitié.

Etais-je libre d'engager l'avenir ? Mon père m'avait dit : « Un jour nous devrons protéger Rose et ses enfants. » Mlle Julie avait parlé de même ; mes propres craintes corroboraient ces appréhensions.

Il me fallait donc conserver ma liberté entière, car, je le sentais, il serait au-dessus de mes forces de ne pas me consacrer toute aux enfants de Rose, aux enfants d'André...

V. Vattier.

(*A suivre.*)

LETTRES FAMILIÈRES D'UN PARISIEN A UN PROVINCIAL

SUR LES CONFÉRENCES

FAITES A NOTRE-DAME DE PARIS, PENDANT L'AVENT DE 1866

PAR LE R. P. HYACINTHE (1)

QUATRIÈME LETTRE

Paris, 27 janvier 1867.

Mon cher ami,

Je voulais passer à grande vitesse sur les quatre dernières conférences, et voilà que vous me forcez à revenir sur mes pas.

Vous trouvez que j'ai eu tort de ne pas citer tout au long les deux passages que j'ai pris la liberté de critiquer bien carrément dans ma dernière lettre. C'est un peu de paresse qui m'a empêché d'ajouter ces citations vraiment nécessaires. Je répare mon omission. Mais auparavant, pour vous faire mieux comprendre l'excès de mes susceptibilités littéraires, il est bon de vous dire que nos yeux sont encore fatigués ici, à Paris, de certaines affiches tapageuses où s'étalait ce titre, à propos de je ne sais plus quelle pièce de théâtre : *Vlan! c'est fait.* Cela dit, je laisse la parole au Révérend Père, pour qu'il vous expose à sa manière le mystère de la sainte Trinité.

« ... Il est Dieu, il est père, et au dedans de lui-même il a sa gloire aussi (le Verbe est la gloire de Dieu). Il pense son beau Verbe substantiel et personnel, sa belle et vivante raison : son Fils; il pense son Verbe, il contemple son Verbe, et dans cette contemplation et dans cet amour à eux deux, le Père et le Verbe, ils pro-

(1) Voir la *Revue* du 30 mars.

duisent l'Esprit, c'est-à-dire l'amour, l'amour substantiel et personnel, et le Père et le Verbe se reposent en lui, et c'est fait : *factum est!* Le cycle de la vie divine est accompli : Dieu est complet, Dieu est heureux... »

Et d'une! Je passe à la citation touchant le *bon mariage.* « Dans cette grave question, Messieurs, dit le Révérend Père, la vérité est dans *les solutions extrêmes* (remarquez ce pluriel *les solutions*) elle est dans le croyant qui dit à son épouse : « Nous croirons, nous prierons, nous aimerons ensemble le Dieu de nos pères et de nos enfants, le Dieu de Bethléem et du Calvaire. » Ou bien si elle n'était pas là, elle serait dans l'incrédule logique et conséquent, dans l'*énergique solidaire*, qui dit à sa compagne : « Je ne veux qu'une conscience entre toi et moi; point de prêtre pour bénir notre couche, point de prêtre pour sacrer notre enfant, point de prêtre pour prier et pleurer sur notre tombe! » Les *vrais époux* sont là : *la foi ou la négation* dans une même morale et dans une même religion. »

Vous le voyez, le pluriel initial: *les solutions extrêmes*, et la finale ; *les vrais époux sont là, dans la foi ou dans la négation*, ce début, dis-je, et cette finale ne laissent point de doute sur la pensée, malgré le conditionnel glissé au milieu : « Si elle (la vérité) n'était pas là, *elle serait*, etc. » Vous regretterez aussi, comme moi, cette épithète honorifique « *l'énergique* solidaire. » Jamais je n'avais ouï parler, dans la chaire chrétienne, de l'énergique Satan, ni des énergiques pécheurs ses disciples. En ce genre, je ne me souviens que d'un épisode de la conversion du fameux de Queriolet : au moment où il entrait dans certaine église, tandis que l'on exorcisait, parlant par la bouche d'un possédé, un démon le salua en s'écriant : « Voici mon brave! « Mais là, je ne vois rien que de très-convenable : c'était le diable qui parlait.

Puisque vous m'avez fait revenir à la seconde conférence, j'ajouterai encore une critique qui me paraît bien justifiée par la conférence suivante, dont je vais vous parler tout à l'heure.

Le Révérend Père semble avoir quitté le monde à l'âge des rêves couleur de rose, il ne conçoit pas, pour le mariage, d'autre préface qu'une édition revue mais non corrigée, de Paul et Virginie. La passion de l'amour est évidemment ce qu'il considère comme la base de cette union parfaite des cœurs, qu'il réclame avant tout, et c'est cette pensée qui l'a jeté, malgré la gravité de son caractère,

dans les écarts d'un ton passionné aussi bien que dans les gentillesses fleuries de l'idylle.

Or, il y a là, ce me semble, une grande erreur : l'estime et une certaine conformité de goût et de manière de voir sur quelques points essentiels, avec de sérieux motifs de convenance, voilà ce qui suffit pour faire d'excellents mariages de raison, aussi vertueux et souvent plus fertiles en consolations pour les époux, que les unions préparées par la passion de l'amour. Les mariages de raison paraissent fort ridicules, je le sais, à dix huit-ans, et dans le monde romanesque, qui reste toujours enfant; mais l'expérience est là pour les venger.

D'ailleurs, il faut bien admettre que si la passion n'empêche pas le mariage, un homme de bon sens ne peut suivre son attrait qu'après lui avoir fait subir le contrôle de la raison, à qui seule il appartient de prononcer en dernier ressort sur un contrat d'où dépend le bonheur de toute la vie et en grande partie, notre éternité; car, franchement, il faut une vertu bien robuste pour rester un saint dans l'enfer d'un mauvais ménage.

Cela me mène tout droit à la troisième conférence qui traite *De la corruption de la société conjugale, par l'immoralité contemporaine.* Il n'est que trop facile au Révérend Père de prouver que l'immoralité de nos jours a corrompu la société conjugale 1° dans *son essence*, qui est la sympathie et l'affection réciproque des époux; — 2° dans sa législation qui est l'unité et l'indissolubilité ; — 3° dans sa consécration surnaturelle par le sacrement.

On ne tient compte aujourd'hui que de l'accord des bourses, voilà le premier point; — Monsieur et Madame se consolent de leur indifférence réciproque par un double adultère, voilà le second point ; — on ne se marie à l'église que pour la forme et parce que cela est de bon ton, voilà le troisième point.

Il y a quelques bons passages à citer dans cette conférence; je veux vous en donner trois. Le premier est une satire adoucie à l'adresse des dames comme il faut, qui se déguisent, sous le prétexte de la mode, en courtisanes éhontées. Le Révérend Père, après avoir rappelé que si la courtisane a été de tout temps une des lèpres sociales, du moins elle était rare, comme tout ce qui est monstrueux, se récrie contre la propagande effrayante de cette immonde engeance : « Ce n'était qu'un essaim, dit-il; aujourd'hui c'est un monde, et ce monde — le demi-monde, comme on l'a bien nommé,

voudrait donner le ton et la mode au vrai monde... Le dirai-je, Messieurs? — en présence de ce succès toujours grandissant, l'honnête femme ne pouvant retenir auprès d'elle son mari, son fils, son père peut-être; l'honnête femme s'est demandé plus d'une fois avec angoisse le secret de cette fascination. — Qu'a donc cet étrangère, et que me manque-t-il à moi-même? elle a interrogé cette œil fauve et l'étrange feu dont il brûle; elle a considéré ce sourire, les inflexions de cette voix et les mouvements de cette taille; elle a étudié les mystères de ces toilettes et de ce luxe; et trop noble et trop pure pour prendre dans sa réalité la séduction du vice, elle en a pris trop facilement les dehors. »

Voilà qui frappe juste; mais le coup est adouci par le motif honnête que suppose le Révérend Père, dans l'excès de sa charité. Entre nous, je pense que la faiblesse du jugement, et surtout cette rage de vanité qui dévore même les plus difformes, c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer le succès des modes inventées par le vice et endossées par des vertus faciles, qui regarderaient comme une hyperbole de sacrifier la coupe d'un corsage à la décence et à la pudeur.

Ces progrès de la mode du demi-monde civilisé nous rapprochent vraiment un peu trop de la simplicité de costume des *dames* sauvages.

A propos de sauvages, il faut que je vous cite ce que j'ai vu de mieux pensé et de mieux écrit dans cette conférence. En réponse à l'argument que l'on tire de la pratique des sauvages, contre l'unité et l'indissolubilité du mariage, le Révérend Père a mis à néant, avec une parfaite lucidité de raisonnement, cette hypothèse absurde de Rousseau, sans cesse reservie par l'école positiviste : à savoir, que l'état sauvage est l'état primitif de la race humaine, et que nous sommes tout simplement des sauvages perfectionnés par le progrès,... après avoir été, plus anciennement encore, des singes perfectionnés par... on ne sait qui, ni comment.

« Hypothèses sans appui dans les faits, comme dit fort bien l'orateur, ou plutôt contredites par toutes les données de l'expérience.

« Car enfin, ces sauvages dont on nous dit les fils, ils ne sont pas seulement dans les siècles passés; nous n'avons pas besoin, pour les trouver, de remonter aux ténèbres de l'âge de pierre, et de pénétrer dans les cavernes mystérieuses que fouillent nos géologues. L'Afrique et l'Amérique, dans leurs sables brûlants ou dans

leurs forêts glacées nous en ont conservé les reliques vivantes; nous connaissons les sauvages, nous les avons vus, nous leur avons parlé, et nous avons reconnu dans leur type physique et moral, non pas le germe, mais la déchéance de l'humanité. Races déchues ou plutôt dégradées et qu'il faut bien se garder de confondre avec les simples barbares; les barbares peuvent se relever de leur déchéance, sinon par eux-mêmes, du moins par leur contact avec une civilisation étrangère; mais les races sauvages sont tellement courbées sous l'empire des sens, que pas une seule, jusqu'ici — l'histoire en fait foi — n'a été susceptible de civilisation. Elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a des milliers d'années : endormies sur les confins de l'animalité, elles ne songent même pas à remonter l'effroyable pente où elles ont glissé.

« Ah! si les sauvages étaient la race primitive, comme vous le prétendez? et si, d'autre part, comme vous l'affirmez encore, le progrès était la loi fatale de l'humanité, il n'y aurait plus de barbares, le monde entier serait civilisé. Comment donc et par quelle main tant de fois séculaire, ce puissant ressort du progrès est-il ainsi ralenti chez les uns et brisé chez les autres? »

Ce point d'interrogation attendra longtemps la réponse.

Le Révérend Père a montré, par l'histoire, que le mariage, marqué à l'origine du sceau de l'unité, était toujours resté le même en principe. Que si Dieu avait permis la polygamie aux patriarches, c'était une tolérance momentanée, que si Moïse, chez les Juifs, avait toléré le divorce, sans l'approuver, toutefois, c'était seulement à cause de la dureté de leur cœur; mais qu'en *droit*, la monogamie appartient à la morale *naturelle*. Toutefois, comme le christianisme seul a pu faire mettre en pratique générale et régulière ce point de morale, si l'on parvenait à détruire la religion, les mœurs publiques seraient anéanties, et l'on retomberait dans la barbarie. C'est ce qui est démontré, hélas! par la pratique de tant de gens qui, parce qu'ils ont renoncé à la foi, violent insolemment les lois du mariage, réduites pour eux à une fiction légale. Il y a époux et épouse titulaires, qui ont trop souvent chacun de leur côté, un ou plusieurs suppléants, dont on commence à ne plus rougir, grâce au progrès... vers les mœurs sauvages.

Ce mépris des principes, conséquence fatale de la perte de la foi, a inspiré au Révérend Père une finale assez heureuse, que je vais vous transcrire, puisque vous désirez des citations.

« Ah! si nous n'envoyons plus à ces grands pays chrétiens, à cette Allemagne qui jeûne la veille de ses batailles, et qui porte le Nouveau Testament dans le shako de ses soldats; à cette Angleterre qui prie en commun dans les grands jours d'humiliation, et qui garde son repos du dimanche à la gloire de son industrie et de sa civilisation; à cette Amérique qui proclame à chacune de ses crises sa foi en Dieu comme la condition de son salut et de sa grandeur; si, dis-je, à ces pays nous n'envoyons que l'écho d'un scepticisme abject, c'est le mot, et d'une immoralité plus abjecte encore, quel sera, grand Dieu, l'avenir de la France!... Ah! qu'on n'invoque plus alors la liberté et la démocratie; qu'on ne parle plus de juste prépondérance! L'héritier direct et légitime (c'est une loi de la Providence dans le ciel, et c'est une loi de l'humanité sur la terre), l'héritier direct et légitime de tous les scepticismes et de toutes les corruptions, ce n'est pas la liberté, c'est le despotisme! »

La quatrième conférence traite de *la paternité*, comme moyen de reproduction de l'individu et de propagation de l'espèce humaine : ce sont les titres des deux parties de ce discours qui offre aussi bien des expressions risquées et des citations effrayantes à redire ; mais ici l'excès et la vulgarité du mal rend peut-être nécessaire ces hardiesses dans la chaire chrétienne, en présence de l'auditoire tout spécial de Notre-Dame de Paris, en pareille circonstance.

La cinquième conférence expose la théorie de l'*éducation de la famille*, et se divise en considérations 1° sur les agents de l'éducation ; 2° sur les lois de l'éducation. Enfin, la dernière conférence (la plus travaillée, la mieux sue par l'orateur, et par conséquent la mieux débitée), est consacrée au *Foyer domestique*. Malgré ma résolution de clore aujourd'hui notre correspondance sur ce sujet, je compte revenir dans ma prochaine lettre sur cette conférence et pour peu que vous le désiriez, sur la quatrième et la cinquième que je n'ai fait que vous indiquer. Les citations allongent singulièrement mon épître; mais c'est vous qui l'avez voulu.

CINQUIÈME LETTRE

Paris, 4 février 1867.

Mon cher ami,

Vous me demandez sérieusement si je pense que vous puissiez

laisser lire par vos filles les conférences du R. P. Hyacinthe. L'anecdote que je vous ai racontée, (les embarras de mon vieux chirurgien qui s'était étourdiment embarqué dans cette lecture devant sa fille,) doit vous faire supposer que ma réponse sera certainement négative. Il peut se faire que grâce, à leur parfaite innocence, et à la fermeté de leurs principes éclairés, vos filles par exception, résistent à cette épreuve; mais il y a, généralement parlant, un danger immense pour les jeunes personnes, dans ces idylles sur l'amour, et, quand on a l'expérience des secrets du cœur des jeunes personnes on ne peut s'empêcher de trembler en leur entendant enseigner du haut de la chaire, et avec une robe de religieux austère, qu'il y a quelque chose de *saint* dans l'amour naturel, que *l'amour de Dieu n'est que la suprême floraison de cet amour naturel*, qu'ici-bas *on a besoin d'aimer Dieu à travers un cœur, que jouir d'un cœur tendre et fort, d'un cœur aimant et chaste c'est presque divin ;* toutes ces belles maximes encadrées dans des tableaux excessivement tendres, sont très-propres à faire passer au-dessus de leurs scrupules de jeunes âmes souvent dévorées du désir d'être aimées : après de semblables lectures, *je le crains*, on se mettra la conscience en repos; d'abord le cœur se partagera entre Dieu et un amour platonique, et vous savez où aboutissent presque fatalement ces sortes de partages. Toujours est-il qu'ils ont pour résultat immédiat de jeter dans la tiédeur les âmes jusque-là les plus innocentes.

Le Révérend Père, encore une fois, parlait devant un auditoire cuirassé contre le danger de ses paroles, un auditoire du temps, un auditoire d'hommes mûrs, d'habitants du quartier latin, et de dames du monde de Paris. Pour semblable auditoire les hardiesses, les témérités du Révérend Père avaient encore quelque chose d'anodin, peut-être même d'édifiant.

Cependant je soupçonne que je n'ai pas été le seul à me trouver choqué de ses discours, car j'ai remarqué, dans la troisième conférence, cette phrase qui m'a tout l'air d'une réponse aux critiques amicales de vrais amis du Révérend Père qui auront trouvé son langage trop crû, et la forme de ses discours peu prudente. « Malheur, dit l'oaterur, au médecin douillet et pudibond, qui se détourne de la plaie qu'il devait contempler, toucher et puis guérir. »

On pourrait faire observer au Révérend Père que ces sortes d'opérations ne se font pas sur un théâtre, en présence de deux mille spectateurs de tout âge et de tout sexe. La comparaison, il me

semble, tourne contre le genre de l'orateur; car il en est des maladies de l'âme comme de celles du corps : on peut exposer les principes généraux en public, avec une certaine réserve, mais le traitement direct, les applications pratiques réclament le huis-clos.

Entre nous, je crains bien que ce ne soit pas par inspiration de l'Esprit-Saint que les femmes du bon monde se montrent si friandes de la lecture de ces conférences. Le bon monde est maintenant si près du demi-monde !

> ... Je ne dis rien que je n'appuie
> De quelque exemple.

Un des hôtels les mieux famés du noble faubourg Saint-Germain, recevait l'autre jour le meilleur du bon monde, voire du monde chrétien... de ce temps-ci. Son E. Mgr X... (prélat étranger résidant à Paris,) avait été invité au dîner qui devait être suivi d'une soirée. Monseigneur, persuadé qu'il n'avait à craindre rien d'inconvenant en pareille compagnie, restait à la soirée, causant avec cette sérénité spirituelle et chrétienne que tout le monde lui connaît. Cependant, sa présence commençait à gêner singulièrement; on cherche à l'éloigner poliment, — Monseigneur est trop bon, peut-être sa santé demande-t-elle qu'il se retire plus tôt... — Monseigneur ne comprend pas. — Mais, Monseigneur, peut-être quelques-unes de ces dames, si votre présence ne les retenait, désireraient danser dans le salon voisin.... Monseigneur ne comprenait pas encore. Enfin, en désespoir de cause, il fallut lui dire la vérité : il y avait, dans le salon voisin une célébrité, une illustration, qui s'impatientait d'attendre et que l'on ne pouvait cependant avoir l'impertinence d'introduire, Monseigneur présent. La reine des cafés chantant, avait daigné s'abaisser jusqu'à venir recevoir les hommages et les applaudissements des grandes dames chrétiennes du noble faubourg Saint-Germain ; il fallait bien éconduire le vénérable personnage pour jouir des faveurs de Mlle Thérésa !

D'où je conclus que, à force de concessions et de modérations, c'est-à-dire d'apostasie pratique, le bon monde en est venu à offrir le soir son encens aux idoles de la foule, après avoir été à la messe le matin.

Je n'ignore pas que vous savez faire usage de votre raison, et que vous n'êtes point, vous, du nombre de ceux qui mettent les caprices plus ou moins impurs de la mode, au-dessus des règles de la

foi et des lois de la pudeur; vos filles ont hérité de vous cette rectitude de jugement et cette fermeté chrétienne que j'aime tant en vous; mais enfin, ceux qui se tiennent encore debout au milieu de la ruine générale des caractères, doivent craindre eux-mêmes de tomber à leur tour.

Je sais bien qu'il est à la mode de parler des conférences du Révérend Père, et comme *fama crescit eundo*, l'engouement est bien plus vif à Quimper-Corentin qu'à Paris : cependant d'après les échantillons que je vous ai mis sous les yeux, vous pouvez juger vous-même du danger qu'offre de semblables lectures pour les jeunes gens, et pour les femmes qui n'ont rien de commun avec le demi-monde.

Cela dit, je reviens à l'analyse des conférences dont vous désirez le complément.

Rien de neuf, sauf le style que vous savez, dans la première partie de la quatrième conférence : le fils hérite non-seulement du sang de son père, mais aussi en quelque sorte de son âme par les penchants naturels au vice ou à la vertu ; il serait dans l'ordre qu'il héritât de l'œuvre de son père pour la continuer, en embrassant le même état, la même profession. Dans le développement de ces trois points se loge une rude apostrophe aux jeunes gens à la mode dans un style un peu crû, mais c'est après tout, le morceau capital du discours. Ecoutez cette tirade à l'adresse des jeunes gens :

« Vous n'avez pas su garder le dépôt du sang, le dépôt de la paternité, vous ne pouvez léguer à vos fils que la sève appauvrie ou le poison fatal qui coule dans vos veines! Il est un sang de l'âme, *sanguis quidem animæ*, dit saint Augustin ; le sang des principes dans l'intelligence et le sang des vertus dans la volonté. Ce sang de l'âme vous l'avez dispersé dans les débauches du scepticisme, comme le sang du corps dans les débauches de l'immoralité. Vous n'avez pas même l'énergie du faux. Impuissant à nier le christianisme comme à l'affirmer, mais vous consumant dans la stérile volupté du doute, triste eunuque de l'ordre intellectuel et moral, quoi! vous voudriez être père, et vous n'avez plus en vous la semence divine qui fait les hommes! *semen est verbum Dei!* »

Dans la seconde partie qui traite de la paternité comme moyen de propagation de l'espèce humaine, l'orateur a été amené à parler d'une des grandes lois du mariage: la fécondité. Après avoir déploré le mouvement décroissant de la population en France, le Révérend

Père a cité la théorie abjecte de l'un des chefs les plus éminents de l'école positiviste, dont, hélas! tant de gens suivent les maximes effrayantes. En parlant des *Principes d'économie politique* de John Stuart Mill, traduits en français, le Révérend Père a dit : « Cet auteur propose comme remède suprême aux souffrances populaires, et plus spécialement à l'abaissement des salaires, « la limitation du nombre des familles dans la classe laborieuse. » Je cite textuellement, poursuit l'orateur, et ce n'est pas là une phrase hasardée; c'est une idée souvent exprimée dans cet ouvrage et qui le domine, de l'aveu du traducteur lui-même, cet auteur désespère des progrès de la moralité, « tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. » Il se console pourtant dans l'espérance que le temps approche où « il y aura lieu de transformer en obligation légale l'obligation morale de ne plus avoir trop d'enfants, et où la loi finira par imposer cette obligation à la minorité récalcitrante. » — Voilà ce qui s'appelle aujourd'hui la science, le progrès, l'avenir. Et l'on me reprocherait d'avoir parlé des approches de la barbarie occidentale, et d'avoir signalé le péril d'un despotisme tel que la race humaine n'en a jamais connu! »

Ici l'indignation, bien légitime assurément, a fait oublier à l'orateur que le paganisme avait connu cette tyrannie. Dans la république modèle de Sparte, si j'ai bonne mémoire, les magistrats jugeaient s'il fallait laisser vivre le nouveau-né ou le tuer. De nos jours encore dans les pays païens, en Chine, par exemple, n'a-t-on pas gardé la coutume de limiter le nombre des enfants en donnant à manger aux pourceaux ceux qui dépassent le nombre voulu?

J'ai regretté de ne pas voir l'orateur chrétien faire ressortir ici tout ce qu'il y a de mensonger dans ces théories du progrès humanitaire, en dehors de la religion. L'occasion était belle pour faire toucher du doigt que toute notre civilisation est un bienfait du christianisme et que ceux qui apostasient n'ont plus d'autre progrès à faire espérer au peuple que le césarisme en politique, en religion le culte de l'homme, en morale, les pratiques du demi-monde et le mépris de l'enfant.

Il y a du danger à laisser usurper ces mots de progrès et de civilisation par les chefs du mouvement rétrograde qui menace de nous replonger dans le despotisme, l'idolâtrie et la corruption de l'ancien monde païen. Il y a un danger sérieux à autoriser en quelque sorte

cette usurpation, par des concessions de langage et des enthousiasmes imprudents pour « le progrès moderne. » Tout cela donne, auprès des chrétiens tièdes et peu éclairés, c'est-à-dire auprès de la foule du peuple chrétien, tout cela donne, dis-je, du crédit aux déclamations quotidiennes de la grande et de la petite presse. On rougit de n'être pas de son temps, et tout en continuant d'aller à la messe et de faire ses Pâques, on laisse sucer à ses enfants surtout de quinze à vingt ans des doctrines historiques et philosophiques qui en feront des disciples trop dociles de MM. Renan, Littré et Cᵉ.

La finale de cette quatrième conférence m'offre encore un exemple de ces déplorables concessions de langage. « On annonce, dit le Révérend Père, que dans un prochain cataclysme du globe surgira une race supérieure à la nôtre comme nous avons surgi nous mêmes dans la dernière des révolutions terrestres. Nous serions réservés pour être à cette race future ce que les animaux nous sont actuellement. *Messieurs il y a une vérité au fond de ces tristes chimères.* » Et mille fois non, il n'y a qu'un rêve monstrueux et impie : c'est tout bonnement le progrès dans le sens moderne, le progrès panthéistique. Aussi est-ce en vain que le Révérend Père s'est efforcé de montrer que la vérité cachée au fond de ces chimères, c'est que « par la paternité d'abord et la bonne éducation ensuite on peut élever la race humaine au-dessus de ce qu'elle est maintenant et faire monter de génération en génération le niveau physique et moral de notre grande et progressive espèce. » J'en demande bien pardon au Révérend Père, mais ce style là m'a rappelé un des premiers feuilletons du *Petit Moniteur* sur l'amélioration de l'espèce porcine avec application à l'amélioration de la race humaine, le tout illustré d'exemples pris en si haut lieu qu'il serait téméraire de le redire, même en citant le *Petit Moniteur* (1).

Comme s'il avait senti qu'il était nécessaire de relever son style et ses idées, l'orateur s'est élevé tout à coup jusqu'au plus haut des cieux, en s'écriant : « Ce n'est pas assez de gloire pour la paternité que d'agrandir chaque jour la nature humaine ; il faut, si j'ose le dire, qu'elle agrandisse la nature divine. » Si peu qu'il me reste de mes études classiques de philosophie, je crois que la nature d'un être est déterminée par ses propriétés essentielles, c'est-à-dire par les propriétés sans lesquelles cet être n'existerait pas. Cela posé, je

(1) Le *Petit Moniteur* prenait comme exemple l'amélioration de la race des Bonaparte.

ne comprends pas que la paternité puisse agrandir la *nature* humaine; mais que sera-ce qu'*agrandir* la nature divine? agrandir l'infini, bon Dieu! quel langage! Du temps de Bossuet et de Fénelon on parlait de l'accroissement de la gloire extérieure de Dieu; voyez quel progrès a fait *notre espèce*, voilà qu'elle a découvert le secret d'*agrandir la nature divine!*

Cela est trop profond pour vous le laisser à deviner : je vais vous donner la recette. Il s'agit tout simplement de faire baptiser ses enfants et de les élever chrétiennement; en devenant chrétiens ils entrent en participation de la nature divine, *divinæ consortes naturæ*, et pour prendre le tour du Révérend Père, c'est fait, la nature divine est agrandie. Comment? vous ne comprenez pas? — Ni moi non plus. Et c'est peut-être pour cela qu'il y a tant de gens qui admirent.

Oh! pourquoi ce saint religieux, cet orateur si plein de verve n'a-t-il pas des amis prompts à le censurer?

Je n'ai point l'honneur d'être en relations intimes avec le R. P. Hyacinthe, mais nous avons des amis communs. Je répétais l'autre jour à l'un d'eux tout ce que je vous dis ici, sans trop espérer qu'il en parvienne quelque écho au Révérend père. Il n'est pas aisé, j'en conviens, d'aller en redingote, ni même en habit noir et en gants jaunes, faire la leçon à un vénérable religieux, et lui dire que notre délicatesse, à nous gens du monde, s'effarouche de la désinvolture de son langage, et que notre théologie de catéchisme et notre philosophie très-élémentaire de collège se scandalisent des inexactitudes de certaines propositions.

Et cependant ce serait rendre service à ce ministre de Dieu, qui veut avant tout enseigner la vérité, gagner des âmes à Jésus-Christ, sans aucun retour d'amour propre, sans viser à la gloriole d'orateur. Comme le disait un jour Bossuet, si exact, lui, dans la doctrine, et orateur sans le chercher, pour un prêtre « l'éloquence n'est qu'une servante qu'on laisse marcher derrière soi, mais qu'on ne recherche jamais. » J'ai lu cela il y a quelque vingt ans, mais j'en ai été tellement frappé que je crois ma citation exacte.

Pour me préparer à la chose, le cas échéant, je me pose en esprit devant le Révérend Père et, la cinquième conférence en main, je lui soumets mes embarras. (Il s'agit de l'éducation dans la famille.)

Vous rappelez, mon Révérend Père, dans votre exorde que la paternité crée à l'homme une sorte d'immortalité sur la terre, parce

qu'il revit dans ses fils, de génération en génération, puis vous dites : « Le rationalisme a raison d'affirmer cette immortalité de la vie présente. » Ne serait-il pas plus exact et plus prudent de dire le rationalisme a tort de ne pas se borner à affirmer cette sorte d'immortalité très-imparfaite, et de présenter l'espèce humaine comme réellement immortelle et douée d'une faculté de progrès indéfini, de telle sorte que le rationalisme nie 1° la perfection de la religion chrétienne; 2° la fin du monde et le jugement dernier prédit par Notre-Seigneur, et inscrit au *Credo*.

Je tremble toutes les fois que j'entends décerner ces solennelles approbations aux écoles impies, à l'occasion des vérités qu'elles n'ont pas gardées, mais dénaturées. Ne craignez-vous pas, mon Révérend Père, que toutes ces petites cajoleries à l'adresse des écoles franchement antichrétiennes, ne diminuent l'appréhension de beaucoup de fidèles peu éclairés? En leur faisant trouver, par comparaison, de l'intolérance dans le style de l'Eglise, qui y va plus rondement en parlant de l'erreur, ne craignez-vous pas d'effacer le peu de respect qui leur reste pour les décisions dogmatiques du Saint-Siège; ne craignez-vous pas, en un mot, de faire grossir la foule de ces gens baptisés qui croient que, pour être à la hauteur du progrès moderne, il faut borner leur religion à un vague respect pour l'évangile, sans le connaître réellement, et à une vague croyance en l'existence de Dieu, sans s'inquiéter des dogmes qu'il nous a révélés et qu'il nous ordonne de croire?

Vous dites, mon Révérend Père que le père et la mère sont les premiers agents de l'éducation de l'enfant, mais vous admettez aussi l'intervention de l'Etat et de l'Eglise.

Le rôle que vous assignez à l'Etat me semble défini d'une façon bien élastique. « L'Etat, dites-vous, a puissance sur les choses de l'âme, dans la sphère naturelle, et le plus sacré de ses droits comme de ses devoirs est de surveiller l'éducation de la jeunesse. « Le droit de l'Etat est affirmé, mais pour empêcher ce droit de dégénérer en tyrannie, je ne vois que cette petite incidente assez obscure « dans la sphère naturelle, » et je vous avoue que cette barrière me paraît insuffisante pour protéger la liberté de la famille, et les droits de l'Eglise sur l'enfant qui est devenu le sien aussi, en recevant d'elle la vie spirituelle.

Comme cette vie spirituelle l'emporte infiniment sur la vie naturelle, et que l'Eglise n'admet au baptême que des enfants qui ont

pour caution de leur éducation chrétienne de nouveaux parents, (parrain et marraine) je croyais que pour l'éducation spirituelle l'Eglise avait la supériorité sur les parents, et que ceux-ci, par le fait du baptême et l'acceptation du parrain et de la marraine, reconnaissaient formellement cette supériorité et s'engageaient à la respecter.

Je regrette donc l'absence complète de cette pensée de la vie spirituelle, donnée par l'Eglise et dans laquelle les parents ne sont pour rien. L'Eglise présentée seulement comme « dépositaire des enseignements religieux et des enseignements moraux » me paraît réduite à un rôle trop exclusivement philosophique. Je n'aime pas à la voir désignée seulement comme « la maîtresse des générations humaines; » je tiens au vieux langage chrétien qui m'a appris à aimer, au-dessus de mes parents, *notre Mère la sainte Eglise*. Ce qui me reste de votre enseignement, mon Révérend Père, c'est que l'Eglise et l'Etat auraient, suivant vous, une fonction accessoire dans l'éducation de l'enfant, mais que, comme vous le dites du reste en propres termes : « la priorité, et, en un sens, la supériorité » appartient à la famille. « J'affirme, dites-vous, que le père et la mère sont, de droit naturel et de droit divin, les vrais éducateurs des enfants que le ciel et leur amour leur ont donnés. » L'amour conjugal dont vous parlez ici, l'amour naturel, n'est pour rien dans la vie spirituelle des enfants. Toute cette partie de votre discours, excusez ma franchise, sonne faux à mon oreille, par une conséquence logique de l'oubli de la notion de la seconde vie reçue au baptême.

Votre théorie du partage absolu des fonctions dans l'éducation : le papa enseignant, la maman remplissant l'humble rôle de répétiteur; le papa tenant la verge et la maman donnant du bonbon, cette théorie, à nous qui avons élevé des enfants, paraît, je vous l'avoue, bien peu pratique. La maman enseigne beaucoup dans le jeune âge, et elle corrige même, à l'occasion, aussi bien et mieux que le papa.

Si vous le permettez, mon Révérend Père, je vous soumettrai encore mes scrupules sur cette phrase : « Le vieux prophète arabe avait raison; « l'homme naît de la femme encore plus que de l'homme : *homo natus de muliere*. On n'y a pas assez réfléchi : la plus décisive éducation de l'homme pour le corps et pour l'âme se fait dans le berceau. » Je passe ce qui suit, touchant les mois qui

précèdent la naissance. Je crois que le vieil arabe est le saint homme Job : êtes-vous bien sûr qu'il ait voulu dire que la mère avait sur l'enfant plus de droits et d'influence que le père?

Quant à votre sentence « la plus décisive éducation pour l'âme se fait dans le berceau, » je crois que, plus on y réfléchira, plus on verra le contraire établi par l'expérience. Que d'enfants nés de mères très-chrétiennes, élevés jusqu'à dix ou douze ans dans l'innocence et la piété, sont devenus et deviennent encore tous les jours, en avançant leurs études, des rationalistes en pratique, des hommes du progrès moderne, très-avancés... dans le demi-monde?

L'éducation la plus décisive est celle qui se fait de dix à vingt ans. C'est le contraire de votre proposition; mais c'est ce qu'atteste l'expérience, hélas! trop universelle.

Je me trompe peut-être, mais il me semble, mon Révérend Père, que peu de chrétiens reconnaîtront avec vous dans l'image de la très-sainte Vierge, portant son divin Enfant, le type, le portrait exact d'une mère quelconque, païenne, voire *énergique* solidaire, « pourvu qu'elle ait les entrailles et le cœur de la mère. » Cela ne suffit pas, il me semble, pour prodiguer à la première venue les paroles sacrées qui ne pouvaient convenir, je le croyais, qu'à la Vierge immaculée et à son divin Fils : *Ubere de cœlo pleno — flos de radice ejus ascendet.* Quoi, cet enfant souillé par le péché originel, et que vous appelez vous-même un petit sauvage, vous lui appliquez, comme au divin Enfant, ces mots du prophète : *flos de radice ejus ascendet!*

Pour votre seconde partie, *les lois de l'éducation*, je vous demande pardon de trouver encore matière à contradiction. Vous dites que « c'est un des caractères distinctifs du progrès moderne de relever en importance et en dignité les professions usuelles. » Mais le progrès moderne va plus loin, par une conséquence fatale du matérialisme qui l'inspire, il immole la philosophie, la poésie et les arts à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. En partant de la doctrine matérialiste, tout cela est logique. Mais vous, mon Père, vous l'héritier de ces religieux qui ont conservé dans les siècles grossiers, le feu sacré de la science et des arts, vous l'apôtre du spiritualisme le plus élevé, venir faire chorus avec les matérialistes pour chasser la science, les lettres et les arts de leur trône séculaire, et proclamer la supériorité de l'atelier sur les écoles et les académies! en vérité, mon Révérend Père, si on ne l'avait ouï de ses oreilles,

on dirait que ceux qui vous prêtent un pareil langage vous calomnient.

Mais il n'y a pas de doute possible : dans les reproductions avouées de votre cinquième conférence, je lis : « Le travail auquel on doit préparer les hommes pris dans leur ensemble, c'est celui des mains : agriculture, industrie, commerce, et c'est un des caractères distinctifs du progrès moderne de relever en importance et en dignité ces professions usuelles... Ces choses si grandes : les sciences, les lettres et les arts, la politique avec la guerre et les traités de paix, n'ont cependant pas l'importance exclusive *ou même principale* qu'on leur a donnée trop souvent dans notre éducation. Tout ce mouvement des choses humaines est plus à leur surface que dans leur substance et leur fond... Ce n'est pas là, j'ose le dire, le vrai mouvement de l'humanité. »

Où est-il donc? « Dans la famille et l'atelier. » Mais cela n'est pas sérieux, mon Très-Révérend Père. Les ateliers font le mouvement des chemins de fer; soit! mais le mouvement intellectuel de l'humanité; il part et partira toujours de la tête du corps social; c'est-à-dire de ce petit nombre d'hommes d'étude et d'intelligence, faibles pour soulever le marteau et battre l'enclume, mais puissants pour assembler les idées, les comparer, et en tirer les jugements, vrais ou faux, qui donnent à l'humanité le mouvement en avant ou en arrière.

Il n'y a pas d'autre locomotive, pour ce mouvement là, que la pensée : avec le vrai, on avance; avec l'erreur, on recule.

Je passe sur votre seconde loi, qui consiste à admettre la notion du péché originel comme point de départ de la vie humaine. Je ne trouve non plus aucune difficulté dans l'exposé de votre troisième loi : le point d'arrivée qu'il faut avoir en vue dans l'éducation, c'est d'amener l'enfant à agir par obéissance et amour envers Dieu. Mais je ne sais comment vous dire, sans vous offenser que je trouve très-peu respectueux l'éloge tout nouveau que vous adressez à Notre-Seigneur, en disant qu'il vaut mieux que la vapeur et le télégraphe. « Laissez-nous Jésus-Christ : il est meilleur que toutes vos inventions. »

J'aurai encore bien d'autres choses à dire au R. P. Hyacinthe; mais en voilà assez pour aujourd'hui.

SIXIÈME LETTRE

Paris, 1 mars 1867.

Je ne vous ai point écrit la semaine dernière, bien cher ami, mais mon épître précédente pouvait compter pour deux. Aujourd'hui je me hâte de profiter d'une heure libre pour terminer tout de bon le petit aperçu que j'ai esquissé, à votre intention, sur les conférences du R. P. Hyacinthe.

Vous connaissez déjà le sujet de la sixième et dernière conférence de cette année; c'est l'éloge du foyer domestique. Comme je vous l'ai dit, c'est le discours le plus sagement écrit, le plus soigné du R. Père, celui qu'il a aussi le mieux débité. Ce n'est pas à dire que tout soit irréprochable pour le style, non plus que pour les pensées : comme dans les finales des grandes compositions musicales, il y a un rappel des principaux motifs, et des réminiscences, ménagées avec art, des traits chéris du maître.

Ainsi le genre idylle, les promenades sur le fleuve de Tendre de la seconde Conférence, sont rappelées par cette paraphrase mythologique, servie comme traduction d'une parole des livres saints : « Réjouis-toi, fils de l'homme, avec l'épouse de tes jeunes années ! *Qu'elle soit pour toi la gazelle des Grâces et la biche des Amours* (1).» Jamais traducteur, que je sache, ne s'était imaginé d'appeler les Grâces et les amours à son aide pour rendre les métaphores, les comparaisons des livres inspirés par l'Esprit-Saint. Cette enluminure mythologique appliquée sur les images bibliques est-elle un progrès ? Qu'en dites-vous ?

Les négligences de style, le feu d'artifice de métaphores fausses et heurtées, lancées pêle-mêle, reviennent de temps en temps, comme dans cette phrase qui pourra vous suffire pour juger du reste. « La terre est une rebelle, une sauvage, elle aussi, et ce n'est qu'après des années d'une longue et laborieuse *éducation* qu'elle *s'assouplit* enfin sous la main de l'homme, qu'elle s'améliore et *s'élève* de l'état de barbarie à l'état de *civilisation*. » La civilisation de la terre ! Vous n'eussiez jamais trouvé cela, n'est-il pas vrai ? Si du moins il ne s'agissait que des bêtes ! on concevrait, jusqu'à un certain point, qu'on parlât d'un chien, d'un chat bien élevé; mais

(1) Lætare, juvenis, cum muliere adolescentiæ tuæ. Cerva charissima et gratissimus humulus. (Pro. v.)

trouver une idée de civilisation dans la bonne fumure de mes terres; dire que le guano et la poudrette m'ont donné des champs *bien élevés*; j'aurai de la peine à m'y habituer, je l'avoue.

Enfin comme théorie hasardée, voilée sous un style plein d'images indécises, je vous servirai ce passage à effet, qui m'a beaucoup choqué à l'audition et encore plus à la lecture. « La France, Messieurs, la France, est un pays exceptionnel, exceptionnel dans ses gloires, exceptionnel dans ses malheurs. La France s'est dévouée depuis quatre-vingts ans; elle s'est dévouée comme une martyre, à la poursuite des *grandes idées* qu'elle doit populariser dans le monde, mais dont elle n'a pas trouvé la *formule définitive* et l'application pratique! J'admire la France à son œuvre, je l'admire dans le sacrifice héroïque qu'elle fait d'elle-même à ce but *inconnu*! »

Il y a vraiment à croire qu'on entend de travers quand on écoute de pareilles choses; mais lorsqu'on les lit lentement, il n'y a plus moyen de douter. Quoi! vous faites une gloire à la France d'immoler toutes ses institutions, de détruire le foyer domestique, base de la morale et de la force de la nation suivant vous, vous lui faites une gloire et un mérite d'immoler tout cela pour des idées confuses, des idées mal définies, des idées dont elle n'a pas encore trouvé la *formule définitive*. Qu'est-ce qu'une idée sans sa formule nette et précise? Vous le reconnaissez vous-même, ce n'est qu'un fantôme d'idée; vous le reconnaissez et vous le proclamez en avouant que la France est à la poursuite d'un *but inconnu*! Quoi! depuis quatre vingts ans, c'est-à-dire depuis le fameux 1789, suivant vous, admirateur chaleureux du progrès moderne, la France court sans savoir pourquoi, ignorant où elle va! Mais les gens qui font comme elle ne s'appellent pas des martyrs; ce n'est point dans les catacombes qu'il faut en chercher le type, mais à Charenton.

Je ne dis pas que le Révérend Père se trompe sur les effets de la fièvre révolutionnaire qui travaille la France depuis quatre-vingts ans; mais je ne comprends pas comment il admire ce délire, parfois furieux hélas! trop souvent impie, qui l'a poussée, toute dégoûtante du sang de ses enfants, aux pieds de l'infâme déesse Raison. Et dans des jours moins loin de nous, la proclamation de l'athéisme de la loi; Dieu chassé de son temple pour faire place aux héros de Juillet; le sac et le pillage barbare de l'archevêché, enfin les sanglantes reminiscences des accès les plus furieux de 93, épouvantant le monde; tant de blasphèmes, tant de crimes, tant de ruines et tant de sang,

pour courir vers un but inconnu; prêtre de Jésus-Christ, comment pouvez-vous décerner à toutes ces horreurs le titre saint de martyre!

Le martyr est un témoin; comment rendre témoignage de vérités mal définies, et d'un but inconnu? La grammaire, l'histoire, la piété, tout, mon Révérend Père proteste contre la pompe des éloges dont vous couvrez les accès de délire de la France travaillée par la fièvre révolutionnaire.

Que la civilisation païenne, que l'élégante Athènes, élève un autel *au Dieu inconnu*, je le conçois; mais depuis la prédication de l'évangile il n'y a plus rien à chercher, rien à découvrir dans la notion de Dieu et la connaissance des *principes* qui doivent présider aux rapports des hommes entre eux et avec Dieu; il n'y a qu'à appliquer d'une manière de plus en plus large, de plus en plus parfaite, ces principes qui ne sont pas susceptibles de perfections (1).

On a fait fausse route, en entrant dans la voie des révolutions; on a renoncé dès lors au progrès, et on s'est fatigué à s'écarter du but. La dernière conférence du Révérend Père est encore une démonstration de cette vérité.

En effet, après avoir exposé que tout l'ordre social repose sur la famille; le Révérend Père prouve aujourd'hui que l'expression, et en même temps la condition essentielle de la famille, c'est le foyer domestique. Ce foyer, il faut qu'il soit possédé; il faut que la propriété garantisse l'inviolabilité de ce sanctuaire, et que cette inviolabilité du domicile devienne la garantie de l'inviolabilité de la personne; — il faut qu'il soit possédé, pour prémunir l'homme contre les expériences et les utopies révolutionnaires, parce que l'esprit de propriété inspire l'amour de l'ordre et la conservation.

Il faut que le foyer domestique soit transmis, c'est-à-dire il faut la propriété véritable, avec le droit d'hérédité, pour qu'avec leur foyer, les ancêtres transmettent à leur fils, la tradition de leurs vertus, l'héritage de leur honneur et la continuation de leurs œuvres. Les grandes améliorations se font lentement et la vie de l'individu est courte : il faut, pour un progrès véritable dans l'industrie, dans l'agriculture, les efforts continués de plusieurs générations.

Il faut enfin que le foyer domestique soit habité, qu'il soit peuplé, que de nombreux enfants y retiennent et l'époux et l'épouse, accom-

(1) La pensée qu'exprime ici l'auteur de la lettre a été développée d'une manière magistrale dans le magnifique ouvrage d'Audisio, publié à Rome et qui vient d'être traduit en français.

plissant dans la joie la grande œuvre de l'éducation de leurs enfants.

Tout cela est juste, tout cela doit être ; mais, à aucune époque, ces notions sages sur l'importance du foyer domestique n'ont été plus méconnues que de nos jours. Il y a plus, et le Révérend Père a été forcé de le reconnaître, le progrès, pour parler juste, l'exagération du mouvement industriel, joint au système de la centralisation, a rendu impossible dans tous les grands centres, et la possession et la transmission du foyer domestique : pour l'immense majorité de la population des grands centres, et même presque dans toutes les villes, le foyer domestique est remplacé par un logement d'emprunt, où l'on ne fait que passer : c'est la vie nomade,... moins la propriété de la tente, le calme, l'air, l'espace, et l'indépendance.

Et pour l'aristocratie des riches, les usages du progrès moderne, et ses théories réduisent la famille à un enfant chétif, dont on se débarrasse à l'aide des pensions; afin que Monsieur et Madame puissent courir les fêtes et les plaisirs, souvent, hélas ! loin l'un de l'autre.

Ce qui est maintenant, ce progrès moderne tant vanté, c'est la ruine de la famille, c'est l'isolement de l'homme, sa dégradation et sa faiblesse, qui le préparent à retomber sous le joug du césarisme. Le progrès, du train dont il y va, nous aura bientôt rejetés de dix huit siècles en arrière : les théories de ses principaux coryphées, citées par le Révérend Père lui-même, nous annoncent que c'est là le terme affreux de ce mouvement vers l'inconnu.

En relisant cette conférence sur le foyer domestique, vanté comme devant subsister et se développer dans le progrès moderne; en me rappelant les belles tirades des discours précédents sur la liberté, sur le respect des personnes et de la propriété, je pensais (pardonnez-moi de rire sur un si grave sujet), je pensais à la fameuse définition de l'écrevisse arrêtée jadis, dit-on, par les quarante, pour leur dictionnaire : Ecrevisse, *petit poisson rouge qui marche à reculons.* Heureusement Cuvier survint et consulté sur la définition : Elle est très-bien, dit-il, à cela près que l'écrevisse n'est pas un poisson, qu'elle n'est pas rouge, et qu'elle ne marche pas à reculons.

Il en est de même du progrès moderne exalté par le Révérend Père ; le progrès, suivant lui, c'est la vie de famille, l'attachement au foyer domestique, la fidélité dans le mariage ; la liberté et la propriété inviolable ; c'est très-bien, dirons-nous aussi, seulement, de votre aveu, le progrès efface la vie de famille ; rend impossible l'attachement à un foyer qu'on ne possède plus, et fait, de la fidélité dans le

mariage, une utopie irréalisable ; voilà ce qui est. Pour l'avenir, les apôtres du progrès nous annoncent le césarisme comme gouvernement, la limitation légale du nombre d'enfants comme morale; et vous, mon Révérend Père, repoussant ces horreurs, vous n'entrevoyez à la place que... *l'inconnu*! Cela n'est pas rassurant, et qui voudra vous suivre, sachant que vous ignorez où vous allez vous-même?

De vos conférences que j'ai écoutées attentivement et que j'ai relues dans le loisir du cabinet, voulez-vous me permettre de vous dire l'impression générale qui me reste? C'est que vous présentez la vie spirituelle, la vie surnaturelle comme un développement, un progrès nécessaire de la vie naturelle. A cette idée de progrès, a été immolée la notion de la seconde vie, de la naissance nouvelle que l'enfant reçoit au baptême. De là l'amour de Dieu présenté comme la suprême floraison, c'est-à-dire le développement de l'amour naturel et charnel ; de là...

Mais je ne parle pas au Révérend Père, et vous n'aurez pas occasion de lui communiquer ma lettre. Pour vous, je sais que vous comprenez, beaucoup mieux que je ne saurais les dire, toutes les conséquences de cette erreur primordiale. Ne trouvez-vous pas, comme moi, que c'est là la clef de toutes les propositions étranges que je vous ai fait remarquer dans ces six conférences du dernier Avent?

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

COURS D'ANTHROPOLOGIE

QUATRIÈME LEÇON

Caractères distinctifs du squelette humain (suite).

La composition des membres, de même que celle du tronc et de la tête, peut être ramenée à une conception d'une grande simplicité.

Les *membres* ou *appendices* sont au nombre de quatre, deux antérieurs et deux postérieurs (1). On dit qu'il y en a deux paires, chaque membre antérieur étant la répétition symétrique de celui du côté opposé et le même rapport existant entre les deux membres postérieurs.

Les deux membres d'une même paire étant construits sur le même modèle, on dit en anatomie comparée qu'ils offrent un exemple d'*homologie transversale*, et, comme la même relation existe entre les membres antérieurs et les membres postérieurs, on dit que les membres d'un même côté offrent un exemple d'*homologie sériale* ou *longitudinale*.

Il y a par conséquent une description générale applicable à la fois aux membres antérieurs et aux membres postérieurs.

Chacun d'eux est composé 1° d'une partie basilaire formant une demi-ceinture et nommée *ceinture scapulaire* (2) pour le membre antérieur, *ceinture iliaque* pour le membre postérieur ; 2° d'une partie rayonnante composée de plusieurs segments.

Les ceintures sont primitivement formées d'une masse cartilagineuse uniforme. Lorsque l'ossification se manifeste, la ceinture iliaque se trouve partagée en trois éléments osseux, l'*iléon*, l'*ischion* et le *pubis* qui plus tard se soudent et par une fusion secondaire se confondent en un seul os.

(1) Supérieurs et inférieurs chez l'homme. On les nomme encore *thoraciques* et *abdominaux*.

(2) *Scapulum*, omoplate.

La ceinture scapulaire, de son côté, se trouve divisée au début de l'ossification en deux parties, dont l'une composant la masse principale de l'omoplate, répond à l'iléon, et l'autre que l'on nomme *os coracoïdien* chez les reptiles et les oiseaux, *apophyse coracoïde* chez les mammifères et chez l'homme, répond à la fois à l'ischion et au pubis.

D'autre part, il s'ajoute àla ceinture scapulaire un élément osseux particulier qui n'existe pas au membre postérieur et que l'on nomme la *clavicule*.

La partie rayonnante comprend plusieurs segments.

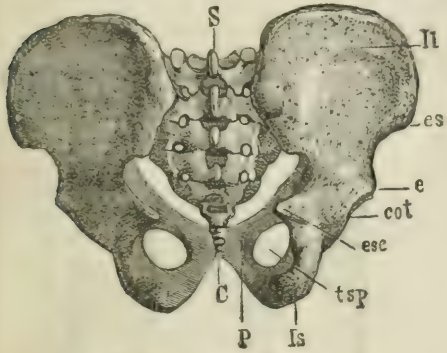

Fig. 58. — Bassin d'homme.

S sacrum ; *C* coccyx ; *Il* iléon ; *P* pubis ; *Is* ischion ; *esc* épine sciatique ; *es* épine iliaque supérieure ; *e* épine iliaque inférieure ; *cot* cavité cotyloïde ; *tsp* trou souspubien.

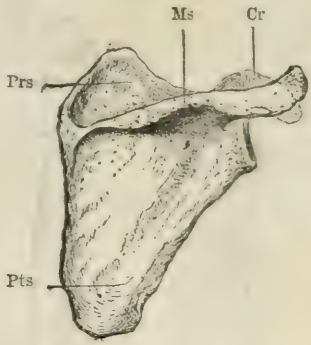

Fig. 59. — Omoplate (Homme).

Prs, Préscapulum; *Pts*, Postscapulum; *Ms*, Mésoscapulum ; *Cr*, apophyse coracoïde.

Le premier n'est composé que d'un seul os nommé *humérus* en avant et *fémur* en arrière.

La partie moyenne ou *diaphysaire* de l'humérus n'est visiblement formée que d'un seul rayon, mais la partie supérieureou *proximale* de cet os est composée de trois pièces épiphysaires, la tête et les deux tubérosités (1) que l'on peut considérer comme trois rayons, et la partie inférieure ou *distale* de quatre pièces que l'on peut considérer comme quatre rayons (le *condyle*, la *trochlée*, l'*épicondyle* et l'*épitrochlée*). Il en est de même pour la diaphyse et l'extrémité supérieure du fémur mais à l'extrémité inférieure, les deux éléments qui correspondent à l'épicondyle et à l'épitrochlée ne se soudent pas à la masse de l'os, et ne sont représentés que par des os sésamoïdes que l'on trouve dans l'épaisseur des tendons des muscles jumeaux.

Le second segment est composé de deux os ou deux rayons parallèles qui sont le *radius* et le *cubitus* pour le membre antérieur, et, pour le

(1) La tubérosité externe ou *trochiter*, et la tubérosité interne ou *trochin ;* au fémur, le *grand trochanter* qui répond au trochin, et le *petit trochanter* qui repond au trochiter.

membre postérieur, le *tibia* qui répond au radius, le *péroné* qui répond au cubitus. Chacun de ces os est composé d'une diaphyse et de deux épiphyses, l'une supérieure ou proximale, l'autre inférieure ou distale.

Chez les reptiles et les oiseaux, les mammifères didelphes et ornithodelphes, le péroné s'articule avec le fémur, mais chez les mammifères monodelphes et chez l'homme, le fémur ne s'articule qu'avec le tibia.

Entre le fémur et le tibia, il y a un os sésamoïde placé dans le tendon du muscle extenseur de la jambe et que l'on nomme la *rotule*.

Le troisième segment, avec ceux qui le suivent, compose la main et le pied.

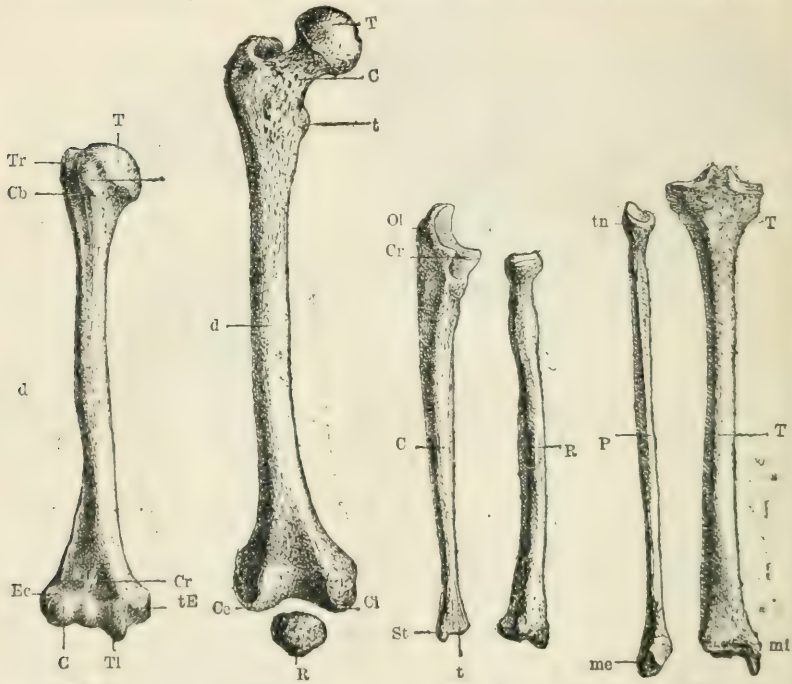

Fig. 60. Humérus (Homme). *T*, tête; *Tr*, trochiter, *Tn*, trochin; *Cb*, coulisse bicipitale; *d*, diaphyse; *C*, condyle; *Tl*, trochlée; *Et*, épitrochlée; *Ec*, épicondyle; *Cr*, fosse coronoïdienne.

Fig. 61. Fémur (Homme). *T*, tête; *C*, col; *Tr*, trochanter; *T*, petit trochanter; *D*. diaphyse; *Ce*, condyle externe; *Ci*, condyle interne; *R* rotule.

Fig. 62. Avant-bras (Homme). *R*, radius; *C*. cubitus; *Ol*, olécrane; *Cr*, apophyse coronoïde; *t*. petite tête; *St*, apophyse styloïde.

Fig. 63. Jambe (Homme). *T*, tibia; *Ta*, tubérosité antérieure; *mi* malléole interne *P*, péroné; *t*, tête; *me*, malléole externe.

Le troisième segment est composé à la main, où il porte le nom de *carpe*, de deux rangées d'os, la première formée d'un *os radial* nommé *scaphoïde*, d'un *os intermédiaire* nommé *semi-lunaire* et d'un *os cubital* nommé *pyramidal*; la deuxième formée de quatre os, le *trapèze*, le *trapézoïde*, le *grand os* et l'*os crochu* ou *unciforme*.

On distingue chez beaucoup d'animaux un os nommé *central* placé entre les deux rangées du carpe. Cet os central n'est représenté chez l'homme que pendant le deuxième et le troisième mois de la vie intra-utérine par un petit noyau cartilagineux dont on perd la trace au quatrième mois. On ne le trouve pas non plus chez le gorille et le chimpanzé qui, sous ce rapport, ressemblent plus à l'homme que l'orang et les autres singes où cet os existe dans l'âge adulte.

Il faut encore compter parmi les os du carpe deux os hors de rang qui appartiennent à la classe des *os sésamoïdes :* le *pisiforme*, placé au côté cubital de la première rangée, immédiatement à la suite du pyramidal, et qui se voit chez l'homme comme chez tous les mammifères; le *trapèze hors de rang*, placé au côté radial du carpe, près du scaphoïde et du trapèze, et qui existe chez tous les singes adultes, mais que l'on ne rencontre jamais chez l'homme.

Au membre postérieur, le troisième segment, désigné sous le nom de *tarse*, est construit sur le même type que pour le membre antérieur, mais il en diffère par des modifications remarquables. Ainsi les deux éléments osseux qui correspondent au radial et à l'intermédiaire de la main sont confondus en un seul os nommé *astragale;* celui qui répond au pyramidal est le *calcanéum;* le central est représenté par un os particulier que l'on nomme le *scaphoïde*. La seconde rangée est composée de quatre os, le premier, le deuxième, le troisième *cunéiformes*, articulés avec le scaphoïde, qui correspondent au trapèze, au trapézoïde et au grand os, et le *cuboïde* qui correspond à l'unciforme.

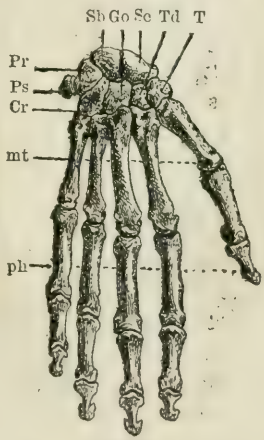

Fig. 64.
Main (Homme), face dorsale.
Sc scaphoïde : *Sl* semi-lunaire; *Pr* pyramidal ; *Ps* pisiforme; *mt* métacarpe ; *ph* phalange.

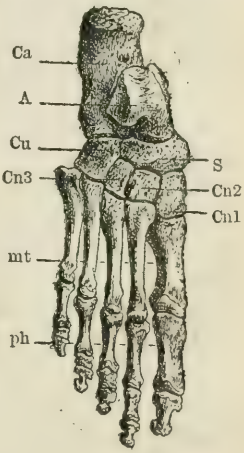

Fig. 65.
Pied (Homme), face dorsale.
Ca calcanéum ; *A* astragale ; *S* scaphoïde ; *Cu* cuboïde ; *Cn*1, *Cn*2, *Cn*3 cunéiformes *mt* métatarsiens ; *ph* phalanges.

Il n'y a pas au pied d'os isolé qui représente le pisiforme, mais une apophyse du calcanéum remplit les mêmes fonctions.

Le quatrième segment est composé de cinq rayons osseux qui sont pour la main les os du métacarpe et pour le pied les os du métatarse. Deux de ces os s'articulent à la main avec l'unciforme et au pied avec le

cuboïde, d'où il résulte que l'unciforme et le cuboïde peuvent être considérés comme formés par la fusion de deux éléments osseux, qui peuvent rester séparés l'un de l'autre, comme cela se voit, par exemple, chez les tortues.

Enfin une cinquième région est formée par les doigts qui sont au nombre de cinq comme les rayons du métacarpe et du métatarse dont ils sont la continuation et composés chacun de trois phalanges à l'exception du premier désigné sous le nom du *pouce* (et aussi de *gros orteil* pour le pied) lequel n'est composé que de deux phalanges.

L'omoplate et les os de la ceinture iliaque sont des os plats, les os du carpe et du tarse sont des os courts; ceux des doigts, malgré leur forme allongée, ont la structure des os courts; l'humérus, le fémur, le radius, le cubitus, le tibia et le péroné sont des os longs dont la diaphyse est creusée intérieurement d'une cavité médullaire et dont les extrémités épiphysaires sont formées de tissu spongieux. Les métacarpiens et les métatarsiens sont aussi creusés d'une cavité médullaire. Les os métacarpiens des quatre doigs proprement dits présentent pour leur extrémité distale ou leur tête un point d'ossification particulier qui en fait une épiphyse; mais, pour le métacarpien du pouce, cette épiphyse est située à la base ou extrémité proximale de l'os. Les phalanges de tous les doigts sont épiphysées à leur base. Les mêmes dispositions se répètent pour le métatarse et pour les doigts du pied.

Nous allons maintenant reprendre, avec plus de détails, la description de ces différentes pièces en insistant sur la comparaison de l'homme avec les anthropoïdes.

Membre antérieur. L'omoplate est un des os du squelette des anthropoïdes qui ont l'aspect le plus humain et c'est le gorille qui sous ce rapport se rapproche le plus de l'homme.

L'omoplate de l'homme est caractérisée par sa forme triangulaire, sa largeur dans le sens transversal et son allongement dans le sens parallèle à la colonne vertébrale. Sa face profonde forme la fosse sous-scapulaire, dont la concavité est plus prononcée en avant. Sa face superficielle est divisée en trois parties, une *antérieure* ou *prescapulum*, une *moyenne* ou *mésoscapulum* et une *postérieure* ou *postscapulum*. Le mésoscapulum dessine une crête que l'on nomme l'*épine de l'omoplate*, le préscapulum forme la *fosse sus-épineuse* et le postscapulum, la *fosse sous-épineuse* qui est la plus considérable, quoique la première ait encore de grandes dimensions.

L'extrémité du postscapulum, qui reste plus longtemps cartilagineuse, correspond à l'os qui chez les lézards porte le nom de *surscapulaire*. L'extrémité externe du mésoscapulum se développe par un point d'ossification séparé qui est le *segment mésoscapulaire* et qui forme une saillie apophysaire en forme de crochet à laquelle on donne le nom d'*acromion*. L'angle externe de l'omoplate, situé dans la direction de l'épine dont

il est séparé par une échancrure, est creusé d'une cavité peu profonde nommée *cavité glénoïde*, qui sert à l'articulation de l'omoplate avec l'humérus et qui regarde presque directement en dehors. Immédiatement au-dessus, on voit l'apophyse coracoïde dont la concavité regarde la tête de l'humérus et dont la base se continue avec le bord du préscapulum ou *bord coracoïdien*. Ce bord présente en dedans de l'apophyse, l'*échancrure coracoïdienne* au-delà de laquelle il s'élève rapidement jusqu'à l'*angle antérieur* qui est mousse et arrondi. Cet angle est uni par le *bord spinal* à l'angle *postérieur* qui est plus ou moins tronqué, et dont l'autre

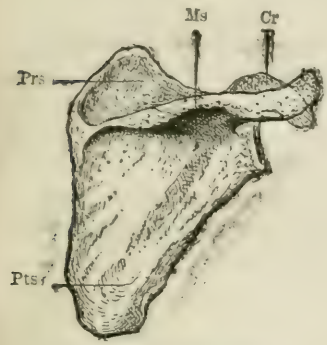

Fig. 66. — Omoplate (Homme).

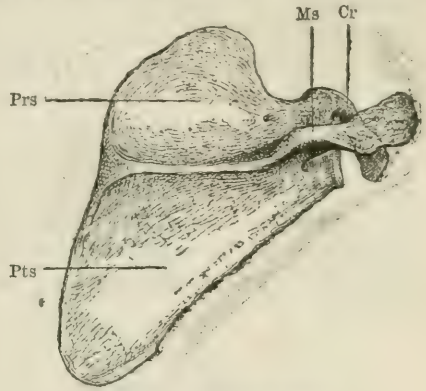

Fig. 67. — Omoplate (Gorille).

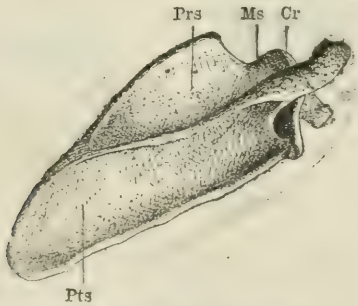

Fig. 68. — Omoplate (Chimpanzé).

Prs, présoapulum; *Pts*, postscapulum; *Ms*, mésoscapulum; *Cr*, apophyse coracoïde.

côté formant le bord *externe* ou *axillaire*, ne fait aussi qu'un angle très-faible avec l'axe du tronc. Aussi, l'omoplate humaine est-elle caractérisée à la fois, par la direction transversale de l'épine et la grande obliquité du bord axillaire. Une disposition toute contraire se montre chez les singes ordinaires, où le bord axillaire est presque parallèle à l'épine de l'omoplate et par conséquent presque perpendiculaire à l'axe du tronc.

L'omoplate des chimpanzés diffère à la fois de celle de ces singes et de celle de l'homme. Chez eux, en effet, l'épine de l'omoplate fait un

angle aigu avec l'axe du tronc et le bord axillaire lui est presque parallèle. Chez le gorille, le bord axillaire fait un angle plus grand avec l'épine dont la direction est plus transversale et c'est par là surtout que leur omoplate ressemble davantage à celle de l'homme. On observe aussi chez les chimpanzés une réduction de la fosse sous-épineuse, tandis que la fosse sus-épineuse augmente d'étendue; mais cette différence est moins prononcée chez le gorille.

Chez l'orang, l'omoplate diffère moins de celle de l'homme que chez le chimpanzé; l'épine de l'omoplate est transversale et le bord axillaire très-oblique. L'omoplate du gibbon se rapproche davantage de celle des singes ordinaires.

Une différence remarquable est offerte par l'apophyse coracoïde, qui chez l'homme, se recourbe en voûte au-dessus de la tête de l'humérus en lui présentant sa largeur tandis que chez les anthropoïdes, elle lui présente son tranchant et, après une brusque courbure, s'allonge en ligne droite jusqu'à son extrémité.

On remarque aussi chez les anthropoïdes que l'acromion fait une bien plus grande saillie, ce qui entraîne beaucoup plus haut l'extrémité externe de la clavicule articulée avec cette apophyse.

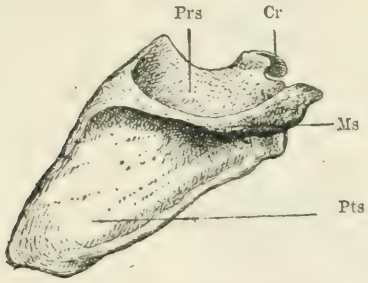

Fig. 69. — Omoplate (Orang).

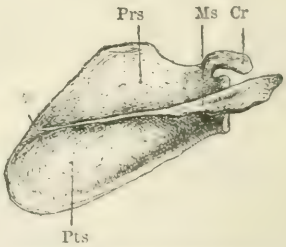

Fig. 70. — Omoplate (Gibbon).

La clavicule des anthropoïdes présente, comme celle de l'homme, une double courbure, mais la courbure externe est bien plus prononcée. Elle est d'ailleurs très-mobile sur le sternum dont elle est séparée par un fibro-cartilage interarticulaire.

On ne doit pas oublier que chez les anthropoïdes, l'épaule est très-rapprochée de la tête, ce qui est en rapport avec la brièveté de leur cou.

L'humérus, considéré par rapport au tronc, est plus long chez les anthropoïdes que chez l'homme, mais il est plus court par rapport à la longueur totale du membre thoracique. Il est plus massif chez l'orang, le gorille et le chimpanzé, plus grêle chez le gibbon.

La tête est moins sphérique, son bord dessine en arrière un indice de crochet, et son articulation est moins latérale que chez l'homme. Elle

regarde en effet moins directement en dedans et le *col* qui la rattache à la diaphyse est un peu plus oblique. Les tubérosités sont plus fortes, plus saillantes, la *coulisse bicipitale* qui les sépare plus large, et le bord du trochiter se recourbe en crochet.

L'*empreinte deltoïdienne*, placée en avant de la diaphyse, descend plus bas que chez l'homme.

A l'extrémité inférieure, ou distale, l'épicondyle et l'épitrochlée font des saillies beaucoup plus fortes. Le *condyle* et la *trochlée*, c'est-à-dire les deux facettes qui servent à l'articulation de l'humérus avec l'avant-bras, sont projetés en avant, ce qui est en rapport avec l'usage que ces animaux font de leurs membres dans la marche quadrupède.

Au-dessus des surfaces articulaires, l'extrémité inférieure de l'humérus se creuse en avant pour former la *fosse coronoïdienne*, où s'enfonce dans la flexion, l'*apophyse coronoïde* du cubitus et en arrière, pour former la *fosse oléocrânienne* où s'enfonce dans l'extension l'apophyse olécrâne. Ces deux fosses ne sont séparées que par une mince cloison qui est quelquefois perforée chez l'homme. On rencontre très-souvent cette perforation chez le chimpanzé, moins souvent chez le gorille.

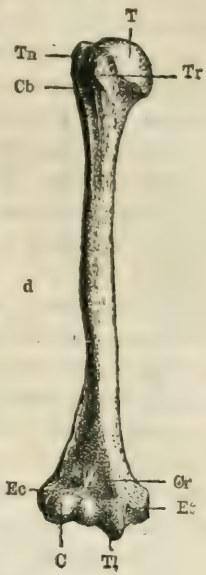

Fig. 70.
Humérus (Homme).
T, tête; *Tr*, trochiter; *Tn*, trochin; *Cb*. coulisse bicipitale; *d*. diaphyse; *C*, condyle; *Tl*, trochlée; *Et*, épitrochlée; *Ec*, épicondyle; *Cr*, Fosse coronoïdienne.

La fosse coronoïdienne est moins profonde chez les anthropoïdes que chez l'homme, ce qui est en rapport avec cette projection en avant des surfaces articulaires que nous venons de signaler.

Chez le gibbon, la tête humérale est très-arrondie et presque sessile; la tubérosité externe est moins volumineuse que la tubérosité interne. A l'extrémité inférieure, l'épitrochlée fait une forte saillie, tandis que l'épicondyle est très-réduit. Le condyle est aussi large que la trochlée, mais il est situé tout entier sur la face antérieure et ne se prolonge pas sur la face postérieure; on trouve au-dessus de lui une fossette assez profonde dans laquelle s'engage dans la flexion, le bord de la tête du radius. La trochlée, de largeur médiocre, est très-oblique en dedans sur la face antérieure, et en dehors sur la face postérieure; on trouve au-dessus d'elle une fosse olécrânienne très-profonde, tandis que la fosse coronoïdienne est à peine marquée. Ces dispositions donnent à l'humérus du gibbon, un aspect particulier qui le distingue à la fois de l'humérus des singes ordinaires et de celui des autres anthropoïdes.

Un point important à considérer est celui qui a trait à la *torsion de l'humérus*.

On a remarqué depuis longtemps, que l'humérus a l'aspect d'un os tordu sur son axe, aspect qui est dû principalement à la forme de la gouttière radiale (c'est-à-dire où est logé le nerf radial), qui contourne obliquement la diaphyse au-dessus de l'épicondyle. Divers auteurs ont pensé qu'il n'y avait là qu'une simple illusion et qu'en réalité la torsion n'existait pas. M. Charles Martins (1), au contraire, s'est efforcé de démontrer qu'il y a véritablement une torsion, mais il ne s'est pas borné à la chercher dans l'aspect général de l'os. Mettant en regard l'axe transversal de l'extrémité distale et l'axe de la tête humérale, c'est-à-dire, un plan passant par un grand diamètre et le bord trochitérien de la coulisse bicipitale, il a cherché l'angle que ces deux axes font l'un avec l'autre.

Il a ainsi trouvé que chez l'homme, la tête humérale regardant presque directement en dedans, son axe est presque parallèle à celui de l'extrémité distale et fait avec lui un angle de 180°, tandis que chez certains mammifères, comme le cheval par exemple, la tête humérale regardant droit en arrière, l'angle n'est que de 90°.

Sous ce rapport, les anthropoïdes se rapprochent de l'homme plus que tous les autres animaux. Mais cela ne va pas jusqu'à une similitude complète; la tête humérale, qui n'est pas exactement conformée comme celle de l'homme, regarde aussi un peu plus en arrière, ce qui est en rapport avec la marche quadrupède.

Si l'humérus est plus massif chez les anthropoïdes que chez l'homme, on trouve en revanche que les os de l'avant-bras sont relativement plus grêles. Mais ils sont plus courbés et plus écartés l'un de l'autre, ce qui augmente, dans sa partie moyenne, la largeur de l'avant-bras.

Pris en eux-mêmes, ils sont plus longs chez les anthropoïdes. Ils sont chez l'homme plus courts que l'humérus, et il en est de même chez le gorille; ils lui sont égaux chez le chimpanzé; mais ils sont plus longs chez l'orang et les autres singes.

Le radius des anthropoïdes se distingue encore par un col plus allongé et par la forme de son extrémité inférieure, où l'apophyse styloïde est moins latérale.

Le cubitus se distingue par le volume de son extrémité supérieure, la forme de l'olécrâne qui est plus massif et moins arrondi, et surtout par la forme de l'apophyse coronoïde qui est déjetée en dedans.

L'extrémité inférieure ou distale présente comme chez l'homme, une partie renflée que l'on nomme la *petite tete* et une *apophyse styloïde*; mais cette apophyse est plus allongée, courbée en crochet et terminée par une surface lisse qui s'articule avec le pyramidal et le pisiforme. Ce dernier caractère est commun à tous les singes et les distingue de

(1) Mémoires de l'Académie des sciences de Montpellier, 1857.

l'homme qui en est dépourvu. Galien l'avait attribué à l'homme et c'est un des faits qui prouvent que ses dissections ont été faites sur le magot.

Les mouvements de supination sont très-étendus chez les anthropoïdes; la supination est même plus prononcée qu'on ne le voit habituellement chez l'homme, ce qui tient à ce qu'elle ne se produit pas seulement sous l'influence des contractions musculaires, mais est aussi le résultat des torsions que l'avant-bras subit quand l'animal se tient suspendu. Cette supination exagérée est surtout remarquable chez le gibbon.

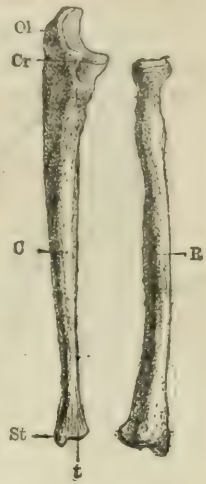

Fig. 71.
Avant-bras (Homme).
R, radius; *C*, cubitus; *Ol*, olécrane; *Cr*. apophyse coronoïde; *t*, petite tête; *St* apophyse styloïde.

Le carpe, considéré dans son ensemble, est à la fois plus étroit et plus épais que chez l'homme. La surface arrondie que les os de la première rangée forment par la réunion de leurs facettes proximales est beaucoup plus convexe, tandis que la surface concave que les mêmes os forment par leurs facettes distales et dans laquelle se loge une tête arrondie formée par la réunion du grand os et de l'unciforme, est beaucoup plus creuse. La facette proximale du pyramidal est tellement rejetée sur le côté, qu'elle n'entre en contact avec le cubitus que dans l'extrême flexion de la main où elle s'applique à l'extrémité de l'apophyse styloïde.

Du côté palmaire, on remarque la saillie de l'apophyse du scaphoïde qui forme un long crochet, et d'autre part la forme massive et la longueur du pisiforme qui prend l'aspect d'un véritable talon et qui s'articule par sa base avec le sommet de l'apophyse styloïde du cubitus. Le trapèze offre aussi une forte apophyse en regard du crochet de l'unciforme. Ces dispositions augmentent l'épaisseur du poignet et la profondeur de la gouttière palmaire du carpe.

On observe chez les adultes un *trapèze hors de rang*, c'est-à-dire un sésamoïde placé dans l'épaisseur du muscle abducteur du pouce qui s'insère sur le trapèze. Ce sésamoïde glisse sur l'articulation du trapèze avec le scaphoïde.

Les os du carpe sont unis (1), soit entre eux, soit avec l'avant-bras, par de forts ligaments qui permettent des mouvements plus étendus du côté palmaire que du côté dorsal et des mouvements de torsion très-prononcés. Sur le chimpanzé d'Aubry, on pouvait faire fléchir le carpe tant sur l'avant-bras que sur lui-même et le métacarpe sur le carpe, au point de faire toucher par le bout des doigts la face palmaire de l'avant-bras.

(1) Voir pour plus de détails, *Rech. sur l'anat. du troglod.* AUBRYI, p. 107.

Les mouvements de torsion du carpe viennent compléter ceux que l'avant-bras exécute, sur lui-même par la pronation, et sur l'humérus par la torsion du oude.

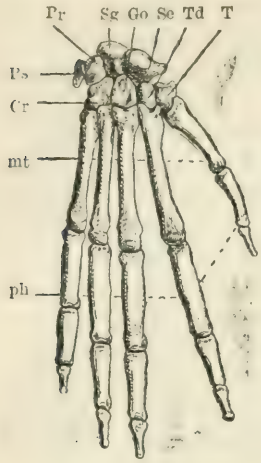

Fig. 72.
Main (Chimpanzé).

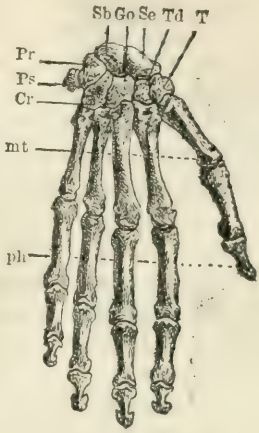

Fig. 73.
Main (Homme), face dorsale.

Sc, scaphoïde ; *l*, semi-lunaire ; *Pr*, pyramidal ; *Ps*, pisiforme ; *mt*, métacarpe ; *ph*, phalange.

Le nombre des os du carpe est le même chez le gorille et le chimpanzé que chez l'homme, tandis que, chez l'orang et le gibbon, il y a un os central séparé. Chez le gorille et le chimpanzé, cet os peut être considéré comme confondu avec lescaphoïde qui en effet présente une saillie à bord tranchant qui s'insinue entrele grand os et le trapézoïde, coiffant la tête du grand os, et occupe exactement la même place que l'os central d'un papion. Cette saillie est beaucoup moins facile à distinguer chez l'homme. Chez les anthropoïdes, le trapèze est volumineux, mais la facette métacarpienne a beaucoup moins d'étendue que chez l'homme, ce qui est en rapport avec la réduction que le pouce éprouve chez ces singes.

Les os métacarpiens des quatre doigts proprement dits, sont plus courbés que chez l'homme. Ils offrent une arête tranchante à leur côté dorsal. Leurs têtes sont très-volumineuses, ce qui fait que la partie distale du métacarpe est beaucoup plus large que sa partie proximale, largeur qui contraste avec l'étroitesse du poignet. Chez le gibbon, la longueur des métacarpiens va en croissant depuis le cinquième jusqu'au deuxième.

Les doigts sont plus longs que chez l'homme; la première et la deuxième phalanges sont beaucoup plus courbées et en même temps plus massives. Les phalanges terminales ont leurs extrémités moins étalées; sous ce dernier rapport, le gorille ressemble plus à l'homme que l'orang et le chimpanzé. Ajoutons que chez les anthropoïdes, quoique les doigts pris dans leur totalité soient plus longs, les phalanges terminales sont plus courtes que chez l'homme.

D'autre part, les premières phalanges des doigts présentent à leur

face palmaire une gouttière profonde que l'on ne trouve pas chez l'homme.

Les facettes distales des métacarpiens et des premières phalanges sont plus étendues dans le sens de la flexion et l'on peut ajouter que l'extension de la deuxième phalange sur la première n'est jamais complète.

Le pouce des anthropoïdes est caractérisé par sa faiblesse qui influe à la fois sur ses différents éléments. La réduction est plus grande chez l'orang, mais n'est pas moins sensible chez le chimpanzé, le gorille et le gibbon.

L'orang n'a pas seulement le pouce le plus court, mais encore le métacarpe et les doigts les plus longs. C'est chez lui aussi que les phalanges des doigts offrent les courbures les plus prononcées.

La main de l'homme est disposée de telle façon que le pouce peut s'opposer facilement à la partie distale de la paume et à toute la face palmaire des doigts. Chez les singes, le pouce s'oppose plus facilement au reste de la paume et moins facilement aux doigts, et l'on peut dire d'une manière générale que chez eux ce sont les doigts qui viennent s'opposer au pouce, tandis que chez l'homme c'est le pouce qui s'oppose aux doigts, et que chez eux l'opposition, qui est beaucoup moins complète, se fait surtout par la rencontre des extrémités des doigts et du pouce.

Membre postérieur. — La ceinture iliaque se distingue tout d'abord de la ceinture scapulaire par son immobilité. Tandis que l'omoplate est flottante et n'est rattachée à la colonne vertébrale que par des muscles, l'iléon s'appuie directement sur le sacrum, et, tandis que l'omoplate n'est en rapport avec le sternum que par l'intermédiaire de la clavicule, que l'on peut considérer comme un ligament ossifié, le pubis s'applique sur la ligne médiane à celui du côté opposé, de telle sorte que l'ensemble des ceintures iliaques et du sacrum forme une masse osseuse à laquelle on donne le nom de bassin.

Lorsqu'on veut comparer en détail la ceinture iliaque à la ceinture scapulaire (1), il faut faire abstraction de la position qu'elles occupent sur le corps. Car la face externe ou superficielle de l'omoplate répond à la face interne ou profonde de l'iléon et la face externe ou superficielle de l'iléon répond à la face interne ou profonde de l'omoplate.

Pour se figurer cette inversion, il faut d'abord placer par la pensée l'omoplate et l'iléon dans une position moyenne, où chacun de ces deux os aura une face préaxiale, c'est-à-dire tournée vers l'extrémité antérieure de l'axe du tronc, et une face post-axiale, une extrémité spinale et une extrémité sternale. On peut ensuite se figurer que l'omoplate se renverse en arrière et en dehors, de telle sorte que sa face préaxiale devienne externe et que sa face postaxiale devienne interne, tandis que l'iléon se

(1) Gratiolet, *Rech. sur l'anat. de l'hippopotame*, p. 105.

renverse en avant et en dehors, de telle sorte que sa face préaxiale devienne interne et que sa face postaxiale devienne externe.

Dès lors le bord spinal de l'omoplate répond à la surface d'articulation de l'iléon avec le sacrum et l'angle postérieur au bord supérieur de l'iléon que l'on nomme la crête iliaque. Le bord axillaire de l'omoplate devient le bord externe de l'iléon. Le bord coracoïdien répond à l'échancrure sciatique qui sépare l'ischion du sacrum et la tubérosité de l'ischion au sommet de l'apophyse coracoïde. La cavité glénoïde est représentée par la cavité cotyloïde qui est beaucoup plus profonde et formée par le concours de trois os, l'iléon, l'ischion et le pubis, dont les deux derniers représentent l'élément coracoïdien.

D'après ce que nous venons de dire, la fosse sous-scapulaire de l'omo-

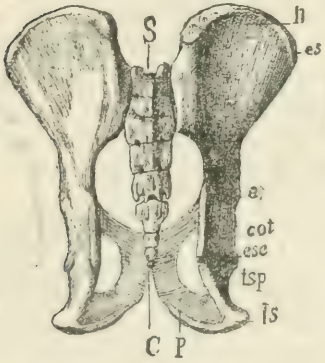

Fig. 74. — Bassin de Chimpanzé.

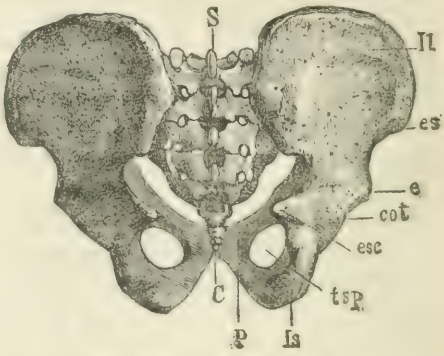

Fig. 75. — Bassin d'homme.

S, sacrum ; *C*, coccyx ; *Il*, iléon ; *P*, pubis ; *Is*, ischion ; *esc*, épine sciatique ; *es*, épine iliaque supérieure ; *e*, épine iliaque inférieure ; *cot*, cavité cotyloïde ; *tsp*, trous sous-pubien.

plate est représentée par la fosse iliaque externe et la fosse sous-épineuse par la fosse iliaque interne. Une crête mousse qui limite en bas cette fosse, répond à l'épine de l'omoplate, mais la fosse sus-épineuse n'est pas représentée dans la région iliaque, elle l'est seulement dans la région ischiatique par la face interne de l'ischion.

La différence entre l'omoplate et l'iléon est bien moins grande chez les animaux que chez l'homme, dont les anthropoïdes s'éloignent déjà beaucoup à cet égard. Car c'est une grande erreur de dire que leur bassin est semblable à celui de l'homme.

L'os iliaque des anthropoïdes diffère de celui de l'homme par un certain nombre de détails.

La partie qui est au-dessus de l'articulation sacro-iliaque s'élève beaucoup plus haut et envahit la région lombaire. Chez le gorille elle touche la dernière côte.

Le bord supérieur qui chez l'homme porte le nom de crête iliaque et

offre une double courbure, est à peine courbé et son angle est moins porté en dedans. L'épine iliaque antérieure et supérieure qui termine ce bord, est placée plus haut et séparée de la cavité cotyloïde par un plus grand espace. Le bord externe est moins creux. L'épine iliaque inférieure que l'on voit au-dessus de la cavité cotyloïde est beaucoup moins saillante, ce qui est en rapport, comme nous le verrons en parlant des muscles, avec la marche quadrupède. La face externe est moins concave, et l'ensemble de l'iléon prend la forme d'une palette.

Le bord ischiatique du bassin, qui s'étend depuis l'articulation sacro-iliaque jusqu'à la tubérosité de l'ischion, est très-courbé chez l'homme où il présente deux échancrures (*grande* et *petite échancrures sciatiques*) séparées par l'*épine sciatique*, qui dessine une forte saillie au-dessous de la cavité cotyloïde. Chez les anthropoïdes, l'épine sciatique est à peine indiquée et la petite échancrure ne peut être reconnue que par analogie. La grande échancrure est à peine creusée, mais elle a beaucoup plus de longueur que chez l'homme, et l'espace étroit qui la sépare du bord externe prend le nom de *col de l'iléon.*

La tubérosité de l'ischion, qui chez l'homme présente une surface convexe, est très-aplatie chez les anthropoïdes, ce qui les rapproche des singes pourvus de callosités. L'ischion a beaucoup plus de longueur que chez l'homme et il en est de même pour la symphyse ischio-pubienne. Le trou qui sépare le pubis de l'ischion et que l'on désigne sous le nom de trou *sous-pubien* a chez les anthropoïdes, de même que chez l'homme, une forme ovalaire, mais son grand diamètre qui chez l'homme est dirigé de bas en haut et de dedans en dehors se dirige chez les anthropoïdes de bas en haut et de dehors en dedans.

Prise dans son ensemble, la ceinture iliaque est beaucoup plus allongée que chez l'homme dans sa partie sus-cotyloïdienne, aussi bien que dans sa partie sous-cotyloïdienne et l'ischion s'étend beaucoup plus bas au-dessous du coccyx, en sorte que l'extrémité de la colonne vertébrale est moins terminale chez les anthropoïdes que chez l'homme.

La cavité cotyloïde est moins vaste que chez l'homme. Il faut d'ailleurs se rappeler que cette cavité n'est pas articulaire dans toute son étendue, le fond étant rempli par un bourrelet graisseux, et la surface cartilagineuse formant seulement une zone plus ou moins large, zone interrompue par l'échancrure cotyloïdienne.

Or, on doit observer que cette zone cartilagineuse a chez l'homme sa plus grande largeur en haut sur l'iléon, tandis que chez les anthropoïdes, cette plus grande largeur est en bas sur l'ischion. Cette différence montre bien que les anthropoïdes sont construits pour la marche quadrupède, la disposition humaine indiquant que dans la station verticale tout le poids du corps presse de haut en bas sur la tête du fémur, tandis que la disposition des singes rappelle que dans la marche quadru-

pède la tête du fémur attirée par les muscles est pressée contre l'ischion. Il y a aussi une position dans laquelle la tête du fémur s'applique principalement à la portion ischiatique de la cavité cotyloïde, c'est lorsque l'animal se tient suspendu la tête en bas, en se cramponnant avec ses pieds.

La position du fémur est l'inverse de celle de l'humérus, puisque la face antérieure répond à la face postérieure de l'os du bras. La tête est presque sphérique; elle est rattachée à la diaphyse par un col allongé. La tubérosité interne de l'humérus est représentée par le grand trochanter, et le petit trochanter répond à une partie de la tubérosité externe.

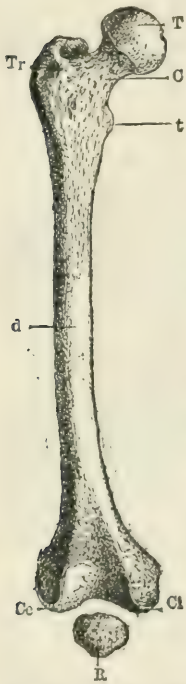

T, tête; *C*, col; *Tr*, trochanter; *t*, petit trochanter; *d*, diaphyse; *Ce*, condyle externe; *Ci*, condyle interne; *R*, rotule. (Fémur Homme).

Fig. 76

La tête du fémur est maintenue par une capsule fibreuse dans la cavité cotyloïde dont l'étendue est augmentée par la présence d'un bourrelet fibreux que l'on nomme le bourrelet cotyloïdien. Elle est en outre rattachée au revêtement fibreux de la cavité par un cordon ligamenteux que l'on nomme le ligament rond et qui manque chez l'orang, mais que l'on trouve chez le chimpanzé, le gorille et le gibbon.

La diaphyse ne présente aucune apparence de torsion, mais l'allongement du col permet d'expliquer son évolution inverse de celle de l'humérus. Elle présente une ligne rugueuse que l'on nomme la ligne âpre et qui répond à la crête deltoïdienne.

L'extrémité distale se fait remarquer par les deux *condyles articulaires* destinés l'un et l'autre au tibia et par la *gouttière rotulienne* qui lessépare.

Le fémur des anthropoïdes est plus court, plus massif, et plus courbé que celui de l'homme; la tête est plus petite, le col moins long et moins oblique. Le grand et le petit trochanter sont très-volumineux. La cavité digitale est moins profonde.

La ligne âpre est très-rugueuse.

Les condyles sont volumineux, très-écartés en arrière, séparés en avant par une large gouttière. Leur poulie s'étend beaucoup en arrière. Ils sont disposés à la fois pour une flexion et pour une rotation très-étendues.

La rotule a sa facette articulaire divisée en deux plans, elle est plus plate que chez l'homme.

Les os de la jambe, de même que celui de la cuisse, sont plus courts et plus massifs que chez l'homme; ils sont aussi plus courts par rapport au fémur.

Le tibia de l'homme est caractérisé par la forme prismatique de sa

diaphyse qui a un bord antérieur et deux bords latéraux, deux faces latérales et une face postérieure. Cette dernière ne se réduit jamais assez pour être remplacée par une simple crête; mais elle peut être assez étroite et cette variété a été désignée sous le nom de *platycnémisme*. Cet aplatissement du tibia peut être assez exagéré chez le chimpanzé pour que la face postérieure disparaisse, mais il n'en est pas de même chez les gorilles et les orangs. Aussi le platycnémisme, qui a été donné pour un caractère simien, indique-t-il seulement une ressemblance avec les chimpanzés, et encore cette ressemblance n'est-elle qu'apparente.

Fig. 77. — Jambe (Homme). *T*, tibia ; *Ta*, tubérosité antérieure ; *Mi*, malléole interne ; *P*, péroné ; *t*, tête ; *me*, malléole externe.

L'extrémité proximale présente les deux *condyles* sur lesquels s'appuient les condyles du fémur, une saillie qui les sépare et que l'on nomme l'*épine du tibia;* puis trois tubérosités, une antérieure, une interne et une externe.

L'extrémité distale présente en dedans une saillie que l'on nomme la*malléole interne* et concourt avec le péroné à former une *mortaise* qui emboîte l'astragale.

L'extrémité distale du péroné présente de son côté une saillie qui est la *malléole externe;* son extrémité proximale formant la *tête du péroné*, s'articule avec la tubérosité externe du tibia qui la sépare du fémur.

Chez les anthropoïdes, l'extrémité proximale du tibia est très-large, mais en même temps le condyle externe est fuyant, ce qui facilite les mouvements de rotation, mais est moins favorable à la station verticale.

L'extrémité distale se distingue par la forme de la malléole interne qui se recourbe en crochet et dont la face antérieure est envahie par la surface articulaire.

Le péroné se distingue de son côté par la forme de la malléole externe qui est très-déjetée sur le côté et dont la facette articulaire est très-oblique.

La mortaise tibio-péronière est mal disposée pour la station, tandis qu'elle est très-favorable à la marche quadrupède et aux mouvements de rotation qui accompagnent la progression arboricole.

Le tarse des anthropoïdes est tout à fait caractéristique. Il se distingue de celui de l'homme par la forme de l'astragale et la manière dont cet os s'articule avec la mortaise péronéo-tibiale, par la forme du calcanéum et la manière dont il s'articule avec l'astragale et avec le cuboïde, par la forme et le mode d'articulation du scaphoïde et des cunéiformes.

Toutes ces articulations sont lâches et permettent des mouvements d'inclinaison et de rotation qui sont à peine indiqués chez l'homme; les

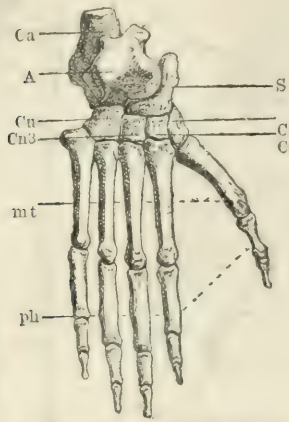

Fig. 78. — Pied de Chimpanzé.

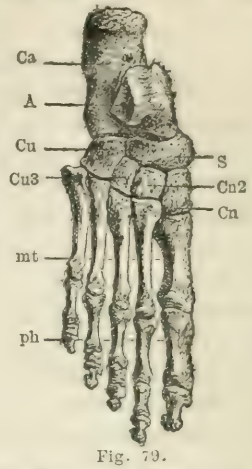

Fig. 79.
Pied (Homme), face dorsale.

Ca, calcanéum; *A*, astragale; *S*, scaphoïde; *Cu*, cuboïde; *Cn*, *Cn2*, *Cu3*, cunéiformes; *mt*, métatarsiens; *ph*, phalanges.

moyens d'union diffèrent aussi et l'on voit se développer des ligaments particuliers à ces animaux.

Chez l'homme, l'astragale est saisi par la mortaise tibio-péronière, de manière à ne se mouvoir habituellement que dans le plan vertical. C'est pourquoi sa face supérieure, creusée en gorge de poulie, regarde directement en haut et ses faces latérales directement sur les côtés; sa partie antérieure que l'on nomme la *tête* n'est que peu inclinée en dedans.

Chez les singes anthropoïdes, l'astragale est comme écrasé; la face supérieure, à peine creusée, regarde beaucoup en dedans; les faces latérales, au lieu d'être verticales, sont inclinées; la tête est dirigée très-en dedans. De gros ligaments interosseux *ligaments de Gratiolet* (1) attachés aux faces profondes des malléoles, se fixent à la moitié postérieure des faces latérales de l'astragale.

L'articulation de l'astragale dans la mortaise n'a de fixité que lorsque la flexion dorsale du pied est complète, tandis que dans l'extension du pied elle jouit de la plus grande laxité. La première de ces positions est celle de l'animal qui marche, la seconde est celle de l'animal qui saisit; mais le pied de l'homme, dans la station verticale, affecte une position intermédiaire où le singe ne peut se maintenir qu'avec les plus grands efforts.

Le calcanéum à son tour est élargi pour se prêter à la forme de l'astragale et son apophyse interne s'étend comme un large plateau qui surplombe une vaste gouttière.

(1) *Rec. sur l'anatomie du* Troglodytes Aubryi, p. 115.

La grande apophyse qui forme le talon n'a qu'une saillie médiocre; elle est à peine inclinée en bas; sa tubérosité montre en haut un léger crochet. On trouve chez des nègres une saillie plus grande du talon et l'on a voulu y trouver un caractère de singe; mais on voit que c'est tout le contraire qui existe chez les anthropoïdes.

Le scaphoïde s'articule par une large cupule avec la tête de l'astragale; il est très-incliné en dedans et montre de ce côté une forte apophyse; il s'articule en dehors avec le cuboïde et en avant avec les cunéiformes.

Le premier cunéiforme a, de même que le scaphoïde, une forte apophyse interne. La facette qu'il présente au premier métatarsien a la forme d'un cylindre, tandis que chez l'homme cette facette est plane. Les trois cunéiformes méritent leur nom chez l'homme par leur bord inférieur presque tranchant, tandis que chez les anthropoïdes, le deuxième cunéiforme est le seul qui ait vraiment cette conformation. Le troisième offre en dessous un gros tubercule auquel s'attache le muscle jambier postérieur.

Le cuboïde, qui s'articule avec les deux derniers os du métatarse, se distingue chez les anthropoïdes par son mode d'articulation avec le calcanéum, qui se fait par emboîtement réciproque et permet un certain degré de rotation qui se manifeste surtout dans le mouvement d'opposition de l'éminence hypothénar.

Par suite de la forme du calcanéum et de la position des os métatarsiens, le pied des singes est aplati et n'offre aucune trace de voûte plantaire.

La base du premier métatarsien présente un tubercule saillant pour l'attache du tendon du muscle long péronier latéral. Cet os s'articule avec le cunéiforme par une surface en forme de cylindre creux; il peut s'écarter du deuxième métatarsien en faisant un angle presque droit et s'opposer à la plante ainsi qu'aux autres doigts.

Chez l'homme, au contraire, le premier métatarsien s'articule avec le cunéiforme par une surface plane; il s'écarte très-peu et n'est pas capable de s'opposer. C'est chez l'homme qu'il a la plus grande longueur; viennent ensuite le gorille et le chimpanzé; c'est chez l'orang qu'il a le plus de brièveté.

Chez les anthropoïdes les autres métatarsiens s'articulent par des surfaces planes, soit avec le tarse, soit avec le cuboïde; ils n'ont donc par eux-mêmes aucun mouvement de rotation; cependant un léger mouvement d'opposition est possible pour le cinquième et le quatrième, mais cela tient, comme nous l'avons dit, à l'articulation du cuboïde avec le calcaneum.

Les os métatarsiens sont légèrement courbés et leur face dorsale offre une arête tranchante. Le troisième est le plus long, sauf chez le gibbon qui présente une exception, ses os métatarsiens allant en croissant depuis

le cinquième jusqu'au deuxième. Chez l'homme, c'est le deuxième métatarsien qui est le plus long, en sorte que sous ce rapport le gibbon est le singe qui lui ressemble le plus.

Les doigts du pied, qui sont remarquables chez l'homme par leur brièveté, sont beaucoup plus longs chez les anthropoïdes sans l'être cependant autant que ceux de la main antérieure. Leur longueur est plus grande sur le squelette que sur l'animal entier parce que les pelotes digito-métatarsiennes s'étendent jusqu'au milieu de la première phalange. C'est chez l'orang qu'ils ont le plus de longueur, et qu'ils sont le plus courbés, comme à la main antérieure.

De même qu'à la main antérieure, le troisième doigt est le plus long, tandis que chez l'homme, c'est habituellement le deuxième, quelquefois le pouce, jamais le troisième.

Comme chez l'homme, les extrémités des phalanges terminales sont élargies, mais à un bien moindre degré. C'est sous ce rapport, le gorille qui ressemble le plus à l'homme.

Quand on compare le pied des singes à celui de l'homme, on voit qu'il lui ressemble par le nombre des os, leurs connexions et quelques détails de leur forme. Ainsi le pied des singes comprend comme celui de l'homme une région tarsienne, composée d'un calcanéum, d'un astragale, d'un scaphoïde, d'un cuboïde et de trois cunéiformes; cinq os métatarsiens; un pouce composé de deux phalanges, et quatre doigts proprement dits qui en ont trois. On peut ajouter que ce pied, de même que celui de l'homme, diffère surtout de la main par l'astragale, le calcanéum et le scaphoïde qui lui font une sorte de manche (*manubrium*) dont la main paraît dépourvue.

Plusieurs auteurs modernes ont trouvé ces raisons suffisantes pour affirmer que le pied des singes ne peut pas être considéré comme une main postérieure et que l'expression de quadrumane employée par Tyson, Buffon, Cuvier, Blumenbach, ne repose sur aucune réalité. Les détails que nous avons exposés démontrent certainement le contraire. Ils ne prouvent pas qu'il y ait identité entre le pied des singes et la main ou que chez eux le type anatomique soit remplacé par un autre, mais ils font voir que ce type est modifié pour accomplir des fonctions qui sont bien plutôt celles d'une main que celles d'un pied, en tant que par ce dernier mot nous entendons un pied conformé comme celui de l'espèce humaine.

Chez l'homme, en effet, le pied est la base appuyée au sol qui soutient tout le poids du corps (1). C'est pourquoi dans la station debout, il s'applique au sol par le sommet d'un triangle et par la base opposée à ce sommet, c'est-à-dire par le talon et par les articulations digito-métatarsiennes, et, pour que le poids se répartisse entre ces deux appuis, la

(1) E. Alix, *Rech. sur la disposition des lignes papillaires de la main et du pied. Considérations générales.* Ann. des Sc. natur. 1867.

plante du pied forme une voûte dont le point culminant correspond à l'astragale qui sert à l'articulation du pied avec la jambe; la mortaise tibio-péronière emboîte l'astragale de manière à ne lui permettre que difficilement les mouvements de latéralité ; la jambe est presque verticale, le fémur à peine fléchi sur la jambe, le pied presque perpendiculaire à celle-ci ; le pouce du pied joue un rôle prédominant par son volume et sa longueur et les autres doigts servent surtout à lui venir en aide pour le maintien de l'équilibre.

Chez les singes anthropoïdes, l'absence de voûte plantaire et l'aplatissement du pied qui en résulte rendent la station verticale très-difficile, le tronc se tient mal en équilibre sur le fémur qui ne peut qu'avec peine s'étendre complétement sur la jambe, et celle-ci, pour donner un peu de stabilité à l'articulation tibio-tarsienne, est obligée de s'incliner beaucoup en avant. Ils ne parviennent donc qu'avec de grands efforts à imiter la position humaine, tandis que la marche quadrupède qui leur est naturelle n'exige pas la même fixité de l'articulation tibio-tarsienne. Cette articulation offre chez eux une grande laxité qui favorise les mouvements de latéralité et les mouvements de torsion, et, comme ces mouvements sont fréquents, les ligaments prennent une épaisseur singulière afin de prévenir les luxations. Les mêmes faits se répètent pour les articulations médio-tarsiennes qui participent aussi à la torsion du pied.

Ces modifications qui affectent la portion manubriale du pied sont en rapport avec celles qui atteignent les autres régions et les rendent capables de remplir les fonctions d'une main.

Les singes anthropoïdes diffèrent des autres animaux par la manière dont ils appliquent au sol soit leur main antérieure, soit leur main postérieure. La main antérieure s'appuie sur la face dorsale des premières phalanges chez l'orang et des deuxième phalanges chez le gorille et le chimpanzé. Il en résulte que le levier qui soutient le devant du corps a plus de longueur, que la face sensible de la main est protégée, et que la gêne qui résulterait de la longueur des doigts se trouve évitée. La main postérieure obtient un résultat analogue en s'appuyant sur son côté externe et sur la face dorsale des doigts plus ou moins recourbés; le pouce, en s'écartant, élargit cette base de sustentation, mais son rôle, au lieu d'être prédominant comme chez l'homme, devient tout à fait accessoire.

Ces modifications, défavorables à la marche et surtout à la marche verticale, peu favorables à la course et au saut, sont au contraire en rapport avec la vie arboricole. Elles concourent toutes à donner au pied des singes les fonctions d'une main par la faculté que possède le pouce de s'écarter des doigts et de s'opposer à eux de manière à saisir les objets.

Ainsi le pied des singes anthropoïdes, caractérisé par la longueur des doigts et l'indépendance du pouce, mérite bien le nom de main postérieure. Mais ce n'est pas encore là une main comparable à celle de

l'homme, et cela peut être dit aussi de la main antérieure qui diffère surtout de celle de l'homme par la brièveté du pouce.

Les singes ont donc des mains en avant et en arrière, mais des mains destinées seulement à saisir quelques objets et surtout à empoigner et à accrocher les branches, incapables de servir aux usages qui appartiennent à la main humaine et qui en font un instrument si parfait, celui qui met en œuvre tous les instruments que l'homme invente chaque jour et qui les dépasse tous par sa merveilleuse organisation. Anaxagore disait que l'homme était intelligent parce qu'il avait une main, et Aristote affirmait au contraire que l'homme a une main parce qu'il est intelligent. C'est qu'en effet ces deux termes sont inséparables et du moment où un corps était lié à l'âme humaine, la main lui était due comme son complément nécessaire. Or, pour que rien ne manquât dans cette harmonie, la main de l'homme n'a pas seulement été construite en vue de son utilité, elle concourt encore pour sa part à la beauté du corps dont elle est un des éléments les plus précieux. Un autre ordre de considérations non moins intéressant nous est fourni par les proportions du corps.

En effet le squelette humain ne se distingue pas seulement par la forme et les fonctions de chacune de ses parties, mais aussi par ses proportions dont l'harmonie se manifeste dans tout leur détail. Chez les singes au contraire, on peut dire que tout est disproportionné. Ils ont cependant une beauté relative, mais c'est dans les forêts, au milieu des arbres où ils peuvent se livrer à toute leur agilité. Or ce genre de beauté n'a rapport qu'à un but tout matériel, par ses liens avec un genre particulier de locomotion, tandis que la beauté de l'homme est relative à une idée. Les proportions réciproques des diverses parties de la charpente du corps de l'homme lui donnent une beauté esthétique, capable de satisfaire le sentiment du beau qu'il porte en lui-même comme un des attributs de son âme. Aussi les sculpteurs qui rêvent d'atteindre au plus haut degré de l'art ne se bornent-ils pas à copier les individus qui leur servent de modèles, et cherchent-ils par l'effort de la pensée un type idéal qui représente la forme humaine dans toute sa perfection.

Mais cette forme est déterminée par des mesures, et ces mesures, grâce à la fixité des pièces solides qui composent le squelette, l'homme a pu les trouver en lui-même et les désigner par les noms des diverses parties de son corps en les appelant des pieds, des palmes, des brasses, des coudées. Le mot sanscrit *mâ* qui veut dire mesure a engendré le mot latin *manus*, parce qu'en effet la main est la mesure par excellence qui peut servir à la fois de règle et de compas.

C'est ainsi que le squelette, qui est la charpente du corps et le moule autour duquel tous les organes sont disposés, exprime la nature de l'homme et traduit par tous ses détails les différences qui le distinguent des animaux.

E. Alix.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS [1]

SOUS LA TERREUR

III

JACQUES CAZOTTE

Mercredi 26 septembre 1792.

Le 17 août, l'Assemblée législative a décrété l'organisation d'un tribunal criminel destiné à juger *les crimes commis dans la journée du* 10 *août et autres crimes y relatifs circonstances et dépendances.*

Par *crimes commis dans la journée du* 10 *août*, l'Assemblée — est-il besoin de le dire? — entendait, non la révolte à main armée et le renversement de la Constitution; non le meurtre de Suleau, de Clermont-Tonnerre, du commandant Carle et de cent autres victimes; non les têtes coupées et portées au bout des piques (2) ; non les scènes de cannibalisme dont les Tuileries on été le théâtre après *la victoire du peuple :* ce pauvre diable d'aide de cuisine enfoncée, pétri dans une chaudière, et dans cet état exposé au feu ardent des fournaux (3), ces malheureux égorgés, mis en pièces et jetés sur les brasiers allumés dans les cours du château (4). — Ceux qui ont fait ces choses sont *les héros du* 10 *août!* Aussi bien ne sait-on pas que, depuis le 14 juillet 1789, l'assassinat est légitime, pour peu qu'il soit *dans le sens de la Révolution?* Les

(1) Voir la *Revue* du 30 mars 1879.
(2) *François Suleau*, par M. Auguste Vitu.
(3) *Le Nouveau Paris*, par Sébastien Mercier, ch. XXXIV.
(4) Id., *Ibid.*

criminels, ceux pour qui l'Assemblée législative a créé un tribunal extraordinaire, ce sont les victimes, ce sont les vaincus, ceux qui ont essayé de conjurer la chute du trône, ceux qui ont voulu rester fidèles à la loi et au devoir !

Le tribunal du 17 août, divisé en deux sections qui siègent sans intervalle, est composé :

1° De sept directeurs de juré (1), pour instruire et régler les affaires;

2° De deux présidents, de six juges et de huit suppléants;

3° De deux commissaires nationaux et de deux accusateurs publics;

4° De quatre greffiers et de huit commis greffiers;

5° De quatre-vingt-seize jurés d'accusation et de quatre-vingt-seize jurés de jugements.

Les deux commissaires nationaux sont les seuls dont la nomination ait été laissée au pouvoir exécutif. Les jurés d'accusation et de jugement ont été choisis directement par les quarante-huit sections de Paris, chacune d'elles nommant quatre jurés; les présidents et les juges ont été nommés par un corps électoral composé d'un électeur par chaque section (2).

L'accusé n'a que douze heures pour examiner la liste des témoins à charge; que trois heures pour préparer ses récusations de jurés. Il n'est pas interrogé avant le débat, sinon pour déclarer s'il a fait choix d'un défenseur (3).

Le recours en cassation lui est enlevé (4).

Ce décret, qui remet le soin de juger les vaincus du 10 août aux jurés choisis par les sections de Paris, c'est-à-dire aux hommes qui ont fait la journée du 10 août et qui se trouvent ainsi juges et parties — qui prive l'accusé des moyens de préparer sa défense, et qui, après l'avoir traduit devant un tribunal formé de ses ennemis, lui enlève la garantie du recours en cassation, ce décret odieux, inouï, a été voté *à l'unanimité* (5) ! Il est donc surtout l'œuvre des

(1) Le mot de *Juré* était employé pour désigner : 1° chacun des membres d'un jury, pris individuellement; 2° *l'ensemble des jurés considérés collectivement*. — Le mot de *Jury* s'appliquait à l'institution prise en elle-même.

(2) Dans ce tribunal du 17 août, — digne précurseur du *tribunal révolutionnaire*. — figurent déjà Fouquier-Tinville et J.-B. Coffinhal, celui qui dira à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de chimistes. »

(3) Ch. Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire à Paris*, p. 8.

(4) Décret du 17 août 1792, art. 3.

(5) *Histoire parlementaire de la Révolution*, par MM. Buchez et Roux, t. XVII, p. 96.

Brissotins et des *membres de la députation de la Gironde* (1), qui, depuis le 10 août, exerçaient sur l'Assemblée une domination d'autant plus absolue, que les royalistes constitutionnels avaient presque tous cessé de siéger, et que la Montagne ne comptait guère alors qu'une vingtaine de membres. Il a d'ailleurs été rendu sur le rapport de la commission extraordinaire des vingt-et-un, dans laquelle figuraient, avec Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Lasource et Condorcet. C'est Brissot, leur chef, qui s'est chargé de démontrer en ces termes les avantages de la suppression du recours en cassation :

« Il restait un dernier moyen d'accélérer le jugement des cou-
« pables, sans violer les principes ; déjà l'Assemblée nationale l'avait
« employé dans les accusations élevées contre les traîtres de Mons
« et de Tournay. La multitude des coupables, et la nécessité d'un
« prompt jugement l'y avait déterminée. Ici les mêmes motifs se
« représentent ; l'Assemblée a donc pu employer le même moyen ;
« elle l'a fait ; elle a supprimé le recours des accusés au tribunal
« de cassation. »

Et Brissot ajoutait, au nom de la commission extraordinaire, ces paroles qui resteront parmi les plus abominables que la Révolution nous ait condamnés à entendre :

« *Il ne reste donc rien à désirer, ni pour la célérité*, NI POUR LA JUSTICE (2). »

Le tribunal du 17 août a été installé le 18, à cinq heures du soir, au Palais de Justice, dans la *grande salle dite de Saint-Louis* (3).

Je viens d'assister, dans cette salle, au jugement d'un écrivain célèbre, d'un homme de bien, le vénérable M. Cazotte.

(1) Ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire (voy. ch. II), la désignation de *Girondins* n'était point en usage au mois de septembre 1792. Celle même de *Girondistes*, qui précéda, n'avait point encore cours. Les appellations dont on se servait alors pour désigner Brissot, Vergniaud et leurs amis de l'Assemblée législative étaient les suivantes : *le parti Brissot ; le parti Guadet-Brissot ; les Jacobins Brissotins*, ou plus brièvement, *les Brissotins ; la députation de Bordeaux ; les membres de la députation de la Gironde ; les Bordelais*. — Consulter *l'Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 155. — *Les Révolutions de Paris*, numéros 146, 149, 154, 167. — *Le Postillon de la guerre*. — *La Tribune des patriotes*.

(2) *Histoire parlementaire*, etc., t. XVII, p. 88.

(3) Devenue depuis la Grand'Chambre de la cour de cassation. — M. Berryat Saint-Prix, qui a publié sur *la Justice révolutionnaire* à Paris et dans les départements des études si consciencieuses et si remarquables, dit à tort que « la première séance du tribunal eut lieu *le 25 août*. » Installé le 18, le tribunal tint sa première séance *le 20 août* La première affaire fut celle de Collenot d'Angremont ; elle se termina par une condamnation à mort, et Collenot d'Angremont fut exécuté le 21, à dix heures du soir.

Il a comparu avant-hier devant la seconde section, présidée par M. Laveaux. En voyant ses cheveux blancs, qui tombaient en boucles sur ses épaules, l'air de candeur et de vertu qui respirait dans tous ses traits; en voyant surtout, assise à ses côtés, l'héroïque jeune fille qui, une fois déjà, avait sauvé ses jours (1), les misérables qui composent l'auditoire habituel du tribunal et qui saluent d'ordinaire l'entrée des accusés par des rires et des murmures, n'ont pu se défendre d'un sentiment de pitié.

Après avoir répondu aux questions du président sur son nom, ses qualités, son âge, — il a dit avoir soixante-quatorze ans, — M. Cazotte a déposé sur le bureau une protestation contre la compétence du tribunal, se fondant sur ce qu'ayant été jugé par le peuple souverain et par des officiers municipaux qui l'avaient mis en liberté, on ne pouvait, sans porter atteinte à la souveraineté de ce même peuple, procéder à un jugement contre lui sur des faits pour lesquels il avait été arrêté et ensuite élargi.

Ce déclinatoire a été repoussé. Il a été alors donné lecture de l'acte d'accusation dressé par M. Fouquier-Tinville (2). M. Cazotte, retiré à Pierry, près Epernay, depuis trente-deux ans, a entretenu, d'octobre 1791 à juillet 1792, une correspondance très-suivie avec son ami M. Pouteau, secrétaire de M. de Laporte, intendant de la liste civile. Ces lettres confidentielles, écrites de la main de sa fille et qui contiennent l'expression sans voile de ses sentiments royalistes, ont été saisies après le 10 août. M. Fouquier a fait de cette correspondance une vaste conspiration et de l'auteur du *Diable amoureux* le chef des conspirateurs.

L'accusateur public, M. Réal (3) a repris la lecture des pièces,

(1) Lors des massacres de septembre, à l'abbaye. — Voy. *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution*, par Mme de Fausse-Lendry, p. 78.

(2) Fouquier-Tinville était l'un des directeurs du *jury* d'accusation.

(3) Pierre-François *Réal* était, avant la Révolution, procureur au Châtelet. Il échangea bientôt ses fonctions d'accusateur public près le tribunal du 17 août contre celles de substitut du procureur de la Commune de Paris et devint ainsi le collègue d'Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*. Après avoir, le 10 janvier 1795 (21 nivôse an III), présenté à la Convention, au nom de la section de la Halle aux blés, une pétition qu'il termina en demandant *la République démocratique ou la mort!* Après avoir été nommé par le Directoire *historiographe de la République*, il devint conseiller d'Etat après le 18 brumaire et fut, jusqu'en 1814, le véritable chef de la police impériale. Il remplit, pendant les Cent-Jours, les fonctions de préfet de police. L'homme qui avait requis la peine de mort contre Cazotte « pour avoir conspiré contre son pays, » l'ancien collaborateur de Fouquier-Tinville, de Chaumette et d'Hébert, s'était laissé faire comte de l'empire et avait joint à ce titre un majorat! — M. le comte Réal est mort à Paris le 7 mars 1834.

c'est-à-dire des lettres de M. Cazotte et de sa fille. Après la lecture de chaque lettre, le président posait des questions à l'accusé, qui n'a cessé de faire preuve, pendant tout son interrogatoire, d'une fermeté, d'une sérénité admirable.

La faiblesse de son organe ayant excité les réclamations des jurés et celles de M. Réal, le tribunal a ordonné que l'inspecteur de la salle ferait disposer un nouveau siège, où M. Cazotte a pris place, après une suspension d'audience d'un quart d'heure. Je crois le voir encore assis tout auprès des membres du tribunal, en face des jurés, ayant sa fille à sa droite, et à sa gauche son défenseur, M. Julienne. J'entends encore ses réponses si simples, si précises, si touchantes et si nobles, où respirait parfois la candeur d'un visionnaire, où respirait toujours l'accent de l'honnête homme. Je veux en consigner ici quelques-unes (1).

On lui demande dans quel secte il est entré, si ce n'est pas celle des illuminés. — Il répond : « Je ne sais pas si on me fait mon procès « comme visionnaire ; mais ce que je crois, c'est que la contre-révo- « lution ne peut s'opérer que par la prière. »

On veut qu'il s'explique sur ces mots de l'une de ses lettres : *puisque toutes les églises sont fermées, ou par l'interdiction ou par la profanation, que toutes vos maisons deviennent des oratoires.* Vous n'ignorez cependant pas, ajoute le président, que les églises constitutionnelles n'étaient point fermées. Il répond « qu'il allait à la messe et à confesse au curé constitutionnel ; » et comme le président s'étonne qu'il soit allé à la messe d'un prêtre auquel il ne croyait pas, il répond : « Etant maire de Pierry, et, pour ainsi dire, « le doyen d'âge, je le faisais pour l'exemple. D'ailleurs Judas était « à la suite de Jésus-Christ et faisait bien des miracles comme les « autres apôtres. »

Le président lui ayant demandé ce qu'il entendait par ces mots : *fanatisme et brigandage* : — « J'entends par fanatisme l'exaltation, « elle règne dans tous les partis, dans celui de la liberté aussi bien « que dans les autres. Le fanatisme dans la liberté, c'est quand on « passe par-dessus toute considération humaine. »

(1) Pour les détails du procès de Jacques Cazotte, on peut consulter le *Bulletin du tribunal criminel du* 17 *août*, numéros 16, 17 et 18, et le très-curieux écrit publié en l'an VI sous ce titre : *Correspondance mystique de Cazotte avec Laporte et Pouteau, intendant et secrétaire de la liste civile pendant les années* 1790, 91 *et* 92, *contenant des détails intéressants sur le voyage du ci-devant roi à Varennes*, précédée d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de cet homme célèbre, suivie de son interrogatoire et de son jugement.

Au sujet des plans contenus dans une de ses lettres, le président a observé qu'ils ne tendaient à rien moins qu'à remplacer la nation sous le joug de l'obéissance absolue au roi : « Telle n'était point « mon intention, a-t-il dit, attendu que l'obéisssance absolue est due « à Dieu seul. »

A cette question : comment expliquez-vous ce passage : *que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchants, la clémence?* il a répondu : « Dans la position où se trouvait la nation, il « y avait nécessairement des criminels. Je demandais leur punition, « principalement celle des auteurs des massacres d'Avignon. »

La cinquième lettre dont il a été donné lecture, écrite quelque temps après le voyage de Varennes, contient cette phrase : « J'étais « bien d'avis de l'escapade mais jamais de la frontière ». Interrogé sur le sens de ces mots, voici quelle a été sa réponse. « J'ai écrit « cette lettre dans le temps de la fuite du roi ; j'ai toujours désiré, et « je ne m'en défends pas, que le roi sortît d'une ville où son autorité « était méconnue, où sa personne était prisonnière. De même j'ai tou- « jours désiré la translation de l'Assemblée nationale hors de Paris ; « j'ai toujours demandé qu'elle se transportât dans une autre ville, « peu importe laquelle, pourvu qu'elle y fût maîtresse de ses déli- « bérations, ce qu'elle n'était pas à Paris, ainsi qu'en témoignaient « les décrets que je lui voyais rendre. »

En prononçant ces paroles, M. Cazotte a élevé un peu la voix, et la conviction profonde dont il était animé n'a pas laissé que de produire sur l'auditoire une impression assez forte.

Une autre lettre, de date plus récente, portait : « Mon ami, nous « avons reçu cinq lettres de Coblentz, de Trèves, de Bruxelles ; une « entre autres, d'un officier général, homme d'un vrai mérite. » Le président lui a demandé le nom de cet officier. Il a répondu avec énergie : « Dans la position où je me trouve, je ne serai pas assez « lâche pour me faire dénonciateur, dût mon silence me coûter la « vie. »

Le soir tombait. Le président a demandé à l'accusé s'il n'était pas fatigué. « Le tribunal, a-t-il ajouté, est prêt à vous accorder le « temps que vous croirez nécessaire pour prendre du repos, un peu « de nourriture ou quelque rafraîchissement. » — « Mon Dieu, « Monsieur le président, a dit M. Cazotte, je suis très-sensible à l'at- « tention du tribunal ; mais je me sens dans le cas de soutenir le « débat, grâce à la fièvre qui me tient en ce moment. D'ailleurs, plu-

« tôt mon procès sera terminé, plus tôt j'en serai quitte, ainsi que « messieurs du tribunal et messieurs les jurés. »

L'interrogatoire a donc recommencé. Il s'est prolongé durant la nuit tout entière, sans que le courage et la présence d'esprit du malheureux vieillard se soient démentis un seul instant.

« Cet étrange conspirateur avait écrit dans une de ses lettres en « date du 14 mai 1792 : « Ma maison est une maison d'oraison : c'est « ainsi que, tandis que les trois quarts des églises sont interdites « par le droit divin et le reste par la force humaine, Dieu se ménage « des temples dans quelques cœurs où il est servi avec foi et vérité... « Je vous ai prévenu que nous étions huit en tout dans la France, « absolument inconnus les uns des autres, qui élevions, mais sans « cesse comme Moïse les yeux, la voix, les bras vers le ciel. »

« Qu'entendez-vous par là? » lui a demandé M. Laveaux. — « J'ai eu, a-t-il dit, une vision et j'ai su que nous étions huit en « France qui levions les mains vers le ciel. Pour appuyer ce que j'a- « vance, il me suffirait de rappeler ce que renferment les livres « saints : on y trouve que les jeunes gens auront des songes et les « vieillards des visions. »

Lecture a été faite d'une autre lettre, dans laquelle il était question d'une parente de M. Cazotte; sur l'interpellation du président de faire connaître le nom de cette parente : « Dans l'état où je me « trouve, a-t-il répondu, je serais bien fâché d'y entraîner ma fa- « mille. »

Ces lettres étaient au nombre de trente-deux, et la plupart avaient sept ou huit pages. — Les conspirateurs d'ordinaire n'en écrivent pas si long ! — Leur lecture et l'interrogatoire auquel chacune d'elle a donné lieu ont duré vingt-trois heures ! Les premières heures du matin blanchissaient les vitres de la salle lorsque la parole a été donnée à M. Réal. M. Réal a été obligé de confesser les vertus de celui qu'il accusait. « Et vous, a-t-il dit en s'adressant « à M. Cazotte, pourquoi faut-il que j'aie à vous trouver coupable « après soixante-douze années de vertus?... La vie que Jacques « Cazotte menait à Pierry retraçait les mœurs patriarcales; chéri « des habitants qu'il avait vu naître, il s'occupait de leur bonheur ; « pourquoi faut-il qu'il ait conspiré contre la liberté de son pays? » L'accusateur public a conclu qu'il y avait lieu à déclarer le dit Jacques Cazotte convaincu d'avoir participé aux trames et complots formés contre la liberté du peuple souverain.

Pendant ce discours qui a duré plus d'une heure, Cazotte a eu continuellement les yeux fixés sur l'accusateur public, sans que sa physionomie trahît la plus légère émotion. Sa fille, au contraire, semblait recevoir toutes les impressions du discours de M. Réal. Elle n'a pu retenir ses larmes au moment où les terribles conclusions ont été formulées. Son père s'est penché vers elle et lui a adressé à voix basse quelques mots qui ont paru la calmer.

M. Julienne, défenseur officieux, a répondu à M. Réal. Je ne l'avais pas encore entendu. C'est un tout jeune homme, doué d'un rare talent, d'une facilité d'élocution merveilleuse, et qui n'a qu'un défaut, une pétulance extraordinaire de geste et de langage (1). Sa parole est ardente, colorée, pleine d'imagination et d'éclat. Il a défendu M. Cazotte avec une grande force, avec une sensibilité profonde. Son plaidoyer, qui a duré une demi-heure, a fait verser des larmes à tout l'auditoire (2).

Le sang-froid, l'impassibilité de M. Cazotte ne se sont pas plus démentis pendant le discours de son avocat que pendant celui de son accusateur. Mlle Cazotte, elle, avait repris courage ; j'ai vu briller sur son visage pâli, dans ses yeux voilés de pleurs, une lueur d'espérance.

L'audience durait depuis vingt-sept heures. Le président a posé les questions. Les jurés se sont retirés dans leur chambre pour délibérer. A ce moment on a fait sortir Mlle Cazotte de la salle, et on l'a conduite dans une chambre de la Conciergerie.

Bientôt les jurés sont rentrés, et, d'après leur déclaration, le tribunal a condamné Jacques Cazotte à la peine de mort. En entendant son arrêt, le vieillard s'est retourné, sans doute pour bien s'assurer que sa fille n'était point là, — et son front, un instant obscurci, a repris sur le champ sa sérénité.

Le président a alors adressé au condamné ce singulier discours : « Triste jouet de la vieillesse ! Victime infortunée des préjugés « d'une vie passée dans l'esclavage ! toi, dont le cœur ne fut pas assez « grand pour sentir le prix d'une liberté sainte, mais qui a prouvé, « par ta sérénité dans les débats, que tu savais sacrifier jusqu'à ton « existence pour le soutien de ton opinion, écoute les dernières pa- « roles de tes juges ! Puissent-elles verser dans ton âme le baume

(1) *Souvenirs de M. Berryer*, doyen des avocats de Paris, de 1774 à 1838, t. I, p. 319.

(2) *Procès de Jacques Cazotte*, ci-devant commissaire de la marine et maire au village de Pierry, près Epernay, prévenu de conspiration, CXXV.

« précieux des consolations ! Puissent-elles en te déterminant à « plaindre le sort de ceux qui viennent de te condamner, t'inspirer « cette stoïcité qui doit présider à tes derniers instants et te pénétrer « du respect que la loi nous impose à nous-mêmes !... Va, reprend « ton courage, rassemble tes forces, envisage sans crainte le trépas, « songe qu'il n'a pas droit de t'étonner ; ce n'est pas un instant qui « doit effrayer un homme tel que toi. »

Ce discours n'avait pas paru produire sur M. Cazotte la moindre impression. Seulement, à ces mots : *Envisage sans crainte le trépas*, il secoua la tête et leva les yeux au ciel avec un visage serein et décidé.

M. Laveaux a continué longtemps. Il a célébré l'humanité de la loi qui envoie à l'échafaud la vieillesse et l'innocence. « Rassure-toi, « s'est-il écrié ; si la loi est sévère quand elle poursuit, quand elle a « prononcé, le glaive tombe bientôt de ses mains... Regarde-là verser « des larmes sur ces cheveux blancs qu'elle a cru devoir respecter « jusqu'au moment de ta condamnation ; que ce spectacle porte en « toi le repentir... » — Je n'ai pas le courage de reproduire jusqu'au bout cette larmoyante et emphatique harangue qui fut écoutée par l'auditoire avec une sorte de stupeur (1).

Enfin la séance est levée. M. Cazotte est conduit dans le cabinet criminel. « Je ne regrette que ma famille », a-t-il dit à ceux qui l'entouraient. L'exécuteur s'étant présenté pour lui couper les cheveux, il lui a recommandé de les couper le plus près de la tête qu'il

(1) *Procès de Jacques Cazotte*, ci-devant commissaire de la marine, etc, CXXVIII. — Jean-Charles Thiébault *Laveaux*, né à Troyes en 1749, mort à Paris en 1827, avait été professeur de littérature à Stuttgard, professeur de langue et de littérature française à l'Université de Berlin et rédacteur du *Courrier de Strasbourg*. Il devint, en 1793, rédacteur du *Journal de la Montagne*, chef du bureau militaire du département de la Seine sous le Consulat et sous l'Empire, chef de division et inspecteur général des prisons et des hospices du département, fonctions qu'il conserva jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons en 1815. Lexicographe distingué, il est auteur d'un *Dictionnaire de la langue française* et d'un *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*. Indépendamment de ces deux ouvrages estimés, il a publié 56 autres volumes et 6 brochures. O néant de l'imprimé ! Cet infatigable compilateur, qui a mis son nom en tête de 70 volumes, n'a pas pu obtenir que ce nom fût exactement reproduit par les historiens qui ont parlé de lui, — à l'occasion du tribunal du 17 août, — et dont quelques-uns avaient peut-être son *Dictionnaire* dans leur bibliothèque ! MM. Buchez et Roux (*Histoire parlementaire*, XVII, p. 211), Louis Blanc (VII, p. 100), Granier de Cassagnac (*Histoire des Girondins*, II, p. 233), Hamel (*Histoire de Robespierre*, II, p. 385), écrivent : *Laveaux*. MM. Berryat Saint-Prix (*La Justice révolutionnaire à Paris*, p. 111), Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, III p. 40) écrivent : *Lavau*. M. Charles Monselet (*Histoire anecdotique du tribunal révolutionnaire*, p. 234) est le seul qui ait bien écrit le nom du président du tribunal criminel du 17 août.

serait possible, et de les faire remettre à sa fille. Il a passé ensuite une heure avec un ecclésiastique. Avant-hier, à l'ouverture de l'audience, il avait dit à M. Julienne : « Je m'attends à la mort, et me « suis confessé il y a trois jours. »

Avant de quitter la Conciergerie, il a demandé une plume et du papier, et il a écrit ces mots : « Ma femme, mes enfants, ne me pleurez pas, ne m'oubliez pas ; mais souvenez-vous de ne jamais offenser Dieu. »

En marchant au supplice, il a tenu presque constamment ses yeux levés vers le ciel. Il était sept heures du soir lorsque la voiture arriva sur la place du Carrousel, où devait avoir lieu l'exécution. Il a souri en apercevant l'échafaud. Avant de livrer sa tête au bourreau, il s'est tourné vers le peuple, et, au milieu du silence qui s'est fait soudain, il s'est écrié : « Je meurs comme j'ai vécu, fidèle « à Dieu et à mon roi (1) ! »

. . . . . .

Les égorgeurs de l'Abbaye s'étaient laissés attendrir par les larmes de Mlle Cazotte : *le tribunal du 17 août* a été plus impitoyable que le *tribunal* de Maillard. Héroïque Sombreuil, puisse votre père être plus heureux que le père d'Elisabeth Cazotte (2) !

LES JOURNALISTES A LA CONVENTION

Vendredi, 28 septembre 1792.

Lorsqu'ils ont substitué la République à la monarchie, lorsque, dans le sol de la France, d'où la royauté était sortie comme un produit naturel, en harmonie avec le génie de notre nation, avec ses qualités et ses défauts, ses grandeurs et ses faiblesses, ils ont implanté une forme de gouvernement nouvelle, sans précédent, sans racines dans le passé, les membres de la Convention ont-ils compris toute la gravité de l'acte qu'ils accomplissaient ? Ont-ils bien compris que leur entreprise était de celles qui, pour n'être pas criminelles, ont besoin de réussir, — de réussir, non à demi et pour un temps, mais complétement et pour toujours ? La France était hier encore,

(1) *Notice sur Jacques Cazotte*, par Bergasse. — Voyez aussi *Œuvres de Cazotte*, 1817, t. Ier, contenant la *Correspondance* et le *Procès de J. Cazotte*.

(2) M. de Sombreuil, âgé de 74 ans comme Jacques Cazotte, a été condamné à mort et exécuté le 29 prairial an II (17 juin 1794).

— sous Louis XVI comme sous Louis XIV, — à la tête des nations de l'Europe. Cette situation incontestée, elle la devait au principe monarchique, à cette admirable unité de sentiments qui faisait que tous, — nobles, prêtres, bourgeois, ouvriers, paysans, — tous nous étions royalistes. Nous pouvions avoir des griefs les uns contre les autres, nous pouvions avoir à l'intérieur, entre nous, plus d'une question à débattre; mais au dehors, en face de l'étranger, nous n'avions tous qu'un seul cœur, une seule foi, un seul roi ; sans unité, point de grandeur possible pour un peuple. Or, c'est cette unité, le plus grand de nos biens que, dès le premier jour, sans discussion, sans délibération, la Convention a détruite. De par l'établissement de la République, il y a aujourd'hui en France deux nations, il y a deux France, hélas! Pour que les auteurs de cette lamentable division soient absous, il faut qu'elle disparaisse et s'efface; il faut que par leur sagesse, leur habileté, leurs vertus, ils fassent oublier la royauté ; il faut qu'ils attirent à eux tous les esprits et tous les cœurs, et que sous la République, comme autrefois sous la monarchie, il n'y ait plus en France qu'un seul cœur, une seule âme, une seule foi. Que s'ils n'obtiennent pas ce résultat, — que leur triomphe se borne à jeter au sein de la nation des ferments de discorde et de haine, à empêcher, non le rétablissement de la monarchie, mais sa durée, à vouer la France à des alternatives d'anarchie et de despotisme ; — si telles doivent être pour l'avenir de la France, les conséquences de la proclamation de la République, — que ceux-là soient maudits qui ont ainsi brisé, sans le pouvoir refaire, la vieille unité française !

29 septembre.

Je viens de relire cette page écrite hier sous le coup d'une profonde et douloureuse angoisse. Je voudrais pouvoir l'effacer ; je voudrais croire que l'avenir me donnera un démenti ; que les membres de la Convention, honnêtes, généreux, modérés, sauront mettre au cœur de tous l'amour de la République, et laisser, en se retirant, la France heureuse, réconciliée, unie. Mais comment avoir une telle espérance lorsqu'on jette les yeux sur cette Assemblée et qu'on arrête un instant son esprit sur les éléments qui la composent?

Soixante-dix-sept de ses membres ont fait partie de l'Assemblée

constituante; mais parmi les onze cents membres de la Constituante (1), on s'est bien gardé de choisir ceux qui, tout en donnant des gages à la Révolution ont refusé, à la dernière heure du moins, d'en donner à l'anarchie; ceux qui, après avoir tout accordé à la liberté, ont cru devoir accorder à l'ordre quelque chose, les Barnave, les Thouret, les Chapelier, les Bailly, Vadier, Prieur, Lofficial, Goupilleau, Vouland, Rewbell, Dubois-Crancé, Thibault et soixante autres aussi obscurs; voilà les anciens constituants que les électeurs ont envoyés à la Convention : à défaut de talent, ils ont fait preuve d'une grande exagération d'opinions, cela suffit. Si Robespierre, Buzot et Merlin ont été nommés, ils le doivent, non au talent qu'ils ont quelquefois montré, mais uniquement à la violence de leurs principes et de leur langage.

De même pour les cent quatre-vingt-douze membres de la Législative qui ont été réélus à la Convention : ils siégeaient tous au côté gauche; tous ont été les auteurs ou les complices de cette guerre à la royauté et à la religion qui a eu pour résultat le 10 août, et pour couronnement le 2 septembre.

Les membres nouveaux de la Convention sont-ils faits pour nous inspirer plus de confiance? Assurément non. La Constituante comptait deux cent soixante-douze avocats; avocats et hommes de loi formaient plus de la moitié de la Législative; à la Convention, ils sont également en majorité. Ce que deviennent les assemblées aux mains des avocats, les quatre années qui viennent de s'écouler, nous l'ont assez fait voir. Prenons deux des plus honnêtes. Voici Barnave qui arrive du Dauphiné à Versailles. A Grenoble et à Vizille, il a suivi les errements de Mounier; mais à peine a-t-il pris séance aux états-généraux, qu'il se sépare de son maître et de son ami. Mounier s'étonne et lui demande la cause de cette scission. — « Monsieur Mounier, vous avez votre réputation faite, je veux faire la mienne aussi (2). » Ce fut sa réponse. — Voici maintenant M. Emmery, député du bailliage de Metz. Dans un entretien qu'il eut un jour avec M. de Bouillé, celui-ci fut amené à lui faire la déclaration suivante : « Je ne suis ni aristocrate ni démocrate ; je suis purement et simplement un royaliste; je me conforme à votre Consti-

(1) Le chiffre exact est 1118 : ce chiffre se décomposait comme suit : pour l'ordre du clergé, 291 membres, 270 pour l'ordre de la noblesse et 557 pour l'ordre du tiers-état. Sur ces 557 membres du tiers-état, 272 étaient avocats. (*Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas de Montigny, VI, p. 36.)

(2) *Mémoires* de M. de Montlosier, t. Ier.

tution que je crois détestable, parce que mon souverain l'a acceptée ; mais s'il vient jamais à refuser de la reconnaître plus longtemps, à l'instant je cesserai d'y obéir. — Vous êtes franc, répliqua M. Emmery ; si j'étais né noble, je penserais et j'agirais comme vous, mais un homme comme moi, destiné à n'être jamais qu'un avocat, doit naturellement désirer une révolution (1). »

Et pourtant, dans les temps de révolution, plus dangereux encore que les avocats sont les journalistes. La populace n'a pas de courtisans plus lâches, de plus détestables flatteurs. Or, de tous les journalistes qui soufflent chaque matin au cœur du peuple l'envie, la colère et la haine. Je n'en vois guère qu'un seul, le misérable Hébert, qui ne soit pas assis sur les bancs de la Convention. Beaucoup d'entre eux ont même été élus par plusieurs départements.

Carra, le rédacteur des *Annales patriotiques*, a été nommé dans six : Saône-et-Loire, Loir-et-Cher, l'Eure, l'Orne, la Charente et la Somme.

Condorcet, rédacteur de la *Chronique du Mois*, et Thomas Payne, l'un des collaborateurs de cette feuille, ont été nommés chacun dans quatre départements : Condorcet, dans l'Aisne, l'Eure, la Loire et la Sarthe ; — Thomas Payne, dans l'Aisne, l'Oise, le Puy-de-Dôme et le Pas-de-Calais.

Brissot, rédacteur du *Patriote français*, a été élu dans trois ; le Loiret, l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Robespierre, rédacteur du *Défenseur de la Constitution*, a été élu à Paris et dans le Pas-de-Calais ; Gorsas, rédacteur du *Courrier des départements*, dans l'Orne et dans Seine-et-Oise ; Anacharsis Clootz, qui ne se contente pas d'être *l'Orateur du genre humain* et qui écrit un peu partout, dans l'Oise et dans Saône-et-Loire. Barère, rédacteur du *Point du Jour*, a eu également les honneurs d'une double élection.

Paris a envoyé, avec Robespierre, Marat, rédacteur de *l'Ami du Peuple ;* Fréron, rédacteur de *l'Orateur du Peuple ;* Camille Desmoulins, rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant ;* Robert, rédacteur du *Mercure national ;* Fabre d'Eglantine, rédacteur des *Révolutions de Paris ;* Collot-d'Herbois et Dussaulx, rédacteurs de la *Chronique du Mois* (2).

(1) *Mémoires* du marquis de Bouillé, t. I, p. 202.

(2) La *Chronique du mois* (novembre 1791, — juillet 1793) parut sous les auspices de quatorze rédacteurs en nom : Condorcet, Mercier, Guy-Kersaint, J.-P. Brissot, Garran

Le département de Seine-et-Oise a choisi, en même temps que Gorsas, Mercier, collaborateur de Carra; Audouin, fondateur du *Journal universel*; Guy-Kersaint, rédacteur de la *Chronique du mois*, et Tallien, rédacteur de *l'Ami des Citoyens*.

Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour*, a été élu dans le Puy-de-Dôme; Lequinio, rédacteur du *Journal des Laboureurs*, dans le Morbihan; Lanthenas, rédacteur de la *Chronique du mois*, et du *Patriote français*, dans Rhône-et-Loire; Rabaut Saint-Etienne, rédacteur du *Moniteur* et de *la Feuille Villageoise*, dans l'Aube; Garran de Coulon, rédacteur de *la Chronique du mois*, et Louvet, rédacteur de *la Sentinelle*, dans le Loiret; Charlus Villette, rédacteur de *la Chronique de Paris* dans l'Oise, et l'abbé Fauchet, rédacteur de *la Bouche de fer*, dans le Calvados.

Est-ce tout? Non, nous avons encore Boileau (1), Bancard (2), et Robert Lindet (3), de qui Camille Desmoulins, passant en revue ses confrères, a dit un jour : « Chacun de nous a son lot... Il y a Brissot le diplomatique, *Robert Lindet* le démocratique, Noël l'académique... »

En voilà trente bien comptés! Et j'en ai certainement passé plus d'un, l'abbé Grégoire, par exemple, qui, au mois de mai 1791, s'est chargé, pendant une maladie de Gorsas, de la rédaction de son journal (4).

Rappeler les *états de services* de tous ces journalistes serait un travail curieux, à coup sûr, mais qui exigerait tout un volume. Deux mots seulement sur Carra, le rédacteur des *Annales patriotiques*, et l'un des membres du *parti Brissot*.

Le 4 janvier de cette année, à la tribune des Jacobins, il a développé cette idée, déjà émise par lui dans son journal, que « si « Louis XVI fuyait une seconde fois pour aller se joindre aux émi- « grés, ou *si la trahison de ses ministres pouvait être soupçonnée* « dans la guerre proposée, il fallait placer UN PRINCE ANGLAIS sur le « trône constitutionnel de France (5). »

de Coulon, Dussaulx, Lanthenas, Collot-d'Herbois, Auger, Oswald, Broussonnet, Bidermann, Bonneville et Clavière. Les huit premiers furent élus à la Convention.

(1) Député de l'Yonne. Il écrivait dans *la Feuille villageoise*.

(2) Bancal des Issarts, député du Puy-de-Dôme et l'un des rédacteurs de *la Chronique du mois*. On a publié en 1835 les *Lettres autographes de Mme Roland adressées à Bancal des Issarts*.

(3) Député de l'Eure.

(4) Voy. *Journal de la cour et de la ville*, numéro du 25 mai 1791.

(5) Voy. l'article d'André Chénier sur le *Parti Jacobin*, publié le 11 mai 1792, dans le 66e supplément du *Journal de Paris*.

Le rédacteur des *Annales patriotiques* a, dans son dossier, une autre pièce qui ne le cède en rien à celle-là : il a été condamné par le tribunal de Mâcon à deux ans de prison pour vol avec effraction. Le 21 février 1792, *le Spectateur et modérateur* (1) a publié un article de Chas (2) intitulé : « Carra accusé, décrété de prise de corps et constitué prisonnier pour vol avec effraction fait à la dame Reboul, veuve du sieur Fisserand, de la ville de Mâcon. » L'ampliation de l'arrêt a paru dans *la Gazette universelle* de Cerisier (3).

O le bon métier que celui de *patriote!* Voilà un homme qui a voulu placer son pays sous le sceptre d'un prince étranger, un homme qui a été flétri par la justice ! Six départements se disputent l'honneur de l'envoyer siéger parmi les représentants de la nation ! Et au premier rang de ces départements figure celui dans lequel il a été condamné comme voleur !

Edmond Biré.

(1) Numéro 83, p. 334-336. *Le Spectateur* comptait parmi ses rédacteurs principaux M. de Fontanes, qui défendait avec non moins de talent que de modération la cause de la monarchie et de la vraie liberté, ce qui lui valut l'honneur d'être insulté par Camille Desmoulins. Voici un échantillon de la polémique de ce dernier : « Le changement de temps a renouvelé les douleurs de la mâchoire du pauvre Font-âne... Toute la semaine dernière, il a assourdi l'hôtel de Châteauvieux et tout le quartier d'un braire épouvantable contre le procureur général de la lanterne. » (*Révolutions de France et de Brabant*, t. II, p. 374.)

(2) *Chas*, né à Nîmes vers 1750, a concouru de 1789 à 1792, à la rédaction de divers journaux royalistes. Il est auteur d'un drame en trois actes, *la Mort de Robespierre* qu'il fit imprimer après le 18 brumaire et qui est précédé d'un poème sur *l'Anarchie*, envoyé à l'Académie française quelque temps avant le 10 août. « Dans cette pièce, « dit-il, telle que je l'ai présentée, il y a une tirade contre ceux qui abandonnaient « leur patrie ; mais depuis que j'ai engagé le président d'Ormesson à rester en France, « je l'ai effacée avec des larmes de sang. » — Chas est mort à Paris vers 1830, complétement oublié, encore bien que, depuis 1784, il n'eût pas laissé passer une année sans publier un livre, ou tout au moins une brochure.

(3) Gazette universelle, ou *Papier-nouvelles de tous les pays et de tous les jours* (1er décembre 1789 — 10 août 1792). 5 vol. in-8°. — Carra a essayé de se défendre dans les *Annales patriotiques*. Forcé d'avouer le jugement et la condamnation à deux ans de prison qu'il avait subie, il se borne à dire, pour toute justification, qu'il n'était pas coupable. Voy. *Œuvres de François de Pange*, publiées par L. Becq de Fouquières, p. 203.

CHRONIQUE PARISIENNE

Attaques nocturnes. — Une proclamation de Caussidière. — La vente du domaine de la Malmaison. — L'arbre de Ducis. — Par quoi seront remplacés les lions de la fontaine du Château d'Eau. — Béranger et M. Eugène Pelletan. — Un drame sur Camille Desmoulins. — Horreur des spectateurs pour la guillotine.

Depuis deux mois, Paris tremble. On n'entend parler que de crimes affreux, que de personnes étranglées, que de gens arrêtés au coin des rues; c'est à regretter la forêt de Bondy. Au moins, quand on avait une aventure désagréable dans ce bois sinistre, on ne pouvait s'en prendre qu'à soi-même; il était facile d'aller dans la forêt de Bondy, il était encore plus facile de n'y pas aller du tout. Mais, à présent, comment faire? Les voleurs ne vous attendent plus au tournant d'un carrefour perdu au milieu des arbres; ils vous guettent en plein boulevard, à deux pas des rondes de nuit, qui finissent par ressembler aux carabiniers d'opérette :

Mais, par un malheureux hasard,
Nous arrivons toujours trop tard.

Si cela continue, il faudra renforcer la police urbaine au moyen des vingt gendarmes que M. le président de la Chambre des députés vient de supprimer dans son service personnel.

Il faudra aussi prier MM. les sergents de ville de redevenir un peu féroces ; on les a tellement accusés de cruauté et d'indélicatesse dans leurs façons d'agir avec les malfaiteurs, que maintenant les gardiens de la paix publique n'abordent plus un scélérat que le chapeau à la main et le sourire aux lèvres :

— Pardon, monsieur; auriez-vous l'extrême complaisance de vous laisser arrêter?

Le voleur. — Vous moquez-vous de moi, mon ami? repassez un autre jour. Je suis très-pressé : oh! les affaires ne chôment pas; j'ai

un assassinat à commettre sur la route de Pantin et vers trois heures, trois heures et demie, un vol avec effraction dans le faubourg Poissonnière.

Le sergent de ville. — Faites, monsieur, ne vous gênez pas; nous ne sommes pas ici pour entraver ce commerce. (*Se ravisant.*) Ah! pardon!

Le voleur. — Quoi encore?

Le sergent de ville. — Si l'un de mes collègues avait l'effronterie de vous interrompre dans vos opérations délicates, vous me rendriez témoignage que j'ai été d'une grande civilité à votre égard.

Le voleur. — Soyez tranquille; je vous recommanderai à vos chefs.

Ainsi va le monde renversé : malheureusement, ce n'est pas la première fois que les hommes chargés de veiller à la sécurité de leurs concitoyens se voient entravés et pourchassés, — eux qui devraient pourchasser les autres!... — Au lendemain de la Révolution de février, en 1848, Caussidière, s'étant emparé de la préfecture de police, adressait à ses subordonnés cette allocution encourageante :

— Si quelqu'un de vous se rend coupable de trahison, *il sera fusillé* sur le champ dans la cour de la Préfecture.

Voilà un langage paternel, fait pour donner du cœur au ventre, comme on dit. Le même Caussidière, qui avait des prétentions de lettré, s'était permis de rédiger une autre proclamation, — au peuple de Paris, celle-là; — nous avons déterré ce document oublié et nous lui avons emprunté quelques perles; première perle :

« Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, *ni son attitude révolutionnaire*. Il a été trop souvent trompé; il importe *de ne pas laisser la possibilité à* d'aussi criminels et d'aussi terribles attentats. »

En quoi consistait *l'attitude révolutionnaire* exigée par le citoyen Caussidière? Etait-il aisé de la conserver longtemps? Pour avoir une attitude révolutionnaire, fallait-il tenir une jambe en l'air et un bras en avant, comme le génie de la liberté sur la colonne de la Bastille? Une carmagnole et un bonnet rouge ne suffisaient-ils point? L'ivrogne qui dormait sur le trottoir avait-il une attitude révolutionnairement correcte? Le défenseur des droits de l'humanité qui se rendait au cabaret voisin pour y manger un morceau de veau froid, ne se mettait-il pas en désaccord avec les règlements

du terrible préfet? Autant de questions dont les réponses présentaient une certaine difficulté, en ces jours tumultueux qui virent la gloire de Proudhon et l'invention des escargots sympathiques.

Maintenant Caussidière est mort; la ville sur laquelle il planait n'est plus encombrée par les barricades; le promeneur inoffensif ne risque plus d'attraper une balle envoyée par un fusil réformiste; d'autres dangers, hélas! attendent le noctambule qui se fie trop aux progrès de la civilisation.

M. Maxime du Camp, dans son curieux ouvrage intitulé: *Paris* (1), nous a renseigné sur les différentes espèces de voleurs qui infestent la capitale.

Il nous a montré les *faiseurs*, escrocs, filous, faussaires, pour la plupart, qui forment l'aristocratie du genre;

Les *drogueurs*, *drogueurs de la haute* ou *francs bourgeois*. « Ce sont des mendiants qui savent s'introduire dans les maisons et prétendent appartenir à la profession des personnes qu'ils sollicitent. Ils acceptent humblement la moindre aumône, et, si l'on n'y prend garde, décrochent volontiers la montre qui est pendue à la cheminée. Le comédien ruiné par l'incendie du théâtre, l'ecclésiastique modeste qui a fait vœu de se rendre à pied jusqu'à Rome, l'homme de lettres fatalement entraîné dans la faillite de son éditeur, le négociant qui a eu des malheurs, l'ancien instituteur que des infortunes de famille et sa vertu ont réduit à la misère, sont des *drogueurs* de la haute; ils ne marchent que munis de certificats en règle et de recommandations dont les signatures n'ont pas toujours une pureté irréprochable. »

Il y a aussi les *chineurs*, qui vendent des étoffes volées; *les roulotiers* qui s'emparent des voitures chargées de marchandises; *les carreurs*, qui s'adressent principalement aux bijoux; les *caroubleurs*, qui travaillent à l'aide de fausses clefs; *les scionneurs* et *les escarpes*.

Ce sont ces deux dernières catégories qui, en ce moment-ci, causent aux Parisiens des frayeurs en somme très-justifiées. Le *scionneur* se précipite sur un passant attardé, l'étourdit d'un coup de bâton et le dévalise. Quelquefois le bâton est négligé; alors, *le scionneur* se sert d'une peau d'anguille remplie de sable, qui, bien maniée, devient une arme dangereuse. « Un seul coup habilement appliqué sur la

(1) *Paris, ses vie et ses organes*. Paris, Hachette et Cie, éditeurs.

nuque, dit M. Maxime du Camp, jetterait un colosse par terre. »

L'escarpe est encore plus redoutable que *le scionneur; l'escarpe* tue d'abord et vole ensuite. C'est lui qui a opéré dans les environs de Saint-Mandé sur la personne inoffensive d'un garçon épicier en tournée pour des livraisons de pains de sucre ; c'est encore lui qui commettait les mystérieux assassinats du village d'Antony auxquels la police n'a jamais rien compris. Tout dernièrement, une jeune fille monte dans le chemin de fer de ceinture, sur une ligne où les stations se multiplient de minute en minute ; la voyageuse rencontre un individu qui lui donne un coup de couteau ; le train s'arrête, à la gare de Courcelles ; la jeune fille descend ; l'individu s'échappe. Ni vu ni connu. C'était un *escarpe*. A mesure que les assassinats deviennent plus nombreux, l'impunité des assassins devient aussi plus flagrante. Il y a trop de criminels ; quelques-uns passent par les mailles du filet.

Mais en voilà assez sur les crimes de lugubres drôles qui ne méritent pas que la presse s'occupe d'eux si longtemps. Terminons ce triste chapitre par une anecdote plus gaie.

Il est une classe de voleurs qui mêlent la plaisanterie au brigandage. Ces gens-là entrent dans un restaurant de premier ordre et commandent un dîner luxueux ; des huîtres, des perdrix aux truffes, du vin de Champagne frappé, du café, des liqueurs ; ils ne dédaignent pas les cigares de la Havane ; ils recommandent au garçon de chauffer les bouteilles de Bordeaux et de soigner la cuisson d'un filet saignant. Le quart d'heure de Rabelais venu, il déclarent qu'ils n'ont rien dans leurs poches ou cherchent à s'esquiver en douceur.

L'un d'eux s'était installé, l'autre soir, devant une table somptueusement garnie. Il avait mangé de grand appétit ; au dessert, il fit demander le maître de la maison :

— Monsieur, comment agissez-vous avec un client qui a très-bien dîné chez vous et qui ne peut pas acquitter sa dépense ?

— Monsieur, je le chasse, en lui envoyant certaines apostilles dans le bas des reins.

— Hé bien ! payez-vous, dit le voleur en prenant une posture de circonstance.

On annonce la vente par lots du fameux domaine de la Malmaison. Le nom de cette propriété est tiré, paraît-il, de deux mots latins :

Mala mansio ; il ne faisait pas bon dans le voisinage du hameau que les Normands occupaient au neuvième siècle ; de là le sobriquet que nous avons pris la liberté de rappeler. *Vilain séjour!*

Plus tard, la Malmaison dépendit de l'abbaye de Saint-Denis; puis, la terre appartint à la famille de Barentin, au contrôleur général de Séchelles, à Mme Harem, à la famille Le Courteux, qui céda le château à Joséphine Beauharnais, devenue Mme Bonaparte; le prix d'achat fut de cent soixante mille francs.

Du temps de l'impératrice Joséphine, lisons-nous dans *le Dictionnaire historique des environs de Paris*, le jardin botanique contenait, soit en plein air, soit dans des serres chaudes, les plantes les plus rares que l'art et la patience de l'homme aient pu faire pousser dans notre climat.

La ménagerie, l'une des plus complètes de l'Europe, renfermait tous les animaux terrestres, aquatiques et volatiles qui peuvent vivre dans notre atmosphère. Enfin l'école d'agriculture. établie dans le genre de celle de Rambouillet, était consacrée à des expériences utiles, « qui avaient pour but de perfectionner le premier des arts, et de contribuer au bonheur du peuple français, en préparant pour lui de nouvelles sources de richesses et de prospérité. »

Cette dernière phrase sent un peu le dithyrambe. Nous essaierons de dire plus simplement que la femme du général Bonaparte, pendant que son mari se battait en Egypte, tint à la Malmaison une cour plénière de savants, de littérateurs et d'artistes. On y rencontra successivement Bernardin de Saint-Pierre, Joseph Chénier, Méhul, Talma, Andrieux, Lesueur, Collin d'Harleville, Baour Lormian, Gérard, Girodet, Alexandre Duval. Les soirées du jeudi étaient embellies par la présence de la comtesse d'Houdetot, de Mme Tallien, de Mme Regnauld de Saint-Jean d'Angely, etc. etc.

Un soir, devant cette assemblée, Legouvé lut dans sa primeur son poème du *Mérite des femmes :* quand il arriva à ce vers célèbre :

Tombe aux pieds de ce sexe auquel tu dois ta mère...

l'assistance se pâma d'admiration.

Un autre jour, le bon Bouilly récita son vertueux drame de *l'abbé de l'Epée*. Bouilly était un des derniers représentants de la littérature *sensible*; on lui doit ce quatrain sur Buffon, — quatrain véritablement « immense » ; nous ne trouvons pas de plus suave épithète :

Entre le chêne et l'églantier,
Buffon, couché sur la verdure,
Ecrivit son ouvrage entier
Sur les genoux de la nature.

La Malmaison, pendant le Directoire, avait donc remplacé l'hôtel de Rambouillet, tel que celui-ci existait vers les dernières années du règne de Louis XIII. Etre admis à la Malmaison constituait un brevet de notoriété. Joséphine, tout en protégeant les arts, ne négligeait pourtant pas la politique. Les écrivains qui se pressaient dans les salons de la future impératrice n'étaient pas tous ralliés à la fortune du vainqueur d'Arcole et de Mondovi. Parmi ceux qui résistaient le plus ouvertement aux séductions des jardins d'Armide se distinguait Ducis, qui ne cachait pas ses préférences pour l'ancienne monarchie et qui d'ailleurs était le fils d'un secrétaire des commandements du comte d'Artois.

Joséphine, impatientée des réticences de Ducis, eut avec lui un entretien sérieux, durant une promenade dans les allées du parc. Elle déploya toute l'éloquence dont elle était capable; elle démontra au poète l'avenir brillant réservé aux flatteurs du nouveau maître. Ducis secouait la tête et ne répondait pas :

— Mais enfin que voulez-vous? dit Joséphine.

Ducis regarda en l'air et désignant du doigt une bande de canards sauvages qui s'éloignait du côté de Rueil :

— Je veux être libre comme ces canards, répondit-il.

L'arbre près duquel se passa cette scène piquante n'a pas été abattu par la hache des bûcherons; il dresse encore vers le ciel ses frondaisons luxuriantes.

Il s'appelle *l'arbre de Ducis.*

En 1815, la Malmaison fut ravagée par les troupes anglaises et prussiennes; un journal de l'époque rendit compte du désastre en termes indignés : « Cette belle propriété où depuis quinze ans les recherches les plus curieuses du goût, les chefs-d'œuvre de nos plus habiles artistes se trouvaient réunis, offre aujourd'hui l'aspect le plus triste. Les statues de Canova, de Cartelier, de Lemot, les tableaux charmants de Vernet, de Taunay, de Richard, ont été détruits par le sabre et les baïonnettes. » Malheureusement, les Prussiens qui s'éloignèrent alors de la Malmaison devaient y revenir cinquante ans plus tard. Personne n'a oublié les combats qui se livrèrent aux environs de Rueil pendant le dernier siège de Paris.

Insister sur ces évènements serait rouvrir des blessures à peine fermées; elles saignent encore et nous n'appelons pas le médecin qui les pourrait guérir : Dieu !

Démolitions sur démolitions, ruines sur ruines; on vend un château historique, on abat la fontaine du Château-d'Eau. Assurément, cette fontaine offrait le plus parfait modèle de la laideur poussée jusqu'à l'invraisemblance. Quatre lions qui avaient un faux air de caniches nés avant terme; une colonne dont l'architecture classique laissait fort à désirer; un bassin fangeux et grossièrement construit; voilà l'objet. Il tenait le milieu entre le comble de la prétention et le comble du ridicule. De plus, c'était une fontaine proche parente de ce cheval espagnol qui possédait toutes les qualités possibles et qui n'avait que le défaut d'être mort; c'était une fontaine sans eau,... ou à peu près. Telle quelle on la regrettera; nous allons dire tout à l'heure pour quelle raison.

On a décidé en haut lieu de supprimer la fontaine du Château-d'Eau; on avait besoin d'un emplacement pour quelque chose, mais on ne savait pas trop ce qu'on mettrait à la place du monument qui avait coûté si cher à construire et qui était si abominable.

Quelqu'un proposa une statue de Charlemagne : — Qui ça, Charlemagne? — Un empereur. — Oh ! un empereur !... où sont nos fusils? — Mais il a vaincu les Saxons? — Tant pis. — Il les a même baptisés. — C'était un empereur *clérical* alors. A la porte! à la porte!

Ce fut à la suite de cet incident qu'on décida d'élever un monument à Béranger :

> Oh ! le plaisant projet d'un *édile* ignorant
> Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Béranger!... Tenez pour certain que ceux qui lui votent ainsi des statues l'admirent de confiance; assurément, ils ne le lisent plus, ils ne le chantent plus, ils ne le connaissent plus.

Le poète chéri des commis-voyageurs en grains ou en soieries, estimé naguère par les amateurs du flonflon grivois, n'a laissé ni une romance, ni un vers, ni même la moitié d'un vers. Ses œuvres sont moins célèbres que sa redingote; il s'était fait une tête de patriarche, mais il n'avait que l'apparence de l'emploi, et il ne se souciait guère d'imiter les chastes vertus d'Isaac ou de Mathusalem. Un publiciste qui n'est pas suspect de tendresse pour nos idées,

un coréligionnaire politique du chantre de Frétillon, M. Eugène Pelletan, a écrit les lignes suivantes : « Comme on le vit par la chanson de la *Grand'Mère*, il manquait un sens à Béranger, le sens de la famille. Il touchait déjà au tombeau. Il écrivait sa biographie. Or, à cette heure grave de recueillement et dans la plénitude de sa renommée, *il crut devoir déshonorer la mémoire de sa mère* sur un ton badin, et en montrer, en quelque sorte, la robe au public, retournant l'immortalité de son nom contre le flanc qui l'avait porté, comme pour en immortaliser la flétrissure. » Ce trait seul ne devrait-il pas suffire à détourner d'un pareil fils l'attention de la postérité?

Mais, pour mieux comprendre à quel point Béranger mérite peu d'être immortalisé par le ciseau d'un sculpteur, il faut lire la *Correspondance* de l'homme poète. C'est là qu'on le retrouve tout entier, avec son amour-propre furieux et son insatiable appétit de *réclame*. Béranger ne parle que de Béranger, et ce sujet de conversation lui est plus cher que n'importe quel autre. Jamais une pensée élevée, jamais un élan du cœur. Béranger a oublié ses socques dans une maison amie, Béranger a donné au cordonnier d'en face une paire de bottes à ressemeler, Béranger a fait une partie de dominos, Béranger a sommeil, Béranger a chaud, Béranger a froid. Lui, toujours *lui!* Il rappelle cet individu désagréable d'un roman de M. Alphonse Daudet, qui commençait toutes ses phrases par : *Moi, je...* Oh! l'égoïsme des vieillards impies! à quel degré n'arrive-t-il pas quand il est entretenu par la vanité!

Dans une préface très-connue, Béranger dit hardiment : « Faisant le métier d'auteur, j'ai toujours tenu à ne pas m'approcher des journalistes qui font l'office de trompettes... » Or, comme on l'a remarqué très-justement, avec qui le chansonnier se trouvait-il en intimité constante et en coquetterie suivie? Avec Tissot, un journaliste; Cauchois Lemaire, un journaliste; Carrel, un journaliste; Sainte-Beuve, un journaliste; Fortoul, un journaliste; Planche, un journaliste; Nisard, un journaliste... Jules Janin, un journaliste... Nous en passons et des meilleurs.

Fiez-vous, après cela, à l' « austère simplicité » des disciples d'Horace! Mon Dieu, oui, ils prennent des airs détachés; ils n'ont jamais mis le pied dans un bureau de rédaction; on ne les voit point faire antichambre chez les critiques influents. Quelle modestie! Mais ce qu'on ignore, c'est que la poste ne cesse de porter des billets doux, remplis de recommandations et de prières : Excellent cri-

tique, cher critique, mon volume paraîtra demain... Lisez-le et signalez-le au public; homme éminent, vous seul pouvez attirer sur mon dernier né les sourires de la gloire.

Ainsi a dû parler l'incorruptible Béranger, fils si irrespectueux, faux bonhomme, lyrique de pacotille, corrupteur d'âmes; et c'est à ce héros de table d'hôte, à ce Gaudissart de la chanson, que nous dresserions des autels! O pauvres lions apprivoisés de la fontaine du Château-d'Eau, vous étiez bien préférables à l'image du poète bourgeois; oui, nous vous aimions cent fois mieux que ce gilet à fleurs, que ce parapluie, que cette queue de rat souillée de tabac à priser! Vous n'aviez jamais rugi dans le désert, ô lions; mais vous n'aviez non plus jamais fait de mal à la conscience de personne.

Vraiment, les grands hommes ne coûtent pas cher à improviser, par le temps qui court.

Nous aurons bientôt l'amant de Lisette sur un trottoir, nous avons déjà *Camille Desmoulins* sur la scène. On vient de jouer, au Théâtre-Historique, une pièce consacrée à l'apothéose du pamphlétaire qui entraîna les foules vers la Bastille; superbe fait d'armes accompli par des milliers de braves contre quelques invalides à peine armés. Dans un certain monde, Camille Desmoulins passe pour un chérubin révolutionnaire; on raconte avec émotion comment il mourut égorgé par son ami Robespierre; car les amis, à cette époque-là, n'étaient pas très-sûrs. On s'apitoie sur une vie tranchée dans sa fleur. Camille laissait une femme, un enfant; il leur adressa, avant de monter à l'échafaud, de touchants adieux.

Voilà qui est bien, nous sommes loin d'en disconvenir. Mais, si nous détestons les bourreaux qui expédièrent Camille Desmoulins dans l'autre monde, nous aurions voulu que la victime ne commençât pas elle-même par perpétrer des hécatombes odieuses. La chute sanglante des dantonistes ne fut en somme que l'expiation des massacres de Septembre et de la mort de Louis XVI; elle ne fut que la revanche de la mise hors la loi des prêtres et des émigrés. Est-ce que les ci-devants, eux aussi, étaient sans famille, sans liens ici-bas? La plupart d'entre eux ne tenaient-ils pas à l'existence, qu'ils avaient trouvée tissée d'or et de soie jusqu'à ce jour? Camille Desmoulins prêcha la clémence, soit; il s'avisa seulement de la prêcher un peu tard, alors que le mal était fait et que la Seine charriait des flots rouges.

Le drame du Théâtre-Historique arrive à un but absolument contraire à celui que l'auteur s'était proposé. Au lieu de nous faire aimer le régime que personnifiaient les Girondins et les Jacobins, il nous force à le détester, rien qu'en l'étalant sous nos yeux.

Quelle aimable société en effet que celle où personne n'était assuré de conserver sa tête sur ses épaules, où le voisin soupçonnait le voisin et le dénonçait, où la guerre grondait à toutes les frontières, où l'ami qui venait de dîner chez vous, de s'asseoir à votre foyer, de caresser vos enfants dans leur berceau, courait au sortir de là vous accuser en secret devant le Comité de salut public ! Comme la liberté et l'égalité étaient pratiquées par les dévots à la philosophie de Rousseau ! Le peuple nommait des députés, sans doute ; mais il ne cessait de commander à ses mandataires, il leur dictait les lois que ceux-ci devaient fabriquer, il envahissait la salle des séances pour applaudir ou pour siffler les élus de la nation ; il régnait par les sans-culottes et par les femelles des sans-culottes, par ces ignobles tricoteuses qui hurlent dans le drame de *Camille Desmoulins*, comme elles ont hurlé dans l'histoire.

Nous ne comprenons pas qu'on puisse encore admirer la Révolution en face d'un tel spectacle. Jusqu'à présent, le théâtre nous avait toujours montré l'anarchie de 93 luttant au dehors contre l'invasion étrangère ; c'étaient là des soldats qui se battaient contre d'autres soldats. Mais ici, nous voyons la Révolution en déshabillé ; nous assistons à des querelles de ménage et le linge très-sale qu'elle lave dans la buanderie de la Convention nous cause une formidable impression de dégoût.

Quoi ! ce sont là ces représentants auxquels les historiens comme Michelet, Thiers, avaient prêté une tournure si idéale ! Il est charmant, votre Danton, avec ses jurons de charretier, embourbé, ses manières de rustre que la civilisation n'a pas décrassé entièrement, ses allures lourdes, son geste emphatique ! Et votre Fabre d'Eglantine, qui rime des strophes en comptant sur ses doigts le nombre des syllabes dont il s'est servi. Quel poète ! Et votre Héraut de Séchelles, si parfaitement nul dans sa conversation, si embarrassé de ses bras et de ses jambes ! Et votre Robespierre !... Ah ! celui-là, nous le gardions pour le bouquet. Vraiment Robespierre a été ainsi ? Doucereux, rusé, hypocrite, cachant ses griffes, bilieux, jaloux ? Fi ! le vilain homme !... Si l'auteur de *Camille Desmoulins* a prétendu nous faire aimer le chef des terroristes en le dépeignant

de la sorte, l'erreur nous paraît grossière. On n'éprouve qu'un désir; celui de quitter au plus vite une compagnie aussi vile, aussi cruelle, aussi pétrie de mauvais instincts.

La première représentation du nouveau drame, ainsi qu'il fallait s'y attendre, a été accompagnée de chants et de vociférations. Un auditeur s'est avisé de déployer un drapeau; là-dessus, explosion de *Marseillaises* diverses, qui ne voyageaient pas précisément toutes dans le même ton. La *Marseillaise* renferme un certain bémol que les multitudes ne traversent pas sans danger; le commencement est facile : *Allons, enfants de la patrie;...* mais au sixième vers : *Entendez-vous dans les campagnes mugir ces féroces soldats*, le mot *mugir* se dresse comme l'écueil de Sylla; la cacaphonie s'en mêle, les braillements montent en gerbes de sons discordants; c'est une déroute vocale qui prouve bien que nous sommes le peuple le plus antimusical de la terre.

Camille Desmoulins nous offre, du reste, un tableau assez exact des mœurs et des coutumes de la Révolution. Ici, s'assemble le tribunal chargé de préparer des « fournées » pour le boulanger Sanson; plus loin, nous sommes introduits dans l'enceinte d'un club de sectionnaires; voici enfin l'ancienne place Louis XV et la terrasse des Tuileries au moment où circule dans les rues le tombereau qui apporte les condamnés.

Nous croyons que ces souvenirs sont périlleux à remuer et qu'on aurait mieux fait de les laisser tranquilles. Ils peuvent donner des idées aux gens qui ne pensaient à rien. La guillotine en permanence! La confiscation des biens! les exécutions en masse! l'espionnage à domicile!... De pareils exemples n'élèvent pas les esprits et deviennent aisément contagieux dans les périodes troublées.

Par exemple, nous avons pu constater que déjà, le premier soir, les spectateurs de *Camille Desmoulins* ont voulu voir jusqu'à la fin l'exposition du bric-à-brac terroriste. On a surtout attendu avec impatience la charrette fatale, traînée par de vrais chevaux. Il était tard; deux heures du matin à peu près. Un député de l'extrême gauche, qui se trouvait dans une loge, dit à une dame qui se préparait à partir :

— Et la charrette! Madame, vous n'attendez pas la charrette?

— Non, Monsieur; je préfère demander ma voiture, répondit la dame qui était une femme d'esprit.

Daniel Bernard.

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

I. Guerre au cléricalisme dans l'enseignement. Persécution des écoles congréganistes. Nouveaux projets de loi déposés par le ministre. — II. Université catholique de Paris. Cours de M. Huit, professeur de littérature grecque. Etude morale et religieuse du théâtre d'Athènes. Sophocle. — III. Université catholique de Lyon. Rapport officiel. Résultats accomplis, état actuel.

Il est impossible de se le dissimuler : avec le nouveau ministre de l'instruction publique, la guerre au cléricalisme, c'est-à-dire à la religion, dans l'enseignement, s'accentue de plus en plus. Les conseils municipaux, qui sont toujours sur la brèche, poursuivent la campagne entreprise contre les écoles congréganistes. On procède soit par des tracasseries, soit par des votes de renvoi, soit par des expulsions brutales. Nous ne citerons qu'un petit nombre de faits.

A Fontainebleau le conseil municipal vient de voter la *gratuité* des fournitures de classes dans les deux écoles communales laïques de la ville. Il va sans dire que les deux écoles congréganistes également communales sont exclues de cette faveur. Les dernières comptent pourtant plus d'enfants que les premières.

A Saint-Etienne, le conseil municipal a pris la résolution d'évincer l'élément congréganiste des écoles communales. L'administration est fort embarrassée pour exécuter ce décret dictatorial : on manque de sujets laïques pour remplacer les frères et surtout les sœurs. Mais soyez tranquille, on finira par en trouver, dût-on, comme cela s'est fait, dit-on, à Paris, proposer des émoluments de 4,000 fr. pour des institutrices diplômées.

Le conseil municipal du Mans a émis le vœu que l'instruction primaire soit obligatoire en France et qu'elle soit gratuite et laïque dans les écoles communales de filles et de garçons de la ville.

A Lodève, à Menton, la laïcité des écoles a de même été votée.

Il ne faut pas croire que ces mesures soient générales, certains conseils municipaux refusent de se plier au désir des radicaux : il y en a même qui s'honorent par l'émission de vœux en sens contraire; mais dans ce cas ils trouvent l'administration peu favorable. Le plus souvent les décisions des conseils rencontrent une vive désapprobation dans le

sein des populations, et cette désapprobation se manifeste par des pétitions comme cela vient de se faire à Perpignan. Ailleurs les frères expulsés ouvrent une école libre où affluent leurs mêmes élèves. C'est ainsi qu'à Ménerbes, les frères Maristes, chassés de l'école communale, continuent à donner leur enseignement, à trois fois plus d'élèves que n'en compte l'établissement qu'ils ont été forcés d'abandonner.

Voici ce qui s'est passé à Bléneau (département de l'Yonne). Deux écoles communales de filles, l'une laïque, l'autre tenue par des sœurs, fonctionnaient simultanément. Il plut à M. le préfet de supprimer l'une, comme inutile. Naturellement son choix tomba sur l'école congréganiste. Le fonctionnaire avait eu soin de se munir auparavant d'un avis du conseil départemental qui lui était favorable. Malheureusement pour ses prétentions, cet avis n'ayant pas été revêtu de l'approbation ministérielle, n'avait pas de force légale. Aussi le Conseil d'Etat, auquel les religieuses se sont adressées, a-t-il reconnu leur droit en déclarant que le préfet avait outrepassé ses pouvoirs.

A Paris, l'école de la rue Saint-Benoît qui, avant l'expulsion des sœurs, recevait plus de 300 jeunes filles, n'en compte pas 40 maintenant.

Ce fait est isolé; mais on sait que le conseil municipal de Paris voudrait le généraliser. Quand il aura fait le vide dans les classes publiques, ainsi que cela vient de se produire dans la rue Saint-Benoît, il aura sans doute bien mérité de l'instruction populaire.

La question est grave et touche à la politique. Nous ne voulons pas ici aborder des questions de ce genre. Il nous suffira de rappeler, abstraction faite de toute opinion de parti, que l'ancien ministre M. Bardoux, si doux, si complaisant, nous allions dire si faible pour les anticléricaux, a donné sa démission parce qu'il était en opposition avec le conseil municipal de Paris sur cette question de la laïcité des écoles et qu'il voulait lui tenir tête. Les idées de son successeur sont naturellement plus avancées, mais pas encore autant que le voudraient les meneurs du conseil. Pour ne pas être exposé à lui faire tort, nous allons citer ses paroles. Le lecteur jugera, pièces en mains.

Commençons d'abord par la réception qu'il a faite, peu après sa nomination comme ministre, au personnel enseignant des lycées de Paris. Nous empruntons au *XIX*e *Siècle*, qui n'est pas suspect, le résumé de son allocution :

Le ministre a dit qu'il était fier de saluer ce grand corps enseignant, qui tient entre ses mains le dépôt de l'avenir de la République et de la patrie, cette Université de France qui a la charge de former des citoyens pour l'Etat libre et *laïque* que la Révolution de 178[illegible] a conçu, dont elle a posé les bases et qui doit recevoir de la République définitive, désormais parmi nous à l'abri de toute atteinte, sa dernière consécration.

M. Jules Ferry a ajouté qu'il ne s'agissait pas de restaurer ce qui n'est

plus et de revenir à la conception despotique et autocratique de l'Université de France, telle qu'elle était sortie du cerveau de son fondateur : nous voulons revendiquer et rétablir les droits de l'Etat sans toucher à la liberté. L'Etat enseignant, que vous persionnifiez, est, avant tout, un Etat libre; il ne réclame pas le monopole; mais *il veut, il exige, il reprendra tout son domaine. A lui seul appartient le contrôle des études, à lui seul la surveillance, non jalouse, mais sérieuse et efficace, de toutes les branches de l'enseignement, de tous les établissements d'instruction.* Il tient, d'ailleurs, pour des alliés, non pour des rivaux, pour des associés, non pour des adversaires, les établissements qui s'inspirent, comme lui, de l'esprit de la société moderne, explorant, dans le champ de la liberté, les voies nouvelles et les nouvelles méthodes.

Ce discours se passe de longs commentaires. M. le ministre veut un Etat libre, nous le voulons aussi et c'est pour cela que nous réclamons le maintien de la liberté d'enseignement; car ses revendications au nom de l'Etat nous semblent difficilement conciliables avec la liberté. Surveillez les écoles au point de vue de la morale, de l'hygiène, du respect des lois; mais laissez-nous la liberté des méthodes!

M. Ferry veut l'état laïque. L'Etat est nécessairement laïque, puisque l'immense majorité de ses membres et de ses gouvernants sont laïques. Personne ne songe à nommer roi de France un prêtre ou un évêque. Que M. Ferry se rassure. La France est laïque, mais elle est et entend rester catholique.

Le ministre a, du reste, conclu en déclarant que l'Université a besoin de réformes, ce à quoi M. Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand, parlant au nom de ses collègues, a répondu :

« L'Université n'est point fermée aux sages réformes. Toujours elle a été la première à les invoquer, à les proposer, à les solliciter. Elle est heureuse de saluer un ministre qui la comprend. »

M. Jules Ferry a serré la main de M. Gidel et a dit :

« C'est donc un pacte que nous concluons ici. Vous pouvez compter sur moi comme je compte sur vous. »

L'intérêt le plus pressant gît dans la démarche que le conseil municipal de Paris a faite près du ministre, pour lui renouveler l'expression de son vœu touchant la suppression de l'enseignement congréganiste dans les écoles et dans les salles d'asile, et dans la suite qui a été donnée à cette démarche.

M. Jules Ferry a très-courtoisement reçu le bureau et a dit qu'après avoir entretenu ses collègues il ferait connaître sa réponse par l'intermédiaire du préfet de la Seine. Cette réponse a été faite et publiée.

L'embarras perce dans le document officiel. Contraint par la clarté de la loi et la pratique constante de la jurisprudence, de reconnaître que les conseils municipaux ne peuvent émettre que des vœux. et que leurs avis

ne sont nullement obligatoires, le ministre atténue autant que possible cette déclaration, en ajoutant tout de suite que les préfets, seuls investis légalement du droit de décider, ont à consulter les sentiments de la majorité des habitants et que les conseils municipaux semblent les organes naturels de cette majorité.

Mais ainsi que l'a reconnu même le *Journal des Débats*, qu'on ne saurait accuser de cléricalisme, cette doctrine est fausse. Pour que les conseils municipaux pussent être justement considérés comme représentant l'opinion publique sur une pareille question, il faudrait deux choses : premièrement que ces conseils eussent reçu un mandat exprès, secondement qu'ils eussent été nommés uniquement par les pères de famille que l'affaire concerne exclusivement. Or, ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont remplies. Les conseils de la commune se rendent donc coupables d'une sorte d'usurpation, quand ils prétendent donner à leurs avis une force prépondérante.

La loi ne leur confère, d'ailleurs, d'une manière explicite, le droit d'émettre un avis que lorsqu'une vacance est ouverte par démission, mort ou révocation. Nous n'ignorons pas que l'on use parfois d'arbitraire pour produire ce dernier cas de vacance. Il est toujours possible de se défaire d'un instituteur qui déplaît. Mais on ne trouve pas toujours un prétexte suffisant, et une sorte de pudeur retient les moins circonspects. Dans cette hypothèse, les conseils municipaux devraient être muets. Pourtant, dans mainte localités, ces conseils, encouragés par l'administration préfectorale, se sont arrogé le droit d'émettre des vœux en tout état de cause. L'administration s'est empressée de déférer aux vœux qu'elle-même avait provoqués. Les instituteurs congréganistes, expulsés, ont porté plainte devant les tribunaux qui, généralement, ont admis leur droit. Alors les préfets ont élevé des conflits.

Le résultat de cette procédure a été que les tribunaux ont été ou se sont déclarés incompétents sur le fait même de l'éviction, mais que les victimes avaient le droit de réclamer des dommages-intérêts. Dès lors tout le litige s'est trouvé réduit à un point de droit : quand il n'y a pas de vacance dans la direction d'une école, le conseil de la commune a-t-il le droit d'émettre le vœu de la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste? Et le préfet peut-il prescrire cette substitution conformément au vœu énoncé? Plusieurs espèces ont été soumises au conseil d'Etat qui s'est abstenu jusqu'ici, nous ne savons pourquoi, de se prononcer. Peut-être obéit-il, en s'obstinant à garder le silence, à une prudence trop grande. M. le ministre, on l'a vu plus haut, tranche le conflit, dans le sens de l'omnipotence des conseils. C'est aller un peu vite en besogne et faire bon marché de la juridiction du conseil d'Etat. Il est possible qu'on attende une modification dans la composition de ce grand corps pour obtenir de lui une décision favorable.

Mais avant qu'on ait obtenu cette décision, en supposant qu'on l'obtienne, on devrait garder la neutralité.

L'extrême complaisance de M. Ferry n'a pas désarmé le conseil municipal de Paris et M. Engelhard, membre de ce conseil, a demandé des explications à M. le préfet. Ce magistrat a répondu que personnellement il ne pouvait avoir d'autre volonté que celle de la loi, d'autres intentions que celles du ministre, d'autre vœu que celui du conseil. Il procédera avec lenteur, afin d'agir plus sûrement, il avancera peu à peu, afin de n'avoir pas à reculer. Il se préoccupera de remplacer avant de renvoyer.

C'est à la suite de cette délibération qu'a eu lieu le fait de l'expulsion des sœurs de la rue Saint-Benoît, dont nous avons parlé plus haut.

Il est curieux de connaître le commentaire de la *République française* dont on connaît le patron, qui accompagne la publication de la circulaire Ferry. « Il est clair, dit ce journal, que le but principal n'est pas ici de *supprimer* l'enseignement congréganiste, » mais de le *remplacer* par l'enseignement laïque. » Rassurez-vous, âmes dévotes ; on ne *supprimera* pas, on *remplacera*. Cela n'est-il pas admirablement trouvé? Et comme on s'aperçoit qu'euphémisme rime avec opportunisme, nous pourrions ajouter avec optimisme!

Si l'on en croit la *République française*, tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques possibles. *Le Journal des Débats*, que nous avons déjà cité, est un peu moins facile à contenter. Il faut l'entendre.

« M. le ministre de l'instruction publique, dit ce journal, a dit très-judicieusement que la réforme que l'on tente serait compromise si on lui donnait l'apparence de la persécution. Malheureusement, *il serait difficile d'éviter cette apparence* si l'on cédait docilement au vœu du conseil municipal. *Nous ne sommes certes pas suspects de tendances congréganistes, nous sommes animés d'un esprit foncièrement laïque ;* nous connaissons les abus qui se produisent dans les institutions ecclésiastiques, l'abus de la lettre d'obédience en particulier et nous sommes d'avis qu'il faut y pourvoir. Mais ces abus sont plus sensibles en province qu'à Paris, et *nous pourrions citer autour de nous tels et tels établissements congréganistes qui ne laissent rien à désirer, tant au point de vue de l'ordre qui y règne qu'au point de vue de l'enseignement qu'on y donne.* Pourquoi les remplacer par d'autres qui vaudront peut-être autant, *nous disons peut-être, mais qui ne vaudront pas mieux ?* Qui pourrait nier que certaines congrégations vouées à l'enseignement portent dans leur tâche des *aptitudes* et *un dévouement* qu'on ne trouverait pas à un degré supérieur *ni même égal dans des instituteurs laïques ?* A quoi bon les changements demandés par le conseil municipal? Qui en profiterait? qui y gagnerait? Qu'on signale les établissements congréganistes qui marchent mal et qu'on les remplace par des établissements laïques, rien de mieux! Qu'on soit, dans ce sens, très-sévère et très-énergique, nous le voulons

bien! Mais allez plus loin, et opérer une coupe réglée et systématique parmi les établissements congréganistes, c'est *obéir à l'esprit de secte* et céder à une de ces tendances contre lesquelles le gouvernement doit réagir. »

Franchement, il y a fort peu à reprendre dans ce que nous venons de citer. La feuille de la rue des Prêtres mérite un bon point.

Il nous plaît de corroborer ce témoignage impartial par des paroles tombées de bouches que nos adversaires ne sauraient récuser. Nous avons nommé M. Cousin et M. Victor Hugo.

Voilà d'abord ce qu'écrivait le chef de l'école éclectique à M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique sous le règne de Louis-Philippe :

« L'éducation doit être morale et religieuse, si on veut la rendre utile au peuple et à la société; ce point touche aux plus chers intérêts de l'humanité; il serait absurde de vouloir faire donner une instruction morale et religieuse dans des écoles sans y introduire le clergé. Grâce à Dieu, vous êtes trop éclairé, monsieur le ministre, trop homme d'Etat pour penser qu'il puisse y avoir de vraie instruction populaire sans morale, de morale populaire sans religion et de religion sans culte. Le christianisme doit être la base de l'instruction du peuple; il ne faut pas craindre de professer cette doctrine : elle est aussi politique qu'elle est honnête... C'est de Berlin, ce n'est pas de Rome que je vous écris. Celui qui vous parle ainsi est un philosophe..., mais ce philosophe connaît trop l'humanité et l'histoire pour ne pas regarder la religion comme une puissance indestructible, et le christianisme bien enseigné comme un moyen de civilisation pour le peuple. »

Après le philosophe, voici le poète. M. Victor Hugo s'exprimait comme il suit, dans le cours de la délibération sur la loi concernant l'enseignement supérieur, qu'il s'agit de modifier.

« Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, il est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été; plus l'homme grandit, plus il doit croire; il y a un malheur dans notre temps, c'est une tendance à tout mettre dans cette vie... En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout; on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant; et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir... de là de profondes convulsions sociales... Je veux, avec une inexprimable ardeur, améliorer le sort matériel de ceux qui souffrent, mais la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance... Combien s'amoindrissent de misères bornées, quand il s'y mêle une espérance infinie!...

« Notre devoir à tous, évêques, prêtres, législateurs, c'est de faire lever toutes les têtes vers le ciel...

« ... Disons-le haut, la mort est une restitution... Dieu se retrouve à la fin de tout, ne l'oublions pas, *et enseignons-le à tous*; il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela ne vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers...

« ... Ce qui allège la souffrance, sanctifie le travail..., ce qui fait l'homme bon, fort et sage, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

« Quant à moi, j'y crois profondément à ce monde meilleur, et, je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme... »

Il faut convenir que M. Victor Hugo a été rarement mieux inspiré. Plût à Dieu qu'il fît entendre toujours d'aussi nobles accents!

Il faut prendre garde à l'objection des partisans du laïcisme. Nous ne voulons pas, disent-ils, porter atteinte à la foi des enfants. Nous laissons pleine liberté aux pères de famille chrétiens de faire élever leurs fils ou leurs filles dans leur religion et de leur procurer l'instruction religieuse conforme à leur culte. Seulement il nous plaît que cette instruction soit donnée au temple ou dans la maison paternelle, mais non à l'école, qui doit être un endroit neutre. Là est précisément l'erreur et là est le mal. — A l'école l'instruction doit être complète autant que possible, il n'y faut pas de lacunes. Si vous en retranchez l'élément religieux, vous lui enlevez le fondement et le nerf même de l'éducation. Que restera-t-il? que des notions sèches et isolées, sans lien logique, sans valeur morale. Tout enseignement, même purement techniques, purement scientifique doit être comme imprégné de l'esprit religieux. Le protestant M. Guizot l'a bien compris et hautement déclaré (nous enregistrions dernièrement son témoignage). Si vous apprenez ici la science, ailleurs la religion, vous affaiblissez l'une et l'autre en les isolant. Et puis, il est bon, il est nécessaire que l'enfant voie dans son maître, non pas un indifférent en matière religieuse, mais un croyant et un pratiquant. Il aura toujours plus tard la faculté de ne pas croire, de ne pas pratiquer. Mais respectez ses premières années, formez-le à la vertu.

D'où vient que vous vous défiez de l'instituteur congréganiste? C'est évidemment parce que vous redoutez son ascendant au point de vue religieux, clérical, comme vous dites. Eh bien! c'est précisément pour cette raison que les catholiques le préfèrent et ils ont mille fois raison.

Ne dites pas que vous écartez le congréganiste parce qu'il enseigne mal les sciences. Les statistiques sont foudroyantes contre cette opinion. Dans les trois ordres d'enseignements primaire, secondaire et supérieur l'expérience montre que les plus forts élèves sont formés par des frères, des prêtres ou des religieux. Certaines écoles congréganistes bien connues ne peuplent-elles pas de leurs meilleurs sujets les écoles mili-

taire et polytechnique? Ne prétendez-pas, non plus, que l'enseignement congréganiste diminue le patriotisme. D'où sortaient tant de jeunes guerriers qui ont glorieusement succombé sur un champ de bataille en défendant la patrie? On le sait assez. Veut-on l'avis d'un homme non suspect, d'un prince protestant et libéral par excellence, du roi Léopold Ier de Belgique? Voici ce qu'il disait publiquement en 1843 après de longues et minutieuses visites dans les diverses institutions ecclésiastiques de la Belgique :

« Ce qui me plaît surtout chez vous, c'est l'éducation vraiment nationale que vous donnez à la jeunesse; continuez à l'élever comme vous le faites dans cet esprit : elle sera le soutien de la patrie. »

Ces paroles étaient adressées aux Jésuites, directeurs du collège de Namur.

Le petit pays que nous venons de nommer, si recommandable par l'ardeur de sa foi religieuse, est un intéressant sujet d'étude au point de vue des progrès de l'instruction populaire. Nous traiterons prochainement cette matière.

C'en est fait : M. Jules Ferry vient de déposer sur le bureau de la Chambre deux projets de loi, l'un sur l'enseignement supérieur ; l'autre sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

Par le premier, le jury mixte est supprimé ; il est interdit aux établissements libres de prendre le nom d'Universités ou de Facultés; les corporations religieuses non reconnues par l'Etat ne peuvent enseigner.

Le second institue un conseil supérieur composé de 50 membres, dans le sein duquel l'enseignement libre ne compte que *quatre* membres qui sont nommés par le Président de la République, sur la proposition du ministre.

Tout commentaire est inutile.

II

M. Huit, professeur de littérature ancienne à l'Université catholique de Paris, s'occupe en ce moment des tragiques grecs. Il s'attache principalement dans cette étude, sans négliger le côté purement littéraire, à mettre en relief les hauts enseignements moraux que contient, à certains égards, le théâtre d'Athènes. Nous convions nos lecteurs à lire l'analyse suivante des travaux du jeune et laborieux érudit.

Nul peuple ne peut vivre, à plus forte raison ne peut se développer et prospérer que par un enseignement moral et religieux. C'est une maxime fondamentale qui n'a jamais été révoquée en doute dans l'antiquité. On ne l'a niée que de nos jours, sous l'influence de l'incrédulité

qui est le grand fléau du monde moderne, de même que la superstition fut le fléau du monde ancien. Cet enseignement est donné maintenant par l'Eglise qui possède le dépôt de toutes les vérités de cet ordre ; mais il n'y avait rien qui ressemblât à l'Eglise dans le paganisme, il n'existait aucun corps de doctrine, nul n'imaginait quelque chose qui approchât de l'évangile ou du catéchisme. Je trouve dans les temples un autel, des prêtres, des victimes, je n'y vois pas de chaire, je n'y entends aucune exhortation. Il est très-digne de remarque que la prédication de la morale est tout-à-fait séparée du culte dans le paganisme. L'union du culte et de la morale paraît indissoluble dans la communion chrétienne, on ne conçoit pas l'un sans l'autre. D'où vient qu'un phénomène tout contraire caractérise l'antiquité?

M. Huit croit trouver la cause de la séparation dans ce fait, que la religion, chez les Anciens, était purement politique et confondue avec l'Etat dont les magistrats étaient prêtres. Il serait peut-être plus exact de dire que les prêtres exerçaient des fonctions publiques et recevaient souvent de leurs concitoyens le mandat d'offrir des sacrifices, de consulter les entrailles des victimes, de pontifier. Il en était de même à Rome notamment, où le pontificat suprême était, tout comme le consulat, le résultat de l'élection populaire. Il faut encore considérer que certaines races pures et privilégiées possédaient de droit le sacerdoce. Tel était le cas des patriciens à Rome. En Grèce on cite des familles, les Eumolpides, par exemple, qui exerçaient héréditairement des fonctions sacrées dans des temples dédiés à telle divinité. La Gaule avait des institutions différentes : les choses religieuses y étaient le patrimoine des druides. Il convient d'ajouter que cette caste avait longtemps possédé le pouvoir suprême.

On ne peut donc établir aucune règle fixe pour l'antiquité. Nous regardons comme constant qu'à l'origine la puissance politique et l'autorité religieuse étaient réunies dans les mêmes mains, dernier vestige de la souveraineté patriarcale émanée de Dieu même. Quand les races se séparèrent sous l'influence du désordre qui se produisit dans leur langage et probablement aussi dans leurs idées, quand les nations se formèrent, se combattirent et se mêlèrent, certaines familles nobles qui avaient conservé quelques restes des traditions primitives, malheureusement défigurées par des fables ridicules ou honteuses, s'assujettirent des familles dégradées, ou même des individus déclassés, et leur imposèrent leurs croyances et leurs dieux. C'est en ce sens que l'on peut dire, avec M. Huit, que la religion, chez les anciens, était politique, chaque rite ayant une tendance marquée à devenir national. Cependant il faut constater la puissance d'expansion de certains cultes. Il y a au fond de toute croyance humaine, même superstitieuse, un caractère d'universalité et un besoin de prosélytisme qui en fait une chose à part des

institutions purement nationales. Rome, en dépit des prohibitions du Sénat, gardien-né des traditions religieuses, à cause de son origine patricienne, était devenu le rendez-vous de toutes les superstitions étrangères. Ce serait donc, selon nous, une erreur que d'identifier complètement la religion avec la politique. L'Etat cherchait déjà à dominer la religion, mais la religion résistait à ces prétentions intéressées. Il y avait souvent lutte, presque toujours la victoire appartenait à l'Etat comme au plus fort, parce que la religion était dénuée de cette puissance de vérité, qui seule peut la rendre invincible.

Nous croyons, d'ailleurs, qu'une des choses qui a le plus contribué à la nais ance et aux progrès de l'idolâtrie, c'est la division du genre humain en nations diverses et étrangères les unes aux autres par la langue. La rupture de l'unité sociale dut faciliter la rupture de l'unité des croyances. A ce point de vue encore il est très-exact de dire que les religions de l'antiquité affectaient un caractère politique.

Le prêtre confiné dans le sanctuaire, dépendant du magistrat, ne prenait nul souci de consoler les malheureux, d'instruire les ignorants, de fortifier les faibles, de faire trembler les coupables. Cette sublime mission, rejetée par le sacerdoce, fut revendiquée par les philosophes et par les poètes. Mais avant Socrate, la philosophie, uniquement occupée du soin de rechercher l'origine du monde, négligea complétement la morale. Ce n'est ni dans Thalès, ni chez les Eléates, ni dans Anaxagore ou Anaximène que l'on peut trouver, du moins si l'on s'en rapporte à leurs interprètes, l'examen des questions du devoir. Pythagore, exception peut-être unique parmi les philosophes de cette époque, paraît avoir tourné son intention et ses efforts vers l'amélioration morale de l'homme.

Or, bien avant Socrate, la poésie avait assumé cette tâche. M. Huit cite Orphée, Linus, Musée comme les premiers hérauts de la religion et de la morale. Cette alliance entre la poésie et la religion subsiste jusqu'au déclin de l'hellénisme. Les hymnes sacrés de Proclus sont comme le chant du cygne de la muse païenne.

Si Homère, Hésiode, Stésichore, Pindare, sont des poètes éminemment religieux, les tragiques dont l'art est né du culte d'une divinité, offrent, à plus forte raison, le même caractère. On sait que l'autel de Bacchus occupait le devant de la scène. Le chœur répète presque toujours des hymnes aux dieux ou des maximes de sagesse. L'*Œdipe à Colone* est une véritable leçon de théologie.

Non-seulement Eschyle et Sophocle ont donné aux croyances païennes leur expression la plus haute, mais ils ont eu, dit M. Huit, des pressentiments de la religion nouvelle. On les a appelés des prophètes païens de l'Evangile. Antigone, qui immole sa vie à ce qu'elle regarde comme son devoir, qui rend les honneurs funèbres à son frère malgré la défense

lités théurgiques ; de l'autre, le commerce de jour en jour plus fréquent avec les Juifs produit des notions plus saines et plus élevées sur la divinité et sur ses vues bienfaisantes à l'égard de ses créatures. Il y a donc, à la fois, recul et progrès.

Sous l'influence du double courant il est arrivé un moment où les esprits supérieurs ont cessé d'avoir une foi aveugle aux fables étranges que la tradition leur avait léguées, sans toutefois tomber dans l'abîme d'un scepticisme absolu. Ils ont retenu des croyances anciennes un certain fonds de vérité mêlé, il faut le dire, à beaucoup d'erreurs, mais ils ont rejeté une foule de superstitions grossières, indignes de l'adhésion d'un esprit éclairé. « Sophocle, dit M. Haust, cité par M. Huit, nous montre peut-être l'expression la plus parfaite de l'esprit religieux de la Grèce, à un moment où la critique et le doute n'avaient pas encore refroidi la piété et où cependant une lumière s'était déjà levée qui chassait les ombres et les terreurs des vieilles croyances. Il semble réaliser cette harmonie de la foi et de la raison que d'autres beaux siècles littéraires ont également poursuivie. Il est tout ensemble le poète des gens pieux et des sages » entre Eschyle et Euripide, et il a montré, dans sa manière de mettre en scène les fables populaires, ce juste milieu si difficile à atteindre entre l'attachement superstitieux à des croyances dont la conscience se détache et la polémique de l'esprit fort contre les plus respectables traditions. Le professeur ajoute que le poète était sincère, que des témoignages attestent chez lui une piété *exemplaire*, au point qu'on lui attribuait des communications particulières avec les dieux.

Nous avons fait ces citations pour montrer combien il est difficile, en une matière si délicate, de rencontrer le point précis qui sépare l'erreur de la vérité. On ne peut raisonnablement rapprocher le paganisme du christianisme, ni appliquer à l'un les règles qui concernent l'autre. Le paganisme était un mélange confus de vérités traditionnelles, se défigurant de plus en plus, et de bizarres et inconvenantes fantaisies. Un esprit sage pouvait, à la rigueur, en s'aidant de la raison, rejeter ce qu'il y avait de trop grossier et de trop incohérent; mais, tout bien considéré, que pouvait-il prendre de sensé dans le bagage mythologique proprement dit? La bonne foi excuse, sans doute un très-grand nombre de païens, nous croyons volontiers à leur piété, mais tout ce que nous pouvons leur accorder, c'est que les plus droits et les meilleurs d'entre eux sont demeurés dans une vague croyance à un Dieu très-bon et très-grand, rémunérateur de la vertu et vengeur du vice dans une vie future, et à une intervention miséricordieuse de ce Dieu en faveur du genre humain. Tout ce qu'ils professaient au-delà était pure superstition. Si elle ne leur a pas été imputée à crime, c'est à cause de la faiblesse de la raison humaine et de leur ignorance invincible, mais on ne saurait leur en faire un mérite.

de Créon, dont le courroux lui vaudra la mort, n'a-t-elle pas quelque ressemblance avec les martyrs ?

Ce n'est pas sans raison que le professeur nous dit qu'on peut à peine citer une tragédie qui, par quelque côté, ne mérite le nom de tragédie sacrée. Heureusement qu'il a soin d'ajouter que l'anthropomorphisme facilitait singulièrement cette tâche et en rabaissait notablement la grandeur. La réflexion suivante est très-juste : « L'horreur du surnaturel, cette plaie de notre pays et de notre siècle, était heureusement inconnue à la Grèce libre et glorieuse, à cette Grèce qui a fait les guerres médiques et couvert le monde hellénique de temples et de monuments en l'honneur des dieux. »

Eschyle considère surtout dans les dieux la justice souveraine, vengeresse, implacable : chez lui ils conservent encore quelques-uns des attributs redoutables dont les avait investis l'ancienne mythologie. C'était peut-être le cas d'expliquer pourquoi cette mythologie avait un caractère si effrayant. Les fables païennes ne sont, en définitive, qu'une altération de la tradition primitive, altération aussi étrange que profonde, et qui ne peut s'expliquer que par une intervention formelle de l'esprit du mal. Satan a voulu s'arroger les honneurs divins ; il a prétendu recueillir les adorations des hommes; pour atteindre cet horrible but, il a perverti leurs idées et troublé leurs sens. Impuissant à reproduire l'infinie bonté de Dieu, il a singé sa toute-puissance en bouleversant les éléments, en provoquant des catastrophes, en affligeant les populations par des fléaux de tout genre. L'Ecriture et les Pères lui attribuent positivement ce pouvoir. Certaines races ont, d'ailleurs, poussé la perversion du sens moral et religieux jusqu'à rendre leurs hommages au démon, considéré comme tel. Ne serait-il pas possible que les habitants primitifs de la Grèce eussent participé à ce culte détestable et que les Hellènes eussent conservé un vague souvenir de ces horribles rites?

Mais à côté de ces sombres traditions, il faut en placer d'autres d'un caractère tout opposé, telles par exemple, que le mythe d'Apollon sauveur, mythe très-ancien dans sa forme la plus belle et la plus consolante, comme l'a très-bien fait voir M. Gladstone dans son remarquable ouvrage sur Homère et les Homérides. Les données de ce genre, ont une parenté indéniable avec la promesse du vrai et unique Rédempteur du genre humain. Or elles ont subi de singulières altérations de la part des poètes et des mythologues de seconde main, qui en ont presque entièrement effacé le caractère universel et prophétique. Si l'on veut asseoir un jugement solide sur l'évolution des fables païennes, il est nécessaire de constater l'existence d'un double courant en sens inverse : d'une part, les révélations primitives vont s'obscurcissant de plus en plus, perdant leur signification précise et leur portée humanitaire, pour aboutir à de vagues et stériles conceptions de l'ordre métaphysique ou à des puéri-

C'est dans le sein du christianisme seulement que l'harmonie entre la foi et la raison subsiste, parce que le christianisme n'enseigne rien qui soit contraire à la raison, bien qu'une grande partie de sa doctrine la surpasse. Il faut tenir pour certain que rien de ce que la saine raison repousse n'appartient au christianisme. Au contraire, il était impossible à un païen, quelle que fût sa bonne volonté, de concilier les mythes traditionnels avec la raison. Il y avait, il est vrai, des vérités profondes cachées sous plusieurs de ces mythes, mais ils étaient si bien cachés qu'on avait grand peine à les retrouver. Les plus grands génies de l'antiquité se sont épuisés à interpréter d'une manière tant soit peu admissible ces inventions prodigieuses, au moyen desquelles, pour caractériser d'un mot l'idolâtrie, l'esprit du mal s'arrogeait l'adoration qui n'est due qu'à Dieu. En définitive, devant les investigations de la raison et la lumière du christianisme le paganisme n'a pu vivre qu'en se transformant perpétuellement. Le paganisme de Libanius n'est pas celui de Plutarque et le paganisme de Plutarque ne ressemble guère à celui de Sophocle, déjà bien épuré. Le christianisme, lui, demeure aujourd'hui tel qu'il était au temps des apôtres. Au bout de dix-huit siècles et davantage nous récitons toujours le même symbole, nous professons les mêmes vérités, bien que ces vérités soient plus développées.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous n'hésitons pas à reconnaître avec M. Huit que Sophocle a sur la divinité d'admirables maximes, bien capables de faire rougir l'impiété contemporaine.

Les dieux sont élevés au-dessus des misères humaines; à eux seuls il est donné de ne pas vieillir, de ne pas mourir; leur puissance est irrésistible, mais en rapport avec les lois éternelles dont ils sont à la fois les gardiens et les exécuteurs. « Quel orgueilleux mortel voudrait imposer des bornes à ta puissance, ô Jupiter? » C'est par leur ordre, ou du moins par leur permission qu'arrivent les événements décisifs de l'existence. On ne saurait non plus marquer des limites à leur science. Ils protègent l'humble vertu et châtient les superbes. » Les dieux, dit Œdipe, ont les yeux ouverts sur les mortels pieux, comme sur les impies, et les coupables ne sauraient leur échapper. » La miséricorde tempère la justice. Sur le trône où siège Jupiter, la Miséricorde est constamment assise à ses côtés. « Belle parole presque chrétienne, dit avec raison M. Huit, et que méritait bien d'entendre la ville qui allait élever dans ses murs un autel à la Pitié. Néanmoins, ajoute le professeur, la justice céleste est presque partout représentée comme une justice sévère, jalouse, inexorable. « Les dieux, dit Minerve à Ulysse, en lui montrant Ajax privé de sens, aiment la modération et détestent l'impiété. »

Il y a plus. Cette rigueur dégénère souvent en dureté, et la volonté divine, attentive à retenir les hommes dans la dépendance, semble prendre quelquefois plaisir à les humilier sans motif. On dirait que les

puissances supérieures, quelques-unes d'entre elles, du moins, se défient des mortels, qu'elles redoutent de leur part une sorte de retour offensif et qu'elles s'attachent, pour prévenir ses révoltes, à se jouer de ses efforts, à peu près comme le chat se joue de la souris. Il y a vraiment un côté de malignité cruelle dans le caractère des déités capricieuse de l'Olympe. Qui peut savoir ce qui se passait dans ces cervelles païennes? N'y avait-il pas dans cette conception étrange de la divinité un vague ressouvenir de cette lutte commencée dans Adam entre l'homme et le serpent, et continuée dans la suite de l'histoire jusqu'au jour de la consommation finale? Il ne faut pas oublier qu'en réalité, les dieux des nations étaient des démons : *Omnes dii gentium dæmonia.* Ces esprits de malice, dominés par le Dieu véritable qui mettait une limite à leur puissance, mais toujours en rébellion contre lui, cherchaient sans doute à se dédommager par de funestes suggestions, ou par des actions méchantes, de l'espèce de décorum qu'ils étaient obligés de garder pour en imposer à la crédulité humaine. Il nous semble voir des révolutionnaires singer les gouvernements légitimes et, pour sauver les apparences, se poser en défenseurs de l'ordre et de la paix sociale. Nous soumettons ces réflexions à l'honorable professeur.

La malice des dieux, jaloux de l'homme, comme Satan avait été jaloux d'Adam, explique ces plaintes douloureuses, ces cris de doute et de désespoir que laissent échapper maints personnages du théâtre grec. « Infortunée! s'écrie Antigone, à quoi bon lever encore mes regards vers les dieux? Pourquoi implorer leur assistance, quand pour prix de ma piété j'ai acquis le renom d'impie? » Philoctète, apprenant que Thersite et Diomède vivent encore, tandis qu'Ajax et Antiloque ont subi la loi du trépas, s'écrie : « Voilà ce que font les dieux, et nous les louerions encore! »

Jupiter concentre, au degré le plus éminent, les attributs dont la mythologie faisait l'apanage de tous les dieux. Il a pour ministres, régnant à ses côtés, la Justice et la Vengeance, et pour associé à sa puissance, Apollon, le dieu de la lumière, des oracles et de l'avenir. On sait que M. Gladstone a vu dans Apollon une figure du Rédempteur.

Sophocle croit aux oracles, du moins il cherche à rétablir leur autorité déjà fort ébranlée. Ecoutez les paroles qu'il met dans la bouche des Thébains, après que Créon a rapporté de Delphes la réponse des dieux : « O douce parole de Jupiter, venue de l'opulente Delphes aux murs fameux de Thèbes, que nous annonces-tu? Mon cœur tremblant s'agite, dieu secourable, je me demande avec crainte ce que tu me prépares aujourd'hui ou dans un avenir prochain. Dis-le moi, voix immortelle, fille de l'espérance divine. » Le poète attribue à Jupiter les paroles de son fils Apollon, parce qu'il ne reconnaît dans tous les dieux et même dans toutes les puissances de l'Olympe, qu'une seule essence divine.

N'y a-t-il pas là de mystérieuses affinités avec le dogme chrétien?

Répétons avec M. Huit que ces lueurs si brillantes attestent la triomphante ubiquité de la révélation pressentie dans toutes les parties de l'ancien monde. Le paganisme était impuissant à le tirer du sein de sa frivolité et de sa corruption. Ses lacunes et ses erreurs nous permettent de mesurer la distance qui sépare les génies les plus brillants de l'antiquité, du petit enfant qui, assis sur les genoux de sa mère, récite le *Credo*.

Quant à la fatalité, qui joue un si grand rôle dans le drame antique, le professeur incline à y voir plutôt le résultat d'une impression sombre qu'une doctrine anéantissant la liberté. C'est, selon lui, une simple profession de foi à une puissance qui est en dehors de l'homme, qui s'impose à l'homme, sans détruire la liberté de ses déterminations. Le chrétien, lui aussi, croit à l'accomplissement nécessaire du plan divin, seulement, comme il a une idée plus exacte de la divinité, et qu'à côté de l'attribut de puissance il place les attributs de sagesse et de bonté, il salue sous le nom de Providence ce que les païens redoutaient sous le nom de fatalité.

Ecoutons l'athée Lucrèce, il rend hommage, malgré lui, à cette souveraineté qui défie toutes les révoltes de l'homme, et qui lui semblait s'accentuer davantage aux époques troublées par les grandes catastrophes politiques : « Quand la terre vacille sous nos pieds, quand les villes ébranlées s'écroulent ou menacent ruine, est-il surprenant que l'homme, plein de mépris pour lui-même, reconnaisse une puissance supérieure, une force surnaturelle et divine, qui règle à son gré l'univers ? » Et après avoir dépeint la défaite d'un grand capitaine, il ajoutait : « Tant il est vrai qu'une force secrète se joue des événements humains et paraît se plaire à fouler aux pieds les haches et les faisceaux. »

M. Huit rencontre le même problème au-dedans de nous-mêmes. Nous nous sentons libres et responsables, sans doute, mais pourquoi ces terribles épreuves, si multipliées dans le cours de certaines existences, tandis que tels hommes marchent d'un pas facile dans la route de la vertu? D'autre part, d'où viennent ces inégalités dans les conditions? Inégalités qui semblent parfois si révoltantes? L'Evangile nous donne la solution de ce problème, puisqu'il nous apprend que nous sommes dans les mains d'un Dieu qui a compté les cheveux de notre tête, et qui compensera largement dans une vie future les épreuves de celle-ci. Mais les anciens, à qui Dieu n'avait pas parlé, n'étaient-ils pas excusables de se sentir saisis d'effroi en présence de ce grand inconnu? Nous autres, chrétiens, ne nous servons-nous pas d'expressions qui rappellent celles des anciens, quand l'infortune nous accable? Bourdaloue ne dit-il pas, comme Molière, qu'il faut se laisser aller à sa destinée? Les mots de destin et de bonne fortune ne se rencontrent-ils pas sous la plume de Bossuet? Tant que notre sort est prospère, nous nous louons de notre propre habileté, si

l'infortune nous visite, nous n'en accusons pas notre imprudence, nous trouvons plus commode de nous plaindre de notre malheureux destin.

Homère introduit dans ses chants une divinité étrange, Ἀρή, qui pousse l'homme au mal et ensuite le punit de sa chute. Il est vrai qu'il peint la résistance de l'homme disputant aux dieux le prix de la vaillance comme celui de la vertu. Pindare, ce poète si religieux, fait un appel à la Fortune, cette aveugle déesse qui ne se laisse guider que par le caprice. Les tragiques grecs trouvent, de leur côté, dans les lamentables histoires des Atrides et des Labdacides, des sujets où se déploie dans toute son horreur cette sauvage théorie qui fait Dieu auteur du mal et rend la passion irrésistible. Nous ouvrirons ici une parenthèse pour demander de nouveau à M. Huit s'il n'y a pas ici une réminiscence de Satan, de ce grand séducteur qui est en même temps le grand tortureur?

On l'a fort bien remarqué : ce n'est pas par une nécessité naturelle, ni par un plan de la divine sagesse, que plusieurs générations sont vouées au crime et au malheur, que des innocents sont entraînés à commettre d'abominables forfaits qu'ils expient ensuite si cruellement. Comment expliquer qu'Eschyle, dont Platon a loué l'esprit profondément religieux, soit le poète qui a peint la Fatalité sous les traits les plus effrayants?

Le professeur catholique nous donne la clé de cette apparente anomalie. Ils nous montre les dieux de la mythologie sans amour pour les hommes qui le leur rendaient bien d'ailleurs. On ne pouvait douter de leur puissance, on avait peine à croire à leur bonté. En altérant la notion de Dieu, le paganisme avait corrompu la religion naturelle tout entière. Les immortels vengent le crime, mais ils ne promettent pas le pardon au repentir; en fait, rarement ils pardonnent. Les lois éternelles qui s'imposent à eux, ont quelque chose d'imposant et d'auguste, mais ce sont de pures abstractions incapables de miséricorde. Les épithètes des dieux célèbrent leur justice et leur bonté; leurs actes révèlent souvent la cruauté, même la scélératesse. Hérodote, si religieux, accuse les dieux de faire le mal par jalousie, et de frapper sans pitié le mortel qui ne songe qu'à jouir en paix de son heureuse fortune. M. Huit remarque ici avec sagacité que l'homme s'était forgé des dieux à son image et il rapproche de ces déïtés acharnées après les heureux de ce monde les Athéniens frappant de l'ostracisme le puissant et le juste.

Après cette sortie virulente contre les Olympiens, le professeur un peu trop indulgent peut-être pour les pauvres païens, craint d'en avoir trop dit et il entame une sorte de rétractation. A l'en croire les Grecs, les Athéniens surtout, ces amants zélés de la liberté, n'auraient jamais pu supporter des dieux injustes et méchants. Aussi quand on y regarde de près on s'aperçoit que la rigueur des esprits célestes peut toujours s'expliquer par quelque faute antécédente de la victime, la fatalité ne

s'appuie jamais que sur ceux qui se sont aveuglés eux-mêmes, qui ont ersisté dans un criminel entêtement.

Au début de *l'Odyssée*, Jupiter se justifie lui-même en déclarant qu'il a envoyé Mercure à Egysthe pour détourner ce prince des projets coupables que son cœur a formés. Dans Eschyle, Prométhée est cruellement puni, mais il a péché contre le ciel; Agamennon succombe; n'a-t-il rien à se reprocher comme père, ou comme souverain ? Sophocle nous peint Minerve se raillant de la folie d'Ajax dont elle-même est l'auteur. Oui; mais Ajax a insulté Ménélas, il a voulu percer de son épée des innocents, il a bravé les dieux. Antigone, elle-même, cette chaste et douce héroïne, n'a-t-elle pas inprudemment irrité la colère du prince par d'arrogantes provocations? M. Huit s'attache ainsi à montrer les plus éclatantes victimes de la fatalité, coupables de fautes quelquefois lointaines qui ont fini par attirer sur leurs têtes des châtiments mérités. N'y a-t-il pas là un sérieux et profond enseignement?

III

Nous pouvons, d'après des renseignements officiels, présenter un tableau fidèle de l'université catholique de Lyon.

Cette université comprend trois facultés : celle de droit qui compte 14 professeurs ou maîtres de conférences; celle des lettres avec 6 professeurs; celle des sciences qui en à 7.

La faculté de droit, pendant l'année scolaire 1877-1878 a pu compter 146 étudiants, dont 54 de première année, 53 de deuxième, 20 de troisième, 15 de doctorat, 4 de capacité. C'est une augmentation de 25 élèves sur l'année précédente.

Il y a 50 auditeurs libres dispensés de cartes, et 149 auditeurs libres avec cartes.

Du 15 novembre 1877, à ce jour, 158 épreuves ont été subies par les étudiants, à savoir : 120 examens de baccalauréat en droit, 34 examens de licence, 10 examens de doctorat, 2 de capacité, 9 thèses de licence, 1 thèse de doctorat.

Voici les résultats obtenus :

Devant le jury mixte, 49 examens suivis de 36 réceptions et de 13 ajournements.

Devant les facultés d'Etat : 109 examens, 84 réceptions et 25 ajournements.

Plusieurs examens ont été des plus brillants : M. Michaux, au second examen de doctorat, a obtenu 5 boules blanches. MM. Charbonnier (1er examen de licence), Lavenir (2e de baccalauréat), Valliet et Lanayrie (1er de baccalauréat), n'ont eu que des boules blanches.

Dans la faculté des lettres, 22 candidats à la licence se sont fait inscrire, 105 auditeurs libres.

La faculté des sciences a 17 étudiants inscrits, 2 professeurs ont présenté à l'académie des sciences d'importants travaux. Signalons la création d'un atelier de réparation et de construction.

L'année présente a vu l'établissement d'une école supérieure de théologie. Elle compte 5 professeurs et 22 étudiants.

Au 1er janvier 1879 on compte, en outre, 150 étudiants en droit, 20 candidats à la licence ès lettres, 9 candidats aux licences scientifiques.

Les résultats déjà acquis sont d'un bon augure pour l'avenir; mais il est clair qu'on est encore dans la période de fondation, période toujours difficile à traverser. On a donc plus que jamais besoin du concours des catholiques généreux. Pour centraliser et appliquer les dons, une société civile a été formée sous le patronage des hommes les plus distingués. Il nous suffit de nommer les membres du conseil judiciaire qui sont : MM. Lucien Brun, sénateur; Brac de la Perrière, ancien bâtonnier des avocats, doyen de la faculté de droit, et Ravier de Magny, vice-président du tribunal civil.

L'espace nous manque aujourd'hui pour faire connaître le fonctionnement de la souscription qui a été ouverte. Disons seulement qu'un comité se réunit périodiquement sous la présidence de S. Em. le cardinal Caverot, et que les offrandes peuvent être envoyées rue du Plat, 25, à Lyon.

Déjà six chaires ont été fondées. Elles sont dues aux libéralités d'une famille de Saint-Chamond, d'un riche propriétaire du diocèse d'Autun, d'un groupe de souscripteurs de la paroisse de Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon, de la paroisse de Saint-François, à Lyon, du diocèse de Belley. Chaque chaire représente un don de cent mille francs. Deux autres chaires sont en voie de fondation.

On a aussi organisé, pour les petites bourses, des dizaines de souscripteurs à 2 francs par an pour chaque souscripteur. Elles fonctionnent admirablement.

L'institut catholique de Toulouse, qui a pour patron saint Thomas, a célébré la fête de ce saint docteur avec un grand éclat. La cérémonie a été présidée par Mgr Langalerie, archevêque d'Auch. On écrit que les professeurs des deux facultés, revêtus de leur toge, avaient pris place devant la sainte table.

Un grand nombre d'étudiants étaient auprès d'eux. M. l'abbé Laprie, professeur à la faculté de Bordeaux, a prononcé le panégyrique du saint.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

MÉLANGES

M. A. BONNETTY (1).

C'est encore un des vieux champions de l'Eglise qui vient de quitter le champ de bataille pour aller trouver ailleurs, plus haut, l'éternel repos dans l'éternelle victoire. Hélas! ce soldat octogénaire d'une cause immortelle, ce vigoureux athlète est tombé en une heure de deuil. Sur son lit de mort, il a pu suivre, de ses derniers regards, les péripéties récentes de la grande lutte contre l'Eglise, qui seraient de nature à inspirer le découragement aux plus braves, s'ils n'avaient d'espoir qu'en leur propre courage. Il s'apprêtait sans doute, quand la mort a glacé sa main, à défendre, dans ses *Annales de Philosophie chrétienne*, tout ce qu'une science impie veut détruire aujourd'hui, tout ce qui faisait l'objet de son plus profond amour... et du nôtre.

Les *Annales de Philosophie chrétienne* sont l'œuvre qui est le mieux faite pour honorer la mémoire de M. Bonnetty. C'est son meilleur titre de gloire. A vrai dire, les *Annales* et M. Bonnetty, c'est tout un. Il s'était, pour ainsi parler, condensé dans sa chère *Revue*. Nous espérons (mais nous voudrions en être plus certains) qu'elle ne mourra point de sa mort.

Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, les quatre-vingts ou cent volumes qui forment aujourd'hui l'imposante collection des *Annales*. Une seule chose nous étonne : c'est qu'un tel recueil ne soit pas plus populaire parmi les catholiques; c'est qu'il ne soit pas dans la bibliothèque de tous ceux qui se piquent de prendre quelque part à la défense de l'Eglise.

Pendant trente ou quarante années, M. Bonnetty ne laissa point passer la publication d'un seul Mémoire scientifique où la question catholique fût engagée, sans lui accorder aussitôt toute son attention et sans le reproduire au besoin dans le corps de sa Revue. Il n'hésitait pas à citer le témoignage des savants israélites ou protestants, et à le citer *in extenso*. C'est dans les *Annales* que l'on trouvera peut-être la collection la plus complète des Mémoires de M. Oppert; mais M. Bonnetty procédait ainsi à l'égard de tous les érudits. Sa foi était tellement vive, elle

(1) M. Léon Gautier a résumé, dans *le Monde*, en quelques pages, la vie si remplie et si chrétienne de M. Bonnetty. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître ces pages pleines d'onction et de chaleur.

était tellement au-dessus de toute contestation, qu'il pouvait, dans ces citations, se montrer extraordinairement large et généreux. Cet esprit était ample et ne connut jamais les petitesses de notre temps.

J'entends d'ici certains esprits chagrins : « Pour une telle besogne, disent-ils, il ne faut que des ciseaux. » Sans doute, mais il faut au bout des ciseaux la main d'un homme souverainement intelligent. Ce sont ces mains-là qui sont rares. Et je le dis d'avance au continuateur encore inconnu des *Annales de Philosophie chrétienne* : cette tâche est aussi difficile qu'elle est auguste et nécessaire.

Mais M. Bonnetty ne se bornait pas à ces reproductions que l'on est encore aujourd'hui si heureux de retrouver dans les *Annales* : c'était un érudit, et qui pouvait se passer de l'érudition des autres. Ses seuls articles formeraient plusieurs volumes d'une incontestable valeur et dont la publication serait désirable. Ce polémiste vigoureux était un latiniste consommé, et je viens de relire avec un profond intérêt ses études sur Virgile et Horace. Il étudiait ces poètes comme il convient d'étudier les anciens : au point de vue des idées religieuses et sociales. Il n'en pesait pas les mots et les syllabes à la façon de nos petits rhéteurs : il allait jusqu'au fond de leurs âmes, et jusqu'au fond de leur société et de leur siècle. Dans la grande lutte que souleva la question des classiques chrétiens, M. Bonnetty avait pris hardiment position auprès de Mgr Gaume, et il garda courageusement ses convictions jusqu'à sa mort. Ce n'était pas un homme à palinodies. Pour venir en aide à ses coreligionnaires « gaumistes, » il entreprit une double campagne : il mit en lumière tout ce que les classiques chrétiens renferment de beautés vraies, et il fit connaître tous les éléments de décomposition et toutes les laideurs morales que renferment les classiques païens. C'est peut-être ce qu'on a écrit de plus scientifique en faveur de ces théories auxquelles nous sommes demeurés fidèles. Nous engageons nos lecteurs à relire ces pages, qui sont vraiment fortes et profondes.

Il ne nous en coûte pas d'avouer que l'effort le plus constant de l'esprit de M. Bonnetty eut, pendant longtemps, le traditionalisme pour principal objectif. A Dieu ne plaise que nous rentrions dans ce débat ; à Dieu ne plaise que nous réveillions ici des passions depuis longtemps assoupies. Les catholiques ont aujourd'hui besoin d'une unité que rien ne trouble. Quelque jugement, d'ailleurs, que l'on porte sur ces matières si longuement et si chaleureusement controversées, il convient de rendre un hommage éclatant à l'absolue sincérité de M. Bonnetty et à la netteté de sa polémique. Il tenait pour suspect tout ce qui lui semblait atténuer l'idée de Dieu ou la notion de la Tradition. De là ses revendications contre des adversaires qui l'estimaient ; de là tant de pages convaincues et ardentes qui étonnent aujourd'hui le lecteur, qui le passionnaient autrefois. Rome, d'ailleurs, a parlé, et il s'est fait soudain une grande pac

fication dans tous les entendements : *Facta est tranquillitas magna.*

Le « traditionalisme » de M. Bonnetty, que nous entendons bien ne pas discuter ici au point de vue philosophique, ce traditionalisme était à son aise dans l'histoire. Ce fut là, certainement, le plus grand service que ce bon esprit a rendu à l'Eglise. D'un regard avide et infatigable, il s'est entêté à chercher tout ce que les paganismes antiques ou modernes renfermaient d'éléments empruntés à la révélation primitive. Religions classiques de la Grèce et de Rome, polythéismes exubérants de l'Asie, idolâtries grossières des hordes barbares qui ont envahi le monde romain, fétichismes idiots des tribus sauvages de l'Océanie et de l'Afrique, il a tout étudié avec cette préoccupation qui était à la fois religieuse et scientifique. Il n'y a jamais eu un plus grand chercheur et, disons-le (en forgeant un mot pour mieux rendre notre pensée), un plus heureux *retrouveur* de traditions perdues. Il n'a jamais perdu cette piste. Dès qu'il trouvait un rayon de la vraie lumière égaré dans ces obscurités étranges ou odieuses, il ne savait pas contenir la joie que lui inspirait cette découverte, et s'empressait de rattacher au véritable soleil ce rayon retrouvé. Il faut espérer qu'un travailleur intelligent et dévoué voudra condenser en un seul *Index* toutes les *Tables* des *Annales de Philosophie chrétienne.* Cette Table unique sera un véritable trésor que nous souhaitons de pouvoir bientôt recommander à nos lecteurs. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la vérité ne pourront désormais se passer de ce répertoire.

A cet excellent serviteur de son Eglise, Dieu n'avait pas refusé la longueur des jours. La vieillesse l'avait mûri sans le blesser, et jusqu'à la fin de sa vie il avait gardé je ne sais quelle vivacité d'allure avec la belle jeunesse des âmes vraiment chrétiennes. La dernière fois que je le rencontrai, ce fut au Congrès de la Société bibliographique, au mois de juillet 1878. Je crois le voir encore, allègre et vert, avec un vêtement qui semblait jeter un défi aux variations et aux frivolités de la mode. Au banquet du Congrès, il se leva pour répondre au toast que lui avait porté M. de Beaucourt, comme au doyen des publicistes catholiques, et il porta un toast « au Verbe-Christ. » Ses paroles furent graves et pleines d'une verve que je souhaiterais à nos jeunes gens de vingt ans. Le lendemain, j'eus l'occasion de le saluer une dernière fois et de payer publiquement à ce vétéran de nos grandes batailles le tribut que les catholiques lui doivent. Il échappe en mourant à la tristesse de certains spectacles que nos yeux seront peut-être condamnés à voir. Plus heureux que nous, il jouit là haut de la contemplation de Celui qui nous a donné la révélation et qui est l'objet suprême de toutes les traditions du monde, comme de tous les désirs des âmes.

Léon Gautier.

CHRONIQUE FINANCIÈRE ET RURALE

Les travaux à exécuter dans les ports maritimes. — Un projet de congrès commercial. — Les vœux des sociétés agricoles. — Le meilleur remède contre la crise industrielle. — Le câble transatlantique de M. Pouyer-Quertier.

***

La loi votée par la Chambre sur les travaux à exécuter dans nos ports maritimes nous donnera, dans un avenir encore trop éloigné, malheureusement, l'égalité d'outillage dans la lutte économique entamée entre les peuples. Si les traités de commerce nous maintiennent nos débouchés, l'amélioration de nos voies de transport, l'approfondissement de nos ports, feront que ces débouchés ne seront pas pour nous nominaux. Le transit, que l'étranger nous dispute avec une opiniâtreté et une habileté sans égales, pourra nous revenir; nous pourrons avoir, dans nos ports, ces docks, ces entrepôts, ces établissements de crédit qui font la suprématie de l'Angleterre; enfin, forte de ces éléments qu'elle ne possède encore que dans des proportions presque dérisoires, notre marine marchande pourra sortir de sa torpeur et remonter au rang d'où elle est déchue.

Il ne faut pas se dissimuler que la réalisation de ces projets nous imposera de lourds sacrifices, mais ces sacrifices seront acceptés avec joie par tous, car ils sont de ceux qui préparent l'avenir.

***

Rien n'est encore décidé en ce qui concerne les traités de commerce.

On a parlé de réunir à Paris un Congrès de toutes les puissances avec lesquelles la France est en relations commerciales et d'établir un tarif général entre tous les peuples, sujet aux modifications particulières nécessitées par les circonstances. Cette idée ingénieuse n'a pas grande chance d'être adoptée.

***

De leur côté, les délégués du Sociétés agricoles de France se sont

réunis sous la présidence de M. Estancelin. Soixante départements étaient représentés. L'assemblée s'est prononcée contre le renouvellement des traités de commerce; elle a demandé que l'agriculture soit l'objet de mesures de protection, comme l'industrie, et que le blé étranger soit frappé d'un droit de trois francs par quintal, tant que le blé sera inférieur à trente francs.

***

La crise industrielle continue à sévir dans certains départements; sa cause première a pour origine la crise européenne, mais il faut reconnaître également que l'incertitude où nous jette l'absence d'une doctrine économique bien établie et l'ignorance où l'on est du régime qui présidera au renouvellement des traités de commerce ne font qu'aggraver le mal. A ce propos, signalons avec *le Temps*, que la réalisation des projets de M. de Freycinet peut, si elle est bien conduite, apporter un soulagement à ces misères partielles. Bien mieux que par des changements radicaux dans notre législation douanière, l'exécution de chemins de fer, de canaux dans les régions les plus éprouvées, peut avoir un efficacité immédiate.

***

Trois lignes télégraphiques mettent en communication le nouveau monde et l'ancien; et pas une, — même celle qui part de Brest, n'appartient à une compagnie française; toutes les trois sont monopolisées par une compagnie anglo-américaine, maîtresse des tarifs, maîtresse de la transmission, — et même jusqu'à un certain point maîtresse de transporter ailleurs qu'à Brest la tête du seul fil qui parte directement de France pour l'Amérique du Nord.

En quelques mots, voici l'histoire des trois lignes appartenant à *l'Anglo-American Telegraph Company*.

La première ligne a été établie au moyen de deux câbles posés en 1865 et 1866; elle unit l'Irlande à Terre-Neuve;

La seconde, fondée en 1869, part de Brest, touche Terre-Neuve et aboutit à Duxbury près Boston;

La troisième, dite du Câble direct, part d'Irlande comme la première et va à Tor-Bay, dans la Nouvelle-Ecosse; elle ne date que de 1874 et 1875

La première est l'œuvre de *l'Anglo-American Telegraph Company* formée primitivement au capital de 42 millions; la seconde a été faite par la Compagnie Erlanger et a été rachetée en 1873 par *l'Anglo-American* avec un bénéfice de 100 0/0 au profit des actionnaires Erlanger. Le capital de *l'Anglo-American* fut alors porté à 175 millions de francs. Cette dernière Compagnie se croyait maîtresse désormais des communi-

cations télégraphiques entre les deux mondes, lorsque s'organisa, au capital de 32 millions, la Compagnie du Câble direct qui fut, à son tour, absorbée. Aujourd'hui le capital de *l'Anglo-American* s'élève à 202 millions de francs, somme énorme, mais qui trouve sa rémunération dans la transmission de dépêches tous les jours plus nombreuses.

Cependant la taxe du mot, fixée d'abord à 100 francs, tomba rapidement à 25 francs pour s'abaisser à 12 fr. 50 et enfin à 3 fr. 75. Car, selon une loi économique, dont les résultats sont absolus, au fur et à mesure que les tarifs diminuaient, les dépêches devenaient plus longues et plus fréquentes et les capitaux employés dans les câbles trouvaient un loyer plus abondant.

La ténacité avec laquelle *l'Anglo-American-Telegraph Company* a poursuivi, depuis tantôt quinze ans, l'absorption de toutes ces voies télégraphiques lointaines, prouve leur importance économique et commerciale — et a dénoncé à l'attention des spéculateurs la fécondité presque inépuisable des bénéfices qu'elles procurent.

Pour soustraire la France à un monopole étranger, pour affranchir le commerce français d'une vassalité qui peut à un moment donné devenir très-onéreuse, une réunion de grands industriels et de capitalistes français — à la tête des quels s'est résolûment placé M. Pouyer-Quertier — a décidé la création d'un nouveau service télégraphique entre Paris et New-York. Grâce à elle, un double câble va relier la France, l'Angleterre et l'Amérique et fera disparaître le monopole sur cette vaste voie; les travaux seront terminés en 1880 et personne ne doute du succès qui doit récompenser cette grande entreprise nationale. Déjà, en effet, dans le monde des affaires, on n'appelle plus le futur câble que « le câble Pouyer-Quertier » ou bien encore le câble français ». Lorsque dans une affaire, les intérêts privés sont d'accord avec les sentiments publics, lorsqu'une compagnie financière offre à ses clients, avec un bon placement, une satisfaction patriotique, le rôle de la presse est facile, elle n'a qu'à constater les faits. Si grâce à M. Pouyer-Quertier, grâce à la concurrence qu'il provoque, le prix du mot entre Paris et New-York pouvait diminuer encore, ce n'est plus 7 et 8 0/0 que rapporteraient les capitaux engagés dans les nouveaux câbles, ce serait le double. C'est ce qui explique l'empressement de tous les commerçants — qui trafiquent avec les Etats-Unis — à venir s'aboucher avec la nouvelle Compagnie française. Ils entrevoient dans un avenir prochain une économie dans la transmission de leurs dépêches, de nouveaux débouchés pour leurs produits et un bénéfice sérieux pour leurs capitaux.

Albert HANS

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

31 *mars.* — Continuation du mouvement judiciaire dans le personnel des justices de paix. Ce mouvement comprend cinquante-sept nominations ou mutations de juges de paix et de suppléants. — Des troubles graves éclatent parmi les Cosaques du Don, à l'occasion de la perception des impôts. — Réponse évasive faite par Yacoub Khan aux propositions de l'Angleterre. — Manifeste du parti fédéraliste espagnol conseillant l'abstention dans les élections. — Décret du Khédive réduisant dans une proportion considérable divers droits à l'importation. — Prorogation, au 1er mai, du paiement du coupon égyptien.

1er *avril.* — Au Sénat, ajournement du retour des Chambres, à Paris, par 157 voix contre 126. — M. le comte de Chambord et Mme la comtesse de Chambord font remettre au Saint-Père une somme de 20,000 francs à titre d'offrande. — Circulaire de M. le ministre de la guerre à tous les commandants de corps d'armée pour leur enjoindre d'arrêter toute action contre les amnistiés qui n'ont point répondu à l'appel de leur classe sous les drapeaux. — Manifeste socialiste et révolutionnaire colporté à Lyon. — Arrestation de vingt-cinq étudiants russes pour complicité avec le parti révolutionnaire. — Des troupes anglaises commandées par le major Sandeman sont attaquées à Bayhan par 2,000 Afghans. Ces derniers essuient un échec assez grave. — La Chambre des communes rejette la motion Dilke par 306 voix contre 246. — La Russie suspend ses préparatifs pour l'expédition de Merv. — Lettre de Garibaldi désapprouvant les projets de colonisation en Nouvelle-Guinée et engageant la jeunesse italienne à se tenir prête pour des entreprises moins lointaines. — La Porte élève des objections contre le projet d'occupation mixte de la Roumélie orientale et propose la nomination d'un gouverneur turc. — Lettre émouvante de Son Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, à M. Grévy, pour protester contre le projet de loi Ferry.

2. — Lettre de NN. SS. les archevêque de Toulouse, évêques de Pamiers, de Montauban et de Carcassonne, rédigé dans le même sens et contre le même projet. — La commission de la loi Ferry sur l'enseigne-

ment supérieur l'adopte en l'aggravant par l'acceptation d'amendements de MM. Madier de Montjau et de Sonnier, qui rendent encore plus draconien l'article 7. — Distribution du rapport de M. Clémenceau concluant à la suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et de Sceaux. — Assemblée générale, à Lille, des directeurs et des contre-maîtres des filatures et fabriques du département du Nord pour discuter les questions relatives à la crise et rédiger un projet de pétition qui sera adressé au gouvernement et aux Chambres. — Mouvement dans le personnel de la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance. — Le roi de Roumanie appelle aux armes tous les hommes valides. — Envoi par Yacoub Khan d'une nouvelle ambassade à Taschkend.

3. — Réception par M. Jules Grévy des délégués des comices agricoles de France. La commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux adopte le projet d'agrandissement de l'Ecole des Beaux-Arts. — S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et NN. SS. les évêques d'Autun, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude et Grenoble, adressent au Sénat et à la Chambre une protestation motivée et étendue contre les projets de loi Ferry. — Les nihilistes russes font afficher des placards révolutionnaires à Charkoff, Kieff et Moscou. — Le gouvernement russe met la main sur un foyer de propagande socialiste. Par suite de nombreuses arrestations sont faites à Vilna, Sébastopol, Lublin, Kirnow. — L'Angleterre se charge de communiquer à la Porte, au nom des puissances européennes, le projet d'occupation mixte de la Roumélie orientale. — Arrivée à Constantinople des délégués albanais chargés de réclamer l'autonomie de leur pays.

4. — Circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce aux préfets pour les inviter à dresser la statistique agricole pour l'année 1878. — La prise de possession par la France de la petite île de Matakong amène des représentations au gouvernement français de la part du gouvernement anglais. — Le conseil fédéral helvétique fixe au 18 mai le vote général pour la révision de l'article 65 de la Constitution (rétablissement de la peine de mort). — Le conseil fédéral de l'empire allemand est saisi d'un nouveau projet douanier. — Une dépêche officielle de Londres annonce que le roi des Zoulous demande la cessation des hostilités et la reprise des négociations engagées avec l'Angleterre. — Le gouvernement danois donne communication aux deux Chambres, en séance secrète, des documents diplomatiques relatifs à la question du Schleswig-Nord tranchée définitivement par la Convention austro-allemande. — Prorogation des Chambres.

5. — Erection par Sa Sainteté Léon XIII d'une préfecture apostolique dans l'Afghanistan. — Entrevue de M. de Windthorst avec M. de Bismarck. Cette entrevue donne lieu à une foule de commentaires plus ou moins vraisemblables. — Arrestation de cinquante chefs montagnards

albanais. — Réunion, à Genève, d'un certain nombre de communards non graciés par le gouvernement français. Ils adressent aux frères et amis une protestation contre la loi d'amnistie, et adjurent *au nom de la solidarité qui doit unir tous les proscrits, de repousser avec mépris ces tentatives corruptrices dont le seul but est de désagréger la proscription.* — Assassinat, à Moscou, d'un gentilhomme russe, âgé de vingt-deux ans, par une jeune fille de dix-neuf ans. — Les puissances européennes décident en principe d'intervenir diplomatiquement en faveur de la Grèce.

6. — Elections législatives dans vingt-deux circonscriptions électorales. — L'ensemble des résultats est favorable aux républicains. — Mouvement important dans le personnel judiciaire des procureurs de la République. — Pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés par Mgr l'archevêque d'Alger, et NN. SS. les évêques d'Oran et de Constantine, contre les projets de loi Ferry, par NN. SS. les archevêque de Besançon et évêques de Verdun, de Nancy, de Saint-Dié et de Belley. NN. SS. les archevêque de Bourges et évêques suffragants adressent également une protestation au parlement. — Banquet offert à M. le ministre de l'intérieur par les maires de Paris.

7. — Circulaire de M. Wadington aux cabinets européens au sujet de la délimitation des nouvelles frontières de la Grèce. — Lettre de Léon XIII au cardinal-vicaire de Rome au sujet des écoles de cette ville :

Le Pape déplore que, dans la guerre contre l'Eglise, les ennemis de celle-ci visent spécialement la jeunesse et veulent lui enlever toute sa vigilante autorité sur l'instruction.

Les ennemis de l'Eglise veulent répandre dans les écoles de Rome les faux principes du protestantisme et faire de Rome un centre de propagande hétérodoxe en Italie.

Avec les secours puissants qu'ils reçoivent du dehors, ces écoles augmentent tous les jours, au moyen des ressources pécuniaires provenant de l'étranger, et, afin d'y attirer la jeunesse pauvre, on lui donne de l'argent, des promesses et des récompenses de tous genres. On a même ouvert des écoles hétérodoxes jusqu'aux portes du Vatican.

Au contraire, tandis qu'on accorde une aussi grande liberté à l'Eglise des hétérodoxes, on cherche à empêcher le développement de l'Eglise catholique.

Le Pape déplore que la ville où siège le vicaire du Christ soit impunément souillée par l'hérésie et devienne l'asile des erreurs et des sectes.

Le Pape ajoute qu'au milieu des difficultés où il se trouve, il lui reste seulement à employer toute sa sollicitude pour atténuer et arrêter le mal.

En conséquence, le Pape nomme une commission composée de prélats et de nobles Romains, chargée d'inspecter toutes les écoles qui dépendent du Vatican, de s'informer de leurs besoins, de l'état de l'instruction, etc.

Cette commission se réunira plusieurs fois dans le courant de l'année sous la présidence du cardinal-vicaire, et prendra les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles et pourvoir aux besoins de ces écoles.

Le Pape ajoute que, étant donnée cette lutte, de l'erreur contre la vérité, soutenue d'une manière spéciale au moyen de fonds largement répandus au milieu d'une population réduite aux plus mauvaises conditions de fortune.

Considérant d'autre part, qu'il est nécessaire de faire prospérer ces écoles parce qu'à la conservation de la foi à Rome sont liés les intérêts de tout le monde catholique, Sa Sainteté décide de contribuer à cette œuvre, en y consacrant une partie du denier de Saint-Pierre, autant toutefois que le permettront les besoins de l'Eglise universelle.

Le Pape s'adresse aussi à la noblesse romaine et au clergé pour les engager à aider pécuniairement ces écoles et à persuader aux familles d'y envoyer leurs enfants.

Déclaration de guerre du Pérou et de la Bolivie au Chili. — Le prince Tefik donne sa démission de président du conseil du cabinet égyptien. — Constitution par les insurgés macédoniens d'un gouvernement provisoire. — Nouveaux arrangements conclus par l'Angleterre avec la Porte relativement à l'île de Chypre.

8. — Nouveau mouvement dans le personnel judiciaire des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des justices de paix. Ce mouvement comprend en tout quatre vingt-trois nominations ou mutations et plusieurs révocations. — Protestations contre les projets de loi Ferry de NN. SS. les archevêque d'Avignon, évêques de Montpellier, de Valence, de Nîmes, de Viviers, de NN. SS. archevêque d'Aix et évêques de Digne, de Gap, de Fréjus et Toulon, d'Ajaccio, de Nice et de Marseille. — Le khédive destitue MM. de Wilson et de Blignières et compose un cabinet composé de tous indigènes. On craint des complications de ce côté. — La Porte accepte l'occupation mixte de la Roumélie, à la condition que la nouvelle administration fonctionnera sous les ordres d'un gouverneur nommé par la Porte et aussi sous le contrôle d'une commission européenne. — Protestation du gouvernement ottoman contre le dernier vote de l'assemblée bulgare, relatif à la notification des limites de la Bulgarie et à la proclamation de l'hérédité dans la famille du prince de Bulgarie. — Les Anglais éprouvent un nouvel échec contre les Zoulous.

9. — Réception par M. le ministre du commerce d'une députation des agriculteurs d'Eure-et-Loir. — Réunion à Lille des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures de la région du nord, pour arrêter le programme d'une réunion plénière de toutes les chambres protectionnistes de France. — La crise égyptienne continue à préoccuper le monde politique et financier. — Les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord pour une démarche collective à faire auprès du khédive. — Continuation en Angleterre de l'agitation causée par les questions économiques.

10. — Réunion de la commission du budget et examen par cette commission du budget du ministère de l'agriculture et du commerce et de

celui des beaux-arts. La possibilité de l'élection du prisonnier Blanqui préoccupe amis et ennemis. — Le vice-roi d'Egypte continue à se moquer de la France et de l'Angleterre en destituant Riaz-Pacha, le président de la commission d'enquête des finances. Il envoie à Constantinople son secrétaire et son oncle, afin de s'entendre avec la Porte et de neutraliser les conseils de l'Angleterre et de la France. — Les négociations pour l'occupation mixte de la Roumélie échouent. — Le parti de la guerre en Russie pousse à la reprise des hostilités comme la seule solution possible des difficultés soulevées par le traité de Berlin. — Adresse des Albanais aux puissances européennes pour leur déclarer la ferme résolution où ils sont de résister jusqu'à la mort plutôt que de laisser annexer une portion de leur territoire à la Grèce.

11. — Adresse de NN. SS. les archevêque et évêques de la Savoie aux Chambres pour protester contre les projets de loi Ferry. Les visites que Garibaldi reçoit pendant son séjour à Rome et les conférences que les chefs du parti démocratique tiennent chez lui donnent lieu à une foule de commentaires. Le port d'Iquique (Bolivie) est bloqué par une escadre chilienne, et des troupes chiliennes entrent en Bolivie. — La commission du budget, sur les instances de M. Lepère et de M. Laferrière, directeur général de l'administration des cultes, rétablit le chiffre de 90,000 francs pour les bourses des séminaires, celui de 200,000 francs réclamés pour élever de 900 à 1,000 francs le traitement de deux mille desservants. — Le gouvernement français donne au gouvernement grec le conseil d'attendre le résultat de l'intervention diplomatique de l'Europe, et de renoncer à toute manifestation militaire hostile à la Turquie. — Mort à Monte Carlo de M. Villemessant, directeur du journal *le Figaro*.

12. — Réunion du conseil des ministres sous la présidence de M. Albert Grévy. — On s'occupe de la crise égyptienne. — M. Wadington donne communication au conseil des dernières résolutions prises par le cabinet anglais. — M. Paternostro, sénateur italien, est envoyé en mission auprès du khédive par le gouvernement italien. — Les délégués albanais insistent auprès du gouvernement italien pour obtenir l'autonomie administrative de leur pays. — La commission militaire russe, présidée par le général Totleben, se prononce contre le projet d'occupation mixte de la Roumélie et demande que la diplomatie fasse prolonger l'occupation russe.

13. — Lettre de M. le comte de Chambord à M. Ernest de la Rochette, nouveau député de la Loire-Inférieure, à l'occasion de la mort de M. Antoine de la Rochette, son frère. — Mouvement administratif important dans le personnel des conseillers de préfecture. — Le gouvernement français, sur les observations du gouvernement anglais, retire les *huit* hommes qui avaient pris possession de la petite île de Matakong. — Vive agitation provoquée à Rome par la présence de Ga-

ribaldi. — Protestation contre les projets de loi Ferry de NN. SS. les archevêque d'Alby et évêques suffragants de cette province. — Mouvement dans le haut personnel de l'Université.

14. — Le gouvernement anglais se montre favorable à l'établissement en Egypte d'un gouvernement provisoire pour faciliter la révision du firman qui a établi l'hérédité de la vice-royauté dans la famille d'Ismaïl-Pacha. — Visite de Garibaldi au roi Humbert qui s'entretient plus d'une demi-heure avec le célèbre révolutionnaire. Attentat commis par un nommé Sokoloff contre la personne de l'empereur de Russie. Quatre coups de revolver sont tirés sur lui sans l'atteindre. — Les délégués du Trentin et de Trieste rendent visite à Garibaldi qui leur fait de belles promesses.

15. — L'attentat, dont l'empereur de Russie a été l'objet, soulève une indignation genérale. De tous les points de l'Europe arrivent à l'empereur Alexandre des assurances de profonde sympathie. — Explosion à Nisch d'une bombe placée sur le passage du prince Milan de Serbie. — Le khédive dissout la commission d'enquête européenne.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Vérité en politique ou Etudes sur le pouvoir dans la société, par M. le chanoine Senigon. 1 vol. in-12, Victor Palmé, éditeur, prix : 3 fr. 50.

Il y a dans ce livre une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique a pour objet l'origine du pouvoir, sa nature, son étendue et ses limites Elle est ce qu'on peut attendre d'un ecclésiastique instruit qui connaît les bonnes sources en ces matières. Dans la partie pratique, l'auteur s'occupe des événements qui, depuis douze ou quinze ans, se sont accomplis sous nos yeux en Europe, et particulièrement en France, pour en tirer les exemples les plus utiles et les démonstrations les plus concluantes. M. l'abbé Senigon fait en particulier une guerre aussi juste qu'ardente et bien conduite aux libéraux, catholiques conservateurs ou autres, dont il démasque les erreurs, les contradictions, les hypocrisies, les lâchetés, les faiblesses et les sottises. En plusieurs endroits. M, l'abbé Senigon ne craint pas de citer des noms propres, et sa logique impitoyable flagelle les hommes et les assemblées coupables. Il y a là d'excellentes pages de philosophie politique, et rarement le libéralisme moderne a été attaqué avec plus d'habileté, de vigueur et de justice.

Atlas universel de Géographie ancienne, moderne et du moyen âge, construit d'après les sources originales et les documents actuels, voyages, mémoires, travaux géodésiques, cartes particulières et officielles, avec un texte analytique, par M. Vivien de Saint-Martin et environ 120 cartes gravées par nos meilleurs artistes sous la direction de M. E. Collin.

Nous ne pouvons mieux faire ressortir la valeur intrinsèque de cet atlas et l'immense supériorité qu'il est appelé à avoir sur toutes les publications du même genre qu'en rappelant sommairement ce qu'il doit contenir.

L'atlas universel de M. Vivien de Saint-Martin embrasse toutes les parties du monde et toutes les époques de l'histoire, c'est-à-dire :

1° Les divers Etats de l'Europe, dressés d'après les grandes cartes typographiques et officielles de ces Etats.

2° Les contrées en dehors de l'Europe, c'est-à-dire l'Asie, l'Amérique, l'Afrique et l'Australie.

3° La géographie historique qui forme une troisième division tout à fait distincte. On sait avec quelle sagacité profonde d'Anville, il y a un siècle,

en défricha le champ tout entier. Depuis notre grand géographe, néanmoins, cette branche importante de la science de l'antiquité, s'est, on peut dire, renouvelée. Même après les érudits du dix-septième siècle, la critique des textes, par la confrontation des manuscrits et la comparaison avec les monuments, nous a valu de plus sûres éditions des historiens et des géographes; et la critique historique, dans sa portée plus générale, a jeté des clartés inattendues sur les origines et la filiation des races. Des médailles et des inscriptions nouvellement découvertes ont apporté à la géographie classique un grand nombre de noms nouveaux, ou fixé la véritable forme et l'application de bien des noms déjà connus, en même temps que les cartes actuelles, plus précises et plus détaillées, donnent une base plus certaine aux identifications. Des découvertes que la science ne soupçonnait pas avant le siècle actuel, le déchiffrement des inscriptions pharaoniques, les inscriptions cunéiformes de la dynastie akhéménide, les textes sanscrits de l'antiquité brahmanique, ont fourni des éléments tout nouveaux à la géographie aussi bien qu'à l'histoire des temps antiques. Les bases de la géographie biblique se sont étendues et affermies. Un nombre infini de travaux partiels, répandus dans les mémoires des sociétés savantes, dans des ouvrages spéciaux, dans les recueils épigraphiques ou numismatiques, ont fixé une foule de points ignorés ou douteux, sans parler des travaux considérables dont certaines régions du monde grec et romain ont été l'objet, la Gaule, notamment, l'Italie et la Grèce. Cette masse de recherches éparses, d'investigations et de découvertes appelait un travail d'ensemble et une concentration critique, fort incomplète encore malgré ce qui a été fait déjà dans ce sens soit en France, soit en Allemagne.

Dans la construction des cartes anciennes, chaque nom, chaque position connue ou discutable, a été l'objet d'un résumé ou d'une discussion plus ou moins étendue, dont l'ensemble constitue le *Dictionnaire de Géographie historique* dont nous avons déjà parlé dans un précédent article. Pour cette division de l'Atlas, c'est-à-dire pour la suite des cartes qui se rapportent à l'antiquité et au moyen âge, c'est une analyse et un commentaire perpétuels. Tous les noms, sans exception aucune, fournis par le dépouillement de l'antiquité tout entière et des portions essentielles du moyen âge, sont compris dans ce vaste répertoire. L'auteur a voulu faire pour la totalité du monde ancien ce que d'Anville, par exemple, a fait dans sa Notice de l'ancienne Gaule pour sa belle carte de la *Gallia antiqua*.

Le Régiment des Géants. Blancs et Bleus, par Paul Féval. 2 vol. in-12, Victor Palmé, éditeur, prix : 3 francs le volume.

Ces deux volumes font partie de la collection des œuvres anciennes *soigneusement revues et corrigées*, de M. Paul Féval. Il suffit, en quelque sorte, de les annoncer pour les recommander; aussi n'en dirons-nous que quelques mots.

Le Régiment des Géants est une des œuvres de jeunesse de l'auteur, mais déjà il était en possession de cette verve et de cette fécondité d'invention qui lui ont si vite conquis l'une des premières places parmi nos romanciers.

C'est en Ecosse que nous transporte ce roman, et l'on y reconnaîtra un écrivain qui possédait bien Walter Scott. Néanmoins le *Régiment des Géants* est une œuvre originale et non une imitation.

Blancs et bleus, volume composé de plusieurs histoires, nous ramène dans le pays que l'auteur affectionne tout particulièrement et peint toujours si bien. Ce sont des scènes du temps de la guerre des Bretons et des Vendéens contre la République. Nous y voyons des chouans et des révolutionnaires, des blancs et des bleus. L'intérêt est vif et l'enseignement est sain.

Paris à travers les âges, 8e livraison : in-folio, la *Bastille*, l'*Hôtel Saint-Paul* et l'*Arsenal*, par le bibliophile Jacob, Firmin Didot et Ce, éditeurs.

Entre les nombreuses publications qui assurent un rang si distingué à la maison Firmin Didot, il faut citer en première ligne *Paris à travers les âges* dont la huitième livraison vient de paraître. Cette livraison ne renferme à proprement parler que l'histoire de trois monuments : la Bastille, l'Hôtel Saint-Paul et l'Arsenal. De ces trois monuments, deux ont disparu sous les coups de la Révolution et du temps; le dernier seul a résisté à l'action des siècles, mais il a changé de destination. Là où l'on admirait des armures de toutes sortes, des mortiers, des canons, des arquebuses, en un mot, tout un attirail de guerre, l'on ne voit plus aujourd'hui que de nombreux volumes. Les vastes locaux de l'Arsenal ont été convertis en une bibliothèque nationale.

Le bibliophile Jacob a esquissé à grands traits l'historique de la Bastille et de ses prisonniers d'Etat. L'on comprend qu'il n'ait pu qu'effleurer pour ainsi dire le sujet, tant il est vaste. En effet, une monographie complète de la Bastille exigerait plusieurs volumes et ne pourrait entrer dans le cadre que se sont proposés les éditeurs de *Paris à travers les âges*.

Tout le monde sait que l'Hôtel Saint-Paul devint la résidence privilégiée des rois de France, depuis Charles V jusqu'à François Ier. Cet hôtel, comme son nom l'indique, était situé dans le quartier Saint-Paul, qui se trouvait alors hors de l'enceinte de Paris. C'était, comme la plupart des résidences princières de cette époque, un véritable château fort, entouré de fossés, de murailles crénelées, et de hautes tours derrière lesquelles l'on pouvait s'abriter sûrement.

L'Hôtel Saint-Paul était renommé pour la beauté de ses jardins et la fertilité de ses vergers qui produisaient une grande quantité de fruits et de raisins. Il ne reste plus de cet hôtel que l'ombre de lui-même. La partie la plus considérable est devenue une propriété privée qui a pris le nom d'hôtel de Sens. Le souvenir de ses jardins se perpétue avec les noms des rues sur l'emplacement desquelles ils s'étendaient. La rue de Beautreillis, de la Cerisaie, du Figuier Saint-Paul, etc., indiquent assez quelle était l'étendue des jardins royaux attenants à l'Hôtel royal

Tous ces souvenirs historiques sont mis en relief par des gravures du temps, ce qui ajoute un nouvel attrait au récit d'ailleurs si intéressant du bibliophile Jacob et donne un grand prix à ce splendide ouvrage.

Les Enseignements de Notre-Dame de Lourdes et leurs harmonies avec les besoins de notre époque, conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la Très-Sainte Vierge Marie, mère de Dieu à Bernadette Soubirous, par M. l'abbé Ginestet, curé de Noailles. 2 vol. in-12. Victor Palmé, éditeur. Prix : 6 francs.

Le titre de ce livre fait connaître clairement l'objet et la nature de l'ouvrage. Frappé de la juste et consolante popularité du sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, l'auteur a compris combien il serait avantageux de présenter aux fidèles un enseignement propre à faire ressortir les leçons que renferment et le fait même de l'apparition et les paroles miraculeuses qui, par cette apparition, ont été adressées au monde. L'apparition n'est-elle pas l'objet chaque jour de négations, de soupçons injustes, d'attaques passionnées, d'interprétations fausses ou naïves qu'il importe de redresser ? Et d'autre part n'est-ce pas un devoir pour tout homme qui le peut, de propager les enseignements que la sainte Vierge a voulu donner au monde et, comme elle l'a dit elle-même à la Salette, de les « faire passer à son peuple » ? Telle est l'idée de ce livre et elle est excellente. Les conférences se divisent en plusieurs séries qui correspondent aux sujets ci-après : Le ciel. — Marie refuge des pécheurs. — La pénitence. — La vanité des choses temporelles. — Jésus-Christ Messie-Dieu attendu, venu, vivant dans sa personnalité divine et dans les siècles. — Les pèlerinages. — La prière. — Le péché.

Le Grand-Duché de Luxembourg et le Traité de Londres du 11 Mai 1867. 1 vol. in-8°. Plon et Cᵉ, éditeurs.

Le Luxembourg, ancien pays des Trévires, a subi bien des vicissitudes jusqu'à son partage entre la Hollande et la Belgique. C'est de la partie hollandaise qu'il s'agit ici. D'après l'acte du Congrès de Vienne du 19 juin 1815, le Luxembourg avait été rattaché à la Confédération germanique, et sa capitale déclarée forteresse fédérale. Après la dissolution de la Confédération, en 1866, on ne le comprit point parmi les Etats qui composaient la nouvelle Confédération du Nord. Le traité de Londres du 11 mai 1867 le déclara neutre, sous une garantie européenne : en conséquence les fortifications du chef-lieu furent démolies en partie, et la garnison prussienne se retira.

C'est l'histoire des négociations qui eurent lieu à cette époque que nous donne M. L. Servais, ancien ministre d'Etat luxembourgeois. Elle contient les révélations les plus intimes sur ces négociations, en dévoilant pour la première fois l'attitude correcte du roi de Hollande dans toute cette affaire, en même temps qu'elle montre le prince de Bismarck sous un jour nouveau. C'est un livre dont les diplomates et les politiciens pourront faire leur profit.

Un drame sous Dioclétien, par A. de Chauvigné. Olmer, éditeur, 53, rue Bonaparte. Prix 60 centimes, *franco*.

On s'occupe beaucoup, depuis quelques années, de créer pour les réunions de jeunes gens chrétiens, cercles catholiques, patronages, institutions, écoles,

un répertoire de pièces morales, instructives, faciles à jouer. — Une œuvre remarquable vient de s'ajouter aux ouvrages du même genre. — *Une conversion sous Diocletien*, de M. A. de Chauvigné, déjà auteur d'un recueil dramatique qui en est à sa troisième édition, est un drame très-intéressant et très-bien écrit. — On y trouve à côté des détails les plus instructifs sur le vieux monde romain, des scènes véritablement émouvantes, où la foi et le courage des martyrs de la dixième persécution éclatent dans toute leur sublimité.

Le Bouquet de lin, par V. Vattier. 1 vol. in-12, Victor Palmé, éditeur. Prix : 3 francs.

Outre le *Bouquet de lin*, qui est l'histoire de deux fiancés bretons, ce volume renferme : l'*Eventail d'ivoire*; l'*Anneau de la duchesse Anne*; le *Rêve de Nataly* ; le *Souvenir de Jeannie;* les *Aventures d'un chardonneret;* les *Van-Eyck* et *Elisabeth gros-chien-noir*. Toutes ces nouvelles, qui ne manquent pas d'intérêt, sont destinées à la jeunesse ; l'auteur a su se mettre à la portée de ses jeunes lecteurs et ne rien dire qui ne leur convienne pas. Le sentiment chrétien y règne partout et permet de mettre ce volume dans toutes les mains.

Œuvres choisies de Mgr l'évêque de Poitiers (Oudin).

Un avertissement de l'éditeur explique le caractère de cette publication et son but spécial. Jusqu'ici les œuvres de Mgr Pie ont été livrées au public, impatient de les avoir, selon l'ordre et la date de leur apparition. Le lecteur y a gagné, comme le dit très-bien l'*Avertissement*, de pouvoir suivre, année par année et presque jour par jour, la marche des événements religieux et politiques qui correspondaient aux enseignements contenus dans les écrits de l'illustre prélat. La collection de ces écrits comptant déjà huit forts volumes, les éditeurs ont été autorisés à extraire de cette riche collection quelques volumes séparés. De là ces *Œuvres choisies*.

Le volume que nous annonçons aujourd'hui et qui forme un tout, c'est-à-dire qui par lui-même est complet, comprend les *Instructions synodales* sur les principales *erreurs du temps présent* et une autre *Instruction synodale* (la quatrième) ayant pour objet l'explication de la première constitution dogmatique du Conseil du Vatican sur les questions *de la Foi*. Ce rapprochement fait ressortir le lien doctrinal qui rattache les trois instructions antérieures à l'enseignement solennel et authentique de l'Eglise. On y voit combien est sûre la doctrine du successeur de saint Hilaire ; et l'éminent théologien s'y montre secondé du maître écrivain.

Les deux prochains volumes des *Œuvres choisies* contiendront les *Eloges*, *Oraisons funèbres*, *Panégyriques*, *Homélies* et *Discours de circonstance*. On voit quel a été le succès de ces morceaux divers au moment où ils ont paru et dans les volumes où ils sont recueillis. Leur réunion leur donnera non pas un mérite, mais un intérêt de plus.

Nous aurons ensuite les *Entretiens ecclésiastiques* et nous espérons que ce ne sera pas tout. De quel auteur peut-on mieux faire des *œuvres choisies* qu'avec ses œuvres complètes?

La Guerre sur le Danube en 1877-78, par Camille Farcy. A. Quantin, éditeur. — La guerre de 1878 sur le Danube, entre la Turquie et la Russie, est un des plus grands événements, non seulement de ce siècle, mais des temps modernes. Conséquence fatale et inéluctable d'une série de faits et de principes qui ne pouvaient avoir d'autre solution immédiate qu'une collision effroyable entre deux peuples ennemis traditionnels par leur origine et leur religion ; elle a détruit un empire, rayé pour ainsi dire de la carte de l'Europe une nation dont l'existence et la défense formaient, jusqu'à ce moment, une des bases de ce dogme politique, si rarement respecté, « l'équilibre européen ». Elle a créé en Orient tout un ordre de choses nouveau et soulevé des questions qui amèneront peut-être un jour prochain de nouvelles guerres non moins meurtrières que celle de 1877. C'est une révolution profonde et immense, révolution sociale et politique, qui s'opère dans ces contrées lointaines.

Tous ces peuples absorbés et maîtrisés par l'islamisme conquérant semblent sortir d'une léthargie de plusieurs siècles et réclament aujourd'hui leur indépendance et leur autonomie. L'histoire de la guerre russo-turque de 1877 présente donc un intérêt exceptionnel. Témoin des événements dont les bords du Danube et les versants des Balkans ont été le théâtre. M. Camille Farcy, en a tracé un tableau fidèle et impartial.

La lecture de l'ouvrage qu'il vient de publier nous fait non-seulement connaître avec exactitude les péripéties émouvantes de ce drame terrible où, pendant six mois, l'on a vu lutter avec l'énergie du désespoir et un courage héroïque tout un peuple appauvri contre un ennemi dix fois plus nombreux et ne manquant de rien : le récit militaire est accompagné d'une étude approfondie sur l'origine, les causes et les conséquences de cette guerre. Une connaissance parfaite des pays intéressés dans le conflit, des relations suivies avec les principaux personnages qui y ont joué un grand rôle, font de cette étude un travail extrêmement curieux et d'un mérite particulier pour la sûreté et l'importance des renseignements nombreux qu'elle contient. Ce n'est point non plus une œuvre de parti. M. Camille Farcy n'est ni russophile ni russophobe. Spectateur impartial, il raconte les faits et les étudie avec la seule préoccupation de la vérité et de l'intérêt de ses lecteurs. Son livre restera certainement comme un des ouvrages les plus consciencieux et les plus remarquables qui aient été écrits sur la guerre du Danube en 1878.

E. Charles.

Le Directeur-Gérant : Victor Palmé.

Paris. — L. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

LA PREMIÈRE COMMUNION

PAR Mme LÉON GAUTIER

Edition de luxe, avec encadrements de Giacomelli et Ciappori, et une eau-forte,

1 vol. in-32 raisin, **4** *fr.; cart. toile riche,* **6** *fr.; relié chagrin ornements et tranches dorés,* **10** *francs.*

Pour faire goûter ce petit livre, le mieux est de faire connaître les éléments dont il se compose : C'est d'abord une série *d'Entretiens d'une mère avec ses enfants*. Et ces entretiens ont pour objet non-seulement la première communion elle-même, mais les vertus qui sont nécessaires pour s'y préparer ET POUR LA CONTINUER DIGNEMENT. De telle sorte que ce livre est, à la fois, une préparation et une consécration et qu'il peut servir durant les années qui précèdent et durant celles qui suivent directement la première communion.

C'est ensuite une « journée de la première communion » en prières. Ces prières sont empruntées aux manuscrits du moyen-âge, aux Pères de l'Eglise, aux liturgies catholiques. Il suffit d'y changer trois ou quatre mots pour en faire une *journée eucharistique*, ou Recueil-de prières dont on se servira avec profit toutes les fois qu'on s'approchera de la Sainte Table.

Ajoutez à cela une illustration qui a été confiée aux meilleurs dessinateurs, aux plus célèbres ornemanistes, à Giacomelli, à Ciappori Imaginez chacune de ces pages encadrée par des fleurs et par des oiseaux, et vous estimerez que Mgr Mermillod n'a rien dit de trop quand il a recommandé ce livre à toutes les mères chrétiennes comme à tous les enfants chrétiens.

La meilleure recommandation que nous puissions faire de ce livre, est la lettre suivante de Mgr Mermillod, dont nous publions ci-dessous quelques extraits :

MADAME,

Vous avez compris que pour une mère la plus vive sollicitude doit être de préparer l'âme de ses enfants à la première communion. Vous êtes de la race de ces fortes et pieuses chrétiennes qui ne se lassent pas à obtenir des impressions rapides, mais qui veulent faire pénétrer la lumière et la flamme dans ces jeunes tabernacles vivants.

Vous avez eu l'heureuse inspiration de venir en aide à tant de mères inquiètes ; vous avez écrit un livre qui me paraît un des meilleurs et un des plus sûrs guides pour les mois qui précèdent ce grand jour de la vie. Le clergé vous saura gré d'avoir trouvé le secret d'unir à la doctrine théologique les délicates intuitions de l'âme de l'enfant.....

.....

Vous êtes habituée au milieu littéraire : aussi vos pages toujours substantielles et élevées reproduisent les enseignements de la foi dans un style transparent, gracieux et attirant ; l'enfant lira votre livre avec joie, et la mère y puisera des leçons utiles. C'est le privilège de saint François de Sales que vous avez acquis, d'être lumineuse pour tous dans l'exposition d'une saine doctrine, à travers les grâces simples d'un style aimable. Je ne m'étonne pas qu'aux monastères de la Visitation on ait apprécié votre volume ; la nouvelle édition, que vous livrez à la publicité, aura plus de succès encore. Le luxe typographique, les charmantes vignettes, les prières qui se ressentent de l'accent doctrinal des âges de foi, tout contribue à faire de votre volume l'apôtre des jeunes cœurs qui rediront au jour de leur première communion les célestes paroles de saint François de Sales : « Comme je suis heureux ! le bon Dieu et ma mère m'aiment bien ! »

† GASPARD, *Evêque d'Hébron,*
Vicaire apostolique de Genève.

AUTRES OUVRAGES SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉS :

Première Communion et Confirmation

Pèlerinages du jeune chrétien, ou Préparation des Enfants à la Première Communion et à la Confirmation. 1 vol. in-32. 75 c.

Cœurs de la Première communion, par M. l'abbé JULIEN LOTH. 1 vol. in-12. 2 fr.

Le Droit Chemin, Souvenirs des enseignements de la Première communion, par LEMARIÉ DE CHAMPTENAY. 1 fort vol. in-12. 3 fr.

Le Guide angélique de la Première Communion et de la Confirmation, manuel spécial de prières et de pieux exercices, par l'abbé POSTEL. 1 vol. in-18 ..... 1 fr. 50

Modèles d'une bonne première Communion, ouvrage utile aux catéchistes et aux parents chrétiens. Nouvelle édition, augmentée d'un appendice sur la Confirmation, par le R. P. HUGUET. 1 vol. in-18. 2 fr.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

OUVRAGES POUR LE MOIS DE MARIE

LA VIERGE MARIE

d'après saint FRANÇOIS DE SALES

Nouveau MOIS DE MARIE, par M. l'abbé H. CHAUMONT

1 beau volume in-16 elzévirien, sur papier vergé. . . . 3 fr.

— Edition de propagande. 1 volume in-18 . . . . . » 75 c.

Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. — *Franco*, par la poste, 2 fr. 50. — Edition format paroissien, toile anglaise, tranche rouge... 3 fr.

Mois de Marie des mères chrétiennes, dédié aux associées de l'archiconfrérie, par le R. P. Huguet, S. M., approuvé par S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon ; 4e édition, améliorée. 1 vol. in-18 de XII-421 pages.. 1 fr. 50

Le plus ancien Mois de Marie, traduit par le R. P. Blot et enrichi d'exemples nouveaux pour chaque jour du mois ; 5e édition. 1 vol. in-32 ..... 1 fr.

Mois de Marie des paroisses et des familles chrétiennes, par M. l'abbé Antoine Ricard, du clergé de Marseille. 1 fort vol. grand in 18 de 332 pages..... 2 fr.
— Rel. cart., tranche rouge..... 5 fr. 50

La Très-Sainte Vierge Marie et la sainte Eglise dans les mystères divins, Nouveau Mois de Marie, par M. l'abbé Charles Garnié. 1 vol. in-12..... 2 fr.

Mois de Marie avec Pie IX, en vue d'obtenir sa délivrance et le triomphe de l'Eglise, précédé de quatre lettres épiscopales, avec un appendice contenant les maximes de Pie IX sur la prière et diverses prières de Pie IX et pour Pie IX, par Gabriel Alcyoni ; 2e édition. 1 vol. in-18 de XXIV-324 pag..... 1 fr. 50

Mois de Marie des pèlerinages, par Alfred de Perrois, 1 vol. in-12, édition populaire, 2 fr. — *Franco*, par la poste, 2 fr. 50. — Edition ornée de 22 gravures..... 4 fr.

Mois de Marie des Madones de Pie IX, par M. l'abbé Durand, du diocèse de Grenoble. 1 beau vol. in-12, orné du portrait du Saint-Père et de 31 gravures représentant les Madones que Pie IX a recommandé d'invoquer. Broché. 4 fr.
— Relié, toile anglaise, tranche rouge.... 5 fr.

Litanies de la sainte Vierge, ou Mois de Marie, par M. l'abbé Gabriel, du clergé de Nancy. 1 vol. in-12 de 277 pages..... 2 fr.

Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie, Mois de Marie de la jeune chrétienne, par M. l'abbé Dumax, sous-directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires ; nouvelle édition, précédée d'une lettre de S. G. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à l'auteur. 1 vol. in-48 de 253 pages, texte encadré d'un filet rouge, lettres ornées fleurons..... 2 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, d'après les Ecritures, avec une préface de Mgr Mermillod. 1 vol in-48, elzévirien.. ..... 2 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par l'abbé Caillet, chanoine honoraire de Langres, etc. 1 très fort vol. in-8 de plus de 600 pages, belle impression, papier vergé..... 6 fr.

La Vie de la bienheureuse Vierge et Mère de Dieu Marie, proposée comme modèle aux filles, aux épouses et aux mères chrétiennes, par J.-B. Hirscher, traduit de l'allemand par J.-J. Nyssen, curé doyen de Stavelot. 1 vol. in-8, de 370 pages..... 3 fr. 5

Esther, ou Quelques mots sur le mystère de la B. V. Marie, par M. l'abbé Picus, missionnaire apostolique. 1 fort vol. in-12 de 670 pages. 4 fr.

Méditations sur les Litanies de Notre-Dame de Lorette, écrites au XVIe siècle, par le R. P. abbé dom Silvano Razzi, camaldule, traduites de l'italien par Ernest Razy. 1 vol. in-8 de XVI-187 pages..... 1 fr. 5

Prières à la Vierge, extraites des manuscrits du moyen âge, par Léon Gautier. Charmant volume elzévirien, avec encadrements style moyen âge, broché..... 4
Relié toile bleue, tranche rouge ou dorée.. 5
Chagrin plein, orné, tranche dorée..... 10

Louanges de Marie, dix cantiques, avec accompagnement de piano ou d'harmonium, musique de J.-H. Schaken, maître de chapelle l'église des Carmes et de la paroisse royale Bruxelles. In-4 de 21 pages..... 3 fr.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

OUVRAGES SUR LE SACRÉ-CŒUR

IOIS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

(DIRECTIONS SPIRITUELLES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES)

Un beau volume in-16 elzévirien, de XVIII-408 pages. . . . . 3 fr.
Edition de propagande. 1 vol. in-18 de XVIII-183 pages. . . . 75 cent.

Cœur de Jésus principe et modèle de la rfection chrétienne, ou Mois du Sacré-Cœur, r le R. P. E. Desjardins, S. J. 1 vol. in-18. 75 c.

s du Sacré-Cœur des Enfants de Marie, r le R. P. Huguet. 1 vol. in-32 jésus de 320 ges ..... 75 c.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé r le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par rre Lachèse, 1 vol. in-16..... 1 fr. 50

neil de divers exercices de dévotion aux Sa-s-Cœurs de Jésus et de Marie, par un Père la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-18... 1 fr.

œur de Jésus. Excellence de la dévotion Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, motifs et sa pratique, d'après le P. de Gal-t, de la Compagnie de Jésus, suivi de la Vie a B. Marguerite-Marie, par le P. Croiset, de même Compagnie. Troisième édition, revue et mentée. 1 vol. in-18..... 1 fr. 50

eur de Jésus ouvert au cœur du chrétien, rès les saints et les maîtres de la vie spiri-le, suivi d'une neuvaine pour se préparer à te de ce divin Cœur, par le P. Charles Borog, a Compagnie de Jésus, publié par un Père de même Compagnie. 1 vol. in-32 de XXXI-384 s..... 1 fr. 50

ion envers N.-S. J.-C. ou étude de ses s consolants et glorieux, lectures pendant le du Sacré-Cœur, par les mêmes. 3 vol. in-..... 8 fr.

Le Chrétien à l'école du Cœur de Jésus ou Etude de ses vertus, par les PP. Nouet et Pottier. 1 vol. in-12 ..... 4 fr.

On trouve dans ce traité du P. Nouet, revu et mis dans un ordre nouveau par le P. H. Pottier, la sûreté d'enseignement, la fécondité de vues, l'élévation de pensées, les applications pratiques, l'onction pénétrante, enfin la noble simplicité et la clarté qui distinguent les écrits de ce célèbre et pieux auteur.

Dévotion pratique au Sacré-Cœur de Jésus, par le P. Jean Croiset. Nouvelle édition, revue et corrigée, 1 fort vol. in-18..... 1 fr. 50

Le Chrétien selon le Cœur de Jésus, ou Neuvaine en forme de retraite, pouvant servir durant le mois consacré au divin Cœur, par les PP, Waldner et Cadrès. 1 vol, in-18..... 1 fr. 50

Le Sacré-Cœur et la France, allocution prononcée à Paray-le-Monial et suivie du Miserere de la France, par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise. Une brochure in-12..... 25 c.

Mois du Sacré-Cœur ou les titres de Jésus à notre amour d'après la Sainte Ecriture, par l'abbé Eugène Tessier, curé au diocèse de Versailles. Un vol. in-32..... 75 c.

Le Sacré-Cœur salut de la France, par M. Alex. de Saint-Albin. Brochure in-18 de 36 pages..... 10 c.

Litanies illustrées en l'honneur de la B. Marguerite-Marie. La douzaine ..... 75 c.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 46,000 Actions

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU

TÉLÉGRAPHE DE PARIS A NEW-YORK

Société anonyme au capital de 42 millions de francs
divisé en 84,000 actions de 500 francs chacune
Constituée définitivement le 27 mars 1879

Statuts chez Me Dufour, notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, M. **Pouyer-Quertier**, G. O. ✻, ancien ministre des finances, sénateu
MM. le Vice-Amiral **Bosse**, G. O. ✻.
E.-J. de **Brugière**, négociant de New-York.
Le général **Z. C. Deas**, de New-York.
Lecesne Charles, propriétaire.
De Circourt ✻, ancien conseiller d'État.
Remy de Courcelles, courtier de commerce.
Comte **d'Hespel**, ancien sénateur.
De Lambertye, maître de forges.
Comte de **Valon**, ancien député.

Un groupe représenté par la Société financière de Paris, et faisa partie des souscripteurs des 84,000 actions, met ces 46,000 titres à disposition du public au prix de 51 fr. 50 c.

50 fr. en souscrivant ;
87 fr. **50** à la répartition ;
125 fr. le 1er juillet 1879 ;
125 fr. le 1er octobre 1879 ;
125 fr. le 1er janvier 1880.

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la fact d'anticiper la totalité des versements ultérieurs ; ceux qui useront de cette faculté re vront un titre définitif au porteur.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE MARDI 15 AVRIL 1879

A PARIS, à la **Société Générale de Crédit industriel et commerci** 72, rue de la Victoire.
à la **Société de Dépôts et de Comptes Courants**, 2, p de l'Opéra.
à la **Société de l'Union Générale**, 9, rue d'Antin et boule Saint-Germain, 209 ;
et aux succursales de l'**Union Générale :**
A Lyon, 16 rue de Lyon.
A Saint-Étienne, 6, place de l'Hôtel-de-Ville.
A Marseille, 18, rue Montgrand.
Et à Lille, 17, rue de Puébla.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Accompagner les lettres du montant du premier versement

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

BERNADETTE

(LA SŒUR MARIE-BERNARD) (1)

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Conformément aux prescriptions de Notre Sainte-Mère l'Eglise Catholique, nous déclarons formellement, pour le présent et pour l'avenir :

1° Que nous soumettons sans aucune restriction au jugement du Saint-Siège tout ce que nous avons écrit jusqu'ici et tout ce que nous pourrons écrire dans la suite ;

2° Que quand il nous arrive, en parlant de pieux et vénérés personnages, de nous servir de termes consacrés par l'Eglise dans les causes des Saints, nous n'entendons nullement prévenir le jugement du Siège apostolique, auquel seul il appartient de prononcer en pareille matière.

H. LASSERRE.

I

Le livre intitulé *Notre-Dame de Lourdes* se termine par cette page :

« Bernadette n'est plus à Lourdes. On a vu comme elle avait, en maintes circonstances, repoussé les dons enthousiastes et refusé d'ouvrir à la fortune qui frappait à l'indigente porte de sa maison. Elle rêvait d'autres richesses.

« — Viendra un jour, avaient, à l'origine, prophétisé les incroyants, où tout le monde saura comment elle sera récompensée. »

« Bernadette, en effet, a choisi sa récompense et mis la main sur son trésor. Elle s'est faite Sœur de Charité. Elle s'est vouée à

(1) La reproduction de cette Etude, que l'auteur se propose de revoir, de corriger s'il y a lieu, de compléter, et de publier très-prochainement en volume, est pour le moment formellement interdite.

soigner, dans les hôpitaux, les pauvres et les malades recueillis par la pitié publique.

« Après avoir vu devant ses yeux la face resplendissante de la Mère du Dieu trois fois saint, que pouvait-elle faire autre chose que de devenir la servante attendrie de ceux dont le Fils de la Vierge a dit : « Ce que vous ferez au plus humble de ces petits, c'est à Moi-même que vous le ferez. »

« C'est chez les Religieuses de la Charité et de l'Instruction chrétiennes, si connues sous le nom de « Sœurs de Nevers », que la Voyante a pris le voile. Ordre aimable et aimé, actif comme Marthe et pieux comme Marie! Il convenait à Bernadette, de même que le nid convient à l'oiseau, de même que la ruche bourdonnante convient à la jeune abeille. Chaque famille religieuse a son type distinctif et particulier. Le type des Sœurs de Nevers est celui-là même de Bernadette : paix profonde, inaltérable sérénité, éternelle jeunesse de l'âme, attrait innocent. Elles portent la croix de l'obéissance et du travail, de la souffrance et de la pauvreté ; mais, pour elles comme pour saint Bernard, l'amour en a enlevé le poids. Quel que soit le joug, il est suave ; quel que soit le fardeau il est léger. Contemplant et goûtant par avance, au milieu des traverses de la vie, la félicité du ciel, elles ont l'aspect heureux des filles du Très-Haut, et leur visage doux, avenant et cordial, rayonne toujours de la paix du Seigneur.

« En attendant qu'elle l'appelle en Paradis, c'est dans ce berceau que la Très-Sainte Vierge a posé son enfant.

« La privilégiée de Notre-Dame de Lourdes se nomme maintenant la sœur Marie-Bernard. Nous l'avons vue naguère en son costume de religieuse, à la maison-mère de cette Congrégation, au couvent de Saint-Gildard. Bien qu'elle ait aujourd'hui vingt-cinq ans, sa physionomie a conservé le caractère et la grâce de l'enfance. Elle possède un charme incomparable, un charme qui n'est point d'ici-bas et qui élève l'âme vers les régions du Ciel. En sa présence, le cœur se sent remué dans ce qu'il a de meilleur par je ne sais quel sentiment religieux, et on la quitte tout embaumé par le parfum de cette paisible innocence. On comprend que la sainte Vierge l'ait aimée. D'ailleurs, rien d'extraordinaire, rien qui la signale aux regards et qui puisse faire deviner le rôle immense qu'elle a rempli entre la Terre et le Ciel. Sa simplicité n'a pas

même été atteinte par le mouvement inouï qui s'est fait autour d'elle. Le concours des multitudes et l'enthousiasme des peuples n'ont pas plus troublé son âme que l'eau ne ternirait, en le baignant une heure ou un siècle, l'impérissable pureté du diamant.

« Dieu la visite encore, non plus par des Apparitions radieuses, mais par l'épreuve sacrée de la souffrance. Elle est souvent malade, et ses tortures sont cruelles. Elle les supporte avec une patience douce et presque enjouée. Plusieurs fois on l'a crue à la mort : « Je ne mourrai pas encore, » dit-elle en souriant.

« Jamais, à moins d'être interrogée, elle ne parle des faveurs divines dont elle a été l'objet. Elle fut le témoin de la Vierge. Maintenant qu'elle a rempli son message, elle s'est retirée à l'ombre de la vie religieuse, humble et cherchant à se perdre dans la foule de ses compagnes.

« C'est pour elle un chagrin lorsque le monde la vient chercher au sein de sa retraite et que quelque circonstance la force à se produire encore. Elle redoute le bruit et fuit la gloire humaine. Elle repousse loin d'elle tout ce qui peut lui rappeler la célébrité de son nom dans l'univers chrétien. Ensevelie en sa cellule ou absorbée dans le soin des malades, elle ferme son oreille à tous les tumultes de la terre : elle en détourne sa pensée et son cœur pour se recueillir dans la paix de sa solitude ou dans les joies de sa charité. Elle vit dans l'humilité du Seigneur et elle est morte aux vanités d'ici-bas. Ce livre que nous venons d'écrire et qui parle tant de Bernadette, la sœur Marie-Bernard ne le lira jamais (1). »

Depuis que notre main traça ces lignes, près de douze ans se sont écoulés.

II

Or, il y a six semaines, un ou deux jours après la fête de saint Joseph, M. l'abbé Febvre, aumônier de la communauté des Sœurs de Nevers, demanda à la sœur Marie-Bernard quelle grâce particulière elle avait sollicitée de l'époux de Marie, patron de l'Eglise universelle :

— Je lui ai demandé, dit-elle, la grâce d'une bonne mort.

(1) Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre. Grande édition in-4°, p. 510-514.

Et au ton particulier, au ton ferme et précis dont lui fut faite cette réponse, il vint au prêtre l'idée que la privilégiée de la Reine du Ciel avait eu le pressentiment ou la révélation de sa fin prochaine.

Et le vendredi 28 mars dernier, l'avant-veille du dimanche de la Passion, l'enfant bien-aimée de la très-sainte Vierge, la sœur Marie-Bernard, depuis longtemps malade, se trouvait en grande souffrance et faiblesse. Les appréhensions de l'amour et les prévisions de la science portaient le même jugement sur l'issue de la crise. La Révérende Mère, les chères Sœurs groupées autour de Bernadette, le savant médecin qui lui donnait ses soins, tous pensèrent que sa fin était imminente, et que la Voyante de Lourdes était sur le point de laisser pour jamais la terre où nous vivons.

Si le corps semblait être à toute extrémité, l'esprit cependant rayonnait en sa plénitude. Dans cette lampe qui se brisait, la Lumière, ferme et pure, projetait encore tout son éclat.

Donc on a jugé alors que le moment était venu pour elle de recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. Et M. l'abbé Febvre lui a fait entendre les exhortations suprêmes que l'on adresse à ceux qui vont mourir.

— Allons, ma chère sœur, lui a-t-il dit, il faut faire généreusement le grand sacrifice.

A ces mots, le clair et limpide regard de la malade a naïvement interrogé le Prêtre. Et, témoignant quelque surprise, elle a demandé et répété vivement :

— Quel sacrifice, mon Père, quel sacrifice?

— Ma bonne sœur, a répondu le Prêtre à son tour étonné, il s'agit du sacrifice de la vie.

Et sur cette parole Bernadette a souri doucement, levant les yeux vers la céleste patrie.

— Mais, mon Père, ce n'est point là un sacrifice, a-t-elle dit simplement... Non, ce n'est pas un sacrifice que de quitter cette vie où l'on a tant de peine à ne pas offenser le bon Dieu, et où l'on rencontre tant de traverses.

— Assurément non, a repris l'Aumônier, qui tout aussitôt a suivi en ses hauteurs les sentiments de cette âme incomparable. Ce ne doit pas être un sacrifice que d'aller jouir pour toujours des éternelles splendeurs de Dieu... Et vous, ma sœur, sans avoir jamais contemplé

la face même du Très-Haut, vous savez pourtant *quelque chose* de ce que c'est que la beauté divine?

Elle a soudainement fermé les yeux comme pour retrouver et revoir en elle-même, par un regard intérieur et rapide, l'image ineffaçable.

— Oui, a-t-elle répondu, et c'est ce souvenir qui me console et qui tourne mon cœur à l'espérance.

*
* *

Cependant elle a fait quelque difficulté pour recevoir l'Extrême-Onction, et l'a un instant refusée avec une sorte de mutinerie enfantine et de grâce enjouée, qui étaient en sa vive nature et qui ne la quittèrent jamais :

— Non! non! je ne veux pas encore qu'on me donne l'Extrême-Onction.

— Et pourquoi?

— Pourquoi? parce que j'ai guéri toutes les fois que je l'ai reçue, et que je suis justement entrée en convalescence à partir de ce moment-là. Voici la quatrième. Je ne voudrais la recevoir qu'à bon escient : pour mourir et non pour recommencer à vivre.

On a insisté. Et, obéissante jusqu'à la fin, elle a surmonté son sentiment pour se soumettre à celui de l'autorité religieuse et maternelle qui la pressait.

Après avoir reçu le suprême sacrement, elle s'est tournée vers la révérende Mère Adélaïde Dons, Supérieure-générale, et vers les Religieuses qui étaient agenouillées autour du lit de douleur. Et d'une voix, dont la force et l'énergie ont étonné en cet état de faiblesse, elle a prononcé ces humbles paroles :

— Ma chère Mère, je vous demande pardon de toutes les peines que j'ai pu vous faire par mes infidélités dans la vie religieuse. Et vous aussi, mes chères sœurs, je demande également pardon de tous les mauvais exemples que je vous ai donnés... Priez toutes pour moi.

Cette Extrême-Onction n'a pas été le terme de sa vie. Mais on peut dire qu'elle a été le commencement de sa longue agonie, qui a duré près de vingt jours.

III

Sous l'imminence de cette mort la Communauté était dans l'inquiétude et le trouble. Et, à l'occasion de celle qu'on allait perdre, les chères Religieuses se racontaient l'une à l'autre, dans les jardins et sous les cloîtres, mille détails charmants qui revenaient au souvenir de leur esprit et à la mémoire de leur cœur. C'était un doux bourdonnement d'abeilles au sein de la ruche laborieuse : c'était un tendre gémissement et une note éplorée parmi ces Filles du Ciel travaillant au miel de la Terre...

Ah! pourquoi notre oreille profane n'entendit-elle point ces murmures et ces récits, ces pieuses ressouvenances ainsi épanchées entre ces Vierges du Seigneur? Que de trésors pour l'édification de l'âme et pour les délices de l'intelligence!... Ont-ils donc été emportés pour jamais par le vent, sous les arcades claustrales ou sous la voûte des grands arbres, emportés comme la mélodie fugitive de l'orgue ou le chant passager de l'oiseau? — Peut-être non.

Les bonnes sœurs de Nevers aiment en nous le véridique narrateur des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes, le fidèle historien que Bernadette honorait de sa chrétienne et particulière sympathie, et dont elle se plaisait à s'informer encore à ses compagnes, en ces derniers jours de son existence mortelle.

— Toutes les visites me sont un supplice, disait-elle il n'y a pas deux ans, avant la mort de l'illustre Curé de Lourdes. Et, en dehors de ma famille, il n'est dans le monde que trois personnes pour lesquelles je courrais avec joie au parloir : Mgr Peyramale, M. l'abbé Pomian et M. Henri Lasserre.

Et pourquoi, vénérée sœur, faisiez-vous pour moi, si indigne, cette glorieuse et bienveillante exception ?... Ah! c'est que dans nos entretiens répétés sur les Apparitions de Marie et les merveilleux épisodes de votre enfance, vous aviez compris que le même amour de la vérité sainte, qui animait votre cœur très-pur, embrasait aussi mon cœur misérable. Vous saviez que j'avais raconté loyalement et fidèlement toutes choses à l'oreille des hommes. Etrangère à tout conflit, à toute polémique, à toute lutte, vous saviez cependant

que je défendais avec énergie contre tout esprit de légende l'inviolable intégrité de cette histoire divine, que je défendais contre tout alliage terrestre, contre tout mélange mondain, l'œuvre sacrée de notre céleste Mère. Aussi votre porte fut-elle toujours ouverte pour l'historien de Notre-Dame de Lourdes, sans que jamais il ait eu le moindre recours aux ordres de l'Autorité pour vous le commander, mais seulement à son agrément pour vous le permettre. Jamais mes questions ne vous troublèrent, innocente enfant de Marie, jamais mes interrogations droites et simples, en quête unique de la vérité, ne firent couler vos larmes comme les pièges des captieux, qui ne cherchaient qu'à vous pressurer et vous induire en contradiction... Vous m'avez laissé comme héritage votre propre cœur dans le cœur de vos sœurs.

Et voilà comment, si je n'ai point personnellement assisté à ces intimes dialogues entre vos Sœurs et vos Mères, elles m'en ont du moins redit elles-mêmes les échos avec le cordial abandon que l'on a pour les amis éprouvés, pour ceux que nous ont légués l'affection et l'estime de quelque chère âme disparue de ce monde.

Répétons donc (bien imparfaitement aujourd'hui et sauf à les compléter plus tard) répétons ces simples échos de la Maison du Seigneur, alors que, durant les derniers jours de Bernadette, ses compagnes éplorées s'entretenaient d'elle, les yeux pleins de larmes, comme jadis les Vierges d'Israël quand s'en allait mourir la fille de Jephté.

IV

Que Dieu nous fasse la grâce de recueillir ici, en les condensant dans la forme sans les altérer dans l'esprit, en les reproduisant autant que possible dans la vivante vérité de leur physionomie, les mille détails de ces causeries éparses, interrompues par la prière, par le travail, par les heures qui passent et les soleils qui se succèdent, mais qui, en réalité, ne faisaient cependant qu'un entretien unique sur la préoccupation unique de toutes ces âmes.

— Elle ne va pas au ciel, disait une des Religieuses : elle y court, elle y vole, et déjà ses pieds ne touchent plus la terre. Aussi ne voudrait-elle point retourner en arrière.

— Oh! non, certes non! lui répondait-on, elle aime la voie douloureuse qu'elle monte, sachant où conduit ce rude chemin, sachant surtout qu'elle y marche à la suite de Jésus-Christ. Comme l'autre jour j'assistais à ses si cruelles souffrances, cette parole me vint aux lèvres : « — Je ne comprends point, sœur Marie-Bernard, que vous ne demandiez pas votre guérison. » « — Et après cela, m'a-t-elle reparti vivement, le bon Dieu viendrait dire : « *Voyez-vous cette petite Religieuse qui ne veut rien souffrir pour Moi, qui ai tant souffert pour elle ?* » Non pas! non pas! »

— Elle a des mots d'une grâce charmante, poursuivait une troisième. Hier encore comme je lui rendais quelque petit service, la retournant dans son lit ou lui donnant à boire, elle me regarda avec gratitude : « — Je suis soignée mieux qu'une Princesse, me dit-elle. — Une Princesse aurait peut-être autant de nos soins, lui ai-je répondu; mais assurément elle n'aurait pas autant de notre cœur. — Oh! oui, a-t-elle repris, je suis soignée mieux qu'une Princesse! » Et elle a ajouté en souriant : « — C'est que je suis l'épouse du Grand Roi. »

— A moi, la semaine dernière, elle a fait une autre repartie, raconta celle qui avait coutume de lui préparer son petit repas de malade. Je venais de lui apporter un bouillon qui la fortifia et dont elle me fit cet éloge : « Il est parfait. » Moi cependant, je pensais au Paradis où je voudrais bien aller. « — Chère sœur Marie-Bernard, lui ai-je dit après un instant de causerie, vous devriez bien demander que je meure bientôt. » Elle m'a soudain lancé sa riposte comme une flèche : « — Et les autres! » s'est-elle écriée du ton d'un enfant devant lequel on chercherait à s'emparer de tout le gâteau. Après quoi, calme, sereine et même rieuse au milieu de ses douleurs, elle m'a fait cette plaisanterie : « — Au moins chère Sœur, ne mourez pas avant moi... Je n'aurais plus de bon bouillon! »

*
* *

— Pauvre petite! disait la sœur A, comme elle est torturée et comme elle a de mérite, si impressionnable et si vive, à garder sans la jamais perdre son héroïque patience. Ces jours-ci sa poitrine déchirée par la toux, oppressée par la suffocation était toute brû-

lante ; son corps mis en lambeaux par les pansements innombrables et par un si long séjour au lit, était tout endolori et saignant; la carie des os donnait au genou qu'elle ronge des élancements épouvantables. M. l'aumônier lui a dit : « — Courage, ma sœur ! Souvenez-vous des promesses de Marie. La joie, la récompense, le bonheur sont au bout ». « — Oui, répond-elle. Mais que le bout est long à venir !... » Et se tordant sur le brasier de l'épreuve, elle ne pouvait s'empêcher de pousser de temps en temps quelques cris. Pour se raidir contre le mal et contre toute tentation de révolte, elle étendait ses bras en croix, s'unissant par la volonté aux douleurs de l'Epoux des âmes : « -- O mon Dieu, je vous offre tout! O mon Jésus que je vous aime! » Et puis, quand il y avait quelque répit, elle se reprochait les cris involontaires et les gémissements que la nature avait arrachés à ses lèvres, et elle joignait les mains, demandant à nous toutes pardon du scandale, après nous avoir édifiées, et à Dieu pardon de la faute, après avoir accompli la vertu sublime.

*
* *

— Notre-Dame de Lourdes l'assiste manifestement en ce grand passage disait une autre; et elle tient par la main son enfant privilégiée, arrivant aux portes du Ciel. Notre chère Sœur a constamment présent à l'esprit le souvenir de l'Apparition et elle a comme la nostalgie de la véritable patrie dont Marie est la Reine.

— Oh! que cela est vrai! répondait l'une des Mères de la congrégation. Les Apparitions aux Roches Massabielle ont laissé sur le visage de notre sœur un rayonnement particulier que l'âme perçoit d'une façon presque sensible et, dans son cœur, l'insatiable soif de l'amour.

— Ce rayonnement dont vous parlez, ma Mère, ce charme qui nous entraîne toutes vers elle depuis le jour où elle entra parmi nous, frappe surtout les enfants. Les enfants courent à Bernadette et Bernadette court aux enfants. On dirait que ce sont des âmes jumelles dont l'innocence fraternelle se reconnaît du premier regard. Et c'est à propos d'une enfant qu'il me revient en l'esprit une petite anecdote qui ne sortira jamais de ma mémoire.

La sœur de l'une de nos Religieuses arriva un jour à la commu-

nauté, accompagnée de sa petite fille, agée d'environ cinq à six ans. C'était du temps de notre Révérende Mère Joséphine Imbert. Cette dame (elle se nommait Mme Dorfeuille), avait un immense désir de voir la sœur Marie-Bernard, alors malade et alitée ; mais notre Mère générale qui respectait avec tant de sollicitude chez notre bien aimée sœur l'amour profond de la retraite, ne crut point devoir accorder la permission demandée. Grand chagrin de Mme Dorfeuille. Notre bonne Supérieure en fut touchée.

« — Eh bien, lui dit-elle, pour vous consoler un peu, je permets à votre petite fille d'aller la visiter un instant. »

Et voilà la petite fille montant, conduite par moi, l'escalier de l'Infirmerie.

La porte en était ouverte.

L'enfant, apercevant Bernadette dans son lit, s'arrête sur le seuil et joint les mains comme devant le Saint-Sacrement, immobile, recueillie, les yeux dans la joie.

La sœur Marie-Bernard l'appelle aussitôt. Et l'enfant s'étant approchée du lit, elle lui a mis la main sur la tête, et l'a caressée affectueusement.

La petite fille après avoir embrassé Bernadette a de nouveau croisé ses doigts dans l'attitude de la contemplation :

— Ma sœur, vous avez vu la sainte Vierge?

— Oui.

— Et était-elle bien belle ?

Le rayon du souvenir a passé sur le visage de notre Sœur.

— Si belle, a-t-elle répondu à voix basse et d'un accent ému dont je frémis en me le rappelant, si belle que, quand on l'a vue une fois, il tarde de mourir pour la revoir encore !...

La petite fille, gardant constamment ses mains jointes avec ferveur, a repris après un moment de silence :

— Ma sœur, je voudrais bien que vous la priiez pour moi.

— Très-volontiers, chère petite ! mais vous, à votre tour, vous la prierez pour moi.

L'enfant ne s'en allait point.

— Ma sœur, maman aussi voudrait beaucoup que vous priiez pour elle.

— Eh bien, je prierai aussi pour votre maman, a répondu Bernadette touchée.

Et la petite fille, est alors sortie, mais toujours les mains jointes,

et marchant à reculons pour voir notre Sœur plus longtemps.

*
* *

— Dès l'âge le plus tendre, alors même qu'ils ne semblent avoir nulle connaissance, les enfants ressentent pour elle cet invincible attrait, reprenait la sœur B. Il y a quinze jours, vint ici une dame qui avait été fort malheureuse. C'est Mme ***. Elle avait perdu coup sur coup deux enfants qui étaient tout son cœur. Elle n'osait espérer une nouvelle maternité. Son père, un chrétien plein de foi, fit le pèlerinage de Lourdes pour aller demander à Marie de rendre au moins un enfant à sa fille pour les deux qu'avait moissonnés l'Ange de la mort. Et voici que l'année suivante naquit un beau petit garçon. La mère nous l'apporta quand il eut cinq mois. Comme Notre-Dame de Lourdes nous semblait mêlée à sa naissance nous les conduisîmes à Bernadette, sans lui rien dire du reste de tous ces détails.

A peine fut-il entré dans l'infirmerie où notre chère Sœur était assise en sa toilette de malade, que le petit chérubin, avec une attention profonde, quoique rapide, se met à regarder successivement toutes nos sœurs et la bonne Bernadette. Il semblait faire ses comparaisons. Et tout d'un coup, avec une vivacité extraordinaire et un aspect de joie frémissante, il saisit de ses deux mains, et en concentrant toutes ses énergies, le doigt de Bernadette et ne veut plus le lâcher. Il était radieux. Vainement on tente de l'en arracher, il résiste et n'abandonne pas son trésor. Toutes, nous lui présentons nos doigts, en lui faisant des agaceries; la mère elle-même en fait autant. Peine inutile. On a recours à un morceau de sucre, à un hochet brillant. Les grandes tentations sont sans appât. Impossible de détacher l'enfant de son étreinte. Ses yeux brillaient de contentement, et il semblait tenir la Vie. Il fallut employer la force : et quand on l'emporta, non sans larmes, il tendait encore vers sœur Marie-Bernard ses petits bras éperdus.

*
* *

— Sous cent formes diverses la même histoire s'est reproduite, remarquait la sœur C. Plus d'une fois je suis allée avec Bernadette à notre salle d'asile, où l'on ignorait entièrement que ce fut là la Voyante de Lourdes. Que se passait-il cependant ?

Quand au-dessus d'un amas d'aiguilles à coudre, on promène une pierre d'aimant, voilà que toutes les aiguilles s'agitent, s'efforcent, se heurtent, se soulèvent et finissent par se pendre en grappe ou en faisceau contre l'aimant irrésistible. Telle sœur Marie-Bernard arrivant dans la salle d'Asile. A peine étions-nous entrées que c'était une agitation extraordinaire dans tout ce petit monde, qui quittait l'un après l'autre ses jeux, et qui venait s'attacher à sa robe et faire essaim autour d'elle.

— Elle a toujours été elle-même une enfant, aimant à jouer, à plaisanter, à courir! Vous souvenez-vous, mes sœurs, quand pendant quelques semaines elle a dû prendre les béquilles à cause de son genou, comme elle eut bien vite fait un jouet de cet instrument de son infirmité? Elle s'en servait pour lutter à la course avec quelques-unes d'entre nous, pour menacer d'un geste comique celles qui étaient victorieuses et à qui elle lançait plaisamment une aimable malice... Chère petite sœur qui va nous quitter! les larmes viennent aux yeux au souvenir de cette innocente et enfantine gaieté, de cette simplicité, de cette limpidité baptismale qui furent les compagnes de toute sa vie!...

*
* *

— Parfois cependant, mais bien rarement, elle paraissait si grave qu'on pouvait croire qu'elle ployait sous le fardeau de ses douleurs, dit la sœur D.

Un jour que nous nous promenions ensemble, elle me sembla toute songeuse, tout absorbée et abattue. Vainement j'essayais de la distraire.

Je craignis quelque nuage de tristesse dans la pureté de cette âme : « Ne vous rappelez-vous point, lui dis-je, les promesses de la sainte Vierge, et ce que vous avez vu de vos yeux? Est-ce que vous l'oubliez?... » A ces mots elle a levé la tête avec une étonnante vivacité « — L'oublier!!!... » a-t-elle répondu avec un accent indéfinissable, qui venait des profondeurs de son être et qui m'a remuée moi-même jusque dans la moëlle de mes os. — « C'est là! » Et elle a posé la main sur son front, dans une attitude sublime de fermeté fidèle et d'amour indicible. Puis elle a un instant fermé les yeux pour mieux regarder en son souvenir, tandis que moi-même je m'abandonnais à l'émotion de la voir ainsi recueillie, debout et

immobile, la main et le doigt encore levés, par ce geste unique et double qui touchait son front et qui montrait le ciel... Un silence solennel s'était fait entre nous. Nous sommes entrées à la chapelle et nous avons prié.

— Avez-vous remarqué, faisait observer une autre Religieuse, que jamais elle ne regarde les statues? Elle éprouve à voir ces représentations, si grossières pour elle, une impression pénible. Et quand on la force d'y arrêter ses yeux ; « — Oh! que c'est laid! » dit-elle.

La sœur C. raconta ceci :

— Naguère, c'était je crois l'an dernier, je me trouvais avec elle dans le petit parloir où l'on avait placé la gravure du célèbre tableau de Raphaël : la Transfiguration. Je la lui montrai, lui expliquant que, d'après les connaisseurs, c'était là une œuvre admirable. Elle me parut peu sensible aux mérites que je lui signalais : — « Est-ce que, si vous étiez artiste, lui demandai-je, si vous aviez dans la main tout le talent nécessaire, il vous serait possible de faire le portrait de la Sainte-Vierge? La revoyez-vous dans votre souvenir assez nettement pour cela? » Elle a poussé un soupir : — « Quelquefois, m'a-t-elle répondu : *mais pas toujours!* » — « Oh petite! me suis-je écriée en riant, c'est quand vous n'êtes pas sage! »

— Elle est toujours sage, répondait l'une des Mères; mais se tromperaient singulièrement ceux qui croiraient que la nature n'a pas en elle ses vivacités et ses saillies, que la grâce réprime. Sœur Marie-Bernard a un esprit naturel, prompt et logique, qui lui fait aisément monter la repartie aux lèvres quand elle a conscience d'avoir raison ; repartie habituellement pittoresque, heureuse d'expression, très-précise et très-frappante. Elle excelle, comme l'on dit, *à river son clou* à l'adversaire : mais elle le rive avec un marteau d'or. Elle le fait en effet avec tant de justesse et tant de prestesse, tant de droiture et de grâce, que presque toujours c'est à la fois irréprochable et charmant...

Et cependant elle se le reproche, souvent avec angoisse. Et ce sont là ses amers repentirs et ses grands mécontentements d'elle-même. Elle tremble d'avoir fait, ou tout au moins d'avoir pu faire de la peine et elle ne peut se consoler de ces pointes de son esprit, dans la crainte qu'elles n'aient blessé çà et là la sensibilité du prochain,

à qui elle s'empresse d'en demander pardon. Elle en devient toute mélancolique ; et, excessive peut-être en cela, elle s'abandonne alors à une sorte d'humeur inquiète, à un vif dépit contre elle-même qui l'assombrit brusquement et qui lui enlève momentanément cette grâce naturelle et ce charme incomparable, si irrésistible pour quiconque l'approche...

Est-ce là un petit travers, une défaillance, une imperfection? Je ne sais : le Seigneur seul est juge. Mais ce défaut, si c'en est un (et il le semble parfois), mais ce côté de son caractère est le voile sous lequel Dieu la cache pour nous empêcher de trop admirer comme étant au-dessus de la terre notre bien-aimée Sœur, et de trop voir en elle un Ange du Paradis. A Lui seul la gloire sans ombre. Et puis, c'est par là qu'il maintient notre chère Marie-Bernard dans cette humilité profonde qui la fait se considérer comme la dernière d'entre nous et comme la plus misérable des Religieuses... Jamais l'orgueil, jamais la tentation de se complaire en elle-même n'a paru effleurer cette âme que Notre-Dame de Lourdes avait élue entre toutes les autres...

*
* *

— Quand quelque enthousiaste se laissait aller, comme cela arrivait parfois, à des paroles de vénération envers elle, quand on lui parlait de la place assurée qu'elle aurait en Paradis, elle savait aussitôt réprimer par le rire, par la moquerie et la plaisanterie fine, de semblables propos, et elle traitait ses adulateurs en ennemis : « — C'est bien vite fait de canoniser les gens ! Après cela, quand ils sont morts, on ne se croit point, naturellement, obligé de prier pour eux et on les laisse griller en Purgatoire, sans songer à les en tirer. »

— Elle souffrait toutes les fois qu'on l'appelait au parloir, bien que la Révérende Mère violât le moins possible le désir qu'avait Bernadette de demeurer cachée. Elle souffrait, quand, à travers une porte entr'ouverte, elle devinait qu'un regard étranger tentait avidement de contempler ses traits : « — Pourquoi chercher à me voir, disait-elle douloureusement, et qu'ai-je de plus que les autres? Le bon Dieu s'est servi de moi comme il s'est servi des bœufs de Betharram dont le pied s'est arrêté et a frappé à coups redoublés au-dessus de l'endroit où était enfouie la statue miraculeuse. Voilà tout. Rien de plus... »

*
* *

— Est-il vrai, demandait-on un jour, est-il vrai qu'elle ait été tenue, et qu'elle ait voulu demeurer elle-même, dans une ignorance absolue de tout ce qui se passe à Lourdes, de la Basilique qui s'est élevée, des Pèlerinages qui accourent, des Miracles qui s'accomplissent, des livres qui se sont écrits? Est-il vrai qu'ayant achevé sa mission, elle soit devenue comme indifférente à la continuation de l'œuvre que Dieu fonda par ses mains, et au souvenir des personnes et des choses qu'elle a laissées derrière elle en entrant dans la vie religieuse?

— Qu'on se garde bien de le croire, car c'est tout le contraire qui est la vérité. Elle aimait sa famille, et gardait en elle-même le souvenir impérissable et attendri de ses chers parents dont elle parlait avec un pieux respect. Elle aimait Mgr Peyramale, Curé de Lourdes qui fut la plus grande vénération et la plus filiale tendresse qu'elle ait jamais eue au cœur. Sans qu'elle l'eût jamais lu de ses propres yeux, la Providence avait trouvé le moyen de lui faire connaître les moindres détails du livre de M. Lasserre sur tous les faits qui concernaient sa propre histoire et celle des Apparitions, afin qu'elle les pût corroborer par son irrécusable témoignage. Elle connaissait aussi certaines légendes et protestait contre ces inventions. Elle savait la gloire de Notre-Dame de Lourdes, la Basilique, les multitudes, les processions, les miracles, elle suivait avec un intérêt fraternel, des plus vifs et des plus ardents, la construction de l'Orphelinat des Sœurs de Nevers en face de la Grotte sainte... Mais toutes ces choses méritent d'être racontées plus au long.

Et voici à ce sujet quelques faits, quelques anecdotes, quelques épisodes, demeurés dans le souvenir des Sœurs de Nevers :

Henri Lasserre.

(*La fin au numéro prochain.*)

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XXIII

Mon père avait été instruit des détails de cette entrevue, car il ne me fit aucune question, ce dont je me sentis reconnaissante envers lui et envers M. Laumay. Ma résolution devait, toutefois, je le savais, être vivement combattue et je souffrais de ne pouvoir accueillir une demande qui, si visiblement, aurait rendu mon père heureux.

J'avais un autre sujet de crainte. Ma détermination ne causerait-elle pas le départ de M. Laumay? Et ce départ ne serait-il pas des plus préjudiciables non-seulement à nos intérêts, mais à la santé de mon père? Aussi voyais-je avec peine arriver le moment où il me faudrait donner une réponse définitive.

Je ne me sentis pas la force de revoir M. Laumay dans ces conditions; je pris le parti de lui écrire.

Je disais avoir été extrêmement touchée de sa recherche; j'en garderais un cordial souvenir. Mais, après m'être interrogée, je restais convaincue de l'impossibilité où je me trouvais de l'accueillir.

Je priais M. Laumay de ne pas quitter Iffendic, car je le croyais indispensable à mon père. Je disais compter sur le dévouement qu'il m'avait promis et j'espérais, ainsi, le voir surmonter la déception que je pouvais lui causer :

« Nous serons amis, disais-je en terminant; amis bien sincères. Il peut se présenter telle circonstance où j'aurai à réclamer un concours difficile, eh bien! je vous promets de ne m'adresser jamais qu'à vous. »

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15, 30 mars et 15 avril 1879.

Cette lettre partie, je fus plus tranquille et j'attendis avec moins d'inquiétude l'explication inévitable avec mon père. J'avais compris toute la générosité de M. Laumay, j'étais bien certaine qu'il trouverait, pour moi, le moyen d'adoucir cette explication. Il n'y manqua pas, et feignit de croire à la nécessité de me laisser un peu de temps, à la possibilité d'un changement dans mes résolutions; mais son regard, lorsque je le revis, m'apprit qu'il était malheureux. Cette tristesse muette me fut sensible.

Mon père se montrait sombre et irritable. Plusieurs fois, il me répéta ne pas comprendre quelle objection je pouvais trouver contre M. Laumay; que lui-même, se faisant vieux, il serait plus heureux, plus tranquille s'il me laissait un semblable protecteur.

Je ne trouvais d'apaisement que près de Mlle Julie. Elle ne combattait pas ma résolution, dont les motifs lui étaient trop connus, mais me priait doucement de réfléchir encore.

Une lettre de ma sœur reçue vers cette époque changea, pour un temps, l'humeur de mon père. Rose nous écrivait qu'elle était, maintenant, tout à fait rassurée sur la conduite des affaires de son mari. Un banquier influent avait pris André en amitié et le protégeait. Aussi plusieurs des entreprises commencées avaient parfaitement marché.

« Tu peux, ajoutait-elle en terminant, dire à notre père que je compte bien tenir ma promesse d'aller vous voir au printemps. André, lui-même, le désire. S'il n'écrit pas encore, c'est qu'il veut pouvoir offrir à notre père, comme une sorte d'hommage reconnaissant, la preuve du bon emploi de l'argent qu'il nous a avancé et qui nous a sauvés.

« Oh! que je t'aime, Martine, pour avoir si bien plaidé notre cause, et que j'aime notre excellent père : il ne m'a pas repoussée, moi si ingrate en apparence!...

« Paul et René parlent chaque jour de leur grand-père si bon, de leur tante si aimable ; ma petite Rose commence à gazouiller : elle répète tout ce que disent ses frères. Chaque fois qu'elle dit « grand papa » ou « tante » je l'embrasse bien fort : cela l'engage à répéter souvent en riant ces deux mots que j'aime! »

Cette lettre si affectueuse et si rassurante donna un peu de bonheur à mon père.

— Je veux, me dit-il, fêter ces bonnes nouvelles. Sais-tu à quoi je viens de songer? Noël arrive après-demain, et comme il tombe

un samedi, cela fait deux jours de repos complet pour nos travaux. Eh bien! nous célèbrerons Noël en allant entendre la messe de minuit à Montfort, puisque nous ne pouvons l'entendre ici. Le temps est beau; ce froid sec rendra la route facile; nous ferons donc une bonne promenade. Au retour, avec quelques amis, nous achèverons la nuit en faisant honneur au réveillon que Suzanne nous préparera.

Tout naturellement, j'applaudis aux projets de mon père, qui décida d'inviter à nous accompagner M. Laumay, Mlle Julie et deux autres personnes avec lesquelles, depuis longtemps, nous étions en relations de bon voisinage.

XXIV

Le pronostic de beau temps se réalisa. La soirée de Noël s'annonça comme devant être très-favorable à notre excursion. Nous partîmes pour Montfort à pied, chacun préférant la marche à l'entassement dans une voiture, où le froid eût eu plus de prise sur nous.

La soirée était splendide. Sur le ciel presque noir, chaque étoile se détachait avec un admirable relief : son scintillement d'or et d'azur, le blanc neigeux de la voie lactée et le blanc pur de la lune formaient des oppositions de lumière éblouissant le regard. La route, sous ces reflets, prenait des aspects féériques. Les arbres, recouverts d'une mince couche de neige tombée les jours précédents et glacée par le froid, paraissaient être les piliers de marbre ou de cristal de quelque palais fantastique.

Chaque brin d'herbe étincelait comme une pierre précieuse. Le sol, lui-même, durci par le vent du nord, ressemblait à un immense tapis lumineux sur lequel nos pas retentissaient avec une sonore harmonie. De temps en temps, sur les collines boisées, un feu follet bleuâtre s'échappant des amas de feuilles tombées, suivait les ondulations du terrain, paraissant et disparaissant subitement, semblait être la lampe mystérieuse de quelque génie moqueur, gardien des richesses décevantes étalées à nos yeux.

Il n'y avait pas jusqu'à la cloche de l'église, jetant sa note grave au milieu de l'air pur, qui ne parût être un surnaturel appel; et la légère brume frissonnante, particulière aux atmosphères glacées, ressemblait à un voile que l'on eût relevé à mesure des progrès de notre marche.

Ces splendeurs hivernales imposent leur charme avec une force peut-être plus pénétrante que celui des belles nuits d'été. Chacun de nous se trouvait sous l'impression de cette force; nous marchions en silence, heureux, quoique hâtant le pas, afin de ne point arriver en retard.

L'office terminé nous reprîmes la route d'Iffendic. Chemin faisant, nous croisions des groupes bruyants, et soit que cette compagnie me fût déplaisante, soit que le temps eût un peu changé, je ne retrouvais plus le paysage dont la vue m'avait enchantée. J'en fis la remarque quand, revenus à la maison, et choyés par Suzanne, la causerie devint générale.

— N'attribuez pas ce changement à des causes vulgaires, dit en souriant Mlle Julie. Le moindre paysan bas-breton vous apprendrait à quelles lois sont soumises les splendeurs entrevues. Leur éclat va en croissant jusqu'à l'heure où, dans une étable, naquit le Christ-Sauveur. Ce moment passé, un voile les recouvrira de nouveau jusqu'à la Noël suivante.

— Contez-nous cette légende, je vous en prie, chère amie, m'écriai-je. Dans votre Finistère l'imagination est plus vive que chez nous autres Hauts-Bretons.

— Il n'y a pas grand chose de plus que ce que je viens de dire, et ces récits ne sauraient plaire qu'à des rêveuses comme vous et moi.

Mais chacun appuya ma demande. Un peu gênée de se voir ainsi en scène, Mlle Julie reprit en rougissant :

— Ces croyances ont été bien des fois racontées. Les écrivains bretons, naturellement, n'ont pas manqué d'en tirer un brillant parti. Mais à toutes ces poétiques descriptions, je préfère les simples paroles avec lesquelles ma mère satisfaisait ma curiosité enfantine, toujours en éveil sur ces sujets. J'interroge mon souvenir : voici ce qu'il a gardé.

« Ma chérie, me disait ma mère, la nuit de Noël est la fête des humbles et des pauvres; c'est, aussi, la vraie fête des petits enfants. Lorsque Jésus vint sur la terre, une étable fut sa demeure. Sa mère, pauvre entre les pauvres, ne trouva pour réchauffer les membres de son nouveau-né que la chaude haleine d'un bœuf et d'un âne, habitants du lieu où elle avait dû se réfugier.

« Pourtant, au même moment, un glorieux cantique éclatait dans le ciel, et les anges, descendant en troupes serrées sur les nuages, allaient annoncer aux bergers qu'un Sauveur était né. Do-

ciles à la *bonne nouvelle*, les bergers arrivaient à l'étable adorer le petit enfant divin, précédant de plusieurs jours les Rois Mages qu'une miraculeuse étoile devait guider vers Bethléem.

« C'est en souvenir de cette nuit bénie, que chaque veillée de Noël laisse entrevoir à nos yeux mortels un reflet des splendeurs du monde céleste.

« La lune et les étoiles deviennent plus brillantes ; elles éclairent vivement cette blanche traînée que tu aperçois formant comme une route merveilleuse conduisant de la terre au ciel. Les savants donnent un grand nom à cette route ; mais les vieillards l'appellent *chemin de Saint-Jacques* ou de *Saint-Pierre* et tous ces petits points d'un éclat plus vif qui semblent s'y mouvoir, sont les âmes appelées à aller chanter dans le Paradis *l'Hosannah* de l'heureuse nuit de la Nativité.

« La fête du ciel continue sur la terre. Du milieu des bois et des forêts, s'élancent des flammes bleuâtres : c'est *Jean le Follet* qui court dans la campagne en faisant tourner ses doigts de feu. A leur lueur, étincellent les riches vêtements des génies de la terre et des eaux emportés dans une ronde joyeuse. Les immenses pierres druidiques, soulevées de leur base par les korigans, laissent à découvert, pour quelques instants, les trésors qu'elles ont mission de garder jusqu'au jour marqué par Dieu.

« Les animaux, eux-mêmes, tressaillent d'allégresse. Les bœufs et les ânes ont, pour une heure, le don de la parole en récompense du service qu'un âne et un bœuf rendirent au petit Jésus. La nature entière est transformée : chaque être, chaque atome, s'unissant dans un immense cri de joie, saluent la naissance du Christ, et la Vierge Marie, bonne, douce, vraiment tendre, se penche vers le berceau des petits enfants, souriants au milieu de leur sommeil. Elle prie Dieu de garder aux mères ces chères moitiés de leur cœur !

« Mais l'heure sainte a passé. Toutes ces admirables choses disparaissent et deviennent un livre fermé pour nos yeux mortels.

« Cependant il nous reste une espérance, celle de revoir tous ces prodiges à la prochaine veillée de Noël, à moins que nous ne méritions d'aller les contempler dans la compagnie des anges radieux, qui chantent devant le trône de Jésus, l'enfant divin !... »

En disant ces derniers mots, la voix de Mlle Julie avait faibli. On sentait que, plongée dans ses souvenirs, elle revoyait des êtres chers disparus, hélas ! depuis longtemps.

Bientôt, cependant, elle surmonta cet attendrissement et, secouant la tête, elle dit en souriant que le temps des légendes était passé avec celui des derniers gnomes et des dernières fées. Moi seule, peut-être, remarquai son teint pâli, ses yeux humides...

Le récit de mon amie avait rappelé à la mémoire de chacun quelques coutumes ou croyances locales. Mon père se souvint de plusieurs faits curieux concernant la vieille Brocéliande (la forêt de Paimpont) notre voisine.

La causerie dura jusqu'à l'aurore, puis nous nous séparâmes pour prendre un peu de repos et nous mieux préparer à passer gaîment la journée, tous ensemble, ainsi qu'il était convenu.

XXV

Ce fut vraiment une joyeuse journée, une journée tout particulièrement bonne pour moi, car j'en tirai l'espoir de m'attacher, d'une façon plus étroite encore, deux amis bien chers.

Voici, en effet, ce que j'observai.

Une grande conformité de goûts et de pensées, me parut régner entre M. Laumay et Mlle Julie. Fort instruits tous deux, ils trouvaient, sans y songer, le moyen de rendre intéressante la conversation la plus ordinaire. Les chagrins que tous deux avaient éprouvés, se décelaient par *je ne sais quoi* d'un peu mélancolique donnant un grand charme à leur parole.

M. Laumay, je l'ai déjà dit, était doué d'une physionomie fort agréable; ses manières annonçaient un homme distingué et bien élevé.

Mlle Julie n'était pas belle; mais, difficilement, on eût pu trouver visage plus expressif que le sien. Ses grands yeux bleus, surtout, avaient, lorsqu'ils s'animaient, un regard d'un admirable éclat. Sa voix, un peu grave, possédait certaines inflexions d'une douceur, d'une sonorité toutes musicales.

La solidité de ses principes m'était connue. Elle ignorait que l'on pût transiger avec son devoir. Sa fermeté, son courage semblaient, loin de les amoindrir, compléter sa bonté parfaite, sa charité dévouée.

Je savais qu'elle pleurait une mère accomplie et que son frère unique, tendrement aimé, avait résolu, par suite de la difficulté de

se pouvoir produire sans fortune, d'embrasser la profession de marin.

Je savais, encore, que son énergie, son travail persévérant et de tous les instants, avaient eu grand peine à lui faire conquérir la modeste situation qu'elle occupait.

Depuis longtemps, son âme vaillante avait secoué les illusions de la première jeunesse. Elle n'espérait rien en dehors de l'horizon étroit où l'isolaient les devoirs acceptés.

Une fois, seulement, au fond de son calme souriant, j'avais cru lire une allusion aux tristesses de sa vie; mais, en y réfléchissant mieux, je reste persuadée que cette allusion, moi seule l'avais créée; car, jamais, je ne pus remarquer la moindre défaillance chez celle que j'étais fière d'appeler mon amie.

Le maintien de Mlle Julie était naturellement gracieux; ses manières distinguées quoique très simples. Une dignité vraie lui donnait un abord un peu sévère et au premier regard on l'eût crue plus âgée qu'elle ne l'était en réalité; mais si la conversation l'intéressait, on la voyait redevenir, elle qui venait d'achever ses vingt-huit ans, la souriante jeune fille de la dix-neuvième année.

Je faisais toutes ces réflexions, et bien d'autres encore, pendant la joyeuse journée de Noël.

Je voyais un courant amical s'établir entre Mlle Julie et M. Laumay. Ce dernier, tout d'abord simplement poli, s'intéressait peu à peu, semblant tout heureux de trouver une interlocutrice de si réelle valeur.

Mlle Julie, à l'aise dans le milieu sympathique où elle se trouvait, s'animait graduellement. Ses mots spirituels, sa gaieté douce, son aimable regard, la rendaient extrêmement attrayante.

« N'est-ce point là, me disais-je, la femme qu'il faudrait à M. Laumay. Combien, mieux que moi, elle saurait répondre aux aspirations généreuses de cette âme d'élite. Emporté par le mirage de ses propres qualités, il a cru trouver en moi l'idéal rêvé par son imagination. La déception arriverait vite. Je n'ai qu'un courage passif; la souffrance s'imprime trop vite dans mon cœur, je ne sais pas réagir contre ma faiblesse. Enfin quelles ressources trouverait-il dans mon ignorance, dans l'apathie qui me fait fuir toute autre société que celle de mon père et de mon amie.

« Julie et M. Laumay sont, eux, forts contre la vie. Ils peuvent affronter d'autres luttes que celles qu'offrirait à leur activité ce pauvre petit village d'Iffendic. Que faut-il pour qu'ils se connais

sent mieux? Une voix amie leur faisant apprécier leur mutuelle valeur. Je serai cette amie. Quelle joie si je réussis! Quel appui trouverait dans leur affection mon cœur endolori! quelle consolation m'apporterait leur bonheur! Ils m'aiment déjà, ils m'aimeraient davantage. Auprès d'eux, je retrouverais une famille, un frère, une sœur, qui me rendront moins triste le souvenir de ceux que j'ai perdus... »

Je me laissais aller au courant de mes pensées, et bien que je prévisse plus d'un obstacle à la réussite de mes plans, je n'en estimais pas moins qu'elle était assurée et je prenais la résolution d'y travailler sans relâche.

La voix de mon père interrompit mes réflexions.

— A quoi songes-tu donc? Tu ne trouves pas un mot à nous dire, s'écria-t-il.

— Oh! répliquai-je machinalement, vous ne pouvez douter du plaisir que j'ai à vous entendre tous.

— Martine, cette réponse n'est pas digne de vous, rectifia Mlle Julie. D'abord, elle ne signifie rien; puis, j'ai de bons yeux, et j'ai vu que vous rouliez dans votre tête les projets les plus machiavéliques. Je vous connais bien, allez, certaine ride sur votre front, certain plissement de vos lèvres sont autant d'indications pour moi. Dites que j'ai tort? ajouta-t-elle en me menaçant du doigt.

— Je doute, repris-je en riant, que votre perspicacité aille jusqu'où allaient tout à l'heure mes pensées. Cependant, je vous promets qu'un moment viendra où je vous les raconterai très-fidèlement. En attendant, veuillez bien, tous, me pardonner mon apparente indifférence. Je n'ai pas la joie communicative; c'est un de mes défauts. Je le répète, pardonnez-moi!

Puis, comme désormais mon esprit était tranquille, je laissai de côté mon machiavélisme, ainsi que le disait Mlle Julie, et personne ne se plaignit plus de mes distractions.

XXVI

Il me fallait préparer soigneusement la route à suivre pour réaliser mon projet.

Je devais, d'abord, insensiblement amener mon père à renoncer

au désir qu'il gardait de me voir épouser M. Laumay. Je devais, surtout, craindre d'éveiller les susceptibilités de mes amis.

Je réfléchis longuement à cette diplomatie délicate. Je redoublai de soins envers mon père. Je m'identifiai si complétement avec sa volonté que je ne lui laissais pas le temps de manifester le moindre désir. Je sortais plus souvent avec lui, j'écoutais sans ennui apparent les conversations les moins intéressantes ou même les plus antipathiques à mes goûts. Le soir venu, au coin du feu, j'avais grand soin de ne lire que les livres indiqués par le cher vieillard. Aussi se montrait-il heureux, souvent il lui arriva de me dire que lorsque M. Laumay serait mon mari, sa chère petite compagne lui ferait défaut.

— Pourquoi alors, père, m'empressais-je toujours de lui répondre; pourquoi chercher à troubler, si peu que ce soit, l'harmonie régnant entre nous? Vous le savez, on ne peut bien s'occuper de deux choses à la fois, et ce serait une véritable souffrance pour moi de penser que ma présence pût vous manquer.

— Mais tu ne me quitteras pas. Laumay me l'a promis. D'ailleurs, je n'aurais pas consenti sans cela.

— Je ne vous quitterai jamais de par ma volonté. Seulement, il faut tout prévoir. Si, pour une cause pouvant se présenter, il me fallait choisir entre ces deux extrémités : vous quitter ou quitter mon mari, que me conseilleriez-vous?

— Ne parles donc pas ainsi, c'est une supposition impossible!

— Rien n'est impossible, père. Pour ma part, je suis tout à fait convaincue de la bonne foi avec laquelle M. Laumay s'est engagé par cette promesse. Mais réfléchissez, père, vous-même trouvez que M. Laumay n'occupe réellement pas la place qu'il mériterait.

Pour un temps, cette place lui convient, parce que le malheur a revêtu son esprit d'une teinte mélancolique ; l'occasion aidant, il a pris du goût pour moi. Quelle assurance, pourtant, avez-vous qu'il n'éprouvera pas le besoin de donner l'essor à l'esprit d'entreprise renfermé dans son cerveau? Que devrais-je faire, alors, je vous le demande de nouveau?

Ces arguments tirés, après tout, de la possibilité même des choses, faisaient impression sur mon père ; il en arriva à me parler moins fréquemment de ce projet de mariage.

Avec mes deux amis, j'employais un système bien simple, vieux comme le monde, toujours bon, cependant.

Je faisais invariablement aboutir la conversation sur le compte de l'un ou de l'autre, dont je faisais l'éloge. J'affectais, ensuite, de revenir quelque peu sur ces éloges, je trouvais de petites objections et je riais sous cape en prenant plaisir à les faire réduire à néant.

Je faisais, de la sorte, augmenter rapidement l'estime mutuelle que se portaient Mlle Julie et M. Laumay, estime visiblement inclinée vers l'affection.

Près de quatre mois s'écoulèrent. Je ne pouvais agir avec plus de rapidité, mais je prenais patience : j'étais certaine du succès de ma persévérance. Restait à bien choisir le moment de frapper un coup décisif.

L'occasion cherchée me fut inopinément fournie.

Depuis quelques jours Mlle Julie se plaignait d'un peu de mal de tête. Je lui persuadai d'entreprendre de longues promenades; à peine la journée d'études était-elle terminée, que prenant le bras de mon amie, je l'entraînais de ci, de là, pour finalement la ramener à la maison où, le plus souvent, elle partageait notre repas du soir.

J'avais remarqué l'empressement de M. Laumay à nous tenir compagnie ces soirs-là. Il parlait peu directement à Mlle Julie, mais il l'écoutait beaucoup, pesant chacun de ses mots et approuvant toujours.

Un soir, où il avait été convenu d'avance que nous nous réunirions, mon père, fatigué, renonça à veiller. Mlle Julie également manqua à sa promesse. Je connaissais le motif de son absence, mais lorsque M. Laumay s'en informa, je feignis de l'attribuer à un redoublement d'indisposition.

Je vis M. Laumay pâlir.

— Vous me dites cela bien froidement, Mademoiselle, remarqua-t-il.

— Oh! répliquai-je avec une feinte insouciance, cette indisposition n'offre aucune gravité.

— Mais encore?

— Encore! interrompis-je, comme si j'étais impatientée. Un peu de caprice de Julie, sans doute.

— Mlle Julie n'est pas capricieuse.

— Eh bien! si vous préférez une autre explication, elle aura éprouvé un peu d'ennui. Nos modestes réunions ne sont pas toujours des plus attrayantes pour un esprit aussi distingué.

M. Laumay me regarda étonné.

— Comme vous êtes agressive ce soir, Mademoiselle. Jamais je ne vous ai vue ainsi! Quelque chose d'extraordinaire se passe.

— Que voulez-vous que ce soit?

— Je ne sais. Il me paraît étrange que, sans motif, vous sembliez être aussi animée contre votre amie.

— Sans motif! où prenez-vous cela? Qui vous fait juger des choses dont vous avouez vous-même ne pas connaître le premier mot? Pourquoi cette explication au détriment de mon caractère?

— Mademoiselle!

— Ne venez-vous pas de m'accuser de m'être fâchée sans motif? Qui vous le fait croire?

— Vraiment, Mademoiselle, dit-il, vous m'embarrassez beaucoup. Je n'ai pas eu, je vous supplie de le croire, l'intention de vous offenser. Mlle Julie...

— Vous parliez de moi, interrompis-je, laissez de côté Mlle Julie.

Il eut un mouvement de réelle impatience, dont je ris sous cape.

— Pardonnez-moi, reprit-il avec fermeté; mais il me faut dire, d'abord, que je ne crois point Mlle Julie orgueilleuse, encore moins capricieuse.

Un motif d'une réelle gravité peut seul vous pousser, vous, Mademoiselle, l'indulgence même, et qui aimez si généreusement vos amis, à montrer une semblable irritabilité. Je n'ai peut-être pas le droit d'ajouter (pardonnez-moi si je parle), que je ne puis m'empêcher de trouver un son faux à vos paroles : elles ne peuvent être de vous, n'est-ce pas?

Je jugeai que la petite comédie avait assez duré.

— Vous avez raison, dis-je en redevenant moi-même, mes paroles sonnent faux, parce que je sais mal déguiser ma pensée. A votre tour, pardonnez-moi, car si peu habile qu'ait été ma provocation, elle m'a fait connaître toute la vérité.

M. Laumay m'écoutait surpris.

— Je vous étonne, repris-je. Sachez que, depuis longtemps, j'avais cru m'apercevoir de l'existence d'une grande sympathie vous entraînant vers Mlle Julie. De là, à une affection plus vive, il n'y a qu'un pas...

— Que dites-vous, Mademoiselle? s'écria-t-il.

Je me hâtai de couvrir sa voix.

— Ne vous défendez pas. Il n'est pas ordinaire, je le sais, d'agir comme je le fais maintenant. Peut-être aurais-je pu trouver un

messager plus convenable. A coup sûr personne ne vous eût porté autant d'intérêt. Rappelez vos souvenirs, ne vous ai-je pas demandé de me traiter en amie?

— Je n'ai rien oublié, interrompit-il encore, mon espoir est le même.

— Détrompez-vous. Je crois à votre affection : elle m'est précieuse ; cependant, depuis longtemps, je ne la possède plus seule. Souvenez-vous ! Lorsque, pour des motifs qui vous étaient absolument étrangers, j'ai dû refuser votre offre, vous avez montré une vraie tristesse et je souffrais de ne pouvoir l'adoucir. Cette tristesse s'atténua peu à peu : vos goûts, vos pensées rencontraient près d'une autre l'aliment qu'ils réclament. On ne vit pas seulement par le cœur, l'intelligence a des droits qui ne se peuvent prescrire longtemps en vain. Admettons-le, pour un instant, je suis devenu votre femme. Eh bien ! en peu de temps je serais très-malheureuse !

Laissez-moi terminer, dis-je, en arrêtant un geste de protestation. Je le répète, je serais malheureuse, parce que je me sentirais trop inférieure à vous. Ah ! voyez-vous, je suis très-orgueilleuse et très-jalouse. Je souffrirais, malgré votre bonté, de vous voir obligé de chercher des ressources contre l'ennui. Dans ces conditions, où trouverions-nous le calme paisible que nous aurions rêvé. Ces points capitaux arrêtés, tout est arrangé à merveille. Si vous saviez combien grande a été ma joie de vous voir poussé, par la force même des choses, vers le bonheur que, sans cela, vous auriez peut-être dédaigné.

Parlez maintenant, dites si je me suis trompée?

Il se taisait. Son visage, aux traits mobiles, décelait la surprise, l'embarras. Je devais lutter contre un reste de vanité, bien naturelle après tout : mais la victoire était facile.

— Pourquoi vous taisez-vous ! repris-je, avez-vous peur que je vous accuse de changer facilement ? Ne craignez pas cela, je vous le répète, votre amitié sera le prix de la mienne, et votre bonheur contribuera à mon propre bonheur.

M. Laumay releva la tête, son regard plongea dans le mien, il prit ma main.

— Je vous jure, dit-il d'une voix ferme, qu'avant ce moment, je n'avais jamais songé à la possibilité de ce que vous me faites entrevoir !

— J'en suis certaine ; mieux que vous, j'analysais ce qui se passait dans votre âme.

— J'apprécie la générosité avec laquelle vous me traitez. Ah! si vous m'aviez accueilli, j'aurais été en garde contre cette surprise de mon cœur!

— Peut-être, alors, en auriez-vous eu pleinement connaissance, et, si je l'avais deviné, que fût devenue notre tranquillité? Allons, plus de scrupules; j'ai moi-même préparé la voie, puis je vous y ai poussé de toutes mes forces, parce que je la crois bonne pour vous. Mais n'oubliez point ceci : je maintiens les clauses du contrat qui vous demandaient pour moi, au besoin, appui et dévouement. Vous devrez, Julie et vous, m'aider en tout ce que je vous demanderai. J'avais besoin de ce don, vous me le faites, je m'en empare; je crierai à la trahison si vous essayez de me le reprendre! Tout n'est-il pas bien ainsi? achevai-je en souriant.

— O amie vraie! amie généreuse entre toutes les amies! vous voulez me laisser croire qu'il me sera possible de reconnaître vos bienfaits, Dieu veuille que cela me soit épargné, car vous n'auriez recours à nous que si votre cœur était brisé!

— Vous comptez donc pour rien les exigences journalières dont je vous accablerai? dis-je gaiement. D'ailleurs, en son temps, nous réglerons tout cela. Ainsi me voilà votre ambassadrice? Vous m'autorisez à demander à Julie si vous lui agréez?

Le sourire que j'avais appelé sur les lèvres de M. Laumay disparut.

— Vraiment, dit-il, un peu abattu; j'ai parlé comme un enfant! Oui, j'aime, je ne saurais plus me le cacher, j'aime Mlle Julie Chesnay; mais cette affection l'approuvera-t-elle?

— Ne craignez rien. Je ne suis pas aussi certaine de Julie que je l'étais de vous; cependant, je ne crois pas me tromper. J'espère n'avoir pas été indiscrète en soulevant cette explication; ayez bon espoir. L'attente ne sera pas longue, dès demain je parlerai. Maintenant, permettez-moi de vous congédier. Il est tard, j'ai besoin de réfléchir à mon rôle d'ambassadrice.

V. VATTIER.

(*A suivre.*)

EXPOSITION DU DOGME CATHOLIQUE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PAR LE R. P. MONSABRÉ (1)

LES PERFECTIONS DE JÉSUS-CHRIST

QUATRIÈME CONFÉRENCE. — La Sainteté de Jésus-Christ.

La beauté du Christ n'est pas encore entièrement révélée à nous. De son intelligence, de sa volonté, de son cœur émanent, comme rayon supérieur qui couronne l'édifice, une perfection générale qui saisit et pénètre sa grande âme et rejaillit, à travers les voiles de sa chair, sur l'humanité chrétienne : c'est la sainteté.

Jésus est saint. Mais l'absence de toute souillure en lui n'est point le signe distinctif de cette prérogative. Sa sainteté résulte de l'accumulation des dons divins qui unissent son être intelligent et libre au souverain bien. Dans ces noces magnifiques, Dieu prodigue les épanchements, et l'humanité de Jésus-Christ, fécondée par cette union, devient un jardin de délices où fleurissent les vertus et s'épanouissent les actes les plus héroïques et les plus sublimes. Sainteté *excellente en elle-même*, sainteté *active et féconde pour nos âmes*, sont les deux aspects sous lesquels elle doit être considérée.

I

Les saints, si grands qu'ils nous soient apparus, ne sont qu'une copie infiniment inférieure de la sainteté de l'Homme-Dieu, qui les

(1) Ces conférences paraîtront en volume en mai prochain, et seront publiées chez Baltenweck, Paris. — Voir la *Revue* du 15 avril 1879.

dépasse, sans comparaison, par l'origine, les magnificences et la plénitude des dons divins. La sainteté de l'homme n'est point une perfection de sa substance, ni un ouvrage de sa nature.

Elle survient, s'ajoute, se développe sous l'action d'un principe supérieur qui, en pénétrant l'être humain, l'élève à la faculté d'agir conformément à ses destinées surnaturelles. Œuvre laborieuse, difficile et lente qui peut tout d'un coup suspendre son cours, disparaître avec l'édifice qu'elle a bâti, sans que pour cela, nous perdions rien des principes constitutifs de notre humanité. Toute autre est la sainteté de Jésus-Christ.

Elle ne survient pas en lui, n'ajoute rien à sa substance, mais en dérive spontanément. Il est saint, par cela même qu'il est le Christ, et sa sainteté, parfaite dès le commencement, ne peut pas disparaître : elle est inamissible.

De plus, elle est la racine des dons divins qui doivent embellir sa nature humaine, le soleil fécond qui va prodiguer ses magnificences dans l'âme bénie du Sauveur.

Participant de notre nature, l'Homme-Dieu ne peut être étranger à aucune des perfections qui nous honorent, et, comme il est le premier né de l'humanité, il les possède au degré suprême.

Il possède la grâce habituelle d'où découlent les qualités actives et permanentes en vertu desquelles nos puissances atteignent à la hauteur des mérites surnaturels. Elle est innée en lui comme la sainteté substantielle, dont elle est le magnifique épanouissement.

Avec cette grâce on voit s'enraciner et fleurir, dans l'âme du Sauveur, toutes les vertus, à l'exception de celles qui portent le cachet de notre infirmité native et supposent en nous des vides et des défauts; comme la foi, l'espérance, la pénitence, la vertu qui contient la rebellion de nos appétits charnels. Jésus contemple, Jésus possède, Jésus est impeccable, Jésus est tranquille et souverain maître de toutes les puissances de son corps. Mais l'absence de ce qui répugne à sa dignité ne peut pas être une tâche dans sa personne. Tout y est splendeur, et, sans se révéler tout entière, cette splendeur s'est projetée sur les actes de sa sainte vie. Lire l'Evangile, c'est rencontrer à chaque page une vertu de Jésus.

Une comparaison établie entre les vertus du Christ et celles qui sont en dehors de lui, permet de constater qu'on n'y rencontre aucune des faiblesses qui amoindrissent et altèrent les vertus humaines.

Les saintes habitudes que la grâce a plantées dans l'âme du Christ sont toutes contemporaines et n'ont pas à craindre sur la terre vierge où elles naissent, l'obstacle des végétations parasites ou malsaines. Les germes, la fleur, les fruits y sont l'œuvre d'un instant. Jésus ménage à nos yeux les manifestations de ses vertus et nous croyons voir un progrès de cause, là où il n'y a qu'un progrès d'effets; mais leur perfection date de leur naissance. Même les habitudes qui s'acquièrent en nous par une laborieuse répétition des mêmes actes, Jésus les forme par un acte originel d'une intensité si héroïque qu'il n'a pas besoin d'être répété. C'est la conséquence de la science éminente qui détermine, dès le principe, l'incomparable rectitude de la volonté et de la souveraine puissance dont elle est investie par la grâce. Point d'inégalité, car une immense et inépuisable énergie suffit à donner à chaque vertu son plus haut degré de perfection. De quelque côté qu'on regarde, on admire partout la même grandeur et magnificence, charité, miséricorde, prudence, justice, religieux respect, obéissance, amour du vrai, libéralité, force, pieuse audace, magnanimité, persévérance, patience, austérité, pureté, mansuétude, modestie, humilité, toutes les vertus du Sauveur sont comme une avenue d'arbres géants d'essences diverses et de même venue, qui nous conduisent, à travers les flots de lumière et de parfums, au palais de sa divinité.

Sur ces arbres grandioses chante le souffle de l'Esprit-Saint. Il est là, avec tous ses dons, non-seulement pour orner, mais pour agir et donner à l'épanouissement des vertus une plus grande beauté. Il est là, et, avec ses dons, il répand à profusion les grâces gratuites qui, selon les vues de la Providence, doivent préparer les âmes aux envahissements des vérités divines.

Sainteté magnifique, sainteté abondante et pleine! Le Saint est vase, ruisseau ou fleuve ; Jésus est source, source vivante en laquelle la grâce réside à son degré suprême, et Dieu dote le genre humain tout entier, conformément à cette parole de l'apôtre : *Gratificavit nos in dilecto filio suo.*

II

La sainteté de l'Homme-Dieu n'est point une sainteté égoïste. C'est une perfection communicative dont l'influence se fait sentir à

toute sainteté, parce qu'il la forme par son exemple, parce qu'il la mérite, parce qu'il la répand dans les âmes.

Les saints sont les artistes éminents de l'ordre moral. Ce n'est point sur une matière fragile; c'est sur une âme incorruptible et immortelle qu'ils travaillent. Où prennent-ils l'idéal des grandes vertus dont ils veulent l'orner, sinon dans la sainteté typique de Jésus-Christ? Le genre humain, l'œil fixé sur cet admirable idéal, y a vu fleurir les vertus héroïques qui donnent à l'âme une physionomie divine, et de l'imitation qu'elle en a faite, sont nées, avec une variété étonnante, ces physionomies spirituelles, si tranchées et si extraordinaires dont s'honore le monde chrétien. L'apôtre, le docteur, le martyr, le pénitent, la vierge, tous contemplent l'Homme-Dieu, pour opérer ces prodiges qui sont l'objet de notre étonnement. Les princes de la fortune, de la grandeur et du savoir, prosternés aux pieds du Roi des rois, recueillent les hautes leçons de son humilité et confessent par leurs actes que la suprême magnificence consiste à mépriser tous les biens périssables, et à les mettre au service de plus petit que soi.

Après avoir démontré que tous les actes de la vie chrétienne ne sont que des copies éparses des actions de Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, le Père Monsabré résume et confirme sa thèse, par un exemple sublime et touchant de l'influence exercée sur une âme par la sainteté de Jésus-Christ.

« Un gentilhomme de Florence, engagé dans le métier des armes, apprit que son unique frère, pour lequel il avait une tendre affection, venait de succomber sous le poignard d'un assassin.

« Sa douleur fut grande, mais plus grande encore sa colère contre le meurtrier. Il jura sur son honneur de venger la victime, dût-il poursuivre jusqu'au bout du monde, le misérable qui avait si cruellement blessé son cœur. L'occasion de tenir son serment ne se fit pas longtemps attendre. Un jour, accompagné de ses soldats, il voit venir au-devant de lui celui qu'il cherchait. C'était à la campagne, dans un chemin profond et solitaire : l'assassin désarmé ne pouvait pas échapper. A la vue de son ennemi, ce malheureux, tremblant et demi mort, se jette à genoux, étend les bras et demande la vie. Le vengeur se rappelle aussitôt le clément crucifié dont l'Eglise pleurait la mort ce jour-là, car on était au Vendredi-Saint. Touché jusqu'aux larmes, il se jette à genoux lui-même devant celui qui l'implore, l'embrasse et lui dit en sanglotant : « Je te pardonne

« comme mon Jésus a pardonné, viens, tu seras mon frère pour remplacer celui que tu m'as ravi. » Puis, le conduisant dans l'Eglise la plus proche, ils se prosternèrent devant un crucifix. O prodige! la sainte image inclina la tête vers le miséricordieux soldat, qui venait de lui sacrifier sa vengeance ; et celui-ci, renonçant à la milice du siècle pour combattre sous l'étendard de la croix, devint l'illustre père d'une famille religieuse, saint Jean Gualbert. »

Donc, les saints ont tous été des copistes de Jésus-Christ. Ne pouvant résumer en eux sa physionomie, ils en ont pris quelques-uns des traits, dont la reproduction a été le travail et l'honneur de leur vie. Les saints sont l'Evangile vivant, immortel et indestructible, et le témoignage qu'ils rendent à l'Homme-Dieu, écrase toutes les impiétés, lorsque du fond des siècles et du milieu de toutes les générations, ils s'élèvent par millions pour chanter la gloire de Jésus trois fois saint.

L'influence typique de la sainteté de Jésus-Christ nous explique déjà cette parole du grand apôtre : *Ipsum dedit caput supra Ecclesiam*, Dieu l'a donné comme tête à son Eglise.

Mais cette tête fait plus que montrer la sainteté, elle déverse sur tous les membres du corps mystique qui lui est uni, la plénitude sanctifiante dont elle est comblée. Instrument pénétré de l'infinie vertu de Dieu, elle mérite et opère la sainteté. Elle la mérite par ses actions libres et saintes dont la valeur est infinie, et la répand dans tout le corps de l'Eglise, comme une tête charnelle fait jaillir sa vitalité dans tous les membres du corps humain. *De plenitudine ejus omnes accepimus.*

De même que dans notre corps, la vie descend des hauteurs et circule harmonieusement par une infinité de rameaux en tous les membres qu'elle anime, accroît et perfectionne, de même dans le corps mystique du Christ, la sainteté descend de la tête auguste où elle préside, pleine, parfaite, inaltérable, et se communique à tous les fidèles devenus membres de Celui qui vivifie. Ne voyant point ce mystère avec les yeux de la chair, le chrétien vulgaire oublie facilement cette influence de Jésus-Christ sur l'humanité ; mais le saint, plus profondément envahi et plus vivement excité par les riches effluves de la grâce, s'écrie : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. » Non-seulement la Sainteté est une copie du type qu'il a contemplé, c'est une efflorescence de la Sainteté de Jésus dans un milieu vivant qui se l'approprie et le fait

valoir à son propre bénéfice. Les dons gratuits eux-mêmes, illuminations extraordinaires, miracles, prophéties, dérivent de cette sainteté; car il n'en est aucune qui n'opère au nom et par la puissance de Jésus-Christ. Les justes de l'ancienne loi et les anges eux-mêmes ont reçu de sa plénitude. Aucun habitant du ciel et de la terre ne peut être sanctifié que par lui : *Nullus hominum, neque angelorum est sanctus nisi per Christum.*

Retenez cette parole, s'écrie l'orateur en terminant, je la soumets à vos méditations. Nous traversons des jours ténébreux et troublés qui demandent de nous autre chose que les vertus médiocres, dont nous nous sommes contentés jusqu'ici. Il nous faut des saints pour répondre, par l'irrésistible argument de l'héroïsme, aux ennemis de l'Eglise qui nient son indestructible vitalité et préparent ses funérailles; des saints pour changer en clémence les justes colères de Dieu, des Saints pour protéger notre gloire nationale, menacée par l'athéisme légal. . . . . .

CINQUIÈME CONFÉRENCE. — Les Infirmités de Jésus-Christ.

Les esprits superficiels qui ont étudié la vie de Jésus-Christ se sont étonnés d'y rencontrer la souffrance qui semble l'apanage de l'humanité fragile sur la terre. Toutefois, loin de se scandaliser de ce contraste étrange de perfections et d'infirmités, l'enseignement catholique en révèle la grandeur et la gloire. Au lieu de déchoir, l'Homme-Dieu en reçoit une merveilleuse beauté.

Pour résoudre ce problème, il suffit de se poser les deux questions suivantes : Le Christ a-t-il réellement pris nos infirmités ? — Pourquoi les a-t-il prises ?

I

A plusieurs époques, dès l'origine du christianisme, des esprits téméraires, se refusant d'admettre les souffrances du Sauveur, ont nié l'existence réelle de sa chair. Erreur grossière, en contradiction avec la vie de l'Homme-Dieu et ses affirmations les plus précises.

Jésus est infirme, nous sommes obligés de le croire, sans cependant établir entre lui et nous une ressemblance qui serait un déshonneur pour sa personne divine. En courbant sa grandeur sous le joug des

pénalités qui ont accablé la nature humaine depuis sa chute, il n'a point revêtu les infirmités rebutantes qui portent les stygmates du péché, telles que l'ignorance, la dépravation, les difficultés pour le bien et toutes les laideurs que transmettent à leur postérité les générations dont les sources vitales sont empoisonnées.

Le Christ est pur, et cependant il est infirme. Toutes les passions naturelles et innocentes aussi bien que les forces passives qui nous rendent sensibles à la douleur et nous préparent à la mort, il les a acceptées pour être plus conforme à notre image et ressemblance. A la différence de l'Homme, Jésus accepte et ne subit pas. La raison chez lui demeure maîtresse absolue, là où dans le composé humain, elle capitule souvent à l'assaut des puissances inférieures. La perfection de son âme et de sa naissance ne lui permettait pas de se laisser imposer des misères que sa volonté pouvait prévenir. Il a pris nos passions dès le premier instant de sa vie. Loin de troubler l'harmonie des facultés de l'ordre intellectuel, elles sont leurs ministres dociles pour l'accomplissement de ses desseins. La colère y sert la justice, et la tristesse est une leçon de haine pour le péché. Tout est pur, tout est voulu dans ses passions et ses souffrances; il a choisi la croix pour son lot sur la terre; et s'il avait demandé la joie au lieu de la douleur en partage, aucune infirmité ne serait jamais entrée dans le vase immaculé de sa chair. Ainsi les passions sont en lui selon la nature et au-dessus de la nature. Selon la nature, parce qu'il permet à sa chair d'être émue et de souffrir ce qui lui est propre; au-dessus de la nature, parce que sa volonté précède et règle toute infirmité et toute douleur. Mais cette volonté précédente ne peut en rien diminuer ses souffrances. La douleur de Jésus-Christ fut la plus grande des douleurs. Son corps plus parfait était doué de perceptions plus promptes et plus délicates. Préparé par cette perfection même à d'inénarrables excès, l'Homme-Dieu, par un acte souverain de sa puissance, dégageant la souffrance de tout ce qui serait propre à l'adoucir, en fait une souffrance pure. La grandeur de ses maux est due à l'isolement de la souffrance dans la souffrance même. La vision qui béatifie son âme n'étend pas ses effets au-delà des hauteurs où rayonne l'intelligence. « Par un prodige inouï, il partage ses puissances en deux, arrêtant en chemin les communications des régions calmes, sereines où se déversent la lumière, la paix et la félicité. Semblable à ces montagnes altières dont les sommets se baignent dans l'azur du soleil, et reçoivent en plein les

chauds rayons du soleil pendant qu'à leurs pieds la vallée tourmentée retentit des clameurs de la tempête qui dévaste les forêts et les champs, la grande nature du Christ, toute à la joie de posséder Dieu sur les cîmes tranquilles et immuables où il se révèle, abandonne à elle-même la région mobile et impressionnable des passions et des sensations. Là, toutes les puissances inférieures se meuvent dans un triste et sombre isolement. Non-seulement Jésus les laisse faire et souffrir ce qui leur est propre, mais il s'applique encore à amasser en son âme une somme de douleurs proportionnée à la grandeur de l'œuvre qu'il veut accomplir. Son âme est un gouffre où se précipitent tous les torrents. Les gentils et les juifs, les princes et le peuple, les maîtres et les valets, tous jusqu'à ses familiers et ses amis conspirent contre lui, l'environnent de trahisons, de mépris, d'isolement, d'injures et de persécutions. L'honneur, l'âme, le corps, la face, la tête, les pieds, les mains, la bouche, les oreilles, sont des abîmes de douleurs, et quand il lève les yeux au ciel pour y chercher une consolation, un nuage passe et lui dérobe cet adoucissement. Il souffre tous les maux : *Repleta est malis anima mea.*

L'Homme-Dieu a tout souffert : il est le portefaix de l'humanité : *Dolores nostros ipse portavit.* Dieu l'ayant chargé de toutes nos iniquités, il en subit le châtiment. Il s'en va, courbé sous les peines qu'ont méritées les pécheurs. C'est un géant miséricordieux qui traverse tous les lieux où les coupables sont tourmentés, couvert des plaies de cette multitude de réprouvés qu'il vient d'arracher au supplice. Il porte les douleurs de tous les temps, de tous les lieux, de tous les hommes. C'est le misérable abandonné qui s'écrie du fond des anéantissements où Dieu l'a couché : O vous tous qui passez sur le chemin, venez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. *O vos omnes qui transitis per viam, venite et videte si est dolor sicut dolor meus.* Son brisement est grand comme les flots de la mer. Ses souffrances sont si réelles et si profondes que la somme de tous les maux endurés par les humains, ne peut en donner une idée. Si toutes les maladies et toutes les tortures de ce monde prenaient rendez-vous dans le corps d'un seul homme, et qu'un seul homme put les supporter, en comparaison de ce que Jésus a souffert pour nous, en une seule heure, ce serait peu ou rien.

Au premier abord, ces vérités semblent jeter un nuage sur la

perfection du Sauveur, mais en considérant avec quel soin délicat elles sont dégagées de tout ce qui est vil et honteux, il faut convenir avec Bossuet que la perfection paraît tout entière et l'infirmité tout entière, et que tout cela est admirable. C'est un contraste plein de splendeur qui prépare la perfection de Jésus-Christ, en le faisant passer du comble des humiliations au sommet de la grandeur et de la beauté.

II

En examinant le but, auquel le Sauveur destine ses infirmités, elles se révèlent à nous comme des puissances fécondes, d'où jaillit la perfection suprême ; car Jésus les a prises pour mieux honorer Dieu, pour mieux témoigner son amour et pour s'assurer à lui-même une plus grande gloire. Revêtu d'une humanité glorieuse et impassible, il n'eût pu exprimer l'anéantissement qui exprime à Dieu la dépendance des créatures. Dieu est tout et l'homme n'est que poussière devant lui. Cette grande vérité a dominé tous les siècles et tous les peuples. Aussi l'histoire religieuse de l'humanité est-elle remplie de destructions saintes, destinées à rendre hommage à notre néant et à la souveraineté de Dieu. Et non-seulement la vie était consacrée à l'adoration, elle représentait encore l'expiation. Le péché, ayant fait de l'homme le grand ennemi de Dieu, il fallait le détruire pour satisfaire la justice infinie outragée. Sans expiation, point d'adoration pure. La souffrance et la mort devaient dominer l'un et l'autre. Dieu lui-même l'avait proclamé. *Sine sanguinis effusione, non fit remissio peccatorum.*

Les peuples l'avaient compris. D'un bout à l'autre de l'histoire des sacrifices, deux cris s'échappent de toutes les bouches : *Alleluia ! miserere !* cris éloquents, mais qui, partis même de la bouche des enfants ou du cœur des vierges, se font entendre de trop bas pour émouvoir la miséricorde de Dieu. *Alleluia ! miserere !* cris de louanges et de pardon que le Christ seul pouvait chanter, en venant clore, par l'immolation de sa personne, la longue période des religieux carnages.

Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi. Sa mission est résumée dans cet oracle, et dès qu'il l'a eu accompli, la justice divine a été satisfaite ; car elle a vu, lui rendant hommage,

plus que la beauté anéantie et que l'innocence immolée : l'infinité d'un Dieu.

Infirme par respect pour l'honneur de Dieu, le Christ est encore infirme par amour pour nous. L'amour recherche les rapprochements et l'intimité. Il abaisse la grandeur avant de grandir ceux à qui il se donne. Voilà pourquoi Jésus a voulu passer par tous les accidents de notre vie voyagère et fragile. « L'homme n'aurait pas cru à son incarnation, si sa chair, investie de privilèges surhumains, eût plané en quelque sorte entre le ciel et la terre, dédaigneuse de nos besoins et protestant contre nos misères. Le souvenir des apparitions de l'antiquité judaïque, aurait réveillé cette religieuse terreur qui tenait l'homme à distance de la divinité. Quand Joseph apparut à ses frères revêtu de la pourpre et du faste des Pharaons, ce n'était qu'un redoutable étranger qu'il fallait adorer; mais quand, se précipitant dans leurs bras, il s'écria, les yeux en larmes et la poitrine gonflée de sanglots : Je suis Joseph, Joseph votre frère, ils reconnurent en lui leur sang. Ainsi s'est faite la reconnaissance du Christ et de ses frères, les humains. Infirme comme nous, Jésus s'est jeté dans nos bras, et en entendant ses vagissements d'enfant, en baisant ses petites mains glacées par la froide nuit de la Nativité, en le voyant s'émouvoir, pleurer, souffrir et mourir, nous ne pouvions plus douter qu'un Dieu ne fût dans notre famille, et il nous était doux de lui dire : Jésus, bon Jésus, tu es notre frère bien-aimé. merci pour tes amoureux abaissements. »

L'amour en outre veut compâtir, consoler, encourager et délivrer de tous les maux. Il est le père de l'abandon de soi-même et des généreux sacrifices. L'histoire des âmes est pleine de ces glorieux dévouements. « J'en ai eu sous les yeux le spectacle consolant, s'écrie le Père Monsabré, dans un de ces magnifiques mouvements d'éloquence qui lui sont familiers, et il m'a empêché de désespérer de l'humanité, où l'égoïsme a tant d'empire; j'ai vu des enfants, aux heures où la joie est si bonne et si saine, s'épuiser par les plus rudes labeurs, braver les humiliations, remplir leur vie de veilles, de fatigues, d'angoisses, d'accablements pour soutenir, quoi donc? Des ruines que la mort allait bientôt faire disparaître, de vieux parents auxquels leur cœur s'était attaché plus fortement que le lierre robuste aux vieux murs qui ont appuyé sa frêle tige et dont il arrête aujourd'hui la décrépitude. J'ai vu des mères oublier le monde entier, et user leurs forces près du berceau de leurs enfants; j'ai vu des

hommes recevoir, en leur âme tendre et généreuse, le pressentiment de tous les maux qui visitaient le foyer domestique, aller au devant des catastrophes pour en soutenir, tout seuls, le choc terrible : véritables martyrs de l'amour qu'ils portaient à tous. Ces spectacles sont beaux, cependant il est facile de les comprendre. Il y a dans les existences chères de la famille des charmes touchants qui séduisent le cœur. Mais pour de misérables étrangers, pour des ennemis, aurions-nous le courage de nous dévouer ainsi ?

« Et pourtant, voilà les hommes que le Christ a aimés. Qu'est-ce qui pouvait le séduire en nous ! Adorable mystère ! C'était précisément la profondeur de notre infortune, l'excès de notre misère. Il nous a aimés comme on aime des ruines et des chefs-d'œuvre brisées. Assis près des ruines, nous laissons errer nos tristes regards sur les débris de ce qui fut jadis une merveille, nous pleurons le passé et nous rêvons. Nous rêvons du temps où ces palais dévastés, ces temples couchés à terre étaient encore debout, nous les restaurons pas la pensée, nous faisons revivre dans notre imagination leur antique splendeur. Mais, hélas ! nos illusions, notre poésie, nos larmes ne peuvent rien pour ces restes déshonorés. Plus puissant que nous ne sommes près des grandes et sublimes beautés que le temps a détruites, Jésus, ayant aimé en nous sa chère image déshonorée par le péché, a voulu la restaurer. »

Suit un éloquent exposé des autres motifs pour lesquels, au lieu d'une humanité majestueuse et tranquille, le Christ a revêtu de préférence nos propres infirmités. Par là, son amour compatissant a été satisfait et son amabilité pour nous a paru sans voiles. Il a pris la place du genre humain et a reçu tous les coups que Dieu destinait aux pécheurs.

L'amour a fait toutes ces merveilles. L'exemple du Sauveur est pour tous ceux qui souffrent, une consolation, un encouragement, un soutien. Par un inconcevable prodige, le Christ en souffrant a transfiguré la douleur et engendré le désir sublime des immolations jusqu'à la mort. La douleur que le genre humain pendant quatre mille ans, a chargée de ses malédictions, a rencontré depuis lors des amants passionnés qui lui ont ouvert les bras, dans l'attente héroïque de la gloire immortelle qui en rejaillit. La gloire est fille de la douleur, et le Christ, en la méritant, ajoute à son droit de naissance le droit de conquête dans la possession du ciel. Il y a plus. Satan, qui croyait tenir les corps dans une éternelle ruine, a vu son empire

détruit. Du joug même qui nous écrasait, Jésus s'est armé pour humilier la force de notre ennemi, il s'est servi de la mort même pour triompher de la mort.

Voilà la destination sublime des infirmités de l'Homme-Dieu. Saint Paul en a résumé le caractère éminemment glorieux dans ces paroles qu'il avait apprises de son maître : *Cum infirmor tunc potens sum ;* paroles que le Père Monsabré commente dans une émouvante péroraison où il les fait descendre sur toutes les infirmités morales qui affligent en ce moment le monde et la société. « O Christ s'écrie-t-il, ayez pitié du pauvre peuple que des doctrines impies et immorales ont éloigné de vous, et qui, malgré les promesses menteuses dont on abuse pour surprendre sa naïve crédulité, souffre toujours sans honneur et sans espoir. Montrez-lui que la puissance aveugle de ses passions que l'on flatte, n'est profitable qu'à ceux qui l'exploitent, approchez de ses yeux vos plaies glorifiées, et qu'il comprenne bien que sans renoncer à des espérances légitimes pour cette terre, il peut, dès aujourd'hui, faire travailler à la perfection de ses vertus et à son éternelle félicité, la sainte puissance de ses douleurs et s'écrier comme l'apôtre, comme vous, mon Jésus ; « *Cum infirmor, tunc potens sum* : Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort. »

SIXIÈME CONFÉRENCE. — Le Sacerdoce de Jésus-Christ.

I

Les perfections du Christ sont ordonnées aux offices qu'il doit remplir : il est l'unique médiateur de Dieu et des hommes. Le sacerdoce qu'il exerce en vertu de sa mission sublime, est l'office où sa médiation s'exerce avec le plus d'éclat et de majesté. *Jésus-Christ est prêtre, il est le prêtre par excellence*, et c'est là le couronnement de cet édifice admirable dont les splendeurs nous ont été révélées.

Le sacerdoce est la plus haute des dignités humaines. La royauté pâlit et s'incline devant la majesté du prêtre. Le roi est pris parmi les hommes et établi pour les hommes, en ce qui est de l'homme ; mais le prêtre est pris parmi les hommes et établi pour les hommes, en ce qui est de Dieu. En lui se résume l'humanité qui monte à Dieu,

par lui Dieu chargé de grâces et de bienfaits s'incline vers l'humanité. C'est le point central où se confondent le ciel et la terre dans un embrassement qui contient les prémices de l'éternité, c'est le pont qui relie le créateur à la créature.

Cette haute et grandiose idée du sacerdoce se rencontre aux origines des sociétés. Le père auteur de la vie, fut d'abord investi de la dignité sacerdotale. Pontife et roi, on le vit présider aux choses profanes et aux choses sacrées, jusqu'à ce que les familles agrandies devenant des nations, il lui fut impossible de porter le poids de deux pouvoirs. Alors le sacerdoce et la royauté se séparèrent, le roi devint la personnification de la puissance humaine, et le prêtre de l'idée de Dieu. Entouré de la vénération publique, il avait une existence privilégiée, à l'abri des charges et des soins profanes. On attendait de lui les volontés d'en haut, on lui confiait les messages de la terre. Son caractère divin était reconnu de tous, la personne du prêtre n'apparaissait que comme vision merveilleuse, sur les confins des deux mondes.

Des monarques corrompus, il est vrai, ont avili la dignité du prêtre, en se livrant à l'ambition sacrilège d'usurper sa majesté, et les peuples troublés par des railleurs impies, ont appris à moins respecter leurs médiateurs sacrés. Mais, ni les passions, ni l'incrédulité n'ont pu anéantir le sacerdoce en qui s'incarne la religion des peuples. Toute idole a eu ses autels, tout faux dieu ses pontifes, qui, par une étrange contradiction, niant le sacerdoce divin, en ont parodié les fonctions et la dignité, tant il est gravé dans les profondeurs de notre propre instinct.

Le sacerdoce a été institué par Dieu lui-même, en vue du pontife suprême, prédestiné de toute éternité. Pour s'en convaincre, il suffit de l'étudier dans le peuple choisi de Dieu, le peuple juif. Ici le P. Monsabré jette un coup d'œil sur le sacerdoce des Hébreux où tout était figuratif : temple, parvis, sanctuaire, saint des saints, autels, arche d'alliance, lévites, prêtres, grand-prêtre, sacrifice. Tous les jours étaient propices à l'immolation, mais lorsque les trompettes d'argent annonçaient les fêtes, le peuple en foule inondait les portiques du temple, écoutait avec respect les chœurs des chantres, mêlait ses adorations et ses vœux à la fumée de l'encens et des hosties, recevait l'aspersion du sang, et revenait à ses foyers, joyeusement remplis des bénédictions de Jéhovah. On comprend ses tristesses et ses larmes quand, exilé sur les rives des fleuves étran-

gers, il se rappelait son beau sacerdoce et ses fêtes, sa joie et son triomphe, quand, de retour à la patrie, il vit revivre dans le temple restauré, les saintes pompes qu'il avait tant pleurées.

Mais tout cela n'était qu'une préparation. Un sacerdoce d'une médiation plus puissante doit remplacer la famille privilégiée qui n'a été choisie que pour un temps. Les prophètes l'ont révélé au monde et Jean-Baptiste le montre du doigt : c'est le sacerdoce de Jésus-Christ.

Jésus est prêtre. Il résume mieux que personne, la définition que saint Paul donne du ministre des autels, en disant que c'est *un pontife pris parmi les hommes, établi pour les hommes en ce qui est de Dieu.* Le prendre dans le sein de Dieu pour en faire un prêtre, c'était impossible. Il eût pu nous communiquer la magnificence des dons de Dieu dont il aurait été la source, mais il n'aurait pu rien recevoir de nous pour le transmettre à la divinité. Le double mouvement des choses sacrées ne devait s'accomplir en lui qu'autant que placé dans le voisinage de la nature humaine, il s'en assimilait les actes. Il s'abaisse, il se fait chair : dès lors il nous appartient. Sa nature humaine, ouverte par l'union hypostatique aux communications du monde incréé, s'ouvre d'elle-même aux communications du monde créé, et s'offre par son exquise perfection au choix de Dieu. Le prophète chante cette ineffable merveille : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied. L'Eternel va faire sortir de Sion le sceptre de ton autorité; règne sur tous tes ennemis. Tu auras le commandement au jour de ta force, au milieu de la splendeur de tes saints; car je t'ai engendré avant l'aurore. »

Dieu, qui se contente d'affirmer, lorsqu'il s'agit de la royale puissance de son fils, Jésus, fait plus à l'égard du sacerdoce dont il l'investit. Il jure qu'il est prêtre, et il ne se repentira jamais de son serment. *Juravit Dominus et non pœnitebit eum; tu es sacerdos in æternum.* Jésus est donc prêtre en vertu du serment de Dieu. A ce titre, il attire à lui toutes les choses sacrées. Il les reçoit de l'humanité pour les donner à Dieu; il les reçoit de Dieu pour les donner à l'humanité. Il prie et il immole, il bénit et il sanctifie.

Après avoir établi le sacerdoce de Jésus-Christ, l'éminent orateur en démontre l'excellence dans la seconde partie de son discours.

II

Dieu procède dans ses créations avec une sagesse admirable. Dans le monde matériel comme dans le monde religieux, ses plans se développent par des mouvements progressifs vers la perfection. Or de même que l'homme est le sommet du monde physique, sans en être une déduction, malgré ses affinités avec les créatures inférieures, de même Jésus est le sommet du sacerdoce sans être une conséquence du monde judaïque. Tout est nouveau dans l'institution de son sacerdoce, parce que tout doit y être parfait : la personne, les fonctions, la durée.

Aaron est établi par une loi qui le sépare du peuple, mais Dieu se garde bien de se condamner à ne pas revenir sur le choix qu'il a fait. A l'égard de Jésus-Christ, il s'engage; car il l'établit par un serment qui l'élève au-dessus de l'humanité passée, présente et future. Aaron reçoit une onction qui n'est que le signe symbolique d'une grâce mesurée, le Christ est pénétré dans sa conception même de l'onction divine qui lui confère la plénitude des grâces et des dons de Dieu. Aaron est obligé pour pénétrer dans le saint des saints, de demander au sang des victimes la purification des impuretés légales qui pourraient offenser Jéhovah. Jésus, sur le vêtement de ses vertus sans tache, montre son propre sang à son père, pourpre si belle et si pure qu'à son aspect le ciel ravi ouvre ses portes. Ainsi le choix, l'onction, les qualités de Jésus-Christ proclament l'excellence de son sacerdoce. Même témoignage du côté de *l'ampleur*, de la *simplicité*, de *l'efficacité* de ses fonctions.

Le prêtre Jésus n'est plus enfermé dans un édifice symbolique; l'immensité est son temple. Son sacerdoce rayonne sur le genre humain tout entier. Prêtre et hostie, il officie et s'immole pour toute créature. Que de simplicité pour des fonctions si hautes et si solennelles! Chez le peuple juif, le sacerdoce multipliait les immolations et vivait continuellement dans le sang des carnages sacrés, avec une infinité d'examens et de cérémonies méticuleuses, sans pouvoir mettre sur l'autel la victime qui devait expier le péché, sans atteindre la perfection qui convenait à la grandeur de Dieu et aux exigences de sa justice.

En Jésus, tout se simplifie. Il ne fait pas couler le sang, il se

laisse simplement frapper; il n'offre qu'un sacrifice, et cela lui suffit pour s'élever à la suprême perfection. La victime n'est autre que lui-même immolant dans sa chair la vie supérieure que le péché avait atteinte, et que Dieu demandait vainement au sang des victimes légales, lui-même rempli d'une vertu qui donne un mérite infini à ses souffrances et à sa mort.

L'efficacité du sacerdoce de Jésus-Christ est donc sans mesure. Par lui s'ouvre le ciel qui, d'après l'apôtre, ne pouvait être ouvert, tant que l'ancien temple resterait debout. Il est sûr de son action et maître des dons vivants. Ses supplications arrivent toujours jusqu'à Dieu, son père; sa doctrine infaillible pénètre les âmes qu'il veut éclairer, son sang a des mérites infinis devant lesquels le Ciel vaincu ne peut rien refuser. Après avoir offert à Dieu tout ce qu'il peut désirer de l'humanité, il nous comble de ce que nous pouvons désirer de Dieu, et nous donne l'entrée du ciel, qui est son temple immense, dont il a ouvert les portes fermées avant sa venue sur la terre.

La durée de ses fonctions est éternelle. Son sacerdoce a triomphé de la mort, se perpétue dans le temple et s'éternise dans les Cieux. Le sacerdoce catholique placé entre Jésus et les hommes, ne le remplace pas, au point de lui donner un rôle secondaire et honoraire comme médiateur. Il n'est que l'intermédiaire choisi de ses bienfaits pour ne pas nous éblouir par l'éclat de sa gloire.

Le prêtre est donc l'image de Jésus-Christ, parlant en son nom, agissant avec lui, ne faisant qu'un avec lui dans l'Eglise. Ceci nous explique les haines sans nombre dont le clergé est victime dans les heures de ténèbres. Aussi le Père Monsabré, tout rempli des émotions de son sujet, se retourne tout d'un coup vers le siècle sans foi et vers les ministres de Dieu persécutés, et s'écrie : « Mes vénérables et bien-aimés frères en sacerdoce, l'impie ne se méprend pas sur votre dignité. Pour justifier les injustes fureurs dont il nous poursuit, il nous accuse de vouloir perpétuer le règne de l'ignorance ou de la superstition, mensonge; d'exploiter, au profit de notre ambition ou de notre cupidité, les instincts religieux du peuple, mensonge; d'envahir sur les droits des pouvoirs temporels, mensonge; de rêver la ruine des plus saintes libertés, pour établir le despotisme d'une caste sacrée, mensonge. Ce ne sont point là les crimes qu'il poursuit en nous. Dans le fait, nous ne sommes coupables à ses yeux que de lui rappeler l'éternel pontife dont le pardon,

inefficace pour son âme corrompue, l'accuse d'ingratitude et de trahison devant Dieu et devant les hommes. S'il pouvait détruire sans nous toucher le prêtre par excellence, il lui serait indifférent qu'il y eût des prêtres dans le monde. Les lamas, les bonzes, les derviches, les muphtis, les rabbins, les ministres des sectes protestantes ne le gênent guère. Mais dans le prêtre catholique, il voit le Christ; voilà le secret de ses colères et de ses sinistres projets. Frères, ne craignez rien, on peut attenter à la liberté de notre ministère, à notre vie même; le sang des Pontifes et des prêtres que nous avons connus est à peine refroidi, mais après?... Après! Le serment de Dieu triomphera de l'impiété et des violences révolutionnaires; après!... une nouvelle génération de prêtres viendra prendre notre place aux autels; après, on entendra chanter dans nos églises le cantique du Saint-Roi : *Juravit Dominus et non pœnitebit eum, tu es sacerdos in æternum.* Quand il n'y aura plus de prêtres dans le monde, il n'y aura plus de monde. Alors le Saint des Saints s'ouvrira une dernière fois pour recevoir l'humanité ressuscitée, et le grand-prêtre y officiera éternellement au milieu de ses élus; offrant à Dieu nos louanges sans fin, faisant parler, sans relâche, la vertu de son sacrifice et répandant à grands flots la gloire qu'il nous a méritée, toujours, toujours, toujours : *In æternum!...* » C'est par ce superbe défi que le grand orateur a terminé sa station quadragésimale. Les faibles, les ignorants, les indifférents, les curieux qui se trouvaient au milieu de son immense auditoire, ont dû se sentir émus et touchés devant cet exposé lumineux du dogme catholique, relativement à la personne de Jésus-Christ. Quiconque ne le connaît pas, ne sait rien. Toute science pâlit, tout art s'étiole et meurt, tout enseignement est infiniment petit, en dehors du Rédempteur et Sauveur du genre humain. Il couvre tout, il domine tout, il absorbe tout sous le soleil de gloire dont il est inondé, et dont les rayons répandent la vie au sommet et à la base de toutes les générations chrétiennes. Plus on étudie Jésus, plus l'âme est confondue sous le poids d'ineffables merveilles. C'est un palais dont les portes s'ouvrent sur des horizons infinis, un temple où le ciel et la terre se rencontrent par un miracle qui ravit l'âme et la prosterne en adoration devant les grandeurs de Dieu. Des millions de martyrs ont chanté sa beauté, des millions la chanteront encore. Les saints ont tout bravé, tout méprisé, tout voulu, pour le suivre et former son cortège, depuis les humiliations du prétoire, jusqu'à la glorification du ciel. Les génies, les théolo-

giens, les docteurs ont consumé leur existence à contempler cet idéal divin dont rien n'approche sans brûler d'amour. Ils en ont célébré les magnificences dans la théologie catholique qui dépasse toute science de toute la majesté de Dieu, mise en regard des infirmités humaines.

Mais pourquoi nous attarder, lorsque le P. Monsabré a trouvé des accents si admirables pour peindre son maître Jésus, une éloquence si pathétique, si forte, si souveraine pour célébrer au milieu d'une génération redevenue païenne, l'honneur immortel de l'Epoux de l'Eglise, la beauté sans pareille de l'amant des âmes, la grandeur écrasante du dogme catholique qu'il fait rayonner comme une colonne de feu sur les ténèbres accumulées par la haine et l'impiété? Ses conférences sont tout simplement sans égales dans la chaire chrétienne. Les lire, c'est faire un cours de science sacrée, remplir son âme de lumières consolantes et profondes, monter aux sources de cette fontaine infinie dont les élus du ciel sont abreuvés. A Notre-Dame, elles nourrissent l'élite des intelligences, fortifient et relèvent les esprits chancelants, font battre tous les cœurs pour la vérité. C'est une théologie animée et vivante qui parle à tous, et qui, sous les charmes de l'éloquence et de l'art, deviendra le code accessible, la somme théologique du moyen âge, adaptée aux besoins et aux infirmités des générations modernes.

Louis Colin.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS (1)

SOUS LA TERREUR

V

RÉPUBLICAINS CI-DEVANT ROYALISTES

Samedi 29 septembre 1792.

Nous avons la République ; soit. Avons-nous des républicains, — non des républicains de circonstance, mais des républicains de conviction ; non des républicains improvisés, mais des républicains de vieille date ?

La Royauté a été abolie sur la proposition de Collot-d'Herbois, appuyée par Grégoire, on sait en quels termes.

Il n'y a pas encore bien longtemps que Collot-d'Herbois était royaliste, — et royaliste fervent. Il composait en l'honneur de Monsieur, frère du Roi une pièce intitulée : *Retour de Nostradamus* (2). Il saluait la naissance du Dauphin par ces vers qu'il récita lui-même sur le théâtre de Rouen :

Pour le bonheur des Français,
Notre bon Louis Seize
S'est allié pour jamais

(1) Voir la *Revue* du 30 mars et 15 avril 1879.

(2) Dans l'écrit publié par Brissot, le 24 octobre 1792, sous ce titre : *A tous les Républicains de France sur la société des Jacobins de Paris*, on lit : « Je leur disais hautement anathème (aux rois et à la royauté), alors que ces républicains *d'hier*, alors que plusieurs de ces fervents Cordeliers s'agenouillaient devant les princes qu'ils appelaient des *soleils resplendissants de gloire*. Voyez les pièces publiées et jouées par Collot-d'Herbois, telles que *le Retour de Nostradamus en Provence*, en l'honneur du ci-devant Monsieur. »

Au sang de Thérèse;
De cette heureuse union
Il sort un beau rejeton,
Pour répandre en notre cœur
Félicité parfaite.
Conservez, ô ciel protecteur
Les jours d'Antoinette!...

Pour eux (1), ô Ciel, chacun ici t'implore,
Mets tous les biens en leur pouvoir.
Mais les chagrins... que leur cœur les ignore :
Ce sont nos vœux, c'est notre espoir.
Comme aujourd'hui que dans cent ans encore
Nos enfants chantent le refrain
De tout ce qu'un Français adore :
Le Roi, la Reine et le Dauphin (2)!

Au mois de février 1791, Collot-d'Herbois, dans une comédie intitulée *les Portes-feuilles*, célébrait encore *notre bon Louis seize*. Voici les dernières paroles et comme la moralité de la pièce : « Mon « fils est de garde aux Thuileries... Il faut aller le joindre. Nous ne « pouvons pas mieux finir notre journée. *Nous verrons notre bon* « *Roi*, nous embrasserons nos amis, et nous assurerons notre bonheur « en faisant celui de nos chers parents (3). »

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 28 août 1789, M. Mounier, au nom du Comité de Constitution, a donné lecture d'un projet de décret qui renfermait les articles suivants : *Art.* 1er. *Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.* — *Art.* 5. *La couronne est indivisible et héréditaire de branche en branche, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.* — *Art.* 6. *La personne du roi est inviolable et sacrée.*

L'abbé Grégoire prend la parole. Est-ce pour protester contre ces principes? — C'est pour s'y associer et demander qu'on les complète. « Il remarque que l'on a oublié de parler de *la majorité des* « *rois;* qu'il est cependant dans la volonté de l'Assemblée de régler « l'époque de cette majorité (4). » — Déjà, quelques semaines

(1) Le Roi, la Reine et le Dauphin.
(2) E. Jauffret, *le Théâtre révolutionnaire*, p. 103.
(3) *Les Portes-feuilles*, comédie en deux actes et en prose, jouée par le Théâtre de Monsieur, rue Feydeau, le 10 février 1791, par J.-M. Collot-d'Herbois.
(4) *Archives parlementaires* de 1787 à 1860, publiées par MM. Mavidal, Laurent et Clavel, t. VIII, p. 504.

auparavant, le 14 juillet, à l'heure même où tombait la Bastille, l'abbé Grégoire avait fait entendre ces paroles empreintes d'un si profond sentiment monarchique : « Lorsque la France, se réveille, « lorsqu'après deux siècles *la famille se réunit sous les yeux d'un* » *roi chéri*, lorsqu'*un prince issu de nos Rois* vient s'asseoir au « milieu de nous... la raison étend son empire ; elle resplendit de « toutes parts ; elle va consacrer les droits respectifs d'une nation « *idolâtre de son monarque*, et d'un monarque qui, dans l'amour de « son peuple, trouvera son plus ferme appui... Il est donc vrai que « *notre Roi* est obsédé, trompé par ses ennemis et les nôtres ; et qui « trompe le Roi, disait Massillon, est aussi coupable que s'il vou- « lait le détrôner. Notre devoir exige, Messieurs, que nous nous « ralliions autour de lui pour le défendre et pour relever avec lui le « temple de la patrie (1). »

Comme président de la Convention nationale, M. Petion a prononcé l'abolition de la royauté, — M. Petion dont le *Moniteur* a enregistré, en mainte circonstance, les déclarations monarchiques. Je lis, par exemple, dans le compte-rendu de la séance du 27 août 1789 : « M. Petion s'oppose à ce que les articles relatifs à la monarchie « soient délibérés avec précipitation. Il dit que, parmi ces articles, « il en est *d'une utilité évidente* pour le peuple français, pour sa « tranquillité, comme *le maintien de la monarchie*, *la succession au* « *trône de mâle en mâle et l'exclusion des femmes* : mais d'autres « articles ne lui paraissent pas d'une utilité aussi évidente, et il « demande qu'ils soient soumis à l'examen des bureaux (2). »

Les secrétaires de la Convention, — M. Camus, Rabaut Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud, Condorcet et Brissot — sont, comme le président, des républicains de fraîche date.

Dans cette même séance du 27 août 1789, où M. Petion prolamait *l'utilité évidente* du *maintien de la monarchie*, M. Camus demandait que l'on passât immédiatement à la discussion des articles relatifs à la monarchie, sur lesquelles suivant lui, aucune difficulté ne pouvait s'élever, attendu qu'ils étaient le résultat de tous les cahiers (3).

M. Rabaut Saint-Etienne est l'auteur d'un projet en cinq articles, soumis à l'Assemblée nationale, dans la séance du 12 août 1789,

(1) *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 232.
(2) *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 493.
(3) *Archives parlementaires*, *loc. cit.*

sous ce titre : *Principes de toute Constitution.* On lisait dans l'article 4 : *la personne du Roi est inviolable et sacrée* (1).

M. Lasource était, à l'Assemblée législative, un des membres les plus fougueux du *parti Brissot.* Le 18 avril 1792, le roi a écrit au président pour le prévenir que son fils ayant atteint l'âge de sept ans (2), il avait nommé pour son gouverneur M. Fleurieu. M. Lasource a pris la parole. L'occasion était belle pour un républicain de faire une profession de foi anti monarchique. Il n'a eu garde de se placer sur ce terrain ; il a au contraire pleinement admis le principe de l'hérédité royale et a demandé seulement que *l'héritier présomptif du trône* reçût une éducation conforme aux sentiments de l'Assemblée et à ceux du peuple français (3).

« La Loi et *le Roi*, tel sera désormais le cri de ralliement de tous les bons citoyens. » Ainsi s'exprimait M. Vergniaud, dans une circulaire rédigée par lui et adressée par la société des amis de la Constitution de Bordeaux à toutes les municipalités du département de la Gironde, le 17 mai 1790. « Bénissons le ciel, écrivait-il encore, « de nous avoir donné un chef qui a reconnu ces grandes vérités... « Bénissons Louis XVI d'avoir reconnu que le pouvoir des rois émane « de la volonté des peuples... Bénissons-le d'avoir reconnu que son « plus beau titre est celui de roi-citoyen (4). »

M. le marquis de Condorcet était-il républicain lorsqu'il insérait dans son édition du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, au mot *Patrie*, cette note significative : « Il n'y a que trois manières politiques d'exister, la monarchie, l'aristocratie et *l'anarchie ?* » Etait-il républicain, lorsqu'il acceptait des mains du roi les fonctions d'administrateur du trésor royal, aux appointements de vingt mille livres? Etait-il républicain lorsqu'il se faisait inscrire parmi les membres de la *Société de* 1789, avec Bailly, Beaumetz, Chapelier, Démeunier, Dupont de Nemours, Girardin, Jaucourt, Pastoret, Ramond, Rulhière, André Chénier, et lorsqu'il rédigeait le *Journal* de cette Société (5) ?

(1) *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 407.

(2) Louis-Charles de France et de Bourbon, second fils de Louis XVI, était né au château de Versailles, le dimanche de Pâques, vingt-septième jour du mois de mars 1785.

(3) *Moniteur* de 1792, numéro 110.

(4) *Le Barreau de Bordeaux*, par Henri Chauvot, p. 118.

(5) *Règlements de la Société de* 1789 *et liste de ses membres.* Paris 1790. Le total des membres est de 416. — Le *Journal de la Société de* 1789 paraissait tous les samedis, en brochure in-8° ; le premier numéro est du 5 juin 1790 ; le dernier est du 15 septembre de la même année. On y trouve huit articles de Condorcet. Les autres

J.-P. Brissot fait sonner bien haut la pureté et l'ancienneté de son républicanisme. Mais, pour répétées qu'elles soient, ses prétentions à cet égard ne supportent pas un instant d'examen. Dans un discours *sur les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales*, couronné en 1780 par l'Académie de Châlons-sur-Marne, il célèbre la bienfaisance de Louis XVI, qui était alors *son auguste monarque;* il demande que « la main de l'éducation grave ineffaçablement dans « nos âmes ce langage dicté par la nature : Homme, aime tes sem- « blables. — *Sujet, chéris ton souverain...* » Il veut que l'on soit implacable pour ceux qui commettraient *ce forfait abominable* d'attaquer la monarchie. Mais les textes ici ont un trop vif intérêt pour que j'hésite à les reproduire : « A la tête de cette classe de crimes « écrivait Brissot, on doit placer ceux qui tendent directement à la « subversion de la forme du gouvernement reçue en France, ou qui « attaquent *la personne sacrée de nos rois;* on les caractérise de « crimes de haute trahison, de lèse-majesté au premier, au deuxième « chef, de sédition, de révolte, etc. Notre histoire offre une foule de « procès intentés dans les temps les plus reculés pour *ces forfaits* « *abominables*..... Les crimes de haute trahison sont, sans con- « tredit, les plus énormes. Il n'en est point dont les conséquences « soient plus funestes aux Etats; et si la vraie mesure des peines est « le tort que le délit fait à la société, on doit épuiser tous les sup- « plices pour les punir. C'est pour eux seuls peut-être, *pour les* « *régicides surtout*, qu'il est permis d'être implacable ; c'est pour « eux seuls que la cruauté est autorisée, commandée même par « l'humanité; car *peut-on regretter que l'art des bourreaux ait* « *épuisé ses ressources sur les Châtel, les Ravaillac, les Damiens,* « *ces monstres vomis par l'enfer pour plonger notre nation dans le* « *deuil ?* Ma plume se refuse à calculer les peines dues à ces for- « faits. Je craindrais également de manquer à la société ou à la « nature. Je frémis de trouver dans l'histoire le nom d'un crime « dont la seule idée fait horreur et qui sans doute ne reparaîtra « jamais. O patrie ! ô société ! ô pères des peuples ! non, de tels « attentats désormais ne souilleront plus vos annales. Cependant, « s'il arrivait qu'un forcené !... Ah ! ma voix ne s'est élevée que « pour la défense de l'humanité. Que ce monstre soit impitoyable- « ment arraché du milieu des hommes ; que livré à tout ce que la

rédacteurs étaient Grouvelle, Kersaint, André Chénier, François de Pange, Dupont de Nemours, etc.

« justice humaine a de plus effrayant et de plus terrible, l'affreuse « image de son supplice aille dans tous les âges épouvanter les fré- « nétiques qui seraient tentés de l'imiter. — S'il est une contrée « sur la terre où les mœurs du peuple et *la bonté du gouvernement* « puissent facilement prévenir ces crimes énormes, c'est sans « doute *l'heureux pays* que nous habitons. Renommée pour la « douceur de son caractère, la nation française l'est encore plus « par *son amour inaltérable pour ses rois*, par sa persévérance à « porter *les chaînes légères de la monarchie tempérée* (1). »

Ouvrons maintenant la *Théorie des lois criminelles*, et voyons comment le républicain Brissot y parle du roi : « Quand le ciel, au « jour de ses bénédictions, accorde un pareil prince à la terre, il « semble le soleil qui vient dissiper les nuages affreux qui bordaient « l'horizon. Les ministres impurs des débauches secrètes disparais- « sent à son regard imposant ; le bel esprit cesse de prodiguer ses « saillies au sardanapalisme, l'épouse outragée reprend ses droits ; « le mari n'est plus honteux de l'être, et l'innocence et la candeur « reparaissent dans cette cour, dont l'air empesté du libertinage « les avait bannies. Ce tableau n'est point une chimère. J'ai l'ori- « ginal sous mes yeux, *dans mon cœur*. Tous mes lecteurs diront : «c'est lui ! S'il me lisait, il serait le dernier à se reconnaître : le « génie fait le bien et ne s'y voit jamais (2). »

Qu'importe, nous dit J.-P. Brissot, ce que j'ai pu écrire, ou ce que j'ai pu faire avant 1789 ? — Eh ! Monsieur, cela importe beaucoup. Mais soit ; ne remontons pas au-delà de cette date. En 1790, J.-P. Brissot figure sur la liste des membres de la *Société de* 1789 (3); donc il est encore royaliste. Le 10 juillet 1791, — après le voyage de Varennes, — il expose à la tribune des Jacobins qu'il n'y a que deux solutions possibles : d'un côté Louis XVI ou le Dauphin régnant sous la surveillance d'un conseil de gouvernement électif ; — de l'autre, Louis XVI ou le Dauphin régnant avec le seul conseil des ministres, comme par le passé. « Cette dernière combinaison, disait- « il, est celle que veulent les royalistes purs ; les patriotes accep- « tent la première ; » et il ajoutait : « Voilà, messieurs, tout le

(1) *Les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique*, ou *Discours couronnés par l'académie de Châlons-sur-Marne en* 1780, *suivis de celui qui a obtenu l'accessit à la même académie. — Châlons-sur-Marne*, 1781, p. 54 et 55.

(2) *Théorie des lois criminelles*, par M. Brissot de Warville, t. I, p. 58.

(3) *Réglements de la Société de* 1789 *et liste de ses membres*. Paris, 1790.

« mystère; voilà la clef de cette accusation ridicule de républica-
« nisme (1). » Donc, s'il n'était pas un royaliste *pur*, il était encore royaliste en 1791. Mais en 1792? Le 25 juillet 1792 — moins de deux mois avant l'abolition de la royauté, — Brissot a prononcé un grand discours, dans lequel il s'est attaché à foudroyer la faction des *républicains*. « S'il existe, s'est-il écrié, s'il existe des hommes « qui travaillent à établir la République sur les débris de la Cons-« titution, *le glaive de la loi doit frapper sur eux*, comme sur les « amis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolutionnaires « de Coblentz (2). »

Je pourrais m'arrêter là. Si les députés qui ont provoqué l'abolition de la royauté, si le président et les secrétaires, qui ont été portés au bureau de la Convention par un vote presque unanime, ne sont pas des républicains de principes, mais des républicains d'occasion, n'est-il pas évident que leurs collègues ne sont, eux aussi, que des républicains de rencontre? Poursuivons cependant nos recherches à cet égard ; il me semble qu'elles ne sont dépourvues ni d'intérêt ni d'enseignement.

VI

RÉPUBLICAINS CI-DEVANT ROYALISTES (*suite*).

30 septembre 1792.

Puisque ni Brissot, ni Vergniaud, ni Condorcet, ne sont des républicains de la veille, on pense bien qu'il en va de même des autres députés du *parti Brissot* Tels chefs, tels soldats. Prenons, par exemple, quatre des membres les plus ardents du parti, M. Gensonné, l'évêque Fauchet, Barbaroux *le Marseillais*, et le journaliste Gorsas.

Le 20 novembre 1790, la ville de Bordeaux procédait à l'installation du premier tribunal de district. En sa qualité de procureur de la Commune, Gensonné dut requérir le serment des nouveaux juges. Dans le discours qu'il fit à cette oecasion, je trouve ce passage : « Quels témoignages de reconnaissance ne devons-nous pas, « Messieurs, à ce monarque vertueux qui, réuni avec franchise et

(1) Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, p. 30.
(2) *Moniteur* du 27 juillet 1792.

« loyauté aux représentants de la nation, attache son bonheur et sa « gloire au succès de leurs travaux;... qui, en reconnaissant les « droits de la nation, a mérité d'être proclamé par elle *le restaurateur de la liberté française* (1)! »

L'évêque Fauchet portait, il y a peu de temps encore, le titre de *prédicateur du roi.* Voici en quels termes *les Révolutions de Paris* jugeaient le sermon qu'il prononça, le 1er novembre 1791, dans l'église métropolitaine de Paris (2) : « Quel fut notre étonnement « d'entendre le député du Calvados prêcher à Paris comme on « prêche encore à Rome, prêcher en 1791 comme on prêchait « en 1400! Ce n'est pas sans raison que l'évêque Fauchet s'intitula « sur l'affiche : *Prédicateur du Roi* (3). »

Lorsque Barbaroux est venu de Marseille à Paris au mois de juin 1788, ce n'était pas pour renverser le trône, c'était pour solliciter une place ou tout au moins un appartement à l'Ecole des mines; et comme, pour l'obtenir, il avait surtout besoin de M. de Lambert, contrôleur des finances, et de M. le baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, il ne négligeait rien pour mériter leur protection. Avec quel zèle il célébrait alors leurs vertus! Avec quel enthousiasme il parlait de la Cour, et en particulier de ce neveu de M. de Breteuil, qui le recevait à toutes les heures et qui lui permettait de lui écrire tous les jours! »

Monsieur, je suis l'ami du neveu du Ministre (4)!

Quant à Gorsas, qui mène aujourd'hui si grand bruit de son républicanisme, il écrivait, le 7 janvier 1791 : « On connaît mon res- « pect pour les vertus de notre auguste monarque. Ceux qui lisent « mon *Courrier*, parvenu au vingtième volume, savent que jamais

(1) *Le Barreau de Bordeaux*, par Henri Chauvot, p. 179.

(2) *Sermon de la Toussaint prononcée par l'évêque Fauchet, prédicateur du roi, dans l'église métropolitaine de Paris.* — Se vend à Paris, chez l'auteur, rue de l'Arbre-Sec, maison du notaire, n° 11. Pris, 1 livre, 4 sous.

(3) *Révolutions de Paris*, numéro 121, p. 209.

(4) *Mémoires inédits de Pétion*, et *Mémoires de Buzot et de Barbaroux*, édit. Dauban, 1866, p. 286 et 290. Lettres inédites de Barbaroux : « Je puis me flatter d'être en faveur auprès du ministre, et tous les jours cette faveur prend une nouvelle racine; malgré cela, rien ne peut se précipiter, et vous avez une bien fausse idée de la cour si vous croyez qu'il suffit d'avoir de la protection pour obtenir ce qu'on demande. D'abord on veut, dans ceux qui se présentent, des talents réels, et ce n'est qu'après avoir prouvé qu'on en a réellement qu'on obtient la faveur du ministre... Lorsque le neveu du ministre me reçoit à toutes les heures chez lui, lorsqu'il se porte à faire des visites pour me procurer des connaissances honorables, lorsqu'il me permet de lui écrire tous les jours et sans cérémonie, puis-je douter que j'ai su lui plaire? » *Lettre du 10 août 1788.*

« je n'ai parlé qu'avec vénération de ce prince chéri (1). » Et le 18 mars suivant : La convalescence du roi a fait naître la joie dans « tous les cœurs des vrais patriotes. Hier, toutes les maisons ont été « illuminées, et dimanche il sera chanté un *Te Deum* dans l'église « épiscopale et métropolitaine en actions de grâces de cette heu- « reuse convalescence ; le soir on illuminera (2). » — Peu de jours avant le 10 août, il y a deux mois à peine, il se prononçait énergiquement contre la république : « Nous avons fait depuis longtemps, « disait-il dans son numéro du 25 juillet dernier, notre profession de « foi sur *la France république*, et, après quelques raisonnements « qui nous paraissent fondés, nous avons cité la fable des Grenouil- « les. Nous rappelons cette citation pour prouver combien nous « sommes éloignés de défendre le républicanisme (3). »

Il faut donc renoncer à trouver dans le *parti Brissot* un vrai républicain ; peut-être le rencontrerons-nous sur les bancs de la Montagne.

Adressons-nous d'abord à Robespierre (*ab Jove principium*). Hautement royaliste en 1789, à la veille des États-généraux, il s'adressait à Louis XVI en ces termes : « Oh ! quel jour brillant, Sire, « que celui où ces principes gravés dans le cœur de Votre Majesté, « proclamés par sa bouche auguste, recevront la sanction inviolable « de la plus belle nation de l'Europe ! conduire les hommes au bon- « heur par la vertu ; renouer la chaîne immortelle qui doit unir « l'homme à Dieu et à ses semblables, en détruisant toutes les « causes de l'oppression et de la tyrannie qui sèment sur la terre la « crainte, la défiance, l'orgueil, la bassesse, l'égoïsme, la haine, la « cupidité et tous les vices qui entraînent l'homme loin du but que « le législateur éternel avait assigné à la société, voilà, Sire, la glo- « rieuse entreprise à laquelle il vous a appelé (4) ! »

Au mois de juin 1790, Camille Desmoulins lui ayant attribué un mot assez plaisant sur le Dauphin, il s'empressait de protester contre le *manque de réserve* dont on l'accusait, et il signait sa lettre : *de Robespierre* (5), affichant ainsi une prétention nobiliaire qui n'é-

(1) *Le Courrier de Paris dans les 83 départements*, t. XX, p. 105.
(2) *Le Courrier...* t. XXII, p 284.
(3) *Mémoire* pour le sieur Louis-Marie-Hyacinthe Dupond, contre le sieur Térouanne. Arras, 1789, in-4° de 93 pages.
(4) Lettre du 7 juin 1790. *Œuvres de Camille Desmoulins*, t. II, p. 72.
(5) « Quelques biographes ont assigné à cette famille une origine noble, c'est une

tait aucunement justifiée, et qui, dans tous les cas, n'avait rien de républicain (3).

Un an plus tard, le jour de la fuite du roi à Varennes, plusieurs hommes politiques se trouvaient réunis chez Petion. Le mot de *république* est prononcé : « La République ! la République, dit Robespierre en ricanant ; qu'est-ce qu'une république (1) ? »

Dans *l'Adresse de Maximilien Robespierre aux Français*, publiée au mois d'août 1791, je note ce passage : « Quant au monarque, je « n'ai point partagé l'effroi que le titre de roi a inspiré à presque « tous les peuples libres. Pourvu que la nation fût mise à sa place « et qu'on laissât un libre essor au patriotisme que la nature de notre « révolution avait fait naître, je ne craignais pas la royauté et même « l'hérédité des fonctions royales dans une famille. » — et plus loin : « Déjà nos ennemis avaient eu soin de répandre que nous « étions les chefs d'un prétendu parti républicain ; *on savait bien que « nous n'avions jamais combattu ni l'existence ni même l'hérédité de « la royauté.* » (2).

Royaliste en 1791, Robespierre l'était encore en 1792. Au commencement de cette année, une société populaire du Jura écrivit à la société des Amis de la Constitution de Paris une lettre demandant l'établissement d'une république. Dulaure, aujourd'hui député du Puy-de-Dôme, fut chargé de répondre à cette lettre. Son projet ne parut pas suffisamment monarchique à Robespierre et aux autres membres du comité qui subissaient son influence. Dulaure, — c'est lui-même qui a raconté le fait, — fut obligé de remanier trois fois sa rédaction pour *monarchiser* sa réponse (3).

Le 17 mai 1792, a paru le premier numéro du journal de Robespierre, *le Défenseur de la Constitution*. Le premier article intitulé : *Exposition de mes principes*, renferme cette déclaration : « C'est « la Constitution que je veux défendre, *la Constitution telle qu'elle « est*. Depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et « cimenté par l'opinion générale, je me suis toujours borné a en « réclamer *l'exécution fidèle*. » — « Il ne lui appartient pas disait « Robespierre dans un autre numéro, il n'appartient pas à l'Assem-

erreur... Ce que nous pouvons affirmer, c'est que son grand-père et son père signaient l'un et l'autre *Derobespierre* (en un seul mot), comme on peut le voir par son acte de naissance. » *Histoire de Robespierre*, par Ernest Hamel, t. I, p. 10.

(1) *Mémoires* de Mme Roland, p. 255.

(2) *Adresse de Maximilien Robespierre aux François*. Paris, Paquet, rue Jacob, 29. In-8° de 29 pages.

(3) *Observations à mes Commettants*, par J.-A. Dulaure.

« blée législative de toucher à la Constitution qu'elle a juré de « maintenir ; tout changement aujourd'hui ne pourrait qu'alarmer « les amis de la liberté. » — « J'aime mieux écrivait-il encore voir « une Assemblée représentative populaire et des citoyens libres et « respectés *avec un roi*, qu'un peuple esclave et avili sous la verge « d'un sénat aristocratique et d'un dictateur. Je n'aime pas plus « Cromwell que Charles Ier, et je ne puis pas plus supporter le joug « des Décemvirs que celui des Tarquins (1). » — Ainsi, à la veille même du 10 août, Robespierre voulait la Constitution de 1791, *telle qu'elle était*, cette Constitution qui disait : *Le gouvernement est monarchique. — La royauté est indivisible et déléguée héréditairement à la race régnante de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. — La personne du roi est inviolable et sacrée* (2). »

Edmond Biré.

(*A suivre.*)

(1) *Le Défenseur de la Constitution*, par Maximilien Robespierre, paraissait le jeudi de chaque semaine par cahiers de 48 à 64 pages. On souscrivait à Paris chez Pierre-Jacques Duplain, cour du commerce, rue de l'Ancienne-Comédie-Française, et chez tous les principaux libraires de l'Europe. La douzième et dernière livraison, publiée quelques jours après le 10 août, se terminait par l'*Avis* suivant : « Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à notre ouvrage... Nous continuerons désormais cette publication sous un nom plus analogue aux conjonctures où nous sommes. » — La nouvelle publication, ainsi annoncée par Robespierre, a paru, de la fin de septembre 1792 au 15 mars 1793, sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*. Ces lettres, au nombre de vingt-deux, forment deux volumes in-8°.

(2) *Constitution de* 1791, titre III, article 4. — Chapitre II, article 1 et 2.

ÉTUDE

SUR LA

LÉGISLATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DEPUIS 1791

PARTICULIÈREMENT AU POINT DE VUE DE LA SITUATION ACTUELLE (1)

VI

Notre dernière étude a traité de l'instruction primaire sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire.

Nous n'avons donné du Directoire que l'arrêté du 17 novembre 1797, seul document législatif que nous connaissions de cette époque, concernant l'instruction primaire et qui, comme on a pu en juger, était loin de répondre à ce que son titre annonçait, à sa pompeuse et prétendue destination de « faire prospérer l'instruction publique. »

La loi du 1er mai 1802, proclamée par Bonaparte, premier consul, organisa l'instruction publique, il est vrai, quant à ce qui regarde les lycées et les écoles spéciales; mais l'instruction primaire n'occupe dans cette loi qu'une place très-insignifiante, la place de trois pauvres articles, contenus dans dix lignes environ, et laissant subsister toutes les dispositions de la loi du 24 octobre 1795 (3 brumaire, an IV) sauf en ce qu'ils auraient pu avoir de contraire aux trois articles fort peu importants que le Consulat semble n'avoir consacrés à l'instruction primaire que pour en constater l'existence.

Le gouvernement impérial se borna à publier deux instructions

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1879.

(en 1810 et en 1812) pour régler quelques points de discipline administrative relativement aux instituteurs.

De 1791 à la fin du gouvernement impérial, qu'a-t-il été fait de sérieusement utile pour l'instruction populaire? rien ou presque rien. Ce n'est pas qu'on n'ait essayé par la loi de 1795 de faire quelque chose. Mais, comme nous le disions à la fin de notre dernière étude :

Parturient montes, *nascetur* (1) ridiculus mus.

Nous allons sortir de cette époque néfaste, si malheureusement féconde en désastres de tout genre, commencée par les massacres de la Révolution et continuée presque sans interruption par les guerres du premier empire qui, après avoir semé la désolation dans la plupart des contrées de l'Europe, inondèrent de sang le sol même de la patrie, laissant dans chaque famille les vides les plus douloureux. On avait bien autre chose à faire alors que de songer à améliorer les conditions morales des enfants du peuple par des lois l'instruction primaire; ce qu'il fallait c'était, suivant l'expression affreusement pittoresque employée pour désigner la voracité insatiable du démon de la guerre, c'était ce que l'on appelait « de la chair à canon. »

Nous sommes en 1816 : le calme et la paix ont succédé aux tempêtes qui avaient tout bouleversé pendant cette longue et lugubre période d'un quart de siècle environ. Pour la première fois, nous allons voir l'instruction primaire complétement organisée par une législation aussi sage que largement généreuse dont la monarchie, dès les premiers jours de la Restauration, s'empressa de doter la France.

La loi véritablement organique ou plutôt créatrice de l'instruction primaire, c'est *l'Ordonnance royale du* 29 *février* 1816, sur laquelle se sont greffées toutes les lois et réglementations qui sont venues depuis pour compléter les dispositions de cette *Ordonnance*, laquelle, malgré les lacunes qu'elle peut offrir au point de vue de la situation actuelle, donnait une satisfaction parfaitement suffisante aux besoins de l'instruction populaire, eu égard au temps où elle fut rendue et aux conditions sociales de la population. Il convient aussi de faire remarquer que le gouvernement de la Restauration est le premier qui voulut sérieusement et qui put en réalité fonder cette bienfaisante institution *démocratique* de l'enseignement primaire qu'aucun des régimes précédents n'avait réussi à établir. Nous nous ferions scrupule de ne pas reproduire *in extenso* le précieux document législatif qui a pour titre :

(1) Prière de ne plus imprimer *nascitur* au lieu de *nascetur*. (Erratum typographique du précédent article.)

ORDONNANCE

concernant l'instruction primaire (29 *février* 1816).

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur :

« Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'instruction du peuple des villes et des campagnes dans notre royaume, nous avons reconnu qu'il manque dans les unes et dans les autres un très-grand nombre d'écoles; que les écoles existantes sont susceptibles d'importantes améliorations;

« Persuadé qu'un des plus grands avantages que nous puissions procurer à nos sujets est une instruction convenable à leurs conditions respectives; que cette instruction, lorsqu'elle est fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale, est non-seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais qu'elle contribue au bon ordre de la société, prépare l'obéissance aux lois et l'accomplissement de tous les genres de devoirs; voulant d'ailleurs seconder, autant qu'il est en notre pouvoir, le zèle que montrent des personnes bienfaisantes pour une aussi utile entreprise et régulariser, par une surveillance convenable, les efforts qui seraient tentés pour atteindre un but si désirable, nous nous sommes fait représenter les règlements anciens et nous avons vu qu'ils se bornaient à annoncer des dispositions subséquentes qui jusqu'à ce jour, n'ont point été mises en vigueur;

« Vu le mémoire de notre commission d'instruction publique et sa délibération, en date du 7 novembre dernier;

« Notre conseil d'Etat entendu,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. — Il sera formé dans chaque canton, par les soins de nos préfets, un comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'instruction primaire. »

Il y a, dans ce premier article, un mot qui doit choquer singulièrement les oreilles de nos novateurs modernes, c'est le mot *charité*, mot trop chrétien pour eux et auquel ils préféreraient sans doute les mots philanthropie ou bienfaisance, que l'on a essayé de substituer au nom de cette admirable vertu que le christianisme a apportée au monde en enseignant aux hommes la véritable doctrine de la fraternité et de l'égalité, en leur recommandant de s'aimer les uns les autres, de se secourir et de voir dans leurs semblables des frères, des enfants du même Dieu pour la rédemption desquels le divin Sauveur a payé la même rançon. Nous leur demanderons : Qui donc a créé ces établissements de bienfaisance où les malheureux trouvent de

secours pour leurs besoins et des soulagements pour leurs souffrances, si ce n'est la charité chrétienne? Quelle loi, avant celle de l'Evangile, a proclamé l'affranchissement des esclaves et leur a rendu la dignité d'hommes en leur reconnaissant les mêmes droits qu'à ceux qui avaient été jusqu'alors maîtres de leurs personnes et de leur vie? En vérité, ceux qui inscrivent sur nos monuments les mots : fraternité et égalité, voire même le mot liberté, et qui répudient celui de charité, sont bien ignorants ou bien ingrats; les trois termes dont ils ont fait leur devise sont empruntés à la langue du christianisme, et celui qui les résume, en leur donnant leur véritable sens, c'est le mot *charité*, lequel, conséquemment, nous semble parfaitement placé dans une loi qui a pour but d'affranchir de l'esclavage de l'ignorance tous les enfants, à quelque condition qu'ils appartiennent, et de les appeler indistinctement à partager les bienfaits de l'instruction. Mais pour que l'instruction soit « un des plus grands avantages » que l'on puisse procurer à la jeunesse, elle doit être « fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale. » C'est la condition absolue pour qu'elle soit « non-seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais qu'elle contribue au bon ordre de la société, prépare l'obéissance aux lois et l'accomplissement de tous les genres de devoirs. »

Il ne nous paraît pas possible de définir l'esprit et le but de l'instruction populaire, plus exactement que le fait le préambule de l'ordonnance royale, dont nous allons citer tous les articles (il y en a 42), en évitant, autant qu'il nous sera possible, d'en interrompre la série par de trop longues réflexions qui pourraient empêcher d'en saisir aussi aisément l'ensemble.

« Art 2. — Seront membres de droit de ce comité : le curé cantonal, le juge de paix, le principal du collége, s'il y en a un dans le canton.

« Art. 3. — Les autres membres, au nombre de trois ou quatre au plus, seront choisis par le recteur de l'Académie, d'après les indications du sous-préfet et des inspecteurs d'Académie. Leur nomination sera approuvée par le préfet.

« Art. 4. — Les membres du Comité prendront rang entre eux d'après l'ordre d'ancienneté de nomination; ceux qui seraient nommés le même jour prendront rang d'après leur âge. Le curé cantonal présidera.

« Art. 5. — Le sous-préfet et le procureur du roi seront membres de tous les comités cantonaux de l'arrondissement et y prendront les premières places toutes les fois qu'ils voudront y assister. Dans les villes composées de plusieurs cantons, les comités cantonaux, sur la demande du recteur, pourront se réunir pour concerter ensemble des mesures uniformes.

« Art. 6. — Dans les cantons où l'un des deux cultes protestants est professé, il sera formé un comité semblable pour veiller à l'éducation des enfants de ces communions. Les autorités civiles exerce-

ront la même autorité et la même surveillance que sur les comités formés pour l'éducation des enfants catholiques.

« Art. 7. — Le comité cantonal veillera au maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement religieux, à l'observation des règlements et à la réforme des abus dans toutes les écoles du canton. Il sollicitera près du préfet et de toute autre autorité compétente les mesures convenables soit pour l'entretien des écoles, soit pour l'ordre et la discipline.

« Il est spécialement chargé d'employer tous ses soins pour faire établir des écoles dans les lieux où il n'y en a point.

« Art. 8. — Chaque école aura pour surveillants spéciaux : le curé ou desservant de la paroisse et le maire de la commune où elle est située.

« Le comité cantonal pourra adjoindre au curé et au maire, comme surveillant spécial : l'un des notables de la commune, choisi de préférence parmi les bienfaiteurs de l'école.

« Dans les communes où les enfants de différentes religions ont des écoles séparées, le pasteur protestant sera surveillant spécial des écoles de son culte.

« Art. 9. — Les surveillants spéciaux visiteront, au moins une fois par mois, l'école primaire qui sera sous leur inspection, feront faire les exercices sous leurs yeux et en rendront compte au comité cantonal. »

Ces neuf articles, que nous venons de citer, forment ce que nous appellerions volontiers le premier chapitre de la loi de 1816 sur l'instruction primaire. Ils établissent la juridiction sous laquelle cet important service doit fonctionner. L'instruction publique, qui relevait alors du ministère de l'intérieur, avait pour chef suprême soit le ministre lui-même, soit le grand-maître de l'Université, assisté d'une commission qui fut nommée le conseil royal de l'instruction publique (1). Cette première autorité universitaire était

(1) Le premier grand-maître de l'Université, qui fut ministre de l'instruction publique et en même temps des affaires ecclésiastiques, en 1824, c'est M. le comte de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui déjà était grand-maître de l'Université (sans être ministre) depuis le 1er juin 1822. Jusqu'alors l'administration de l'instruction publique relevait du ministère de l'intérieur. — Les ministres qui succédèrent à Mgr de Frayssinous, jusqu'en 1830, furent : M. de Vatimesnil (10 février 1828, — 8 août 1829) — M. le baron de Montbel (8 août 1829-18 novembre 1829); — M. le comte de Guernon Ranville (18 novembre 1829-29 juillet 1830).

Voici, dans l'ordre chronologique, quels furent les chefs de l'Université de France depuis son origine, jusqu'à Mgr de Frayssinous, c'est-à-dire jusqu'à 1822-24, époque où l'instruction publique forma un département ministériel :

M. le comte de Fontanes, grand-maître de l'université impériale. — 17 mars 1808

M. de Beausset, ancien évêque d'Alais, président du conseil royal de l'instruction publique. — 17 février 1815 (pendant la première Restauration).

M. le comte de Lacépède, grand-maître de l'université impériale. — 30 mars 1815 (pendant les Cent-Jours).

M. Lebrun, duc de Plaisance, grand-maître de l'université impériale. — 9 mai 1815 (pendant les Cent-Jours).

représentée dans les départements particulièrement par les recteurs et les inspecteurs d'Académie, à qui était plus spécialement réservée l'administration de l'instruction secondaire, donnée dans les colléges royaux (ce nom avait remplacé celui de *lycées*) et dans les colléges communaux, puis dans des établissements libres de deux degrés différents, les premiers ayant seuls le droit de prendre le titre d'institutions, les seconds nommés pensions.

La nouvelle organisation de l'instruction primaire imposa la nécessité d'une juridiction nouvelle, plus locale, plus rapprochée des écoles placées sous sa dépendance. L'autorité principale préposée à ce nouveau service fut le comité formé dans chaque canton par les soins du préfet et composé de six ou sept membres, dont trois étaient membres de droit : le curé cantonal, le juge de paix et le principal du collége (s'il y en avait un dans le canton). Trois ou quatre membres au plus étaient en outre choisis par le recteur de l'Académie ; mais ces choix, faits d'après les indications des sous-préfets et des inspecteurs d'académie, devaient être approuvés par le préfet.

Le préfet, dans chaque département, était donc en réalité le premier administrateur de l'instruction primaire. Remarquons aussi que, parmi les membres de droit des comités cantonaux de chaque arrondissement, sont compris le sous-préfet et le procureur du roi, lesquels, d'après l'art. 5, « y prendront les premières places toutes les fois qu'ils voudront y assister. »

Nous remarquerons encore que la juridiction universitaire reste à peu près étrangère à ce qui concerne les écoles primaires. C'est le comité cantonal qui est chargé de veiller aux besoins moraux, intellectuels et matériels des écoles du canton, de solliciter « près du préfet ou de toute autre autorité compétente les mesures convenables, soit pour l'entretien des écoles, soit pour l'ordre et la discipline. » C'est lui aussi qui « est spécialement chargé d'employer tous ses soins pour faire établir des écoles dans les lieux où il n'y en a pas. »

Ce qui nous plaît dans cette organisation, c'est, d'abord, la constitution de cette autorité scolaire établie près des écoles qu'elle a mission de surveiller, de protéger et d'encourager ; c'est ensuite le moyen mis à sa disposition pour rendre son action efficace et utile. Ce moyen, c'est la création de surveillants spéciaux qui sont

M. Royer-Collard, président de la commission d'instruction publique. — 15 août 1815 (2e Restauration et les suivantes).

M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, président de la commission d'instruction publique. — 29 décembre 1818.

M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, président de la commission d'instruction publique. — 21 février 1820.

M. Laîné, président du conseil royal de l'instruction publique. — 1er novembre 1820.

M. Corbière, président du conseil royal de l'instruction publique. — 21 décembre 1820.

M. le baron Cuvier, président du conseil royal de l'instruction publique (par *intérim*). — 21 juin 1821.

le curé ou desservant de la paroisse et le maire de la commune où l'école est située et de plus l'un des notables de la commune, choisi de préférence parmi les bienfaiteurs de l'école.

Un point que nous considérons comme très-important, c'est qu'il est prescrit par l'art. 9 que « les surveillants spéciaux visiteront, au moins une fois par mois, l'école primaire qui sera sous leur *inspection*, feront faire les exercices sous leurs yeux et en rendront compte au comité cantonal. »

Voilà comment nous comprenons les fonctions d'inspecteurs primaires pour qu'elles aient une véritable utilité. Ainsi, sous le comité cantonal, centre de toutes les affaires scolaires du canton, existe dans chaque commune un comité spécial d'inspection dont les membres sont, à l'égard de chaque école, les agents du comité cantonal, qui est renseigné par eux sur les besoins et la situation des écoles, qu'ils sont tenus, remarquons bien cela, de visiter au moins une fois par mois, avec l'obligation de rendre compte au comité cantonal du résultat de leur inspection.

Ces inspecteurs spéciaux sont des hommes de la localité, des notables, vivant auprès de l'école, la voyant pour ainsi dire tous les jours, ayant ce que l'on pourrait appeler un intérêt de clocher à sa prospérité, à sa bonne tenue, aux progrès de l'enseignement, à l'éducation des élèves, à l'habileté et à la moralité des maîtres; disons plus : connaissant les familles et les enfants, se faisant, en quelque sorte, les représentants des unes et les protecteurs, les tuteurs des autres, dans les soins que réclame l'instruction de la génération naissante de la population communale. Ajoutons que ces inspecteurs sont gratuits; ils ne coûtent rien au Trésor; en outre, par leur position et par leur caractère, ils sont tout à fait indépendants; ils ne sont obligés de complaire à personne et n'ont ni à craindre de perdre leur place, ni à subir aucune influence, aucune impulsion contraire à leur sentiment ou à leur conscience. En leur confiant une fonction, l'autorité administrative leur demande un service, qu'ils veulent bien rendre par dévoûment à un intérêt public, mais avec désintéressement; ce ne sont pas eux qui sont les obligés, et leurs attributions nettement définies ont pour sphère unique et pour limites les intérêts de l'école qu'ils ont à inspecter. Notons enfin qu'ils sont trois, le curé, le maire et un notable, pour la surveillance d'une seule école dans les petites communes ou d'un petit nombre d'écoles dans des communes plus importantes. En tout cas, il ne leur est ni difficile ni pénible de faire une fois par mois, dans leur résidence, la visite ou l'inspection qui leur est prescrite.

Si nous comparons cette organisation avec celle qui est aujourd'hui en vigueur, il nous est permis de demander laquelle des deux mérite la préférence? Après la promulgation de la loi de 1833, il a été créé extra-légalement une classe de fonctionnaires nouveaux ayant le titre d'inspecteurs primaires et de sous-inspecteurs, résidant primitivement, les uns et les autres, au chef-lieu du département

et relevant mi-partie du recteur de l'académie, mi-partie du préfet. Plus tard ces fonctionnaires ont tous reçu le titre d'inspecteurs primaires d'arrondissement, relevant du préfet et des sous-préfets sous certains rapports, et sous d'autres, d'un inspecteur d'académie, fonctionnaire également hybride, placé sous la main du préfet et cependant auxiliaire de l'administration académique. Telle est l'organisation actuelle : l'inspecteur d'académie, qui est en même temps, dans chaque département, le bras droit du recteur et le bras gauche du préfet, centralise tout le service de l'instruction primaire, dont l'arbitre souverain est le préfet et dont les agents principaux, les *missi dominici*, sont les inspecteurs primaires, chargés de visiter *une fois par an* les écoles communales de leur circonscription. Ces fonctionnaires de second ou de troisième ordre dans la hiérarchie scolaire, tout rétribués qu'ils sont, rendent-ils, peuvent-ils rendre à l'instruction primaire les mêmes services que les surveillants spéciaux et gratuits, les inspecteurs locaux et désintéressés que la la législation de 1816 avait donnés pour auxiliaires aux comités cantonaux? Nous ne voulons point faire ici le procès des inspecteurs primaires actuels qui, nous aimons à le croire, ne donnent plus lieu aux abus qui ont existé autrefois, alors que l'administration en faisait des agents d'élections et de propagande politique et que certains d'entre eux, un trop grand nombre, ne savaient pas se tenir à l'écart de spéculations mercantiles, toujours compromettantes, ou bien se montraient trop faciles à subir des influences contre lesquelles un sentiment plus juste de leurs devoirs professionnels aurait dû les tenir en garde. Nous voulons admettre que l'état de choses actuel est complétement exempt de tout ce qui, dans le passé, réclamait de sévères réformes. Pour ne parler que de la fonction même et de la manière la plus utile dont elle peut être remplie, nous voyons, en comparant les inspecteurs rétribués de l'instruction primaire aux surveillants spéciaux, aux inspecteurs gratuits d'autrefois, que ceux-ci étaient trois pour exercer simultanément leur action tutélaire et bienfaisante, au moins une fois par mois, en faveur de l'instruction primaire d'une seule commune, tandis que les fonctionnaires-inspecteurs ont chacun à s'occuper de toutes les écoles d'un arrondissement, où ils apparaissent (au moins en était-il ainsi) une seule fois par an et dans de courtes visites. Nous en avons vu qui faisaient trois ou quatre communes dans la même journée, restant dans chacune le temps strictement nécessaire pour prendre les notes dont ils devaient remplir les feuilles de statistiques qu'ils avaient à transmettre à leurs chefs hiérarchiques. Certains avaient même imaginé de simplifier leur besogne en appelant auprès d'eux dans une commune centrale tous les instituteurs des communes environnantes afin de s'épargner ainsi la peine d'aller chercher sur les lieux les renseignements statistiques dont ils avaient besoin pour rédiger leurs rapports, ce qui n'empêchait pas que les indemnités pour les jours de tournées et le nombre de kilomètres qu'ils étaient

censés avoir parcourus, fussent intégralement portées sur les états *ad hoc* et non moins intégralement payées. Ajoutons que, l'inspecteur étant attendu à jour et à heure fixes, les instituteurs les moins consciencieux, pouvaient prendre leurs précautions en conséquence et, en tout autre temps, se relâcher impunément.

Nous en avons dit assez pour mettre à même de comparer l'organisation de l'inspection officielle des écoles primaires telle qu'elle a fonctionné depuis la loi de 1833, avec celle de l'inspection officieuse qu'avait établie la législation de 1816, dont nous allons continuer l'exposition textuelle. Les articles suivants concernent les conditions relatives aux fonctions d'instituteur primaire.

« Art. 10. — Tout particulier qui désirera se vouer aux fonctions d'instituteur primaire devra présenter au recteur de son académie un certificat de bonne conduite des curé et maire de la commune ou des communes où il aura habité depuis trois ans au moins; il sera examiné par un inspecteur d'académie ou par tel autre fonctionnaire public que le recteur désignera, et recevra, s'il en est trouvé digne, un brevet de capacité du recteur. »

Nous dirons plus tard pourquoi nous ne sommes pas partisan de ce mode de procéder à l'examen des candidats au brevet de capacité, en même temps que nous aurons à revenir sur ce que nous avons déjà dit de la manière de faire à ce sujet, actuellement en usage.

« Art. 11. — Les brevets de capacité sont de trois degrés.

« Le troisième degré ou degré inférieur sera accordé à ceux qui savent suffisamment lire, écrire et chiffrer pour en donner des leçons.

« Le deuxième degré, à ceux qui possèdent bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul, et qui sont en état de donner un enseignement simultané analogue à celui des Frères des Ecoles chrétiennes.

« Le premier degré ou supérieur, à ceux qui possèdent par principes la grammaire française et l'arithmétique, et sont en état de donner des notions de géographie, d'arpentage, et autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire. »

Cet article 11 ne donne qu'une indication très-sommaire et très-incomplète des principales matières du programme d'examen pour les aspirants instituteurs. Nous aurons plus loin à reproduire le programme développé de l'enseignement primaire applicable et aux examens du brevet et à l'instruction des élèves, dans les écoles. Qu'il nous suffise de faire remarquer, pour le moment, que l'instruction religieuse elle-même est omise dans cette disposition réglementaire, bien que dans le préambule de l'ordonnance de même que dans l'article 7, et plus loin dans l'article 40, elle soit formellement et explicitement mentionnée; il en est de même pour d'autres matières d'enseignement que l'on regretterait de ne pas voir figurer ici, mais qui sont dénoncées d'une manière très-expresse dans le document

qui viendra à la suite de l'ordonnance royale sous le titre de : *Instructions relatives aux examens du brevet de capacité*, lesquelles sont accompagnées du programme complet comprenant les matières de 'examen pour chacun des trois degrés.

« Art. 12. — Chaque recteur fixera, pour son académie, une époque passé laquelle il ne sera plus délivré de brevets du premier degré qu'à ceux qui, outre l'instruction requise, posséderont les meilleures méthodes d'enseignement primaire. »

Faisons ici une simple réflexion : par cet article on ne demande pas seulement que les aspirants au brevet possèdent une somme de connaissances plus ou moins considérables, mais qu'ils prouvent leur aptitude à enseigner, qu'ils aient reçu en un mot une éducation pédagogique garantissant leur habileté comme professeur, et comme directeurs d'écoles.

Comment se fait-il que cette condition si essentielle soit à peu près absente des programmes actuels qui sont surchargés de matières de toutes sortes, parmi lesquelles devrait être placée au premier rang, la science pédagogique, qui enseigne l'art si difficile de transmettre à d'autres les connaissances que l'on possède? Nous aurons occasion d'examiner plus à fond cette question en confrontant les divers programmes de l'enseignement primaire qui se sont succédé.

« Art. 13. — Pour avoir le droit d'exercer, il faut, outre le brevet général de capacité, une autorisation spéciale du recteur pour un lieu déterminé. Cette autorisation spéciale doit être agréée par le préfet.

« Art. 14. — Toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement. »

Il y a dans cette disposition tout l'enseignement obligatoire et gratuit tel qu'il est sage et praticable de le prescrire, obligatoire à donner, mais pas obligatoire à recevoir; gratuit pour ceux qui ne peuvent pas le payer, mais non pour ceux qui peuvent, sans se gêner, en faire les frais. Quel est donc le père de famille ayant de la fortune et de l'aisance, qui n'ait à cœur de payer l'instruction de son enfant, comme il paye sa nourriture et ses vêtements; qui ne tienne à conserver le droit de contrôler les soins donnés à l'éducation de son fils ou de sa fille, droit et devoir inhérents à l'autorité paternelle, droit inaliénable et qu'il abandonnerait pourtant le jour où il consentirait à accepter l'aumône de l'instruction primaire que ses enfants devraient, non plus aux sacrifices qu'elle lui aurait coûtés, mais seulement à la générosité de la commune ou de l'Etat? C'est, dit-on, le moyen de ménager la susceptibilité des indigents, d'effacer toute distinction entre ceux qui peuvent payer et ceux qui ne le peuvent pas! Du moment que l'on voudrait entrer dans cette voie, on devrait établir dans chaque ville et dans chaque commune, des phalanstères d'assistance publique qui fourniraient gratuite-

ment à tous les habitants la même nourriture et les mêmes vêtements, où chacun apporterait le fruit de son travail et le revenu de ses propriétés, pour qu'il en fût fait une égale répartition entre tous, et qu'il n'y eût plus entre les citoyens cette distinction de riche et de pauvre, tenant ceux-ci dans une infériorité humiliante. De l'égalité des enfants devant la gratuité absolue de l'école primaire il n'y a qu'un pas, si l'on veut être conséquent, pour arriver à l'égalité des familles devant le phalanstère de l'assistance publique. Pour compléter la loi d'égalité en fait d'instruction primaire, pourquoi ne supprimerait-on pas les écoles libres et payantes, où les familles aisées enverront sans doute, de préférence, leurs enfants? Et, puisque nous sommes sur le chapitre de l'égalité, pourquoi n'étendrait-on pas la gratuité aux colléges et aux lycées, écoles aristocratiques au premier chef; tous les enfants n'ont-ils pas le même droit à l'instruction qui s'y donne? Si nous voulions épuiser la série des *pourquoi*, nous n'en finirions pas.

Nous apprenons à l'instant que, pour rendre l'instruction primaire obligatoire (obligatoire non à donner mais à recevoir), la commission de la Chambre vient d'arrêter les trois pénalités suivantes :

« 1° Après trois absences non justifiées (absences de l'école par l'enfant), comparution devant la commission scolaire du père et de la mère;

« 2° En cas de non-comparution, la commission *pourra* réprimander le père de famille et ordonner l'affichage;

« 3° En cas de trois nouvelles absences non justifiées dans un an, la commission pourra demander l'application de l'article 464 du Code pénal, entraînant amende et emprisonnement. »

Cette question, qui ne peut pas être traitée ici incidemment et que nous aurons à examiner et à discuter dans tous les points qu'elle comporte, n'est pas nouvelle. C'est seulement une nouvelle édition du projet de loi de M. J. Simon, à la fin de 1871, comme la gratuité est ressuscitée du projet de M. Bourbeau, dont il fut question à la fin de 1869, deux projets, qui, comme nous le disions dans un de nos précédents articles, ont eu le sort de ces météores qui brillent un instant en sillonnant l'espace où ils s'évanouissent sans laisser trace de leur passage. Les circonstances ne sont sans doute plus les mêmes aujourd'hui et nous n'oserions prédire, après toutes les choses étranges que nous voyons se succéder presque chaque jour, quelle sera la destinée du travail qui s'élabore en ce moment sur l'instruction primaire. Raison de plus pour apporter à l'étude de ces importantes questions la plus sérieuse attention. C'est ce que nous ferons lorsqu'il y aura opportunité, c'est-à-dire lorsque nous connaîtrons plus complétement les dispositions nouvelles que l'on prépare sur cette matière. Revenons à notre législation de 1816, qui, par l'article 14 de l'ordonnance royale, se bornait à décréter l'obligation imposée aux communes et la gratuité en faveur de ceux-là seulement à qui elle pouvait être utile.

« Art. 15. — Deux ou plusieurs communes voisines pourront, quand les localités le permettront, et avec l'autorisation du comité cantonal, se réunir pour entretenir une école en commun. Les communes pourront aussi traiter avec les instituteurs volontaires (privés ou libres) établis dans leur enceinte pour que les enfants indigents suivent gratuitement l'école. »

Cette sollicitude pour les enfants indigents mérite d'être remarquée. C'est là, si nous pouvions nous servir ici de ce mot, de la bonne philanthropie, nous allions dire, de la bonne démocratie; mieux que cela : c'est de la vraie charité chrétienne.

« Art. 16. — Les communes pourront traiter également avec les maîtres d'école pour fixer le montant des rétributions qui leur seront payées par les parents qui demanderont que leurs enfants soient admis à l'école.

« Dans ce cas, le conseil municipal fixera le montant de la rétribution à payer par les parents et arrêtera le tableau des indigents dispensés de payer. »

Ce que nous avons dit tout à l'heure concernant la gratuité peut servir de commentaires à cet article, dont les dispositions ne sauraient qu'être approuvées par tous ceux qui comprennent les véritables intérêts de l'enseignement primaire et des instituteurs.

« Art. 17. — Le maire fera dresser dans chaque commune, et arrêtera le tableau des enfants qui, ne recevant point ou n'ayant point reçu à domicile l'instruction primaire, *devront être appelés* aux écoles publiques, *d'après la demande de leurs parents.* »

Ainsi, on veut par cette prescription, que tous les enfants qui n'ont pas reçu l'instruction primaire, la reçoivent, qu'ils soient appelés à l'école, mais avec l'assentiment des parents, contre lesquels il n'est pas question d'exercer de contrainte, au moyen d'une pénalité quelconque. Le respect dû à l'autorité paternelle est sauvegardé. Nous aimons mieux cela que le projet qui est sur le métier en ce moment et dont nous avons parlé plus haut.

« Art. 18. — Toute personne ou association qui aurait fondé une école ou qui l'entretiendrait par charité, pourra présenter l'instituteur; pourvu qu'il soit muni d'un certificat de capacité et que le comité cantonal n'ait rien à objecter sur sa conduite, il recevra l'autorisation du recteur.

« Celui qui aura fondé une école, soit par donation, soit par testament, pourra réserver à ses héritiers ou successeurs, dans l'ordre qu'il désignera, de présenter l'instituteur.

« Les personnes ou associations et les bureaux de charité qui auraient fondé et entretiendraient des écoles gratuites, pourront aussi se réserver, ou à leurs successeurs, l'administration économique de ces écoles et donneront leur avis au comité de surveillance sur ce qui concerne le régime intérieur.

« Art. 20. — Les maîtres des écoles fondées ou entretenus par les communes seront présentés par le maire et par le curé ou des-

servant, à charge par eux de choisir un individu muni d'un certificat de capacité et dont la conduite soit sans reproche.

« Art. 21. — Si le maire et le curé ou desservant ne s'accordent pas sur le choix, le comité cantonal examinera les sujets présentés par chacun d'eux et donnera son avis au recteur sur celui qui mérite la préférence.

« Art. 22. — Les communes et les fondateurs particuliers pourront donner les places au concours et établir la nécessité de ce mode ainsi que les formalités à y observer.

« En ce cas, les concurrents devront d'abord justifier de leurs certificats de capacité et de bonne conduite, et celui qui, par le résultat du concours, aura été jugé le plus digne, sera présenté. »

Cet usage s'est continué sous l'empire de la loi de 1833. Il avait un bon côté ; malheureusement les juges de ces concours se bornaient ordinairement à faire subir des épreuves écrites et orales aux concurrents, tenant compte des connaissances acquises que ceux-ci n'avaient pas encore eu le temps d'oublier, beaucoup plus que de la valeur professionnelle fondée sur l'expérience et les succès antérieurement obtenus dans l'exercice de l'enseignement et dans la direction d'autres écoles. Il en résultait que ceux à qui les résultats du concours étaient le plus favorables, c'étaient de jeunes instituteurs encore inexpérimentés, et récemment sortis des bancs de l'école normale.

C'était là le mauvais côté des concours, mais il aurait été aisé d'y porter remède.

« Art. 23. — Toute présentation d'instituteur sera adressée au comité cantonal, qui la transmettra, avec son avis, au recteur de l'académie, lequel donnera l'autorisation nécessaire.

« Art. 24. — Lorsqu'un individu muni du brevet de capacité devra s'établir librement dans une commune à l'effet d'y tenir école, il s'adressera au comité cantonal et lui présentera, outre son brevet de capacité, des certificats qui attestent sa bonne conduite depuis qu'il l'a obtenu.

« Le comité examinera si cette commune n'est point déjà suffisamment pourvue d'instituteurs et donnera son avis au recteur, comme dans le cas de l'article précédent.

« Art. 25. — Sur le rapport motivé des surveillants spéciaux et l'avis du comité cantonal, le recteur peut révoquer l'autorisation donnée, pour un lieu déterminé, à un instituteur.

« Art. 26. — Le comité cantonal peut aussi provoquer d'office cette révocation de la part du recteur.

« Art. 27. — S'il y a urgence et dans le cas de scandale, le comité cantonal a le droit de suspension.

« Art. 28. — Le recteur peut même retirer le brevet de capacité à un instituteur. »

Sur ces derniers articles concernant les peines disciplinaires, nous ferons une simple réflexion.

Nous regrettons qu'il n'y soit pas question de la procédure préalablement suivie avant que la peine pût être infligée. De plus, en dehors de la juridiction représentée par le comité cantonal, nous n'en voyons aucune autre à laquelle l'instituteur incriminé aurait dû pouvoir en appeler du premier jugement qui l'aurait frappé. Il n'y a là que l'autorité tout individuelle du recteur qui semble investie du droit de prononcer en dernier ressort. Cela serait insuffisant. Il est du reste vraisemblable que, en pareil cas, la décision du recteur n'était prise qu'après délibération du conseil académique, lequel aurait formé ainsi la juridiction supérieure au comité cantonal.

« Art. 29. — Le recteur et les inspecteurs d'académie, dans leurs tournées, donneront la plus grande attention à l'instruction primaire ; ils réuniront les comités cantonaux et se feront rendre compte du progrès de cette instruction; ils visiteront les écoles autant qu'il leur sera possible. »

S'il nous était permis de rappeler ici un souvenir de nos études de collége, nous dirions que, pendant tout le temps qu'elles ont duré, nous avons vu une seule fois un inspecteur de l'académie de Paris, M. Taillefer ; c'était dans notre année de quatrième, en 1821. Ce fut pour notre collége tout un événement, dont notre mémoire d'enfant garda le souvenir, qui ne s'est point effacé depuis. Ces fonctionnaires visitaient sans doute encore bien moins les écoles primaires, qui, heureusement, avaient leurs surveillants spéciaux dont les inspections mensuelles étaient un stimulant pour les maîtres et pour les élèves. Elles avaient aussi, comme nous le verrons plus tard, l'inspection des membres des comités cantonaux, qui, par un arrêté du 25 septembre 1819, étaient tenus de se partager les écoles du canton pour les visiter et rendre compte au comité « de l'état de l'instruction et de la ponctualité plus ou moins grande avec laquelle les règlements étaient suivis. »

« Art. 30. — La commission de l'instruction publique veillera avec soin à ce que, dans toutes les écoles, l'instruction primaire soit fondée sur la religion, le respect pour les lois et l'amour dû au souverain. Elle fera les règlements généraux sur l'instruction primaire et indiquera les méthodes à suivre dans cette instruction et les ouvrages dont les maîtres devront faire usage. »

Arrêtons-nous un instant à cet article dont l'importance n'échappera à personne. On sait que la commission de l'instruction publique avait porté, dès 1815, le nom de Conseil royal de l'instruction publique, ayant pour président Mgr de Beausset, du 17 février au 30 mars 1815, nom qu'elle ne reprit qu'en 1820, M. Lainé en étant président, et qu'elle conserva jusqu'en février 1848.

Les attributions de la commission de l'instruction publique, aujourd'hui conseil supérieur, sont définies par l'article 30 qui vient d'être cité, pour ce qui concerne l'instruction primaire. De nouvelles attributions furent successivement ajoutées aux premières, parmi lesquelles nous remarquons la mission qui lui est donnée de veiller

à ce que l'éducation dans les écoles primaires ait pour base la religion, le respect des lois et l'amour du souverain.

Ce programme d'éducation était commun à tous les établissements consacrés à l'instruction de la jeunesse; il ferait sans doute hausser les épaules à quelques-uns de nos modernes réformateurs. Croit-on que la génération qui a été élevée d'après ces principes et qui y est restée fidèle soit, ou ait été, moins estimable, moins honnête, moins attachée à ses devoirs de famille et de citoyens que celle à qui l'éducation moderne semble s'être imposé la tâche d'enseigner le mépris pour tout ce que l'on habituait autrefois les enfants à respecter? La religion n'a jamais fait des assassins ni des incendiaires. Par le respect de la loi et l'amour du souverain, on entendait le respect de l'autorité qui protége tous les intérêts légitimes; on entendait le vrai patriotisme qui prend sa source dans le sentiment religieux du devoir, sans lequel, dans la société comme dans la famille, il n'y a que luttes de haines et de convoitises. Nous l'avons trop malheureusement vu en 1871, et nous le voyons tous les jours. L'avenir nous effraye. En vérité, plus nous y pensons, plus nous observons, plus nous feuilletons les pages de nos souvenirs, qui ne datent pas d'hier, plus nous nous réjouissons d'avoir été élevé dans les principes de cette éducation que l'on répudie aujourd'hui; aussi, pour notre pays que l'on nous a enseigné à aimer religieusement, nous ne pouvons voir sans une profonde tristesse ce que nous ne craignons pas d'appeler les attentats déjà accomplis et ceux que l'on médite contre l'éducation de la génération qui doit nous succéder; et, comme père de famille autant que comme français, nous disons dans notre sombre pressentiment de l'avenir : Que Dieu sauve nos enfants! Que Dieu protége la France.

Revenons à cette époque si pleine pour nous de tendres réminiscences, où nos maîtres aimés et respectés, comme c'était alors l'usage, nous préparaient, soit par les études primaires, soit par celles du collége à accomplir honnêtement et religieusement la destinée que Dieu nous réservait. Revenons à l'année 1816 que nous rappelle la législation de notre présente étude. Une question pourtant à laquelle nous voudrions que l'on voulût bien répondre : y a-t-il aujourd'hui beaucoup d'écoliers qui aiment et respectent leurs maîtres comme nous le faisions alors?

Nous n'avons pas besoin d'un autre thermomètre de l'éducation scolaire.

« Art. 31. — Les personnes ou les associations qui entretiendront à leurs frais des écoles, ne pourront y établir des méthodes et des règlements particuliers.

« Art. 32. — Les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement. »

Et cependant, c'est ce qui a continué de se faire jusque bien des années après 1848, où nous avons vu dans la même salle, séparés, il est vrai, par une petite cloison en bois, haute environ d'un mètre

et demi, les garçons et les filles recevant en commun les leçons du maître dont l'estrade était placée de manière qu'il pût surveiller de chaque côté. La cloison n'empêchait aucun des inconvénients de la réunion des deux sexes, elle servait seulement de prétexte pour économiser la dépense d'une école de filles.

« Art. 33. — Au mois de juillet de chaque année, le recteur enverra à la commission d'instruction publique le tableau général des communes et des instituteurs primaires de son académie, avec des notes suffisantes pour que l'on puisse apprécier l'état de cette partie de l'instruction.

« Art. 34. — Les élèves et les maîtres des écoles primaires sont exempts de tous droits et contributions envers l'administration de l'instruction publique.

« Art. 35. — Il sera fait annuellement, par notre trésor royal, un fond de cinquante mille francs, pour être employé par la commission d'instruction publique, soit à composer ou à imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit à établir temporairement des écoles modèles dans les pays où les bonnes méthodes n'ont point encore pénétré, soit à récompenser les maîtres qui se sont le plus distingués par l'emploi de ces méthodes. »

Il existe aujourd'hui également au budget de l'instruction publique des fonds assez considérables pour récompenser les auteurs d'ouvrages utiles à l'enseignement. Comment ces fonds sont-ils employés? Quels sont les auteurs jugés dignes de ces gratifications? Quels sont les juges chargés d'apprécier le mérite desdits ouvrages? Ne sont-ce pas des auteurs eux-mêmes, ou des frères, des cousins, des parents ou des collègues de ceux qui sollicitent ces récompenses? Passe-moi le girofle, je te passerai le sené — Nous pourrions faire les mêmes questions concernant les livres adoptés pour les écoles, de même qu'à l'égard des ouvrages qui sont achetés pour les bibliothèques scolaires. Il y a tels éditeurs qui pourraient nous renseigner à ce sujet (ils s'en garderont bien), et qui savent mieux que nous comment les choses se pratiquent ou se sont pratiquées en pareil cas. — Assez sur cette question, et passons à l'article suivant.

« Art. 36. — Toute association religieuse ou charitable, telle que celle des Ecoles chrétiennes, pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous et que ses règlements et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par notre commission de l'instruction publique.

« Art. 37. — Ces associations, et spécialement leurs noviciats, pourront être soutenus au besoin, soit par les départements où il sera jugé nécessaire d'en établir, soit sur les fonds de l'instruction publique.

« Art. 38. — Les écoles, pourvues de maîtres par ces sortes d'associations, resteront soumises comme les autres à la surveillance des autorités établies par la présente ordonnance.

« Art. 39. — Dans les grandes communes on favorisera, autant qu'il sera possible, les réunions de plusieurs classes sous un seul maître et plusieurs adjoints, afin de former un certain nombre de jeunes gens dans l'art d'enseigner. »

Dans cet article est contenue en germe l'institution des écoles normales primaires, institution créée législativement par M. Guizot et qui est le plus précieux fleuron de la loi de 1833. Malgré le discrédit que, dans une prévention toute politique, on a voulu, vers 1850, jeter sur ces établissements, nous soutenons, comme nous l'avons toujours fait, que sagement dirigées, les écoles normales primaires, auxquelles on doit les plus importantes améliorations réalisées depuis 1833 dans l'instruction populaire, au point de vue des maîtres et des élèves, sont des pépinières indispensables pour former des instituteurs instruits, moraux et religieux ; n'ignorant point, avant d'entrer dans la carrière de l'enseignement à laquelle il se préparent, leurs devoirs professionnels ; enfin initiés, par des exercices appropriés, à la pratique de l'art pédagogique, et connaissant les meilleures méthodes dont ils ont appris à faire l'application sous des maîtres habiles et expérimentés. Pour répondre d'avance à toute observation qui serait contraire à notre opinion, nous avons eu soin de dire tout d'abord que nous ne voulions parler que des écoles normales sagement dirigées. Là, bien plus que dans les lycées, par exemple, où chaque classe a son autonomie, son gouvernement propre et son chef à peu près indépendant, c'est de la direction que dépendent le succès des études et l'exactitude de la discipline, mais surtout l'éducation normale et pédagogique des élèves-maîtres qui ne saurait être donnée avec autorité et profit que par le directeur lui-même, tâche qui ne réussirait point si elle était entreprise par un un directeur manquant d'autorité, c'est à-dire de l'ascendant qui commande, en quelques sorte instinctivement, une confiance absolue, une subordination volontaire et spontanée. C'est ici surtout le cas de dire : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Nous reparlerons des écoles normales lorsque nous aurons à étudier la loi de 1833. Nous touchons à la fin de l'ordonnance de 1816 ; voici les derniers articles :

« Art. 40. — Les archevêques et évêques, dans le cours de leurs tournées, pourront prendre connaissance de l'état de l'enseignement religieux dans les écoles du culte catholique. S'ils assistaient au comité central (ou cantonal ?) ils y prendraient la première place.

« Les consistoires et les pasteurs exerceront la même surveillance sur les écoles des cultes protestants.

« Art. 41. — Les préfets, sous-préfets et maires conserveront, dans tous les cas, l'autorité et la surveillance administrative qui leur sont attribuées sur les écoles primaires par les lois et règlements en vigueur.

« Art. 42. — Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des lois.*

« Donné en notre château des Tuileries, le 29 février de l'an de grâce 1816 et de notre règne le vingt-et-unième. »

« *Signé* : LOUIS.

« Par le roi,

« *Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur*,

« *Signé* : VAUBLANC.

Après la promulgation de cette ordonnance, véritablement organique de l'instruction primaire, furent publiés les règlements généraux dont le soin avait été remis par l'article 30 à la commission de l'instruction publique. Le premier de ces documents que nous aurons à examiner dans notre prochaine étude a pour titre : *Instructions relatives aux examens du brevet de capacité;* ces instructions avec les programmes d'examen qui les accompagnent offrent le plus réel intérêt et même un intérêt d'opportunité, eu égard aux circonstances présentes. Ces programmes, auxquels des besoins nouveaux ont dû motiver quelques additions, n'en ont pas moins servi de modèles à ceux qui les ont suivis et que nous rapprocherons des premiers pour montrer que ce qui a été fait sous ce rapport par le gouvernement de la Restauration est bien l'œuvre-mère, l'œuvre capitale de l'instruction primaire. On a fait depuis quelque chose de plus et cela était dans la force des choses; mais, en considérant l'ensemble, et en tenant compte des circonstances et de l'époque, a-t-on fait mieux? *That is the question.*

Charles DARIEN.

(*A suivre.*)

SCÈNES DE LA VIE CLÉRICALE[1]

III

PREMIÈRE ÉTAPE DE LA VIE

Quelquefois à l'autel
Je présente au grand prêtre et l'encens et le sel.
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.
RACINE : *Athalie.*

L'adolescent qui veut se consacrer à Dieu accomplit un cruel sacrifice. A l'âge où le culte de la liberté se développe dans l'esprit, où le cœur est altéré de tendresses infinies, où l'enthousiasme et ses ardeurs font bouillonner la sève, où des pensées généreuses, des aspirations sans bornes captivent l'intelligence, cet adolescent quitte le monde et s'enferme dans la solitude. Il renonce aux joies pures du foyer, aux caresses de sa mère, aux sourires de ses sœurs, aux confidences de ses amis; il renonce aux bois ombreux, aux plaines parfumées, aux courses vagabondes, aux rêves poétiques; il renonce aux espérances dorées, aux bonheurs entrevus dans le radieux lointain de l'avenir; il sait qu'il ne sera ni époux, ni père; on lui dit qu'il sera haï, méprisé, peut-être persécuté, pauvre toujours, ignoré toujours, et qu'il ne connaîtra du monde que ses crimes, ses hontes, ses misères, ses douleurs, parce qu'il ne verra dans le monde que les coupables, les infâmes, les malheureux.

Il affronte un inconnu redoutable. A-t-il en lui la force nécessaire pour triompher de tant d'obstacles accumulés sous ses pas? Persistera-t-il dans cet esclavage de son âme et de son corps, servitude volontaire mais absolue, et qui fait de lui, dans l'ordre des choses religieuses, comme un bâton entre les mains du pèlerin.

(1) Voir la *Revue* du 30 mars 1877.

Ne sera-t-il point découragé par la lutte incessante qu'il devra outenir contre lui-même, contre ses passions et ses défaillances? Gardera-t-il la plénitude de son intelligence, au milieu de ces études bstraites, où les problèmes les plus graves se présentent à chaque nstant, et qui feront de lui, pour ainsi dire, le législateur et le juge es consciences? Gardera-t-il son entière sérénité en présence de la ruelle révélation des mystères du cœur humain, cet abîme sans ond, où toutes les perversités peuvent s'amasser sans jamais le ombler?

Dans le silence et l'austérité d'une retraite profonde, il vivra lusieurs années de l'existence frugale d'un anachorète : aucune atisfaction n'y est donnée aux appétits du corps, aux exubérances le l'esprit, aux vagues mélancolies de l'âme. C'est un travail perpétuel, c'est une immolation de soi-même renouvelée sans cesse. Le plaisir y reste inconnu : on y permet le délassement grave, nécessaire pour débander l'arc trop tendu.

Là n'arrive aucun bruit du monde : rien de ce qui est étranger à Dieu ou à l'Eglise n'y pénètre, et les pures brebis de ce bercail gnorent même qu'il y a, hors du bercail, des loups dévorants.

De même que le jeune homme voué au service de la patrie et la science militaire, le séminariste est assujetti à la plus sévère iscipline, mais il ne lui est rien accordé qui compense l'excès de a mortification.

Sa journée commence dès l'aube. L'hiver, tout est encore endormi ans la nature : l'homme sous son toit, l'enfant, dans son berceau, oiseau sous son abri de chaume, que déjà la cloche tinte annonant le retour d'un jour nouveau. A ce signal, le séminariste 'éveille, se signe, s'habille. Son premier acte est la prière, que uit une méditation sérieuse, un examen des fautes d'hier, une tratégie préparée contre les fautes d'aujourd'hui.

Après la prière, la méditation, les exercices religieux auquels ont tenus les clercs, dans cette admirable hiérarchie de l'Eglise où out est prévu; le repas frugal du matin, un repas de soldat en campagne, de laboureur aux champs. Il faut que le corps soit nourri, pour que la Bête se taise.

Puis le travail. Le travail ardu, absorbant, ininterrompu, qui ne laisse à l'imagination aucune prise. L'histoire ecclésiastique, cette immense et merveilleuse compilation de faits qui embrasse l'histoire du monde, puisqu'il n'est aucun évènement auquel l'E-

glise n'ait été mêlée; l'histoire de cette myriade de prophètes, de patriarches, de saints, de martyrs, de pontifes, — la théologie et toutes ses branches, dogme, morale, patrologie; — le droit canon; — l'Ecriture Sainte, source inépuisable d'érudition; — telles sont, en substance, les matière que le séminariste est obligé, sinon d'approfondir — la vie entière d'un centenaire n'y suffirait pas pour la plus facile d'entre elles — mais d'étudier assez attentivement pour en avoir une connaissance suffisante.

Chaque jour donc, l'étude pénible des questions les plus graves qui soient, puisqu'elles intéressent le gouvernement des âmes. Entre deux cours, un instant de récréation. Alors on se promène par groupes dans les vastes salles froides et nues, ou, l'été, sous les treilles du jardin; les plus jeunes se livrent aux exercices violents, jeu de boules, jeu de paume, pour rendre un peu d'élasticité à leurs membres engourdis.

A midi, le dîner, abondant, sain, mais sans la plus petite recherche : les mets les plus simples, de l'eau rougie. Il y a des servants de semaine : deux ou quatre séminaristes, le tablier sur la soutane, qui font le service du réfectoire, et mangent quand les autres ont fini : touchante coutume, qui impose l'humilité, et traduit la vraie fraternité, la véritable égalité. Pendant le repas, un lecteur juché dans une haute chaire, fait la lecture : ordinairement, pour distraire l'esprit trop tendu de ces jeunes gens, on leur lit un ouvrage amusant : un livre de philosophie ou d'histoire! La littérature est exclue, comme profane.

Les grâces dites, on va à la chapelle prier pour les morts, puis on revient se divertir au préau pendant une grande demi-heure.

Le travail recommence jusqu'au soir, entrecoupé d'exercices pieux, de rapides moments de récréation. Le souper est plus frugal encore que le dîner. A neuf heures on se couche; peu après toutes les lampes sont éteintes, et le sommeil règne dans la maison.

Chaque séminariste a sa chambre : une cellule de moine. Un lit, une chaise, une table. Pas de rideaux, pas de tapis. Une statuette de la Vierge, un crucifix, voilà pour l'ornement. Les livres n'entrent que sur visa du supérieur; tout ce qui est inutile aux études est proscrit. Défense absolue de recevoir qui que ce soit dans sa chambre, ni camarade, ni parent, ni domestique. Les maîtres ont le droit d'y entrer à toute heure.

Cela dure dix mois de l'année. En revanche, et pour distraire

forcément ces jeunes gens, dont le plus âgé n'a pas vingt-cinq ans, on les oblige deux fois par semaine à de longues promenades : ils marchent avec délices et se fatiguent avec ardeur. Il fait si bon revoir de temps à autre le ciel clair, la campagne verdoyante ! On revient à la brune, harassé, mais heureux. Le dimanche, autre plaisir : on apprend le cérémonial, on assiste aux offices de la cathédrale, et ce jour-là, au moins, au réfectoire, on a le droit de causer un brin avec ses voisins, au lieu d'écouter, en mangeant sa maigre pitance, la voix monotone du lecteur dominant à grand peine le cliquetis des faïences et le tapage des cuillers d'étain !...

Le séminariste est soumis pendant plusieurs années — de trois à cinq ans, selon les diocèses — à ce régime méthodiquement ordonné, et dont il ne dévie pas un seul instant : rien ne vient troubler l'ordre de cette existence : les jours se suivent et se ressemblent, sans imprévu, sans repos, sans événements. Un travail constant, la prière incessante, l'absorption complète de la pensée vers un but unique, l'ignorance absolue de ce qui se passe au-delà des clôtures du séminaire, l'indifférence parfaite pour tout ce qui n'est pas le but poursuivi.

Or, il n'est pas un de ces jeunes gens qui ne soit et ne se dise heureux ; pas un prêtre qui ne regrette les calmes satisfactions de son noviciat. Cette vie brise les âmes rebelles : non pas qu'on exerce la plus légère pression sur l'élève... Dieu garde ! Les portes sont ouvertes à qui veut sortir et veut ne plus rentrer ! Mais celui qui sent en lui des ferments de révolte, et qui veut se vaincre, le peut : il n'a qu'à se soumettre à la règle. Elle est faite pour lui. L'esprit humain exige qu'on le dompte : il subit, il n'accepte jamais !

Tel fut donc le milieu où Félix se retrouva après ces terribles vacances où il avait cherché sa voie. Il s'y plut tout aussitôt. Sa nature exubérante et forte eut quelque peine à supporter cette rigide discipline, qui n'a pour sanction que la volonté de celui qui l'ordonne et la soumission de ceux qui lui obéissent. Mais il combattit, plia, et fut vainqueur de lui-même.

Dès lors, il goûta les joies pures et saintes de son état. La prière l'élevait aux pieds du Dieu qu'il aimait ; la méditation l'arrachait aux prosaïques vulgarités de la vie ; le silence lui apprenait la réflexion ; le travail alimentait son activité intellectuelle ; la solitude le ravissait aux affections inutiles ; la retraite l'éloignait de ce monde où le mensonge trône. Félix fut heureux.

Des jardins en terrasse entouraient la maison vaste, antique et gaie; des vignes vierges, des clématites, des chevrefeuilles grimpaient aux murailles brunes et les ornaient d'une broderie de feuilles vertes et de fleurs aux couleurs vives. Aux croisées, coupées d'une croix de pierre, l'aristoloche et la capucine se suspendaient en festons. De vieux platanes, aux troncs tors, aux frondaisons touffues ombrageaient le préau, où coulait dans une vasque de granit un filet d'eau limpide, et qu'entouraient des treilles chargées de pampres.

La chapelle était petite et modeste; on y voyait des tableaux espagnols, enfumés, dans leurs cadres ternis; l'autel était de bois sculpté; des fresques naïves enluminaient les voûtes; des rideaux rouges tamisaient la lumière trop crue. Rien qui pût distraire de sa prière celui qui s'agenouillait dans cet humble sanctuaire.

Félix ne chercha pas un ami parmi ses compagnons. Il voulut que tous fussent ses amis. Certes, là comme partout, il y avait autant de caractères que d'individus : chacun possédait son contingent de défauts : l'un, moqueur, l'autre, taquin; celui-ci, hargneux, celui-là, susceptible; tel, irritable, et tel, indolent. Mais on s'accusait volontiers de ses imperfections, on se corrigeait mutuellement, et les plus grosses querelles se terminaient par une cordiale poignée de main. En somme, on s'aimait, surtout parce qu'on s'estimait.

La vie, en communauté, n'est pas toujours facile : Félix se la rendit agréable par son aménité, par sa franchise, par sa modestie, par son effacement volontaire, par son désir d'être utile. Il ne fut point un aigle parmi des aiglons : il n'avait en lui rien qui le distinguât des autres et ne valait ni plus ni moins. Il travailla comme ses camarades, ne chercha aucune rivalité, ne fut point ambitieux du premier rang, sut demeurer à sa place. Laborieux, sage dans ses discours, réservé dans ses actions, prudent et pieux, il s'attacha à imiter ceux qu'on lui proposait pour exemple. Il suivait la règle, strictement, n'ayant ni la présomption d'y ajouter quoique ce fût, ni la faiblesse d'en retrancher la plus simple pratique. Cette conduite lui valut le respect de ses compagnons et l'affection de ses maîtres.

Ceux-ci n'étaient pas nombreux. L'Eglise n'est pas riche et ne peut entretenir ses écoles de théologie comme elle le faisait autrefois : trois ou quatre profeseurs suffisaient à quarante élèves. Mais ils se levaient tôt, se couchaient tard, et ne se reposaient jamais.

Ils vivaient de la vie même de leurs élèves, sobres comme eux, laborieux comme eux, et comme eux encore esclaves de la règle.

Félix ne tarda pas à prendre la soutane. La première qu'il eut fut achetée en commun par ses douze frères : la mère donna la ceinture, et le père Jean-Pierre, qui commençait à être orgueilleux de son fils l'abbé, se chargea du reste du trousseau. Aux Quatre-Temps de l'Avent, le samedi, Félix reçut la tonsure.

Sa mère pleura, lorsqu'elle vit, de loin, l'évêque couper les cheveux de son enfant, en cinq endroits, sur le front, sur chaque oreille, derrière la tête, au sommet du crâne; lorsqu'elle le vit ensuite revêtu du surplis, et portant un cierge allumé, s'agenouiller dans le chœur de la cathédrale, au milieu de vingt jeunes lévites. Il appartenait désormais à l'Eglise, et commençait à se détacher des affections terrestres! Il était clerc, consacré au service du Seigneur...

L'année suivante, Félix reçut les quatre ordres mineurs.

Le premier est l'ordre de portier, qui donne le pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, pour y admettre ceux qui en sont dignes, et en exclure ceux qui en sont indignes. Le portier est établi gardien du temple, et c'est pourquoi l'évêque lui en fait toucher les clefs en lui disant : « Conduisez-vous comme devant rendre compte à Dieu de tous les objets mis sous la garde de ces clefs. »

Le second est l'ordre de lecteur, qui donne le pouvoir de lire dans l'église les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et particulièrement les leçons qui se récitent à l'office de la nuit. L'évêque fait toucher ces livres aux ordinands, et prononce en même temps ces paroles :

« Recevez ce livre, et soyez lecteur de la parole de Dieu; si vous remplissez parfaitement votre emploi, vous aurez part avec ceux qui, dès le commencement, ont fidèlement prêché la parole du Seigneur. »

Le troisième des ordres mineurs est celui d'exorciste, qui confère le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés par l'invocation du nom de Jésus-Christ. Le quatrième est celui d'acolyte, et donne le privilége d'accompagner et d'aider les ministres supérieurs dans le service de l'autel; ainsi les acolytes sont chargés de l'encensoir, ou bien ils portent les cierges allumés, la croix, les insignes épiscopaux dans les cérémonies pontificales. En les ordonnant, l'évêque les instruit des devoirs de leur charge.

Félix prit part dès lors aux magnifiques cérémonies que la liturgie romaine impose aux différentes fêtes de l'année.

Celles qui le touchèrent le plus furent celles de la Semaine-Sainte, qui ont, en effet, un caractère de grandeur presque sublime.

Me permettra-t-on de rappeler ici quelques impressions vives de mon enfance?

Un dimanche des Rameaux, j'étais malade; j'avais dû me contenter du triste plaisir de voir passer, à travers une fenêtre, un bataillon d'enfants, semblable à la forêt vivante du drame de Shakespeare. De loin, je vis un cortége magnifique sortir de la cathédrale donc les portes se fermèrent aussitôt; les chanoines avaient la *cappa* violette et le camail d'hermine; l'évêque et ses diacres portaient la chappe à galons d'or; un enfant soutenait la crosse, entre ses mains couvertes d'une écharpe.

J'entendis un chant grave, lent, d'une inexprimable mélancolie. Des voix assourdies répondaient à ce chœur majestueux.

La place était déserte. Il faisait froid. On voyait encore de larges plaques de neige sur les toits d'ardoise. Il me semblait que ces pauvres chanoines, dont les blancs cheveux flottaient au vent, frissonnaient. Le prêtre qui portait la croix frappa trois coups avec la hampe sur la porte massive de l'église. La porte s'ouvrit. Je vis la nef obscure, pleine de gens serrés les uns contre les autres; là-bas, tout au fond, le chœur, avec ses gigantesques verrières flamboyantes, et le maître-autel surmonté de son tabernacle que voilait une draperie...

La Passion de Notre-Seigneur! voilà qui me ravissait et m'épouvantait à la fois! Il y avait trois prêtres pour la chanter. L'un, à la voix pleine, sonore, vibrante, lisait le récit grandiose de l'évangéliste Matthieu. Le second psalmodiait, d'un ton grave, d'une harmonie suave et pénétrante, les paroles sacrées de la victime; l'autre, enfin, disait les phrases des acteurs secondaires du terrible drame. Un chœur d'une énergie intense représentait la multitude déchaînée contre le divin Accusé, et je tremblais, quand retentissait le sauvage : *Crucifigatur!*

Alors il me semblait voir, se ruant dans un dédale de rues, sur des places entourées d'architectures étranges, une foule en délire, ivre de fureur, vociférant des imprécations et des blasphèmes, et regardant, là haut, sur une terrasse de marbre blanc, un homme ensanglanté, couronné d'épines, à peine couvert d'un lambeau de

pourpre souillée d'immondices, debout à côté d'un personnage à la figure cynique et railleuse, drapé dans sa tunique d'un blanc de neige.

Et c'était une impression violente, aiguë, écrasante, lorsque la voix émue du chantre proférait avec un accent douloureux, cette phrase : « *Jesus autem, clamans voce magna, emisit spiritum...* »

Les fidèles se prosternaient le front sur la pierre. Il se faisait un grand silence... Alors je sentais mon sang s'arrêter dans mes veines, mon cœur battait à rompre, je ne pouvais plus respirer, je n'osais ouvrir les yeux de peur de voir devant moi, suspendu entre le ciel et la terre, ce corps glorieux attaché au gibet. C'était un moment d'angoisse indicible, de sublime terreur, et il me semblait que mon âme, transfigurée, s'élevait vers Dieu.

Le Jeudi-Saint, on assistait à la consécration des saintes huiles, cérémonie toute empreinte d'une grandeur étrange. L'évêque, assis devant cette table couverte d'une nappe blanche, et sur laquelle on voyait des buires d'argent, enveloppées d'un sac de soie, un vase d'or sur un plateau de cristal, et le Rituel, relié en velours, à coins d'émail ; ce cortège imposant de prêtres, revêtus d'ornements de toutes couleurs, chasubles et dalmatiques ; ce symbolisme imposant, ces chants solennels, tout enfin me ravissait, me transportait dans un autre monde.

L'après-midi nous allions visiter les reposoirs, que nous appelions des *Paradis*. Il y en avait plusieurs. Le moins beau était celui de la cathédrale, orné pourtant d'une infinité de pièces d'orfévrerie, vases sacrés et reliquaires, tirés du trésor. A l'hôpital, c'était « toujours la même chose. » Des guirlandes de verres de couleur, des boules argentées, des fleurs entassées sur des gradins ; puis des religieuses, leur voile noir baissé, les mains dans leurs manches, prosternées au pied de l'autel, immobiles comme des statues. Et des malades, avec leurs capotes grises et leurs bonnets de coton, formaient la garde du bon Dieu, de ce Dieu qui aime les pauvres, les humbles, les infirmes.

Au séminaire, par exemple! c'était une fête pour les yeux. Des sapins verts entouraient une montagne de mousse; dans un coin, sous des buissons, une claire fontaine coulait, où se désaltérait un chamois. Au sommet du mont brillait la croix rédemptrice : partout des lumières, des fleurs. Des rideaux rouges, tendus devant les fenêtres, assombrissaient l'église. On n'entendait que le gazouillement de l'eau tombant dans le bassin, et le susurrement des fidèles qui priaient.

De temps à autre, la porte roulait sur ses gonds : un rayon de jour, blafard, éclairait la verdure, jetait un reflet bizarre sur la mousse étoilée de fleurs, et sous la voûte, dans les ténèbres, la croix d'ébène avec son écharpe de laine blanche resplendissait. Quelle merveille! Comme il faisait bon prier là !...

On allait aussi à la prison, où les prisonniers, cachés derrière les grilles, murmuraient ; au couvent, où l'autel, drapé d'étoffes précieuses, chargé de milliers de cierges, ployait sous le poids des fleurs,

Le soir, à la tombée de la nuit, la foule s'amassait silencieusement dans les rues. Les portes de l'église s'ouvraient tout à coup. On voyait apparaître une double file de fantômes blancs, les pieds nus, et tenant chacun à la main une chandelle de cire environné d'une collerette de papier. C'étaient les pénitents allant en pèlerinage au séminaire. Au bout de la procession, quatre vieillards, la cagoule rabattue sur le visage, soutiennent à deux mains un cierge colossal, et douze hommes, en robes blanches, escortent le doyen d'âge de la ville, pieds nus aussi, et courbé sous le fardeau d'une croix énorme qu'il porte sur l'épaule, comme Jésus portait la sienne.

Ces spectres blancs, ces cierges illuminant de lueurs rousses les murs noircis, les allées sombres; ce cortège s'avançant à pas mesurés, sans bruit, produisent un effet étonnant. Ah! ce spectacle n'est pas de ce siècle qui n'a plus assez de foi, et néanmoins la foule s'incline et personne n'oserait railler !

Comme tout est triste, le Vendredi-Saint !

Les tabernacles sont ouverts, l'autel est dépouillé de sa parure, aucune lumière ne brille, aucune clochette ne tinte, les prêtres ont revêtu les vêtements funèbres, mais avec des galons blancs. Le crucifix est voilé.

On prie pour le monde entier : miséricorde pour les riches et pour les pauvres, pour les vivants et pour les morts, pour nos amis et pour nos ennemis, pour les hérétiques, pour les schismatiques, pour les rois, qui ont plus que jamais besoin de l'assistance d'en haut, pour les peuples qui s'égarent...

Vient l'office des ténèbres, où retentissent les lamentations du prophète. Nul ne les peut entendre sans trembler. Il semble que chacune d'elles peut s'appliquer au temps présent ; elles sont un avertissement et une menace : « *Jérusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum !...* »

Dans les rues, partout, règne je ne sais quelle tristesce morne.

On ne chante pas dans les ateliers, les cabarets même sont silencieux; les cloches sont muettes : c'est la grande *rèle*, la crécelle, qui appelle à l'office les chrétiens. Au lieu de la voix sonore et vibrante du bronze, c'est le craquement, le grincement criard du bois heurtant le bois.

A la maison, les enfants n'osent pas rire, parce que le père et la mère sont graves et ne parlent point. On mange à la hâte, un peu de pain et quelques mets grossiers. C'est jour de pénitence.

Autrefois, quand trois heures sonnaient, nous nous mettions à genoux et nous faisions le signe de la croix, pour honorer l'heure de la mort du Sauveur. Nous étions étonnés que le soleil ne s'obscurcît pas, que la terre ne tremblât pas, que le ciel restât bleu, que les oiseaux chantassent, au moment où tintaient ces trois coups...

Ces souvenirs de l'enfance ne nous ont point éloigné de Félix. Il les retrouvait, devenu jeune homme, et sa foi vive s'en illuminait d'un rayon nouveau! Il voyait ces choses merveilleuses avec les yeux ravis du petit enfant, pour lequel ce sont comme visions fugitives du beau paradis de Dieu. Il était profondément heureux d'être appelé à l'honneur d'y prendre part.

L'encens qu'il offrait à l'autel l'enivrait de son parfum capiteux; l'ardente lueur des cierges à travers les tourbillons de la fumée bleue, l'éblouissait; les voix graves du chœur faisaient vibrer la terreur dans son âme, les hymnes lui rappelaient les chants célestes.

Il tremblait, en frôlant des larges manches de son surplis la chasuble d'or de l'évêque. Quoi! lui aussi était un ministre de l'autel, et voyait s'accomplir sous ses yeux les mystères sacrés? Lui, l'insouciant collégien de la veille, lui, pauvre fils dernier né d'un humble artisan!

Et du sein de la multitude assemblée, sa mère le suivait du regard, captivée par la pensée que son fils chéri approchait Dieu de si près!

Les années s'écoulèrent dans le travail sans relâche, la prière sans limite, dans les enchantements du sanctuaire. L'heure vint, solennelle, où il fallut opter pour jamais entre le monde et l'Eglise. Félix n'hésita point.

Il fut élevé au sous-diaconat. Cet ordre, on le sait, est le premier des ordres majeurs. Le sous-diacre sert le diacre à l'autel, prépare les linges, les vases, le pain et le vin nécessaire au sacrifice, donne l'eau à l'évêque et au prêtre, lorsqu'ils se lavent les mains à la

messe. Il chante l'épître à la place du diacre, qui le faisait aux premiers temps.

En recevant cet ordre, le clerc est averti qu'il va s'engager d'une façon solennelle à garder la chasteté, et qu'il se consacre et se voue si étroitement à Dieu, qu'il ne sera plus libre ensuite de retourner à l'état séculier. Il est revêtu de l'amict, du manipule, symbole du fruit des bonnes œuvres, et de la tunique ; et il reçoit le livre des Epîtres.

Puis vint le diaconat, qui confère le pouvoir de servir le prêtre à l'autel, de chanter l'Evangile pendant la messe. Le Pontife impose les mains à l'ordinand, le revêt des habits de son ordre, l'étole et la dalmatique, et lui remet le livre des Evangiles.

Le dernier pas était franchi, et bientôt le diacre Félix allait devenir prêtre, prêtre du Seigneur. Ce fut alors qu'il écrivit à l'un de ses amis la lettre suivante :

« Je viens à vous le cœur débordant d'allégresse, mon ami, et je chercherais vainement des mots capables de peindre l'étendue de mon bonheur, et peut-être la grandeur de mon angoisse. Je serai bientôt prêtre, prêtre du Seigneur, prêtre pour l'éternité. Ces mains de chair souillée renouvelleront tous les jours le suprême sacrifice du Golgotha, et ma poitrine sera perpétuellement le temple de la victime offerte en holocauste pour les péchés des hommes...

« Tant de pensées tumultueuses assiègent mon pauvre cerveau, tant de sentiments d'une douceur infinie et d'une redoutable profondeur agitent mon âme, que je ne puis vous les exprimer. J'ai presque peur ! Combien je suis jeune, ignorant, faible, sans courage, pour un tel fardeau ! Mérité-je cette dignité du sacerdoce, qui met l'homme qui en est revêtu au-dessus des anges, messagers du ciel ?

« Quels devoirs j'aurai à remplir ! Je ne m'appartiens plus, je suis à Dieu et à ses pauvres... Je dois renoncer aux affections chères qui me lient à la terre, ou du moins les subordonner à l'amour sans bornes dans lequel je dois confondre désormais tous les chrétiens.

« Je sens mieux que je ne vous le dis, mon ami, l'effrayante splendeur à laquelle je suis appelé, et si je ne m'en déclare pas indigne, si je ne déserte pas le sanctuaire, où demain je régnerai, c'est qu'un semblable excès d'humilité ne serait peut-être qu'un excès d'orgueil. Je me donne au Seigneur tel que je suis, nu, dépouillé, misérable : il me revêtira des ornements que sa magnificence n'épargne point à ses ministres ; il m'enrichira de ses grâces, et m'élevera par ses dons.

« Je pense, mon ami, que vous serez là, au grand jour ? Vous viendrez unir vos prières aux miennes, vos larmes à celles de ma mère... Ce sera mon jour de gloire, le seul peut-être que me réserve ma destinée, jour bien heureux où la chaîne d'or de l'esclavage volontaire m'asservira aux volontés de Dieu. Que dis-je ? Il n'y a point d'esclaves dans le sanctuaire, et point d'asservissement auprès de l'autel ! Il y a plus que partout encore la liberté, et c'est à cette liberté que j'aspire, puisqu'elle n'est limitée que par le devoir.

« Venez donc, mon ami, venez, et faites-moi l'aumône, d'ici là, de toutes vos prières ! »

Charles Buet.

(*A suivre*).

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

Un triple cri d'indignation s'est élevé d'un bout de la France à l'autre. Les évêques ont dit : « Nous ne laisserons pas faire sous nos yeux une génération athée ; » les pères de famille : « Nous ne souffrirons pas qu'on nous ravisse nos enfants » ; tous les catholiques, tous les honnêtes gens : « il est indigne de priver du droit d'enseigner une classe honorable de citoyens, parce qu'elle vit sous une règle étroite, et a fait vœu de vivre dans la perfection ! »

L'Europe, même l'Europe protestante et indifférente, a fait écho à cette exclamation de la douleur, de l'indignation et d'une sainte colère.

Immédiatement nos évêques ont élevé la voix. Rangés par provinces, sous la direction de leurs métropolitains, comme une armée, mais une armée pacifique, ils ont coup sur coup publié d'admirables adresses, pétitions ou protestations. L'ensemble de ces actes que nous allons analyser avec conscience forme un corps magnifique de doctrine et de raisonnement. La véhémence s'y joint au pathétique, la dialectique au sentiment : droit de l'Eglise, droit des gens, droit naturel, droit de propriété, droit constitutionnel, intérêt politique, intérêt même de l'Université officielle, honneur, civilisation, patrie, religion, rien n'est oublié. Nos lecteurs, en parcourant les pages qui vont suivre, auront épuisé tout ce que l'on peut dire sur un sujet aussi grave, aussi palpitant (1).

Les étudiants de plusieurs universités nouvelles, à Lille, à Lyon notamment, ont aussi pris la plume pour témoigner de leur attachement

(1) Les personnes qui voudraient avoir le texte complet des protestations épiscopales trouveront la satisfaction de leurs désirs dans la publication qu'entreprend en ce moment l'infatigable directeur de la *Société de librairie catholique*, M. Palmé, 25, rue de Grenelle, et qui sera précédée d'une introduction de M. E. Veuillot.

à leurs professeurs. On voit partout les pères et les mères de famille couvrir de leurs signatures des pétitions dont la forme varie, dont le fond est le même. Dans la Manche, à Tours, à Niort, à Poitiers, on adopte le modèle de la pétition des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais. La Société d'Education et d'Enseignement a donné une formule que l'on signe sur tous les points du territoire. A Rennes, la société locale pour la liberté d'enseignement, à Lorient, l'*Union catholique* ont consigné leurs énergiques doléances dans des actes spéciaux. Saint-Brieuc, Nantes, Brest, Nancy, Toulouse, Le Mans, Lyon, Marseille, Avignon, Orléans, Laval, Bordeaux, Agen, Niort, Grenoble, Angers, toutes les villes, toutes les campagnes sont en mouvement. C'est une traînée de poudre, c'est la guerre sainte : Dieu le veut !

Nous commençons immédiatement l'analyse des documents épiscopaux.

Les évêques de la province ecclésiastique de Rouen, S. E. le cardinal de Bonnechose à leur tête, ont, dès le 24 mars, adressé leurs représentations aux grands corps de l'Etat.

Ils demandent si l'on peut alléguer contre les universités libres un seul abus, une seule atteinte au droit des tiers, à l'ordre social, à la moralité publique ? On veut plaire à un parti politique, on veut satisfaire des passions antireligieuses. Cela est indigne d'une grande nation.

La loi qui a institué les universités libres n'a été votée qu'après de mûres et longues délibérations. L'Assemblée nationale, en l'édictant, n'a fait que défférer à un vœu depuis longtemps exprimé. Il serait insensé de détruire, en un clin d'œil, l'œuvre de la sagesse de plusieurs générations.

Ces universités sont-elles demeurées au-dessous de leur tâche ? S'il en était ainsi, on les laisserait mourir de leur belle mort. Mais c'est, au contraire, à cause de leurs succès incontestables et de l'avenir qui leur est réservé qu'on leur fait la guerre. Le seul grief à leur charge, c'est d'avoir mérité l'estime des pères de famille et rendu des services à la France. Voilà leur crime.

Pourquoi refuser à certaines congrégations le droit d'enseigner ? Les religieux vivent de peu, ils vivent en commun, ils se ménagent ainsi une tranquillité et des loisirs qui leur permettent d'étudier et d'acquérir les connaissances que les préoccupations de la vie du monde refusent à ceux qui ne peuvent s'y soustraire. Ils sont donc dans les meilleures conditions pour se dévouer avec abnégation à la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse. Et c'est précisément cette œuvre qu'on voudrait leur interdire.

On invoque certaines lois de la monarchie et de la Révolution. Ces lois sont abrogées. D'ailleurs, voulez-vous les appliquer jusqu'au bout ? En ce cas allez jusqu'à la proscription. C'est ce que les paroles prononcées par le ministre et les menaces proférées par les hommes qui prétendent

entraîner le gouvernement à leur suite font pressentir. Alors c'est la persécution déclarée.

On peut redouter cette arrière-pensée quand on voit les modifications que subit la composition du conseil supérieur. On n'y souffre plus ni évêques, ni pasteurs, ni magistrats, ni conseillers d'Etat, ni délégués de l'Institut; ni représentants de l'armée ou de la marine. L'Université d'Etat seule y domine. Cependant ce conseil a pour mission de veiller à la pureté de l'enseignement, de maintenir les bonnes méthodes, de les améliorer. Il est consulté sur les livres d'éducation; il révise les sentences des conseils inférieurs. Pourquoi en éliminer toutes les grandes influences? Veut-on constituer la tyrannie des consciences?

S. E. Mgr le cardinal archevêque de Paris, Mgr l'évêque de Larisse, son coadjuteur et ses suffragants ont été des premiers, parmi nos vénérés prélats, à élever la voix dans un si grand péril. Il ne s'agit pas, en effet, d'une de ces questions de politique, auxquelles ils entendent rester étrangers, mais d'affaires de conscience qu'ils ne sauraient négliger, sans trahir les devoirs de leur charge. Ils parleront avec respect, mais avec liberté.

Ils insistent d'abord sur le caractère de la loi de 1850 qui établissait la liberté pour tous. Si les catholiques ont été presque les seuls à en user, c'est qu'ils puisaient dans leurs convictions religieuses le courage de s'imposer les sacrifices nécessaires.

Il y a aujourd'hui vingt-neuf ans que cette liberté est passée dans nos mœurs. C'est après une expérience aussi complète qu'on voudrait détruire une œuvre consacrée par la loi, par le temps, par les sacrifices, une œuvre dont l'élaboration remonte à cinquante ans, car on en trouve le germe dans la charte de 1830. L'équité et l'intérêt public s'y opposent; l'équité, parce que c'est préjudicier à ceux qui ont eu confiance dans la loi, l'intérêt public qui serait gravement menacé le jour où l'on apprendrait que les institutions fondées avec l'autorisation de la puissance publique dépendent d'un changement de ministère.

Le projet qui modifie la composition du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils de départements a ce côté mauvais qu'il exclut brutalement le clergé, la magistrature, l'armée, en un mot les principales d'entre les forces vives du pays, fait une très-infime part à l'enseignement libre, et ne peuple guère ces conseils que de membres de l'enseignement officiel. Il en résulte, d'une part, que les mêmes personnes sont juges et parties; de l'autre, que l'Université est complétement livrée à elle-même. Il est au moins étrange que l'Eglise, qui fut autrefois la seule institutrice des peuples, soit exclue des conseils où se traitent les affaires de l'instruction.

Mais le second projet de loi a une portée encore plus étendue : il est intitulé *Projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur*. Son

vrai titre devrait être : Projet destructif de la liberté d'enseignement à tous les degrés.

D'abord il dépouille nos universités, nos facultés du nom qui affirme leurs prérogatives. Le public aura peine à distinguer ces établissements des cours préparatoires qu'on pouvait également organiser sous le régime du monopole. Le recrutement des maîtres sera tari dans sa source et le recrutement des élèves deviendra plus laborieux de jour en jour.

Quant à l'article 7 qui prive du droit d'enseigner les membres des communautés religieuses non autorisées, on s'étonne d'abord de voir une disposition dont l'effet serait d'anéantir l'enseignement libre aux degrés secondaire et primaire, introduite accidentellement dans une loi destinée à régir l'enseignement supérieur.

Cet article porte un coup sensible même à cet enseignement, car les écoles de droit et de médecine se peuplent des élèves des collèges.

Mais il atteint principalement les écoles du premier et du second degré en sapant par sa base la loi de 1850. Une incapacité nouvelle est introduite, celle qui résulte du fait de s'associer et de se réunir pour vivre sous une loi commune qui porte au dévouement et à l'abnégation!

Pour justifier une pareille monstruosité, l'auteur du projet s'efforce de rattacher l'article 7 à la législation antérieure.

Il faut dissiper toute équivoque.

« Les congrégations non reconnues n'ont pas d'existence légale, c'est-à-dire que la loi ne leur confère ni le caractère de personnes civiles, ni aucun privilège corporatif distinct des droits individuels de leurs membres.

« S'ensuit-il que ces congrégations aient une existence illicite aux yeux de la loi? Cette conclusion est insoutenable. Si on l'admet, il faut aller jusqu'à dire que tout ce que la loi ne sanctionne pas lui est réputé contraire et mérite d'être puni. L'exagération de cette conséquence suffit à condamner le principe d'où elle découle. »

Ce principe aurait même pour effet de rendre impossible la reconnaissance; on ne reconnaît, en effet, que ce qui existe. L'Etat n'accorde ce privilège que pour des services rendus en vue de l'utilité publique dûment constatés. La théorie du projet de loi fait un délit de ce qui peut être l'objet d'une récompense.

Il ne faut donc pas taxer d'illégalité les communautés non reconnues.

Les faits qu'on allègue pour soutenir cette thèse ne prouvent rien. Il faut d'abord écarter ceux qui se rapportent à l'ancien régime pour deux motifs; en premier lieu l'ancien régime n'existe plus et, si l'on veut faire revivre certaines de ses lois, l'équité commande de le rétablir en entier; en second lieu les idées de l'ancien régime sont condamnées par les auteurs du projet. Quant aux ordonnances de 1828, elles furent rendues à une époque où la liberté d'enseignement n'existait pour personne.

Les Jésuites seuls jouissaient d'une tolérance qui leur fut retirée. Le gouvernement eut tort, sans doute; mais sa faiblesse s'explique par cette circonstance qu'on vivait alors sous le monopole, tandis que nous avons maintenant la liberté.

L'article 7 a contre lui la raison et la justice; ce sont de misérables préventions contre les corporations religieuses qui l'ont dicté.

Les congrégations non reconnues sont nombreuses en France. L'Etat, loin de les proscrire, entre en rapport avec elles pour des misères à soulager, des vagabonds à recueillir, des plaies morales à guérir, de jeunes détenus à moraliser, Il leur a même quelquefois demandé des évêques. Mais dans l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, les ennemis de la religion affectent de découvrir un péril grave; de là leur haine contre ces hommes vénérables, principalement contre les Jésuites.

Les Jésuites ont, depuis trois cents ans, joué un rôle principal dans l'éducation de la jeunesse. On connaît le jugement porté sur eux par Voltaire.

« J'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et le cœur de la jeunesse... Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. Porée... Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables ».

Mais avec les sciences et les lettres ces excellents instituteurs enseignent la religion, le respect de l'autorité, le culte de la famille. Ils acquièrent, par les élèves qu'ils ont formés, une juste influence dans tous les rangs de la société, et c'est cette influence qu'on leur reproche comme un crime. Ils sont au-dessus des calomnies surannées qu'on débite sur leur compte et qui ont été cent fois réfutées.

Quoi de plus absurde que de leur reprocher de dépendre d'un supérieur étranger? La même imputation pourrait s'adresser aux évêques et aux prêtres, bien plus à tous les catholiques. Ceux qui sont soumis au Pape sont-ils moins bons Français? Les Jésuites français font partie du clergé national, et la pratique des vertus religieuses ne fait qu'ajouter à l'amour qu'ils portent à leur pays.

Les congrégations religieuses font partie intégrante de l'Eglise, elles fournissent les auxiliaires nécessaires des évêques pour une partie de leur mission; elles ont toujours existé depuis que l'Eglise a une existence publique, l'épiscopat ne se séparera pas d'elles.

L'apostolat lointain, les travaux théologiques, la formation du jeune clergé, une foule d'autres œuvres leur sont en grande partie confiées; si elles avaient besoin d'être reconnues, le devoir de l'Etat serait de les reconnaître.

« Aujourd'hui, des actes de clémence devant lesquels nos cœurs de pasteurs ne sauraient se fermer, rappellent de l'exil de nombreux coupables; faudra-t-il que le pardon généreusement accordé devienne le signal de la persécution contre les frères des victimes? »

« Les incapacités anciennes n'ont pas été seulement obscurcies, comme dit M. le ministre, par la loi de 1850, elles ont disparu devant une législation qui, par des progrès successifs, nous a conduits enfin au régime de la liberté. »

L'opinion publique s'est d'ailleurs prononcée; l'état florissant des établissements que l'on menace prouve la faveur des familles. L'enfant porte la ressemblance physique de son père; le père veut encore imprimer à son fils sa ressemblance morale.

Un régime nouveau vient de s'introduire; il est de son intérêt de se faire accepter par le respect de la conscience chrétienne et de ne pas se détourner des voies pacifiques pour rentrer dans sa voie historique d'intolérance et de persécution.

Ce qui frappe, tout d'abord, les archevêques et évêques fondateurs de l'université libre d'Angers, c'est l'absence dans le projet Ferry de tout prétexte sérieux pour remettre en question ce que l'Assemblée nationale, d'où les pouvoirs actuels tirent leur origine, avait souverainement réglé. La stabilité des lois est une nécessité sociale. Or depuis quatre ans que la loi du 12 juillet fonctionne, elle n'a donné lieu à aucune plainte de la part de ceux qui ont charge de veiller à son application. La plus grande aménité règne dans les rapports entre les membres des établissements rivaux. Les hautes études ont repris leur mouvement ascensionnel, le chiffre total des élèves s'est accru, de nouvelles chaires ont été créées par l'Etat dans les facultés déjà existantes; de nouvelles facultés ont été ajoutées aux anciennes; le matériel scientifique a été amélioré partout; la situation personnelle des professeurs s'est heureusement ressentie de cet élan. Bref, l'Université d'Etat, l'Etat lui-même, la société ont lieu de se féliciter. Pourquoi s'arrêter brusquement en si beau chemin?

La loi de 1875 n'accordait pas, tant s'en faut, une liberté complète, mais, telle qu'elle est, elle réalisait un bien immense, elle avait mis un terme à des discussions passionnées. Voudrait-on aujourd'hui les faire revivre?

Le régime que l'on se propose d'établir est, de fait, la suppression des universités et des facultés libres. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le projet de loi. L'article 1er supprime toute participation des professeurs libres aux jurys d'examen. Or, en 1872, M. Paul Bert, qu'on n'accusera pas de complaisance pour les catholiques, regardait la liberté de la collation des grades comme une conséquence nécessaire de la liberté d'enseigner. Il soutenait même que l'Etat n'avait aucun droit sérieux d'interdire à ceux à qui il n'a pas donné de grades spéciaux, les professions d'avocat, de médecin, de pharmacien. La loi actuelle est beaucoup moins libérale : elle n'accorde aux professeurs libres qu'une part très-restreinte dans la constatation du savoir de leurs propres élèves,

ceux-ci sont en minorité dans le jury d'examen qui est présidé par un professeur d'Etat. Ce sont les programmes de l'Etat qui seuls forment la matière de l'examen, c'est l'Etat qui choisit et délègue les professeurs libres, les diplômes sont délivrés ou refusés par le ministre au nom de l'Etat. Seulement on n'a pas voulu déshonorer les professeurs libres en les ravalant au rôle de répétiteurs et de préparateurs.

L'article 3 exige que les élèves des facultés libres prennent leurs inscriptions dans les facultés de l'Etat. Autant interdire les facultés libres dans les villes où il n'y aura pas de facultés d'Etat, car il est impossible de forcer les élèves à faire quatre fois par an des voyages longs et dispendieux. D'ailleurs n'est-il pas étrange de faire prendre une inscription hors de l'endroit où a lieu l'enseignement? On saura désormais que l'inscription n'est qu'une vaine formalité, et les établissements officiels en souffriront non moins que les établissements libres. L'assiduité sera en péril et la paresse y trouvera son compte.

Ce luxe de précautions contre les facultés nouvelles dont on veut la mort, semble indiquer qu'on n'a qu'une médiocre confiance dans la vitalité des institutions de l'Etat, puisqu'on redoute pour celles-ci la concurrence, même dans des conditions fort inégales. C'est faire injure à l'Université de l'Etat, et ses professeurs ne peuvent manquer de prier M. le ministre de laisser vivre les facultés rivales, pour qu'ils puissent vaincre avec honneur. En rendant l'inscription gratuite on a l'air de vouloir alléger les charges des familles, préoccupation très-louable assurément; mais pourquoi retirer d'une main ce qu'on donne de l'autre, en élevant les droits d'examen? A ce calcul, l'Etat ne perd rien, mais l'enseignement libre perd tout, puisqu'on lui retire à la fois les droits d'inscription et les droits d'examen. C'est prendre les facultés libres par la famine. Est-ce là un rôle digne de l'Etat? Les pétitionnaires s'abstiennent de qualifier ce procédé, mais ils demandent qu'on ne prononce plus les mots de justice et de liberté.

M. le ministre en prend à son aise avec les droits acquis. A ses yeux ils sont absolument comme s'ils n'existaient pas. Comment! sur la foi d'une loi votée par l'Assemblée constituante, on fonde à grands frais des facultés et des universités, on fait appel à des professeurs pourvus du plus haut diplôme de l'Etat, on prend avec eux des engagements, on organise des bibliothèques, des collections scientifiques, des laboratoires, etc. On acquiert des terrains, on bâtit des édifices, et tout d'un coup on se voit dépouillé de ce titre de faculté et d'université acquis légalement par tant de sacrifices, on est réduit au même titre que la première école primaire venue; les professeurs, docteurs des facultés de l'Etat, sont déclarés incapables d'apprécier le savoir et l'aptitude de leurs propres élèves. « Non, s'écrient avec une juste indignation les vénérables prélats, jamais spoliation n'aurait été accomplie dans des

conditions aussi odieuses; et si pareille injustice pouvait être consommée à la face du monde, elle resterait comme une tache ineffaçable pour la mémoire de ceux qui en resteraient les auteurs. »

Mais si la mesure qui frappe les universités naissantes a le caractère d'une véritable confiscation, celle dont on menace les membres des congrégations religieuses ne peut porter d'autre nom que le nom de proscription. On ne comprend pas, d'ailleurs, que dans une loi concernant l'enseignement supérieur il se soit glissé des prescriptions s'appliquant à l'enseignement primaire ou secondaire. Cette confusion paraît d'autant plus étrange lorsqu'on réfléchit que son premier résultat serait de supprimer d'un coup cinquante établissements scolaires florissants, et de priver de professeurs plus de vingt mille écoliers. Est-ce ainsi que M. le ministre de l'instruction publique entend favoriser les progrès de la science? Sous quel prétexte, d'ailleurs, voudrait-on bannir de l'enseignement les PP. Jésuites et d'autres corporations religieuses? On s'empare d'un acte de défaillance de la monarchie traditionnelle largement racheté par des siècles de protection pour venir, sous des institutions démocratiques, appliquer des lois d'ancien régime. Que l'on nous rende alors une religion d'État, un roi protecteur des saints canons et sanctionnant au for extérieur les décisions de l'Eglise. Depuis la Charte de 1830 et les constitutions qui ont suivi, pour nos congrégations religieuses, le fait de ne pas être autorisées par l'État a purement et simplement le résultat de les ranger sous le droit commun. Leurs membres n'ont aucun privilège comme religieux, mais ils conservent leurs droits comme citoyens.

M. le ministre reproche à cet ordre célèbre d'obéir à un supérieur étranger; mais ne pourrait-il pas en dire autant de trente millions de catholiques? Le général des Jésuites, comme le Pape, réside, il est vrai, à Rome; mais les Jésuites et les catholiques tout en restant soumis à leur supérieur et au pontife romain, dans l'ordre spirituel, ne reconnaissent à personne le droit de se dire plus Français qu'eux.

Les prélats terminent en signalant le danger pour la patrie, d'ajouter, aux difficultés de la crise économique que nous traversons, des causes d'agitation morale et de division dans les esprits.

Mgr l'évêque de Laval s'est empressé d'adhérer à la protestation de ses comprovinciaux. Nous ne citerons de sa lettre qu'une magnifique revendication du droit sacré des pères de famille.

« Pour trouver l'origine de ce système prohibitif, il faut remonter à une époque néfaste, où un fameux révolutionnaire s'écriait à la tribune française : « Il est temps de rétablir le grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents. »

« Si la parole de Danton était vraie dans un sens quelconque, tout l'ordre social et naturel serait bouleversé. L'enfant appartient à son père. Le droit de celui-ci, aussi bien que son devoir, est sacré, inviolable; il est le fondement de la puissance paternelle, qui a précédé toute autre puissance, hors celle de Dieu, d'où elle dérive. »

La lettre que S. Em. le cardinal Donnet s'est hâté d'adresser au président de la République est aussi énergique que touchante. En voici le début :

« Monsieur le Président de la République,

« Il y a quarante-cinq ans que je suis évêque; quarante-deux ans que je gouverne l'Eglise de Bordeaux, après trois ans passés à Nancy, et vingt-sept ans que je suis revêtu de la pourpre romaine. A ces titres divers, j'ai assisté à bien des événements, les uns heureux, les autres funestes, et toujours mon cœur a ressenti profondément les joies et les tristesses de mon pays. Arrivé à un âge que peu d'hommes atteignent, puisque je suis au milieu de ma quatre-vingt-quatrième année, je peux me rendre le témoignage que mon patriotisme ne le cède à celui de personne, et que je compterais comme peu de chose le sacrifice des jours qui me restent à vivre, si, à ce prix, je pouvais assurer à la France quelques heures de plus de sécurité et de repos. »

Après avoir rappelé ce mot d'un historien anglais protestant que les anciens évêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche, le vénérable prince de l'Eglise dit que les évêques de nos jours ont contribué à la prospérité et au salut de la patrie, que leur tâche a été rude, mais que leur dévouement ne s'est pas ralenti.

Il fait ensuite un appel aux populations honnêtes et laborieuses au milieu desquelles il vit, et leur demande si elles l'ont jamais trouvé insensible à leurs intérêts. S'il a bâti beaucoup d'églises, il a aussi construit un grand nombre d'écoles.

Jamais l'Eglise ne fut l'ennemie des lumières : seule, pendant de longs siècles, elle s'occupa de répandre l'instruction. Tandis que Voltaire disait qu'il ne fallait au peuple qu'un joug, un aiguillon et du foin, le Pape bénissait l'institut naissant des écoles chrétiennes.

Souvent le presbytère s'est transformé en école et le prêtre, quittant les marches de l'autel, est devenu instituteur.

Il est vrai que les évêques ne veulent pas séparer la science de la religion, de cet arome qui, disait Bacon, empêche la science de se corrompre. L'enfance, notamment, a besoin de respirer tous les jours dans une atmosphère supérieure, sans quoi elle s'étiole et se déprave. L'âge des passions demande également la sauvegarde de la foi.

« La France sera chrétienne ou elle ne sera pas : l'élément religieux

tient une trop large place dans sa constitution intime pour qu'on puisse le supprimer sans péril. Je comprends qu'au-delà du Rhin on se réjouisse de tout ce qui altère notre caractère national, objet autrefois de tant d'admiration; je ne comprends pas que des Français, en haine de la religion, qu'ils ne connaissent plus, se fassent ainsi les complices de ceux qui rêvent notre abaissement et notre ruine. »

Mgr Donnet demande grâce pour la pieuse maîtresse qui instruit la fille des champs en vertu de la lettre d'obédience, pour la sœur qui enseigne à côté de celle qui soigne l'indigent et le vieillard, et il termine en exprimant l'assurance que ses paroles trouveront le chemin du cœur du président de la République, et que les hommes éminents associés à ses travaux s'empresseront de faire triompher la cause qui préoccupe en ce moment la France entière.

Mgr l'archevêque de Reims et ses suffragants ont adressé, à M. le président de la République, une lettre qui porte la date du 25 mars. En voici les passages les plus remarquables.

« Nous sommes, monsieur le président, étrangers aux agitations de la politique; tout entiers à notre ministère pastoral, notre démarche n'est inspirée par aucun sentiment d'hostilité envers la république, mais uniquement par l'amour profond des âmes et de la vraie liberté. La doctrine de l'Eglise garantit à cet égard la sincérité de nos déclarations. Elle nous fait une obligation rigoureuse de respecter les pouvoirs publics; elle a toujours *rendu à César ce qui appartient à César*, et elle n'a jamais demandé aux gouvernements, qu'elle que fût leur forme, que la liberté de *rendre à Dieu ce qui est à Dieu*.

« C'est au nom de cette liberté que nous portons devant vous, monsieur le président, nos justes réclamations. »

Les projets de loi de M. J. Ferry ne font pas la guerre aux personnes, ils atteignent et frappent l'idée religieuse qu'elles représentent.

On veut bannir la religion de l'enseignement et en finir avec l'éducation chrétienne de la jeunesse.

C'est un premier pas dans la voie de la persécution.

On crée ainsi pour l'avenir une cause permanente d'agitation.

« La France républicaine ne peut se soustraire aux conditions nécessaires à la vie de toute nation libre.

« Est-il besoin de rappeler que nulle société n'a jamais vécu et ne peut pas vivre en dehors des principes religieux? »

Ce sont surtout les gouvernements issus et dépendant de la volonté populaire qui ont besoin, pour être stables, de s'appuyer sur les principes fixes et immuables de la religion.

Or, la France ne demeurera religieuse que si la religion est enseignée dans les écoles et si cette étude est honorée.

La plupart des familles n'ont ni le temps, ni les moyens de donner elles-mêmes l'instruction religieuse à leurs enfants.

Ceux-ci, de leur côté, ne tarderont pas à négliger l'étude de la religion, si elle ne leur est pas donnée à l'école, si cette étude est facultative, bien plus si elle est discréditée. Quelle génération préparera-t-on pour notre pays? On invoque la liberté de conscience; rien de plus dérisoire.

Cette liberté n'existera que pour les incroyants : c'est pour eux et pour eux seuls que seront faits les programmes d'études. Où les pères de famille chrétiens trouveront-ils les moyens de faire apprendre la religion à leurs enfants?

N'a-t-on pas lieu de craindre que les cours de morale et d'histoire seront professés dans un esprit antichrétien?

Plusieurs des mesures que l'on se propose d'édicter contre la liberté d'enseignement vont, ce semble, jusqu'à la violence.

Les lois de 1850 et de 1875 ont proclamé le droit du père de famille, droit fondé sur la nature et sur la volonté de Dieu, concernant l'éducation de ces enfants.

« La loi, l'État, n'ont fait que déterminer, dans l'intérêt de tous, les conditions de science et de moralité nécessaires aux citoyens français qui se destinent à l'enseignement. Mais le droit vient de plus haut ou du moins d'une autre source; il découle directement d'une délégation des pères de famille, libres de faire élever leurs enfants comme ils le veulent et par qui ils veulent.

« Sans doute, au-dessus de ce droit, il y en a un autre, celui de Dieu, celui de l'Eglise; mais ces considérations ne seraient pas à leur place ici. Nous ne voulons dire qu'une chose : c'est que l'État, n'ayant pu donner, parce qu'il ne l'a pas, ni créer, parce qu'il existe avant lui, le droit des pères sur leurs enfants, il ne peut ni restreindre arbitrairement, ni surtout confisquer à son profit ce même droit antérieur à lui et indépendant de lui au moins dans son existence, car, comme l'a très-bien dit M. Thiers : « Il faut se figurer l'Etat non pas comme un despote qui commande au nom de son intérêt égoïste, mais la société elle-même commandant dans l'intérêt de tous. »

Or, ce n'est pas dans l'intérêt de tous qu'est édicté le nouveau projet de loi, mais dans l'intérêt d'une minorité d'hommes sans foi qui, trouvant dans nos croyances un obstacle invincible à la réalisation de leurs désirs insensés, ont entrepris de ravir aux autres citoyens français la facilité de faire élever leurs enfants dans les principes et dans la pratique de la foi chrétienne.

Tant qu'on ne s'est adressé qu'au peuple, les évêques se sont bornés à prémunir le peuple par des avis et des exhortations, aujourd'hui qu'on a recours à la puissance publique, ils ne peuvent retenir le cri de leur conscience indignée contre un acte d'insupportable tyrannie.

Le même jour Son Em. Mgr le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, et Mgr l'évêque d'Arras, fondateurs de l'université catholique de Lille, ont envoyé au Sénat et à la Chambre une adresse que nous résumons brièvement.

Les vénérables prélats exposent d'abord que nulle part l'émotion exercée par les projets hostiles à la liberté d'enseignement n'a été plus vive que dans le Nord où les populations sont si religieuses.

Ils mentionnent la protestation émanée spontanément des catholiques de la région qui ont déclaré qu' « ils sont résolus à défendre, sans jamais défaillir, les droits de l'enseignement catholique, son libre exercice et son libre développement, à tous les degrés, depuis la salle d'asile jusqu'à l'université. » Les pétitionnaires ont ajouté que l'éducation de l'enfant appartient essentiellement au père de famille et que la famille n'est pas la propriété de l'Etat, que l'Etat qui prétend faire profession de neutralité en matière de doctrines commettrait une injustice flagrante en lésant, chez eux, une liberté qu'il favorise chez leurs adversaires, enfin que tout libéralisme contraire à ces principes est libéralisme seulement en paroles et tyrannie en réalité.

Les prélats approuvent cette déclaration, encouragent cette résistance consciencieuse, pacifique et incontestablement légale.

Troubler les communautés religieuses ce serait enfreindre à leur détriment une loi de l'Etat, celle qui promulgua le concordat. En vertu de cet acte, les catholiques ont le libre exercice de leur culte. Or la vie de communauté est recommandée par l'Evangile et conforme à la discipline de l'Eglise. On ne pourrait donc interdire aux catholiques ce genre de vie sans les léser dans leur liberté religieuse.

Que peut-on reprocher aux religieux? Leur doctrine? mais les évêques en garantissent l'orthodoxie; leur discipline? Elle est approuvée par l'Eglise. Leur dépendance d'un supérieur étranger? tous les catholiques sont dans les mêmes conditions.

Leur appliquera-t-on les lois, qui les ont autrefois frappés? Celles qui sont antérieures au concordat ont été abolies par l'acte de la puissance publique qui l'a déclaré loi de l'Etat, les autres sont le fait de régimes que l'on a détruits comme trop peu favorables à la liberté.

La conduite des membres des congrégations est, d'ailleurs, en général, irréprochable.

On les laisse complétement libres dans tous les pays où la liberté n'est pas une hypocrisie, mais une réalité. Voyez l'Angleterre, voyez l'Amérique. Les peuples païens mêmes, quand ils tolèrent le christianisme, ne les molestent pas. Ne soyez pas plus malveillants que les Turcs et les Chinois.

Le laïcisme est à l'ordre du jour. Eh bien! l'université de Lille est une création toute laïque. Ce sont des laïques pleins de zèle qui en ont pris

l'initiative, alors que le clergé reculait devant les difficultés de l'entreprise. Au surplus, depuis que l'œuvre fonctionne, les religieuses alarmes de ses fondateurs ont continué d'être douloureusement justifiées par les aberrations doctrinales de l'enseignement officiel.

Signalons à propos de cette pétition une *gaminerie* (c'est le mot dont se sert le *Pas-de-Calais*) de M. Gambetta. Croirait-on que le nouveau Rabagas a refusé de recevoir l'envoi de Mgr l'évêque d'Arras, sous prétexte que ce document n'était pas légalisé!!!

La protestation de NN. SS. les évêques de la province de Besançon insiste surtout sur cette considération qu'il serait profondément regrettable, au moment où des nations voisines reconnaissent, par l'expérience qui a été faite chez elles, le péril des lois d'exception et de défiance portées contre la religion, et où leurs chefs recommandent le retour à l'enseignement religieux pour lutter efficacement contre les maux actuels et les menaces de l'avenir, que notre pays, obéissant à d'autres sentiments, sacrifiât les intérêts les plus chers de la liberté religieuse et de l'Eglise catholique. Ils espèrent, en conséquence, qu'il ne sera pas donné suite à ces projets contre lesquels ils protestent et comme évêques et comme Français.

La *Lettre* adressée par Mgr Perraud, évêque d'Autun *à un homme du monde* sur les projets de M. Jules Ferry est un modèle de science, de dialectique, et de bon sens. Il convient de remarquer que l'auteur de ce document qui a déjà signé, comme évêque, la pétition émanée de ses collègues de la province ecclésiastique à laquelle il appartient, intervient ici en qualité d'ancien élève de l'école normale, agrégé et docteur de l'Université, membre de la commission chargée en 1870, sous la présidence de M. Guizot, d'organiser par une loi la liberté de l'enseignement supérieur. Ces divers titres lui donnent une compétence toute spéciale.

On aurait compris, à la rigueur, que le ministre eût écarté du conseil supérieur tout ce qui n'est pas universitaire, à la condition de laisser liberté entière à l'enseignement autre que celui de l'Etat. D'une part l'Université officielle, avec ses membres et ses chefs, de l'autre les établissements libres sans aucune ingérence de la part des fonctionnaires. C'est le contraire qui a lieu. On mutile, on enchaîne, on détruit la liberté, et toute l'éducation est ensuite livrée à un conseil dont on bannit avec soin non-seulement les ministres des divers cultes, mais encore les représentants de l'armée, de la marine, de la justice, en un mot de toutes les forces vives de la nation.

C'est une double tyrannie.

L'article 7 est une merveille de machiavélisme. Il faut le citer :

« Nul ne sera désormais admis à participer à l'enseignement public

ou libre, ni à diriger un établissement *de quelque ordre que ce soit*, s'il appartient à une congrégation non autorisée. »

Une petite phrase incidente, négligemment encadrée dans la proposition principale supprime d'un seul coup cinq libertés :

1° La liberté de l'enseignement supérieur,

2° La liberté de l'enseignement secondaire,

3° La liberté de l'enseignement primaire,

4° La liberté des associations religieuses,

5° La liberté des familles de confier leurs enfants à des maîtres de leur choix.

Cela rappelle le vœu de Caligula que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour pouvoir le décapiter d'un seul coup.

Mgr Perraud s'élève contre la confusion entre une association non autorisée et une association illicite.

Je publie un livre,
J'ouvre un magasin ;
J'achète une maison,
Je fais un voyage.

Est-ce que les lois m'autorisent à faire toutes ces choses-là ? Non, mais elle ne me les interdit pas. Cela me suffit, je suis libre.

Que lisons-nous à l'article 5 de la fameuse déclaration des droits de l'homme, devant laquelle M. Jules Ferry s'incline, sans doute, avec respect ?

« Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché. »

Quant à l'exception tirée de l'habit religieux, elle est contraire au principe de l'égalité devant la loi.

« Vous objectez que je suis Jésuite ou Dominicain. Que vous importe? Vous êtes bien franc-maçon. Mais je vous dis que je suis docteur ou agrégé, bachelier ou licencié. Voilà mes diplômes. De plus, je suis, au même titre que vous, citoyen français. »

La pensée qui a inspiré le projet de loi se révèle dans cette phrase d'un organe semi-officiel du gouvernement : « Nous ne dirons pas qu'on est républicain ou non, démocrate ou non; nous dirons qu'on est français ou qu'on est le contraire, c'est-à-dire clérical (*République française* du 22 mars). On sait ce que veut dire *clérical* dans l'idiome particulier à la presse dont la *République française* devient un des organes les plus modérés.

Le projet de loi de M. Jules Ferry est une véritable mise hors la loi de tous les catholiques et il inaugure merveilleusement l'ère d'apaisement, de confiance et de sécurité promise.

Vous protesteriez avec indignation contre un gouvernement qui fermerait toutes les écoles laïques. Pourquoi usez-vous de la même proscription contre les écoles congréganistes? Le mot de *liberté* a donc

dans votre bouche une signification particulière et vous avez deux poids et deux mesures.

Si la République eût été, suivant l'étymologie du nom, la chose publique, le respect des droits et des intérêts de tous, elle eût pu se concilier les hommes de cœur, uniquement préoccupés du bien de la patrie. Mais elle tend à devenir de plus en plus une œuvre de sectaires intolérants, elle soulèvera la légitime indignation de tous les honnêtes gens et elle périra par le mépris.

Le projet de M. Ferry est contraire aux intérêts de l'Université : car elle a bénéficié du régime de la concurrence. Lui rendre aujourd'hui ce monopole, ce serait lui faire injure en supposant qu'elle ne peut pas supporter de rivaux.

« Que ne puis-je redire ici à M. le député des Vosges, porté par le hasard de la politique à ce grand ministère de l'instruction publique, dans quel langage, au sein de la commission de 1870, les hommes les plus dévoués à l'Université parlaient de la nécessité de mettre enfin chez nous les lois d'accord avec les mœurs, et de ne pas laisser plus longtemps la France en arrière de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Amérique, en maintenant, pour l'enseignement supérieur, un monopole qui n'avait plus de raison d'être, puisqu'un progrès général de liberté en avait déjà fait justice depuis vingt ans pour les autres degrés de l'enseignement?

« C'étaient cependant, des hommes de leur temps, et non suspects d'obscurantisme clérical, que MM. Guizot, Saint-Marc Girardin, Laboulaye, le célèbre chimiste Dumas; Dubois, notre ancien directeur de l'Ecole normale, ce vétéran des polémiques parlementaires, et Franck l'israélite et le métaphysicien Ravaisson, et le mathématicien Bertrand, et Prévost-Paradol, mon camarade d'école, ce charmant et vigoureux esprit, malheureusement élevé en dehors des idées chrétiennes, mais si intelligent, si honnêtement convaincu que l'amour sincère de la liberté commence toujours par le respect de la liberté d'autrui.

« En face de cet aréopage, a-surément très-compétent, le projet de M. Ferry n'eût pas même obtenu l'honneur d'une discussion.

« On lui eût, sans hésitation, appliqué la question préalable.

« On eût trouvé du plus mauvais goût, absolument déplacé, qu'un projet contre la liberté de l'enseignement eût l'audace de s'imposer à l'attention d'une assemblée d'hommes sérieux, réunis pour donner à cette liberté les assises d'une existence légale. »

Aussi il ne faut pas s'étonner de la réprobation universelle que le projet soulève chez toutes les personnes impartiales tant en France qu'à l'étranger.

Le correspondant du *Times* le qualifie de *véritablement réactionnaire*, introduisant une persécution que rien ne peut justifier et portant atteinte

aux droits de propriété; le *Saturday Review* fait remarquer que le gouvernement français dépasse en violences tout ce qui s'est pu faire de plus anticatholique en Irlande sous l'empire de préjugés protestants. Le *Constitutionnel* rédigé par un écrivain imbu d'idées universitaires, condamne sévèrement le projet; *Paris-Journal*, qu'on n'accusera pas d'être une feuille de sacristie, exhorte tous les hommes de cœur à protester contre cet *abominable* projet.

Que M. J. Ferry médite ces paroles prononcées par M. Thiers le 22 juillet 1871 : « Tout gouvernement qui veut entreprendre sur la conscience d'une partie de la nation, est un gouvernement impie, aux yeux même de la philosophie. »

Qu'il écoute M. Littré disant dans la *Revue positiviste* que « la politique hostile contre le catholicisme troublerait profondément la bonne intelligence qui règne présentement entre la République et le suffrage universel. »

L'éloquent et spirituel évêque d'Autun termine par ces mots dont nos gouvernants feront bien de tenir état : *Caveant consules ne quid detrimenti capiat Respublica.*

La pétition des prélats de la province d'Avignon est une protestation très-ferme qui se termine par l'expression de l'espoir que les deux Chambres auront quelque égard aux démarches pacifiques et conciliatrices des ministres d'une religion qui, après avoir été, sous tous les régimes, la plus grande gloire de la France, en demeure, sous la République, le dernier frein et le premier besoin. Passionnés pour la liberté et la grandeur de la patrie, ils demandent aux pouvoirs publics de vouloir la liberté et la grandeur de la religion.

L'archevêque de Bourges et ses suffragants déclarent nettement que pour quiconque veut aller au fond des choses, c'est la guerre contre le catholicisme qui se prépare. On se propose pour but d'exclure la religion de l'enseignement sous toutes les formes et à tous les degrés.

« On veut non-seulement rétablir le monopole et détruire toute libre concurrence, mais encore, sans tenir compte ni de l'autorité des pères de famille, ni de la liberté de conscience, ni même des principes élémentaires de la société moderne, on veut imposer à toute la nation, par voies légales, l'enseignement sans Dieu ! On voudrait *décatholiciser* la France. »

Le nouveau projet de loi se résume en ces trois mots :

Suppression du jury mixte;

Suppression des universités catholiques;

Suppression des ordres religieux non autorisés.

On motive la suppression du jury mixte sur deux raisons : 1° la

nécessité de rendre à l'Etat la collation des grades, désir de relever le niveau des études. Aucune de ces raisons ne vaut.

La loi de 1875 n'a point enlevé à l'Etat la collation des grades; elle attribue seulement, comme garantie d'impartialité, une part modeste au professorat des facultés libres dans la composition du jury d'examen. Rien de plus juste, de moins suspect. Mettre en avant ce prétexte, c'est abuser de l'équivoque, pour ne rien dire de plus.

Quant au second prétexte, il paraît au moins étrange que la libre concurrence qui, dans les arts, dans les sciences appliquées, dans l'industrie, dans le commerce, produit le progrès, soit frappé de stérilité, quand il s'agit de l'enseignement et qu'elle doive fatalement abaisser le niveau des études. Plus il y a de concurrence, plus il y a d'émulation, de nobles efforts, de tentatives énergiques. Le jury mixte encourage les élèves de l'enseignement libre et il offre toutes les garanties de la science, puisqu'il n'est aucun membre qui ne soit docteur.

En fait, le jury mixte a-t-il abaissé le niveau des études? Au contraire, car il s'est montré plus sévère que le jury de l'Etat. Tandis que pour ce dernier la proportion des admissions est de 82 pour cent, elle n'est que de 80 devant le jury mixte.

Suppression des universités catholiques.

On leur enlève d'abord le nom; qui est leur propriété; leurs droits, qui sont stipulés par la loi; leurs ressources, afin de les prendre par la famine.

La concurrence fait peur, on la supprime indirectement, en lui imposant des conditions qui la rendent impossible.

« Est-ce juste? Est-ce loyal? Est-ce digne d'une grande nation?

« Et pourtant dans un document solennel, qui date à peine de deux mois, on disait au pays que le nouveau gouvernement serait *libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes!* »

Suppression du droit d'enseignement pour les communautés religieuses non autorisées.

Sans entrer dans la question de l'existence légale de ces communautés, les évêques font simplement remarquer que les membres de ces communautés, étant assujettis aux lois, doivent en avoir le bénéfice. L'Etat n'a rien à voir dans leur conscience, et le lien spirituel qui les rattache à un supérieur et à une règle n'est pas de sa compétence. Il n'a donc pas à s'en occuper. Dès lors que les religieux remplissent leurs obligations de citoyen, il ne peut leur refuser ni ce titre, ni les droits qui découlent de ce titre. Ce serait donc par une mesure complétement arbitraire qu'il les déclarerait incapables d'enseigner, puisqu'ils accomplissent par ailleurs les conditions requises.

Léonce DE LA RALLAYE.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

THÉATRE DE LA GUERRE EN AFGHANISTAN

L'Afghanistan ou terre des Afghans a été appelée encore Akçava, pays des cavaliers, Arachosie, Pactyène, terre des Aryens qui furent désignés plus tard sous le nom de Pousthous. Cette vaste contrée de l'Asie centrale couvre une superficie de 5,869,000 kilom. carrés, et n'a qu'une population d'environ cinq millions d'habitants mélangée de Persans, de Mongols, de Turcomans et d'Hindous.

Si nous voulons avoir une idée exacte du territoire sur lequel se passent actuellement les événements de la guerre anglo-afgane, ouvrons un atlas quelconque et regardons la carte de l'Afganistan. Les vallées de l'Indus et la rivière de Caboul sont les deux sillons qui doivent attirer notre attention. Ces deux lignes sont les bases d'opération des colonnes anglaises.

La première, la ligne de l'Indus, descend de nord-est sud-ouest en séparant l'Afghanistan du Pendjaub, depuis la chaîne de l'Indou-Koh jusqu'au golfe d'Oman. La seconde, celle de la rivière de Caboul, court de nord-ouest à sud-est entre l'Indou-Koh, le Cafiristan, et l'Indus.

L'Indus sépare le Pendjaub, le Moultan et le Sind de l'Afghanistan et du Belouchistan.

La rivière de Caboul sépare le massif des Kara-Koroum et de l'Indou-koh de celui des monts Soliman. Le premier massif envoie vers le sud une série de chaînes en éventail qui viennent former le talus septentrional de cette rivière. De l'autre côté, le talus méridional est formé par le Sefid-koh, *ou Mont-Blanc*. Celui-ci s'allonge de nord-ouest à sud-est, le long de la rivière et projette au sud-ouest et à l'ouest une série de chaînes parallèles et peu divergentes qui viennent tomber sur le Belouchistan au sud et sur le bassin de

l'Hilmend à l'ouest. C'est le massif des monts Soliman dont les sommets atteignent de 2,600 à 3,600 mètres d'altitude.

Le Sefid-koh est donc la base de ce système. Il est appelé Mont-Blanc à cause des neiges qui recouvrent presque perpétuellement ses crêtes. Cette montagne est l'objet d'une grande vénération de la part des Afgans, car ils prétendent que c'est sur ses sommets que l'arche de Noë s'arrêta.

Le Sefid koh projette vers l'ouest deux ramifications. L'une traverse l'Indus et va s'arrêter sur le bord occidental de la *Jeloum*, affluent de ce fleuve, et former la chaîne connue sous le nom de *Montagne de sel*. Elle contient en effet des mines de sel gemme considérables dont les produits sont vendus dans toute l'Inde sous le nom de *sel de Lahore*. L'autre, au nord de la précédente, qui porte le nom de montagne de Khyber. C'est entre ses chaînons que serpente le fameux défilé de ce nom.

Les Solimans se décomposent dans les monts *Braouik* qui forment au sud-ouest un second massif très-épais dans le Belouchistan.

Au nord-ouest des Soliman s'allonge, de nord-est à sud-ouest, une troisième vallée, celle de la rivière Hilmend qui va se jeter dans le grand lac *Hamoun* qui s'étend au fond de la cuvette de l'Afganistan et de la Perse.

Ainsi donc l'Afghanistan nous représente un grand amphithéâtre de terrasses étagées de l'est à l'ouest vers la Perse et dont l'étage supérieur est formé par l'Indou-Koh.

La contrée qui entoure le Soliman porte le nom de *Daman ou pied de la Montagne*. Au nord, c'est une immense plaine presque sans eau, sablonneuse couverte d'ondulations et habitée par les tribus *Marvat*. C'est pourquoi on l'appelle le *Daman Marvat*. Au sud de cette plaine, s'étend le Daman proprement dit. C'est également une vaste plaine, mais fertile et bien arrosée, couverte de pâturages et de belles cultures.

Au pied du versant oriental des Soliman s'allonge la longue vallée de l'Indus connue sous le nom de *Makelouad*, ou de Damani-koh, pied de la montagne. Elle est occupée par le *Derajat*, mot qui signifie *campement des Jats*, tribus hindoues de cette région.

Le sommet du massif compris entre Gazni au nord-est et Candahar au sud-ouest, vu à vol d'oiseau, n'est couronné par aucun plateau. La chaîne présente un aspect convulsionné; partout elle est hérissée de pics; de tous côtés se dressent des amas de roches. Elle

n'est sillonnée que par quelques crevasses ou gorges étroites et profondes au fond desquelles roulent à l'Indus quelques rares cours d'eau presque desséchés pendant les chaleurs. C'est *l'Arachosie* des anciens, région qui couvre une superficie égale à la moitié de la France.

Au nord de ce masif court nord-est à sud-ouest, à travers les dernières crêtes du massif, la route de Caboul à Kurrachée par Gazna, Candahar, Guetta, Kelat, capitale du Belouchistan, et Gandava.

Le massif est coupé entre l'Indus et cette route par plusieurs cols élevés ouverts au sommet des vallées des affluents du fleuve; en voici les principales : le défilé de Khyber au nord, la vallée de la Kouroum, celle de la Gomoul au centre, et la passe de Bohlan au sud.

Or quel était l'objectif des Anglais? Ils voulaient s'emparer de ces routes afin d'être libres de marcher sur Caboul, Gazni et Candahar, ou bien par une marche habile sur ces trois points à la fois; ils pensaient tenir en échec toutes les forces disponibles de l'Afghanistan.

Depuis longtemps les Anglais se préparaient à une lutte probable avec la Russie dans l'Asie centrale; et, en vue de cette éventualité, ils ont donné aux Afghans des armes de précision. Mais le gouvernement de Chir-Ali, ayant préféré l'alliance russe, ces précautions se sont retournées contre l'Angleterre. Les Anglais commettent toujours la même faute! Ils fournissent des armes et des munitions à leurs ennemis et leurs soldats tombent véritablement frappés par des balles anglaises. N'est-ce pas ce qui vient d'arriver avec les Zoulous.

D'un autre côté, le réseau des chemins de fer anglo-hindous est terminé. Ses têtes de ligne sont : Pechawer, située au nord sur la rive droite de l'Indus; Moultan au centre du Pendjaub sur le réseau navigable du fleuve, et Kurrachée, au sud, à la frontière du Belouchistan et sur les bords du golfe d'Oman, près du golfe Persique.

Ainsi donc, toute la ligne de l'Indus est rattachée à Lahore, à Calcutta et à Bombay et aux Etats du centre de la péninsule, par plusieurs lignes de voies ferrées. De plus elle est mise en communication avec l'océan Indien, Bombay et le golfe Persique par les bateaux à vapeur qui remontent assez haut dans l'intérieur du fleuve.

Par conséquent le gouvernement anglo-hindou peut en quelques jours masser plusieurs corps d'armée sur la ligne de l'Indus, occuper rapidement les défilés du Soliman, et assurer leur ravitaillement.

Or, l'effectif de l'armée anglo-hindoue ne dépasse guère 200,000 soldats. C'est peu, pour garder deux cents millions d'hommes; et encore, sur ce nombre il n'y a guère que 60,000 Européens. En multipliant les moyens rapides de communication le gouvernement des Indes a suppléé à cette insuffisance de troupes; en peu de temps, il peut donc masser, sur un point quelconque de son immense empire, des forces suffisantes pour écraser l'ennemi. C'est la mise en pratique de ce principe de l'art militaire qui a fait gagner tant de batailles à Napoléon Ier et a assuré aux Allemands le succès de la campagne de 1870.

Mais cela ne suffisait pas encore à la prévoyante Albion. Ses officiers, ses ingénieurs ont parcouru le massif des Soliman et tout l'Afganistan. Ils ont fait les levés de ses routes; ils en ont construit des cartes détaillées, évalué toutes les forces disponibles et calculé les ressources des moindres localités. Les armées anglaises sont donc certaines de ne pas marcher à l'aventure; elles connaissent leur but et les routes les plus directes qui y conduisent.

A ces mesures préventives il faut ajouter un fait auquel les événements qui préoccupent l'esprit public a empêché d'apporter une attention suffisante. Il est grave, très-grave. Il y a trois ans le gouvernement anglo-hindou a *daigné* admettre le rajah de Belouchistan au nombre de ses pensionnaires. En conséquence un officier anglais réside à Kélat pour l'assister de ses conseils, et des garnisons britanniques occupent les principales localités de ce pays.

Le Belouchistan fait donc partie de l'empire britannique des Indes au même titre que les principautés de la péninsule.

Depuis ce jour les Anglais continuent leur grande ligne de chemin de fer à travers les plaines qui bordent le golfe d'Oman, sur la route même suivie, il y a vingt siècles, par Alexandre revenant des bords de l'Indus, en attendant qu'ils la continuent le long du golfe Persique jusqu'à l'Euphrate et de là *jusqu'à Alexandrette, port de la côte de Syrie voisin de l'île de Chypre.*

Les troupes anglo-hindoues sont donc maîtresses du massif des monts Braouik et de la fameuse passe de Bohlan, qui conduit à Kélat, capitale du Bélouchistan, et à Quetta près de la frontière sud-ouest de l'Afghanistan. Les Anglais avaient déjà des garnisons assez fortes dans ces villes et, par ce fait même, tournaient le massif du Soliman. C'est ce qui explique comment ils ont pu immédiatement prendre à revers la route de Candahar et de Caboul.

Candahar, Gazni et Caboul, tels sont les trois objectifs de la campagne. Les corps anglais, menaçant à la fois ces trois villes, obligent les Afghans à diviser leurs forces ; ils les empêchent de les masser sur le même point.

Forces afghanes. — Cependant l'émir de l'Afghanistan disposait de forces assez considérables. S'il avait pu réunir tous les contingents de ses vassaux, il aurait pu avoir une armée de 155,000 à 160,000 hommes. Je dis hommes et non soldats ; car cela fait deux choses bien différentes. Mais beaucoup de ces contingents sont mal armés, mal commandés et indisciplinés. La masse de ces troupes se compose d'irréguliers. Or les seules forces que les Anglais ont rencontré sont les tribus presque indépendantes et barbares des Afridis, des Ghilzaïs et des Ouasidis et autres qui habitent dans le grand massif du Soliman et en occupent les passes.

Si la défense de ces passes avait été bien organisée, nul doute que les troupes anglaises n'eussent pu en franchir le seuil.

Pour atteindre leur but, les Anglais dirigèrent deux corps d'armée à travers le Soliman et un à travers le Braouik.

Le premier, commandé par le général Brown, attaqua le défilé de Khyber, au nord, le deuxième, sous les ordres du général Roberts, pénétra dans la vallée de la Kouroum au centre, et le troisième, parti de Gandava, entra dans les passes de Bohlan au sud.

1° *Marche du corps d'armée de Brown et le défilé de Khyber.* — En sortant des défilés du Sefid-koh, la rivière de Caboul, coule dans une grande plaine semi-circulaire de 85 kilomètres de profondeur dont les murailles septentrionales sont formées par le massif de cette montagne. Là elle se divise en plusieurs branches, forme une espèce de delta et va se jeter dans l'Indus. En face de son embouchure, sur une muraille de rochers se dresse au-dessus du fleuve la puissante citadelle anglaise d'Attok.

L'hémicycle de cette plaine est ouvert par plusieurs défilés qui sont comme les branches de celui de Khyber avec lequel elles vont confluer sur plusieurs points.

Dans la région sud-ouest de cette plaine se trouve la ville de Pechawer, le poste avancé de l'empire britannique des Indes au nord, l'ancienne Poura-cha-poura, capitale de l'empire indo-scythe.

Or, c'est en face de Pechawer que s'ouvre le fameux défilé de Khyber. A l'entrée s'élève le fort de Jamrood, sentinelle anglaise

chargée de surveiller d'un œil vigilant les mouvements des tribus khyberis.

La passe de Khyber, proprement dite, a 30 kilomètres de longueur C'est un affreux défilé qui s'insinue entre les chaînons du Sefid-koh. La route, encaissée entre deux murailles sombres d'au moins 400 mètres de hauteur serpente tantôt le long de torrents qui la rendent impraticable à la moindre crue, tantôt sur des corniches suspendues au-dessus d'abîmes profonds. Sur certains points le défilé se rétrécit jusqu'à n'avoir plus que cinq mètres de largeur.

Cependant la passe de Khyber est toujours libre et praticable pour l'artillerie ; c'est du reste la seule du Soliman qui le soit. De plus, les sommets qui la dominent sont accessibles ; ils peuvent être occupés par des tirailleurs chargés de protéger les flancs d'une colonne. Rarement ils se couvrent de neige avant Noël, aussi une campagne d'hiver est-elle possible dans cette région.

C'est dans cette affreuse crevasse que le corps d'armée de Brown s'engagea. Au centre même du défilé, il rencontra la forteresse afghane d'*Ali-Musjid*. Pendant qu'il s'avançait de ce côté, une colonne marchait par une des branches du Khyber et venait couper cette place. Elle fut donc emportée facilement, mais il fallut mettre les Afridis à la raison ; les guerriers de ces tribus pillardes essayant à chaque instant d'intercepter les communications du corps expéditionnaire.

Brown atteignit Daka, village situé au débouché du Khyber sur la rivière de Caboul et dans la plaine de Jellalabad. C'est en cet endroit que ses communications furent coupées par les Afridis ; cet incident, assez grave en lui-même, n'eut pas de suite, car une colonne partie d'Ali-Musjid vint le dégager à temps.

De Daka le général Brown vint occuper *Quadem*, village situé dans la plaine de Jellalabad. Il s'y arrêta et c'est là que la colonne anglaise est encore campée au moment où nous écrivons ces lignes.

De l'autre côté de Quadem s'étend le long de la Caboul la belle plaine à l'extrémité de laquelle se trouve la ville de *Jellalabad*. Cette ville est le chef-lieu de la province de ce nom, mais n'a qu'une population de 1,200 à 1,500 âmes. Elle a été saccagée par les Anglais en 1842. On y voit des tours très-anciennes. A partir de Jellalabad la route de Caboul s'éloigne de la rivière pour décrire un arc de cercle au sud. Elle traverse une autre partie du Sefid-koh. Là s'ouvre le défilé de *Kourd-Caboul* qui est aussi difficile à

franchir que celui de Khyber. Il va tomber sur la belle plaine qui environne la colline sur laquelle s'élève la ville de Caboul par 2,000 mètres d'altitude.

Cabul, *Caboul* ou *Caboula*, est l'*Ortopastana* des anciens et l'une des plus anciennes villes du monde. A ses pieds coule la rivière à laquelle elle donne son nom et qui est le *Cophès* des anciens. Sa plaine est entourée d'un hémicycle de montagnes. Elle possède un bazar très-beau et bien achalandé, et les Afghans prétendent que jadis on y voyait le *tombeau de Caïn!!* Elle est défendue par la citadelle de *Bala-Hissor*, construite par le sultan Baber, premier empereur de la dynastie mongole de l'Inde qui en fit sa résidence. Aussi à 3 kilomètres de Caboul se trouvent les tombeaux de cet empereur et de quelques-unes de ses femmes, ce sont des sarcophages remarquables. Caboul est une ville importante; sa population s'élève à environ 60,000 âmes.

2° *Vallée de la Kouroum. Route de la colonne du général Roberts.* — Pendant que Brown cheminait prudemment à travers les passes de Khyber, le général Roberts entrait dans la vallée de la Kouroum qui n'est séparée de celle de la Caboul que par le massif du Sefid-koh.

La Kouroum va prendre naissance dans l'aisselle formée au nord au point d'attache de cette montagne et de la chaîne centrale du Soliman. Elle coule de nord à sud, puis à sud-est, à travers le massif de cette chaîne et vient tomber dans l'Indus près d'*Isa-Kel*, à environ 120 kilomètres au sud d'Attok, par 32° 40' de latitude nord.

La ville de Thul située à quelque distance à l'ouest du fleuve, à l'entrée de la vallée, est la base d'opération de cette colonne. En la suivant, Roberts s'engagea dans les défilés de Peiwar et de Kothul, où il prit le fort de Kouroum, véritable nid d'aigle accroché aux flancs de la montagne par 2,500 mètres d'altitude. De là, il se porta sur la passe de *Chatourgardan* qui en atteint 3,800.

Ce point est sur la ligne de faîte qui sépare la vallée de la Kouroum de celle de la Tarnak à l'ouest et de la rivière de Caboul au nord-est. C'est le sommet d'un triangle s'avançant sur la route de Caboul à Gazni qui passe à ses pieds. Il se trouve à environ 100 kilomètres de chacune de ces deux villes.

En occupant le col de Chatourgardan, le général Roberts menaçait Caboul au nord-est et Gazni au sud-ouest. Il pouvait donc se porter sur la capitale pour rejoindre la colonne de Brown ou sur Gazni

dont il immobilisait les troupes en les empêchant de se porter au secours de Caboul.

Si son contingent eût marché vers cette ville, il s'emparait de Gazni, il en coupait les communications et pouvait librement le suivre pour aller rejoindre Brown. Dans cette hypothèse les corps d'armée anglais auraient attaqué Caboul de deux côtés à la fois du côté du sud et du côté du sud-ouest.

Le massif qui couronne la vallée de la Kouroum est habitée par les Yezis, les Ghildaïs et les Touris, tribus de pasteurs aussi barbares que les Afridis.

Passe de Gomoul. — Au sud de la Kouroum, une autre vallée vient déboucher sur l'Indus en face de *Dera-Ismaël-Khan*; c'est la vallée de la *Gomoul* qui court de nord à sud et conduit directement à Gazni.

Dans la campagne actuelle les généraux anglais ne l'ont pas occupée. Mais elle a été suivie, en 1860, par le général Chamberlain qui vint châtier sévèrement les tribus *Mouchoud* qui étaient venues attaquer les postes anglais des bords de l'Indus.

3° *Le défilé de Bohlan, route de la colonne du général Stewart.*— Pendant que les généraux Brown et Roberts s'avançaient à travers le massif du Soliman le général Stewart opérait une diversion puissante au sud-ouest de l'Afghanistan par le Belouchistan.

Sa colonne partie de Gandava, chef-lieu de la province beloutchie de ce nom, s'engageait dans les passes de Bohlan à travers le massif des monts Braouick, qui s'allonge à 254 kilomètres à l'ouest du Soliman.

Le défilé de Bohlan s'ouvre devant le village de *Dadar*, le *Troundader* des anciens; il coupe ces montagnes en diagonale de sud à nord. C'est la grande route de l'Afghanistan suivie par les conquérants persans qui descendirent dans l'Inde à différentes époques. Il est praticable pour l'artillerie, et le moins long des dix autres défilés qui traversent ce massif. Sa crête n'atteint que 1,740 mètres d'altitude et il n'a que 96 kilomètres et demi de longueur, mais il présente les mêmes difficultés que la passe de Khyber et vient tomber sur la route de Quetta. Quetta est à 140 kilomètres environ au sud de Candahar; le général *Biddulph* avec l'avant-garde fit sa base d'opérations de cette ville où il trouva une garnison anglaise et s'avança au nord sur la route de Candahar. Cette route traverse un grand plateau de 1,500 mètres d'altitude et pénètre dans les dé-

filés étroits des monts *Khojaks*, qui en atteignent 2,250. Cette chaîne coupe la plaine d'est à ouest.

Toute cette région ne peut être occupée que pendant la belle saison ; les neiges la rendent impraticable pendant l'hiver. C'est là que passe la route de Kélat à Candahar ; Stewart s'avança à travers le pays des Douranis et suivit la route de cette ville en franchissant trois chaînes et deux rivières, la *Choroudoun* ou *Koudiny* et l'*Argesan*, puis s'empara de Candahar.

Candahar. — Le nom de cette ville est la corruption d'*Iscander*, *Scander* et de *Gandara*, mot qui signifie *ville d'Alexandre*. Elle est, en effet, l'ancienne *Alexandria ad Caucasum* ou bien *Arachosiæ*. Elle est située au centre du pays des Douranis entre l'Ourgandab et la Tarnak, affluents de l'Indus, à environ 150 kilomètres de Gazni et à 300 au sud-ouest de Caboul, et à la jonction des routes de la Perse, de Hérat, de l'Hilmend avec celle de Caboul. Relevée par Alexandre qui comprit son importance commerciale et stratégique, Candahar fut toujours une ville considérable et pendant des siècles la capitale de ces contrées. Aujourd'hui elle n'est plus que le chef-lieu d'une province habitée par les tribus Douranis, *Kizilbachis Têtes rouges*, par des Tajdïks et dont la population s'élève à un million d'habitants.

Actuellement elle est bien déchue, elle n'a plus que 60,000 âmes ; or, en 1809, elle en avait encore 100,000.

Candahar est une place très-forte. Elle a été prise et reprise nombre de fois par les conquérants persans ou mongols qui marchaient à la conquête de l'Inde. Le Mongol Baber en 1505, Abbas le Grand, shah de Perse en 1625, l'empereur indo-mongol Jehan-Guir en 1638, Nadir, shah de Perse en 1637, s'en emparèrent après des sièges plus ou moins longs. Celui de Nadir dura dix-huit moins. Après l'avoir emportée d'assaut le shah de Perse la détruisit de fond en comble, puis il reconstruisit la ville actuelle à peu de distance de la première et lui donna le nom de *Nadir abad ville de Nadir*.

En 1747, Ahmet, créature de Nadir, en fit la capitale du royaume de Candahar dont il fut le fondateur et l'appela *Ashref el Belad, la plus noble* des villes. Vains efforts, tous ces conquérants ne prévalurent pas contre le plus grand de tous ; malgré leurs efforts le nom d'Alexandrie l'emporta et les Afgans continuèrent à l'appeler Candahar.

La position de cette grande ville devait nécessairement attirer l'attention des Anglais. En effet outre ses fortifications bâties par la main des hommes, elle est puissamment défendue par la nature. Regardez la carte : entre Gazni et Candahar vous verrez s'allonger de nord-est à sud-ouest une des chaînes centrales du grand massif afghan ; entre la Tarnak ; à l'est et l'Ourgandab à l'ouest. Cette chaîne vient se terminer au confluent de ces rivières avec l'Hilmend en formant une fourche à deux branches. Entre ces deux branches s'ouvre une vallée en amphithéâtre orientée vers ce confluent. C'est là, sur l'une des pentes de la branche septentrionale, que se trouve Candahar. Ces deux branches et les crêtes de la chaîne d'une part, les fossés creusés par les deux rivières et par l'Argesan au sud font de Candahar une place forte de premier ordre commandant les routes de l'Inde, du Turkestan et de la Perse.

En marchant donc sur Candahar le général Stewart forçait les contingents de cette populeuse province à rester autour de son chef-lieu pour le défendre et les empêchaient de se porter au secours de Gazni et de Caboul.

La route de Candahar à Caboul suit la vallée de la Tarnak entre la rive droite ou occidentale de cette rivière et le pied de la chaîne. A 200 kilomètres au nord-est, on rencontre la ville de Gazna. Entre cette ville et Candahar se trouve la petite ville de *Kalat-i-Ghilzaï, la forteresse des Ghilzaïs*, située à 50 kilomètres et *Girish* à une centaine plus loin. Afin de pouvoir surveiller les vallées de la Tarnak et de l'Ourgandab, le général Stewart a fait occuper ces deux points par Biddulph. Par ce moyen les Douranis furent tenus en échec, les approvisionnements tirés de ces vallées fertiles assurés et Gazni fut menacée.

En se retirant de Kalat-i-Ghilzaï et de Girish, l'arrière-garde anglaise rencontra quelques tribus qui l'inquiétèrent sans résultat. Elle est rentrée à Candahar après leur avoir infligé des pertes considérables. C'est ce qui a donné lieu au bruit *gladstonien* de la destruction de deux bataillons.

Gazna, Ghasnah, Ghisneh, Ghisni ou Ghasni.— Cette ville est le chef-lieu de la province à laquelle elle donne son nom. Elle est située au sommet d'une montagne dont le pied baigne dans une petite rivière qui coule au milieu d'une vallée sans issue, creusée dans les montagnes de l'Arachosie. Sa position est forte et son climat est froid.

Elle n'a qu'une population d'environ 12,000 âmes. Jadis Gazna

a eu ses grandeurs; au dixième siècle, Mahmoud le *Gaznévide* en fit la capitale d'un empire qui fit trembler un moment tous les Etats voisins. Ce prince y mourut en 1030; on voit encore sa sépulture que de nombreux pèlerins viennent vénérer chaque année. Grâce à Mahmoud, Gazna est devenue la *seconde Médine*, une des villes saintes de l'islamisme; aussi un grand nombre de Santons dont on voit les tombeaux sont venus y finir leurs jours.

Devenue capitale comme Candahar, ses richesses éveillèrent les convoitises des Persans et des Gourides; c'est pourquoi les premiers s'en emparèrent en 1116, et Ala-Eddin, sultan Gouride vint la prendre et massacrer sa population en 1158. Ce fut la fin de la dynastie des Gaznévides, dont le dernier prince fut mis à mort en 1189, à Lahore. Dans les temps modernes, comme Candahar, Gazna a été prise et ruinée par les Anglais en 1839.

Le possesseur de Gazna isole Caboul de Candahar en coupant les communications de ces deux villes. Nous pouvons donc comprendre maintenant le plan de campagne des généraux anglais.

De deux choses l'une; ou ils voulaient s'emparer de Caboul ou bien de l'une de ces trois villes; ou ils n'avaient d'autre projet que d'occuper les portes des défilés du Soliman pour commander la route de Caboul à Candahar.

Dans le premier cas, la marche des trois corps d'armée divisait les forces de l'ennemi et les empêchait de se masser autour de l'une d'elles. En quittant ses environs, ils la laissaient sans défense, et en une ou deux étapes l'un des corps anglais s'en emparait.

Dans le deuxième cas, les colonnes anglaises, en occupant les cols occidentaux du Soliman, le col septentrional du Khojak et Candahar, menaçaient la route de Caboul à Candahar; par l'occupation de cette ville Stewart restait libre de couper toutes les communications de la capitale avec l'intérieur en remontant les vallées de l'Ourgandab ou de l'Hilmend. Par conséquent, à moins de mettre en ligne trois armées de *véritables de troupes*, l'émir de Caboul ne pouvait pas résister seul aux Anglais. Il lui fallait l'aide efficace des Russes qui semblent avoir voulu se servir de lui dans le cas d'une guerre anglo-turque en Europe, et qui l'ont abandonné après la conclusion de la paix.

La campagne de 1878 devait aboutir aux résultats qu'elle a donnés. Malgré quelques insuccès de détails elle se terminera par une paix onéreuse pour les Afghans, et par l'annexion plus ou moins

explicite d'une partie du Caboulistan à l'empire britannique des Indes.

A moins de concessions réciproques insérées dans des traités secrets que l'histoire fera connaître plus tard, la Russie et l'Angleterre ne peuvent entrer directement en lutte dans l'Asie centrale. Jusqu'à nouvel ordre l'Afghanistan doit leur servir de *tampon*. Mais John Bull est prévoyant; il prend toujours ses précautions en vue de l'avenir. Pour la sécurité de son empire anglo-hindou il revendique des frontières scientifiques.

Frontières scientifiques! Que veulent dire ces deux mots? Certes, voilà un beau tour de force de la politique britannique. Ils renferment des équivoques telles qu'il peut en sortir plusieurs guerres à la volonté du plus fort des deux contractants. Ces expressions *de caoutchouc* peuvent se dilater ou se contracter selon les besoins du moment. En réalité, elles équivalent aux mots *Frontières commerciales*. Or, il n'y a pas de raison pour que, les circonstances favorables aidant, les *très-habiles diplomates anglais* ne réclament pas un jour la ligne de l'*Amou Daria*, *l'Oxus*, *route antique de l'Inde en Europe*, comme frontière septentrionale de leur empire des Indes.

Mais pour le moment, il est probable que l'opposition antibritannique de Gladstone forcera encore une fois le cabinet anglais à restreindre le plus possible ses prétentions actuelles, tout en ouvrant la porte sur d'autres prétentions ajournées. Caboul, Gazna et Candahar seraient de trop gros morceaux à faire digérer à la Russie, et surtout à l'opposition. Alors que fera-t-on? Comme à l'égard des rajahs de l'Inde, l'Angleterre prendra la réalité du gouvernement de l'Afghanistan pour laisser les apparences du pouvoir au successeur de Shir-Ali.

Pour le moment, elle va borner ses convoitises au massif oriental du Caboulistan.

Par conséquent, à moins d'incidents imprévus, il est probable que, dans le traité qui va être conclu prochainement, John Bull, se fera adjuger le massif du Soliman, la passe de Khyber jusqu'à Daka inclusivement, la vallée de la Kouroum jusqu'au col de Chatourgardan; la vallée de la Gomoul à l'est et les défilés des monts Ghojak. Stewart occupant Candahar gardera peut-être cette ville comme garantie de l'observation de ce traité!

En apparence, le gouvernement britannique des Indes n'aura pas

été trop exigeant; il ne se sera pas donné Caboul et Gazna; il ne détiendra Candahar que temporairement, il est vrai; mais en réalité il sera maître de toutes les grandes routes de l'Asie centrale, depuis le Turkestan chinois jusqu'à l'Euphrate. Le gouvernement anglo-hindou fortifiera ces positions, y accumulera des approvisionnements, un considérable matériel de guerre; il y entretiendra des garnisons assez nombreuses; et, au moindre incident, il fera occuper Gazna ou Caboul. Alors les Anglais pourront reporter leur *frontière scientifique* à l'Ourgandabad et au mont *Pagman*, de 32° à 33° de latitude nord; puis à l'Hilmend et à la chaîne Koui-Baba et aux monts *Siah*. Alors ils posséderont tout le bassin de la mer des Indes et de l'Indus ainsi que celui du lac Hamoun. Ils n'auront d'autre frontière que celle des Khanats de Hérat et de Balk. Voilà ce qu'on peut entendre, selon les circonstances politiques, par les mots *élastiques de frontières scientifiques*.

Le Caboulistan va donc être très-probablement annexé, en partie du moins, à l'empire britannique des Indes ou plutôt, il en sera le vassal au même titre que le rajah du Belouchistan et que le maharajah du Joummou et du Cachemire.

Le Caboulistan. — Qu'est-ce donc que le Caboulistan ou pays de Caboul? Le Caboulistan couvre toute la partie orientale de l'Afghanistan comprise entre le Soliman et le Pendjaub au sud-est; l'Indou-Koh, Cafiristan au nord et au nord-est; l'Hilmend à l'ouest et le massif des Braouick et le Belouchistan au sud.

Le Caboulistan proprement dit ou province de Caboul mesure 200 kilomètres de longueur sur 80 de largeur. Il se divise en cinq provinces qui portent les noms de leurs chefs-lieux; savoir : Jellalabad et Caboul au nord-est; Lagman et Bamian au nord; Gazna au centre et à l'est et Candahar au sud et à l'ouest.

Sa population se compose de tribus dont celle des Douranis, la principale, occupe les grandes plaines du sud et de l'ouest.

Ces tribus sont nomades, elles élèvent des troupeaux immenses de moutons et autres bestiaux qu'elles conduisent paître dans les pâturages du pays. Certaines autres comme les Afridis, les Ghilzaïs, les Ouasidis, les Touris, etc., vivent misérablement sur les plateaux et dans les vallées des massifs du Soliman et du Khojak, dont elles défendent les défilés.

Chacune d'elle entretient un corps permanent de troupes qu'elle doit fournir à l'émir, en cas de guerre, à la première réquisition.

Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, l'Afghanistan a appartenu à plusieurs reprises aux Perses; il a fait successivement partie des empires bactrien, indo-scythe, arabe, mongol, gaznévide, gouride et indo-mongol.

En 1747, Ahmed, chef des Douranis, fondait son empire afghan qui se morcela sous les coups des Mongols de l'Inde et des Persans.

Mais à partir de 1830 la lutte incessante soutenue par les Afghans changea d'adversaires. Région centrale de l'Asie, route nécessaire de l'Europe à l'Hindoustan, l'Afghanistan devint le champ de bataille de la Russie et de l'Angleterre substituées aux Persans affaiblis et aux Mongols disparus de l'Inde.

A l'instigation du gouvernement russe, les Persans occupèrent l'Afghanistan occidental et Hérat. En conséquences, en 1839, les Anglais entrèrent dans le Caboulistan avec 10,000 hommes, ce qui formait une masse d'environ 100,000 hommes, en comprenant 90,000 femmes, enfants, porteurs, convoyeurs et fournisseurs. Il ne faut pas oublier que toute armée anglaise emmène avec elle une véritable colonie très-complète; en cas de succès c'est un avantage; mais en cas de revers, ces *impedimenta* de tout genre occasionnent une déroute qui se change en désastre épouvantable; c'est ce qui arriva, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Les Anglais prirent Caboul, Gazna Candahar et occupèrent indéfiniment le pays. Le vieil émir Dost-Mohammed fut obligé de se soumettre. Le colonel Burnes resta en qualité de résident auprès de lui.

Mais en 1841, pendant un hiver plus rigoureux que d'ordinaire, une vaste conspiration se trama dans tout l'Afghanistan contre les envahisseurs. Un formidable soulèvement éclata de tous côtés et les Anglais pris au dépourvus furent massacrés. La garnison de Caboul battit en retraite vers l'Indus au milieu d'un froid excessif. Les tribus maîtresses du Khyber avaient coupé les communications; elles l'attendaient dans les fameux défilés de ce nom. Or ces troupes et leurs accessoires formaient une masse de 26 à 28,000 hommes, femmes, enfants, etc., parmi lesquels il y avait un grand nombre d'Hindous! Harcelé nuit et jour, désorganisé, presque sans officiers, car tous avaient péri dans le premier massacre ou étaient tombés sous les balles afghanes, le corps anglais obligé de faire continuellement le coup de fusil, avançait lentement au milieu de la neige par un froid qui faisait tomber les armes des mains de ses soldats. Entouré d'une

foule affolée par la terreur, il ne tarda pas à se laisser aller à la démoralisation et à l'indiscipline. La retraite se changea en une déroute complète. C'est dans cet état que ces masses anglaises s'engagèrent dans les défilés de Khourd-Caboul et de Khyber. Là se tenaient embusqués les Afridis, les Ouasiris et autres tribus pillardes. Comme des oiseaux rapaces blottis sur les rochers, attendant leur proie au passage, il en eurent bientôt raison et les 26,000 derniers Anglo-Hindous tombèrent tous sous leurs balles. Pendant des années le voyageur foula aux pieds des masses d'ossements blanchis semés sur cette route; c'étaient ceux des derniers membres de l'expédition de 1839. Quelques malheureux soldats et un seul officier échappèrent à cette boucherie. Celui-ci put arriver à temps à la première forteresse anglaise du Pendjaub pour informer le commandant de ce désastre. Heureusement les émirs du Sind et les rois de Lahore étaient divisés par les rivalités et les jalousies; sans cela c'en était fait des Anglais dans le nord-ouest de l'Inde.

Cependant John Bull ne se déconcerta pas; il résolut de réparer cet échec porté à son prestige par un coup d'éclat. Il prépara en silence une nouvelle expédition, et, lorsque tout fut prêt, en 1842, trois nouveaux corps d'armée entrèrent dans le Caboulistan par les mêmes routes.

La vengeance des Anglais s'était fait attendre, mais elle n'en fut que plus terrible. Caboul, Gazna, Candahar, furent prises d'assaut pillées et saccagées et leurs trésors emportés dans l'Inde. Quant aux autres localités, un grand nombre d'entre elles furent incendiées et leurs habitants massacrés à leur tour.

Le vieux Dost-Mohammed se soumit une seconde fois et accepta le traité humiliant qui lui fut imposé par le vainqueur. Désormais l'Angleterre eut le droit d'avoir un ambassadeur à Caboul.

Dost-Mohammed mourut, en 1863, en laissant son royaume livré aux compétitions habituelles des membres de la famille royale. D'après le Coran la succession royale passe dans la branche collatérale aînée, mais les frères, les neveux, puis les enfants du défunt appuyés par des interprètes du Coran, *autorisés par eux du moins*, se forment chacun un parti pour s'emparer du trône.

Or, en 1863, le gouvernement anglais des Indes favorisa Chir-Ali, fils de Dost-Mohammed, l'un des prétendants, lui fournit de l'argent et des armes de précision et, grâce à ces moyens d'action, réussit à se faire proclamer émir de Caboul.

Une fois sur le trône Chir-Ali, le protégé anglais, demanda à à renouveler les traités conclus avec son père. Le gouvernement de Calcutta ne crut pas devoir y consentir ; il pensait avoir fait un vassal de son obligé et laissait ainsi la porte ouverte à toutes les éventualités favorables dont il voudrait profiter. Chir-Ali, mécontent, se voyant incessamment menacé par les Anglais, et flatté par les Russes inquiets sur l'issue de la guerre d'Orient, rechercha l'alliance de ceux-ci. Alors il reçut avec éclat la fameuse mission russe envoyée à Caboul et refusa d'autoriser l'envoi d'une ambassade Anglaise dans sa capitale. Il n'en fallut pas davantage ; le gouvernement britannique, qui considérait le Caboulistan comme un appendice du territoire indou, résolut de relever par un coup de maître son prestige un moment obscurci. La campagne dont nous venons d'esquisser le plan fut résolue et menée avec une vigueur toute anglaise. Peut-être va-t-elle se continuer! En tout cas Chir-Ali vient de mourir *en temps opportun.* Son successeur aura besoin des Anglais ; il ne peut être assuré de garder son trône qu'en se faisant leur vassal, car John Bull a toujours un prétendant sérieux dans ses coulisses. Il sait l'en faire sortir en temps opportun *à la plus grande satisfaction des intérêts britanniques.* Si donc le nouvel émir continue la politique de Chir-Ali, il faut s'attendre à voir les Anglais entrer à Caboul avec leur *candidat.* Qui sait si pendant ce temps-là les Russes n'occuperont pas le Khanat de Merv. C'est peut-être convenu entre les deux gouvernements.

L'abbé Durand
Professeur des sciences géographiques à l'Université Catholique de Paris.

MÉLANGES

LES ENFANTS DE MICHELET CONTRE MICHELET (1)

I

Tel devrait être le titre d'une publication récente, contre laquelle les organes les plus accrédités du radicalisme et de la libre pensée (c'est tout un) ont prudemment organisé la conspiration du silence (1). Ce livre nous a rappelé un apologue bien connu de La Fontaine. Mais le pavé de l'ours n'était qu'un grain de sable, en comparaison de la série de projectiles qu'un ex-fidèle de Michelet décoche, au nom de sa famille et en manière d'hommage funèbre, contre la mémoire de son ancien maître.

Un procès fameux, engagé sur la dépouille à peine refroidie de Michelet (août 1875), avait déjà mis en pleine lumière les rancunes privées, les conflits d'amour propre et d'intérêts qui depuis longtemps troublaient sa vie, et que sa mort n'a fait que raviver, comme il sied entre libres penseurs! Le présent ouvrage, assemblage discordant d'éloges emphatiques et d'insinuations malveillantes, est un essai de revanche du parti vaincu dans cette première lutte judiciaire; revanche d'autant moins édifiante, qu'au fond de ce débat il y a autre chose qu'une question de pur sentiment.

De quoi s'agit-il, en effet? On nous l'apprend sans ambages dès les premières lignes. Les parents de Michelet, qui ont toujours sur le cœur son second mariage, et dont l'auteur de ce factum est l'auxiliaire, auraient bien envie, pour sa plus grande gloire et leur petit profit, de publier les nombreuses lettres de Michelet qu'ils pos-

(1) *J. Michelet et ses enfants*, par M. E. Noël. Dreyfous.

sèdent, et « où se trouvent (disent-ils), les pages les plus éloquentes de l'historien ». L'appréhension d'un procès très perdable les forçant d'ajourner cette publication, ils se rabattent sur la correspondance passive, c'est-à-dire sur les lettres par eux adressées au défunt avant la brouille définitive, et dont ils ont obtenu la restitution. « Pourquoi, dit M. Noël, resteraient-ils également SANS EMPLOI, ces documents émanent de l'entourage de Michelet?... documents d'autant plus précieux, que tout le monde autour de lui écrivait bien : les uns avec grâce et naïveté, comme la première Mme Michelet et le jeune fils Charles (mort sans postérité en 1863); les autres avec un esprit vraiment supérieur, comme Mme... (la mère du gendre); d'autres, comme la fille, avec une verve émue et charmante; d'autres, tels que le gendre, avec maturité et sérénité. » Quant à M. Noël, qui figure pour une part considérable dans l'affaire, on devine que toutes ces qualités se trouvent rassemblées en lui. Il est à la fois gracieux, naïf, esprit supérieur et plein de verve, mûr et serein!

Les premiers chapitres ne contiennent rien de bien curieux ni de bien nouveau sur les débuts de Michelet. Nous savons déjà qu'encore enfant il avait imaginé, pour venir en aide à sa famille, de faire des devises de bonbons et des vers de mirliton pour le *Fidèle Berger*. Telles furent ses premières productions imprimées, et l'on est forcé de regretter qu'il ne s'en soit pas tenu à celles-là! Il n'aurait pas eu à rendre compte de la perte de tant d'âmes, à commencer par la sienne!

Notre auteur glisse légèrement sur la période de l'existence de Michelet antérieure à ce qu'il nomme complaisamment son « évolution morale »; et que nous nommons, nous, son apostasie. Mais une autre publication, également récente, donne des détails intéressants sur ces temps pleins de promesses si cruellement déçues. En comparant le Michelet de la fin à celui du début, on pense au mythe de la Sirène :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Plus dangereuse que la Sirène antique, celle-là ne finit pas en queue de poisson, mais en tentacules de pieuvre!

« Dans cette première période, dit M. Etienne Gallois, il est reconnu apte à enseigner l'histoire au collège Sainte-Barbe, par le

supérieur de cet établissement, l'abbé Nicolle, l'ami, le compagnon d'exil du duc de Richelieu. L'enseignement du professeur débutant ne déroge en rien à l'orthodoxie de celui de ses collègues. Il est ensuite admis par la pieuse reine Marie-Amélie à compléter, comme professeur d'histoire, l'éducation d'une de ses filles (la princesse Clémentine). Nul danger alors... dans les leçons d'un professeur au langage mesuré, à l'allure modeste, puritaine, presque timide. Tel il se montre au collège de France, tel il y sera pendant plusieurs années encore, gagnant toujours en savoir, en originalité, en renommée (1). »

C'était alors que Michelet proclamait devant ses auditeurs que le christianisme était immortel ; « que ceux-là seuls qui ne le connaissent pas n'hésitent pas à l'attaquer ». Il reconnaissait qu'au moyen âge l'Eglise avait dû posséder pour remplir sa mission. « Elle avait besoin d'un culte, et que ce culte fût magnifique afin de frapper les yeux et les cœurs. Pour répandre l'instruction elle avait besoin d'argent. Elle était le grand asile où venaient se réfugier les pauvres; il fallait qu'elle fût riche pour exercer cette hospitalité. Il eût été bien dangereux qu'elle fût pauvre au temps de l'invasion barbare; elle n'aurait pas eu de moyens d'action. Elle fut un levain mêlé à la pâte grossière du moyen âge. Il était très-utile qu'elle devînt souveraine. La critique est fille de l'Eglise, etc. (2). »

De cette époque datent aussi les lignes suivantes, les plus belles, peut-être, qu'il ait jamais écrites :

« Nous ne craindrons pas d'avouer que nos sympathies ne sont pas du côté de la Réforme... Nous ne montrerons pas, après tant d'autres, les plaies d'une Eglise où nous sommes nés, et qui nous est chère. Pauvre vieille mère du monde moderne, reniée, battue par son fils; certes, ce n'est pas nous qui voudrions la blesser encore ! *Nous aurons occasion de dire ailleurs combien la doctrine catholique nous semble plus judicieuse, plus féconde et plus complète que celle d'aucune des sectes qui se sont élevées contre elle*... Les petites sociétés hérétiques isolées méconnaissaient l'Eglise cosmopolite, et se comparaient avec orgueil... Chaque ruisseau

(1) *J. Michelet*, par Etienne Gallois. Didier.

(2) Cours de 1839, 3e leçon (Gallois, 64 et suiv.). M. Gallois a été, comme plusieurs entre nous, grand admirateur du Michelet d'autrefois, mais « il abandonne le Michelet transformé (ou déformé) à ceux auprès desquels il a cherché l'encens et l'immortalité. »

pourrait dire à l'Océan, sans doute : Moi, je viens de la montagne, je ne connais d'eau que les miennes. Toi, tu reçois les souillures du monde. — *Oui, mais je suis l'Océan* (1). »

Quantum mutatus ab illo! Comme il s'est trompé et comme il nous a trompés, ce maître séduisant de nos jeunes années!

II

Suivant M. Noël, Michelet était encore *foncièrement chrétien*, en 1840. A cette époque, « on voyait encore dans son cabinet de travail, au-dessus du portrait de sa femme morte, une branche de buis bénit. Tous les dimanches, il conduisait à la messe ses deux enfants à Saint-Etienne du Mont. Il est vrai qu'en cela il ne faisait que continuer l'éducation commencée par la mère, mais *il faut bien dire aussi* que Michelet n'avait alors pour cette éducation aucune répugnance. » Il était même lié avec plusieurs des hommes les plus éminents du clergé. M. Noël cite les abbés Cœur et Bertaud ; il faut y ajouter un ami plus intime et plus illustre encore, le P. Gratry qui devait, trente ans plus tard, faire une tentative suprême et malheureusement inutile, pour reconquérir cette âme à Dieu (2).

Toutefois nous doutons fort que Michelet fût, en 1840, aussi « foncièrement chrétien » que le prétend son biographe. Bien avant « l'évolution finale », des signes non équivoques trahissaient chez lui une incertitude, un trouble profonds, et l'on a bien vu depuis que l'imagination était pour beaucoup dans sa prétendue orthodoxie. L'historien, dit avec raison M. Noël, « a toujours pris l'âme et l'esprit des temps que son imagination hantait. Il venait alors de raconter Charlemagne et saint Louis; et de même qu'on le verra plus tard en écrivant l'histoire de la Révolution, prendre l'esprit de cette Révolution, de même il s'était assimilé l'esprit des temps chrétiens... Ce singulier phénomène se produisait dans ses voyages : il avouait qu'en Angleterre il s'était senti devenir tout Anglais, etc. »

(1) Préface des *Mémoires de Luther*, XI (1835). C'est sans doute à ce passage qu'il faisait allusion au début de sa fameuse polémique contre les jésuites (1843). Alors il hésitait encore à brûler ses vaisseaux et s'écriait : « Les choses les plus utiles qu'on ait dites sur notre vieille mère l'Eglise, c'est moi peut-être qui les ai dites. »

(2) On sait qu'il ne put pénétrer auprès du mourant, parce qu'on lui signifia, au nom de celui-ci, qu'il ne serait reçu qu'en habit bourgeois. Ceux qui posaient cette condition savaient bien d'avance qu'elle ne pouvait être acceptée.

Mais, par une contradiction singulière, quand après son *Avatar* antichrétien, Michelet, dans ses épanchements intimes, continue de se juger de même, de dire qu'on s'est toujours mépris sur son compte en voyant en lui autre chose qu'un artiste, qu'*une sorte de poète avorté*, M. Noël s'effarouche et s'écrie que Michelet se calomnie lui-même. Le chrétien ne pouvait être qu'un poète, mais le libre penseur est nécessairement un homme sérieux!

Cette distinction est insoutenable, et jamais Michelet n'a dit si vrai qu'en parlant ainsi de lui-même. Avant comme après sa chute, il ne fut jamais qu'un artiste, qu'un poète, chez lequel la croyance variait au gré de la sensation. Il avait les qualités des poètes et aussi leurs défauts, notamment l'amour-propre à la suprême puissance. Il n'est pas d'orgueilleux plus endiablés que ces faux timides, comme était Michelet. Dans son meilleur temps on voit poindre chez lui ce péché capital d'orgueil, qui devait le perdre comme il en a perdu tant d'autres. Dès les premières années de son cours, « on pouvait remarquer le rôle important que jouait dans son procédé oratoire *la question de l'applaudissement*... Bon nombre de périodes nous paraissaient disposées en vue d'un applaudissement spécial, sans préjudice de ceux de la fin. Les mots à sensation, surtout dans les digressions, se présentaient avec plus ou moins de recherche; et si l'effet attendu tardait à se produire, le professeur dissimulait mal son dépit... On pouvait conjecturer déjà que ce besoin d'applaudissements deviendrait plus tard, sur une scène agrandie, la soif de la popularité. » (E. Gallois.)

Entre cet enseignement parlé et imprimé, la similitude était frappante dès lors; elle a persisté jusqu'à la fin. Les livres de Michelet, c'est encore son cours; mais déclamé sur des tréteaux, avec une préoccupation plus vive de la personnalité de l'auteur, de la mise en scène et de la pose, une poursuite plus obstinée de la phrase à effet, du mot de la fin. Ce besoin de se faire applaudir *per fas et nefas* se trahit déjà dans ses meilleurs ouvrages, par exemple dans les dernières lignes de l'*Histoire de la République romaine*, qui remonte à 1833. « Le second âge du monde, commencé avec l'Empire, il y a tantôt deux mille ans, on dirait qu'il va finir. Ah! s'il en est ainsi, vienne donc vite le troisième, et puisse Dieu nous tenir moins longtemps suspendus entre le monde qui finit et celui qui n'a pas commencé! » Si cette tirade, d'un beau nébuleux, signifiait quelque chose, c'était assurément un doute sur

la durée du christianisme, et le vœu d'un tendre fils pour que l'agonie de la « vieille mère » Eglise fût moins longue que n'avait été celle du paganisme. Mais ces idées, qui ont fait depuis un si beau, ou plutôt un si vilain chemin, n'étaient alors rien moins qu'arrêtées chez Michelet. Il ne songeait nullement à brûler ses vaisseaux, ne distinguant pas bien encore de quel côté il pourrait être le plus applaudi. De même que le critique influent de la *Vie de Bohême* écrira « pour faire deux lignes », que le bagne est l'endroit du monde où l'on trouve le plus d'honnêtes gens, Michelet avait surtout visé, comme il fera toujours, à l'effet plastique, à la conclusion imprévue et sonore, au mot de la fin. Pendant les années suivantes il en fera d'autres encore mieux réussis, dans un sens absolument inverse; affirmant la supériorité de la doctrine catholique, la perpétuité de l'Eglise; flétrissant avec une indignation éloquente Etienne Marcel, ce digne patron des révolutionnaires modernes qui spéculent sur la défaite et l'invasion, « dût la France périr dans le conflit »; trouvant enfin, pour célébrer Jeanne d'Arc, des accents presque dignes d'elle!

Parmi ces mots de la fin, l'un des plus curieux est celui de la dernière leçon de 1841, époque de transition, où il s'efforçait encore, tout en conquérant de nouvelles sympathies, de retenir les anciennes. En concluant, « il fit sa profession de foi; déclara qu'il était catholique, *mais qu'en adoptant cette croyance il se réservait le libre examen* (!). » Une antithèse à rendre jaloux M. Hugo.

Michelet n'est en réalité pas autre chose que ce qu'il a dit lui-même, un poëte avorté. L'impression générale qui reste de son œuvre est celle d'une gigantesque harpe éolienne, qui d'abord vibre harmonieusement à toutes les brises. Peu à peu des cordes se relâchent, se faussent, se cassent! Le suave instrument, détraqué de plus en plus, grince et détonne; le son des dernières cordes intactes se perd dans cette cacophonie croissante, et le concert ossianique a pour finale le sabbat.

III

Plus émancipés déjà que Michelet lui-même, les membres du petit cénacle le virent avec bonheur s'engager, en 1843, dans la fameuse polémique que vous savez. Toutefois, leur satisfaction

n'était pas sans mélange. « On combattait les jésuites et les ultramontains, mais on restait chrétien » (?) Ce n'est pas tout. Lors de l'union de la fille de Michelet avec l'un des plus zélés de l'entourage, union qui eut lieu cette même année, « il y eut, après le mariage civil, mariage religieux, car la rupture n'était pas définitive encore avec le catholicisme ». On fit du moins la remarque consolante que « Michelet, à la sacristie, n'était pas sans un peu de gêne et d'impatience ».

Le « grand spectacle » donné par les professeurs Michelet et Quinet eut un intermède burlesque, dont M. Noël a pieusement gardé le souvenir. Dans la nuit du 20 décembre, il est réveillé par son portier. « Celui-ci venait d'être réveillé lui-même, et sommé d'ouvrir par deux jeunes gens qui se disaient antijésuites et voulaient parler de suite au maître. » Ces antijésuites avaient sans doute copieusement dîné, mais qu'importe? En fait de louanges, l'orgueilleux n'est pas plus dégoûté que l'avare en fait d'argent. Le lendemain Michelet raconta fièrement cette aventure au cénacle, et ajouta : « Un homme politique doit avoir sa porte ouverte toute la nuit. »

Trois jours après, Michelet fit avec son gendre et son fils une visite de cérémonie chez Béranger. Le récit de ce pèlerinage est d'un comique d'autant plus achevé qu'il vise au sérieux. En approchant du sanctuaire de la rue Vineuse, à Passy, le gendre, auteur de la relation, est envahi par un trouble qui réagit d'une manière fâcheuse sur son style, ce style d'ordinaire si « serein », à ce qu'on nous dit. « Mon émotion est grande dans la rue avant de savoir où est la maison, et dans la maison plus encore avant d'entrer chez lui. Une vieille *demoiselle* (?), les cheveux pomponnés comme sous la Restauration, nous ouvre; nous montons jusqu'à la mansarde... *Béranger était quelque part, d'où il sort pour nous faire entrer.* (Entrer où?) Cette introduction rapide et vulgaire me mit de suite dans la vraie *situation*. De son côté, Michelet profitait de cette « situation », pour offrir un de ses volumes. Singulier à-propos!

Il eût été vraiment fâcheux que cette pièce réjouissante demeurât « sans emploi », comme dit M. Noël.

De l'entretien qui s'engage après cette introduction réaliste nous ne citerons qu'un mot, plusieurs fois répété par Béranger avec une anxiété visible : *où allons-nous?* Le vieux chansonnier avait plus de bon sens, voyait plus juste et plus loin que ses interlocuteurs.

Pendant l'hiver de 1844, le biographe constate avec chagrin quelques récidives de *mysticisme* chez Michelet, qui pourtant préparait le livre *du Prêtre*. Il conduit à la messe son gendre, et lui parle avec enthousiasme de saint Paul. « C'est complet pour tous les temps! dit-il. Combien il est des nôtres! » Trois ans plus tard, saint Paul sera aussi maltraité que les jésuites. En mai 1844, on va encore à la messe! Michelet y mène M. Noël; mais, pour l'indemniser, il le conduit de là chez Béranger. « Dans le même mois, faisant une leçon sur la désymbolisation de la religion et du droit, il voit en Voltaire la réalisation du christianisme » (!) Bientôt, ivre de popularité malsaine, outré des menées jésuitiques contre le livre *du Prêtre*, il en viendra à reprocher publiquement aux frères des Ecoles chrétiennes d'apprendre aux enfants à haïr leur pays. « L'applaudissement fut immense » ! dit M. Noël. Tant pis pour le professeur et pour l'auditoire!

Au livre *du Prêtre* succède celui *du Peuple*. « L'évolution morale » se poursuit, comme on voit, mais pas assez vite au gré du gendre et de l'ami du gendre. « Michelet n'a pas encore secoué complètement les visions auxquelles le moyen âge avait depuis trop longtemps habitué son esprit. » Au grand scandale du cénacle, il avait encore exigé que son petit-fils fût baptisé (1845). C'est seulement en 1846 qu'il va, *dans ses écrits comme dans ses actes, compléter son affranchissement personnel*.

Dans ses écrits, par le premier volume de sa *Révolution*, où il célèbre sur le mode lydien les journées de 1789, « jours sacrés du monde, époque *unanime*, époque sainte, unité merveilleuse de vingt millions d'hommes marchant sous un drapeau fraternel »; idylle fantaisiste qui contraste étrangement avec les réalités de M. Taine. Ce 1789 travesti, pomponné, maquillé, ressemble au véritable, comme les bergeries de Florian à des scènes d'abattoir.

Dans ses actes, par l'enterrement civil du père de Michelet, « première marque d'une rupture complète avec l'Eglise ».

C'en est donc fait! Les sollicitations, les adulations de l'entourage, l'immense et incurable orgueil ont assuré, complété la victoire du mauvais ange. Et pourtant le biographe remarque, non sans amertume, que « plusieurs années après, dans une circonstance mémorable, Michelet ne sut pas mettre sa conduite en rapport avec ses doctrines. Il permit qu'on baptisât *in articulo mortis* un enfant né de son second mariage, et fut lui-même chercher le prêtre. »

Il est vrai qu'il dissimula soigneusement cette *faiblesse* à son gendre, à l'ami du gendre, qui n'en ont été instruits qu'après sa mort; s'ils la révèlent aujourd'hui, ce n'est pas, tant s'en faut, pour honorer sa mémoire, mais bien pour faire ressortir, par le contraste, le positivisme plus pratique de l'entourage. Deux ans après, « dans une circonstance analogue, Mme D..., dit le biographe, se montra *mieux que la digne fille de son père*. Au moment où sa petite fille à elle, allait rendre le dernier soupir, un ami catholique avança la main pour la baptiser... *D'un mouvement héroïque*, elle détourna cette main. M. Michelet lui écrivit pour l'en féliciter. » Une note du mari nous apprend que la même personne a persévéré jusqu'au bout dans ces nobles sentiments, *sûre d'elle-même;* que « son enterrement civil, qui fut peut-être le premier pour une femme à Paris, fut la consécration de sa volonté expresse ». De plus, comme cette note est postérieure à la rupture complète entre le père et les enfants, on a soin d'ajouter que l'*évolution* paternelle n'a été pour rien (?) dans celle de la personne en question; personne *nullement influençable*, qui a fait son affranchissement par son développement *propre*, par sa logique *propre*... » Cette phrase étonnante suffirait pour prouver que son auteur, qui a vécu si longtemps auprès de Michelet, était encore moins *influençable* que son épouse, au point de vue du style. Et le biographe répète intrépidement « qu'autour de Michelet tout le monde écrivait bien! »

En voilà assez, trop peut-être, sur un pareil sujet. Pour ceux qui n'ont pas reçu d'en haut, ou d'en bas, le rayonnement de la libre pensée, l'irréligion chez la femme n'est guère moins répugnante que l'ivresse.

Distancé dans la pratique par ses disciples, le maître prenait sa revanche dans la théorie, au point de les étonner eux-mêmes. Ainsi il fit une querelle sérieuse à son gendre à propos d'un écrit, dans lequel celui-ci, tout en niant, comme de raison, la divinité du Christ, lui laissait encore une assez belle place comme homme; tandis que suivant Michelet — le Michelet d'alors — Jésus n'avait été qu'un *éphèbe*, un *imberbe* (1). Il le dit en toutes lettres à un honnête écrivain qui en frémit encore, M. J. Levallois, républicain mais aussi chrétien convaincu, *rara avis!*

(1) Michelet lui-même est bien dépassé aujourd'hui dans cette voie. Un opticien positiviste nommé Soury voit au contraire dans le Christ un fanatique énergumène, victime d'une fatalité héréditaire, ayant eu nécessairement dans sa famille des épileptiques et des ivrognes!

Toutes ces gentillesses ne devaient pas demeurer impunies, même en ce monde. Il nous reste à raconter l'expiation.

IV

Elle commence avec la révolution de 1848, qui semblait devoir combler les vœux du maître et des disciples. Ce gouvernement pusillanime, — qui avait interdit la parole aux deux ennemis des jésuites; — ce gouvernement, par un juste retour, est renversé, la République proclamée. Jusque-là, c'est très-bien, mais, ô scandale! « le clergé est appelé à bénir les arbres de la liberté » ! M. Noël nous apprend que ce fut pour les deux professeurs Michelet et Quinet une première déception. Les communards de 1871 ne commettront pas de telles anomalies. Néanmoins il y eut, en février 1848, un moment de douce et folle joie dans l'entourage de Michelet, nommé d'abord membre du gouvernement provisoire. « Notre maison, écrivait le gendre, est devenue le ministère des demandes. Il arrive des masses de lettres; dès six heures du matin, des patriotes solliciteurs envahissaient la salle à manger ». A défaut du beau-père on se rabat sur le gendre, voire sur l'ami du gendre, alors absent de Paris, et qui n'a jamais reçu de courriers si volumineux. Cet élan d'allégresse rappelle l'exclamation triomphante de Mme Prudhomme, l'héroïne d'H. Monnier, quand elle croit son mari ministre : *Enfin, nous en sommes!!!*

Hélas! ils n'en furent pas longtemps. Dès le 26 février, le nom de Michelet a disparu de la liste des membres du gouvernement. Soudain le vide se fait autour de lui : il lui reste à peine assez de crédit pour faire patronner la candidature de son gendre et celle de l'ami de son gendre à l'Assemblée nationale. Malgré de « superbes professions de foi », où resplendissent comme des phares indicateurs les noms de Michelet, de Lamartine, de Béranger, l'ami du gendre n'ose pas même engager la lutte. Le gendre, black-boulé, se console en daubant sur les élus. « Qu'il est triste, écrit-il, d'être représenté par de pareils hommes!... Voici qui complétera la description que Linné a faite du représentant : *edax*, *furax*, *loquax*, *torvus*, *morosus*, *hirsutus*, *bipes*. Notez que ce sont ses coreligionnaires politiques qu'il accommode ainsi. Pendant les journées de juin, l'amour-propre du maître, à son tour, reçoit une cruelle

blessure. Le lendemain de la lugubre bataille, Préault, le sculpteur, vient voir Michelet. Il le trouve se promenant seul dans son jardin, triste, accablé, comme frappé au cœur. Vous croyez que ce qui le désole et l'abat, c'est l'effroyable carnage de la veille, l'incertitude poignante du sort de la France. Détrompez-vous!

« Une barricade se dressait devant la porte, quelqu'un avait dit aux insurgés : « Vous êtes devant la maison de Michelet. » Ils avaient répondu : *Qu'est-ce que c'est que Michelet?...* Frappé et attristé de cette réponse, il dit à Préault : « *Je n'écrirais plus aujourd'hui* le Peuple! »

Quel pavé! et ce ne sera ni le dernier, ni le plus lourd. Nous arrivons en effet à l'épisode final, au second mariage! Rien de plus triste, de plus drôle parfois, que les révélations de M. N... sur le « cher et grand ami ». Il faudrait tout citer, lire entre toutes les lignes.

Notre auteur parle avec respect de la première femme de Michelet (morte en 1839), bien qu'elle ait eu le tort d'être catholique fervente et de persévérer jusqu'à la fin : on n'est pas parfait! Mais, si nous l'en croyons, pour cette épouse dévouée Michelet n'avait jamais eu que de l'estime. Jusqu'en 1849, « il n'avait aimé que deux fois, Héloïse au douzième siècle, et la Pucelle au quinzième ». Il n'y avait là nul partage d'affections ou autre à redouter. Pendant neuf ans de veuvage, quelques projets d'union moins éthérés avaient été écartés sans peine, et la famille s'endormait dans une trompeuse sécurité, quand, le 30 novembre 1848, M. N... reçoit une lettre énorme de Michelet. Cette lettre, que le destinataire est forcé de conserver « sans emploi » en portefeuille, à son grand regret, commençait ainsi : « Il y a longtemps que je ne vous ai écrit. Vous m'avez cru enseveli dans le travail; j'étais ailleurs. Une aventure commence pour moi, très-grave, où probablement est le destin de ma vie. »

« Seize pages suivaient qui me pétrifièrent, pages émues, frémissantes, inouïes. L'Héloïse de Rousseau, celle d'Abeilard eussent paru glaciales en comparaison. *Mais Héloïse ici, c'était M. Michelet!* » Voyez-vous cette Héloïse mâle de cinquante-deux printemps, séduite par un Abeilard de dix-sept!!

Malgré ses efforts désespérés pour empêcher cette union si contrariante de tout point, il fallut bien s'y résigner. Personne ne se demanda si Michelet, resté chrétien, aurait si lestement sacrifié à

sa passion ses devoirs de père de famille. Pour réconforter quelque peu l'inconsolable gendre, son ami voulut lui faire accroire que Michelet se remariait principalement pour s'étourdir de l'élection du prince Louis Napoléon à la Présidence. « Ce mariage, écrivait-il, n'est qu'un mariage de dépit. M. Michelet avait été blessé dans ses amours pour la France ! » M. N... oubliait que cette élection imprévue n'avait eu lieu que le 10 décembre, et que, dès le 5, il était chargé de « prévenir les enfants ».

Après le mariage (12 mars 1849), et malgré la séparation immédiate qui s'ensuit, les relations avec l'ancien entourage persistent encore pendant plusieurs années, mais avec un refroidissement chaque jour plus sensible. Il y a cependant des retours éphémères de confiance, de cordialité. Ainsi, jusqu'en 1866, Michelet fait complaisamment à MM. D. et N., sur les couvertures et parfois à l'intérieur de ses volumes, des réclames pour divers ouvrages dont le public apprend ainsi l'existence. N'importe, ces fidèles, qui jusqu'au second mariage avaient vécu « *avec* et *par* Michelet, vont maintenant vivre de plus en plus à côté. » Cette séparation des cœurs s'accentue plus nettement encore après la mort de la fille (1855), puis à propos du livre de l'*Amour* (1858), que N. s'est permis de critiquer. A partir de ce jour, les « épreuves des nouveaux livres de Michelet ne sont plus envoyées aux deux amis. » Ils se moquent même entre eux de la *Femme*, livre « qu'il faudrait, écrit le gendre, mettre tout entier en chansons » ; de la *Sorcière* (1862), « dont l'affectation, la pleurnicherie, le galimatias, sont, malgré l'éclat du style, quelque chose d'impossible », dit M. N... Mais l'impartialité de semblables critiques est suspecte ; on dirait des pierres lancées, par dépit, dans un jardin où l'on n'a plus accès.

Ce sont surtout les dernières pages de ce livre, qui ont soulevé des critiques amères et légitimes, il faut le dire, au point de vue du parti auquel l'auteur se glorifie d'appartenir. « Jusqu'à ce moment, dit-il, nous avons raconté une histoire d'amitié... Il y aurait maintenant à raconter la dissolution graduelle de cette amitié... A mesure que l'âge était venu, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix ans, Michelet avait cessé de voir ses anciens amis, même les plus chers. Il avait rompu, le pourrait-on jamais croire? avec Edgar Quinet lui-même ! »

Et à propos de cette brouille, qu'il importait si fort, dans l'intérêt du parti, de dissimuler ou de laisser dans l'ombre, on cite complai-

samment une lettre confidentielle adressée de Suisse, en décembre 1868, par Quinet au gendre de Michelet. « Pouvez-vous vous figurer que Michelet, mon ami de quarante-cinq années, a presque rompu avec moi, sans l'ombre d'un motif? Je ne lui attribuerai jamais, à lui, décision pareille. *D'autres* ont voulu nous séparer, ils ont été plus forts que moi. Dans son séjour ici de deux mois, il m'a fait une visite de cinq minutes, et ce fut tout. En me quittant sur la porte, il m'a remis une lettre de *quasi-rupture*. Cela est incroyable. *On a voulu nous séparer, et l'on a réussi... Mais il faut finir*, c'est de vive voix que je pourrai continuer. »

Il est même fort probable qu'il n'aurait pas commencé, s'il avait prévu qu'on ne craindrait pas de *faire emploi* d'une lettre semblable.

Ensuite M. N..., prend obligeamment la peine de nous apprendre, ou de nous rappeler qu'il y eut, à la même époque, brouille définitive, à mort, entre le beau-père et le gendre, à propos d'une homélie positiviste prononcée par ce dernier à l'enterrement (civil, cela va sans dire) d'un vieil oncle de Michelet, et dont celui-ci, alors absent, n'eut connaissance que par des journaux. Il y avait là un manque d'égards capable de froisser les personnes les moins susceptibles, et l'irritation profonde de Michelet nous semble parfaitement compréhensible, n'en déplaise à M. Noël.

Il ajoute que, dans ses dernières années, Michelet, « l'esprit le plus jeune du siècle, ne voyait plus partout que la vieillesse et la mort. Le siècle lui paraissait décliner non-seulement en France, mais en Europe, en Amérique, partout » ; en quoi il n'avait pas tant de tort. Il redisait avec angoisse le mot fatidique de Béranger, « son vieil ami, son vieux complice » : *Où allons-nous?* Nous savions cela, mais naturellement il ne nous déplaît pas que ce soit répété, crié sur les toits par un de ceux qui ont longtemps vécu *avec* Michelet et *par* lui ; le tout pour sa plus grande gloire et l'édification des positivistes.

« Comment se sont passés ses derniers jours? Celui qui publie ce livre l'ignore. » Nous aussi, nous ne le savons que par des témoins qui nous sont suspects comme à lui, mais pour des raisons bien différentes. Nous voudrions espérer, contre l'évidence même, qu'ils n'ont pas tout su ou tout voulu dire, et que le suprême effort de raison de notre ancien maître, a pu être un élan de repentir.

Baron Ernouf.

CAUSERIES DE PIC DE LA MIRANDOLE

De omni re scibili.

Le prince Jean Pic de la Mirandole a été l'une des individualités les plus puissantes du quinzième siècle. Dieu en avait fait, aux yeux du monde, une créature d'élite. Pic de la Mirandole, d'après son neveu, avait la taille souple et élancée, les chairs d'un blanc mat, l'œil d'un bleu marin, la chevelure blonde et touffue, les dents d'une blancheur de perle. Il y avait dans toute sa personne un mélange de douceur angélique, de pudique modestie, de bienveillance attrayante qui charmait les regards et attirait les cœurs.

Mais à ces dons un peu trop féminins, nous dit l'historien français de Léon X, Pic en joignait d'autres encore plus dignes d'être célébrés : une imagination orientale, une parole colorée, une âme d'artiste qui se laissait emporter à toutes les émotions de la peinture, de la musique ou de l'éloquence ; une sensibilité exquise, et pardessus tout une mémoire qui tenait du prodige. On lui lisait une page d'Homère, et il la répétait en changeant l'ordre des vers. Quelques mois lui suffisaient pour posséder le dictionnaire entier d'un idiome : à dix-huit ans il savait vingt-deux langues. Parfois, après ses repas, il improvisait, devant son commensal Benivieni, tout un nouveau chant de l'enfer ou du paradis ; et, le lendemain, Florence, dans l'admiration, ne savait qui saluer, des vers du Dante, son vieux poète, retrouvés après trois siècles, ou du mensonge de son improvisateur.

Après avoir parcouru, pendant sept ans les plus célèbres univer-

sités de l'Italie et de la France, cheminant à pied, le sac sur le dos, le bâton de pèlerin à la main, se familiarisant avec tout le monde, *pour tout savoir*, Pic de la Mirandole se rendit à Rome, en 1486, sous le pontificat d'Innocent VIII. Voulant trouver l'occasion d'y étaler sa vaste érudition, il publia une liste de neuf cents thèses, *De omni re scibili*, qu'il s'engageait de soutenir publiquement contre tous les savants qui se présenteraient pour les attaquer ; et il offrit de payer le voyage de ceux qui seraient éloignés, et de les défrayer pendant leur séjour. Ce trait de vanité princière excita l'envie de quelques graves personnages, fâchés de se voir éclipsés par un jeune homme à peine sorti des bancs. Ils lui firent défendre toute discussion publique, et dénoncèrent au souverain Pontife treize de ces propositions comme entachées d'hérésie. Pic lui présenta de son côté une apologie écrite avec une foi tout enfantine. Innocent VIII en fut touché et défendit d'inquiéter ce jeune homme qui réalisait la devise du moyen âge : *Fides quærens intellectum.* On se tut, et la papauté eut la gloire de protéger la liberté de penser dans une des plus hardies intelligences de l'époque. C'est un magnifique triomphe pour la tiare. Voltaire n'en a point parlé : notre devoir, à nous, rédacteurs de la *Revue du Monde catholique*, était d'en rappeler le souvenir.

Pic de la Mirandole dut quitter Rome. Cette victoire avait coûté à ses adversaires trop d'humiliations pour qu'il espérât jouir en paix de sa gloire. Il reprit ses voyages. A peine arrivé en France, il apprend la mort d'Innocent VIII, l'exaltation d'Alexandre VI et les nouveaux efforts de ses adversaires pour accuser d'hérésie ses neuf cents thèses. Dans une lettre au nouveau Pape, il se plaint qu'on ravive cette tache d'hérésie qu'Innocent VIII avait eu soin de laver lui-même ; il dit que, nourri du lait de la sainte Eglise romaine, il aime cette Eglise comme sa nourrice et sa mère ; qu'il veut vivre et mourir catholique. Il demande qu'on lui donne des juges, et proteste de son obéissance au Saint-Siège. Alexandre nomme sur le champ une commission ; l'innocence de Pic est reconnue solennellement, et le Pape lui en adresse une bulle.

Jeune encore, il riait de ses amis qu'il voyait courir comme de véritables enfants après des bulles de savon. Un jour que son ami Ange Politien chantait en poète le bonheur que procurent les lettres : — Insensé, lui dit-il, qui te fatigues à chercher dans la science ce que tu ne saurais trouver que dans l'amour divin.

C'est dans ces pieuses dispositions que Pic de la Mirandole termina sa vie. A l'âge de trente ans, ayant cédé tous ses domaines à son neveu, il jeta au feu ses poésies amoureuses, et, prosterné devant un autel de la sainte Vierge, dit adieu au monde, à toutes les sciences profanes, et passa le reste de ses jours dans la prière et dans l'exercice des vertus les plus austères du christianisme. Il mourut à Florence le dix-sept novembre 1494, après avoir partagé tous ses biens entre les pauvres et ses domestiques. La dernière édition de ses œuvres complètes, celle de Bâle, est de seize volumes in-folio.

Nous lisons dans l'*Histoire de Léon X*, par Audin, ce qui suit :

« Le jour où Charles VIII quittait Florence, le 17 novembre 1494, pour poursuivre sa grande expédition, mourait Jean Pic de la Mirandole, assez heureux du moins pour ne pas avoir été témoin des outrages prodigués à ses bienfaiteurs (les Médicis). Pic, depuis longtemps, ne cherchait plus la vérité dans le vide des grandes routes, il l'avait trouvée dans une église, au pied d'une croix. Ce n'était plus le savant orgueilleux qui jetait, de Rome, ses fastueux défis aux intelligences de tous les pays; il disait aujourd'hui, comme Tritheim, « aimer c'est savoir; » et il aimait vivement.

« A cette nouvelle, Savonarole, le moine du couvent des dominicains, monte en chaire pour rassurer ses auditeurs sur le sort de cette âme qui avait fait tant de bruit en ce monde. « Je veux vous révéler, leur dit-il, un secret céleste que je n'ai voulu communiquer encore à personne, parce que je n'étais pas sûr de ce qui m'était annoncé comme je le suis à cette heure. Vous connaissez tous le comte Jean Pic de la Mirandole, qui demeurait parmi vous à Florence, et qui vient de mourir. Je vous annonce que son âme, grâce aux prières de nos frères, et à quelques bonnes œuvres que Pic fit sur cette terre, est en purgatoire : priez pour sa délivrance. »

Benivieni, le chanoine de Santa-Maria des Fiore, croit au salut de son docte ami, sur la parole de Savonarole. « Dieu, dit-il, a dû le révéler en songe à son grand serviteur, frère Hieronimo. »

Le merveilleux philologue repose à côté du poète, dans la même tombe, à Santa-Maria Novella. Jamais deux âmes ne s'étaient si tendrement aimées.

Dans les thèses insolentes de Pic de la Mirandole, *De omni re scibili*, s'il y a du sable, il y a de belles perles aussi. En traitant des animaux et des plantes, Pic enseigne que leurs germes se déve-

loppent à l'aide d'une vertu prolifique, pressentiment instinctif de la décomposition des corps et du principe de l'organisme vital. Tout en s'élevant contre l'astrologie judiciaire, il affirme que le magicien antique, c'est-à-dire le sage, possédait de véritables notions sur les phénomènes naturels; qu'au ciel et sur la terre il n'existe pas de force cachée, que la science ne puisse s'approprier : et, parmi ces forces occultes que l'homme un jour maîtrisera inévitablement, il semble indiquer la vapeur, l'électricité et le magnétisme animal.

Jean Pic de la Mirandole figure avec Marsile Ficin et Politien au nombre des maîtres de Jean de Médicis qui fut plus tard le Pape Léon X. D'après Audin, Marsile Ficin représente le néoplatonisme alexandrin, mais dans des tendances catholiques; — Pic de la Mirandole, la mystique judaïque, mais rattachée au dogme chrétien; — Politien, la rhétorique païenne, mais assouplie au style de la Renaissance. Il était impossible que l'élève échappât à l'influence individuelle de ses professeurs. Il dut prendre à l'un son amour pour Platon, à l'autre ses fantaisies rêveuses d'imagination, au troisième son culte pour l'antiquité. Si donc jamais un jour Dieu l'appelle à Rome pour gouverner l'Eglise, nous sommes sûrs d'avance que nous retrouverons dans le Florentin couronné les traits les plus saillants de ces trois grandes natures. Comme Marsile, un moment il rêvera des mondes imaginaires, doués d'une force cachée personnelle; comme Pic, il aimera la vie des champs, le grand air, l'espace; comme Politien, il cherchera la solitude, les fleurs et le soleil : trois belles âmes dont il reflètera les vertus; ami chaud et dévoué comme Politien, sensible comme Pic de la Mirandole, doux comme Ficin. Ce n'est pas sans motifs que la Providence, si elle a des vues sur Médicis, a placé près de lui ces trois caractères de lettrés.

Pic de la Mirandole nous est maintenant connu, et nous pouvons écouter ses *causeries De omni re scibili*. Toutefois rappelons d'abord un trait de sa vie qu'il est important de ne pas ignorer.

Jean Pic de la Mirandole voyageait, selon sa coutume, la bourse pleine, le cœur joyeux, sûr de la Providence et de son chemin, quand il vit venir de loin une caravane d'Israélites à longues barbes et à robes flottantes, qui allaient de ville en ville pour vendre des manuscrits recueillis dans leurs pérégrinations. On s'assied sur l'herbe, on parle, on discute. Pic est dans l'enchantement. On lui offre

soixante codices hébreux, composés par Esdras, et qui renferment, lui dit-on, les arcanes de la philosophie cabalistique. A cette époque de curieuses investigations, c'était une opinion accréditée que le peuple juif gardait cachée, dans des livres fermés aux profanes, la doctrine des mages de l'ancienne loi. Jugez du bonheur de Pic, lorsqu'il se crut, au prix de tout ce qu'il possédait d'or dans son escarcelle, en possession de secrets dont, à son tour, il pourrait faire l'aumône à ses semblables; car il était généreux comme on l'est à son âge. On devine qu'il avait été trompé. Ces traditions d'Esdras n'étaient qu'un amas de gloses dérobées au Thalmud, aux rêveurs de l'Arabie et de la Grèce, mais c'était pour lui de l'or et de la lumière.

I

Par une magnifique soirée du mois de juillet 1493, Pic de la Mirandole causait dans son jardin tout plein de beaux rosiers de Damas avec plusieurs de ses amis, parmi lesquels nous signalerons Marsile Ficin et Ange Politien, devenus l'un et l'autre chanoines de l'église métropolitaine de Florence. Ils s'entretenaient de la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb. Pic avait des nouvelles récentes que Jérôme Savonarole lui avait fait parvenir; car le moine dominicain, qui avait étudié l'astronomie, la physique, la mécanique et les sciences naturelles, était tenu au courant des recherches du savant Génois.

Voici, disait Pic, un mot de Christophe Colomb qui nous explique sa persévérance à tenter la découverte : « J'entrai tout petit à la mer pour m'adonner à la navigation. Cette carrière porte qui la suit à vouloir pénétrer les secrets de ce monde. »

Ce désir de pénétrer les secrets de la nature est depuis plusieurs années communs aux esprits les plus actifs. Tous nous avons voulu nous expliquer, enfin, le monde physique; nous sentons l'insuffisance ou la fausseté des opinions accréditées depuis l'antiquité sur l'état et sur les lois de la création visible. Quels sont les hommes d'étude de ce siècle qui ne se sont pas adonnés avec ardeur à la cosmographie ? Tous nous avons interrogé les auteurs anciens, compulsé les livres arabes, et nous avons lu avec une avidité presque fébrile les relations de voyages antérieurs ou contemporains. Chris-

tophe Colomb nous a dépassé tous, car il a lu, en outre, Aristote, Sénèque, les poètes, les Pères de l'Eglise, les théologiens et les commentateurs ; aussi possède-t-il une érudition de premier rang dans les sciences les plus en vogue.

De plus il a étendu encore le cercle de son savoir par la fréquentation des gens doctes. Tous les lieux où son navire a jeté l'ancre, il les a étudiés attentivement au point de vue religieux, politique, industriel et commerçant. Nous tenons de lui-même qu'il n'a pas visité sans fruit, tous les parages connus, conversé avec un grand nombre d'hommes savants, des ecclésiastiques, des séculiers, des Latins, des Grecs, des Maures, des personnes de toutes religions ; « qu'il ne s'est pas appliqué en vain aux livres de cosmographie, d'histoire et de philosophie. »

D'ailleurs, nul de nous n'ignore les relations épistolaires qui ont existé entre Christophe Colomb et notre compatriote, l'illustre Paul del Pozzo Toscanelli, que nous avons perdu depuis onze ans environ, et qu'on appelait plus ordinairement le physicien Paul, malgré la profession de médecin qu'il exerçait à Florence. Paul Toscanelli allait fréquemment à Rome et y faisait de longs séjours. Que de choses nous avons apprises de lui, vous et moi, Marsile Ficin et Ange Politien? La cour pontificale avait son savoir en haute estime et sa personne en affection. Le gouvernement portugais le consultait officiellement sur les questions relatives à la géographie. Colomb avait été mis en rapport avec lui par un Toscan domicilié à Lisbonne, et lui avait exposé dans une correspondance scientifique très-suivie, ses vastes conceptions. Toscanelli qui jugeait les idées de Colomb et ses projets grands et nobles, avait communiqué les lettres du Génois au Souverain-Pontife.

Mais je tarde trop à mettre sous vos yeux la fin d'une lettre de Christophe Colomb, à Raphaël Sanchez, imprimée à Rome avec l'autorisation pontificale :

« Ce n'est pas à mon mérite qu'est due cette grande entreprise; elle est due à la sainte foi catholique, à la piété et à la religion de nos monarques ; car le Seigneur a accordé aux hommes ce que l'intelligence humaine ne pouvait ni concevoir, ni atteindre; parce que Dieu écoute quelquefois les prières de ses serviteurs qui suivent ses préceptes, même dans les choses qui paraissent impossibles. C'est ce qui m'est arrivé à moi, qui ai réussi dans une entreprise que jusqu'à présent aucun mortel n'avait osé former; car

quoiqu'on eût déjà écrit et parlé de ces îles, tous en parlaient et en écrivaient par conjectures et sous la forme du doute; mais personne n'assurait les avoir vues, en sorte qu'on les réputait fabuleuses. En conséquence que le roi, la reine, les princes et leurs royaumes très-heureux, de concert avec la chrétienté, rendent grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a accordé une semblable victoire et de si grands succès. Qu'on fasse des processions, qu'on célèbre des fêtes solennelles; que les temples se parent de rameaux et de fleurs; que Jésus-Christ tressaille de joie sur la terre, comme il se réjouit dans les cieux, au prochain salut de tant de peuples dévoués jusqu'à présent à la perdition. Réjouissons-nous également, tant à cause de l'exaltation de notre foi, qu'à cause de l'augmentation des biens temporels que non-seulement l'Espagne, mais toute la chrétienté recueillera les fruits. »

La cour de Rome a été transportée de joie et elle a rendu d'éclatantes actions de grâces pour la découverte en elle-même, qui vient de donner à l'Eglise *les païens pour héritage et les parties les plus reculées de la terre pour possession;* aussi nous concevons sans peine que le Souverain-Pontife et le Sacré-Collège se soient sentis attirés par la plus affectueuse admiration, par la confiance la plus entière, vers l'auteur principal d'un événement de cette portée, sachant le comprendre et en parler avec la foi d'un apôtre.

Le Saint-Père n'a donc fait aucune difficulté de sanctionner, sur la foi d'un tel chrétien, les demandes de la couronne d'Espagne. D'après les traditions de prudence du Saint-Siège et les temporisations ordinaires de la chancellerie romaine, on aurait dû d'abord saisir d'une telle question, des commissions de cosmographes en Portugal, en Castille et en Italie, afin de délibérer sur leur rapport, et asseoir une opinion sûre. C'était un délai de deux ans au moins. Mais le Saint-Siège s'est cru affranchi des nécessités de cette lente instruction, par la seule vue des notes et des cartes de Colomb, que Ferdinand et Isabelle n'avaient pas manqué de joindre à leur demande. Le 3 mai dernier, une première bulle, dite de concession, a accordé à l'Espagne sur les terres qu'elle avait découvertes ou découvrirait, des privilèges identiques à ceux précédemment concédés au Portugal. Et, dès le lendemain, 4 mai, une seconde bulle, dite de répartition, a délimité, entre elles, les possessions des deux couronnes : le Portugal a tout l'orient, l'Espagne tout l'occident, d'une ligne idéale, tracée d'un pôle à l'autre, sur l'indication de

Christophe Colomb, par la moyenne de cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du cap Vert (1).

Vous me permettez, mes amis, ajouta Pic de la Mirandole, d'examiner avec vous les motifs qui ont porté la cour de Rome à se montrer, en toute occasion, si favorable à Christophe Colomb.

A l'époque où Colomb préparait les moyens d'aller à la découverte du nouveau monde, le Souverain-Pontife alors régnant, Innocent VIII, était Génois. Quand et comment connut-il les théories et les projets de son compatriote, je ne saurais le préciser d'une manière certaine? Mais à coup sûr, il en fut instruit. Lui furent-ils communiqués par Paul Toscanelli? Cette supposition est tout à fait vraisemblable. Cardinal Cibo, évêque de Melfe, il devait se trouver à Rome vers le temps où Toscanelli écrivait de Rome, à Colomb, en Portugal, les lettres dont je vous parlais tout à l'heure. Ne fut-il pas naturel à notre savant florentin d'instruire le cardinal génois, de théories et de desseins admirables, à son avis, qui émanaient d'un enfant de Gênes?

Mais voici une autre hypothèse tout aussi rationnelle. Colomb, dès le principe, a soumis au Saint-Siège ses grandes pensées. Pourquoi ne se serait-il pas adressé, de préférence, dans ce but, à un cardinal son compatriote? S'il n'écrivit pas à Cibo, encore cardinal, peut-être lui écrivit-il, après qu'il eut ceint la tiare. L'exaltation d'Innocent VIII datait de moins d'un an; elle devait être la grande préoccupation et la fierté publique, à Gênes, lorsque Colomb, fuyant de Lisbonne, fit ses secondes offres au Sénat génois et ramena son père de Savone dans sa ville natale; circonstances que j'ai connues pendant mon séjour à Rome, sous Innocent VIII. En quittant encore cette fois l'Italie, pourquoi n'eût-il pas informé directement le Souverain-Pontife, enfant des mêmes murs que lui, qu'il allait chercher et espérait trouver en Espagne, ce que l'événement a confirmé, les moyens d'ouvrir à l'Evangile des royaumes inconnus?

De quelque manière, au surplus, qu'Innocent VIII ait connu les aspirations pieuses et les apostoliques ambitions de Christophe Colomb, il les connut, je le sais positivement, et il leur fut sympathique.

Enfin n'oublions pas Nicolas de Cusa, ainsi appelé d'un village

(1) Consulter sur l'exactitude des nouvelles données par Pic de la Mirandole à ses amis sur la découverte, *le Christophe Colomb* illustré, publié par la librairie V. Palmé, 1879.

du diocèse de Trèves, sur la Moselle, où il vit le jour en 1401. Son père était un pauvre pêcheur nommé Jean Crebs. Elevé à Deventer par les soins d'un comte allemand, le jeune Cusa, après avoir parcouru son cours académique de la manière la plus brillante, visita les principales universités de son pays et se rendit ensuite à Padoue pour y recevoir le bonnet de docteur en droit canon. Avide de connaissances en tout genre, il devint habile dans l'hébreu et le grec, dans la philosophie et la théologie et dans plusieurs autres sciences, notamment l'astronomie, la cosmographie et les mathématiques. Le premier il a proposé de ressusciter le système de Pythagore sur le mouvement de la terre sur elle-même et autour du soleil. En 1448, Nicolas V le revêtit de la pourpre romaine et le fit évêque de Brixen.

Nicolas de Cusa était du même âge que Toscanelli, qui eut connaissance des opinions astronomiques de ce prélat, membre du Sacré-Collège. Par conséquent, notre savant florentin fut en mesure, lorsqu'il parla, à Rome, dans un de ses fréquents voyages, des idées de Colomb, de faire remarquer leurs anologies avec les opinions d'un prince de l'Eglise dont la mémoire était récente; Nicolas de Cusa était mort en 1464.

Cusa, d'ailleurs, avait assisté comme archidiacre de Liège au concile de Bâle, où il proposa un projet pour la réforme du calendrier, ce qui attira sur lui l'attention générale. Trois souverains pontifes, Eugène IV, Nicolas V et Pie II l'employèrent dans des légations importantes près de diverses cours. Il jouissait donc d'une grande autorité à Rome. Ses amis du Sacré-Collège, de la prélature, de la maison du Pape, des ambassades, des académies; ceux qu'il avait fréquentés à Bâle ou rencontrés dans ses légations; tous ceux qui furent en relations plus ou moins suivies avec lui eurent mille occasions de s'entretenir entre eux des problèmes agités par cet esprit chercheur. Qu'on n'acceptât pas ses solutions comme expression certaine ou même plausible de la vérité, peu importe. Leur opposition avec la conviction commune la gravait d'autant plus fortement dans les souvenirs. L'orthodoxie éprouvée de leur auteur, sa science théologique notoire et sans soupçon, empêchaient qu'on s'inquiétât de ces nouveautés. Les esprits étaient préparés, à Rome, aux hardiesses cosmographiques, lorsque les conceptions de Colomb y furent divulguées; je le sais par ma propre expérience.

Conclure de tous ces faits qu'Innocent VIII a dû recommander

aux bons offices de son nonce Antonio Géraldini, devenu précepteur de l'infante, fille d'Isabelle, son compatriote Colomb, si, selon toutes les probabilités ils se rencontraient à la cour des rois catholiques, me paraît très-logique. C'est, en effet, à Antonio Géraldini, qui avait apporté de Rome en Castille des opinions toutes faites sur Colomb et ses idées, que le savant Génois doit la première audience qu'il a obtenue de Ferdinand et d'Isabelle.

Félicitons-nous du succès de Christophe Colomb! Rome aime les esprits chercheurs; j'en suis avec Colomb une preuve vivante. Rome veut l'obéissance au symbole des apôtres, ce qui ne gêne en rien notre liberté; au contraire, c'est ce qui la perfectionne et ce qui la conduit à d'admirables découvertes. Dans nos causeries, nous nous occuperons de plusieurs questions fort importantes et nos solutions seront toujours d'accord avec les prescriptions de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, en matière de dogme et de morale.

Ce qu'il faut surtout, c'est de nous en tenir à la Révélation, de nous appuyer sur elle comme sur un fondement inébranlable, de croire fermement à l'Ecriture et à la tradition. Christophe Colomb n'a pas varié à cet égard; il croyait même voir la découverte qu'il méditait prédite dans l'Ecriture sainte et indiquée à grands traits dans les révélations des prophètes.

Mais quelque fidèle que nous soyons à la vraie science, aux enseignements divins, nous n'échapperons pas néanmoins à l'envie et aux attaques des ennemis de Dieu! Les iniquités dont l'esprit humain se rend coupable depuis bientôt quinze siècles contre la foi chrétienne : les parti-pris orgueilleux, les études superficielles, les jugements précipités, les imputations haineuses, les critiques déloyales, les falsifications de doctrines, les mensonges historiques, ne cesseront pas de se produire, tant que le monde existera, pour continuer l'œuvre de Satan et arrêter les progrès du règne du Christ.

***.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

16 *avril.* — Circulaire du ministre des finances relative à la réduction de l'impôt perçu sur l'alcool employé au vinage. — A la suite de l'attentat contre l'empereur de Russie, des ordres sont expédiés par le gouvernement autrichien aux autorités de la Gallicie pour réclamer de leur part un redoublement de surveillance à la frontière. — Ouverture du congrès mexicain et lecture du message de Porfirio-Diaz.

17. — Circulaire de M. Cochery relative à la concession d'établissements secondaires de postes. — Un service est célébré à la chapelle russe de la rue Daru, en actions de grâces de ce que le czar a échappé aux coups de l'assassin Solowieff. — Les gouvernements anglais et russe approuvent la nomination d'Aleko-Pacha comme gouverneur de la Roumélie. — Le gouvernement égyptien se prépare à la guerre. Rappel de tous les soldats en congé. — Les troupes anglaises en Afghanistan placées sous les ordres supérieurs du général Brown reçoivent l'ordre d'effectuer leur mouvement en avant.

18. — Circulaire du ministre de l'instruction publique aux préfets relativement au projet de suppression des concours généraux et académiques. — Nomination d'une commission spéciale russe chargée d'étudier les mesures répressives qui doivent être prises contre les nihilistes. — L'armée anglaise fait subir un échec aux Zoulous. Les troupes anglaises sous les ordres du général Naude reçoivent l'ordre d'avancer immédiatement dans l'intérieur de l'Afghanistan. — De nouvelles arrestations d'internationalistes ont lieu à Milan, Bologne et Livourne.

19. — Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets relativement à l'exécution de la loi du 10 avril dernier qui constitue une nouvelle dotation de 300 millions pour la caisse des chemins vicinaux. — Une souscription est ouverte par les frères et amis pour couvrir les frais de propagande occasionnés par l'élection Blanqui. — La Turquie forme un corps d'observation sur les frontières de la Syrie et de l'Egypte.

20. — Le citoyen Blanqui est élu député à Bordeaux. La commission chargée de procéder à une enquête sur les ports militaires commence ses travaux, et fonctionne dans l'arsenal maritime de Toulon. — Le mi-

nistre de l'agriculture et du commerce lève la quarantaine appliquée dans les ports français aux provenances du littoral de la Turquie. — Nouveaux attentats commis par les nihilistes à Kiew et à Archangel où le chef de la police est assassiné dans sa chambre. — Un ukase impéria nomme des gouverneurs généraux provisoires à Saint-Pétersbourg, Kharkoff et Odessa, et les investit des pouvoirs les plus étendus. — Audience privée accordée par le Saint-Père à M. le duc et à Mme la duchesse de Madrid.

21. — Le *Journal officiel* enregistre un mouvement assez important dans le personnel des percepteurs. — Les évêques allemands exilés proposent au Saint-Père de donner leur démission, afin de faciliter les négociations du Saint-Siège avec l'Allemagne. — La convention austro-turque relative à l'occupation de Novi-Bazar est définitivement arrêtée. — Une dépêche d'Alexandrie annonce que le gouvernement égyptien s'oppose à la publication du budget élaboré par l'ancien ministère.

22. — Circulaire du directeur de la sûreté générale aux préfets relativement aux réquisitions de transports pour le rapatriement des amnistiés. — Le comité central d'aide aux amnistiés adresse aux conseils généraux et municipaux de France, aux députés et sénateurs républicains, un appel en faveur de l'œuvre qu'il patronne. — Pèlerinage des catholiques romains à Saint-Jean-de-Latran et à Sainte-Marie-Majeure pour protester contre les injures dirigées par quelques ministres protestants contre la Sainte Vierge. — Mgr Kupelian, évêque arménien dissident, fait sa soumission au Saint-Siège. Le Saint-Père l'admet au baisement du pied et de la main et prononce à cette occasion le discours suivant :

Il est doux et consolant pour un père d'embrasser et de presser sur son cœur un fils qu'il croyait perdu; un pasteur tressaille de joie quand il voit la brebis longtemps errante revenir au bercail abandonné. Cette joie, cette consolation, notre cœur l'éprouve aujourd'hui en vous voyant, Fils chéri, longtemps attendu, rentrer dans le sein de l'Eglise catholique et faire ainsi disparaître du milieu des catholiques de l'Arménie le germe d'une très-funeste division. Et cette sainte joie est d'autant plus grande et plus sensible que Nous avons toutes raisons de croire à la sincérité et à la constance de votre conversion.

Nous en sommes assuré par le courage et la fermeté avec lesquels vous avez pris et accompli une aussi généreuse résolution. Nous en sommes assuré par les circonstances et les bons propos qui l'ont accompagnée : par cette sincère humilité qui vous a fait déposer sur-le-champ les insignes épiscopaux, qui vous a conduit à Rome, au prix d'un long et pénible voyage, pour offrir personnellement et spontanément au Siège apostolique la réparation qui lui était due; qui vous a conseillé enfin, pour mieux vous disposer à recevoir le bienfait de l'absolution, à vous enfermer d'abord dans une sainte retraite spirituelle. Nous en sommes surtout assuré par les nobles sentiments

de repentir pour les erreurs passées et la profession pleine et entière de foi catholique que vous venez d'exprimer en notre présence.

Nous remercions du plus profond de notre cœur le Dieu de miséricorde, qui, agissant efficacement sur vous par sa grâce, a voulu, par un événement aussi heureux, réjouir notre Pontificat. Et, en même temps, Nous le remercions aussi pour vous qui avez reçu de sa grâce le courage d'accomplir un acte aussi noble et qui vous honore si grandement. En effet, reconnaître humblement sa propre faute, la confesser, la détester publiquement, faire amende honorable, c'est assurément la plus difficile des victoires; et, selon l'infaillible jugement de la divine sagesse, un tel acte, loin d'avilir et de dégrader, ennoblit au contraire et élève l'âme de celui qui est parvenu à remporter une pareille victoire. Un exemple si éclatant et si plein d'édification efface tout souvenir des égarements passés et vous mérite, Fils bien-aimé, une gloire impérissable devant Dieu et devant les hommes.

C'est pourquoi, Nous qui tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de Dieu, Nous souvenant de l'immense charité de Jésus-Christ, qui non-seulement accorde le pardon au pécheur repentant, mais lui donne encore des marques d'une vraie prédilection, Nous ne pouvons faire moins que d'ouvrir Notre cœur pour répandre sur vous toute Notre clémence. Et en même temps que Nous vous accordons un entier et large pardon, Nous décidons, de notre volonté spontanée, de faire pour vous une exception aux règles générales de la discipline ecclésiastique en vous accordant les titres, les insignes et les honneurs de la dignité épiscopale qui vous fut illégitimement conférée par des prélats qui ont déserté l'unité catholique. Et, animé du même esprit de charité et d'amour chrétien, Nous sommes disposé à embrasser et à recevoir tous ceux qui ont le suprême malheur de vivre hors de la véritable Eglise de Jésus-Christ, s'ils veulent, comme vous, revenir sincèrement à elle.

« Oh ! combien nous sont chères les Eglises d'Orient ! Combien nous admirons leurs antiques gloires ! Combien nous serions joyeux de les voir resplendir de leur première grandeur ! A cette fin, nous supplions ardemment, dans l'humilité de notre cœur, le Prince des pasteurs qu'il daigne faire briller sa lumière divine dans les esprits de tant de fils égarés de l'Orient et leur inspirer ce généreux courage qui, après votre exemple, les ferait rentrer dans l'unique bercail du Christ et reconnaître la souveraine autorité de l'unique pasteur suprême de toute l'Eglise.

« En attendant, comme gage de notre pardon et de l'affection particulière avec laquelle nous vous avons reçu dans notre giron, nous vous accordons du fond du cœur à vous, fils bien-aimé, et à tous les catholiques arméniens et orientaux, la bénédiction apostolique. *Benedictio, etc...*

La police allemande enjoint aux libraires et aux papetiers de la ville de Strasbourg de retirer de leurs devantures les gravures concernant la guerre de 1870-71 et les photographies ou gravures représentant des Alsaciennes ou des Lorraines avec ou sans cocarde. — Les élections générales en Espagne assurent une grande majorité au gouvernement espagnol. — Rappel en Europe des consuls généraux de France et d'Au-

gleterre. — Protestation des commissaires de la Dette publique égyptienne réclamant l'observation de la convention et des décrets de 1876. — Le roi de Birmanie se montre peu disposé à faire des concessions au vice-roi des Indes. — Lettre de lord Derby désavouant la politique extérieure du gouvernement. — Garibaldi préside une réunion de démocrates italiens et y prononce un discours en faveur de l'établissement du suffrage universel, de l'impôt unique et de *l'Italia irredenta*. — Signature définitive de la convention austro-turque.

23. — Décret organisant les services spéciaux nécessaires au fonctionnement des cours cliniques annexes. — L'Angleterre prend une éclatante revanche contre les Zoulous. Ses troupes repoussent plusieurs attaques des Zoulous et débloquent Ekowe et le corps anglais commandé par le colonel Pearson. — Arrêté du gouverneur général provisoire Gourko prescrivant les mesures les plus sévères contre les nihilistes. Arrestations nombreuses à Saint-Pétersbourg. — Une insurrection éclate dans un district de l'île de Crète. Des Bulgares attaquent des troupes turques à Andrinople.

24. — Arrêté du ministre de l'instruction publique réorganisant la commission d'examen des ouvrages destinés à être introduits dans les écoles publiques, et à être donnés en prix dans les lycées, collèges et écoles. — Le khédive institue un conseil d'État composé d'indigènes et d'Européens, et l'investit d'attributions très-étendues. — Echec des insurgés albanais. — Les Zoulous brûlent Ekowe après l'évacuation de cette localité par le colonel Pearson. — Les Chambres portugaises sont saisies de projets de lois sur l'état civil et sur le mariage civil obligatoire. — Le conseil des ministres anglais discute la question d'une demande de déposition du khédive.

25. — M. Lepère défère comme d'abus devant le conseil d'Etat une lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Aix. — Départ de Paris de M. Albert Grévy, pour se rendre au poste de gouverneur de l'Algérie où il est nommé depuis plus de deux mois. — Nouveaux assassinats commis en Russie par les nihilistes. — Convocation de la nouvelle assemblée bulgare pour le 27 avril à l'effet de nommer le prince de Bulgarie. — Des troupes persanes marchent vers la frontière de l'Afghanistan. — Déclaration officielle de guerre adressée au gouvernement péruvien par le Chili. — La flotte chilienne bloque les ports péruviens et empêche le transport du guano et du salpêtre.

26. — Lettre de l'association de l'industrie française à M. le ministre des affaires étrangères pour le prier d'user de son influence afin que le gouvernement en aucun cas et sous aucun prétexte ne prenne d'engagements susceptibles de retarder l'application des nouveaux tarifs commerciaux avec les pays étrangers au-delà du 1er janvier prochain. — Réception par le Saint-Père des prédicateurs du carême en Italie au

nombre de plus de deux cents. — Sa Sainteté répond à leur adresse en ces termes bienveillants :

« Nous éprouvons aujourd'hui une grande consolation de vous voir réunis autour de Nous en si grand nombre, ô ministres choisis de l'Evangile! Nous sommes consolé par les sentiments de respect et d'affection si noblement exprimés dans l'Adresse qui vient d'être lue. Nous sommes consolé par l'hommage de votre piété et de votre filial dévouement à la personne et aux enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. Mais Nous sommes surtout consolé par la vue d'une si belle phalange d'ouvriers évangéliques tous consacrés au ministère de la divine parole, de cette parole qui, dans l'ordre de la création aussi bien que dans celui de la rédemption, a toujours opéré des merveilles dans le monde. Ce fut la parole de Dieu qui, à l'origine, tira le monde du néant et l'orna d'une beauté variée à l'infini. Et lorsque les hommes, par la faiblesse et par la malice de la volonté, s'éloignaient de leur Dieu et que toute la famille humaine allait se précipitant de ruine en ruine, ce fut la parole de Dieu qui les retira de l'erreur, les arracha à la corruption et soumit au Christ le monde entier. *Allez*, dit aux Apôtres le Verbe incarné, *allez dans le monde entier et prêchez l'Evangile à toute créature*. Et, forts de la mission qui leur était confiée, au nom du Nazaréen et avec la vertu qui leur venait d'en haut, ils se répandirent sur toute la terre; ils firent entendre le son de leurs voix jusqu'aux extrémités du globe, et le monde entier fut chrétien.

« Aujourd'hui encore, vous le savez bien, mes très-chers Fils, aujourd'hui encore le monde s'éloigne de Jésus-Christ et de son Eglise, et il menace, pour son propre malheur, de redevenir païen. Déjà, presque partout, les Etats se sont constitués sans Dieu; déjà on a beaucoup fait pour enlever à la famille tout caractère chrétien, en profanant le mariage et en soustrayant l'éducation et l'instruction de la jeunesse à la bienfaisante influence de l'Eglise. — Cette apostasie, qui va se consommant rapidement, prépare à la société la plus effroyable ruine. Qu'y a-t-il, en effet, de plus funeste pour le monde que de s'éloigner de Jésus-Christ, qui est la voie, la vérité et la vie? »

« Aussi n'y a-t-il aucun moyen plus propre à pourvoir aux vrais besoins de notre époque, que de s'appliquer à ramener le monde à Jésus-Christ. Et c'est là, Fils bien-aimés, votre œuvre très-sainte et très-noble. A la parole de Dieu, comme toujours, appartient la gloire de convertir le monde à la foi, selon ces mots de l'Apôtre des Gentils : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* (Rom. X, 17). Efforcez-vous donc, fils très-chers, de prêcher au monde Jésus crucifié, qui est la force et la sagesse de Dieu. Dissipez les épaisses ténèbres d'ignorance qui enveloppent une grande partie des hommes, en montrant surtout la néces-

sité, la raison et l'excellence de la foi; faites connaître et aimer des hommes le divin Rédempteur; révélez les beautés cachées qui sont en Lui, ainsi que celles de l'Eglise, son épouse immaculée; montrez les inestimables trésors que l'Eglise possède; faites apprécier la large et bienfaisante influence qu'elle peut exercer sur toutes les classes de la famille humaine; vengez-la des outrages et des calomnies des impies par lesquels on tente de la rendre odieuse aux peuples et aux rois. — Que le monde connaisse par vos paroles combien les peuples seraient joyeux et prospères si la religion de Jésus-Christ était en honneur et florissait parmi eux; combien les familles seraient heureuses et tranquilles si la religion, qui consacre et resserre le lien de l'union conjugale, et qui rend douce et respectée pour les enfants l'autorité paternelle, siégeait en reine au milieu d'elles. Et dans ce beau pays, privilégié de Dieu, que vous êtes appelés à évangéliser, la situation publique serait moins grave si l'on ne faisait pas à l'Eglise et au pontificat romain une guerre déloyale et injuste; car, ainsi que vous l'avez justement observé, notre Italie, de préférence aux autres peuples, fut prospère et heureuse quand l'Eglise y déployait librement son maternel et pacifique empire.

« L'esprit et le cœur remplis de ces pensées, continuez le ministère apostolique de la parole, et cherchez même, par les qualités extrinsèques du discours, par les attraits et les grâces d'un style à la fois simple et digne, à amener les foules à vous entendre. Les germes, même peu abondants, déposés dans leur cœur, fécondés par l'action de la grâce divine, se développeront et produiront des fruits de salut.

« Ah ! que le Dieu de miséricorde, qui a mis aux mains de ses ministres un moyen si puissant et si salutaire, daigne bénir vos labeurs et donner à votre voix cette efficacité et cette vertu surnaturelle sans laquelle seraient vains tout génie humain et toute habileté.

« Nous, cependant, — comme gage des faveurs du Ciel et en témoignage de notre spéciale et paternelle affection, — Nous vous accordons, à vous et à tous les fidèles qui ont voulu s'unir à vous dans cette démonstration d'amour filial, la bénédiction apostolique. »

Garibaldi prend l'initiative d'une souscription en vue d'acheter un million de fusils pour armer la nation italienne. — Vive agitation produite en Italie par ce révolutionnaire. — Nouvel échec subi par les Afghans qui avaient essayé d'envelopper un détachement anglais. — Bombardement de Péroyna par la flotte chilienne. — Nomination du prince Frédéric Charles comme chef de l'amirauté allemande.

27. — Mouvement important dans le personnel judiciaire de cours d'appel, de tribunaux de première instance et de justices de paix comprenant soixante et onze nominations ou mutations. — Nominations de

six généraux de brigade. — La commission de recensement de la Gironde proclame Blanqui comme élu député de Bordeaux. — La France et l'Angleterre adressent au sultan et au khédive une note identique pour réclamer du vice-roi d'Egypte l'exécution de l'engagement qu'il a pris de faire figurer au nombre de ses ministres un Anglais et un Français.

28. — Election à Nyons (Drôme) du marquis d'Aulan, candidat conservateur, à la Chambre des députés. Le *Journal officiel* publie les résultats électoraux du 20 avril, à l'exception de ceux de *Bordeaux*. — Sur la proposition de M. Waddington, les puissances signataires du traité de Berlin se mettent d'accord pour trancher la question du différend turco-grec par une médiation commune. — Les arrestations se multiplient en Russie d'une façon effrayante. Les nihilistes n'en continuent pas moins, pour cela, les affichages révolutionnaires. Adresse des résidents français à Saint-Pétersbourg à la suite de l'attentat commis contre la personne du czar. — Garibaldi adresse aux Italiens un manifeste révolutionnaire. — Rejet par la Chambre des communes de la résolution Ryland, impliquant désapprobation de la politique extérieure du cabinet anglais. — Mort de l'infante Christine, fille du duc de Montpensier.

29. — Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique aux préfets pour les inviter à interdire les pétitions dans les Ecoles. — La Chambre des députés italiens adopte la convention supplémentaire avec l'Allemagne et la Suisse pour l'achèvement du chemin de fer du Saint-Gothard. — Les Zoulous occupent Ekhove immédiatement après le départ du colonel Pearson et de la garnison anglaise. — Le Japon s'annexe les îles de Loocho, dans les eaux chinoises. A cette occasion l'ambassadeur de la Chine proteste et menace de se retirer. — Le prince Battenberg, neveu de l'impératrice de Russie et frère cadet du grand-duc de Hesse, est élu, à l'unanimité et par acclamation, prince de Bulgarie, sous le nom d'Alexandre Ier.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES MOIS DE MARIE

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

(MAISON VICTOR PALMÉ, 25, RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN.)

Prières à la Vierge, extraites des manuscrits du moyen âge, par Léon Gautier, prix, broché, 4 francs. — *La Vierge Marie*, 1 volume in-16, par l'abbé Chaumont. — *Le Mois de Marie des Mères chrétiennes*, par le R. P. Huguet, 1 volume. — *Le Mois de Marie des Pèlerinages*, par Alfred de Perrois. — *Le Mois de Marie des Madones de Pie IX.*

La Société générale de librairie catholique (maison Victor Palmé) a édité un excellent choix de Prières ou de Guides pratiques pour le Mois de Marie, que nous ne saurions trop recommander aux âmes pieuses. Disons deux mots de quelques-uns de ces pieux manuels. Nous signalerons en première ligne *les Prières à la Vierge.*

Un moyen d'écrire un excellent *Mois de Marie*, c'est d'emprunter aux Pères, aux Docteurs et aux saints, et à l'Eglise elle-même, les considérations et les prières qui le composent. Voilà la méthode que *M. Léon Gautier* a suivie dans ses *Prières à la Vierge*. Nous recommandons vivement ce charmant petit volume, si gracieux de forme, avec ses encadrements de pages, dont tous les éléments ont été donnés par les manuscrits du moyen âge, si exquis et si solide de fond, avec ses prières qui toutes ont été demandées à la tradition. Il se divise en cinq parties : la *Journée*, la *Semaine*, le *Mois*, l'*Année*, la *Vie*.

Le *Mois* — vrai mois de Marie — offre, *sous forme de prières*, l'histoire complète du culte de la Vierge d'après les documents originaux ; c'est la voix de tous les siècles rendant hommage à leur souveraine.

La *Semaine* est uniquement composée avec les différentes liturgies de l'Orient et de l'Occident catholiques : liturgies romaine, gallicane, ambrosienne et mozarabe ; liturgies orientales, grecque et gréco-slave et arménienne.

L'*Année* est divisée en autant de chapitres qu'il y a de fêtes consacrées plus ou moins directement à la Vierge.

Quant à la *Vie*, l'auteur y a inséré les prières qui se rapportent à toutes les épreuves, publiques ou privées, dont Dieu peut nous imposer le poids, aux demandes que nous avons à faire à sa suprême bonté, et enfin à toutes les actions de grâces que nous devons à Dieu et à sa Mère.

C'est un excellent eucologe pour les serviteurs de Marie à toutes les époques de l'année, plus excellent encore dans le mois où nous allons entrer.

La Vierge Marie, par l'abbé Chaumont. S'il est un saint dont le langage ait su réunir la solidité, la grâce et l'onction, qui ait eu le secret de rendre la piété charmante, sans la déguiser et l'affadir, c'est bien saint François de

Sales. Aussi, en signalant l'ouvrage *la Vierge Marie*, publié par M. l'abbé Chaumont, nous aurons tout dit en constatant qu'il est composé en entier d'extraits de saint François de Sales, choisis et mis en ordre avec beaucoup d'intelligence.

Parmi les *Mois de Marie* qui s'adressent, non pas à tous les fidèles indifféremment, mais à une classe particulière, signalons le *Mois de Marie des Mères chrétiennes*, par le R. P. Huguet. Le dévot religieux l'a composé dans le désir d'être utile aux mères vraiment chrétiennes; aussi il a tâché, dit-il, de le rendre très-pratique. Ce *Mois de Marie* est à la quatième édition, succès qui prouve que le R. P. Huguet n'a pas été déçu dans ses intentions. Quoique ce volume se rattache par son titre et sa forme à un mois particulier de l'année, il peut être lu et médité dans les autres temps. Il ne mentirait pas à son titre s'il était appelé le *Livre de la Mère chrétienne méditant ses devoirs aux pieds de Marie.*

Plus considérable que les précédents par ses proportions est le *Mois de Marie des Pèlerinages*, par Alfred de Perrois. Non-seulement il donne pour chaque jour, d'après les promesses de son titre, une relation fort intéressante d'un grand pèlerinage de la sainte Vierge, mais cette relation est toujours précédée, d'abord de quelques lignes sur les grandeurs ou excellences de la mère de Dieu et, ensuite d'un chapitre de sa vie, écrits avec beaucoup de piété et avec une véritable érudition. Vingt-deux gravures représentant des statues de la Vierge, objets de pèlerinage, ajoutent un attrait de plus à ce bon et substantiel livre de piété.

M. l'abbé A. Durand a publié successivement deux *Mois de Marie*, d'un caractère tout particulier. Le premier, *Mois de Marie des Madones de Pie IX*, lui a été inspiré par une convocation adressée en 1871, au nom du Souverain-Pontife, aux fidèles de Rome, les appelant à venir prier successivement devant chacune des trente et une madones les plus célèbres de Rome. Dans ce *Mois*, l'histoire de la madone honorée dans le sanctuaire où le Saint-Père convoquait ses enfants enseigne chaque jour un nouveau trait de la puissance ou de la bonté de Marie. La célébrité du sanctuaire lui-même supplée, dans bien des cas, au silence de l'histoire trop souvent muette sur les origines de la madone. De la partie historique ressort une idée-mère, qui est développée par des paroles empruntées à Pie IX, de sorte que le livre, écrit à la gloire de la mère de Dieu, glorifie en même temps son grand serviteur Pie IX.

La Première Communion, par Mme Léon Gautier.

Sous les auspices de Marie, ou plutôt pendant le mois de Marie, s'accomplit pour un grand nombre de chrétiens l'un des actes les plus solennels de la vie. Nous voulons parler de la première communion. A cette occasion nous ne saurions assez recommander aux mères chrétiennes, comme guide pratique, le beau livre de Mme Léon Gautier : *La Première Communion*.

Les titres et les encadrements de Giacomelli et de Ciappori, les vignettes et culs-de-lampe de MM. Ed. Garnier, Toussaint et Sellier, font de ce charmant volume un petit chef-d'œuvre de typographie. Quant à la valeur du

fond, nous avons le jugement d'un maître. Mgr Mermillod écrit à Mme Léon Gautier : « Vous avez composé un livre qui me paraît un des guides les meilleurs et les plus sûrs pour les mois qui précèdent ce grand jour de la vie. Le clergé vous saura gré d'avoir trouvé le secret d'unir à une doctrine vraiment théologique les délicates intuitions de l'âme de l'enfant. Vous connaissez ses besoins, vous discernez ses faiblesses et ses aspirations, et vous le faites monter de clarté en clarté, sans jamais surexciter chez lui l'imagination et la sensibilité... Vous êtes habituée au milieu littéraire. Aussi vos pages, toujours substantielles et élevées, reproduisent les enseignements de la foi dans un style transparent, gracieux et attirant. L'enfant lira votre livre avec joie, et la mère y puisera des leçons utiles. C'est le privilège de saint François de Sales que vous avez conquis, d'être lumineuse pour tous dans l'exposition d'une saine doctrine, à travers les grâces simples d'un style aimable... Ce luxe typographique, ces charmantes vignettes, ces prières où l'on a plaisir à retrouver l'accent des prières substantielles des âges de foi, tout contribuera à faire de votre volume « l'apôtre des jeunes cœurs. »

Nouveaux récits de voyages, par M. Xavier Marmier, de l'Académie française. — (Hachette).

Les nouveaux récits débutent par un résumé attachant, où l'auteur nous promène au milieu des sources, pour ainsi parler, de « la science géographique ». C'est dire que les intéressants récits du moyen âge ne sont pas oubliés, et qu'avec l'écrivain le lecteur prend part à toutes les tentatives qui, aux premiers siècles de notre ère, ont été faites, soit pour porter aux pays barbares le flambeau de la civilisation chrétienne, soit pour mettre les peuples chrétiens eux-mêmes au courant des usages, des mœurs et des civilisations qui fleurissaient en d'autres contrées.

Après cette excursion archéologique, que nul ne sera tenté de regretter, les lecteurs trouveront dans les *Nouveaux récits* l'occasion de faire connaissance avec une géographie et des civilisations plus modernes. En Allemagne, où revivront les souvenirs de la guerre de Sept ans ; en Bulgarie, où l'auteur explique et commente quelques-uns des points les plus intéressants de l'éternelle question d'Orient ; en Sibérie, au sein des peuplades de l'Asie centrale, au fond de l'Afrique équatoriale, et enfin en Amérique, à travers cette jeune civilisation, on ne changera d'époque, de ciel et de milieu que pour recommencer avec un guide sûr de véritables voyages d'agrément et d'instruction. Si nous ajoutons que dans ces divers voyages nous ne perdrons jamais de vue le drapeau de la France chrétienne et civilisatrice, que le monde entier connaît et que M. Marmier excelle à retrouver partout, nous en aurons assez dit pour justifier le succès qui attend sans doute le volume des *Nouveaux récits de voyages*.

Histoire de Florence, par F. E. Perrens, IVe vol. in-8°. Hachette et Ce éditeurs.

Nous avons déjà dit ici ce que nous pensions de cette importante étude historique, en rendant compte des trois premiers volumes, nous ne pouvons que répéter pour le quatrième volume qui vient de paraître, le jugement que nous avons porté sur ses aînés. C'est un ouvrage d'une grande érudition.

Il résume plus de vingt années de travail et de laborieuses recherches. Nous signalerons surtout aux lecteurs les descriptions géographiques qui se trouvent au commencement du premier volume; le chapitre de la formation des institutions florentines; Fra Pietro de Vérona; le chapitre intitulé les Blancs et les Noirs : le livre VII tout entier du troisième volume sur les arts et métiers, les conditions sociales, la vie privée, les belles lettres et les beaux arts. Les pages sur le Dante, Cimabuë et le Giotto. Le quatrième volume poursuit l'histoire de Florence jusqu'à l'année 1358 et arrive aux épisodes les plus critiques de cette terrible histoire. Cette étude est éclairée par de nombreuses notes qui se trouvent renvoyées au bas de chaque page, l'auteur y indique avec soin les sources de chaque document.

Le *Costume historique*, par Racinet, 6e livraison in-folio et in-8°. Firmin Didot et Ce, éditeurs. Paris.

Le *Costume historique* vient se placer, comme valeur artistique et historique, sur la même ligne que *Paris à travers les âges*. Cette intéressante publication, confiée aux soins de M. Racinet qui a déjà donné tant de preuves de son talent artistique en est à sa sixième livraison. Rien de plus curieux que ce sixième fascicule. Il nous fait assister à la toilette de dames de différentes nations. Il nous transporte du Japon dans la Grèce, de la Grèce dans les boudoirs de nos marquises du dix-huitième siècle et même chez les femmes de l'Océanie.

Nous pouvons, sans désemparer, les comparer entre elles et acquérir ainsi une connaissance profonde des diverses époques qui sont pour ainsi dire photographiées dans ce vaste album historique. Ici, c'est la Japonaise, la moins coquette de toutes, qui semble se soucier fort peu des soins de sa toilette. Là, c'est la femme grecque qui choisit les lieux les plus cachés pour se parfumer et pour donner à sa chevelure la couleur à la mode. Plus loin ce sont les marquises du dix-huitième siècle avec leurs corsets allongés et leurs vastes paniers. Rien n'est plus intéressant que cette diversité des costumes se succédant, non de siècle en siècle, mais d'année en année. Il y a là de quoi faire une étude de mœurs des plus instructives et des plus piquantes. L'artiste et l'historien y trouveront des documents précieux, l'amateur et le philosophe un aliment à leurs observations.

Les Indes, par le comte de Rochechouart. 1 vol. in-18, Plon et Ce, éditeurs. Paris. Prix : 4 francs.

Sous ce titre: *les Indes*, un diplomate bien connu, le comte de Rochechouart, vient de faire paraître à la librairie E. Plon et Ce, la deuxième partie de son voyage autour du monde. Les qualités qui ont assuré le succès des premières études sur la Chine, se retrouvent dans ce volume consacré à la Birmanie, au Japon et aux Etats-Unis, et le même accueil lui sera fait par le public. Les gravures et les cartes explicatives qui enrichissent cet ouvrage lui donnent comme à toute la riche collection des voyages publiés par la même maison un intérêt tout particulier.

Le Maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même. — Années de jeunesse (librairie Didier).

L'histoire du soldat a été faite par plusieurs, mais l'homme lui-même est

peut-être moins connu, parce que c'est surtout dans l'intimité qu'il se révèle. Personne n'était donc mieux à même de nous le présenter que Mme de Blocqueville, sa fille, auteur du présent livre, qui aura entre autres avantages celui de redresser plus d'une erreur historique commise par ses devanciers. Ainsi, pour n'en citer que deux ou trois, on s'est trompé en le faisant mourir en 1819, au lieu de 1823; on l'a fait entrer à l'Ecole de Brienne, où il n'a jamais été ; enfin on l'a représenté comme un homme gros, court et haut en couleur, tandis qu'il était d'une stature élevée et d'une blancheur de teint qui avait bravé toutes les campagnes, toutes les fatigues, tous les soleils, même celui d'Egypte. Voilà comment on écrit l'histoire, et le procédé n'est pas près de finir, si l'on en juge par notre époque, qui renchérit sur les précédentes. Méfiez-vous toujours des historiens!

Après une introduction remarquable redressant toutes les erreurs échappées aux divers écrivains civils ou militaires sur certains incidents de la vie de Davout, Mme de Blocqueville, de son nom Adélaïde-Louise d'Eckmühl, nous présente le maréchal sous ses divers aspects. Il avait d'abord incliné vers la Révolution, mais il ne tarda pas à renier des doctrines qui ont fait verser la France dans la boue et dans le sang, et s'attacha sérieusement à Napoléon. C'était un homme d'une grande sincérité, et, comme l'a dit M. Thiers, vrai, avec lui même et avec les autres. Gentilhomme de cœur autant que de nom, il avait un grand soin de sa personne, et n'a jamais livré de bataille *prévue* sans s'être paré comme pour une fête.

Bourienne raconte quelque part que Davout ne l'aimait pas depuis le mot désagréable de *bête* qu'il avait appliqué au prince d'Eckmühl en parlant de lui au premier consul, qui l'avait répété. La haute situation de Davout proteste contre cette calomnie : un homme sans valeur n'arrivait pas, sous Napoléon, aux premiers emplois ni aux honneurs : la République seule fait sortir du néant l'incapacité et l'ignorance les plus notoires. Je ne suivrai pas Mme de Blocqueville dans l'exposé du caractère et des qualités de son père ; je dirai seulement qu'à part la piété filiale elle appuie sur des preuves solides le désintéressement, la modestie, la courtoisie et les autres vertus du maréchal, et que le Davout qu'elle nous présente diffère en bien des points de celui que nous ont dépeint quelques-uns de ses historiens. L'œuvre est complétée par la correspondance du prince et de la princesse d'Eckmühl entre eux et avec diverses personnes, et tous ces documents peuvent servir à éclairer bien des faits sur lesquels régnait encore quelque obscurité qu'il était utile de faire disparaître.

Le Saint Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table ronde, publié d'après des textes et des documents inédits, par Eugène Hucher. 3 vol. in-18 jésus. Prix, brochés, 22 fr. 50. Ed. Monnoyer, éditeur au Mans (Sarthe.)

On sait que M. Hucher prépare depuis huit ans une édition du célèbre roman : *le Saint Graal*, reproduit d'après l'une des plus anciennes versions qui existent, celle de la Bibliothèque de la ville du Mans, qui remonte au second tiers du treizième siècle. L'ouvrage est dès maintenant terminé, il comprend trois gros volumes dont le dernier, qui vient de paraître, n'a pas

moins de 885 pages; c'est le plus volumineux spécimen de notre langage national, au treizième siècle, qui ait été publié jusqu'aujourd'hui. Au seizième siècle, Galliot du Pré et Michel Lenoir (1516), puis Philippe Lenoir (1523), ont donné des versions très-incorrectes et tout à fait modernes (quinzième siècle) de ce célèbre roman; mais ces éditions n'ont aucun caractère philologique, elles n'offrent ni variantes ni éclaircissements d'aucun genre, enfin elles ne contiennent pas le long épisode de Grimaud, qui se trouve reproduit aujourd'hui pour la première fois, d'après les deux seules versions connues (mss. nos 2455 et 95 de la Bibliothèque nationale de France).

La version du Mans est accompagnée, pas à pas, de variantes nombreuses, tirées de divers manuscrits, qui étaient indispensables pour éclairer ce texte quelquefois obscur à raison de la matière même du récit, souvent mystique et dogmatique, toujours religieuse et remplie d'allusions se rattachant à des faits que le lecteur est censé connaître et auxquels en effet il était initié au treizième siècle, plus complètement que de nos jours. Ces variantes placées au bas des pages facilitent singulièrement la lecture et l'intelligence du roman; d'autres, publiées *in extenso* et formant des chapitres entiers, très-différents du texte du Mans, sont rejetées, sous la rubrique *Histoire de Grimaud*, à la fin du volume III, où elles occupent 433 pages, indépendamment d'une version très-curieuse de l'épisode d'Hippocrate publiée en note de la page 21 à la page 86.

A tous ces éclaircissements, sont joints d'abord une analyse complète et très-développée du roman, donnée en tête des volumes II et III, avec des numéros de renvoi à chaque page du roman; et ensuite un *index* qui reproduit, sous chaque nom de personnages ou de lieux, tous les incidents du récit; on ne pouvait apporter plus de soins à faciliter la compréhension d'un récit en langue usuelle du treizième siècle. Par là, nous touchons du doigt, en quelque sorte, les personnages de l'action, nous pouvons saisir et apprécier leurs pensées et les mobiles de leurs actions, et nous jugeons mieux de l'influence bienfaisante et de la puissance civilisatrice qu'exerçaient alors certaines individualités ralliées aux idées chrétiennes. En présence de ces récits bien compris, nous sommes tout étonnés de voir mettre en pratique, à ces époques reculées, des sentiments de mansuétude et de fraternelle assistance que bien des gens croient être le privilège des temps modernes. L'historien et le moraliste trouveront donc à glaner dans l'ample moisson que ces trois volumes fournissent au philologue et au linguiste.

Nous devons, à cet égard, faire remarquer que les textes édités par M. Hucher, si l'on tient compte de l'errata très-soigné, sont absolument purs, et qu'on doit admettre comme parfaitement corrects tous les mots du récit, quelle que soit en apparence l'irrégularité de l'orthographe qui a été scrupuleusement respectée. On aurait pu essayer de corriger d'évidentes erreurs du scribe; on ne l'a pas fait, pour bien des motifs, dont le moindre eût été d'introduire des éléments modernes dans ce vieux texte auquel il importait de conserver sa naïve ordonnance.

E. CHARLES.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE **DIDIER & Cie**, 35, QUAI DES AUGUSTINS.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

PAR

M. LE COMTE DE FALLOUX

Un volume in-12 . . . . . **2 fr. 50**

L'ART PAIEN

SOUS LES EMPEREURS CHRÉTIENS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Par P. ALLARD

Un volume in-12. . . . . **3 fr. 50**

R. CHANTELAUZE

LE CARDINAL DE RETZ

SES MISSIONS A ROME

1 vol. in-8° . . . . . 8 fr.

LE CARDINAL DE RETZ ET L'AFFAIRE DU CHAPEAU (*Ouvrage cour. par l'Acad. fr.*) 2 v. in-8° 16 fr.

Les deux ouvrages grand papier velin, 3 v. 60 fr.

Pour faire suite à l'édition des MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ des grands écrivains.

C. DOUAIS (abbé)

LES ALBIGEOIS

LEURS ORIGINES

Action de l'Église au XIIe siècle

1 volume in-8° . . . . . 7 fr. 50

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC, 41, A PARIS.

Mois de Marie de la jeune fille, par Mme la baronne Martineau des Chesnez, avec approbation de Mgr Perraud. 1 vol. in-32, texte encadré . . . . . 3 fr.
Le même, sans encadrement . . . . . 2 fr.

Mois de Marie de Bossuet, par l'auteur de la *Source du vrai bonheur*. In-32. 1 fr. 50

Méditations sur la vie de la sainte Vierge, pour tous les jours du mois de mai, par Augustin Largent, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Cahors et celle de Mgr l'évêque d'Autun. In-16. . . . . 3 fr.

Saint Jean-Baptiste. Etude sur le Précurseur, par M. l'abbé Planus, de la Société des Prêtres de Saint-Irénée de Lyon, chanoine honoraire d'Autun, précédée d'une lettre-préface de Mgr Perraud, évêque d'Autun. In-8. . . . . 7 fr.

Conférences de l'Oratoire. — III. — *La Foi catholique et la Réforme sociale*, par le R. P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire, précédées d'une lettre de M. Le Play. In-18. 3 fr. 50.

Histoire d'une Vocation. *Vie de Mme Nicanora Izarié*, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. In-18. . . . . 3 fr.

Petit Paroissien des voyageurs, contenant les prières du matin et du soir, l'office des principales fêtes, vêpres et salut du Saint-Sacrement. 1 vol. in-32, toile anglaise, reliure souple. . . . . 1 fr. 50

Journée du Chrétien, contenant l'ordinaire de la messe, l'office de l'Immaculée-Conception en latin et en français, les prières en l'honneur du Sacré-Cœur de Jesus, la messe de mariage et la messe des morts. In-64. . . . . 4 fr.

Lettres à une jeune fille après sa première communion, par Mlle Durand de la Grangère. 5e édition. In-18, texte encadré. . . . . 3 fr.

Conversion de S. A. Mme la princesse Alexandrine de Dietrichstein, née comtesse de Schouwaloff, racontée par elle-même. In-16 (imprimé par Quantin), avec encadrements tirés en couleur sur papier teinté. . . . . 3 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

HISTOIRE DE FRANCE

PAR

AUGUSTE TROGNON

Ancien professeur d'histoire

Ouvrage qui a obtenu le grand prix Gobert en 1865

DEUXIÈME ÉDITION

Cinq volumes in-18 jésus, brochés. Prix. . **17** fr. **50**

COMPTE RENDU

Ni le nom ni les travaux de cet historien ne nous étaient inconnus. Nous savions qu'après avoir été chargé de l'éducation du prince de Joinville par le duc d'Orléans, depuis roi des Français, il était devenu secrétaire des commandements du jeune prince, et qu'à la Révolution de 1848 il avait suivi en Angleterre ses protecteurs détrônés. Il résidait auprès d'eux lorsque les quatre premiers volumes de son « Histoire de France » lui firent décerner le prix Gobert au concours de 1865.

Ce fut vers 1865 que parut le cinquième tome de l'Histoire de M. Trognon. Ancien élève de l'Ecole normale, puis professeur distingué du collège Louis-le-Grand, le lauréat septuagénaire de l'Académie française (il était né à Paris en 1795) avait eu l'honneur, à peine âgé de vingt-sept ans, de suppléer M. Guizot à la Faculté des lettres de Paris, dans la chaire d'histoire moderne.

Il se trouvait donc tout préparé par ses études et une longue pratique du professorat au livre à la fois solide et littéraire dont on nous donne aujourd'hui une seconde édition.

Nous devons louer sans réserve l'impartialité de l'historien. Nous ignorons s'il a osé professer devant les jeunes princes de la famille d'Orléans, les jugements rigoureux qu'il prononce dans son livre sur le rôle des anciens porteurs de ce nom diversement illustre; mais il suffirait qu'il les eût publiés durant son séjour à Claremont ou à Twickenham pour en établir l'énergique sincérité.

On peut en dire autant de ses opinions religieuses. On n'a pas besoin, pour en constater l'élévation, de se rappeler qu'il était le conseiller souvent écouté de M. de Ravignan. Elles se montrent à chaque page de son livre; mais s'il reste catholique dans l'exposition des faits où l'action religieuse se trouve mêlée, je veux dire s'il les raconte en se plaçant au point de vue de l'époque même où ils ont eu lieu, il ne s'interdit jamais de les étudier et de les juger au point de vue chaque jour plus large de la justice et de la liberté.

Nous ne sommes pas surpris que l'auteur se soit arrêté au 5 mai 1789, sur le seuil même des Etats-Généraux. Mais s'il s'arrête, ce n'est pas sans saluer cette date éclatante de toute la ferveur d'un enthousiasme qui n'a rien de factice et qui entraîne le lecteur.

M. Auguste Trognon revint à Paris après nos désastres et y mourut en 1873.

Henri TRIANON.

(*Constitutionnel*, 27 mars 1879.)

LIBRAIRIE **HACHETTE & Cie**, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

HISTOIRE UNIVERSELLE

Publiée par une Société de Professeurs et de Savants

SOUS LA DIRECTION

De M. V. DURUY

Format in-18 jésus

a demi-reliure en chagrin de chacun de ces volumes se paye en sus : tranches jaspées, 1 fr. 50 tranches dorées, 2 fr.

HISTOIRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'ANNÉE 1878

Par Louis LÉGER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

Ouvrage contenant 4 cartes

volume in-18 jésus, broché. Prix..... 5 fr.

AUTRES OUVRAGES PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

terre et l'homme ou aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales, pour servir d'introduction à l'*Histoire universelle*, par L.-F.-A. Maury, membre de l'Institut, 4e édit. 1 vol..... 6 fr

ronologie universelle, par M. Dreyss, recteur de l'Académie de Clermont; 4e édit., corrigée et continuée jusqu'en 1872. 2 vol. 10 fr.

régé d'histoire universelle, comprenant la révision des grandes époques de l'histoire depuis les origines jusqu'à 1878, par M. Duruy; e édit., 1 vol..... 4 fr.

stoire sainte d'après la Bible, par M. Duruy, 1 vol..... 3 fr.

stoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. Maspero, professeur au Collège de France. vol. avec quelques spécimens des écritures hiéroglyphiques et cunéiformes et des cartes géographiques; 3e éd. 1 vol..... 5 fr.

stoire grecque, par M. Duruy; 9e édit., vol..... 4 fr.

stoire romaine, par M. Duruy; 14e édit., vol..... 4 fr.

stoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire d'Occident, jusqu'au milieu du xve siècle, par M. Duruy; 9e édit. 1 vol..... 4 fr.

stoire des temps modernes, depuis 1453 jusqu'à 1789, par M. Duruy; 7e édit. 1 vol. 4 fr.

stoire de France, par M. Duruy. Nouvelle édition illustrée de nombreuses gravures et de cartes. 2 vol..... 8 fr.

stoire d'Angleterre, comprenant celle de l'Ecosse, de l'Irlande et des possessions anglaises, par M. Fleury, recteur honoraire d'Académie; e édit. 1 vol..... 4 fr.

Histoire résumée d'Italie, par M. Zeller, membre de l'Institut; 3e édit. 1 vol..... 5 fr.

Histoire de Russie, par M. Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. 1 vol..... 6 fr.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Histoire de la littérature grecque, par M. Pierron; 8e édit. 1 vol. broché..... 4 fr.

Histoire de la littérature romaine, par M. Pierron; 7e édit. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la littérature française, par M. Demogeot, agrégé de la Faculté des lettres de Paris; 16e édit. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la littérature italienne, par M. L. Etienne. 1 vol..... 4 fr.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, par M. Chéruel; 4e édit. 2 vol..... 12 fr.

Histoire de la physique et de la chimie, par M. Hoefer. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie, par M. Hoefer. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la zoologie, par M. Hoefer. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de l'astronomie, par M. Hoefer. 1 vol..... 4 fr.

Histoire des mathématiques, par M. Hoefer; 2e édit. 1 vol..... 4 fr.

GÉOGRAPHIE

La terre à vol d'oiseau, par M. Onésime Reclus, 2 vol., avec 370 gravures..... 10 fr.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

L'ESPRIT-SAINT

DONS ET SYMBOLES

CONFÉRENCES PRÊCHÉES EN TOURNÉES DE CONFIRMATION

par Mgr **LANDRIOT**, archevêque de Reims

Un fort volume in-12 de VII-480 pages. — Prix. . . . . 3 fr. 50

LA PATERNITÉ CHRÉTIENNE

CONFÉRENCES

PRÊCHÉES A LA RÉUNION DES PÈRES DE FAMILLE D JÉSUS DE PARIS

par le R. P. **A. MATIGNON**, de la Compagnie de Jésus,

IVe SÉRIE. — *Les Devoirs de l'époux.*

Un volume in-12 de 422 pages. — Prix . . . . . 3 fr.

COURS DE CONFÉRENCES RELIGIEUSES

FAITES AUX ÉLÈVES DE LA PREMIÈRE DIVISION DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

d'après un programme approuvé par S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris

par M. l'abbé **TILLOY**,

Docteur en théologie et en droit canon,

Chanoine de l'ordre des Evêques de la basilique de Notre-Dame de Lorette,

Officier d'Académie, ancien Ier Aumônier du lycée Louis-le-Grand.

PREMIÈRE PARTIE : LES VÉRITÉS FONDAMENTALES.

Deux beaux volumes in-12. — Prix. . . . . 8 fr.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE GAUTHIER-VILLARS

SUCCESSEUR DE MALLET-BACHELIER

Quai des grands-Augustins, 55, à Paris.

L'ABBÉ MOIGNO

Chanoine honoraire du Chapitre de Saint-Denis

LES

SPLENDEURS DE LA FOI

ACCORD PARFAIT DE LA RÉVÉLATION ET DE LA SCIENCE

DE LA FOI ET DE LA RAISON

Tome I. **La Foi.**

Tomes II et III. **La Révélation et la Science.**

Tome IV. **La Foi et la Raison.**

4 forts volumes in-8°, 1879. . . . . 32 fr.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL[1]

LIVRE II

LES MOINES

CHAPITRE III

Robert de Thorigny, sa piété et ses talents; faveur dont l'entoure Henri II. — Cruautés de ce prince, assassinat de saint Thomas Becket et pénitence publique d'Henri. — Jourdain, le calomnié, incendie du Mont Saint-Michel par les Bretons; l'aumône de Philippe-Auguste et le Mont Saint-Michel redevenu français, la veille de Bouvines : achèvement de la Merveille. — Description de la Merveille : Les Mongomeries, la salle des Chevaliers, le Cloître.

I

Robert de Thorigny, selon l'orthographe commune ou de Torigny, *Robertus a Torigneio* (2), comme il se désigne lui-même dans ses écrits, était né à Torigny-sur-Vire en l'année 1106, ainsi qu'il appert d'une inscription funéraire, découverte par M. E. Corroyer. D'après D. Huynes (3), son père se nommait Téduin, sa mère Agnès. Son règne en ce domaine de Saint-Michel, entouré par le péril de mer, espace étroit, mais plein de gloire, nous apparaît comme un petit siècle d'Auguste. Il fut personnellement un historien éloquent et savant, un écrivain fécond, un abbé très-pieux et très-puissant,

(1) Voir la *Revue* des 30 janvier, 15 et 28 février, 15 et 30 mars 1879.
(2) *Chronique de Rob. de Torigni*, publ. par M. Léopold Delisle, t. I. p. 284; t. II, p. 227.
(3) T. I, p. 17.

un administrateur de premier ordre, un négociateur habile, un personnage public de haute valeur dont le rôle politique eut sa réelle importance dans les évènements qui remplirent la seconde moitié du douzième siècle.

Ce fut en 1128 qu'il revêtit l'habit de saint Benoît dans cette noble abbaye du Bec qui retentissait encore des leçons d'Anselme et de Lanfranc. Onze ans plus tard, Henri, archidiacre de Huntingdon, le très-célèbre historiographe anglais, se rendant à Rome avec l'archevêque de Canterbury, Thibaud, s'arrêtait au Bec et admirait le zèle, l'érudition et le goût que Robert dépensait à réunir des livres religieux et profanes (1).

Dès cette époque, selon l'apparence, notre jeune moine commençant sa carrière d'historien, reprenait les travaux de Guillaume de Jumièges, si importants pour les annales de la Normandie sous les ducs. Il occupait à l'abbaye du Bec la dignité de prieur claustral, quand les moines du Mont Saint-Michel, voyant jour à guérir enfin ce mal d'anarchie dont nous avons raconté les phases désolantes et qui conduisait leur communauté à sa ruine prochaine, s'assemblèrent pour élire un supérieur légitime. Robert fut choisi comme abbé par le convent à l'unanimité des voix le 27 mai 1154, à l'âge de quarante-huit ans qu'il avait.

Il n'est pas prouvé que le pouvoir royal ait été pour quelque chose dans la réunion de ce libre convent, mais il paraît certain que l'impératrice Mathilde et le roi duc Henri II, ayant eu, dans les formes voulues, avis du choix des religieux, l'approuvèrent, car nous voyons le 22 juillet suivant, Robert de Thorigny recevoir sans opposition, dans l'église de Saint-Philbert-sur-Risle, l'investiture des évêques Herbert d'Avranches et Gérard de Séez, en présence des abbés du Bec, de Préaux et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Il prit aussitôt le chemin du Mont Saint-Michel et s'attaqua à son œuvre dont nos lecteurs peuvent mesurer les difficultés, puisqu'il arrivait là après les incendies, les désordres et les dévastations de toute sorte, au milieu d'un véritable amas de ruines.

Lui-même nous a rendu compte des cinq premières années de son administration (2), dans les *Acta regiminis sui*. Nous avons déjà vu d'autres abbés aux prises avec ce dur travail de restauration, car la

(1) *Epistola Henrici Archidiaconi ad Warinum*, ap. *Chron. de Rob. de Torigni*; t. I, p. 98.
(2) *Chron. de Rob. de Tor.*, t. II, p. 237-260.

maison de Saint-Michel a un ennemi infatigable et connu qui simpiternellement en sape la base. Robert commence à l'exemple de ses devanciers qui jouèrent le rôle de restaurateurs, par revendiquer les biens volés de toutes parts et de toutes mains pendant le règne lamentable des créatures de Henri II. Nous n'entrerons pas dans le détail de ses efforts : c'avait été un désastreux pillage ; ce fut une conquête à nouveau où l'incomparable fermeté de la main qui tenait désormais les intérêts du monastère remporta toute une série d'humbles et utiles victoires.

Le nouveau supérieur récupéra, il consolida, il acquit. L'Archange eut en lui un intendant incomparable. Disons néanmoins tout de suite que l'intérêt matériel du monastère ne prit que la moindre part de son effort.

Ce qu'il restaura surtout ce fut la sainteté. Il avait un grand empire sur les âmes, et sans opérer aucune réforme nominale, il sut relever au plus haut le niveau des pratiques pieuses. C'était un apôtre par l'attrait qu'il inspirait. En 1156, quand il visita Jersey et Guernesey, la noblesse des Iles se pressa autour de sa parole et un grand nombre de gentilshommes voulurent embrasser la vie monastique pour se rapprocher de lui, pour lui ressembler. La liste de ces conversions est longue dans les *Acta regiminis* ; la formule n'en est pas variée ; traduisons : « Robert, abbé, débarqué dans l'île de Jersey fit moine Roger, fils de Ranulphe... La même année, Robert, abbé, passant de Jersey à Guernesey, fit moine Guillaume Le Guay... La même année, Robert, abbé, revenant de Guernesey, amena avec lui Nigel, fils de Drogon et le fit moine... »

C'était un véritable prestige qui s'attachait à sa vie si pure, à ses vertus, à la ferveur de sa foi, au charme de son éloquence, et le nombre de ses religieux, en quelque sorte malgré lui, monta de quarante à soixante (1).

Au mois de juin de cette année 1156, Guillaume Firmat, l'humble thaumaturge de Mortain, rendit son âme à Dieu. Les évêques de Normandie, obéissant au cri public, se résolurent à faire la levée solennelle de son corps, ce qui était une manière de préjuger la sainteté. Hugues, archevêque de Rouen, avec Rotrou, Richard et Herbert, évêques d'Evreux, de Coutances et d'Avranches accomplirent la pieuse cérémonie, le jour de l'octave de la Pentecôte au

(1) Rob. Cenaz, *Hierarchia Neustriæ*, ms. lat. de la Bibl. nat., n. 5201, f° 145 v°.

milieu d'un grand concours de population et l'archevêque de Rouen qui n'avait pas été étranger à l'élection de Robert, voulut se prosterner aux pieds de l'Archange : c'était en même temps un hommage rendu à l'abbé dont la renommée commençait à s'étendre au loin. C'est Robert lui-même qui rend compte de cette illustre visite : selon sa coutume, il s'efface pour ne parler que de son hôte.

L'abbaye possédait en Angleterre de nombreux prieurés dont les ressources avaient été détruites pendant les guerres de famille et Robert passa le détroit comme un souverain qui visite ses provinces après avoir rendu la paix à sa capitale. Sa chronique parle peu des efforts qu'il dépensa ; on dirait que sa présence seule suffit à tout remettre en bon point. Ce qu'il ne passe pas sous silence c'est la justice à lui rendue par Henri Plantagenet à qui il s'était plaint du fiscal de Southampton. Les temps avaient bien changé. Le même Henri II, qui avait ravagé autrefois la basilique, répondit par ce rescrit :

« Henri, roi des Anglais, duc des Normands et des Aquitains, comte des Angevins, aux justiciers, vicomtes, prévôts et tous ses ministres d'Angleterre, de Normandie et des ports de mer, salut.

« J'ordonne que toutes les choses des moines du Mont Saint-Michel, lesquelles les hommes de l'abbaye pourront certifier leur être propres, soient libres d'impôts, de droits de passage et de pontage, de toute coutume par toute ma terre d'Angleterre et de Normandie et dans les ports de mer. Et je défends que personne les moleste à l'avenir... sous peine de dix livres de forfaiture. Témoin Robert du Neuf-Bourg. A Mortain (1). »

La vie entière de Robert de Thorigny prouve qu'il n'avait point d'ambition personnelle, mais il était ambitieux pour la maison de Saint-Michel. En faveur de son abbaye bien-aimée, il usait volontiers du don que Dieu lui avait conféré de plaire à tous, même aux grands de ce monde. Il saisit l'occasion du voyage qu'Henri II, marchant contre la Bretagne fit à Avranches en 1158 pour lui porter l'hommage de sa gratitude. Le roi d'Angleterre, duc de Normandie, colosse de puissance, allait avec sa grosse armée écraser en passant le pauvre petit duc Conan IV de Bretagne pour effrayer d'autant le roi de France Louis VII et paraître à ses yeux comme un foudre de guerre dans leur entrevue prochaine.

L'évêque d'Avranches, Herbert, fut chargé par Conan IV de con-

(1) *Chron. Rob. de Tor.*, t. II, p. 247.

jurer la tempête et y parvint dans une certaine mesure. Robert ne dit point qu'il fut mêlé lui-même à cette négociation, mais la suite des événements le fait grandement supposer. Il obtint du moins, et ce ne dut point être chose aisée, que le Plantagenet viendrait s'humilier dans le sanctuaire de l'Archange, dépouillé et outragé par lui. « Il (Henri II) entendit la messe à l'autel majeur, et mangea dans le réfectoire des moines avec ses barons (1). »

Et Robert ajoute cette phrase caractéristique : « Pour l'y faire consentir, l'abbé fut obligé d'employer beaucoup de peines et de prières (2). »

La glace était rompue, cependant : après le repas, Henri II passa dans le nouveau logis dit « la chambre de l'abbé, » et le charme aidant de cette éloquente et haute charité, le Plantagenet devenu tout à coup ami, plaça de son propre mouvement sous la dépendance des moines les églises royales du château de Pontorson dont il venait d'ordonner la reconstruction.

C'était là une faveur si imprévue et si grande, que l'évêque d'Avranches protesta et que le roi-duc dut convoquer à Rouen (1160) une assemblée solennelle pour y faire reconnaître les droits nouveaux de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Henri II continua sa route pour prendre possession de la ville de Nantes, concédée par l'arrangement d'Avranches, puis entrant dans le Poitou, il prit en trois jours la forte ville de Thouars, puis encore, se trouvant suffisamment couronné de triomphes faciles, il marcha en grande pompe à la rencontre de Louis VII, son suzerain.

Dès le mois d'août précédent il y avait eu entre les deux rois, près de Gisors, une entrevue où l'on avait parlé d'un mariage entre le fils de Henri II et la fille de Louis VII, Marguerite de France. Les deux futurs beaux-pères devaient de cette fois s'accorder tout à fait et placer l'union projetée sous la protection de l'Archange, esprit tutélaire de la commune patrie : car ces princes normands, anglais dans l'âme se disaient encore français, chaque fois que leur intérêt le voulait.

Dès que le roi de France eut passé la frontière de Normandie, Henri prit à sa charge tous les frais du voyage et y pourvut comme il faut: *decentissime*, dit la *Chronique* de l'abbé. Le jour de saint Clément qui était un dimanche, les deux souverains entrèrent

(1) *Chron. Rob. de Tor.*, t. I, p. 312-313.
(2) *Id, ibid.*

ensemble au monastère de Saint-Michel, où ils reçurent un magnifique accueil. La procession qui se rendit à leur rencontre à travers les grèves réunissait les soixante moines profès du couvent, un très-brillant cortège, cinq abbés, un évêque et un archevêque. Une multitude innombrable couvrait les sables.

Parmi les personnages, illustres à divers degrés qui avaient accompagné les rois de France et d'Angleterre dans ce pèlerinage, nous avons à citer trois prêtres dont l'histoire s'est occupée beaucoup et que nous retrouverons. Le premier était Roland Rainuce, chancelier de l'Eglise romaine qui, dès l'année suivante, prit la tiare sous le nom d'Alexandre III, le second était le cardinal Octavian dont Fréderic Barberousse fit l'anti-pape Victor IV, le troisième et le plus célèbre était le grand chancelier de Henri II et le précepteur de son fils, Thomas Becket (ou a Becket, selon la forme anglaise), saint et martyr. Nous dirons un mot des luttes de ce grand prélat contre Henri II, son maître et son ami, en faveur des libertés de l'Eglise, ainsi que du sacrilège assassinat qui mit à son front l'auréole.

Il est peu parlé de Louis VII, dans les manuscrits montois. C'était pourtant un vaillant chrétien et qui eut Suger pour ministre, mais la France était sous le boisseau en attendant son heure. Il y est au contraire amplement question du Plantagenet qui fut si frappé des mérites de l'abbé pendant son court séjour au Mont Saint-Michel que, peu de temps après, la reine Aliénor, sa femme, ayant mis au monde une fille à Domfront, Henri le choisit pour parrain. Robert de Thorigny fut touché plus profondément peut-être qu'il ne l'eût fallu par cette marque de la faveur royale, car vingt ans plus tard, enregistrant dans sa *Chronique* le mariage de la jeune princesse (Aliénor comme sa mère), il rappelle avec complaisance les liens de parenté spirituelle qui le rattachent à sa « très-chère dame et filleule (1). »

Chaque homme a sa mission, il fallait que Robert, pour être propre à l'accomplissement de la sienne, joignît à sa sincère piété cet esprit liant, presque mondain et cette bienveillance polie qui le fit aimer des puissants de la terre. D'ailleurs il lui était permis d'être fier de celle qu'il avait tenue sur les fonts du baptême : Aliénor, femme d'Alphonse, fut la mère de Blanche de Castille et par conséquent l'aïeule de notre saint Louis.

La confiance d'Henri II devait se manifester d'une façon plus

(1) *Chron. Rob. de Tor.*, t. II, p. 116.

frappante encore. Le lieutenant de roi du château reconstruit de Pontorson ayant forfait aux devoirs de sa charge, Henri, qui avait déjà donné (1158) le gouvernement des églises de ce lieu à l'abbé de Saint-Michel, y joignit, chose nouvelle et qui ne fut pas sans exciter la surprise, le gouvernement tout militaire de la forteresse.

Robert fut convoqué au concile de Tours (1), réuni pour combattre les schismes qui divisaient l'Eglise (1163). On y déclara anathèmes l'anti pape Victor IV (Octavian) et ses complices. A propos du souverain-pontife Alexandre III, alors régnant, la *Chronique* de Robert de Thorigny remarque que trois papes seulement avaient occupé si longtemps la chaire romaine (vingt-deux ans). De nos jours, notre très-saint Père Pie IX a dépassé les années de Pierre.

Ici se place, selon le *Gallia Christiana* (2) et selon Bethman (3), un voyage que notre pieux abbé aurait fait à Rome. D'autres écrivains s'opposent à ce déplacement et le très-savant administrateur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, marche à leur tête (4) : il est certain, du moins, que si Robert passa en Italie, ce ne put être pour visiter Alexandre III qui résidait en France.

Cependant Henri Plantagenet avait repris ses projets de conquête sur le malheureux patrimoine de Conan. Les gens de Nantes n'ont jamais été que des demi-Bretons, et ce fut par eux que la domination anglaise entra en Bretagne. Après s'être donnés à Geoffroy Plantagenet, frère d'Henri II, ils rappellèrent Conan (5), mais le coup était porté, et Henri passa par cette porte mal fermée.

Jamais guerre plus inégale n'ajouta page moins honorable aux annales d'un grand peuple. Contre ce vaillant petit pays de Bretagne, malade de ses querelles intestines, le Plantagenet ameutait un monde : « Il tenait de son père l'Anjou, le Maine et la Touraine, de sa mère Mathilde l'Angleterre et la Normandie, de sa femme Aliénor l'Aquitaine, la Gascogne et le Poitou (6). Conan eut la sagesse de demander la paix. Les conditions de cette paix désastreuse furent que Constance, héritière de Bretagne, épouserait Geoffroi, troisième fils d'Henri, encore au berceau et qu'elle aurait pour dot le duché tout entier, Conan ne se réservant que le comté de Guingamp. Ce

(1) *Chron. de Rob. de Tor.* p. 109 et 228.
(2) T. XI, col. 520.
(3) Pertz, *Scriptores*, VI, 282, note 24.
(4) *Préface*, p. IX.
(5) Dom Morice, p. 104.
(6) de Roujoux, *Hist. des rois et ducs de Bretagne.*

fut à Rennes que les barons bretons furent obligés d'accepter cette convention inique et la *Chronique* de Robert dit : « Par cette ville qui est la tête de la Bretagne, il (Henri) prit livraison de tout le duché (1). »

Henri aimait les ovations, et dans tout pays vaincu il se trouve bien quelque misérable pour tresser des couronnes au vainqueur : nous avons vu cela en France où les entêtements politiques aveuglent si souvent les esprits. Henri *triompha* à Dol, à Combourg etc., et revint pour la troisième fois au Mont Saint-Michel dont le pieux abbé, prévenu par son affection reconnaissante, ne le jugeait peut-être pas avec impartialité. On s'étonne parfois de ne pas trouver dans la *Chronique* de Robert de Thorigny quelques paroles sévères au sujet de la longue série de crimes qui fut la vie d'Henri Plantagenet. L'odieux assassinat qui eut, peu de temps après, le grand archevêque de Canterbury pour victime était bien loin d'être son coup d'essai.

A propos de son dernier voyage au Mont la *Chronique* rend compte avec quelque détail d'une ambassade qu'il reçut au bourg de Genêts (2). C'était l'évêque de Man, représentant le *roi des îles* qui appartenait à la famille d'Henri par l'impératrice Mathilde. Il y a là de curieuses observations sur le roi des îles et les redevances qu'il paie en qualité de vassal de la Norvége. La conscience du lecteur serait plus satisfaite par quelques mots chrétiens stigmatisant, comme elles le méritent, les cruautés du roi-duc, commises si près de cette même île de Man, dans le pays de Galles où, voulant réduire par la terreurs les descendans d'Uter Pendragon, il « faisait arracher les yeux à tous les enfants mâles et couper aux jeunes filles le nez et les oreilles (3). »

Puisque je me suis déterminé à prononcer des paroles qui semblent jeter une ombre sur cette prélature si brillante et si belle, mon devoir est au moins de placer la défense en regard de l'accusation. Le Mont Saint-Michel sortait à peine de cette mauvaise période où il avait failli périr esclave. L'homme qui était ici-bas le représentant de l'Archange et le gardien de la maison sainte avait de redoutables ménagements à garder. Outre la loi d'obéissance aux princes de la

(1)... *Totum ducatum saisivit*, t. I, p. 361.
(2) *Chron. Rob. de Tor.*, t. I, p. 362.
(3) Lingard, t. II, p. 367 et Guill. de Newbridge, II, 17. Voir aussi Hoveden.

terre dont un religieux ne se doit jamais départir à moins d'un conflit entre l'autorité temporelle et l'autorité supérieure de l'Eglise, outre la reconnaissance sympathique et personnelle que Robert devait au roi-duc, il y avait ce grand intérêt de la maison angélique qu'il ne fallait point mettre en danger.

Ceux qui portent sur eux les choses sacrées ne doivent jamais subir à l'étourdie des entraînements de la générosité humaine, mais passer leur chemin en silence pour ne point provoquer l'attaque des méchants qu'ils braveraient de bon cœur s'il ne s'agissait que d'eux-mêmes. Nous l'avons dit déjà et nous ne saurions trop le répéter : depuis que les fils illégitimes de Rollon s'étaient faits anglais par la conquête, Saint-Michel n'était plus chez lui ; par un dessein de Dieu que l'avenir révélera et dont la lumière commence à poindre, puisque nous assistons au grand mouvement catholique qui soulève à cette heure même l'ancienne île des saints, le sanctuaire de l'Archange, prisonnier des Anglo-Normands, n'appartenait plus à la France.

Ses possesseurs et ses gardiens, ses *maîtres* sont des princes dépaysés et dégradés qui tombent, emportés par une destinée : Satan est là, travaillant son œuvre de mensonge et de mort qu'il va farder de fausse jeunesse dans un couple de siècles et appeler pompeusement : *la Renaissance* : comme pour annoncer que l'Europe renaît aux ombres de la terre après avoir lâché la proie du ciel.

Nous allons voir et de plus en plus les abbés placés dans des situations critiques au milieu de luttes acharnées, et louvoyant comme des pilotes en temps mauvais. Il faut tenir en effet le monastère à flot au péril de cette mer, et le monastère doit rester puissant pour rester bienfaisant ; sa grandeur importe à Dieu.

Or le monastère possède sur la rive anglaise des comtés entiers, des prieurés sans nombre, dont l'utilité n'a pas besoin d'être dite, puisque nous entendrons plus tard, dans le bruit même de leur chute, le bruit de la foi tombant avec eux ; le monastère est en même temps le plus opulent fief de l'Avranchin, et tout ce qu'il possède, tout, en Angleterre comme en Normandie, le bien des pauvres, le bien des arts, le bien de la religion, les rois-ducs peuvent le lui prendre.

La grandeur du rôle de Robert est surtout dans sa difficulté ; son œuvre ressemble en petit à celle de l'Eglise qui patiente et ménage tant qu'il est possible de ménager et de patienter, parce que la volonté de Jésus est qu'elle vive, là où toute autre chose mourrait.

En 1169, l'enfant duc Geoffroy vint à Rennes prendre possession

de son domaine et Henri ne tarda pas à l'y joindre. Il y eut encore des fêtes et des triomphes au milieu d'une population accablée de douleur et toute frémissante de colère. Robert de Thorigny fut du voyage. Avec Autbert, évêque d'Aleth, et Etienne, évêque de Rennes, il essaya de faire prévaloir chez Henri des idées de clémence.

Il fit beaucoup, mais il ne fit pas assez. En vieillissant, le caractère du Plantagenet, naturellement cruel, s'aigrissait et devenait impitoyable. Il parcourut une grande partie de la Bretagne pour forcer les seigneurs qui n'avaient pas assisté aux cérémonies de Rennes de prêter entre ses mains le serment de féauté (1) et répandit partout la terreur en ravageant les héritages de ceux qui hésitaient à courber la tête sous le joug de l'étranger.

Nous abrégerons cette page parce que nous voici arrivés au fait historique le plus considérable parmi ceux qui marquèrent le temps de Robert de Thorigny et au plus grand crime d'Henri II : le meurtre de saint Thomas de Cantorbery. Nous vîmes un jour ce grand chrétien jeune encore et comblé de la faveur royale, lors du premier pèlerinage du Plantagenet, avec ceux qui devaient être le pape Alexandre III et l'antipape Victor IV. De cette rencontre, une belle amitié naquit entre Robert de Thorigny et Thomas Becket, malgré la différence de leurs natures, car autant Robert était conciliant et prudent à cause de sa charge, autant Thomas, à cause de la sienne, était entier et absolu. L'un avait à faire vivre une communauté opprimée, l'autre avait à porter le drapeau même de l'Eglise souveraine.

Aussitôt que Thomas fut assis sur le siège de Cantorbery avec le titre de primat d'Angleterre, son amitié pour son roi céda le pas à sa fidélité en Dieu. Henri ayant voulu mettre son talon sur les libertés de l'Eglise comme il foulait tout aux pieds, Thomas Becket l'arrêta au premier pas avec une énergie inflexible. Henri étonné d'abord, puis furieux, essaya de briser cette résistance : il se trouva qu'elle était de fer.

Henri fit condamner Thomas à la prison par les magistrats-valets de son parlement. Thomas se réfugia en France. En 1170 Henri le rappela avec de belles garanties et promesses ; Thomas appartenait au service de Dieu, il revint et fit bien, puisqu'il avait le cœur pur et préparé au martyre.

(1) John Brompton, cité par M. de Roujoux, t. II, p. 195.

A peine avait-il repris possession de son siège que le Plantagenet oublia ses promesses : de nouveaux empiètements du roi amenèrent une résistance nouvelle de la part du primat, si bien que la querelle se ranima plus violente et qu'un jour, Henri II dans un de ces fauves accès où sa cautèle l'abandonnait, s'écria devant sa cour : « Honte et malheur aux lâches valets qui me laissent si longtemps exposé à l'insolence d'un prêtre, sans entreprendre de m'en délivrer. » Cela valait juste un coup de hache.

Quelques jours après, le 29 décembre, dans l'après-midi, quatre chevaliers : Renauld, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard-le-Breton, s'introduisirent au palais archiépiscopal où ils sommèrent Thomas de lever les suspenses prononcées contre les violateurs des lois de l'Eglise et de reprendre le chemin de l'exil. Thomas refusa l'un et l'autre :

— C'est déjà trop d'avoir quitté mon église une fois, dit-il. Je reste ici, et quiconque frappera l'Eglise sera frappé par les armes que l'Eglise m'a confiées.

Les quatre gentilshommes voulurent l'entraîner de vive force. On dit qu'ils étaient armés de toutes pièces pour livrer cette lâche et sacrilège bataille. Les clercs du primat le dégagèrent et le firent entrer dans la basilique, où les quatre chevaliers pénétrèrent presque en même temps que lui criant : — « Où est Thomas a Becket, traître au roi et au royaume? — Me voici, répondit le pontife, qui aurait pu fuir et ne le voulut; je ne suis point traître au roi, mais prêtre du Seigneur. »

On lui dit qu'il allait mourir. Il répondit : « Je suis prêt; puisse mon sang donner à l'Eglise paix et liberté! » Aussitôt, les quatre se jetèrent sur lui, cherchant à l'entraîner; il saisit une colonne et en ce moment, Renauld lui asséna un premier coup sur la tête; Guillaume de Tracy lui en porta deux autres à la même place, et le coup de grâce fut donné par Richard-le-Breton.

Ainsi le Plantagenet n'eut plus motif d'accuser ses valets de fainéantise.

La chrétienté tout entière accueillit par un cri d'horreur la nouvelle de cet effroyable attentat. Henri fut épouvanté. On dit qu'il regretta ses paroles homicides et je le crois : les historiens le représentent tremblant au fond de son palais. Ce métier de tigre a de mauvaises heures.

Le roi de France écrivit au pape pour lui rappeler qu'il était

armé du glaive de Pierre et que toute l'Eglise attendait l'arrêt de sa justice.

La justice du Saint-Père ne fut pas lente à venir. Alexandre III envoya deux légats, chargés d'instruire cette cause d'autant plus funeste que le coupable portait sceptre et couronne. Le monde chrétien respira, sentant au-dessus de son deuil la main de celui qui seul sur la terre et Dieu aidant, peut tenir la balance égale entre les mendiants et les rois. Les deux légats étaient Théodvin, cardinal du titre de Saint-Vital, et Albert, cardinal du titre de Saint-Laurent.

Dès que le roi duc apprit leur arrivée sur ses terres, il quitta l'Irlande où il avait d'abord réfugié son inquiétude et rentra en Normandie. Il avait de l'effroi, mais non point encore de repentir. Il rompit brusquement une première entrevue à Goron, une autre à Savigny, où il congédia les légats avec insolence disant : « Allez où il vous plaira. » Tout crime contient un germe de schisme et la grande trahison du huitième Henri couvait dans le mauvais cœur de ce roi.

Les évêques de Lisieux, de Poitiers, de Salisbury et sans doute l'abbé du Mont Saint-Michel s'interposèrent alors. Robert ne parle point de lui-même en cette occasion, mais il avait le don des négociateurs-nés, qui est de s'effacer et il fut très-étroitement mêlé à tous ces événements, conseillant d'un côté la soumission, de l'autre la miséricorde.

A la troisième entrevue qui eut lieu à Avranches, toute la morgue d'Henri tomba. Il parla enfin en chrétien repentant et demanda seulement que l'acte solennel de sa pénitence fut remis au dimanche suivant pour que son fils y pût assister.

Ainsi en fut-il : le dimanche 22 mai 1172, sur la place de la cathédrale Saint-André d'Avranches, le vieux roi criminel se présenta pour faire amende honorable, et le peuple vit la juste grandeur de l'Eglise : les légats présentèrent le livre des Evangiles à Henri pour qu'il y étendît la main et il dit ce qui devait être la vérité, tout chrétien le souhaite : « Je jure que je n'ai ni ordonné ni voulu le meurtre de l'archevêque, mais j'accomplirai la satisfaction qui me sera imposée par l'Eglise parce que mes paroles ont pu donner à croire que ce meurtre serait selon mon plaisir. »

Sur l'injonction des légats, il fit soumission complète, promettant de rendre à l'église d'Angleterre sa liberté et ses biens, de défendre

les princes chrétiens contre les Sarrazins et Maures, d'envoyer deux cents chevaliers en Terre-Sainte et d'aller de sa personne combattre les Maures d'Espagne.

Ayant été mené au seuil de la cathédrale, il s'y agenouilla sur une pierre que l'on montre encore, *sans néanmoins dépouiller ses vêtements ni être frappé de verges* (1). Cela fait on lui ouvrit l'accès du temple : l'Eglise avait ressuscité ce mort.

Une autre cérémonie pareille, mais plus solennelle eut lieu quatre mois plus tard au même lieu en présence de l'archevêque de Rouen, de tous les évêques et de tous les abbés de la province, entourés d'une foule immense venue de tous les pays. Henri renouvela ses déclarations et ses serments sur les reliques des saints. L'héritier de la couronne d'Angleterre était là qui se soumit comme lui et comme lui jura.

Saint-Michel, du haut de sa maison, à travers les grèves vit cette dure pénitence qui écrasa un terrible orgueil ; les chroniques du temps souhaitent qu'elle ait été sincère et l'une d'elles en exprime l'espérance par cette raison que le Plantagenet fut puni dès ce monde par les rébellions de ses sujets et de ses propres enfants. « Les peines de cette vie, dit-elle, sont la clémence de Dieu. »

Nous avons expliqué déjà la réserve excessive de Robert par rapport à ces choses qu'il suivit de si près et où il fut même partie très-heureusement active. M. L. Delisle, après avoir remarqué ce silence du pieux abbé (qui s'étend à tous les méfaits du roi duc) l'attribue à « la respectueuse affection qu'il avait vouée » à son souverain et ajoute qu' « autrement ce silence serait d'autant plus étonnant qu'il avait particulièrement connu Thomas Becket (2). »

Robert n'accorda à saint Thomas qu'un paragraphe de quatre lignes (3) et quatre vers latins pleins de jeux de mots intraduisibles (4), ce n'est en vérité pas assez.

(1) *Non tamen exutis vestibus, neque verberibus appositis.*
(2) T. II, préf. p., XII.
(3) *Chron. Rob. de Tor.* ; t. II, p. 229.
(4) *Annus millenus centenus septuagenus.*
Primus erat, primus que ruit ense Tomas,
Quinta dies natalis erat, flos orbis ab orbe
Vellitur et fructus incipit esse poli.
(*Ibid.*, p. 25.)

II

A dater de ce moment, Robert de Thorigny se donna tout entier à sa piété, à son goût pour les lettres et aux soins de son administration très-habile.

Avant d'arriver à sa mort qui eut lieu le 24 juin 1186, nous rentrerons dans l'intérieur du monastère d'où les événements nous ont fait sortir. Les biens que Robert lui rendit, lui conserva ou dont il le dota, sont énumérés dans ce monument paléographique très-célèbre, le *Cartulaire du Mont Saint-Michel*, qui est un des plus précieux trésors de la Bibliothèque d'Avranches (1). C'est un volume grand in-folio en parchemin de choix. La partie composée sous la direction Robert est écrite à longues lignes, avec un soin extrême. Au commencement du cartulaire et remplissant une page entière se trouve un dessin au trait rehaussé de dorures : l'apparition de saint Michel à saint Aubert. Il est à regretter que ce dessin naïf et magistral n'ait pas été reproduit, avec l'exactitude aujourd'hui exigée, dans les ouvrages relatifs au Mont. A la suite vient le récit de la vision angélique, puis un travail historique sur la Normandie. C'est au folio 13 que commencent les chartes : çà et là l'enlumineur a voulu conserver le souvenir des illustres bienfaiteurs de la communauté : c'est ainsi que nous voyons tour-à-tour les ducs et les duchesses de Normandie, les Richard et les Gonnor, dérouler le *volumen* sur lequel sont inscrites leurs générosités à l'autel de l'Archange. Jusqu'au treizième siècle on a ajouté des pièces aux documents enregistrés pendant la prélature de Robert de Thorigny (2).

Nous ne plaçons pourtant pas ce chef-d'œuvre de l'art graphique du treizième siècle au nombre des cent vingt volumes (3) dont Robert est l'auteur et parmi lesquels plusieurs nous sont heureusement parvenus, entre autres *la Chronique générale, destinée à servir de complément à la Chronique de Sigebert* (4), que nous avons citée tant de fois. C'est un ouvrage de première importance : M. L. Delisle estime que Robert en donna trois éditions de son vivant (5). Après

(1) Mss. d'Avr., n. 210.
(2) Pertz, *Archiv*, VIII, 381. Ravaisson, *Rapports*.
(3) Rob. Ceman, *Hierarchia Neustriæ*, f° 145 v°.
(4) Mss. d'Avranches, n. 159.
(5) *Préface*, p. XIII.

sa mort les éditions s'en multiplièrent à l'infini, en France et à l'étranger.

Nous avons de lui en outre 1° le *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes*. Ecrit en 1154, cet opuscule fournit les plus précieux renseignements sur l'origine des monastères et les abbés qui ont gouverné pendant les onzième et douzième siècles. 2° *les Catalogues des archevêques, des évêques et des abbés de diverses églises de France et d'Angleterre*. 3° *les Annales du Mont Saint-Michel*. 4° *La Rubrique abrégée des abbés du Mont Saint-Michel*. Il y a, dans cette chronique des renseignements précis que l'on ne pourrait trouver ailleurs. 5° Enfin des préfaces et un précieux recueil des documents qui devaient faciliter ses travaux.

Outre son œuvre propre dont une si faible portion nous est restée, il favorisa très-puissamment les études d'autrui et, sous son autorité, le Mont Saint-Michel devint un centre littéraire. La belle prose de saint Michel semble être de son temps (1), ainsi que les poèmes latins *sur les anges* et *sur les deux Monts*, dont parle D. Montfaucon (2) ; et le *Romanz du Mont Saint-Michel* du moine trouvère Guillaume de Saint-Pair appartient certainement à son règne. Un vieux rimeur disait :

Usaige est en Normandie
Que qui hebergiez est, qu'il die
Fable où chanson dié à l'hoste (3)...

En écrivant son poème, Guillaume eut un autre mobile et l'explique ainsi : « Moult pélerins qui vont au Mont, grandement s'enquièrent comment l'église fut fondée premièrement et construite. Ceux qui leur racontent l'histoire ne l'ont pas bien en mémoire, ils vont faillant en plusieurs endroicts... Aussi, pour la faire clairement entendre à ceux qui n'ont science de clergie, a-t-elle été traduite tout entière du latin et ordonnée en vers romans nouvellement... par un jouvencel (4)... »

On ne sait que cela sur la vie de Guillaume de Saint-Pair dont on trouve la signature au bas d'une charte de 1143 (5). M. E. de Beaure-

(1) *Annal. relig. de l'Avranchin*, pag. 14 et suiv.
(2) *Nova Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 1353.
(3) *Fablian du sacristain de Cluni*.
(4) *Le Rom. du M. S. M.*, p. 1.
(5) *Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, t. II, p. 344.

paire a publié à son sujet une très-belle étude critique. Son poème si charmant, et qui est une des œuvres importantes du siècle, n'a été mentionné ni par D. Huynes, ni par D. Thomas Le Roy : nous citons le fait comme étant inexplicable.

Il paraît certain que la plupart des manuscrits du douzième siècle, au nombre de soixante-sept, ayant appartenu au Mont et déposés à la bibliothèque d'Avranches furent réunis par les soins de Robert de Thorigny, car plusieurs de ces vénérables ouvrages portent à la fin la note suivante : « Ce livre est de la bibliothèque de Saint-Michel au Péril de la mer que Dom Robert abbé fit faire (1).

Il nous reste à caractériser brièvement l'œuvre architecturale de ce très-éminent supérieur. La ruine s'est attaquée à ses constructions comme à ses livres et la plupart ont violemment disparu. On doit dire d'abord que, selon l'apparence, il fut porté à ces travaux non point tout à fait par le souvenir de la grande conception d'Hildebert II que Jourdain reprit un peu plus tard, mais par les besoins du moment qu'il fallait satisfaire. L'abbaye du Mont Saint-Michel avait en effet à loger maintenant un nombre double de religieux, et il lui fallait à chaque instant recevoir des étrangers illustres avec leur suite. Les bâtiments construits par les précédents abbés étaient devenus notoirement insuffisants.

Robert semble avoir songé à transformer la disposition des lieux réguliers pour créer la possibilité de les agrandir. D. Le Roy (2) dit qu'en l'année 1163 furent construits (ou plus probablement terminés) « les bastiments qui sont dessus et dessoubs la chapelle Saint-Etienne, qui est joignant la chapelle de Notre-Dame soubs terre. » Ces batiments dont la destination n'est point spécifiée étaient séparés complétement de la partie cloîtrée et par conséquent semblent avoir été affectés à une *hôtellerie*; ils contenaient peut-être cette « chambre de l'abbé » où Robert reçut la première visite d'Henri II (3). L'abbé en effet, selon la coutume, logeait avec ses hôtes.

Tout auprès, en 1164, Robert édifia une infirmerie. Je dois dire qu'il y a précisément procès entre les écrivains modernes sur la question de savoir lequel de ces deux derniers bâtiments était l'infirmerie, lequel l'hôtellerie.

(1) *Recherches sur le M. S. M.*, par M. de Gerville, p. 28.
(2) *Cur. Rech.*, t. I, p. 170.
(3) *Chron. Rob. de Tor.*, t. I, p. 312.

D. Le Roy prête encore à Robert une construction au nord « entre le chapître commencé et le vieil dortoir (1); » il n'en reste plus que des murs..

Ce qui a bien survécu de l'œuvre de cette prélature c'est l'énorme enveloppe partant, à l'ouest, du pied du rocher et montant jusqu'à la plateforme de la basilique. On désigne généralement cet ensemble de constructions sous le nom de *Plomb-du-Four*. M. E. Corroyer préfèrerait dire *Plomb-du-Fond*, mais je ne crois pas qu'il faille rejeter ainsi sans motifs pressants une désignation adoptée par presque tous les anciens auteurs. M V. Jacques, qui a soutenu cette opinion avant moi, apporte à l'appui de la vieille et populaire appellation des raisons ingénieuses (2) mais beaucoup trop longues pour que nous les puissions citer. Il fait remarquer en finissant que souvent « le mot *four* désigne au moyen-âge une sorte de prison » et que « le Plomb-du-Four renferme les prisons de l'abbaye (3). »

Ceci est au moins un fait : dans l'intérieur des énormes entassements de pierres qui composent le *Plomb-du-Four* se trouvent encastrés ces cachots trop célèbres, ces *plombs*, ces *fours* terribles, ces *in pace* où la fameuse cage de fer fut plus tard suspendue.

Ces tombes furent habitées sous nos rois; elles furent sanctifiées au temps de la Terreur par des martyrs. De nos jours, Barbès qui, dit-on, avait un cœur généreux, Blanqui, Martin Bernard et tant d'autres détenus politiques y souffrirent. Les survivants de ceux-là sont destinés peut-être à trouver le mobilier de nos palais royaux trop maigres pour leur prochaine fortune. Le peuple, qui aura faim alors comme aujourd'hui entendra dire avec étonnement, mais sans colère que l'argenterie des rois, « le linge » des empereurs, n'ont point suffi à ces étranges épicuriens qui consentent à hurler misère pendant un demi siècle pour jouir une heure.

Et le peuple aura raison de ne se point fâcher : qu'importe cela? à travers l'extravagance de la farce humaine, le dessein de Dieu est imnuable et s'accomplit en son jour.

Dans la pensée vraiment grande ici de Robert de Thorigny, ce *Plomb-du-Four*, quelque soit son nom, n'était qu'un piédestal destiné à soutenir la gloire nouvelle de la basilique : deux tours, dressant à l'occident du Mont leurs flèches hardies, reliées en avant par un

(1) *Cur. Rech.*; t. I, p. 179, 180.
(2) *Descript. de l'abbaye du M. S. M.*, p. 120.
(3) *Le Mont Saint-Michel*, p. 91.

porche et qui complétaient avec une admirable élégance l'harmonie monumentale de l'aspect. C'était là une belle œuvre, mais nous l'avons dit en commençant, elle n'était point destinée à vivre. Les mesures de l'architecte avaient été mal prises au point de vue de la solidité. Après quelques années seulement une des tours croula : c'était celle précisément qui renfermait la bibliothèque du savant abbé, de sorte que la ruine de son œuvre architectural entraîna, selon les probabilités, la perte de ses travaux de lettré qui nous manquent.

Pour soutenir la seconde flèche qui avait résisté jusque-là, il fallut, en 1618, dresser un massif contrefort qui n'en put retarder la chute au-delà d'un siècle. Les infirmeries n'ont croulé qu'en 1817. En déplorant ces ruines, imputables bien plutôt à des défaillances de construction qu'à l'injure des temps, il est impossible de ne pas rappeler le titre et le nom de *l'architecte* (1), Hildebert en admirant la robuste santé de son œuvre qui vit périr ainsi ses cadettes et resta debout.

Nous avons écrit ci-dessus cette phrase « L'abbaye était le plus puissant fief de l'Avranchin. Quand Robert se rendit, en 1172, à Caen où le roi-duc tenait ses assises, on fit le compte des hommes d'armes de Saint-Michel qui étaient vraiment la fleur de la noblesse des diocèses d'Avranches et de Coutances : nous donnons en note la liste de ceux qui lui rendirent hommage au jour de sa prise de possession (2), et nous ajoutons que l'abbé de Saint-Michel devait sept chevaliers armés avec leur suite pour le service du duc. Lui-même ne sortait de l'enceinte du monastère qu'accompagné de ses libres vavasseurs, *cum scuto et lancea*, portant la lance au poing et l'écu sur la poitrine, tandis que d'autres avaient la garde des murailles et recevaient même leurs habits des religieux.

La sépulture de Robert de Thorigny a été retrouvée en 1875 (3) par M. E. Corroyer, au moment où il dirigeait les travaux de la

(1) Expression citée de M. E. Corroyer.

(2) Le comte de Chester, Guillaume de Saint-Jean, Foulques Poisnel, Asculphe de Soligny et son fils Gillebert, Jourdain Tesson, Guillaume Avenel, Guillaume d'Avranches, Robert de Briencourt, Geffroy de Venuiz, Guillaume Chamberlenc, Guillaume de Bras, Eudes de Tanis, Robert de Saint-Jean, Jean de Combourg, Hugues, Renault Grimbault, Guillaume de Orival, Robert de Tot, Regnault, du Mesnil, Jean de Soligny, Hugues Malherbe, Gellin de Mondeville, Robert de Misse, Raoul de Clecy, Raoul Tailleboys, Raoul Tesson. *Chron. Rob. de Thor.*, t. II, p. 296-303.

(3) *Les découvertes au M. S. M.* en 1875; par M. de Beaurepaire, p. 6 et suiv.

grande terrasse qui portait autrefois les deux tours et le porche, à l'ouest de la basilique. Le corps, revêtu de l'habit bénédictin, reposait dans un cercueil de pierre de Sainteny ; au côté droit était la crosse à la hampe de bois, à la volute en plomb. Sur le crâne avait été placé un disque orné d'une croix au centre de laquelle se trouve une main bénissante accostée de l'A et de l'Ω. A l'entour, on lit la légende suivante :

† HIC REQVIESCIT ROBERTVS DE TORIGNEIO ABBAS HVIVS LOCI ;

au revers la légende continue :

† QVI PREFVIT HVIC MONASTERIO XXXII ANNIS, VIXIT VERO LXXX ANNIS.

III

Malgré l'âge si avancé de leur supérieur excellent ou plutôt de leur père, les moines du Mont ressentirent sa perte très-profondément et restèrent treize mois sans procéder à une élection nouvelle. Peut-être était-ce aussi frayeur du vieux roi Henri, devant qui tout tremblait. Enfin, pressés par les dilapidations des seigneurs voisins qui profitaient toujours des interrègnes pour mal faire, ils se réunirent et nommèrent l'un d'entre eux : Martin.

Le disque de sa sépulture, découverte aussi en 1875, l'appelle Martin de *Furmendeio*. Les manuscrits disent de lui peu de chose, mais ce peu de chose est bon.

L'abbé Desroches rapporte à propos de lui ce fait curieux que « Raoul de Fougères *devait* venir au Mont (c'était un très-grand seigneur) sonner le premier coup de vêpres et de matines, le jour de Saint-Michel et passer ensuite la corde aux servants de l'abbaye auxquels il donnait un tonneau de vin. »

« Le sire de Macey était tenu de l'éveiller pour matines et de le conduire au monastère avec une lanterne (1). »

Ces coutumes féodales qui se présentent à nous comme des énigmes, souvent bizarres, ont presque toujours de graves origines.

(1) *Hist. du M. S. M.*; t. I., p. 370.

Ce sont, la plupart du temps, des commémorations et quelquefois des expiations qui racontent encore, après des siècles, une histoire funeste, héroïque ou touchante.

A Martin, succéda un autre moine du Mont, Jourdain (12 mars 1191) dont l'œuvre fut des plus considérables et dont la vie semble se poser en problème historique. Les grands chroniqueurs de Saint-Michel D. Huynes et D. Le Roy le traitent on ne peut plus favorablement; des écrivains plus modernes célèbrent non-seulement ses talents qui ne sont pas douteux, mais encore ses vertus.

A cet égard nous allons entendre une voix inconnue, mais sonore, protester avec une singulière violence. Le *Gallia Christiana* qui aurait pu éclairer le différend, se borne à rapporter les actes de Jourdain sans commentaires, et la plupart des auteurs qui ont écrit sur sa prélature semblent avoir ignoré les accusations graves auxquelles nous faisons allusion, quoiqu'elles émanent sans contredit des religieux mêmes de l'abbaye, et qu'elles se trouvent reproduites sur les pages d'un manuscrit montois où D. Bessin les copia pour les publier dans les *Concilia Provinciæ Normanæ* (1). Ces accusations furent portées jusqu'au trône du Souverain-Pontife, qui était alors Innocent III.

Voici ce que les moines ou tout au moins certains moines du Mont Saint Michel reprochaient à leur abbé : ils l'accusaient « de ne « prendre jamais conseil de ses frères: — de trouver insuffisante « pour lui la moitié des revenus du monastère; — de faire son habi- « tuelle société de personnes irréligieuses; — de ne point corriger « les gens malhonnêtes pillant les biens de la communauté;

« De ne point assister aux exercices religieux, ni à l'office divin:

« *D'avoir vendu chapes précieuses, manuscrits, ornements,* « *croix et calices;* d'avoir détruit les bois, d'avoir anéanti les res- « sources du prieur, du chantre, du sacristain, de l'infirmier, de « l'aumônier... »

Et l'accusateur ajoutait : « *Le pain manque aux frères de notre congrégation.* »

Cependant Jourdain eut une longue prélature et fut maintenu en la possession de son siège abbatial jusqu'à sa mort. Son œuvre d'abbé constructeur fut considérable, la plus grande peut-être après celle d'Hildebert, et il faut chercher sans doute dans les sacrifices trop

(1) P. 369.

lourds, imposés à la communauté par l'importance même de cette œuvre, l'origine principale des mécontentements qui se traduisirent par la calomnie : on a le droit de prononcer ce mot puisque Jourdain fut maintenu en possession de la crosse, ce qui nécessairement implique une décision du Souverain-Pontife en sa faveur.

Nous allons dire pourtant une autre cause de la haine qu'il pouvait inspirer à quelques religieux : l'astre de la race anglo-normande pâlissait ou plutôt se couchait dans un nuage tout noir de hontes et de crimes. Saint Michel ne voulait plus de ces gardiens tant de fois déshonorés, et il fallait que son sanctuaire français revint à la France.

Il y avait deux partis dans le convent, car la passion politique perce les murailles les plus épaisses : il y avait les amis de la France qui venait et ceux de l'Angleterre qui s'en allait, emportant avec elle les prieurés d'outre Manche et leurs très-opulents revenus. Je ne sais si quelqu'un a déjà considéré les choses à ce point de vue, mais c'est le vrai en ce qui concerne la lutte de certains moines contre Jourdain, qui tint la crosse à cette époque où notre gloire nationale si longtemps assombrie, reprend soudain tous ses rayons.

Henri II était mort misérablement à Chinon en 1189, abreuvé de châtiments, équitables selon la loi de Dieu, mais méritant quelque pitié aux yeux du monde, pour la cruelle conduite de sa propre femme et de ses propres enfants. Il jurait *par les yeux de Dieu* (1); Dieu le vit. Richard Cœur de Lion après lui, avait passé, éclatant, mais turbulent comme une lueur de tempête ; et Jean sans Terre était venu, répugnant et vivant opprobre, dernier et plus bas terme de cette étonnante décadence où les successeurs du Conquérant se laissaient fatalement précipiter. « Mal ! sois mon bien ! » dit en parlant d'eux Michelet qui se souvenait de Milton.

Ils étaient abandonnés de Dieu, ils étaient près de renier Dieu et se ruaient déjà vers l'abîme suprême où l'apostasie d'Henri Tudor devait plus tard les pousser.

Mais par-dessus ces belles campagnes de Normandie, esclaves de la race condamnée, le regard de saint Michel archange se tournait vers la patrie adoptée, la France, et là, il voyait l'homme des jours nouveaux, Philippe-Auguste, destiné à délivrer la basilique captive en rendant à la couronne de Charlemagne ses joyaux les plus précieux : sept provinces opulentes et illustres.

(1) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. III, p. 95.

En avril 1203 Jean sans Terre que M. Guizot trop clément appelle un prince « poltron et insolent, fourbe et étourdi, colère, débauché, paresseux, » au lieu de le peindre par ces deux seuls mots : *abominable scélérat*, assassina de sa propre main, dans la tour de Rouen, avec des circonstances aggravantes dont le détail révolte le cœur, Arthur de Bretagne, son neveu, fils de Geoffroy et de Constance. Jean jurait *par les dents de Dieu* (1) ; Dieu le mordit.

Philippe-Auguste dont le règne ne fut pas sans reproche, mais qui avait en lui déjà cette grande pensée de rétablir à tout prix l'unité française, saisit l'occasion avec une habileté qui était en même temps de la justice. La victime et l'assassin étaient pareillement ses vassaux, l'un comme duc de Bretagne, l'autre comme duc de Normandie. Il appella Jean sans Terre devant la cour des barons pour y rendre compte de sa conduite.

L'assassin, bien entendu, fit défaut, sous prétexte qu'on ne lui donnait point de sûreté « pour le retour, » et la cour ayant déclaré forfaites ses terres de France : Vexin, Normandie, Anjou, Maine, Touraine, Poitou, Auvergne, la guerre commença aussitôt.

Philippe-Auguste y eut pour allié Guy de Thouars, beau-père d'Arthur, « qui régissait alors le duché de Bretagne (2), » et qui entra en campagne avec une animosité peut-être concevable, mais dont les suites devaient être funestes.

Deux écrivains contemporains nous ont laissé le récit du grand incendie du Mont Saint-Michel allumé par les Bretons. Nous venons de citer le premier Guillaume d'Armorique : L'autre dont l'œuvre est un poëme intitulé la *Philippéide* avait nom Guillaume le Breton d'Armorique et cette presque similitude de noms les fait souvent prendre l'un pour l'autre. Nous traduisons celui qui a écrit en prose et nous l'abrégeons : « L'an (3) de l'Incarnation etc (1203), Philippe le Magnanime, aussitôt après l'octave de Pâques, entra en Neustrie avec une grande multitude de soldats et vint jusqu'au château nommé Falaise... Cependant Gui de Thouars pénétrait aussi en Normandie par la frontière du bas à la tête de quatre cents chevaliers et d'une armée immense de Bretons pour mettre le siège devant la montagne du B. S. Michel... qu'on estimait inexpugnable. En ces

(1) Michelet, *ibid.*, p. 96.
(2) Guillaume d'Armorique, chapelain du roi, au *Recueil des Historiens de Fr.*, t. XVII, p. 79.
(3) *Loco cit.*, p. 79, 80.

parages, le flot croît ou décroît plus ou moins selon les quartiers de la lune : on était alors au septième jour du troisième quartier (la morte eau) et pendant quatre jours entiers, la plus grande partie du littoral, vers la côte de l'occident, resta à sec jusqu'à l'entrée de la ville.

« Les Bretons qui connaissaient bien les marées, profitèrent de ce temps pour assiéger le Mont, brisèrent la seule porte par où l'on accédât à la ville et mirent le feu aux maisons. La flamme s'élevant en haut d'après sa nature, consuma logis des habitants, forteresse, officine des moines et jusqu'à l'église... »

L'historien du treizième siècle ajoute qu'il rapporte ces faits avec douleur et horreur (1).

On remarquera que le Mont Saint-Michel fut incendié, mais non pas pris. Les Bretons se jetèrent en effet sur Avranches qu'ils saccagèrent, vengeant ainsi sur des innocents le lâche crime du roi anglais.

D. Morice (2) nous a conservé une charte qui peint les mœurs du temps. Le lendemain même de cet acte impie et sauvage, Gui de Thouars, avec beaucoup de piété, accordait une sauvegarde à l'abbaye de la Vieuville.

A la nouvelle de ce grand désastre, le roi de France qui était à Caen, ressentit un profond chagrin et l'auteur de *la Philippéide* s'écrie :

Compatitur prius ecclesiæ rerumque ruinis.

Et la douleur de Philippe-Auguste ne fut pas inféconde. Avec lui commence véritablement le rôle de nos rois vis-à-vis du Mont Saint-Michel rapatrié et redevenu français. Philippe ouvrit la main largement et aida les moines à *renouveler* la beauté du sanctuaire.

Largiflua quem manu monachos juvat in renovando.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale (3) dit à ce propos : « Au temps (de Jourdain) l'église fut brulée par les Bretons et lui-même la réédifia : toiture, tour et réfectoire, AVEC LES LIBÉRALITÉS DE PHILIPPE, ROI DES FRANCS.

(1) Quod referens doleo et horresco. *Ibid.*
(2) T. II, col. 328
(3) Mss. n. 18, 147

D. Huynes (1) et D. Le Roy (2) se bornent à dire que les deniers royaux servirent à remettre les édifices brûlés en état, mais il est des choses qu'il faut regarder à distance pour en bien mesurer la grandeur : Ce nom maintenant si populaire de l'œuvre accomplie par Jourdain fut lent à venir ; c'est croyons nous le P. Feuardent qui a caractérisé le premier et baptisé l'usage auquel furent employées les largesses de Philippe-Auguste, dont la royale aumône paya (3) la construction de LA MERVEILLE :

« C'est une muraille, dit M. V. Jacques (4) d'une hardiesse étonnante (soixante-cinq mètres de long), d'un essor prodigieux (trente-trois mètres de haut), appuyée par quinze contreforts dont l'art cache si bien les combinaisons savantes qu'un enlacement de lignes calculées pour la solidité de l'édifice se transforme en ornement véritable. L'œil s'emplit de vertige à regarder ces fauves assises qui montent jusqu'aux nues, avec leur végétation de mousse, de lichens, d'arbustes épineux, d'œillets purpurins et où les tiercelets, quelquefois même l'aigle marin, trompés par la hauteur et la solitude, ne craignent pas d'établir leur nid. »

C'est cela, sauf ces terribles chiffres en mètres qui rapetissent tout. La plume n'est pas un pied-de-roi et son rôle n'est point d'auner les chefs-d'œuvre.

C'est cela, mais c'est bien plus encore que cela : c'est le monastère même élevé à la hauteur qu'il faut pour être digne de loger la gloire de l'archange et c'est l'austère parure assez grande, assez pure aussi pour avoir mérité cet incomparable honneur d'être *l'ex-voto* royal, suspendu par la France aux flancs du palais de Saint-Michel !

Plusieurs abbés sont désignés par les auteurs comme ayant été les architectes de cette œuvre splendide. Il y a doute. On a nommé Ranulphe de Bayeux, Robert II et d'autres. Sans avoir la prétention de trancher le différend, je vais dire les motifs qui me portent, après le P. Feuardent, ce vieux familier du Mont, à mettre au compte de Jourdain, *le calomnié*, la construction de la Merveille.

C'est d'abord la calomnie même qui toujours dénonce une valeur cachée, c'est ensuite la qualité des griefs portés contre Jourdain jusque en cour de Rome par ses persécuteurs anonymes, griefs qui

(1) T. I, p. 188 et 189.
(2) T. I, p. 179 et 180
(3) P. 14.
(4) *Le Mont Saint-Michel*, p. 111

dénoncent chez cet abbé un si implacable besoin d'argent : « Les religieux manquaient de pain! » et qui, d'autre part, n'étant sanctionnés par aucun châtiment connu, donnent à penser que ce passionné besoin d'épargne s'appliquait à un but utile ou tout au moins avouable.

Faut-il ajouter que la pensée de la France est pour beaucoup dans mon choix et qu'il m'est précieux de croire que ce colossal bijou de granit fut le cadeau de Philippe-Auguste reprenant possession de la France de l'ouest : le don du joyeux avénement national?

Quelle portion en fut construite au temps même de Jourdain? Sans doute, comme Hildebert, il conçut, commença et n'acheva pas. M. Corroyer, jugeant avec sa science et son expérience, croit que le plan d'ensemble du monastère nouveau (1) fut *complétement arrêté*, et malgré les difficultés d'un travail « presque aérien, » le calomnié ne s'arrêta jamais. Quand il mourut (1212), les travaux devaient avoir dépassé le premier étage : les *celliers* ou *Montgommeries* existaient, ainsi que la salle dite des *aumônes* et peut-être même partie du vaisseau qu'on appelle *Salle des chevaliers*.

Les partisans de la prophétie du *Liber miraculorum*, relative à la sépulture exilée des abbés non librement élus ou maintenus, ont fait remarquer que Jourdain n'avait point été enterré au Mont Saint-Michel, mais aussi près que possible : à Tombelaine, parce que ses moines avaient essayé de l'écarter sans y réussir. Sur ce même îlot de Tombelaine, Philippe-Auguste éleva un fort dont les défenses étaient dirigées contre les Anglais.

Avec la prélature de Raoul des Iles, successeur de Jourdain, les prétentions des évêques d'Avranches, nouvelle forme de l'empiètement séculier, apparaissent. Nous avons vu les privilèges peut-être excessifs que la faveur d'Henri II avait accordés à Robert de Thorigny ; dès l'abord, ils avaient excité le mécontentement de l' « ordinaire, » autorité légitime et incontestée, si elle se maintient dans sa juste mesure. L'évêque d'alors, Guillaume d'Otteillé ou du Tilleul, mit en avant son prétendu droit de présider à l'élection, chose toute intérieure et de sa nature même indépendante. A cet égard, les bulles des souverains-pontifes étaient formelles, et Guillaume d'Otteillé fut évincé, mais le premier pas était fait.

Raoul des Iles eut un règne pieux et profitable. L'abbaye avait

(1) P. 138 et suiv.

besoin de toutes ses ressources après l'effort héroïque de Jourdain et les pertes si considérables subies en conséquence des derniers conflits politiques, car il va sans dire que Jean sans Terre, chassé du Mont, avait séquestré ou confisqué la totalité des biens de Saint-Michel en ses Etats anglais. Ces biens avaient une valeur incalculable. Heureusement que les seigneurs de France, à l'exemple de leur roi, tinrent à l'honneur de récompenser l'abbaye, dont le patriotisme, foulant aux pieds son intérêt, avait renoncé à des domaines qui auraient suffi à former plusieurs apanages de princes.

Il faut de l'argent pour suspendre en l'air des merveilles solides, capables de traverser les siècles. En fouillant les chartriers pour suivre l'administration de Raoul, on voit grossir chez nous les sources où puisaient les mains qui payaient les maçons de l'archange. Les prieurés d'Angleterre furent bientôt presque remplacés par la générosité française et nous voyons, outre les revenus normands, des redevances qui arrivent au Mont du pays chartrain, du Poitou, de la Basse-Bretagne, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et même des contrées du Midi.

La France faisait bien d'honorer et de dorer la montagne sur laquelle le labarum flottait, car la cloche de Saint-Michel, redevenue française, allait sonner pour la France une de ces heures de grande gloire qui étonnent et conjurent si souvent nos plus extrêmes périls. La fille aînée de l'Eglise est habituée au secours des miracles, et tant qu'elle a une voix pour bénir le nom de Dieu, il ne lui est pas permis de désespérer. Crions vers Dieu et que l'espoir soit au plein de nos âmes!

Tout assassin persécute l'Eglise de son mieux, c'est dans l'ordre. L'assassin Jean sans Terre avait persécuté l'Eglise avec une telle impudeur que le Pape Innocent III le frappa enfin d'excommunication. Philippe-Auguste se souvint alors qu'il était le champion du Saint-Siège et prit les armes. Dans sa panique, Jean Plantagenet, qui voyait déjà l'Angleterre conquise, non-seulement fit soumission au Pape, mais poussa l'hypocrisie jusqu'à offrir son royaume « aux apôtres Pierre et Paul, à Innocent et à ses successeurs (1). »

En même temps, il formait secrètement contre Philippe une ligue composée du comte de Flandre, de l'empereur Othon IV et de plusieurs princes du Nord, mécontents de voir l'autorité royale s'asseoir chez nous et y grandir.

(1) Rymer, t. I, p. 111.

A son tour, le trône de France chancela, mais saint Michel restauré, se souvint de Clovis et de Charlemagne ; la bataille de Bouvines consterna l'Europe ennemie et Philippe-Auguste est grand dans l'histoire, presque malgré lui-même, parce qu'il fut docile un jour et se fit l'ouvrier du dessein de Dieu.

M. l'abbé Desroches (1), à qui nous avons emprunté déjà la curieuse anecdote de Raoul de Fougères, rapporte ici, d'après les manuscrits du Mont, le fait du seigneur de Lezeaux, nommé *chambrier* du monastère. Ce noble serviteur recevait, quand il remplissait son office, « deux pains, deux deniers, deux chandelles de cire, le harnachement de deux cavales et trois mesures de la boisson des religieux. »

Raoul construisit, en 1217, selon D. Le Roy (2), la magnifique salle de la Merveille connue sous le nom du *Réfectoire*. Le *Gallia Christiana* lui attribue (3) également les murs du Cloître. Frappé de paralysie en 1219, il fut remplacé par Thomas des Chambres, excellent abbé, dont on parle peu, auquel succéda Raoul de Villedieu, qui eut l'honneur insigne d'achever la Merveille.

D. Martenne (4) place ici une triste querelle entre le nouvel abbé (1225) et le vieux Raoul des Iles que D. Huynes et D. Le Roy font au contraire mourir dès la fin de 1218. La chose a si peu d'intérêt que nous l'eussions passée sous silence si le livre cité de D. Martenne ne donnait, sur l'état intérieur des cloîtres au treizième siècle, des détails menaçants pour la foi et qui laissent apparaître la nécessité d'une réforme dans les monastères.

Raoul de Villedieu, compatriote et contemporain d'Alexandre de Villedieu, auteur de la grammaire la plus célèbre dont se soit servi le moyen âge, s'occupa précisément de la réforme demandée par le livre de D. Martenne. Appuyé sur l'autorité de l'archevêque de Rouen, il introduisit au Mont, et du consentement même de ses religieux, des améliorations très sages. Sous son gouvernement, prospère d'ailleurs, la querelle commencée entre Guillaume du Tilleul et le monastère, ou pour parler plus exactement, entre le clergé séculier et les réguliers, eut sa solution qui ne fut pas favorable aux moines (5). L'archidiacre, fait observer D. Le Roy qui a l'esprit

(1) T. I, p. 384.
(2) *Cur. Rech.* ; t. I, p. 194, 195.
(3) T. XI, col. 522,
(4) *Tesaurus Anecdot.* ; t. I, col. 956-964.
(5) *Etude biographique sur Raoul de Villedieu*, par M. Loyer.

très-gaulois, « ayant sceu que son évesque avait obtenu *trente*, crut à tout le moins pouvoir obtenir *quinte* (1). » Et il ne se trompa point. Raoul qui « était homme paisible passa accord avec ledit archidiacre. »

Et ainsi commencèrent à dépérir, dit encore D. Le Roy, « ces beaux privilèges du fameux monastère du Mont Saint-Michel, » concédés autrefois par la piété des Aubert et des Norgod. A ces saints noms il faudrait ajouter, il est vrai, le nom beaucoup moins vénérable d'Henri II.

En 1236, Guillaume du Tilleul obtint définitivement « la faculté de juridiction ordinaire et perpétuelle sur la communauté (2), et D. Le Roy constate qu'il y fit désormais la visite, non plus comme ami, mais comme maître (3).

Cette même année 1236, Raoul de Villedieu mourut comme il venait de mettre la dernière main à l'ornementation *du Cloître*, ce digne et délicieux couronnement de la Merveille, dont nous allons maintenant détailler les parties intérieures.

IV

La Merveille, appendice monumental et de la plus rare beauté, mais simple appendice, est à trois étages et n'a que deux pièces à chaque étage. Cela fait six pièces en tout, dont trois au moins ont des destinations très-contestées, malgré leur splendeur, de telle sorte qu'une opinion à la fois singulière et assez vraisemblable (en ce lieu où tout espace doit être *créé*), a pu se faire jour : on a dit que tout cet immense travail avait été entrepris pour *créer* une aire où pût s'étendre le Cloître qui en est la très-précieuse couronne.

A l'étage inférieur se trouvent les *celliers* et la vaste salle *des aumônes*, qui occupe la partie orientale. Dans la prochaine division de notre récit : « *les sièges*, » nous verrons pourquoi l'ensemble de ces deux pièces a reçu le nom de Montgomeries.

Je crois que c'est D. Mabillon qui a fait usage pour la première fois de cette désignation : *Salle des aumônes*. Ce savant homme

(1) *Cur. Recher.*; t. I, p. 206-208.
(2) *Gall. Christ.* t. XI, *Instrumenta*, col. 116, 117.
(3) *Non tanquam amicus, sed tanquam magister*. Ibid.

vivait loin du Mont Saint-Michel. Les écrivains de l'abbaye même (1) affirment que cette pièce *ne renfermait rien*, ni au dix-septième, ni au dix-huitième siècle. Voici quel en est l'état actuel : deux fenêtres en partie mutilées l'éclairent à l'orient. Jadis, il y en avait six au nord, mais du temps de la « Maison centrale » on en a transformé la moitié pour des usages pratiques. La pièce est double : les voûtes d'arête portent, au milieu, sur des colonnes cylindriques avec bases et chapiteaux carrés dont l'ornement se compose d'une simple moulure; des consoles imitant les chapiteaux appuient les retombées autour des murailles. On y fondit des cloches en 1633 (2) et en 1711; M. Corroyer (3) y a découvert « un fourneau et quelques morceaux d'une coulée de métal. »

Les *Celliers* proprement dits forment une pièce moins longue mais plus large, à trois galeries. Les voûtes d'arête reposent sur des piliers carrés. La galerie centrale est fort vaste, celle du septentrion diffère de celle du midi en ce que les arcs, au lieu de se noyer dans la muraille, sont appuyés par des contre-forts qui pénètrent dans la salle afin de soutenir les autres étages dont la poussée devait se produire au nord. Les fenêtres du Cellier ont subi des mutilations. La cinquième, vers le couchant, offre une disposition particulière : Là se trouvait l'appareil des *Poulains*, dont la corde longue de quatre-vingt brasses montait les choses nécessaires à la vie des religieux comme à la défense de la place (4).

M. Corroyer a vu dans les *Poulains* une simple roue destinée à monter « l'eau provenant de la fontaine de Saint-Aubert (5). » Mais les documents anciens parlent d'une tour élevée au bas du rocher et destinée à défendre *l'endroit du guindage*. En outre, le récit contemporain de la tentative avortée du sieur de Sourdeval, dont il sera parlé plus tard, indique clairement la roue et les cordages comme servant « d'ordinaire pour monter les grosses provisions » que les moines renfermaient dans ce cellier. En temps de guerre les Poulains offraient un moyen de ravitaillement.

Les pièces du second étage s'appellent le *Réfectoire des moines* et la *Salle des chevaliers*. Elles sont particulièrement célèbres. Sans nous inscrire en faux solennellement contre ces dénominations qu'on

(1) V. les mss. de la Bib. nat. F. franc. 18,950 et F. lat. 13,818.
(2) D. Le Roy; t. II, p. 194.
(3) *Descript. de l'Abbaye* etc., p. 153, 154.
(4) M. V. Jacques, p. 66.
(5) *Descript. de l'Abbaye* etc., p. 156.

leur a prêtées, nous remarquerons que *pas un seul* auteur du Mont ne donne ce réfectoire, dit *des moines*, comme ayant servi de salle à manger avant l'introduction à l'abbaye des religieux de la congrégation de Saint-Maur, c'est-à-dire quand il y avait déjà plusieurs centaines d'années que la Merveille était construite. Tous disent au contraire que cette salle, très-bien désignée comme étant au-dessus *des Aumônes*, restait *sans emploi*, sauf pourtant D. Le Roy qui affirme (1) qu'elle servait d'atelier aux plombeurs, et qui raconte que quand on en fit, au dix-septième siècle), le réfectoire de la congrégation de Saint-Maur. *on fut obligé de crever une voûte* pour pratiquer un escalier.

M. V. Jacques, qui suit toujours son idée d'un *plan de lieux réguliers*, le mot « plan » exprimant ici la nécessité du « plain pied », place l'ancien réfectoire des moines à l'étage supérieur et au lieu où se trouve ce qu'on nomme le *dortoir*, lequel est en effet de plain pied avec le cloître, avec l'église et avec tous les logis claustraux. Cette idée me semble logique et c'est pour cela que j'indique la source où je l'ai puisée (2), mais mon livre n'a pas à s'en occuper autrement : l'habile architecte chargé des restaurations de l'abbaye n'a aucun besoin de mes conseils pour mener à bien son œuvre.

Cela dit, admirons sans réserve cette belle salle du deuxième étage mal appelée le *Réfectoire* et qui ne le cède qu'à son illustre voisine la *Salle des chevaliers*. Que doivent penser, quand ils sont forcés de contempler ces grandeurs, les gens qui nous bâtissent nos « choses » d'aujourd'hui? ce n'est pas moi qui nierai leur talent, mais le talent ne suffit pas : il faut une pensée. Quelle pensée ont-ils? J'en sais qui sont chargés de garder les autels de Dieu et qui ne croient pas en Dieu.

Ici, dans notre Réfectoire magnifique, il n'y a que le nom qui ne soit pas sincère, tout le reste y est vrai, sain, et un robuste souffle y circule. Neuf grandes fenêtres l'éclairent, hautes, étroites et barrées de meneaux. Les voûtes sont portées sur des colonnes sveltes, formant une seule ligne; de leurs chapiteaux en fleurs s'élancent

(1) *Cur. Rech.*; t. I, p. 51; t. II, p. 151.

(2) Je saisis avec empressement l'occasion de remercier ici M. V. Jacques qui m'a fourni de nombreux renseignements au cours de mon travail, en mettant à ma disposition son incomparable collection Michelienne. Je le citerai encore plus d'une fois dans ce paragraphe sur la Merveille dont il connaît toutes les pierres, comme il connaît chaque ligne des mss. du Mont.

les courbes des nervures qui vont chercher trois à trois l'appui des pilastres pris dans les murs latéraux. Il n'y a que cela. C'est d'un effet superbe.

A l'aspect de l'autre salle du second étage, dite *des Chevaliers*, M. Oscar Havard poussait ce cri d'admiration : « C'est le plus beau vaisseau gothique qui existe au monde! » Mais laissons parler M. Jacques (1) et son exacte mesure : « C'est dit-il, une salle de près de quatre-vingt pieds de long sur soixante de large. Trois rangs de colonnes à chapiteaux ornés de trèfles, de feuilles d'artichauts, de palmettes, d'acanthes, traités avec un goût parfait, soutiennent ces voûtes de largeur inégales dont les arceaux présentent à leur intersection, des roses curieusement fouillées. Douze croisées jumellées, arrondies ou complétement circulaires, occupent le côté septentrional, tandis que des portes basses à ceintre conduisent à une double galerie *discrète* quoique éclairée par vingt fenêtres à fines arcatures trilobées. » Deux vastes cheminées à manteau pyramidal occupent le pan nord, près de la galerie.

Il est impossible de ne pas regarder ce très-noble vaisseau comme ayant été destiné à tenir des assises solennelles. Il n'est pas du tout isolé comme la salle voisine, dite le *Réfectoire des moines;* il communique au contraire avec l'ancien cloître ou *promenoir* et par suite avec les lieux réguliers ; il touche au *chartrier*.

M. Viollet-le-Duc (2) dit que c'était probablement, au treizième siècle, le « dortoir de la garnison », mais il n'y eut que plus tard au Mont une garnison proprement dite et nous indiquerons, en temps, ses logis.

D'un autre côté, si ces voûtes superbes ont abrité, comme on l'a répété si souvent les assemblées de *l'Ordre de Saint-Michel*, institué par Louis XI, ce ne put être que par occasion, une fois, deux fois peut-être (en 1469 et 72), puisque, dès 1476 et *statutairement* (3) les chevaliers tinrent leurs assemblées à Paris, dans l'enclos du Palais : il faut donc juger comme fantaisiste au premier degré la description de l'aimable écrivain qui a composé les *Souvenirs de Mme de Créquy* (4), quand il voit « la pompe féodale de notre vieille France, réfugiée dans cette galerie ». Nous ne demandons pas

(1) *Le M. S. M.* p. 71 et suiv.
(2) *Dict. rais. d'architecture française*; t. I.
(3) *Statuts de l'ordre de Saint-Michel.* Paris, 1725; p. 87 et 91.
(4) *Souv. de Mme de Créquy.* Paris, 1840 ; t. I, p. 81.

mieux qu'on y mette des écussons et des armures, cela fait bien partout, mais il n'y en avait point du temps de D. Thomas Le Roy et de D. Huynes qui font toujours foi pour quiconque veut le vrai. La salle des chevaliers était digne de ce nom, seulement, elle ne l'eut pas : les grandes annalistes du Mont Saint-Michel l'appellent tout uniment la SALLE DES PILLIERS.

M. V. Jacques (1) y place le *scriptorium* de l'abbaye et y voit ces longues tables où les moines, peignirent tant de parchemins admirables, orgueil de nos bibliothèques ; M. l'abbé Pigeon (2), serrant de plus près le problème, y met les assemblées générales des prieurs : aux jours de puissance, alors que des deux côtés de la mer un si grand nombre de prieurés étaient placés sous la crosse de Saint-Michel, la réunion de ces hauts dignitaires et des profès du couvent pouvait assurément remplir la magnifique étendue de cette salle.

Reste l'étage supérieur pour lequel supporter toute la Merveille fut construite, puisque sa construction élevait le *vrai* réfectoire des moines et le Cloître au plan de la basilique et des lieux réguliers. Ce réfectoire est ce qui s'appelle aujourd'hui le *Dortoir* ; le lecteur doit se fatiguer de ce jeu de raquettes qui renvoie les noms comme des volants, mais ici, nous n'avons plus à discuter : nous savons positivement par D. Huynes et D. Le Roy que la congrégation de Saint-Maur opéra ce changement au dix-septième siècle D. Huynes dit : « Pierre Bernard fit faire dans le réfectoire les deux dortoirs qu'on y voit (3) ». Et D. Le Roy : «... Les dortoirs haut et bas furent construits (1629) dans le *lieu qui servait de réfectoire à MM. les anciens* (4) ». Et pour que la topographie soit bien précices, le même D. le Roy ajoute ailleurs : « Ce grand (ancien) réfectoire (5) estait au plus hault endroit... »

La cause est, cette fois jugée. Je ne demande pas qu'on corrige ces malheureuses erreurs de nom qui sont tombées en usage, mais Il est bon que ceux qui tiennent à savoir le sachent : le réfectoire ainsi nommé n'a jamais été réfectoire, et MM. LES ANCIENS (les moines avant 1629) prenaient leurs repas dans ce qui est nommé le *Dortoir*,

Ce dortoir où l'on mangeait, mais où l'on ne couchait pas est une salle très-vaste qu'éclairent au nord et au midi de petites fenêtres

(1) P. 75.
(2) *Descript. du M. S. M.* p. 18, 19.
(3) T. II ; p. 207-208.
(4) T. I. ; p. 51.
(5) Ibid. ; p. 195.

longues, couronnés en nids d'abeilles. A l'est deux larges croisées donnaient la lumière abondamment. Au sud une sorte de galerie désigne très-bien l'emplacement de *l'analogium* ou chaire du lecteur.

Les bénédictins de Saint-Maur qui venaient remplacer *MM. les anciens* étaient de leur siècle, c'est-à-dire fanatiques du grec et du romain. A l'exemple de Fénelon, ils méprisaient l'art gothique; en faisant du réfectoire leur dortoir double, ils y prodiguèrent plus de mutilations que les prisonniers du temps moderne eux-mêmes, sur le compte de qui toutes les mutilations sont mises.

Mais nous voici à la merveille de la Merveille, au *Cloître* qui, Dieu merci, n'a été ni débaptisé, ni métamorphosé. Il porte sur la salle, dite des Chevaliers et paraît plus large qu'elle parce qu'il mord sur l'épaisseur du revêtement. Ici ce qui domine c'est l'élégance riante et charmante. Comme le dit M. le Héricher : les Montgomeries sont les racines de la Merveille, les deux salles du deuxième étage en sont le tronc, « le cloître en est la fleur (1). »

Le Promenoir (*Deambulatorium*) se compose d'une triple rangée de colonnettes régnantes sur lesquelles s'appuyaient, selon D. Le Roy (2) de gracieuses arcatures, supportent une terrasse plombée. Ces arcatures sont une des premières choses qui seront rétablies (3).

La colonnade appuyée contre les murs est en granit de l'île de Chausey; les arcades n'y sont séparées les unes des autres que par un simple trèfle, évidé; mais les colonnettes qui entourent le promenoir, alternées à l'œil par suite d'un léger et très-heureux défaut de symétrie offrent une riche variété de matières : stucs, calcaires et granitelles; des rosaces d'une exquise fantaisie s'épanouissent sous la frise brodée à jour qui règne au-dessus des ogives. Quelques colonnes manquent; M. E. Corroyer a eu, dit-on le très-habile bonheur de retrouver à la bourgade de la Luzerne la carrière même d'où furent extraits ces fûts délicieux et pourra remplir les vides.

Je ne puis résister au plaisir de citer quelques lignes de la description si technique et à la fois si pittoresque de M. de Montaiglon.

« Les colonnettes, dit-il (4), forment deux rangs distincts et sont plantées en herse, simplement pour n'avoir pas de massif dans les angles et partent du coin des deux carrés, dont la dimension est

(1) *Itinér. du voyage dans le M. S. M.* p. 86.
(2) T. II, p. 208.
(3) *Annales du M. S. M.* publiées par les PP. Missionnaires, 5e année, 6e livraison.
(4) *Le M. S. M.* Paris, 1877.

différente puisque le premier est renfermé dans le second. Chaque colonnette du plus grand carré se trouve couper par le milieu l'arcade du moins grand. Rien de plus charmant que ce chevauchement en diagonale, qui fait que les fûts forment une série de trépieds et les voûtes du couloir intérieur une suite de triangles.

Les visiteurs du Mont Saint-Michel remarquent souvent que « la figure » y fait généralement défaut dans l'ornementation. Ici, sans parler des rosaces dont les motifs variés à l'infini, sont rendus avec un art qui étonne, à ce point qu'il faudrait des jours entiers pour en admirer les exubérants détails, on trouve quelques sujets : ainsi un Christ en croix fait face au Réfectoire-dortoir et a pour pendant, un homme enveloppé de fleurs et de fruits. La colonnade du nord nous montre l'Agneau de Dieu sous un édicule à tourelles. Dans la galerie dn sud, paraît un groupe malheureusement très-mutilé, où l'on distingue encore deux personnages qui semblent debout pendant qu'un autre, assis au milieu d'eux, porte la cuculle monastique. Autour des têtes, en lit, en capitales gothiques : Mag Roge, Das Garin, mag Iohan, c'est-à-dire : *Maître Roger*, Dans (ou Dom) *Guérin*, *Maître Jean*.,,

La galerie de l'ouest était naguère la plus riche. On y remarquait une curieuse représentation de saint Francois d'Assise, avec cette inscription (en latin) « Saint Francois fut canonisé l'an du Seigneur 1628, en laquelle la construction de ce cloître fut achevée. » Le dessin de cette statue se trouve à la Bibliothèque nationale. A côté, vers l'église, on reconnaît encore un saint Benoît à la tête nimbée, tandis que, vers le nord, une image du Sauveur du monde assis sur une *exedra* bénit, entre deux anges qui tiennent un phylactère. A côté, nous reconnaissons le bienheureux évêque d'Avranches, Aubert, le front ceint d'une auréole, puis quatre têtes couronnées.

Ainsi était le Cloître, fleur de l'arbre claustral épanouie comme un sourire au milieu de « ces lieux réguliers » dont nous avons tant parlé : l'église, le chapitre, le réfectoire et le dortoir, où le moine vit, prie et meurt, pendant que la cloche, voix d'en haut parlant au-dessus du tabernacle, mesure sa tâche et sonne les instants qui le mènent en paix à sa dernière heure.

Cette cloche, dit la naïve poésie de D. Huynes, appelait sur les pieux voyageurs, égarés dans les périls des sables mouvants le regard de la souveraine clémence et tintait :

Toy qui commande à ces flux
Et reflux,
Fais qu'aucun mal ne *les* grève,
Et deffend ton Pelerin
En chemin,
Quand il passera la grève...

Tandis que le religieux lui-même, le MOINE, les mains jointes sur sa poitrine, entre les immensités du ciel et de la mer, poursuivait sa méditation sans fin et soufflait vers Jésus ce baiser de son ardente foi :

Je chanteray du Seigneur
La grandeur.
En la présence des anges,
Son Sainct nom je béniray
Et diray
Tous jours ses sainctes louanges (1)...

Paul FÉVAL.

(*A suivre*)

(1) T. I, p. XIX.

M. AUGUSTIN THIERRY

I

Quand j'ai publié, il y a près de trente ans, une critique de M. Augustin Thierry, la première qui ait discuté et contesté les résultats et la valeur historique de ses travaux, l'auteur de l'*Histoire de la conquête d'Angleterre* était à l'apogée de sa gloire. Son talent d'écrivain, de narrateur et de metteur en scène, sa science, comme aussi sa passion courant dans le sens du siècle, tout contribuait à lui faire une sorte d'auréole. Ses affreuses et précoces infirmités ajoutaient à son renom le « je ne sais quoi d'achevé » que donne le malheur; et il n'était pas jusqu'au mécompte infligé par les événements de 1848 à ses théories historiques, rattachées avec complaisance à une moyenne de libertés bourgeoises dont le régime de 1830 lui semblait un admirable parangon; il n'était pas jusqu'à ce mécompte amer qui ne tendît à consacrer l'éloquent aveugle et à le rendre vénérable aux yeux de tous.

Aussi notre critique fit-elle scandale. Elle passa pour une de ces hardiesses inconvenantes, dont les rédacteurs de *l'Univers* pouvaient seuls être capables. La presse garda à peu près le silence. C'était, vers 1850, la tactique encore réputée la meilleure envers ceux qu'on soupçonnait tenir pour le parti catholique. On avait horreur d'eux. On s'appliquait par tous les moyens à rejeter dans l'ombre leurs réclamations et leurs travaux. Rien de plus facile à l'égard de notre petit volume. Signé d'un nom inconnu, il était à peine hors des presses que la *Bibliothèque nouvelle*, dont il ouvrait une des séries les plus importantes, arrêtait ses publications et liquidait tous ses papiers. Quelques-uns des ouvrages dont elle se composait, recommandés par le nom des auteurs, Donoso Cortès, Dom Pitra, Melchior Du Lac, furent recueillis par les grandes librairies catholiques qui se chargèrent de leur assurer une condition dans le commerce.

En dehors de l'amitié et de la bienveillance de M. Louis Veuillot,

dont le crédit était encore bien jeune, rien ne pouvait recommander le critique de M. Augustin Thierry. Son livre, à peine venu au jour, tomba aux mains d'une de ces maisons qui détruisaient ou essayaient d'écouler à vil prix on ne sait où — pendant quelque temps ce fut en Amérique — les déchets et les rebuts des imprimeries françaises. *Habent sua fata libelli.* Il faut avouer qu'un certain nombre des exemplaires du cher petit livre qui m'avait coûté tant de veilles, fut mis au pilon : l'édition avait été tirée à dix mille ; le tiers environ périt ainsi tristement. Je me hâte d'ajouter que les bourreaux en furent aux regrets, quand ils virent les exemplaires réservés pour la vente disparaître rapidement. Au bout de quelques mois, en effet, il n'en restait plus un seul. Les séminaires et les presbytères de France avaient tout absorbé.. Il y avait par là un public qui avait goûté et apprécié ce travail.

Est-il bien séant de raconter ainsi les aventures d'un opuscule quasiment oublié, et les lecteurs d'aujourd'hui peuvent-ils prendre quelque intérêt à ces détails? J'insisterai cependant pour faire remarquer que le silence de la presse parisienne ne fut pas absolu. Outre *l'Univers* et divers recueils catholiques d'une publicité assez restreinte, une revue d'érudition fit mention de notre petit volume. La société, qui a fondé et qui dirige cette revue, se compose des anciens élèves de l'École des Chartes. Mais, le croirait-on? cette brève et bienveillante mention du travail d'un de ses membres, suscita presque un orage au sein de la paisible association. Critiquer M. Augustin Thierry, c'était vraiment un crime abominable!

La *Bibliothèque de l'École des Chartes* s'aguerrit néamoins, et, à quelque temps de là, elle me venait même en aide en réfutant, au sujet des communes, une des plus célèbres fantaisies de l'illustre historien.

Cela n'arrêta pas le scandale. Un rédacteur du *Journal des Débats*, ayant maille à partir avec *l'Univers*, croyait tenir la plus solide argumentation du monde, en rappelant que son contradicteur avait été le critique de M. Augustin Thierry. Ce stigmate lui paraissait fort propre à écarter un homme de toute discussion raisonnable.

II

M. Thierry était né vers 1795, à Blois. Son père, simple artisan, fut, après la réouverture des églises, chantre d'une des paroisses de la ville. Le fils eut une bourse au lycée d'où il passa à Paris,

à l'Ecole normale. Au moment où il quittait cette école, aux environs de la vingtième année, la France était envahie ; il usa de son privilège de normalien pour s'abriter de tout danger. Il se réfugia à Compiègne « dans une humble fonction de l'enseignement. » M. Renan (1), qui donne ce détail, ajoute que les scènes de l'invasion, dont le futur historien des races vaincues fut ainsi le témoin passif, lui « apprirent les lois de la conquête ».

M. Renan n'imagine pas qu'il puisse y avoir une manière plus élevée, plus patriotique et plus généreuse d'éprouver et d'apprendre ces terribles lois. Il insiste sur le fruit poétique que dut recueillir le grand écrivain du spectacle des malheurs de la patrie. « La guerre de 1813 à 1815, dit-il, est la seule de notre siècle qui eut quelque chose d'épique. Peu d'années ont été aussi féconde: que celles-là en grands enseignements et en soudaines ouvertures sur les choses de l'esprit. »

Les choses du dévouement à la patrie sont-elles absolument étrangères à ces amoureux de la liberté, et leur demeurent-elles fermées? Si M. Thierry n'a été sensible aux désastres de la France que par « les ouvertures de l'esprit », n'aurait-il pas préludé à la tactique des radicaux que nous avons vus si agiles à tourner les talons aux Prussiens et si alertes à s'abriter dans les fonctions administratives?

Lorsque la France fut délivrée, quand les fourgons de l'étranger eurent repassé nos frontières et que la paix régna partout, M. Thierry quitta ses humbles fonctions de l'enseignement, renonça à tout privilège et alla, sans péril, faire montre de patriotisme dans la presse libérale et les sociétés secrètes. Il devint *carbonaro* (2). Les engagements qu'il prit aux initiations de ces vilains et sots mysteres ne le gênèrent pas beaucoup après la victoire de 1830. Déjà infirme et aveugle alors, il ne quitta pas son labeur d'érudition et de littérature. Sans rôle public, sans fonctions administratives, purement voué aux commerces de l'esprit et de l'étude, il n'eut pas, comme plusieurs autres libéraux, à combattre ni à condamner ceux de ses anciens complices de la presse et des sociétés maçonniques, qui n'avaient pu ou voulu prendre du butin une part suffisante à les tirer du rang des mécontents. Malgré des liens anciens et de vives affections au *National*, M. Thierry s'était laissé ranger parmi

(1) *Essais de morale et de critique*, p. 124.
(2) M. Renan, p. 124.

les satisfaits. Les libertés frelatées du régime de Juillet comblaient les visées sociales de l'écrivain, et lui semblaient le véritable couronnement de tout son système historique. Nous avions remarqué, dans notre petit livre, comment la Révolution de 1848 avait troublé cette quiétude. Elle ne brouilla pas seulement les systèmes de M. Thierry; en confondant son esprit, elle atteignit l'intime de sa conscience. M. Renan note que, dans l'âme de l'historien, « s'étaient éveillés les besoins religieux que l'âge et le spectacle des révolutions font toujours naître (1). »

La phraséologie fade et perfide de M. Renan tend souvent à trahir la vérité qu'elle constate. Avec ce mouvement religieux qu'il estime « singulier, (2) » il reconnaît que, dans l'esprit de M. Thierry, s'était en même temps éveillé le dessein de corriger ses œuvres. Au fond de cette entreprise de révision, M. Renan ne veut voir qu'un travail de style, un scrupule d'artiste et le désir de faire disparaître « quelques inexactitudes (3) » inévitables dans des « ouvrages écrits d'abord sous le feu de la passion (4). »

Mais ce souci purement littéraire où « rien ne ressemblait à un désaveu » (5), insinue avec insistance M. Renan, ce souci littéraire se révélait et se confondait avec une inquiétude plus sérieuse et plus solide. La pensée de la mort y était liée. M. Renan ne se refuse pas à l'avouer; et selon lui, « le goût délicat (6) » qui engageait M. Thierry » à corriger ses livres, lui disait aussi « qu'il faut « mourir « dans une religion. Or, le catholicisme lui apparaissait comme la « plus complète des religions et surtout comme la religion de la « France (7) ! »

Quel mal prend l'auteur de la *Vie de Jésus* pour expliquer et surtout pour brouiller les choses les plus simples du monde! La vérité lui échappe néanmoins; il affirme que le célèbre historien s'attacha *sincèrement* (8) à la religion catholique. M. Renan voudrait reprendre ou diminuer sa proposition en assurant ensuite que cet attachement « sans prétention dogmatique (9) » n'avait « rien d'arrêté. »

(1) M. Renan, p. 135.
(2) M. Renan, p. 134. Comment ce mouvement religieux était-il « *singulier* » si « l'âge et le spectacle des révolutions en font *toujours* naître le besoin ? » p. 135.
(3) Id., p. 137.
(4) Id., p. 138.
(5) Id., p. 138.
(6) Id., p. 135.
(7) Id., p. 135.
(8) Id., p. 135-136.
(9) Id., p. 136.

Le perfide et onctueux écrivain n'a que trop raison d'ailleurs quand il ajoute que M. Thierry « ajourna les actes qui eussent sup-« posé une foi trop absolue ; (1) » et qu'il « écarta par des précau-« tions habiles les sollicitations » que M. Renan traite d'importunes et que la vérité qualifiera de charitables (2).

Tout en triomphant de ce lamentable entêtement de M. Thierry à refuser l'acte qui eût témoigné de sa foi absolue à l'Eglise, M. Renan calomnie l'historien, sans s'inquiéter de se contredire dans ses paroles, lorsqu'il ne veut montrer dans l'attachement « sincère » de M. Thierry à la religion catholique qu' « un sentiment exquis des « convenances et une merveilleuse entente de l'art de construire « une belle vie. (3) » L'art de construire une belle vie consiste-t-il à passer par le séminaire pour arriver à la *Vie de Jésus*? Il y a eu dans l'âme de M. Aug. Thierry, un combat que tous les chrétiens connaissent et dont un judaïsant seul pouvait médire. Saint Augustin a a raconté cette histoire, il y a quatorze siècles. Les corruptions de l'intelligence sont, en effet, aussi difficiles à soumettre et à vaincre que les révoltes de la chair. L'homme perverti dans son esprit, comme celui qn'emportent les sens, peut, longtemps avant de se décider à l'embrasser intégralement, entrevoir et même reconnaître spéculativement la vérité qui l'attire et qu'il fuit. Demain ! demain ! C'est le mot de tous les pécheurs, aussi bien des beaux-esprits que des libertins.

M. Renan a beau jeu, dans sa vilaine besogne, de soutenir que M. Thierry « prenait et laissait » parmi les dogmes de la théologie (4) ; que « ses moments de zèle étaient suivis de retour, (5) » et qu'il était « suspendu entre le doute et la foi (6) ». Le tort et la colomnie consistent à faire voir dans ces alternatives de faiblesses et de désirs un jeu et une hypocrisie, auxquels on applaudit d'ailleurs ; un habile « sentiment des convenances », une sage pratique de « l'art de construire une belle vie », une simple politesse enfin « portée jusque dans la mort (7) » qu'un goût délicat veut accueillir au sein d'une religion (8).

(1) M. Renan, p. 136.
(2) Id., *Ibid.*
(3) Id., p. 136.
(4) Id., *Ibid.*
(5) Id., *Ibid.*
(6) Id.
(7) Id., p. 136.
(8) Id., p. 135.

On comprend que M. Renan ne puisse être le témoin d'aucune sincérité. Il faut chercher d'autres preuves de la délicatesse des sentiments de M. Aug. Thierry.

III

En 1851, au mois de juillet, M. Hamon avait été installé curé de Saint-Sulpice. Un des premiers actes de son zèle fut la visite de toute sa paroisse. La paroisse de Saint-Sulpice est très populeuse ; et en 1851, elle était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. M. Hamon, en parcourut toutes les rues, en visita toutes les maisons et chacun des habitants. Cette visite dura, je crois, environ dix-huit mois ou deux ans. Le bon pasteur disait qu'elle avait été fructueuse, et qu'il y avait trouvé de grandes consolations. Ce fut en accomplissant ce devoir que M. Hamon se présenta chez M. Aug. Thierry. L'historien habitait, au milieu des jardins nombreux encore dans ce quartier, une modeste maison de la rue Notre-Dame-des-Champs. M. Aug. Thierry accueillit son curé avec effusion. M. Renan donne à entendre que ce fut avec ironie : « une fine et douce ironie que les personnes « d'un esprit étroit et dogmatique n'apercevaient pas (1). » Le cœur sacerdotal de M. Hamon devait être touché des déclarations de M. Thierry. Celui-ci confessait, en effet, très nettement la divinité de Jésus-Christ et l'autorité de l'Eglise : il détestait expressément l'erreur dont il avait été le jouet ; et il trouvait que « le plus noble « usage de la raison est d'adhérer aux enseignements divins (2). » M. Hamon aurait cru faire injure à son paroissien de supposer ces paroles énergiques uniquement dictées par « un genre de politesse « exquise réservée aux prêtres et aux femmes (3). » Les interprétations de M. Renan sont répugnantes ; elles témoignent d'un aiguisement d'esprit inconnu des honnêtes gens.

M. Hamon se fia à la sincérité de M. Thierry ; et, connaissant bien la faiblesse du pécheur qui a besoin d'être soutenue, il alla de l'avant, cultivant l'historien avec toute la charité du bon pasteur. Il tenait à l'éclairer ; il dut lui dire qu'il ne suffisait pas de croire et de confesser Jésus-Christ et son Eglise de bouche et même de cœur, qu'il fallait encore joindre aux sentiments les œuvres de la foi. M. Thierry ne reculait pas devant les conséquences de ses pensées et de ses

(1) M. Renan, p. 135-136.
(2) Allocution de M. Hamon aux obsèques de M. Thierry. *Vie de M. Hamon*, p. 246.
(3) M. Renan. p. 137.

désirs. Il était déjà membre honoraire des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. « Je viens en aide aux malheureux comme je peux, « disait-il, mais je sens que Dieu me demande autre chose, qu'il faut « me réconcilier avec lui par les Sacrements; je vous le promets, je « me confesserai, je communierai (1). »

M. Renan veut en vain infirmer une telle déclaration et insinuer que M. Thierry, « moins réservé dans ses paroles que dans ses actes « et ses écrits, dépassait quelquefois en conversation l'exacte mesure « de sa pensée (2). » Le curé de Saint Sulpice, expert en hommes, avait reconnu le cri de la conscience. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que les désirs peuvent être vains ; et il souhaitait lever le dernier obstacle qui sevrait M. Thierry des sacrements.

Il avait été question entre eux des travaux de l'historien. M. Thierry s'était, à ce propos, entretenu des critiques dont il avait été l'objet ; et, tout en reconnaissant ses erreurs, s'était montré mécontent et scandalisé d'avoir été repris sans charité, disait-il, par un catholique qui avait imputé à une hostilité malveillante contre l'Eglise ce qui n'était qu'un effet de l'ignorance (3). Il ne se borna pas à s'épancher sur ce point dans le sein du bon curé de Saint-Sulpice et à le charger de n'exprimer sa peine et son grief; il saisit l'occasion d'en faire part au public en des termes mesurés et discrets, même dans leur énergie, et tels enfin que les peut tenir un personnages éminent à l'égard d'un inconnu.

En 1853, un humble curé de la Bresse, M. l'abbé Gorini, avait publié, sous le titre de *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, deux volumes qui furent comme un coup de justice. Ils réfutaient les écrivains les plus illustres de ce temps et aussi toute la troupe servile qui, à la suite de ces beaux-esprits, fourrageait le domaine de l'histoire. Il n'y eut qu'une voix sur cet ouvrage, exécuté de main de maître, d'une sûreté d'érudition et d'une fermeté de raisonnement imperturbables. Personne ne songea à répliquer. Le juge compétent et sagace, mais beaucoup trop modeste, qui se révélait de la sorte, voulait bien m'exciter à partager, il disait même à compléter sa grande entreprise. Il me demandait des travaux analogues à mon volume sur M. Thierry ; et après avoir signalé diverses énormités de cet historien, il croyait utile de renvoyer ses lecteurs

(1) *Vie de M. Hamon*, p. 247.
(2) M. Renan, p. 137.
(3) *Vie de M. Hamon*, p. 236.

à mes pages. « Ce précieux travail sur l'historien de la conquête, disait-il, en désignant mon petit livre, je me permets de le recommander comme étant à la fois une introduction et un supplément à ma *Défense de l'Eglise :* une introduction par les questions générales qui y sont traitées ; un supplément par la justification si lumineuse qu'on y trouve de l'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc (1). »

Le prix que M. Gorini voulait bien mettre à mon travail n'empêcha pas M. Thierry de s'honorer en félicitant l'auteur de la *Défense*. Il admirait qu'un ouvrage de recherches aussi considérable ait pu être exécuté dans un presbytère de village. Mais il tenait à distinguer et à séparer ce que M. Gorini avait voulu unir.

« Je fais à vos critiques, écrivait-il, une attention d'autant plus sérieuse que pour la vraie science et la parfaite convenance elles se distinguent bien heureusement de la polémique soutenue dans la même cause par d'autres personnes (2). » La presse parlementaire, fusionniste et *cocardière* de ce temps s'empara de ces paroles et en tira un long chapelet d'aménités pour *l'Univers*. Elle ne cherchait pas d'ailleurs à distinguer entre les divers écrivains, ni à en viser l'un plus que l'autre. L'école entière recevait les coups.

En même temps qu'il jugeait aussi sommairement notre travail, M. Thierry confirmait un bruit public, et annonçait son entreprise déjà commencée de la correction de l'*Histoire de la conquête*.. « Je soumets, disait-il à M. l'abbé Gorini, cet ouvrage bien des fois remanié partiellement à une révision d'ensemble, à une collation avec les textes originaux non dans une vue particulière, mais dans l'intérêt général de la vérité historique. Toutes les erreurs que j'ai pu commettre et qui m'ont été signalées consciencieusement seront corrigées par moi, selon ma conscience d'historien (3). »

Il faudrait examiner et éprouver de bien près ces paroles pour y découvrir les interstices où M. Renan voudrait glisser le venin de ses doucereuses et mélancoliques interprétations. Mais comme le démon est subtil, et qu'il est fort ! comme il sait se jouer des pauvres âmes dénuées de la vertu des sacrements ! comme il les trompe et les leurre ! C'est dans « sa conscience d'historien » que M. Thierry trouvait des raisons de résister à la grâce qui le poursuivait et le pressait.

Il ne connaissait l'Eglise que par les spéculations de l'esprit :

(1) *Défense de l'Eglise*, t. I, p. 251. — Seconde édition, t. II, p. 538.
(2) M. l'abbé Gorini. *Défense de l'Eglise*. 2e édit., t. I. Avertissement. *Lettre* de M. Thierry : 1er septembre 1855.
(3) *Ibid.*

pouvait-il deviner la suavité et la légèreté de son joug? Il croyait le respect de cette mère incompatible avec la liberté, et il tenait à lui faire honneur librement. Il estimait même qu'elle pouvait être intéressée à recevoir un hommage uniquement inspiré par « l'intérêt général de la vérité historique » ; et il supposait, sans se l'avouer peut-être, que l'intérêt catholique était une « vue particulière », dont la vérité historique pouvait se désintéresser. C'est une commune folie des prétendus libres-penseurs que la liberté n'existe pas au sein de l'Eglise, comme s'il pouvait y avoir un bien ou une joie sur la terre, dont Jésus-Christ n'ait fait son épouse la dispensatrice privilégiée au milieu des hommes.

M. le curé de Saint-Sulpice, esprit dogmatique, comme dit M. Renan, c'est-à-dire solide et nourri des clartés de la théologie, n'eût rien compris à ces scrupules précieux ni à ces vagues réserves, s'il n'eût été, par son charitable et fructueux ministère, initié depuis longtemps aux subterfuges des pécheurs et aux illusions que le démon peut susciter dans les âmes livrées à ses puissances.

M. Hamon ne pouvait faire beaucoup de cas des objections contre l'Eglise, tirées de l'histoire; les témoignages humains ne s'évanouissent-ils pas en présence du témoignage divin? Et les scrupules de l'esprit sont-ils à considérer devant le besoin des âmes? M. Thierry était en mauvais état ; sa vie, depuis près de trente ans, semblait tenir du prodige; la paralysie le gagnait tous les jours; elle l'avait privé, l'un après l'autre, de l'usage de tous ses membres; la suffocation l'étreignait à toute minute, son existence n'était qu'une agonie. M. Hamon ne pouvait pas ne pas presser ce pauvre malade. Mais M. Thierry était entiché de sa fantaisie; ses livres devaient être corrigés avant la réconciliation de l'auteur à l'Eglise, afin de mettre hors de soupçon l'indépendance de l'historien, et que ses désaveux ne puissent être attribués à l'influence du clergé, mais bien uniquement à une consciencieuse reconnaissance de la vérité. En résistant à la charité et à la vertu de l'Eglise, M. Thierry ne voulait cependant pas les refuser. Il en connaissait le prix, il en sentait même le besoin, il voulait s'en ménager le bienfait; il s'agissait pour lui de gagner du temps. Demain! demain!

IV

Je ne sais dans quelle circonstance ni à quel moment il avait noué des relations avec le P. Gratry. Mais le philosophe de l'Oratoire

était l'un de ses familiers. Or, un jour que M. Hamon rendait visite à M. Thierry, il trouva près de lui le P. Gratry. En présence de deux témoins, que le P. Gratry ne nomme pas, M. Thierry, prenant la main de l'oratorien, dit à M. Hamon d'un ton à la fois ému et souriant (1) : « Monsieur le curé, je vous prends à témoin qu'aujourd'hui j'institue et installe M, l'abbé comme mon directeur de conscience. C'est lui qui maintenant répondra de moi. » J'ignore si le P. Gratry, qui rapporte ces paroles, était pleinement instruit des démarches et des instances de M. Hamon, et s'il a compris toute la portée de cette petite scène. M. Renan, qui envenime les choses, n'aurait pas absolument tort d'y signaler « l'habileté des précautions » de M. Thierry à « écarter des sollicitations » qu'il trouvait trop pressantes. M. Hamon parut du moins comprendre à peu près de cette sorte. Il vit là une manière de congé et l'expression du désir du malade de n'être plus sollicité pour sa conscience. Le bon curé ne cessa de visiter M. Thierry à titre de paroissien ; il laissa au P. Gratry le soin de conduire et de diriger cette âme vers la vérité et la lumière qu'elle aimait et qu'elle redoutait tout à la fois, et dont elle se promettait de jouir un jour.

Malheureusement le P. Gratry, esprit brillant, délicat et subtil, philosophe de sentiment, habitué aux régions éthérées de l'imagination plutôt qu'aux solidités de la raison ou du dogme et surtout qu'aux énergies et aux ardeurs de la charité, le P. Gratry était plus qu'indécis et timide dans l'exercice du ministère sacerdotal. Il entrent avec l'âme qui s'était fiée à lui et dont il avait à répondre, un commerce d'esprit et de dévotion qui ne laissa pas d'être utile, si quelque chose peut être utile aux âmes en dehors des sacrements qui donnent la vie. M. Thierry s'épanchait volontiers avec son directeur, et avait avec lui ce qu'on pourrait appeler des effusions de piété. M. Hamon avait été surpris et ravi de trouver cet ancien carbonaro familier avec les plus belles prières de l'Eglise. On organisa pour le pauvre aveugle une manière de service religieux ; les jeunes prêtres, postulants de l'Oratoire, allaient, tour à tour, lui lire, le dimanche, l'office divin et les prières de l'Ordinaire de la messe. M. Thierry tenait extrêmement à cette pratique de piété, et en témoignait la plus vive reconnaissance.

Le P. Gratry avait souvent sujet d'admirer le zèle de ce néophyte et son attachement à l'Eglise. Il constate que la correction de ses

(1) Le P. Gratry. *Connaissance de Dieu*, note, p. 462.

ouvrages était la préoccupation constante de son esprit, et qu'il s'y appliquait avec passion. M. Thierry, en effet, manifestait sa joie quand il pouvait se rendre le témoignage d'être parvenu à extraire de quelqu'une de ses pages ce qu'il en appelait lui-même le venin. Le temps se passait de la sorte. L'illusion du malade avait-elle gagné le directeur ? L'esprit libéral, dont était féru ce dernier, se joignit-il à son inexpérience du ministère pour le détourner de tout ce qu'on aurait craint qui eût pu attenter à la liberté de conscience du moribond?

C'était un moribond, en effet. « La vie de l'esprit était la seule « qui lui restât », dit M. Renan (1); de funestes symptômes faisaient pressentir une fin prochaine, et M. Thierry sembla plusieurs fois faire bon marché de cette liberté qu'on respectait si malheureusement à son égard. De plus en plus explicite dans ses déductions philosophiques, il déclarait, en effet, à ses derniers jours, et déclarait énergiquement que « tout était bon, raisonnable, salutaire « dans l'Eglise, tout, disait-il, jusqu'aux moindres pratiques! L'on « ne peut en omettre aucune, précisait-il, sans avoir à le regretter. « On a tort d'hésiter, insistait-il; il faut en arriver là (2). » On a peine à s'expliquer comment le directeur écoutait platoniquement de tels aveux, qu'il enregistre avec soin; et comment le prêtre ne retournait pas contre ce mourant et pour son salut, ces armes qu'il offrait, pour ainsi dire lui-même, et dont il reconnaissait son pressant besoin puisque, selon la remarque de M. Renan confirmée par le P. Gratry, M. Thierry se préoccupait uniquement alors de la fragilité de sa vie (3). Oh! l'illusion de la liberté!

Quel réveil aussi, quelle douleur, quel effroi quand on vint annoncer au P. Gratry que M. Thierry, qui lui avait confié son âme, avait été pris de « ce subit engourdissement (4) — c'est l'expression du P. Gratry — dans lequel il s'est endormi. » Le directeur courut en toute hâte au lit de l'agonisant. Il le trouva sans voix. « Il n'avait « plus, dit-il, qu'une vague connaissance de ce qui se passait « autour de lui (5). » Eperdu, tourmenté, désolé, le P. Gratry provoqua et attendit vainement « un moment lucide ». Ne sachant

(1) Page 138.
(2) Le P. Gratry, p. 464.
(3) « Une seule pensée le préoccupait. Aurait-il le temps d'achever les corrections qu'il avait commencées? » Renan, p. 138.
(4) P. Gratry, p. 464.
(5) Le P. Gratry, *ibid.*

que faire, il eut « la pensée d'amener près du malade le P. Pététot, « qui a tant d'expérience du lit de mort, » dit-il. Le P. Pététot crut pouvoir donner l'absolution. M. le curé de Saint-Sulpice administra les Saintes Huiles. M. Thierry mourut le surlendemain, sans avoir repris connaissance. A-t-il eu le sentiment des charitables secours qui lui ont été offerts? Le P. Gratry croit pouvoir l'espérer (1). Il faut l'espérer avec lui. Mais que cette mort est douloureuse et qu'elle semble terrible!

Un philosophe chrétien a pensé que le péché contre l'Esprit-Saint, ce péché qui ne se pardonne ni dans ce monde ni dans l'autre, pouvait être un mauvais livre. Ce n'est là qu'une pensée : elle est effroyable. L'exemple de la mort de M. Thierry ne serait pas pour l'infirmer. Mais les jugements de Dieu sont impénétrables et l'Eglise est la mère de l'espérance.

V

Les corrections, que M. Thierry se piquait d'achever avec l'autorité du libre penseur, avaient été entreprises généreusement. « La critique même peu sérieuse le trouvait docile et prêt à se réformer », dit M. Renan (2). Nous ne nous attendions pas, néanmoins, à un acquiescement à nos observations aussi complet que nous l'avons trouvé en certains endroits. En comparant la nouvelle rédaction avec les anciennes, il semble évident que M. Thierry a travaillé sans se séparer de notre petit volume. Même quand il ne fait pas droit à nos remarques, on peut maintes fois reconnaître qu'il les avait présentes à l'esprit; il y répond parfois, parfois il regimbe; le plus souvent, il adhère absolument et autant qu'il peut. Il biffe des pages et des pages entières, il en modifie d'autres; il complète ses récits conformément aux documents que j'avais cru pouvoir indiquer.

Malheureusement, ces corrections sont inachevées. M. Thierry, tout en travaillant avec passion, produisait peu. « Il dictait quinze à vingt lignes par jour (3). » Le scrupule du littérateur et sa jalousie de la perfection se joignaient à ses infirmités pour lui imposer cette réserve. Dictait-il même, fixait-il quinze à vingt lignes tous les jours? Il n'a corrigé que les deux premiers volumes

(1) Il remarque que, « très agité avant la venue du curé, le malade parut très calme pendant toute la cérémonie, » p. 465.
(2) M. Renan, p. 137.
(3) M. Renan, p. 132.

de son *Histoire de la Conquête*. Il abordait le neuvième livre de cet ouvrage quand la mort l'a saisi.

Ces corrections ne sont pas seulement inachevées, elles sont encore parfois incomplètes ou insuffisantes. Dans sa lettre à l'abbé Gorini, il avait annoncé, on s'en souvient, qu'il les voulait faire « selon sa conscience d'historien », dans l'intérêt général de la vérité historique et non dans une vue particulière. En avançant en besogne, avait-il conquis une plus haute lumière? Il se flattait de réformer ce qu'il avait pu écrire « contre la vérité dans tous les sens (1). » L'intention est admirable. L'étendait-il à tout ce qui pouvait blesser la foi et nuire aux âmes? Les moyens lui faisaient défaut. S'il est bien vrai que, dans l'erreur même coupable, se mêlent divers éléments étrangers, pour ainsi dire, qui s'imposent jusqu'à un certain point à la volonté pervertie; si les préjugés, par exemple, la passion et les déductions des faux principes admis antérieurement et dont l'esprit a été nourri, concourent souvent à entretenir une manière de fausse conscience et de prétendue bonne foi; on doit reconnaître aussi que la conquête et la possession de la vérité ne sont pas uniquement l'affaire de la volonté ni de la puissance de l'œil de l'homme : il faut encore au moins l'élément de la lumière. La lumière est une grâce. En est-il de plus précieuse que la connaissance des erreurs où l'on a vécu? Cette grâce, comme toutes les grâces, vient de Dieu. C'est un don où l'intervention des sacrements est nécessaire. Ils communiquent les clartés surnaturelles qui font apparaître des monstruosités là où les lumières naturelles obstruées d'ailleurs par les préjugés et les passions, n'avaient vu que logique, enchaînement des faits ou simple interprétation des documents. M. Thierry, privé de l'amour et du respect que communiquent les sacrements, pouvait-il corriger complétement ses œuvres? Il a beau vouloir en extraire et poursuivre le venin, le venin persiste et se maintient en se cachant. L'historien en élague les plus monstrueuses efflorescences. Il ne laissera plus conclure de ses récits que saint Grégoire le Grand, saint Léon IX ou saint Grégoire VII sont des scélérats, des menteurs, des ambitieux uniquement remplis d'orgueil; il leur accorde désormais et volontiers un certain bénéfice des bonnes intentions; mais il accuse encore trop souvent leur peu de perspicacité, leur ignorance, les sacrifices qu'ils

(1) P. Gratry, p. 466.

font de la justice à des intempérances de zèle et à de gratuites et déraisonnables exigences d'une discipline arbitraire.

Aussi, sans contester la bonne volonté de l'auteur, il faut signaler l'insuffisance de ses corrections aux yeux de l'histoire comme aux yeux de la foi. Deux volumes seulement sur quatre dont se compose *l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, ont pu être entièrement revus par M. Thierry. Ses autres ouvrages, — *Lettres sur l'Histoire de France*, *Récits des temps mérovingiens*, *Dix ans d'études historiques*, — demeurent « pleins de la passion qui les a dictés, » comme dit M. Renan.

Cependant le bruit de la conversion de M. Thierry, l'éclat de son entreprise de révision, la magnanimité de l'aveu de ses erreurs, ont ajouté aux charmes de son talent. La popularité de ses ouvrages s'en est accrue. Nous nous étions décidés à entreprendre notre critique, il y a trente ans, en rencontrant les livres de M. Aug. Thierry au seuil des maisons religieuses d'éducation. C'est de l'histoire, disait-on! Combien ne le répète-t-on pas davantage aujourd'hui où l'esprit de libéralisme et de confusion est tellement répandu parmi les fidèles et jusqu'au sein même du clergé! La mémoire de M. Thierry ne se montre pas seulement appuyée du témoignage futile, bien qu'encore brillant du P. Gratry; elle est aussi protégée, en quelque sorte, par la charité du vénéré M. Hamon. Les esprits sont prompts : il est aisé, sinon raisonnable, surtout dans un temps troublé comme le nôtre, d'appliquer à des livres que M. Hamon n'avait jamais lus, les éloges que le saint et bon curé faisait du cœur et des intentions de l'auteur. Nous estimons donc qu'il ne serait pas inutile de reproduire aujourd'hui notre travail de 1850.

Si nous le reproduisions tel qu'il a paru jadis, ce ne serait pas pour en appeler du jugement sommaire porté par M. Thierry. Il ne serait pas difficile de corriger la diction de ce petit ouvrage, même sans en faire disparaître l'air de jeunesse. Mais il nous est avis que si M. Thierry, qui invoquait sa conscience d'historien, avait pu consulter aussi sa conscience de catholique, il aurait eu vraiment horreur de ses procédés envers la sainte mère Eglise, et qu'il eût compris l'indignation qu'ils devaient provoquer parmi les fidèles. Je ne tiendrais pas à excuser certaines vivacités de plume devant le scandale des assertions odieuses et gratuites d'un historien de talent. Il est des cas où l'indignation, à mon sens, ne messied pas, même à l'âge mûr. D'ailleurs, dans les essais de réfutation qui sont néces-

saires de la part des catholiques, nous pouvons toujours compter sur l'aide du bon Dieu; et sa grâce est là pour réparer les légers excès où la passion pourrait emporter nos phrases. Mon petit livre de 1850 en est un exemple. S'il a méconnu quelques convenances, il n'a pas du moins empêché le travail de la vérité dans l'âme de M. Thierry. Je tiens bien plutôt qu'il y a concouru; et je me crois fondé à réclamer, non sans complaisance, une certaine part, pour ma petite œuvre de jeunesse, dans l'entreprise généreuse de correction et de rétractation à laquelle M. Thierry a consacré ses dernières années.

VI

Les difficultés étaient innombrables et propres à rebuter une vulgaire énergie. Je laisse de côté les engagements intimes du succès, de la gloire et de la complaisance qu'on y trouve. Je ne parle pas de la débilité des forces ni des infirmités cruelles de l'historien, bien propres à conseiller et à imposer même le repos à la conscience la plus délicate.

Ces infirmités obligeaient M. Thierry à recourir à des aides. A l'époque où il entreprit la correction de ses ouvrages, il avait pour secrétaire, c'est-à-dire pour collaborateur subalterne et non sans influence, un écrivain qui se targuait du titre de catholique. C'est à ce catholique, sans doute, que M. Thierry devait son agrégation aux conférences de Saint Vincent de Paul. Mais ce secrétaire était un catholique libéral; et, tout en s'intéressant à la conversion de M. Augustin Thierry, il ne semble pas avoir pu contribuer à lui faciliter volontiers la vraie lumière sur les points de critique historique où les décisions de l'Église, la puissance des Papes, leur renom d'honneur et de sainteté, se trouvent engagés. Poussant, en effet, à leurs justes conséquences les principes de son libéralisme, ce secrétaire de M. Augustin Thierry, après s'être fait l'organe affidé et l'interprète public des préjugés du second empire contre Pie IX et le Concile du Vatican, est devenu le serviteur et l'instrument à gages du gouvernement de Berne dans la persécution de l'Église de Bâle.

Que dire du P. Gratry? Les témoignages de son peu de consistance sont publics. Que serait-il arrivé du philosophe de l'Oratoire, si on avait gardé envers lui l'attitude expectative que le prétendu respect d'une fausse liberté de conscience lui imposa si malheu-

reusement auprès de M. Thierry? On sait le dépit que lui avait causé la condamnation des détestables et frivoles ouvrages que lui inspirèrent les passions libérales, au moment du Concile. Sur les papes qui tiennent une si grande place dans les écrits de M. Thierry, et aussi sur la liturgie, quels conseils et quelles lumières pouvaient apporter le futur calomniateur du pape Honorius et l'intempérant détracteur du bréviaire romain?

Cependant il ne faut pas diminuer la part d'influence que ces deux catholiques libéraux ont pu et ont dû à titre divers avoir auprès de M. Thierry, surtout en présence des autres amis de l'historien. Là était surtout le grand obstacle. Le commerce de l'amitié n'était pas pour l'aveugle un simple délassement de l'esprit; c'était plus qu'un aiguillon ou un encouragement; c'était presque un concours à l'œuvre, comme une préparation et une première élaboration. On discutait, autour du lit du paralytique, les textes qu'il invoquait et qu'il interprétait et les corrections qu'il en voulait déduire. Or les amis de M. Thierry étaient ceux que le courant des opinions de toute sa vie avait pu lui amener. Il les a signalés, stigmatisés, on pourrait dire, en faisant un choix au milieu d'eux. Préoccupé de la fragilité de sa vie, tandis qu'il remettait son effective réconciliation avec Dieu par les sacrements, il avait tenu à se mettre en règle vis à vis du public, au sujet de la correction de ses ouvrages; et il avait pris des mesures pour en protéger l'intégrité. L'exécuteur testamentaire, à qui a été imposée cette mission de confiance, est M. Henri Martin.

Ce nom dit tout. M. Thierry ne pouvait se faire illusion. L'ineptie de M. Henri Martin, en fait de religion, est avérée. En outre, au triple point de vue de la littérature, de l'érudition et de l'intelligence, ce sénateur n'est-il pas le dernier des humains? Celui qui cheville, comme disait plaisamment Alfred de Musset, passe encore bien avant lui.

La confiance que M. Martin a inspirée à M. Thierry, ne prouve-t-elle pas le dénûment où se trouvait l'historien? Faudrait-il croire qu'il a voulu aller au-devant des soupçons qui auraient pu s'élever contre un exécuteur testamentaire plus croyant et plus intelligent? L'infirmité religieuse et intellectuelle aurait-elle été un titre à ses yeux?

L'édition posthume de l'*Histoire de la Conquête*, révèle un détail plus extraordinaire encore que le choix de M. H. Martin. C'est la

collaboration de M. Renan. Les éditeurs ont pris soin en effet de donner un canevas de diverses corrections proposées à M. Thierry par M. Renan. Il s'agit de l'histoire de saint Thomas de Cantorbéry. On sait que M. Thierry a commis la grave erreur de faire de saint Thomas un Saxon, tandis qu'il était de race normande. L'historien mettait ainsi sur le compte de l'inspiration nationale, toute cette grande lutte de l'archevêque et du roi, qui a eu lieu au nom des prérogatives de l'Eglise et à l'honneur de la liberté des consciences.

Les corrections proposées par M. Renan sont vraiment naïves. Elles consistent à remplacer la qualification d'*Anglais*, toutes les fois que M. Thierry la donne à saint Thomas, par celle plus véridique de *Normand;* et lorsque M. Thierry établissait que l'archevêque, dans sa lutte avec le roi normand, représentait les droits *des vaincus, parce qu'il était Saxon;* M. Renan propose d'écrire : *parce que, bien qu'issu de la race normande, l'archevêque s'élevait contre les abus issus de la conquête.* Ce système de corrections faciles pourrait témoigner de la frivolité des thèses historiques. Nous ne prétendons pas l'examiner. Il suffit de constater cette collaboration. M. Renan, dans ses retouches, n'allait pas à rien désavouer; mais s'il a préparé de la même manière les corrections que M. Thierry a fixées, ce n'est pas de lui que l'illustre historien a pu tirer le moindre secours ni la moindre lumière pour accomplir son désir de rétracter ce qu'il avait écrit contre « la vérité dans tous les sens ».

Ce désir cependant n'a pas été stérile. A travers l'hostilité flagrante ou l'ineptie absolue de ses intimes, livré à l'excessive discrétion de celui qui avait trop à la légère répondu de son âme, M. Thierry n'en a pas moins élevé un monument touchant, bien qu'imparfait, de son amour de la vérité. Pour n'être pas parvenu aux sources sacrées et lumineuses, il n'en fut pas moins énergique dans ses efforts. Tout en proscrivant ses livres qui restent dangereux, il faut rendre justice à sa mémoire et signaler sa volonté généreuse d'atteindre la vérité et de rendre hommage à l'Eglise, dont il ne lui a pas été donné de goûter ici-bas les inépuisables et miséricordieuses tendresses.

Léon Aubineau.

BERNADETTE

(LA SŒUR MARIE-BERNARD) (1)

V

Avant de continuer cependant à répéter, avec grande édification pour nos lecteurs et pour nous, ces échos du cloître tranquille, qu'il nous soit permis, afin d'éclairer davantage la physionomie de Bernadette, d'interrompre un instant les pieuses sœurs de Saint-Gildard et de raconter nous-même quelques souvenirs personnels qui se rattachent à la Voyante de Lourdes, à son rôle historique, et à l'humble livre que notre main écrivit.

Ceux qui connaissent ce livre se rappellent peut-être qu'en l'année 1862, c'est-à-dire bien avant l'époque où il fut composé et publié, son auteur avait été miraculeusement et instantanément guéri d'une maladie de la vue par l'eau de la Grotte et l'intercession de Marie Immaculée.

Le récit de cette guérison ayant été adressé à M. le Curé de Lourdes il en fut, paraît-il, très ému. Et, sous le coup de cette émotion, il eut comme un pressentiment et une sorte d'intuition de l'avenir. S'étant rendu ce jour-là ou le lendemain à l'hospice de Lourdes, chez les bonnes Sœurs de Nevers qui y soignent les malades et y

(1) Voir la *Revue* du 30 avril 1879. — La reproduction de cette Etude, que l'auteur se propose de revoir, de corriger s'il y a lieu, de compléter, avant de la publier très-prochainement en volume, est pour le moment formellement interdite.

font l'Ecole aux enfants, il leur lut ces quelques pages. Après cette lecture, il prononça de sa voix grave et ferme, cette parole qui les frappa, — parole répétée souvent depuis par celles qui l'ont entendue, car elles se plaisent à en témoigner.

— Voilà l'homme qui sera l'historien de Notre-Dame de Lourdes! La Sainte Vierge l'a guéri pour cela. Elle vient de se le choisir.

Il devait en être ainsi en effet, bien que celui qui trace ces lignes ne l'eût alors aucunement compris.

*
* *

En 1863, j'allai à Lourdes sans autre but que de remercier Celle qui m'avait guéri par un acte surnaturel de sa puissance et de sa bonté. Je connus le Curé des Apparitions... Je m'entretins longtemps et plusieurs fois avec Bernadette. Je recueillis avec un soin pieux les moindres détails de ses récits; je notai toutes ses réponses à mes questions, questions que je faisais le cœur frémissant, avide de découvrir, dès ici-bas, quelque chose des gloires du ciel et du travail de Dieu.

De son côté le Curé Peyramale, qui avait été, après Bernadette, le grand ouvrier de Notre-Dame de Lourdes, me raconta divers épisodes du drame divin qui s'était déroulé à Lourdes; et j'entrevis, vaguement encore, l'histoire intime et détaillée de ces merveilleux événements, dont la brève Notice (1) que j'avais lue ne présentait que l'ensemble et, pour ainsi dire, l'esquisse générale.

A l'ombre de la Grotte, au bord de la surnaturelle Source, en face de cette excavation déserte où la Vierge avait posé son pied, je formai (sans pourtant en prononcer le vœu) le projet d'écrire, si la grâce de Dieu me le permettait, cette histoire surhumaine.

M. le Curé de Lourdes, qui avait depuis près d'un an, comme on vient de le voir, la pensée que j'étais marqué pour cette œuvre, me répondit lorsque je lui fis part de mon dessein :

— C'est la voix de Marie qui vous a parlé.

Mgr Laurence, évêque du diocèse, mit à ma disposition les Archives de l'Evêché, les procès-verbaux de la Commission d'enquête,

(1) *L'Apparition à la Grotte de Lourdes en* 1858, notice rédigée par M. l'abbé Fourcade chanoine, secrétaire de la Commission.

les rapports des Médecins, les correspondances nombreuses qu avaient été échangées.

*
* *

Ce ne fut pourtant que quelques années plus tard, en 1867, que je commençai mon travail, dépouillant d'abord avec un soin minutieux les multiples documents qui m'avaient été confiés. Déterminé à tout contrôler, à tout vérifier, à tout élucider, je pris la résolution d'effectuer voyages sur voyages pour interroger tous ceux qui avaient été témoins de ces faits inouïs, pour voir de mes yeux ceux qui avaient été guéris par miracle, pour m'enquérir de ces incidents extraordinaires auprès de leurs médecins, de leur famille, de leur entourage, de leurs voisins.

Avant tout je me rendis à Nevers où Bernadette était entrée en religion.

Guidé très sûrement dans mes informations par l'étude approfondie des documents manuscrits ou imprimés que j'avais en main, je pus, en la questionnant de nouveau, combler toutes les lacunes dans le récit des Apparitions, éclaircir ce qui me semblait obscur et parvenir ainsi à me rendre un compte exact et très net de tout ce qui concernait les Visions surnaturelles dont avait été favorisée la privilégiée de Marie, de tous les faits auxquels elle avait été directement mêlée.

Inscrivant minutieusement toutes ses paroles, je lui répétais à mon tour ce qu'elle venait de me raconter, afin d'être bien sûr de la vérité, non seulement dans sa physionomie générale, mais encore dans la nuance particulière du moindre détail isolé (1).

Après m'avoir tout dit, après m'avoir donné de la sorte tout ce qu'elle possédait elle-même dans le trésor de ses souvenirs, Berna-

(1) La Révérende Mère Joséphine Imbert, Supérieure générale des Sœurs de Nevers, présente à ces entretiens, ainsi que la Révérende Mère Eléonore, assistante, qui vit encore, s'étonnaient parfois de telle ou telle de mes interrogations :

— Est-ce que vous raconterez ceci ? me disaient-elles à quelque demande, en apparence inutile et superflue. Ce serait sans intérêt.

— J'en conviens avec vous : mais il est nécessaire que je sache même les détails secondaires, perdus dans la pénombre, pour avoir un sentiment plus vif et plus vrai des faits principaux, pour pouvoir les présenter dans toute leur réelle physionomie. Je veux que rien ne m'échappe. L'historien ne doit pas tout relater, sans quoi il serait oiseux, interminable et puéril. Mais il doit tout connaître ; le moindre incident peut contenir une lumière et éclairer l'esprit qui veut ressusciter le passé.

dette me promit un autre secours, celui de ses prières, et je quittai Nevers pour reprendre mon voyage d'exploration intellectuelle.

VI

Il me serait difficile d'exprimer à quel point j'avais été remué jusques au fond de l'âme, tant à Nevers qu'à Lourdes, toutes les fois que Dieu m'avait fait la grâce de m'entretenir avec cette Enfant de prédilection, et de l'entendre me parler de la Vierge sans tache qu'elle avait contemplée dix-huit fois aux Roches de Massabielle. Rien ne peut donner une idée de l'imposante candeur de sa parole et de la pure lumière de son regard. Je ne sais quoi de supérieur à la terre, non par la puissance, mais par une pureté auguste, paraissait habiter en cette enfant. Son regard était un reflet du firmament : l'accent de sa parole était un écho du Paradis.

En l'écoutant, en la voyant, mes larmes, malaisément contenues, oppressaient ma poitrine, et j'éprouvais quelque chose de ce que ressentirent les disciples d'Emmaüs alors qu'ils écoutaient l'entretien du Divin voyageur. « Ne nous semblait-il pas que notre cœur était tout brûlant au-dedans de nous-mêmes, quand il nous parlait dans le chemin et nous expliquait les Ecritures? » Ainsi étais-je moi-même en présence de cette innocence radieuse, me racontant à moi, indigne, les Apparitions de Marie et les beautés de la Vierge immaculée.

Et lorsque, recueillant mon âme, je commençai à écrire la divine histoire, j'avais toujours devant moi la mémoire et l'image de cette âme virginale, tout embaumée du parfum des cieux. Et, dans le cours du récit, quand, je venais à rencontrer le souvenir de Bernadette, à esquisser son portrait, à redire ses paroles, voilà que ma plume s'attendrissait comme elle le fait en ce moment où j'écris près de son cercueil; voilà que mon pinceau allait de lui-même chercher ses plus délicates couleurs et qu'il s'attardait, avec amour et piété, à tracer les contours si purs de ce céleste visage humain, de cette angélique figure d'une enfant de la terre, de cette idéale réalité.

Mais tandis que je m'abandonnais ainsi à la chrétienne joie de parler en toute vérité, il me vint un jour, il me vint invinciblement en la conscience, un scrupule qui me glaça soudain et rendit ma plume tremblante :

— « Eh quoi! me dis-je, ce portrait de Bernadette, que je peins avec un si religeux respect, cette sorte de nimbe que je montre rayonnant autour de son front, ce piédestal sur lequel je dresse son image, ce trône royal où je l'assieds dans la justice de l'Histoire, toute cette auréole de gloire dont je l'environne, Bernadette elle-même, du fond de sa paisible solitude, va en être tout à coup le témoin. Et alors ce livre, ce livre que j'écris pour être l'édification de quiconque le lira, ne pourra-t-il point, par un étrange renversement de mon dessein, faire passer en cette âme bénie la tentation de quelque vaine complaisance et le nuage d'une pensée d'orgueil? De sorte que, voulant faire du bien à tous, je cours l'affreux péril de commencer d'abord par lui faire du mal, à elle-même. »

J'essayais de me rassurer. Je me disais qu'après avoir résisté., encore enfant et au milieu du monde, à l'enthousiasme des multitudes, elle ne pouvait être désormais sensible à la louange des bouches humaines? Je me disais qu'elle était confirmée en grâce. Et assurément cela était vrai. Mais un nouvel écueil se présentait à mes yeux :

« — Oui, sans doute, elle n'aura pas même la tentation qu'aurait en sa place toute fille d'Eve. Mais, précisément à cause de ces humbles sentiments d'elle-même que rien ne peut altérer, quelle douleur pour elle et quel effroyable chagrin quand elle se verra ainsi, dans la pleine lumière de la publicité, présentée à l'admiration, au respect et à l'amour de tout lecteur chrétien! Lui imposerai-je cette cruelle peine et enfoncerai-je froidement la pointe aiguë de ce poignard dans l'humilité de son cœur! »

Et dans mon trouble je ne savais que résoudre entre les deux côtés de l'inévitable dilemme : « Ce livre sera pour Bernadette : — ou une grande souffrance, la confusion; — ou un grand mal, la tentation. »

Cette anxiété arrêtait et paralysait mon esprit lequel, par son particulier tempérament, n'admet d'autre dépendance que celle de la vérité et ne sait se mouvoir que dans une liberté entière.

Une heureuse inspiration me montra enfin la solution très simple de cette difficulté. Je m'adressai à la Révérende Mère Joséphine Imbert, Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Nevers, et je lui fis part naïvement de ce qui se passait en moi, tel que

je viens de l'exposer. « Pour me sauver de cette angoisse, lui disais-je, donnez-moi l'assurance que l'Enfant de prédilection, confiée par Dieu à votre garde, ne lira jamais les pages où je parle d'elle. Alors seulement, je pourrai la montrer telle qu'elle est, et faire comprendre à tous comment la sainte Vierge l'a aimée et l'a élue. »

La Révérende Mère générale me fit cette promesse...

Et voilà l'explication de la phrase qui termine *Notre-Dame de Lourdes*. Elle est, comme tout le reste, l'expression littérale de la vérité : « — Ensevelie en sa cellule, ou absorbée dans le soin des malades, la Voyante de Lourdes a fermé son oreille à tous les tumultes de la terre : elle en détourne sa pensée pour se recueillir dans la paix de sa solitude ou dans les joies de sa charité. Elle vit dans l'humilité du Seigneur et elle est morte aux vanités d'ici-bas. Ce livre que nous venons d'écrire et qui parle tant de Bernadette, la sœur Marie Bernard ne le lira jamais. »

Donc je repris ma plume et, sans autre souci que celui d'être exact, je fis de Bernadette un portrait ressemblant.

VII

A partir de la fin de 1867, notre livre intitulé *Notre-Dame de Lourdes*, parut par chapitres successifs dans la « Revue du Monde catholique. »

— Avec quelle impatience, nous a raconté une Sœur de Nevers, avec quelle impatience nous attendions les pages de ce récit qui contenait l'histoire de la Reine du ciel, de ses récentes Apparitions et de ses miracles !.. Et quand ce recueil arrivait à Saint-Gildard, nous apportant quelques chapitres nouveaux, notre Révérende Mère Joséphine Imbert avait hâte qu'il en fût donné lecture au Réfectoire. Mais la présence de la Voyante était un obstacle, et voici alors la petite scène qui se passait.

« Tantôt la Révérende mère, tantôt la Maîtresse des novices, tantôt l'une des Assistantes, rencontrant la sœur Marie-Bernard, lui disait :

« — Ma chère sœur, vous êtes délicate et il est bon que de temps en temps vous preniez un peu de repos : il faut vous prémunir contre la fatigue et vous réconforter par une nourriture meilleure. Vous allez aujourd'hui et demain dîner à l'infirmerie. »

Et c'est ainsi, qu'en l'absence momentanée de Bernadette sans défiance, les bonnes Sœurs lisaient au réfectoire ce livre dont elle remplissait presque toutes les pages, ce livre dont, après la Très-Sainte Vierge Marie, elle était la principale et plus exquise figure.

Et lorsque, en un jour ou deux, la lecture était terminée, sœur Marie Bernard, ayant suffisamment profité de son repos exceptionnel et de son régime spécial, était de nouveau admise à la vie habituelle. Et elle venait alors, sans se douter de rien, reprendre son humble place à la table commune.

On nous avait depuis longtemps, presque dès l'origine, fait part de cette anecdote. Et plus d'une fois nous l'avions en souriant répétée dans nos causeries.

VIII

Faut-il avouer cependant un regret vif et profond qui demeurait en moi-même? Ayant mis un soin si religieux à tout étudier et à tout savoir pour le redire avec exactitude il m'eût été très doux que Bernadette put connaître mon récit dans son expression définitive et juger par elle-même combien j'avais été vrai. Et il n'avait fallu rien moins que les considérations exposées plus haut pour me déterminer à sacrifier cette satisfaction de cœur, cette satisfaction d'esprit, qui m'eût été, tout le monde le comprend, si précieuse et si chère.

Mais on ne donne rien à Dieu, sans en recevoir plus encore. En acceptant ce sacrifice qui m'était cruel, la maternelle Providence devait, comme on va le voir bientôt, trouver le moyen de me rendre au centuple, sous une autre et meilleure forme, cette approbation de Bernadette et cette sanction à laquelle, par respect même pour la Voyante, j'avais ainsi renoncé sans retour.

Ce regret, je l'exprimais naguères devant des sœurs de Saint-Gildard.

— Voilà, disais-je avec un soupir de mélancolie, voilà donc que Bernadette aura toujours ignoré tout ce que, dans *Notre-Dame de Lourdes*, je raconte de sa propre histoire!...

— Oui et non, me fut-il répondu. Suivant votre désir elle n'a jamais eu ni la connaissance ni le soupçon du portrait que vous avez

tracé d'elle. Mais quant au détail de tous les faits historiques qui la concernent elle-même ou qui touchent aux Apparitions, elle n'a pas eu besoin de lire votre livre pour connaître à fond ce que vous avez écrit là-dessus. »

Je laissai voir mon étonnement. Celle qui me parlait reprit :

« — Depuis le temps, déjà assez long, que cet ouvrage a paru, il est naturellement arrivé, en effet, que presque toutes nos Sœurs, tantôt l'une, tantôt l'autre, dans l'intimité de nos causeries fraternelles, ont mainte et mainte fois interrogé sœur Marie Bernard sur chacun des épisodes de sa merveilleuse histoire. Et toujours les détails qu'elle a donnés se sont trouvés rigoureusement conformes à votre récit.

« Souvent aussi on faisait la contre-épreuve et lui récitant, aussi textuellement que pouvait le fournir la mémoire, tel ou tel passage de *Notre-Dame de Lourdes*, on lui disait : « — Voilà ce que l'on raconte. Est-ce ainsi que cela s'est passé? — Absolument, » répondait-elle.

« Tel est, au milieu de nous, et dans l'abandon cordial de la famille religieuse, l'examen qui s'est cent et cent fois répété depuis douze ans et qui a confirmé et corroboré l'exactitude de votre livre.

— Et dans cet examen minutieux, dans cet examen point par point et la loupe, de tant de faits exposés, de tant de paroles rapportées, de tant de dialogues reproduits, de tant de scènes décrites, aucune erreur n'a été découverte?

— Une seule et la voici. Racontant l'une des dix-huit Apparitions, la sixième, celle du 23 février, vous dites que la Vierge appela la Voyante par son nom : « Bernadette,... ma fille ». C'est une inexactitude. Vous aurez mal compris sur ce détail le récit de notre chère sœur ou fait confusion dans vos notes. Mais cette erreur est de si minime importance et touche si peu au fond des choses et à l'ensemble du livre qu'on ne vous l'a point signalée jusqu'ici.

— Ainsi dans cette longue histoire si chargée d'incidents, voilà la seule erreur que Bernadette ait jamais relevée?

— La seule. « Qu'on lise ce qui est écrit répétait-elle souvent à ceux du dehors qui, par exception, étaient admis à l'interroger. J'ai tout dit à la Commission d'enquête et à M. Lasserre. »

Ma joie fut grande en entendant ces mots. Et je remerciai Notre-Dame de Lourdes qui n'avait point voulu que son Enfant

bien-aimée disparût de ce monde sans avoir sanctionné de la sorte, la vérité de l'histoire et la véracité de l'historien...

Ainsi, après onze ou douze années, j'étais récompensé de mon sacrifice. La sanction que, par un craintif scrupule de mon âme envers l'humilité de Bernadette, je n'avais point voulu solliciter, venait d'elle-même à moi, sans que cette humilité eût eu, en aucune, façon à être tentée ou à être confuse. En faisant ainsi recueillir les paroles de la Voyante, dans l'abandon des causeries familières, par ses compagnes de la Maison de Dieu, en confiant pour jamais à la fidélité de ses Sœurs le dépôt de ce témoignage, la Providence qui m'apportait avec tant de force cette preuve suprême avait, vis-à-vis de Bernadette, tout disposé avec suavité.

Et puisque nous parlons ici de l'immuable attestation que Bernadette rendait spontanément et avec amour à la Vérité, rappelons aussi, pour compléter ce côté de sa physionomie, son invincible horreur pour toute invention imaginaire qui pouvait, en quoi que ce soit, altérer la pureté de l'Histoire.

Il y a plus de dix ans, nous eûmes l'occasion de lui communiquer de nombreux fragments d'un récit légendaire des Apparitions et de sa propre vie qui avait été composé par d'imprudents esprits, sans le secours d'aucun document officiel, sans aucune pièce de l'Evêché de Tarbes, sans même que la Voyante eût été seulement interrogée. La sœur Marie-Bernard s'empressa tout aussitôt de protester, avec une vive énergie, contre toutes les erreurs de ce récit, leur opposant ses affirmations les plus précises, ses souvenirs les plus distincts, son démenti le plus formel. Elle nous remit et nous avons en nos archives l'original de cette protestation, signée de sa main en présence de ses Supérieures, et contresignée par son Evêque.

Passons.

. . . . . .

IX

Et maintenant que nous avons raconté au lecteur ce que nous-même nous savions, maintenant qu'il connaît les sentiments et l'at-

titude de Bernadette relativement à la vérité et à l'histoire des grands événements accomplis, il y a vingt et un ans, aux Roches de Massabielle, écoutons de nouveau l'écho fidèle de ce qui se disait sous les grands cloîtres de Saint-Gildard.

*
* *

On y rappelait souvent de son entrée en religion. Elle était arrivée à Saint-Gildard le 8 juillet 1866. Huit jours après, le 16 juillet, en la fête du Mont-Carmel, elle y célébrait dans le fond de son cœur le huitième anniversaire de la dernière Apparition de Notre-Dame de Lourdes. Vingt et un jours plus tard, le 29 juillet, elle recevait le saint habit qu'elle ne devait plus quitter.

Elle fut, dès son noviciat, une parfaite religieuse. Sa vocation était profonde : elle datait de loin et venait de haut.

*
* *

A Lourdes en effet, et même sur le chemin de la Grotte, tandis que les multitudes enthousiastes se pressaient sur ses pas, Bernadette aspirait de toute son âme à vivre dans le silence, dans le travail, dans le soin des malades, dans la prière et le recueillement, au sein du couvent solitaire.

Elle y aspirait ardemment. Et cependant, tout en caressant un tel rêve, elle n'osait s'abandonner entièrement à cet espoir si doux. Ayant été témoin, durant toute son enfance, de l'activité et des vertus des sœurs de Nevers, elle se considérait comme indigne de prendre place dans leurs rangs. La pensée de devenir un jour l'une de leurs compagnes lui semblait par moments une ambition orgueilleuse. Sa vocation, quelque vive et forte qu'elle fût, était puissamment combattue en elle par son humilité.

Elle s'interrogeait et se sondait :

— A quoi pourrais-je être bonne?

Et ne sachant que se répondre en la conscience de son néant, elle laissait un jour échapper sa peine devant le vénérable curé Peyramale, doyen de Lourdes. « — Comment oser leur demander de me recevoir? Comment charger les chères Sœurs de cette inutilité et de ce fardeau? » — « Il est vrai, ma pauvre enfant, que vous êtes bien peu capable, lui répondit-il; mais enfin je viens tout à l'heure de vous voir peler des pommes de terre. Vous pourrez toujours être employée à la cuisine pour éplucher les légumes? Et puis, ce sera

de la part des chères sœurs une œuvre de charité... » — « Et de bien grande charité ! » s'écria l'humble enfant qui avait contemplé la Reine du ciel et dont le nom avait déjà retenti dans tout l'univers.

Outre l'attrait profond qui l'entraînait vers la vie religieuse, vers cette sainte existence toute remplie par le travail, par les œuvres de charité, par la prière, par la méditation, par la contemplation de Dieu, Bernadette éprouvait aussi le besoin de trouver un refuge assuré contre l'envahissement des foules, contre la curiosité, même pieuse, dont elle était l'objet. Lorsque pour la première fois elle franchit le seuil de la Maison-Mère, elle implora de la Supérieure générale la grâce, si cela était possible, de ne jamais être appelée au parloir, se soumettant du reste, même en cela, à l'obéissance parfaite, mais exprimant bien haut le vœu de son cœur.

*
* *

Ainsi que nous l'avons raconté plus haut, cette répugnance à se montrer ne diminua point avec le temps ; et elle donnait par fois lieu aux fuites les plus étonnantes.

Elle aperçoit un jour, entrant au couvent, Mgr l'évêque de Nevers, accompagné d'un ecclésiastique étranger. Ils se dirigeaient vers l'infirmerie. Tout aussitôt la sœur Marie Bernard disparaît et se réfugie je ne sais où, à la lingerie, je crois, où elle se met à raccommoder silencieusement quelque vieux linge déchiré. On va au jardin, on court à la cuisine, on interroge la sacristie, on entre dans la chapelle, on la cherche partout où on pouvait supposer qu'elle était, et on finit, après un longtemps, par la découvrir en sa cachette.

— Vite ! vite ! sœur Marie Bernard. La Révérende mère vous demande. Monseigneur vient vous voir.

Bernadette lève sur sa compagne un regard tout chargé de mélancolie :

— Non ! non ! dit-elle en souriant tristement, Monseigneur ne vient pas *me voir*, il vient *me faire voir*.

Et se levant, elle se rendit, le cœur un peu gros, à l'appel qui lui était fait.

*
* *

Tantôt par une pudeur virginale, honteuse et rougissante de tout regard indiscret, tantôt aussi par une sorte d'innocente malice, elle

détournait la tête et dérobait ses traits, quand elle apercevait dans le cloître des personnes inconnues qui se trouvaient là, par un hasard cherché dont elle devinait le motif. Tantôt au contraire, faisant un violent effort sur elle-même, elle passait, sans timidité et sans assurance, simplement, noblement, religieusement.

Suivait-elle en cela l'inspiration du moment ou le mouvement de l'Esprit qui souffle où il veut? Dieu seul le sait. Mais presque toujours pour la déterminer à paraître il lui fallait un ordre formel de ses supérieures.

Une Sœur de Nevers nous a raconté ceci :

« — J'avais l'un de mes parents qui était extêmement désireux de la voir, d'autant plus peut-être que cela passait pour fort difficile. Que la piété y fût pour une part, nous devons le penser, mais la curiosité était aussi pour beaucoup, je le crains, dans cette violente envie. Il me sollicita avec les plus vives instances, et à mon tour je sollicitai beaucoup notre révérende Mère qui trouva qu'il n'y avait point lieu de lui donner l'ordre de paraître : « — Tout ce que je puis faire, c'est de le lui permettre. Allez lui dire de ma part que je l'autorise à venir, tout en la laissant libre. » Je cours trouver Bernadette : « — Chère sœur, il y a quelqu'un au parloir et notre révérende Mère vous autorise à y descendre. — Et après? me demande-t-elle en me regardant, non sans malignité. — Mais, vous le voyez, elle vous autorise à descendre... — Et après? Elle n'a pas ajouté autre chose? — Elle a dit, repris-je timidement, qu'elle vous autorise..., mais qu'elle vous laisse libre. — Elle me laisse libre! s'écrie sœur Marie-Bernard toute pétillante de joie. Eh bien! non! non! non! » Et la voilà qui prend la course comme une enfant vers le fond du jardin.

« Et c'est ainsi que ne fut point satisfaite la curiosité de mon pauvre cousin ! »

*
* *

Quelques-uns cependant parvenaient jusqu'à elle, étant de ceux à qui l'on ne peut résister.

Par un soir d'hiver (c'était, croyons-nous, en 1872), un prêtre de haute taille, d'aspect austère et distingué, se présenta au couvent de Saint-Gildard, à Nevers, et fit demander la supérieure générale, qui était alors la R. Mère Joséphine Imbert.

— Je viens d'assez loin, lui dit-il; et j'ai fait exprès ce voyage pour voir et pour connaître la sœur Marie Bernard.

— Hélas! monsieur le curé, je ne puis dans cette circonstance lever la clôture que sur l'autorisation formelle de Mgr de Nevers; et je ne dois point vous cacher qu'il la donne bien difficilement. Sans cette règle, notre chère sœur, qui a voulu la solitude, serait toujours au parloir.

Le prêtre parut contrarié.

— Or, ajouta la Supérieure, Mgr de Ladoue n'est point à Nevers... Toutefois, l'autorisation de M. le vicaire général me suffirait.

— Je voulais précisément la voir incognito. Mais puisqu'il le faut, je me nomme.

Il écarta son manteau noir, et la Religieuse aperçut la croix épiscopale.

— Je suis l'évêque d'Orléans, dit-il.

La Supérieure s'inclina, implora la bénédiction de l'illustre prélat et alla chercher Bernadette.

Mgr Dupanloup s'entretint longtemps avec la Voyante.

Malgré la surabondance de preuves qui ont établi la foi de la chrétienté en les apparitions de Notre-Dame de Lourdes, il était parfois, paraît-il, visité par quelques doutes. Et voilà pourquoi un jour d'hiver il était parti pour Nevers afin de connaître par lui-même cette Bernadette dont le témoignage avait eu dans le monde un si universel retentissement.

En sortant de cet entretien, l'évêque avait les yeux pleins de larmes, et le doute avait à jamais fui de son cœur.

— Je viens de voir l'innocence d'une âme, disait-il, et l'irrésistible puissance de la Vérité.

Quelques mois après il allait à Lourdes s'agenouiller à la Grotte sainte.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

X

Que nos lecteurs nous pardonnent si, dans la hâte que nous éprouvons de les conduire aujourd'hui même jusqu'aux derniers épisodes de l'existence mortelle de Bernadette, nous supprimons ici

de longues pages et de nombreux détails qui dépasseraient, dans de trop fortes proportions, le cadre ordinaire d'un article de Revue.

Ces chapitres trouveront leur place dans le petit volume que nous publierons bientôt. Nous y parlerons de la vie religieuse de Bernadette, de ses fonctions d'infirmière et de sacristine, des travaux habituels de ses mains. Nous y dirons sa piété envers Notre-Dame de Lourdes et le pèlerinage qu'elle se plaisait à faire chaque jour en esprit à la Grotte de l'Apparition. Nous y montrerons le souvenir profond et attendri qu'elle eut toujours pour ses parents selon la chair; son filial amour pour le bon et saint curé Peyramale, sa fidèle mémoire du pays natal.

Elle avait conservé en toute leur fraîcheur première ces sentiments universels, ces sentiments naïfs et simples que le Père de toute créature aime, partout et toujours, à voir s'épanouir au cœur des humains. En s'enlaçant pieusement au pied de l'autel, cette plante toute fleurie avait gardé le franc parfum qu'elle avait apporté du grand air des champs...

Réalisant en sa plénitude le type idéal de la Congrégation qu'elle avait élue pour famille; s'abandonnant sans réserve, se pliant totalement, sans nulle résistance et sans nulle contention, à l'action divine, Bernadette, devenue sœur Marie Bernard, s'était développée et sanctifiée dans une harmonie sans discordance. Croissant chaque jour en âge et en sagesse, sachant supporter la souffrance avec la patience des Martyrs et prier avec la ferveur des Anges, elle avait gagné constamment dans l'ordre de la grâce sans rien perdre jamais dans l'ordre de la nature. Aidée par le secours d'en haut, elle avait résolu le difficile problème, religieux et moral, de grandir en tout sans se déformer en rien, de se hausser sans se fausser.

XI

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Telle fut la sœur Marie-Bernard. Telle fut, dans la vie cachée et à l'ombre des cloîtres, l'enfant illustre à qui la Vierge était jadis apparue et qui, avec l'aide du grand Curé Peyramale, Doyen de Lourdes, se trouvait avoir imprimé au monde, de ses débiles et

innocentes mains, le plus grand mouvement religieux que l'on ait encore vu depuis les Croisades.

« — Elle est folle, elle est idiote, elle est hallucinée ! » criaient les ennemis de Dieu autour de cette faiblesse si puissante. Que lui importait ce vain bruit des hommes? Elle n'en ressentait ni trouble, ni humiliation : pas plus qu'elle n'avait jadis éprouvé de vanité en la cité de Lourdes devant l'enthousiasme des chrétiens fidèles ; pas plus qu'aux Roches de Massabielle elle n'avait été atteinte d'orgueil à la suite des grâces extraordinaires qu'elle avait reçues et des admirables choses que Dieu avait accomplies par elle.

Vous êtes-vous parfois, parmi les herbes d'une prairie en fleur ou au fond de quelque forêt, arrêté sur les rives silencieuses de quelque magnifique et limpide ruisseau ? Ses eaux sont claires, ses eaux sont pures, son cours est vif et calme. Durant le jour, le soleil traversant la voûte des arbres, caresse ses lames d'argent. Pendant la nuit les étoiles s'y mirent. Quelle agilité dans ces flots qui se pressent l'un l'autre et qui se jouent avec un doux murmure! Et en même temps quelle paix profonde, et quelle admirable placidité ! Il semble que ces ondes tranquilles arrivent directement, à travers les solitudes ombreuses, du fond de ces gorges inaccessibles qu'habite l'éternel repos.

Eh bien non ! à quelques lieues plus haut, cet agreste ruisseau, sans interrompre sa marche, suivant au contraire son cours régulier et descendant sa pente, a tourné les roues immenses, soulevé les poids gigantesques et mis en mouvement tout un monde... Et, cela fait, il continue de promener ses humbles flots le long des prés et des bois, sans qu'une seule de ses gouttes soit fatiguée, sans que sa limpidité soit atteinte et son innocence troublée.

Toute semblable fut ici-bas la destinée de Bernadette.

*
* *

Par les quelques traits épars que nous avons glanés çà et là et dont nous avons formé en hâte et à peu près sans ordre une gerbe incomplète, que nous nous proposons d'achever sans tarder en y replaçant des épis oubliés; par ces anecdotes à physionomie accentuée, on vient de voir quelle nature vive, alerte, charmante, exquise, fut ici-bas l'enfant que Notre-Dame de Lourdes a aimée... Nous avons

tenu à faire ressortir ce caractère aimable, spirituel et enjoué, autant que plein d'amour fervent et de sainteté profonde.

Il est bon de ne pas altérer les types qui ont plu au cœur de Dieu et qui doivent être, après la divine image de Notre-Seigneur, des modèles à méditer et à suivre par les âmes de bonne volonté. Qnand on fausse ces types historiques, on fausse par là même la religion d'un grand nombre à qui on donne des notions inexactes de ce que c'est que la véritable sainteté. Et cela peut faire un grand mal.

Dans un zèle inquiet et remuant qui croit travailler à tout transfigurer et qui ne parvient, hélas ! qu'à tout défigurer, dans un zèle indiscret et mal éclairé, je ne sais quelle piété niaise a essayé parfois de présenter à l'édification des croyants une Bernadette de convention, indifférente et sans caractère, puritaine et vieille dès l'enfance, les yeux obliquement baissés... Ce n'est pas même une caricature, car la caricature contient encore une ressemblance; c'est une pure invention légendaire que l'histoire a le droit et le devoir d'écarter sans fausse pitié.

Nous l'avons raconté dans un livre que Dieu a béni, nous venons de le redire présentement, toute une Congrégation est là pour l'attester à la terre, nulle créature n'eut plus de vie, plus de grâce, même humaine, plus de physionomie personnelle, plus d'esprit spontané, plus d'individualité caractéristique que celle sur qui se reposèrent dix-huit fois, à la Grotte de Lourdes, les regards bénis de la Reine du ciel, que cette Bernadette, que cette sœur Marie-Bernard qui depuis douze années vécut pleine de charme, d'amabilité, de piété et de droiture au milieu des sœurs de Nevers, s'avançant de plus en plus vers la perfection et captivant le cœur de ses compagnes, comme elle avait attiré à elle, il y a vingt ans, les prédilections de la Vierge sans tache.

*
* *

Tous ces détails que nous avons recueillis çà et là sont-ils les indices de la Sainteté? Tous ces rayons divers forment-ils ce nimbe lumineux dont la tradition de l'Eglise a toujours entouré le front des élus. Nous l'ignorons, et l'autorité souveraine du Père commun des Fidèles a seule le droit de le déterminer.

Toutefois, puisque nous venons de parler de lumière et des signes

visibles de la prédestination, qu'il nous soit permis de rapporter un fait que Mgr Peyramale de pieuse mémoire a redit bien souvent, mais que toujours, pour des raisons bien faciles à comprendre, il s'est refusé à laisser imprimer du vivant de Bernadette.

C'était à l'époque des persécutions administratives, et, si nous ne nous trompons, dans le courant d'août 1858. M. le Curé de Lourdes avait déjà déployé, comme tout le monde le sait, une invincible énergie à défendre l'œuvre divine et l'enfant privilégiée.

Or un jour de dimanche il distribuait la sainte communion à son peuple. Et voilà que tout à coup, au-dessus d'une personne agenouillée à la sainte table, il aperçoit une auréole éclatante.

— Vous savez, racontait-il à Mgr Crosnier, qui a naguère relaté ce fait dans *la Semaine religieuse* de Nevers, vous savez qu'il nous est recommandé, quand nous donnons la sainte communion, d'éviter de fixer les personnes qui la reçoivent... Je ne tins, je l'avoue, aucun compte de cette prescription et désirant savoir quelle était la personne dont le front était entouré de ce nimbe, j'arrêtai sur elle mon regard, et je la reconnus non sans une profonde émotion. C'était Bernadette (1).

Heureuse l'enfant dont le front fut ainsi illuminé de cette marque de prédestination ! Heureux le prêtre qui avait le regard assez pur pour qu'il ait été donné à ses yeux mortels de voir ce signe d'en haut !

XII

Tandis qu'ainsi l'on s'entretenait d'elle, la sœur Marie-Bernard approchait peu à peu du terme de ses jours mortels.

Son existence entière depuis les Apparitions avait été un va-et-vient perpétuel de santé semi-chancelante et de maladie très-aigüe.

Comme le fondeur qui épure l'or, Dieu l'avait tour à tour plongée dans la fournaise, retirée du brasier, remise dans l'ardente flamme

(1) Nous venons de rapporter ce fait à peu près tel que nous l'avons nous-même ouï raconter à Mgr Peyramale. Il ne détermina point la foi du Curé de Lourdes déjà acquise à cette date à la réalité des Apparitions, mais lui fut un grand encouragement dans les luttes qu'il eut à soutenir pour maintenir l'œuvre divine. Redoutant peut-être qu'il ne fût donné à ce fait une publicité prématurée, il ne nous le fit connaître qu'après l'impression de notre livre.

de la douleur, de façon à laisser dans les cendres éteintes toutes les scories, tous les alliages, tous les terrestres éléments et à dégager insensiblement le royal métal dans toute son intégrité et dans tous son éclat. Et la sœur Marie-Bernard, comprenant le travail de l'ouvrier divin, recevait, non seulement avec résignation, mais avec gratitude et amour, toutes les tortures que lui infligeait, pour son bonheur futur, la main paternelle de son Créateur.

— Ce que Dieu veut, disait-elle au milieu de ses douleurs, comme il le veut et autant qu'il le veut. Je m'abandonne à lui, et je mets ma joie a être la victime du Cœur de Jésus.

Ainsi qu'on l'a vu, les souffrances de sa dernière maladie étaient atroces. La poitrine épuisée était tout en feu, les os du genou étaient rongés par une carie dévorante. Par instants elle se tordait, et laissait échapper quelque gémissement étouffé.

— Ma pauvre Sœur! s'écriait émue de pitié, l'une de ses compagnes, vous voilà sur la Croix!

— Oui, répondit-elle, mais avec Jésus. O mon Sauveur, que je vous aime! De tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces.

— N'en croyez pas mes contorsions, ajouta-t-elle. Je souffre, je crie, *mais je suis contente de souffrir*. Tout cela est bon pour le paradis.

Les cloches du samedi-saint ayant retenti :

— Ecoutez! lui a dit quelqu'un. A la Passion succède la Pâques. Tout reprend vie et vous aussi vous irez mieux...

— Ma passion, a répondu Bernadette, ne finira qu'à ma mort et durera pour moi jusqu'à l'entrée de l'éternité.

Et une crise l'a saisie. Son pauvre corps chétif et amaigri se contractait sous la douleur. Elle étendait les bras en croix, serrant avec amour dans sa main le crucifix qui représentait le supplice du Bien-aimé : puis elle portait ce Christ à ses lèvres et le baisait avec un pieux respect. D'autres fois, elle le pressait sur sa poitrine.

— Je voudrais qu'il entrât dans mon cœur et l'y sentir constamment. Mais mes mains, agitées malgré moi, ne le peuvent toujours maintenir... Qu'on l'attache à moi! a-t-elle ajouté, et qu'on serre bien fort pour que je sente toujours là l'image de Jésus.

Et ses chères sœurs, obéissant à son saint désir, ont pris des liens,

et, entourant le corps de la malade, ont fixé sur sa poitrine et sur son cœur le signe vénéré du Rédempteur crucifié.

Des Religieuses étaient à genoux au pied de son lit :

— Chère sœur, nous prions Dieu de vous soulager, de vous consoler.

— Non! non! a répondu vivement Bernadette avec l'accent avide de l'avare qui ne veut rien perdre de son trésor. Non! non! demandez seulement pour moi la force et la patience. Pas de consolation, pas de soulagement! Rien ici bas : tout pour le ciel!

XIII

Aucune âme cependant, aussi pure ou purifiée qu'elle soit, ne peut approcher de la mort sans frissonner et sans être envahie, au moins pendant quelques instants, par une suprême angoisse. Les terreurs vagues et froides, les pièges du Tentateur se tiennent au seuil redoutable qui marque la frontière du Temps et de l'Eternité.

Le lundi de Pâques, la sœur Marie Bernard sentit passer sur elle le souffle glacé de l'effroi :

— J'ai peur, murmura-t-elle, j'ai peur ! J'ai reçu tant de grâces. Ah ! que je tremble de n'en avoir pas profité comme il faut !

— Et maintenant, ajoutait-elle, combien je suis faible ! Oh ! que l'auteur de l'*Imitation* a raison de dire « qu'il ne faut pas attendre à la dernière heure pour servir Dieu ! » On est alors capable de si peu de chose !

Durant la nuit le Démon, jadis tombé du Ciel, essaya de troubler et de faire trébucher en sa marche ascendante celle qui y montait pour toujours. A plusieurs reprises on entendit la voix de la sœur Marie Bernard : « Va-t'en, Satan ! va-t'en, Satan... »

— Le Démon a tenté de m'effrayer, dit-elle le mardi matin à M. l'abbé Febvre, aumônier de la communauté. Il a fait mine de se jeter sur moi. Mais j'ai invoqué le saint Nom de Jésus et tout a disparu.

L'Ange des Ténèbres, ne revint point, et la paix des derniers instants devait être inaltérable.

Elle voulut, à l'issue de cette lutte mystérieuse et de l'angoisse, se confesser une fois encore, recevoir l'indulgence plénière *in articulo mortis*, et participer au corps du Seigneur.

XIV

Le mercredi de Pâques 16 avril, le soleil s'est levé très beau comme pour un jour de fête. Et tous les prêtres de l'univers chrétien, en montant à l'autel, ont commencé par ces divines paroles l'Introït de la Messe :

« — Venez, les bénis de mon Père, et recevez le Royaume qui « vous a été préparé dès l'origine du monde. Alleluia ! alleluia ! alle- « luia ! (1) »

A l'Offertoire, ils ont prononcé ce texte du Psalmiste :

« — Le Seigneur a ouvert les portes du Ciel... Alleluia. Il a donné « aux hommes le Pain céleste ; et l'humaine créature s'est assise au « banquet des Anges. Alleluia ! (2) »

Alleluia ! alleluia ! En vérité, c'est en ce jour que Bernadette devait mourir. « Venez, les bénis de mon Père, recevoir le Royaume qui « vous a été préparé. Alleluia ! »

Elle ne se sentait point mourante cependant. Et quand, à la clarté de l'aurore, ses compagnes, croyant voir sur ses traits les signes de la fin imminente, voulurent commencer les prières suprêmes : « Seigneur, assistez-moi *dans ma dernière agonie* », Bernadette se récria doucement :

— Ce n'est point la dernière agonie, mes chères sœurs. Vous me faites trop tôt réciter ces prières et le moment n'est pas encore venu.

— Mais c'est de peur que quand il sera venu, vous ne puissiez plus ni les réciter ni les entendre.

— Alors c'est bien.

Et elle suivit ces prières avec une attention profonde et un re-

(1) Introïtus. Matth., 25

Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum, alleluia : quod vobis paratum est ab origine mundi, alleluia, alleluia, alleluia. (Messe du mercredi de la semaine de Pâques.)

(2) Offert Ps. 77. Portas cœli aperuit Dominus... Panem cœli dedit eis : panem Angelorum manducavit homo, alleluia. Id.

cueillement pour ainsi dire surhumain. Son pâle visage était comme le type immobile de l'invocation et de la foi. Ses mains étreignaient avec une foi absolue et une ineffable tendresse le crucifix qu'elle avait sur son cœur. Son regard, dont rien ne peut peindre l'éclat et l'amour, son regard lumineux, ardent et inexprimablement doux, se tenait immuablement fixé sur l'image de Jésus qui était appendue aux murs de la salle. Spectacle sublime ! c'était la mort temporelle embrassant l'éternelle vie.

Ce regard extraordinaire frappait toute l'assistance d'un religieux respect. Et à ce sujet, l'un des témoins de cette scène, M. l'abbé Febvre, nous faisait part d'une observation des plus remarquables et qui mérite d'être retenue :

— Ce que le Surnaturel a touché en garde l'empreinte, disait-il. Or c'est par le sens de la vision, c'est par les yeux que Bernadette a été touchée par le Surnaturel. Et toujours depuis cet instant, son incomparable regard en a gardé un reflet, un reflet spécial et particulier, dont rendent témoignage tous ceux qui l'ont connue. Mais dans les derniers temps de sa maladie, ce reflet est devenu de plus en plus vif, de plus en plus sensible à l'attention de ceux qui l'entourent. Et cela est surtout visible quand elle prie, quand elle s'entretient de Dieu, de Jésus, de Marie, quand elle contemple le crucifix, quand on lui parle des joies du Paradis. Il semble que ces yeux qui ont été ainsi en contact direct avec le Surnaturel soient illuminés d'un nouvel et suprême éclat à mesure que notre sœur Marie Bernard sent tomber le voile du corps qui la sépare de la vue de Dieu. Non, non ! ce n'est pas en vain que ces yeux ont contemplé la Mère du Dieu tout-puissant.

Comme on achevait les prières des agonisants, Bernadette parut ravie tout à coup en une sorte de contemplation mystérieuse, et son visage exprima je ne sais quelle radieuse surprise. S'appuyant sur ses pauvres mains, elle se souleva comme pour mieux voir l'objet de sa contemplation, et on entendit par trois fois un « Oh ! » de ravissement . . . . . .

. . . . . .

Quelques instants après elle désira être levée. Il était onze heures et demie. On la plaça dans un fauteuil. Elle s'aperçut alors de l'heure, au son de la cloche ; et, dans ce sentiment de charité et

d'oubli d'elle-même qui était une de ses vertus et de ses grâces, elle demanda pardon à celles de ses compagnes qui étaient à ses côtés, de retarder ainsi pour elle le repas du jour.

Vers une heure, l'aumônier fut précipitamment appelé. De nouveau elle désira recevoir l'absolution. De nouveau on récita les prières des agonisants, qu'elle suivit avec la même attention et ferveur.

Elle eut ensuite un long intervalle de calme. A trois heures, elle voulut que les nombreuses Sœurs qui se tenaient dans sa chambre descendissent, selon la coutume, à la Chapelle, pour y réciter les litanies du Saint-Sacrement.

*
* *

A trois heures un quart, comme elles venaient de rentrer, elle a levé les mains et les yeux vers le Ciel :

— Mon Dieu !

Cette parole, prononcée avec force, a été presque un cri.

Après quoi, elle a tendu son bras et a dit à ses compagnes :

— Aidez-moi.

On a cru qu'elle implorait quelque secours spirituel, et on a commencé une prière.

— J'ai soif.

On lui a présenté à boire. Et, avant de toucher à la tasse qu'on lui offrait, elle a fait, avec une énergie étonnante en cette faiblesse, un grand signe de croix, ce solennel signe de croix que plus de vingt ans auparavant, la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie avait fait devant elle, la première fois qu'Elle lui apparut à la Grotte de Lourdes.

Elle a bu quelques gouttes, et on lui a essuyé les lèvres.

Sa voix s'est de nouveau fait entendre, claire et accentuée. Elle a répété :

— Sainte Marie, priez pour moi, *pauvre pécheresse*... Sainte Marie, priez pour moi, *pauvre pécheresse !*

Sa main défaillante a pris alors le crucifix qu'elle avait sur son cœur ; et, le portant à ses lèvres, elle a amoureusement et lentement baisé, en s'y reprenant à deux fois, les cinq plaies du Sauveur Jésus.

Et ensuite, penchant la tête, elle a rendu le dernier soupir.

XV

Et tout aussitôt, aux célestes portiques, le Chœur des Anges et des Elus a sans doute répété ces divines paroles, que le Chœur des prêtres de l'Église militante murmurait dès le matin sur la terre au seuil de tous les tabernacles : « Le Seigneur a ouvert les portes du « Ciel, et l'humaine créature s'est assise au banquet des Anges... « Venez, les bénis de mon Père, recevoir le Royaume qui vous a été « préparé dès l'origine du monde. »

Les Religieuses ont fermé les paupières de leur Sœur endormie, et choisissant sa plus belle robe, l'ont une dernière fois revêtue de son saint habit. Docile après la mort comme de son vivant, ce corps obéissant se prêtait à tous ces soins empressés. Mais il est arrivé une chose étrange. Tandis que l'une des paupières à peine abaissée demeurait fermée pour jamais, la paupière de l'autre œil a refusé de se clore et, malgré tous les efforts et toutes les persistances, s'est toujours à demi rouverte d'elle-même, laissant voir dans la prunelle comme les vagues reflets d'une mystérieuse vie. C'était l'œil droit, c'était l'œil qui avait été touché le premier par la céleste Vision, c'était l'œil qui était tourné du côté de l'Apparition bienheureuse lorsqu'Elle se manifesta, le 11 février 1858, aux regards de Bernadette ravie (1).

XVI

Quelques instants après, toute la ville de Nevers était en émoi. On eût dit qu'un coup de canon avait porté la stupeur aux mille foyers de la cité... De toutes parts on s'abordait et l'on disait : « La Sainte vient de mourir ! »

Et pourtant presque personne ne l'avait vue de ses yeux, cette pauvre Religieuse qui avait fui les enthousiasmes humains pour aller s'ensevelir dans la retraite profonde et le silence de la vie cachée. Mais Nevers avait conscience du trésor qu'il possédait.

(1) L'aspect de cet œil à demi ouvert n'est point reproduit dans les photographies, d'ailleurs très bien réussies, de sœur Marie-Bernard sur son lit de mort. Est-ce par suite de quelque faux jeu de lumière et d'ombre ? Est-ce par suite de quelque fâcheuse retouche ? Nous ne savons. Mais nous regrettons que ce détail particulier ne soit point apparent dans la photographie.

Nevers savait qu'elle était là, cachant sa gloire dans une humble cellule de Saint-Gildard, l'enfant de bénédiction à laquelle avait parlé la Mère de Dieu et dont le nom remplissait la terre...

Le lendemain jeudi, dès la naissance de l'aube, des Fidèles en nombre immense se pressaient aux portes de Saint-Gildard. Elles s'ouvrirent, et les multitudes entrèrent dans la chapelle du couvent. Dans son cercueil découvert et tout drapé de blancs linceuls, Bernadette, dormant de l'éternel sommeil, apparut à leurs regards.

Etait-ce la tombe d'une mortelle? Etait-ce le berceau d'une enfant ou d'un ange? Etait-ce le trône lumineux d'une céleste Reine au milieu de son peuple à genoux, ou le lit virginal de la fiancée, reposant invisiblement sur le cœur de l'Epoux divin?

Ainsi s'interrogeaient toutes les âmes, tandis que pleuraient tous les yeux.

Les mains jointes, tenant le chapelet aux fils d'or que Pie IX lui avait envoyé et qu'elle égrena si souvent, la tête doucement inclinée sur l'oreiller et couronnée de blanches roses, les pieds recouverts de fleurs, au centre de quatre grands cierges qui brillaient comme quatre étoiles, entourée de ses compagnes, les Religieuses de Nevers, prosternées et priant, notre sœur Bernadette sommeillait dans la paix et reposait dans la gloire.

Tous les charmes enfantins de son innocente jeunesse avaient traversé, sans se flétrir ni s'altérer, la pieuse existence du cloître et, survivant à la mort, se retrouvaient sur ce front endormi!

Bien loin d'être altérés par les horreurs du trépas, ses traits, naturellement si délicats et si fins, avaient revêtu au contraire une beauté nouvelle et une grâce plus qu'humaine. Son visage pâle et suave, son visage qui semblait visité par un songe radieux, était véritablement angélique et donnait quelque pressentiment de ce que seront là-haut les Elus transfigurés.

Eh quoi! la séparation qui se fait entre l'esprit qui s'envole au ciel et l'immobile dépouille qui demeure ici-bas n'était-elle donc point complète et absolue? Et l'âme, admise déjà sans doute aux éternelles joies, trouvait-elle moyen de faire rayonner sur ce corps inanimé qui fut son compagnon terrestre quelque image et quelque reflet de sa propre félicité?... Mystère insondable.

*
* *

Durant toute la journée du jeudi, durant celle du vendredi, durant toute la matinée du samedi, jusqu'au moment de la Messe et de l'Absoute, le corps de la Voyante demeura exposé.

Comment décrire les foules recueillies qui se pressaient et se succédaient. Non seulement tout Nevers assiégeait Saint-Gildard; mais dès le second jour, la nouvelle s'étant répandue, les trains et les voitures amenaient les peuples des environs. Toutes les classes, toutes les professions, tous les âges, les hommes, les femmes, les enfants, les magistrats, les ouvriers, les officiers de l'armée, les soldats, les religieuses, les prêtres, les Sœurs et les Mères de toutes les Congrégations de la ville, les élèves des Séminaires et des écoles catholiques s'acheminant sur deux rangs, composaient les flots de ce fleuve de vénération qui passait devant l'enfant de Notre-Dame de Lourdes et qui se renouvelait sans cesse.

Chacun tenait à ce qu'on fît toucher quelque objet lui appartenant, chapelets, images, médailles, livres d'église, à la sainte dépouille, comme si ce simple contact devait en faire un souvenir à jamais béni et une relique sacrée. Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil de ces longues journées quatre Religieuses, quelquefois six, suffisaient à peine à ce pieux labeur. Il fallait, avant de pouvoir approcher, attendre au moins une demi-heure. Mais nul ne se lassait. Tous demeuraient là debout, contemplant et priant. Sur de mâles visages coulaient de saintes larmes.

On n'était point encore au soir du premier jour que les divers magasins de la cité étaient entièrement dépossédés de tous les chapelets, médailles, images, statuettes.

Et les foules de ce pèlerinage, en arrivant à Saint-Gildard, conjuraient alors les Religieuses de leur vendre à prix d'or quelques objets de religieux caractère, pouvant être touchés par le corps vénéré.

Mais les bonnes sœurs de Nevers ne pouvaient consentir à adosser, même pour un jour, la Maison de commerce à la Maison de prières.

— Nous ne voulons rien vendre, mes amis, répondaient-elles. Mais nous sommes heureuses de donner.

Et elles se dépouillèrent ainsi de tout ce dont il leur fut possible de disposer.

XVII

Prévenu de la mort de Bernadette quelques instants après son dernier soupir, par un télégramme de la Révérende Mère Adélaïde Dons, supérieure générale, nous étions accouru à Nevers contempler encore une fois celle dont nous avons, quoique bien indigne, raconté au monde la merveilleuse histoire.

Ainsi dans le court espace d'un an et demi, la Providence, en nous envoyant douleur sur douleur, nous a laissé la mélancolique consolation de fermer nous-même les yeux du grand ouvrier de Notre-Dame de Lourdes, le bon et vénérable curé Peyramale, et de conduire en sa tombe fleurie la Voyante très pure sur le front de laquelle Marie immaculée arrêta dix-huit fois son regard maternel !...

C'est au sein de ces multitudes émues que nous avons retrouvé l'Enfant de prédilection, reposant toute lumineuse. Des roses parent sa couche. Elle porte la couronne de la Vierge, la couronne de la fiancée aux noces de l'Agneau. L'*Alleluia* de la Pâque retentit dans le lointain. Tout parle de fête, tout parle d'éternel amour et de pascale résurrection, autour de ce tombeau nuptial et de cette mort triomphante.

Et cependant nos larmes coulent, montant invinciblement de notre cœur à nos yeux. Mais elles n'ont rien d'amer : c'est l'attendrissement, c'est l'émotion profonde ; ce n'est point le deuil. Oui, sans doute, en la revoyant nous pleurons : mais surtout nous pleurons sur nous-même, sur nos misères, sur nos défaillances de chaque jour, sur notre vie qui n'est qu'une vraie mort, à côté de cette mort qui est la vraie vie.

Nous pleurons aussi sur les périls que peut courir, remise à la garde fragile des hommes, l'œuvre que la Vierge fonda jadis par cette humble bergère. Et, dans le secret de notre prière, nous supplions Bernadette et Mgr Peyramale, inséparables dans les souvenirs de l'histoire et dans la reconnaissance des peuples, d'intercéder là-haut et d'écarter tous les pièges de l'ennemi.

XVIII

« Dès le samedi matin 19 avril, jour des obsèques, les cours et abords du couvent étaient envahis, raconte Mgr Crosnier ; et on fut obligé tout d'abord de fermer l'église au public jusqu'à ce que le Clergé et les députations des Ordres religieux eussent pris la place qu'ils devaient occuper (1) ... »

Mgr Lelong, évêque du diocèse, que la nouvelle de cette grande mort avait surpris loin de Nevers, au milieu de ses visites pastorales, n'avait pas hésité à tout arrêter, à tout suspendre pour venir rendre un dernier honneur à l'humble et illustre enfant que la Providence avait confiée à ses paternelles mains. A côté de lui, Mgr Crosnier et M. l'abbé Dubarbier, vicaires généraux du Diocèse.

Dans le chœur, un prêtre d'un aspect vénérable versait de silencieuses larmes. C'était celui qui préparait jadis Bernadette à la première communion. A l'époque même où la Vierge apparaissait à l'enfant, M. l'abbé Pomian instruisait Bernadette au nom de l'Eglise, tandis que la Reine de toute pureté prenait soin de l'enseigner aussi elle-même et de lui montrer le chemin du Ciel.

Quelques instants avant la cérémonie, le Supérieur des missionnaires de la Grotte de Lourdes, le R. P. Sempé était également arrivé à Nevers.

*
* *

La main des religieuses avait clos le cercueil, revêtu de draperies blanches. Dans l'église, nul signe de deuil, sauf un ruban de crêpe léger, flottant autour des chandeliers d'or de l'autel. Sur le drap mortuaire, couvert de roses, s'épanouissait une éclatante couronne, formée au hasard de la saison et telle que l'avait fournie la nature printanière. C'était la mousse et le laurier, c'étaient les pensées et les marguerites, heureuse rencontre de plantes et de fleurs, qui symbolisaient l'humilité et la gloire, la méditation de l'esprit en quête de la Vérité et la recherche du cœur qui pour jamais veut trouver l'Amour.

Qu'ils furent beaux ces chants de l'Eglise! Qu'il fut plein d'élo-

(1) *Semaine religieuse* de Nevers, du 26 avril 1879.

quentes émotions le discours de l'Evêque, disant au revoir à celle qu'appelait à lui le Seigneur, à celle qui naguère encore, dans les joies de la souffrance et dans l'amour de sa vocation, répétait cette parole : « Je suis l'Epouse du Grand Roi ! »

Enfin l'absoute est donnée par le Pontife, et le long et pieux défilé sort de la nef, précédant la Vierge endormie.

*
* *

Et en ce moment (qu'on nous le pardonne !) sur le seuil même de l'église, et comme, les yeux pleins de larmes, nous suivions ce blanc cercueil, voilà qu'irrésistiblement deux voix intérieures, réveillant d'antiques échos de notre enfance, faisaient retentir en nous-même les strophes du poëte chrétien de nos contrées méridionales (1). C'était la langue natale de Bernadette. C'était le dialecte d'or que parlait la Reine du ciel aux Roches de l'Apparition.

La première voix était comme une plainte douce, et elle disait avec toutes les mélancolies de la Terre :

Las carrèros diouyon gemi,
Tan bèlo morto bay sourti !
Diouyon gemi, diouyon ploura,
Tan bèlo morto bay passa !

Tous les chemins devraient gémir,
Si belle morte va sortir !
Devraient gémir, devraient pleurer !
Si belle morte va passer !

Et la seconde voix, comme un chant de triomphe, répondait, avec toutes les allégresses du Ciel :

Las carrèros diouyon flouri,
Tan bèlo nôbio bay sourti !
Diouyon flouri, diouyon grana,
Tan bèlo nôbio bay passa !

Tous les chemins devraient fleurir,
Si belle fiancée va sortir !
Devraient fleurir, devraient germer,
Si belle épousée va passer !

(1) Jasmin. *L'Abuglo.*

Et déjà le cortège, quittant les voûtes claustrales, descendait en procession immense et recueillie, le long des grandes allées, dans les jardins du Couvent, et il se dirigeait vers la solitaire chapelle de Saint-Joseph, où l'on allait déposer Bernadette au pied de l'autel.

Le Soleil promenait sur la terre frémissante la douceur de ses rayons. A toutes les branches des arbres se balançaient les jeunes feuilles et éclataient les bourgeons entr'ouverts, poussés par la sève du printemps. A travers les pommiers en fleurs se jouait la brise embaumée. Çà et là la fraîche verdure s'étoilait de marguerites et se parfumait de violettes cachées sous l'herbe. Chantant, elle aussi, son *Alleluia* pascal, et célébrant par les voix de mille oiseaux sa naissance nouvelle, toute la Création ressuscitait, à l'image de l'Epoux des âmes. Et cette fête radieuse servait de cadre à Bernadette qui s'en allait, doucement portée par de pieuses mains, précédée par le Pontife, accompagnée par ses Mères et par ses Sœurs, au devant du Seigneur Jésus.

— *Veni in hortum meum soror mea sponsa.* « Venez en mon jardin, ma Sœur et mon Epouse (1). »

Ce sont les mots du céleste Epoux dans le Cantique des Cantiques.

Et la Vierge aux yeux fermés répondait :

— *Ego dormio et cor meum vigilat... Vox Dilecti mei pulsantis* « Je dors mais mon cœur veille. Mon bien-aimé me parle et m'appelle (2). »

Et à ces souvenirs du divin Cantique répondait de toutes parts le grand écho de la Nature, se mêlant aux chants de l'Eglise :

Las carrèros debion flouri.....

Tous les chemins ont dû fleurir,
Si belle fiancée va sortir!
Ont dû fleurir, ont dû germer,
Si belle épousée va passer!

(1) Canticus canticorum V, 1.
(2) *Ibid.*

XIX

Au centre du jardin des Sœurs de Nevers s'élève une gracieuse petite chapelle, dédiée à saint Joseph. C'est là que Bernadette repose en son tombeau virginal.

Après la cérémonie, dans le cours de la journée, on procéda au scellement du cercueil de plomb qui renfermait les restes vénérés. Que de larmes encore, toutes pleines d'espérance quand, soulevant une dernière fois le voile de ses fiançailles, les sœurs de Bernadette revirent de nouveau les traits bien-aimés de l'Epouse du Grand Roi.

Bien que l'on fût au troisième jour, la mort n'avait pas encore commencé son œuvre de destruction. Le corps était souple comme au temps de la vie. Le visage calme et pur était dans un lumineux sommeil. Un peu avant le scellement suprême, les lèvres, les doigts, les ongles, ont pris la teinte rose, à la grande stupeur de tous... Et c'est ainsi que Bernadette a reçu le dernier regard de ses Sœurs (1).

A ses pieds, dans le cercueil, a été déposé, renfermé en un cristal scellé, un parchemin contenant ces mots :

« Congrégation des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers.

En la Maison-Mère.

Le seizième jour du mois d'avril de l'an de grâce 1879,

Sa Sainteté Léon XIII heureusement régnant.

Sous l'épiscopat de Mgr Etienne Lelong, évêque de Nevers;

Mgr Crosnier, protonotaire apostolique et M. l'abbé Dubarbier, étant vicaires généraux;

M. l'abbé Greuzat, Curé de la paroisse;

M. l'abbé Febvre, aumônier de la Communauté;

M. Grévy étant président de la République française ;

La révérende Mère Adelaïde Dons étant Supérieure générale de la Congrégation;

Est pieusement décédée dans le Seigneur ;

Marie-Bernarde Soubirous, en religion sœur Marie Bernard, née à

(1) Loin de nous l'intention de donner en quoi ce soit comme surnaturels ces phénomènes qui, bien que rares, ne sont nullement sans précédents et qui s'expliquent parfaitement par les lois physiologiques. Nous nous bornons à relater les faits, à les présenter dans les circonsances mêmes où ils se sont produits, et à les livrer, tels qu'ils sont, à la connaissances du lecteur et à ses réflexions.

Lourdes le 7 janvier 1844; baptisée le 9 du même mois; vêtue du saint habit en la Maison-Mère de la Congrégation le 20 juillet 1866; engagée à Dieu par ses premiers vœux de religion le 30 octobre 1867, et par ses vœux perpétuels le 22 septembre 1878.

C'est à elle, en l'an 1858 et quand elle était encore une enfant, que la Très Sainte Vierge apparut dix-huit fois à la Grotte de Lourdes.

C'est à elle que, se nommant elle-même, la Mère de Dieu a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. »

C'est à elle qu'Elle a adressé ces paroles : « Je vous promets de vous rendre heureuse, non dans ce monde, mais dans l'autre. »

C'est par elle que la Vierge Marie déclara aux prêtres qu'elle voulait qu'on lui élevât, en ce lieu, une chapelle, et qu'on y vînt en procession, ce qu'elle transmit à M. l'abbé Peyramale, curé de Lourdes.

C'est sous la main de la Défunte dont le corps repose dans ce cercueil, que jaillit, à l'ordre de Marie, la Source miraculeuse qui, depuis cette époque, a guéri tant de malades dans le monde entier.

Son corps, ayant été exposé à découvert dans sa bière suivant l'usage de l'institut, dans la chapelle de la Maison-Mère, il a été immédiatement l'objet du concours universel de la vénération publique. Sur l'ordre de Mgr l'évêque et par la permission de l'autorité civile, il a dû demeurer exposé jusqu'au moment des funérailles.

Aujourd'hui samedi 19 avril, il a été déposé et va être scellé dans ce cercueil en présence des témoins dont les noms suivent.

Certifié véritable.

Ont signé : Mgr Etienne Lelong, évêque de Nevers; Mgr Crosnier et M. l'abbé Dubarbier, vicaires généraux; M. l'abbé Greuzat, curé de la paroisse; M. l'abbé Febvre, aumônier de la communauté, la Révérende mère Adélaïde Dons, supérieure générale de la communauté; les chères sœurs Eléonore et Marie Nathalie, assistantes, plusieurs autres religieuses, le R. P. Sempé, supérieur des missionnaires de Lourdes, M. l'abbé Pomian, aumônier des sœurs de Nevers, à Lourdes, et M. Henri Lasserre. »

Est-ce là la fin de l'histoire de Bernadette? Et jamais autour de ce tombeau ne se produira-t-il quelque signe du ciel, quelque grâce extraordinaire? C'est le secret de l'avenir et le mystère de Dieu.

Henri LASSERRE.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS [1]

SOUS LA TERREUR

VI

RÉPUBLICAINS CI-DEVANT ROYALISTES (*suite*).

30 septembre 1792.

Après Robespierre, Danton; après le jacobin, le cordelier. Le 4 février 1790, Louis XVI s'étant rendu à l'Assemblée nationale et ayant adhéré à la Constitution, un membre de la Commune proposa à ses collègues d'envoyer une députation chargée de lui porter l'hommage de la ville de Paris. Danton qui siégeait alors dans l'assemblée générale de la Commune s'associa par son vote à cette manifestation royaliste. Il s'associa également à une autre motion, tendant à faire renouveler, par chacun des membres de la Commune, le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Trouvant même que ce n'était pas assez, il proposa d'admettre à prêter ce serment de fidélité tout le public des galeries, hommes et femmes, ce qui fut reçu, dit *le Moniteur*, avec grands applaudissements (2).

Cette année, au mois de janvier, le jour de son installation comme substitut du procureur de la Commune, il a prononcé un discours

(1) Voir la *Revue* des 30 mars, 15 et 30 avril 1879.
(2) *Moniteur*, t. III, 295.

dans lequel se trouve cette énergique profession de foi monarchique : « J'ai été nommé pour concourir au maintien de la Constitution, « pour faire exécuter les lois jurées par la nation : eh bien ! je tien- « drai mes serments, je remplirai mes devoirs, je maintiendrai de « tout mon pouvoir la Constitution... Celui qui m'a précédé dans les « fonctions que je vais remplir (1) a dit qu'en l'appelant au ministère « le roi donnait une nouvelle preuve de son attachement à la Cons- « titution ; le peuple en me choisissant, la veut aussi fortement, au « moins, la Constitution : il a donc bien secondé les intentions du « roi. Puissions-nous avoir dit, mon prédécesseur et moi deux éter- « nelles vérités !... La royauté constitutionnelle peut durer plus de « siècles en France que n'a duré la royauté despotique... Oui, Mes- « sieurs, je dois le répéter, quelles qu'aient été mes opinions indivi- « duelles lors de la révision de la Constitution, sur les choses et sur « les hommes, maintenant qu'elle est jurée, *j'appellerais à grands « cris la mort sur le premier qui lèverait un bras sacrilège pour « l'attaquer, fût-ce mon frère, fût-ce mon propre fils; tels sont mes « sentiments.* » — A l'exemple de M. *de Robespierre*, le substitut du procureur de la Commune avait pris la particule, et il signait *d'Anton* (3) !

Les deux secrétaires de Danton au ministère de la justice, Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins, sont comme lui, des républicains de date récente. Il n'y a pas beaucoup plus d'un an que Fabre faisait jouer sur le Théâtre Italien (4) *le Convalescent de qualité*, comédie en deux actes et en vers, dans laquelle il prêchait le respect et l'amour

(1) M. Cahier de Gerville, appelé par Louis XVI au ministère de l'intérieur le 28 novembre 1791.

(2) *Révolutions de Paris*, numéro 134, p. 229, et numéro 138, pages 412 et suivantes. — Que Danton ne crût pas le moins du monde à la république, c'est ce qu'établit parfaitement le général La Fayette dans ses *Mémoires*.

(3) Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. II, p. 245. — Extrait des registres des délibérations du district des cordeliers, du 19 janvier 1790.

« ..... L'Assemblée ayant procédé à l'élection desdits commissaires conservateurs de la liberté, son choix est tombé sur MM. d'Anton, Saintin, Cheftel et Lablée. »

Signé : Paré, président;
Fabre d'Eglantine, vice-président;
d'Anton, secrétaire.

(Pièces justificatives relativement à l'exécution d'un décret lance contre le Sr Marat, p. 3, 5, 7, 8, 20.)

(4) Le *Théâtre-Italien* occupait en 1791 la salle Favart, qui est aujourd'hui le *Théâtre de l'Opéra-Comique*. Construite sur l'emplacement de l'hôtel Choiseul, cette salle avait été ouverte le 28 avril 1783. On y jouait des comédies et des opéras-comiques. Malgré le nom de ce théâtre, les pièces et les acteurs étaient français.

du Roi. Je détache du second acte les vers suivants qui résument l'esprit de la pièce :

Tout l'Etat est changé, les hommes sont égaux;
Il n'est plus de seigneur, il n'est plus de vassaux.
Les Parlements sont morts, le haut clergé de même;
L'armée a pris parti pour cette loi suprême.
Le roi, d'accord de tout, de nos cœurs s'est saisi,
Et c'est un père enfin que nous avons choisi.
. . . . . .
Le roi n'a pas perdu son pouvoir légitime.
. . . . . .
..... Je dis qu'il ne nous faut qu'un maître,
Egal, invariable, intègre : c'est la loi,
Et, pour l'exécuter au nom de tous, un *roi*.
. . . . . La Providence auguste
Nous a voulu garder, malgré vous, un roi juste,
Un roi bon. Que ne peut un heureux naturel!
N'allez pas m'accuser du talent criminel
De flatter lâchement le monarque qu'on aime;
S'il n'était pas aimé, je le dirais de même.
Mais un fait bien réel, c'est que dans tout l'Etat,
Il n'est pas un Français, jusques au plus ingrat,
Qui ne reste d'accord que sans ce prince sage
Le vaisseau de l'Etat allait faire naufrage;
Lui seul a résisté, lui seul aux vils projets
De verser notre sang et de troubler la paix.
Il a fort bien senti les pièges des perfides;
Il a senti nos cœurs de son amour avides;
Il s'en est rapproché, non pas avec effort,
Ainsi que le prétend un parti déjà mort,
Mais de toute son âme, et si quelque prudence
A dirigé ses pas en cette circonstance,
C'est que, craignant les coups de ses propres tyrans,
Il s'est venu jeter au sein de ses enfants (1).

(1) Acte II, Scène V. On lit dans *la Feuille du jour*, numéro du 30 janvier 1791 : « Le Théâtre-Italien a donné vendredi (28 janvier) la première représentation du *Convalescent de qualité*... Le public a fait recommencer les vers sur le roi. Les applaudissements les plus vifs ont témoigné combien ce monarque est cher à son peuple. » — De leur côté, les *Révolutions de Paris*, dans leur numéro 82, portaient sur la pièce de Fabre d'Eglantine ce jugement : « On trouve, — dans la scène entre le marquis et le médecin, — de beaux sentiments exprimés en beaux vers; mais on y trouve aussi des passages que ne désavouerait pas le club monarchique lui-même... Ces passages ont été le plus applaudis, et l'on a fait répéter ces flagorneries de l'ancien régime dont le poète a eu la faiblesse de faire usage dans un tableau consacré au nouvel ordre de choses. L'éloge du roi occupe à lui seul presque autant de place que tout l'historique de la révolution. L'auteur s'est permis quelque chose de plus encore; il a dénaturé les faits pour ne laisser aucune ombre dans le portrait flatté du monarque. »

Camille Desmoulins se vante d'être républicain depuis le collège; il n'était cependant plus sur les bancs lorsque dans son *Ode aux Etats-Généraux*, il s'écriait :

Cher prince, des rois le modèle...
. . . . . .
A l'égal des grands et des mages,
Sûr de partager ton amour,
Vois ce peuple orner tes images
Et l'encens fumer à l'entour.
Nation bouillante et légère,
Une éloquence mensongère
A pu l'égarer quelques jours;
Mais après un délire extrême,
Elle redevient elle-même
Et ses rois triomphent toujours (1).

Le 18 juillet 1789, il écrivait, dans *la France libre* : « Louis XV repartit au bruit des canons et des trente mille voix *qui le comblaient de bénédictions* et qui *appelaient sur sa tête sacrée les dons du ciel.* Le Roi triomphe, la Nation triomphe, *la félicité du peuple étant la victoire d'un bon roi.* » Deux ans plus tard, au mois de juillet 1791, il déclarait que *l'imputation d'idées républicaines* était, quant à lui et à ses amis, une *ridicule et coupable* calomnie (2).

Montons plus haut. Gravissons le sommet de la Montagne. Voici Billaud-Varenne, voici M. Saint-Just, un nouveau venu, qui a pris place à côté de Robespierre ; voici Sergent, l'un des membres du fameux Comité de surveillance ; — voici Marat.

Billaud-Varenne a été préfet des études à Juilly. Un jour, ses élèves voulurent lancer un ballon; il y attacha ces quatre vers :

Les bulles de savon ne sont plus de notre âge.
En changeant de ballon, nous changeons de plaisirs.
S'il portait à Louis notre plus tendre hommage,
Le vent le soufflerait au gré de nos désirs (3).

M. Florelle de Saint-Just, poète lui aussi, — et qui a composé non un simple quatrain, mais un poème héroï-comique en vingt

(1) *Ode aux Etats généraux*, par Camille Desmoulins, avocat.
(2) *Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, p. 301.
(3) Biographie universelle, art. *Billaud-Varenne.*

chants, un pastiche de *la Pucelle*, intitulé *Organt*, — sollicitait en 1786 l'honneur d'être admis dans les gardes de M. le comte d'Artois, en attendant qu'il lui fût permis d'entrer dans les gardes du corps du Roi ! S'il n'a pas été donné suite à sa requête, c'est parce qu'il a été arrêté, à la demande même de sa mère, et détenu pendant six mois dans la maison de la Dame Marie, à Picpus, pour avoir emporté la nuit de la maison maternelle des pièces d'argenterie, des armes de prix et des bijoux de famille, qu'il a vendus à un recéleur (1).

Sergent, l'homme du 20 juin, du 10 août et du 2 septembre, était graveur en taille-douce au commencement de la révolution, et son burin a traduit plus d'une fois ses sentiments royalistes. *Les Révolutions de Paris*, ne purent s'empêcher d'en faire la remarque, lorsqu'il fut nommé officier municipal au mois de février 1792 : « Ne vient-on pas, disait le journal de Prudhomme, de passer l'écharpe à un artiste — M. Sergent — qui, il n'y a pas bien longtemps, publia une estampe représentant

LOUIS XII, HENRI IV
ET LOUIS XVI

avec ce calcul gravé au bas de ces trois bustes rangés en triangle à dessein :

XII et IV
font XVI,

C'est-à-dire, Louis XVI, à lui tout seul, renferme Louis XII et Henri IV. Quand le prince royal en sera à l'arithmétique, c'est sur cette image ingénieuse qu'on lui apprendra la règle d'addition. Sous l'ancien régime, le dessinateur eût été récompensé du cordon noir : nous aimons à penser qu'il a d'autres titres à l'écharpe tricolore (2). »

Marat, — *tu quoque, Brute*, — Marat n'était pas républicain avant la Révolution, alors qu'il dédiait au Roi sa traduction de *l'Optique* de Newton ; qu'il publiait des écrits en faveur de Monsieur,

(1) Voyez le dossier complet de cette affaire, retrouvé aux Archives nationales et aux Archives de la préfecture de police par M. Campardon et par M. Vatel, et publié par ce dernier dans son ouvrage sur *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. I, p. 141 et suivantes. On lit, dans l'*Interrogatoire subi par le Sr de Saint-Just*, le 6 octobre 1786 : *Interrogé ce qu'il comptait faire, après avoir dissipé ledit argent, a dit qu'il est au moment d'être placé dans les gardes de M. le comte d'Artois, en attendant qu'il soit assez grand pour entrer dans les gardes du corps.*

(2) *Révolutions de Paris*, n° 136, 18 février 1792.

comte de Provence (1), et qu'il inscrivait pompeusement, en tête de ses *Recherches sur l'électricité* et de ses *Recherches sur la lumière*, son titre de *Médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois* (2); l'est-il devenu depuis la Révolution? En aucune façon. Je lis, à la page 17 de son *Plan de constitution*, publié en 1790: « Dans un grand Etat, la forme du gouvernement doit être *monar-* « *chique;* c'est la seule qui convienne à la France; l'étendue du « royaume, sa position et la multiplicité de ses rapports la nécessi- « tent, et il faudrait s'y tenir par tant de raisons puissantes, lors « même que le caractère de ses peuples permettrait un autre choix. » Et à la page 43 : « Le Prince ne doit être recherché que dans ses « ministres; *sa personne sera sacrée.* »

Il n'est pas moins explicite dans *l'Ami du Peuple* : « J'ignore, « écrivait-il le 17 février 1791, si les contre-révolutionnaires nous « forceront à changer la forme du gouvernement; mais je sais bien « que la monarchie très-limitée est celle qui nous convient le mieux « aujourd'hui... Quant à la personne de Louis XVI, je crois bien « qu'il n'a que les défauts de son éducation... Tel qu'il est, c'est, à « tout prendre, le roi qu'il nous faut. Nous devons bénir le ciel de « nous l'avoir donné, nous devons le prier de nous le conserver.

(1) Prudhomme, *Histoire des Révolutions*, t. I, p. 296.

(2) M. Ch. Vatel a publié (*Charlotte de Corday et les Girondins*, t. I, p. 333), *le Brevet de médecin des gardes du corps pour le Sr Marat.* Voici cette pièce :

« Aujourd'hui, 24 juin 1777, Mgr le comte d'Artois étant à Versailles, sur le rapport qui lui a été fait des bonne vie et mœurs, des lumières et expérience dans l'art de la médecine du sieur *Jean-Paul Marat*, docteur en médecine de plusieurs facultés d'Angleterre, voulant lui donner une marque de sa bienveillance, Mgr lui a accordé et lui accorde la place de *médecin de ses gardes.*

« Voulant et entendant que le dit sieur Marat jouisse des honneurs, prérogatives et avantages qui peuvent y être attachés, et qu'il puisse s'en qualifier dans tous les actes publics et particuliers.

« Et pour assurance de sa volonté, Monseigneur m'a commandé d'expédier ce présent brevet qu'il a signé de sa main et fait contresigner par moi, conseiller à ses conseils, secrétaire de ses commandements, maison, finances et de son cabinet. »

(Secrétariat de Mgr le comte d'Artois. Provisions et brevets, pièce 213. *Archives nationales*, série O, 1955-1956).

Les appointements de cette place, que Marat conserva jusqu'au 23 avril 1786, étaient de 2,000 livres, sans compter les indemnités de table et de logement. Ce logement était situé à Paris dans les dépendances des écuries d'Artois, faubourg Saint-Honoré. De là est venue l'erreur qui faisait de Marat le *médecin des écuries* d'Artois, et que M. Ponsard, à la suite, d'ailleurs, de tous les historiens de la révolution, n'a point évitée dans la fameuse scène du IVe acte de sa *Charlotte Corday*, où il met ces vers dans la bouche de Marat :

Ah! Monseigneur d'Artois, votre employé grandit;
Et l'obscur médecin des étables grossières
Travaille maintenant sur des têtes princières!

« Avec quelle sollicitude ne devons-nous donc pas le retenir parmi « nous (1) ! »

Dans son numéro du 20 avril 1791, il reproche à Condorcet « de « calomnier sans pudeur le club des Jacobins et de l'accuser perfidement de vouloir détruire la monarchie (2). » Le 13 juin suivant, il attaque ceux qui violent le serment prêté lors de la Fédération, parce que « défendre la Constitution, ce n'est pas autre chose que d'être fidèle à la nation, à la loi et *au roi* (3). » Enfin, au mois de juillet dernier, il envoie à Barbaroux un écrit destiné à être distribué aux Marseillais dès leur arrivée. C'était une provocation aux Marseillais de tomber sur le Corps législatif. Il fallait, suivant Marat, *sauvegarder la famille royale*, mais exterminer une assemblée évidemment contre-révolutionnaire (4).

Ne nous décourageons pas cependant ; ne descendons pas encore des bancs de la Montagne. Un peu au-dessous de Robespierre, j'aperçois plusieurs de ses collègue, à l'Assemblée constituante, son ami Anthoine (de Metz), Vadier, Voulland, Merlin (de Douai).

Anthoine écrivait, en septembre 1789, aux rédacteurs du *Journal de Paris :* « Votre assertion accuse directement l'Assemblée natio- « nale de n'avoir ni amour pour la personne du Roi, ni les plus « simples notions en politique. — Les trois propositions étaient : « *l'inviolabilité de la personne du Roi*; *l'indivisibilité du trône et* « *l'hérédité de la couronne. Ces trois propositions ont été décrétées* « *par acclamation unanime...* Voilà, Monsieur, l'exacte vérité, et « il est d'autant plus essentiel de le dire que votre récit fautif ac- « créditerait les calomnies trop répandues par les ennemis de la « nation. Ils ont osé dire dans l'Assemblée, que l'on mettait en « question la sûreté de la personne du Roi, et que l'on voulait « priver M. le Dauphin de la succession au trône. Apprenez sans « retard à la France que la saine partie de l'Assemblée est aussi « disposée à soutenir *les droits du trône* que ceux de la liberté na- « tionale (5). »

Le 16 juillet 1791, Vadier était à la tribune de l'Assemblée cons-

(1) *L'Ami du Peuple,* numéro 374.
(2) Numéro 434.
(3) Numéro 488.
(4) Barbaroux, *Mémoires*, p. 61. — Consulter sur Marat la remarquable étude que lui a consacrée M. A. Granier de Cassagnac, au tome III de son *Histoire des causes de la Révolution française*, p. 415-441.
(5) *Révolutions de Paris*, n° 11.

tituante : « Je déclare, s'écriait-il, que je déteste le système républicain, et que je donnerais volontiers ma vie pour défendre les décrets qui ont été rendus (1). »

Voulland était, en 1791, secrétaire du club des Feuillants, club essentiellement monarchique (2) !

Le 28 septembre 1789, Merlin donnait mille francs de contribution patriotique *à prendre sur ses gages de secrétaire du Roi*, et il annonçait l'intention de donner davantage, dès qu'il serait rendu à ses fonctions : il comptait donc rester secrétaire du Roi (3) !

Faut-il continuer ce voyage autour de la salle du Manège ? Faut-il demander leur brevet de républicanisme à Lepeletier de Saint-Fargeau, à Salle, à La Revellière-Lépeaux, à Barère, et à l'abbé Siéyès, qui ont fait partie eux aussi de l'Assemblée constituante.

Lorsqu'il était président à mortier au parlement, M. Lepeletier de Saint-Fargeau était, je le suppose, médiocrement républicain. Député de la noblesse de Paris aux Etats-Généraux, il présenta, dans la séance du 24 août 1789, un projet d'Adresse au roi, à l'occasion de la Saint-Louis.

« Sire, disait-il dans ce projet, dont les termes furent adoptés, le Monarque dont Votre Majesté porte le nom vénéré, dont la religion célèbre aujourd'hui les vertus, était, comme Vous, l'ami de son peuple.

« Comme Vous, Sire, il voulait la liberté française. Il la protégea par des lois qui honorent nos annales ; mais il ne put en être le restaurateur.

« Cette gloire, réservée à Votre Majesté, lui donne un droit immortel à la reconnaissance et à la tendre vénération des Français.

« Ainsi seront à jamais réunis les noms de deux rois qui, dans la distance des siècles, se rapprochent sur les actes de justice les plus signalés en faveur de leurs peuples.

« Sire, l'Assemblée nationale a suspendu quelques instants ses travaux pour satisfaire à un devoir qui lui est cher, ou plutôt elle ne s'écarte point de sa mission ; parler à son Roi de l'amour et de la fidélité des Français, c'est s'occuper d'un intérêt vraiment national, c'est remplir le plus pressant de leurs vœux (4). »

(1) *Moniteur*, année 1791, numéro 198. — *Journal logographique*, t. XXX, p. 57.

(2) Camille Desmoulins, *Notes sur le Rapport de Saint-Just*. — *La Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre* 1792, par Felhémési (Méhée fils).

(3) *Moniteur* de 1789, numéro 63.

(4) *Archives parlementaires*....., t. VIII, p. 486.

M. Salle, député de la Meurthe, dont le rôle à la Constituante n'a pas été sans éclat, a fait, le 31 août 1791, la déclaration suivante : « L'hérédité du trône est, suivant moi, la loi la plus sage parmi nous. » Je suis, ajoutait-il, inviolablement attaché à cette opinion (1).

Le 15 juillet précédent, lors de la grande discussion qui suivit le retour de Varennes, il avait défendu avec force le principe de l'inviolabilité royale, et dans le discours qu'il prononça à cette occasion et qui lui valut les éloges de Barnave, se trouvait ce passage : « Quelques-uns nous parlent de chasser les rois et d'établir à leur « place un Conseil exécutif nommé par les quatre-vingt trois dé- « partements... Je déclare ici qu'il faudra me poignarder avant « que je laisse l'administration suprême, sous quelque forme que « ce puisse être, entre les mains de plusieurs (2). »

Au premier rang de ceux qui applaudirent à ce langage, a dû figurer M. de la Revellière-Lépeaux. N'a-t-il pas été l'un des députés constituants les plus assidus au club des Feuillants (3)? N'a-t-il pas fait, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 18 mai 1791, cette profession de foi anti-républicaine : « Dans un pays d'une telle « étendue, les liens du gouvernement doivent être plus serrés qu'à « Glaris ou à Appenzel, sans quoi l'Etat serait abandonné aux hor- « reurs de l'anarchie, pour passer ensuite sous la domination de « quelques intrigants. Aussi je ne crains pas d'assurer, moi qui « n'ai pas un penchant bien décidé pour les cours, que, le jour où « la France cessera d'avoir un roi, elle perdra sa liberté et son « repos, pour être livrée au despotisme effrayant de factions éter- « nelles (4). »

Barère s'est fait connaître par ses éloges de Louis XII, du cardinal d'Amboise et de Séguier, empreints du plus pur sentiment monarchique (5). Son journal *le Point du Jour* (6) témoigne que ce sen-

(1) *Opinion de M. Salle, député, sur les Conventions nationales.* A Paris, de l'imprimerie nationale, 31 août 1791.

(2) *Opinion de M. Salle, député du département de la Meurthe, sur les événements du 21 juin 1791, prononcée à la tribune de l'Assemblée à la séance du 15 juillet, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale et envoyée aux départements.*

(3) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. III, p. 48.

(4) *Moniteur* du 20 mai 1791.

(5) *Éloges de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Louis XII, de d'Amboise et de Séguier*, par Barere de Vieuzac, 1789.

(6) Le Point du Jour, ou *Recueil de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*, était exclusivement consacré au compte rendu des débats de l'Assemblée et à ses décrets. Le premier numéro a paru le 19 juin 1789, et le dernier le 2 octobre 1791.

timent ne l'avait point abandonné sur les bancs de la Constituante. Je n'en veux pour preuve que ces lignes écrites par lui après la séance du 15 juillet 1789 :

« L'Assemblée entière s'est précipitée à la suite de sa Majesté (1), « et sans avoir eu le temps de se concerter, tous les membres ont eu « chacun en même temps l'idée de composer son cortège depuis la « salle jusqu'au château. Ce mouvement a si sensiblement touché le « monarque qu'il a voulu faire ce trajet à pied. Le chef de la nation, « entouré des trois ordres de ses représentants mêlés et confondus «par des sentiments communs pour le père commun, marchait à « travers une multitude immense qui, par ses cris de *Vive le Roi*! « portés jusqu'aux nues, par des cris d'allégresse, par mille expres- « sions de l'amour, par son ardeur à se placer sur les grilles et à « former sur les statues des groupes nombreux, semblait avoir « moins le sentiment que le délire de la joie... Un tableau également « auguste et attendrissant a couronné ce spectacle inconnu à tous « les âges de la monarchie. La Reine, placée sur le balcon qui forme « le fond de la façade du château, tenait Monseigneur le Dauphin « dans ses bras, le présentant au peuple et l'embrassant parfois... « Le roi, n'oubliant pas au milieu de cette fête civique, qu'elle « était un bienfait du ciel, s'est empressé d'aller dans la chapelle « rendre à Dieu de solennelles actions de grâces de lui avoir con- « servé, au sein des terreurs et des calamités, l'amour de son peuple ; « et il en a reçu un nouveau témoignage, en entrant dans sa cha- « pelle, par des cris de joie qui dans le temple même du Seigneur, « pouvaient convenir à un mortel qui venait de se montrer *l'image* « *touchante de la divinité*, consolatrice des malheureux. (2) »

Au mois de septembre suivant, à l'occasion du sacrifice que Louis XVI fit de sa vaisselle, envoyée par lui à la Monnaie, Barère laissa éclater de nouveau son enthousiasme monarchique : « Le roi, « écrivait-il, dédaignant un faste inutile à sa grandeur, a envoyé à « la Monnaie toute son argenterie et celle de la reine. Le même « trait honora la vie de Louis XIV, mais c'était pour les frais de la « guerre qui désolait l'Europe : Louis XIV, veut s'en servir pour « assurer les bases de la liberté qui doit régénérer ses peuples (3). » L'Assemblée ayant invité le roi à s'abstenir de ce sacrifice :

(1) Le roi s'était rendu, le 15 juillet, au sein de l'Assemblée, sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères.

(2) *Le Point du jour*. — Voyez encore le numéro 196.

(3) *Le Point du jour*, t. II, 74.

« Je suis fort touché des sentiments que l'Assemblée nationale me témoigne, répondit Louis XVI, mais je persiste dans ma résolution, que la rareté du numéraire rend convenable. La reine ni moi n'attachons aucune importance à ce sacrifice. » Barère, dans son journal, accompagna cette réponse de cette réflexion : « Quand la justice et la probité sont sur le trône, toutes les vertus règnent avec elles (1). »

Deux ans plus tard, le 26 mai 1791, Barère, rapporteur du projet de décret sur les châteaux qu'il convenait d'abandonner au roi, terminait son travail par ces paroles : « Voilà les dons généreux que fait un grand peuple *à la Vertu* (2) ! »

Enfin ce même Barère a été membre de la *Société de* 1789, et président du club des Feuillants (3).

Aujourd'hui l'ancien rédacteur du *Point du Jour* se demande de quel côté se lèvera le soleil, et, en attendant, se tient à égale distance du parti Robespierre et du parti Brissot. Ainsi fait également son collègue Siéyès qui a été, comme lui, membre de la *Société de* 1789 (4). Ah ! si l'abbé avait autant de courage que de talent, quelle admirable brochure il écrirait sous ce titre : *Qu'est-ce que la République?* Mais il s'en gardera bien, et, s'il en était le maître, nul doute qu'il n'effaçât du *Moniteur* de 1791, cette lettre fameuse, signée *Emmanuel* Siéyes et dans laquelle on lit : « On répand beaucoup que je profite en ce moment de notre position *pour tourner au républicanisme.* On dit que je cherche à faire des partisans à ce système. Jusqu'à présent on ne s'était pas avisé de m'accuser de trop de flexibilité dans mes principes, ni de changer facilement d'opinion au gré des temps. Pour les hommes de bonne foi, les seuls à qui je puisse m'adresser, il n'y a que trois moyens de juger des sentiments de quelqu'un : ses actions, ses paroles et ses écrits. J'offre ces trois

(1) *Ibid.*, *ibid.*

(2) *L'Ami du Roi*, numéro du 28 mai 1791.

(3) *Règlements de la Société de* 1789 *et liste de ses membres.* — Camille Desmoulins, *Notes sur le Rapport de Saint-Just.* — Barère, dans ses *Mémoires*, écrits longtemps après les événements, ne cache pas qu'il n'est en aucune façon républicain. « Je pensais au 21 juin 1791, — dit-il, tome I, pages 321-327, — comme je pense encore depuis les diverses phases de la Révolution, que la République ne convient pas mieux aux Français que le gouvernement anglais ne convient aux Ottomans, et je me rangeai dans la majorité de l'Assemblée nationale, qui ne croyait devoir obtenir des lumières du siècle et de la force des événements autre chose qu'une Constitution monarchique ou une monarchie constitutionnelle. »

(4) *Règlements de la Société de* 1789 *et liste de ses membres.* Dix membres de la Convention avaient fait partie de la *Société de* 1789 : Barère, Brissot, Marie-Joseph Chénier, Collot-d'Herbois, Condorcet, David, Kersaint, Siéyès, Treilhard, Villette.

sortes de preuves ; elles ne sont point cachées, elles datent d'avant la Révolution ; et je suis sûr de ne m'être jamais démenti... Ce n'est ni pour caresser d'anciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme que *je préfère la monarchie. Je la préfère parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république.* Tout autre motif de détermination me paraît puéril. Le meilleur régime social est, à mon avis, celui où, non pas un, non pas quelques-uns seulement, mais tous jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. Si j'aperçois ce caractère dans l'état monarchique, il est clair que je dois le vouloir par-dessus tout autre. Voilà tout le secret de mes principes, et ma profession de foi bien faite. J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette question... J'espère prouver non que la monarchie est préférable dans telle ou telle position, mais que *dans toutes les hypothèse on y est plus libre que dans la République.* (1) »

Encore une fois, où trouver un *républicain* parmi tous ces hommes qui font sonner si haut le mot de *république?* Montagne, côté gauche et côté droit, parti Robespierre et parti Brissot, anciens constituants et anciens membres de la Législative, de quelque côté que je me tourne, je ne vois partout que de pseudo-républicains, hier encore royalistes.

— « Ne cherchez pas plus longtemps, me disait ce matin mon ami Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, aujourd'hui député de Seine-et-Oise. Vous perdriez votre temps et vos peines. Un peu au-dessus de moi, par exemple, siègent quelques-uns des membres les plus fougueux de l'Assemblée législative, Lequinio, Couthon, Robert Lindet, Hérault Séchelles et Lacroix (d'Eure-et-Loir). Eh bien! au mois de juillet 1790, Lequinio écrivait dans son *Ecole des laboureurs* : « Nous avons un roi bon, il voudrait nous voir tous heureux « et il mérite tout notre amour et toute notre reconnaissance... Notre « bon roi justement affligé vint lui-même au milieu de l'Assemblée « nationale. Vous sentez combien notre bon roi fut applaudi et aimé « comme il le méritait. » Il n'appelle jamais le roi autrement que « notre bon Louis seize (2). » — Couthon était en 1790 premier

(1) *Moniteur* du 6 juillet 1791. — Voir encore dans le numéro du 16 juillet une très longue *Note explicative* de Siéyès, où il développe les idées contenues dans sa lettre du 6.

(2) *Ecole des Laboureurs*, par Joseph-Marie Le Quinio, avocat à Vannes, 20 juillet 1790.

juge présidant le tribunal de district de Clermont-Ferrand. Chargé de recevoir le serment des commissaires du roi nouvellement nommés, il prononça un discours tout-à-fait monarchique (1). — Robert Lindet était avant 1789 titulaire d'une charge de procureur du roi à l'élection de Bernay. A l'occasion de sa nomination de Maire de Bernay, en 1790, il a proposé à la municipalité et fait adopter par elle une adresse au roi empreinte du plus profond dévouement : « Nous avons, disait-il, fait serment sur la loi d'être inviolablement « soumis à Votre personne sacrée. Nous attachons, sire, nos des- » tinées et celle de l'Empire à l'inviolabilité de notre serment. *Nous « confondons dans notre amour les noms de roi, de père et de patrie.* « Nous élèverons nos enfants dans ces sentiments d'amour et de res- « pect, que la loi nous commande, que la nature et la reconnais- « sance nous inspirent. » — Hérault Séchelles est le cousin de la duchesse de Polignac. Reçu à la cour, il n'était sans doute pas plus républicain qu'il ne convient le jour où il était nommé par le roi avocat-général au Parlement et où la reine lui remettait une écharpe qu'elle avait brodée elle-même. — Lacroix, en 1791, était un des quarante-deux juges composant le tribunal de Cassation. Après la fuite de Louis XVI à Varennes, Gensonné, l'un des membres du tribunal, proposa à ses collègues de supprimer, dans la formule du serment exigé des récipiendaires, la partie qui contenait un engagement de fidélité au roi. Lacroix s'éleva avec vivacité contre cette proposition qu'il traita de factieuse et de républicaine. Son opinion l'ayant emporté, et Gensonné n'ayant pas paru à l'audience lorsque le serment, conforme à l'ancienne formule, fut prêté par un récipiendaire, Lacroix, dans l'ardeur de son zèle royaliste, fit condamner Gensonné à une amende, en punition de son absence (2). — « Avez-vous lu, ai-je dit alors à Mercier, le discours prononcé par le citoyen Chasles, député d'Eure-et-Loir (3), comme Lacroix, pour remercier ses électeurs, de l'avoir envoyé à la Convention? L'homme qui a tenu ce langage doit certes être républicain et l'a sans doute toujours été. Vous savez d'ailleurs qu'à peine arrivé à Paris, il est allé s'asseoir à la crête de la Montagne. — Ignorez-vous donc, a reprit Mercier,

(1) *Notes inédites* de M. de Barante.

(2) *Notices historiques sur la révolution dans le département de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux, p. 160.

(3) *Mémoire inédit* de Gensonné, composé pendant sa détention à la Conciergerie, et publié par M. Chauvot, dans *le Barreau de Bordeaux de* 1775 à 1815.

(4) Pierre-Jacques-Michel Chasles, l'un des membres les plus exaltés de la montagne, père de notre contemporain M. Philarète Chasles.

que le citoyen Chasles, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, s'est fait connaître en 1785 par un ouvrage intitulé : *Timante, ou portrait fidèle de la plupart des écrivains du dix-huitième siècle*, qui lui valut d'être nommé par l'archevêque de Tours, M. de Conzié, chanoine de sa cathédrale; que, depuis la révolution, il a fondé, avec son frère, prêtre comme lui, *le Correspondant*, journal rédigé dans des principes monarchiques, et qu'il a été l'un des collaborateurs de l'abbé Royou, rédacteur de *l'Ami du roi* (1)? — Je crois bien, a dit Mercier en me quittant, que, seul de tous les membres de la Convention, je suis un républicain d'avant 89. »

Rentré chez moi, j'ai ouvert l'un des ouvrages de mon ami Mercier, et j'y ai trouvé les considérations les plus judicieuses et les plus concluantes... en faveur de la République? Non. En faveur de la Monarchie :

« Le trône étant légal, l'autorité est constante et respectée. La base du trône affermit celle de l'Etat; l'ambition ne peut ravir que quelques portions d'autorité, jamais l'autorité entière; d'ailleurs le trône monarchique a une majesté durable. Voyez les républiques, elles ont un besoin constant de dictateurs. »

« La meilleure forme d'un gouvernement est celle d'une monarchie libre, dans laquelle un seul souverain réunit dans sa seule personne le pouvoir législatif et exécutif, pourvu qu'il ne puisse changer les lois fondamentales et que des corps intermédiaires concourent à l'administration. »

« La puissance du monarque, tempérée par de bonnes lois, est la plus propre à produire et à effectuer le bonheur des hommes; c'est qu'alors, dans une monarchie, la partie qui gouverne peut réunir facilement ses volontés et que le point d'appui a une force directe; ce qui forme le véritable nerf du gouvernement (2) ! »

Edmond Biré.

(*A suivre.*)

(1) Séance de la Convention du 13 janvier 1795. *Moniteur*, an III, n° 117.
(2) *L'An 2440*, par S. Mercier, t. II, p. 52 et 56.

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XXVII

A l'heure de l'issue de la classe, le lendemain, j'arrivais chez Julie. Agenouillée devant une des plates-bandes du petit jardin de l'école, mon amie disposait des fleurs avec grand soin ; elle ne m'avait pas entendue entrer.

— Bonjour, dis-je. Vous ne songiez donc pas à me venir voir pour me récompenser de votre absence d'hier?

Julie leva la tête et me sourit.

— J'allais partir à l'instant même. Je voulais, seulement, transplanter ces géraniums, présent d'une de mes élèves. Voyez comme ils sont beaux et vivaces ! Leurs fleurs pourprées ressortiront admirablement au milieu de ce groupe de pétunias pâles.

— Je vais donc attendre. Pas trop longtemps cependant ; mon père devant bientôt rentrer, il me faudrait vous quitter sans vous faire part de nouvelles assez graves.

Mlle Julie laissa tomber les fleurs et la petite bêche qu'elle tenait à la main.

— Des choses graves ! répéta-t-elle.

— Ne vous alarmez pas. Il n'y a rien de bien fâcheux. Je veux, surtout, vous demander un conseil.

— Ah ! vous m'avez fait peur. J'ai craint pour vous des mauvaises nouvelles récentes.

— Nullement, le conseil que je réclamerai de votre amitié concerne M. Laumay.

— M. Laumay !

— Oui ; ainsi dépêchez-vous de finir ce jardinage. Vous serez surprise. Toutefois, avant que je me résigne à changer ainsi d'opi-

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15, 30 mars, 15 et 30 avril 1879.

nion, il me faut vous dire les motifs qui m'ont guidée. Votre amitié saura reconnaître si j'ai raison d'accepter, aujourd'hui, la proposition refusée hier!

Mlle Julie avait sans doute besoin d'examiner quelque chose de particulier dans la plate-bande, car elle détourna la tête paraissant, pour un instant, tout occupée d'une pauvre plante qu'elle tourmentait sans en avoir conscience; mais, bientôt, elle se releva bravement, et il me fut impossible de surprendre aucune trace d'émotion dans sa voix ou sur ses traits.

— Rentrons, dit-elle; nous serons mieux dans ma chambre.

Nous nous assîmes auprès de la fenêtre encadrée de lierre.

— Voyons, reprit Julie, qu'y a-t-il au juste? Si j'ai compris votre pensée, vous avez réfléchi, ainsi que je vous ai souvent engagée à le faire, à l'offre de M. Laumay.

— Il me semble, dis-je, que, depuis quelque temps, vous aviez renoncé à me persuader.

Une teinte plus rosée éclaira, pour un moment, le visage de mon amie.

— Je n'ai jamais varié, répliqua-t-elle fermement. J'ai cru, ma chère Martine, et je crois encore que M. Laumay est un de ces hommes rares auxquels, sans crainte, une femme de cœur et d'intelligence peut confier sa vie. Vous avez été cruellement éprouvée. Longtemps vous avez pensé ne pouvoir oublier la plaie profonde dont on vous a frappée. Peu à peu la plaie s'est cicatrisée; vous avez senti renaître le besoin de vous appuyer sur une affection loyale. Si j'ai contribué à ce résultat, j'en suis fière; car, je le répète, mon amie, vous y trouverez le bonheur.

C'étaient là les paroles que j'avais adressées à M. Laumay, je souris de la coïncidence.

— Ainsi, dis-je, vous ne traiterez pas d'étrange ma versatilité!

— Non, certes! Il fallait que le temps eût achevé en vous son œuvre d'apaisement. Si, avant de faire sa demande, M. Laumay m'avait pu consulter, je lui aurais conseillé d'attendre encore. Il eût ainsi évité, à lui, un refus pénible; à vous, l'embarras de revenir sur une décision hâtive.

— Tout cela est très-vrai. Je vous avouerai même que cet embarras pourra bien prolonger la situation où nous nous trouvons.

— Cela ne doit pas être. Je dis plus, cela serait mal. Vous avez un moyen si facile de sortir de cette situation! Dites un mot à votre

père. Il sera au comble de la joie. Vous éviterez ainsi toute explication.

— Donc, vous m'approuvez absolument?

— Absolument.

— Vous ne me dissimulez rien? Vous me dites sincèrement toute votre pensée?

— Que pourrais-je avoir à dissimuler? Vous savez, Martine, si je vous aime, si je souhaite votre bonheur!

Je n'y tins plus, je me jetai au cou de Julie.

— Oh! oui, vous m'aimez! dis-je en l'embrassant.

Vous m'aimez jusqu'à vous oublier pour moi; mais je n'accepte pas votre sacrifice.

— Un sacrifice! dit-elle en se dégageant doucement de mes bras et en devenant un peu pâle.

— Julie, dis-je, ma chère, ma bonne Julie! Parlons à cœur ouvert, comme deux amies vraies doivent se parler. Je n'ignore aucune des pensées qui, depuis plusieurs mois, remplissent votre âme. Vous avez entrevu ce que vous croyiez être un rêve impossible à réaliser. Mais ce bonheur était offert à votre amie : vous vous seriez méprisée d'y apporter l'obstacle le plus léger. Bravement, sans que la moindre plainte, la moindre allusion pût dévoiler votre angoisse à tout autre qu'à une amie vigilante, vous avez refoulé la révolte contre votre destinée. Vous avez consenti à rester dans l'ombre, lorsqu'il vous était si facile d'en sortir et de vous emparer, en triomphatrice, d'une âme que tout entraînait vers vous.

Je vous aimais bien, Julie. Depuis lors, je vous ai admirée. Pleurez, ma chérie, pleurez! ces larmes vous seront bonnes. Laissez votre tête reposer sur ma poitrine. Il m'est doux de la soutenir. Il m'est doux de penser que je puis la faire briller, radieuse, sous l'éclat d'une affection pure, enfin avouée!...

Dès mes premiers mots, Julie avait voulu interrompre en protestant; ma main s'était posée sur sa bouche, et maintenant je tenais contre mon cœur ma pauvre amie tout en larmes! Elle n'essayait plus de se défendre, écoutant, comme dans un songe, ce que je lui racontais de mon entrevue avec M. Laumay.

Bientôt, pourtant, elle reprit son empire sur elle-même.

— Tout cela ne saurait être vrai, dit-elle.

— Rappelez-vous, répliquai-je en souriant, de la soirée de Noël, de la préoccupation visible où je tombai, préoccupation qui m'at-

tira vos reproches et que vous traitiez de machiavélique. Dès ce moment, je fus frappée de la conformité de goûts existant entre vous et M. Laumay. Tout de suite, je formai un projet; je l'ai suivi sans peine. Inconsciemment, tous deux, vous facilitiez ma tâche.

— J'avais donc raison de vous appliquer l'épithète de machiavélique! dit-elle, un peu confuse encore.

Je ne vous croyais pas si habile diplomate.

— M'en voulez-vous de mes petites ruses? demandai-je malicieusement.

Pour toute réponse, elle m'embrassa en rougissant.

— Mais, reprit-elle, je doute encore. Vous n'avez écouté que votre générosité...

— Ne parlez pas de ma générosité, interrompis-je. Si pour avoir cherché à me donner deux amis vrais; si pour avoir ménagé à ma vie un solide appui, j'ai montré quelque générosité, avouez qu'elle se double d'un peu d'égoïsme.

Mon amie m'embrassa encore. Je ne l'avais pas absolument convaincue, mais elle n'insista plus. Je lui demandai, ensuite, de me dire ce qu'elle aurait fait dans le cas où je fusse revenue sur ma réponse première à M. Laumay.

Elle ouvrit un tiroir de son bureau et y prit une lettre. C'était une demande de changement de résidence, signée du jour même.

— Voici ce que j'avais résolu, dit-elle.

— Je l'avais pressenti, répliquai-je.

— C'était bien peu courageux, n'est-ce pas? Mais, chère Martine, malgré mon amitié pour vous il m'eût été impossible de rester ici. Je me serais réfugiée derrière l'ordre que je sollicitais moi-même. Je comptais sur votre bonheur pour effacer la peine que vous aurait causée mon départ.

— C'était bien mal juger mon affection.

— Que voulez-vous, Martine? La souffrance aigrit. Malgré moi je souffrais. Pour me punir, je vous dirai tout ce à quoi je pensais.

Appuyant de nouveau la tête sur mon épaule, Julie me raconta combien, depuis cinq mois, elle avait souffert, combien sa vie isolée lui paraissait triste. Lorsqu'elle eut fini, je relevai son front, puis, étendant la main vers la fenêtre au travers de laquelle pénétrait la douce lueur du crépuscule :

— Voyez le ciel! dis-je. Tout à l'heure il était sombre, mais les rayons d'or du soleil couchant ont vaincu les nuages noirs. La nuit

se prépare sereine, demain le jour resplendira glorieux. Oubliez, amie, les nuages du passé, l'avenir se présente calme, souriant : il sera, je l'espère, fait tout entier de bonheur!...

Nous restâmes pendant quelques instants enlacées dans les bras l'une de l'autre, puis je quittai Julie, en lui faisant promettre pour le lendemain, un dimanche, de m'accompagner dans une promenade depuis longtemps projetée vers la forêt de Montfort.

XXVIII

Rentrée à la maison, j'écrivis un mot à M. Laumay. Je lui disais avoir tenu ma promesse ; mais que je désirais lui faire connaître à loisir mes nouvelles. En conséquence, je le priais de se joindre à mon père et à moi pour faire, le lendemain, une excursion en forêt.

M. Laumay vint lui-même apporter sa réponse. Il paraissait être un peu surpris du choix du lieu que je faisais pour une conversation aussi sérieuse. Néanmoins, sans opposer d'objection, il promit de se trouver au rendez-vous.

Ce fut, pour moi, un bien doux et, en même temps, je l'avouerai, un plaisir un peu malicieux que d'observer, le lendemain, l'attitude de Julie et de M. Laumay. Je ne les avais point prévenus de mon désir de les faire se rencontrer, aussi semblaient-ils vraiment embarrassés. Je riais pour les remettre, je parlais beaucoup, plaisantant à tort et à travers.

— En vérité! je ne te reconnais plus depuis hier, disait mon père. Toi, toujours si sérieuse.

— Lorsque nous serons arrivés au *Chêne au Vendeur*, je vous dirai, père, ce qui m'a réjouie et, comme moi, vous serez très content.

Nous entrâmes dans la forêt. Un gai soleil donnait aux feuilles naissantes les plus admirables teintes. L'herbe et la mousse d'un vert tendre s'étendaient, comme un épais et doux tapis, jusque sur le milieu des sentiers les plus frayés. Le bruissement des insectes, le murmure du mince filet d'eau des fontaines, les chants, les cris, les appels des oiseaux empressés à bâtir leur demeure aérienne, la flore variée jetée à profusion au pied des grands arbres, au revers des talus, dans le creux des vallons, au sommet des collines en miniature, tout, même les pointes de granit déchirant, çà et là, la parure de la terre, tout contribuait à faire un enchantement continuel de cette excursion.

J'avais pris le bras de Julie. Nous marchions un peu en avant de mon père et de M. Laumay. Nous nous taisions, la nature parlait pour nous d'harmonie, de paix, de bonheur...

Nous arrivâmes à la clairière du *Chêne au Vendeur*. Cet arbre, magnifique témoin, comme son nom l'indique, de tant de contrats forestiers, devait nous fournir un abri pour une halte nécessaire après cette marche un peu longue.

A peine assis, mon père s'endormit. Il se fatiguait vite depuis quelque temps, mais cette fatigue au grand air lui était bonne, elle lui procurait un repos paisible.

Je profitai de ma liberté pour achever mon œuvre. Je priai Julie de m'accompagner jusqu'à une sorte de pierre druidique, distante de deux cents pas à peine de la clairière où nous nous trouvions.

Julie se leva aussitôt, elle était contente d'échapper à l'embarra qu'elle éprouvait ; mais j'achevai de la décontenancer en prétextant combien il me serait difficile de retrouver, seule, la pierre cherchée. Je priai donc M. Laumay de nous servir de guide.

Quelques instants après nous étions arrivés.

— Je ne suis pas, dis-je, très versée dans les légendes et coutumes de Bretagne; mais je me souviens d'avoir entendu raconter qu'autrefois les fiancés prenaient les pierres druidiques à témoin de leurs promesses. Je crois qu'il est bon de revenir, parfois, aux vieux usages. Qu'en pensez-vous? ajoutai-je en regardant tour à tour Mlle Julie et M. Laumay.

Je n'attendis pas la réponse, prenant leurs mains dans les miennes :

— Je vais rejoindre mon père, dis-je affectueusement, il s'étonnerait de se retrouver seul. A bientôt!

Julie fit un mouvement pour dégager sa main de l'étreinte de la main de son fiancé, mais il la retint doucement pendant que, triomphante, je les quittais et revenais près du *Chêne au Vendeur*.

Le sommeil de mon père était calme. Je m'assis à une petite distance. Je n'avais plus qu'une crainte. mon père ne serait-il pas un peu peiné de la réussite de mon projet? Je comptai, pour m'absoudre, sur l'amitié qu'il portait à mes deux protégés.

Il s'éveilla bientôt.

— Où sont donc nos amis? demanda-t-il surpris.

— Vous les verrez tout à l'heure, dis-je. Ils ne sont pas loin : à la pierre druidique, c'est moi qui les y ai conduits. Savez-vous pourquoi?

— Comment le saurais-je? Je te le disais encore ce matin, depuis quelques jours, je ne te reconnais plus.

— Eh bien! père, j'ai jugé que des fiancés ont beaucoup de choses à se dire...

— Des fiancés? interrompit-il brusquement.

Je l'embrassai avec tendresse.

— Oui, père. Vous n'aviez pas remarqué cela; mais, tous les jours, leur affection mutuelle grandissait. Ils appelaient cette affection de l'estime. Jamais, peut-être, ils ne se seraient avoué la vérité, si je n'avais eu soin de faire cesser entre eux tout malentendu.

Mon père ne trouvait pas un mot, son étonnement était au comble.

— N'êtes-vous donc pas heureux? repris-je plus hardiment. Voyez moi, je suis si contente que j'en suis devenue toute gaie, toute folle, comme vous me le disiez à l'instant.

— C'est que tu penses toujours aux autres avant de penser à toi!

— Ne parlez pas ainsi, père. Il y a longtemps que mon avenir a été fixé. Je l'ai accepté avec douleur d'abord, puis avec résignation. Votre affection si profonde m'a suffi. Elle a calmé les derniers tressaillements de mon âme. Un instant, j'ai pensé que j'aurais à protéger les enfants de Rose : rien n'eût été capable de me détourner de cette tâche. Ces craintes sont passées. Rose est heureuse maintenant. Je suis donc tranquille. Il me suffit de penser que je vivrai uniquement pour vous et que mes deux chers amis m'aideront à vous rendre heureux. Venez avec moi à leur rencontre. Le spectacle de l'union de deux nobles cœurs vous fera du bien. Il vous réjouira, ainsi que je vous le promettais ce matin, comme il m'a réjouie.

Moitié volontairement, moitié résistant, mon père se laissa conduire. La mousse empêchait-elle de percevoir le bruit de nos pas, ou bien, plongés dans une rêverie douce, les deux fiancés étaient-ils incapables de se laisser distraire de tout ce qui n'était point eux? Assis sur la pierre druidique, la main dans la main, ils parlaient bas, leur visage rayonnait d'une joie douce. Ils ne tournèrent même pas la tête à notre approche.

— Voyez, père, comme ils sont heureux! dis-je.

Je les appelai gaiement. Julie tressaillit, elle se leva rougissante. M. Laumay garda sa main dans la sienne, et s'adressant à mon père :

— Mlle Martine nous aime, dit-il. Vous serez aussi notre ami, je l'espère...

La journée finit charmante, ainsi qu'elle avait commencé. Nous

passâmes ensemble la soirée. Ensemble, encore, nous reconduisîmes Julie chez elle. Sur ma proposition, il avait été décidé, ce soir même, que le mariage aurait lieu le vingt-deux mai suivant, jour de la fête de la fiancée. Mon amie voulait s'en défendre, elle trouvait trop court ce délai de six semaines.

J'anéantis facilement, aidée par M. Laumay, toutes les objections, et Julie dut finir par se soumettre à notre volonté.

XXIX

Je pris plaisir à m'occuper des préparatifs nécessaires. Je fis à Rennes plusieurs voyages afin de me procurer les divers objets dont je voulais faire présent à mon amie.

Julie cherchait à enrayer ce qu'elle appelait mes goûts luxueux. Elle alléguait son manque de fortune, la modeste situation de M. Laumay, pour me persuader que ces belles choses achetées par moi seraient déplacées dans sa corbeille. Naturellement je n'en agis qu'à mon idée. Mon père seconda ma bonne volonté.

Etouffant le regret que lui causait encore ma détermination, il voulut montrer en quelle estime il tenait les deux fiancés. Il proposa à M. Laumay une association très-avantageuse.

— C'est mon cadeau de noces, répondit-il en coupant court aux remercîments.

Ce *cadeau* de noces dispensait Julie de conserver son emploi. Elle n'y renonça pas sans un certain regret, elle avait obtenu tant de résultats imprévus ! Je la consolai en lui faisant observer que, ne quittant pas le pays, elle pourrait toujours s'intéresser à sa chère école.

Une petite construction, voisine de notre maison, était à vendre. M. Laumay l'acheta, la fit réparer et elle devint une habitation un peu exiguë, à la vérité, mais très-bien aménagée. J'en fus charmée. De la sorte, tout en étant chacun chez soi, nous pouvions nous voir aussi souvent qu'il nous conviendrait.

La veille de son mariage, Julie me parut être assez triste. Je l'interrogeai doucement, elle laissa échapper quelques larmes. Son frère, le seul parent qui lui restât, se trouvait en Australie. Il n'en pouvait revenir avant une année au plus tôt ; mon amie s'affligeait de cette absence. J'étais impuissante à calmer sa peine, mais j'y pris une large part.

Le mariage devait se faire modestement. Une véritable pompe,

cependant, accompagna les deux époux, pompe formée par l'hommage de cœurs reconnaissants. Ce jour-là, seulement, je connus en entier la beauté de l'âme de mon amie.

L'église était trop petite pour contenir la foule accourue à la cérémonie. Elèves de l'école regrettant leur institutrice, pauvres qui avaient été soignés discrètement dans leurs maladies, ou secourus sur les modestes épargnes de l'épousée..... Quelle admirable couronne ! et que de vœux de bonheur s'élevèrent à Dieu pour elle !

Je me souvins du mariage de Rose; mais, aujourd'hui, mes larmes étaient sans amertume. L'avenir de ma sœur s'éclaircissait, l'avenir de ma chère Julie s'annonçait heureux !...

Le repas de noces eut lieu chez mon père. La vieille Suzanne s'était surpassée; toutefois, elle murmurait de temps en temps :

— Oh ! si notre Martine était la mariée, ça serait bien autre chose !

Une promenade inspirée par la soirée, qui était magnifique termina la cérémonie.

Au moment de nous quitter, Julie me tint étroitement embrassée, je sentis des larmes sur son visage.

— Eh quoi ! dis-je en souriant, seriez-vous malheureuse ?

— Martine ! combien je vous aime !

— Aimez-moi toujours ainsi !...

Quelques instants plus tard, j'étais à ma fenêtre. La tonnelle de glycine se dessinait en relief sur la blancheur uniforme dont la lune revêtait le jardin. Mon cœur se serra. Là, dans cet étroit espace, j'avais été si impitoyablement frappée !

Je restai longtemps absorbée, ma vie écoulée, l'avenir me parurent sombres. Je crois même, car je dois dire tout ce qui se passa en moi, que, pendant un instant, je regrettai de n'avoir pas accepté la main si loyalement tendue vers moi !...

Mais, aussitôt, je revis le visage d'André. Non pas le visage de l'André existant, mais celui d'André tel que je l'avais rencontré sur la lisière de la forêt, le jour où il me disait combien il serait heureux de me consacrer sa vie. Cet André-là était mort depuis longtemps; mais, dans un coin de mon âme, son souvenir gardé m'empêchait d'avoir aucune autre pensée.

Lorsque je me couchai, enfin, tout trouble avait disparu. J'étais résignée au présent tel que j'avais fait; à l'avenir, tel que Dieu me l'enverrait !...

. . . . . .

Je voyais mon amie à toute heure de la journée. Nous causions, nous lisions, nous travaillions ensemble.

Julie était devenue une charmante jeune femme. Son visage avait perdu son aspect légèrement sévère, il respirait une bonté douce, une gaîté communicative que j'admirais.

Je continuais à recevoir de Rose les lettres les plus rassurantes; aussi me trouvais-je véritablement heureuse et le temps me semblait bien court.

XXX

Un matin, je préparais, aidée de Suzanne, le déjeuner de mon père, quand M. Laumay entra. Son regard m'apprit qu'il se passait des choses graves.

— Julie serait-elle malade? demandai-je inquiète.

— Non, rassurez-vous. Elle vous prie, cependant, d'aller la trouver le plus tôt possible. Elle veut vous demander un conseil; à tout à l'heure, n'est-ce pas?

D'un signe, en se retirant, M. Laumay me montra Suzanne. Je compris qu'il ne fallait point insister.

Le déjeuner me parut bien long. Je le brusquai même un peu, je crois. Enfin, mon père prit son journal. A partir de ce moment je pouvais le quitter. Sans me donner le temps de changer de costume, je courus chez Julie, je la trouvai seule avec son mari.

— Vite! qu'y a-t-il? demandai-je. Rassurez-moi, dites que vous n'êtes pas malade?

— Ne vous agitez pas ainsi, répliqua Julie d'une voix qu'elle voulait vainement affermir. Il est possible que notre inquiétude soit sans fondement.

— Quelle inquiétude avez-vous donc?

— Ecoutez-moi tranquillement. Hier, dans la journée, un homme que nous ne connaissons pas est arrivé à Iffendic. Il s'est beaucoup informé de votre père; les renseignements les plus minutieux sur votre situation de fortune paraissaient à peine lui suffire. Plusieurs personnes auxquelles il s'adressait ainsi l'ont envoyé à mon mari.

Il est venu chez nous. Justement, Félix s'y trouvait. Cet homme a débuté par les questions les plus détaillées concernant votre parenté. Mon mari lui a demandé quel but il poursuivait, en s'arrogeant le droit de le questionner de la sorte.

— Mon but est bien simple, a-t-il répondu. Je désire connaître à fond les propriétés de M. André Portal, ainsi que les avantages qu'il peut espérer de la succession de son beau-père.

J'interrompis Julie par un cri d'effroi. Toutes mes craintes se réveillaient.

— Calmez-vous, je vous en prie! dit doucement M. Laumay. Puis reprenant le récit de sa femme :

— Je restai, dit-il, assez étonné d'entendre parler des propriétés de votre beau-frère, puisque je savais qu'il avait vendu les petits immeubles dépendant de la succession de son père. Je ne pus, dans le premier moment de surprise, m'empêcher de le dire sans précaution.

« Et M. Dorland, le beau-père, continua le visiteur; ne doit-il pas de fortes sommes à son gendre? »

— Je refuse, ai-je dit, de vous donner aucune autre réponse, avant que vous m'ayez fait connaître le motif d'une telle enquête.

« Oh! volontiers! on me demande un emprunt considérable, je veux me rendre compte des conditions dans lesquelles il peut se faire. »

— Je n'ajouterai rien autre chose, ai-je répondu, sinon que M. Dorland ne doit absolument rien à son gendre. Je puis vous l'affirmer, car j'ai l'honneur d'être l'associé de M. Dorland.

« Les choses sont ainsi! s'écria cet homme; alors André Portal est un fier... »

Je ne rapporterai pas le mot injurieux qu'il prononça. Tout à coup il parut se raviser.

« Croyez-vous, au moins, a-t-il repris; que le beau-père voudrait bien cautionner son gendre pour un emprunt? »

— Vous comprenez, me suis-je hâté de dire, que je ne puis répondre à semblable question. M. Dorland, seul, la résoudrait.

Là-dessus, cet homme a proféré de vagues menaces, et il a terminé l'entretien aussi brusquement qu'il l'avait entamé. J'ai appris qu'il est allé chez le notaire. Peut-être même, cela est très-probable, ira-t-il chez vous. Nous avons été grandement émus, Julie et moi; aussi, avons-nous voulu vous avertir, afin de vous éviter une surprise trop brutale.

Je ne pouvais répondre, les suppositions les plus sinistres se heurtaient dans mon cerveau. Plus de doute possible, André était, de nouveau, aux prises avec de grands embarras d'argent. C'était par des expédients qu'il essayait d'améliorer sa situation. Je me ressouvins des détournements commis par lui, autrefois, à notre pré-

judice. Je craignis qu'il en eût commis d'autres plus graves. Je me représentai Rose désolée, ses enfants malheureux. Un immense besoin de connaître toute la vérité quelle qu'elle fût, s'empara de moi.

— Il faut que j'aille à Paris ! m'écriai-je.

— Y songez-vous? à Paris! répétèrent Julie et M. Laumay.

— Il ne m'est pas possible de vivre ainsi dans l'anxiété. Je ne saurai rien par Rose qui, peut-être, d'ailleurs, ignore tout. Mais je ferai parler André. Il me dira la vérité. Ensuite j'agirai. S'il veut achever de se ruiner, s'il se déshonore, je n'y peux malheureusement mettre obstacle ; mais j'emmènerai ma sœur...

Je ne pus continuer, j'étouffais. Julie pleurait également, tout en essayant de me calmer. Soudain, elle me quitta. Prenant son mari à part, elle lui dit quelques mots : il approuva de la tête. Tous deux se rapprochèrent de moi, Julie avait recouvré son sang-froid.

— Revenez à vous, Martine ! me dit-elle. Il faut agir rapidement, les larmes ne remédient à rien. Vous devez, d'ailleurs, songer à éviter, autant que possible, de nouvelles secousses à votre père. Vous avez eu raison de penser au voyage de Paris, je le crois nécessaire. Toutefois, vous ne pourriez l'entreprendre. Félix vous remplacera, il partira aujourd'hui.

— Non, non, moi seule...

— Que feriez-vous? Vous n'auriez pas la fermeté nécessaire pour mener les choses comme elles doivent l'être. Rassurez-vous, tout ira bien. Vous savez pouvoir compter sur Félix.

— Oh! dis-je, il me serait impossible de rester dans cette incertitude. Votre mari fera le voyage avec moi. Il peut agir où je serais repoussée, mais je l'accompagnerai.

— Vous resterez ici, ma chérie, dit Julie avec douceur. Réfléchissez, que vous ne savez rien de certain. Les suppositions sont très graves; mais enfin, tout peut déjà être arrangé pour le mieux. Faut-il, cependant, que vous alarmiez votre père? Comment pourriez vous, sinon par une catastrophe, lui expliquer ce voyage?

Julie avait évidemment raison ; néanmoins je luttais encore.

— M. Laumay lui-même, dis-je, ne pourra trouver facilement une raison à son absence.

— Très-facilement au contraire, dit M. Laumay. Les affaires, de plus en plus étendues de la maison, nécessitent des déplacements fréquents. Je devais aller à Vitré dans quelques jours, j'avancerai mon départ. Je feindrai ensuite d'être retenu plus longtemps que

je n'avais pu le prévoir. Dans l'intervalle, j'irai à Paris. Vingt-quatre heures bien employées m'apprendront tout ce que nous devons craindre et le moyen, s'il y en a un, de remédier au mal.

Je ne pouvais plus faire d'objections. Julie décida que son mari se rendrait dans la journée même à Rennes, afin qu'il pût partir le soir pour Paris.

Oh ! combien j'aurais voulu que le chemin de fer, dont on parlait tant, et qui s'arrêtait au Mans, aboutît à Rennes ! L'attente est si pénible à supporter !

Mon émotion était telle qu'il ne me vint point à l'idée de remercier mes excellents amis de leur empressement à me secourir. Mes facultés étaient tendues vers un point unique : le malheur menaçant Rose et ses enfants.

Je devais reprendre un peu d'empire sur moi afin de ne rien laisser paraître à mon père. M. Laumay m'évita la plus grande partie de cet effort en m'accompagnant. Il venait annoncer son départ. Les détails qu'il donna, les instructions qu'il demanda, absorbèrent l'attention de mon père. Je pus reprendre possession de ma volonté.

M. Laumay parti, j'espérais que mon père allait, comme il en avait l'habitude depuis quelque temps, monter à sa chambre pour se reposer, mais il resta dans la salle basse et j'attendis, inquiète, la visite annoncée. J'attendis vainement, l'homme ne parut pas. Julie m'apprit, dans la soirée, qu'après une visite au notaire il avait quitté Iffendic.

— Et que dit-on de ses investigations ? demandai-je.

— Rien de précis. Comme il a parlé assez vaguement à tout le monde, sinon à mon mari, les suppositions vont leur train.

— Elles ne doivent pas être à l'honneur d'André.

— Cela est impossible. Chacun connaît trop bien la façon dont il s'est conduit. Mais là n'est pas l'important. Il faut savoir donner une tournure à ces commentaires, afin de les atténuer pour votre père.

— Hélas ! je ne peux empêcher les gens de parler. Je ne suis pas toujours avec mon père.

— Enfin, ayons confiance quand même. Nous avons fait tout ce qui nous était possible. Je veux croire que nous réussirons. Cela nous portera bonheur.

V. VATTIER.

(*A suivre.*)

CONFÉRENCES SUR LE RÈGNE DE DIEU

DANS LES SOCIÉTÉS ACTUELLES (1)

La société actuelle en Europe et surtout, en France, n'est si dangereusement malade que parce que l'on a banni de son sein le règne de Dieu. Ce crime de lèse-majesté divine n'a pas tardé à recevoir son châtiment. On ne se moque point impunément de Dieu, dit l'Ecriture sainte, *Deus non irridetur.*

Le souverain Maître de toutes choses doit à sa gloire et à l'honneur de son nom de faire respecter sa royauté par toutes les créatures, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, et lorsque ces créatures essaient d'y porter atteinte, un châtiment terrible et presque toujours immédiat vient leur rappeler qu'on ne brave point en vain la majesté divine.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe autour de nous pour être convaincu de cette vérité. Quel lamentable spectacle, en effet, ne s'offre pas à nos regards attristés !

Un grand nombre d'hommes s'obstinent à refuser à Dieu les honneurs auxquels il a droit comme Créateur, et ils ne rougissent point de livrer leur âme, comme une vile esclave, à la légion infernale dont il est parlé dans l'Evangile, et de l'asservir aux passions les plus honteuses et aux vices les plus abjects. Ces âmes ont voulu se soustraire au joug du meilleur des rois et elles subissent actuellement les insupportables exigences de mille tyrans. *Deus non irridetur.*

De nombreuses familles marchandent à Dieu la place d'honneur qu'il

(1) *Le règne de Dieu dans les sociétés actuelles*, conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé Arminjon. 1 vol. in-8°. Chez Victor Palmé, Paris. Prix : 6 francs.

doit occuper au foyer domestique et, à sa place, trône insolemment le hideux cortège de vices qui déshonorent et souillent les familles : l'indifférence coupable dans l'accomplissement des devoirs conjugaux, la désaffection des époux, source hélas ! trop commune de scandaleux procès et de plus scandaleux divorces ; le mépris des enfants pour les auteurs de leurs jours. *Deus non irridetur.*

Enfin la plupart des souverains actuels semblent prendre à tâche de méconnaître les droits de Dieu sur les nations à la tête desquelles ils ont été placés. Mais Celui de qui relèvent tous les empires se charge de leur rappeler par de grandes et terribles leçons que, pour être assis sur un trône, ils n'en sont pas moins ses vassaux. *Deus non irridetur.*

Ces vérités d'un ordre supérieur sont mises en relief et admirablement développées dans une suite de conférences prêchées à l'église métropolitaine de Chambéry par M. le chanoine Arminjon, et récemment publiées en volume sous le titre de : *Le règne de Dieu dans les sociétés actuelles.*

L'orateur sacré, dans des pages lumineuses et pleines d'un style élevé, révèle l'état de notre société, en découvre les plaies, en signale l'unique remède.

La forme oratoire y soutient l'intérêt sans rompre l'harmonie des parties et l'ensemble de ces conférences forme un véritable traité théologique du règne de Dieu dans les âmes et sur les peuples.

Ces conférences ont de plus un tel cachet d'opportunité que l'on nous saura gré d'en donner ici une analyse succincte et d'en détacher quelques-unes des plus belles fleurs pour les offrir aux lecteurs de la *Revue.*

Nous sommes persuadé qu'après avoir respiré le parfum délicieux qui s'en exhale, ils voudront aller visiter eux mêmes le riche et magnifique parterre où nous les avons cueillies.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

DU RÈGNE DE DIEU DANS L'HOMME.

Après avoir exposé que, depuis dix-neuf siècles, l'esprit de mensonge a sans cesse cherché, par des manœuvres plus ou moins occultes, suivant les temps et les circonstances, à détruire le règne de Dieu sur la terre en lui enlevant des âmes, l'orateur arrive à notre époque et décrit en ces termes l'œuvre d'iniquité poursuivie au grand jour par la Révolution :

Aujourd'hui, la Révolution et les sectes ont rejeté tous les masques ; elles

avouent hautement, à la face du monde épouvanté, le mot d'ordre suprême, le secret de la grande apostasie finale que jusqu'ici elles avaient jugé prudent d'envelopper d'ombres et de mystères... A l'heure présente, la guerre faite à Dieu est universelle. Sous le nom de progrès, elle sape les derniers fondements de l'édifice social; elle entraîne les indécis, elle recrute des adhérents parmi les âmes les plus honnêtes et, en apparence les mieux intentionnées.

Les complices de cette grande conspiration contre le règne de Dieu dans les âmes, peuvent se diviser en trois catégories bien distinctes.

La première de ces catégories est celle de ces révolutionnaires acharnés qui demandent à grands cris l'exclusion de Jésus-Christ des lois et des institutions, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qui inscrivent sur leur drapeau cet audacieux blasphème : *Dieu, c'est l'ennemi.*

La seconde catégorie est celle des hommes à expédients et à demi-mesures, qui voudraient que Dieu s'accommodât avec les idées du jour et se montrât moins intransigeant et moins importun.

La troisième catégorie comprend ces chrétiens indociles qui secoueraient volontiers le joug de Dieu, s'ils pouvaient le faire impunément et sans péril de mort éternelle. L'orateur caractérise ainsi la folie des sociétés actuelles.

De nos jours, les sociétés humaines, infatuées de leurs progrès dans les sciences et dans l'ordre matériel aspirent ouvertement à reconstruire Babel; elles nourrissent le vain espoir de réaliser, dans un avenir très-rapproché, un idéal de félicité où l'homme, pleinement émancipé de Dieu, affranchi vis à vis de lui de tout devoir et de toute sujétion, goûtera à profusion la plénitude de tous les contentements et de tous les biens désirables. Elles s'imaginent follement que l'élimination de l'Etre souverain sera pour l'humanité le point de départ d'une rédemption et d'une perfectibilité indéfinie, que le renouvellement des formes sociales amènera la transformation de la terre et des éléments, et aura pour effet la chute des tyrannies, l'extinction du paupérisme, la suppression de la maladie et de toutes les douleurs.

Bercées par ces illusions grossières et fantastiques, la Révolution et les sectes résument leur programme dans ce seul mot : *la non intervention de Dieu;* elles demandent que sa providence se désintéresse des affaires publiques, que sa justice désarme, que sa sagesse ne relève plus que de l'opinion et du suffrage de ses créatures révoltées.

La réfutation des théories absurdes émises par les révolutionnaires de nos jours a fourni à M. l'abbé Arminjon le sujet de quatre discours sur la nécessité de l'avénement du règne de Dieu dans les âmes, dans la famille et dans la société civile.

I

La première conférence traite du règne de Dieu dans les âmes. L'orateur y examine tour à tour la nature et les conditions de ce règne, les obstacles qui s'opposent à son avénement et les effets qu'il produirait sur les esprits et les cœurs, s'il était librement accepté par chaque individu pris isolément.

Dieu a fait de l'âme humaine sanctifiée par la grâce, son habitation choisie et l'a ordonnée comme un véritable royaume qui surpasse en éclat, en puissance, en splendeur tout ce que les royaumes de la terre ont jamais offert de plus glorieux et de plus éblouissant. Aux yeux de la foi, tous les biens terrestres sont des choses vaines et méprisables et il n'y a que l'âme qui ait une réelle valeur. C'est pour avoir méconnu cette vérité que la société s'avance rapidement vers une effroyable dissolution.

Notre siècle, dit l'orateur, pour avoir détrôné Dieu, s'achemine à sa perte par des voies accélérées; mais, de plus, il s'obstine à rejeter toute planche de salut en ne cessant d'ourdir des conspirations ténébreuses contre ce règne de Dieu qui aurait seul la puissance de l'éclairer et de le sauver.

II

Le savant conférencier énumère ensuite les trois grandes oppositions que rencontre le règne de Dieu dans les âmes : opposition des chrétiens qui le dédaignent, parcequ'ils n'en ont qu'une idée fausse et obscure; opposition des hommes d'Etat qui le combattent parce que n'ayant en vue que les biens terrestres, ils font sans cesse prévaloir l'intérêt matériel sur les besoins des âmes. Il en apporte pour preuves la profanation officielle de la loi du dimanche et les restrictions faites à la loi de l'aumônerie militaire.

Aujourd'hui, s'écrie l'orateur justement indigné, aujourd'hui, le service militaire est imposé à tous; la dette du sang est universelle et obligatoire. C'est l'appréhension dans l'âme, le cœur dévoré d'angoisses, que les parents sacrifient leurs enfants au service de la patrie, à un âge où ils sont dénués d'expérience, où leur foi est encore mal affermie, et où leurs passions se développent dans toute leur fougue et dans toute leur effervescence ; ils voient ces êtres si chers transférés sans transition du milieu tutélaire et vivifiant de la famille, dans les casernes et dans l'enceinte des camps, où leurs croyances religieuses seront en butte à des attaques incessantes, où leur innocence sera livrée à l'influence des compagnies les plus malsaines, à la contagion des exemples les plus séducteurs et les plus pernicieux. Et nos

rhéteurs de tribune et de presse demandent que l'on supprime l'aumônerie militaire : ils marchandent aux parents chrétiens la présence d'un prêtre dans les armées, unique joie, qui adoucirait la grandeur de leur sacrifice, seule consolation qui rassurerait dans une certaine mesure leur religion et leur tendresse éplorée. — A les entendre, l'esprit religieux est incompatible avec le patriotisme et le courage militaire. — Sophistes inhumains qui veulent ôter à l'homme ses plus précieuses espérances ; au héros qui meurt pour la patrie, ils n'offrent que le néant en perspective; au soldat qui tombe martyr sur le champ de bataille, ils cherchent à enlever jusqu'au pardon de Dieu, jusqu'à la grâce d'une bénédiction suprême.

Enfin le règne de Dieu dans les âmes a contre lui l'opinion lettrée, réfléchie, savante, qui s'ingénie à renverser la morale et les principes religieux, soit en suscitant des entraves à tout ce qui porte l'empreinte de l'esprit de Dieu, soit en envoyant des subsides municipaux à ceux qui excluent Dieu de leur programme.

III

Après avoir esquissé à grands traits ce sombre tableau, M. l'abbé Arminjon se pose cette question : l'opinion égarée et corrompue de notre siècle est-elle susceptible de se réformer et de redevenir un instrument de vérité ? Sa réponse est affirmative ; elle s'appuie sur ce fait que l'erreur n'est qu'éphémère et que la main de Dieu, en s'appesantissant sur les hommes, les force tôt ou tard à reconnaître que son règne seul peut fonder des nations stables et prospères. Ici les faits abondent, et l'histoire se charge d'en fournir des preuves innombrables. Nous n'en signalerons qu'une entre mille. Elle est concluante.

Parmi les sept cents membres, dit l'orateur sacré, qui votèrent la mort de Louis XVI, un petit nombre seulement parvinrent à sauver leur vie et la plupart se virent frustrés du fruit de leur forfait. Les traces de sang du roi martyr étaient à peine effacées, que cinquante-cinq de ses meurtriers périssaient guillotinés, huit assassinés, deux fusillés ; quatorze s'étaient suicidés, quatre étaient frappés d'aliénation mentale, huit foudroyés de mort subite, cent trente-huit étaient déportés, trente-trois avaient disparu, sans qu'on n'en ait jamais eu de trace... Tels sont les fruits de l'iniquité et les représailles écrites, avec le burin de l'histoire, au grand livre de la providence et des justices de Dieu.

DEUXIÈME CONFÉRENCE.

DU RÈGNE DE DIEU DANS LA FAMILLE.

Après avoir démontré que l'absence du règne de Dieu dans les âmes, prises isolément, est la cause d'une grande partie des maux qui désolent la société actuelle, que le seul remède efficace à apporter au malaise général qui travaille les esprits, c'est de remettre Dieu en possession de ses droits et de sa légitime souveraineté sur l'homme, M. l'abbé Arminjon étend son sujet et traite, dans sa seconde conférence, du but de l'institution de la famille.

Rien n'est plus émouvant que le tableau qu'il en trace. C'est un véritable morceau d'éloquence.

L'homme, dit-il, entre dans la vie, faible, informe, environné de ténèbres et de langes, et, par conséquent, inhabile à recevoir la science surnaturelle et les biens suréminents que Dieu lui destine. C'est pourquoi, dans sa sagesse et dans sa tendresse prévoyante, le Créateur lui a préparé un abri social et tutélaire où il est reçu au sortir même de sa naissance.

Sous le regard de deux êtres, unis indissolublement par l'amour, que Jésus-Christ a marqués du signe vivifiant de la grâce, qu'il a établis sur la terre les ministres de sa providence et de sa bonté, les idées de l'enfant seront mises en éveil ; aux échos de la parole paternelle, son intelligence s'épanouira à la lumière et à la vérité ; sous les tendresses et les soins vigilants de la mère, son cœur se formera à la pratique du devoir, il s'ouvrira graduellement aux impressions et aux charmes de la vertu.

Tel est le but de l'institution de la famille ; ce n'est que secondairement qu'elle a pour objet le vêtement, l'alimentation et les autres soins à donner au corps. S'il ne s'était agi que de subvenir aux besoins physiques de l'enfant, Dieu y aurait pourvu par des moyens naturels et purement transitoires, et n'aurait pas recouru à une vertu surnaturelle, ni élevé la fonction du père et de la mère à la hauteur d'un ministère sacré. Mais la famille a pour fin principale l'éducation morale et chrétienne. Elle est le creuset où s'élabore l'avenir des générations ; elle est la première arène où l'homme s'exerce aux luttes orageuses du monde, le foyer où se développent, dans les plus intimes replis du cœur, les impressions bonnes ou mauvaises qui exerceront, sur la direction de la vie, une influence décisive et souveraine.

Ne soyons donc pas surpris si, de nos jours, le génie du mal se déchaîne avec une rage violente contre ce chef-d'œuvre de Dieu, et s'il cherche, par mille artifices, à le décapiter, à l'altérer dans son principe et dans son essence, en le transformant en une association d'un ordre matériel et purement utilitaire. La famille est le berceau de la société ; elle est la source d'où jaillit le grand fleuve de la vie politique et civile, et l'impiété comprend d'instinct qu'il lui suffit d'empoisonner cette source pour corrompre

tout ce qui en découle. La famille est en outre le moule où se forme l'Etat, qui n'en est que l'extension et l'image.

Partant de ce principe incontestable, l'orateur prouve, statistique en main, que telle est la famille, telle sera un jour la nation. Il suffirait pour s'assurer si une société est en progrès ou en décadence de fixer le niveau moral des familles.

Si Jésus-Christ règne aux foyers domestiques d'une nation, on peut prédire que cette nation, eût-elle été frappée au cœur comme la nôtre, se relèvera bientôt de ses abaissements.

Jésus-Christ, au contraire, est-il exclu ou à peu près de l'éducation domestique, l'on peut, sans crainte de se tromper, pronostiquer sa ruine prochaine.

Elle deviendra du jour au lendemain la proie de passions sans règle et sans frein.

Afin d'éclairer dans tout son jour cette vérité importante, M. l'abbé Arminjon considère la famille telle qu'elle a été conçue dans le plan du Créateur ; il l'étudie d'abord dans ses lois et dans sa constitution originelle, ensuite dans ses destinées et dans sa mission providentielle et enfin il rappelle les secours que le christianisme lui confère pour la maintenir dans sa perfection et la faire arriver à la fin pour laquelle elle a été créée.

I

La famille est construite sur le type radieux et parfait de la très sainte Trinité. C'est là son véritable modèle et son véritable idéal.

A la tête de la famille est le père, ainsi nommé, parce que, comme Dieu le Père, il tire de sa propre substance la vie qu'il transmet à l'enfant ; cette vie est, en un sens, son *verbe*, le reflet de son être, la transmission de son âme à une autre âme faite à son image. Le père donne la vie telle qu'il la possède lui-même, c'est-à-dire souillée, corrompue, s'il est lui-même souillé et corrompu ; ou bien pure, saine, généreuse et abondante, s'il s'est préparé au grand acte de la paternité par une jeunesse chaste et sans tache.

Les droits du père sont indestructibles et inaliénables.

Il est père en vertu d'un titre divin, et nul ne saurait toucher à ce titre sans violer le plus sacré des droits.

Ce n'est donc pas impunément que nos législations modernes, imbues de théories matérialistes et athées ont méconnu les hautes prérogatives de la paternité et ont essayé d'y porter atteinte. En le dépouillant de ses droits et du respect qui lui étaient dus, elles ont ébranlé l'autorité dans sa source primordiale, elles l'ont amoindrie de fait dans la personne des

magistrats et de tous ceux qui, dans l'ordre civil, en sont investis à un degré quelconque.

Elles ont brisé les liens de dépendance qui unissent les enfants aux auteurs de leurs jours, et porté ainsi un coup fatal à la famille.

Le seul remède sérieusement efficace à apporter à cette désorganisation de la famille, c'est la restauration du droit de Dieu dans la paternité, c'est-à-dire la réintégration du père dans le respect et l'honneur qui lui sont dus.

Au-dessous du père, au-dessus de l'enfant, il y a dans la famille, comme dans la nature divine, un terme moyen qui est la mère.

La mission de la mère dans la famille est analogue à celle de l'Esprit-Saint dans la Divinité : elle en est la grâce, le cœur, le foyer, l'onction vivante.

Qu'il est beau et touchant, s'écrie l'orateur chrétien, de la contempler, lorsque, portant l'enfant sur ses genoux ou attaché sur son sein, elle lui apprend à bégayer sa première prière, à bénir le Dieu Sauveur, à aimer le Jésus de la crèche, le Jésus du calvaire, le Jésus du tabernacle. C'est de la bouche de la mère que se recueillent les premières leçons de crainte de Dieu et de sagesse... Peut-être de redoutables abîmes s'ouvriront un jour sous les pas de l'enfant, mais les leçons puisées sur les lèvres de l'amour sont de celles qui ne s'oublient jamais

Enfin, au troisième rang dans la famille, il y a l'enfant, lien vivant entre le père et la mère et terme de la trinité humaine au foyer domestique, l'enfant dont le naturalisme du siècle a essayé de dénaturer le rôle et le ministère, et qui est devenu, à notre époque, sous le souffle de l'orgueil et de la révolte, un être insubordonné, s'arrogeant, à peine sorti de l'école, le droit de tout faire et de tout oser, revendiquant le droit de blasphémer Dieu, de tourner en dérision les croyances et les pratiques chrétiennes et se dressant, au milieu de toutes les ruines morales qui se sont accumulées dans son intelligence et dans son cœur, un piédestal d'où il affecte de jeter le défi à tout ce qu'il appelle les préjugés et les superstitions des siècles qui l'ont précédé.

L'orateur fait toucher du doigt la profondeur d'abaissement dans lequel le libéralisme athée a précipité la jeunesse actuelle, il rappelle aux enfants chrétiens qu'ils sont les serviteurs de leurs parents et qu'ils sont tenus de leur obéir ; et aux pères et aux mères qu'ils ne doivent pas craindre de se montrer sans pitié pour les criminels caprices et les écarts des passions naissantes de leurs enfants, qu'ils doivent s'efforcer, par tous les moyens que leur suggère l'amour, de faire de leurs enfants les hommes du *sursum*, de leur apprendre à élever leur cœur en haut, et, sous le poids des rudes épreuves de la vie, à marcher avec courage dans les sentiers de la rectitude et de l'honneur.

II

L'orateur chrétien décrit ensuite la mission providentielle qui incombe à la famille.

La famille a une triple mission : celle de transmettre la vie, de conserver et d'entretenir la vie, de la diriger et de la gouverner.

La famille a pour mission de transmettre la vie. C'est là la loi primordiale promulguée par le Créateur lui-même : *Crescite et multiplicamini*. L'oubli et la transgression de cette loi primordiale inspirent à l'abbé Arminjon l'un de ces mouvements d'éloquence les plus saisissants et les plus vrais que nous connaissions. C'est la peinture navrante d'un grand nombre de familles.

Dans l'impossibilité où nous sommes de le citer *in extenso*, nous en détachons les traits les plus remarquables.

L'honneur des familles, nous dit-il, est d'être prospères et nombreuses. Les patriarches, ces grandes figures des temps primitifs, qui unissaient le sceptre à la paternité, se faisaient gloire de commander à des tribus florissantes, sorties tout entières de leur sang. Les bénédictions du Ciel se traduisaient pour eux dans une postérité féconde et au sang actif et vigoureux ; ils voulaient que ceux à qui ils avaient donné le jour les représentassent dans tous les rangs et dans toutes les conditions de la hiérarchie sociale ; que, parmi leurs fils, il y eût des rois, des juges, des prêtres et des soldats.

Autres temps, autres mœurs.

Aujourd'hui, la stérilité volontaire des mariages n'est pas seulement la ruine des nations, elle est de plus la tristesse douloureuse et permanente des foyers. L'homme y perd le respect dans l'affection ; il blesse sa compagne dans ce qu'elle a de plus délicat, et là souvent finit l'amour où a commencé l'abus...

De là l'affaiblissement de la patrie, le malaise des familles et l'abandon par la plupart des hommes de leurs devoirs de chrétien...

De la stérilité volontaire des mariages ont dérivé des vices plus funestes encore, l'amour effréné de l'argent, le développement exagéré du luxe, l'exclusive préoccupation de la dot dans le choix d'un parti, ce que l'on appelle *des espérances*, c'est-à-dire ces spéculations éhontées sur la mort prochaine des oncles, des tantes, quelquefois des pères et mères. — En un mot, la disparition de l'esprit de famille et de la simplicité des mœurs, le morcellement des patrimoines par l'effet de la loi de partage, la pulvérisation indéfinie des fortunes comme des individus...

L'éloquent conférencier démontre alors, en termes émus, les graves conséquences de la diminution des enfants dans les familles.

Ce qui me fait trembler pour l'avenir de notre nation française, c'est moins l'instabilité de sa législation et de sa politique, l'esprit de vertige et de folie auquel, depuis le haut jusqu'en bas, toutes les classes sociales semblent être en proie, que la grande et hideuse plaie que je signale. Les statistiques récentes

ont constaté que de toutes les nations européennes, la France est celle dont la population diminue avec une rapidité plus effrayante. Il importe donc d'enrayer au plus tôt un aussi grand mal ; la contagion du scandale se propage de plus en plus. Après avoir envahi les familles riches et bourgeoises, elle se généralise dans les familles rurales et ouvrières. Il ne faut pas se le dissimuler, dans des temps comme les nôtres, où les principes de foi ont si peu d'action, on n'obtiendra jamais, par des considérations morales, que des résultats isolés et partiels ; car on ne peut raisonnablement espérer que cinq millions de chefs de famille abandonnent d'un seul trait leurs calculs intéressés et égoïstes et deviennent subitement des héros. Si donc la législation par de sages réformes ne vient en aide à la faiblesse humaine, si elle n'applique un remède souverain, énergique, proportionné à l'étendue et à la profondeur de la plaie, il faut désespérer de voir notre patrie se relever de ses ruines et reprendre la place qu'elle occupait jadis à la tête des nations civilisées ; comme l'a dit un grand publiciste, les peuples au sang épuisé et stérile sont fatalement voués à périr, et l'avenir du monde appartient aux races puissantes et nombreuses.

La première mission providentielle de la famille est de transmettre la vie; la seconde est de l'entretenir et de la conserver.

Ici l'orateur s'élève avec une sainte énergie contre ces femmes mondaines qui savent braver les intempéries de toutes sortes, lorsqu'il s'agit de se créer des amusements et des plaisirs, mais qui, sous de vains ou spécieux prétextes refusent de nourrir elles-mêmes leurs enfants de leur lait. Cette soustraction d'un grand nombre de mères à une obligation aussi impérieuse, a, pour l'enfant, les conséquences les plus graves, à tous les points de vue, mais surtout au point de vue moral.

Avec le premier lait, dit l'abbé Arminjon, s'infusent dans l'âme la délicatesse des sentiments, les impressions de pureté, l'enthousiasme du devoir, l'attachement à tout ce qui est honnête et bon ; mais dans l'enfant nourri sur un sein étranger souvent s'inoculent des goûts et des penchants en désaccord avec l'esprit et les dispositions de la mère; il manque à cet enfant un reflet moins intime de ressemblance avec celle qui lui a donné le jour, vis à vis d'elle son cœur n'exhalera jamais le parfum d'une tendresse parfaite et sans altération.

La troisième mission providentielle de la famille est la direction et le gouvernement de la vie. Si la jeunesse actuelle est si impie et si corrompue, c'est qu'elle n'est plus dirigée. En effet, dans la plupart des familles, le père se décharge le plus promptement possible du soin d'élever lui-même son enfant. Dès l'âge le plus tendre, il se hâte de le confier à des mains étrangères, sans prendre soin de s'enquérir de la nature de l'enseignement et de la moralité des maîtres. Son seul souci c'est de le savoir en sécurité sur sa santé physique.

L'enfant privé de cette direction morale, dont les parents abandonnent

les rênes à des mains étrangères, échappe totalement à leur influence, quand il est arrivé à l'âge de choisir une carrière ou de contracter mariage. Leur insouciance passée les laisse désarmés vis à vis de leurs enfants et enlève aux conseils qu'ils pourraient leur donner tout prestige et toute autorité morale.

Le père a lâchement abdiqué sa souveraineté, le voilà aux prises avec l'insoumission et les caprices de ce *petit* tyran. Que dis-je? De nos jours, hélas! l'enfant force bien souvent son père et sa mère à capituler devant ses fantaisies. Cet *atôme* d'homme commande en souverain absolu dans la maison, sans qu'on ose essayer de le réprimander ou de le corriger. Le père *fraternise* avec son fils et il est avec lui sur le pied du *tu* et du *toi*. La mère est l'esclave des vanités de sa fille et malheur aux amis sensés qui essayeraient de lui ouvrir les yeux. Une rancune éternelle serait le prix de leur *audacieuse franchise*.

L'orateur sacré s'inspirant des données de l'histoire et de la triste expérience de chaque jour, s'efforce de dessiller les yeux de ces pusillanimes parents. Déchirant le voile de l'avenir, il les transporte tout d'un coup au seuil de la vieillesse et là il leur fait entrevoir les châtiments qui seront même ici-bas la terrible expiation de leur honteuse abdication.

Pères et mères, s'écrie-t-il avec un accent qui glace l'âme d'effroi et la remue jusque dans ses profondeurs les plus intimes, vous vous figurez à tort que ce que vous cédez en respect, vos enfants vous le rendront en confiance et en affection. De la familiarité des manières à l'irrévérence, à l'outrage, à la brutalité, il n'y a qu'un pas et, je vous rappellerai ce fait trop connu et que l'on ne peut citer sans frémir, d'un fils qui osa frapper son père et le traîner sans pitié par ses cheveux blancs, le long de cet escalier fameux où le vieillard l'arrêta tout court, pour lui dire : « Grâce, mon fils; moi-même j'ai maltraité mon père; mais je ne l'ai pas traîné plus loin. »

Or, vous le descendrez, vous aussi, un jour, parents prévaricateurs, cet escalier ignominieux et sanglant que vous avez construit en trahissant vos devoirs et le mandat sacré qui vous était confié. Au déclin de votre vie, vous traînerez des jours solitaires dans votre maison en ruine et que rien n'aura bénie; vos enfants, au lieu de vous consoler, se montreront à vous le mépris dans l'âme et le sarcasme à la bouche; et il vous semblera les entendre murmurer tout bas, ce que votre conscience vous a dû dire si souvent tout haut, que la grande malédiction de Dieu ici-bas, c'est l'incapacité des parents et la déchéance de leur autorité.

III

La troisième partie de cette remarquable conférence est consacrée à développer cette vérité que Jésus-Christ établit son règne dans la famille

par trois sacrements : par le mariage qui consacre la famille, par le baptême qui l'ennoblit et la déifie, par le sacerdoce qui la perpétue et la féconde surnaturellement.

Jésus-Christ entre dans la famille par le mariage chrétien. C'est pour cela qu'il l'a cimenté de sa grâce et scellé d'un signe sacré. L'histoire atteste que la sainteté, l'unité, l'indissolubilité du mariage ont été dans tous les temps la base constitutive de la famille et que les atteintes portées à cette institution ont amené la chute des mœurs et une recrudescence des erreurs et de la corruption païenne. Au contraire, partout où le mariage chrétien est connu et vénéré, le toit domestique reste un asile tutélaire, une demeure toute remplie de paix et de bénédictions.

Jésus-Christ entre dans la famille par le mariage qui la consacre, il y entre par le baptême qui l'ennoblit.

Aux yeux de la foi, l'enfant qui vient d'être régénéré dans les eaux de la piscine baptismale est revêtu d'une grandeur et d'une beauté surnaturelle qui effacent toutes les grandeurs et toutes les beautés du monde physique. Jésus-Christ a inscrit son nom au front de cet être frêle et imparfait et s'est mis lui-même substantiellement sur sa tête, pour être son diadème et sa parure.

Jésus-Christ ennoblit la famille par le baptême, il la perpétue et la féconde par le sacerdoce.

Dans les temps primitifs les sublimes fonctions du sacerdoce étaient remplies par le chef de famille qui était en même temps pontife et roi. Plus tard, la loi du célibat, ne permettant pas d'unir sur une même tête l'onction sacerdotale et la couronne de la paternité, le père y suppléait en offrant à l'Eglise un de ses fils. Les races royales les premières se faisaient gloire de solder ce tribut et les annales religieuses nous ont conservé les noms d'un grand nombre de prêtres issus de lignées royales, en France, en Allemagne et en Hongrie.

De nos jours, au contraire, l'entrée dans les carrières saintes est considérée comme une immolation et l'on regarde comme mort le fils ou la fille qui revêt les livrées du sacerdoce ou du cloître.

Quoi qu'il en soit, le sacerdoce, dépouillé des richesses qui le faisaient rechercher par les cadets de famille, n'a point cessé d'être, avec l'armée et la magistrature, un des trois pivots qui soutiennent notre ordre social si profondément ébranlé.

S'il n'a plus aucun des avantages matériels qui puissent séduire, il n'a point cessé pour cela d'être grand par ses vertus, par l'esprit de sacrifice qui surabonde dans son sein, et par son zèle et son courage à lutter contre les erreurs et les passions.

M. l'abbé Arminjon termine son discours en prouvant que le prêtre, considéré seulement au point de vue de la famille, est pour elle une bénédiction et une faveur spéciale du Ciel. Il en prend occasion pour conclure

que les familles chrétiennes doivent tenir à honneur de procurer des prêtres à l'Eglise ; ce sera leur gloire en cette vie et leur plus beau titre de récompense dans le ciel.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

RÈGNE DE DIEU DANS LES SOCIÉTÉS CIVILES.

Dans les deux conférences que nous venons d'analyser, l'orateur chrétien a fait ressortir d'une façon claire et évidente les conséquences fatales que l'absence du règne de Dieu, dans les âmes, a pour les individus et pour les familles. La troisième conférence n'est que l'application généralisée des deux premières. Elle va du particulier au général, des familles aux sociétés civiles. Ce que le conférencier a dit de chaque personne considérée isolément, ce qu'il a dit de chaque famille en particulier, il l'étend aux sociétés qui, en définitive, ne sont que des agrégations d'individus et de famille réunies sous des chefs communs et obéissant aux mêmes lois.

La société actuelle en ce moment traverse une crise suprême et décisive. Une guerre satanique est déclarée, dans son sein, à Dieu et à son Christ par l'opinion, par la presse, par l'ambition des uns, par l'incurable faiblesses des autres.

A en juger par les apparences et au point de vue purement humain, il semble que l'impiété va l'emporter sur Dieu et avoir le dernier mot. Et pourtant il n'en sera rien. Dieu n'est pas de *ceux qui se soumettent ou se démettent*. Il sera toujours le Dieu fort et victorieux, et ses ennemis ne prévaudront jamais contre lui. Si Jésus-Christ paraît sommeiller aujourd'hui, c'est afin de laisser le mal s'épuiser et périr de ses propres excès. Tôt ou tard le Fils de Dieu reprendra possession des nations chrétiennes qui sont son héritage et sa conquête. Tout fait présager que l'heure de la victoire n'est pas aussi éloignée qu'on essaie de se l'imaginer. Les classes savantes et élevées reviennent aux pratiques chrétiennes, le lien qui rattache les prêtres et les fidèles au Saint-Siège se resserre de plus en plus, l'accueil sympathique que reçoit, au sein des foules, la parole des ministres de l'Evangile va s'augmentant chaque jour. Tout cela n'est-il pas un indice certain que la crise actuelle touche à sa fin et que l'avènement du règne de Dieu dans les sociétés civiles est, quoique fasse l'enfer, à la veille de se réaliser.

Cela posé, l'abbé Arminjon entre dans le vif de son sujet. — Il l'envisage sous ses points les plus saillants et met dans leur vrai jour des

questions controversées et brûlantes. Il rappelle, d'abord, les principes constitutifs et générateurs du règne de Dieu sur les sociétés.

Secondement, la marche et le progrès dirigés contre l'avénement du règne de Dieu dans les trois siècles derniers et enfin les obstacles qu'opposent nos préjugés et nos tendances à la formation et à la croissance de ce règne.

I

L'erreur suprême et capitale d'où sont sorties la révolution et l'universalité de nos désastres sociaux c'est l'erreur formulée au dix-huitième siècle par Rousseau et les philosophes encyclopédistes.

D'après Rousseau, l'homme primitivement fut créé à l'état sauvage ; il vivait sur la terre dans la condition des animaux, errant, isolé, dépourvu de moyens de conservation et de défense. Le besoin le rapprocha peu à peu de ses semblables et en vertu d'un simple contrat se forma le premier Etat.

D'après cette théorie, dit l'orateur chrétien, Dieu ne serait pas intervenu dans la fondation des sociétés humaines. Celles-ci par conséquent sont athées dans leur essence.

Le monarque dans l'Etat, le père dans la famille, le magistrat sur son tribunal, n'ont d'autorité que par délégation de leurs sujets ; ils ne sont que des mandataires et de simples serviteurs révocables à toute heure. C'est dans le peuple seul que se résume la plénitude de toute autorité ; tout ce qui émane de lui est juste, saint, obligatoire, supérieur à tout appel et à tout examen. Le mépris des lois divines, les outrages aux mœurs, les attentats contre les propriétés et les personnes sont choses légitimes, dès qu'elles sont sanctionnées par son suffrage et ne sauraient être interdites que par une déclaration contradictoire de cette même volonté populaire, principe et règle suprême de toute justice et de tout droit.

L'orateur démontre la fausseté de ces doctrines détestables et subversives, accréditées de nos jours par la presse, l'enseignement, les organes de l'opinion. Il en appelle pour cela à l'expérience et aux enseignements de la foi.

Saint Paul, dans son *Epître aux Romains*, chapitre XIII, déclare qu'il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et que celles qui sont établies ont été ordonnées de Dieu.

Celui donc qui résiste au pouvoir public, résiste à l'ordre de Dieu, et il attire sur lui la damnation. — Les princes ne sont pas établis pour être la terreur des bons, mais pour être celle des méchants. — Le prince est le ministre de Dieu pour le bien, et ce n'est pas sans raison qu'il porte le glaive.

— Il est le ministre de Dieu, exécuteur de ses vengeances envers celui qui fait le mal. — Il faut donc nécessairement être soumis non-seulement par crainte, mais par conscience.

L'histoire elle-même inflige un démenti solennel à la thèse insensée soutenue par Jean-Jacques Rousseau et son école. Elle nous montre le berceau primitif de la société dans la famille dont l'Etat n'est que l'image et l'extension. Elle nous fait assister à la formation des sociétés, qui se détachent insensiblement de la racine et de la tige commune auxquelles elles doivent la vie, pour se constituer en nations sous le gouvernement du chef ou de l'aîné de la famille la plus puissante et la plus nombreuse.

Une fois établie, la puissance publique se transmet généralement par voie de succession ou d'élection populaire. Dieu lui-même intervient parfois dans la question et prend soin de marquer aux peuples les hommes prédestinés à les conduire, témoins : Saül, David, Pépin le Bref et Napoléon Ier.

Tant que ces sentiments ont prévalu, les nations ont vécu stables et prospères. Il n'en a plus été de même lorsque les Etats ont déclaré Dieu *déchu* et proscrit. Le patriotisme s'est dissous et les peuples, devenus mûrs pour la conquête, ont cédé la place à ceux qui ont eu foi en sa justice et en sa vérité. L'orateur jette alors un coup d'œil sur ce qui s'est passé en Europe depuis trois siècles. Il constate que, pour la punir de ses infidélités, trois grandes conspirations ourdies contre le règne de Dieu ont amené avec l'extinction des croyances le matérialisme athée.

La première de ces conspirations a été celle des hérésiarques du quinzième siècle, favorisée par les princes et les seigneurs qui s'aveuglèrent au point de ne voir dans cette conspiration qu'un moyen de secouer le joug de Rome et de s'enrichir en pillant les monastères et les Eglises. L'expérience leur démontra trop tard, hélas! que quand la religion est ébranlée, la puissance royale elle-même ne tarde pas à être anéantie.

La seconde conspiration contre le règne social de Dieu a été celle du gallicanisme et de l'assemblée du clergé de France en 1682, qui aurait fatalement entraîné l'Eglise de France au schisme, si elle n'avait, un siècle plus tard, expié son erreur par le martyre et par la magnanimité de sa constance et de sa foi.

La troisième conspiration est celle du libéralisme. C'est l'hérésie favorite des salons et des cours. L'abbé Arminjon retrace ici le rôle que prétend jouer le libéralisme au sein de la société chrétienne. C'est un tableau de maître :

Le libéralisme se pique de donner des conseils à l'Eglise, il lui dit : « O Eglise, vous ne ferez pas rétrograder les sociétés humaines. Vous ne sauriez rendre acceptables ces institutions surannées et théocratiques appropriées à

des civilisations au berceau, mais incompatibles avec nos mœurs et le courant de nos idées actuelles. Les temps où vous faisiez la loi, où les décrets de vos conciles étaient reçus comme constitutions d'Etat, où vous présidiez à la direction des affaires publiques, ont disparu à jamais. Leur souvenir est resté impopulaire, il s'identifie avec le retour à la dîme et aux droits féodaux et ne symbolise plus dans la persuasion des peuples que les idées d'ignorance, de barbarie et d'oppression. Au lieu donc de vous obstiner à évoquer des ténèbres du passé, des principes et des traditions qui sont pour l'esprit moderne une menace et une chimère, et d'amasser à votre front des flots d'impopularité, de préjugés et de haines, ne serait-il pas plus sage et plus profitable de composer avec les idées du temps et d'accepter la situation telle que l'ont faite Dieu et les événements ? A vous, ô Eglise, la gloire d'opérer dans les esprits les plus prévenus un rapprochement et un accord parfait, de cimenter une paix éternelle entre les humains. Pour y parvenir, il suffit d'un terrain commun, d'un centre de ralliement où viendront s'unir toutes les opinions honnêtes, toutes les croyances divisées, toutes les philosophies rivales. Ce centre autour duquel convergent en ce moment les aspirations du présent et les espérances de l'avenir ; c'est la liberté : *L'Eglise libre dans l'Etat libre*. En d'autres termes, séparation absolue du domaine politique et du domaine des consciences. L'Eglise confinée dans la vie privée et exerçant son action dans le sanctuaire invisible des âmes, et l'Etat régnant sans contrôle sur les choses du dehors. L'homme en tant qu'homme privé, indépendant dans ses croyances et dans la pratique individuelle de sa foi, mais en tant qu'homme public, étranger à tous les cultes, et affranchi de la loi et de l'autorité du maître souverain qu'il adore en secret... Alors on verra s'apaiser toutes les luttes religieuses; le règne le plus complet de l'union et de la paternité luira sur toute la terre. Les honneurs et le culte rendus à la divinité seront d'autant plus parfaits et plus méritoires qu'ils seront plus spontanés et plus facultatifs, et la religion sera d'autant plus puissante et plus universellement respectée, que, mise en dehors des débats politiques et des factions de parti, elle ne sera plus sujette à flétrir et à souiller sa robe sans tache au contact des affaires matérielles et des compétitions vulgaires. »

A entendre le libéralisme, l'Eglise a le tort souverain de se refuser à toute transaction. Ses lois, sa doctrine sont invariables, inflexibles, absolues. Dans un siècle où tout change, où tout se renouvelle, la science, l'industrie, les gouvernements, l'Eglise seule reste stationnaire immuable comme les pyramides du désert ; et cela, lorsque l'universalité des esprits, tourmentés par l'amour et par la fièvre du progrès, aspire à secouer tous les liens et toutes les servitudes, et à s'élancer dans les régions de l'avenir, afin d'y goûter les richesses et l'indépendance qui sont le lot et l'apanage de la nature humaine.

L'orateur rappelle que le Saint-Siège a condamné cette erreur qu'il signale comme étant la plus pernicieuse et la plus subversive des erreurs. Il en prend occasion pour citer à l'appui de son assertion l'allocution où Pie IX flétrit le libéralisme.

Mes chers enfants, disait cet auguste Pontife à des pèlerins français, je souhaite que mes paroles « vous expriment bien tout ce que j'ai sur le cœur. « Je dirai le mot et je ne le tairai pas : ce que je crains pour vous, ce ne sont « pas ces misérables de la Commune, vrais démons échappés de l'enfer, c'est « le libéralisme catholique; non certes, les catholiques libéraux, ils ont « souvent bien mérité de ce Saint-Siège; mais ce système fatal, généreux « quelquefois dans ses motifs, lâche le plus souvent, qui rêve toujours « d'accommoder deux choses inconciliables, l'Eglise et la Révolution. Il faut « sans doute, pratiquer la charité, aimer nos frères séparés, mais pour cela « il n'est pas nécessaire d'amnistier l'erreur, de supprimer pour elle les « droits de la vérité. »

L'orateur démontre ensuite que le catholicisme libéral est en opposition flagrante avec les principes et l'esprit de l'Evangile et qu'il est entaché de trois désordres capitaux. Premièrement, ce système est déshonorant pour l'Eglise; secondement, il est injurieux à Jésus-Christ et troisièment il est dégradant pour l'humanité.

Le libéralisme catholique est déshonorant pour l'Eglise qu'il traite comme une mère ignorante, incapable de pouvoir conduire ses enfants à la raison et à la maturité.

Le libéralisme catholique est injurieux à Jésus-Christ qu'il tend à mettre hors la loi; il est blasphématoire contre l'Esprit-Saint dont il met les lumières en suspicion.

Enfin, le catholicisme libéral est dégradant pour l'humanité à laquelle il refuse le sens commun.

Afin de donner plus de lumière à ces considérations importantes, M. le chanoine Arminjon signale les conditions et les obstacles de l'avènement du règne de Dieu dans les sociétés politiques actuelles.

II

Le règne de Jésus-Christ sur un peuple n'est possible qu'à la condition expresse que son culte y soit publiquement professé, son évangile reconnu, en un mot que son action sociale s'exerce par l'Église catholique qu'il a établie, la souveraine, la mère et l'institutrice des nations.

L'orateur établit, l'histoire en main, que l'action de l'Église est nécessaire, légitime, féconde et tutélaire. C'est à l'Église que les peuples chrétiens et la France, en particulier, doivent leur prospérité et leur civilisation. C'est l'Église qui, par l'entremise des papes et des évêques, a suscité la sève du dévouement chevaleresque, réprimé les excès du despotisme, sauvegardé la pureté des mariages, l'honneur et la liberté des âmes, empêché la ruine et la dévastation de nos provinces et de nos cités, refoulé les Alaric et les Attila, assoupli ces farouches natures,

sauvé les épaves de la civilisation et fait partout triompher la force, la grâce et la suavité de l'Evangile.

C'est à l'initiative de l'Église que sont dus les premiers essais de nos assemblées délibératives, la fondation des franchises des communes, l'institution des corps de métiers, des jurandes et des confréries ouvrières. On peut dire de notre société qu'elle est l'œuvre de l'Église et du clergé, conséquemment rien n'est plus légitime que l'autorité de l'Église sur la société civile. Ajoutons que rien n'est plus nécessaire, surtout dans les temps où nous vivons, pour équilibrer les forces sociales. Les souverains et les princes qui se sont faits les auxiliaires de l'Église se sont immortalisés, tandis que ceux qui ont forfait à leur mission ont vu leur prestige s'amoindrir et s'effacer.

En vain objectera-t-on contre nous la prospérité de l'Angleterre, des États-Unis et de la Russie schismatique.

Si ces nations sont prospères, c'est qu'elles ont conservé, du temps où elles étaient catholiques, le respect de trois grandes lois primordiales : celle qui prescrit le repos dominical, celle qui consacre dans la famille le respect et les traditions d'hérédité ; enfin, celle qui proscrit le blasphème et le mépris des choses saintes.

L'orateur insiste sur la nécessité du repos dominical ; c'est le tribut solennel que Dieu exige de sa créature ; c'est celui dont il se montre le plus jaloux. Aussi la profanation du dimanche constitue-t-elle à ses yeux un crime social qui provoque sa colère et qu'il punit de ses plus terribles malédictions.

La fidélité à observer la seconde loi génératrice des sociétés, celle qui consacre dans la famille les traditions et le respect de l'autorité, nous dévoile le secret de la force et de la durée de certains États européens, dont les individus ont abandonné nos croyances.

La troisième loi génératrice des sociétés est celle qui proscrit le blasphème et l'outrage aux choses saintes.

Dieu punit le blasphème des châtiments les plus terribles.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir l'histoire des Juifs et notre propre histoire nationale.

Chose triste à dire, s'écrie l'orateur épouvanté, au milieu des nations civilisées, c'est la France qui conserve le monopole du blasphème et du mépris des choses saintes.

Aujourd'hui, le blasphème marche la tête haute et enseignes déployées, mille bouches le vomissent, et on se croirait revenu au temps de Tacite, où les chrétiens étaient réputés une race d'hommes insensés, exécrables et convaincus d'être haïs du genre humain. Le blasphème, à l'heure présente, s'étale partout. Il s'étale dans la presse, où le christianisme est dénoncé à tous les soupçons et à toutes les haines, où s'élaborent chaque jour mille articles venimeux et meurtriers qui vont chercher l'artisan dans l'atelier, le

pauvre dans sa mansarde, surexcitent ses convoitises et ses colères, et auxquels il répond par des clameurs mal comprimées qui désignent déjà les victimes.

Le blasphème s'étale dans les chaires d'enseignement public, où l'athéisme est enseigné ouvertement, où, après avoir nié au nom de la science la cause libre et intelligente de l'univers, on fait passer devant l'homme les plus vils animaux : le ver qui rampe, le singe qui bondit,... et on lui dit : « Voilà tes ancêtres, comme eux tu n'as que le néant pour père, tu n'as que des sens à satisfaire ; ton Dieu, ton âme, ta science les condamne, il n'y a que l'imposture et l'imbécilité qui puissent les soutenir. »

Le blasphème s'étale autour de l'enfance et dans les écoles d'apprentissage et d'enseignement primaire, où l'on demande une éducation obligatoire laïque et *sans Dieu*, où l'on veut que le crucifix et les emblèmes de la foi soient soustraits aux regards de l'enfance, et où celle-ci, déjà séduite par des formules trompeuses, estime le catéchisme un *conte bleu*, les sacrements une niaiserie, et se pique de témoigner sa supériorité par le mépris des choses saintes.

Le blasphème s'étale jusque dans la mort. Des sociétés liées par d'affreux serments s'engagent à mourir sans repentir, sans prêtre, et à braver Dieu jusqu'au seuil du jugement suprême.

Mais c'est surtout dans les clubs et les congrès humanitaires que le blasphème éclate avec une audace qui épouvante le ciel et fait tressaillir l'enfer, où l'on entend des voix s'écrier : — *La révolution, c'est le triomphe de l'homme sur Dieu ;* et d'autres, révélant le dernier mot de la franc-maçonnerie et des sectes antichrétiennes, ont osé dire : *Il faut crever le ciel comme un plafond de papier.*

Le savant conférencier se demande alors avec effroi quelles seront les fatales conséquences de ces attaques forcenées contre Dieu et quelle digue on pourrait opposer avec succès à ce torrent dévastateur.

L'Eglise seule aurait assez de force pour arrêter le mal. Nos ennemis ne le savent que trop bien ; aussi exploitent-ils contre elle tous les préjugés et toutes les haines.

Ils font peser sur elle la responsabilité des calamités publiques ; ils lui reprochent le sang versé dans les guerres et dans les dissensions civiles ; ils la montrent cherchant à tout dominer, faisant servir aux intérêts du temps la pensée de Dieu et les terreurs de l'éternité.

Laissez-moi, s'écrie le ministre de Dieu, en face le péril des temps présents, combattre avec toute l'énergie de mes convictions et de ma parole ces montagnes de calomnies et essayer de dégager la vérité des nuages trompeurs que les passions amassent autour d'elle pour l'obscurcir.

Non, l'Eglise catholique n'est pas l'ennemie de la civilisation, elle qui a peuplé l'Europe de ses universités et de ses écoles, qui a fondé les imprimeries, encouragé les découvertes de l'industrie et des arts, et, lorsque tout croulait dans le monde païen, a caché dans ses cloîtres le trésor et le feu sacré des

lettres et des sciences. — Elle n'est pas l'ennemie de l'égalité, l'Eglise catholique, qui la première a inscrit dans ses codes l'égalité de toutes les âmes devant Dieu; qui, au frottement de sa charité, a fait tomber les fers de l'esclavage antique; qui, élevant le pauvre et le serf aux premières dignités, mettant la mitre et quelquefois la tiare sur la tête de l'enfant du laboureur et du pâtre, a passé le niveau de l'égalité sur toutes les classes.

Elle n'est pas l'ennemie de la fraternité, elle qui en offre le parfait modèle dans ses ordres monastiques, qui ordonne aux riches de se dépouiller de leur superflu, envoie ses vierges au chevet des malades et ses prêtres soigner les blessés et les mourants sur les champs de bataille.

L'orateur chrétien termine cette belle conférence par un appel pressant et patriotique à l'union de tous les catholiques :

L'époque présente, dit-il, ne comporte plus les fausses prudences, les demi-mesures et les atermoiements. La situation est actuellement dessinée. Les deux cités, la cité de Dieu et la cité des ténèbres, déploient l'universalité de leurs forces et s'apprêtent à livrer un engagement décisif et suprême. C'est le temps ou jamais de serrer nos rangs, de nous élever par notre amour, notre dévouement filial, notre fermeté inébranlable dans les principes, à la hauteur de la noble cause que Dieu nous appelle à défendre.

L'expérience de nos luttes récentes, plus encore que celle des siècles anciens, démontre que la lâcheté et la peur ne sauraient ramener la vie, et que jamais les fausses concessions et les amoindrissements de doctrine ne sont parvenus à susciter la lumière.

Aux négations insolentes de l'impiété opposons les affirmations positives et courageuses de notre foi. Au torrent déchaîné des erreurs opposons une fermeté et une résistance invincibles; aux passions et aux convoitises égoïstes, les exemples du sacrifice et un dépouillement absolu de nous-mêmes.

Peut-être, à la vérité, la rédemption attendue devra-t-elle être achetée par le sang, alors il nous faudra savoir mourir. C'est à vous seul, Seigneur, qu'il appartient de marquer les victimes, car vous n'avez jamais permis à personne de se désigner pour un aussi sublime ministère; mais, quels qu'ils soient, ceux que vous aurez choisis assureront votre triomphe; ils releveront vos autels, parce que vos autels sont des tombes : ils ont pour appui et pour ciment le sang de vos saints, la poussière et les ossements de vos martyrs.

L'histoire de l'Eglise est là pour rendre témoignage à cette vérité. Aujourd'hui, comme aux premiers siècles du christianisme, le sang des martyrs n'a point cessé d'être une semence féconde, et la parole qu'un Père de l'Eglise naissante adressait autrefois aux empereurs romains n'a point encore reçu de démenti : *sanguis martyrum, semen christianorum.*

E. Charles.

CHRONIQUE PARISIENNE

M. de Villemessant. — Un poète inépuisable. — Trait de charité d'un directeur de journal. — A propos du conspirateur Blanqui. — Son évasion du fort de Belle-Isle. — L'Exposition des Indépendants. — La *Walkure* de Richard Wagner à Cologne.

Un homme vient de disparaître qui tenait une large place dans le journalisme contemporain. M. de Villemessant avait créé un genre de presse *à lui*, dont on a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal, ainsi que Corneille avait fait du cardinal de Richelieu. Ce qui est certain, c'est que le succès — ce magicien capricieux comme une femme — s'était attaché à tout ce qu'entreprenait M. de Villemessant dans ces dernières années. Le fondateur du *Figaro* avait lutté corps à corps avec la fortune pendant longtemps; il avait eu le dessous jusqu'au jour où, par un suprême effort, il s'était emparé de son ennemie et l'avait gardée à sa suite, comme un de ces esclaves gaulois que les triomphateurs romains traînaient après leur char.

M. de Villemessant était une des personnalités les plus curieuses du tout Paris. Au physique, gros, de taille moyenne, des cheveux blancs coupés en brosse, une moustache d'ancien militaire, un double menton, des yeux *qui regardaient à côté*, des yeux d'homme distrait par des préoccupations multiples. Il ne saisissait de votre conversation que le mot juste, celui qui pouvait servir à ce journal dont il était l'âme et la vie. Quelqu'un qui l'abordait pour la première fois, en entendant cette voix de basse-taille enrhumée sortant des profondeurs du gosier, s'écriait en revenant de l'entrevue : —

— Oh ! ces journalistes !... En voilà un qui s'est usé par les excès !... Boit-il boire, au moins !

Il ne buvait que de l'eau.

Ses manières étaient brusques et franches, du moins avec ses rédacteurs. Il les prenait aussi facilement qu'il les laissait, mais il a *essayé* à peu près tout le monde. Naturellement, beaucoup ont été appelés et peu ont été élus ; de là les inimitiés de Vadius et de Trissotins que M. de Villemessant s'était attirées. Les gens auxquels il n'avait pas trouvé de talent ne lui pardonnaient pas d'avoir été pris pour des sots.

Grâce à sa situation, il recevait des centaines de visites par jour. Il lui fallait être poli avec les nigauds, les impertinents, les ambitieux, les hypocrites, les imbéciles, qui répétaient cent fois en vingt-quatre heures la même phrase : — Prenez mon manuscrit !... Prenez mon *ours !*

Un soir que nous causions avec le directeur du *Figaro*, un monsieur inconnu se présente ; cravaté de frais, costume noir et correct, le nez surmonté de lunettes d'or ; l'aspect d'un professeur de l'Université.

— Monsieur de Villemessant, s'il vous plaît ?

— C'est moi.

— Je désirerais vous adresser une question.

— Faites.

— Vous avez publié dans le numéro d'hier des vers de Joseph Autran, qui sont tout à fait jolis ; oh ! mais, des vers ravissants, exquis, délicieux...

— Eh bien ?

— Eh bien, monsieur, dit le professeur universitaire en se rengorgeant, je m'engage, *moi qui vous parle*, à vous en fournir tous les jours, des vers ; et ils vaudront ceux de Joseph Autran, si même, modestie à part, ils ne valent pas mieux.

Spectateur de cette scène comique, nous attendions pour voir comment M. de Villemessant se débarrasserait de son visiteur à rimes continues. Le directeur du *Figaro* prit un air froid, aristocratique, et s'adressant à l'inconnu :

— Désolé, monsieur, de ne pouvoir utiliser votre beau talent... Nous ne publions jamais de vers ; ceux d'hier soir nous ont été imposés par la censure.

— Jamais de vers ? répéta le professeur.

— Jamais, jamais.

Le poète, ainsi congédié, eut une minute d'hésitation ; puis, prenant son parti en brave, il s'approcha de M. de Villemessant.

lui serra chaleureusement la main et dit avec une effusion pénétrante :

— Monsieur, je vous remercie du renseignement... Oui, je vous en remercie de tout mon cœur. Ah! quel renseignement superbe vous m'avez donné là!...

Il s'en alla, droit comme un i, pendant que nous pouffions de rire.

On a beaucoup vanté la charité de M. de Villemessant; on a eu raison. Le flot d'or qu'il a répandu sur les pauvres a été une inondation bienfaisante qui a effacé et lavé les fautes d'antan. Le journaliste qui a donné dans son journal une place aux fameuses « Petites Correspondances » que l'on sait avait sans doute une conscience assez élastique; personne n'a imité ce moyen de rendre les annonces d'une feuille très lucratives. Mais, en regard d'erreurs qu'il est inutile de rappeler, M. de Villemessant a eu des inspirations généreuses que les honnêtes gens n'ont pas oubliées. Nous ne parlerons pas ici de la souscription en faveur de l'orphelinat d'Auteuil, des pensions recueillies pour les veuves des gendarmes massacrés pendant la Commune, ces choses-là ont été faites au grand jour ; nous allons citer un trait plus ignoré et que nous avons entendu raconter, il y a quelques semaines, par le plus grand des hasards.

Un malheureux caricaturiste que nous ne désignerons que par une initiale, L..., avait été ruiné par la guerre. Les Prussiens lui avaient brûlé une petite maison qu'il habitait sur les bords de la Marne et où il avait réuni toutes les richesses — peu considérables, d'ailleurs — qui étaient en sa possession. Pour comble d'infortune, l'obésité était venue avec l'âge, une obésité lourde, gênante, épouvantable, comme serait celle d'un hippopotame goutteux. L... avait été obligé de dire adieu à sa profession ; il ne pouvait plus manier le crayon ; il restait sans ressources, nous allions dire sans amis, le distique d'Ovide étant toujours vrai : *Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

Dans cette détresse, L... songea à réclamer le secours de la publicité du *Figaro* pour une représentation extraordinaire. M. de Villemessant promit l'appui du journal qu'il dirigeait et il ajouta :

— Venez me voir, dès que vous serez tiré d'affaire.

La représentation eut lieu, produisit quinze mille francs de bénéfice. L... était sauvé; il s'empressa, selon sa promesse, d'aller remercier son bienfaiteur :

— Alors, dit celui-ci, vous êtes content?

— Enchanté.

— Moi, je ne suis pas si content que vous. Quinze mille francs!... Ma dette n'est pas payée; car enfin, vous avez été un artiste remarquable. Bien des fois, quand j'avais un chagrin ou une inquiétude quelconque, vous m'avez fait rire aux larmes et cela m'a soulagé. Voyez-vous, il faut que je m'acquitte; j'ai là un petit papier qui vous concerne; ne l'ouvrez qu'en sortant d'ici et n'en parlez à personne.

L..., très étonné, prit le papier, qui était sous enveloppe. A peine dans la rue, il brisa le cachet; l'enveloppe contenait un titre de trois cents francs de rente sur l'Etat. Désormais, L... avait plus que le nécessaire, il pouvait se permettre le superflu. Ajoutons qu'il ne tint pas la promesse qu'il avait faite et qu'il raconta l'anecdote à tous ceux qui voulurent l'entendre. Elle n'a été imprimée nulle part; nous la tenons d'un parent du vieil artiste, — c'est-à-dire de source certaine.

Les journaux catholiques ont soutenu fréquemment des polémiques contre M. de Villemessant, nécessitées par son attitude envahissante et aussi par l'incroyable mélange qu'il faisait du profane avec le sacré. Il a fallu escarmoucher contre lui, qui, du haut de son bureau d'abonnement, ne répondait aux railleries de ses adversaires que par des raisons purement commerciales : — Je *lire*, donc je suis. — Il étalait des chiffres avec une complaisance de nabab se délectant à compter ses aigrettes de diamant : — Vous n'avez que six mille lecteurs; j'en ai quatre-vingt mille; vous ne trouverez rien à répondre à ce raisonnement formidable.

C'est la logique du suffrage universel; elle se retourne quelquefois contre ceux qui l'invoquent, rien n'étant inconstant comme la faveur du peuple, le souffle des vents et la fidélité des abonnés.

En somme, M. de Villemessant a réchauffé dans son sein de petits serpents révolutionnaires qui, devenus plus grands, l'ont mordu; il a contribué à la débâcle générale par la fabrication de la machine de guerre appelée *la Lanterne;* on ne joue pas longtemps avec ce feu-là. Mais il serait injuste de ne pas lui savoir gré du mal qu'il aurait pu faire et qu'il n'a pas fait. Rien ne lui aurait été plus facile, disposant d'une publicité considérable, que de mettre cette publicité au service de l'irréligion et du désordre; il a résisté aux tentations qui l'ont probablement assailli; s'il a soutenu tel ou tel ministère peu orthodoxe, il n'a jamais complètement tourné le dos à la vérité.

Ses souvenirs d'enfance, ses relations, sa connaissance profonde des gens qu'il fallait aller trouver, son esprit ennemi de l'emphase démagogique et de la bêtise puritaine, l'ont empêché de se jeter dans un camp d'où il aurait pu causer de grands ravages, s'il lui avait pris fantaisie de s'y installer.

Il était détesté de ceux qui détestent la religion, l'autorité, la société chrétienne, le beau, le bien et le juste. Ce sera, croyons-nous, son meilleur titre de gloire devant la postérité.

Il a secouru les misérables, il a fait du bien à ses ennemis; ce sera la source du pardon qu'il trouvera, sans aucun doute, devant le tribunal de Dieu.

Nous ne voulons en aucune façon toucher à la politique; mais il nous est impossible de cacher à nos lecteurs ce qu'ils savent déjà eux-mêmes, le bruit qui s'est fait dans ces derniers temps autour du nom de Blanqui. Le célèbre conspirateur, revenu sur l'eau après huit ans de plongeon, a reçu la visite du correspondant du *Times*, et les paroles échangées entre les deux interlocuteurs ont excité la curiosité publique.

Nous n'avons pas à discuter sur le plus ou moins de validité de l'élection de Blanqui à Bordeaux; cet incident n'est pas de notre ressort. Blanqui nous appartient seulement en sa qualité de personnage fameux par ses années de prison, aussi fameux que Latude ou que le baron de Trenck; notre devoir de chroniqueur nous imposait la tâche de rechercher des détails biographiques inédits. Voici ce que nous avons trouvé.

Comme on l'a lu partout, Blanqui est né aux environs de Nice, en 1805; il est donc septuagénaire; jamais entrepreneur de révoltes ne vécut aussi longtemps que lui.

Il suivit à Paris les cours de l'institution Massin, où il eut pour condisciples l'ex-ministre des finances, M. Bineau, un autre ex-ministre, M. Drouin de Lhuys, et un ambassadeur en Chine, M. de Lagrenée. Dans cette société choisie, Blanqui aurait dû se créer des opinions autres que celles qu'il a professées depuis; mais on assure que, tout petit, il jouait déjà au Catilina.

Ses débuts furent modestes; nous le voyons d'abord précepteur chez un général de cavalerie, M. de Compans; puis répétiteur dans un pensionnat; puis mêlé à toutes les échauffourées contre le gouvernement; tantôt il pérore dans les réunions privées... de bon sens, à la *Société des amis du peuple*, à celle des *Saisons*, à l'assemblée

des *Défenseurs des droits de l'homme;* tantôt il descend dans la rue, se fait blesser derrière une barricade et prononce des allocutions, après lesquelles il est deux ou trois fois condamné à mort par des juges qui le considèrent comme un maniaque dangereux, ayant la nostalgie de la geôle et du pain sec.

La sentence est commuée; on envoie Blanqui à Belle-Isle-en-Mer, lieu de plaisance, d'où il cherche à s'échapper. De concert avec un camarade de prison nommé Cazavant, il s'abouche avec un pêcheur, lequel s'engage à fournir une barque pour gagner le continent. A l'heure de la fermeture des cellules, les deux fugitifs se glissent dans le puits du préau. Ils avaient disposé chacun devant leur table un mannequin formé d'un traversin et de couvertures ficelées, vêtu d'un paletot, coiffé d'une casquette et accoudé (au moyen d'un petit bâton) sur un livre, à la lueur d'une lampe, le *dos* tourné à la porte.

A la nuit tombante, les gardiens ne s'aperçurent pas de la supercherie. Pendant ce temps, nos deux hommes étaient dans le puits. Ils avaient mal calculé les dimensions de leur corde; les voila qui glissent dans l'eau à la surface de laquelle ils flottent comme des bouchons de ligne à pêcher. On était au mois de novembre; la position ne laissait pas que d'être désagréable.

Après un bain assez prolongé, Blanqui et Cazavant remontent enfin à l'orifice du puits; un mur garni de tessons de bouteilles se dresse devant eux; et pas d'échelles!

Les fugitifs se débarrassent de leurs capotes, ils les jettent sur la crête du mur; le drap s'accroche aux tessons et cet appui sert aux prisonniers pour escalader l'obstacle; ils parviennent de l'autre côté de la muraille, non sans s'être écorché les pieds et les mains.

Ils errent, par la nuit sombre, au milieu de la tempête, sur les rochers qui entourent la forteresse.

— Qui vive?

C'est l'avertissement d'une sentinelle contre laquelle ils sont venus se buter. Le soldat répète son interrogatoin; personne ne répond; une balle siffle à l'oreille de Cazavant, qui n'a que le temps de se baisser pour éviter un nouveau projectile.

Au bruit de la détonation, toute la forteresse est en remue-ménage; les patrouilles se croisent, les lumières circulent, les postes avancés échangent des signes de ralliement. Blanqui et son compagnon se cachent comme ils peuvent. Ils finissent par dégringoler, de pierre en pierre, jusque sur la plage envahie à moitié par

la marée montante; ils distinguent dans l'obscurité une lumière qui tremble derrière la vitre d'une fenêtre; ne dirait-on pas le conte du Petit Poucet?

Blanqui arrive le premier à la maison éclairée; il frappe; il se trouve, lui et Cazavant, en présence du pêcheur avec lequel ils avaient noué des intelligences :

— Nous sommes sauvés! s'écrie Blanqui.

— Non, répond le pêcheur, vous êtes *repris*.

Et, en effet, la maison était cernée par la troupe. Deux heures plus tard, les condamnés étaient réintégrés dans la casemate d'où ils avaient failli sortir.

Si nous avons raconté cet épisode de la vie de Blanqui, c'est premièrement parce que personne, parmi les journalistes, ne paraît s'être souvenu de la chose, et secondement, parce que cette aventure romanesque montre à quel point l'incorrigible conspirateur est un homme d'*action*.

« Je ferai de la politique d'*action*, » dit-il.

C'est sa formule favorite. On l'a représenté à Clairvaux cultivant des navets en chambre, semant des carottes sur sa cheminée, sarclant des herbes derrière son lit, rangeant sur une étagère des conserves de cornichons; il lui faut le mouvement, l'agitation fébrile.

Il coupe son bois à brûler; il ne veut qu'aucun cuisinier lui prépare ses aliments, car il craint le poison des Borgia et les rancunes de ses coreligionnaires.

Blanqui professe des théories sociales très faciles à définir; il veut le renversement de tout. La guillotine de 93 lui paraît un instrument suranné; il refuse d'en user sur les places publiques, où elle ne sert qu'à effrayer les bourgeois assez arriérés pour tenir à la conservation de leurs têtes sur leurs épaules. Dorénavant, si le système Blanqui triomphe, la guillotine sera portée à domicile; elle fonctionnera sans bruit dans les appartements particuliers.

Nous voyons d'ici les scènes qui se produiront.

— Toc, toc.

— Qu'est-ce que c'est, Jules?

— Monsieur, c'est votre guillotine qu'on apporte. L'exécuteur vous fait demander si vous voulez bien vous laisser *opérer* ce matin!

— Merci, je ne suis pas disposé,... qu'il repasse demain... dans la journée.

— Mais il dit comme ça qu'il est déjà venu quatre ou cinq fois...

— Hé bien! il reviendra encore.

— Il dit aussi que cela fait des frais, de transporter à tout bout de champ une machine aussi lourde.

— Qu'il s'adresse au ministère; on lui donnera une indemnité de déplacement.

— Alors, monsieur ne veut pas se laisser guillotiner?

— Pas le moins du monde.

— On a déjà envoyé trois sommations à monsieur, comme pour les impôts : une sur papier jaune, une sur papier vert, la troisième sur papier rose...

— J'ai fait opposition.

— Ah! si monsieur a fait opposition... Monsieur réfléchira dans la journée... peut-être que demain?... En attendant, monsieur aura toujours le temps de coucher ses domestiques sur son testament; histoire de ne pas oublier les petits pourboires que les bons maîtres doivent à leurs excellents valets de chambre.

Le massacre à domicile est un système aussi ridicule qu'odieux; mais aujourd'hui où le ridicule ne va-t-il pas se nicher?

Blanqui est un *indépendant* de la politique; il y a aussi les *indépendants* de l'art.

Ces messieurs viennent d'organiser, dans l'avenue de l'Opéra, une exposition de tableaux où ils ont soumis leurs chefs-d'œuvre aux jugements de la critique. Les indépendants s'appelaient, l'année dernière, des *impressionnistes;* ils adopteront prochainement un autre sobriquet, pour faire croire sans doute qu'ils sont nombreux et que leur petite coterie est une vaste assemblée.

Ils passent et ils repassent devant le public, comme les figurants de mélodrame chargés de représenter une armée. Ils sont une dizaine en tout, et dès que l'un d'eux se sent assez de talent pour voler de ses propres ailerons et pour se faire admettre dans une exposition officielle, il quitte les amis, il va rejoindre les peintres ordinaires de Sa Majesté le Public : à preuve, M. Renoir.

Restent, cette année, MM. Degas, Caillebotte, Claude Monet, Pissaro, et quelques autres, qui ont fait la spéculation suivante :

— Nous peignons des tableaux également laids; par conséquent, nous ne sommes pas exposés — dans notre Exposition — à voir l'un de nous obtenir plus de succès que le voisin. Aucune de nos

toiles ne se vendant, il n'y aura pas de jaloux ; il n'y aura que des *refusés*. Tandis que là-bas, au palais de l'Industrie, on se disputera des médailles, des croix d'honneur, des brimborions, des hochets, nous, dans notre attitude de martyrs, nous continuerons à poser, la boutonnière vide... et la cervelle aussi.

Ce raisonnement ne manque pas de justesse. La foule qui se presse dans les salons des Indépendants est composée de braves gens qui vont là pour se dilater la rate et qui réussissent facilement à oublier leurs chagrins privés (s'ils en ont) devant les portraits à la lie de vin, les paysages au noir de fumée, les caricatures à la chienlit, que chacun peut admirer pour la modique somme de vingt sous.

Selon la méthode impressionniste, un tableau est très vite fabriqué ; une douzaine de coups de pinceau, des couleurs étalées avec un manche à balai, du blanc de céruse, du vert bouteille, du sel, du poivre, de l'huile, du vinaigre, et le tour est joué. Ces messieurs appellent cela « remonter aux procédés de Giotto ». Pauvre Giotto, que de sottises on commet en ton nom !

Il faut voir avec quel mépris les Indépendants traitent les premiers éléments du dessin et de la perspective. Nous nous souvenons d'une certaine dame assise sur un canapé *perpendiculaire;* nouvelle manière de s'asseoir qui ne doit pas être la plus commode de toutes.

Nous revoyons aussi par la pensée « Une rue de Paris pendant la fête du 30 juin ; » le peintre a semé sa toile de rosettes tricolores qui ont la prétention de figurer les drapeaux suspendus aux croisées; on prendrait cela pour une carte d'échantillons étalés sur une table par un commis voyageur.

M. Caillebotte a escaladé toutes les cîmes et tenté tous les sujets, l'audacieux; M. Degas a essayé de reproduire le mouvement d'une personne qui tourne. Que ne choisissait-il une toupie?

Parmi les peintres qui ont arboré la bannière de l'Indépendance, quelques-uns peut-être auraient du talent, s'ils consentaient à ne plus se lancer dans des excentricités de pinceau. Mais ceux-là ont probablement pitié du peuple; ils se disent que la famine pourrait venir en France et ils font provision de *croûtes*.

Toujours à propos d' « indépendance ». Aucun de nos lecteurs n'ignore qu'il existe au delà du Rhin un fameux réformateur musical nommé Richard Wagner, dont les œuvres, jouées en Allemagne,

ont toujours rencontré en France une opposition systématique. La question wagnérienne a servi à brouiller de grands Etats ; si le *Tannhäuser* n'avait pas été sifflé à l'Opéra de Paris, qui sait si nous aurions allumé, neuf ans plus tard, le flambeau d'une guerre néfaste? Les Allemands qui pendaient nos francs tireurs aux branches de la forêt d'Orléans se vengeaient peut-être des marques de désapprobation données au « musicien de l'avenir » par la loge du Jockey Club.

Dernièrement, nous nous trouvions de passage à Liége où nous avait conduit le désir de renseigner les abonnés de la *Revue* sur tout ce qui se passe en Europe. Le soir, pendant que nous dînions, notre voisin de table nous dit :

— On joue la *Walkure* à Cologne, savez-vous !

— La *Walkure* de Richard Wagner?

— Précisément.

— Et Cologne se trouve... à quelle distance?

— A trois heures d'ici, par le train express.

Le lendemain, à midi, nous flânions devant l'immense cathédrale que les Allemands sont en train d'achever.

La cathédrale de Cologne a été souvent décrite par des plumes plus exercées que la nôtre. Il est impossible de ne pas rester stupéfait en présence de cet édifice colossal dont l'achèvement a demandé une suite de siècles.

A ceux qui ont vu le dôme de Milan ou la basilique de Saint-Pierre de Rome, nous dirons que la cathédrale de Cologne est moins vaste, mais qu'elle est ornée d'un portail qui donne davantage l'idée de l'immensité. La raison en est simple. A Milan, le dôme a autant de largeur que de longueur ; Saint-Pierre de Rome se compose d'assises successives qui ne permettent pas à l'œil de mesurer la distance qui existe du sol au faîte de la coupole. Le portail de la cathédrale de Cologne est, au contraire, tout en hauteur, et — si nous osons nous exprimer ainsi — en hauteur abrupte. Rien n'arrête le regard qui se porte du bas du pavé au sommet des flèches. Devant le prestigieux édifice, l'homme se sent aussi petit que lorsqu'il navigue en plein océan sur cette coquille de noix qui s'appelle un navire.

Maintenant, la cathédrale de Cologne ne pèche-t-elle contre aucune règle architecturale ?... Ceci est une autre question.

A notre avis, le plus beau monument de la Germanie n'entre pas

en ligne de comparaison avec Notre-Dame de Paris. L'église française est moins grande ; mais quelles porportions exquises ! quelle légèreté dans les lignes ! quelle poésie dans l'ensemble ! Notre-Dame de Paris, comme église gothique, est d'une perfection aussi complète que le Parthénon, comme échantillon du style grec.

Notre-Dame de Paris possède tout à la fois la majesté et la grâce ; elle est noble d'aspect et svelte de tournure ; les prières qui se font sous ces voûtes aussi élégantes que charmantes doivent monter vite vers le ciel.

Plus on regarde Notre-Dame, plus on est frappé de l'homogénéité qui règne dans toutes les parties du monument ; on ne concevrait pas que l'abside fût plus longue, la façade moins riche, la colonnade intérieure moins fournie ; on cherche des défauts, on n'en rencontre point.

A Cologne, il y a une erreur technique qui tout de suite choque l'esprit du voyageur.

Entre l'immense portail et la nef de la cathédrale, la disproportion est flagrante. La tête, trop développée, jure avec le reste du corps.

Un monde de sculpteurs travaille dans les régions supérieures de l'édifice ; on croirait voir des hirondelles occupées à bâtir leur nid.

Le poème de pierre qu'écrivent ces artistes est un chef-d'œuvre d'enluminures, d'enjolivements ; seulement, les clochetons sont un peu lourds, en regard des fines merveilles de la Sainte-Chapelle, de Saint-Maclou (de Rouen), de Beauvais, d'Amiens, de Bourges, etc., etc. Le gothique français a plus de hardiesse et (c'est notre opinion) plus d'esprit.

L'architecture allemande reflète le caractère lourdement guerrier de la nation elle-même. Les maçons qui construisent des demeures bourgeoises, à Cologne, en font des forteresses du moyen âge avec créneaux et mâchicoulis ; le pont qui traverse le Rhin a six tourelles de château féodal, plantées là on ne sait pourquoi, et précédées de deux statues équestres représentant des militaires au casque pointu.

Cologne, avec ses rues étroites, sillonnées de soldats et de voitures cellulaires transportant des prisonniers, ressemble à une caserne gardée par de vigilantes sentinelles ; on se surprend à se demander si l'on a le mot de passe qui servira à franchir la double ligne de remparts bâtie autour de l'antique cité.

De la *Walkure* nous ne dirons pas grand'chose, sinon qu'il faut être au courant de la mythologie tudesque pour prendre intérêt à

cette pièce qui se passe à des époques antédiluviennes. Il y a les dieux, les demi-dieux et les triples dieux, dont parlait le Marseillais de la chansonnette ; une amazone arrive sur un char traîné par des moutons mécaniques ; une « faible mortelle » se dispose à s'aller coucher en son logis ; elle allume une branche de sapin au brasier d'un forgeron, ce qui était, paraît-il, la façon de rentrer chez soi avec un bougeoir, avant l'invention de la chandelle.

Richard Wagner est un compositeur de grand talent, qui est devenu fou d'orgueil. Il a imaginé un système de révolution musicale dont on a pris tout ce qu'il fallait prendre ; au delà, c'est la nuit. La *Walkure* est une œuvre de ténèbres.

On connaît le mot de Rossini sur Wagner.

Un ami du *maestro* italien le trouve occupé, un jour, à déchiffrer une partition placée sens dessus dessous, la tête en bas :

— Que faites-vous là, cher maître ? dit l'ami.

— *Cosa volete*,... répond Rossini ; zé m'amouse.

— Mais à quoi ?

— A lire un opéra de Wagner, le *Tannhäuser*. Ze l'ai essayé du côté ordinaire ; ça n'allait pas ; alors, ze l'ai retourné,.... et ça ne va pas encore.

Daniel Bernard.

MÉLANGES

MONSEIGNEUR BERTEAUD

L'Eglise de France a vu s'éteindre, il y a quelques jours, une de ses plus brillantes lumières, et la Papauté, un de ses plus zélés et de ses plus intrépides défenseurs. Mgr Berteaud, ancien évêque de Tulle, vient de rendre à Dieu sa belle âme épiscopale. Voici en quels termes émus son vénérable successeur annonce cette triste nouvelle au clergé et aux fidèles de son diocèse :

« A peine arrivé au milieu de vous, nos très chers Frères, il faut vous annoncer une douloureuse nouvelle qui va porter le deuil dans tout ce diocèse et bien plus loin encore. Ce matin, à deux heures, presque sans maladie et sans agonie, par suite d'une blessure en apparence légère qui avait bientôt pris des caractères inquiétants, votre ancien évêque a rendu le dernier soupir; réconforté par les derniers sacrements de l'Eglise, il a paisiblement franchi ce terrible passage qui n'était pour lui que le trait d'union entre les souvenirs de sa sainte vie et l'accomplissement de ses éternelles espérances; jusqu'à la fin, il a conservé la lucidité de son esprit, avec la vivacité de sa foi et la tendresse de sa piété.

« Ah! sans doute, cette mort, que nous n'attendions pas sitôt, nous frappe tous du coup le plus sensible. Vous aimiez à le revoir, à le visiter souvent dans sa paisible retraite ; vous aimiez à savoir qu'il était encore parmi vous ; les liens formés entre vous et lui depuis trente-sept années n'étaient pas rompus. Et, de notre côté, trouvant en lui dès le premier jour, l'accueil le plus bienveillant et le plus gracieux, nous étions heureux de ce voisinage qui nous promettait de douces relations et qui nous semblait un gage de bénédiction pour notre ministère. Hélas! il n'est plus, nos très chers Frères, et, cette fois, il nous a vraiment quittés! Mais c'est pour rendre à Dieu sa belle âme; c'est pour contempler sans voile

ce qu'il entrevoyait avec ravissement. Oui, nous en avons la douce confiance : il aura reçu du Verbe de Dieu qu'il a tant aimé et si bien servi la récompense due aux vertus et aux mérites qui ont rempli sa longue carrière. Toutefois, nos très chers Frères, si de légères fautes lui étaient échappées dans les grandes responsabilités de sa charge ou dans le cours de ses relations ordinaires, s'il n'avait pas encore entièrement achevé de satisfaire la justice d'un Dieu aussi sévère dans l'autre vie que miséricordieux ici-bas, vous êtes là pour lui venir en aide par vos pieux suffrages, pour témoigner votre piété filiale à l'égard de ce bien-aimé Père, pour le payer de retour, au centuple, s'il vous est possible, vous qu'il a bénis, vous qu'il a secourus, vous qu'il a confirmés, vous qu'il a ordonnés, vous tous enfin qu'il a comblés de son affection et de ses bienfaits! Ah! soyez-en bien assurés : nous prenons aussi à notre compte la dette sacrée de votre reconnaissance envers lui. Et d'ailleurs ne lui sommes-nous pas personnellement redevable à bien des titres? Comment surtout pourrions-nous ne pas prier pour lui, quand il n'a pas cessé, jusqu'à son dernier jour et presque à son dernier moment, de redire à ses visiteurs cette instante recommandation, plus précieuse que tous les éloges dont elle était accompagnée : *Priez, priez bien pour mon successeur!* »

Les funérailles de Mgr Berteaud ont été célébrées, le 7 mai, en l'église cathédrale de Tulle, au milieu d'un concours immense de prêtres et de fidèles accourus de tous les points du diocèse pour rendre un dernier hommage au pasteur qu'ils avaient en si grande vénération. Nous empruntons à une correspondance particulière le récit si touchant des funérailles du regretté prélat :

« Depuis le 4 mai, dit cette correspondance, la dépouille mortelle du vénérable prélat reposait dans une chapelle ardente, à la cathédrale. Pendant trois jours et trois nuits la foule des fidèles n'a cessé d'entourer cette couche funèbre. Des milliers de chapelets, de médailles et autres objets de pieux souvenirs ont touché le corps du bien-aimé défunt. Pendant ces trois jours, et notamment le mercredi, presque tous les ateliers ont fermé; les ouvriers de la manufacture sont allés, en masse, soit à la Morguie, soit à la cathédrale. Des hommes qui, depuis longtemps, ne priaient plus, ont prié. Cette immense manifestation a terrassé les impies les plus avoués; la rage qu'ils montrent d'ordinaire contre la religion était devenue de la stupéfaction et un je ne sais quoi qui n'avait pas la force d'être hostile.

« La cérémonie des funérailles a commencé à dix heures. Les élèves du grand séminaire, la croix en tête, et environ trois cents prêtres, sont allés, vers neuf heures et demie, prendre les évêques au palais épiscopal. Depuis l'évêché jusqu'à la porte de l'église, la rue, la place et les quais étaient remplis par la foule. A la cathédrale il n'y a eu de place que pour

la troupe, les congrégations et associations religieuses; les élèves du collège et de l'école normale et le clergé. L'immense foule, calme et triste comme la circonstance, a stationné près de trois heures aux abords de la basilique.

« Le vénérable défunt reposait sur un lit de parade, au milieu du chœur de l'église splendidement ornée. La figure du prélat conservait encore ce sourire gracieux et cette ineffable douceur qui lui attiraient l'amour des enfants et des simples ; les grands traits de ce prêtre vaillant étaient là tout entiers; mais ces yeux si vifs, si lumineux, étaient fermés et caves. La tête inclinait un peu à droite. De loin, presque plus rien ne semblait rester de cette ardente lumière de l'Eglise; de près, on ne pouvait se défendre de rappeler tous ses souvenirs et de se dire : *Defunctus adhuc loquitur*.

« A dix heures précises, Mgr de Bourges commençait la messe, qui a été chantée par trois cents ecclésiastiques, avec accompagnement de l'orgue et de la musique militaire. A la fin de la messe, Mgr de Limoges est monté en chaire, et sur ce texte : *Defunctus adhuc loquitur*, il a, dans un langage ému, fait un magnifique éloge de son frère de Tulle. Il l'a considéré comme philosophe, comme théologien, comme orateur et comme poète; il a montré son influence non seulement dans le diocèse de Tulle, mais encore dans l'Eglise universelle. A la fin, Mgr Duquesnay, par un mouvement digne de Bossuet, a anéanti *dans le triomphe de la mort* toutes les incomparables qualités de son éminent collègue, et ne lui a laissé que la sainteté. Sans la sainteté, et Mgr Berteaud était saint avant tout, talent, éloquence, science et génie sont peu de chose, puisqu'ils peuvent être le partage des impies

« Les cinq absoutes ont été faites par les cinq évêques présents : c'étaient NN. SS. Gay, auxiliaire de Poitiers; Dabert, évêque de Périgueux; Duquesnay, de Limoges; Denéchaud, de Tulle, et La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

« Puis le corps du prélat, porté sur les épaules du clergé, a parcouru lentement la place Saint-Julien, le quai Baluze, le pont des Carmes, la rue et le quai de Lyon, et les autres voies qui conduisent au grand séminaire. La chapelle du séminaire était tendue de draperies noires, d'un goût parfait. La vénérable dépouille a été déposée sur un lit de parade. Le clergé, avant de se retirer, a jeté de l'eau bénite sur le corps et a baisé les pieds de son bon et regretté père. Sur le soir, le corps a été descendu au lieu du repos.

« On estime à dix mille le nombre des fidèles qui ont assisté aux obsèques du prélat.

« Nous avons recueilli de personnes dignes de confiance une circonstance de la mort de Mgr Berteaud, qui ajoute beaucoup à notre espoir que Dieu aura reçu dans sa miséricorde l'âme de son serviteur.

« A une heure après minuit, le mourant demanda à son valet de chambre : Quelle heure est-il? — Une heure, Monseigneur. — Allons, adieu, soyez chrétien; dans une heure ce sera fini.

« A deux heures moins cinq minutes, il ouvrait les deux bras, portait des regards ardents vers le ciel et joignait les mains sans mot dire. Dans cette attitude recueillie, ceux qui l'entouraient n'osaient ni l'interroger, ni le toucher. Quelqu'un dit : « Il prie! » Tout à coup la tête tomba sur le côté : Mgr Berteaud venait de rendre le dernier soupir. »

La *Revue du Monde catholique* doit à la mémoire de Mgr Berteaud un pieux hommage de regrets et de reconnaissance : de regrets, parce qu'elle perd en ce vénérable prélat un de ses plus ardents protecteurs; de reconnaissance, pour le haut patronage qu'il n'a cessé de lui accorder.

Mgr Berteaud honorait le directeur de la Revue d'une bienveillance spéciale; il portait un intérêt tout particulier aux grandes publications catholiques éditées par sa maison. Il encourageait ses efforts d'une manière effective. C'est grâce à sa généreuse initiative et à ses libéralités que les séminaires du diocèse de Tulle ont été pourvus des grandes collections des *Acta Sanctorum*, du *Recueil des historiens des Gaules*, de la *Gallia christiana*, de l'*Histoire littéraire de la France*, etc., etc.

Le temps nous manque pour apprécier ici, comme il mériterait de l'être, cet apostolat si bien rempli. Mais que dis-je? des apologistes éminents ont retracé dans cette Revue même, et mieux que nous ne pourrions le faire, la vie si édifiante de Mgr Berteaud, et fait admirer en temps ses magnifiques discours. M. Léon Gautier et M. Léopold Giraud les ont mis en relief dans des pages éloquentes qui peuvent se résumer en ces quelques lignes. Mgr Berteaud, pour nous servir de l'expression de l'auguste Pie IX, était la tradition vivante de l'Eglise parlée avec la poésie du ciel. Ce grand évêque était une gloire de l'Eglise et de la France. Son éloquence, toute pleine de théologie et de poésie, rappelait l'éloquence des Basile et des Grégoire de Nazianze. Le charme de sa parole fascinait les foules avides de l'entendre. Sa science était immense dans les lettres sacrées. Un grand nombre de ses discours et mandements, que nos lecteurs connaissent, vivront à toujours par la hauteur des idées et par la beauté de l'expression.

E. CHARLES.

MONSEIGNEUR ISOARD

Au moment où nous mettons sous presse, nous arrive une bonne nouvelle pour l'Église. C'est la nomination d'un prêtre de haut savoir, de saine doctrine et de grande vertu à l'évêché qu'occupa jadis saint François de Sales.

Un décret signé par le Président de la République le 9 de ce mois et inséré aujourd'hui, 14, au *Journal officiel*, désigne en effet, pour occuper le siège épiscopal, d'Annecy Mgr Isoard, auditeur de Rote pour la France.

Par ordre du Saint-Père, les informations canoniques ont été faites à la Nonciature dès lundi 12. Le Prélat a fait la profession de foi en présence de Mgr le Nonce apostolique.

Mgr Isoard était, depuis 1866, membre du saint tribunal de la Rote. Les malheurs de l'Église ayant condamné à l'inaction les membres de ce collège, Mgr Isoard a fait de fréquentes prédications en France depuis huit années.

La Société générale de librairie catholique a publié, il y a quelques mois, en deux volumes, les remarquables Conférences données par lui à l'Oratoire de Paris sur *le Sacerdoce et ses relations avec la société moderne.*

On sait l'impression profonde qu'ont laissée ces Conférences, et lorsqu'un auditoire d'élite se pressait pour les entendre, et lorsque plus tard elles ont été publiées. Aucun de ceux qui les ont entendues ne les a oubliées. Quiconque les a lues n'a pu s'empêcher de les méditer et de prendre, en les terminant, la résolution de les relire.

Jamais livre n'eut plus d'opportunité que n'en a malheureusement celui-là en ces temps troublés où toutes les notions sont perdues et déviées et où se lèvent contre l'Église, contre ses institutions, contre ses fonctions et ses droits, mille attaques aveugles et ennemies.

« On peut dire, écrivait au sujet de ce livre un publiciste éminent, on peut dire que la question qui, depuis deux ou trois années, domine toutes les autres, soit en France, soit dans les contrées voisines de la France, est celle-ci : « Quelle est la place que le prêtre a le droit d'occuper dans la société? Qu'est-il en lui-même? Qu'est-il pour ceux qui s'adressent à lui? » C'est à ces interrogations, qui reviennent chaque jour dans tous les écrits, dans toutes les conversations, sous toutes les formes, que répond un ouvrage publié chez Palmé, sous ce titre : *Le Sacerdoce, Conférences prêchées à l'Oratoire* par Mgr Isoard, auditeur de Rote pour la France.

« Dans une suite d'études sur chacun des saints Ordres se trouvent

constamment opposées les unes aux autres les idées chrétiennes et essentielles d'autorité, de hiérarchie, de sainteté, d'intermédiaires établis par Dieu entre lui et les âmes, et les idées que l'on nomme *modernes* et qui sont la négation directe des idées chrétiennes, telles que : l'égalité absolue et universelle, la religion reléguée dans la conscience individuelle et entièrement exilée de toutes les relations sociales, la promiscuité de ce qui appartient à l'homme et de ce que Dieu s'est réservé, et enfin le droit de l'homme à entrer immédiatement en rapport avec Dieu sans aucune action intermédiaire.

« *Le Sacerdoce* qui n'est point, comme son titre pourrait le faire supposer, un traité particulièrement destiné aux prêtres, mais un livre essentiellement écrit pour les gens du monde, *le Sacerdoce* contient beaucoup de choses que les meilleurs chrétiens de nos jours ont totalement oubliées, ne soupçonnent même plus, et il enseigne sur quel terrain ils doivent se placer pour se défendre contre eux-mêmes, et avec avantage, contre les pensées qui règnent dans le milieu auquel ils appartiennent et pour les combattre au dehors avec quelques chances de succès.

« Œuvre des plus attrayantes, en même temps que des plus instructives, ce livre grave est un livre plein de saveur, d'intérêt et de charme. Il a de la force sans effort, et de la grâce sans recherche. Loin de se renfermer dans le temple, il promène à chaque instant sur le monde, sur la société, sur nous-même, son regard clair et perçant. Il révèle des choses anciennes que l'on ne savait plus; il fait voir les choses nouvelles que l'on n'apercevait pas. Il est sincère, il est vrai, il est hardi, il ose tout dire. C'est la forte parole de la chaire dans la familiarité de la causerie. Elle est également dite pour la gravité de l'Eglise et l'intimité du foyer. »

Telle est l'œuvre, tel est l'ouvrier. Aussi sa promotion à l'Episcopat réjouit-elle les enfants de l'Eglise. Il a su penser, il saura agir. Il a su bien dire, il saura bien faire.

LETTRES DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

A PROPOS DES PROJETS FERRY

Au moment où l'enseignement supérieur et la liberté religieuse sont plus que jamais en péril, nous avons cru servir la cause que nous défendons en réunissant en volume toutes les lettres adressées au Parlement par l'Episcopat français sous forme de protestation contre les projets de loi Ferry. *L'Univers*, que l'on trouve toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de défendre l'Eglise, s'est empressé de nous aider dans cette tâche, et son directeur, M. Eugène Veuillot, a bien voulu nous prêter son précieux concours et résumer en une introduction aussi concise que remarquable l'état de la question qui préoccupe à si juste titre toutes les familles de France. Nous détachons de notre volume cette introduction pour la donner en primeur à nos abonnés, et nous n'éprouvons en ce moment qu'un regret qui sera partagé par tous nos lecteurs, c'est que notre ancien rédacteur en chef ne nous donne pas plus souvent de ses articles que nos collectionneurs aiment à relire et recherchent avec tant de plaisir.

La Charte de 1830 promettait la liberté de l'enseignement, mais le gouvernement refusa toujours de la donner. Les majorités parlementaires oscillant entre des doctrinaires hostiles aux droits de l'Eglise et des libéraux qui n'étaient pas sûrs de croire en Dieu, s'associèrent de plein cœur à ce mépris du pacte constitutionnel. Les revendications des catholiques, très retentissantes au début, par l'éclat que donna Lamennais au journal *l'Avenir* et le procès que provoquèrent, en ouvrant une école libre, MM. de Montalembert, Lacordaire et de Coux, furent longtemps ensuite isolées, intermittentes, hésitantes. Cependant l'opinion s'éclairait et, loin qu'il y eût recul, on gagnait du terrain.

Vers 1843, le gouvernement et les Chambres durent enfin reconnaître que le monopole universitaire ne sortirait pas intact de cette lutte, dédaignée d'abord comme une « querelle de cuistres et de bedeaux ». Les réclamations, devenues très nombreuses et très fermes, furent bientôt générales et ardentes. L'appui du clergé secondaire et la sanction épiscopale n'avaient jamais manqué aux catholiques engagés dans le combat. Non seulement les évêques avaient réclamé, sous diverses formes, près du roi et des ministres, mais, en outre, bon nombre d'entre eux étaient intervenus publiquement, soit par la voie de la presse, soit même par des actes officiels. Néanmoins Louis-Philippe et ses ministres prétendaient que le corps épiscopal, confiant dans la sagesse du pouvoir, blâmait le mouvement.

Il fallut, en 1844, renoncer à cette mauvaise raison. Tous les évêques prirent alors très ouvertement et très solennellement part à la lutte. Leurs déclarations, que *l'Univers* donnait en tête de ses colonnes, parurent ensuite en volumes par les soins du comité pour la liberté de l'enseignement. Ce fut aux mains des catholiques et de tous les défenseurs des droits de la famille une arme des plus fortes.

Nous avons pensé que la lutte actuelle dont le résultat, plus ou moins disputé mais assuré, sera le développement de l'enseignement chrétien, demandait une semblable publication. Il importe que les courageuses et décisives réclamations de nos évêques ne restent pas dispersées. L'effet considérable qu'elles ont déjà produit se prolongera et grandira par leur réunion. Il y a là un ensemble de faits et d'arguments, un corps de doctrine où nous pourrons puiser sans cesse et dont tout esprit droit sera frappé. Publier un tel recueil, c'est donc rendre à la cause de la famille et de la religion un service signalé. L'intelligent et zélé directeur de la *Société générale de librairie catholique* l'a compris, et voici un premier volume des actes épiscopaux provoqués par les iniques entreprises des politiques ou plutôt des sectaires haineux et bornés auxquels la Révolution a momentanément livré la France.

Si nous rappelons, pour y puiser des enseignements et des encouragements, la campagne poursuivie durant tout le règne de Louis-Philippe contre le monopole universitaire, ce n'est pas que nous confondions la situation d'alors avec celle d'aujourd'hui. Nous combattons pour la même cause; nous n'avons plus les mêmes ennemis et le terrain de la lutte est différent.

De 1830 à 1848 les catholiques eurent devant eux des hommes de juste milieu, toujours en quête d'un compromis et résolus à céder plus ou moins selon que l'adversaire serait plus ou moins persévérant et fort. La promesse de la Charte les gênait et les irritait; cependant, ils prétendaient lui faire honneur tout en s'efforçant de la tourner. Ce n'était précisément là ni de l'hypocrisie, ni du calcul, c'était comme le fruit naturel du régime lui-même, et l'on peut croire que le roi et ses conseillers ne s'en rendaient pas complètement compte. Révolutionnaires, ils aspiraient à l'ordre et voulaient un gouvernement digne de toutes les adhésions; incrédules pour la plupart, ils voulaient une religion et même *la religion;* universitaires jusqu'aux moelles, ils s'indignaient qu'on les tînt pour ennemis de l'enseignement libre et chrétien. En toutes choses ils redoutaient d'aller trop loin. M. Cousin, le plus agressif d'entre eux, parce qu'il croyait avoir une philosophie, n'entendait pas se brouiller avec le catholicisme qui, disait-il, « en avait encore pour trois cents ans dans le ventre ». Au total, ils se proposaient de nous affaiblir, de nous réduire au rôle d'instrument; ils ne songeaient pas à nous écraser. Cette politique était à coup sûr très dangereuse, car elle condui-

sait à l'avilissement, mais elle n'était pas dictée par la haine et beaucoup de ceux qui la pratiquaient se croyaient protecteurs plutôt qu'ennemis.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de poursuivre contre un adversaire indécis l'exécution d'une promesse dont les limites n'étaient pas marquées; il s'agit de défendre des droits acquis, reconnus, longtemps pratiqués, et c'est un ennemi absolu qu'il faut combattre. Le gouvernement parlementaire nous marchandait la liberté ; le gouvernement républicain entend nous mettre hors la loi. Les hommes dont il relève, obéissant au mot d'ordre des loges maçonniques et des solidaires, veulent, selon le programme de 1793, « décatholiciser la France ». C'est le sens très net des projets de loi qu'a présentés M. Ferry. Qu'importe qu'il essaye de le nier, quand son texte le prouve et que tout le parti révolutionnaire l'en glorifie !

D'ailleurs les faits sont là. Le ministre de l'instruction publique ne cache pas que s'il touche à l'enseignement, c'est pour appliquer ses doctrines personnelles et le programme de son parti. Or les doctrines de M. Jules Ferry se résument dans la négation et le mépris des lois de l'Eglise. Il a écarté le prêtre de son mariage et l'a fait dire dans les journaux, afin que nul n'ignore qu'il renie son baptême. Quant au programme du parti, M. Gambetta, parlant en maître au nom de tous et avec sa brutalité native, l'a résumé d'un mot : « le cléricalisme, c'est l'ennemi ». Et comment contester que cléricalisme soit synonyme de catholicisme, lorsqu'on repousse les sacrements comme superstitions cléricales?

M. Ferry, ceux qu'il sert et ceux qui le suivent le contestent cependant, parce que chez eux l'hypocrisie égale la haine et la violence. Leur parole ne suffit pas. S'ils veulent qu'on s'y trompe, qu'ils produisent des raisons, qu'ils apportent des faits à la charge de l'enseignement libre. Des raisons! les seules qu'ils puissent donner les condamnent; des faits qui puissent les servir, il n'y en a pas. On le savait bien, mais il importait que ce fût démontré avec une autorité incontestable. Les évêques ont parlé et cette démonstration est faite; elle remplit ce volume et nul ne pourra l'obscurcir.

Les journaux ministériels l'ont implicitement reconnu, car, s'ils ont beaucoup crié contre les évêques, ils n'ont pas tenté de leur répondre. Leur polémique a été absolument misérable. Des injures, des mensonges, des menaces, voilà tout ce que les plus habiles ont trouvé. D'autres, plus francs et se piquant d'avoir des doctrines, les radicaux et les intransigeants, ont présenté les lois Ferry comme étant proposées et devant être acceptées en haine du nom chrétien. Nous n'avons pas vu que les officieux aient directement protesté contre cette interprétation et rejeté un concours ainsi motivé.

Le ministre de l'instruction publique lui-même, a pris deux fois la parole : d'abord avec suffisance et inconvenance dans l'assemblée des

Sociétés savantes, ensuite avec embarras et colère à Épinal. A-t-il justifié son entreprise au point de vue de la loyauté, de l'équité, des questions mêmes de l'enseignement? A-t-il tenté d'établir qu'il ne s'agit pas, comme on l'en accuse, de frapper la liberté religieuse, les droits du père de famille, la propriété? A-t-il pu défendre le projet de loi sur le conseil supérieur et les conseils académiques contre le reproche de soustraire l'enseignement à la surveillance sociale, pour le livrer à une corporation privilégiée et asservie, dont il veut faire l'instrument d'un pouvoir ennemi de toute croyance chrétienne, ennemi même du spiritualisme?

Non, il n'a rien fait de tout cela. Aux sottises gourmées et méchantes dont son exposé des motifs était chargé, il a joint des sottises nouvelles. Il a confondu la liberté de l'enseignement et la liberté religieuse avec la faculté d'avoir chez soi un précepteur congréganiste; il a ridiculement fait une distinction entre le clergé séculier, qu'il appelle national, et le clergé régulier, que ce cosmopolite traite d'étranger; il a insulté au droit de pétition, et lui, un des hommes du 4 septembre, un des parvenus de l'insurrection, il a dénoncé les catholiques comme préparant pour l'avenir une guerre civile. Quant aux questions de fait, de droit, de dignité, d'honneur, de patriotisme rappelées et traitées par les lettres épiscopales, il ne les a pas touchées; on peut croire qu'il ne les a pas comprises.

En dehors des objurgations, des menaces et même des calomnies, M. le ministre de l'instruction publique n'a qu'un argument, lequel aboutit à la persécution. Il veut, dit-il, établir en France l'unité d'enseignement pour arriver à l'unité de pensée, sans laquelle il n'admet pas qu'il puisse y avoir unité nationale. Par conséquent M. Ferry qui, pour son compte et comme représentant de son parti, devenu le gouvernement, fait profession de répudier tous les cultes, entend que l'athéisme soit la règle de l'enseignement. Nul moyen sans cela, d'après lui et les siens, d'arriver à cette unité qui doit affermir la république. Les projets de loi contre lesquels réclament tous les catholiques et tous les amis de la liberté ne sont donc qu'une entrée en matière. On fermera d'abord, en vertu de l'article 7, beaucoup de nos écoles; plus tard on les fermera toutes; puis ensuite il faudra fermer les églises. Sinon, le but qu'indique M. Ferry, parlant au nom de l'État, ne serait pas atteint. Du reste, s'il s'abstient de tirer cette conclusion, d'autres dans son parti la mettent en lumière. Ils commentent son discours et ses actes de manière à prouver qu'ils les résument dans le mot du maître : « Écrasons l'infâme! »

Pour mieux assurer le succès de sa besogne, M. Ferry, qui connaît l'esprit de la majorité parlementaire, joint aux menaces l'insulte et la calomnie. Ce médiocre avocat et plus médiocre pamphlétaire qui doit sa fortune politique à une révolution faite en présence de l'ennemi, refuse le titre de Français à ces religieux éprouvés et bénis qui de nos enfants que nous leur confions avec sécurité, savent faire des hommes

fidèles à Dieu, dévoués à la patrie. Et craignant de n'en avoir pas dit assez il étend à tous les catholiques cet outrage. Ne tente-t-il pas, en effet, d'établir que l'on est étranger si l'on relève par ses croyances religieuses d'un chef qui réside au dehors? Ainsi, pour ce ministre de la république, être catholique, par conséquent soumis au Pape, c'est n'être plus Français. Il ose parler de la sorte au lendemain d'une guerre où lui et les siens ont gagné tant de places et où les nôtres ont donné tant de sang!

L'odieux et la sottise de cette brutalité n'en sauraient faire oublier le but. M. Ferry veut indiquer qu'à l'avenir les fonctions publiques devront être refusées à quiconque ne sortira pas des écoles de l'État. Déjà, les journaux du parti ont demandé qu'il en fût ainsi. Des écoles sans Dieu et toutes les forces de la France livrées aux élèves de ces écoles, voilà où l'on prétend nous conduire. Il faudra être athée ou l'on ne sera plus citoyen.

Nous ne passerons pas, de cet exposé général, à l'examen détaillé des projets de loi et des réclamations de l'épiscopat. On lira de nouveau ces réclamations, et l'on pourra lire aussi les projets dont elles font éclatante justice. Ils sont reproduits à la fin de ce recueil.

Nous n'avons plus qu'une remarque à faire. Conformément aux usages de la tribune et de la presse, cette entreprise contre la propriété, contre la famille, contre la religion, est particulièrement imputée à M. Jules Ferry. Ne chargeons pas trop ce subalterne. C'est au nom de la République et par le gouvernement lui-même que les projets de loi sont présentés. Que tous ceux qui s'y associent en répondent! La majorité pourra les voter; elle a le nombre, et rien ne l'empêche d'aller jusqu'au bout. Cependant, qu'elle y songe : si elle est assez forte pour accomplir cet attentat, elle ne le sera pas assez pour faire durer le régime qui l'aura commis. L'Église ne proscrit pas la République, mais, puisque la République veut proscrire l'Église, la France qui, malgré tout, reste foncièrement catholique, ne deviendra pas républicaine.

Eugène Veuillot.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er mai. — Réception par M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, des délégués des chambres de commerce protectionnistes. Réception, le même jour, des mêmes délégués par M. le Président de la République. La majorité des conseils généraux se prononce contre les projets de loi Ferry. — Création par M. Waddington de nouveaux postes dans le personnel diplomatique et consulaire français en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, au Montenegro, à Philippopoli, Roustchouck, Widdin, Varna, Bourgos, Batoum, Lacnaca, etc. — Evasion de la Nouvelle-Calédonie, de quinze déportés français. — Le comte Schouwaloff échoue dans la tentative qu'il a été chargé de faire auprès du gouvernement autrichien, afin d'obtenir une prolongation du délai fixé pour l'évacuation de la Bulgarie et de la Roumélie par les Russes. Discours pacifique prononcé au banquet de l'Association des conservateurs de Middlesex par le marquis de Salisbury, ministre des affaires étrangères en Angleterre. — Ordre du jour du grand-duc Nicolas de Russie prescrivant aux officiers, soldats et employés des chancelleries russes d'envoyer des inventaires détaillés des armes qu'ils possèdent à leurs chefs respectifs. — Incendie d'Orenbourg. Désastres immenses occasionnés par cet incendie. — Protestation des anciens élèves des jésuites de Toulouse, de Vaugirard et de Saint-Joseph de Poitiers contre les projets Ferry.

2. — Des grèves nombreuses éclatent sur plusieurs points de la France, à Douchy, à Lourches et à Lyon. — Le gouvernement ottoman accueille avec faveur l'idée d'une réunion diplomatique pour le règlement de la question des frontières gréco-turques. — Audience solennelle accordée par le Saint-Père à environ cinq cents pèlerins français. M. le vicomte de Damas lit l'adresse suivante à Sa Sainteté :

Très Saint-Père,

Rome a pour nous des attraits irrésistibles. Pour la huitième fois nous y venons en pèlerinage national visiter le tombeau des apôtres et recueillir avec amour les encouragements de notre Pontife.

Les obstacles se pressaient nombreux cette année sur notre passage, mais nous avons tenu à reprendre nos traditions et à montrer à Votre Sainteté que ses enfants ont à cœur de visiter leur père, de réchauffer leur âme au contact de son cœur et d'éclairer leurs convictions au flambeau de sa doctrine.

A la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'Immaculée Conception, il

est doux pour des chrétiens d'affirmer leur foi au lieu même où fut promulgué ce grand dogme catholique et d'unir leurs prières aux prières de réparation et d'amour qui, du sein de cette cité, montent vers le trône de la Mère de Dieu.

Marie immaculée est la reine de la France comme elle est la reine de Rome. Nous la supplions de rendre notre patrie digne de sa mission, de ramener à l'unité romaine tous les peuples égarés, de réaliser les desseins sublimes de notre maître infaillible et de garder à l'Eglise et à ses enfants leur Docteur et leur Père.

Tels sont les vœux, très Saint-Père, que nous déposons humblement aux pieds de Votre Sainteté. Qu'elle daigne les accueillir comme les témoignages de cœur aussi soumis que dévoués. Qu'elle daigne nous fortifier dans nos luttes par sa puissante bénédiction. Qu'elle étende cette bénédiction salutaire sur nos enfants, sur nos familles et plus encore sur notre pays, et qu'elle soit bien assurée que les fils de la France sont encore et seront toujours les fils dévoués de l'Eglise et du Pape.

En réponse à cette adresse, le Saint-Père prononce en français un admirable discours dont voici la traduction :

C'est avec le plus vif plaisir que Nous voyons aujourd'hui autour de notre trône les fils de la généreuse nation française, dont les gloires et les souffrances ont été toujours étroitement unies à celles de l'Eglise et du pontificat romain.

Nous vous remercions, nos chers enfants, du fond de notre cœur, pour les sentiments que vous venez de nous exprimer. Ces sentiments de respect, de dévotion et d'inébranlable fidélité envers la chaire de saint Pierre et notre humble personne correspondent pleinement à la paternelle bienveillance qui Nous attache à vous, laquelle, Nous Nous plaisons à le constater, n'est que le juste prix du zèle et de l'activité que vous ne cessez de consacrer à la cause de Dieu, qui vous ramènent, pour la huitième fois à Rome, et qui sont dignes de tout éloge.

Oui ! sans nul doute, dignes de tout éloge ; car ce zèle et cette activité se manifestent à côté d'une soumisssion absolue à l'autorité de l'Eglise, dans un siècle où le souffle de l'insubordination à toute autorité produit tant de victimes et tant de ruines dans le monde, en multipliant les malheurs de la société. Ce zèle et cette activité en outre sont vraiment salutaires, car ils constituent une véritable victoire sur l'esprit d'indifférentisme et d'égoïsme, à cette époque qui n'en est que trop atteinte. Ils sont encore véritablement exemplaires, car ils réveillent les esprits et font revivre au sein de la catholicité des actions lumineuses de courage chrétien et d'invincible fermeté, qui ont dans tous les siècles rempli d'honneur et de gloire l'histoire de l'Eglise.

Aussi est-ce avec une indicible consolation que nous voyons la vigueur avec laquelle la vie réellement catholique se maintient et se développe en France, malgré les nombreux obstacles et les fréquentes contradictions qu'elle sait vaincre, car elle les sait affronter avec fermeté au nom de son Dieu, le Dieu des causes bienfaisantes et des saintes victoires ! — En effet, c'est la pureté de sa foi qui multiplie la fécondité de ses bonnes œuvres.

Nous en trouvons constamment le témoignage solennel et vivant dans la générosité avec laquelle la charité française court au-devant de chaque besoin, de toute misère, comme aussi dans l'intrépide promptitude qui vous donne la force de combattre pour les droits du Christ et de son Eglise, sans aucune crainte ni respect humain. Et nous éprouvons une grande joie à vous le dire sans réticence, car nous fondons sur ces mérites et sur ces vertus nos plus douces et nos plus belles espérances pour l'avenir de votre illustre nation. — Souvent nous nous disons en nous-mêmes : non, le bon Dieu n'abandonnera pas un peuple qui ne se lasse pas de donner au monde de si éclatants témoignages de sa fidélité à son Eglise, de son amour filial au vicaire du céleste Rédempteur.

Voilà pourquoi il importe, très chers enfants, pour le bien de votre patrie, comme pour celui de la religion, que vous continuiez à professer hardiment votre foi et votre union avec ce Saint-Siège apostolique; foi et union quiont valu jadis à la France le titre glorieux de *Fille aînée de l'Eglise.*

Ce titre glorieux, vous ne le perdrez jamais, pourvu que vous vous efforciez toujours de disposer des trésors de la grâce, dont le Seigneur vous comble, en faveur de la justice et de la vérité. — D'ailleurs, plus les temps sont terribles, plus il importe de s'abriter sous l'Arche sainte du salut de l'humanité, pour échapper à l'orage qui gronde et au naufrage qui menace. Soyez certains que c'est ainsi que vous sauverez votre chère patrie des dangers qu'elle court et que vous lui assurerez les bienfaits de l'ordre, de la paix et de la prospérité, que nous vous souhaitons, et que nous implorons pour vous aux pieds de notre divin Maître. Et afin que vous puissiez de plus en plus mériter ces bienfaits, recevez, chers enfants, la bénédiction apostolique, que nous vous donnons de tout notre cœur : bénédiction que nous étendons au si illustre épiscopat de France, qui ne cesse de nous offrir les témoignages attendrissants de sa fidélité et de son amour; comme nous la transmettons à vos familles, et à toute la France catholique, afin que cette bénédiction, chers enfants, vous suive et vous protège sur cette terre, et vous serve de gage de la félicité éternelle du ciel.

3. — Proclamation de M. Albert Grévy aux Algériens. Le nouveau gouverneur civil y rend hommage aux conquêtes et à la gloire des armées qui ont contribué à la pacification de l'Algérie. Il dit que ce pays est mûr pour le régime civil et pour la liberté. Le gouvernement sera donc essentiellement civil sur tout le territoire et dans tous les services dépendant de lui. L'instruction sera donnée aux indigènes, afin de les amener à une assimilation progressive. La proclamation conclut en demandant du temps, pas de précipitation et de la patience. — Arrivée à Paris du comte Schouwaloff, ambassadeur de Russie à Londres; il a une entrevue avec M. Waddington. — Des avis de Capetown annoncent l'arrivée du général anglais Chelmsford à Durban et la prochaine rentrée des troupes anglaises sur le territoire des Zoulous.

4. — Mouvement important dans le personnel administratif de préfectures et de sous-préfectures, et promotions dans le haut personnel de

l'armée. — Démission de lieutenant de vaisseau de M. le duc de Penthièvre, fils du prince de Joinville. — L'ex-lieutenant russe Dombrowine est condamné à mort et exécuté sur le glacis de la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul. — Yakoub-Khan part pour Gandamach, pour traiter de la paix avec les Anglais. — Des troubles graves éclatent dans le Liban. — Garibaldi continue sa correspondance avec les démocrates et encourage l'agitation italienne. — Mort de Mgr Berteaud, ancien évêque de Tulle.

5. — Mort du général Douay. — Protestation des dames de la halle de Nice contre les projets de loi Ferry. — La France et l'Angleterre demandent au khédive la réinstallation de ministres français et anglais. — L'Italie demande une nouvelle prorogation pour six mois du traité provisoire franco-italien. — La Russie prépare une expédition contre les Turcomans. — Arrivée simultanée à Londres du comte Schouwaloff et du prince héritier de Danemark.

6. — L'appel comme d'abus présenté par M. le ministre de la justice contre Mgr l'archevêque d'Aix est porté au conseil d'État. — Réunion de la commission du budget. Cette commission propose le dégrèvement de plusieurs impôts. — M. Lockroy se propose, à la rentrée des Chambres, d'adresser une interpellation au gouvernement sur sa politique générale. — Les réfugiés de la Commune établis à New-York envoient aux électeurs de Bordeaux un salut fraternel et des encouragements à l'occasion de l'élection Blanqui. — Proclamation pacifique du czar aux populations bulgares pour les exciter à la paix. — Nouveaux crimes commis en Russie par les nihilistes. — Arrivée à Batkak de Yacoub-Khan. — Révolte de troupes afghanes dans le Turkestan. — L'avant-garde des troupes anglaises, sous les ordres de Newdegate, entre sur le territoire des Zoulous. — Arrivée d'une division navale anglaise dans les eaux grecques. — Reprise des travaux du percement du Saint-Gothard.

7. — Rentrée du Sénat. Réunion des bureaux des gauches du Sénat, à l'effet de statuer sur les questions qui doivent être soumises aux délibérations du Sénat et notamment celle du retour des Chambres à Paris. — Réunion, au ministère de la justice, de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur le conseil d'État. — Les nihilistes continuent leurs sinistres exploits en Russie, et attaquent en plein jour des petits détachements de soldats. — On annonce l'arrivée prochaine d'Yacoub-Khan au camp anglais de Gandamach. — L'avant-garde bolivienne est battue par les Chiliens.

8. — Mouvement important dans le personnel judiciaire. Ce mouvement comprend quarante et une nominations, mutations ou démissions dans la magistrature de cours d'appel, de tribunaux de première

instance et quatre-vingt-sept nominations, mutations ou démissions de juges de paix ou de suppléants de juge de paix. — Délibération de la section de l'intérieur au Conseil d'Etat sur le recours comme d'abus formé contre Mgr l'Archevêque d'Aix. Cette section émet l'avis qu'il y a eu abus dans la forme sans s'arrêter autrement au fond. — A l'occasion de l'exécution du lieutenant Dombrowine, le général Gourko publie un ordre du jour à l'armée russe pour lui rappeler ses devoirs. — Arrivée de Yacoub-Khan au camp de Gandamach. — Envoi à Natal d'un nouveau renfort anglais de six mille hommes. — Découverte par la police de Saint-Pétersbourg d'une imprimerie nihiliste fonctionnant au ministère même des travaux publics. — Insurrection au Maroc de quelques tribus et recrudescence de la disette qui sévit dans ce pays.

9. — Réunion de la commission des tarifs. M. Rouher y prononce un long discours concluant au maintien des traités, tout en abaissant les droits d'entrée sur les houilles et sur les machines à vapeur. — Circulaire du gouvernement italien à ses représentants à l'étranger pour les informer des décisions prises contre l'agitation révolutionnaire provoquée, en Italie par Garibaldi. — La Porte déclare qu'elle est disposée à participer à la conférence des ambassadeurs, qui se réunira à Constantinople pour régler la question des frontières grecques. — Des ordres sont donnés par le gouvernement anglais pour l'équipement de nouveaux renforts destinés au Cap.

10. — Réunion à l'Elysée du conseil des ministres. — Un grave dissentiment éclate entre les membres du cabinet au sujet du projet de retour des deux Chambres à Paris et des garanties à prendre pour assurer l'indépendance du parlement, de là des bruits de crise ministérielle. — A la suite de négociations avec la Russie et l'Autriche, le Saint-Siège se propose de nommer un titulaire à l'archevêché de Cracovie. — Les conférences d'Yacoub-Khan et du major Cavagnari aboutissent à la conclusion de la paix.

11. — Arrêté du ministre de l'instruction publique décernant des récompenses spéciales aux personnes qui ont participé aux expositions collectives du ministère de l'instruction publique et de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1878. — On remarque parmi les médaillés un grand nombre de Sœurs et de Frères des Ecoles chrétiennes. — Assemblée générale de la société de sauvetage des naufragés sous la présidence de M. le vice-amiral de Roncière Le Noury. — Réunion des électeurs de Montmartre, M. Clémenceau y rend compte de son mandat et prononce une diatribe insensée contre ce qu'il appelle le cléricalisme. — Grande manifestation à Berne contre le rétablissement de la peine de mort. — Départ de lord Chelmsford pour Utrecht. — Soumission du frère de Cettiwayo (Cap). Envoi à Valparaiso d'une canonnière allemande

en vue d'éventualités par suite de la guerre entre le Chili, la Bolivie et le Pérou.

12. — Réception par M. Jules Grévy, d'une délégation des ouvriers du nord de la France venue à Paris pour exposer au gouvernement les besoins de l'industrie et la nécessité de lui venir en aide contre la concurrence étrangère. — Réunion de la Commission des douanes, M. Méline réfute les assertions erronées de M. Rouher sur les causes de la crise cotonnière. — Nomination de la Commission sénatoriale chargée de l'examen des pétitions. — Envoi par la France du vaisseau *la Victorieuse*, sur la côte occidentale de l'Afrique où sa présence est rendue indispensable par suite de la guerre entre le Chili et la Bolivie. — Consistoire secret tenu à Rome par Léon XIII. — Le Saint-Père prononce une allocution et nomme dix nouveaux cardinaux dont deux pour la France : Mgr Desprez archevêque de Toulouse et Mgr Pie, évêque de Poitiers, neuf évêques en Italie, un en Autriche, trois archevêques et six évêques *in partibus* infidelium. — Le prince de Battenberg se rend à Livadia auprès de l'empereur de Russie. — Des désordres assez graves éclatent dans le Seras-Kierat par suite de l'irrégularité du paiement de la solde.

13. — Rapport adressé au président de la République par le ministre de l'instruction publique sur la nécessité de créer au ministère de l'instruction publique un musée pédagogique et une bibliothèque centrale de l'instruction primaire. — Décret autorisant cette création. — Nomination de Mgr Isoard à l'évêché d'Annecy, nomination de M. Le Myre de Vilers aux fonctions de gouverneur de la Cochinchine. — Séance générale, au Palais-Bourbon, de la Commission du budget pour entendre le rapport de M. Wilson sur le budget du ministre des finances. — Les Chambres portugaises sont saisies de deux propositions du gouvernement, tendant, l'une à la prorogation du traité de commerce avec la France, l'autre à la conclusion d'un nouveau traité sur la base du traitement réciproque des nations les plus favorisées. — Mort, à Berlin, du docteur Bernard Wolff, fondateur de l'agence du même nom et de la *Gazette nationale*. — On signale de nouvelles difficultés à la conclusion de la paix entre les Anglais et Yakoub-Khan.

14. — Conseil des ministres à l'effet d'arrêter l'attitude du ministère à la rentrée de la Chambre. — Inauguration de la statue de l'abbé de l'Epée dans la cour d'honneur de l'institution des Sourds-Muets. — Ouverture d'une souscription en faveur des écoles chrétiennes libres du diocèse de Paris. — Le conseil des ministres espagnols est saisi par les puissances du Nord d'une proposition tendant à prendre des mesures communes contre le socialisme. — Léon XIII administre le sacrement de confirmation aux trois enfants de M. le duc et de Mme la duchesse de Madrid.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Art de vivre, par le docteur Ch. Despiney, avec une lettre de Mgr Mermillod. In-12 de 207 pages. Victor Palmé, éditeur, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Prix : 3 francs.

Cette publication convient surtout à ces esprits malheureusement très nombreux qui aiment à se promener à travers les sujets sérieux, sans avoir le goût de les approfondir, mais simplement en amateurs, comme on parcourt les galeries d'un musée ou les sections d'une exposition. L'auteur, docteur en médecine, praticien expérimenté, philosophe, artiste, et, ce qui vaut mieux encore, chrétien initié à la science et aux pratiques de la spiritualité, effleure, plutôt qu'il ne les traite, des questions très variées dont plusieurs sont capitales, actuelles, brûlantes. On pourrait, en critiquant à la loupe, désirer plus d'unité dans le plan, chercher querelle à quelques citations parasites, voire contester à bon droit l'exactitude de plusieurs idées; mais il serait injuste de méconnaître la beauté et l'utilité de l'ensemble de ce remarquable travail. On ne peut s'empêcher d'admirer, avec le vol naturellement hardi d'une intelligence élevée et d'une puissante imagination, l'esprit tout surnaturel et profondément catholique qui est comme l'âme de ce livre, et qui nous transporte constamment sur les sommets lumineux de la foi. « En vous engageant à publier votre livre, écrit Mgr Mermillod à M. le docteur Despiney, je puis sans crainte en présager le succès et vous annoncer qu'il portera la lumière consolante et fortifiante à bien des âmes » C'est que l'auteur n'écrit pas seulement en littérateur, en médecin, en savant, il écrit en chrétien ou plutôt — pourquoi ne le dirions-nous pas? — il écrit en apôtre. On reconnaît dans ces pages éloquentes un de ces médecins comme nos facultés catholiques aspirent à en former en grand nombre, qui à travers les plaies du corps savent apercevoir des plaies plus profondes que la foi, l'espérance et la charité chrétiennes peuvent seules guérir. Ces plaies, M. le docteur Despiney les signale, dans la société, dans la famille, dans l'individu, et il indique les remèdes.

« Ce qui caractérise notre siècle, dit l'auteur dans le chapitre intitulé : *la Société actuelle*, ce qui caractérise notre siècle, peut-on dire, c'est le culte insensé de la matière.

« La science a pris un essor si rapide, elle a dérobé aux entrailles de la nature de si merveilleux secrets, elle est arrivée à une connaissance si précise de l'organisation et des lois intimes de la matière qu'elle s'est comme enivrée de ses découvertes..... Aussi le cachet dominant de notre époque est-il une incrédulité railleuse pour tout ce qui n'est pas science, industrie, matière... »

« ..... De remède il n'en est qu'un : le retour complet à la foi. Le catholicisme est la racine, la tige et la fleur de toute vie individuelle et sociale; à cette vivifiante sève appartiennent tous les fruits espérés de l'avenir. »

M. le docteur Despiney montre d'une manière bien plus saisissante encore les plaies de la famille. « Cette constitution, cette conservation de la famille appuyée sur la transmission héréditaire et intégrale du patrimoine, sont des sentiments tellement naturels, tellement inhérents aux fibres les plus intimes du cœur, que l'on voit aujourd'hui, et en grand nombre malheureusement, des pères de famille, des hommes de campagne surtout, éluder, au prix des plus grands sacrifices, l'exigence de la loi qui, au nom d'une égalité mal comprise, impose le partage du bien entre tous les enfants. Ils ne craignent pas de stériliser volontairement leur race, la réduisant à un seul rejeton, afin d'éviter la dispersion du bien de la famille. »

« Ce monstrueux compromis se retrouve précisément dans les provinces les plus riches, les plus fertiles où la population, malgré les meilleures conditions de bien-être physique, cesse de s'accroître, immobilisée par une lutte dont souffre cruellement le pays...

« ..... Existe-t-il un remède à ce mal immense? Evidemment le premier de tous serait la reconstitution de la famille sur ses véritables bases, et le retour à des institutions fondées, non sur des utopies humaines, mais sur la loi de Dieu et les enseignements de l'Eglise. »

L'auteur est surtout remarquable quand il découvre d'une main à la fois délicate et hardie les plaies qui affligent l'individu et quand il propose les remèdes. Ici il faudrait tout citer; les chapitres sur *le Mariage et le célibat*, sur *la Nourriture*, sur *l'Education de l'enfant*, sur *la Ville et la campagne*, sont admirables. M. le docteur Despiney n'est jamais plus intéressant que lorsqu'il s'enferme, comme il gagnerait à le faire un peu plus strictement, dans un domaine qui est entièrement de sa compétence.

Mgr Mermillod appelle ce livre « une œuvre de foi et de science »; on peut ajouter, avec non moins de raison, que c'est une œuvre de belle littérature. C'est une charmante corbeille pleine de fruits et de fleurs. Tel lecteur et surtout telle lectrice n'y cherchera que des fleurs et y trouvera en même temps des fruits délicieux; d'autres ne chercheront que des fruits et se sentiront tout embaumés du parfum des fleurs. P. RAGEY, *Mariste*.

Le Dernier des Tremolin, par Edouard Drumont. 1 vol. in-12. Victor Palmé. Prix : 3 fr.

Le dernier des Tremolin s'appelle Pierre Brissey; sa mère s'est mésalliée par amour et a épousé un jeune homme qui voulait lui rendre ce qu'il avait eu par héritage des biens des Tremolin vendus à vil prix pendant la Révolution. Mme Brissey, devenue veuve de bonne heure, et son fils vivent sur une ferme qu'ils dirigent et qui pour les paysans reste le château. Quelques pertes au jeu de Pierre Brissey, qu'excite un riche entrepreneur désireux de marier à sa fille, compromettent la position; il faut ou vendre Tre- ou accepter le mariage imposé. Mme Brissey aime mieux vendre le ne de famille que son fils.

du jour fixé pour la vente, un oncle de Pierre, usurier rapace

qui détestait sa belle-sœur et son neveu, meurt assassiné. Tout se réunit pour accuser Pierre qui est perdu, lorsque le coupable, en se dénonçant, vient le sauver. C'est un pauvre muet que Pierre a recueilli et qui, après avoir vainement essayé d'attendrir l'oncle, chassé et battu par lui, l'a étranglé dans un moment de fureur. Muet par accident, il retrouve la parole pour sauver son bienfaiteur.

Riche, Pierre Brissey laisse à sa mère, restée propriétaire de Tremolin, l'administration de sa fortune et se fait soldat, On le suit en Afrique, puis en Crimée. Il meurt en 1870 sous les murs de Paris le même jour que sa mère, et l'on inscrit sur sa tombe : Ci-gît le dernier des Tremolin.

Le récit est bien mené, intéressant, coupé de scènes villageoises qui ne sont pas sans charmes; la mère, au milieu des épreuves, le fils, au milieu des entraînements, restent chrétiens et nous dirions que ce volume peut être mis dans toutes les mains, s'il n'y avait pas à la fin quelques pages assez inutiles sur Oscar de Montlume et Fanny Champagne. Malgré cela le livre reste bon, mais il gagnerait, croyons-nous, à être élagué de ces quelques pages qui ne tiennent guère au récit.

Histoire de France, par Auguste Trognon, ouvrage qui a obtenu le grand prix Gobert, en 1865, 2° édition. Hachette et Ce, éditeurs.

Cet ouvrage est le fruit d'études spéciales et d'une longue pratique du professorat. Le récit en est simple, ce qui n'exclut pas pour cela l'élévation quand la grandeur des faits l'exige.

Une des qualités qui recommande surtout cette histoire, c'est la sévère impartialité dont l'auteur fait preuve toutes les fois qu'il s'agit d'une de ces questions controversées qui ont passionné le monde religieux et politique, soit qu'il s'agisse des pastoureaux, de la jacquerie, des maillotins, de la révocation de l'édit de Nantes ou mille autres faits analogues. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire dans les premiers volumes les chapitres sur la Gaule au quatrième siècle, sur Charlemagne, sur le régime féodal, et sur Jeanne d'Arc. Le quatrième volume consacré au règne de Louis XIII et à une partie de celui de Louis XIV renferme des chapitres remarquables au point de vue de la fidélité des portraits, de la sûreté des jugements et de la finesse des aperçus philosophiques.

L'ouvrage de M. Trognon s'arrête à l'ouverture des Etats généraux (5 mai 1789).

Les Convulsions de Paris, 3e volume, par Maxime Du Camp. Hachette et Ce, éditeurs.

Ce volume ne le cède en rien à ses aînés. M. Maxime Du Camp s'y montre comme toujours à la hauteur de son terrible sujet. Il est encore ici le chroniqueur exact et sévère, l'historien honnête et impartial de deux des drames les moins connus de cette sinistre histoire de la Commune qui en compte un si grand nombre.

Après avoir raconté les massacres systématiques dont les prisons furent le théâtre, après avoir parlé des incendies qui faillirent anéantir Paris et des combats qui ensanglantèrent les rues de la capitale, dans les volumes précé-

dents, l'auteur traite dans le troisième volume des *Sauvetages pendant la Commune*, et montre par quelle série d'incidents des monuments précieux, des administrations imposantes, ont échappé à la destruction ou au pillage.

M. Du Camp prend comme types des épisodes de sauvetage qui se sont produits pendant la Commune les deux plus importants. Il raconte d'abord grâce à quels prodiges d'adresse et de dévouement le *Ministère de la marine* est demeuré intact et debout; et enfin comment l'attitude énergique du personnel de la Banque de France sut préserver cet établissement de la ruine matérielle et financière dont il fut menacé pendant les soixante-six jours de la Commune.

Ce récit est semé d'anecdotes précieuses et piquantes, de révélations inattendues, de portraits merveilleusement tracés; il est accompagné en outre de pièces justificatives du plus haut intérêt. Rien n'est plus saisissant et plus dramatique que le tableau qu'il trace de l'incendie du Palais-Royal; il y a là des pages que chacun voudra parcourir et dont nous ne saurions assez recommander la lecture à ceux qui semblent avoir oublié trop vite les terribles épisodes qui signalèrent cette lamentable époque.

La Dévotion au cœur de Jésus, son histoire, sa doctrine et sa pratique, par le R. P. Justin Etcheverry. 1 vol. in-18. A. Roger et Chernovitz, éditeurs. Paris.

Ce livre est conçu sur un plan nouveau et destiné à combler une lacune dont l'importance ne saurait échapper aux âmes pieuses. L'auteur y traite en détail la question historique de la dévotion au Sacré-Cœur qui n'avait été qu'effleurée jusqu'alors. Il remonte à son origine, en met en lumière et en relief le premier acte dont les autres ne sont que l'heureuse conséquence, la suit pas à pas jusqu'à nos jours. Tel est l'objet de la première partie de cette intéressante étude.

La seconde partie renferme un exposé entier et méthodique de la doctrine de l'Eglise sur la dévotion au Sacré-Cœur. La troisième partie est la conséquence pratique des deux premières et contient les diverses formes que revêt cette dévotion, soit dans le culte intérieur, soit dans le culte extérieur.

Rien n'est plus complet, à notre avis. Rien n'est plus propre à fournir un aliment substantiel aux âmes aimantes.

Du Weser au Zambèze, excursion dans l'Afrique australe. — Chez les Zoulous, Souvenirs de Californie, par le baron Ernouf, 1 vol. in-12. Chez G. Charpentier. Prix : 3 fr. 50.

Edouard Mohr, qui appartenait à une riche famille d'armateurs, était un explorateur et un chasseur intrépide; il a voyagé dans les cinq parties du monde, mais il affectionna particulièrement l'Afrique australe, et sa dernière excursion le poussa jusqu'au Zambèze. Mohr a laissé un récit de ses voyages que des juges de la plus haute compétence, MM. Markham et Vivien de Saint-Martin, ont signalé comme un des livres de voyage les plus attrayants qui aient été publiés depuis plusieurs années, car il met sous nos yeux une peinture vivante des pays qu'il traverse, des peuples avec lesquels il se trouve en contact.

Le volume que publie en ce moment M. le baron Ernouf est la transcription analytique de l'œuvre de Mohr, mais c'est une analyse qui n'omet rien d'intéressant et qui reproduit l'allure vive et primesautière de l'original. Deux récits d'aventures empruntés à un autre ouvrage devenu rare : les *Souvenirs de Californie*, tableau véridique et piquant des mœurs et de l'anarchie mexicaines, enfin une promenade cynégétique chez les Zoulous en 1866, complètent cet intéressant volume. L'excursion chez les Zoulous revêt un caractère spécial d'actualité par les curieux détails dont elle abonde, et qui ont été recueillis *de visu* sur ce peuple qui occupe en ce moment l'attention publique. Cette partie du livre suffirait seule à en assurer le succès.

Les Béatitudes de la vie chrétienne ou la Dévotion envers le Sacré-Cœur, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. 1 vol. in-12, Bray et Retaux, éditeurs. Paris.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus a inspiré à Mgr Besson les discours qui sont renfermés dans ce volume. Ces discours ont pour objet de louer la dévotion au Sacré-Cœur comme une dévotion proposée en général aux catholiques des derniers temps, et en particulier à la France. Ils ont pour but de provoquer dans les âmes des actes de foi, des cris d'espérance, des élans d'amour, des œuvres d'expiation qui conviennent aux épreuves actuelles que traverse la France chrétienne. *Les Béatitudes de la vie chrétienne* forment une étude de morale et de dévotion sur le Sacré-Cœur; cette étude est divisée en trente discours, correspondant aux trente jours du mois de juin, qui est consacré au Sacré-Cœur par la piété publique

Mgr Besson, dans un langage à la fois simple et élevé, démontre que la dévotion au Sacré Cœur est pour le chrétien, surtout au milieu des tristesses du temps, une source de bonheur, de force, de consolation, de paix, de liberté, de joie et de vertu. En un mot, il prouve qu'à l'école du Sacré-Cœur l'esprit s'éclaire, le cœur s'affermit, l'homme tout entier se renouvelle.

Les âmes chrétiennes trouveront dans l'ouvrage de Mgr Besson un aliment à leur piété, et des sujets de méditation appropriés aux circonstances actuelles.

Lettres du Bosphore, par Charles de Mouy. 1 vol. in-18, Plon et Cᵉ, éditeurs.

Ce livre ne traduit pas les fugitives impressions d'un voyageur qui passe; il est le fruit de longues et sérieuses observations. Les lettres qui le composent ont été écrites pendant un séjour de plusieurs années à Constantinople. Nous aurions quelques réserves à faire sur certaines opinions qui y sont exprimées. Néanmoins, ces *Lettres du Bosphore* offrent dans leur ensemble une lecture aussi instructive qu'attrayante.

C. CHARLES.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

[illegible]

A. ROGER & F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS, 7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS.

VIENNENT DE PARAITRE :

LA DÉVOTION
AU
CŒUR DE JÉSUS

SON HISTOIRE, SA DOCTRINE ET SA PRATIQUE

Par le R. P. Justin ETCHEVERRY

de la Compagnie de Jésus

AUTEUR DES *NOUVELLES MÉDITATIONS*

Un volume in-12 anglais avec une gravure sur acier. . . . . 2 fr. 50

Le succès qui a accueilli l'an dernier *les Nouvelles Méditations pour tous les jours de l'année*, décidé le modeste et savant auteur à publier sur le *Sacré-Cœur de Jésus* une œuvre à laquelle il t préparé depuis longtemps. La question historique, jusqu'alors négligée dans ce genre d'ouvrages, traitée d'une façon complète et présente le plus vif intérêt.

OUVRAGE TERMINÉ

VALLET

In Sancti Sulpitii Seminario professoris

RÆLECTIONES PHILOSOPHICÆ
AD MENTEM SANCTI THOMÆ

Tome I. **Logica et anthropologia.** — Tome II. **Metaphysica et ethica**

2 volumes in-12, beau papier . . . . . 7 francs

Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, février 1879

a publication d'un Manuel de philosophie scolastique est toujours un heureux événement pour s, mais surtout quand elle se fait en France dans ces conditions de clarté, de simplicité et de ondeur qui furent les privilèges de notre esprit philosophique au moyen âge et qu'il ne nous serait t trop difficile peut-être de recouvrer aujourd'hui.

otre joie est plus grande encore quand cette publication, partant d'un centre important d'études e travaux intellectuels, se trouve autorisée dès le premier instant et assurée de se répandre dans sphère plus étendue.

est assez dire avec quel plaisir nous annonçons les « Prælectiones philosophicæ ad mentem homæ Aquinatis, doctoris angelici (Paris, Roger et Chernoviz, 1878-79) » qu'a fait paraitre tout nièrement M. Vallet, prêtre de la Société de Saint-Sulpice et professeur de philosophie au Sémi- e d'Issy.

n peut dire de ce livre qu'il n'est pas seulement inspiré par la conviction de la vérité des doc- es scolastiques, ni seulement par l'obéissance au Saint-Siège, qui témoigne tant de faveur à ces rines, mais encore par une dévotion affectueuse et pleine de tendresse envers l'ange de l'école.

POUR PARAITRE FIN MAI :

R. P. FÉLIX. *Christianisme et Socialisme, ou le remède au mal social ar la charité chrétienne*, Conférences du Mans 1879. 1 vol. in-8°. . 4 fr.

e édition. **Abbé FALISE.** *Cérémonial romain ou Cours de liturgie ratique*. édition revue, corrigée et augmentée de deux Appendices, approuvée ar la sacrée *Congrégation des rites*. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.

e édition. **Abbé LARFEUIL.** *Le Quart d'heure pour Dieu*. 2 vo- umes in-12. . . . . 7 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

LA SUISSE

ETUDES ET VOYAGES A TRAVERS LES 22 CANTONS

PAR

JULES GOURDAULT

Environ 100 livraisons grand in-4°, illustrées de 750 gravures

UN FRANC LA LIVRAISON

La première partie, comprenant les cantons de Genève, Vaud, Valais, Berne, Unterwalde Lucerne, Zug, Schwytz et Uri, forme un volume qui se vend séparément :

Broché, 30 fr.; relié, 70 fr.

La deuxième partie, comprenant les cantons de Appenzeli, Argovie, Bâle, Fribourg, Glar Grisons, Neufchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie et Zurich, est en cours publication.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

L'ITALIE

Description de toute la péninsule
Depuis les passages alpestres inclusivement
Jusqu'aux régions extrêmes de la Grande-Grèce

Un volume grand in-4° illustré de **430** gravures

Prix : Broché, 30 fr.; relié, 70 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

MAXIME DU CAMP

LES CONVULSIONS DE PARIS

TOME TROISIÈME

LES SAUVETAGES PENDANT LA COMMUNE

LE MINISTÈRE DE LA MARINE — LA BANQUE DE FRANCE

Un volume in-8° broché, prix : 7 fr. 50

TOME PREMIER

LES PRISONS PENDANT LA COMMUNE

Un volume in-8° broché, prix : 7 fr. 50

TOME DEUXIÈME

ÉPISODES DE LA COMMUNE

Un volume in-8° broché, prix : 7 fr. 50

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

PARIS

ORGANES, SES FONCTIONS ET SA VIE

5e ÉDITION

1 vol. in-18 jésus, broché. . . . . 21 fr.

LE NIL

ÉGYPTE ET NUBIE

4e ÉDITION

1 vol. in-18 jésus, broché..... 3 fr. 50

SOUVENIRS DE L'ANNÉE 1848

1 vol. in-18 jésus, broché..... 3 fr. 50

HISTOIRE ET CRITIQUE

1 vol. in-18 jésus, broché..... 3 fr. 50

LIBRAIRIE DE **BRAY ET RETAUX**, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, PARIS

LES

BÉATITUDES DE LA VIE CHRÉTIENNE

ou la Dévotion envers le Sacré-Cœur

Par Mgr **BESSON**, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

1 vol. in-8° 5 fr.

Le même ouvrage in-18 jésus, 3 fr.

L'auteur de ce livre a publié en 1873, au milieu des grands pèlerinages de la France chrétienne seize discours sur le *Sacré-Cœur de l'Homme-Dieu*.

Ces discours, prononcés pour la plupart à Paray-le-Monial, avaient pour objet de louer la dévotio au Sacré-Cœur comme une dévotion proposée en général aux catholiques des derniers temps, et en pa ticulier à la France.

Aujourd'hui l'auteur nous propose une étude de morale et de dévotion sur le même sujet, qui e inépuisable. Il l'a divisée en trente discours, correspondant aux trente jours du mois de juin, qui e consacré au Sacré-Cœur par la piété publique, et leur a donné pour titre : *Les Béatitudes de la v chrétienne.*

Œuvres pastorales de Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. (1875-1878). 2 vo in-8° 10 fr., ou 2 vol. in-18 jésus. 6

La Bible et l'économie politique, par le comte de Champagny, de l'Académie française. 1 vo in-18 jésus. 2

Table des matières : Question du travail. — I. Nécessité du travail. — II. Première restriction à loi du travail, le repos dominical. — III. Seconde restriction à la loi du travail, distinction des deu classes. — IV. La Charité. — V. Tentatives pour échapper à la loi de l'assistance. — VI. De l' ducation. — VII. Du luxe. — VIII. Comparaison des deux classes. — IX. L'état monastique.

Question de la population. — I. Condition de la femme. — II. Comparaison des deux classes. - III. Exception à la loi de la population. — IV. Révolte contre la loi de la population. — V. l vrai remède.

Les trois époques : L'antiquité, le moyen âge, le temps actuel.

Un dernier mot.

La Légende des âmes, souvenirs de quelques conférences de Saint-Vincent-de-Paul, par Eugè Alcan. 2 vol. in-18 jésus. 6

Extrait de la table des matières. — Conversion et mort du frère Nicolas. — Le pauvre aveugle son visiteur. — Les contrastes. — Le R. P. Millériot et le pauvre concierge. — Conversion et mo d'un rabbin. — Le fruit d'une bénédiction paternelle. — Un confrère sous la Commune. — Un enfa de prédilection. — Une dame de la halle. — Mort d'un saint homme. — Le pauvre prêtre. — U visite dans la cité Doré. — La prière du cœur. — La Providence. — Une œuvre paroissiale. — I dévouement sacerdotal. — La confession de ceux qui ne se confessent pas. — L'efficacité de prière, etc., etc.

Voilà un livre que nous ne saurions assez recommander à tous ceux que leur position dans le mon et dans l'Eglise met en relation fréquente avec des âmes. Il leur enseignera ce que beaucoup de chr tiens ignorent : la science par excellence, celle que nous devons tous ambitionner, la science gagner des âmes à Dieu et de ramener au bien celles qui s'en sont éloignées, fussent-elles tombé jusqu'aux derniers degrés de la dépravation morale et religieuse.

(*Revue du Monde catholique*, 30 mars 1879.)

Etudes et Notices historiques, par Mme Bourdon, auteur de la *Vie réelle*, etc. 1 bea vol. in-18 jésus. 2

Table des matières. — Eudoxie. — Isabel de Castille. — Henry le navigateur. — Cervantès. — L filles de Louis XI. — Les princesses de la cour de Louis XIV. — Les femmes et les filles de Jacques I Charlotte Stuart. Lady Franklin, etc.

Kate, par M. Maryan, auteur de *Mademoiselle de Kervallez*, *En Poitou*, *Primavera*, etc. 1 vo in-18 jésus. 2

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 3.

LE CURÉ DE LOURDES

AVANT LES APPARITIONS

« Lorsque, parmi les ouvriers du champ évangélique, « il en est qui se distinguent par l'éclat de leur piété, « de leur droiture, de leur courage, autant que par leur « sagesse, leur prudence et leur savoir, nous nous plai- « sons, suivant les circonstances et le temps, à les hono- « rer des témoignages particuliers et personnels de « notre munificence pontificale. Et nous en agissons ainsi « afin qu'ils ne soient point des lampes cachées sous le « boisseau; mais que, tout au contraire, — en ces jours « surtout où l'impiété a déclaré une guerre criminelle à « Dieu et à ses saints, — ils brillent avec plus de splen- « deur *pour servir d'exemple à tous les autres*.

« Vous êtes de ce nombre, bien-aimé fils... » (1).

LE PAPE PIE IX.

(*Bref adressé au curé* Peyramale, *Doyen de Lourdes*.)

I

« Le Docteur Peyramale mon père, disait souvent le curé de Lourdes, ne connaissait que trois choses : — Son Dieu, — son Roi — et sa Médecine. Et il mourut à quatre-vingts ans, tel qu'il avait vécu. »

La descendance de ce vieillard se partagea en trois directions comme s'étaient partagées en lui les études de l'intelligence, les convictions de l'esprit et les aspirations de l'âme.

(1) Dilecto Filio Dominico Peyramale Oppidi Lourdes, Dioces. Tarbiens. Parocho.
PIUS P. P. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Evangelici agri agrarios non minus religione, integritate, virtute, quam consilio, prudentia ac doctrina, claros propriis præcipipuisque, pro re ac tempore, honestamus Pontificiæ munificentiæ testimoniis ne sint lucernæ, quæ sub medio lateant, sed nunc præsertim, quum Domino ac sanctis ejus nefarium bellum indixit impietas, luceant melius exemplo cæterorum. Ex hoc numero te esse, dilecte fili....

L'aîné des enfants se fit médecin.

Deux ou trois servirent le roi et l'Etat. Et parmi ceux-là il en fut un qui après avoir rempli sa carrière d'officier de marine s'établit en Amérique. L'une de ses petites-filles épousa le président de la République de l'Equateur, l'illustre Garcia Moréno, qui devait être un jour assassiné, comme chacun sait, par les ennemis de la cause catholique, et mourir de la sorte martyr de la foi.

Le plus remarquable des fils du docteur Peyramale prit le meilleur parti et se tourna tout entier du côté de Dieu. Il était né à Momères, le 9 janvier 1811, et s'appelait Marie-Dominique. Il devait être un jour « LE CURÉ DE LOURDES. »

C'était un enfant robuste et charmant, plein d'exubérance, de force et de bonté, ayant toutes les vivacités de l'esprit et toutes celles du cœur. Un mélange de brusquerie et de tendresse, d'innocente gaieté et de piété naïve, de sensibilité exquise et de fougue indomptable formaient le fond de sa nature.

Ses parents étant chrétiens, l'éducation qu'il reçut développa tous les germes féconds que le Créateur avait mis en lui.

Sa logique très-droite et très-généreuse appliquait à la lettre, — et quelquefois même plus complétement qu'on ne l'eût peut-être voulu, — les principes de l'Evangile.

Citons à ce sujet quelques traits enfantins que racontent encore les paysans de Momères.

Au commencement d'une automne pluvieuse, Mme Peyramale ayant rapporté de la ville une paire de sabots, les avait laissés dans un coin de la salle à manger. Après quoi, elle était sortie pour aller faire quelques courses.

En rentrant elle rencontre une pauvre vieille femme, fort misérable, dont les pieds habituellement nus étaient chaussés de magnifiques sabots tout neufs. La regardant s'éloigner, le petit Dominique les yeux brillants de joie et le visage épanoui, se tenait debout sur le seuil de la porte : la mère comprit.

— Comment, petit monstre, dit-elle à son fils, tu t'es permis de donner mes sabots à cette femme ?

— Maman, répond l'enfant, avec une simplicité antique, elle était plus pauvre que vous.

*
* *

Un autre jour, alors qu'il avait huit ou dix ans, il courait en quelque chemin aux alentours de la maison. C'était l'hiver, et il faisait grand froid. Voilà que tout à coup il se trouve en face d'un autre enfant de ce pays, vêtu de quelques haillons de toile, grelottant sous le vent glacial. Marie-Dominique l'arrête au passage.

— Halte-là! lui dit-il. A chacun son tour. Changeons d'habit. J'aurai froid et tu auras chaud.

Et comme l'enfant pauvre, tout surpris et timide, ouvrait de grands yeux et semblait hésiter, Marie-Dominique lui met la main au collet et lui arrrache sa veste. Tout le reste suivit : et, des pieds à la tête, tous deux se trouvèrent transformés.

Le bon Dominique avait ainsi habillé de force le petit malheureux, employant, pour le revêtir, un procédé analogue à celui des voleurs qui détroussent un passant.

Lorsqu'il rentra au logis dans cet accoutrement inattendu, sa mère poussa tout d'abord les hauts cris. Il narra son aventure. Elle ouvrit alors les lèvres pour lui prêcher la mesure, la modération, la retenue; mais elle ne put prononcer une parole. Et elle n'eut d'autre force que de prendre son fils dans ses bras et de l'y presser en pleurant.

Qu'eût-elle dit en effet? Fallait-il parler raison inférieure et égoïste devant un tel acte du cœur? C'eût été recommander l'humaine sagesse, fille de la terre, à la sainteté, fille du Ciel.

Tel fut l'enfant, tel devait être l'homme. On le vit grandir; on ne le vit point changer.

*
* *

Aimant le prochain comme lui-même, il aima le Seigneur par dessus toutes choses, et voulut, dès ses plus jeunes ans, se consacrer à Jésus-Christ.

Il entra au séminaire. La science de Dieu pénétra comme d'elle-même dans cette intelligence déjà si merveilleusement éclairée par la foi, par l'espérance et par l'amour. Il lisait et relisait les Pères et les Docteurs de l'Eglise, moins encore pour former son esprit que

pour élever son âme et s'imprégner de plus en plus de cette double pensée : — Que l'homme n'est placé ici-bas que pour s'efforcer d'imiter Dieu, *Estote vos perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est;* — et que ce Dieu qu'il faut imiter est tout charité, *Deus charitas est.*

Toutefois, bien qu'il n'eût en quelque sorte cherché que la vertu, la science lui fut donnée par surcroît. Sa mémoire retenait tout : sa haute raison comprenait et coordonnait tout. S'il dédaignait la science, en tant que satisfaction de curiosité vaine, il l'appréciait au plus haut prix, comme moyen, pour l'homme de Dieu, de répandre tout autour de lui les trésors de la vérité. — Il eût voulu tout savoir pour tout enseigner, et tout avoir pour tout donner.

II

Ayant reçu, en 1835, le saint ordre de la Prêtrise, il fut nommé vicaire de Vic-en-Bigorre, et, deux ans après vicaire de la paroisse de Saint-Jean, à Tarbes.

En 1842 il fut envoyé comme desservant à Aubarède.

C'était une commune d'une assez vaste étendue; les chemins étaient escarpés, et durs aux pieds du marcheur. Son père lui fit présent d'un cheval.

— Voilà maintenant que dans toutes mes courses je serai entre le ciel et la terre, dit l'abbé Peyramale. C'est la vraie position d'un Curé.

Quelques traits particuliers signalèrent ses débuts dans la Paroisse.

*
* *

Pour je ne sais quelle cause, remontant probablement à quelque dissentiment de la population avec l'un de ses Pasteurs, les hommes d'Aubarède avaient contracté une fâcheuse habitude qui était devenue une coutume invétérée.

Ces braves gens assistaient à la Messe fort régulièrement, accomplissant ainsi à la lettre le commandement de l'Eglise. Mais comme le commandement ne comprend point le sermon, dès que le curé se disposait à monter en chaire ils sortaient de l'église; et laissant les femmes écouter l'homélie, ils allaient eux-mêmes sur la place

s'entretenir de leurs affaires. Puis quand le discours du prêtre était terminé, ils rentraient et, chantant le *Credo* de tout cœur, ils assistaient dévotement à la fin du saint sacrifice.

Cette bizarre coutume, ayant persévéré sous un ou deux curés, était passée à l'état chronique et avait fini par être considérée en quelque sorte comme un privilège spécial, une franchise, une immunité, un droit singulier des paroissiens d'Aubarède.

Lorsque, le dimanche qui suivit son installation, le nouveau curé, ayant quitté à l'autel ses habits sacerdotaux, se dirigea vers la chaire, il aperçut les derniers hommes qui disparaissaient par la porte de sortie et il ne vit plus devant lui qu'un auditoire de femmes.

Quel fut son discours ce jour-là? Laissa-t-il, dans son zèle sacré, éclater son indignation ou sa douleur devant cette injure à la parole de Dieu? Garda-t-il en lui-même l'expression frémissante de ses sentiments pour ne point achever de rompre le roseau à demi brisé, et d'éteindre la mèche fumant encore? Nous ne savons.

Mais le dimanche d'après, quand, à la fin de l'Évangile, les hommes commencèrent à se mettre en mouvement, la voix puissante du prêtre, parlant de l'autel, se fit entendre aussitôt avec un tel accent d'autorité que chacun demeura tout d'abord hésitant et ensuite immobile.

— Hommes d'Aubarède! ne sortez point encore. J'ai à parler en ce moment non point à vos femmes, mais à vous. Que nul donc ne quitte sa chaise ou son banc. Vous serez libres tout à l'heure.

« Sur cette place où vous allez stationner, de quoi conversez-vous ensemble? De vos affaires, de vos champs, de vos récoltes? Et c'est précisément de vos récoltes, de vos champs et de vos affaires que j'ai moi-même à vous entretenir. Tout cela, hélas! mes chers paroissiens, est gravement menacé depuis quelques semaines et vos terres, si naturellement fertiles, si admirablement situées sous le Soleil vivifiant du midi, courent le danger d'être frappées cette année-ci d'une entière stérilité. Pourquoi donc? C'est que, quoique le soleil soit évidemment la grande puissance que Dieu emploie pour féconder le sol de ce monde, il ne suffit point à la terre, pour produire plantes et moissons, de demeurer exposée à ses rayons. Il lui faut encore recevoir la pluie des nuées et elle vous manque depuis bien longtemps. De là cette sécheresse qui empêche vos riches terrains de donner leur fruit et qui les transforme en plaines arides... Eh bien! mes chers paroissiens, le saint Sacrifice qui se célèbre à l'autel, la Messe

à laquelle vous assistez régulièrement, est, dans l'ordre moral et religieux, comme le Soleil des âmes : soleil fécond, vivifiant, destiné à répandre grâces sur grâces. Mais quelque puissant qu'il soit, ce n'est point assez de venir s'y réchauffer, il faut aussi recevoir la parole du prêtre, la pluie du nuage... Faites donc pour vous-mêmes ce que vous voulez que Dieu fasse pour vos terres... »

Et partant de cette pensée, il parla avec un tel charme, une telle éloquence, avec tant de cœur et de vérité, que pour jamais l'habitude fut vaincue et la mauvaise coutume abrogée.

*
* *

Autre anecdote :

Peu de temps après son arrivée dans la paroisse un malheureux père de famille, poursuivi pour dettes, vient lui conter ses peines et chercher un conseil.

L'abbé Peyramale garda le silence et réfléchit un instant. La somme était forte et il n'avait point d'argent.

— Le seul conseil que je puisse vous donner, dit-il enfin en allant ouvrir une porte, c'est de prendre cette bride que vous voyez là, attachée à un clou.

Le pauvre homme, étonné, regardait le prêtre d'un air stupéfait, n'osant point se fâcher, mais trouvant en lui-même que cet ecclésiastique choisissait assez mal l'occasion de plaisanter et de faire des railleries.

— Après quoi, continua le prêtre, vous irez passer cette bride au cheval que vous apercevez là-bas, paissant dans la prairie. Vous conduirez ensuite ce cheval à la foire de Tarbes qui a lieu aujourd'hui ; vous le vendrez, et le prix que vous toucherez vous sauvera.

— Mais, balbutia l'homme, ce cheval...

— Ce cheval est le mien, et je vous le donne.

L'infortuné faillit en perdre le sens :

— Ah ! monsieur le Curé, que pourrais-je jamais faire pour vous ?

— Vous pouvez faire beaucoup, mon ami.

— Eh quoi donc ?

— Vous taire absolument, et ne jamais parler de cela. Si vous parlez, je vous réclame la somme, et je vous envoie un huissier.

Quand le docteur Peyramale revint chez son fils, ce dernier trouva mille prétextes pour l'empêcher d'entrer à l'écurie. Mais enfin, à la visite suivante, le père demanda des nouvelles du cheval.

— Il marche très-bien! dit le Curé. L'autre semaine il est allé à Tarbes d'un trait, sans perdre haleine.

— Pourquoi n'est-il pas là?

— Impossible de le garder à l'écurie.

— Mais je ne le vois pas davantage dans le pré.

Silence, embarras, vague recherche de quelque faux-fuyant. Le vieux docteur comprend le trouble du coupable.

— Oh! l'enfant prodigue! Je parie que tu as vendu et dépensé le cheval.

— Père, j'ai gardé la selle! il y a des circonstances atténuantes.

Bien que cette réponse ne dénotât point un repentir très-profond, le criminel reçut sa grâce.

Le docteur Peyramale, après l'avoir laissé à pied quelque temps, lui fit cadeau d'un second cheval qui prit la même route que le premier. Ainsi disparurent, en cinq ou six ans, trois ou quatre chevaux. Avec le dernier, l'abbé Peyramale avait donné la selle.

Toute la famille le déclara incorrigible; et ce Curé, qu'on avait voulu faire cavalier, fut unanimement condamné à demeurer fantassin à perpétuité.

— Qu'importe! disait-il en riant : dans le sentier du Ciel, on va encore plus vite à pied qu'à cheval.

*
* *

Cet homme si charitable était quelquefois rude. Ce prêtre si compatissant était quelquefois inflexible.

Il ne pouvait tolérer le scandale du travail du dimanche, et il lutta dès son début avec une infatigable énergie contre ce mal qui avait malheureusement conquis droit de cité dans cette paroisse longtemps négligée. Il finit par en triompher.

On raconte encore dans le pays que le dimanche il montait souvent au clocher de son église et que, de cet observatoire, il regardait autour de lui, dans tous les champs de sa paroisse, pour voir si nulle part ne se commettait quelque infraction à la loi du Seigneur. Ayant une fois aperçu dans le lointain un moissonneur qui chargeait des gerbes sur son chariot, l'abbé Peyramale descend du clocher et se rend en toute hâte sur le théâtre du délit. Il n'y avait nulle excuse. Le temps était pur et nul orage ne menaçait à l'horizon.

Le travailleur dominical, ayant cependant terminé le chargement conduisait son chariot par un chemin qui longeait le champ moissonné.

L'abbé Peyramale en l'abordant reconnaît en lui l'un des plus riches paysans de la contrée.

— Où donc allez-vous de la sorte?

Le délinquant balbutie :

— Monsieur le Curé, vous le voyez, j'emporte ces gerbes.

— Aujourd'hui dimanche?

— Mais, monsieur le Curé, il y a pourtant des cas où il est permis de travailler un peu le dimanche.

— Assurément, mon ami, dans le cas d'urgence et avec l'autorisation du curé. L'autorisation, je vous l'apporte, et l'urgence est telle que je viens vous aider.

Le paysan ébahi ouvrait de grands yeux sans rien comprendre.

— Oui, certes, il y a urgence! continue le Curé, qui déjà était monté sur le chariot. Et, quant à moi, je n'ai aucun scrupule à travailler avec vous, en plein dimanche, pour remettre tout en ordre.

Et voilà que, d'un bras vigoureux, il commence à rejeter dans le champ, gerbe par gerbe, le chargement du chariot.

— Ah! monsieur le Curé, s'écrie le paysan passant peu à peu du trouble à l'émotion, ce ne sera point vous qui ferez cela. Pardonnez-moi et laissez-moi réparer mon tort.

— Mon ami, lui dit le prêtre quelques moments après, vous vous êtes dérobé au Seigneur une journée de travail. Il faut la lui rendre au. Vous avez près de votre maison la famille d'un tel, qui est dans la plus extrême indigence. Vous lui donnerez une de ces gerbes.

— Je lui en donnerai quatre, monsieur le Curé.

Depuis ce jour, ni le paysan, ni personne ne travailla le dimanche dans la paroisse d'Aubarède.

*
* *

En 1851, l'Evêque appela l'abbé Peyramale aux fonctions d'aumônier de l'Hôpital civil et militaire de Tarbes.

Ce fut à Aubarède un deuil universel. La population tout entière l'accompagna en pleurant jusques à la frontière de la paroisse, et aujourd'hui, plus d'un quart de siècle après ce jour, les vieillards montrent à leur fils le point précis où ils eurent la douleur de se séparer de l'homme de Dieu. Ils font voir aussi avec un pieux re-

pect une vigne qu'il planta lui-même, et un grand arbre sous lequel il aimait à se reposer, et à lire dans le bréviaire de l'Eglise ou dans les écrits des Saints.

III

De même qu'il avait été le vrai type du Curé de campagne selon l'esprit du Seigneur, de même l'abbé Peyramale, à l'Hôpital civil et militaire, réalisa l'idéal du véritable Aumônier suivant le cœur de Jésus-Christ.

La nature de son zèle convenait parfaitement aux malades et aux soldats. Il consolait, il fortifiait, il convertissait. Tout le monde l'aimait.

Sa causerie était spirituelle, pleine de verve et de saillie. Il avait beaucoup observé et ressentait vivement; son intelligence était claire et nette : son imagination toute pleine de couleur, de pittoresque et d'imprévu : c'était un conteur incomparable. Les soldats se groupaient autour de lui; les malades oubliaient leurs maux en l'écoutant.

A l'église, sa parole était chaude et chrétienne, originale et primesautière. Elle allait à l'âme : — de même qu'elle en venait.

Tout en lui plaisait à l'homme d'armes : sa haute taille; son courage martial, voire même sa force herculéenne; sa physionomie ouverte; sa droiture; sa bonté brusque; ses allures, parfois un peu militaires.

L'Hôpital de la troupe n'était pour lui qu'une porte d'entrée dans la caserne. Tout soldat qui avait été son malade demeurait son pénitent; et quand une de ses brebis, dragon, hussard ou cuirassier, tardait longtemps à reparaître au bercail, l'Aumônier prenait sa houlette pastorale et allait à sa recherche.

Ce qu'il appelait sa houlette pastorale était un énorme bâton recourbé, comme celui que les peintres attribuent au patriarche Jacob.

Il se crut là dans le lieu et dans les fonctions de sa vocation véritable. Il se trompait cependant. L'homme propose et Dieu dispose. Le Seigneur lui avait marqué une autre place.

La Cure d'une petite ville des Hautes-Pyrénées devint un jour vacante. Cette ville, alors obscure et inconnue, se nommait Lourdes.

Ne parlons point de Lourdes cependant, pour l'heure présente.

Et, quelque étrange que cela puisse sembler tout d'abord à notre récit, transportons-nous pour quelques instants dans la Ville-Éternelle.

IV

On était alors aux derniers jours de novembre 1854. Les regards de l'univers étaient tournés vers Rome. Un fait inouï dans notre siècle et depuis bien des siècles, allait s'accomplir : la Définition d'un Dogme par la voix infaillible du suprême Chef de l'Eglise.

Cent vingt évêques de toutes nations se trouvaient réunis autour du Père commun des fidèles. Renouvelant en Assemblée solennelle le vœu déjà formulé par les innombrables lettres épiscopales qui avaient répondu à l'Encyclique de Gaëte, *Ubi primum*, ils demandaient au représentant du Fils de Dieu de promulguer le décret dogmatique de l'Immaculée Conception. Les séances de ce synode auguste commencèrent le 20 novembre et se terminèrent le 24.

Conformément à cette supplique, le Saint-Père convoqua en Consistoire secret, pour le commencement de décembre, les Cardinaux de l'Église romaine, et leur déclara sa résolution de prononcer la Définition du dogme la semaine suivante, en la fête de l'Immaculée Conception. Et dès ce jour, c'est-à-dire du 2 au 8 décembre, tout se prépara pour la proclamation solennelle. La Bulle fut définitivement rédigée, signée, revêtue de toutes les formalités. La médaille d'or qui devait être remise aux évêques en mémorial de la Proclamation fut frappée. Elle porte d'un côté l'effigie de la Vierge sans tache et de l'autre cette inscription : *Mariæ sine labe Concepta. Pius IX. P. M. ex auri Australiæ primitiis sibi oblatis. P. jussit VI Id. Dec. A. MDCCCLIV.*

Et le vendredi 8, jour de la fête, au milieu d'un concours immense de Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Evêques, Prêtres et Fidèles, Sa Sainteté le Pape Pie IX, en la Basilique du Prince des Apôtres, proclama officiellement et solennellement l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et enrichit de cette vérité dans l'inviolable trésor des Dogmes de l'Eglise. Et d'un soleil à l'autre, le monde chrétien entra en prière en recueillement.

Le samedi 9 décembre, jour consacré à la Vierge, le Saint-Père réunit les Evêques avant leur départ, leur donna le congé apsto-

lique ; et le vaste mouvement des choses divines et humaines reprit son cours.

Nous venons de relever toutes ces dates d'après le savant ouvrage historique et dogmatique de Mgr Malou, évêque de Bruges : « L'Immaculée Conception considérée comme Dogme de foi (1). »

En cette circonstance décisive de la vie de l'Eglise, la Catholicité tout entière eut un tressaillement d'allégresse. Un grand cri de prière et d'amour s'éleva de la terre au ciel. Et il est permis de penser que la Vierge, Mère de Dieu, se pencha vers ce globe et que, dès cet instant, elle résolut d'apparaître bientôt en personne parmi les hommes, et de confirmer elle-même, devant l'innocence en extase, le Dogme que proclamait le Pontife souverain, vicaire de Jésus-Christ. Il est permis de penser que ses yeux se portèrent déjà sur ce pays de Lourdes où, quelques années plus tard, elle viendrait faire jaillir une Source vive, accomplir miracles sur miracles, et répandre grâces sur grâces. Il est permis de penser que dès lors tout se prépara pour ce providentiel événement des Apparitions aux Roches Massabielle, événement extraordinaire qui devait produire, à la grande stupeur de l'incrédulité, le plus vaste mouvement religieux que l'on ait vu depuis les croisades.

Oui, il est permis de le penser. Et voici pour corroborer un tel sentiment les étonnants parallélismes que l'Histoire, non sans un frémissement religieux, rencontre sur son chemin.

A la date précise où les Evêques se réunissent à Rome pour préparer la Définition du Dogme, la Providence rend vacante la Cure de Lourdes et prépare l'arrivée du grand ouvrier de Marie.

C'est du 20 *au* 24 *novembre* 1854 que cette Définition est sollicitée par l'Episcopat réuni. Or c'est juste au même moment, du 20 *au* 24 *novembre* 1854, — le 23, — que Mgr Laurence, évêque de Tarbes, se sent inspiré de nommer et de proposer à l'agrément du Ministère des Cultes, pour la Cure de Lourdes, un ecclésiastique à qui nul n'avait songé et qui y songeait moins que tout autre. Cet oint du Seigneur était l'abbé Peyramale.

C'est *du* 2 *au* 8 *décembre* que tout se prépare à Rome et que

(1) Tome II, p. 358 à 379.

toutes pièces officielles se signent pour la proclamation solennelle du Dogme par le Chef de l'Eglise. Or c'est juste au même moment, *c'est du* 2 au 8 *décembre* — le 6 — que l'abbé Peyramale est agréé en France par le chef de l'Etat, et le Décret officiel de sa nomination inséré au *Moniteur* porte cette date.

C'est *le samedi* 9 *décembre* que les Evêques réunis à Rome reçoivent congé du Saint-Père et rentrent dans leurs diocèses emportant, avec un exemplaire officiel de la Bulle, toutes les joies et toutes les espérances contenues en ce grand événement. Or c'est juste au même moment, c'est le *samedi* 9 *décembre* que le Décret signé le 6 est expédié par le Ministère des Cultes et adressé à l'Evêque de Tarbes.

Nous avons pris toutes ces dates aux Archives du Ministère des Cultes (1).

Singulières coïncidences et mystérieux rapprochements! En ces jours où le Pape de l'Immaculée Conception proclamait à Rome cette vérité ancienne et ce dogme nouveau, voilà que, dans le Diocèse de Tarbes, une invisible main allait chercher, parmi les soldats de l'Hôpital militaire, l'Apôtre, alors inconnu, qui devait être, à LOURDES l'instrument des desseins de Marie, le coopérateur et le défenseur de son œuvre, le fondateur de son Temple et, pour tout dire en un mot, *le Prêtre de l'Immaculée Conception.*

Aveugle de nature ou volontairement aveuglé qui ne verrait point dans cet étrange concours de dates un signe manifeste de la droite du Très-Haut.

L'acceptation du Ministère des Cultes étant arrivée à Tarbes, M. l'abbé Peyramale reçut de l'Evêque l'ordre formel de quitter ses chers soldats pour devenir « LE CURÉ DE LOURDES. »

(1) Voici la lettre que nous avons reçue du Ministère des Cultes en réponse à notre demande de renseignements :

A M. Henri Lasserre, à Paris.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous m'avez demandés par votre lettre du 24 mai courant.

C'est le 23 novembre 1854, que M. l'abbé Peyramale fut nommé curé de Lourdes par l'évêque de Tarbes qui était alors Mgr Laurence.

Cette nomination fut agréée par décret du 6 décembre suivant, lequel fut notifié le 9 du même mois à l'Autorité diocésaine.

Recevez, etc.

Pour le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Le Conseiller d'Etat, Directeur général des Cultes.
Ed. LAFERRIÈRE.

V

L'abbé Peyramale fut installé officiellement dans sa paroisse le 1er janvier 1855. Il avait alors quarante-quatre ans.

Il visita toutes les familles de son troupeau, puis tous les curés de ce canton, abrupte et rude, dont il était le Doyen. Et quelques mois ne s'étaient point encore écoulés qu'il était déjà devenu populaire dans la cité ainsi que dans les champs, dans la vallée comme dans la montagne, dans le clergé de même que parmi le peuple.

*
* *

Il était taillé en héros et en saint, et il semblait qu'il fût de son vivant destiné à devenir légendaire. Aussi nombre d'histoires touchantes, originales et charmantes nous ont-elles été racontées mille et mille fois par les lèvres émues des enfants de son peuple.

Sans doute quelque détail varie çà et là dans ces récits transmis de bouche en bouche et dont il est absolument impossible aujourd'hui de vérifier l'authenticité absolue; mais l'unanimité du témoignage public, mais l'unité de physionomie qui en résulte, mais la parfaite ressemblance avec le type que nous avons connu, attestent la vérité du fond dans ces anecdotes diverses que l'on aime à redire dans la grande famille dont il fut, pendant plus de vingt années, le Père vénéré.

Nous les répéterons donc telles qu'on nous les a contées, et nous présenterons à nos lecteurs ce que nous-mêmes nous avons reçu. Admettant, en nos scrupules d'historien sévère, qu'il se peut rencontrer une fois ou l'autre soit dans tel mot prononcé, soit dans tel détail secondaire quelque élément d'inexactitude, nous maintenons en toute assurance l'incontestable et éclatante vérité du fond général et de l'ensemble.

Tout le démontre et tout l'atteste, le Curé de Lourdes avait déjà son rayonnement particulier, et son rayonnement très frappant, quand il fut porté tout à coup dans la pleine lumière de l'œuvre divine.

Après les Apparitions de Marie aux Roches de Messabielle, il devient facile, grâce à mille documents de constater avec une exactitude minutieuse, comme nous l'avons fait dans *Notre-Dame de*

Lourdes, les moindres actes de la vie du Curé Peyramale... Mais, avant cette heure solennelle, la tradition populaire s'était déjà emparée de cet homme épique. Et c'est elle, malgré ses brumes habituellement indécises, qui nous explique en quelques traits caractéristiques, et avec une merveilleuse netteté de dessin, avec une étonnante sûreté de grandes lignes, comment ce Prêtre avait plu au cœur de Dieu et mérité d'être élu par Marie pour prendre sa glorieuse part aux desseins de miséricorde qu'Elle méditait d'accomplir.

Qui se donne tout entier ne tarde pas en effet à tout conquérir : et ce prêtre au cœur d'or se donnait sans réserve. Les pauvres avaient bien vite connu le chemin de sa maison, toujours ouverte, et répandu partout la renommée de sa bienfaisance.

Pour l'affligé il avait une consolation ; pour l'homme dans l'embarras un conseil utile ; pour le malade des soins paternels ; pour l'indigent un don généreux ; pour tous, de la pitié. La charité débordait en lui : et il l'enveloppait dans des formes pittoresques, charmantes et imprévues qui faisaient tout à coup épanouir le sourire sur le visage de ceux dont il s'appliquait à sécher les pleurs.

Son nom était béni, sa personne admirée et aimée. Les larmes venaient aux yeux quand on racontait les merveilles de son évangélique bienfaisance ; et parfois le franc rire et la gaieté montaient aux lèvres quand on redisait ses bons mots et ses saillies.

VI

Les pauvres étaient ses amis. Il avait décoré d'un nom collectif cette famille de boiteux, de malades, d'indigents qui se pressaient vers sa demeure. Il les appelait : « Ma Clientèle. » Il les secourait, il les soulageait, il les consolait ; de temps en temps aussi, il les gourmandait, lorsque leur misère était le résultat de leurs vices. On l'aimait, mais on le craignait.

— A chacun suivant son besoin, disait-il à sa « Clientèle. » A celui-ci de l'argent ; à celui-là un avis ; à l'affamé le pain ; à celui qui est nu le vêtement : à tous le secours.

A mesure qu'il recevait, il donnait. La garde-robe, le garde-manger, toutes les armoires qui gardent, ne gardaient rien. Il mettait toutes ses richesses en un lieu où la rouille ni les vers ne les peuvent atteindre, et où les voleurs ne peuvent faire effraction.

Il portait jusqu'à extinction ses soutanes et ses souliers. Et quand quelque pieuse main lui faisait don d'une soutane ou d'une chaussure neuve, il ne tardait pas à mettre la chaussure au pied nu de quelque malheureux, et à faire transformer la soutane en veste ou en jaquette pour recouvrir un indigent. On fut plus d'une fois obligé de corrompre sa domestique pour substituer pendant la nuit aux vieux vêtements une nouvelle édition absolument nécessaire.

Il se plaignait et se fâchait :

— Pourquoi me séparer de ces anciens serviteurs ?

*
* *

Sa charité jetait souvent le trouble dans l'esprit de sa vieille majordome.

Un jour on lui apporte douze chemises. On les met sur une table La ménagère prenant un plumeau, s'empresse d'aller épousseter l'armoire. Elle revient et ne trouve plus que dix chemises. Un indigent avait passé.

— Mais il y en avait douze tout à l'heure ! s'écrie-t-elle.

— C'était un abus ! répond le Curé : je les ai réduites au système décimal. C'est plus conforme aux lois.

Mais le lendemain il ne craignait pas de violer les lois en réduisant de même sorte la dizaine à huit ou à six.

Quand il n'y en eut que trois, la bonne femme, fit explosion malgré la présence de l'un des confrères de M. Peyramale. Il ne daigna répondre qu'en latin :

— *Numero Deus impare gaudet*, dit-il gravement.

Il fallut bien se contenter de ce latin, qu'elle prit sans doute pour quelque sentence de l'Ecriture.

Plus d'une fois il revint de ses visites chez quelque pauvre honteux, en ayant laissé chemise et pantalon dans la mansarde de l'indigent. Sa longue robe de prêtre dissimulait ces forfaits cachés.

*
* *

Un jour d'hiver, aux approches des jours gras, il retournait en sa maison plein d'appétit. Il passe dans la cuisine pour voir si le déjeuner est prêt :

— A l'instant ! dit la cuisinière. Voilà sur la lèchefrite ce magnifique chapon rôti qui vous attend et qui est assez gros pour vous faire quatre repas. Mme D. vous a fait là un cadeau superbe ! Le temps d'aller à la fontaine, monsieur le Curé, et vous êtes servi. Déjà le vin et le pain sont sur la table.

Pendant qu'elle court chercher de l'eau, voilà qu'une femme, misérablement vêtue, à l'aspect désolé, paraît sur le seuil.

— Mon pauvre mari et moi nous allons bien mal, monsieur le Curé, dit-elle. Nos enfants sont sans pain.

Tout en essayant de la reconforter par de chrétiennes espérances et des consolations, M. Peyramale se fouille et lui donne une pièce d'argent. Puis un grand morceau de pain, puis une bouteille de vin...

Elle s'en allait en remerciant.

— Attendez donc ! s'écrie le prêtre, en la rappelant : je veux que vous fassiez vos jours gras.

Et prenant le magnifique chapon, puis le roulant dans du papier :

— Mettez-le dans votre tablier, dit-il. Et maintenant allez vous-en bien vite !...

— Pas de ce côté ! ajouta-t-il vivement en la voyant prendre la direction de la fontaine. Vous y rencontreriez l'ennemi !

Cependant l'excellente créature que M. Peyramale appelait : « l'ennemi », rentra un instant après, sans défiance, et posa sa cruche au pied du potager.

— Allons ! vite ! servez le déjeuner, dit le Curé d'un ton rude, en passant dans la petite salle à manger.

Il y était à peine, qu'il entend des cris effarés.

— Le chapon ! où est le chapon ?... On a volé le chapon ! Le chat a emporté le chapon !

Le Curé riait en lui-même. Il se lève et accourt, à ces clameurs désespérées :

— Eh bien ! dit-il, nous ferons le jour gras avec du fromage.

La ménagère éperdue, allait, venait, courait regardait sous les meubles. Tout à coup elle aperçoit le chat qui entrait d'un air satisfait, à pas discrets, et la queue en l'air...

— Vilain chat ! s'écria-t-elle, en saisissant le balai pour l'assommer.

Le spectacle de cette innocence en péril arracha l'aveu sur les lèvres du Curé :

— Arrêtez ! C'est moi qui l'ai donné... Apportez-moi le fromage.

Jamais le Curé de Lourdes ne fit un meilleur festin.

Il faut bien en effet qu'il l'ait trouvé excellent : car bien souvent il se plut à en faire de semblables, sans autre assaisonnement que la joie intime d'avoir accompli la loi du Seigneur et séché les larmes de quelqu'un de ses frères en Jésus-Christ.

*
* *

Comme cela arrive fréquemment en pareille circonstance, tous ces actes de charité ne se commettaient pas sans soulever de temps en temps, dans sa maison, des difficultés intestines. C'est une règle générale que toutes les servantes de Curé tendent à être un peu gouvernantes, et qu'elles ne laissent pas toujours s'accomplir, sans opposition et sans résistance, de pareilles prodigalités. La servante du Curé de Lourdes ne faisait point exception à cette loi universelle. Un jour, qu'il venait de gratifier un mendiant d'un gilet de flanelle, acheté la veille, elle n'y put tenir.

— Comment, Monsieur le curé, vous lui avez donné le gilet neuf! Ne pouviez-vous pas tout aussi bien lui faire l'aumône de celui qui est tout usé?

L'abbé Peyramale eut une réponse superbe :

— Cet homme était assez riche en guenilles. Il était inutile de lui en ajouter une de plus.

*
* *

Une autre fois, ce fut plus grave. Un matin, pendant qu'il était à l'église, un vieil indigent qui faisait partie de sa Clientèle, se présente chez lui. La servante était seule ; elle le reçut fort mal.

— M. le Curé n'a plus d'argent à vous distribuer. Sa bourse est vide..... Et pour longtemps. Vous et vos pareils vous l'avez dépouillé de tout. Souvent il n'y a pas ici de quoi dîner. Faites-moi le plaisir de vous en aller et de ne point revenir. Vous n'aurez plus un sou.

Pendant qu'elle parlait très-vertement de la sorte, un homme était entré dans la salle sans qu'elle s'en aperçût.

C'était le Curé de Lourdes qui revenait de l'église, après avoir dit sa Messe.

En entendant ces dures paroles, il fut saisi par une soudaine et sainte colère.

— C'est à vous de sortir! s'écria-t-il, et de passer par la porte que vous fermez aux malheureux!

Il n'y eut pas moyen de l'apaiser.

Après avoir laissé sa servante hors du logis pendant huit jours, il consentit à la reprendre, espérant que la leçon avait été bonne.

— Les malheureux représentent pour moi Celui qui est le seul Maître, lui dit-il, et nous sommes ici pour les servir.

*
* *

Déclarons cependant, à la décharge de cette estimable domestique, que le bon abbé Peyramale était, en effet, très-souvent sans argent. Tout le patrimoine qu'il avait reçu de son père avait peu à peu disparu en aumônes. Il ne pouvait aller dans la maison d'un pauvre ou d'un malade sans lui apporter un secours ; et lorsque, ayant épuisé toutes les ressources de son modeste traitement, il lui était matériellement impossible de faire quoi que ce soit, voici comment il s'y prenait.

Il se rendait chez quelque personne aisée de la ville. Vous pensez qu'il lui demandait de l'argent? Point du tout. Il faisait mieux, car il lui disait :

— Un tel est malade ; il est dans la misère. Allez le visiter et vous serez agréable à Dieu.

Puis il retournait au lit de l'indigent, et, après l'avoir consolé, lui laissait cette parole en quittant son chevet :

— Je vous annonce une bonne nouvelle. Ce soir ou demain, quelqu'un qui vous aime viendra vous voir.

Et c'est ainsi que, faisant la charité, il la faisait faire autour de lui.

— Un Curé doit toujours donner, aimait-il à répéter. Quand il a de l'argent, il donne aux pauvres. Quand il n'en a pas il donne aux riches.

Il appelait : « donner aux riches » leur fournir l'occasion de faire une bonne action.

VII

Dans le prêtre le peuple aime et demande avant toutes choses le désintéressement, le mépris de l'argent, le don de soi-même et pour tout dire en un seul mot la charité. Il aime aussi d'autre part la bravoure, le sang-froid devant le péril, le courage ; il applaudit à la force.

L'énergie du Curé de Lourdes, sa taille athlétique, sa visible

intrépidité que rien ne déconcertait, rehaussaient encore le prix de sa bonté évangélique. Le peuple se plaît comme Samson à cueillir le miel dans la bouche du lion, et à voir la tendresse de l'apôtre dans la poitrine d'un vaillant. Le grand abbé Peyramale avait tout cela. C'était la douceur dans la rudesse.

Quelques histoires singulières qui lui advinrent firent dans le temps le sujet de toutes les conversations du pays. Et on les raconte encore dans les veillées.

*
* *

Environ deux ou trois ans après son arrivée à Lourdes, il fut invité à assister à l'inauguration d'un chemin de croix, qui avait lieu dans une paroisse assez reculée de la Montagne. On était au mois de février. Il s'y rendit avec l'un de ses vicaires. Tous deux prirent leur repas du soir chez le curé de cette paroisse, projetant de revenir ensuite à la clarté de la lune.

Mais, pendant qu'ils étaient à table, la neige se mit à tomber très-épaisse : et, quand on voulut reprendre le chemin du retour, un immense linceul blanc couvrait la montagne, les gorges et les vallons. Après une bourrasque de quelques heures, le temps était, du reste, redevenu beau. Le ciel était clair, les étoiles brillantes, la lune dans tout son éclat. Il gelait.

— Impossible de partir la nuit avec un ou deux pieds de neige sous les semelles! s'écria leur hôte. Je vous garde l'un et l'autre jusqu'à demain.

— Il n'y aurait vraiment pas moyen de reconnaître les sentiers et la route, avoua le vicaire, dissimulant peu son effroi.

— Restez! jeune homme, dit le Curé de Lourdes. Mais moi, c'est différent; j'ai des malades, et il faut que je rentre. La Montagne me connaît et je connais la Montagne.

On insista vainement pour l'empêcher de s'aventurer de la sorte. La pensée des malades qu'il avait laissés à Lourdes et qui pouvaient avoir besoin de son ministère, fut plus forte que toutes considérations. Le vicaire alors s'offrit à l'accompagner.

— Inutile! répondit le Curé de Lourdes : vous n'avez pas le pied montagnard; et quant à moi ma houlette pastorale me suffit.

Et prenant son énorme bâton recourbé, il descendit la pente de la Montagne.

Il avait dit vrai du reste. Il connaissait la Montagne, et ne s'égara point dans son chemin. Après avoir suivi les sentiers, il parvint sur la grande route ; mais il était encore à deux lieues de Lourdes.

La beauté de la nuit, le spectacle grandiose de ce paysage nocturne, de ces pics gigantesques qui brillaient comme de l'argent, de ces masses formidables qui semblaient soutenir le ciel, le silence absolu de cette vaste solitude élevaient son âme vers Dieu ; et il s'abandonnait à la méditation qui s'éveillait en son âme.

Tout à coup, il crut entendre derrière lui comme le bruit d'un piétinement timide et très-léger. Il se retourne et aperçoit à vingt pas un loup énorme qui le suivait, un loup dont les yeux faméliques flamboyaient dans l'ombre. La neige gelée se brisait en crépitant sous les pieds de la bête, et produisait ce petit bruit qui avait mis en éveil l'oreille très-fine du prêtre voyageur.

L'abbé Peyramale continua son chemin, regardant de temps en temps en arrière pour se rendre compte de l'attitude du personnage.

Le loup gardait mathématiquement la même distance, aussi exacte que si elle eût été mesurée avec un compas. Quant l'homme s'arrêtait, le loup s'arrêtait ; quand l'homme reprenait sa marche, le loup reprenait la sienne.

A un certain moment les pas du loup parurent plus accentués. Le Curé regarde et voit un second loup qui avait rejoint le premier. Se sentant en force, ils s'étaient rapprochés. La distance n'était plus que de moitié, et le nombre était double : danger quadruple.

Le Curé s'arrêta, les loups s'arrêtèrent. Il fit tourner dans sa main. avec une vigueur peu commune, sa houlette pastorale. Il n'avancèrent pas, mais ne reculèrent pas. Il poursuivit son chemin : les loups persistèrent à l'accompagner. Cela dura une demi-lieue. A chaque instant il faisait volte-face, brandissant sa redoutable houlette, et la même scène recommençait.

Ce groupe hétérogène approchait de Lourdes cependant. On n'en était plus qu'à un kilomètre, lorsque survient un troisième loup, gigantesque ; et la bande raccourcit encore la distance de moitié. D'un bond elle pouvait s'élancer sur le voyageur.

Le prêtre voit le péril, et choisit aussitôt sa stratégie.

La route était large et belle, aucun obstacle imprévu ne pouvait se rencontrer sous le pied. Le Curé de Lourdes prend le parti de con-

tinuer son chemin en allant à reculons, afin de présenter constamment sa face à l'ennemi, faisant toujours le moulinet avec son gros bâton ferré.

Les trois loups, espérant sans doute que l'homme ferait quelque faux pas et qu'ils pourraient se jeter sur lui, le suivirent jusque dans la grande rue de Lourdes, où l'un des habitants sortant de sa maison, aperçut cette étrange rentrée du Doyen de Lourdes dans son Doyenné.

— Qu'est-ce que cela? Au secours! s'écria le Lourdais, épouvanté à cet étonnant spectacle.

— Ce n'est rien! dit le Curé, ce sont trois compagnons qui ont tenu à me faire la conduite. Maintenant qu'ils m'ont ramené jusque dans ma caverne, ils vont retourner dans leur presbytère.

Au bruit des fenêtres qui s'ouvraient et à l'aspect des lumières de la ville, les loups venaient en effet de prendre la fuite.

— S'ils étaient entrés chez lui, il était capable de les amender et d'en faire des gens de bien, disait-on dans la ville, faisant allusion à certaines conversions étonnantes opérées par ce prêtre, à qui on ne résistait point.

*
* *

On nous a raconté l'histoire d'un mécréant de la contrée, fort ennemi des robes noires. Hostile à toute idée religieuse, il l'était aussi, par une conséquence logique, à tous les ministres de Dieu. Il ne croyait ni à leur foi, ni à leur charité. Lorsque, dans la rue, il apercevait le Curé de Lourdes, il s'empressait de l'éviter; et l'abbé Peyramale n'avait pu mettre encore la main sur cette ouaille des plus égarées. La Providence, qui veille à tout, leur ménagea une entrevue.

Ce mécréant conduisait un jour, dans un chemin creux, une charrette assez lourdemeut chargée d'un baril de vin. Il marchait à côté, son fouet à la main. Il avait plu, la terre était boueuse.

Voilà que tout à coup, une des roues s'enfonce dans une ornière profonde, qu'une flaque d'eau dissimulait; et en même temps le cheval glisse et s'abat. Le malheureux conducteur se trouve pris inopinément entre la roue et le talus, et dans l'impossibilité absolue de se dégager. Bien plus, le sol étant détrempé et ramolli, la roue s'enfon-

çait davantage de seconde en seconde, de sorte que sous cette pression formidable qui s'accroissait progressivement, l'homme devait être infailliblement écrasé en quelques minutes. Il poussait des cris déchirants, essayant vainement, par des efforts désespérés de s'échapper de cette sorte d'étau meurtrier.

D'aventure, le curé Peyramale suivait, à quelques pas de là, le même chemin. Il accourt ; il voit le péril :

— Faites un acte de contrition! crie-t-il à l'homme, je vous absous de tous vos péchés !...

Mais, tout en récitant la formule de l'absolution *in articulo mortis*, il se glisse sous la charette et voilà que, au risque de se rompre l'épine dorsale, il plie en arc-boutant son corps athlétique, et soulève pour un instant ce poids énorme. Il dégage ainsi le moribond.

Puis sortant de dessous le chariot, il va vers cet infortuné pour voir s'il n'avait aucun os de brisé. L'accident, heureusement, n'avait produit que quelques fortes contusions.

Le cheval s'était relevé de lui-même.

— Maintenant que vous voilà hors d'affaire, il faut que je rentre à Lourdes, dit le Curé, se dérobant brusquement aux remerciements de celui qu'il venait de sauver.

Le lendemain matin cet homme frappe à la porte de l'abbé Peyramale.

— M. le Curé, lui dit-il, j'ai un autre fardeau qui m'écrase.

— Je m'en doutais, répondit le prêtre.

— Et je viens vous prier de m'en délivrer.

— Bien volontiers.

Et un instant après, l'homme de Dieu faisait entendre au confessional la parole du pardon sur le front incliné de la brebis perdue qui rentrait au bercail.

Il se ressentit fort longtemps de l'effort effroyable qu'il avait fait. Il eut les reins malades pendant six mois.

*
* *

Sa cordiale bonne humeur assaisonnait les moindres actes de sa vie et leur donnait je ne sais quelle particulière saveur.

Il rencontre un jour dans la rue, à côté de la diligence qui relayait, un ecclésiastique dans un fâcheux embarras. Ce prêtre, passant à

Lourdes en venant des eaux, avait vu durant le trajet son tricorne emporté brusquement par un coup de vent et jeté dans le Gave. Il demande à l'abbé Peyramale, qu'il ne connaissait point, s'il n'y aurait pas en ville quelque chapelier qui put remplacer son tricorne.

— Suivez-moi ! dit le curé de Lourdes. Il n'y a pas de chapelier, mais il y a un chapeau.

Et il le conduisit chez lui. Il ouvre une armoire et en tire le tricorne des grands jours.

— Voilà votre affaire, s'écrie-t-il en le lui mettant sur la tête.

Mais s'apercevant alors que cet ecclésiastique avait un chef tout petit, tandis que lui-même avait une tête forte et puissante.

— Oui, c'est votre affaire! ajouta-t-il en riant... Mais à la condition cependant que votre tête grandisse ou que mon chapeau diminue.

On choisit le second parti. Grâce à trois ou quatre journaux insérés dans la coiffe, le contenant se plia docilement à l'exiguité du contenu.

*
* *

Vers cette même époque s'effectua dans la paroisse de Lourdes une arrestation des plus remarquables, et qui mérite d'autant plus d'être mentionnée, que l'histoire, sur sa route, a rarement l'occasion d'en relater de semblables. Il faut en effet remonter à plus de deux siècles et franchir l'Océan atlantique pour pouvoir citer une aventure analogue qui eut lieu, rapporte-t-on, à Lima, dans la ville du saint archevêque Turibe (1).

C'était par une nuit assez sombre, vers minuit ou une heure du matin. A ce moment-là, en province, tout le monde est depuis longtemps couché : les rues étaient entièrement désertes. Deux habitants, qui revenaient de la campagne où ils étaient allés souper chez un ami et qui s'étaient attardés, rentraient en ville. Arrivés sur la place du Marcadal, ils aperçoivent, longeant mystérieusement les murs, un individu qui s'empressa de hâter le pas dès qu'il les entendit derrière lui. Ce rodeur de nuit était chargé d'un énorme paquet dont il était impossible de distinguer la nature.

— Qui vive? s'écrient les deux voyageurs.

Nulle réponse.

L'homme s'était mis à marcher plus rapidement et à courir, pour s'échapper, vers une rue transversale.

(1) Dom Bérengier, *Vie de saint Turibe.*

Les deux Lourdais ne manquaient point de courage : ils n'hésitent point et s'élancent à sa poursuite. Mais l'inconnu, qui avait de l'avance, ne se laissait point gagner.

— La peur de la prison lui donne des jambes, pensèrent-ils.

Ils firent alors semblant d'abandonner leur chasse nocturne et eurent recours à la ruse. Ils prirent une ruelle détournée, et un instant après ils se trouvèrent face à face avec l'homme au paquet et le saisirent en même temps au collet.

— Halte-là, camarade! Nous te tenons.

Quel coup de théâtre! Cet homme était le Curé de Lourdes. Le paquet énorme, dont ses épaules étaient chargées, n'était autre chose qu'un matelas. Il l'apportait chez un pauvre malade. Tenant à cacher les excès de sa charité il avait cherché à dissimuler dans l'ombre de la nuit le bien qu'il faisait, et choisi l'heure des crimes pour perpétrer sa bonne action.

Aucun voleur pris en flagrant délit ne fut jamais plus confus que le pauvre abbé Peyramale, dans cette touchante et étrange aventure.

VIII

La paroisse manquait de presbytère, et le Curé, comme un voyageur qui passe, était dans une maison de location. L'abbé Peyramale s'en inquiéta peu. On l'eût logé sous une tente qu'il se fût déclaré content. Plusieurs le pressaient de réclamer, d'agir auprès de la Municipalité, de se faire construire un beau presbytère.

— Vous ne pouvez, lui disait-on, être aujourd'hui ici et demain là.

— Pourquoi pas? répondit-il : je ne tourmenterai point mes paroissiens pour cela. *Non habemus hic permanentem domum.*

Et en effet, toute sa vie il est demeuré dans un logis et, en grande partie, dans des meubles d'emprunt.

Le plus illustre Curé du monde n'a pas eu de presbytère.

*
* *

Il n'avait point, tant s'en faut, la même indifférence pour la Maison de Dieu. Son église, misérable et caduque, bâtie il y a mille ans pour un village, ne pouvait suffire à une population qui s'était accrue de siècle en siècle et qui avait quintuplé.

L'une de ses premières pensées fut de remplacer cette église, qu'il était à peu près impossible de réparer, et de construire un nouveau Temple.

Déjà il mûrissait ce projet en lui-même, lorsque survinrent à la Grotte de Lourdes, en février 1858, les événements extraordinaires dont le bruit ne devait pas tarder à remplir le monde entier.

La Vierge avait fait choix du curé Peyramale pour être ici-bas le grand ouvrier de ce qu'Elle voulait accomplir.

*
* *

C'est à partir de cette date, c'est à partir des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes à Bernadette que cet homme apostolique entre totalement dans le grand jour de l'histoire.

La charité avait été sa préparation à l'élection que la Vierge fit de lui ;

L'inébranlable fermeté du Confesseur devait être le caractère dominant de sa vie durant la fondation de l'œuvre divine ;

La douleur, les déboires du calice amer devaient être ici-bas sa récompense. L'or s'épure dans la fournaise,

Dieu seul et la céleste Cour savent avec certitude, mais les hommes peuvent pressentir, quelle est là-haut sa couronne éternelle.

Tel fut le Curé Peyramale avant les Apparitions.

Nous renvoyons à notre livre *Notre-Dame de Lourdes* pour les épisodes de sa vie durant cette grande période.

Nous nous proposons de raconter un jour son histoire depuis ce moment.

Henri LASSERRE.

MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL[1]

LIVRE II

LES MOINES

CHAPITRE IV

Richard Turstin, premier abbé mitré. Belle-Chaire. Saint Louis au mont Saint-Michel. — Les abbés qui n'ont point d'histoire. — Philippe le Bel et le grand incendie. Les fortifications sont commencées. Jean de la Porte, son influence extraordinaire. — La fièvre d'orage, les Pastoureaux. — Le Vœu national au quatorzième siècle.

I

En l'année 1236 où la crosse de saint Michel tomba aux mains de Richard Turstin, après la mort de Raoul de Villedieu, saint Louis, qui régnait déjà depuis dix ans sous l'aile de Blanche de Castille, sa mère, devint majeur et prit le gouvernement de la France. Deux générations avaient donc passé depuis la fête du baptême royal où Robert de Thorigny avait tenu sur les fonts cette fille d'Henri I, qui eut l'honneur de mettre au monde la noble mère de Louis IX. « Espagnol du côté de Blanche, Flamand par son aïeule Isabelle, le jeune prince suça avec le lait une piété ardente [2]. » Michelet, à qui il n'a manqué que la foi pour être le plus grand de nos historiens, a écrit sur le plus pieux de nos rois des choses où les catholiques ne l'ont pas toujours égalé : la foi, en effet, qu'il n'avait pas

(1) Voir la *Revue* des 31 janvier, 15 et 28 février, 15 et 30 mars 1879.
(2) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. III, p. 134.

le tourmentait et lui faisait envie. Nul homme ne s'est plus malheureusement défendu contre Dieu.

Nous avons laissé voir sous les derniers abbés le besoin de réforme qui commençait à poindre dans la généralité des monastères. Il n'y avait encore rien de coupable au mont Saint-Michel à proprement parler, mais le vent du dehors s'y glissait, apportant avec soi un goût d'orgueil mondain et le penchant aux vaines magnificences.

Richard Tustin ou Turstin, élu en libre convent après la mort de Raoul de Villedieu, fut un abbé de mœurs régulières, mais ami du faste et peu soucieux de l'observance; il avait un chapelain et ce chapelain faisait des vers (1). On le voit courir après le droit de porter la mitre: dès qu'il en a une sur la tête, tout éblouissante de perles, il va (2) « dans les villes et dans les chasteaux » jouant au pontife, si bien que les évêques se plaignent et que Rome est obligée (3) de remettre à sa place ce glorieux qui semble être un peu personnage de comédie.

Richard Turstin accomplit néanmoins une très belle œuvre. Quand le visiteur du mont Saint-Michel a gravi le raide escalier qui monte entre les tours jumelles du Châtelet, il se trouve en présence d'une porte massive encastrée dans un porche aux gracieuses moulures, surmonté de trois niches vides : c'est *Belle-Chaire* ou Belle-Chèze (*Belancadra*), l'entrée du mont Saint-Michel au treizième siècle.

Belle-Chaire, comme la Merveille, a trois étages. Dans la salle haute nommée *Salle du gouvernement*, vivaient les officiers de la garnison: au-dessous, les simples soldats. Dans la pièce inférieure veillaient les gardes et les portiers. Voici un extrait de l'horaire ou ordre de service de ce temps : « Le chantre (4) dira, au chapitre, les frères qui seront de garde pendant la nuit pour faire le tour du monastère et des murailles. Il y en aura deux avec deux des clercs de l'église, savoir un frère et un clerc jusqu'à la douzième heure: un autre frère et un autre clerc jusqu'au matin. Personne ne sera exempté du service, si ce n'est l'abbé, le prieur, le capitaine, et ceux qui, le lendemain, diront les quatre messes conventuelles et celle de la Vierge Marie, et lesdits gardiens seront dispensés de Matines et de Prime. »

(1) *Annal. reliq. de l'Avranchin*, IIe part., p. 41.
(2) *Cart. Recherches*, t. I, p. 224.
(3) *Gall. Christ.*, t. XI, col. 523.
(4) Mss. d'Avr., no 214.

Ardevon et Montitier devaient fournir deux habitants par paroisse pour faire la garde aux murailles, et deux frères avec quatre serviteurs devaient veiller constamment à la porte, « parce que, ajoute le mss. cité, le roi notre seigneur nous a donné le privilège d'avoir l'abbé comme capitaine de ce lieu et de la ville (1). »

C'est à l'extérieur surtout que Belle-Chaire offre de grandes beautés. Les fenêtres supérieures rappellent les croisées à nids d'abeilles du réfectoire de *Messieurs les anciens*. Huit arcades à colonnettes avec chapiteaux tréflés ornent le mur du sud qu'on aperçoit très bien de la grande rue de la ville.

La vanité repousse les humbles et déplaît même aux orgueilleux; les fastueuses faiblesses de Richard Turstin lui avaient aliéné son troupeau qui fut injuste à son égard et l'empêcha de continuer ses travaux d'architecture. On voit encore les amorces de ses projets qui étaient aussi utiles que grands : entre autres celles du *Chapitre* et du palais abbatial. Il faut regretter surtout le *Chapitre* qui a toujours manqué à l'ensemble des lieux réguliers de l'abbaye de Saint-Michel.

Comme administrateur temporel, Richard fit en somme de son mieux; il n'en fut pas toujours de même au spirituel. Peu de temps après son élection, il avait recu du souverain pontife Grégoire IX, des *statuta*, destinés à renouveler la discipline. « Ni supérieur (2), ni moines n'en voulurent. » Nous sommes déjà loin des grands jours, mais ils reviendront.

En l'année 1250 se présenta à la porte du monastère l'archevêque de Rouen, Eudes Rigault, prélat à la vertu antique. Le registre de ses visites pastorales a été conservé heureusement et publié (3). Le revenu de l'abbaye, selon son enquête, montait à 5,000 livres tournois; le nombre des moines était tombé de soixante à trente-huit, et il y en avait deux qui demeuraient seuls au dehors. L'archevêque ordonna d'adjoindre à ceux-là des compagnons ou de les rappeler à l'abbaye; il ordonna également de supprimer l'accès du monastère, accordé avec trop de facilité aux séculiers. On voit qu'il y avait désordre.

A une seconde visite de l'archevêque, une querelle avait éclaté entre Richard et ses moines; le prélat ne les put mettre d'accord. Un

(1) Mss. d'Avr., n° 214.
(2) *Gall. Christ*, t. XI, col. 523.
(3) Par Bonnin, Rouen, 1847.

manuscrit (1) nous a conservé les *Constitutions* données en ce temps à l'abbaye par Guillaume de La Haye et Jean de Saint-Léonard, religieux appartenant à ces deux ordres naissants, mais déjà si illustres, les Franciscains et les Dominicains qui furent pris pour arbitres sous l'autorité du Saint-Siège et firent défense aux moines « de boire dans des verres au pied cerclé d'argent ou d'or », de porter à la ceinture « couteaux à manches richement ciselés », de sortir sur « chevaux caparaçonnés, avec des selles couvertes d'arabesques précieuses et d'avoir au poing des oiseaux de haut vol ».

C'étaient là de grands abus que les mœurs pompeuses du siècle expliquent sans les excuser : le registre de l'archevêque de Rouen accuse des désordres bien autrement terribles en d'autres monastères. C'est avec ces faits, malheureusement vrais, mais toujours isolés et surtout transitoires, que la calomnie a écrit l'histoire des moines.

Richard Turstin et ses religieux réconciliés souscrivirent aux *Constitutions* et en exécutèrent les commandements de bonne foi, à partir de l'accord conclu, « le lundi après la fête de saint Luc de l'an du Seigneur 1258 ».

A cette époque eut lieu le premier pèlerinage de Louis IX au mont Saint-Michel. Le roi revenait de la croisade « et se croyait coupable parce qu'il avait été malheureux (2) » ; il voulut mettre la pénitence des crimes qu'il n'avait pas commis sous la protection de saint Michel envers qui sa mère, filleule d'un gardien « du bouclier et de l'épée », lui avait inspiré une profonde dévotion. En outre, il avait trouvé parmi les chevaliers venus du pays de l'archange les meilleurs soldats de sa première croisade, et c'était Gaucher de Châtillon, comte de Mortain, qui avait défendu pendant trois heures la maison de Sarmosat où Louis avait réfugié sa maladie pendant la retraite de Damiette.

En outre encore, ce roi qui « portait en son âme un pur idéal de paix, de justice et de charité (3) » et qui disait de lui-même, père du peuple, héros et saint : « hélas! toute la chrétienté est tombée par moi dans l'opprobre et la confusion (4) », cet esprit si haut, ce cœur si près de Dieu devait pressentir mieux et plus tôt que tous les autres le dessein de Dieu sur la France.

(1) Mss. d'Avr., n° 214.
(2) *Hist. de Fr.*, Henri Martin, t. IV, p. 512
(3) *Id. ibid.*
(4) Michelet, III, p. 156.

De ceci peut-être faut-il voir une preuve dans la destination que saint Louis donna à son aumône, quand il vint s'agenouiller au sanctuaire du mont. Il était bien pauvre, et pourtant il déposa une somme d'argent au pied de l'autel POUR LES FORTIFICATIONS DE LA PLACE (1). Nous allons arriver si vite désormais au moment où la France aura besoin de saint Michel comme bouclier et comme épée, que ce soin de fortifier en pleine paix européenne la maison de l'archange paraîtra providentiel.

Lors du second pèlerinage de saint Louis sous le successeur de Richard Turstin, Nicolas Alexandre, on avait acheté déjà des pierres de taille avec l'aumône royale, car l'enceinte crénelée qui couvre la Merveille au nord et la tour Morillon offrent tous les caractères de cette époque.

On était en 1264; la splendeur de ce règne traversé par de si dures épreuves était à son apogée; les lettres et les arts, développés comme par enchantement, fleurissaient la couronne que le saint roi eût voulu être d'épines. L'architecture prenait un essor... Mais écoutez plutôt ce que Michelet, en un de ses bons jours, chantait sur ce joyau de l'art au treizième siècle : la Sainte-Chapelle du Palais : « Pieuses larmes, mystiques extases, mystères de l'amour divin, tout cela est dans la merveilleuse petite église de saint Louis,... un monde de religion et de poésie, tout un orient chrétien (2)... »

Eh bien! l'avez-vous remarqué? sur la Sainte-Chapelle de Paris, au poinçon du chevet, la statue de saint Michel plane, bénissant d'une main, plongeant de l'autre le pied de la croix dans la gueule du dragon, ainsi que le proclame l'Eglise dans l'office même consacré à l'archange (3).

Sed explicat victor crucem
Michael salutis signifer...

Et je veux le dire ici pour le répéter sans doute encore plus d'une fois par la suite : si je ne donne pas à chaque page les preuves du patronage de saint Michel sur la France, c'est que ces preuves se trouvent partout, dans les monuments, dans les images, dans les monnaies encore bien plus que dans les livres. Paris fabriquait de

(1) Collect. d'André Duchesne, p. 1009
(2) T. III, p. 192.
(3) Hymn. ad vesp., ad diem 29 sept.

ces preuves en quantité (1). Rennes aussi (2) et Rouen, sans parler du mont Saint-Michel lui-même (3). Ces preuves sont comme une voix de la tradition française que l'incrédulité n'a jamais pu étouffer.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les gloires du grand siècle de saint Louis; mais on peut bien faire remarquer que ce dévot, affolé d'amour pour le Cœur de Jésus, ce pieux enfant, tout éperdu de divine tendresse, fit fleurir en notre terre de France la richesse des moissons de l'esprit avec une abondance jusqu'à lui inconnue. Il eut Villehardouin, un des pères de notre belle langue; Joinville, qui en avait deviné la finesse et le génie; Guillaume de Lorris, l'épique troubadour; il eut surtout les moines mendiants, si grands dans leur guerre sainte contre l'Université, à peine née et déjà païenne. « Depuis Abélard et saint Bernard, dit M. Henri Martin (4), on n'avait rien vu de comparable au mouvement intellectuel qui jaillit de ces ardents foyers... Deux hommes de génie,.. le dominicain Thomas d'Aquin et le franciscain Bonaventure semblèrent se partager les deux grands éléments de l'âme humaine, le sentiment et l'intelligence... »

Quant à saint Louis lui-même, l'historien libre penseur ajoute après avoir cité quelques chères bonnes lignes de Joinville : « Il fut, (5) dans sa vie publique, le roi juste de l'Ecriture, dans sa vie privée, le chevalier ascète, le héros chrétien, tel que l'avaient rêvé les romanciers du Saint-Graal... »

Saint Louis, à son second pèlerinage, trouva les sables encombrés de pieux voyageurs accourant gagner les indulgences données par le souverain pontife à ceux qui, « confessés et communiés, » apportaient leur obole à la réfection de la croix des Grèves. Cette croix du miracle, nous nous en souvenons, servait de phare au milieu de la dangereuse traversée où la multitude des pèlerins avait grand besoin d'être guidée, si nous en croyons les chroniques montoises. D. Le Roy cite en effet « beaucoup de pauvres des deux sexes, submergés dans la mer » en 1249, « vingt d'entre eux *seulement* purent être

(1) Voir la *collection* des plombs historiés trouvés dans la Seine, Arthur Forgeais.

(2) *Notice sur les monnaies et antiquités trouvées dans l'ancien lit de la Vilaine, à Rennes*, par Toulmouche, passim.

(3) *Catal. du ministère de l'Inst. publ.* (Exposition univ. de 1878), t. II, 2e fasc., p. 13. — Voy. aussi D. Huynes, t. I, p. 119-123.

(4) P. 518 et 525.

(5) P. 530.

retrouvés et enterrés (1). » En 1256, « douze noyés dans le lit de la Sée ; en 1259, treize pèlerins, au Mont, plus quatre, trouvés dans les grèves. » Un autre manuscrit s'émerveille de voir Satan prodiguer « tant de maux et tant de morts » aux pèlerins sans réussir à en diminuer le nombre.

Peu après avoir quitté le Mont Saint-Michel où il laissa des marques de sa munificence, saint Louis partit pour le voyage d'où il ne devait pas revenir. Dans sa première croisade, il avait failli périr sur les plages de l'Egypte, dans la seconde il trouva la mort près des ruines de Carthage. Au dernier moment, il appela ses enfants et dit à sa fille en la baisant : « *Chère fille, la mesure par laquelle nous devons Dieu aimer, est aimer le sans mesure* (2). »

Puis il se tourna vers Philippe, héritier de la couronne de France et lui dit :

— « Beau fils... Aie le cœur doux aux pauvres. Garde-toi de trop grand' convoitise, et ne boute pas trop grand's tailles sur ton peuple, si ce n'est pas nécessité, pour ton royaume défendre... Garde-toi d'émouvoir guerre contre homme chrétien, sans grand conseil et nécessité... Et te supplie mon enfant, que tu aies de moi souvenance, ainsi que de ma pauvre âme ;... et je te donne toute bénédiction que jamais père puisse donner à son enfant... »

« Voilà de belles et touchantes paroles, ajoute Michelet. Il est difficile de les lire sans être ému ! »

Louis XVI aussi, mourant au milieu de douleurs bien plus profondes, prononça des paroles touchantes et belles en se séparant de sa famille qui restait en proie aux bourreaux, et il lui fut dit : « FILS DE SAINT LOUIS, montez au ciel. »

La France a souvent et cruellement tenté Dieu ; le plateau de la balance où sont nos crimes est lourd jusqu'à épouvanter l'espérance même, mais le *Credo* proclame la communion des saints parmi ses articles peu nombreux qui sont la base certaine de la foi catholique et saint Michel, notre défenseur qui tient justement la balance des âmes a pu placer dans l'autre plateau, dans celui où est la réparation un riche trésor de suffrages : nous vivons encore du martyre de nos saints rois, quoique d'autres rois aient écrasé le trône sous la pesanteur de leur indignité.

(1) Mss. de D. Thomas Le Roy, collection de M. V. Jacques, p. 102.
(2) *Hist. de France*, par Henri Martin, t. IV, p. 582-583 et *Hist. de France* par Michelet, t. III, p. 195.

II

La dernière parole de Louis IX fut sans doute le nom de saint Michel, car le nom de saint Michel fut la première parole de son fils, prenant la couronne royale sur cet oreiller qui avait la peste et la posant d'une main que la mort contagieuse faisait trembler sur son jeune front, déjà incliné comme celui d'un vieillard. Philippe le Hardi promit un pèlerinage à saint Michel s'il échappait à la peste, il y échappa et accomplit son vœu en 1271 (1), c'est-à-dire presque aussitôt après son retour quasi miraculeux.

Et le bon abbé règnant, Nicolas Alexandre, « qui n'a point d'histoire, » dit un manuscrit, sembla choisir ce moment pour rendre l'âme. La providence illustre ainsi parfois de grandes dates la vie des très humbles : Nicolas Alexandre avait eu saint Louis à sa naissance comme abbé; il eut le fils de saint Louis à ses funérailles.

Sa prélature fut une ère de piété pour l'abbaye; son successeur, Nicolas Fanegot, (2) et non Famigot comme beaucoup l'écrivent, continua ce saint temps où les moines de Saint-Michel semblent n'avoir eu d'autre œuvre que le *laus perennis*, le cantique perpétuel qui est leur vrai travail d'ordre, puisqu'ils prient ainsi pour le monde qui ne prie pas, et labourent dans leur solitude féconde, le champ d'expiation et de bénédiction. Il y eut sous ces deux prélatures, mais principalement du temps d'Alexandre toute une série de faits singuliers rapportés longuement par D. Huynes (3) et qui paraissent appartenir à la catégorie des phénomènes d'électricité populairement connus sous le nom de *feu Saint-Elme*.

Ranulphe du Bourgey (4) fut le successeur de Fanegot et eut lui-même pour héritier élu Jean le Faë. Ces trois abbés, qui régnèrent de 1271 à 1298, n'ont pas beaucoup plus d'histoire que Nicolas Alexandre. Ils furent pieux et firent prospérer la piété : c'est tout ce que saint Michel demande à ses serviteurs. Il garde pour lui-même l'histoire, celle qui apparaît aux yeux des hommes et celle qui se poursuit en dehors de la portée de nos regards dans le secret de Dieu.

(1) Collect. d'André Duchesne, p. 1004.
(2) Mss. Bib. d'Av., n° 159.
(3) T. I, p. 95-97.
(4) *Gall. Christ.*, t. XI, col. 523.

D'ailleurs chaque jour nous rapproche de plus en plus du moment où l'histoire du sanctuaire de l'Archange devient l'histoire même de la France.

Sous Jean le Faë, le roi qui était Philippe le Bel de peu généreuse mémoire octroya à l'abbaye le droit « de pêcher esturgeons et autres poissons royaux dans les seigneuries de Genets et de Bricqueville » (1), et l'archidiacre d'Avranches, « voulant permettre aux religieux de suivre les cours savants etablis à Paris » (2), leur assura un logis et des rentes, pour que le moine choisi par l'abbé pût vivre en ce grand centre des lumières. Ici le simple prêtre était plus magnifique que le roi.

Guillaume du Château, élu en 1299, était du monastère, *e gremio*, selon l'expression du *Gallia christiana*, comme tous les derniers abbés, obscurs par eux mêmes, mais qui portèrent la vie intérieure de la communauté à un si haut point de véritable mérite monastique. Nous avons trouvé la curieuse formule de son serment d'investiture et nous la donnons ici pour montrer dans quelle équitable mesure les droits de l'autorité et ceux de l'obéissance étaient contre-balancés :

« Moi, frère Guillaume, par la grâce de Dieu abbé etc...., je jure sur les saints Evangiles d'observer et de garder les coutumes de ce monastère approuvées, louables, licites, raisonnables et honnêtes, à la condition pourtant que s'il était besoin d'y corriger, modifier, ou tempérer quelque chose, corrections, modifications ou tempéraments ne se feraient qu'avec l'arbitrage des religieux senieurs, du prieur, du sous-prieur et de l'infirmier (3)... »

Sous sa prélature eut lieu le cinquième grand incendie et peut-être le plus considérable, si l'on s'en rapporte à D. Le Roy qui dit (4) :

« L'an 1300, le treizième jour de juillet, le fouldre tomba du ciel sur le clocher de l'église de ce Mont et le ruina entièrement. Toutes les cloches furent fondues et le métail découla de part et d'autre. Les toicts de l'église, du dortoir et de plusieurs autres logis furent bruslés, les tisons ardents, tombants dans la ville, reduisirent pareillement une grande partie des maisons en cendres... »

D. De Camps, déplorant cette nouvelle victoire de l'enfer ajoute avec quelque découragement (5) : « Il sembloit qu'on ne devoit plus

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 238-239.
(2) *Ibid.*, p. 243.
(3) Mss. d'Avr., n° 214.
(4) *Cur. Rech.*, t. II, p. 247-248.
(5) Mss. d'Avr., n° 203.

penser à rebastir si magnifiquement le monastère... et que c'étoit un signe manifeste que Dieu n'agréoit pas ces superbes édifices... »

Mais Guillaume pensa tout autrement. Véritable serviteur de saint Michel, il comprit que son premier devoir était de ne point laisser à terre les murs de la maison angélique et recommença vaillamment l'œuvre de ses devanciers; il y a une touchante grandeur da nse travail de Pénélope continué avec une si étonnante patience qui nous a conservé en définitive le plus beau monument de l'art catholique.

Guillaume eut une aide puissante, et, on peut le dire, inespérée, eu égard au caractère du roi. Philippe le Bel qui souffleta le pape Boniface VIII sur la joue de son légat Colonna, au moment même où le Saint-Père venait de canoniser Louis IX, son aïeul, Philippe le Bel qui mania la richesse nationale avec si peu d'honnêteté que le nom de *faux monnayeur* lui fut donné de son temps et lui est resté dans un coin de l'histoire, fut affecté profondément par le désastre du sanctuaire de la France. C'est ici comme une répétition de l'émoi inattendu, ressenti par Philippe Auguste dans une conjoncture pareille, et l'on peut dire qu'à dater de la victoire de Bouvines il y eut au Louvre un vent prophétique, puisque nos rois, ceux-là même qui regimbaient sous la juste main de l'Eglise, semblaient comprendre qu'un intérêt supérieur rattachait leur couronne au diadème de saint Michel.

Le vent qui venait de la montagne angélique parlait vaguement peut-être, mais il parlait du dessein de Dieu. Et si l'on considère l'étonnante extension prise par les pèlerinages à cette époque, on peut dire que les peuples comprenaient la parole qui était portée dans le vent, encore mieux que les princes.

« L'an 1311, dit Thomas le Roy, Philippe le Bel (1) vint icy... Il ne se peut expliquer avec combien de sentiment et de ferveur d'esprit il répandoit en ce saint lieu son cœur à nostre bon Dieu (suit l'énumération de ses dons entre lesquels se trouvait une « grande partie » de la Vraie Croix.)... Item, non content de tous ces beaux presents tous sacrez et spirituels, il fit une offrande sur l'autel du saint Archange de douze cents ducats d'or... »

Des manuscrits du Mont, aujourd'hui perdus (2), racontaient qu'avec une partie de cette offrande vraiment royale les religieux

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 253.
(2) D. Huynes, t. II, p. 14, note.

firent faire une statue de saint Michel en bois lamée *d'or ducat*. Nous aurons occasion de reparler de cette statue destinée à jouer un grand rôle.

Guillaume du Château, saint religieux, homme modeste, entendait comme Philippe le Bel, et plus clairement que lui peut-être, les menaces, les promesses qui étaient dans l'air. Il ne se borna pas en effet à refaire les logis de l'abbaye détruits par le feu, M. E. Corroyer lui attribue une partie des remparts vers le sud (1), travail tout nouveau et qu'il activa avec un grand zèle comme si la terrible « guerre de cent ans » lui eut été annoncée avant tous autres, au fond de sa paisible retraite.

Le monastère n'en jouissait pas moins d'une tranquillité complète ; on en pourra juger par ce fait que la porte de la place n'avait qu'un seul gardien, Pierre de Toufou (1) qui recevait par jour « deux pains et une quarte de vin de Brion ». A la fin de l'année, il touchait vingt-cinq sols en monnaie courante.

Cette tranquillité continua sous Jean de la Porte qui succéda à Guillaume en 1314 et dont la prélature eut de l'importance à tous les points de vue. Le procès verbal (encore inédit) de son élection (2) fera revivre pour le lecteur les usages de ces temps ; nous en traduisons les principaux passages :

« L'an du Seigneur MCCCXIV, le lundi qui suivait la fête de saint Luc, les moines se réunirent en chapitre, et il fut décidé que la voie du *compromis* serait adoptée. Deux religieux désignés en choisirent donc à leur tour cinq autres, et ces sept devaient désigner le plus convenable (3) d'entre eux ou des autres. Deux chandelles avaient été allumées dont l'une fut portée au réfectoire par les sept, tandis que l'autre restait au chapitre avec le convent. Alors on invoqua les lumières de l'Esprit-Saint. Bientôt Jean de la Porte, prieur du défunt abbé, fut engagé à se retirer : c'était lui que d'un accord unanime on voulait nommer pasteur... »

Jusqu'ici, du dixième au quatorzième siècle nous avons trois figures d'abbés sortant au-dessus du commun niveau : saint Michel ne les prodigue pas. C'est Hildebert, l'abbé des ducs franco-normands, un créateur : il sème ; c'est Robert de Thorigny, l'abbé des rois normands-anglais, un diplomate : il conserve ; c'est Jourdain le

(1) P. 241 et suiv.
(2) Mss. d'Av., n. 211.
(3) *Utiliorem de ipsis vel de aliis.*

calomnié, l'abbé des rois de France, un acheveur : il a trouvé le sauvageon de granit tout venu, il le greffe et le fait fleurir.

La quatrième figure, Jean de la Porte, est plus difficile à caractériser parce qu'elle vaut surtout par la gravité même de sa fonction qui sied exactement à la piété de sa vie ; il est grand parce qu'il tient bien sa place et supporte dignement son fardeau.

On a trop donné peut-être à Robert de Thorigny ; les historiens qui vont se copiant les uns les autres et croient rajeunir un fait en le traçant d'une autre écriture, n'ont pas assez donné à Jean de la Porte, ou du moins ils n'ont pas suffisamment mis en lumière ce qui est sa valeur et son originalité. Cette vertu propre, c'est qu'il ne fut l'homme d'aucun duc ni d'aucun roi, mais l'homme de saint Michel même, et l'énorme crédit que le quatorzième siècle lui accorda vient de là.

Aussi passerons-nous rapidement sur son administration très habile qui ressuscite les prieurés micheliens d'outre-Manche, tout en donnant aux prieurés et fiefs français des plus values considérables ; ce qu'il nous est intéressant de dire c'est que Jean de la Porte, sans écrire aucun livre retentissant, sans se mêler à aucune négociation publique, sans ajouter rien de notable aux constructions, sans sortir en un mot de sa très pieuse cellule attira d'une façon extraordinaire l'attention des têtes couronnées qui voulurent avoir près de lui des avocats permanents, presque des ambassadeurs.

Les rois Anglais, les rois et les reines de France luttaient envers lui de caresses. Ils flairaient au vent l'odeur du grand péril qui approchait et ils se disputaient L'ÉPÉE DE SAINT MICHEL. C'est Louis X le Hutin, qui comble de bienfaits le monastère (1315) ; c'est Edouard III, plus adroit, qui donne aussi, mais qui introduit au Mont *un de ses propres clercs ;* c'est, en 1318, la reine Jeanne, femme de Philippe le Long, qui suit ce bon exemple et supplie qu'on admette comme religieux son serviteur Guillemin de Govez. Et comme on lui accorde sa demande, la reine se rend au Mont pour témoigner sa reconnaissance et laisse sur l'autel à son départ *huit draps d'or de Turquie* (1).

Il n'y eut pas jusqu'au duc de Bretagne qui, trop petit pour avoir un profès, ne demanda un humble coin pour un novice (2). Chacun

(1) *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie.* — Paris, 1874, in-8°, p. 18.
(2) Mss. de Thomas Le Roy, p. 131.

voulait avoir une voix le plus près possible de l'oreille de l'archange. Toute créature vivante cherche un abri aux approches de la tempête. C'était l'approche de la guerre de cent ans. Dom Huynes (1) rapporte un tout mince événement assez curieux, mais qui a sa réelle importance à la veille de la bataille.

En 1324, Guillaume de Merle, capitaine des ports et frontières de Normandie, s'avisa d'envoyer un soldat et cinq serviteurs pour garder le Mont sous l'obéissance du roi, « comme si les abbez n'eussent pas aussy bien continuez de la garder sans reproche comme ils avoyent fait jusques alors. »

Jean de la Porte ne mit point dehors ce soldat français, mais il en appela au roi Charles IV qui nomma des juges et Guillaume de Merle fut tancé par sentence confirmée en 1334 sous Philippe V.

Des écrivains ont dit, en parlant de cette aventure, que ce fut une *contrariété* pour Jean de la Porte; je crois qu'ils se trompent : d'abord, il eut gain de cause dans le débat, ensuite au-dessus du débat la main de saint Michel se montre : saint Michel était ici chez lui, il y voulait rester maître et prétendait que l'aide miraculeuse qu'il allait apporter au peuple choisi de Dieu fût libre autant qu'elle devait être souveraine.

III

Il est impossible ici de ne pas toucher autrement qu'en passant à ce débordement de pèlerinages que toutes les provinces de la France déversèrent sur nos grèves pendant la prélature de Jean de la Porte. A aucune époque, rien de comparable ne s'était produit : il y eut des famines sur les côtes normandes et bretonnes où ces nuées de vivantes inquiétudes, d'aspirations et de ferveurs se renouvelaient incessamment. C'était bien la fièvre de la guerre imminente et les peuples venaient à l'épée de Dieu comme les rois, mais c'était aussi la fièvre du renouveau parce qu'une saison de l'histoire avait pris fin et qu'une autre commençait.

Michelet que Dieu a tant appelé et qui voit parfois les choses d'un œil surnaturel a dit de saint Louis (2) « que le moyen âge ayant donné en lui sa fleur et son fruit », avec lui le moyen âge devait mourir.

(1) T. II, p. 90 et suiv.
(2) T. III, p. 122.

« En Philippe le Bel, ajoute-il, commencent les temps modernes. » C'est la vérité même, mais la routine continue de pousser le moyen âge jusqu'à la fin de la guerre de cent ans, pour prêter quelque apparence à cet ambitieux nom de Renaissance dont on a affublé la saison du doute philosophique, de l'étouffement des originalités nationales et du retour à l'imitation servile de l'antiquité. Selon ce calcul entêté Jeanne d'Arc vint en hiver, à l'agonie de l'année, et volontiers la libre pensée montre-t-elle ce tibubant apostat, Luther, comme la plus belle fleur de son printemps prolongé.

Le quatorzième siècle apparaît avec tous les caractères douloureux de la naissance. Il souffrait mais il croyait, ce qui est la jeunesse, et « il levait ses yeux vers la Montagne d'où vient le secours » (1). Une dévotion immense pressait le sanctuaire de Saint-Michel, et la France surtout, qui était le peuple de Dieu et qui se sentait sous la garde de l'archange, tendait vers son autel des millions de bras en le suppliant de ne point « sommeiller ni dormir » (2).

On ne sait comment qualifier les essais de comparaison ou même de confusion que les écrivains du scepticisme ont essayé d'établir entre la paisible multitude des pèlerins montois et la cohue sanglante des *Pastoureaux* ameutée pendant la captivité de Louis IX à Damiette : s'il y a une ressemblance, c'est celle que saint Augustin prête à l'enfer vis-à-vis du ciel, quand il nomme Satan *simius Dei;* le « singe de Dieu» , et Victor Hugo, qualifiant avec tant de juste indignation Voltaire « ce singe de génie », avait bien lu saint Augustin. Le *singe de Dieu* et ceux qui le servent savent malheureusement, depuis le premier jour, que l'homme est friand de mensonge autant qu'il répugne à la vérité.

Il n'y a aucune espèce de rapport entre les pèlerins, soit enfants, soit adultes, du mont Saint Michel et les premiers *Pastoureaux* sur lesquels M. Henri Martin a écrit une page d'allure assez romanesque, que j'analyse, ne pouvant la citer en entière (3).

Cet historien, membre de l'Académie et peu suspect de partialité en faveur du catholicisme, nous montre un vieil homme à longue barbe, *dont le but est resté un mystère*, errant dans les campagnes, où il prêche, « sans l'autorisation du pape ni le patronage d'aucun

(1) Ps. XX, v. 1.
(2) *Ibid*, v. IV : *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israel.*
(3) T. IV, p. 491 et suiv.

prélat », en latin, en français, en allemand, selon les lieux avec une égale facilité.

Que prêche t-il? Une prétendue mission qu'il a reçue directement de la Vierge pour assembler les pasteurs de brebis et délivrer avec leur aide la terre sainte, ce que n'a pu faire le roi Louis. Ce vieil homme n'ouvrait jamais sa main droite, dans la quelle, selon son affirmation était un vélin contenant les instructions *autographes* de la sainte Vierge. Il s'appelait lui-même le MAITRE. Les gens de la campagne, séduits par le mystère qui l'entourait, le suivirent au nombre de plus de cent mille et commirent bientôt, comme toute multitude qui n'a ni pain ni frein, d'épouvantables atrocités.

Leur principal étendard portait l'agneau; sur d'autres était figurée l'apparition de la Vierge au *Maître*, qui fit de l'eau bénite à Paris et y prêcha la mitre en tête avant d'y « tuer tous les clercs » (un clérical d'étrange espèce!).

Enfin, à Bourges, on aposta parmi le peuple un « bourreau » qui frappa de sa hache la tête du Maître et « lui fit sauter la cervelle », ce qui fut la fin.

Où est dans tout cela saint Michel? M. Henri Martin ne l'y voit certes pas, il dit au contraire que « cet homme venu de Hongrie » était peut-être « un chef de Manichéens, un *Bulgare* qui avait tenté de venger ses frères et sa religion en soulevant le peuple contre le clergé catholique (1) »...

Mathieu Paris, au dix-septième siècle, avait cherché un rapprochement entre nos jeunes pèlerins du Mont et ces armées d'enfants qui périrent sous Philippe-Auguste, en marchant à la délivrance du saint Tombeau. « En 1213 (2), dit-il, un enfant, suscité par l'ennemi du genre humain, se donna pour envoyé du Seigneur. » Et il raconte les malheurs de la dérisoire croisade; mais qu'y a-t-il de commun entre ce rêve impossible et les heureux voyages des petits qui arrivèrent sains et saufs dans la basilique pour forcer l'intervention de l'Archange?

C'était une éloquence irrésistible assurément, et c'était une chose de ferveur suprême que la France chrétienne, envoyant « à la grande heure », non seulement ses hommes robustes et ses femmes dans la force de l'âge, mais encore ses infirmes, ses pauvres, ses vieillards et jusqu'à ses *parvuli* implorer la ressource d'en haut.

(1) *Id., ibid.*
(2) *Historia major.*, p. 168-169.

Le pape Jean XXII pensait ainsi (1) puisqu'il octroya une bulle pour favoriser ces pèlerinages magnifiques qui renouvelèrent l'abondance des miracles comme aux jours mêmes de la fondation du sanctuaire (2).

Voici comment parle à ce sujet D. Huynes (3), qui prononce aussi le nom de *Pastoureaux :* « Une innombrable multitude de petits enfants vinrent en cette église de divers pays lointains... Plusieurs assuroient qu'ils avoient entendu des voix célestes disant : Va au *mont Saint-Michel*. Aussitôt ils s'estoient mis en chemin sans dire adieu à personne... Un prestre voyant tous ses parroissiens espris de ce desir si subit, tascha de les faire attendre quelque peu... mais perdant sa peine, il s'achemina vers son logis... où il n'estoit encore arrivé, qu'il rebroussa chemin et vint visiter cette église avec eux »...

Ainsi firent tous ceux qui essayèrent d'endiguer la violence de ce flux dont aucune autre manifestation humaine ne saurait donner une idée : ne pouvant arrêter le courant, ils le suivirent.

L'année 1333 fut la plus féconde en pèlerinages et en miracles et la date en resta si célèbre qu'on la consacra au moyen de ces rimes qui ont gardé aux enfants pèlerins leur innocent nom de pastoureaux.

Une M seule, comme semble,
Trois C, trois X, trois I ensemble,
Le temps que ces pastoureaux vindrent
Au Mont-Saint-Michiel nous aprindrent.
En l'an MCCCXXXIII
A saint Michiel sa grant fiance
Fist venir au mont grantentois
De pastoreaus grant habundance
En saint Michiel avoient fiance
Qui leur a donné alegeance (4).

Un des manuscrits que nous avons cités, après le détail donné de très grandes et nombreuses grâces laisse voir que son auteur n'ignorait ni les motifs ni la signification de ces immenses mouvements populaires : c'était, dit-il le « vœu de la France ».

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 260.
(2) V. les mss. nº 210, 211, 212 (Bib. d'Avr.)
(3) T. I, p. 102-103.
(4) Vers cités par M. Léop. Delisle dans son travail sur les *Pèlerinages d'enfants au mont Saint-Michel, Mémoires* de la Soc. des antiq. de Normandie, t. XVII, p. 388 et suiv.

En effet les puissants étaient venus et n'avaient point suffi ; les petits à leur tour se précipitaient offrant la réparation inestimable qui, selon le Psalmiste, monte de la bouche des enfants à la mamelle (1).

Jean de la Porte disait de lui-même qu'il n'était rien, sinon un reflet, mais ce reflet valait une gloire. A sa mort arrivée le 14 avril 1335, des honneurs exceptionnels lui furent rendus et son mausolée, le plus beau de ceux qu'on ait trouvés au Mont, fut élevé dans la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste qu'il avait fait bâtir. Sur ce tombeau était sa statue ; une épitaphe en huit vers latins, trois hexamètres, deux pentamètres et encore deux hexamètres, décorait la table de pierre. Son écusson abbatial singulièrement expressif : *d'azur à l'agneau d'argent, tenant un labarum de gueules à la croix d'argent*, brillait aux vitraux comme il pendait aux voûtes.

Les petits pastoureaux de l'Agneau ne savaient pas ce que c'était que le Labarum, cette oriflamme dont la France allait avoir un si grand besoin, mais ils venaient la chercher de confiance, et Jean de la Porte mourait grand, rien que pour avoir été l'hôte de ces dévotions providentielles et le gardien du sanctuaire qui était véritablement en ces jours la BASILIQUE DE NOTRE VOEU NATIONAL.

(1) Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem, ps. VIII, v. 3.

LIVRE III

LES SIÈGES

CHAPITRE PREMIER

a guerre de Cent-Ans. La lutte supérieure à nous; les rois et les peuples se précipitent vers saint Michel. Les monnaies. L'abbé-Capitaine et Duguesclin. Tiphaine-la-Fée. Pierre Le Roy. L'enceinte achevée attend les Anglais.

I

Le précédent livre « Les Moines », dont nous venons d'écrire la lernière page contient cinq siècles de l'histoire du Mont Saint-Michel. Nous entamons le livre « Les Sièges », non point que les moines aient déserté leur poste au chœur dans le sanctuaire où le *laus perennis* retentit toujours, mais parce qu'un autre soin va s'ajouter pour eux au devoir du cantique perpétuel. Leur œuvre matérielle est parfaite; ils ont ajouté d'année en année l'audacieux à l'impossible pour faire à leur montagne un vêtement complet de merveilles, cette période de création a pris fin; désormais saint Michel habite la splendeur de sa maison achevée.

La guerre commence qui va durer plus d'un siècle; saint Michel, en dernier lieu a employé ses paisibles soldats à élever autour de son roc une ceinture de murailles; il est là, gardé par le *péril de la mer*, et les murs qui le défendent ne l'emprisonnent point, car il a ses ailes. Il est armé, comment? Il a le bouclier et l'épée d'enfant qui servirent autrefois à combattre et à vaincre le monstrueux ennemi. Pourquoi ces jouets?

Souvenons-nous de l'ambassade mystérieuse qui les apporta enveloppés dans l'énigme, dès les jours de saint Aubert. Avec ces jouets formidables la force de saint Michel avait terrassé le dragon, figure du paganisme, comme elle s'était servie de l'orteil débile d'un nouveau-né, le petit Bain, pour précipiter en bas de la montagne les deux énormes roches païennes que nul robuste effort ne pouvait ébranler.

Le miracle permanent de ce mont, point perdu dans l'espace l'extrême frontière de la France, et qui fut le palladium de France, semble être *la force de la faiblesse*. Saint Michel va bientôt avoir une faiblesse prédestinée à armer une femme, une jeune fille Il lui faut un fer léger, mais irrésistible. Il a les jouets miraculeux Il gardera le bouclier pour couvrir sa maison que jamais cohort ennemie n'envahira, et il donnera à Jeanne d'Arc cette épée qu'un vierge peut aisément soulever.

Et viendra un instant de suprême agonie où il n'y aura plus qu deux gouttes de sang chaud dans tout le grand corps de la France une au Mont; une à Orléans. Et alors, le dernier battement de ce qui est encore le cœur de la France palpitera sous le bouclier de l'Archange et derrière l'épée de Jeanne d'Arc, ceinte à son flanc par l'Archange.

Bossuet a parlé avec magnificence de « ce long enchaînemen des causes qui font et défont les empires ». En présentant d'une façon toute nouvelle les annales de l'abbaye de Saint-Michel nous avons tâché de ne point trop négliger les faits locaux, mais il nous a été impossible de donner comme nos honorables devanciers une importance très grande aux choses de l'économie administrative et de dresser, prélature par prélature, l'inventaire des biens de la communauté. Un pareil point de vue peut être intéressant; ce n'est pas le nôtre.

Pour nous la noble et opulente abbaye vaut surtout par le rôle qu'elle joue dans le drame de nos destinées nationales, rôle qui n'a jamais été estimé à sa réelle importance.

Il est dans mon projet de suivre plus tard et successivement deux autres sillons lumineux à travers les âges et de rendre sensibles tour à tour par le témoignage des historiens les moins suspects de partialité en faveur de Dieu deux autres patronages célestes : celui de la Vierge mère de Jésus, celui du Sacré-Cœur de Jésus, dont l'aide suprême venant tard, à l'heure des terribles nécessités, domine déjà les deux autres et ouvre l'ère des glorieux et laborieux dénouements.

Si je n'eusse pas craint de produire une œuvre en apparence difforme, j'aurais résumé en quelques pages les commencements du mont Saint-Michel pour arriver d'un bond à ce quatorzième siècle qui vit flamboyer l'épée de l'ange de la patrie; mais il est bon que ces choses surnaturelles soient dites naturellement et viennent dans

ur ordre logique, selon que la Providence les permit ou les ordonna.

Nous y sommes : à partir des premiers jours de la guerre de Cent-ıs et le mont Saint-Michel avant même d'être assiégé, est déjà la tadelle de la France.

Voici, pour répéter la grande expression de Bossuet, le long en-ıaînement des causes de cette guerre, ou du moins des principales, r on les pourrait nombrer par douzaines : C'était d'abord la fata-é géographique. Avant le déplacement tout moderne qui a versé centre de la puissance européenne à l'est et au nord, la France l'Angleterre ne pouvaient pas ne point être ennemies; c'était ısuite la conquête de Guillaume qui avait donné aux rois de France es vassaux plus puissants qu'eux-mêmes. Il y avait en outre le ivorce d'Aliénor enlevant à Louis VII la Guyenne pour la porter à Anglais, l'assassinat d'Arthur de Bretagne qui avait mis Jean sans erre hors de ses possessions françaises, et enfin la victoire de Bou-ines que l'Angleterre ne pardonna jamais.

Le motif actuel et immédiat fut l'avénement de Philippe de Valois ui était seulement le neveu de Philippe IV, à l'exclusion d'Edouard III, etit-fils du même roi par les femmes, ce à quoi il faut joindre la ahison de Robert d'Artois, beau-frère du Valois et la guerre de uccession de Bretagne où Français et Anglais embrassèrent des artis opposés.

La guerre de Cent-Ans qui dura par le fait cent vingt-cinq ans, e 1328 à 1453, usa cinq rois de France : Philippe VI, Jean le Bon, Charles V, Charles VI, Charles VII; un sage et quatre chevaliers, as un grand capitaine. Ils mirent en ligne de bataille le ban et arrière-ban féodaux, plus des masses considérables de mercenaires enus de partout, mais principalement d'Italie.

Les Anglais avaient moins de lances et plus de soldats. Ils ont oujours possédé cette science extraordinaire de se faire défendre par les gens qu'ils persécutent. De nos jours leurs lointaines armées narchandes sont faites d'Irlandais et d'Ecossais; ils paient très-chers e sang des hommes, et ceux qu'ils ont affamés viennent sous leur drapeau pour y mourir au moins abondamment repus : c'est un grand peuple, en définitive, et qui sait tout acheter.

Les Anglais avaient alors leur fameuse infanterie galloise, unique au monde et toute faite de ces étranges héros, lions domptés, qui mangeaient dans la main des assassins de leurs pères. A ce fond celtique entêté, vivante muraille de fer qui arrêtait les chevaliers

comme le sable des dunes brise la puissance de la mer, s'ajoutaient les énormes levées de fantassins faites en Flandre et jusqu'en Allemagne.

Le système de la guerre se transformait, le calcul mécanique prenait à bas bruit la place de la vaillance et c'était déjà l'embryon du PROGRÈS, l'aurore hésitante de ces prodigieuses et froides tueries où notre siècle, enfin mathématisé tout à fait, oppose machines à machines et broie des millions d'hommes qui ne se sont ni touchés ni même vus.

Au contraire de nos rois de France, les rois anglais d'alors savaient leur métier d'industriels armés; par frayeur peut-être de ce naïf et brillant tournoi qui était la bataille du temps, ils inventaient la stratégie qui met les princes à l'abri derrière le peuple.

Ils se nommaient Edouard III et le prince Noir, Richard II, Henri IV, Henri V qui tua Jeanne d'Arc. Henri VI qui fut sacré roi de France à Notre-Dame de Paris. C'étaient des hommes *avancés* pour l'époque, puisqu'ils haïssaient la lance. Ils prirent à nos rois leur France ville à ville et province à province; la lance fut brisée du Nord au Midi et de l'Occident à l'Orient, la lance avec la France à Crécy, à Poitiers, à Azincourt; Jean tomba sur un monceau d'Anglais morts et mourût, ce preux de la lance, captif de son antique loyauté. Il y eut des déchirements, des trahisons, des défaillances la patrie râla, le trône devint fou, pollué par des reines (1) « infâme entre les infâmes »; nous eûmes, on peut le dire, les sinistres convulsions, les « affres » de la dernière heure d'un peuple et nous ne succombâmes point.

L'incrédulité même des historiens qui se vantent de passer au-dessus de Dieu dans leurs récits tremble d'attendrissement en racontant ce long miracle. Saint Michel aussi tient une lance qui est la croix aiguisée, et il restait encore à opérer des *gestes de Dieu par les Francs*.

Saint Michel nous « défendait dans le combat »: la lutte, supérieure à nous, était entre l'ange de mort et l'ange de vie. L'ange de mort combattait pour la race d'Henri Ier, bourreau du grand croisé, son frère, pour la race d'Henri II, assassin de saint Thomas Becket, de Jean sans Terre, boucher de son neveu Arthur, pour les aïeux du schismatique mangeur de femmes, Henri VIII et de l'hérétique Elisa-

(1) Alex. Guillemin, *Jeanne d'Arc*, p. 17.

beth, pour l'Angleterre enfin, couvant depuis des siècles dans le « long enchaînement » de tous ces crimes le crime final de son apostasie. L'ange de vie était commis à la garde de la fille aînée de l'Eglise de Jésus-Christ.

Nos historiens n'ont pas tous vu cela parce qu'ils ne l'ont point voulu voir, mais nos rois le voyaient et dès le commencement, ou du moins ils en avaient la religieuse conscience. On accusera le fait suivant d'être petit, moi, je le trouve grand et, d'ailleurs, saint Michel nous a déjà fait toucher au doigt plus d'une fois dans ces pages l'étonnante grandeur des petites choses. Le plus vieux de nos écrivains numismates, Le Blant, a dit « que la plupart des monnaies (1) frappées sous Philippe de Valois ont une origine historique ». Or, quelle est la monnaie frappée par Philippe VI au début de la guerre de Cent-Ans? *L'ange d'or*, le fameux « Angelot », si cher aux poètes de l'école romantique. Et qu'était l'ange d'or? Une pièce marquée à ce coin : *Saint Michel terrassant le dragon à l'aide de la croix*. Michel porte sur cette monnaie prophétique le manteau royal et la couronne aux fleurs de lys. Sa main gauche s'appuie sur l'écusson de France : il est le roi (2).

Voilà le *geste* de Dieu et voici l'imitation de l'éternel faussaire, le singe de Dieu : Les Anglais sentirent si bien l'extrême gravité de l'investiture donnée ainsi au prince du nouvel Israël qu'ils frappèrent aussi leur *ange d'or* quelques années plus tard : de belles pièces bien sincères au point de vue du titre et du poids, mais qui n'étaient que fausse monnaie vis à vis du dessein céleste. Le grand ouvrage anglais de Buding (3) nous apprend même qu'ils ont continué cette inutile fabrication jusqu'au commencement du présent siècle, accompagnant sur certaines monnaies ou médailles l'image de l'archange, qui les a reniés comme il a renié les Juifs de la dérisoire légende : « *rex angliæ* et FRANCIÆ. »

Chez nous l'ange d'or était l'expression du *vœu juré*. Après la lutte finie et le vœu exaucé vinrent les actions de grâces non moins éclatantes et précises. C'était Louis XI qui régnait alors; il fit représenter sur plusieurs monnaies *Michel vainqueur* (4) armé de

(1) Le Blant : *Traité des monnaies royales de France au règne de Philippe VI.*
(2) *Les monnaies royales de France* publiées par Hoffmann. — Paris, 1878, p. 32 et plan. XVI.
(3) Monnaies anglaises. — Londres, 1870, *passim.*
(4) V. l'ouvrage de Hoffmann, p. 66, plan. XXXVI.

toutes pièces et foulant aux pieds la défaite du dragon, et bien plus encore, il institua l'*ordre de Saint-Michel* en l'honneur de l'archange qui, le premier « pour la querelle de Dieu victorieusement « batailla contre le dragon et le trébucha du ciel (1). »

C collier d'or de saint Michel qui, marié à celui du Saint-Esprit, formait ce qu'on appelait « les ordres du roi » sous les Bourbons était *l'ex-voto* reconnaissant de la France à son chevalier sauveur.

II

L'élection régulière du successeur de Jean de la Porte, Nicolas le Vitrier, prieur claustral (1324), se fit aux premiers bruits des incursions, sinon encore des batailles. La guerre de pirateries, d'escarmouches et de pillages était commencée et, néanmoins,en 133 , Simon, abbé de Marennes, légat du pape, vint présider une réunion des prieurs soumis à la crosse de saint Michel où il fut résolu que deux religieux du mont et deux de Caen seraient entretenus (2) à Paris « pour estudier ». Les terreurs publiques n'arrêtaient aucuns travaux et peu d'années après, quand la foudre toucha les murs de l'abbaye en 1350, Nicolas le Vitrier en releva les ruines comme si la pleine paix eut régné dans la contrée. Et en effet, il y avait comme un *Noli tangere* entre la guerre et le mont. L'évêque d'Avranches s'y retirait et les chanoines de la cathédrale y mettaient en dépôt les choses saintes, « comme en lieu à l'abri de tout mal. »

Dom Huynes constate à plusieurs reprises le dévouement de Nicolas le Vitrier à la cause de la France, mais il le montre en même temps et à bon droit jaloux de ses privilèges comme gardien du sanctuaire. Jean Paisnel, capitaine des places fortes de Normandie, ayant renouvelé la tentative de Guillaume de Merle, fut encore plus vertement évincé, et en 1346, Philippe VI, « affectionné au dernier point à la maison de l'archange (3), fit très expresse deffense aux cappitaines qui *comme petites harpies concutionnaient* SES MOYNES du mont, de vexer iceux. »

A cette même date apparaît un homme, Godefroy d'Harcourt, dont la famille va bientôt devenir l'élue de saint Michel. Le duc de Bre-

(1) *Statuts de l'ordre de Saint-Michel.* — Paris, 1725, p. 2.
(2) *Annales Benedictini*, auct. Gabr. Bucelino, p. 60 et 61.
(3) Mss. de Th. Le Roy, p. 142.

tagne, Jean III, était mort sans laisser d'héritier direct. Sa succession se disputait entre deux compétiteurs, Montfort, son frère cadet et Charles de Blois, mari de sa nièce. Philippe VI était pour Blois; Montfort appela les Anglais. « Le roi d'Angleterre (1) dit Michelet, qui en France soutenait le droit des femmes, soutint celui des mâles en Bretagne. Le roi de France fut inconséquent en sens opposé. »

Dans cette lutte, Philippe VI devait pécher autrement que par inconséquence (2); il s'empara d'Olivier de Clisson et par trahison fit saisir *dans un tournoi* seize seigneurs bretons, presque tous attachés, chose singulière, au parti de Charles de Blois qu'il soutenait. Ces seigneurs eurent la tête tranchée, mais le Normand d'Harcourt, victime du même guet-apens, parvint à passer en Angleterre, où selon Froissard (3), il satisfit sa rancune en conseillant à Edouard III d'envahir la Normandie par les domaines considérables que lui, d'Harcourt possédait dans le Cotentin, ce qui fut fait. Ici, nous relevons dans Michelet un aveu qui peut avoir son prix (4). « L'état florissant et prospère, dit-il, où les Anglais trouvèrent le pays, doit nous faire rabattre beaucoup de tout ce que les historiens ont dit contre l'administration royale au quatorzième siècle. »

Michelet, qui voit de plus haut que ses confrères est néanmoins et bien souvent partial aussi, mais le délassement le plus cher aux « historiens » semble être de se prendre les uns les autres en flagrant délit de partialité.

Les Anglais arrivant à l'improviste, mirent à sac Saint-Lô, Caen et Louviers. Ils n'osèrent approcher du Mont Saint-Michel. Rymer (5) nous a conservé un souvenir de la colère des Normands en face de ces injustes et sanglantes représailles : ils offrirent selon lui à Philippe de Valois de recommencer l'expédition de Guillaume le Bâtard et de conquérir l'Angleterre *à leurs frais*, pourvu qu'on leur en donnât le partage et le pillage.

Philippe VI eut avant de mourir une autre punition plus sévère : il perdit la première des trois mortelles batailles : Crécy, après avoir

(1) T. IV, p. 201.
(2) V. Le Baud., *Hist. de Br.*, Bymer, etc.
(3) *Chroniques*, liv. II, c. CCLIV, p. 296.
(4) T. IV, p. 209 et suiv.
(5) *Fœdera*, t. III, pars. I, p, 76.

vu la peste noire dévorer, au dire de Froissart, « la tierce partie du monde » en ses États.

A Philippe, Jean le Bon succéda, cœur d'or, foi d'acier, qui reçut au plus profond de ses entrailles la seconde mortelle blessure de la patrie : Poitiers. Au milieu de ses embarras et de ses détresses, ce roi des gentilshommes (le titre est beau et vient de Michelet) témoigne envers le Mont d'une sollicitude constante qui étonnerait si l'évidence ne criait pas que nos princes avaient le sentiment de la grande pénitence, infligée à la patrie par la main même de Dieu, et la conscience du secours qui pendait aux flancs de la montagne angélique comme un fruit dont il fallait attendre la maturité pour le cueillir.

La captivité de Jean pousse au pouvoir Charles V, enfant et fait sortir de terre tout à coup quelque chose de funeste qui ressemble déjà à la république. Les Etats généraux sont convoqués, les députés arrivent, gonflés de bonnes intentions myopes, ou borgnes, apportant chacun son moyen de salut, sa formule, son remède et surtout son orgueil. L'intempérance de langue de ces apprentis tribuns a encore un peu goût d'homélie, car le délire est tout neuf et n'a pas eu le temps de noyer la foi ; mais ne vous y fiez pas, les révolutions commencent toujours par encenser ce qu'elles ont envie d'abattre.

Michelet est curieux à suivre ici : la vérité le prend en quelque sorte à la gorge : parlant de la *Grande ordonnance* de 1357 qui substituait en fait la république à la monarchie, il ne peut s'empêcher de s'écrier (1) : « Il y avait à craindre que la France ne périt dans cette opération singulièrement périlleuse en *présence de l'ennemi...* » Ce n'est pas Michelet qui souligne ces derniers mots « en présence de l'ennemi », c'est moi, en souvenir douloureux de ce que nous avons tous vu.

Il y a des hommes que la présence de l'ennemi ne gêne pas, au contraire.

Mais la France est difficile à tuer, parce qu'elle a sa destinée de peuple élu : toutes les trahisons, tous les coups l'accablèrent alors sans la pouvoir achever. Etienne Marcel la poignarde, la Jacquerie la dévore, Charles de Navarre l'empoisonne : elle résiste à ces bourreaux comme elle avait résisté à Crécy, à Poitiers, à la peste révolutionnaire et à la peste noire.

Et savez-vous quelle armée la France entretenait alors à la garde

(1) T. IV, p. 273-274.

du sanctuaire d'où la surhumaine rescousse devait descendre? Il nous est aisé de le dire, car les regards de Charles, ce malheureux enfant qui apprenait si durement à régner, étaient sans cesse tournés vers le mont Saint-Michel et les actes nous en restent. Des lettres patentes de 1359 (1) affectent au service militaire du Mont les milices des paroisses d'Ardevon, Huynes, Les Pas et Beauvoir, et d'autres lettres de l'année suivante donnent à l'abbé, qui était toujours Nicolas le Vitrier « le choix du capitaine des *six hommes d'armes et des huit archers*, tenant la place pour le roi de France ». (2) Telle était la garnison du mont Saint-Michel.

Geoffroy de Servon, *abbé-capitaine*, selon D. de Camps (3), prit la crosse au plus noir de la guerre et la porta comme une lance dans les derniers jours de la captivité du roi Jean, où le même chroniqueur pouvait déjà écrire : « Toutes les villes de la Normandie, *à la réserve de la nôtre*, ployaient sous le joug des Léopards » (4). Geoffroy de Servon était gentilhomme. Sous sa prélature, la bataille serra le Mont de si près qu'il dut payer de sa personne; il le fit vaillamment et sut, pour citer encore D. de Camps, « aussy bien commander à des soldats ès murailles qu'à des enfants l'obedience en leurs clouestres ».

Il défendit si heureusement son poste que Charles V, enfin roi pour tout de bon et débarrassé de ses tribuns du coche (1364), lui adressa les lettres suivantes : « Nous, etc. (5), considérant la grande loyauté, vraye amour et parfaicte obeyssance que ont toujours eu nos chiers et bien amez les religieux, abbés et convent du mont Sainct Michel au péril de la mer, de garder l'église et fort d'icelle contre tous les ennemys de nostre royaume, sans avoir eu aultre capitaine que l'abbé d'icelle église... et en tant que nul desdits ennemys, par force, malice ou subtilité n'y ont pu entrer jamais, avons octroyé et octroyons que en laditte église et fort *ne soit aultre capitaine ne gouverneur que l'abbé...* »

Les tentatives pour surprendre le Mont « par force, adresse ou subtilité » n'avaient pas manqué et Geoffroy provoqua lui-même un ordre du roi défendant à « aucunes personnes de quelque condition

(1) Mss. de Th. Le Roy, p. 145-146.
(2) *Ibid.*
(3) Ap. D. Huynes, t. II, p. 94-95, en note.
(4) *Ibid.*
(5) D. Huynes, t. II, p. 95-96.

que eulx soient » de pénétrer dans l'enceinte en « portant cuteaux poinctus, espées ou autres armures ».

La tentative de Jean Boniant, vicomte d'Avranches, qui était sous main une âme damnée du roi de Navarre, Charles le Mauvais, prouva bientôt l'opportunité de cette mesure. Les Anglais étaient en force aux environs, Jean Boniant se présenta un jour sous prétexte de pèlerinage, dévotement accompagné d'une pieuse suite. Boniant et ses gens portaient le « grand cutel à poincte-nez », sans doute pour leur sureté en ces temps difficiles, mais « sur leurs poinctes et sur leurs nez » on ferma les portes très rudement, sans quoi les Anglais auraient couché au Mont ce soir-là.

De jour en jour le sanctuaire était serré de plus près ; la conquête en eût été, pour les Anglais, une victoire morale de portée incalculable. On n'a point conservé le détail des faits de guerre de Geoffroy de Servon en dehors de ses murailles et le silence des chroniqueurs réguliers se conçoit, mais le côté très curieux et complètement avéré de sa prélature est dans les rapports intimes qu'il eut avec Bertrand Duguesclin, le plus grand homme de l'époque, sans contredit. Ce Breton au torse athlétique, au cou bref, aux « poings quarrés » était le premier stratège qu'on eut revu chez nous depuis Charlemagne et savait jouer des masses mercenaires comme pas un. C'était du reste le siècle de la revanche des Bretons, écrasés autrefois sous le poids des multitudes amoncelées contre eux par les rois-ducs. Duguesclin, Clisson et Richemont y eurent en France tour à tour l'office de connétable, c'est-à-dire le commandement en chef des armées.

Duguesclin, le plus Breton des Bretons, de son corps comme de son génie, tenait à la Normandie par sa mère, Jeanne de Malesmains, de qui il avait hérité le fief de Sacey, et aussi par sa sœur, « la nonne Jeanne », qui défendit de sa personne la ville de Pontorson avec une si héroïque vaillance. Une partie de sa vie guerrière s'écoula sur la frontière des deux provinces, entre Antrain et Pontorson, d'où il protégeait la baie de Saint-Michel, de Granville à Saint-Malo. Sa terre de Sacey touchait à Servon, fief patrimonial de l'abbé Geoffroy dont il fut l'ami par lui-même et par Tiphaine Raguenel, sa femme, « Tiphaine la fée ».

Le bon connétable, entre ses grandes expéditions, resta presque constamment en ce lieu, comme attiré par l'aimant de saint Michel et y fit cette terrible guerre d'escarmouches, si funeste aux Anglais, à laquelle prit part la garnison du Mont. Quand Charles V, voyant

l'horizon éclairci, voulut débarrasser la France de cette nuée des *grandes compagnies* qui, n'ayant plus à défendre le pays, le mangeaient à belles dents, Duguesclin lui rendit l'inestimable service d'emmener la cohue des soudards mercenaires en Espagne contre Pierre le Cruel. En partant, Bertrand confia sa femme avec ses trésors au sanctuaire imprenable.

« Tiphaine (1) habitait au Mont un logis en haut de la ville » sans doute le « vieil moustier de Seint-Perron », dont les arcades et la porte romane se voient encore sur le chemin qui monte à l'abbaye, au bord de la muraille défendant le château.

Le trésor de Bertrand Duguesclin consistait en cent mille florins d'or (ce qui formerait, en tenant compte du change entre les siècles, une valeur de plusieurs millions). Tiphaine en « départit libéralement jusques au dernier denier aux soldats et capitaines qui, ayant perdu leurs biens à la guerre, lui venoient faire visite. »

Ce qui lui valut son nom de *fée*, c'est qu'elle étudiait la » philosophie » et l'astrologie judiciaire. On lui a attribué un travail semi-cabalistique qui fait partie du Mss. n° 214 de la bibliothèque d'Avranches, et les gens du Mont désignent encore une sorte de puits, voisin de son logis, sous le nom de *trou du Gobelin*. Dans leur pensée, c'était le nom du démon familier de la femme de Duguesclin (2).

III

Au plus fort de la guerre, dès que les chemins étaient libres un instant, la foule des pèlerins se pressait vers la montagne angélique, et la croyance à une « promesse de secours » tacite, mais certaine, devenait de plus en plus populaire. Il arriva, cependant que les multitudes affluèrent d'une façon si exubérante que des inquiétudes furent conçues. Cela faisait, dit un chroniqueur, comme une *nation* campée sur les grèves, et vraiment, c'était une nation, la plus grande de toutes, la France qui venait dire à son patron céleste ses malheurs et ses terreurs.

Geoffroy de Servon craignit que derrière ces masses énormes,

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 90-91.

(2) Le mot anglicisé *goblin* désigne les fées dans l'Ecosse du nord, dans les îles et jusqu'en Islande. V. les *Légendes* de Jon Arnason, trad. en anglais par Powelt et Magnusson.

l'ennemi ne glissât une embûche, et il organisa le *service de Saint-Michel*, formé de seize vavassoreries jurées. Le premier vavasseur gardait « au coing de l'autel », les autres faisaient faction dans la basilique, en dedans et en dehors des portes. L'acte d'établissement dit (1) que ceux qui ont les dites vavassoreries « les tiennent à foi et hommage... Ils doivent porter courbeson (haume) cotte de mailles, gantelets, bouclier et lance. » C'étaient de vrais soldats, et il va sans dire que Geoffroy de Servon, sans cesse occupé ainsi de soins militaires continua de fortifier l'abbaye.

Mais la grande douleur qui avait frappé tour à tour tant de ses devanciers ne lui manqua point. La foudre de Jupiter-satan qui visait avec un si étonnant acharnement le palais de l'archange, vint encore en 1374 renouveler les brèches à peine réparées de l'Eglise, du dortoir et des autres lieux réguliers. Nous avons suivi depuis le commencement et nous avons admiré ce long, ce patient courage qui releva constamment les pierres illustres constamment renversées; c'est le côté peu bruyant, mais si extraordinaire dans sa monotonie, de la lutte sans fin,

Ici, sous Geoffroy de Servon, la vaillance des ouvriers « logeurs de Dieu » atteignit à son comble; ils travaillèrent jour et nuit, sans cesse harcelés par l'Anglais et tenant, dit D. de Camps (2), comme les soldats de l'Ancien Testament « tousiours la truelle d'une main et l'espée de l'autre. »

Quand Geoffroy mourut, le 28 février 1386, le roi Charles le Sage et son connétable du Guesclin reposaient tous les deux dans la tombe depuis six ans. Ils étaient de ceux qu'on ne remplace point. Charles, sorti tout faible et tout meurtri de la captivité révolutionnaire où l'avaient tenu ses nobles et ses bourgeois, avait grandi par la patience à une taille qui mettait sa main comme un niveau puissant sur les têtes à l'envers, soit bourgeoises, soit nobles. Il régna véritablement; son règne fut une accalmie et une éclaircie au milieu de la tempête qui reprit avec rage sous la minorité de Charles VI.

C'est ici l'odieuse vendange des « oncles royaux » foulant la France comme une cuvée. La France se révolte; elle émancipe le roi qui épouse sa honte et son malheur en l'odieuse personne d'Isabeau de Bavière. Il avait dix-sept ans et sa femme quatorze; le duc de Bour-

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 288 et suiv.
(2) Ap. D. Huynes, t. I, p. 259.

gogne la lui avait défouie du fond d'une cour excommuniée : elle devait être et fut le mortel opprobre du royaume très chrétien.

Comme si aucun fléau ne devait être épargné à cette époque, le sombre *schisme d'Occident* sévissait. Avignon disputait la tiare à Rome ; Geoffroy de Servon comme beaucoup de grands personnages avait reconnu l'antipape Clément VIII ; Pierre Le Roy, son successeur redressa cette mauvaise voie et se soumit à Rome : sa prélature est la dernière avant les sièges auxquels l'histoire des trois abbés qui régnèrent depuis le commencement de la guerre de Cent-Ans mène comme une introduction.

Ce Pierre Le Roy que D. de Camps appelle « le roy des abbez (1) » était originaire d'Orval, auprès de Coutances et fut un personnage très considérable : docteur en décret, successivement abbé de Saint-Taurin et de Lessay, il vint comme il fallait après le gouvernement un peu trop militaire de son prédécesseur et acquit à tous égards dans le monde du temps, une prépondérance au moins égale à celle dont Robert de Thorigny avait joui sous les rois-ducs.

Robert de Thorigny avait établi le fameux *Cartulaire*, Pierre Le Roy dressa le recueil de pièces authentiques, connu sous le nom de *Terrier* ou *Quanandrier* (2) et le *Livre blanc* qui contenait les chartes et bulles : celui-ci a malheureusement disparu. Il aménagea pour faciliter la consultation de tant de titres précieux l'intérieur de la tour située au couchant du cloître et qui garda le nom de *Chartrier*.

Il fut un très droit et très pieux guide spirituel et enrichit le sanctuaire d'ornements magnifiques. Tandis qu'on parle beaucoup des perles qui ornaient les mîtres de Richard Turstin et de Geoffroy de Servon, il est surtout question, à propos de Pierre Le Roy, des statues qu'il érigea, des stalles ou *formes* admirablement sculptées dont il entoura le chœur, des chapelles qu'il voua aux saints docteurs, des améliorations qu'il introduisit aussi bien dans l'ordre spirituel que dans le régime matériel et du soin extrême qu'il donna au relèvement du niveau des intelligences. Il se constitua en effet maître et professeur de ses frères, faisant de son monastère une école où il enseignait tout, depuis la sainte Ecriture et le droit canon jusqu'aux éléments de la grammaire ; on ne saurait nombrer les

(1) Ap. D. Huynes, t. I, p. 260.
(2) Mss. du M. S. M. Bib. d'Avr., nº 14.

livres qu'il acheta ou fit copier pour la bibliothèque et dont plusieurs gardent sa marque.

Tout cela, cependant, était peu : intelligence féconde autant que hardie, servie par une singulière rapidité d'exécution, Pierre Le Roy apporta un contingent des plus considérables au trésor architectural de l'abbaye, et le besoin de couronner les défenses de la sainte montagne fut le mobile principal de ses travaux qu'il hâta de toute la puissance de son activité comme nous hâtons nous-même en ce moment et malgré nous l'histoire de sa belle prélature, qui touche de si près à l'heure où l'épée de l'archange va sortir du fourreau. Il sentait cette destinée venir, elle l'attirait ; nous la voyons venue et son glorieux aimant nous entraîne.

Pierre Le Roy écoutait de loin le fracas nouveau de l'artillerie : devant ces terribles engins, le Mont allait-il cesser d'être invincible? Pierre Le Roy se dit qu'il forgerait une seconde cuirasse au sanctuaire et qu'il le ferait deux fois imprenable. De la tour des *Corbins* vigoureusement relevée, il allongea une haute muraille avec machicoulis et parapets jusqu'aux devants de *Belle-Chaire*, l'admirable entrée de Richard Turstin. Celle-ci était la porte de la paix, Pierre la cacha derrière la porte de la guerre, et gardez-vous de vous en plaindre : ce gigantesque écrin de granit est plus admirable encore que le joyau qu'il protège.

C'est le *châtelet* ou *donjon*. Quand vous avez gravi cette rue-fantôme, étonnante relique du moyen âge qui grimpe à l'abbaye et que vous atteignez le placis de la barbacane, vous vous trouvez en face de l'escalier, profond comme un mystère, « le Gouffre », ainsi qu'on l'a nommé, dont les roides degrés escaladent le faîte du Mont entre deux sœurs géantes, les tours jumelles qui ressemblent à une paire de monstrueux canons, dressés sur leurs culasses et braquant vers les nuages leurs gueules crénelées. C'est grand jusqu'à serrer le cœur. Il n'est pas un peintre visitant le Mont Saint-Michel qui n'ait essayé de reproduire sur la toile la beauté de cette épouvante qui rejeta si souvent les Anglais en déroute au bas du rocher.

Pierre le Roy n'eût fait que cela qu'il resterait inscrit entre les premiers au livre d'or des supérieurs du mont Saint-Michel, mais il continua les défenses au delà de *Belle-Chaire*, par la tour carrée qui a gardé son nom (*Tour Perrine*), au pied de laquelle se trouve une poterne commandée par la guette ; il construisit la *Bailliverie* occupée actuellement par les PP. missionnaires qui ont restauré

avec tant d'éclat le culte de l'Archange et où sont écrites désormais jour à jour *les Annales du mont Saint-Michel;* et enfin, pour couvrir les communications entre le monastère et la basilique, il éleva une autre muraille rejoignant le Saut Gautier, avec une tour encore, protection de l'escalier qui montait directement au sanctuaire.

Vers la fin de ces travaux accomplis comme par enchantement (1391-1393), le roi Charles VI vint en pèlerinage au Mont. Il avait eu déjà son aventure de l'*homme sauvage* dans la forêt du Mans, comme il marchait contre le duc de Bretagne qui refusait de lui livrer Pierre de Craon, assassin du connétable Olivier de Clisson, et sa raison vacillante l'abandonnait par intervalles. Ses heures lucides étaient d'un prince et d'un chrétien : l'histoire l'a dit et aussi le théâtre. D. le Roy (1) raconte avec attendrissement les détails de sa fervente visite à la suite de la quelle il donna le nom de Michelle à la fille qui venait de lui naître et baptisa *porte Saint-Michel* la « porte de Fer », ouverte au faubourg Saint-Jacques et que le peuple s'habituait à nommer la porte d'Enfer (2).

Il accorda au Mont d'importants privilèges et franchises (3) pour favoriser les pèlerinages toujours de plus en plus en honneur et dont on racontait d'innombrables merveilles (4), mais ce qui le frappa le plus, ce fût le mérite hors ligne de l'abbé lui-même. De retour à Paris, il s'empressa d'y appeler Pierre le Roy qu'il chargea d'accompagner Pierre de Cramant, patriarche d'Alexandrie dans son ambassade, dont le but était de mettre fin au schisme. Grégoire XII venait d'être élu pape à Rome (1406) et Benoît XIII tenait la tiare usurpée à Avignon. Pierre le Roy, déploya une telle habileté dans la conduite des négociations qu'il fût choisi par le roi pour assister au concile de Pise (1409) dans lequel les deux papes rivaux furent déposés et remplacés par Alexandre V. La preuve de la part considérable prise par l'abbé de Saint-Michel à cette guérison de l'Eglise est dans ce fait que le saint élu l'éleva à la dignité de référendaire, haute charge qu'il garda sous Jean XXIII.

Pierre le Roy ne devait jamais revoir son abbaye ; il mourut à Bologne en 1411 et les partisans de la prophétie du *Liber mira-*

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 307 et suiv.
(2) *La France métallique*, par Jacques de Bie Pous, 1636, p. 121.
(3) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 590 et suiv.
(4) D. Huynes, t. I, p. 111 et suiv. D. Le Roy, t. I, p. 303.

culorum ayant trait à la sépulture des abbés, ont fait remarquer ceci : Pierre le Roy, enterré en Italie auprès du tombeau de saint Dominique, était un supérieur bien élu, et aurait dû reposer au Mont, mais il y avait une tache à la régularité de sa vie abbatiale : il avait pesé sur la libre volonté de ses moines en exigeant d'eux, *pour ses besoins*, une rente annuelle de 1,200 livres tournois, ce qui, par le fait, inaugurait le triste établissement de la *mense abbatiale*. Son homonyme D. Thomas le Roy dit de lui qu'il « fit grande bresche à son monastère et à son honneur dans la fabrication de cet appoinctement qui a servi de pont pour faire passer la destruction dans l'abbaye... » (1).

C'est au lit de mort de ce grand prélat, dont la vie oppose tant d'utiles travaux à une seule faute, qu'on voit apparaître pour la première fois son trop fameux chapelain, exécuteur testamentaire et successeur, Robert Jolivet, qui va faire ombre à un glorieux tableau et passer comme une énigme de lâche égoïsme à travers tous ces dévouements vaillants qui ont donné naissance à la parole proverbiale, répétée partout et mille fois après les sièges : « si la Grèce eut ses Thermopyles, la France a son mont Saint-Michel ».

Paul Féval.

(*A suivre.*)

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 320.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

LE CARDINAL DESPREZ

I

C'est le 14 avril 1807 que Mgr Julien-Florian-Félix Desprez est venu au monde. Sa promotion à la dignité cardinalice coïncide donc, — à un mois près, — avec le soixante-douzième anniversaire de sa naissance. La famille de Mgr Desprez habitait le gros village d'Ostricourt, situé sur la droite du chemin de fer de Douai à Lille, et contigu de ce célèbre champ de bataille de Mons-en-Puelle, où Philippe le Bel battit les Flamands au quatorzième siècle.

Le jeune Desprez eut le bonheur de recevoir ses premières leçons de la bouche d'un saint prêtre, qui lui était apparenté, l'abbé Turbelin, dont le souvenir est encore vivant dans le diocèse de Cambrai. Après avoir desservi la petite paroisse de Cuincy, l'abbé Turbelin s'était retiré à Douai. On sait que le collège de cette ville, dirigé depuis plusieurs siècles par des bénédictins anglais, jouit d'une célébrité particulière ; le grand orateur de la Chambre des communes, Edmond Burke et l'illustre agitateur Daniel O'Connel ont passé sur ses bancs. Ce fut dans cette illustre maison que l'abbé Turbelin plaça son neveu. Après avoir terminé ses humanités, le jeune Desprez alla étudier la philosophie au petit séminaire de Cambrai.

Sollicité de bonne heure par cette voix mystérieuse qui parle à toutes les âmes d'élite, le neveu de l'abbé Turbelin entra au grand séminaire de Cambrai, où son zèle et sa ferveur ne tardèrent pas à le mettre en relief. Ordonné prêtre en 1829, il fut immédiatement nommé vicaire à la cathédrale : le cardinal Giraud voulait garder le jeune ecclésiastique auprès de lui. Si modeste que fût ce premier poste, l'abbé Desprez ne tarda pas toutefois à s'y distinguer. On

sait quelle fut l'inclémence de l'hiver de 1830 et l'épouvantable épidémie qui le suivit. Dans ces tristes circonstances, l'abbé Desprez se montra ce qu'il devait être plus tard. Nuit et jour, le courageux vicaire était sur pied pour secourir les victimes du terrible fléau. Un soir, visitant les faubourgs de Cambrai, il trouve dans la rue un malheureux cholérique abandonné. Que fait l'abbé Desprez? Sans hésiter, il charge le moribond sur ses épaules et le transporte à l'hospice, après avoir parcouru près de deux kilomètres avec ce précieux, mais fort dangereux fardeau.

Quatre ans après, le cardinal Giraud crut devoir couper au digne vicaire la cure de Pont-à-Marcq.

L'abbé Desprez, qui devait être un jour un bâtisseur de cathédrales, — préluda à la construction des basiliques en restaurant la pauvre église rurale de Pont-à-Marcq : grâce au jeune pasteur, l'église fut reconstruite de fond en comble.

L'édifice était à peine achevé que le cardinal Giraud nommait l'abbé Desprez curé-doyen de Templeuve (1). C'était en 1843. Frappé des qualités administratives qu'avait montrées le jeune doyen dans ce poste important, le vénérable archevêque l'enleva dès 1846, aux fidèles de Templeuve pour le mettre à la tête de l'importante paroisse de Notre-Dame, à Roubaix, que l'autorité diocésaine venait d'ériger. Dans ces hautes fonctions, l'abbé Desprez se montra digne de la confiance du cardinal. Placé au milieu d'une nombreuse population ouvrière, il se fit remarquer par son dévouement évangélique aux intérêts matériels et moraux de ces pauvres gens et n'épargna rien pour christianiser ces usines d'où les grandes villes tirent quelquefois sans doute, leur prospérité, mais qui vicient trop souvent leur atmosphère morale.

II

L'abbé Desprez exerçait, depuis seize ans, le ministère paroissial et ne songeait pas à renoncer à des fonctions qui correspondaient si bien à ses goûts apostoliques, quand le choix du gouvernement l'appela à un ministère plus auguste.

Jusqu'en 1850, nos colonies étaient, on se le rappelle, gouvernées au point de vue religieux, comme des « pays de mission. »

(1) Mgr Delannoy, qui a occupé comme Mgr Desprez, le siège de Saint-Denis (Réunion), avant d'être évêque d'Aire, est né à Templeuve.

En 1849, M. le comte de Falloux, alors ministre des cultes, engagea des pourparlers avec le Saint-Siège pour donner à nos possessions d'outre-mer un autre *modus vivendi*. Les négociations aboutirent l'année suivante. Le 12 juillet 1850, un décret présidentiel, contresigné par le successeur du comte de Falloux, M. E. de Parieu, substitua des évêques aux préfets apostoliques installés à la Basse-Terre, à Fort-de-France et à Saint-Denis. M. l'abbé La Carrière fut désigné pour le premier siège et M. Leherpeur pour le second. Quant à celui de Saint-Denis, ce fut le curé de Roubaix qui l'obtint, sur la demande du vénérable archevêque de Cambrai, heureux de donner à la plus importante de nos colonies un pasteur dont il connaissait de longue date les aptitudes et les vertus. Dans le consistoire du 3 octobre, de la même année, le Saint-Père sanctionna l'érection des trois nouveaux évêchés et préconisa les titulaires.

Le 5 janvier suivant, la ville de Roubaix était en fête : le sacre de Mgr Desprez avait été fixé ce jour-là. Hélas ! à la joie des paroissiens de Notre-Dame se mêlait une certaine tristesse. Les ouvriers évangélisés par le pieux pasteur n'avaient pas appris sans un vif regret le prochain départ de l'abbé Desprez. Dès la première nouvelle, aussitôt que *le Moniteur* avait publié le décret qui appelait le doyen de Notre-Dame au siège épiscopal de Saint-Denis, les ouvriers roubaisiens s'étaient réunis. Après une courte délibération, ils avaient décidé d'envoyer une députation au président de la République pour le prier de rapporter le décret :

— « Prince ! s'était écrié dans son rude langage le chef de la députation, prince, laissez-nous notre curé ! La traversée est longue ; il mourra en route. Bourbon ne l'aura pas, et nous ne l'aurons plus ! »

Ces sentiments se manifestaient le 5 janvier parmi la population roubaisienne et s'attestaient sur les écussons qui décoraient les nombreux arcs de triomphe dressés dans les rues. De touchantes inscriptions y exprimaient la reconnaissance, l'affection, la foi des habitants de la paroisse, et tout ensemble leur douleur de perdre un pasteur qui les avait entourés de tant de soins.

La cérémonie du sacre fut des plus émouvantes. Toutes les autorités civiles et religieuses du diocèse avaient été convoquées. Le digne successeur du cardinal Giraud, Mgr Régnier, préconisé depuis quatre mois seulement, avait tenu à présider la solennité ; il avait à ses côtés deux prélats belges : NN. SS. Delbecque, évêque de Gand et Malou, évêque de Bruges, et un prélat oriental, Mgr Nakar.

Une scène qui toucha jusqu'aux larmes, presque tous ceux qui en furent les témoins, suivit la consécration. Au moment où Mgr Desprez, revêtu pour la première fois des ornements pontificaux, se disposait à bénir l'assemblée, on le vit se diriger vers son vieux père, un ancien soldat de l'Empire, agenouillé sur les premiers degrés du chœur. L'évêque tomba dans les bras du vieux soldat, et, pendant deux minutes, le père et le fils confondirent leurs embrassements et leurs larmes. Le souvenir de cet incident se conserve encore à Roubaix.

III

Mgr Desprez s'embarqua au mois de mars suivant sur la corvette *le Cassini*, et le 24 mai, le vénérable évêque arrivait à Saint-Denis. Rencontre singulière! Le commandant de la corvette, M. du Plan, devait entrer quelques années plus tard dans la compagnie de Jésus, et le second, M. le lieutenant de vaisseau Clerc, obéissait, peu de temps après, à la même vocation et suivait la même voie. Qui eût dit alors que le jeune officier qui escortait l'évêque de Saint-Denis tomberait, juste vingt ans plus tard, jour pour jour, à côté d'un autre évêque, sous les balles des insurgés de la Commune?...

Vue de la mer, Saint-Denis présente un tableau sauvage et tourmenté; derrière la ville, s'élève un théâtre de rochers basaltiques qui viennent se terminer à droite sur la mer par une muraille aux colonnes perpendiculaires. A l'époque où Mgr Desprez prit possession de son siège, la physionomie de la ville ne rachetait pas cette désolante impression; elle était triste et morne. Hélas! faut-il s'en étonner? Saint-Denis n'avait pas de cathédrale. En entrant dans le chef-lieu de la colonie, le pieux prélat chercha en vain l'édifice par excellence qui égaie et qui ensoleille les cités les plus moroses: Un hangar sans caractère et sans style servait de basilique. Aussitôt Mgr Desprez conçut la résolution de doter sa ville épiscopale d'un temple digne de l'Eglise catholique et de la France.

Malheureusement, le gouverneur de l'île Bourbon, M. Doret, était un de ces hommes que d'injustifiables défiances animent contre le clergé. Au lieu de favoriser les patriotiques projets de Mgr Desprez, il fomenta contre le vénérable prélat une opposition dont celui-ci ne triompha qu'à force de patience et de fermeté. D'un autre côté, le ministre de la marine comprit bien vite les inconvénients d'un

aussi regrettable conflit. Il rappela M. Doret et lui donna pour successeur un administrateur tout dévoué aux intérêts de la colonie, M. Hubert-Delisle.

Le nouveau gouverneur ne fut pas plutôt installé qu'il se fit l'auxiliaire de l'évêque et lui prêta le plus intelligent concours. Grâce à M. Hubert-Delisle, Mgr Desprez put poser, le 9 octobre 1856, la première pierre de la cathédrale de Saint-Denis. Cet événement eut un très grand retentissement dans la colonie. Tous les habitants de Bourbon se donnèrent rendez-vous autour des fondations de l'édifice naissant. Le gouverneur prit la parole, et, traçant le tableau des progrès réalisés par la religion catholique dans l'île, il dit que « la pierre qu'on allait poser indiquait la voie parcourue depuis le moment où les premiers missionnaires plaçèrent une chapelle de feuillages sur le sol humide des forêts du littoral, jusqu'à cette heure bénie qui voit sceller l'assise fondamentale de la cathédrale. Une pauvre chapelle en paille, il y a deux cents ans; aujourd'hui, le goût épuré, l'élégance artistique, les règles d'une architecture simple et gracieuse, voilà ce que la persévérance d'un pieux prélat peut accomplir ! »

Profondément ému de ce rapprochement, Mgr Desprez prit à son tour la parole, et rendit hommage au zèle avec lequel le gouverneur de l'île avait concouru à la fondation du temple. « Non contents d'avoir décidé la sainte entreprise qui nous occupe, dit Mgr Desprez, vous avez commencé d'autres œuvres de charité qui vous feront bénir du ciel et du peuple. Au pied de cette montagne, qui nous domine, vous ouvrez, à grands frais, un vaste hospice aux vieillards de la colonie, des écoles et des ateliers aux jeunes gens, et pour les jeunes détenus vous construisez un pénitencier où le vice trouvera une barrière aussi douce que persuasive... Ah ! continuez à aimer Jésus-Christ dans ses membres souffrants, et le Ciel fera pleuvoir sur vous de nouvelles bénédictions et de nouveaux trésors ! »

IV

Mgr Desprez ne se borna pas à jeter les fondements d'une cathédrale. On sait que la lèpre sévit à l'île Bourbon et y fait de nombreuses victimes. La colonie ne possédait que quelques refuges

organisés de la façon la plus défectueuse. Les lépreux étaient abandonnés à eux-mêmes et privés des secours de la religion. Un jour, Mgr Desprez pénétra dans un de ces refuges, et baptisa de sa main dix-neuf malades. Grâce à l'initiative du pieux prélat, une léproserie fut construite sur des proportions assez vastes pour abriter quatre cents malades et confiée aux soins éclairés de la congrégation des Filles de Marie. D'autres créations vinrent également témoigner de la sollicitude de Mgr Desprez pour son troupeau : citons la fondation d'un orphelinat, d'une maison de la Providence, et de deux collèges ecclésiastiques dont les Pères de la Compagnie de Jésus reçurent la direction.

La brusque émancipation des esclaves, en 1848, avait compromis la sécurité de l'île ; on craignait que les nègres passés subitement de la servitude à la liberté, ne donnâssent le spectacle des excès dont d'autres colonies, dans les mêmes circonstances, avaient été le théâtre. A peine installé à Saint-Denis, Mgr Desprez n'eut rien de plus à cœur que l'évangélisation des noirs ; il conféra, lui-même, le baptême à dix mille de ces malheureux, et des cent mille affranchis encore tout frémissants du joug qu'ils venaient de secouer, il fit des chrétiens dociles et soumis.

L'organisation du nouveau diocèse était chose ardue et qui réclamait des qualités de premier ordre. Mgr Desprez se montra à la hauteur de sa tâche. Secondé par ses deux vicaires généraux, le R. P. Hervé et Mgr Fava, aujourd'hui évêque de Grenoble, mit tout en œuvre pour fortifier la vie chrétienne dans un pays où les bonnes influences avaient été quelque fois contrariées par certains mauvais vouloirs administratifs. Il visita cinq fois son diocèse, érigea trente paroisses, présida quatre synodes, dont les statuts reçurent la haute approbation de Pie IX, promulgua un catéchisme, établit des conférences de saint Vincent de Paul, fonda des écoles et appela, pour les diriger, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, etc.

Après deux ans et demi de séjour à Bourbon, Mgr Desprez se rendit à Rome et en France pour y défendre les intérêts spirituels de la colonie. Il quitta Saint-Denis le 20 décembre 1853, et l'année suivante, le 8 décembre 1854, il pouvait assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Il était le seul évêque d'Afrique alors présent à Rome : Pie IX manifesta sa joie de voir cette partie du monde représentée à une cérémonie aussi auguste. Depuis le 28 mars 1854, l'évêque de Saint-Denis était « assistant au trône

pontifical. » Pie IX joignit à cette distinction celle de « Comte Romain. » Le 26 avril 1855, Mgr Desprez était de retour à Saint-Denis.

V

Le pieux prélat se disposait à doter son diocèse de nouveaux bienfaits, quand les premières atteintes d'une ophthalmie vinrent entraver ses travaux. Menacé de perdre la vue s'il ne changeait pas de latitude, Mgr Desprez se vit forcé, quoique à regret, d'abandonner la colonie pour accepter le siège de Limoges. Le 14 février 1857, le gouvernement impérial lui donna la succession de Mgr Buissas, qui venait de mourir, et le Saint-Père le préconisait, dans le Consistoire du 10 mars suivant. Quand le vénérable évêque partit le 9 mai, vingt mille fidèles l'accompagnèrent jusqu'au port et renouvelèrent la scène touchante des adieux des chrétiens de Milet à l'Apôtre des Gentils. Interprête des sentiments de la colonie tout entière, le gouverneur ne voulut pas laisser Mgr Desprez prendre congé de Bourbon sans lui adresser quelques paroles de reconnaissance : « Votre arrivée, Monseigneur, dit M. Hubert-Delisle, a fait naître une ère nouvelle pour la colonie ; la religion a reçu une impulsion sérieuse ; les principes moraux ont prévalu avec plus d'autorité. Par la fermeté de votre foi comme aussi par la douceur de votre caractère, par l'abondance de votre charité et la patience de votre zèle, vous avez répandu autour de vous des bienfaits qui seront votre éternelle consolation. »

Mgr Desprez fut accueilli avec enthousiasme par les pieuses populations de la Haute-Vienne et de la Creuse, et, quand il quitta Limoges pour occuper le siège archiépiscopal de Toulouse, ce fut au milieu des plus vifs regrets qu'il se sépara de ses diocésains. Si rapide et si bref qu'eût été son séjour, le vénérable évêque avait néanmoins trouvé le temps d'introduire la liturgie romaine dans le diocèse, de réunir un synode et d'organiser une caisse de retraite pour le clergé. Aussi, les ecclésiastiques de Limoges voulurent-ils donner à Mgr Desprez un témoignage de leurs respectueuses sympathies en lui offrant, au moment de son départ, un magnifique exemplaire du Pontifical romain. Aucun présent ne pouvait être plus agréable au cœur de l'éminent prélat.

VI

Nommé, le 30 juillet 1859, archevêque de Toulouse et de Narbonne, et préconisé le 26 septembre, Mgr Desprez fit son entrée solennelle dans la métropole de la Gaule Narbonnaise le 27 novembre de la même année. Toulouse — la Rome de la France méridionale — n'était pas, certes, comme Saint-Denis, un siège où tout était à créer. Les œuvres catholiques y ont été de tout temps nombreuses et prospères. Sous l'épiscopot de l'illustre cardinal d'Astros et de Mgr Mioland, la vie chrétienne avait reçu une impulsion aussi vive que féconde. Mgr Desprez réussit néanmoins à fortifier encore cette vie et à l'alimenter par des créations nouvelles. A Toulouse même, il érigea cinq nouvelles paroisses, et ouvrit une souscription pour doter la métropole d'une cathédrale digne de ce grand siège. Un million fut ainsi recueilli en peu de temps.

La liturgie romaine avait été introduite dans le diocèse; mais l'application laissait à désirer. Mgr Desprez voulut que toutes les cérémonies revêtissent cette majesté et cette ampleur que communique aux offices divins le Rite romain. Sur les indications du pieux prélat, l'enseignement théologique reçut également de précieuses améliorations qui font qu'aujourd'hui la « théologie de Toulouse » jouit d'un très grand et très légitime crédit. Parlerons-nous de la sollicitude de Mgr Desprez pour les Petits-Séminaires, de la pompe avec laquelle il célébra le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin, de l'élan qu'il imprima à l'enseignement du chant d'église dans les écoles? A côté de ces œuvres, contentons-nous de mentionner sommairement l'établissement de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement dans toutes les paroisses, le couronnement de Notre-Dame d'Alet et de Notre-Dame la Noire, à la Daurade; le pèlerinage aux reliques de saint Sernin, les comptes rendus annuels des Conférences ecclésiastiques, etc., etc.

Croyant, avec tout l'épiscopat, que le clergé régulier est l'enseignement auxiliaire du ministère paroissial, Mgr Desprez favorisa les congrégations religieuses qu'il avait trouvées dans ses diocèses et en établit de nouvelles.

Mais la fondation qui, entre toutes, donnera dans l'histoire une célébrité toute particulière au pontificat de Mgr Desprez, c'est celle de l'Université catholique de Toulouse. L'éminent prélat a renoué

la chaîne de la tradition et rouvert l'illustre école que plus de dix mille étudiants fréquentaient au moyen âge. Les chaires de Jean d'Alexio et de Guillaume de Rupré ont été relevées, et autour d'elles d'autres chaires réunissent tous les jours une jeunesse chrétienne, qui, pendant que le radicalisme parsème la France de ses ruines, concourt silencieusement, mais efficacement, à la restauration morale de la patrie.

C'est encore sous l'épiscopat de Mgr Desprez que l'humble et sainte bergère Germaine Cousin a reçu les honneurs d'un culte public. Les fêtes de la canonisation attirèrent en 1867, à Toulouse, une affluence immense de fidèles, et pour perpétuer le souvenir de cette solennité, il fut décidé que la statue de sainte Germaine Cousin serait érigée sur une des principales places de la ville. Il y a deux ans, les membres du conseil municipal essayèrent de revenir sur la décision de leurs prédécesseurs. Mais le mauvais vouloir des collègues de M. Duportal dut céder devant les protestations de la ville tout entière et les réclamations du vénérable prélat; aujourd'hui, la statue de l'humble bergère, due, comme on sait, au ciseau de Falguière, repose sous un édicule ogival que la piété des Toulousains protège contre les impuissantes colères des jacobins du Capitole.

Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails de l'administration de Mgr Desprez; nous dirons seulement que son active sollicitude s'est fait partout sentir. Gardien scrupuleux et vigilant de la discipline, le vénérable archevêque a mérité d'être comparé par plusieurs princes de l'Église qui l'ont vu à Rome, à cet illustre et regretté cardinal de Naples, Mgr Riario Sforza, que l'Italie catholique considérait comme le modèle des administrateurs et des évêques. Comme lui, Mgr Desprez se recommande par sa profonde piété, par sa régularité sacerdotale, son orthodoxie canonique, son attachement aux doctrines romaines, son ferme bon sens, sa prudence et les industries, pour ainsi dire, surnaturelles de son zèle apostolique. Nulle œuvre ne le rebute, nulle fatigue ne le décourage : il est toujours debout quand il s'agit de combattre le bon combat.

Les journaux du temps ont retracé la conduite de l'éminent prélat lors des inondations qui désolèrent, au mois de juin 1875, le département de la Haute-Garonne et tout particulièrement la ville de Toulouse. Qu'on nous permette de rappeler la part prépondérante que prit Mgr Desprez au soulagement des victimes.

VII

Un mot, maintenant, avant de terminer sur les mandements et les divers écrits de l'éminent évêque. Mgr Desprez a publié quarante-six mandements, circulaires ou lettres pastorales à Saint-Denis; trente-neuf à Limoges et près de deux cents à Toulouse. Tous ces écrits sont non moins remarquables par la vigueur de la doctrine que par le charme de l'onction pénétrante du style. Voici les titres des principaux mandements de carême :

1858 (5 janvier), *le Jubilé;* 1859 (16 janvier), *le Devoir pascal;* 1860 (2 février), *le Pape-Roi et nécessité de la royauté du Vicaire de Jésus-Christ;* 1861 (20 janvier), *la Liturgie romaine;* 1862 (5 février), *Mission de l'Église;* 1863 (18 janvier), *Sanctification du dimanche;* 1864 (5 janvier), *les Mauvais Livres;* 1865 (15 janvier), *de l'Eglise;* 1866 (14 janvier), *Canonisation de la Bienheureuse Germaine;* 1867 (2 février), *Devoirs des catholiques envers le temps présent;* 1868 (19 janvier), *la Pénitence;* 1869 (5 janvier), *le Devoir pascal;* 1870 (5 janvier), *le Temps du Carême;* 1871 (15 janvier), *Motifs de conversion tirés des calamités publiques;* 1872 (5 janvier), *les Calamités publiques et leurs remèdes;* 1873 (19 janvier), *Instruction chrétienne des enfants;* 1874 (5 janvier), *Confiance dans le Sacré Cœur de Jésus;* 1875 (5 janvier), *le Spiritisme;* 1876 (5 janvier), *les Leçons de la Providence dans nos récentes calamités;* 1877 (5 janvier), *les Dangers de la presse périodique;* 1879 (5 janvier), *le Mariage chrétien.*

En honorant le primat de la Gaule narbonnaise de la pourpre, S. S. Léon XIII ajoute une consécration auguste aux hommages, dont la Languedoc entoure, depuis vingt ans, son vénérable prélat. Témoin des travaux évangéliques de leur archevêque et plein de reconnaissance pour ses bienfaits, les fidèles de Toulouse sont fiers de voir aujourd'hui leur affection filiale sanctionnée par le Souverain Pontife lui-même.

LE CARDINAL PIE

I

Quand on va de Chartres au Mans, après avoir dépassé Courville et traversé le monotone plateau de la Beauce, on se trouve, au bout de 8 kilomètres, dans une vallée toute fleurie et toute souriante : c'est la vallée de l'Eure. Là commence le bocage percheron et expire la plaine beauceronne. A droite du chemin de fer, se profilent deux tours ruineuses : voilà tout ce qui reste de l'ancien château des évêques de Chartres. Tout près, émerge au dessus des arbres une élégante église du treizième siècle; ici, découvrons-nous, s'il vous plaît. C'est dans le baptistère de l'église de Pontgouin que le cardinal Pie est né à la vie de la grâce.

Est-ce une illusion? Quand par le vasistas du wagon qui nous emporte en Normandie, nos yeux s'arrêtent sur ce paysage virgilien, sur ces belles prairies ombragées par des haies de chênes et de noisetiers, sur ces clairières et ces fraîches eaux, notre pensée établit un rapport involontaire et symbolique entre l'harmonieuse nature dont un coin vient de nous apparaître et l'éloquence si sereine et si nombreuse de l'illustre prélat. N'est-ce pas, en effet, pour cette parole qu'a été faite la comparaison du fleuve tranquille et majestueux qui caresse amoureusement ses rives et dont les ondes enlacent des îles de fleurs?

Au moment où, Louis-François-Désiré-Edouard Pie vint au monde, le 26 septembre 1815, la France courbait pour la seconde fois la tête sous le joug de l'étranger. Des uhlans sillonnaient la Beauce et, secrètement encouragés à toutes les audaces et à toutes les licences, vengeaient complaisamment l'Europe de dix années d'humiliations et de défaites. Livrés, sans défense, aux déprédations d'une soldatesque qu'aucune discipline ne contenait, et plus exposés que les habitants des villes aux excès des vainqueurs, la plupart des laboureurs prenaient la fuite en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Ce trouble et ces angoisses jetaient naturellement le désarroi dans les actes les plus élémentaires de la vie religieuse; c'est ainsi qu'au lieu d'être baptisé le lendemain de sa naissance,

le nouveau-né ne put recevoir le sacrement que le premier jour d'octobre. Mais l'enfant ne perdit rien pour attendre. Ce jour-là, le diocèse célébrait justement la fête de Notre-Dame du Rosaire. Or, entrer dans l'Église de Dieu l'anniversaire même de la victoire de Lépante, n'était-ce pas pour le futur Hilaire un heureux auspice?

Ce fut au foyer paternel que le jeune Edouard Pie reçut ses premières leçons. Des soins tout particuliers entourèrent son enfance; une complexion extrêmement délicate et une intelligence d'une supériorité précoce justifiaient cette sollicitude. « Le curé de Pontgouin, dit une biographie à laquelle nous ferons plusieurs emprunts, l'avait de bonne heure distingué entre tous les enfants du village; bientôt il l'admit au nombre de ceux qui servaient à l'autel. Nul n'y apportait plus de piété, n'y montrait autant d'aptitude. Un mot d'explication, un coup d'œil jeté sur le missel, c'était assez pour qu'Edouard comprît tout. Il eût été capable de rappeler aux rubriques un prêtre oublieux ou distrait.

« — Quel est ce petit? demandait un ecclésiastique de passage à Pontgouin; jamais personne ne m'a servi ainsi la messe; ce n'est pas un enfant ordinaire (1). »

L'ecclésiastique disait vrai. L'enfant occupait le premier rang à l'école comme à l'église. Bientôt, le modeste instituteur du village n'eut même plus rien à lui apprendre. Edouard avait, en quelques semaines, épuisé tout le bagage pédagogique de l'excellent homme.

II

C'est alors que le curé de Pontgouin, témoin des progrès de l'enfant, ne put résister au désir de lui servir à son tour de maître. Ce n'était pas la première fois que le zèle apostolique du vénérable pasteur était mis en éveil; cinq enfants de Pontgouin avaient successivement bénéficié de ses soins. Mais la perspicacité du bon curé n'égalait pas sans doute sa ferveur; sur les cinq jeunes gens dont il avait ébauché l'instruction, pas un n'était entré au grand séminaire. Aussi, les railleries des gamins du village se donnaient-elles carrière contre ces « curés manqués. » Mme Pie redouta-t-elle pour son fils un pareil échec? C'est probable. Quand le curé vint lui demander Edouard pour le préparer au sacerdoce, elle tergiversa. Le souvenir des déconvenues dont elle avait été témoin l'arrêtait. De

(1) *Les Célébrités catholiques*, Mgr Pie, par M. Eugène Veuillot, page 106.

nouvelles et pressantes instances triomphèrent pourtant de ses hésitations et, quelques jours après, le presbytère de Pontgouin recevait un sixième élève qui, celui-là, du moins, ne devait pas s'arrêter en route.

Malgré son bon vouloir, l'excellent curé, ne pouvait mener bien loin une intelligence aussi primesautière. Un pieux laïque de Chartres, M. Brou, tenait alors une école d'un certain renom; à onze ans, Edouard fut envoyé chez ce vénérable maître. Hélas! la science, du brave M. Brou avait des limites; au bout d'un stage de deux ou trois années, le jeune homme dut aller s'asseoir sur les bancs du petit séminaire de Saint-Chéron. Là, dès les premiers jours, les distinctions les plus flatteuses s'accumulent sur la tête d'Edouard; en dépit de sa santé toujours chétive, le jeune séminariste conquiert les premières places et remporte toutes les couronnes. Pas un seul rival ne peut marcher de pair avec cet enfant maladif qui, sur l'ordre du médecin, manie plus souvent la bêche et la pioche que la plume.

Le collège est un microcosme de la société humaine. Bientôt, ces succès provoquent des jalousies parmi les jeunes gens et suscitent contre Edouard une hostilité qui se traduit par des brocards malsonnants. Grâce à Dieu, l'affection et le dévouement des maîtres consolent, outre mesure, l'aimable séminariste de l'inimitié des élèves. Les railleries les plus pénibles ne déconcertent pas son inaltérable douceur. Énergiquement sollicité au sacerdoce, que lui importe les traits plus ou moins acérés dont l'abreuvent ses camarades? — « Edouard, lui dit-on, ne te fais pas prêtre! Tu as trop d'esprit pour endosser la soutane! » — « Je ne sais si j'ai trop d'esprit, répond le futur évêque, mais je sais bien que si Dieu m'en a donné, c'est pour lui. » La voix qui l'appelle parle si distinctement à sa jeune âme, qu'Edouard ne bronche pas une seule minute. Un établissement universitaire, voisin, tâchait d'attirer le brillant séminariste pour se parer de ses lauriers. Instruit de ces démarches : « — Les sots! dit l'enfant, ils ne comprennent pas que si Dieu m'a fait don de quelques aptitudes, il me les retirerait dès que je changerais de route. »

III

Un pareil élève était bien fait pour attirer l'attention du digne prélat qui gouvernait alors le diocèse de Chartres. Mgr Clausel de Montals comprit tout de suite quel trésor abritait son petit sémi-

naire. Aussitôt qu'Edouard eut terminé ses études, l'evêque confia le lauréat de Saint-Chéron au grand séminaire de Saint-Sulpice. Avons-nous besoin d'ajouter que le jeune clerc tint les promesses du collégien? Élèves et professeurs s'attachèrent promptement à cet esprit d'élite et lui vouèrent une estime et une amitié profondes. Ce fut au catéchisme de la paroisse que le futur cardinal fit son noviciat oratoire et inaugura ces homélies où, plus tard, il devait se montrer le maître que l'on sait.

Ordonné prêtre le samedi de la Trinité de l'an 1839, l'abbé Pie revint au diocèse de Chartres. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Épris de ses belles qualités, Mgr Clausel de Montals voulut l'investir sur le champ des hautes fonctions de vicaire-général; le jeune ecclésiastique déclina cet honneur. Il excipa de son âge et, avec ce ferme bon sens qui le caractérise, il allégua qu'une distinction aussi prématurée lui aliénerait les sympathies de ses confrères. Un pareil argument n'était pas sans valeur; l'évêque n'insista pas, mais, s'il ajourna ses projets, ce ne fut pas sans regret. Attaché à la cathédrale, en qualité de vicaire, l'abbé Pie devint l'auxiliaire du vénérable archiprêtre d'alors, l'abbé Lecomte. Ce digne ecclésiastique apprécia tout de suite les mérites du jeune prêtre; esprit fin, cœur chaud et tendre, pasteur exemplaire, il était plus à même que personne de sentir tout le prix du don que Dieu lui faisait en le gratifiant d'un pareil collaborateur. Le jeune vicaire fut, de son côté, profondément édifié de tant de vertus; plus d'une page de ses *Œuvres* atteste les sentiments d'affection filiale que lui inspirait le saint vieillard.

Pendant cinq ans, l'abbé Pie fut, pour ainsi dire, l'ange gardien de la vieille basilique. Dieu seul sait tout ce que Notre-Dame dut à l'éminent vicaire et les ineffaçables impressions que ce monument de la foi de l'ancienne France laissa dans l'âme du jeune homme. On garde encore, à Chartres, le souvenir reconnaissant des œuvres dont l'abbé Pie fut le promoteur, et personne n'a oublié les succès qui récompensèrent ses efforts et son zèle.

En 1834, Mgr Clausel de Montals pensa que le moment était venu d'exécuter son projet. L'abbé Lecomte fut obligé de se séparer de son vicaire; mais, avant de le rendre, le digne archiprêtre ne put s'empêcher de prévenir l'évêque que la Providence ne lui laisserait pas longtemps non plus l'auxiliaire qu'il se choisissait. N'était-ce pas là une curieuse prophétie?

IV

Devenu vicaire-général, le jeune prêtre se prodigua. Sa santé, toujours délicate, l'assujettissait à de nombreux ménagements; mais ses merveilleuses facultés le dédommageaient bien vite de ses ennuis et lui faisaient regagner le temps que la maladie avait usurpé. On le voit alors prêcher non-seulement à Chartres, mais à Versailles, à Orléans, à Blois, etc. Mgr Clausel de Montals ne visite pas ses diocésains sans que l'abbé Pie ne l'accompagne; sur toutes les questions et pour toutes les mesures d'un intérêt général, le jeune vicaire-général donne au vénérable prélat le concours de son jugement et de ses lumières. Aussi, plein de confiance dans la sagacité de son collaborateur, Mgr Clausel de Montals s'applaudit-il de la direction que l'abbé Pie imprime à l'administration diocésaine et des principes qu'il fait prévaloir dans le maniement des âmes.

Est-ce à dire que le vieil évêque et le jeune grand vicaire soient toujours d'accord? M. Eugène Veuillot nous a tracé un tableau charmant des rapports de Mgr de Montals avec l'abbé Pie, et nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux cette curieuse page d'histoire. « J'ai eu, dit M. Eugène Veuillot, la bonne fortune de voir en face l'un de l'autre, dans une circonstance assez sérieuse, l'évêque de Chartres et son vicaire général. Entre ces deux hommes, qui s'aimaient si justement et si fortement, la nature, l'âge, l'éducation, avaient multiplié les contrastes. A part leur amour pour Dieu et pour l'Eglise, leur goût littéraire et leur mutuelle affection, ils n'avaient rien de commun; ils différaient en tout, et c'étaient par les raisons diverses qu'ils s'admiraient également. Dans sa mâle vieillesse, *cruda senectute*, comme il le disait lui-même, Mgr Clausel de Montals avait toute la rudesse aveyronaise et toute la façon gaillarde d'un vieux gentilhomme, en même temps que la bonne et paternelle dignité d'un évêque. Il commandait le respect, il inspirait la confiance. Il avait le secret d'un langage original, coloré, âpre même, et souvent impérieux, qui ne semblait jamais prévoir la contradiction et ne perdait jamais l'accent de la bienveillance. Il écrasait sans blesser, de bonne humeur. Quand la contradiction se présentait, il l'accueillait comme une chose invraisemblable, avec une surprise courtoise et narquoise, de manière à la convaincre qu'au moins elle n'avait pas de prise sur lui.

« Elle avait prise pourtant, surtout quand c'était l'abbé Pie qui la présentait, et souvent elle emportait tout, mais même alors le bon vieillard ne le croyait pas et ne le savait pas. Il était plein de sentences, de maximes des poètes anciens et modernes qu'il plaçait à propos, plein d'anecdotes qu'il contait avec un esprit charmant, plein de soudainetés et d'originalités de son propre fonds qui rendaient sa conversation fort attrayante ; mais son grand charme était la sincérité et la bonté. A côté de lui, l'abbé Pie, dans la rare distinction de sa personne et dans la parfaite modestie de son attitude, était un modèle de déférence ecclésiastique et filiale. Sans se départir de ce beau respect qui est la gravité de la jeunesse, il n'abandonnait point celles de ses convictions qui s'éloignaient des idées formées du vieillard. Il était ouvertement du parti de l'illustre abbé de Solesmes, contre qui l'évêque avait soutenu plus d'une chaude polémique ; il défendait la liturgie romaine, l'art chrétien, d'autres doctrines encore que Mgr Clausel disait nouvelles et qui n'étaient que renouvelées. Le combat était fréquent, pour ne pas dire continuel, et les deux adversaires y faisaient preuve de patience et de largeur d'esprit, chacun à sa façon, l'un en ne se lassant pas d'être rudoyé, l'autre en ne se lassant jamais d'être contredit. Du reste, toute affaire finissait à l'amiable. Une anecdote ou une gracieuse et verte saillie terminait la dispute. L'évêque convenait en lui-même que les besoins du temps pouvaient exiger de faire ou de refaire quelque chose ; le vicaire général apprenait la raison d'être de beaucoup de choses qui semblaient n'avoir pas de raison et croissait en expérience. Il recevait de précieuses leçons de piété, de prudence, de courage et d'honneur. On peut dire que l'évêque de Chartres revit tout entier dans l'évêque de Poitiers, mais en deux parts. Ce qui était de l'évêque, le zèle de la cause de Dieu, cela est passé dans son cœur ; ce qui était de l'homme, l'esprit, l'originalité, le riche trésor d'anecdotes, cela est resté dans son esprit tout brillant de la même grâce et du même feu (1). »

V

Nommé ministre des cultes le 20 décembre 1848, M. le comte de Falloux sut discerner de bonne heure les mérites et les vertus du vicaire général de Mgr de Montals ; aussi, quand le siège de Poitiers

(1) *Mgr Pie*, p. 109.

devint vacant, ce fut-il l'abbé Pie qu'il choisit. Le décret de nomination porte la date du 23 mai 1849. Aussitôt que cette nouvelle lui parvint, l'abbé Pie s'en montra profondément ému. « Il y avait pour lui mille raisons de décliner cette charge; son affection filiale pour l'évêque de Chartres, dont l'âge semblait encore augmenter la tendresse et dont il augmentait certainement les besoins; ses relations nombreuses avec tout le pays chartrain, ses goûts pleinement satisfaits par cette vie où l'action et l'étude avaient leur juste place, sa santé toujours faible, son âge surtout : il avait trente-trois ans. Il l'alléguait au vieil évêque. Celui-ci répondit : « Que dites-vous, monsieur ? (c'était sa manière d'appeler même ses plus chers amis) vous avez trente-trois ans, c'est l'âge où les grands hommes finissent; il me semble que vous y pouvez bien commencer. »

Pie IX était exilé à Gaète quand, le 28 septembre 1849, il institua évêque le vicaire général de Mgr Clausel de Montals. Sacré le 25 novembre, Mgr Pie fit son entrée solennelle dans la ville de Poitiers le 8 décembre de la même année. Par une sorte de prescience surnaturelle, le jeune évêque choisit pour son intronisation le jour même où devait être proclamé, cinq ans plus tard, le dogme de l'Immaculée-Conception et proclamé, dix ans après, le *Syllabus*. De telle sorte qu'en célébrant chaque année l'anniversaire de la prise de possession de son siège, Mgr Pie commémore en même temps temps celui des deux actes pontificaux que ses sollicitations ont le plus préparés et vers lesquels sa pensée n'a cessé de s'orienter dès le premier jour.

« *Pacificus est ingressus meus*, » déclara l'évêque à la députation municipale qui l'accueillait : — « mon entrée est pacifique. » Tout en donnant au chef de l'édilité poitevine cette assurance, Mgr Pie ne dissimula pas néanmoins que l'Eglise d'ici-bas, si essentiellement amie de la paix qu'elle soit, s'appelle pourtant l'Eglise militante et que ses ministres ne peuvent jamais promettre de ne point faire la guerre pour la défense de la vérité. « Mais alors, ajouta-t-il, ce n'est faire la guerre que pour faire la paix, puisque la paix est le fruit de la vérité. »

Trente années d'épiscopat ont montré ce programme à l'œuvre. A travers les révolutions du temps et des choses, l'illustre évêque est resté ce qu'il avait promis. « l'homme du parti de Dieu. » Pendant que le naturalisme croissait, l'évêque de Poitiers ne cessait de

revendiquer les droits de Jésus-Christ. C'est à cette revendication que l'éminent prélat doit ses plus fiers écrits. « J'oserais presque dire, — écrit le P. Longhaye, — qu'il lui doit tout, car dans son enseignement répandu selon le jour et le besoin, sans intention d'unité ni de méthodes, prédications solennelles, homélies familières, entretiens avec le clergé, polémiques avec les ministres, la pensée du règne social de Jésus-Christ reparaît toujours. Là même, où elle n'est pas directement en vue, on la sent qui circule, pour ainsi dire, à fleur des choses comme un feu latent qui donne à tout chaleur et vie. »

VI

Trois phases distinctes marquent cette guerre doctrinale si vigoureusement menée contre le naturalisme contemporain.

De 1849 à 1860, Mgr Pie prends corps à corps la philosophie rationaliste et l'éclectisme ; il démasque M. Cousin, met en cause le *Journal des Débats*, et dénonce l'hégélianisme de l'Académie française qui couronne *ex æquo* la *Connaissance de Dieu*, du P. Gratry et le *Devoir*, de M. Jules Simon. Bref, l'évêque brise tous les fils d'araignée que tendent les politiciens de la philosophie pour arrêter la logique et les principes.

De 1860 à 1870, nos adversaires transportent le combat du terrain philosophique dans le domaine des faits. Leurs batteries sont tournées vers l'arche même de la Vérité catholique, vers Rome. C'est alors que Mgr Pie dispute au naturalisme militant le dernier asile de la politique chrétienne. Dans un mandement daté du 3 février 1860, il rejette, réprouve et condamne solennellement les doctrines formulées par l'auteur de la brochure *le Pape et le Congrès*.

L'année suivante, le 22 février 1861, un autre pamphlet de M. de la Guéronnière, *la France, Rome et l'Italie* est l'objet d'une lettre pastorale que le ministre des cultes défère au Conseil d'État qui, le 30 mars de la même année, rend une déclaration d'abus. Mais cela ne suffit pas. Tout paraît bon contre le courageux évêque de Poitiers. Isolé dans son palais, faisant ses visites diocésaines sous le regard inquisitorial de la police, surveillé dans sa chaire, « sa seule tribune, » poursuivi par une animosité qui dénature les plus inoffensives paroles, menacé de voir démembrer son diocèse, interné d'ailleurs dans ce même diocèse par la crainte de n'y pouvoir rentrer, s'il s'en éloigne, l'évêque de Poitiers se voit, par

comble d'outrage, déféré au Souverain-Pontife en personne. Dans une dépêche adressée, le 6 juillet 1861, au marquis de Cadore, chargé par intérim des affaires de France à Rome, M. Thouvenel accuse, en effet, Mgr Pie d'avoir comparé publiquement Napoléon III au troisième Hérode. Avons-nous besoin de le dire? Le fait était faux et le cardinal Antonelli repoussa, comme il le devait, cette imputation calomnieuse. Mais que dire d'un gouvernement qui se laisse aller à des vexations aussi mesquines? Hâtons-nous d'ajouter que les taquineries ministérielles n'intimidèrent pas Mgr Pie et ne l'empêchèrent ni de continuer sa croisade, ni de montrer dans les attentats contre Rome la main de la révolution radicale et du naturalisme politique...

Avec nos désastres s'ouvre la troisième phase de cet enseignement magistral. C'est l'heure de proclamer sur tous les toits les principes de la politique chrétienne. Mgr Pie ne faillit pas à ce ministère. Il montre la société contemporaine en proie au mal caduc, *morbo comitiali laborans*, et, toute meurtrie de ses chûtes, cherchant en vain le remède dans l'expédient parlementaire. Mais comment le trouverait-elle? Après avoir déchaîné, flatté le principe révolutionnaire, les sages du siècle s'épuisent en conceptions païennes pour empêcher le monstre de dévorer ses enfants. C'est au Christ qu'ils devraient s'adresser, et c'est César qu'ils consultent. Pauvres sages! et pauvres sauveurs! Mgr Pie plaint la France d'être tombée dans leurs mains.

Mais si l'évêque n'est pas un de ces optimistes béats qui canonisent toutes les inepties de leurs temps, il n'appartient pas non plus à cette catégorie d'esprits, impitoyablement moroses, dont le métier est de se claquemurer dans leurs angoisses. Au lieu de provoquer le découragement et de pousser au désespoir, la plainte de Mgr Pie fortifie et console; ce n'est pas une énervante lamentation byronienne, mais le gémissement d'une âme généreuse qui soupire après une nouvelle aurore. Veut-on entendre un de ces gémissements divins?

« Chrétiens! chrétiens! s'écrie Mgr de Poitiers, consolons-nous; les titres de notre noblesse divine ne seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale; les fondements de notre espérance et de notre gloire sont placés trop haut pour être atteints par les ambitieux et les téméraires qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur.

« Les yeux levés vers les justes, c'est à peine si nous nous apercevons de tout ce qui croule et s'effondre autour de nous. Planant dans des régions mille fois supérieures, prêtons l'oreille à Jésus disant à son Père : « — Père saint, je veux que là où je suis, ils y soient avec moi, afin que la lumière de gloire dont vous m'avez investi devienne la leur (1). »

Quelle auguste parole et quel réconfortant langage !

VII

Héraut du surnaturel, l'évêque de Poitiers non-seulement le proclame, mais, — pour emprunter le mot de saint Denys, — il le « pâtit » : οὐ μόνον μαθὼν, ἀλλὰ καὶ παθὼν τὰ θεῖα. Cette affirmation incessante du Divin surnaturalise jusqu'à son style. Quel est, en effet, le signe divin par excellence? C'est l'harmonie, c'est la mesure. « Dieu est tout ordre et tout harmonie » dit encore l'aréopagite saint Denys (2). Eh bien ! l'harmonie et la mesure, voilà la note distinctive du grand évêque. Mgr Pie a le don exquis de ne dire que ce qu'il faut et comme il le faut. Nulle pompe, nul artifice dans son langage; le style, ample, large, sonore se déploie avec une solennité éminemment sacerdotale, et s'élève sans effort, par des coups d'aile d'une éclatante vigueur, jusqu'aux plus hautes cimes de l'éloquence.

Quand l'évêque fulmine une critique ou un blâme, aucune aigreur ne dépare ses plus légitimes sévérités. Il a le calme d'un esprit inféodé au vrai et qui n'a d'autre passion que Dieu et l'Eglise. Cette majesté n'exclut pas toutefois l'émotion, et cette sérénité n'a rien de commun avec la sécheresse. Sous la prose à la fois pleine d'ampleur et de grâce de l'éminent prélat, on sent palpiter un cœur de Français et une âme d'évêque. Viennent les jours mauvais et surgissent de nouveaux Constances, et l'évêque de Poitiers affrontera, comme saint Hilaire, l'erreur et César. C'est à nos adversaires de décider s'ils veulent qu'après quinze siècles le mot de saint Jérôme retrouve sa vérité : « *Tunc Hilarium e prælio revertentem Galliarum Ecclesia amplexa est.* Tiennent-ils à s'épargner la honte d'une défaite? Alors, qu'ils n'engagent pas le combat.

(1) T. VIII, p. 228-29.
(2) *Noms divins*, ch. v, § 7.

LE CARDINAL HERGENRŒTHER

I

Né à Wurzbourg, le 15 septembre 1824, S. Em. le cardinal Hergenrœther a aujourd'hui cinquante-quatre ans.

Préparé par l'instruction de la maison paternelle, Joseph Hergenrœther entra, en 1838, au Gymnase de sa ville natale, où il passa quatre années. Après de brillantes études, il fréquenta, de 1842 à 1844, les cours de l'Université de Wurzbourg, et ce noviciat scientifique terminé, le jeune étudiant se rendit à Rome.

Nos lecteurs savent que les Allemands possèdent ou plutôt possédaient dans la Ville-Eternelle un établissement de premier ordre, le Collège germanique, *Collegium Germanico-Hungaricum*. Il datait du temps de Luther et de Zwingle. Saint Ignace de Loyola le fonda dans l'espoir de contre-balancer l'hérésie naissante, en préparant à Rome de jeunes Allemands qui pussent apporter dans leur patrie la foi et la lumière qu'ils auraient puisées au foyer même du catholicisme. Après avoir subi des fortunes diverses, le collège était alors dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Aux termes des statuts, les candidats devaient être d'une naissance honorable (*omnes legitimo matrimonio sint nati, bona famâ commendati*), savoir l'allemand et le latin et être âgés de vingt ans au moins. Joseph Hergenrœther remplissait toutes ces conditions; recommandé en outre par ses talents et par son savoir, il fut accueilli avec le plus vif empressement par les supérieurs du collège et admis au bénéfice des faveurs attachées à l'institution. Six mois après, conformément à la règle, l'ancien étudiant de Wurzbourg prêtait serment de se vouer à l'état ecclésiastique et de servir dans sa patrie ce ministère. On sait de quelle façon cet engagement a été tenu depuis trente-cinq ans.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que déjà le jeune Hergenrœther avait conquis la première place parmi ses camarades. Aussi, quand, le 16 juin 1846, le cardinal Mastaï fut élu pape sous le nom de Pie IX, le supérieur du Collège Germanique désigna-t-il le jeune théologien bavarois pour rédiger la dissertation d'histoire ecclésiastique qui, quelques jours après, fut offerte au nouveau pontife.

II

Ordonné prêtre en 1848, l'abbé Hergenrœther se vit obligé de quitter Rome la même année devant la Révolution triomphante. De retour en Bavière, il fréquenta de nouveau cette illustre université de Wurzbourg qui s'est montrée depuis vingt ans la digne héritière et la fidèle continuatrice des saines traditions de la science allemande. Au mois de mars 1849, sur la demande de son évêque, il accepta les fonctions de chapelain à Zellingen. L'année suivante, il subissait avec un succès éclatant devant la Faculté de Munich les épreuves du doctorat en théologie. Sa thèse, parue à Ratisbonne, chez Manz, avait pour titre : *Saint Grégoire de Nazianze et sa doctrine touchant la Trinité :* c'est encore un ouvrage extrêmement estimé. Sur le désir qui lui fut exprimé par les professeurs de la Faculté de théologie de Munich, l'abbé Hergenrœther s'établit, en 1851, comme *privat docent* (professeur privé) à l'Université de cette ville. C'est là qu'il publia cette savante brochure intitulée *Habilitationsschrift*, dans laquelle il soumettait à une critique acérée l'exégèse de la nouvelle école de Tubingue.

Mis en relief par ces premiers travaux, le docteur Hergenrœther fut nommé en 1854 professeur extraordinaire à l'Université de Wurzbourg, et, dès l'année suivante, il recevait le titre de professeur ordinaire. Ses leçons portaient alternativement sur le droit canonique et sur l'histoire de l'Eglise. Cet enseignement lui acquit une telle célébrité qu'en 1869, aussitôt que la convocation du concile œcuménique fut résolue, l'éminent professeur fut appelé à Rome pour prendre part aux travaux de la Commission du droit canon. De 1854 à 1870, tout en se consacrant aux devoirs de sa charge, et sans négliger les fonctions du ministère sacerdotal, le docteur Hergenrœlher fit paraître plusieurs ouvrages considérables. Qu'on nous permette de citer d'abord sa grande *Histoire de Photius et du schisme grec* (1). C'est un véritable monument. L'auteur y a tra-

(1) Trois volumes in-8°, chez Manz, à Ratisbonne, 1867-1869.

vaillé pendant plus de trente ans. Il a compulsé, analysé, contrôlé, tout ce qui a été écrit sur le patriarche de Constantinople : pas un des précieux manuscrits de Munich, de Vienne, de Milan, de Florence, de Rome, de Venise et de Paris, n'a échappé à ses investigations patientes. Veut-on savoir comment, dès 1868, le jugeait un maître, le R. P. Tondini : « L'abbé Hergenrœther, écrivait le docte Barnabite, appartient à cette classe d'écrivains, trop peu nombreux, qui n'ont peur de la vérité ni pour eux, ni pour les autres, persuadés qu'ils sont que ce serait mal servir la cause de l'Eglise catholique que de mutiler la Vérité ou de la trahir. Convaincu que des recherches sérieuses et profondes contribuent plus au triomphe de l'Eglise que d'inutiles déclamations et des récriminations toujours blessantes, le docteur Hergenrœther n'a rien épargné pour rendre son livre éminemment scientifique (1).

III

Le même esprit de justice anime l'ouvrage capital du docteur Hergenrœther, le *Manuel de l'Histoire de l'Eglise* (Handbuch der Kirchengeschichte) (2). Qu'on en juge par l'extrait suivant de la préface :

« Pour la première période de l'histoire de l'Eglise, dit l'auteur, les travaux les plus importants sont ceux de Héfélé et de Doellinger. De ce dernier l'on peut dire ce que saint Jérôme disait d'Origène : *Ubi bene nemo melius*, mais sans pouvoir ajouter : *Ubi male nemo pejus*, parce que, dans ses égarements des derniers temps, l'ancien prévôt de la cathédrale de Munich a su garder vis-à-vis de l'Eglise — dont il était naguère, hélas ! le valeureux champion — une noblesse d'attitude inconnue à d'autres apostats. Ce que ce savant a produit jadis ne doit donc pas être perdu pour la science catholique. De même que l'Eglise ne répudie point les magnifiques

(1) Le R. P. Tondini ajoutait : « Tous les amis de la vérité historique et religieuse salueront avec bonheur et reconnaissance l'apparition d'un livre destiné, nous l'espérons avec l'auteur, à favoriser la réunion tant désirée de l'Eglise grecque avec l'Eglise catholique. L'esprit dans lequel cet ouvrage est écrit contribuera beaucoup aussi à dissiper les préjugés de nos frères séparés. L'auteur ne nous dissimule pas qu'il a, dans le cours de son travail, éprouvé une certaine sympathie pour le célèbre patriarche. Il est plutôt enclin à excuser qu'à exagérer ses torts, et il a constamment devant l'esprit ce principe que ce qui est en soi répréhensible et criminel pourrait cependant mériter encore quelque excuse à cause de ce milieu byzantin qui devait fausser tant d'intelligences et corrompre tant de cœurs. » *Polybiblion*, t. II, 1re série, pages 99-101.

(2) Deux volumes grand in-8° ont paru. Le troisième volume est sous presse. La *Société générale de Librairie catholique* prépare une traduction française de cet admirable ouvrage.

écrits composés par Tertullien avant sa désertion dans le camp montaniste, de même elle ne renoncera pas à mettre à profit les excellents travaux de ceux qui, dans la suite, lui sont malheureusement devenus infidèles. Une autre littérature même peut être prise en considération. Les ouvrages de beaucoup de protestants amis de la vérité et initiés à l'étude des sources doivent être utilisés. Sur beaucoup de points, il importe assez peu que l'auteur soit catholique ou protestant, et sur d'autres points, même importants, certains savants protestants ont su émettre des jugements mieux basés sur les faits que nombre d'écrivains catholiques. » Voilà comment le docteur Hergenrœther garde rancune à ceux de ses adversaires qui le traitent d'« intolérant » et de « fanatique ». Il serait à souhaiter que nos ennemis voulussent bien s'inspirer des sentiments d'impartialité dont ce savant leur donne un si touchant exemple. Quand on songe que les écrivains protestants affectent presque toujours d'ignorer l'existence des meilleurs travaux catholiques, et conviennent tout au plus, si on les pousse un peu, que telle publication hors ligne « renferme des données intéressantes, *malgré* son point de vue catholique », on sait gré au docteur Hergenrœther d'opposer à une tactique aussi misérable les procédés les plus loyaux. La probité de l'historien a du reste l'inestimable avantage de témoigner en faveur de sa thèse et de démontrer la sérénité de sa conscience. Qui peut dire aussi que les adversaires du catholicisme ne se sentent pas plus impressionnés par un langage élevé que par une critique acrimonieuse? Et, puisqu'il est question du docteur Doellinger, qui sait si les paroles empreintes de tant de dignité et de courtoisie du savant professeur de Wurzbourg ne réconcilieront pas enfin le malheureux hérésiarque avec cette Eglise dont il est aujourd'hui le scandale, mais dont il fut autrefois la gloire?

« Tout pour la vérité, rien contre la vérité; tout pour l'Eglise de Dieu et avec elle! (1) » telle est la devise du docteur Hergenrœther. Le *Manuel de l'histoire de l'Eglise* est, dans toutes ses parties, conforme à cet admirable programme. L'auteur s'y montre le digne représentant de cette école de Wurzbourg, à laquelle appartiennent deux des plus hautes notabilités scientifiques de l'Allemagne, le docteur Denzinger, l'auteur de *l'Enchiridion dogmatum*, qui rend

(1) « Alles für die Wahrheit, nichts gegen die Wahrheit; Alles für die Kirche Gottes und mit ihr. »

tant de services aux théologiens, et du plus savant ouvrage que nous connaissions sur les principes de la *Connaissance religieuse*, et le docteur Hettinger, dont l'*Apologie du christianisme*, un véritable chef-d'œuvre, a été traduite en italien et a mérité d'être citée dans les admirables pastorales du cardinal Pecci (1). Le *Manuel de l'Histoire de l'Eglise* est une œuvre hors ligne ; les livres de Mœhler et d'Alzog ont rendu d'éminents services aux littérateurs catholiques, mais, il faut bien le dire, ces Manuels ont légèrement vieilli. Depuis qu'ils ont paru, d'innombrables études historiques ont résolu mille questions jusque-là controversées, précisé des points litigieux, et redressé des erreurs que l'insuffisance de nos connaissances avait laissé s'accréditer. Il était temps qu'un ouvrage nouveau dressât le bilan de nos découvertes et mît le lecteur au courant des acquisitions qui ont, depuis vingt ans, grossi notre capital historique. Eh bien ! tel est justement l'objectif que s'est proposé le docteur Hergenrœther ; son *Manuel* établit l'inventaire exact de tout ce que le monde savant connaît aujourd'hui sur les questions d'histoire religieuse ; il donne l'analyse et les conclusions des travaux qui font autorité en cette matière, et met à la disposition des écrivains catholiques un arsenal complet où ils pourront facilement puiser des armes pour foudroyer le mensonge et faire triompher la vérité.

IV

A côté de cette œuvre magistrale, signalons une très substantielle *Histoire des Papes*, que la docteur Hergenrœther a donnée à l'éditeur Leo Woerl, de Wurzbourg, pour l'adjoindre au magnifique *Album pontifical* que cet éditeur a publié l'année dernière (2). En regard du portrait de chaque pape figure une biographie due à la plume du docte professeur. Les notices sont courtes, mais les quelques lignes dont elles se composent condensent admirablement les actes principaux et déterminent avec netteté le caractère de chaque pape.

En 1870, les polémiques conciliaires furent, comme on le sait, non moinspassionnées en Allemagne qu'en France.

(1) L'*Enchiridion dogmatum* du docteur Denzinger et l'*Apologie du christianisme* du docteur Hettinger doivent également figurer dans la bibliothèque théologique que prépare en ce moment la *Société générale de Librairie catholique*.

(2) *Papstalbum, portraets sämmtlicher Päpste, von Petrus bis Pius IX. In Photographien ausgeführt, mit kurzen Abriss ihrer Geschichte von Dr J. Hergenröther.* Format gross 4°. Preis in roth Salico gebunden 80 marck.

On se rappelle quel bruit fit le pamphlet qui parut sous le pseudonyme transparent de « Janus ». Aussitôt, le docteur Hergenrœther écrivit une réfutation que tout le public lettré s'arracha. L'*Anti-Janus* démonétisa le *Janus* (1). Les deux autres brochures, les *Prétendues Erreurs de plus de quatre cents évêques et leur censeur théologique* (2), et la *Critique de la déclaration de Dœllinger du 18 mars 1870* (3), achevèrent de ruiner la cause des janistes et de discréditer leur science.

L'explosion de la lutte religieuse en Allemagne ne pouvait laisser indifférent un homme comme le docteur Hergenrœlher. Les scandales du *Culturkampf* lui firent mettre la main à un ouvrage qui demeurera peut-être son principal titre de gloire, l'*Eglise catholique et l'Etat chrétien* (4). Toutes les questions ardues d'histoire, de théologie, de droit naturel et canonique, que soulèvent les divers problèmes de la politique contemporaine, sont traitées dans cet ouvrage avec une largeur de vues, une sûreté de jugement et de doctrine qui manquent trop souvent, hélas! à nos hommes d'Etat. Si « ceux qui gouvernent les empires » daignaient s'inspirer un peu des principes que développe l'illustre théologien, les nations européennes n'auraient pas tant à souffrir des misérables expédients sous les auspices desquels les ministres du dix-neuvième siècle prétendent diriger le monde. Pauvres gouvernements, en effet, que les nôtres, impertubablement enveloppés dans de volontaires contradictions, « la plume en main, comme dit l'illustre évêque de Poitiers, pour enseigner toujours les mêmes principes, l'arme au bras pour en exterminer les conséquences; descendant volontiers le soir dans la rue pour fusiller les actes provoqués par les doctrines et les exemples du matin (5)! »

Cette activité littéraire n'empêche pas le docteur Hergenrœther de s'acquitter de ses fonctions ecclésiastiques et de mener de front les rudes labeurs du professorat. Toutes les contrées de l'Allemagne

(1) *Anti-Janus*. Eine historich-theologische Kritik der Schrifft : « Der Papst und das Concil » von Janus, gr. 8° 1863 chez Herder, à Fribourg en Brisgau.

(2) *Die « Irrthümer » von mehr als Bifchöfer und ihr theologischer Censor*, gr. in-8°, 1870.

(3) *Kritik derv. Döllinger'schen Erklärung vom 28 März 1870* gr. in-8°

(4) *Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwickelung und ind Beziehng auf die Fragen der Gegenwart*, gr. in-8° (1084 pages) 1872, chez Herder. (Un supplément à ce grand ouvrage a été publié en 1876 sous ce titre : *Literatur-belege und Nachträge zur zweiten Ausgabe*. (Documents littéraires et suppléments à la deuxième édition.)

(5) *Œuvres de Mgr de Poitiers*, tome II, p. 170.

envoient à Wurzbourg des étudiants qui, trois fois par semaine, se groupent autour de la chaire du savant théologien et recueillent avec enthousiasme ses leçons.

Les vacances n'entravent pas son zèle et n'interrompent pas ses travaux. On le voit à tous les congrès corporatifs de l'Allemagne, et souvent sa parole vient proclamer les grandes et fortes doctrines que ses livres ont déjà popularisées. Il se révèle alors comme un orateur de premier ordre, au langage à la fois lucide, vigoureux et ému.

V

Les honneurs, on le comprend sans peine, n'ont pas manqué à l'illustre professeur. Dès 1864, le roi Louis II de Bavière conférait au docteur Hergenrœther la croix de l'ordre de Saint-Michel. Quelques années plus tard, Pie IX le nommait Prélat de sa Maison. A toutes ces distinctions Léon XIII ajoute aujourd'hui la plus grande de toutes : la pourpre romaine. Certes, la promotion d'un simple ecclésiastique à la dignité cardinalice est une faveur aussi haute que rare ; mais en voyant le Souverain Pontife porter son choix sur le docteur Hergenrœther, il n'est pas un catholique qui ne considère cette récompense comme adéquate à ses services et à ses vertus (1).

Le savant cardinal a eu lieu de constater, le 5 mai dernier, l'affection et l'estime dont ses compatriotes l'entourent. Ce jour-là, les catholiques les plus éminents de la Bavière et de l'Allemagne s'étaient donné rendez-vous à Wurzbourg pour offrir leurs hommages au docte professeur ; on remarquait aux premiers rangs le chanoine Heinrich, de Mayence, le baron de Stauffenberg, le député de Zurhein, le comte Ingelheim et la plupart des membres des

(1) Voici la liste des autres ouvrages du docteur Hergenrœlher :

Der Kirchenstaat seit der franzœsischen Revolution, in-8°, 1860, chez Herder (*l'Etat de l'Eglise depuis la Révolution française*).

Monumenta Græca ad Photium ejusque historiam pertinentia ex variis codicibus manuscriptis collecta. In-8° de 182 pages. Ratisbonne, chez Manz, 1869.

Goerres — Gesellschaft, zur Pflige der Wissenschaft in katholischen Deutschland. Vereinsschrift für 1876. Zur Einfürlumg.

Cardinal Maury, Ein Lebensbild aus dem Ende des vorigen und dem Amfamge des jekigen Jahrhunderts. Wurzbourg, chez Leo Woerl. 1878.

Papst Pius IX, gross in seinem Wirken und in seinem Leinem, Festrede gehalten am 18 juni 1876. Wurzbourg, chez Leo Woerl.

Le docteur Hergenrœther collabore en outre à toutes les revues catholiques de l'Allemagne et notamment au *Katholische Studien* de Wurzbourg.

associations catholiques de Munich, d'Eichstædt, de Bamberg, d'Heidelberg, etc. Félicité au nom de toute l'assemblée par M. le professeur Wirsing, le cardinal répondit qu'« il éprouvait le plus vif chagrin de se séparer de ses chers élèves de Wurzbourg, mais que cette séparation n'affaiblirait pas les sentiments de filiale affection qui l'unissent à sa patrie. »

Après avoir reçu les adieux de l'assemblée, le docteur Hergenrœther se rendit au Grand-Séminaire où un grand nombre de membres du clergé séculier et régulier s'étaient réunis. Le prévôt de la cathédrale, le docteur Himmelstein, complimenta le premier le nouveau prince de l'Eglise et lui donna lecture d'une adresse rédigée dans les termes les plus touchants. Aussitôt après, le docteur Hettinger prit la parole au nom de la faculté de théologie et se fit l'interprète des vœux et des félicitations de ses confrères. Ces témoignages de sympathies émurent profondément Son Eminence. Le cardinal remercia le clergé et appela son attention sur les « trois qualités qui, selon lui, sont indispensables à la tribu d'Israël : l'enthousiasme pour la cause religieuse, l'expérience de la vie et la science véritable. »

En terminant, l'Eminentisme Hergenrœther prononça ces belles paroles : « La devise que j'ai adoptée dès ma jeunesse, et que j'avais encore lorsque j'étudiais au Collège Germanique, cette devise m'accompagnera de nouveau dans la Ville-Eternelle ; demain comme il y a vingt-cinq ans, je dirai comme le prophète : *In te Domini, speravi, confundar in æternum.*

Oscar Havard.

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XXXI

Malgré mes précautions, dans la journée même, comme il était facile de le prévoir, mon père entendit maints propos. Il en fut tout à la fois inquiet et irrité. Au repas du soir, il ne put prendre le moindre aliment ; dans la nuit, son malaise augmenta.

J'appelai un médecin, il ne jugea pas la situation dangereuse, seulement une grande tranquillité était nécessaire.

— Aucun organe n'est atteint, me dit-il ; le tout se résume en un affaiblissement momentané. L'âge de votre père ne peut aider à une reprise immédiate des forces, mais je ne trouve rien de grave. Tâchez de lui éviter les grandes contrariétés ; quant aux soins, je sais que mon malade est en bonnes mains.

Eviter les contrariétés ! ah ! j'aurais voulu posséder le pouvoir d'en éloigner jusqu'à l'ombre !

Quatre jours s'écoulèrent ; le cher vieillard se trouvait beaucoup mieux. J'étais, moi, brûlée par la fièvre de l'attente. M. Laumay devait être de retour le lendemain, ou bien je recevrais une lettre de lui.

Ce fut la lettre qui arriva. Elle m'était adressée sous le couvert de Julie. Voici ce qu'elle contenait.

« Je prolonge d'une journée, peut-être de deux, mon séjour à Paris, car je veux pouvoir vous instruire complètement. D'abord,

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15, 30 mars, 15, 30 avril et 15 mai 1879.

rassurez vous un peu. Votre beau-frère se trouve peut-être dans une position gênée; mais les apparences ne confirment pas ce que nous avions redouté. M. Portal, il est vrai, a laissé entendre qu'il possédait à Iffendic des propriétés assez considérables ; mais il avait en vue d'asseoir mieux son crédit, et l'homme qui nous a tant effrayés n'avait aucun mandat.

« Dès mon arrivée, je me suis rendu chez votre beau-frère. Sa famille, seulement, habite à l'adresse indiquée, rue de la Pépinière. Sa maison d'affaires est établie rue Vivienne. J'appris ces détails de la concierge qui ajouta :

« — A cette heure de la matinée, madame, seule, est chez elle.

« Cela favorisait ma mission. Si votre sœur savait quelque chose, mon arrivée subite, en la surprenant, provoquerait sa confiance.

« Je n'ai donc pas hésité à me présenter.

« L'appartement où j'ai pénétré annonce une vie luxueuse, plusieurs domestiques y étaient occupés.

« Madame Portal m'a reçu avec étonnement, d'abord; puis avec une joie véritable.

« — Comment, m'a t-elle dit, vous venez d'Iffendic ! vous êtes l'ami de ma sœur! Voilà une bonne journée pour moi ! Nous allons beaucoup causer sans être du tout dérangés. Vous dînerez avec nous, n'est-ce pas? Mon mari rentre à six heures, il sera content de vous voir.

« Cet accueil simple et cordial m'a encouragé. Sans hésitation, je lui ai dit le motif qui m'amène à Paris.

« — J'ignore ce que cela veut dire, m'a t-elle répondu. André ne me parle jamais d'affaires. Cependant rien de grave ne peut exister. Mon mari se montre très gai. Il exige que la maison soit tenue sur un assez grand pied, et jamais il ne trouve trop fortes les dépenses résultant de ses ordres. Plus j'y songe, plus je suis rassurée. Je ne saurais m'expliquer la présence de cet homme à Iffendic ; mais c'est peut-être une méchanceté gratuite. Mon mari est en butte à tant de jalousies. La protection que lui accorde un riche banquier, M. Verrheim, est si enviée !...

« — Alors, madame, rien n'a éveillé votre inquiétude?

« — Rien, absolument rien. Je vous engage même, monsieur, à ne point parler de tout ceci à mon mari. Il est très fier, très susceptible, il pourrait se trouver froissé.

« — Peut-il se blesser de l'intérêt que votre sœur porte à sa famille ? Si vous saviez combien Mlle Martine est inquiète!

— Oh ! je le sais, je le sais. Ma sœur est la bonté même. Je n'hésiterais pas un seul instant à m'adresser à elle, si cela était nécessaire. Mais, je vous le répète encore, il n'y a rien. Ainsi, laissons ces choses de côté. Vous allez me parler de mon père, de ma sœur.

« Il était clair que Mme Portal ne savait rien. Je devais chercher ailleurs un moyen de découvrir la vérité. M. Portal s'occupant d'affaires de banque, est connu à la Bourse. Je me suis excusé près de votre sœur d'être forcé de la quitter aussi rapidement. Elle voulait me retenir, me faire promettre de revenir le soir, mais le temps était précieux. Cependant, je lui ai promis de ne pas repartir sans lui avoir fait une nouvelle visite. Je me suis rappelé aussi votre recommandation au sujet de vos neveux, j'ai demandé à les embrasser pour vous. Mme Portal les a fait venir aussitôt.

« Paul, l'aîné, est un peu pâle, mais René est grand et fort. Quant à la petite Rose, elle est ravissante. Elle ressemblera à sa mère, mais elle aura le regard et le sourire de sa tante. Je leur ai demandé s'ils se souvenaient d'Iffendic.

« — Oui, oui, a dit René, fièrement. Je me rappelle ma bonne tante Martine, et aussi mon vieux grand papa.

« Midi allait sonner. J'ai pris congé de votre sœur, et je me suis fait conduire rue Vivienne, aux bureaux de M. Portal. Il s'y trouvait encore. J'ai décliné mon nom et ma qualité d'associé de M. Dorland. Après une assez longue attente, votre beau-frère m'a reçu.

« Son accueil a été plein de hauteur. Véritablement, je me suis trouvé un peu embarrassé pour lui expliquer le motif de ma visite.

« — Je vous suis très obligé, monsieur, a répondu froidement votre beau-frère. Je suis aussi très reconnaissant à Mlle Dorland de son amitié. Mes affaires, toutefois, n'ont besoin de l'intervention de personne, j'y puis suffire seul. Je ne saurais empêcher les méchants propos de quelques envieux. Cela est sans importance, heureusement.

« — Pour vous peut-être, monsieur, ai-je dit avec vivacité ; mais pour Mlle Dorland, pour son père, ces propos peuvent devenir funestes.

« — Je le regrette, sans pouvoir y remédier. Je m'étonne, seulement, que l'absurdité de l'enquête dont vous m'apprenez l'existence n'ait pas frappé M. et Mlle Dorland.

« — Il y a quelquefois des précédents dont le souvenir explique toutes les suppositions.

« Ces paroles dites, je les ai regrettées ; mais je me sentais mis hors de mon caractère par la froideur hautaine et méprisante de mon interlocuteur.

« M. Portal est devenu blême.

« — De quel droit, a-t-il dit, me parlez vous ainsi ?

« — Croyez que je n'ai point voulu vous offenser, ai-je dit avec autant de calme qu'il m'a été possible. Mlle Dorland s'est inquiétée. Dans son affection dévouée, elle a cru devoir offrir son aide à sa famille. Est-ce un grand tort ?

« — Bien, a-t-il répondu. J'excuse tout pour ces mots-là. Répétez, monsieur, ceci à ma belle-sœur. Je lui suis reconnaissant de l'intérêt qu'elle nous témoigne, mais cette fois (il a appuyé sur ce mot) son affection s'est alarmée à tort.

« M. Portal a paru croire l'entretien terminé. Je ne voyais pas, du reste, la possibilité d'ajouter un seul mot sans provoquer une explosion regrettable : je me suis retiré.

« A la Bourse, j'ai pris le prétexte d'affaires importantes à traiter avec M. Portal. Voici le résumé des réponses reçues.

« M. Portal est regardé comme un homme très adroit, très intelligent, mais trop aventureux. Jusqu'ici sa maison a été bien conduite. On craint, pourtant, que le banquier Verrheim l'engage dans des entreprises hasardeuses. On m'a affirmé qu'un nommé Samuel pourrait me donner des renseignements plus étendus. J'ai voulu voir ce Samuel ; il était absent. Demain il sera de retour, c'est pour cela que je retarde mon départ.

« Jusqu'à présent, vous le voyez, rien de particulièrement grave ne semble à craindre, car ou je me trompe fort, et j'ai mal jugé M. Portal, ou, s'il était inquiet, il eut essayé de profiter de l'offre indirecte que je lui faisais en votre nom.

« Reprenez donc courage, mademoiselle Martine. Selon toutes les probabilités, je serai dans trois jours à Iffendic, porteur de bonnes nouvelles.

. . . . . »

Je ne partageai pas l'espoir contenu dans cette dernière ligne de la lettre de M. Laumay. Anxieuse, j'attendis son retour. Ce qu'il avait appris de plus nous parut significatif.

M. Samuel était ce même personnage dont la venue à Iffendic m'avait tant frappée. Il parlait d'André avec une pitié méprisante.

« — Il se croit fort, disait-il, avant un an ce sera un homme perdu.

Verrheim aura tiré de lui tout ce qu'il voulait, il le rejettera bien loin. C'est dommage, ce garçon aurait pu marcher droit. C'est dommage aussi pour sa gentille femme. Que voulez-vous? Si M. Portal est sans scrupules, sa femme en a trop!

Le nom de ma sœur ainsi prononcé par cet homme! Je fus indignée comme M. Laumay l'avait été. Mais à quoi servait cette indignation? Il fallait attendre! Pour tromper un peu ma peine, je priai M. Laumay de me parler beaucoup de ma sœur.

J'ai su, depuis, qu'il m'avait caché la plus grande partie de la vérité : le luxe et le désordre qui régnaient dans la maison de Rose, la légèreté dont elle faisait preuve en négligeant ses devoirs les plus essentiels. Elle ne rêvait que le plaisir. Sa beauté avait pris un grand éclat, cette atmosphère mondaine lui convenait merveilleusement. Elle n'estimait rien au delà du cercle frivole qu'elle s'était créé. André semblait l'avoir volontairement laissée s'engager dans cette voie dangereuse. Incapable de guider Rose, ayant depuis longtemps rejeté loin de lui les principes reçus dans son enfance, il ne demandait à sa compagne que de bien vouloir être, pour ainsi dire, une indication brillante de la prospérité de ses entreprises. Le caractère de ma sœur ne se prêtait que trop à ce désir. Jamais rien de sérieux ne captivait son esprit.

Elle aimait son mari, j'en avais la certitude; cependant elle eût été incapable de lui rendre attrayant le foyer domestique.

Elle aimait ses enfants. Déjà mère trois fois, elle attendait encore la venue d'un nouveau-né. Pourtant, elle n'hésitait point à se dégager des devoirs stricts, mais si doux, que ce bonheur lui imposait. Elle s'en rapportait fort bien aux soins de ses serviteurs.

Que pouvait-il résulter d'une vie ainsi comprise? Rien d'heureux pour le présent. Un châtiment terrible, peut-être, pour l'avenir.

Je dégageai cette conviction des réticences de M. Laumay. Ce qu'il ne disait pas, je le devinais. Il revenait moins frappé de la réception hautaine d'André, que de la déplorable insouciance dont Rose avait fait preuve, quand il était allé prendre congé d'elle.

Surprise lors de la première visite, ma sœur avait témoigné beaucoup de sensibilité; mais ensuite, très gaie, toute souriante, elle s'était contentée de charger M. Laumay de me dire qu'elle me remerciait, que j'eusse à ne point m'inquiéter, que tout allait bien et qu'elle n'oublierait pas cette preuve nouvelle de mon affection.

C'étaient là, à peu près, les propres paroles d'André. Les avait-

il dictées à Rose? Il ne fallait peut-être pas accuser ma sœur, mais pourquoi n'avait-elle pas su trouver le temps de m'écrire un mot?

Tout cela m'eût été trop pénible à supporter, sans la consolation dont m'entourait l'amitié dévouée de Julie. Que Dieu la bénisse pour le courage qu'elle m'a conservé !

Mon père était presque entièrement remis. De ce côté, au moins, j'avais recouvré la tranquillité. Une fois de plus je devais prendre patience, puisque je ne pouvais diriger les événements.

XXXII

L'année se termina, une autre commença. Rien de plus alarmant pour Rose n'était venu confirmer mes craintes.

J'étais tout occupée de mon père, dont la santé devenait de plus en plus mauvaise.

Selon le pronostic du médecin, l'affaiblissement général persistait enlevant peu à peu au cher vieillard toute force, toute énergie. Il passait, maintenant, ses jours soit au lit, soit dans un grand fauteuil, soit sur une chaise longue. Je ne pouvais plus me le dissimuler, il s'éteignait lentement.

La mort de ma mère avait été pour lui une de ces douleurs dont on ne guérit jamais complètement.

La conduite d'André et de Rose l'avait navré. Il s'inquiétait d'eux et de leur avenir. Il était, beaucoup plus que je ne le supposais, instruit de leur situation.

Un jour où je m'efforçais d'atténuer ses craintes, il me dit ces paroles prophétiques :

— Le dénouement approche pour eux et pour moi. Cela ne tardera pas. Il ne faudra pas en vouloir à ton vieux père, ma pauvre Martine, s'il n'est pas là pour t'aider !

Une autre fois, il supplia nos deux amis de ne jamais me refuser leur appui. J'étais tranquille sur ce point, je savais que je pouvais compter sur leur dévouement absolu.

Au milieu du mois de mars, après une nuit agitée, pendant laquelle, mû comme par un pressentiment, il avait beaucoup parlé de Rose et d'André, mon père désira se lever de bonne heure. Mais, à peine habillé, une lourde torpeur s'empara de lui ; il s'assit dans son fauteuil et parut dormir.

Je m'occupais, près de lui, à un petit travail de couture, lorsque

Suzanne entra. Un doigt sur ses lèvres, elle me fit signe d'aller à elle. Etonnée, j'obéis.

— Qu'est-ce? demandai-je.

— Un billet à payer, mademoiselle.

— Tu te trompes, Suzanne!

— Pas du tout, c'est le premier clerc de l'huissier Charié, de Montfort, qui l'a apporté. Il dit que ce billet est de M. André.

— Je vais descendre, répliquai-je saisie de crainte.

Je jetai un regard sur mon père, il paraissait jouir d'un sommeil très calme, je pensai pouvoir le quitter sans danger.

Je rencontrai M. Laumay sur le seuil de la salle basse où attendait le clerc. Ce me fut un soulagement.

Je connaissais fort bien le clerc. Longtemps il m'avait poursuivie de ses compliments fades; il gardait rancune de mon dédain. Avec un mauvais sourire aux lèvres, il me présenta le billet. J'y jetai un coup d'œil et crus que j'allais m'évanouir. Ce billet, d'une valeur de dix mille francs, était tout entier de la main d'André. La signature était bien en apparence celle de mon père, mais je devinais sans peine qui l'avait apposée!...

Le clerc n'ignorait rien, car il me dit avec une mordante intonation:

— Je vais remporter ce billet, n'est-ce pas?

Je repris ma fermeté.

— Je m'étonnais de votre visite, dis-je, parce que M. Laumay s'occupe seul maintenant des affaires de notre maison. Je ne puis penser qu'une chose : mon père aura préféré terminer celle-ci lui-même et il a oublié de m'en avertir.

Tout en parlant, je tendais avec un regard significatif, le papier à M. Laumay qui, lui aussi, ne put retenir une exclamation.

— Enfin! payez-vous! demanda le clerc avec le même sourire méchant.

— Mademoiselle, dit M. Laumay, je ne puis vous laisser...

J'allais l'interrompre, mais la parole expira sur mes lèvres et sur les siennes, mon père venait d'entrer dans la salle!...

Son visage décomposé, sa démarche chancelante, disaient son émotion. Il s'appuya contre un meuble.

— Ce billet! demanda-t-il d'un ton impératif.

— Permettez, monsieur, répliqua le clerc, mademoiselle et monsieur Laumay l'ont déjà examiné.

— Je vous dis de me montrer ce billet, répéta mon père.

Il le prit et le tint un instant dans ses mains, tremblant de tous ses membres.

— Félix, dit-il en s'adressant à M. Laumay, j'avais négligé de vous avertir de ceci. Avez-vous la somme nécessaire au payement? Non. Eh bien! nous l'aurons demain. Revenez demain soir, monsieur Marc. Il est bien entendu que je payerai, en même temps, tous les frais que ce retard pourra nécessiter.

Ces mots étaient à peine prononcés que mon père s'affaissait sur la chaise à laquelle il s'était appuyé.

Je courus à lui, d'un geste il essaya de me rassurer.

— Pardonne-moi! dit-il d'une voix faible. Je n'avais pas le droit de te dépouiller ainsi; mais pouvais-je laisser mêler notre nom à cette horrible affaire, le laisser déshonorer avec celui d'André? Tu te rappelles, Martine. Voilà le dénouement!...

Ce furent les dernières paroles suivies qu'il prononça. A diverses reprises, il balbutia les noms d'André, de Rose et de Suzanne, ce qui me fit connaître comment il avait pu tout apprendre. J'avais cru qu'il dormait lorsque la vieille servante était venue m'avertir; mais il avait tout entendu. Ses craintes surexcitées, il n'avait pas voulu s'en rapporter à moi seule, comprenant bien que je m'efforcerais de lui dissimuler la pénible vérité.

Ce dernier coup le laissait mourant. Nous eûmes beaucoup de peine, M. Laumay, Suzanne et moi, à le reporter dans son lit. Le médecin, appelé en hâte, ne me laissa aucun espoir.

— La crise dernière a été avancée, me dit-il; mais de quelques jours seulement. La bonne constitution de votre père prolongera peut-être sa vie de vingt-quatre heures, de quarante-huit heures au plus; mais je ne puis rien faire; il est au-dessus des ressources de la science de pouvoir enrayer le mal.

Le docteur avait vu juste. Le lendemain, vers midi, mon père parut revenir à lui. Pendant un instant, son regard reprit une sorte d'animation, ses lèvres s'agitèrent, mais pas une parole n'en sortit... Je restais seule!... Le cœur généreux qui, depuis tant d'années, m'avait si tendrement aimée, ce cœur qui avait su retrouver pour moi les délicatesses de l'amour d'une mère,... il ne souffrait plus,... ses battements s'arrêtaient au moment où de nouvelles épreuves l'eussent accablé... Ah! pourquoi n'avais-je pu lui éviter celle à laquelle il succombait?...

. . . . . .

— Martine, je vous ai laissée pleurer ! cela soulage, me dit une voix émue ; mais ne voulez-vous donc pas m'associer à votre douleur ?...

C'était Julie qui me parlait ainsi. Depuis la veille, elle avait gardé sa place près de moi, sans un mot, sans un geste, épiant le moment où elle pourrait essayer de retremper mon courage.

L'après-midi s'était écoulée sans que, toute à mes souvenirs, j'eusse fait un seul mouvement.

Inquiète, mon amie m'entourait de ses bras, sa voix me rappelait à la réalité. Ses paroles, son regard, me promettaient tant de douce sympathie que j'en fus touchée malgré mon abattement. Je serrai la main de Julie en remerciant Dieu qui ne me laissait pas tout à fait seule !...

V. Vattier.

(*A suivre.*)

CLAUDE BERNARD

SA VIE, SES TRAVAUX, SES DOCTRINES

« L'essence de la vraie philosophie consiste à raisonner sur les phénomènes au lieu de s'appuyer sur des hypothèses. »
NEWTON.

I

La France sait prendre le deuil de ses grands citoyens, quel que soit le mode de grandeur dans lequel ait éclaté leur talent, leur mérite ou leur gloire. Aujourd'hui, c'est à la science, c'est à la physiologie que nous allons rendre hommage en la personne de Claude Bernard, le plus illustre physiologiste des temps modernes, mort à Paris, en février 1878.

Nous n'attendrons pas davantage pour parler de lui ; car « les morts vont vite », comme dit la ballade de Bürger ; il est donc bon de graver dans l'esprit des contemporains le souvenir de ceux qui viennent de disparaître.

Claude Bernard naquit, en 1813, à Saint-Julien-de-Villefranche, près Lyon. Sa jeunesse fut celle d'un enfant ordinaire ; il fit ses classes, à la fin desquelles son père le plaça chez un pharmacien du pays. Mais le jeune élève se lassa bientôt de ce genre de vie, il déclara à son père « qu'il ne pouvait se résoudre à plier toute sa vie de petits carrés de papier. »

Partant de son modeste village il se rendit à Paris en 1834, à l'âge de vingt et-un-ans.

Vingt et un ans, et Paris ! que d'émotions comprises dans ces deux mots !

D'une part la capitale de la science et du plaisir ; d'autre part, l'âge de l'émancipation physique et intellectuelle. D'une part, le gouffre où viennent s'engloutir tant de talents incomplets, tant d'espérances déçues ; de l'autre la fleur de la jeunesse, de la force, mise au service d'une volonté qui se révèle à peine. Mais ce jeune et modeste étudiant en pharmacie arrivait avec un bagage inattendu, il avait composé dans le silence du laboratoire une tragédie ; encore quelques pas, il allait se plonger dans le monde théâtral et la France, au lieu d'un grand savant, n'aurait eu sans doute à compter aujourd'hui qu'un rimeur de plus.

Heureusement, la présomption n'était point entrée dans le cœur de ce jeune homme, bon et simple ; il demanda conseil et s'adressa à un homme d'élite, car ce fut M. Saint-Marc Girardin. Le célèbre professeur de la Sorbonne lui conseilla de mettre de côté la prose et les vers pour devenir simplement étudiant en médecine.

Claude Bernard se soumit comme un fils docile, car on peut bien donner le nom de père au conseiller prudent qui nous remet dans la bonne voie.

Il concourut, devint successivement externe, puis interne des hôpitaux, et comme tel il entra dans le service de Magendie à l'Hôtel-Dieu. Or, Magendie était aussi professeur de physiologie au Collège de France ; il occupait cette chaire si renommée dans laquelle avaient brillé avant lui *Vidius*, *Sylvius*, *Riolan*, *Corvisart*, *Laënnec*. Il s'y distinguait par son habileté dans les vivisections, cet art cruel, mais nécessaire, qui consiste à interroger sur l'animal les fonctions vivantes pour en deviner plus sûrement la secrète organisation.

C'est à Magendie que l'on doit la connaissance du liquide cérébro-spinal, et la distinction, déjà soupçonnée par l'anglais Charles Bell, des nerfs du sentiment et des nerfs du mouvement. Il reconnut promptement dans son élève l'étoffe d'un observateur et lui offrit la place de préparateur de son cours au Collège de France ; c'était en 1841.

Claude Bernard accepta, tout en continuant ses études de médecine ; mais si Magendie était un savant distingué en physiologie, il n'avait point foi dans la médecine pratique, il méprisait cette science comme manquant d'exactitude. Ces idées pénétrèrent du maître jusqu'au disciple ; elles nous ont peut-être privés d'un grand médecin.

En effet, après avoir passé sa thèse en 1843 sur le *suc gastrique*, Claude Bernard eut d'abord la pensée de se livrer à la carrière médicale. Dans ce but il composa, avec son collaborateur le docteur Huette, un traité de médecine opératoire dont le succès dure encore après plus de trente ans, et qui fut plus tard traduit dans la plupart des langues européennes.

Mais les ennuis de la pratique journalière, l'irrégularité de vie imposée au médecin, le dégoûtèrent bientôt de ses projets; il embrassa définitivement avec ardeur l'étude des sciences biologiques; de 1845 à 1855 il suppléa dans son cours son maître Magendie.

En 1854, il fut nommé professeur de physiologie à la Faculté des sciences en Sorbonne, chaire créée pour lui.

En 1855, Magendie étant mort, Claude Bernard fut nommé titulaire au Collège de France; sur ce théâtre l'on peut dire que l'élève a de beaucoup surpassé le maître. Celui-ci, en effet, d'un caractère bourru et bizarre, portait dans la science la même inégalité de caractère; ses expériences restaient parfois indécises et incomplètes; faites un peu au hasard, elles ne touchaient souvent au but que par un hasard nouveau.

Quelle différence dans Claude Bernard! il était l'opérateur sans égal; mais avant d'opérer, il avait déjà calculé l'objet de ses recherches, les moyens et la fin; il avançait à travers le dédale de l'inconnu avec l'ordre, la régularité d'un marin, se guidant au milieu des espaces par la boussole ou l'étoile polaire, et ne quittait jamais un problème qu'il ne l'eût résolu sous toutes les faces.

En 1868, lorsque Flourens mourut, Claude Bernard fut nommé professeur au Jardin des plantes.

Mais le Collège de France ne fut point abandonné pour cela, et resta le véritable centre d'enseignement de ce laborieux interprète de la nature. Usé de bonne heure par ses glorieux travaux, Claude Bernard mourut, en 1878, à l'âge de soixante-trois ans.

Sa mort fut un deuil public; pour la première fois l'on vit la France entourer d'honneurs suprêmes la mémoire et la tombe d'un savant. Ses funérailles furent imposantes, l'État voulut en faire les frais.

Certes, il était juste qu'il en fût ainsi; toute vérité acquise est une richesse pour un pays; toute vie dépensée au service de la vérité et de l'enseignement a droit à la reconnaissance des hommes autant que celle du soldat qui succombe pour sa patrie; l'un combat l'er-

reur, l'autre l'ennemi ; tous deux peuvent être des héros, car ils s'épuisent et succombent à la tâche. Certes, ce n'est pas une vie de repos et de tranquillité que celle du savant : l'on peut en juger par l'énumération suivante des œuvres du savant français.

1843. — Thèse sur le suc gastrique.
1843. — Recherches anatomiques sur la corde du tympan.
1844. — Traité de médecine opératoire.
1846. — Sur le pancréas ou glande salivaire abdominale.
1847. — Sur la physiologie du cœur, les fonctions du cerveau, le curare.
1848. — Origine du sucre dans l'économie.
1849. — Découverte du sucre dans le sang.
1851. — Influence du grand sympathique sur la sensibilité et la calorification.
1853. — Fonctions du foie comme organe producteur du sucre.
1855-56. — Leçons de physiologie expérimentale appliquée à la médecine.
1858. — Lectures sur le système nerveux, 2 volumes.
1859. — Leçons sur les propriétés physiologiques et les altération pathologiques des liquides de l'organisme, 2 volumes.
1865. — Introduction à l'étude de la médecine expérimentale.
1866. — Leçons sur les propriétés des tissus vivants.
1872. — Leçons de pathologie expérimentale.
1875. — Leçons sur les anesthésiques et l'asphyxie.
1876. — Leçons sur la chaleur animale.
1877. — Leçons sur le diabète et la glycogénie animale.
1878. — La science expérimentale. — Leçons sur les phénomènes de la vie.

Enfin une dernière œuvre posthume sur les fermentations.

Tel est l'ensemble de ses publications. Si l'on joint à cela les fatigues de l'expérimentation, les préoccupations incessantes de l'enseignement, la lutte contre les adversaires scientifiques, il y en a bien assez pour occuper une vie, assez pour étonner la postérité.

Aussi les distinctions et les encouragements, ne lui manquèrent pas. Trois fois le grand prix de physiologie expérimentale lui fut décerné. Les portes de l'Académie des sciences s'ouvrirent pour lui en 1869 et l'Académie française, cette souveraine sanction du sens littéraire qui s'est toujours fait un honneur de compter un savant dans son sein, ne tarda pas à le réclamer pour être un des quarante immortels.

Enfin, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1867, et sénateur en 1869.

Il nous serait impossible dans cette courte étude de passer en revue de si nombreux travaux, nous ne toucherons qu'aux principales questions et nous étudierons successivement :

1° Le curare et les nerfs du mouvement;

2° La fonction glycogénique du foie;

3° Les nerfs vaso-moteurs;

4° Les idées de Claude Bernard sur la vie et sur les grands problèmes de la philosophie, auxquels un esprit si distingué ne pouvait rester complètement étranger.

II

LE CURARE; DISTINCTION DES NERFS DU SENTIMENT ET DU MOUVEMENT.

Jusqu'ici la science physiologique s'était formée peu à peu, soit en observant les phénomènes naturels, soit en cherchant avec le scalpel la raison des faits dans les entrailles des victimes sanglantes. Ce fut un éclair de génie que celui qui illumina Claude Bernard lorsqu'il imagina de faire servir les poisons à la distinction subtile des organes et des fonctions animales.

Les poisons désormais ne seront plus ni l'apanage du crime qui s'en arme pour tuer dans l'ombre, ni celui du médecin qui les utilise pour guérir. Le biologiste les réclame aussi; il veut s'en composer un nouveau scalpel moins douloureux et plus sûr qui exalte ou arrête l'activité de toute une région du corps ou d'une série d'organes sans toucher aux autres, permettant ainsi de les distinguer nettement.

Le *curare* ou *woorara* est le poison qu'emploient les Indiens des deux Amériques pour couvrir leurs flèches et tuer les animaux dans leurs chasses, les ennemis dans leurs guerres.

On le retrouve depuis les régions du nord, dans l'Orégon, jusqu'au Brésil; les vases de terre cuite arrondis dans lesquelles il est recueilli ont des formes diverses suivant les tribus sauvages dont ils émanent; la force du poison varie aussi comme ses origines. Le plus actif paraît être celui d'*ambihuasca*.

On ignore sa composition exacte, car les sauvages la tiennent fort secrète et se retirent en des lieux écartés pour faire leurs provisions. Les uns le regardent comme uniquement composé de sucs de plantes dont la principale est une strychnée, le strychnos mavacure; c'est l'opinion du savant Boussingault qui a longtemps voyagé dans l'Amérique centrale.

Les autres pensent qu'aux sucs de plantes sont aussi mélangés des venins de serpent, de crapaud, de salamandre.

Le fait est que ce poison, comme les venins et les virus, n'est absorbé que lorsqu'il est mis en contact avec le sang ou introduit dans les poumons. Ce poison a pour effet principal de paralyser rapidement tous les muscles de la victime, jusqu'à ce que les mouvements des muscles respirateurs, venant à s'arrêter aussi, l'asphyxie survienne et conduise à la mort.

On raconte qu'un jeune sauvage ticuna, chassant dans une forêt profonde, fut attaqué par une panthère à laquelle il ne put échapper qu'en montant sur un arbre. De cet asile il lui tira plusieurs flèches empoisonnées; bientôt l'animal se coucha immobile au pied de l'arbre et ne tarda pas à succomber, atteint plus sûrement qu'avec la balle d'une carabine.

Un autre Indien, chassant en compagnie d'un Européen, voulut lui montrer son adresse; il visa un petit singe grimpé au-dessus de sa tête, mais il manqua le but et la flèche en retombant blessa le chasseur à l'épaule.

Le jeune homme s'arrête et regardant son compagnon avec tristesse : « Va, lui dit-il, retourne sans moi, je ne reverrai plus ni ma tribu ni ma case, ni ma pauvre mère, je vais mourir! » Puis, posant à terre son arc et son carquois, il s'étendit lui-même pour ne plus se relever.

Depuis lors, les sauvages disent avoir reconnu qu'un mélange de sucre et de sel dissous dans l'eau peut servir de contrepoison. Les savants modernes ont également observé qu'on peut échapper aux effets mortels du poison en exécutant la respiration artificielle.

En effet, les phénomènes produits par le poison sont fugaces; ils disparaissent en une demi-heure ou une heure, et si l'on a pu entretenir la respiration jusqu'alors, les mouvements musculaires reparaissent et les fonctions se rétablissent. Examinons maintenant quel parti Claude Bernard put tirer du curare.

Chacun sait que le mouvement et le sentiment sont sous la dépendance des nerfs. Si l'on coupe le nerf principal d'un membre, les deux fonctions sensitive et motrice cessent en même temps de se manifester.

Mais comme les nerfs rachidiens naissent le long de la moelle épinière par deux ordres de racines multiples, les unes antérieures, les autres postérieures, *Charles Bell* et après lui *Magendie* eurent

la pensée que chaque ordre de racines pouvait avoir plus spécialement une de ces fonctions à remplir. *Magendie*, mettant à nu la moelle épinière sur des chiens, reconnut qu'en coupant les racines antérieures on arrêtait tout mouvement, tandis que la section des racines postérieures anéantissait le sentiment. Mais parfois les résultats étaient peu nets ou peu durables; l'opérateur n'avait pu couper toutes les racines, ou avait compté sans la sensibilité réflexe, qu'il ne découvrit que plus tard. Aussi contestait-on la légitimité des résultats. Claude Bernard, mettant à profit l'action élective du curare, commença par démontrer qu'elle ne s'exerçait que sur les nerfs du mouvement.

Empoisonnant une grenouille avec une dose de curare injectée sous la peau du dos, il mit à nu les muscles et les nerfs et démontra que les nerfs restaient insensibles aux excitants mécaniques, chimiques et même à l'électricité. Le curare a donc tué momentanément l'élément moteur. Prenant alors une autre grenouille, il fit, avant d'inoculer le poison, la ligature de l'aorte abdominale. L'action du curare était ainsi limitée par l'arrêt de la circulation; il se répandait dans tout le corps sans pénétrer dans les membres inférieurs, et l'on vit les trois quarts du corps rester immobiles, tandis que les membres respectés accusaient la douleur par leurs mouvements actifs à la moindre excitation. Le curare respecte donc les nerfs du sentiment, et la conclusion légitime à tirer de ces expériences c'est la distinction radicale des deux classes de nerfs. L'expérience s'accomplit parfaitement sur les animaux à sang froid.

Mais chez les animaux supérieurs la ligature des gros vaisseaux détermine une anémie profonde qui aboutit aussi à une paralysie; il était donc difficile de réussir. Claude Bernard parvint pourtant à obtenir le même résultat sur le chien, mais en ne portant la ligature que sur un seul membre et en expérimentant avec promptitude. Les mouvements du membre seul épargné, et les cris de l'animal exprimèrent sa douleur et démontrèrent l'indépendance des deux éléments sensitif et moteur des cordons nerveux.

Mais Claude Bernard alla plus loin dans cette analyse. Portant l'excitation électrique sur le muscle curarisé, il reconnut que ses fibres restaient excitables et entraient en contraction alors que le nerf qui, d'ordinaire, distribue le mouvement au muscle, restait insensible et ne remplissait plus sa fonction motrice. Cette expérience importante démontre la différence de nature qui existe entre

les fibres nerveuses et musculaires, entre l'excitabilité des unes et la contractilité des autres. Le savant physiologiste reconnut encore que les nerfs ne sont empoisonnés par le curare qu'en remontant de la périphérie au centre, et non en partant du centre nerveux pour aller à la périphérie, comme le fait l'influx nerveux; en sorte que c'est du muscle, et sans le paralyser, que l'effet du poison passe au nerf, pour enlever son excitabilité et le paralyser. Certes, il y avait dans cette expérimentation physiologique une analyse si délicate, si fine, une précision si étonnante, que le monde savant reconnut bientôt quel puissant observateur venait d'entrer en lice pour disputer la première place aux plus habiles, et pour forcer la nature à livrer ses secrets les plus mystérieux.

III

LA FONCTION GLYCOGÉNIQUE DU FOIE.

De toutes les découvertes faites par Claude Bernard, la plus éclatante est sans contredit celle de la glycogénie hépatique, c'est-à-dire de la formation du sucre par le foie. Jusqu'à lui la science avait admis que certains principes comme l'*amidon*, le *sucre*, etc., ne pouvaient être produits de toutes pièces que par les végétaux; le règne animal les recevait tout faits par l'alimentation, et les utilisait ensuite à son profit; c'étaient là des caractères génériques, disait-on, séparant nettement les deux modes de la vitalité. Claude Bernard vient détruire cette barrière, faussement établie entre la végétabilité et l'animalité; il démontre que l'animal, lui aussi, peut élaborer les éléments primitifs et former d'emblée les composés ternaires qui lui seront nécessaires. Bien plus, il montre que c'est là une condition de la nutrition intime des tissus.

Willis, savant médecin anglais, nous avait appris, il y a près de deux siècles, que dans la maladie appelée *diabète sucré* ou *glucosurie* le sang contenait du sucre.

Tiedman et *Gmelin* démontrèrent plus tard que les aliments féculents, pendant leur digestion normale, se transforment en une matière sucrée que les vaisseaux chylifères absorbent et déversent ensuite dans le sang.

Mac Gregor, en 1827, et *Magendie*, en 1846, avaient montré également que les animaux nourris de végétaux, de fécule ou de sucre,

avaient le sang normalement chargé de glucose. Tel était l'état de la science, et tous ces faits isolés n'avaient encore aucune liaison quand Claude Bernard commença ses travaux en 1848.

Il commença par s'assurer, au moyen d'analyses rigoureuses, que le sang contenait constamment du sucre, non seulement chez les malades atteints de diabète, mais chez l'homme sain ; il déploya dans toutes ses démonstrations un luxe de précautions et de preuves inouï, étudiant la liqueur extraite du sang dans toutes ses propriétés physico-chimiques.

La conclusion fut toujours identique : oui cette liqueur contient du sucre, car elle dévie à droite le plan de polarisation. Elle contient du sucre, car avec de la levure de bière elle fermente et se décompose en eau et acide carbonique. Elle contient du sucre, car elle réduit les solutions cupro-potassiques et se colore en brun par les alcalis lorsqu'on la porte à l'ébullition. Habitué aux méthodes positives, le savant professeur voulut en déterminer la proportion : elle varie de 1 à 3 pour 1.000 parties ou 1 kilo du sang de l'animal ; mais le sang qu'il a analysé est le sang artériel, celui qui, enrichi par la nutrition, purifié par la respiration, va porter aux organes la chaleur, la nutrition intime et la vie.

Trouverait-on aussi du sucre dans le sang veineux, celui qui, appauvri d'oxygène, chargé de déchets organiques, remonte vers le cœur et le poumon pour se purifier à son tour ?

Il analyse ce sang veineux et dans les veines des membres il ne trouve plus que des traces de sucre.

Où s'est donc épuisé le sucre formé ? Évidemment c'est dans le réseau capillaire intermédiaire entre les artères et les veines, ce réseau qui pénètre dans l'intimité des organes, les anime, et les nourrit. Dès lors Bernard entrevoit le rôle très important et très général du sucre dans l'économie ; mais quand le sang repasse dans le système artériel il se trouve de nouveau enrichi d'une certaine quantité de glycose. Où peut-il l'avoir puisé ? Comment distinguer la source dans laquelle s'accumule ou se forme cette substance ? Tel est le nouveau problème qui s'offre à la sagace observation du savant physiologiste.

Claude Bernard entreprit alors une laborieuse analyse du sang à l'entrée et à la sortie de chaque organe. Lorsqu'il fut arrivé au foie, il observa que le sang de la veine porte qui se rend à cet organe ne contient presque pas de sucre, sauf le temps de la digestion,

tandis que le sang des veines sus-hépatiques qui ramènent du foie au cœur le sang élaboré par cet organe contient une forte proportion de glucose, 6, 12 et jusqu'à 20 pour 1,000 parties du sang analysé. La conclusion était positive, c'est le foie qui produit le sucre, tout comme le ferait une canne à sucre, un érable ou une betterave, et Claude Bernard annonce au monde scientifique cette grande découverte de la *glycogénie hépatique*. Ce fut un étonnement, un enthousiasme général; mais l'impression ne fut pas la même pour tous. Tandis que les uns admiraient sans restriction une découverte si inattendue, si belle, d'autres savants combattaient ses expériences comme incomplètes, ses conclusions comme fautives, et avec une irritation qui laissait percer l'envie ils cherchaient à démolir la réputation du jeune savant.

Cette lutte fut longue, elle dura presque toute la vie. Claude Bernard le rappelait dans ses derniers jours : « Il ne fait pas bon marcher sur la queue de certains principes et sur le terrain de certains hommes. »

Les uns dirent : ce n'est pas le foie qui produit le sucre, mais le sang arrivé dans cet organe s'y modifie par l'oxydation de certains produits albuminoïdes; d'autres affirmaient que le sucre trouvé dans le foie est celui qu'apportent les lymphatiques et les veines de l'intestin pendant la digestion, et dont la production intermittente permettrait à l'observateur de trouver le sang de la veine porte tantôt riche en sucre, tantôt très pauvre de ce produit.

Claude Bernard leur démontra d'abord que le sucre ne vient pas forcément des substances féculentes et amylacées fournies par l'alimentation. Sans doute celles-ci peuvent également en fournir en abondance, surtout chez les herbivores; mais le sang d'un chien enfermé et nourri pendant quinze jours avec de la viande uniquement, donne presque autant de glycose à l'analyse que celui d'un autre animal nourri d'une alimentation mixte.

Passant ensuite aux animaux les plus inférieurs, il fait voir que les larves de mouche à viande dont la vie s'élabore en dehors de toute nourriture amylacée contiennent dans leur corps une forte proportion de glycose.

Sa production par le foie est donc indépendante de la nourriture, et l'organisme a le pouvoir de créer du sucre de toute pièce en transformant les matières albuminoïdes seules.

Mais le sang ne peut-il pas dédoubler aussi ses principes pour

former de la glycose? l'oxydation des matières grasses du sang ne peut-elle pas également en produire? Sans doute cela n'est pas impossible : *Lehmann*, *Frerich*, *Schmidt* et plusieurs autres chimistes ont indiqué les formules chimiques par lesquelles ces dédoublements pourraient s'expliquer; mais le fait existe-t-il? C'est là le point en litige : *Quod est demonstrandum.*

Claude Bernard répondit par la célèbre expérience du lavage du foie. Mais ici s'accuse la part du hasard, ou plutôt de la Providence, car Dieu ne laisse pas découvrir à tout le monde les secrets de la nature; il les cache aux uns, tandis qu'il entoure les autres de circonstances toutes particulières qui les mettent dans la bonne voie. C'est en voyant tomber une pomme que *Newton* découvrit les lois de la gravitation; c'est en voyant osciller la lampe suspendue au chœur de la cathédrale de Pise que *Galilée* découvrit le pendule et ses lois. Or, Claude Bernard, faisant ses analyses du sucre hépatique, partageait ordinairement en trois l'organe de l'animal et les analysait immédiatement.

Un jour, pressé par le temps, il renvoya au lendemain une des analyses.

Quel fut son étonnement d'y trouver alors une quantité de glycose bien plus considérable que dans la portion analysée la veille! Était-ce une erreur? Était-ce un indice que le foie ne contenait pas égale quantité de sucre dans toutes ses parties?

Le savant physiologiste analysa plusieurs foies dans toutes leurs parties et les trouva égales en sucre.

Était-ce donc le sang contenu dans le foie qui s'était changé en sucre après la mort de l'animal?

Pour répondre à cette difficulté, il fallait éliminer tout le sang contenu dans l'organe.

Il y parvint au moyen d'un lavage prolongé.

Prenant le foie d'un animal, il constata d'abord la présence du sucre. Puis il fit passer dans le tronc de la veine porte un courant continu d'eau pure pendant dix-sept heures de suite, au moyen d'un tuyau adapté à une fontaine. L'eau coula d'abord mêlée de sang, elle contenait sucre et albumine. Puis elle coula à peine rose, enfin entièrement incolore; à ce moment, elle ne contenait plus ni sucre ni albumine.

Au bout de dix-sept heures, une portion du foie analysée ne donnait, elle non plus, aucune trace de sucre.

Le reste du foie fut laissé à une douce chaleur, car on était en été. Au bout de trois quarts d'heure, le tissu hépatique donnait déjà 2 à 3 pour 1,000 de matière sucrée.

Le reste du foie lavé de nouveau fut débarrassé du sucre qu'il contenait. Au bout d'une heure, le glycose avait reparu ; ce ne fut qu'après le troisième lavage que cette faculté saccharifiante parut épuisée.

Il était donc prouvé que le foie composait le sucre en dehors de toute intervention directe du sang et des aliments. Comment donc pouvait-il le produire?

Nouveau problème, nouvelle inconnue à résoudre. Voyons comment il y parvint.

Lorsqu'on étudie le mode de formation des sucres, on reconnaît toujours la présence d'un *amidon* et d'un *ferment* qui l'oxyde. Si l'amidon alimentaire commence à se transformer en sucre dans la bouche, c'est par l'intermédiaire de la diastase ou ferment salivaire.

Les substances amylacées qui échappent à ce premier travail rencontrent dans l'estomac un second ferment; c'est le suc du pancréas, si bien nommé glande salivaire abdominale.

D'autre part, le sucre, ou pour mieux dire les sucres, ne sont point tous de même nature, et pour comprendre leurs différences, il faut se rappeler le principe physique de la polarisation de la lumière.

D'après ce principe, un rayon lumineux projeté sur un cristal de spath d'Islande se divise au centre du cristal en deux faisceaux, l'un qui continue sa route directe, l'autre qui s'incline pour passer par une autre face du cristal; ce rayon est dit *polarisé*, et, suivant qu'il se dévie à droite ou à gauche, on le nomme *dextrogyre* ou *lévogyre*.

Ainsi en est-il des sucres. Leurs solutions se comportent comme le cristal; elles polarisent la lumière, et dévient un des rayons à droite ou à gauche. Le sucre de canne, le sucre de lait, sont lévogyres; le sucre de raisin et le glycose hépatique sont dextrogyres.

Or, le sucre de canne que notre alimentation introduit dans l'intestin ne pourrait être absorbé et utilisé par l'organisme sous sa forme cristallisable; mais il rencontre dans l'intestin cæcum un suc, un ferment acide, qui le transforme en glycose dextrogyre et que, pour cela, on appelle *ferment inversif*.

Ainsi, partout, pour former le glycose, il faut un amidon, il faut un ferment.

Pourquoi n'en serait-il point ainsi pour le foie? pensa Claude Bernard. On doit nécessairement y trouver un amidon, un ferment, et fort de cette induction légitime, il commença une nouvelle série d'expériences.

Il analysa le tissu du foie et finit par isoler un véritable amidon animal.

Il donna à cette substance le nom de *glycogène*, qui indique sa fonction de former le sucre.

Mais ce ne fut que vers 1857 qu'il arriva à en préparer une quantité suffisante pour permettre d'en faire l'analyse élémentaire comparative avec celle de l'amidon végétal.

Comme l'amidon végétal, le glycogène représente une substance neutre, blanche, sans odeur ni saveur, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'acide acétique. C'est même en traitant la substance hépatique par l'acide acétique concentré, que l'on précipite tout le glycogène, tandis que l'albumine reste en solution.

Comme l'amidon végétal, le glycogène se transforme en xyloïdine, sorte de poudre fulminante sous l'influence de l'acide nitrique fumant.

Mais il en diffère en ce qu'il prend avec la teinture d'iode une couleur violet-rougeâtre au lieu d'une teinte bleu foncé. Sous ce rapport il semble se placer entre l'amidon et la dextrine.

Tout en accordant à Bernard le mérite d'avoir le premier extrait le glycogène du foie, nous ne devons point oublier de rendre à *Hensen* l'honneur d'avoir préparé la découverte par ses recherches faites en 1856, travaux par lesquels il établit qu'il existe dans le foie des lapins une substance jaune, susceptible d'être transformée en sucre par les ferments, la salive, le suc pancréatique et même le sang de la veine porte; mais il n'indiqua point que cette substance pût être un amidon.

Restait à résoudre la question du *ferment*. Claude Bernard fit voir que le tissu hépatique frais contient une substance albuminoïde qui possède les propriétés fermentescibles, et lorsqu'on l'unit à la substance glycogène pure, celle-ci ne tarde pas à se transformer en sucre.

Tout ferment diastasique végétal ou animal agissant à une température voisine de celle du corps, 35 à 45°, toute ébullition avec un

acide minéral étendu d'eau, transforme le glycogène en glycose, et c'est là une dernière preuve de son identité de nature avec l'amidon végétal.

Mais la démonstration d'une vérité nouvelle, n'indique pas pour le savant l'heure du triomphe et du repos. C'est au contraire celle du combat, et les luttes recommencèrent bientôt.

En Angleterre, le docteur *Pavy*, en Italie, le docteur *Lussanna*, attaquèrent la théorie de Bernard; suivant eux, puisque la production du sucre s'effectue après la mort, c'est qu'elle constitue un phénomène cadavérique, et qu'elle ne doit pas avoir lieu pendant la vie, car, disent-ils, la vie et la mort sont deux états antagonistes et inconciliables.

Claude Bernard répondit en exposant la distinction si nette, si philosophique des phénomènes *physiologiques* proprement dits, et des phénomènes *physico-chimiques*. Suivant lui, les deux ordres de phénomènes opèrent constamment dans l'organisme, mais en sens inverse. Les premiers sont véritablement vitaux; ils relèvent d'une force supérieure, créatrice de substances et de tissus, mais dont les procédés, la méthode synthétique échappe à la science; c'est cette force qui compose l'albumine, l'amidon, le globule sanguin, le tissu nerveux, musculaire, les organes.

Nous en constatons l'existence, mais nous ne pouvons aller plus loin, nous ignorons ses procédés.

Cependant, à côté de ces phénomènes *vitaux* se déroule toute une série de phénomènes *physico-chimiques*. Leur rôle n'est plus de composer, comme les premiers, mais de modifier, de décomposer, d'analyser, et cela par des procédés que le savant peut imiter dans le laboratoire avec les réactifs physiques et chimiques. Tel est le but de la science actuelle.

Or le sucre n'est point produit dans le sang au sortir du foie, par une force cadavérique; loin de là, si on laisse le sang séjourner trop longtemps, le sucre se trouve détruit: cela explique pourquoi *Lussanna* a pu analyser parfois le sang des veines sus-hépatiques sans y trouver de sucre.

D'autre part, si la production du glycogène est un phénomène vital et ne s'effectue que sous l'influence de la vie, la production du sucre n'est qu'un phénomène physico-chimique, et celui-ci persiste après la mort, tant que ses éléments d'action et de réaction, glycogène et ferment, ne sont pas épuisés; une fois la provision

absorbée, tout s'arrête, la vie n'étant plus là pour reproduire le glycogène.

Mais Dieu a tout fait en ce monde avec nombre, poids et mesure, *cum numero, pondere et mensura.* La matière sucrée existe donc normalement dans l'économie ; elle est nécessaire à la nutrition du corps, il lui en faut 1 à 3 pour 1,000 dans son sang. Dès que les proportions sont modifiées, l'état morbide commence.

Si le sucre diminue, la nutrition languit et s'éteint; si le sucre augmente, cette formation exagérée épuise l'animal, car elle n'est plus utilisée et le sang trop surchargé s'en débarrasse par le filtre des reins; les urines l'éliminent, alors il y a *diabète sucré* ou *glycosurie.*

Cependant l'esprit humain est insatiable, il cherche toujours le pourquoi et le comment, voulant se rendre raison de la nature des choses. Pourquoi le foie sécrète-t-il du sucre?

Or, dans la machine humaine, toutes les fonctions organiques sont soumises à l'influence nerveuse : si donc le foie sécrète du sucre, c'est qu'il doit exister un point du système nerveux qui correspond à cette fonction intime. Quel peut être ce lieu ? pensa Claude Bernard. Réfléchissant que dans certaines maladies du nerf pneumo-gastrique, on voit le sucre passer dans l'urine, il résolut d'interroger le système nerveux au point d'émergence de ces nerfs. Il piqua vers ce niveau le plancher du quatrième ventricule ; puis, analysant les urines, il y retrouva le sucre cherché. En piquant au contraire la moelle au-dessus de l'origine des nerfs phréniques, il obtenait une diminution rapide de l'activité de la circulation hépatique; en sorte qu'au bout de quelques heures il ne trouvait plus de sucre dans le foie. C'était donc là que siégeait la fonction nerveuse. Mais ce fut en vain que, coupant le nerf pneumo-gastrique, il y chercha, en stimulant son bout périphérique, à obtenir du sucre; il ne put y parvenir. L'application d'un courant électrique aux extrémités supérieures des nerfs divisés rétablissait, exaltait même la formation du sucre. Ce n'était donc point par une action directe sur le foie que ce nerf devait agir. Malgré ces premiers succès, la théorie était en échec.

Il fallut de nombreuses recherches pour élucider ce point obscur. Plus tard, Bernard reconnut que chez l'animal sain l'influence nerveuse qui provoque la fonction glycogénique n'est pas *directe* mais *inverse* ou *réflexe.*

Elle a pour point de départ l'excitation communiquée par l'air

inspiré aux rameaux pulmonaires des nerfs pneumo-gastriques; ceux-ci la transmettent au cerveau, à la moelle, d'où cette excitation se réfléchit sur le grand sympathique et par lui sur la circulation capillaire hépatique, qui, activée à son tour, produit plus de glycogène, plus de diastase, et par conséquent une plus grande proportion de sucre.

La théorie a subi depuis lors des modifications importantes; le professeur Hasley a démontré que le point de départ de l'irritation se trouvait dans le foie lui-même, et que l'origine première de cette action réflexe doit se trouver dans l'action irritante du sang de la veine porte sur les branches hépatiques du pneumo-gastrique.

Cette seconde découverte du savant français était vraiment admirable. Désormais l'idée de localiser dans un point du cerveau la fonction d'un organe deviendra féconde, et des légions de travailleurs étudient en ce moment ce nouveau champ de découvertes pour ainsi dire sans limites.

Ici se présente encore une dernière question.

Quels sont les usages du glycose dans l'économie, et que devient le sucre produit?

Tout le monde sait que l'amidon en nature sert à nourrir le corps; le sucre fourni par le glycogène hépatique doit avoir la même importance, il est utilisé dans les divers processus nutritifs.

Claude Bernard, remarquant que le sang en contenait toujours moins au sortir qu'à l'entrée des vaisseaux pulmonaires, pensa qu'il s'oxydait dans les poumons, pour donner lieu à de la vapeur d'eau et à de l'acide carbonique qui s'exhalent dans l'expiration; mais les travaux de *Chauveau* et de *Hasley* ont montré qu'une très petite partie du sucre seulement était employée de la sorte.

C'est surtout dans les capillaires généraux que le sucre s'utilise et disparaît. Il se transforme finalement en tissu adipeux ou graisse; or la graisse est une provision carbonée que l'organisme tient en réserve pour les besoins de sa calorification, en sorte que l'influence de la fonction glycogénique paraît surtout s'étendre à la chaleur animale. Le fait est que chez les diabétiques qui n'utilisent point leur sucre, le corps tend à se refroidir au-dessous de la normale.

Tel est l'exposé de la méthode par laquelle Claude Bernard découvrit pas à pas une des fonctions fondamentales de la vie; l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de sa patiente investigation, de ses ingénieux procédés dans la recherche de la vérité, ou bien

enfin de la puissance de son analyse qui le fait tomber juste à chaque induction qu'il se propose. C'est qu'il savait tout à la fois interroger la nature, écouter sa voix, et qu'il ne mettait point son imagination à la place des faits.

Ecoutons-le s'exprimer à ce sujet : « Quand la nature parle, que doit faire le savant qui, en instituant son expérience, a provoqué la réponse de la nature ? *Se taire*.. .»

Et encore : « Quand le fait qu'on rencontre est en opposition avec une théorie régnante, il faut accepter le fait et abandonner la théorie lors même que celle-ci soutenue par de grands noms est généralement adoptée. »

C'est que « la vérité ici-bas est toujours au prix du sacrifice, » ainsi que l'a si bien exprimé le P. Didon, dans son bel éloge de Claude Bernard. « les racines de la science plongent dans la morale. Les grandes découvertes commencent par le sacrifice de l'esprit, et le premier précepte du vrai savant est la formule même de toute vertu : oublie-toi toi-même. » (*Revue de France*, 1878.)

IV

NERFS VASO-MOTEURS

La troisième découverte qui doit nous occuper aujourd'hui est celle des nerfs *vaso-moteurs*.

Jusqu'à présent on avait admis que le cœur régnait sur la circulation d'une manière exclusive; ses battements, suivant leur degré de force, faisaient pénétrer le sang plus ou moins abondamment dans les organes.

Pourtant, depuis quelques années, la contractilité bien connue des artères avait fait penser aux physiologistes que la circulation périphérique ou capillaire subissait sans doute aussi des modifications indépendantes de celles du cœur. Dès l'année 1818, un médecin français, le docteur Dupuis, après avoir coupé le ganglion cervical supérieur sur un cheval, avait observé que l'oreille s'échauffait, que l'œil rougissait et que ce côté de la face se couvrait de sueur.

Claude Bernard vint apporter à cette nouvelle découverte encore si vague, si obscure, l'appui de ses expériences toujours lumineuses, car la clarté était le besoin de son esprit et la caractéristique de son génie.

Il coupa sur un lapin le nerf grand sympathique au niveau du ganglion cervical supérieur, région du cou. Aussitôt il observa une dilatation marquée des artères de cette région, avec circulation surexcitée, et augmentation de la chaleur animale ; l'oreille du lapin, qui dans les temps frais descend facilement à une température de 14°, à cause de sa faible épaisseur, offrait alors une chaleur de 28°.

Excitant alors par l'électricité le bout inférieur du sympathique sectionné, il vit au contraire les vaisseaux se contracter et la circulation s'arrêter. Il en tira cette conclusion : que le grand sympathique envoie sur les vaisseaux des rameaux nerveux qui ont pour fonction de resserrer activement ou de laisser dilater passivement le calibre des vaisseaux capillaires suivant qu'on les excite par l'électricité ou qu'on les paralyse par une section.

Ces nerfs furent donc nommés *vaso-constricteurs*. Peu de temps après, le célèbre physiologiste démontra qu'en excitant la corde du tympan, nerf rachidien qui se rend à la glande sous-maxillaire, on produit la dilatation des vaisseaux de la glande, et que le sang qui en coule ordinairement noir, ressort bientôt rutilant comme sang artériel.

Il nomma ces nerfs *vaso-dilatateurs*, mais il fit observer que leur action n'était qu'indirecte. Elle ne s'exerce point immédiatement sur les vaisseaux, mais bien seulement sur les nerfs vaso-moteurs dont elle arrête l'action resserrante.

Dès lors, la circulation nous apparaît comme la résultante de deux forces : l'une *centrale* et *impulsive* : c'est le cœur, véritable pompe foulante qui lance le sang dans toutes les directions ; l'autre *périphérique* et *régulatrice* qui, en resserrant ou dilatant les vaisseaux capillaires, ralentit ou accélère le passage du sang dans les différents organes. L'une est la force qui abonde, l'autre est le frein qui modère suivant les nécessités du moment.

Admirable découverte, car elle nous donne la clef d'une foule de phénomènes physiologiques et pathologiques ; telles sont les passions qui font ou rougir le visage, comme la honte, la pudeur, la surprise, ou bien pâlir les traits de la figure humaine, comme la crainte, la défaillance ; et ce que nous observons pour le visage peut exister pour chaque organe séparément, car l'office des nerfs vaso-moteurs est de localiser à une région, à un organe, l'effet de constriction ou de relâchement qu'ils doivent produire. Chaque organe a donc sa circulation locale et personnelle ; c'est lui qui

régle la proportion de sang qui doit baigner ses éléments, séjourner à leur contact, suffire à leur fonctionnement.

La pathologie en a également tiré profit pour expliquer jusqu'à un certain point, d'une part les phénomènes de l'anémie, d'autre part ceux de l'hypérémie, de la congestion, de l'inflammation et de la fièvre qui deviendrait ainsi une parésie, c'est-à-dire une demi-paralysie du système nerveux vaso-moteur.

C'est ainsi que toute vérité, toute découverte, au lieu de rapprocher les bornes de la science, devient le point de départ de découvertes nouvelles ; on voit s'agrandir l'horizon des connaissances humaines, sans qu'on puisse jamais dire : Voici la fin, je sais tout !

V

PHYSIOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE CLAUDE BERNARD

Nous sommes arrivés à l'une des œuvres les plus importantes du savant français.

Jusqu'alors il s'était révélé comme un vaillant scrutateur des secrets de la nature ; mais avec l'âge son génie mûrit, les horizons philosophiques se dressent forcément devant sa conscience ; il ne peut échapper à ces questions qui, semblables à un écho sans cesse renaissant, retentissent au fond de l'âme humaine : — la cause première, — la vie, — la mort, — la méthode nécessaire pour arriver au vrai !

Qu'est-ce que la vie? Qu'est-ce que la mort ? Il aborde ces graves questions dans son livre célèbre, de « l'Introduction à la médecine expérimentale ».

La *vie* est un phénomène général qui tient sous sa dépendance la *végétabilité* et l'*animalité*.

Mais peut-on la définir dans son essence?

« Définir la *vie* » est chose impossible, dit Claude Bernard. « Définir, c'est déterminer, c'est délimiter une chose. Or la vie ne se délimite pas, ne se détermine pas ; l'homme ne peut embrasser le *tout* de *rien*; ce qu'il peut faire, c'est donner les caractères d'une chose. La vie ne se définit pas, elle se *caractérise*. Elle ne se manifeste que dans certaines conditions physico-chimiques déterminées. » Etudions donc ces conditions.

La vie générale se manifeste sous trois formes; elle peut être *latente*, — *oscillante*, — *constante* et *libre*.

La *vie latente* est cette forme de l'être qui peut, dans certaines circonstances, subsister sans avoir à subir les lois du temps, parce que son composé reste dans un état d'indifférence chimique. Ni croissance ni décroissance. Les échanges moléculaires, les mues organiques, les oxydations, les fermentations, sont entravées. L'être ne manifeste aucun des phénomènes de la vie; on ne reconnaît en lui ni sensibilité, ni motilité, ni caloricité personnelle, et cependant l'étincelle vitale n'est pas éteinte. Supérieure aux actes et aux échanges physico-chimiques, elle persiste en puissance attendant que la nature lui fournisse les conditions nécessaires de son développement.

Ces conditions seront : la liberté, l'eau, la chaleur et l'aliment.

C'est de la vie latente que peuvent vivre pendant une longue part de leur existence ces milliards d'êtres microscopiques, rotifères, tardigrades, anguillules, kolpodes, tous ces animaux ressuscitants, qui, desséchés, semblent une poussière inerte, et qui, remis en liberté au contact de l'eau, peuvent revivre, se mouvoir, sentir, agir, se multiplier, vieillir, et avoir enfin la liberté de mourir !

Tous les ferments figurés appartiennent à cette catégorie, et leurs monades forment dans les terrains crétacés de vastes territoires, que les travaux de M. Béchamp père, nous ont fait connaître sous le nom de *microzymas* de la craie.

Le monde végétal comme le monde animal, possède la vie latente. La graine conservée à sec, reste indéfiniment vivante sans en manifester les propriétés ; chacun sait qu'on a pu semer et récolter du blé dont les grains avaient passé trois ou quatre mille ans dans le coffre d'une momie d'Egypte. Et non seulement la vie n'était pas éteinte dans ces germes, mais elle s'y trouvait exaltée en puissance, au point que plusieurs d'entre eux donnèrent jusqu'à 1000 et 1100 grains pour un.

La vie oscillante est celle dont les manifestations extérieures varient quand les conditions physico-chimiques viennent à varier aussi. En elle les échanges nutritifs existent, mais faibles ; les mues organiques s'exécutent, quoique lentement, en sorte que l'équilibre fonctionnel est toujours instable, subordonné au monde extérieur.

Telles sont les graines pendant la germination ; les végétaux, les œufs, les nymphes, les chrysalides, et, dans un ordre plus élevé, les animaux hibernants, l'ours et la marmotte. Les êtres doués de cette vie se réchauffent avec la température, se refroidissent avec l'atmosphère ; ils offrent en général peu de résistance aux injures du temps.

Enfin la vie constante et libre est celle qui se compose en elle-même un milieu toujours identique, au moyen de provisions de réserve, et par l'intermédiaire des régulateurs nerveux, c'est-à-dire des nerfs *vaso-moteurs.*

Que voyons-nous en effet? Quelle que soit la température du monde extérieur, qu'il habite à l'équateur par 60° de chaleur, ou près des pôles par 50° de froid, l'animal doit toujours se maintenir dans un équilibre de température stable; il *chauffe* à 37°, 38°, jamais moins ni plus, excepté s'il devient malade.

Que le froid arrive : il absorbe du carbone par la digestion, il dilate ses vaisseaux en relâchant les vaso-moteurs et active ainsi sa circulation, sa chaleur vitale.

Qu'il ait à réagir contre la chaleur, il resserre les vaisseaux par l'intermédiaire des nerfs thermiques, puis expulse l'excédant de chaleur par la production de sueur et de vapeur d'eau. Mais en considérant que la plupart des phénomènes vitaux s'opèrent par des fermentations successives, comme la mort elle-même, on pourrait, dit Claude Bernard, définir *la vie* : *c'est la mort.*

Déjà longtemps avant, un célèbre chimiste allemand, *Mitscherlich*, partant du même objectif chimique, la fermentation putride, avait dit : *la vie, c'est la putréfaction!*

Voilà pourtant à quelles exagérations peut aboutir l'idée systématique et préconçue!

Nous ne saurions mieux répondre que par les arguments scientifiques invoqués par le professeur Chauffard dans le savant article consacré à Claude Bernard, dans la *Revue des Deux Mondes.*

En effet, il faut distinguer deux modes bien différents de fermentation, de même qu'il y a deux sortes de ferments, les *ferments solubles*, et les *ferments figurés.*

Les ferments solubles de l'organisme sont des sécrétions régulières et nécessaires. Leur rôle n'est pas de détruire, mais de transformer, de compléter l'évolution des produits assimilés; ils sont tellement liés à la vie, qu'à peine l'animal est-il mort ces ferments cessent de se produire, et l'évolution des produits s'arrête avec l'épuisement du ferment soluble.

Les ferments figurés sont de véritables êtres, de la nature de ceux que nous avons décrits comme vivant de la vie latente. Pour passer à la vie active, il leur faut une nourriture passive; cette nourriture, c'est le cadavre.

Ils s'en emparent, ils s'en repaissent, désagrègent les éléments et ne les abandonnent que lorsqu'il les ont restitués au monde minéral ou élémentaire.

Le ferment figuré n'a aucun pouvoir sur les corps vivants, du moins dans l'état de santé. Il ne règne que sur la mort, et commence son œuvre à l'heure même où le premier ferment vient d'achever la sienne, cette œuvre s'appelle : *putréfaction.*

Ainsi les deux ferments travaillent en sens opposés, ils sont antagonistes, l'un sert de pâture à l'autre et nul savant désormais, n'aurait le droit de répéter : *la vie c'est la mort*, car ces deux mots

Hurlent d'effroi de se voir accouplés !

Mais la vie est constamment représentée :

1° Par une synthèse organique, par une création, dans ses actes primitifs;

2° Par une désassimilation, une usure, une analyse élémentaire, dans ses actes secondaires.

Les premiers faits sont les actes véritablement vitaux ; leur caractéristique est de donner naissance à des produits que le laboratoire ne saurait imiter, — substance *protogène* ou *plasma*, — tissus, — organes, et ces produits sont élaborés par une méthode ignorée des savants. C'est un immense alphabet, dont les lettres se groupent en un poème écrit dans une langue inconnue.

Les faits du deuxième ordre sont des phénomènes physico-chimiques qui se rapportent au conflit de l'homme avec la nature extérieure et à l'usure qui en résulte. Seuls, ils sont susceptibles d'analyse, discutables et constituent la base de la physiologie ou biologie moderne.

Considérée dans son expression première, la vie est représentée par une matière monomorphe, le *protoplasme* qui serait comme la base, la gangue commune de tout être créé. C'est là ce qu'on peut appeler *la vie ou l'être idéal;* c'est en même temps le dernier mot de l'analyse microscopique, car nous n'entrevoyons pas plus la naissance du protoplasme que celle de la matière brute.

Mais l'être réel se manifeste en outre par une forme extérieure et interne à la fois, par la motilité et l'irritabilité; avec le protoplasme il forme des cellules, avec les cellules des tissus, avec les tissus des organes, avec les organes, un individu.

Si l'être réel possède une forme, c'est que la vie chez lui a construit, transformé, arrangé, modifié avec les éléments primitifs. Elle a dirigé les matériaux organiques suivant un plan défini, arrêté d'avance. « *La vie*, dit Claude Bernard, est donc une *idée directrice*. *Elle se sert des agents physico-chimiques qu'elle ne produit pas, et les agents physico-chimiques servent à produire des phénomènes, qu'ils ne dirigent pas.*

Cependant parmi tous ces faits vitaux, comment distinguer ce qui est un résultat, un effet et ce qui est une cause?

Il n'y a dit Claude Bernard, qu'une seule cause, la *cause première et créatrice*. En dehors d'elle, la science ne voit qu'effets et successions, *esprit* et *matière* sont également des effets et non des causes; l'idée de *cause* doit faire place à la notion de *rapport* et de *condition ;* il y aurait erreur à faire de la vie un être au lieu d'une pure notion de l'intelligence, une manière d'envisager un groupe, un ensemble de phénomènes. L'être vivant n'est doué d'aucune spontanéité, car la spontanéité c'est le caprice; tout au contraire dans l'être vivant paraît le résultat d'une évolution de phénomènes qui se succèdent et s'engendrent mutuellement. En prévoir l'apparition, l'ordre, la durée, la succession, en fixer les conditions expresses et les provoquer au besoin, pour servir de preuve, c'est là ce qui constitue la science; or comme elle consiste à *déterminer* les conditions des phénomènes pour pouvoir les reproduire à coup sûr dans les mêmes circonstances, notre savant nomme cette méthode philosophique : le *déterminisme*, et ce mot devient la caractéristique de sa doctrine.

Sans doute le *déterminisme* a ses limites, dit-il, il ne rend pas *compte* de la *nature*, mais il nous en rend *maître* puisque nous parvenons à en reproduire les phénomènes à notre gré.

Il ne laisse pas l'esprit humain s'engager dans la recherche du *pourquoi*, mais il lui prescrit de scruter le *comment* ; « le savant doit être le photographe du phénomène ». Pour Claude Bernard, la science ne doit rien admettre au delà ; ce n'est pas qu'il nie l'importance des problèmes qui préoccupent et tourmentent l'humanité pensante depuis l'origine des temps : — Dieu, — l'âme et le monde de l'intelligence; mais, dit-il, « devant les origines, la science s'arrête; là ce sont d'autres lois, d'autres méthodes, et le savant ne doit point se plonger dans ces sublimités de l'ignorance, son devoir est de faire la part de la science. »

On le voit, la philosophie de Claude Bernard estobscure et vague, c'est la philosophie de la prudence humaine; il ne veut point nier, il ne voudrait pas affirmer, il se contente de *déterminer*. Nous étudierons bientôt en quoi consiste son erreur.

Au milieu de toutes ces hésitations, qui pourra nous dire si *Claude Bernard* fut *matérialiste*, *vitaliste* ou *chrétien?* Nous allons pour cela l'interroger dans ses œuvres, lui-même nous répondra.

Non, il ne fut pas *matérialiste*. Sur ce point, il s'explique franchement, sans laisser place au moindre doute, regardant comme la plus grossière erreur de prendre les effets pour la cause.

C'est ainsi que dans le rapport sur *les Progrès de la physiologie générale*, 1867, il dit :

« Nous croyons à tort que la science conduit à admettre que la matière engendre les phénomènes que ses propriétés manifestent, et cependant nous répugnons instinctivement à croire que la matière puisse avoir la propriété de penser et de sentir. » Et il récuse les explications qui « aboutiraient à un matérialisme vide de sens » (1858).

Et à la note 216 : « La science démontre que ni la matière organisée, ni la matière brute, n'engendrent les phénomènes, mais qu'elles servent uniquement à les manifester par leurs propriétés dans des conditions déterminées : il répugne d'admettre qu'un phénomène de mouvement quelconque, qu'il soit produit dans une machine brute ou dans une machine vivante, ne soit pas mécaniquement explicable. Mais d'un autre côté la matière, quelle qu'elle soit, est toujours par elle-même, dénuée de spontanéité et n'engendre rien. Elle ne fait qu'exprimer par ses propriétés *l'idée* de celui qui a créé la machine qui fonctionne, de sorte que la matière organisée du cerveau qui manifeste des phénomènes de sensibilité et d'intelligence propre à l'être vivant n'a pas plus conscience de la pensée et des phénomènes qu'elle manifeste, que la matière brute d'une machine inerte, d'une horloge par exemple, n'a conscience des mouvements qu'elle manifeste ou de l'heure qu'elle indique ; pas plus que les caractères de l'imprimerie et le papier n'ont conscience des idées qu'ils retracent. Dire que le cerveau sécrète la pensée, cela équivaudrait à dire qui l'horloge sécrète l'heure ou l'idée du temps. » (P. 227.)

Claude Bernard serait-il *vitaliste?* Dans le sens qu'attribue à ce

mot l'école de Montpellier, il existe en l'homme trois choses : l'âme, le principe vital et le corps ou matière. Barthez qui en fut le principal représentant résume cette doctrine en trois mots : l'âme est la châtelaine, le principe vital est le majordome, le corps est le château.

Ainsi définie, cette doctrine enseigne un dualisme faux et dangereux, en faisant de la vie une entité, un être à part, distinct de l'âme, en sorte que l'homme serait double, ayant à la fois une nature animale et une nature humaine (1).

Récusée par l'enseignement chrétien qui n'admet qu'une nature dans l'homme, la nature humaine, elle se trouve reniée aussi par la science biologique, en la personne de Claude Bernard qui, dit-il, ne peut admettre la vie comme une entité, comme un être indépendant.

Ce qu'il récuse encore dans la doctrine de certains vitalistes, c'est la prétention de faire siéger ce principe vital dans un point défini de l'organisme ou du système nerveux.

Descartes lui-même, l'illustre mathématicien, le philosophe habile, malgré tout son génie, n'avait-il pas fait de la glande pinéale la demeure et le siège de l'âme?

Pour Claude Bernard la vie est une fonction générale; elle ne peut pas se localiser. « L'analyse physiologique des manifestations fonctionnelles de l'être vivant est partout, incarnée dans les propriétés spéciales de chaque organe, de chaque tissu, de chaque élément de tissu. » (P. 281.)

Quelle était donc la tendance philosophique de Claude Bernard?

C'était en réalité, la solution chrétienne, savoir : que Dieu est le créateur, le directeur de toutes choses, et que l'âme, cause formatrice du corps, préside à son évolution.

Sans doute il ne s'explique pas aussi nettement, mais il en a le sentiment intime; il entrevoit le vrai et l'exprime dans cette belle pensée : *La vie est une idée directrice.*

Mais qu'est-ce qu'une idée, si ce n'est l'apparition d'une réalité? — Dès lors, où peut apparaître cette réalité, si ce n'est dans une intelligence capable de concevoir?

(1) Il en résulterait en outre une autre déduction monstrueuse. Notre-Seigneur Jésus-Christ aurait une triple nature, à la fois animale, humaine et divine. On voit ici quelle est l'importance des doctrines philosophiques, combien des erreurs en apparence tolérables peuvent conduire à de graves conséquences, et comme il est impossible de séparer absolument la religion de la science.

Et quand cette idée s'annonce comme *directrice*, ne suppose-t-elle pas en même temps une activité infinie en puissance, en variété, et dans le temps et dans l'espace, puisque la vie est partout?

Quelle sera donc cette activité intelligente, si puissante, si infinie en même temps, si ce n'est Dieu? Ce Dieu qui a dit : *Ego sum via, veritas et vita!* Et cette *cause* première, seule reconnue par notre savant physiologiste, seule créatrice dans le sens absolu du mot, qu'est-elle encore, si ce n'est Dieu?

Qu'importe qu'on définisse cet être parfait par l'un plutôt que par l'autre de ses attributs divins? Qu'importe qu'on l'appelle le tout-puissant, l'infiniment bon, l'infiniment vrai, l'infiniment juste, l'éternel, ou bien encore la *cause* première, l'*idée directrice*?

Tout acte primitif commence par Dieu; on peut l'appeler *alpha*, on peut le nommer *oméga;* — origine première, fin dernière, ou bien encore éternité, tout cela n'a qu'un nom : c'est Dieu!

Chez Claude Bernard, ainsi que l'a parfaitement signalé le R. P. Pepin (*Etudes religieuses*, mars 1878), « la pensée vaut mieux que l'expression ».

C'est un noble spectacle que celui de cette vaste intelligence qui, par la force de son concept et de sa conscience, arrive à formuler des définitions philosophiques si voisines de la vérité; c'est par là, que « Claude Bernard aura coopéré à l'harmonie des sciences de la nature et des sciences divines ».

Mais combien il eût été plus grand, plus noble encore pour lui, de s'exprimer avec la clarté chrétienne, de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu!

Que César s'appelle vraiment César, ou qu'il se nomme *la science*, ses droits sont limités; et quand, dépassant les limites de l'explicable, on arrive aux *sublimités de l'ignorance*, comme il les appelait, il importe de savoir que cette apparente ignorance dépasse de beaucoup la science, quand elle peut, franchissant l'infini, affirmer avec certitude l'existence et la réalité du Dieu qu'elle adore.

Sans doute, Claude Bernard ne disait pas comme Laplace en parlant de Dieu, « qu'il n'avait pas besoin de cette hypothèse »; mais il éludait la question, et traçait le contour des connaissances humaines, sans vouloir se préoccuper de ce qui était au delà. Disciple absolu de Bacon, il interrogeait la matière avec toutes les ressources des sciences physiques et naturelles; il eût pu agrandir sa gloire, s'il avait, avec Descartes et bien d'autres, reconnu la réalité

de l'observation interne appliquée à l'âme et à la conscience humaine.

Pour les deux sciences, quoi qu'il en ait dit, la méthode est la même ; c'est l'*observation* ou le *déterminisme*, s'il le préfère, car le déterminisme n'est autre que l'observation bien faite. Longtemps avant lui, un autre homme de génie, Newton, en avait indiqué les bases lorsqu'il disait : « L'essence de la vraie philosophie consiste à raisonner sur les phénomènes sans s'appuyer sur des hypothèses. »

Dans les deux sciences, les lois sont encore les mêmes. Elles sont basées sur la *hiérarchie des caractères ;* l'objet seul diffère. Ici le corps, là une intelligence, une âme ; et la parole révèle à l'homme l'univers invisible, comme la lumière révèle à son œil l'univers visible.

Combien Claude Bernard eût grandi aux yeux de tous, s'il n'eût pas négligé cette seconde moitié de l'être ; s'il se fût éclairé des lumières de l'antique enseignement chrétien sur la *matière*, la *vie*, et son *essence !*

Avec saint Ambroise, il aurait reconnu qu'il faut admettre une matière, support des phénomènes ;

Un principe intérieur d'action, âme ou cause informante ; et dans l'âme il faut distinguer trois puissances : végétative, sensitive, raisonnable.

L'âme végétative cherche l'être ;

L'âme sensitive, le bien-être ;

L'âme raisonnable, le meilleur être.

Dans des êtres différents on peut dire que ces trois puissances sont trois âmes, car il y a une âme végétative pour les végétaux, sensitive pour les animaux, raisonnable pour l'homme.

Mais dans l'homme, ces trois âmes ne forment qu'une seule essence et ne diffèrent entre elles que comme puissances.

Que s'il eût médité la Somme de saint Thomas d'Aquin, il y eût découvert des lumières encore plus vives.

« La vie d'un être est le mouvement qu'il se donne à lui-même. »

« *Vita est motus ab intrinseco.* »

« *Vita est animæ motus ad informandam corporis materiem.* »

« La vie est le mouvement que l'âme communique à la matière pour lui donner une forme organique et corporelle. »

« *Anima est quodammodo omnia.* »

« L'âme est en quelque sorte toute chose », c'est-à-dire que toutes les forces sont comme résumées en elle.

Puis, si nous étudions les lois de subordination, nous y voyons encore :

« *In rebus ordinatis, perfectius continet imperfectius.* »

« Dans la coordination des choses, le parfait contient l'imparfait. »

« *Quæ sunt dispersæ in inferioribus, sunt unitæ in superioribus.* »

« Les faits supérieurs comprennent et résument ce qui est au-dessous d'eux. »

Dès lors le savant professeur eût compris sous un nouveau jour la vérité de ce qu'il affirmait en disant : « La vie est une idée directrice ; elle dirige les phénomènes physico-chimiques qu'elle ne produit pas, tandis que les forces physico-chimiques produisent des phénomènes qu'ils ne dirigent pas. »

En réalité ils les dirigent jusqu'à ce que l'âme à l'activité de laquelle Dieu confie pour chaque être l'application de cette idée directrice les élève à un ordre supérieur d'organisation qu'elle seule saura jamais produire.

Il ne manque donc à Claude Bernard que de nommer l'âme par son nom, pour être en pleine vérité.

N'est-ce pas lui, en effet, qui disait naguère : « Non, le cerveau ne sécrète pas la pensée. »

Et pourtant le cerveau pense ! D'où vient donc cette pensée, si ce n'est d'une force intelligente, intimement unie aux phénomènes vitaux à tel point qu'ils cessent dès que son action s'arrête et que le corps devient alors un *cadavre ?*

Cette force, le monde entier ancien et moderne l'a toujours reconnue et l'a nommée une âme. Pourquoi ne pas le dire ?

Sans doute cette âme n'est pas cause première ; elle relève elle-même du premier créateur, mais ce maître sublime, en la formant à son image, en a fait aussi une cause, une activité, un être, et lui a confié l'évolution de l'idée directrice ou vitale.

Dès lors chaque âme que Dieu crée, car il s'en est réservé la création, continue de produire un individu suivant le genre et l'espèce, suivant le type idéal qu'elle est chargée de réaliser.

Et qu'on ne vienne point objecter que de pareilles études sont inutiles au médecin, au physiologiste :

Chaque être agit et souffre d'une manière spéciale, suivant sa propre nature. C'est là un axiome indéniable.

Or le médecin, le physiologiste, ont pour mission d'étudier comment l'homme agit et souffre, et par conséquent ils doivent apprendre

à connaître la nature de l'homme, l'origine de la vie, l'origine du mal. Toutes ces grandes vérités, l'Eglise catholique, par le concours universel de ses savants, de ses docteurs, nous en a légué les définitions capitales avec une sûreté de vue telle, qu'en dehors il ne reste qu'incertitude... *Quot capita, tot sensus.*

C'est ce qui a fait dire au célèbre Hoffmann : « *Que le médecin soit chrétien.* » « *Medicus sit christianus.* »

Longtemps avant lui, Hippocrate disait déjà :

« *Medicus philosophus est homo fere divinus.* » *Le médecin philosophe est un homme presque divin.*

VI

Il semble que les grands hommes, supérieurs par tant de points à la nature ordinaire, devraient parcourir une carrière plus longue.

Pourtant il n'en est rien; le travail d'esprit épuise plus encore que le labeur corporel; le bûcheron vit plus longtemps que le penseur.

Claude Bernard ne connut pas la vieillesse; il mourut à soixante-trois ans, dans toute la plénitude de son talent. Sa mort fut celle d'un chrétien. L'avant-veille, et dans toute la lucidité de son esprit, il reçut la visite d'un savant dominicain, du R. P. Didon, qu'il avait connu déjà comme un des auditeurs assidus de ses cours.

« Mon père, lui dit-il, combien j'aurais été peiné si ma science avait pu, en quoi que ce soit, gêner et combattre votre foi! Ce n'a jamais été mon intention de porter à la religion la moindre atteinte. » (*Rev. française*, 1878.)

Le R. P. Didon répondit : « Vous avez nommé la cause première. Cette cause, à tout instant, la science est obligée de la reconnaître sans pouvoir la saisir, et à ce titre la science est éminemment religieuse. »

« Oui, mon père, vous le dites bien; le positivisme et le matérialisme qui le nient sont à mes yeux des doctrines insensées et insoutenables. » Aveu précieux, sortant d'une pareille bouche!

Le lendemain, le prêtre de la paroisse fut appelé pour administrer les derniers sacrements.

Le malade, quoique bien épuisé, les reçut avec pleine connaissance, manifestant par signes le consentement que son cœur donnait aux prières de l'Eglise catholique.

Heureuse fin de l'homme et du savant qui, après avoir usé son

existence à scruter les mystères de la nature, se tourne enfin vers le Créateur de toutes choses, le reconnaît et l'adore avant l'heure du jugement suprême !

Mais, suivant nous, deux grandes raisons ont milité devant Dieu pour le salut de cette âme qui nous est chère.

C'est d'abord sa charité. Claude Bernard fut charitable; les ennemis ne lui manquèrent pas. Beaucoup en voulaient à sa gloire, d'autres à ses places; la jalousie est partout compagne inséparable du talent.

Jamais pourtant le professeur ne se laissa aller à des plaintes amères, à des allusions pénibles, au dénigrement contre ses adversaires; il n'opposa que des raisons scientifiques et des preuves nouvelles aux attaques dirigées contre ses travaux.

« J'ai bien souffert, disait-il au P. Didon, j'ai bien souffert dans ma vie, physiquement et moralement; j'ai bien lutté, mais je ne veux rien dire de tout cela, j'aurais l'air de me faire valoir. »

Aussi fut-il du petit nombre de ceux que Dieu cherche pour ainsi dire avec autant d'ardeur qu'ils auraient dû chercher Dieu ; et quand l'heure du repos fut sonnée, quand le calme se fit dans ce vaste front trop rempli de travail, Dieu put y entrer pour l'éclairer par la dernière et souveraine lueur de l'espérance prochaine.

Un autre secours ne lui fit pas défaut, ce furent les prières de sa mère, ce fut sans doute son intercession.

Déjà quand elle vivait et qu'on lui disait : « Combien votre fils est savant! quel génie ! quelle immense réputation ! De tous les pays du monde on vient à Paris étudier à son école ! elle répondait : « Oui, j'aime bien le voir savant, honoré, mais... *mais qu'il n'oublie pas le Dieu de sa mère!* »

Il mourut en effet fidèle à sa mère, fidèle à son Dieu! Ainsi était mort vingt ans avant lui, l'illustre Foucault, dont la sainte mère vit encore.

Ah ! c'est qu'il est bien noble le rôle de la mère chrétienne, ici-bas ! ce n'est point tout pour elle que d'avoir enfanté un homme, de l'avoir nourri, de l'avoir porté dans ses bras ; elle sut encore modeler ce cœur sur le sien ; leurs lèvres ont épelé ensemble les premiers noms du ciel, de Dieu et des anges ; leurs mains unies ont invoqué le Seigneur, et la foi de la mère s'est incarnée dans le fils avec la prière et le baiser du soir !

Qu'il naisse ou qu'il meure, l'homme pense à sa mère.

Naissant, il ne peut se passer du lait qu'elle lui dispense, il l'appelle par ses vagissements, et si dans le cours d'une vie laborieuse, emporté par les passions, par l'ardeur de la vie ou de l'ambition, il oublie pour quelque temps celle qui lui donna l'existence, il y songe de nouveau à cette heure dernière où tout s'assombrit autour de sa couche douloureuse.

Il se rappelle alors cette première tendresse ; alors par une sorte de présence réelle, la vive imagination de sa mère revient à sa pensée, et la foi des premiers jours reparaît vivante dans son cœur.

« Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère ;
En vain la vie est dure et la mort est amère,
Qui peut douter sur son tombeau ? »

Nous voici arrivés à la fin de notre tâche. Nous avons dit quel fut Claude Bernard ; chercheur infatigable, doué d'une intuition rare des lois de l'organisme, il a pénétré plus loin qu'aucun homme de notre temps dans l'analyse des fonctions vitales. Harvey lui-même, qui s'illustra en Angleterre par la démonstration de la circulation du sang, montra moins de génie que lui, car cette découverte était déjà bien avancée quand il composa son livre. Chaque élément de la question avait été reconnu séparément, il ne lui restait plus qu'à composer l'édifice avec ces pierres travaillées et polies, et à trouver la dernière énigme.

Claude Bernard eut l'honneur de prendre une découverte à son origine, et de la poursuivre de problème en problème jusqu'à sa perfection totale, commencement, milieu et fin, et tout cela, par ses propres forces.

En philosophie, s'il est arrivé moins haut, c'est que faute d'une éducation philosophique et chrétienne, il dut chercher en lui-même tous les éléments d'une conviction complète ; il était pleinement sur la voie de la vérité, il y tendait de tous ses désirs.

Avec son immense talent, s'il eût été universel, il eût égalé Newton et Leibniz.

Mais la Providence accorde rarement toutes les grandeurs à la fois. Elle permet toujours à côté du génie qui s'élève, un point faible qui montre l'impuissance de l'homme, et nous devons répéter avec Bossuet, ces paroles mémorables gravées dans toutes les mémoires : *Dieu seul est grand, mes frères, Dieu seul est grand!*

Docteur Ch. Ozanam

LES UNIVERSITÉS EN PRUSSE

Pour juger l'enseignement universitaire en Prusse, il importe de se rendre compte de la situation respective des catholiques qui forment beaucoup plus du tiers de la population et des protestants qui constituent le surplus. Cette situation a été nettement définie par un arrêt que la députation de l'empire prit en 1803, arrêt qui garantit à toutes les confessions, par conséquent aussi à l'Eglise catholique et à ses fidèles, « la continuation de la possession et de la paisible jouissance de leurs biens ecclésiastiques, conformément au traité de Westphalie ».

Cependant l'université de Francfort-sur-l'Oder fut supprimée en 1811, celles de Paderborn et d'Erfurth en 1816, et celle de Munster mise au rang de simple académie, en 1818.

C'étaient évidemment les premiers jalons d'un système qui tendait à protestantiser les sciences, à isoler les catholiques, faire primer les protestants : nous allons voir avec quelle ténacité et quelle persévérance on a suivi ce funeste programme, en examinant la situation de chacune des universités prussiennes.

Berlin. — L'université de Berlin, par sa situation, par les sacrifices particuliers que le gouvernement fait pour elle, a un caractère général que les autres universités prussiennes n'ont pas. Elle doit ou plutôt elle devrait donc satisfaire aux besoins intellectuels non seulement de la province de Brandebourg, mais de la Prusse entière, et surtout s'abstenir de froisser telle ou telle confession religieuse. Et cependant ni elle ni le gouvernement n'ont compris cette position tout à fait exceptionnelle ; ils l'ont si peu comprise, que le caractère de l'université de Berlin n'a jamais été défini et qu'on ne sait si elle tombe sous l'application de l'égalité confessionnelle ou si elle n'est qu'évangélique (1).

(1) *Stenographischer Bericht über die Verhandlungen der zweiten Kammer*. 1853, p. 1408.

L'égalité confessionnelle règne-t-elle au moins dans l'université de Berlin?

Et d'abord il n'y a qu'une seule faculté de théologie, et elle est protestante. En dehors de cette faculté, l'université possède :

Un catholique sur quarante-huit professeurs ordinaires : il est vrai que ce catholique est le célèbre linguiste Bopp, qui vaut peut-être les quarante-huit autres ;

Deux catholiques et un juif sur quarante et un professeurs extraordinaires; en tout :

Trois catholiques sur quatre-vingt-douze professeurs.

Il serait parfaitement ridicule de parler d'égalité confessionnelle dans un pareil état de choses. On peut dire, ce nous semble, que quand on parle de cette égalité à propos d'une université, elle suppose un rapport identique à celui de la population pour laquelle cette université est créée et qui a droit d'y être représentée dans la proportion de son importance numérique. A Berlin on admet juste autant de catholiques qu'il faut pour dire que les catholiques ne sont pas exclus. Et cependant il n'y a point pénurie de professeurs catholiques. Si l'on en eût voulu, on en eût assez trouvé; mais non, il fallait que les matières universitaires, surtout le droit public et le droit ecclésiastique, fussent enseignées selon les vues du gouvernement. Il est de fait qu'à Berlin la moitié environ des élèves en droit est catholique. Quant à la médecine, tout le monde sait que la plupart des professeurs de Berlin sont des médiocrités, tandis que si on avait voulu suivre l'exemple d'autres universités, on aurait pu appeler des célébrités catholiques de Vienne, de Prague et d'ailleurs.

Il en est à peu près de même pour la faculté de philosophie.

Bonn. — Le § 6 des statuts de l'université de Bonn, du 1er septembre 1827, porte :

« Sous le rapport de la religion et des confessions l'université de Bonn est commune à tous sans distinction. Quant à la théologie, il y a deux facultés indépendantes l'une de l'autre, jouissant des mêmes droits et occupant le même rang : ce sont la faculté évangélique et la faculté catholique, qui alterneront annuellement dans toutes les circonstances où il s'agira de préséance. Dans la faculté de droit il y aura au moins un professeur ordinaire catholique, chargé de l'enseignement du droit canonique ; dans la faculté de philoso-

phie il y aura également un professeur ordinaire catholique, outre le professeur ordinaire évangélique. A part ces cas et en dehors de la faculté de théologie, la religion n'entrera pour rien dans la nomination des professeurs. » Le § 8 détermine surabondamment que, sous le rapport confessionnel, tous les professeurs jouissent de droits égaux.

Dans la suite un ordre de cabinet de 1835 a décidé qu'il devait toujours y avoir un professeur catholique pour l'histoire.

L'administration de l'université est protestante, c'est-à-dire que les fonctions de curateur et de juge universitaire sont remplies par des évangéliques.

Aux termes des statuts, la faculté de théologie catholique doit avoir six professeurs ordinaires, ce qui n'empêche pas que de 1852 à 1861, soit pendant neuf ans, elle n'en eut point pour l'exégèse de l'Ancien Testament, qui ne compta même point de professeur extraordinaire jusqu'en 1858. Depuis 1853 seulement l'université a un prédicateur catholique.

La faculté de théologie protestante a constamment eu six professeurs ordinaires et un extraordinaire : elle avait un prédicateur protestant longtemps avant que l'université eût un prédicateur catholique.

Un pensionnat est annexé à la faculté catholique. Sa dotation se compose de 6,000 th. fournis par le séminaire archiépiscopal et du produit des collectes qui se font chaque année dans toutes les églises du Rhin et de la Westphalie, pour le soutien des étudiants pauvres. Voilà ce qu'a mis au jour l'examen du budget de 1848 ; mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que ces ressources figuraient comme allocation du gouvernement, et que se fondant sur ce subside, prétendûment officiel, la régence dispose du tiers des inscriptions dans la faculté. On avouera que c'est là un procédé qui non seulemement froisse le principe d'égalité confessionnelle, mais qui oublie même toutes les lois de probité administrative. L'Etat, du reste toujours généreux pour les dissidents, a établi pour eux, en 1855, une fondation évangélique uniquement soutenue par ses fonds.

Faculté de droit : six professeurs protestants et quatre catholiques.

Faculté de médecine : dix protestants et deux catholiques.

Faculté de philosophie : vingt et un professeurs ordinaires protestants et six catholiques; sept professeurs extraordinaires protes-

tants et trois catholiques ; cinq agrégés catholiques, et neuf protestants.

En somme, à part les deux facultés de théologie, le nombre des professeurs catholiques de l'université de Bonn ne forme pas le tiers du nombre total.

La partialité exclusive du protestantisme officiel s'est même fait jour jusque dans les commissions d'examen pour la candidature au professorat de collège.

La religion doit toujours être représentée dans ces commissions par un théologien catholique et par un théologien protestant. A part cela, la moyenne des membres catholiques est à celle des membres protestants dans la proportion de deux à cinq. Pour 1862, que nous prenons comme exemple, les commissions d'examen ont été établies de manière qu'il n'y a pas eu de membre catholique à Berlin, à Kœnigsberg, à Hall, à Greifswald. C'est là un véritable acte de mauvaise volonté ; il en est résulté que le candidat catholique qui a voulu passer ses examens dans ces villes a dû subir une épreuve supplémentaire pour la religion, tandis que le candidat protestant a répondu sur toutes les matières en une seule séance. En revanche, la commission établie à Munster avait un membre protestant, celle siégeant à Bonn et à Breslau, chacune deux membres catholiques et sept protestants. Depuis 1853, la commission de Bonn n'a jamais compté plus d'un catholique, à part le représentant de la faculté, et quand en 1862 on a voulu y représenter la philosophie, on a cru bien faire en choisissant entre six professeurs (trois ordinaires, un extraordinaire et deux agrégés) un agrégé protestant, aussi distingué par son exclusivisme déclaré en religion et en politique que par le nombre fort restreint de ses auditeurs.

Le chiffre des étudiants est ordinairement de 800, dont plus de 500 sont catholiques.

Breslau. — Dans le principe l'université de Breslau n'était autre chose que l'ancien collège des Jésuites, changé en université par l'empereur Léopold, suivant la bulle d'or du 21 octobre 1702. Lors de l'érection de l'université de Berlin, on regarda comme superflue celle de Francfort-sur-l'Oder, érigée par Joachim I, de Brandebourg, en suite d'un privilège de l'électeur Maximilien I, du 26 octobre 1500, solennellement inaugurée le 4 octobre 1505, approuvée par le pape Jules II en 1506 et devenue protestante depuis

Joachim VI. Par ordre de cabinet du 3 août 1811, l'université de Francfort fut réunie à celle de Breslau. Les deux universités n'en formèrent plus qu'une seule qui, en vertu de ses statuts, ne peut faire acception de doctrine religieuse, c'est-à-dire qu'à l'exception de la faculté de théologie, les capacités entrent seules en ligne de compte pour le professorat, sans distinction de catholiques ni de protestants. « Du reste, porte le § 6, dans le but de tranquilliser nos sujets catholiques, il y aura une double chaire pour la philosophie proprement dite; l'une de ces chaires sera occupée par un catholique, l'autre par un protestant. »

Il est curieux de rechercher quelle est l'origine de la dotation de l'université de Breslau. Voici les sommes qui en forment les éléments constitutifs d'après Dieterici (1) et Movers (2).

1° Celle de 9,440 rth. 21 sgr. 4 pf. reçue sur les fonds de l'institut scolastique fondé par les catholiques de la Silésie;

2° Celle de 21,625 rth. 9 sgr. 8 pf. provenant de la sécularisation des couvents catholiques de la Silésie;

3° Celle de 20,933 rth. 28 sgr. 9 pf. provenant des revenus de l'université de Francfort. L'établissement catholique fournit un magnifique local, de nombreux bâtiments comprenant des appartements pour les professeurs, etc., et de plus une superbe bibliothèque, formée d'ouvrages provenant de soixante-dix-sept couvents et fondations. Les ressources annuelles augmentant chaque année, elles atteignirent, dès 1836, le chiffre de 72,298 rth. 24 sgr. 4 pf. Ce résultat était dû à plusieurs causes : d'abord les propriétés ecclésiastiques sécularisées avaient donné des revenus plus élevés, puis les biens de l'université de Francfort avaient été affermés à un taux plus avantageux. D'après le budget de 1861, la dotation était arrivée au chiffre de 100,685 rth.

Ainsi donc l'université de Breslau, largement dotée par l'argent des catholiques, est un établissement d'instruction publique où l'égalité confessionnelle est de droit. Voyons ce qui en est dans le fait.

Breslau compte les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et philosophie, bien qu'en réalité il n'y ait jamais eu que

(1) *Geschichtliche und statistische Nachrichten über die Universitäten im preussischen Staate.* Berlin, 1836.

(2) *Denkschrift über den Zustand der katholisch-theologischen Facultät der Universität zu Breslau seit der Vereinigung der breslauer und frankfurter Universität bis auf die Gegenwart.* Leipzig, 1845.

celles de théologie et de philosophie, comme Dieterici l'a fait remarquer avec raison.

La faculté de théologie protestante n'a jamais de vacature, pour elle tout vide est aussitôt rempli. Il en est tout autrement de la faculté de théologie catholique. Nous y voyons la chaire d'exégèse de l'Ancien Testament, celle d'exégèse du Nouveau Testament, celle d'histoire ecclésiastique et celle de dogmatique, tour à tour vacantes pendant 19, 5, 4 et 7 semestres; celles de théologie morale et de théologie pastorale sont restées inoccupées pendant dix-sept ans. L'état déplorable que cet incompréhensible mépris du droit des catholiques a créé dans l'enseignement et la situation du clergé a été dépeint en traits accentués dans l'écrit intitulé *Die katholische Kirche besonders in Schlesien, in ihren Gebrechen dargestellt, von einem katholischen Geistlichen* (Altenbourg, 1826). M. de Ditters-dorf a essayé de réfuter cet écrit (1), mais il dit lui-même en parlant du clergé de Silésie : « La notion de la communion de l'Eglise s'est complètement perdue dans ce diocèse. Se souciant fort peu des liens communs, chacun consulte uniquement ses vues personnelles, quand il s'agit de bénéfices, de considération, de bien-être. L'artisan tient à son corps de métier; offensez ce corps et aussitôt tous ses membres deviendront vos ennemis. Ce sentiment de communauté est devenu un mythe pour la majeure partie des prêtres silésiens. Si vous leur parlez des liens fraternels qui doivent unir le clergé, ils en expriment une fausse idée; si vous leur parlez des intérêts communs du clergé, ils n'en connaissent pas; si vous injuriez et si vous outragez le sacerdoce, ils n'en sentent rien. »

Comme tous les avantages sont en faveur des protestants, malgré l'égalité confessionnelle, il est tout naturel que les théologiens catholiques soient moins bien rétribués que les théologiens évangéliques. En effet, M. Koch, conseiller aulique et directeur du greffe secret à la division des cultes et de l'enseignement, nous apprend que la moyenne des honoraires est de 290 rth. 15 sgr. pour les professeurs de la faculté catholique et de 1,240 rth. 25 sgr. ou 4 1/3 fois autant pour ceux de la faculté protestante (2).

En somme il est de la dernière évidence que l'on n'a jamais voulu mettre la faculté catholique au même rang que la faculté protes-

(1) Dans son ouvrage *Von der katholischen Kirche*. Breslau, 1827.
(2) *Die preussische Universitäten*, I, 304.

tante, bien qu'elles soient égales et qu'elles alternent pour la préséance. Et tout cela se passe dans une université soutenue en très grande partie par les revenus de biens enlevés à l'Eglise catholique.

Quant aux autres facultés, nous nous bornerons à dire que sur cent vingt-cinq professeurs il y en a vingt-trois catholiques, c'est-à-dire moins du cinquième.

Il est donc vrai de dire que si les droits des catholiques ne sont pas complètement foulés aux pieds, à l'université de Breslau, il serait tout à fait inexact de soutenir que l'enseignement catholique y jouit d'une juste et équitable protection, et que dès lors l'égalité confessionnelle n'y existe que de nom.

Halle, Kœnigsberg, Greifswald. — Les universités de Halle et de Kœnigsberg sont exclusivement protestantes. Dans ces derniers temps l'université de Kœnigsberg avait décidé d'admettre dans son corps enseignant des non-protestants (catholiques et juifs) : le ministre des cultes n'a pas approuvé cette décision. Les catholiques n'y ont jamais enseigné ni professé sous la domination prussienne ; c'est ce que le ministre des cultes a, du reste, officiellement déclaré aux Chambres.

L'université de Greifswald est aussi protestante. Le ministre a également constaté le caractère protestant de cette université devant les Chambres (1).

D'après le budget du ministère des cultes, l'Etat alloue 147,087 th. aux trois universités de Halle, Kœnigsberg et Greifswald.

Munster. — L'académie de Munster, dépouillée, comme nous l'avons vu, de son titre d'université depuis 1818, est exclusivement catholique. Aussi ne reçoit-elle que 2,250 des 530,860 th. que le budget des cultes alloue aux sept universités qui existent en Prusse.

Tel est l'état réel des choses en Prusse : il mentirait donc audacieusement celui qui soutiendrait que, dans ce pays, l'égalité confessionnelle existe en théorie et en pratique.

Le protestantisme a, nous le savons, des raisons banales pour pallier son exclusivisme. Sans cesse il répète, et M. de Vincke l'a déclaré aux Chambres, qu'à part la théologie la science n'est ni catholique ni protestante, que la science est elle-même et pas autre chose, que par conséquent les universités catholiques ou protes-

(1) *Stenographischer Bericht über die Verhandlungen der zweiten Kammer*, 1853, p. 1408.

tantes sont des anomalies. Ce raisonnement est complètement faux ; mais en l'admettant un instant comme vrai, nous demanderons pourquoi la Prusse n'a, à part l'académie de Munster, que des universités franchement protestantes, pourquoi elle repousse les catholiques, uniquement parce qu'ils sont catholiques. L'égalité confessionnelle est un leurre, la Prusse ne veut pas d'université catholique, parce qu'elle veut protestantiser les sciences, isoler les catholiques, faire primer partout les protestants, parce qu'on regarde les catholiques comme des sujets qui n'existent que pour obéir et payer, et pas du tout pour participer d'une façon quelconque à la direction intellectuelle du pays.

Le plan est parfaitement organisé pour arriver à ce but. En effet, dans toute la monarchie prussienne, les protestants ont des universités peu éloignées, le plus souvent une par province : il en est ainsi pour les protestants de la province de Brandebourg, de Poméranie, de Prusse, de Saxe, de Silésie et du Rhin. Ils peuvent donc fréquenter des établissements qui sont complètement protestants, ou dans lesquels l'élément protestant domine. Pour les catholiques rien de tout cela. La Prusse orientale et la Prusse occidentale comptent deux millions de protestants et sept cent trente mille catholiques; les premiers ont les universités de Kœnigsberg et de Greifswald, les autres n'en ont point du tout. Il n'y a pas d'université pour les catholiques du duché de Posen, qui y forment les deux tiers de la population; il existe une université presque complètement protestante en Silésie, province dans laquelle le nombre des catholiques égale à peu de chose près celui des protestants; la Westphalie, la province du Rhin et le Hohenzollern, qui ont cinq fois autant de catholiques que de protestants, dépendent de Bonn, c'est-à-dire d'une université dans laquelle le protestantisme prédomine.

Il est donc évident que les autorités gouvernementales de la Prusse tendent à se dispenser, autant que possible, d'appliquer aux catholiques les lois qui leur sont favorables; que les catholiques sont constamment et impitoyablement repoussés; que jamais l'Etat ne s'est cru lié envers l'Eglise catholique par une convention ou un droit quelconque.

La gravité d'une telle situation a nécessairement préoccupé les catholiques allemands, et elle a fait surgir, dès 1862, le projet de créer une université catholique libre. Nous avons sous les yeux le

compte des souscriptions recueillies depuis le 10 septembre 1862 jusqu'au 10 septembre 1864 : il s'élève à 35,000 francs. En tête de la liste nous voyons M. le comte Desbassyns de Richemont, de Paris, qui souscrit pour 500 th. ou 1,875 francs.

L'exécution de ce projet fut activement poursuivie par l'épiscopat. En juillet 1865, les évêques de Mayence et de Paderborn créèrent dans ce but une vaste association sous le titre de Sainte-Catherine d'Alexandrie, et sous le patronage de saint Thomas d'Aquin. Elle avait pour but de réunir les efforts et l'influence des dames de la haute société allemande et de réunir par leur concours les ressources indispensables à la création d'une université catholique. L'œuvre ainsi organisée prit aussitôt une extension immense dans les régions catholiques de la noblesse allemande, et ne tarda pas à être représentée indistinctement dans tous les pays de race germanique, et même dans les diocèses de Malines et de Tournai.

L'association de Sainte-Catherine adressa à toutes les dames catholiques un appel qui est un vrai document historique : nos lecteurs en jugeront par les passages suivants que nous traduisons d'après l'original.

Une grande pensée, disent les auteurs de cet appel, s'est fait jour en Allemagne, une de ces pensées que Dieu, dans sa miséricorde, fait naître dans les temps malheureux, pour leur faire reconquérir la place qu'ils ont perdue; une de ces pensées qui servent d'arche sainte pour le salut des hommes dans la tourmente du siècle, et cette pensée est celle de la création d'une université catholique libre.

Le monde a soif de liberté, il ne parle que liberté, il ne rêve que liberté. La société a dû, dans les derniers siècles, se courber péniblement sous le joug de la tyrannie; elle se révolte aujourd'hui et c'est son droit. Mais elle oublie que la liberté est issue du christianisme, qu'elle ne peut vivre que sur le sol du christianisme, parce que l'esprit du christianisme, d'un côté, lui donne le droit du libre arbitre, et de l'autre côté bride ses passions en lui imposant le devoir d'aimer Dieu par-dessus tout et son prochain comme lui-même.

La notion nette et précise de cette sainte liberté ne s'est malheureusement conservée qu'au foyer de la famille. Là, les parents chrétiens se sont mis à l'abri des outrages faits à la religion au nom de la liberté et de la science; là, ils ont continué à élever et à instruire leurs enfants selon les principes éternels du christianisme.

Les révolutions qui ont agité les siècles derniers et qui ont été si funestes à la bourgeoisie ont fait passer, dans presque toute l'Allemagne, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur aux mains de l'Etat. Cette intervention politique a fait disparaître la foi et fait plier les études au gré des gouvernants; les universités n'ont plus enseigné qu'une théologie qui met en doute, qui même supprime le dogme chrétien et une philosophie qui enlève les trois personnes au Dieu de la révélation; en un mot elles n'ont plus fourni à la société que des citoyens sans Dieu et sans foi, des citoyens qui avaient vu leur vertu et leur morale faire naufrage dans l'application de leurs principes nouveaux.

Et il ne peut en être autrement. Le jeune homme étudie-t-il la médecine, le professeur d'anatomie lui dissèque toutes les fibres du corps humain, lui fait voir qu'on y cherche en vain une trace quelconque de l'âme et conclut que l'âme n'existe pas. Etudie-t-il les sciences naturelles, la chimie, la physique, le professeur lui prouve que vainement l'on chercherait une preuve de l'existence de Dieu dans l'analyse des sels, et il conclut à la négation de la Divinité. Ces funestes leçons, sanctionnées par l'autorité du maître, conduisent naturellement l'élève à la logique de l'athéisme, clef de tous les désordres qui bouleversent la société moderne.

Tel est le danger permanent qui menace la famille chrétienne, et pour le conjurer il ne reste qu'un seul moyen, celui de fonder une université catholique libre. C'est le désir et le vœu des catholiques allemands; tous veulent un établissement d'enseignement supérieur, dans lequel leurs fils puissent s'instruire selon les principes catholiques; tous veulent ce qu'ont voulu et obtenu la pauvre Irlande et la petite Belgique. Notre saint père le Pape a accueilli ce projet avec grande joie, l'épiscopat allemand s'occupe activement de sa réalisation et des catholiques haut placés se sont entendus pour procurer à l'œuvre toutes les ressources intellectuelles et matérielles nécessaires pour en assurer l'existence et le succès.

Telle est l'analyse succincte de l'appel fait, en juillet 1865, aux dames catholiques des pays allemands, par l'association de Sainte-Catherine.

On connaît la guerre et les événements politiques qui sont venus presque aussitôt imposer silence à ce cri du catholicisme opprimé depuis trois cents ans.

PH. VAN DER HAEGHEN.

CHRONIQUE FINANCIÈRE ET RURALE

Les travaux économiques du Parlement. — Les excédants de recettes de 1879. — La tenue des rentes françaises. — Le commerce extérieur de la France 1879. — Le budget nouveau du ministère des postes et télégraphes. — La situation des charbonnages en France et en Allemagne. — Le Congrès international pour le percement de l'isthme de Panama. — La Compagnie transatlantique. — La *Métropole*.

***

Au moment où le Parlement reprend sérieusement ses travaux, il est bon de rappeler les principaux projets de loi qui sont à l'ordre du jour.

La Commission du budget et la Commission des douanes vont déposer leurs rapports sur le bureau des Chambres.

Nous assisterons donc prochainement à des discussions intéressant réellement les contribuables et les industriels.

La question du commerce est toujours à l'étude dans les régions gouvernementales, mais on peut déjà prévoir de quel côté le gouvernement penchera.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, a dit, à Marseille, dans un discours très remarqué : « Je suis libre-échangiste aujourd'hui à Marseille; je le serai demain à Lille, où l'on pense autrement qu'à Marseille; mais je n'abaisserai nos barrières que devant ceux qui abaisseront les leurs. » C'est le système compensateur que le ministre du commerce a préconisé en ces termes.

Puisque nous parlons du ministère de l'agriculture et du commerce, il faut répéter, avec satisfaction, que la Commission d'aménagement des eaux chargée d'élaborer un projet de loi sur le reboisement des montagnes a déjà terminé son travail.

De son côté, le ministère des travaux publics étudie les projets de classement secondaire des chemins de fer.

***

Le ministre des finances a donné à la Commission du budget les renseignements les plus favorables relativement à la rentrée des impôts.

Le mois d'avril 1879 a produit sur les évaluations budgétaires une

plus-value de 13 millions et demi, dans laquelle l'enregistrement et le timbre entrent pour 5 millions et demi, les douanes pour 2 millions et les contributions indirectes pour près de 6 millions.

Le total des excédants de recettes, pour les quatre premiers mois de l'année s'élève à 30 millions.

***

La tenue des rentes françaises continue à être excellente. Les 3 pour cent sont en progrès et atteignent des cours qu'on ne pouvait espérer, il y a quelques années.

Le 5 pour cent a, de nouveau, donné lieu à des bruits de conversion absolument dénués de raisons nouvelles, mais qui trouvent toujours des auditeurs crédules. Au fond, il n'y a pas plus de motifs aujourd'hui en faveur de la conversion qu'il y en avait il y a trois mois.

***

Le *Journal officiel* a publié les résultats du commerce extérieur de la France pour les quatre premiers mois de 1879.

Les exportations s'élèvent à 984 millions et les importations à 1,438 millions. Les objets d'alimentation figurent à l'importation pour plus d'un demi-milliard; c'est la triste conséquence de l'insuffisance de la récolte en 1878. Les matières premières et les objets fabriqués importés en France sont en diminution sur 1878; les objets fabriqués sont, au contraire, en notable augmentation à l'exportation.

En résumé, les quatre premiers mois de 1879, font bien augurer de la présente année au point de vue de l'industrie et du commerce; on voit que quelques-uns des marchés qui s'étaient momentanément fermés à notre exportation, comme la Turquie, la Roumanie, la Russie et autres, commencent à se rouvrir.

***

Dans le budget rectifié des recettes et des dépenses pour 1880, les postes et les télégraphes ont une existence spéciale. On sait que par un décret du 5 février dernier, ces deux services ont été distraits du ministère des finances et forment un nouveau département ministériel.

Le rapport de M. Parent, député, sur le budget des postes et télégraphes présente un grand intérêt en ce qu'il constate les progrès de la fusion des deux services, par la réunion de l'exploitation des postes et des télégraphes entre les mains du même titulaire et dans le même local. La fusion est déjà complète dans dix départements et ne tardera pas à l'être dans quarante autres.

La réforme des tarifs des postes, mise en vigueur le 1er mai 1878, a produit des résultats inattendus, comme on peut en juger par les chiffres

suivants : pendant les 12 mois écoulés du 1er mai 1878 au 30 avril 1879, la poste a transporté 1,060 millions d'objets de correspondance, tandis que du 1er janvier au 31 décembre 1877, elle n'en avait transporté que 835 millions. Quant aux télégrammes, ils se sont élevés de 5 millions 1/2, en 1877, à 8 millions 1/2 en 1878.

Depuis le 1er juin, la poste commence à recevoir les abonnements de journaux. Un décret du 10 mai fixe au 15 juin l'ouverture du service des recouvrements de factures, mandats, etc. Jusqu'à nouvel ordre ce service ne comprendra ni l'Algérie, ni la Corse, ni Paris, ni les grandes villes.

***

La situation industrielle parait se détendre sur certains points, tandis que sur d'autres, au contraire, elle s'aggrave et subit l'influence des pays voisins.

Dans la région du Nord une certaine agitation s'est produite parmi les ouvriers des charbonnages, en même temps qu'une grève presque générale éclatait en Belgique dans les mines des environs de Mons.

L'ordre se rétablit. Quelques concessions de part et d'autres ramènent au travail les populations ouvrières. La situation de ces dernières est digne d'intérêt mais elle ne peut se comparer à l'épouvantable misère dans laquelle sont plongés les ouvriers allemands.

Une statistique récemment publiée évalue à 300,000 le nombre des ouvriers allemands réduits au chômage. Aussi l'émigration est-elle très active en Allemagne, tandis que d'après les documents les plus récents, elle décroit en France d'une manière notable depuis trois ans.

Il y a évidemment quelque chose à faire en faveur d'une industrie aussi indispensable que celles des charbonnages, et de quelques autres qui ne souffrent pas moins. L'agitation protectionniste continue à cet effet.

***

En ce moment, Paris est le siège d'un Congrès international qui étudie une question d'une immense importance pour le développement du commerce universel. Ce Congrès, dont la réunion est due à M. de Lesseps, a pour objet de choisir, parmi huit projets différents, le tracé définitif du Canal qui doit réunir l'Atlantique au Pacifique, par le centre de l'Amérique.

Quel que soit le projet qui triomphe, le nom de la France y sera attaché ; c'est à l'infatigable patience d'un Français que le monde devra cette œuvre gigantesque, comme il lui doit déjà le canal de Suez. Il y a dans le percement de l'isthme de Panama une entreprise digne de M. de Lesseps. Certes, ce percement est autrement difficile à opérer que celui de l'isthme de Suez, mais le moment semble venu de l'entreprendre.

Les capitaux des deux mondes, encouragés par un premier succès, se grouperaient en foule à la voix de M. de Lesseps; le reste ne serait plus qu'une affaire de temps et d'ingénieur.

***

Une des entreprises appelées à profiter le plus du percement de l'isthme américain est la Compagnie transatlantique dont on parle beaucoup en ce moment. L'assemblée générale des actionnaires de cette Société vient d'avoir lieu et elle a écouté avec la plus vive satisfaction le rapport qui lui a été présenté. Des remerciements ont été adressés au Conseil d'administration.

Il a été constaté avec joie que si on avait porté, dans un esprit de sage prévoyance, une somme importante à la réserve extraordinaire, le dividende aurait pu s'élever à 40 fr. sans s'écarter en aucune façon des conditions précédemment admises en ce qui concerne les amortissements, les réserves et les primes d'assurances que la Société perçoit à son profit.

Aucune promesse n'a été faite pour l'avenir; cela n'était pas d'ailleurs nécessaire; on sait que les recettes du présent exercice sont supérieures de près de 500,000 fr. à celles de l'année de l'Exposition qu'on devait croire exceptionnelles, sans tenir compte des produits espérés du nouveau service de Marseille à Colon.

Cet avenir se présente par conséquent sous les auspices les plus favorables.

Les actions de cette Société, à la prospérité de laquelle se trouvent liés tous les intérêts de notre commerce d'exportation et d'importation, sont devenues aujourd'hui des titres de placement très recherchés de la part des capitalistes.

Les titres, ainsi classés, ne reverront plus le jour de longtemps.

La spéculation attendait sans doute le moment de cette raréfaction naturelle pour élever les cours à des prix supérieurs.

***

La Société générale annonce pour les 5 et 6 juin la mise en vente de 32,000 actions de la *Métropole*, compagnie d'assurances contre l'incendie, fondée au capital de 20 millions de francs, divisé en 40,000 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. Ces titres sont offerts au public au prix de 725 fr., soit à 350 fr. nets à débourser, en déduisant les 375 fr. non versés. Ce prix est payable 100 fr. au comptant et 250 fr. le 1er juillet prochain, au moment du transfert des titres.

La nouvelle Compagnie compte à sa tête des hommes expérimentés dans les questions d'assurances; elle possède un capital de garantie fort suffisant pour inspirer confiance à sa clientèle; ses statuts sont très

sérieusement étudiés et son organisation est de nature à simplifier les dépenses et à étendre sa clientèle.

Les titres des Compagnies d'assurances sont très recherchés par les capitaux de placement, mais par suite des hauts prix atteints, ils ne sont accessibles qu'à un petit nombre de privilégiés. On sait, en effet, que la plupart des grandes Sociétés d'assurances ont vu leurs titres tripler, quintupler et même décupler de valeur.

La *Métropole* est évidemment appelée à prendre un rang honorable parmi les grandes Compagnies, et il est probable que ses titres suivront également la marche ascendante parcourue par ceux de ses devancières, les noms honorables des hommes compétents qui vont diriger la nouvelle Société sont un gage de succès et d'avenir.

Albert HANS.

P. S. — *La Gazette financière*, journal spécial dont nous avons déjà loué l'excellent esprit, publie l'entre filet suivant. Elle s'adresse à certaines feuilles publiant habituellement des soi-disant tableaux de valeurs non cotées.

« Les tableaux *d'offres* et de *demandes* de valeurs, que publient certains journaux, sont des manœuvres peu loyales, *pour déclasser des titres et pêcher en eau trouble dans ce déclassement*. Du reste on *offre* souvent de la sorte ce qu'on n'a pas, comme nous avons pu nous en convaincre souvent, et seulement pour faire croire que certains titres valent approximativement ce qu'on en demande.

« On demande, et parfois à 50 0/0 au dessous de leur cours réel, *d'excellentes valeurs;* il arrive qu'on amène ainsi leur détenteur à les céder à vil prix, *et on les revend ensuite ce qu'elles valent réellement.* Inutile d'ajouter que les journaux qui publient ces sortes de tableaux ne méritent qu'une confiance qu'il faut savoir limiter.

« C'est surtout les valeurs non cotées qui sont l'objet du commerce peu délicat que nous vous dévoilons; mais la cote officielle, souvent muette pour bon nombre de valeurs, ne remédie à rien, au contraire; car, avec un peu d'habileté, on arrive à faire coter les cours que l'on veut. J'ajoute que parmi les journaux qui publient des tableaux d'offres et de demandes, il y a d'honorables exceptions à la règle générale : deux ou trois seulement. »

Nous approuvons entièrement ce langage de *la Gazette financière* très énergique peut-être, mais très vrai à coup sûr. A. H.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

15 *mai*. — Mouvement important dans le personnel de tribunaux de première instance et de justices de paix. Ce mouvement comprend six nominations de procureurs de la République, dix nominations de substituts de procureurs, dix nominations de juges suppléants et quatre-vingt-sept nominations, mutations ou démissions de juges de paix et de suppléants de juges de paix. — Dépôt par M. Lockroy d'une demande d'interpellation au gouvernement sur l'exercice qu'il a fait du droit d'amnistie. — Nomination au Sénat de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Bérenger, relative à la recherche de la paternité. — Consistoire solennel tenu au Vatican pour la remise du chapeau et de l'anneau, et pour la clôture et l'ouverture de la bouche aux nouveaux cardinaux, et nomination de dix-neuf évêques, au nombre desquels se trouve Mgr Isoard, évêque d'Annecy. — Nomination par le conseil municipal de Trieste de M. Bazzoni, libéral italien, comme podestat de cette ville. Cette nomination est acclamée aux cris de : « A bas les étrangers! A bas les partisans de l'Autriche! »

16. — Plusieurs grèves inquiétantes se déclarent sur divers points de la France, notamment à Lyon et à Saint-Quentin. — Le clergé paroissial d'un grand nombre de départements proteste énergiquement contre les projets de loi Ferry. — Mort de Jacques Staempfli, ancien président de la corporation helvétique et l'un des chefs du parti radical en Suisse. — Le cabinet de Vienne est officiellement informé par la Russie que l'évacuation de la Roumélie sera terminée le 21 juillet. Les Roumélistes préparent une brillante réception au gouverneur turc. — Le délégué anglais à la commission financière turque part en refusant de signer le rapport de ses collègues. — Lord Chelmsford part pour Utrecht (Cap) pour se rendre à Hambula, base d'opérations des colonnes anglaises. — Refus par sir Barth frère d'une pétition des Boërs à la Russie, dans laquelle ils réclament leur indépendance. — Le Sénat américain est saisi d'une proposition pour la conclusion d'un traité de commerce avec la France, sur la base de la réciprocité.

17. — Insertion au *Journal officiel* d'un décret rendu sur le rapport du conseil d'État et déclarant qu'il y a eu abus dans la lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Aix du 13 avril 1879. — Réunion au Palais-Bourbon des commissions des douanes et du budget. — Les grèves prennent de l'extension à Saint-Quentin et à Saint-Etienne, en dépit des efforts faits par les municipalités républicaines de ces deux villes. — La

gauche républicaine décide à l'unanimité qu'elle votera l'invalidation de Blanqui. — Nombreux incendies en Russie. On assure que la main des nihilistes n'y est pas étrangère. — Garibaldi élit définitivement domicile à Rome par acte notarié. — Les Anglais arborent leur pavillon à Kihonkeh sur la Scaries.

18. — Interpellation adressée par M. Lockroy à M. le ministre de l'intérieur sur le mandement de Mgr l'archevêque d'Aix et sur d'autres prétendus faits que les feuilles radicales relèvent à la charge de ce prélat. — Réponse de M. Lepère donnant pleine satisfaction aux radicaux. — Nomination, à la Chambre de la commission des pétitions. — Nomination des bureaux de la Chambre. Les présidents et secrétaires nommés appartiennent tous à la majorité. — Réunion des bureaux des groupes de la gauche sénatoriale à l'effet de désigner leurs candidats aux deux sièges sénatoriaux vacants. — Réunion du bureau du Sénat pour examiner les deux projets d'installation de la Chambre haute à Paris. — Léon XIII envoie au sultan une lettre de remerciements pour la solution de la question des Arméniens et pour la juste et libérale conduite qu'il a tenue envers le Vatican et envers l'Eglise. Des négociations sont entamées pour établir des relations officielles entre le Saint-Siège et la Turquie. Le règlement des frontières turco-grecques est de nouveau mis à l'ordre du jour de la politique étrangère et renvoyé devant une commission composée des ambassadeurs des puissances signataires du traité de Berlin. — Réception, à Livadia, par le prince de Battenberg, de la députation bulgare et présentation de cette députation à l'empereur de Russie. — Le roi de Birmanie interdit à tout Européen, sous peine de mort, de franchir le seuil de son palais. — Malgré les efforts du parti radical en Suisse, une majorité de vingt mille voix se prononce pour le rétablissement facultatif de la peine de mort par les gouvernements cantonaux. — Le sultan sanctionne le Statut organique de la Roumélie orientale et nomme Aleko-Pacha gouverneur général de cette province. Institution d'une nouvelle commission financière turque sous la présidence du grand-vizir.

19. — Arrêté pris par M. le ministre de l'intérieur sur le rapport du directeur de la sûreté générale et fixant les conditions d'un examen à subir par les candidats aux fonctions de commissaire de police ou d'inspecteur spécial de la police des chemins de fer. — Réunion de la commission des tarifs de douanes. — Invalidation par l'empereur d'Autriche de l'élection du podestat de Trieste. — Arrestations à Irbitt et à Orembourg de plusieurs individus soupçonnés d'être les auteurs des incendies signalés dans ces villes. — Extension de l'insurrection en Macédoine, ce qui nécessite de la part des Turcs l'envoi de nouvelles troupes. — Yacoub-Khan accepte les bases d'un traité qui donne satisfaction aux vues de la politique anglaise en Afghanistan.

20. — Réunion du conseil des ministres. M. Le Royer y rend compte de son entrevue avec les délégués de l'Union républicaine au sujet de l'élection Blanqui. — L'extrême gauche arrête la rédaction de l'ordre du jour motivé qu'elle proposera à la suite de l'interpellation de M. Lockroy et l'attitude qu'elle prendra dans la discussion des lois Ferry. — Refroidissement dans les relations de la France et de l'Angleterre, occasionné par le différend turco-grec et par des divergences d'opinion existant à ce sujet entre les deux pays. — A la Chambre des députés, M. Le Royer dépose une demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac. — La présence à Rome du fils du prince de Bismarck et sa visite au cardinal Nina donnent lieu à de nombreux commentaires.

21. — Le différend franco-tunisien, provoqué par la tentative de saisie, par les agents du bey, du haras du comte de Sancy, se termine à l'avantage de ce dernier. — Malgré l'opposition énergique du cabinet italien, la Chambre des députés adopte l'amendement Boccarini, relatif à l'ajournement des lignes ferrées à concéder. De là des bruits de dissolution du Parlement italien. — Ajournement du départ d'Aleko-Pacha pour la Roumélie, afin de permettre aux forces russes d'évacuer complètement Philippopoli avant l'arrivée du gouverneur turc.

22. — Convocation du collège électoral de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Dieppe à l'effet d'élire un député. — Lettre de M. Waddington à lord Lyons au sujet de la proposition de prorogation du traité de commerce anglo-français. — M. de Seydewitz est élu président du Parlement allemand par 195 voix sur 324 suffrages exprimés. — Les Chiliens résidant au Pérou reçoivent l'ordre de quitter le territoire péruvien. — Le Pérou envoie un plénipotentiaire à la République de l'Equateur pour solliciter l'alliance de cet Etat contre le Chili. — Blocus de Callao par la flotte chilienne qui empêche ainsi les préparatifs d'armement de l'amiral péruvien.

23. — *L'Univers*, *l'Union* et *la Lanterne* reçoivent de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, par le canal de M. Lepère, ministre de l'intérieur, un communiqué à propos d'une allégation reproduite par ces journaux relativement à une prétendue participation de M. Charles Ferry, frère de M. Jules Ferry à la commandite de l'Opéra. — Les élections de Roumanie assurent une forte majorité au parti libéral. — Khérédine donne sa démission. — L'Allemagne appuie les propositions de M. Waddington en faveur de la Grèce pour les lui faire accepter et pèse sur le Divan qui persiste à refuser la cession de Janina. — On signale une agitation à Nouméa pour l'annexion des Nouvelles Hébrides.

24. — Promotions dans l'arme de l'infanterie. — Circulaire de M. le général Saussier, commandant le 19e corps d'armée, aux trois généraux de division de l'Algérie, à l'effet de déterminer la position respective des pouvoirs civil et militaire de notre grande colonie. — Réponse digne et

spirituelle de Mgr l'archevêque d'Aix à une lettre *non datée* émanant du ministère de l'intérieur et lui notifiant la décision du conseil d'Etat. — Liquidation de la pension de retraite de M. le sous-intendant Brissy, condamné à mort par un conseil de guerre pour participation aux actes de la Commune, puis dégradé après l'obtention d'une commutation de peine. Incidents orageux soulevés à la Chambre des députés par M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, à propos d'une expression injurieuse dont il s'était servi contre M. Paul de Cassagnac en l'absence de ce dernier. M. de Baudry d'Asson prend fait et cause pour son collègue et relève au cours de la discussion une autre expression malencontreuse de M. Goblet, ce qui attire au vaillant député de la Vendée un rappel à l'ordre et la censure de la part de M. Gambetta et de la majorité. — Nombreuses arrestations en Russie à la suite d'une enquête sur les incendies d'Orembourg et d'Irbitt. — Le Saint-Père désireux d'établir des négociations directes avec le gouvernement ottoman concernant les affaires de l'Eglise catholique d'Orient donne au délégué apostolique du Saint-Siège à Constantinople des attributions plus étendues. — Concentration des troupes persanes à la frontière de l'Afghanistan nécessitée par la situation troublée de la province d'Hérat. — La Porte reconnaît le prince de Battenberg comme prince de Bulgarie. — Les troupes autrichiennes reçoivent l'ordre d'occuper Novi-Bazar. — Le gouvernement grec se prépare à mobiliser 30,000 hommes et achète en Amérique des navires cuirassés. — Engagement sérieux aux environs de Phanari (Thessalie), entre les Turcs et les insurgés hellènes. Ces derniers perdent 100 hommes et leur chef.

25. — Nouveau mouvement judiciaire comprenant cent onze nominations, mutations ou démissions de juges de paix et de suppléants de juges de paix; cinquante-quatre nominations, mutations ou démissions de magistrats de cours d'appel et de tribunaux de première instance. — Mort chrétienne du vice-amiral Saisset. — Le procès des quatorze nihilistes jugés par le conseil de guerre de Kieff se termine par deux condamnations à mort, dix condamnations à temps et deux mises en liberté. — L'armée anglaise du Cap s'avance sur le territoire des Zoulous et se dirige d'Utrecht à Zambula. — Signature d'un traité de paix entre l'Angleterre et Yacoub-Khan.

26. — Remise de la barrette cardinalice par M. le président Grévy aux EE. cardinaux Desprez, archevêque de Toulouse, et Pie, évêque de Poitiers. — Voici les discours prononcés à cette occasion par LL. EE. les cardinaux Desprez et Pie.

DISCOURS DE S. E. LE CARDINAL DESPREZ

Monsieur le président,

Il est facile à un prince de l'Eglise d'être modeste en revêtant la pourpre, quand il est obligé, comme moi, d'y voir une décoration donnée au siège

qu'il occupe et à ses longues années d'épiscopat plutôt qu'à son mérite personnel. Comment me défendre néanmoins d'un légitime orgueil, aujourd'hui, en pensant que cette distinction m'est accordée par la bienveillance d'un des plus illustres pilotes qui aient gouverné la barque de Pierre en ses orageuses traversées? Veuillez croire, Monsieur le président, que j'associe dans ma reconnaissance les deux pouvoirs qui concoururent à mon élévation. Il n'en coûte pas aux évêques de se proclamer les débiteurs de leur pays, soit parce que l'homme s'honore en reconnaissant ses dettes de fils, soit parce que nous avons conscience d'acquitter les nôtres envers la France par des services sociaux qu'il sera difficile d'effacer de son cœur et de son histoire.

Il y a plus ; comme c'est la grandeur propre des peuples catholiques de n'être point sujets de la même autorité au spirituel et au temporel, ils aiment d'autant plus la patrie qu'elle se montre à leur égard plus délicatement mère en s'interdisant de toucher à leur conscience, et *cette religion de la seconde majesté*, comme parle Tertullien, s'accroît de toutes les déférences du pouvoir séculier envers l'Eglise, parce qu'à ce prix est fondée la vraie garantie de la dignité et de la liberté des âmes.

Nous sommes heureux, Monsieur le président, de voir un ordre de choses si respectable placé sous la sauvegarde des vertus civiques qui distinguent le premier magistrat de la République, au moment où les plus grands problèmes se discutent au sein de notre société. Le pape saint Grégoire écrivait à l'empereur Maurice ces remarquables paroles : « Sachez que la souveraine puissance vous est communiquée d'en haut afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel. »

Je trahirais un grand devoir si j'hésitais à réclamer, dans les limites constitutionnelles, l'intervention de votre autorité pour le redressement de toute tendance contraire à l'esprit de cette législation divine : un serment prêté naguère au pied de l'autel m'oblige à défendre, s'il le fallait, au péril de ma vie, les droits imprescriptibles de l'Eglise, et le vrai patriotisme ne saurait contredire à la prière que je vous adresse, car si on ne peut compter les peuples qui furent immortalisés par la religion, on n'en compte pas un seul qui ait prospéré sans elle.

DISCOURS DE S. E. LE CARDINAL PIE

Monsieur le président,

Je m'associe aux sentiments et aux vœux qui viennent d'être exprimés par mon éminentissime collègue. Il ne m'appartient que d'y ajouter quelques mots.

L'allocution pontificale du 12 de ce mois, qui annonçait la création de deux nouveaux cardinaux français, renferme à l'adresse de notre nation une parole qui restera inscrite dans le Bullaire romain et qui figurera avec honneur dans les annales de notre Eglise de France. En se réjouissant des heureuses négociations qui ont mis fin aux divisions et aux séparations religieuses survenues au sein des populations catholiques de l'Orient, le Pape Léon XIII a rendu hommage au représentant du gouvernement français, dont l'intervention a concouru efficacement à ce résultat si précieux et si désiré! Cette fois donc encore la France aura été fidèle à sa mission séculaire, et son protectorat n'aura pas été infructueux.

Or, pour les nations comme pour les particuliers, avoir servi des intérêts de cet ordre, c'est avoir acquis un titre aux grâces et aux faveurs du ciel. Nous avons la confiance qu'elles ne nous feront point défaut; car Celui dont le Pontife romain vient de se faire l'interprète est le Dieu très bon qui, dans les actes de sa créature, est avant tout jaloux de trouver des mérites à reconnaître, des services à récompenser.

Ce qui s'accomplit aujourd'hui n'est-il pas d'ailleurs un gage nouveau du pacte inviolable qui, à travers toutes les révolutions du temps, unit toujours

la France à l'Eglise? Le Seigneur avait dit à l'ancien peuple d'Israël : « Si la loi que j'ai établie, et en vertu de laquelle le jour succède à la nuit et la nuit au jour, peut être détruite, mon pacte avec la nation des fils d'Abraham pourra pareillement être rompu. » Ce qui, dans le style des prophètes, signifie l'égale perpétuité de l'un et l'autre contrat (Jérémie, XXXIII, 20). Or, la pérennité de cette même loi n'éclate-t-elle pas à tous les yeux, quand, à l'heure présente, l'alliance de notre nation avec la chaire romaine se noue et se resserre par un lien de plus? Symptôme rassurant pour tous ceux qui sont attentifs aux conduites de la Providence.

Et puisque l'accord qui s'est fait à cet égard entre le vicaire de Jésus, Christ et les pouvoirs préposés au gouvernement de la République s'est porté contre toutes les prévisions, sur mon humble personne, une obligation plus étroite m'est imposée d'employer les derniers restes de ma vie, les dernières ardeurs de mon âme, à inculquer à nos contemporains la sentence apostolique dont les trente années de mon enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir : « Que personne ne peut poser un autre fondement en dehors de celui qui a été posé par la main de Dieu et qui est le Christ Jésus » (I Corinth., III, 2); et que pour les peuples modernes comme pour les sociétés antiques, « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ. » (Act. IV, 12.)

M. le président Grévy a répondu :

Messieurs les cardinaux,

Je dois aux fonctions que mon pays m'a confiées l'honneur de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos talents et vos vertus et dont le souverain Pontife a couronné votre long épiscopat. Je suis heureux d'avoir pu, au nom du pouvoir civil, prendre part à votre élévation.

Vous invoquez l'autorité constitutionnelle du président de la République en faveur des droits de l'Eglise. Soyez pleinement rassurés à cet égard. Ces droits ne courent aucun péril. Ils sont sous la sauvegarde des lois, et le gouvernement, s'il ne met point les droits de l'Eglise au-dessus des droits de l'Etat, est animé d'une vive sollicitude pour la protection des uns et des autres.

Le nouveau prince de Bulgarie est accueilli à la cour d'Allemagne avec beaucoup de sympathie. L'empereur le nomme major du régiment des gardes du corps. — Refus par M. de Bismarck de recevoir la députation albanaise. — Le territoire de Natal est de nouveau menacé par les Zoulous. — Nomination du général Wolsey comme commandant supérieur civil et militaire pour Natal et les territoires indigènes au nord et à l'est du théâtre de la guerre. — Nouvelles arrestations en Russie. — Le gouvernement ottoman décide qu'il ne cédera aucune portion du territoire de l'Epire à la Grèce. — Départ de Constantinople d'Aleho-Pacha pour se rendre à Philippopoli. — Mort du ministre hellène Deligeorgis. — Réclamations énergiques des résidents européens et de leurs consuls auprès du gouvernement chilien à l'occasion de la façon dont sont conduites les hostilités entre le Chili et le Pérou.

27. — Nomination ou mutation de vingt-deux inspecteurs d'académie. Conseil des ministres dans lequel on arrête l'attitude que prendra le gouvernement dans la question de l'élection Blanqui. Cette question

donne lieu, à la Chambre, à l'interpellation Clémenceau qui se termine à l'avantage du ministère. Il en est de même de l'interpellation Barodet au sujet de l'interdiction d'une réunion organisée par M. Hovelacque, conseiller municipal de Paris. Nomination de M. l'amiral Jaureguiberry et de M. le général Gresley, comme sénateurs inamovibles. Prise en considération de la proposition Naquet relative au divorce, malgré les conclusions de la commission. Nomination de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac. Sept commissaires sur onze sont favorables aux poursuites. Lettre de M. de Baudry d'Asson à ses électeurs. Le courageux député de la Vendée y explique son attitude dans la séance de samedi, et les procédés sommaires mis en œuvre à son égard par M. Gambetta et ses amis. — Le prince de Bismarck présente au conseil fédéral le traité d'amitié conclu récemment entre l'Allemagne et les îles Samoa et plusieurs autres groupes d'îles de l'océan Austral. — Les Arnautes de la frontière d'Albanie jettent des pierres et tirent des coups de fusil sur les membres de la commission chargée de la délimitation de la frontière du Montenegro. — Proposition faite aux puissances européennes par l'Italie pour le règlement de la question turco-grecque. Cette proposition donne pour frontières à la Grèce et à la Turquie le cours du Selambria et de l'Arta, et laisse Janina aux Turcs.

28. — Renouvellement triennal de la moitié des membres du conseil supérieur de l'ordre de la Légion d'honneur. Les six nouveaux membres sont : MM. le général Frébault, le général de Chanal, Faustin Hélie, Würtz, Havet et Mignet. L'union républicaine du Sénat renouvelle son bureau. — Mort du comte de Rochechouart, ministre de France à Haïti. — Une pluie très dense de cendre noire, provenant de l'éruption de l'Etna, couvre la ville de Messine et jette l'effroi aux environs. — Condamnation par le conseil de guerre de Kieff du nihiliste Ossinsky et de la Dlle Sophie Hersfeld à la peine de mort, et de Wolochinko à dix années de travaux forcés. — Les navires de guerre chiliens continuent à détruire dans les ports méridionaux du Pérou les jetées et les navires faisant le cabotage. — Huit nouvelles compagnies anglaises d'infanterie de marine et deux batteries partent pour le Cap. — L'état-major russe quitte Philippopoli. D'imposantes forces turques se concentrent sur la frontière grecque.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les *Lettres de l'Episcopat français, à propos des projets Ferry*, précédées d'une Introduction, M. Eugène Veuillot, et suivies des lois sur l'enseignement de 1850, 1873 et 1875, avec une table analytique des arguments. 1 vol. in-8° de 336 pages, Victor Palmé. Prix : 5 fr.

Nous ne saurions trop signaler ces lettres et en recommander la lecture.

Ce volume contient d'abord quatorze lettres collectives adressées au Sénat et à la Chambre des députés par soixante-trois membres de l'épiscopat, puis neuf autres de même nature écrites séparément à divers personnages par neuf archevêques ou évêques.

Ces documents délibérés en commun et mûris devant Dieu dans le seul intérêt des âmes, sont assurément ce qui pouvait se produire de plus sérieux sur le sujet en litige. Dégagés de cet esprit politique qui passionne et fausse tout aujourd'hui, ils ont pesé les droits et les devoirs de chacun et conclu au bien de tous.

Cette question capitale a été traitée et résolue par nos doctes prélats sous toutes ses phases, c'est-à-dire au point de vue religieux, juridique, patriotique, comme au point de vue de la liberté individuelle et de la concorde générale. Point de phrases, point de sophismes chez eux, mais seulement des raisons prouvées par les faits, des vérités attestées par tous les temps et par tous les hommes.

Mgr l'évêque d'Autun résume en ces termes l'économie des projets présentés par M. Ferry : En une seule ligne, dit-il, sans employer le laborieux appareil d'une législation compliquée, il supprime cinq libertés :

La liberté de l'enseignement supérieur;

La liberté de l'enseignement secondaire;

La liberté de l'enseignement primaire;

La liberté des associations religieuses;

La liberté des pères de famille de confier leurs enfants à des maîtres de leur choix.

Ce volume renferme, en outre, en appendice, le texte des trois dernières lois (1850, 1873, 1875) sur l'enseignement, et sur celui que M. Ferry a présenté et qui fait l'objet du débat.

L'Italie au seizième siècle, études littéraires morales et politiques, par M. de Tréverret. 1 volume in-12. Hachette et Cᵉ, éditeurs 2ᵉ partie.

Ce volume est intéressant au plus haut point.

C'est l'Arioste, cette fois, le merveilleux poète, et Guichardin, l'historien sévère, qui fournissent à M. de Tréverret l'occasion de revêtir les pensées les plus délicates et les plus élevées de ce style brillant et souple qu'il semble avoir emprunté, comme en se jouant, à ces génies incomparables dont il entreprend de nous raconter l'histoire. « Deux grands noms remplissent ce volume, dit M. de Tréverret, et ces deux noms éveillent les idées les plus contraires. L'Arioste, passionné pour son art, abhorrant les corvées publiques et ne les acceptant que par force; Guichardin, homme d'État, tout entier aux affaires, inconsolable quand il en est exclu, semblent placés, l'un par rapport à l'autre, aux antipodes du monde intellectuel. L'Arioste fera souvent oublier aux lecteurs les soucis politiques et les commotions sociales; mais Guichardin leur parlera sans cesse des inquiétudes et des souffrances qui, à certaines époques, travaillent un peuple entier. En exposant la vie de ces deux hommes, leurs opinions et les principaux mobiles de leurs actes, nous ferons pour eux ce que nous avons fait déjà pour Machiavel : nous ne cacherons rien, et nous condamnerons le mal, après en avoir étudié toutes les circonstances et pesé toutes les excuses. Nos appréciations littéraires seront précédées d'abondantes analyses; nous raconterons et nous citerons beaucoup. Amener nos lecteurs, par une exposition sincère et vivante, à éprouver ce que nous avons ressenti nous-même; constater alors avec eux et raisonner leur impression, c'est le procédé que nous suivrons d'ordinaire, et qui associe à notre tâche, dans une mesure presque égale, le public et le grand écrivain. Nous serions heureux, qu'en fermant ce livre, les uns pussent dire : « Nous avons goûté l'Arioste, » et les autres, plus laborieux : « Nous voulons le goûter mieux encore et l'étudier dans son texte italien, » et qu'il en fût de même pour Guichardin.... »

Les Jésuites et la liberté religieuse sous la Restauration, par Antonin Lirac. Victor Palmé, éditeur, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25. 1 vol. in-12, prix : 2 fr.

Tel est le titre d'un ouvrage que la Société générale de librairie catholique vient de publier en même temps que les *Lettres de l'Episcopat*.

Ce livre, très bien fait, rempli de documents et de faits, s'ouvre par une préface qui fait clairement ressortir l'attitude maladroite de M. Jules Ferry dans ses projets de loi sur la liberté de l'enseignement.

« M. le ministre de l'instruction publique, dit M. Lirac, a cru suffisamment motiver son projet de loi contre la liberté de l'enseignement et l'existence des congrégations religieuses, en évoquant, sous la troisième République, le souvenir d'une ordonnance du roi Charles X; bien volontiers nous le suivrons sur le terrain qu'il a choisi. M. Jules Ferry parle avec quelque emphase de ses « devanciers de 1828 », cite avec respect « M. le comte Portalis », et ne craint pas d'abriter son autorité, peut-être insuffisante, derrière le trône de « la monarchie traditionnelle ». Il y a un certain courage dans cette indi-

recte approbation donnée à l'*ancien régime;* aujourd'hui, nous voici revenus à une décision royale datée de 1828, contraire à la liberté de l'enseignement; nous pouvons nous attendre à voir quelque jour remettre en vigueur, avec autant de logique et d'à-propos, les ordonnances de 1830, pour favoriser la liberté de la presse!

« Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Le parti que M. le ministre de l'instruction publique représente au pouvoir n'a-t-il pas toujours professé cette doctrine : *Nul n'aura de liberté hors nous et nos amis?* Ne suffit-il pas qu'on pense autrement que ces libres penseurs pour être convaincu d'avoir tort? Ne faut-il pas que tout ce qui leur déplaît disparaisse, et que tout périsse, non pas seulement les colonies, mais la patrie elle-même plutôt que leurs principes?

« A ce compte, M. Jules Ferry a raison : dès 1828, il avait *des devanciers.* Lesquels? Ceux-là mêmes qui, dans un singulier accès de franchise, se sont infligé le titre, désormais historique, d'acteurs *d'une comédie de quinze ans.* »

Réminiscences, par Mme Augustus Craven. 1 vol. in-8°, Didier et Ce, éditeurs.

Ceux qui ont lu les *Récits d'une sœur*, et ils sont nombreux, savent quelle suavité, quel charme et quelle douce émotion sont répandus dans cette œuvre admirable à laquelle l'Académie a décerné le prix Montyon. C'est par ces qualités que se distinguent les livres qu'a publiés Mme Craven, et celui qui paraît aujourd'hui en est aussi largement pourvu. Ce sont des souvenirs de voyages en Angleterre et en Italie, des croquis tracés d'après nature, des fleurs glanées dans des champs souvent moissonnés, mais laissées dans quelques enclos qui n'étaient pas accessibles à tous les voyageurs.

Collection des anciennes Descriptions de Paris, avec introduction, notes et commentaires par M. l'abbé Valentin Dufour, environ 15 volumes in-12. — A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

Publier dans un format commode, portatif et imprimé avec soin, une bibliothèque parisienne, c'est-à-dire, *les Petits Classiques de l'histoire de Paris*, pour les offrir aux bibliophiles et aux amateurs du vieux Paris, tel est le but que se sont proposé les éditeurs de la *Collection des anciennes Descriptions de Paris.* — Ils n'ont point eu la prétention de donner de nouvelles éditions de Sauval, Félibien, Jaillot ou Lebeuf; ils se sont attachés aux auteurs de second ordre, un peu trop négligés et qui ne méritent pas de rester complètement dans l'oubli.

Ces auteurs, dont plusieurs sont inédits, sont connus de nom seulement; leurs œuvres sont totalement ignorées, enfouies qu'elles sont dans les in-folio de nos grands dépôts littéraires, qui ne les possèdent pas tous.

Les rassembler, les coordonner, les éditer, a demandé un temps et des soins qui font défaut souvent à ceux qui auraient le plus grand désir de les consulter.

Donner intégralement le texte de chaque auteur, l'éclaircir ou le rectifier par des notes aussi courtes que substantielles; reproduire les illustrations, — dessins, gravures, cartes ou plans, — de l'édition originale; — faire précéder le texte d'une introduction où l'on rappelle au lecteur ce qui

peut l'intéresser touchant l'auteur et l'ouvrage qu'il a entre les mains; enfin le terminer par une table détaillée des noms de personnes et de lieux, travail indispensable pour faciliter les recherches : tel a été le programme adopté.

Un volume sera consacré à chacune des *Anciennes Descriptions de Paris* qui formera ainsi un tout complet et indépendant.

Pour éviter la monotonie, on n'a suivi aucun ordre rigoureux dans le mode de publication; à chacun selon ses goûts à classer ces volumes sur les rayons de sa bibliothèque. Cosmographes, historiens, descripteurs, moralistes, poètes, voyageurs étrangers et nationaux, sans acception de personnes, trouveront place dans la collection; ils y paraîtront avec leur personnalité propre, les idées de leur temps; ils n'ont point écrit pour les Parisiens cu dix-neuvième siècle, ils ne posent pas devant l'histoire; en cela ils sont plus intéressants, nous communiquant leurs impressions, leurs goûts, leurs préjugés, nous faisant connaître des détails négligés par les historiographes. Quoiqu'on puisse, comme à ces derniers, leur faire le reproche de ne pas s'être assez étendus sur les mœurs, les usages et les coutumes de leurs contemporains, ce qui nous charmerait infiniment, néanmoins ils nons intéressent, parce qu'ils sont naturels, qu'ils pensent comme ils sentent. La réunion de ces écrivains disparates forme une mosaïque curieuse, dont le sujet aussi vaste qu'intéressant est Paris, un monde déjà à leur époque, qu'ils ne croyaient pas devoir changer. Que diraient-ils du Paris actuel?

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la publication de cette curieuse collection, confiée aux soins de M. l'abbé Valentin Dufour, bibliophile parisien si connu, et aux presses de M. Quantin, ne laissera rien à désirer sous le rapport du choix des auteurs, du fini de l'exécution typographique et artistique.

Bibliothèque des auteurs latins. — *Quintilien* et *Pline le Jeune*. — Paris, Firmin Didot, éditeur.

On n'est pas fixé sur le lieu de naissance de Quintilien, mais il est certain qu'il fut élevé à Rome. Avocat fort distingué, il quitta le barreau pour professer publiquement la rhétorique sous Vespasien, et fut le premier rhéteur qui reçut un traitement de l'État. Domitien lui confia l'éducation de ses petits-neveux, avec des appointements de 100,000 sesterces (20,000 fr.). Quoiqu'il fût à la source des faveurs et des richesses, il est resté pauvre, et ce fut Pline le Jeune qui dota sa fille. On trouverait peu d'avocats pour l'imiter, aujourd'hui qu'ils encombrent toutes les situations, au grand détriment du pays, dont les affaires seraient mieux faites par des hommes spéciaux dans chaque question qui s'agite que par des gens de chicane prêts à tout défendre et à tout attaquer, suivant les besoins de leur bourse ou de leur ambition.

L'*Institution oratoire* est le seul ouvrage authentique de Quintilien qui soit parvenu jusqu'à nous; c'est un livre qu'on ne peut lire sans devenir non seulement plus sensé, mais meilleur. « Il serait à souhaiter, dit Bayle, que tous ceux qui font des livres ne les composassent qu'après avoir lu celui-là avec beaucoup d'attention. Je suis bien fâché de n'avoir connu que trop tard

l'importance de cette conduite. » Ce n'est pas, en effet, comme certains le croient, un aride traité de rhétorique et de grammaire, mais un traité complet d'éducation, où l'orateur est considéré comme l'homme par excellence. Le but qu'il se propose est de former un homme de bien habile dans l'art de parler, et jamais il ne le perd de vue. Il ne cesse de protester que sans la vertu, sans la philosophie, sans le respect des choses divines et humaines, il est impossible de devenir véritablement éloquent. Partout il distingue la partie du langage qui parle à l'esprit de celle qui ne parle qu'aux sens, et il a prévu et embrassé toutes les questions auxquelles peut donner lieu l'art d'écrire; c'est enfin un rhéteur judicieux, un philosophe profond, un homme vertueux et probe, en même temps qu'un éloquent écrivain. Si son style n'a pas la pureté et l'élévation de Cicéron et des bons auteurs du siècle d'Auguste, s'il a subi l'influence du temps où il vivait, on ne peut pourtant pas nier que l'*Institution oratoire* soit une œuvre de génie qui était digne d'immortaliser son nom.

La vie de Pline le Jeune lui fait plus d'honneur encore que les écrits qu'il a laissés. Il naquit vers l'an 61 de notre ère et acquit au barreau une célébrité dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis Cicéron. Il n'accepta jamais rien de sa nombreuse clientèle. Questeur et prêteur sous Domitien, ensuite consul et proconsul en Bithynie et dans le Pont, il laissa dans l'histoire les traces d'une bonne administration. Dans ses retraites de Tusculum, de Tibur et de Préneste, il utilisait ses loisirs à revoir ses plaidoyens, à écrire des parties d'histoire et à faire des vers. Possesseur d'un riche patrimoine, il était d'une bonté et d'une libéralité excessives. Il ne nous reste de lui que des *Lettres* et le *Panégyrique de Trajan*. Les Lettres sont pleines d'agrément et de variété; le Panégyrique est un magnifique morceau d'éloquence; malgré quelques défauts, on y trouve une grande richesse de belles images et de pensées profondes. Enfin, Pline le Jeune fut l'ami de tous les hommes illustres de son temps, et, s'il cherchait la gloire, il s'efforçait de la mériter.

Le portrait de dom Guéranger, abbé de Solesmes, par M. F. Gaillard, à la librairie Victor Palmé, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Prix : 5 fr.

Nous sommes bien en retard avec notre sympathique et éminent artiste catholique, M. F. Gaillard, l'auteur si connu et si apprécié des portraits du *Comte de Chambord*, de *Pie IX*, etc., dont nous avons parlé en temps dans cette revue. Tout le monde a pu admirer à la dernière Exposition de Paris, le portrait de dom Guéranger, abbé de Solesmes, gravé par le même maître. De l'avis des hommes les plus compétents, ce portrait ne le cède en rien à ses aînés. Voici le jugement qu'en porte l'un des critiques les plus en renom de la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Louis Gonse :

. . . . . .

« A quelque opinion que l'on appartienne, on sera obligé de reconnaitre que l'abbé de Solesmes est une des hautes et curieuses figures de ce temps-ci. Il eût été profondément regrettable qu'un souvenir tangible, et en quelque sorte vivant, de sa personne, ne fût pas conservé. Dom Guéranger, comme ses illustres parents Bossuet et Fénelon, devait revivre sous le burin inspiré

d'un graveur. Les Pères de Solesmes ont eu l'heureuse pensée de s'adresser au talent jeune, personnel, ardent et passionnément chercheur de M. Gaillard. Ils ne pouvaient mieux choisir. L'auteur du *Comte de Chambord*, de *Pie IX*, de l'*Homme à l'œillet* et de la *Tête de cire*, avait seul peut-être les qualités multiples qui lui permissent d'attaquer avec succès cette tête puissante de soldat chrétien, de grand serviteur de l'Eglise, et de lutter avec toutes les difficultés qu'elle présentait.

« Il y a deux hommes en dom Guéranger : l'homme des écrits théologiques et critiques, des *Institutions liturgiques* et de l'*Essai sur le naturalisme contemporain*, et l'homme de l'onction exquise, de la tendresse ineffable et douce, plein de mansuétude et de charité dans les relations intimes et journalières, d'esprit égal, point mélancolique et même relevé de finesse caustique dans la conversation; c'est l'homme qui a su se faire adorer, au moins autant que vénérer de tous ceux qui l'ont approché; c'est l'écrivain de l'*Année liturgique* et de l'*Histoire de sainte Cécile*.

« M. Gaillard s'est arrêté au premier, comme étant celui qui devait vivre, et qui répondait à l'idée la plus généralement connue de son caractère; il a préféré l'homme d'énergie à l'homme de tendresse. Pour notre part, nous n'hésitons pas à dire qu'il a bien fait.

« Le visage est la partie essentielle dans toutes les planches de M. Gaillard. Ici il a pris une importance extrême. Dans son rapport de dimension avec le champ de gravure, il est même plus grand que d'habitude, comme pour marquer que chez le moine la partie agissante est le cerveau. Il avait, en outre, affaire à un modèle dont la construction était remarquablement puissante.

« Il l'a pris tel qu'il l'a connu, c'est-à-dire à la fin de sa carrière, et marqué par le poids des années et la fatigue de l'âme. Dom Guéranger est mort dans les derniers mois de 1874, à l'âge de soixante-dix ans. A ce moment, chez un penseur austère tel que lui, les traits prennent leur accent suprême; le flambeau de la vie, sur le point de s'éteindre, semble y jeter des lueurs plus vives.

« Tous ceux qui ont vu l'abbé de Solesmes se plaisent à rappeler l'intensité de vie et d'expression qui animait précisément tout son visage. L'œil gris clair, avait un éclat extraordinaire auquel nul ne savait résister, soit qu'il exprimât la plus suave bonté ou l'autorité la plus impérieuse. Tel nous le montre bien la gravure, vivant et prêt à parler. Les plus indifférents seront même frappés du caractère de vie que l'artiste a su conserver à toute la figure. C'est dans ce sens qu'excelle le talent de M. Gaillard. Personne ne possède au même degré ce don qui tient à un développement extrême du sentiment d'observation. On a bien souvent remarqué que M. Gaillard se rapprochait par certains côtés des grands artistes du quinzième siècle, maîtres si profonds dans l'art de rendre la figure humaine. Cela est vrai, et sa gravure a parfois l'aspect d'une délicate et solide peinture. Quant à sa peinture, elle a pris dès l'origine pour modèle l'art de cette époque. Mais, ajoutons bien vite, ceci n'exclut pas un style très moderne et très individuel, qui est le sien et rien que le sien.

« De tous les portraits gravés par Gaillard, celui de dom Guéranger est, à

notre avis, celui où sa manière propre est le mieux accusée. Une certaine facture martelée, sous laquelle vibre, comme une sorte de maquette, l'esquisse à l'eau-forte pure, — facture que nous avons vue poindre dans le *Comte de Chambord*, s'affirmer peu à peu dans le *Crépuscule* et dans tous les dessins, si étonnants, qui illustrent le *Michel-Ange sculpteur;* — prend ici tout son développement. Elle peut ne pas plaire, mais on ne saurait lui refuser d'aller plus loin qu'aucune autre dans le rendu du modelé; il s'agit seulement de n'y point chercher ce que l'on est habitué à trouver dans certains travaux proprets et académiques.

« Regardez cette tête qui émerge en pleine lumière du froc sombre du moine. Combien, en ce qui nous touche particulièrement, n'est-elle pas intéressante à étudier! Quelle curieuse œuvre d'art expressif! Regardez ce front que rehausse l'éclat velouté de la petite calotte noire et qu'encadrent, comme un duvet de cygne, les mèches de cheveux blancs; suivez-en avec attention les mille inflexions. Ne paraît-il pas que le graveur y ait porté le coup d'œil attentif d'un phrénologue? Quelle structure intérieure prodigieusement fière et délicate! Les tempes surtout sont inouïes. Regardez ce nez frémissant, irrégulier, spirituel, avec sa narine droite plus relevée que la gauche, ces joues fortes et vastes, ce menton taillé dans le marbre, et cette bouche mince, à demi railleuse, dont le sourire étrange semble un carquois chargé de traits acérés. Cette bouche est terrible; elle nous rappelle celle du portrait d'homme d'Antonello de Messine, qui est au Louvre, ou celle de Dürer, dans son portrait de la Pinacothèque de Munich. Quant aux yeux, ils sont inoubliables ; c'est la lumière de l'œuvre. Ils sont embrasés de vie et d'intelligence; ils brillent comme des diamants. On remarquera la façon imprévue dont la pupille est dessinée. Elle a des stries rayonnantes et semble se dilater comme l'œil des félins. Nous ne connaissons pas en gravure un œil de cette force et de cette étrangeté; c'est le regard qui poursuit et s'incruste. S'il y a exagération sur la nature, elle serait trop visible pour ne pas être voulue. Ces yeux, ce front, ce nez et cete bouche, qui étaient des dominantes dans l'abbé de Solesmes sont aussi des dominantes dans la gravure et la mettent au rang des œuvres qui durent. Si le nom de dom Guéranger est indissolublement lié à celui de Solesmes, si même il ne fait qu'un avec l'antique abbaye qu'il a restaurée et fait revivre en même temps qu'il restaurait et faisait revivre l'ordre de Saint-Benoît en France, celui de M. Gaillard entrera avec dom Guéranger dans son patrimoine d'art, à côté de tous les nobles trésors qui sont l'ornement de son église, à côté de ses belles stalles du seizième siècle et de ses merveilleuses chapelles que la Renaissance a remplies d'un monde de statues. »

Ce que nous pourrions ajouter ici affaiblirait le brillant éloge que vient d'en faire M. Louis Gonse; nous préférons laisser nos lecteurs sous le charme des paroles de ce savant et judicieux critique.

Histoire de l'Autriche-Hongrie, par Louis Léger, 1 vol. in-12.
Hachette et Ce, éditeurs.

L'*Histoire de l'Autriche-Hongrie* diffère essentiellement des travaux sur le même sujet qui ont paru jusqu'à ce jour. Négligeant à dessein l'histoire trop

connue de la domination des Habsbourg dans les pays étrangers à l'Autriche actuelle, l'auteur s'est proposé, dans son savant et remarquable ouvrage, de raconter l'origine et la formation des trois groupes fondamentaux qui servent à l'heure qu'il est de base à l'Etat autrichien et dont l'équilibre définitif est encore à trouver. Ces groupes sont les provinces héréditaires (provinces allemandes-slaves), le robaume de Bohême, et le royaume de Hongrie avec son annexe le royaume de Croatie. Mais comme les éléments ethnographiques qui constituent ces trois groupes politiques appartiennent à quatre races différentes, les races Slave, Germanique, Hongroise et Latine, M. L. Léger étudie concurremment dans son livre l'histoire, suivie séparément, de chacun des trois groupes, et la part d'influence spéciale de chacune de ces quatre races dans le mélange qu'elles ont dû fatalement subir pour arriver à former par leur fusion plus ou moins intime l'Etat austro-hongrois tel que nous le voyons aujourd'hui.

Après quelques pages d'une importance capitale sur les origines ethnographiques générales de la nation austro-hongroise, M. Léger expose avec une grande lucidité la formation des trois groupes. Il y a là de précieux chapitres, tout pleins d'une rare érudition et abondants en détails inédits du plus haut intérêt : les migrations slaves, les commencements de l'Etat hongrois ou magyar, les princes de la dynastie d'Arpad, saint Etienne et ses institutions; la Bohême sous les Premyslides, saint Vacslav, la Bohême et l'Empire; puis les origines du groupe autrichien, la maison de Babenberg. Léopold VI, Frédéric le Batailleur ; les premiers Habsbourgs; Frédéric V empereur d'Allemagne. Le récit de la vie, des victoires et de la fin de Jean Ziska, est magnifique. L'histoire continue, et les portraits, tracés de main de maître, y fourmillent : Jean Huniady, Mathias Corvin; Maximilien Ier, Sobieski; Waldstein; Marie-Thérèse; Joseph II; il faudrait tout citer : nous voici à Napoléon Ier, puis au Congrès de Vienne (1814-1815) ; la révolution de 1848, la chute de Metternich, le Congrès slave à Prague; la révolution à Pesth et à Vienne; Jelacic et Kossuth; la guerre avec la Prusse, enfin, et avec l'Italie : la perte de la Vénétie, et la bataille de Sadowa (4 juillet 1866). M. Louis Léger termine son remarquable travail par un curieux chapitre sur la question d'Orient et sur le rôle incertain et flottant qu'y a joué l'Autriche.

Quatre cartes, excellemment gravées par Erhard, et disposées d'une façon nouvelle très favorable à la lecture attentive et à l'étude, prêtent leur indispensable secours au savant travail historique de M. Louis Léger.

E. CHARLES.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

IBRAIRIE HACHETTE & Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

EN VENTE

LE PREMIER FASCICULE

DE

L'ARIOSTE

ROLAND FURIEUX

TRADUCTION NOUVELLE

PAR A.-J. DU PAYS

CONTENANT 80 GRANDES COMPOSITIONS

TIRÉES A PART

et 336 vignettes insérées dans le texte

REPRODUITES

PAR LE PROCÉDÉ HÉLIOGRAPHIQUE DE C. GILLOT OU GRAVÉES SUR BOIS

D'APRÈS LES DESSINS DE

GUSTAVE DORÉ

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'ouvrage comprendra 15 fascicules du prix de 10 francs chacun. Chaque fascicule sera composé 11 feuilles d'impression (44 pages) et de plusieurs grandes planches renfermées dans un solide on.

Il paraît deux fascicules par mois depuis le 10 mai.

LIBRAIRIE **HACHETTE & CIE**, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

ÉLISÉE RECLUS

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

Mise en vente de la première livraison

DU TOME V

L'EUROPE SCANDINAVE ET RUSS

LE VOLUME SE COMPOSERA DE

60 livraisons environ et contiendra au moins 75 gravures
10 cartes en couleurs
et 200 cartes insérées dans le texte

Les quatre premiers volumes sont en vente. — Prix d
chaque vol. broché, 30 fr.; richement relié, 37 fr.

CONDITIONS ET MODE DE LA SOUSCRIPTION

La *Nouvelle Géographie universelle* de M. Élisée Reclus se composera d'environ cinq cents livr sons, soit dix à douze beaux volumes grand in-8°. Chaque volume, comprenant la description d'u ou de plusieurs contrées, formera pour ainsi dire un ensemble complet et se vendra séparément.

Les souscripteurs, selon leurs ressources ou leurs études, pourront donc se procurer isolém les parties de ce grand ouvrage dont ils auront besoin, sans s'exposer au regret de ne posséder q des volumes dépareillés.

Chaque livraison, composée de 16 pages et d'une couverture, et contenant au moins une grav ou une carte tirée en couleurs, et généralement plusieurs cartes insérées dans le texte, se ve 50 centimes.

Il parait régulièrement une livraison par semaine depuis le 8 mai 1875.

BRAIRIE **VICTOR PALMÉ**, 25, RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, PARIS.

PUBLICATIONS POPULAIRES

ET DE PROPAGANDE DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES

Collection nouvelle de petites brochures à 10 et 25 cent.

ous disions dans notre exposé à la première assemblée générale de notre Société :

Un catholique faisait, ces jours derniers, l'effroyable statistique de la vente de ces petits livres olutionnaires qui coûtent *cinq sous*, et il constatait avec effroi qu'ils se vendent par *cent milliers*.

Il faut leur répondre par des livres aussi populaires; mais *cinq sous*, c'est trop cher encore : re intention est de publier une « Bibliothèque à *deux sous*... »

ujourd'hui, en effet, ce n'est que par le journal à *un sou* et par les petites brochures de propagande *n marché*, que l'on peut atteindre la sphère où se débitent les calomnies, où règnent les préjugés, les mensonges prennent racine.

est un devoir sacré, un devoir social pour chacun, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, der à détruire les préjugés, à faire briller la lumière de la vérité au milieu des épaisses ténèbres mulées par l'erreur et le mensonge. Nous ne faillirons pas à cette double tâche.

COLLECTION A 10 CENTIMES

ettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à Gambetta, en réponse au discours de Romans. hure in-18 de 24 pages.

a Dîme, la Corvée et le Joug, par un du peuple. Brochure in-18 de 36 pages.

'Église et l'Etat, leurs rapports et leurs ts. Brochure in-18 de 36 pages.

ésical et Radical. Brochure in-18 de 36 p.

es Ignorantins, par un disciple de l'ensei- nent obligatoire. Brochure in-18 de 36 pages.

os Missionnaires. Brochure in-18 de 36 p.

os Soldats, par le général Ambert. Brochure 8 de 36 pages.

pinion de M. de Bismarck sur les ires de la France. Brochure in-18 de 36 p.

ui a fait la France ? par un patriote. Bro- e in-18 de 36 pages.

Ouvrier du temps jadis. Brochure in-18 pages.

ut-il se reposer un jour par semaine ? . de Montmélian, Brochure in-18 de 36 pages.

ttres de Jacques Bonhomme sur les es du jour. 3 brochures in-18 de 36 pages.

s Francs-Maçons dévoilés par eux- es. Brochure in-18 de 36 pages.

erre Olivaint. *Petite esquisse d'un grand ait*, par Paul Féval. Brochure in-18 de 36 p.

tre-Dame de Sion, par le même. Brochure de 36 p.

Pèlerinage de Tours, visite au sanc- e de Saint-Martin, par le même. Brochure de 36 pages.

seuls titres de ces petits écrits disent tout le u'on peut en attendre. Les auteurs se sont ués, pour le style et la tournure des idées, ntifier avec l'esprit et le caractère du peu- nous croyons pouvoir dire qu'ils y ont par- ent réussi.

COLLECTION A 25 CENTIMES

Qu'est-ce qu'un Jésuite ? par Ch. Buet. Brochure de 36 pages.

La Question de l'Enseignement, par Mgr Landriot. Brochure in-12 de 32 pages.

Les Devoirs du chrétien dans la vie civile, par Mgr Freppel, évêque d'Angers, Brochure in-18 de 36 p.

De l'Assistance aux Vêpres, par le même. Brochure in-18 de 36 pages.

Le Denier du Sacré-Cœur, par Paul Féval. Brochure in-18 de 64 pages.

Les Enterrements civils devant la loi, par Fernand Nicolay, avocat à la cour d'appel de Paris. Brochure in-18 de 33 pages.

Le Spiritisme, par l'abbé Durand, professeur à l'Université catholique de Paris. Brochure in-18 de 72 pages.

La Première aux radicaux. Brochure in-18 de 64 pages.

Seconde aux radicaux : *les Faux Républicains*, par l'auteur de *la Première aux radicaux*. Brochure in-18 de 64 pages.

Nobles et Paysans, ou Rapports qui devraient exister entre les châteaux et les campagnes, par un campagnard. Brochure in-18 de 128 pages.

Nos Réformateurs libres penseurs, par Ernest Caron, instituteur laïque et libre à Paris. Brochure in-18 de 128 pages.

Le Peuple et ses Représentants, par un homme du peuple. Brochure in-18 de 64 pages.

Une Solution de la question sociale, par Guénébault. Brochure in-18 de 64 pages.

Plaies sociales, par Georges d'Albrays. Brochure in-18 de 64 pages.

Causeries électorales. *De l'Action du clergé dans les élections, ou le prêtre a-t-il le droit de s'occuper de politique?* Brochure in-18 de 72 pag.

Philosophie de l'Internationale. — *A mes frères les travailleurs*, — par A. Delaporte, auteur du *Problème économique*. Brochure in-18 de 105 pages.

petites brochures seront expédiées franco *aux prix marqués. — Par douzaine on en donne ur* 12, *et par cent on en donne* 50 *pour* 100.

LIBRAIRIE **VICTOR PALMÉ**, 25, RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, PARIS

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE A 3 FR.

CRÉÉE POUR RÉFUTER LES ERREURS HISTORIQUES

Collection de volumes in-12, titres rouge et noir, de 400 à 500 pages

Le Droit du seigneur au moyen âge, par Louis Veuillot, 3e édition, augmentée d'un *avertissement* et d'un *appendice*. — 1 vol. in-12, de XV-344 pages.

La Question de Galilée, *les faits et leurs conséquences*, par Henri de l'Epinois. — 1 vol. in-12, de 332 pages.

Nouveaux Éclaircissements sur l'Assemblée de 1682, d'après les *Mémoires inédits* du marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, et autres documents peu connus, par le P. M. Lauras, de la Compagnie de Jésus. — 1 vol. in-12, de 260 pages.

Etudes et Controverses historiques, par Léon Gautier. 1 vol. in-12, de VIII-468 pages.

M. Augustin Thierry, *son système historique et ses erreurs*, par Léon Aubineau. — 1 vol. in-12.

De la Révocation de l'édit de Nantes par Léon Aubineau. — 1 vol. in-12, de XVIII-30 pages.

La Saint-Barthélemy, étude sur les pr mières guerres de religion en France et sur la Saint Barthélemy, leur caractère, leurs causes, leur auteurs, par M. l'abbé Lefortier, curé de Saint Vigor-le-Grand, diocèse de Bayeux. — 1 vol. in-1

Histoire du cardinal de Fleury et de so administration, par l'abbé V. Verlaque, co respondant du ministère de l'instruction publiq pour les travaux historiques. — 1 vol. in-12, XI-320 pages.

Histoire de la Restauration (1814-183 par Henri de l'Épinois. — 1 vol. in-12, de IV-3 pages.

L'Autriche-Hongrie, par Xavier Roux, me bre du conseil général des Hautes-Alpes. — 1 v in-12, de XX-262 pages.

COLLECTION DE VOLUMES IN-12 A 1 FR.

COUVERTURE ET TITRES ROUGE ET NOIR

Les Frères des Ecoles chrétiennes, par le général baron Amber 1 vol. in-18 de 140 pages.

Pie IX, par Louis Veuillot. 1 vol. de 124 pages.

Pie IX, sa vie, sa mort, souvenirs personnels, par le comte d'Ideville, anci secrétaire d'ambassade à Rome. 1 vol. de 157 pages.

Victor-Emmanuel, sa vie, sa mort, souvenirs personnels, par le com d'Ideville, ancien secrétaire d'ambassade à Turin. 1 vol. de 100 pages.

Le Denier du Sacré-Cœur, par Paul Féval. 1 vol. de 83 pages. (*vend au profit de l'œuvre du Vœu national.*)

Le Miracle du 16 septembre 1877, par Henri Lasserre, 2e éditi 1 vol. de 126 pages.

Voltaire, par Adrien Maggiolo. 1 vol. de 128 pages.

La Papesse Jeanne, réponse à M. Emmanuel Rhoïdis, par Charles Bu 1 vol. de 96 pages.

Réponses aux questions d'un israélite de notre temp par le R. P. Théodore Ratisbonne, missionnaire apostolique, supérieur des prêt missionnaires de Notre-Dame de Sion. 1 vol. de 88 pages.

Le Pape Léon XIII, sa vie, son élection, son couronnement suivi *l'Eglise et la Civilisation*, pastorales adressées en 1877 et 1878, par le cardi Pecci, à ses diocésains de Pérouse, traduites de l'italien par le chanoine Anto Ricard, directeur de *la Semaine liturgique de Marseille*. 1 vol. de 148 pages.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL[1]

LIVRE III

LES SIÈGES

CHAPITRE II

Sièges anglais. — Etat de la France, Charles VI, le traité de Troyes. — Robert Jolivet, sa désertion. — Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, nommé capitaine-lieutenant par le dauphin, le combat de la Broussinière — Investissement du Mont par terre et par mer, combat d'Ardevon. — — Briand de Chateaubriand : combat naval. — Louis d'Estouteville. — Le désastre de la Guintre. — Le champ d'armes.

I

La main de Dieu frappait, frappait et frappait. Nous franchissons ici le seuil sombre de la taverne historique, presque aussi révoltante à l'esprit et au cœur que le mauvais lieu de 93, et destituée par surcroît de cette vertu militaire que nos soldats, restés lions, gardèrent au milieu même de la ménagerie des hyènes et des chacals, acharnée à l'orgie du sang sous la Terreur.

La main de Dieu frappait, frappait ; le crime était l'aveugle et atroce châtiment du crime. Le roi fou semblait garder dans un coin de son cerveau malade la dernière lueur de raison qui fût en France, car on dit qu'il pleurait.

Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse une pièce de théâtre

(1) Voir la *Revue* des 30 janvier, 15 et 28 février, 15 et 30 mars 1879.

populaire (1), où ce misérable roi grelottait tout seul sous le vaste manteau d'une cheminée de son Louvre. Au dehors les foules clamaient et leurs cris séditieux traversaient le silence. Le roi écoutait. Les uns disaient : « Armagnac! Armagnac! » Les autres répondaient : « Bourgogne! Bourgogne! » Et le roi répétait comme un plaintif écho, dans la nuit de sa pensée : « Armagnac, Armagnac! Bourgogne, Bourgogne! »

Je vous le dis, c'était navrant, car ces deux factions, Armagnac et Bourgogne, vendaient tour à tour la patrie aux Anglais. Mais voici ce qui serrait le cœur encore davantage : à un moment le roi se levait tout chancelant, il prêtait l'oreille et semblait attendre. Une lueur s'allumait dans son regard éteint et, levant vers le ciel ses pauvres mains tremblantes, il demandait à Dieu tout bas comme un enfant qui espère l'impossible : « Quelqu'un, dans Paris, ne va-t-il pas crier enfin : FRANCE! FRANCE!... » On ne représente plus cette pièce qui contient, paraît-il, des allusions trop sévères au parti dont le nom vague et vide s'est substitué au nom de la France.

Nous n'avons pas à raconter la vie de cet infortuné prince qui avait été un chevalier. Dieu frappait. La main de Charles VI ne pouvait plus tenir le pouvoir que se disputaient avec une sauvage convoitise son oncle Philippe de Bourgogne et son frère Louis d'Orléans. Après la mort de Philippe, son fils, plus impatient que lui encore, Jean-sans-Peur, se débarrassa de Louis d'Orléans par l'assassinat de la rue Vieille-du-Temple et saisit de fait la régence; mais Bernard d'Armagnac, beau-père du fils de la victime et animé de rancunes albigeoises, se présente en vengeur, et déclare, sous le talon de l'ennemi, cette honteuse guerre civile dont les Ajax sont des bouchers, des écorcheurs, des bourreaux, Simonnet, Caboche, Jean de Troyes, Capeluche, et dont le nerf est l'or des Anglais.

Ce fut Armagnac qui appela Henri IV, le premier Lancastre, tout frais émoulu de l'assassinat de Richard II; Dieu frappait. Jean-sans-Peur, bénéficiant de cette trahison, eut d'abord le dessus dans Paris, mais ses cabochiens y pétrirent une boue si rouge que Paris, habitué déjà à tout supporter en fait d'excès, se fâcha et ouvrit ses portes aux Armagnacs dont les déportements firent bientôt regretter Bourgogne. Le malheureux fou, couronné de risées, perdait sa peine à chercher un atome de France en tout cela.

(1) *Perinet Leclerc*, mélodrame.

Cependant, Henri IV avait eu assez à faire chez lui pour ne pouvoir profiter de notre agonie; mais son fils Henri V, homme d'une incontestable habileté, fit sa paix avec le clergé anglais et eut ainsi les mains libres pour procéder à l'enterrement définitif de cette éternelle ennemie d'Albion, la nation des Francs, qui s'était vantée d'être la fille aînée de saint Pierre et le peuple de Dieu. Les prétentions qu'il émit du premier coup diront l'insolente certitude de son espoir. Il était, déclarait-il, le roi de France, mais il condescendait à ne point monter de fait sur *son* trône jusqu'au décès de Charles VI, à condition que celui-ci deviendrait son beau-père et lui rendrait immédiatement toutes les provinces que l'Angleterre avait perdues par le traité de Bretigny, plus la Normandie, porte large et commode qui lui permettrait de ne point se détourner pour entrer *chez lui*, en France. Le conseil du roi Charles courba la tête, essayant seulement de donner le Limousin à la place de la Normandie et fixant la dot à 450,000 écus d'or qu'Henri V exigea comptants. Il vint les chercher à la tête d'une puissante armée qui prit terre à Harfleur et se dirigea vers l'Artois où ses « paysans » (1) et ses archers gallois rencontrèrent le dernier ban de la chevalerie dans les champs labourés d'Azincourt. La terre grasse de ces campagnes, détrempée par une pluie d'octobre (1415), embourba les hommes d'acier et leurs chevaux bardés de fer de telle sorte « qu'ils paraissaient enchantés ou morts dans leurs armures (2) ».

C'était la troisième fois que les chevaliers et les Francs tombaient. Dieu frappait. Henri, étonné lui-même de cette prodigieuse victoire, donna trêve, ce qui ne soulagea point Paris, mais permit aux factions de s'y combattre à coups d'égorgements et de trahisons. Les Armagnacs en ce moment représentaient tant bien que mal la défense de la patrie et se groupaient autour du roi; aussi, la monstrueuse Isabeau appela Bourgogne et se rendit auprès de Jean-sans-Peur à qui Perinet Leclerc livra la ville. Tanneguy du Châtel, un Breton de la « fournée » des du Guesclin et des Clisson, couvrit de son corps le dauphin (depuis Charles VII) et le sauva au milieu d'un épouvantable massacre.

Jean-sans-Peur était dès lors d'accord avec les Anglais ou à peu près, mais le patriotisme du peuple de Paris le contraignit à accepter l'entrevue du pont de Montereau où se devait discuter le pacte de la

(1) *Yeomen*.
(2) Michelet, t. IV, p. 268.

défense commune. La France voulait renaître. A Montereau, Jean-sans-Peur subit la peine du talion. Sa mort violente y paya le meurtre de Louis d'Orléans. Dieu frappait, car la chute même de ce mauvais homme fut un malheur public en donnant prétexte à Isabeau de parfaire la vente du royaume de France par le traité de Troyes. Et toutes choses et tous hommes étaient tombés si bas qu'il se trouva dans les Etats une majorité pour sanctionner cet ignominieux contrat, où l'impudeur des traîtres achetés faisait dire à la folie du malheureux roi :

« Est accordé que tantôt après nostre trépas, la couronne et royaume de France demeureront et seront perpétuellement à nostre fils le roy Henry et à ses hoirs (1)... »

Voici les dernières lignes de ce traité burlesque à force d'être odieux :

« Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, *soi-disant* dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notre dit fils le roy (Henry) et aussi notre très cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avecque ledit Charles, ni ferons traiter sinon du consentement et du conseil de tous et chacun de nous trois, et des trois Etats des deux royaumes dessusdits (2). » Michelet a caractérisé ainsi le traité de Troyes : « Isabeau se fit payer comptant le mot honteux, *soi-disant dauphin*..., deux mille francs par mois... A ce prix, elle renia son fils et livra sa fille (3). »

La France en était là en 1420, neuf ans après le moment où Robert Jolivet avait pris la crosse de saint Michel en remplacement du bon et grand abbé Pierre Le Roy. Au Mont nous n'avons pas encore vu de traître, sauf le chanoine sacrilège Bernier qui avait trahi Dieu encore plus que les hommes. Robert Jolivet, le premier déserteur, car les manuscrits de l'abbaye, très cléments à son égard, ne l'accusent de trahison qu'à la dernière extrémité, semble avoir été un homme du monde, instruit, avisé, égoïste, ami du bien-vivre et peu tourmenté par les pensées de ferveur. Originaire du diocèse de Coutances, il avait étudié le droit public à Paris, sous Simon,

(1) Rymer, *Fœdera*.
(2) Id., *ibid.* — Rymer donne l'acte en trois langues, latine, française et anglaise. A son point de vue anglais, c'est un monument de très grand orgueil national.
(3) T. IV, p. 316.

abbé de Jumièges (1); ce fut là peut-être l'origine de son aversion pour le cloître et de son penchant à suivre les lignes non droites que les gens de loi, méprisant volontiers la géométrie, choisissent parfois comme étant les plus courtes pour aller d'un lieu à un autre.

Les manuscrits disent qu'il *commença très bien*, nous ne pouvons partager cet avis. Quand Pierre Le Roy fut appelé dans les conseils de Charles VI, puis envoyé en ambassade, Robert occupa dans sa maison un poste tout à fait intime. Le grand abbé avait pour lui une paternelle affection; mais à peine fut-il mort que Robert, sans laisser à ses restes le temps de refroidir, courut demander sa dépouille au pape et l'obtint. Un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches a conservé la note de ses dépenses de solliciteur (2). Ce serait peut-être *bien commencer* pour un petit ambitieux voulant se pousser dans le monde : pour un moine c'est commencer très mal. Le chroniqueur des *Curieuses Recherches* le montre arrivant au Mont muni de ses bulles et porteur de 4,000 écus d'or légués par le défunt abbé à la communauté. Il presse l'élection et est « esleu unanimement par permission divine, car s'ils en eussent esleu un autre, *comme estoit homme subtil*, il y eust eu grandes querelles et procès (3)... »

Cependant les 4,000 écus d'or furent employés fastueusement, mais honnêtement, à acheter des ornements, des vases sacrés et des mitres emperlées. Robert entreprit même de bons travaux d'administrateur, et cela l'occupa un temps, mais pour le moine il n'y a qu'une vraie attache, la piété; Robert n'en avait pas. Un jour de loisir, il regarda au dehors, et vit que les événements marchaient avec une rapidité menaçante. L'idée lui vint aussitôt de les suivre de près et d'en profiter. Le lendemain, il était en route pour la cour de Paris.

Ce n'était pas son droit, mais il trouva, en « homme subtil », tous les prétextes qu'il fallait pour se mettre à l'abri. Le recteur de l'Université (4) l'admit au nombre des « escholiers » et lui en conféra les privilèges par une belle cédule; en même temps il sut obtenir des conseillers de Charles VI des lettres de protection qui ordonnaient que « procès à lui intentés ne pourroient être jugés qu'au Châtelet ».

Contre qui étaient prises, cependant, ces précautions multipliées?

(1) *Gall. christ.*, t. XI, col. 527.
(2) N° 214.
(3) Th. Le Roy, t. I, p. 329.
(4) Mss. de D. Le Roy, p. 185, 186.

Contre ses moines fidèles, forcés de payer son infidélité. Et ils la payaient bien, car l'homme subtil qui ne s'oubliait jamais lui-même et prétendait être logé commodément, put acheter « une maison et un manoir rue Saint-Etienne-des-Grecs », tout à côté de la chapelle de Saint-Symphorien, appartenant à son abbaye, et ainsi il trouva moyen de « vivre en grand seigneur et non en pauvre moyne qui a renoncé le monde, et il eut, *cet escholier*, un palais abbatial dans la belle ville où les grands hommes se font parestre... (1) »

Il se plut en ce lieu et y resta, montrant sa galanterie en faisant cadeau à ses religieux d'un ange doré, destiné à porter les *pignora sacra*, venus autrefois du Mont Gargan. Vers la même époque (1413) le Mont reçut une autre offrande bien autrement significative, car saint Michel se détournait de ses abbés indignes ou inutiles pour regarder du côté des capitaines qui allaient désormais combattre le grand combat à la tête de ses vaillants moines. On n'a pas oublié ce Godefroy d'Harcourt qui, sous Philippe de Valois, avait introduit les Anglais en Normandie par vengeance. En 1415, un autre d'Harcourt, illustre, celui-là, et que nous retrouverons bientôt dans sa gloire, donna au sanctuaire une figure représentant le « très heureux Michel » et pesant soixante-seize marcs d'argent fin. L'Archange prenait possession de son lieu et le peuplait de ses effigies, mettant sa droiture toujours présente à la place des habiletés qui fuyaient.

Robert Jolivet eut pourtant un mouvement bon, mais passager, de repentir ou de honte. Il revint au Mont après que la bataille d'Azincourt eut livré toute la Basse-Normandie aux Anglais. Henri V ne ressemblait point aux rois qui l'avaient précédé; il opérait avec une sûreté vraiment menaçante, caressant les peuples, flattant les bourgeois, attirant à soi les seigneurs, essayant de séduire les prêtres eux-mêmes par des dehors de religion. Il avait réussi à former un parti anglais très considérable, composé de ces gens toujours en si grand nombre qui ont pour règle de conduite la bonne entente de leur intérêt personnel. Sa faction était presque maîtresse en Normandie.

Peut-être Robert Jolivet, en ce temps-là (1417), ne savait-il pas bien encore s'il se vendrait tout à fait aux Anglais ou s'il resterait ménageant les deux partis comme il l'avait fait jusqu'alors, peut-être voulait-il ajouter à sa propre valeur vénale en fortifiant l'abbaye

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 338.

dont il était toujours le supérieur légitime; le fait certain, c'est que ce très singulier personnage se comporta pendant tout le temps de sa résidence en Français fidèle et en digne abbé. Pierre de la Porte avait rendu le monastère même imprenable; Robert fit de même pour la ville qui pendait alentour. On lui attribue l'élargissement de l'enceinte du côté qui regarde Avranches et la majeure partie de l'enceinte crénelée avec mâchicoulis et parapets découverts, admirée par tous les visiteurs. Il transporta aussi au midi l'entrée unique qui s'ouvrait vers l'est, et construisit la grande citerne (1). On a dit qu'il avait placé la cité sous la sainte protection de Marie, il n'en reste nulle trace; ce qu'il prodiguait en tous lieux, c'est son R (2) initiale et ses armoiries qui étaient « d'azur au chevron d'or, chargé de trois tourteaux de sable, accompagnés de trois glands d'or, coqués de sable ».

Mais un jour arriva la nouvelle du désastreux traité de Troyes qui semblait ruiner les dernières espérances de la monarchie française. Aussitôt, Robert Jolivet partit comme on s'évade et vint droit à Paris, où il se vendit purement et simplement aux Anglais vingt-quatre fois moins cher que la reine Isabeau, c'est-à-dire pour une pension annuelle de mille livres. Pour ne pas charger nos pages de citations toujours les mêmes, je veux indiquer d'avance les deux sources principales où j'ai puisé les faits de guerre qui vont suivre. C'est d'abord le manuscrit numéro 5696 de la Bibliothèque nationale, probablement montois et contemporain des sièges; ce sont ensuite les trois volumes de la même bibliothèque numéros 9436 [4], 9436 [5] et 9436 [6], contenant les comptes de Pierre Sureau ou Suireau, receveur général de Normandie pour le roi Henri V. En outre, je dois à M. V. Jacques communication de *très nombreuses* pièces de l'époque, transcrites par lui aux *Archives de la Manche* et inédites, sinon tout à fait inconnues.

Les moines de Saint-Michel apprirent bientôt et avec indignation la trahison de leur abbé; mais loin de perdre courage, il poussèrent un cri vers l'Archange et se vouèrent plus étroitement à la patrie expirante. Le souffle national qui manqua chez nous si tristement alors, comme il a manqué en un temps beaucoup plus récent, était là. Ils s'assemblèrent et nommèrent « vicaire général » leur prieur conventuel, Jean Gonault, pour exercer l'autorité en l'absence du supérieur. Le souverain pontife approuva et confirma.

(1) Arch. de la Manche, n° 15,343.
(2) *Cur. Rech.*, t. I, p. 334.

Le moment pouvait être bien choisi pour déserter au point de vue de cet implacable calcul qui dirige tout cœur égoïste et *habile*, car pour ceux qui restaient, privés de leur chef naturel en ce « péril de la mer » que les périls de la terre cernaient de toutes parts, l'heure était terrible. Depuis trois ans, Henri de Lancastre continuait l'œuvre lente de sa conquête qui montait comme un flux. Les campagnes, tout d'abord submergées, avaient laissé longtemps les villes au-dessus de l'inondation, puis le niveau envahisseur s'élevant toujours, une à une les villes avaient été noyées. Caen n'avait guère résisté, Saint-Lô s'était rendu après un court investissement, Coutances aussi; Avranches avait combattu, mais en vain, et Pontorson, la vieille citadelle de du Guesclin, venait de tomber. Enfin Tombelaine, la montagne-sœur, était devenue une forteresse inexpugnable sur laquelle le drapeau anglais flottait comme partout, excepté au Mont Saint-Michel qui gardait les couleurs françaises. D'Argentré explique comment les défenseurs du monastère avaient assisté impuissants aux travaux anglais. C'était « à cause que le fleuve de Couesnon ayant changé son cours ordinaire » se joignait aux fleuves de Genêts, Selune et Sée pour passer en un lit profond au-devant de Tombelaine, « tellement que ces rivières unies empeschoient la garnison de ce Mont d'aller donner l'assault à ceux qui, à leur veue, se fortifioient pour après les battre (1) ».

Dans leur extrémité, les moines se souvinrent de cet homme puissant qui avait fait offrande au sanctuaire d'une figure de l'Archange, pesant soixante-seize marcs d'argent. C'était Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, neveu du roi Charles VI à la mode de Bretagne, et si dévot au patron de la France que sa devise portait : « Aultre ayde n'ay que sainct Michiel. » *Nemo adiutor meus, nisi Michael.* J'ajoute cette forme latine parce que son fils Louis, patriarche de Jérusalem, la traça plus tard autour des ailes de l'Archange sur les monnaies qu'il avait droit de frapper (2).

II

Jean VIII d'Harcourt, « lieutenant général pour le roy ès provinces de Normandie, d'Anjou, de Touraine et du Maine », avait été fidèle à Charles VI jusqu'au traité de Troyes, et après le traité, con-

(1) *Histoire de Bretagne*, livre II, c. XXVI.
(2) *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, par Gilles-André de La Roque. Paris, 1662, in-f°, t. I, p. 430 et suiv.

scient du haïssable abus qu'on avait fait de la maladie mentale de son maître, il resta fidèle au Dauphin. Le compte de ceux qui en agirent ainsi ne serait pas long à faire. Il accepta avec joie et respect la charge de défendre le Mont Saint-Michel, lui, revêtu de dignités si hautes, comme simple capitaine en quelque sorte suppléant du vrai capitaine-né, l'abbé, qui n'était pas à son devoir. Il fit cela simplement et vint à travers les Anglais jusqu'au monastère pour passer avec les religieux un accord ou traité qui est encore aujourd'hui conservé aux Archives de la Manche (1), et dans lequel il est dit que « les religieux du Mont Saint-Michel requièrent estre pourveus par hault et puissant prince, monseigneur le comte d'Aubmalle, pour le bien du roy et aussi pour la seureté de la forteresse, abbaye et ville... *affin que les religieux puissent tousjours et continuellement faire le divin service de nuict et de jour*, ainsy que tenus et obligiés y sont... » Les religieux requièrent ensuite que leurs libertés et droits ne leur soient point enlevés à l'occasion de la guerre et que le « hault et puissant », qui condescend à commander comme simple *lieutenant* de l'abbé déserteur, se montre « bonne personne et sage », s'entourant de gens « bien cogneus et de bonne vie », car autrement, les moines seraient « empeschiez de dire leur service pour laquelle chose l'abbaye a été faicte par révélation de l'ange sainct Michel à Monsieur sainct Aubert... »

C'est là le principal du contrat : la sauvegarde du *laus perennis*, de la sempiternelle élévation, arme enchantée de la prière. Ces reclus savaient ce qu'ils faisaient, comme Moïse sur la montagne tenant ses bras élevés vers le ciel et criant à Dieu, pendant que Josué, dans la plaine, combattait les Amalécites (1) avec l'épée.

Beaucoup de gens disent : « ce fut l'épée de Josué qui vainquit et non point le cri de Moïse ». D'autres ajoutent : « quand l'ennemi menace aux portes, les bras paresseux qui se tendent vers le ciel feraient mieux de manier le fer ». Il ne faut point s'irriter contre ceux qui méconnaissent la toute-puissance de Dieu, mais les plaindre du profond de nos cœurs.

Nous avons eu au milieu d'un deuil immense et tout récent deux forteresses qui ont porté très haut le drapeau de la patrie et qui l'ont porté jusqu'au bout. L'ennemi ne les a pas prises. Moïse,

(1) N° 15,348.
(2) Exode, ch. XVII, v. 10, 11, 12.

cependant, n'était pas là au-dessus de Josué. Qu'ont elles gardé, ces citadelles? Rien. Il faut Moïse.

Le Mont Saint-Michel, plus petit que l'admirable Belfort, plus petit même que Bitche la glorieuse, dont on parle moins parce que nous l'avons abandonnée toute vierge et toute éclatante qu'elle était de sa victoire, le Mont Saint-Michel, suprême épave d'un désastre bien autrement complet que notre défaite de 1870, après laquelle une grande moitié de la France nous restait, se garda lui-même et garda tout : il avait Moïse et plus que Moïse, il avait Celui qui apparut à Moïse et qui est le vainqueur éternel de Satan !

Je le répète, les bons moines savaient tout cela, et la pieuse, la patriotique naïveté de leur « traité » stipulait surtout en faveur de la prière, arme supérieure, quoiqu'ils dussent manier aussi bientôt, à l'occasion et d'un rude bras, l'arme d'acier. Ils exigeaient jusqu'au silence autour du sanctuaire : « Pas de *riotes* (1) entre les gens d'armes qui puisse polluer la sainte place ordonnée à Dieu servir. » On sauvegardait aussi dans le traité la sécurité des pèlerinages et de leur « devocion » ; quant aux portes, les moines se chargeaient de les garder et de s'en acquitter bien. Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, signa cet accord et s'occupa aussitôt avec Jean Gonault d'organiser le service de la place. Il n'y avait pas eu encore d'attaque proprement dite, mais l'ennemi était partout aux environs, et à chaque instant une surprise pouvait être tentée. Le capitaine se réserva la police des gens d'armes et Jean Gonault celle des moines; on fit le partage des clefs; la garnison fut casernée, partie au châtelet, partie à la tour Perrine, et le reste dans « le manoir du Fenil-au-bas-de-l'abbaye », où est maintenant l'orphelinat.

L'accord promettait que le capitaine nourrirait ses hommes, mais la pauvreté du trésor royal ne le permit point et les moines fournirent les vivres. Il y eut pour cela « un cuisinier avec son aide, un bouchier et un poissonnier ». Les moindres parcelles de terre furent ensemencées de légumes par le « courtilier » et l'on parqua du bétail audit manoir du Fenil. Il y eut en outre un corps de « marinaulx », soit pour le ravitaillement par mer, soit pour la pêche. La citerne devait être remise à son plein niveau chaque jour. Ces pré-

(1) Riote, vieux mot normand signifiant bagarre et qui est resté anglais. La sommation officielle, lue aux attroupements séditieux avant qu'on donne aux soldats l'ordre de charger, s'appelle encore le *Riot-act* chez nos voisins

cautions prises, le « pied de guerre » fut établi et la porte close (1).

Aussitôt que ces choses furent réglées, le comte d'Aumale sortit du Mont pour tenir la campagne et se rendre à Poitiers auprès du dauphin Charles, que ses fidèles avaient proclamé régent, protestant ainsi contre la régence de l'Anglais. Il était bien entendu que le gouverneur de quatre provinces ne pouvait s'enfermer dans la forteresse à moins d'extrême nécessité. Avant son départ, les moines qui n'avaient plus aucun revenu, puisque toutes leurs terres se trouvaient aux mains de l'ennemi, retirèrent du trésor de l'abbaye « six hanaps de grand prix, des coupes d'or, joyaux et pierreries », pour *solder la garnison*. Le chroniqueur fait remarquer que cela avait lieu au moment où « la plus part des seigneurs, abbez, prélats » et bourgeois de l'Avranchin s'étaient livrés à l'Anglais, pour conserver « leur estat » ou l'*augmenter* en recevant le prix infâme de leur soumission.

Quelques jours plus tard (27 mai 1420), Jean d'Harcourt fit courir, partout où la voix de la France pouvait encore arriver, une proclamation où il était dit que « pour obvier (2) à la malice d'ampnable des Anglais,... lesquels ont par plusieurs fois et divers moyens essayé à entrer ès abbaye, ville et forteresse du Mont Saint-Michel, nous y sommes venus (c'est Jean d'Harcourt qui parle), et moyennant la grâce de Nostre-Seigneur Dieu, y maintiendrons la bonne obeissance ».

Cette pièce, signée par le sire d'Aussebosc (Robert d'Estouteville) (3), Jean d'Annebaut, le baron des Biards et Colin Boucan, semble destinée à faire connaître aux populations, pour relever leur

(1) Les moines, gens d'armes et chevaliers qui défendirent le mont Saint-Michel doivent être nommément désignés, car ce furent des héros. Nous plaçons ici ceux qui commencèrent la défense en 1420. Au fur et à mesure des événements, nous continuerons cette vaillante liste qui jusqu'ici n'a été donnée ni certaine ni complète à cause des contradictions qui se rencontrent à chaque pas dans les sources.

Moines : Jean Gonault, prieur conventuel, Nicolas Geurnon, prieur claustral, Raoul le Tellier, cellerier, Lehan Picart, chargé des vivres, Thomas Poisson et Robert Baudren, surveillants de la citerne. Le même D. Baudren était en outre adjoint à D. Jacques Onfroy pour les fortifications.

Chevaliers : Jean d'Harcourt et son lieutenant Olivier de Manny, seigneur de Thieuville, Loys de Tournebu, Jean de Merle, Jean des Wys : ceux-ci au château. Dans la ville, nous ne trouvons encore que le baron des Biards, Monsieur Nicole Paynel et Colin Boucan, auxquels il convient d'ajouter, pour éviter tout à l'heure une nouvelle note, le sire d'Aussebosc (Robert d'Estouteville) et Jean d'Annebaut.

(2) Arch. de la Manche, n° 15,349.

(3) *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 424.

courage, l'inaltérable loyauté de ceux qui sont les vrais et seuls ministres autorisés du patron de la France. Elle a soin de confirmer « les dits religieux en leurs droits, prerogatives, franchises, honneurs et libertez... »

On peut inférer de sa teneur que diverses attaques avaient déjà été dirigées contre le Mont, mais le détail de ces tentatives n'est nulle part à notre connaissance. Le gentil dauphin était à Poitiers. Les « nouvelles de l'Archange » que lui apportait le comte d'Aumale lui relevèrent le cœur et l'on doit leur attribuer les lettres patentes du 23 juin 1420 qui sont une page mélancolique et belle de notre histoire. Le dauphin s'y dénommait *Charles, fils du roy de France, régent le royaume*, et y disait : « Comme les Englois (1), anciens ennemis de monseigneur (le roi) et (les) nostres occupent presque tout le païs et duchié de Normandie,... et plusieurs parties de ce royaume,... et s'efforcent d'avoir la seigneurie de mon dit seigneur lequel leur a esté livré par aucuns traictres, ses subgiez, corrompus par dons, et que nous sommes (2) deliberez de résister moyennant le bon aide de Dieu... pour les grans occupacions que de present avons, ne povons partout estre en personne... sçavoir faisons que nous confians à plain de nos très chiers et amez cousins le duc d'Alençon, seigneur de Fougières, et Jehan de Harcourt, comte d'Aubmalie, avons aujourd'hui faiz, ordonnez et establis iceulx nos lieutenans et cappitaines generaulx au duchié de Normandie, pour y representer nostre personne... »

Ces lettres qui ne se rapportent point nommément au Mont Saint-Michel et semblent plutôt borner que grandir les pouvoirs de Jean d'Harcourt, déjà lieutenant de roi dans toutes les provinces de l'ouest, sous-entendaient ce qu'elles ne voulaient point dire à l'ennemi. Elles étaient une nouvelle direction donnée et allaient mettre fin au terrible système de temporisation, pratiqué par Henri V, qui tuait la France à coup sûr, rien qu'en mettant ses Anglais « à *manger dessus* comme chenilles sur arbre ». Une dépopulation effrayante avait lieu ; outre les famines et contagions, il y avait l'émigration : plus de vingt-cinq mille familles (3), c'est-à-dire cent cinquante mille individus au bas mot, s'étaient déjà refugiées en Bretagne, où, selon D. Morice (4), la tranquillité publique fut étrange-

(1) Arch. de la Manche, n° 15,351.
(2) Le texte dit : « Et il soit ainsi que nous soyons... »
(3) *Des insurrections populaires en Normandie*, par M. Puiseux, p. 7 et suiv.
(4) *Preuves*, col. 1029 et suiv. — On trouve là nombre de pièces qui jettent une triste lueur sur cette époque d'agonie.

ment troublée par ces hôtes trop nombreux, surtout à Dol et à Saint-Malo.

Ce fut le Breton Olivier de Mauny qui prit la garde effective du Mont pendant que Jean d'Harcourt devait mener les opérations projetées en campagne sur une ligne étendue de la côte normande au pays poitevin, mais coupée en bien des endroits par l'ennemi. L'armée destinée à cette guerre n'était même pas en état de formation ; il y avait çà et là des groupes fidèles, disséminés de la façon la plus périlleuse ; on comptait sur le soulèvement des masses et il semblait qu'on n'avait nulle raison d'y compter : en somme le seul point stratégique vraiment important, sinon pour l'attaque, du moins pour la résistance, était le Mont Saint-Michel. Aussi, Olivier de Mauny reçut-il ordre d'en compléter la garnison comme si l'assaut eût été imminent. Voici la *revue* de cette garnison, telle que nous la trouvons dans un document authentique (1) : *trois* chevaliers bannerets, *sept* chevaliers-bacheliers, *vingt-deux* écuyers, *vingt-deux* archers, en tout cinquante-quatre combattants, sans compter les moines, et la *garde de Saint-Michel*, soudoyée par les moines (2).

On voit avec étonnement Mauny avec un si faible contingent obéir à Jean d'Harcourt qui lui ordonnait d'*imposer* « les villes, forteresses et paroisses des marches du Mont, usurpées et occupées par les Anglais (3). Cette tentative ne pouvait amener en abondance le nerf de la guerre qui manquait, mais les moines ne se lassaient point d'être généreux. Le prieur de Villamer, qui relevait de la crosse de Saint-Michel, apporta en avril 1421 à Jean d'Harcourt (4), pour

(1) *Anc. registres de la Chamb. des Comptes de Paris.*

(2) Détail de la « garnison du roy » : les trois chevaliers bannerets : Messires Olivier de Mauny, capitaine de gens d'armes, Jehan de la Haye du Puis, Pierre de Poillé.

Les VII chevaliers bacheliers : Messires Raoul de Mons, Guillaume de Cuilly, Jehan de la Haye du Boillon, Guill. de Husson, Jehan de la Haye, Richard de Vassen, Guill. de Sauzé.

Les XXII écuyers : Guill. de Sillans, Jehan l'Admirault, Richard Maheuc, Colin de Clinchamp, Guill. de Mucy, Martin le Breton, Robin Mansel, Rich. du Four, Jehan Drouart, Denis Yvon, Germain de la Haye, Gilles de Saint-Germain, Guill. de Fréville, Pierre de Presteval, Robin de Foconville, Jehan Huguet, Alain de Socenast, le bâtard d'Aussebosc, Guill. de Mauny, Robin du Parc, Robin Cardic, Guill. de Basinay.

Les XXII archers : Philipot Picart, Guillaume le Maigrenet, Jehan Fabvert, Guill. de Lancé, Thom. Conrare, Jehan Bourballé, Guill. Goubert, Guill. Cottenin, Geffroy Rouxel, Thanes, Pierre de la Roche, Robin Dancourt, Colin le Charpentier, Jehan Mansel, Denis de Launay, Thom. de Launay, Condre de Tosigné, Roux de Belleestelle, Jardin de Painstole, Thomelin Rabez, Thomas de Socenast.

(3) Arch. de la Manche, n° 15,353.

(4) *Ibid.*, n° 15,355.

payer la troupe du roi, un don de 3,000 livres, et les Archives de la Manche, qui ne marquent pas tout, accusent plus de *soixante mille livres* qu'il faut au moins doubler (1) pour avoir le vrai chiffre des dons patriotiques de la communauté.

Henri d'Angleterre était homme à trouver ce trait d'esprit barbare qu'on a mis dans la bouche d'un vainqueur de notre temps, disant qu'il laisserait Paris *cuire dans son jus*. Ses troupes ne bougeaient pas, et il fallut une circonstance fortuite pour mettre hors de leurs trous toutes ces taupes anglaises terrées autour du Mont Saint-Michel.

Le 20 septembre 1421, le chevet de la basilique s'affaissa avec un fracas épouvantable, entraînant dans sa chute les chapelles rayonnantes du chœur :

L'Eglise Sainct Michel du Mont,
Depuis la tour en amont,
Tout à coup en ruine vint
L'an mil quatre cent un et vingt...

Personne n'a dit que les Anglais aient été pour quelque chose dans ce désastre, mais il est certain qu'ils en furent prévenus comme par enchantement et que la multitude ameutée des taupes noircit aussitôt la grève. Une nuée d'hommes d'armes, sortis on ne savait d'où, entoura les murailles, pensant donner l'assaut aisément à la faveur de la consternation qui devait régner à l'intérieur; mais Mauny d'un côté, Jean Gonault de l'autre, veillaient; depuis la fondation de l'œuvre de saint Aubert, jamais le deuil n'y avait arrêté l'effort. Les taupes se terrèrent de nouveau et Henri V en eut grand courroux à Vincennes où il souffrait déjà de l'horrible mal qui allait l'emporter. Le gentil dauphin au contraire s'en « esjouit » du fond de sa misère royale, et, trop pauvre pour relever les ruines du sanctuaire, il obtint des indulgences du Saint-Siège pour exciter les fidèles à faire des aumônes; mais, hélas! le temps des pèlerinages était passé, et quoique les historiens ne disent point encore que le Mont fut investi, ils avouent l'impossibilité où étaient les pieux visiteurs d'arriver jusqu'au sanctuaire.

Henri V avait trente-quatre ans; il mourut le 31 août 1422, au moment où sa conquête de la France étant presque achevée, il songeait à y joindre l'Italie; sur le lit d'atroces douleurs où le clouait le

(1) *Ibid.*, n° 15,375.

feu Saint-Antoine, il apprit qu'un fils venait de lui naître à Windsor. Au lieu d'en témoigner de la joie, on dit qu'il s'écria, prophétisant la décadence de sa race : « Henri Quint aura régné peu et conquis beaucoup; Henri sixième régnera longtemps et perdra tout. » Il arrive ainsi aux rois qui s'en vont de voir vaguement, dans l'ombre du dernier regard, de quel côté pèse l'épée de l'ange dans la balance de l'avenir. Un ermite avait jeté à Henri peu de temps auparavant cette mystérieuse menace dont il était resté frappé : « Roi, Dieu ordonne que tu te désistes de tourmenter son chrestien peuple de France, si non, ton temps sera court ». cette aventure est un trait de ressemblance entre lui et sa victime Charles VI qui le suivit de bien près au tombeau.

Paris regretta le chevalier-roi, tombé en enfance. « Tout le peuple qui estoit par les rues et aux fenestres ploroit comme si chascun mourir eust veu ce qu'il aimoit. » Néanmoins, pour suivre le convoi funèbre à Saint-Denis, il n'y eut que le chambellan, le confesseur, le chancelier et « quelques menuz officiers ». Un seul prince était là, un Anglais : le duc de Bedfort.

Charles VII prit le titre de roi, et la dérision publique où il y avait de la pitié l'appelait le « roy de Bourges ». Ce faible et dernier espoir de la France faillit s'évanouir, écrasé sous la chute d'une demi-lune, à la Rochelle. Une pierre, notamment, lui tomba sur la tête. « Incontinent, dit Thomas Le Roy (1), il envoya cette pierre en ce Mont », persuadé que la protection de saint Michel avait gardé « ce chef » qui était, selon un autre chroniqueur, « pour porter la couronne de France ». La pierre de la Rochelle resta, jusqu'à la Révolution, suspendue à la voûte de la basilique où le républicain Lavallée la remarqua (2) en 1793. Charles VII, dans sa reconnaissance pleine d'espoirs, plaça le vol de l'Archange sur ses étendards (3).

Vers ce temps-là l'occasion, cherchée depuis plus d'un an, de frapper un coup d'éclat qui relevât le niveau des courages se présenta et fut saisie par Jean d'Harcourt avec ardeur. A la fin de l'été en cette année 1422, ses espions l'avisèrent qu'une troupe de 2,500 ou 3,000 Anglais, pour la plupart gens de pied et littéralement gorgés de butin, rentrait en Normandie après avoir saccagé l'Anjou et le Maine. Aussitôt, Jean d'Harcourt, alors en Touraine,

(1) *Cur. Rech.*, t. I, p. 352, 353.
(2) *Voyage dans les départements de la France*, Manche.
(3) *Hist des Ordres religieux*, par le P. Hélyot.

envoya des ordres pour concentrer les débris de ses compagnies et leur donna rendez-vous à Laval où il courut lui-même en toute diligence, à la tête de son petit escadron d'hommes d'armes fidèles. Laval se trouvait sur le passage des Anglais et faisait partie de cette ligne de communication qu'on espérait établir entre le Mont Saint-Michel et le centre de la France.

L'appel de Jean d'Harcourt avait été entendu; il se vit entouré comme il faut et conseil fut tenu, dans lequel on prit la résolution de couper le parti ennemi. Le lendemain, qui était un dimanche, placé nécessairement entre le 29 septembre, fête de l'Archange, et le 14 novembre, anniversaire de son apparition à saint Aubert (à moins que ce ne fût même un de ces deux jours consacrés), Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, se porta au petit village de la Broussinière, voisin de Bourgneuf-la-Forêt, non loin de la Gravelle qui était la frontière entre les seigneuries de Vitré et de Laval, sur la marche de Bretagne. Il s'était mis à la tête de ses gens de pied et devait attendre en bataille, pendant que le Breton Louis de Trémargan et Ambroise de Loré avec cent soixante lances iraient à l'ennemi pour « le harceller et l'attirer ».

Que nul ne dédaigne cette escarmouche qui ne commença pas encore peut-être le grand relèvement national, mais qui en fut un symptôme avant-coureur, car elle fit battre à nouveau pendant bien des jours le cœur perclus de la patrie. Une réserve était formée par la compagnie de Jean de la Haye, baron de Coulonces, serviteur de saint Michel. Vers huit heures du matin, les Anglais furent en vue sur la route du Maine. Ils allaient en belle ordonnance, chassant devant eux les lances de Trémargan, et ne voyant ni les gens de pied du comte d'Aumale, ni la réserve de Jean de la Haye. A la distance d'un trait d'arc seulement, ils connurent l'embuscade et prirent position de défense, plantant au-devant de leur front les pieux ferrés qu'ils portaient toujours en abondance pour former chevaux de frise et rompre le choc des cavaliers, mais de cette fois cela ne leur devait point réussir : les gens de pied d'Harcourt, marchant sous la devise qui ne voulait « aultre ayde, sinon saint Michel », tournèrent la palissade improvisée et chargèrent avec une telle furie que quatorze cents Anglais demeurèrent sur la place à ce premier choc, et « furent faits enterrer par le Héraut d'Alençon » (1). En suite

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 422 et suiv.

de quoi trois cents furent tués en fuyant par les gens d'armes, et d'autres ci et là, « car n'en échappa presque aucun, à l'exception de cent prisonniers ». Les Français ne perdirent que cent vingt hommes. Parmi les captifs était le chef anglais, Alexandre de la Pole, frère cadet du comte de Suffolk, Thomas Bourg ou Borough, Thomas Clifton et dix-huit nobles hommes qui payèrent une très forte rançon. Dans l'histoire, ce combat porte le nom de la Gravelle; il eut lieu où nous l'avons dit : au hameau de la Broussinière.

Jean d'Harcourt était un vrai homme de guerre; il poursuivit son avantage et se dirigea à marches forcées sur le Mont Saint-Michel ou plutôt sur Avranches, la principale entre les citadelles qui faisaient le blocus du Mont. Jean de la Pole, autre frère de Suffolk, tenait la place en qualité de capitaine et sortit au-devant des Français à la tête de sa forte garnison. Les écrivains du temps ne disent pas où la rencontre eut lieu, on sait seulement que la Pole fut battu et pris. Malgré la perte de leur chef, les Anglais d'Avranches résistèrent très vaillamment derrière les murailles et le duc de Bedfort, l'un des deux régents pendant la minorité d'Henri VI, eut le temps de leur envoyer du secours, ce qui força Jean d'Harcourt à faire retraite, en laissant derrière lui Robert d'Estouteville pour tenir la campagne avec le Mont Saint-Michel pour refuge et base d'opérations.

III

Cependant l'effet moral espéré avait été très largement obtenu. La France qui dort ne demande qu'à s'éveiller. Le passage victorieux de Jean d'Harcourt à travers l'Avranchin produisit un enthousiasme plein d'étonnement et de joie. C'était la patrie morte qui donnait signe de vie. De tous côtés des bandes armées se levèrent; la guerre devint difficile aux Anglais, qui subsistaient avec une peine extrême et restaient enfermés dans leurs places. Quand ces nouvelles arrivèrent à la cour du roi enfant Henri VI, le duc de Bedfort jugea du premier coup d'œil que le Mont Saint-Michel était le pied, la racine même de cette recrudescence inattendue. A tout prix il fallait se rendre maître du Mont Saint-Michel. La force des armes avait failli jusqu'alors à cet assaut; Bedfort se résolut à employer la ruse et la traîtrise, ce qui le fit tout naturellement songer à Robert Jolivet.

L'abbé déserteur était, nous l'avons dit, soudoyé à mille livres de traitement; Bedfort venait de le nommer son garde des sceaux et

allait bientôt se servir de lui comme négociateur pour le mariage projeté avec Anne de Bourgogne (1). Robert Jolivet, questionné au sujet du Mont, répondit que l'ayant fortifié lui-même il en connaissait les extraordinaires capacités de résistance. Il n'y avait pour s'en emparer que deux moyens : la famine ou des intelligences qu'on se ménagerait dans la place. Bedfort trouva l'un et l'autre moyens bons et les employa tous les deux.

Nous parlerons d'abord du blocus pour lequel se firent des préparatifs formidables. La garnison d'Avranches fut renforcée et mise sous le commandement de Thomas Borough, écuyer, qui avait à l'intérieur quarante gens d'armes à cheval, vingt à pied, cent vingt archers à cheval et soixante à pied, sans compter les compagnies vivant sur la campagne. A Ardevon (2) une *bastille* fut élevée avec deux lignes de défense et un hôpital pour les blessés, bâti sur la route de Pontorson. De l'autre côté d'Avranches, on éleva aussi des forts à Genets et à Saint-Léonard, avec vingt gens d'armes et cent archers à cheval. Tombelaine, commandé par Lorens Holden, avait trente hommes d'armes et quatre vingt-dix archers à cheval. Quiconque connaît la situation du Mont comprendra qu'il était enserré désormais dans une prison d'acier, d'autant qu'une flotte anglaise fermait la baie.

Une étroite ouverture subsistait encore pourtant vers la Bretagne où les peuples restaient dévots à l'Archange et amis de la France, malgré l'alliance conclue à Amiens (1423) entre leur maître Jean V et les ducs de Bedfort et de Bourgogne. Ce fut par cette porte que Jean Gonault engagea à Dinan et à Saint-Malo ce qui restait d'argenterie (3), obtenant en échange « canons, couleuvrines, arbelestes et aultre artillerie ». Pour ces canons, Charles VII expédia de Touraine « sept cent vingt livres de salpêtre fin, soixante livres de soufre, un millier de trait et cinquante pelotons de fil d'arbalète » (4). Nous étions bien pauvres.

Les Anglais étaient-ils beaucoup plus riches? Vers ce même temps, on trouve dans les comptes de Pierre Suireau (5) un article de 3,000 livres, payées pour « souldoyer les gens d'armes du blo-

(1) *Gall. christ.*, t. XI, col. 527, 528.
(2) *Rapport sur l'ancien fort d'Ardevon*, par M. C. Olivier, p. 6.
(3) Mss. de Th. Le Roy, p. 197 (coll. de M. V. Jacques).
(4) Desroches, t. II, p. 141.
(5) Arch. de la Manche (16 janvier 1423), sans numéro.

cus. » Chacun des assiégeants, chevaliers écuyers et archers, ne dut pas toucher une très forte somme.

Et notez que ce fut juste à ce moment que s'entama la lutte sérieuse, le siège proprement dit. Le premier grand assaut par terre et par mer eut lieu en cette année 1423 ; il avait était été précédé d'innombrables combats qui se renouvelaient, on peut le dire, tous les jours. Le désordre des chroniques est du reste extrême et signalé par les historiens. L'auteur de l'*Histoire de Charles VII* qualifie d'*inextricables* (1) les difficultés naissant de ces contradictions dans les dates et dans les faits.

Selon le manuscrit numéro 5696 de la Bibliothèque nationale, le principal effort de l'assaut eut lieu *par mer* et dura tout un jour. On ne connaît aucun détail de cette violente mêlée qui a laissé pourtant sa trace profonde dans les traditions du pays. La flotte anglaise, probablement par hasard, avait attaqué « le jour de la fête de l'Archange ». Au moment où les défenseurs du Mont allaient peut-être succomber sous le nombre, « une effroyable tempête s'éleva ». Saint Michel combattait. Un livre médiocrement catholique, l'*Histoire populaire de France*, semble (2) constater ce fait d'apparence miraculeuse non seulement dans son texte, mais encore dans ses gravures où l'on voit les vaisseaux anglais « détruits par une tempête attribuée à la colère de l'Archange ». L'Esprit céleste apparaît au milieu des nuages pleins de foudres, et menace de son épée flamboyante les navires désemparés qui s'engloutissent dans les flots, tandis que la sainte montagne, dominant le *péril de la mer*, se dresse avec fierté dans un rayon de lumière surnaturelle.

Du côté de la terre, les Anglais avaient été rejetés en bas des murailles avec des pertes si considérables qu'ils se retirèrent pour un temps complètement découragés ; ils craignaient une diversion décisive de Jean d'Harcourt et ne seraient peut-être jamais revenus si ce vaillant capitaine n'eût trouvé la mort (1424) à la bataille de Verneuil. Cette mort fut un coup de partie pour Bedfort qui confisqua aussitôt à son propre profit les seigneuries de l'Anjou et du Maine appartenant à la succession de Louis II de Sicile (3). En même temps il fit passer le détroit à une armée nouvelle de 12,000 hommes, destinée à réduire l'Avranchin et surtout le Mont Saint-Michel. Ces

(1) Vallet (de Viriville), *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 7.
(2) Règne de Charles VII, p. 3.
(3) *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 7 et 8.

forces étaient commandées par tout ce que l'Angleterre comptait de grands hommes de guerre : lord Scales (si fameux dans nos chroniques sous le nom de comte d'Escalles), sir John Falstaff, Lancelot de l'Isle, Montgomery, dont nous verrons plus tard les héritiers huguenots acharnés encore contre la montagne catholique, Mathieu Gough, etc. Selon M. Vallet, lord Scales partageait l'autorité avec les comtes de Suffolk et de Salisbury.

La petite cour de Charles VII était pendant ce temps rongée de dissensions violentes et misérables, dont par bonheur nous n'avons point à nous occuper. Le roi voulut pourtant rester fidèle à sa promesse de ne donner pour chef à la sainte forteresse qu'un prince de sa parenté. Il choisit Dunois, « Jehan, bastard d'Orléans, comte de Mortaing, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Vaulbonnois, grant chambellan de France (1) ». Dunois, vaillamment occupé au delà de la Loire, désigna pour son suppléant un chevalier, déjà serviteur de l'abbaye, Nicole Painel, seigneur de Bricqueville, à qui furent données lettres patentes pour garder les « appatis » des trente-trois paroisses des baronnies de saint Michel, savoir : douze paroisses pour Ardevon, cinq pour Genets, douze pour Saint-Pair, quatre pour Bretteville. C'était peu, malgré la grande étendue de ces terres, parce que l'ennemi les détenait toutes ou presque toutes ; mais il est dit que Dunois, sur ses ressources personnelles, fournit de nouvelles provisions de bouche et de guerre au Mont. Il était temps que vînt pareil secours, car le plus cruel ennemi de saint Michel allait entrer en ligne de bataille, nous voulons parler du traître Robert Jolivet.

Certains écrivains, d'ailleurs très recommandables, n'ont pas craint de plaider la cause de ce malheureux homme en disant que *son adresse* sauvegardait peut-être l'intérêt éventuel de l'abbaye en cas de victoire définitive des Anglais. N'est-ce pas là méconnaître étrangement le dessein de Dieu et le rôle de saint Michel? Au point de vue de l'*adresse* pharisienne, Judas avait aussi sans doute des raisons de livrer Jésus. A travers la belle histoire du dévouement des moines, il n'est en vérité pas bon de faire intervenir comme circonstance atténuante d'une forfaiture la laideur de ce petit argument qu'on nomme l'intérêt. Après la chute *définitive* de la France, le Mont n'avait qu'à s'écrouler, car l'ange de la patrie eût replié ses ailes.

Robert Jolivet répondant à son maître Bedfort avait fourni deux moyens de réduire le sanctuaire : la famine et les « négociations »;

(1) Arch. de la Manche, n° 15,357.

lisez la trahison. Ces deux moyens avaient été employés déjà; Robert Jolivet (1) vint avec le titre de commissaire du roi (d'Angleterre) pour les reprendre tous les deux en sous-œuvre, en y appliquant toute son *habileté* et subtilité. Son pouvoir, paraît-il, était très étendu, car tout marcha désormais par ses ordres. Il resserra le blocus, augmenta les garnisons et rappela dans la baie une flotte qui, jugée par lui insuffisante, fut renforcée de bâtiments anglais et normands, et d'autres venus jusque des « villes hanséatiques », auxquels on adjoignit plusieurs « caraques » avec des « marinaulx » expérimentés (2). En même temps Robert Jolivet *négocia* à l'intérieur du Mont et au dehors. Ce n'était pas son coup d'essai. Dès 1423, il avait conféré avec les Bretons touchant « grosses besognes en l'honneur, bien et proufit » du roi (anglais), et l'on devine qu'il s'agissait de compléter l'investissement du Mont du côté de la Bretagne. En 1425 on le voit employer pour le même objet d'abord Thomas Mautaint, puis maître Jean Mauger, puis Raoul Roussel, « docteur ès lois et ès décrets, conseiller, maître des requêtes du roi et du régent », qui prend l'entreprise *à forfait*. Non content de ces intrigues, l'abbé félon essaya d'introduire un de ses affidés dans l'enceinte même du sanctuaire.

Nous tirons le détail assurément curieux de cette tentative du « procès-verbal de la visite de l'évêque Jean » inséré aux *Archives de la Manche* : on vit arriver un jour par la grève, au milieu des escarmouches et combats qui se renouvelaient quotidiennement, un fort beau cortège d'apparence imposante et pacifique. Ce n'était rien moins qu'un évêque et sa suite. A la porte, l'évêque demanda l'abbé de céans, et sur la réponse qui lui fut faite que l'abbé « ne résidoit point », il requit son vicaire, sur quoi Jean Gonault se présenta demandant à son tour qui était le personnage. Réponse : « Jean, évêque *in partibus* de... (le lieu n'est point dit.)

Cet évêque Jean est très dévot à saint Michel et *commissaire* de son collègue d'Avranches qui le délègue à la visite du monastère. N'y a-t-il point quelque jeune moine à qui il puisse conférer la tonsure ou les ordres mineurs? — Nous avons, pour ce, bulles du Pape, réplique Jean Gonault. — Certes, mais vu l'absence de votre abbé,

(1) *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 4.
(2) V. pour cette partie le travail de M. Ch. de Beaurepaire : *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise*, dans le *Mém. des antiq.* de Norm., t. XXIV, p. 170 et suiv.

objecte l'évêque Jean, souffrez que, pour cette fois, j'accomplisse ici ma charge épiscopale.

Jean Gonault avait eu le temps de réfléchir; il savait que Robert Jolivet était à Avranches et perçait à jour parfaitement les intentions de l'évêque *in partibus* qui fut introduit en cérémonie dans la basilique, et reconduit de même jusqu'à la grève sans avoir pu séduire personne ni se rendre aucun compte de l'état de la place (1).

A la même source et dans les comptes du même Robert Suireau, on trouve la trace d'une autre intrigue : mille écus d'or sont ordonnancés à Thomas Borough, capitaine d'Avranches, pour payer « certaines promesses et convenances », relatives à la reddition de la ville du Mont Saint-Michel. On pense que cela avait trait à un certain Meurdrac, homme de Jolivet qui s'introduisit au Mont, laissant son neveu en otage à Avranches. Il y eut encore d'autres et nombreuses menées, mais toutes ces vilenies échouèrent contre la loyauté des moines et de la garnison. Il fallut recourir aux armes.

Les Anglais étaient prêts. Robert Jolivet avait tout organisé le long de la côte avec un véritable talent d'homme de guerre. On le voit (et les dates sont dans les Archives) passer, le 21 avril, la revue des *Recreues angloises* qui arrivaient à force, faire, le 8 mai, l'inspection des navires à Régneville, dénombrer, le 13 juin, les soldats de la retenue de Suffolk. Il était le maître vendu, mais il n'était pas seul : le comptable, chargé, sous ses ordres, de régulariser les frais du siège, était un chevalier français, le vicomte de Carentan.

Selon Pierre Suireau, le duc de Bedfort dépensa autour du Mont, en cinq ans (de 1424 à (1429), *cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trois livres et quinze sols tournois*, « jettez par les fenestres », dit un manuscrit. Si cette somme qui représente plus d'un million et demi semble assez modique, on peut la décupler en songeant que « les Englois prenoient toutes choses, l'espée à la main » et payaient surtout en estocades.

Les combats redoublèrent et se régularisèrent à la fin de cet été, et l'on peut dater de ce moment la reprise sérieuse du siège qui fut à peine interrompu par l'hiver. Les moines passent pour avoir combattu, de leur personne, en certains cas extrêmes, c'est peut-être

(1) Il n'est pas parlé autrement de ce personnage mystérieux, mais à propos de sa visite, trois nouveaux noms de défenseurs sont cités : un chevalier, Guill. de Natrail, deux écuyers, Jean de Sainte-Marie, Richard de Clinchamp.

vraisemblable, mais nous n'en avons trouvé la preuve nulle part; ce qui est prouvé, c'est qu'ils s'exposaient à découvert en réparant les brèches et ne reculaient probablement point alors devant la nécessité de se défendre. Ils faisaient en outre très activement « le guet et arère-guet » (1), pour qu'aucun guerrier ne manquât à la bataille.

Au commencement de 1425, les vivres se faisaient rares et les fatigues grandes. Une aventure arriva qui rehaussa le cœur de la garnison. Nicole Painel, le lieutenant de Dunois, avait conservé, malgré la distance, quelques communications avec ce Jean de la Haye, baron de Coulonces, que nous avons vu si bien faire au combat de la Broussinière (2), et qui commandait la garnison de Mayenne-la-Juhel, château situé dans le Bas-Maine. Ils échangeaient leurs rapports à l'aide de prêtres voyageurs ou de femmes qui bravaient tout pour accomplir un pèlerinage rendu plus précieux par le danger.

A la faveur d'un brouillard d'avril, un de ces émissaires parvint à traverser les grèves au milieu des partis anglais et arriva au Mont portant avis que si les défenseurs de Saint-Michel voulaient tenter une sortie à tel jour convenu, le baron de Coulonces avec sa garnison déboucherait à point par la marche de Bretagne et tomberait sur les derrières des Anglais : ce qui fut accepté, et l'émissaire renvoyé dans le Bas-Maine.

Or, ces accords manquent souvent par défaut d'entente dans les mouvements; mais ici tout marcha comme à souhait. Au matin du jour fixé, les gens d'armes du Mont sortirent en petite troupe pour battre l'estrade selon la coutume, et proposer l'escarmouche. D'Ardevon aussitôt et de Pontorson, les Anglais accoururent, tandis qu'un autre gros de cavaliers sortait du Mont pour « remettre du bois au feu ». Le jeu s'anima, le nombre des engagés alla grandissant, si bien que l'affaire prenait tournure de petite bataille où l'avantage ne semblait point être pour ceux de l'Archange; aussi reculaient-ils comme gens qui en ont assez.

Mais tout à coup, passant au long des champs, sous Ardevon, ils s'arrêtèrent et firent volte-face; au même moment, la terre trembla sous les pas des chevaux et un nuage monta d'où partaient de grands cris. C'était le baron de Coulonces qui arrivait à la bonne heure et

(1) Arch. de la Manche, n° 15,375
(2) *Mém. sur le siège du M. S.-M.*, par Labbey de la Roque, p. 11.

bien à point au rendez-vous. Les Anglais se battirent bravement et furent secourus d'Ardevon comme d'Avranches, mais trop tard, il faut le croire, puisque 200 restèrent sur le sable, sans compter les prisonniers parmi lesquels était Nicholas Burdett, le capitaine de la bastille. Celle-ci, forteresse assez considérable qui pouvait loger plus de 300 hommes avec leurs chevaux, fut démolie, ruinée et brûlée.

Robert Jolivet prit cela comme un échec personnel, et jura d'avoir raison de ses moines. Au lieu de relever Ardevon, il renforça Tombelaine et Pontorson qui fermaient la mer et donna l'ordre à sa flotte de barrer la baie comme une digue. Ce n'était plus la petite escadre d'autrefois. Jolivet avait fait comprendre enfin à Bedfort toute l'importance du Mont et l'on prenait les grands moyens pour le réduire. Parmi le nombre des bâtiments rassemblés les chroniqueurs citent la « nef » de Richard Power, écuyer, les vaisseaux de Guillaume Brest, Wautier Benoist et Denis Baillet, tous trois de Rouen, la hourque *le Christofle*, venue d'Allemagne, avec deux lamans (pilotes) et 40 marinaulx. *La Marie*, commandée par Rich. Rou, comptait 55 hommes d'équipage; il y avait en outre *la Trinité*, *la Gorge*, *le Thomas*, *le Vaissel* et beaucoup d'autres embarcations, entre lesquelles une barge de Southamphon portait à elle seule 13 hommes d'armes et 66 archers.

L'abbé félon avait ici trouvé le vrai joint. Ses navires, par chaloupes remontant le Couesnon, bouchaient le chemin de Bretagne, le seul par où vivres et munitions pussent arriver aux assiégés. La disette fut bientôt terrible au dedans des murailles où l'on n'avait plus ni de quoi vivre ni de quoi se battre. Jean Gonault, dont le courage était à l'épreuve, dépêcha plusieurs émissaires qui tous furent interceptés, mais enfin un dernier courrier traversa les sables bretons au risque d'y être englouti et parvint à Dol d'où il gagna aisément Saint-Malo. L'évêque de cette vieille ville, ennemie des Anglais, s'appelait Montfort comme les ducs, mais l'amiral de la flotte malouine portait un nom que l'avenir devait faire plus illustre encore; c'était Briand de Chateaubriand, sire de Beaufort, l'ancêtre du grand pèlerin de Paris à Jérusalem qui poussa de nos jours le premier cri de foi, après le règne de l'idolâtrie révolutionnaire, en publiant comme on agite un drapeau son livre quelque fois nuageux, mais assurément éloquent, vaillant et catholique : *le Génie du christianisme*.

L'évêque et l'amiral étaient tous les deux solidement dévoués à

l'archange dont le patronage s'étend sur toute la côte bretonne. Ils n'auraient pas hésité sans le traité de neutralité arraché naguère par Bedfort à leur maître le duc Jean. On dit qu'ils le consultèrent et que Jean V ne s'opposa point à leur généreuse entreprise. En tout cas il fut décidé que l'on irait sur l'heure au secours de Saint-Michel. Briand de Chateaubriand appela ses parents et amis, Montauban, Combourg, Coëtquen, Querhoënt, Tinténiac, la Bellière, la Vieuville ; on arma toutes les nefs, toutes les galères, tous les baleiniers du port ; les meilleurs épées briguèrent à l'envi l'honneur de monter sur cette flotte qui portait presque une croisade et l'on partit avec l'image de saint Michel arborée à la corne de chaque navire en guise de pavillon.

Ces voiles, enflées par le vent du divin secours, furent aperçues d'abord, gouvernant entre les îles et la ligne d'écueils qui prolonge la pointe de Cancale, par les sentinelles veillant sur les remparts, puis bientôt soldats et moines, agenouillés pêle-mêle, élevèrent jusqu'au ciel le grand cri de leur reconnaissance. Peut-être les Anglais entendirent-ils cette clameur d'allégresse, mouillés qu'ils étaient, sur l'ordre de Jolivet, aussi près du rocher que la marée le permettait. Ils regardèrent alors vers l'entrée de la baie et crurent rêver sans doute en voyant cette cohue de voiles qui se précipitait vers eux, merveilleuse comme la tempête sous l'effort de laquelle la précédente flotte avait sombré. Ce sanctuaire était-il donc vraiment défendu par une force supérieure à la malice des hommes?...

La flotte chevaleresque arriva et attaqua les vaisseaux anglais qui étaient *plus gros et plus nombreux* (1), à la vue des gens du Mont, rangés comme des spectateurs au balcon de leurs murailles. Bertrand d'Argentré dit que « le combat fut à pots et à lances de feu, à coups de hache et de toutes armes » (2). Dom Huynes ajoute : « les Anglais (3) se défendirent vaillamment. Néanmoins... les Bretons cramponnèrent leurs vaisseaux sur lesquels ils montèrent par force avec le cordage, et venus au combat mains à mains en tuèrent la plus part... et ceux du fort d'Ardevon se sauvèrent à la suitte... »

Ce fut par le fait une bien autre victoire que celle de Jean de la Haye de Coulonces. Les Malouins débarquèrent des vivres, des

(1) Le Baud. *Hist. de Bretagne.*
(2) *Hist. de Bret.*, de Bert d'Argentré, p. 855.
(3) Tom. II, p. 106, 107.

munitions et la place se trouva largement ravitaillée. Il ne paraît pas que les Bretons aient été inquiétés pour cette expédition si bravement menée. Les Anglais se tinrent pour battus et restèrent plusieurs mois sans revenir.

Durant ce répit, Robert Jolivet assez piteusement s'en retourna à Paris où il reçut *cinquante livres* en sus de ses gages, pour sa peine : bon prix, car si l'on en croit les commentateurs de l'Evangile qui estiment les monnaies juives au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'était à peu près exactement la valeur des trente deniers de Judas.

Nicole Painel, le lieutenant de Dunois, était un bon chevalier, mais ses mœurs ne convenaient pas tout à fait à la sainteté du lieu angélique, qui était « ordonné au divin service et à Dieu prier ». Pour avoir oublié cela un peu trop et aussi pour avoir « privé les religieux de leurs revenus, contrairement à la formelle volonté du roi » (1), il fut déchargé de sa capitainerie par « lettres closes, escriptes en parchemin, saines et entières », et adressées le 3 août 1425 aux moines du Mont Saint-Michel eux-mêmes (2). Quant à Dunois, cette même lettre (inédite), dont la teneur est tout à fait étrange et qui est datée de Poitiers, dit aux moines... « Vous mandons et deffendons... que jusques vous aiez aultres nouvelles de nous et bien certaines, vous ne souffriez entrer en la place du Mont Saint-Michel... le bastard d'Orléans, ne aulcuns des siens... et ne lui faictes... quelconque obeissance... »

Il y avait là-dessous sans doute quelque intrigue de cour et une disgrâce momentanée de Dunois, Charles VII était entouré déplorablement ; il abandonna tour à tour (pour les reprendre, il est vrai) tous ses serviteurs et jusqu'à l'héroïque Arthur de Bretagne, le connétable de Richemont, qui lui rendit Paris. Il avait une folie différente de celle de son père et qu'on pourrait appeler la manie de l'ingratitude, mais ce n'est point notre sujet.

Quand Jean, seigneur de Graville, maître des Arbalétriers de France vint remplacer Nicole Painel (3), les moines craignirent pour leur privilèges et refusèrent de le recevoir, se fondant sur un serment qu'ils avaient fait à Dunois de ne rendre leur place « qu'au roi ou à son fils aîné en personne ». Charles VII les apaisa en leur envoyant

(1) Arch. de la Manche, n° 15,361.
(2) *Ibid.*, n° 15,357.
(3) *Ibid.*, n° 15,364.

pour capitaine un second Jean d'Harcourt, « Loys d'Estouteville, son chier et feal cousin, conseiller et chambellan (1) » ; nous avons déjà parlé de lui sous son nom de sire d'Aussebosc.

IV

Louis d'Estouteville était du sang d'Harcourt par sa mère; sa femme Jeanne Painel avait pour père le bon chevalier Nicole : les trois familles qui défendirent en ce temps le sanctuaire de Saint-Michel étaient donc étroitement alliées (2). Par lui-même et aussi par sa femme, Estouteville était un des plus riches seigneurs de l'époque; mais son père, fait prisonnier par les Anglais en défendant Harfleur, avait promis rançon de vingt mille couronnes d'or, somme énorme, et tous les biens de Louis comme ceux de sa femme restaient aux mains de l'ennemi. Il n'avait plus rien, sinon une dette de 10,500 écus d'or restant à payer sur la rançon de son père. Il donna son épée à l'Archange, baptisa son fils premier-né Michel (3) et eut confiance. Les lettres patentes qui l'appellent au commandement sont du 2 septembre 1425, données à Poitiers en présence « du roy, de la royne de Sicile et du sire de Gyac », alors ministre (4). Ce fut le du Guesclin de ce temps, le grand Breton Richemont, frère du duc Jean V, qui reçut le serment du nouveau capitaine.

Estouteville partit tout aussitôt et prit pour lieutenant l'oncle de sa femme, Jean Paynel, frère de Nicole. Il arriva au Mont le 19 octobre, à la tête d'une suite nombreuse, commandée par un noble homme de sa maison (5). Lors de son installation, il y eut quelques difficultés provenant toujours du serment fait à Dunois (6), mais elles furent aplanies par le roi lui-même dont les lettres du 3 décembre (7) donnent grande et glorieuse satisfaction « à ses religieux et honnestes hommes, les vicaire apostolique et convent du moustier de Saint-Michel », et déclarent que « la dicte place a esté SEULE *préservée et gardée*, au païs de Normandie, par les dicts religieux » à qui sont faites de superbes promesses.

(1) Arch. de la Manche, n° 15 358.
(2) *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 544, 545.
(3) *Recherches historiques sur les sires d'Estouteville*, par M. d'Estaintot. Caen, 1861, p. 8.
(4) Arch. de la Manche, n° 15,358.
(5) Jean, sire de Bréauté, qu'il faut ajouter à la liste de nos chevaliers, défenseurs du Mont. *Ibid.*, n° 15,360, 15,364.
(6) *Ibid.*, n° 15,361.
(7) *Ibid.*, n° 15,363.

Louis d'Estouteville savait très bien que le répit procuré par la victoire navale des Bretons ne serait pas de longue durée. I lui fallait de l'argent pour renforcer la garnison, pour réparer et augmenter les défenses de la place et il usa du droit de battre monnaie, accordé au Mont dès 1420 (1) par le roi qui n'était encore alors que dauphin. Charles VII confirma cette autorisation par lettres de 1425, cédant sa *retenue* moitié aux religieux, moitié aux chevaliers. La collection de M. V. Jacques renferme une pièce d'or (2) frappée ainsi; M. de Saulcy en possède deux en argent.

On travailla fort et ferme, dit Thomas Le Roy (3), « on adjousta des tours entre les autres, des demyes lunes... » et l'on fit « le portail comme il se voit à present avec le pont-levis de la ville et le logis au-dessus... » Pour payer ces travaux et aussi pour acheter au pays de Bretagne les provisions nécessaires, Jean Gonault dut engager à Dol et ailleurs « calices, ournements, crosses, mitres, encensoirs... aultrement la dite place eust été délaissée... ou eust convenu prendre cemposition et la bailler en la main des Anglais (4) ».

Ceux-ci étaient toujours établis en maints endroits le long de la côte et inquiétaient si fort les travailleurs que Louis d'Estouteville jugea indispensable de frapper un grand coup. « La garnison de Tombelaine (5) estoit tous les jours aux attaques contre ceux du Mont, lesquels en estoient grandement incommodés; mais un jour ils laissèrent leurs *carcasses* sur les grèves. » Le mot est énergique et ne peint que trop bien l'envie que les soldats et moines-maçons avaient de se débarrasser de leurs persécuteurs. Dom Le Roy ajoute : « ... C'estoit vers la Toussaincts, (nos gens) après s'être recommandés à Dieu... allèrent tête baissée sur ceux qui estoient sortis de Tombelaine et les menèrent si mal que ceux du dedans furent contraints de venir à l'ayde... Mais les nostres renforçants leur bras et leur valleur, mirent presque toute la troupe à mort, jonchants la grève de leurs cadavres (6)... »

Au milieu de cette victoire quelques défenseurs du Mont, tous Bretons (car nous allons voir de plus en plus les gens de ce pays

(1) *Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie*, par M. Lecointre-Dupont, p. 63, 73, 135 et suiv.

(2) *Revue archéologique*. Paris, 1848, p. 264 et 265. — *Rev. numismatique*. Paris, 1855, p. 277 et suiv.

(3) *Cur. Rech.*, t. I, p. 358, 359.

(4) Arch. de la Manche, n° 15,375.

(5) D. Huynes, t. II, p. 114.

(6) *Cur. Rech.*, t. I, p. 359, 360.

venir à la rescousse de la France), furent faits prisonniers pour s'être trop avancés à la poursuite des fuyards (1), nonobstant quoi l'échec des Anglais fut si sanglant et si complet qu'il amena un nouveau répit pendant lequel Estouteville put bâtir entièrement la grosse tour qui regarde Avranches et qu'on nomme La Tour-Boucle (2). Au bas était ménagée « une huisserie pour yssir hors, quand mestier serroit ».

Cependant arriva un fait qui n'était point de guerre et qui causa de grands embarras. Nous avons dit que beaucoup d'églises et monastères normands, au début des hostilités, avaient placé leurs trésors à l'abri derrière les remparts inexpugnables du Mont Saint-Michel. Le bruit que l'abbaye avait mis en gage son argenterie s'étant répandu dans le pays, une panique courut les maisons religieuses. Il fut dit que Estouteville, dans son extrême besoin, avait fait main basse sur de saints dépôts, et de toutes parts on réclama les objets confiés. Il nous reste le procès verbal de la remise du trésor de Bayeux aux envoyés du chapitre de cette cathédrale qui avait, paraît-il, été prévenu secrètement par le consciencieux Jean Gonault. On rendit à ces envoyés, le 15 avril 1426 (3), trois châsses remplies de reliques, des vases sacrés, de nombreux ornements et une corne de licorne ; mais il manquait néanmoins plusieurs pièces très saintes et très précieuses.

Alors les moines déclarèrent que « ils s'étaient opposés de toutes leurs forces à l'impiété que le gouverneur voulait commettre. Revêtus de leurs habits sacerdotaux, ils avaient fait une procession suivie d'une messe pour implorer la miséricorde des saints dont on allait profaner les reliques... » Leurs efforts n'avaient pu empêcher qu'une partie du mal.

Louis d'Estouteville, pris à partie, s'engagea personnellement à restituer les objets dont il avait disposé pour le service du roi. Malgré tout, son cas fut taxé de sacrilège et l'échec considérable qu'il subit peu de temps après, le seul dont il soit fait mention dans la longue période des sièges, passa pour une punition du ciel. Voici quelle fut l'aventure : en 1425, les Anglais avaient pris et ravagé le

(1) Nous ajoutons leurs noms à notre liste des champions de Saint-Michel : Robert de Sevedavy (de Pleines Fougères), Jacques Jouin, écuyer, Martin Regnault, Olivier de Fontaines et Salmon Derien.

(2) *Grands rôles des échiquiers de Normandie*, par Léchaudé d'Anisy, p. 213, 214.

(3) Arch. de la Manche, n° 15,313.

Mans (1) qui appartenait au gendre du duc de Bretagne, lequel, dans sa rancune, avisa son frère Richemont qu'il était prêt à favoriser ses mouvements. Aussitôt le connétable se mit en campagne, longeant la frontière bretonne pour entrer en basse Normandie et anéantir les forces anglaises qui investissaient le Mont Saint-Michel. Il emporta d'assaut Pontorson dont Warwick venait de s'emparer et marcha sur Saint-James de Beuvron où 700 hommes, commandés par Nicholas Burdett, le vaincu d'Ardevon, tenaient garnison. L'armée du connétable comptait 15,000 soldats, mauvaises recrues des arrière-bans manceau, angevin et normand, misérablemeut équipés et manquant du nécessaire. Pendant que son bataillon sacré de vieux gens d'armes bretons était en train d'enlever Saint-James, un combat s'engagea par méprise entre divers corps de recrues françaises (2) qui furent saisies de panique et se débandèrent. Une sortie des assiégés compléta la déroute et le connétable ne put rallier quelques fuyards que sous les murs d'Antrain (3), ce qui a fait dire à des historiens que 700 Anglais avaient ici taillé en pièces *quinze mille Bretons* (4). L'histoire est souvent écrite de cette sorte.

Richemont n'ayant plus d'autre armée que sa suite personnelle, Burdett reprit Pontorson sans coup férir, et Jean de la Haye, baron de Coulonces, celui-là même qui l'avait si rudement mené à Ardevon, eut fantaisie de troubler son trop facile triomphe. Il se rendit au mont Saint-Michel pour s'entendre avec Estouteville. Quelques chevaliers normands et bretons l'accompagnaient.

Il fut décidé qu'on tenterait de surprendre Burdett dans Pontorson et l'on partit en force, mais les Anglais ont toujours d'excellents espions. A moitié route, il fallait traverser la rivière de Guintre alors gonflée par les pluies et les Anglais avertis s'étaient embusqués sur l'autre bord. L'attaque eut lieu comme les gens de Saint-Michel étaient encore dans l'eau : le baron de Coulonces fut tué au premier choc et Jean de Bréauté fait prisonnier. Il y eut beaucoup de morts et moitié à peine de ceux qui étaient sortis rentrèrent.

Aucun historien moderne ne raconte cette expédition dont le triste résultat fut attribué au peu de respect qu'on avait eu pour les

(1) *Hist. de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 12 et 13.
(2) *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 865, 866.
(3) Monstrelet, t. II, f° 35. Le Baud, p. 469.
(4) Gruel, p. 363 *b*. — Montreuil, p. 240.

choses saintes pendant le dernier siège. Le manuscrit où nous puisons, et dont l'auteur rapporte ces choses en homme qui les a vues (1), place la défaite de la Guintre au « jeudi absolu », c'est-à-dire au jeudi saint de l'année 1427 (nouveau style). La rançon du sire de Bréauté fut réglée à 2,000 écus d'or (2).

Dans la basilique du Mont Saint-Michel jadis était une *litre* sur laquelle se voyait une série d'écussons et de noms. Elle existe encore endommagée et presque effacée. Cette litre a embarrassé les historiens par sa date : 1427. On a cherché la raison de cette date qui devait être un fait du siège ou une bataille : ceux qui cherchaient ainsi ne trouvaient ni l'un ni l'autre. Je demande, sans rien affirmer, si la bataille en vain cherchée n'est pas ce funeste combat de la Guintre qui eut lieu non seulement hors de tout abri, mais dans des conditions de désavantage si terrible et dans lequel, par conséquent durent tomber plus de nobles hommes peut-être que pendant toute la durée du siège.

Quoi qu'il en soit, un chapitre de D. Huynes donne « les noms de *plusieurs* gentilshommes qui défendirent cette place ». On en compte ordinairement 122 y compris le roi, 99 seulement restaient déchiffrables sur la litre ou les litres au dix-septième siècle, et nous allons les inscrire en note tels qu'ils étaient alignés au-dessus du cartouche (placé, selon l'apparence, après coup) contenant la pièce de vers qui commençait ainsi :

Le champ d'armes icy fut faict,
L'an mille IIII vingt et sept
Où sont les armes et les noms
D'aucuns vaillants et nobles homs,
Les quels ont en l'obeissance
De Charles, present roy de France,
Jusques cy tenu cette place
Par l'ayde de Dieu et la grace,
Et de Monseigneur Sainct Michel,
Prince des chevaliers du ciel (3).

Avec cette liste générale et les listes particulières que nous avons données au cours du récit, le compte des défenseurs de l'abbaye,

(1) Bibl. nat., mss. n° 5.696, f° 60, et suiv.
(2) *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 543.
(3) Bib. nat., F. lat., n° 530.

jusqu'à la date de 1427, sera aussi exact et complet que possible (1).

Nous devons faire observer que le champ d'armes, déjà presque effacé en 1661, fut *repeint à neuf*. Il y eut, au dire de D. Le Roy, des noms introduits *par faveur* (2) et l'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* va jusqu'à raconter qu'un ANGLAIS proposa de payer pour y faire inscrire son nom (3). Nous croyons qu'à son origine « ce champ d'armes » était un *ex-voto* placé dans cette partie du transsept où est la chapelle de Notre-Dame, en expiation du manque de respect envers les choses saintes et après le très sanglant désastre de la Guintre qui en avait été le châtiment.

Paul FÉVAL.

(*A suivre*)

(1) « Charles VII, roy de France, soubs lequel cecy se passa : — Louis d'Estouteville, 7e capitaine de ce Mont; — le sieur des Pesnaux; — de Créquy; — de la Haye; — de Guymyné; — de Manneville; — André du Pys; — de Bricqueville; — de Biars; — G. de la Luzerne; — de Folligny; — R. de Brecé; — le Bastard d'Aussebosc; — C. Hé (Hay); — H. Roussel; — de Colombières; — G. de Saint-Germain; — d'Aussays; — de Verdun; — G. de Helquilly; — de la Haye de Arru; — C. Pigace; — L. Pigace; — L. d'Esquilly; — R. du Homme; — T. de Percy; — Nel; — de Veyr (de Veyx); — de la Haye Hüe; — L. de Nocy; — Briqueville; — L. d'Espas; — G. de Prestel; — G. de Crus; — C. de la Motte; — L. de la Motte; — M. de Plom; — P. le Grys; — L. de la Palluelle; — L. Guyton; — de Nantret; — H. Le Grys; — de Hally; — F. de Mesle; — C. de Fontenay; — G. le Viconte; — S. de Tournebu; — T. Houel; — H. Tresart; — F. Herault; — L. de la Mote; — le Bastard Pigace; — A. de Longues; — L. de Longues; — de Folligny; — Aux Espaules; — le Bastard de Cromboeuf; — R. de Briqueville; — G. Benoist; — P. de Viette; — C. Hamon; — L. Hartel; — R. de Clympchand; — C. des Moustiers; — G. d'Espas; — G. Auber; — F. de Marcillé; — E. d'Orgeval; — L. Massire; — de la Maure; — R. de Nantret; — P. Bascon (Bacon); — le Bastard de Thorigny; — L. de la Champaigne; — C. de Bruilly; — P. du Moulin; — L. Gouhier; — R. de Regnier; — R. Flambart (ou Lambart); — R. de Baillieul; — P. d'Aulceys; — L. Gueryn; — G. de la Bourguenolle; — Yves Brioux Vague de Mer; — B. de la Mare; — S. Flambart (ou Lambart); — B. de Mons; — de Cruslé; — le Bastard de Combres; — P. Allart; — R. du Homme; — S. de Saint-Germain; — L. de Charpentier (ou Carpentier); — L. de Pontfoult; — G. de Semilly; — R. de Semilly; — R. de la Mote-Vigor; — L. Lebrun... » Trois ou quatre de ces noms se trouvent dans les listes que nous avons précédemment données.

C'est un honneur si grand pour les familles que d'avoir leur nom dans ce livre d'or que nous croyons devoir ajouter ici la liste complémentaire du docteur Cousin, t. IX des *Mémoires manuscrits*, sans en garantir l'authenticité :

De la Hunandaye; — de Thorigny; — C. de Bourdeaux; — P. du Gripel; — R. de Beauvoir; — P. de Tournemine; — J. de Carrouges; — T. Pirou; — T. de Montcair; — de Vair; — de Quintin; — T. de la Brayeuse; — de Rouencestre; — le baron de Coulonces; — Jean de Criquebeuf; — L. de Cantilly; — Jean Benoist; — T. Benoist; — de Clère; — M. de Bences; — Henry Millart; — J. Dravart; — G. Artur.

(2) *Cur Rech.*, t. II, p. 485, 486.

(3) T. I, p. 80.

EN DEVOLUY

EXCURSION DANS LES ALPES

I

Le Devoluy est une région des Alpes françaises, sans plaines, à peu près sans arbres fruitiers, où l'hiver dure huit mois, et où le court été qui termine l'an a des beautés incomparables. Ni le Tyrol n'a de montagnes plus rudes, ni la Suisse de gorges plus profondes. La population y est peu nombreuse : l'énergie de son cœur, la finesse de son esprit, lui impriment un noble caractère. On revient du Devoluy ravi de la grandeur de la nature, fier des hommes qu'on y a rencontrés.

Nous avons parcouru le Devoluy il y a dix ans. Quand nous le revîmes l'été dernier, ses voies intérieures de communication s'étaient améliorées, celles qui le mettent en relation avec le reste du monde étaient encore pénibles, difficiles et par endroits impraticables. La région est située dans le département des Hautes-Alpes. Ses montagnes la séparent à la fois du département où elle est enclavée, de l'Isère et de la Drôme. Les habitants du pays prétendent qu'il y a sur un de leurs plus hauts sommets un bloc de rocher qui appartient à la fois aux trois départements. Quoi qu'il en soit de la propriété, l'homme qui, assis sur ce rocher, regarde autour de lui, voit les vallées les plus grandioses, et la plus magnifique ceinture de montagnes des Alpes françaises. Au nord la vallée du Trièves, au sud-ouest la Croix-Haute et ses forêts de sapins, au nord-est le Devoluy.

Le rôle historique du Devoluy est court : primitivement il dut être ce qu'il est encore, un lieu préféré de pâturages pour les ber-

gers du midi de la France. Ils trouvent là, pendant les mois où la chaleur dessèche l'herbe dans les plaines de la Crau et de la Camargue, une prairie abondante et grasse, un air frais et pur. Mais le lieu est si retiré et si élevé, l'enceinte de pics, qui le domine et le protège, le place si loin des convoitises des hommes, que la plupart des vaincus de la région des Alpes y ont cherché un abri dans leur défaite. Les Romains y acculèrent les indigènes ; les Sarrasins y acculèrent les Romains ; les populations du Dauphiné, aidées dans leur vengeance par les peuples circonvoisins, y acculèrent à leur tour les descendants des Mores. Le Devoluy a gardé, entre toutes, les traces du séjour des Sarrasins.

Lorsqu'à dos d'âne nous parcourions le chemin qui relie Montmaur et la Cluze, premier village du Devoluy du côté du Midi, une sorte de savant nous montra dans les mots, dans les usages et voulait même nous montrer dans les traits de la physionomie des habitants, le souvenir, sinon l'empreinte, de la race moresque. De toutes les preuves qu'il nous donna, je n'ai guère retenu que la suivante : les habitants du Devoluy sont les descendants des Sarrasins, parce qu'un grand nombre de familles portent encore le nom de Sarrasin. La preuve est faible. Pourtant si on la rapproche de quelque chose de beau et de fort que les hommes ont dans leur stature, et qui en dehors de toute science ethnographique fait involontairement songer aux Arabes des côtes algériennes, on se laisse persuader qu'il est possible que des Mores soient venus sur cette haute terre fonder un foyer et perpétuer leur race.

Ce sera longtemps encore, je le crains, une des causes de l'impopularité dont les Alpes françaises sont l'objet parmi les touristes, que l'absence d'auberges propres, commodes, garnies de bons lits et pourvues de nourritures fortifiantes. Cependant on ne doit pas trop se plaindre des abris que l'on rencontre dans le pays le plus écarté de la France. Quand nous arrivâmes à la Cluze, notre estomac était effrayé de la stérilité du lieu ; l'auberge démentit nos sinistres prévisions de la manière la plus agréable. Quelques hôtes du pays que nous rassemblâmes à la hâte complétèrent par leur franche et spirituelle bonhomie l'agrément de la surprise.

La Cluze, suivant l'étymologie, est un village comme enfermé. Il regarde devant lui le torrent impétueux que forment à ses pieds deux autres torrents venus, l'un, des profondes vallées qui s'ouvrent à sa droite, l'autre, du col élevé du Festre qui sépare la Cluze du

village d'Agnères. Derrière lui, le dominant et le menaçant, s'élèvent les premiers rochers qui vont perdre leurs noms dans la chaîne de l'Obiocu le long du Drac. Les maisons sont ramassées comme pressées par le froid, au-dessous de l'église; elles sont habitées de braves gens qui supportent sans murmures, avec une énergie digne d'une meilleure récompense, le poids que leur imposent la pauvreté de leur sol et la rudesse de leur condition. C'est dans les pays pauvres qu'on peut admirer ce qu'il y a de courage dans le cœur humain et ce qu'il y a d'invincible dans l'attachement au pays natal. Les vieux soldats qui ont entrevu les facilités que le commerce des villes offre aux bras vaillants reviennent généralement, en dépit des tentations, dans la pauvreté de leur village. J'en ai interrogé quelques-uns : ils parlent de Paris, de Lyon, de Marseille, comme de lieux qu'ils auraient vus dans un songe; toutes les splendeurs de nos grandes cités n'ont pu dissiper ce je ne sais quoi qui les attire à l'ombre du modeste clocher de leur église.

La Cluze, comme les trois autres villages du Devoluy, est formée de hameaux : le centre même qui donne son nom à la commune pourrait passer pour un hameau. Les habitants ont disséminé leurs habitations le plus près possible des penchants où ils ramassent leurs récoltes. La distance des plus éloignés de la Cluze proprement dite est de trois heures. Je me suis souvent demandé quel lien capable d'entretenir des idées communes unirait les habitants d'un même village, si le lien religieux venait à être dissous; plus de dimanches, plus de fêtes, plus de ces idées chrétiennes qui à la mort ou à la naissance rassemblent les habitants dans le cimetière de la paroisse pour les entretenir d'une immortalité où la séparation et les douleurs n'existent plus. Si une telle dissolution était proclamée, on mènerait les habitants à la barbarie, à l'état sauvage, à l'isolement du cœur et des intérêts où se complaisent les races farouches qui n'ont de Dieu qu'une tradition vague et grossière.

Le hasard a mis entre nos mains, dans ce voyage, un document historique d'une importance capitale. On a souvent écrit l'histoire des grandes villes comme si les grandes villes seules offraient un attrait à l'attention des curieux. Les renseignements que ce document daté de 1789 fournit sur la manière d'être de ces villages perdus, sur leur condition d'existence, leur développement, leur richesse, ne retiennent pas moins l'attention. L'histoire des villages, c'est l'histoire de l'ancienne France. Au dire d'Arthur Young, les

villes ne contenaient guère à la fin du dix-huitième siècle que le quart des habitants du territoire. La vie des villageois, c'est donc la vie de nos ancêtres, vie sans éclat, sans magnificence, sans rien de ces traits qui exigent, pour les marquer, la haute inspiration de la muse de l'histoire, mais dont le caractère humble ne supprime ni l'intérêt, ni l'importance dans les mouvements généraux du progrès ou de la décadence des peuples.

Le village de la Cluze comptait, en 1789, 300 habitants, cinquante de plus environ qu'il n'en avait il y a moins de cinq ans. D'où est venue cette diminution? L'émigration volontaire en est une des causes, l'appauvrissement continu des montagnes a aussi exercé son influence sur le chiffre de la population. C'était l'usage, à cette époque, d'aller passer l'hiver dans une région voisine. « Si ce n'était que la plupart des habitants sortent de l'endroit régulièrement à la Toussaint pour aller gagner leur vie par le travail de leurs mains dans la Provence, le Lyonnais et autres provinces voisines pendant l'hiver, les récoltes en blé et avoine ne suffisent jamais pour leur nourriture, quoique fort mince; ne se nourrissant jamais que de pain de seigle, avoine ou pommes de terre avec un peu de potage que le peu de légumes fournit. » Le même mouvement d'émigration périodique subsiste encore aujourd'hui. Ces influences réunies, dont la puissance s'élève à mesure que les vieilles traditions s'affaiblissent, ont déterminé la baisse même du chiffre de la population. L'énergie et la force des familles n'a pas été atteinte.

L'aspect général du sol n'a pas changé depuis un siècle : il faudrait changer les vallées, supprimer les torrents, arrêter les avalanches de neige. Pourtant les parties arides sont devenues plus arides; les rochers qu'autrefois des touffes d'arbustes ou quelques mottes de terre entouraient se sont brisés en emportant dans leur chute les dernières traces de végétation. Pour le reste, il en est aujourd'hui à peu près comme à la date où les consuls de la communauté écrivaient : « Dans le terrain de la Cluze, il ne s'y aperçoit que du seigle, de l'avoine, et quelque peu de légumes; point de froment, aucun arbre fruitier quelconque, attendu la rigueur des jours et la durée des neiges depuis le mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril. » Quelques propriétaires économes ont cependant réussi à apporter dans le village et les hameaux une amélioration inconnue en 1789; ils ont remplacé le chaume de leurs toits par de solides tuiles.

Telles étaient à la fin du dernier siècle et telles sont aujourd'hui les conditions du sol et des personnes. Quelque rudes qu'elles paraissent, elles ne troublent pas la vie, elles n'écrasent pas les forces des habitants, elles n'inquiètent pas leur bonne volonté ; pourvu que la Providence n'appauvrisse pas encore la pauvreté déjà si grande de leurs ressources, ils sont contents, joyeux de leur sort et fiers de leur pays.

Les différences qui n'existent pas dans la condition des personnes existent dans l'existence communale du village. Nous ne voulons pas, en signalant ici les traits essentiels de ces différences, faire œuvre de critique, nous n'écrivons qu'une page d'histoire.

La Cluze avait, à la fin du siècle dernier, le roi pour maître dans les choses nationales ; dans les affaires communales elle jouissait d'une pleine autorité. Le pouvoir municipal était constitué par un châtelain, un maire ou syndic et un greffier. Le châtelain y représentait le haut pouvoir du monarque, contrôlant les assemblées communales, exerçant la justice dans les cas de mince importance qui étaient réservés à son autorité. Le maire, revêtu par le suffrage de ses concitoyens du mandat de gérer et de surveiller les affaires municipales, l'exerçait dans la plénitude de sa responsabilité, n'obéissant qu'à son initiative, n'agissant que d'après son sentiment. Le gouvernement central intervenait pour l'exécution des lois générales et la perception des impôts royaux.

Ce devait être assurément un spectacle digne d'attention que ces assemblées populaires où se réunissaient tous les pères de famille pour discuter sur les indications du syndic, les intérêts communaux. Quand le temps le permettait, là comme ailleurs, la réunion se tenait en plein air devant l'église, à côté du cimetière. On prenait les résolutions à l'ombre de la croix, devant la tombe des ancêtres; tous ceux qui avaient un intérêt dans la commune participaient à ces délibérations. Le châtelain était là pour témoigner que rien n'était décidé contre la puissance et l'autorité du roi.

De nos jours les communes ont des dépenses dites obligatoires ; elles servent des objets en eux-mêmes respectables. En 1789, ces objets, lorsqu'ils n'exigeaient pas impérieusement une subvention, et que les habitants pouvaient les satisfaire d'une manière qui ne pesât point sur leur condition, étaient laissés de côté. On consacrait les ressources de la commune aux choses absolument indispensables, restreignant les dépenses jusqu'à paraître avare. Rien

n'était obligatoire que le payement des services absolument nécessaires, tels que ceux du curé, de l'instituteur, du garde champêtre, etc. Ce système d'une saine simplicité n'engendrait pas le luxe; les communes n'avaient point comme aujourd'hui de maisons communes ou de maisons d'école d'un riche arrangement. La maison la plus vaste ou la place publique servait de réunion pour les enfants ou le peuple; le clocher ou un coin de l'église gardait l'armoire où le respect de la tradition conservait les archives.

La commune avait cependant en 1789 deux plaies aux flancs, plaies que nul de ceux qui pouvaient y remédier ne se souciait d'adoucir et de guérir : les impôts royaux et les impôts seigneuriaux. Les impôts dits du roi étaient lourds, chaque année leur poids s'aggravait sans qu'aucun danger éclatant, capable d'émouvoir le patriotisme des paysans, n'accompagnât cet accroissement douloureux. La municipalité de la Cluze, comme la plupart des autres communes, ne murmurait pas à voix haute, elle en ressentait un malaise général; mais si le sentiment de soumission qu'elle éprouvait à l'égard des ordres de la royauté comprimait la plainte, tout laissait prévoir que le peuple accueillerait avec une profonde satisfaction une diminution des charges publiques.

Les impôts seigneuriaux au contraire soulevaient à chaque heure le mécontentement des communes. Ceux-là n'étaient protégés par aucun des nobles sentiments qui expliquaient, s'ils ne justifiaient pas le payement des impôts royaux : ils se présentaient souvent devant le contribuable sans raison apparente. Les vraies raisons étaient perdues dans la tradition des temps féodaux. La féodalité disparue, les seigneurs réduits à n'être plus que des percepteurs de sommes que rien ne semblait maintenant légitimer, le peuple subissait l'obligation de payer un homme qui n'offrait pour tout titre que le bénéfice de sa naissance ou d'une tradition incertaine. Pour tout esprit prévoyant, il y avait dans cette condition, obscure pour le moins, une réforme à opérer. Louis XVI l'avait pressentie, lorsqu'il avait débarrassé de tout service féodal les sujets de son domaine personnel. La noblesse le comprit le 4 août 1789.

La situation de la Cluze à la veille de la Révolution ressemblait à celle de la plupart des pays voisins. Dans le Dauphiné principalement, et pour circonscrire le fait dans une limite plus étroite et plus précise, dans la vallée du Buech, dépendance de Gap, l'impôt seigneurial avait des inégalités effrayantes, des obscurités dange-

reuses, et parfois des exigences écrasantes; il venait de services inégaux et quelquefois d'une cupidité sans frein. L'histoire demande qu'en ces points la franchise soit sans réticence. L'admiration qu'on doit à un glorieux passé s'accroît en contemplant les obstacles qui ont été surmontés.

Le document que nous avons entre les mains contient au sujet des impôts seigneuriaux les observations suivantes : « La communauté de la Cluze a l'honneur d'observer que la chartreuse de Durbon perçoit la dîme dans une partie du terroir à la cote douzième, dans une autre partie à la cote sixième, sans qu'elle sache pourquoi cette variété dans la perception de la dîme et sans faire aucun service dans la communauté à raison de ce, et sans avoir jamais payé *aucune* vingt-quatrième aux pauvres, au moins qui soit de la connaissance de la communauté. » Les consuls de la communauté ajoutaient encore à ce trait les diverses inégalités qui se produisaient d'un hameau à l'autre.

La chartreuse de Durbon était à cinq lieues environ de la Cluze; perdue dans une forêt profonde, elle étendait ses possessions, ses bienfaits et son influence sur tout le territoire de Gap. Il est peu de communes qui n'eussent reçu un service de ces riches religieux, il en est peu aussi qui ne payassent, en retour d'une concession de terre, un impôt ou une dîme. Les siècles l'avaient enrichie; maintenant, quoique parfois certaines localités eussent à se plaindre de ses oublis ou de ses procédés, elle enrichissait les Alpes.

Nous avions avec nous de gais compagnons; ces souvenirs ne leur déplaisaient point, mais il était temps de quitter des réflexions un peu sévères, pour revenir aux choses de leur préoccupation ou de leur gaieté habituelle. Je noterai ici un mot qui nous parut spirituel à tous, dans lequel l'on peut, à notre avis, deviner le genre de finesse propre aux habitants des montagnes que nous parcourions.

Nous disions à un paysan qui nous parlait d'une terre à acheter, mais qui reculait devant le prix à payer :

— Cependant cette terre, elle a enrichi les fermiers qui l'ont exploitée jusqu'ici.

Le paysan inclina sa tête comme pour réfléchir, et relevant à peine son regard vers nous :

— C'est vrai, monsieur, mais le fermier n'a pas enrichi la terre.

C'est au milieu des conversations où se mêlaient de ces mots que nous gravîmes la montée qui sépare le village de la Cluze de celui

d'Agnères. Assurément, quand on y songe, on trouve peu à rappeler de ces propos que provoquent un rocher, une cime, une tige d'avoine, une caille ou un cul-blanc. Cependant, quel plaisir on goûte à écouter ces contes de chasse et de voyage où se retrouve encore le mérite de la vivacité et de la clarté que Caton reconnaissait autrefois dans le langage à la nation gauloise. L'une des choses qui frappent le plus vivement l'attention est l'absence absolue de légende populaire. Les uns et les autres disent de petites historiettes, mordantes ou risibles; ce n'est qu'avec peine qu'une curiosité subtile y découvrirait le vestige de contes légendaires, si communs en Bretagne ou dans le Morvan.

Nous arrivâmes au sommet de la montée, nous étions au hameau du Festre. A peu de distance des maisons, deux faibles sources laissent écouler leur filet d'eau, l'une vers le nord, vers le Drac; l'autre vers le midi, vers le Buech. Toutes les eaux s'en vont ainsi par des chemins contraires dans le Rhône qui les conduit à la Méditerranée.

II

La vue qu'on a du Festre sur le Devoluy est grandiose. L'horizon est borné par des dentelures de pics âpres et majestueux, qui semblent s'élever contre le ciel ; leurs pentes d'une teinte grisâtre offrent un spectacle d'incomparable sévérité, jusqu'à ce qu'elles viennent se perdre sur de vastes terrasses faites, du côté de Saint-Etienne, de prairies naturelles, et du côté de Saint-Didier, de champs cultivés. Ce sont les montagnes de Féraud. A droite, sur les rochers d'Aurouze, l'aspect également sévère reçoit je ne sais quelle triste impression des inclinaisons et des ravins de la montagne. A gauche, la chaîne de rochers court vers le Drac en élargissant à chaque pas l'enceinte du Devoluy et va rejoindre à l'extrémité de la commune de Saint-Didier la montagne de Féraud. Tout le paysage est dans le grand triangle de hauts sommets qui frappent notre vue. La petite rivière qui s'échappe de nos pieds parcourt devant nous une vallée verdoyante. C'est sur ses bords, au milieu de vastes prairies légèrement inclinées des deux côtés vers les rives du cours d'eau, que nous apercevons Agnères; après l'église, une forêt de sapins étendue sur un sol horriblement tourmenté arrête un instant le regard et le charme par ses étranges perspectives. Mais que fais-je là

en écrivant ces détails? Explique-t-on la grandeur de ces montagnes? Analyse-t-on la noble mélancolie de ces espaces immenses attristés par la stérilité ou animés par les brins d'herbe? Je n'ai jamais parcouru les hautes montagnes et promené mon regard sur les hauts plateaux déserts sans me sentir ému; je n'ai jamais songé, revenu près des miens, à ces grands spectacles sans éprouver la folie de les montrer de ma plume à mes lecteurs. Il faudrait une magie, une grandeur et une tranquillité de style que l'émotion humaine ne permet pas d'atteindre.

Les villages que nous entrevoyons du Festre ressemblent dans leur constitution politique à celui de la Cluze : au point central l'église, l'école, la mairie et quelques maisons; le nom de ce lieu sert à désigner la commune. Le reste des habitants est disséminé sur les montagnes ou le long de la vallée, dans de nombreux hameaux. Saint-Etienne et Saint-Didier, les deux autres villages du Devoluy, sont encore et gardent la tradition vivante du rôle tout pastoral de la région que nous visitons. Les hameaux furent primitivement des cabanes de bergers; quand le danger ou l'attrait fixèrent les bergers sur ce coin de terre, la cabane se fit chaumière, le premier occupant s'établit à côté du sol qu'il pouvait cultiver, au centre des pâturages où il pouvait aisément conduire ses troupeaux.

Le hameau du Festre, placé à cheval sur le col auquel il donne son nom, est le plus éloigné des hameaux d'Agnères. Il y a peu à visiter, mais il y a des cœurs généreux à connaître et une bonne et simple hospitalité à goûter. Au moment où nous le traversions, pendant les quelques heures qu'il nous fut possible de nous y reposer, nous fûmes les témoins d'un acte de charité vraiment touchant.

La semaine précédente, un chef de famille, suivi bientôt de sa femme, avait laissé orpheline, sans ressources et sans parents, une petite fille de huit ans. La pauvre enfant restait muette devant le malheur qui emportait les seuls appuis qu'elle eût en ce monde. Son ignorance de la vie, l'insensibilité naturelle aux enfants, la protégeaient contre le désespoir où la vue d'un tel désastre eût jeté un esprit prévoyant. Pourtant, qu'allait-elle devenir? qui se chargerait d'elle, de son présent, de son avenir? qui prendrait le souci de son existence matérielle et de son développement moral? Parmi les habitants de la commune, nul n'avait assez de fortune pour que sa richesse le conviât naturellement à prendre à son foyer l'enfant abandonné. Tous avaient également connu le défunt et si des liens

très lointains de parenté unissaient encore quelques personnes à l'orpheline, aucune de ces personnes n'était plus désignée qu'une autre pour l'adoption de la petite fille. Mais fit-on ces calculs? se demanda-t-on seulement si l'un avait plus d'obligation qu'un autre à venir en aide à la pauvre délaissée? Ce fut, pour ainsi dire, le premier qui se rencontra sur le lieu du malheur qui appela l'enfant à lui, l'invita à demeurer dans sa maison, à s'asseoir à sa table, à grandir au milieu des siens. Dieu lui avait ôté ses parents naturels, il lui donnait la compassion de toute une commune. Nous vîmes la petite fille; elle paraissait encore étonnée du changement de lieu auquel elle avait été amenée; elle n'avait pas moins pris sa place dans sa nouvelle famille, et sa nouvelle famille la comptait déjà au nombre de ses membres les plus affectionnés. La simplicité avec laquelle le chef de la maison avait accompli cet acte généreux nous frappa autant que l'indifférence avec laquelle il nous en fit le récit. Il trouvait tout naturel de donner à un enfant abandonné les soins qu'il avait pour ses propres enfants. C'est ainsi qu'on fait la charité dans les Alpes.

Les conditions économiques auxquelles la commune d'Agnères est soumise de nos jours sont les mêmes que celles sous lesquelles elle vivait en 1789. Pourtant le nombre des habitants a un peu augmenté, la pauvreté est moins grande et, conséquence inévitable, l'expatriation périodique qui se produisait en hiver s'est ralentie.

A la fin du dix-huitième siècle, en effet, les documents authentiques attestent que la plupart des hommes quittaient en hiver leur chaumière et s'en allaient en Provence ou dans les pays voisins de la Drôme louer leurs services; ils revenaient aux premiers jours du mois de mai, apportant leurs économies au pays natal, les consacrant souvent à acheter des agneaux qu'ils nourrissaient sur leurs montagnes pendant l'été et revendaient pour la consommation aux premiers jours de l'hiver. C'était là toute leur industrie, industrie qui soutenait leur existence sans les amener jamais à un état d'aisance qui assurât le repos aux vieillards. La commune d'Agnères ne produisait même pas à cette époque d'arbres fruitiers; les terres communes du village se louaient à de faibles prix. Les habitants étaient condamnés à la pauvreté, car à cette condition de leur terre et de leur propriété s'ajoutaient encore les charges locales, lourdes et parfois excessives. Le manuscrit que nous avons entre les mains déclare que les impôts dépassent les forces des habitants, et, disent

les auteurs du document que nous citons, les impôts seigneuriaux sont plus lourds que les impôts royaux.

Agnères, avant 1789, comme de nos jours, n'avait pas de bois à sa portée. Les constructions et les réparations de maisons étaient par cela difficiles. On ne pouvait tirer du bois que de la forêt des chartreux de Durbon; or les chartreux n'en donnaient qu'avec peine et à un prix élevé. Les habitants murmuraient et invoquaient contre les religieux un vague souvenir de privilèges que la communauté aurait eus autrefois dans les forêts de la Chartreuse. Avec quel plaisir ils durent voir la Révolution arracher des mains des moines cette propriété à peu près inutile à la commune! Et pourtant quel état de choses a succédé aux habitudes des religieux de Durbon? Où les moines trouvaient encore, quoique de mauvais gré, quelques pieds d'arbres à céder, les employés de l'Etat ne trouvent plus rien. Les moines avaient donc quelque raison à se montrer difficiles pour la vente du bois de leur forêt? ils prévoyaient les crues torrentielles, les inondations, les dévastations horribles des eaux que la disparition des forêts a fait naître et que la désolation des pentes a rendues inévitables. Que n'y a-t-il eu des religieux au milieu de toutes les grandes forêts! Difficiles partout à céder leur bois, parce qu'intelligents partout ils eussent voulu protéger les plaines, partout ils auraient amassé contre eux les murmures, les plaintes et peut-être la haine des communautés voisines; du moins le pays, le sol eût été sauvé, vingt générations eussent été préservées de désastres sans nom dont chaque pluie torrentielle menace les riverains des fleuves. On peut dire en songeant au mécontentement que provoquait la prétendue avarice des religieux dans la vente du bois, qu'en un très grand nombre de lieux les moines ont été chassés et frappés, victimes de leur dévouement aux intérêts de la propriété agricole. S'ils eussent été les maîtres, aujourd'hui, après le mouvement réformateur, mouvement inévitable — de 1789, les populations des montagnes, les habitants du Devoluy ne seraient pas sur le point de se voir enlever jusqu'aux sources mêmes de leur existence et de leur fortune : les vastes pâturages que les communes louaient l'été aux bergers de Provence.

Agnères est la communauté du Devoluy la plus agréable à habiter; les prés y tiennent une plus large place, quelques pommiers y donnent leurs fruits. Le gibier y est d'une abondance extraordinaire. Si le hasard amène nos lecteurs dans les Alpes, qu'ils visitent ce

coin de terre dans la contrée la plus pittoresque des montagnes, la simplicité et la bienveillance des habitants les raviront autant que leur plaira l'aspect curieux du pays et les mœurs laborieuses des individus.

Nous passâmes à Agnères quelques jours après une aventure électorale dont les habitants garderont longtemps le souvenir. Le village n'a pas de restaurant. A l'époque de la grande foire du 29 août, quelques habitants ou des étrangers ouvrent leurs maisons et installent des tables; le lendemain, les maisons se ferment et les tables disparaissent. En temps ordinaire, l'Alpin va frapper à la porte du curé; son hospitalité est proverbiale; sa bonté sans mesure. Dans la dernière campagne électorale, les candidats adversaires — était-ce par hasard ou par malice? — vinrent le même jour à Agnères. Le candidat officiel avait fait préparer un modeste déjeuner pour son préfet et ses amis. Les invités étaient déjà assis à table, lorsque la servante, effarée, vint annoncer l'arrivée du candidat républicain. Ce candidat s'était fait accompagner par un personnage important du Devoluy. La venue inopinée de tels convives jeta un vif émoi parmi les invités du candidat officiel. Membres pour la plupart du conseil municipal, en relation d'affaires avec le principal personnage, il leur était difficile, quel que fût leur sentiment politique, de le laisser passer sans le saluer. Il y a encore des régions où le bon sens public comprend que les orages de la lutte politique ne brisent pas les liens qui ont été formés en dehors d'elle. Pourtant, l'embarras était extrême : quitter la présence du préfet et du candidat préféré pour aller écouter les observations du candidat radical, n'était-ce pas manquer de courtoisie, de sincérité, de dignité? L'anxiété se peignait sur tous les visages.

— Il n'y a qu'un moyen de tout arranger, dit le candidat officiel; comme il n'y a pas de restaurant à Agnères, invitons ces messieurs à dîner.

L'idée parut originale, et ces braves gens tout à l'heure incertains, désireux maintenant de jouir de l'étrange aspect que présenterait une table composée de convives si divers, répondirent : — C'est cela!

Ils se levèrent de table à la hâte et portèrent l'invitation au candidat radical. Croiriez-vous que lui et son compagnon acceptèrent, que, frappés au moins d'une telle complaisance, ils eurent le tact, après avoir serré la main aux conseillers municipaux et leur avoir dit de voter pour eux, de les laisser revenir à la place d'où ils auraient

pu ne pas sortir? Loin de là : le candidat radical avait préparé un discours, il le prononça. Son compagnon en avait préparé un autre, il le prononça; n'ayant pas l'occasion de dîner, ils se vengèrent en essayant de donner à leurs auditeurs une indigestion de leur parole.

De fait, au moment où je passais, les excellents habitants n'avaient pas encore digéré le *tour* que le candidat radical et son auxiliaire leur avaient joué.

— Et pourtant, me dit le paysan qui me racontait l'histoire, pourtant leurs long discours, c'était si peu de chose.

Le trajet d'Agnères à Saint-Didier est rendu facile par une large route carrossable, que plusieurs cantonniers entretiennent contre les neiges et le dégel. Les prairies côtoient la route; tout à coup le chemin longe des précipices où l'eau du torrent tombe avec fracas; à gauche les terres s'élèvent vers la montagne, exposées au soleil levant elles sont cultivées; à droite, sur les pentes rapides des abîmes, quelques arbres, quelques herbes retiennent le sol. De l'autre côté du torrent un bois de pins, portant un nom maudit *Malmort*, couvre un terrain convulsionné sans plateaux ni terrasses. Nous parcourions cette partie du Devoluy à la nuit tombante. La rapidité de la descente, les coudes brusques du chemin, le sourd et terrible écho des grondements du torrent et je ne sais quoi de fantastique qui venait vers nous de l'ombre noire de la forêt, donnaient à notre voyage une impression d'indéfinissable terreur. Devant nous les grands sommets du Féraud se couvraient de ténèbres comme d'un vêtement lugubre, ses grandes obscurités semblaient nous menacer; aucune voix d'hommes, aucune lampe de chaumière, pas même le bruit lointain des clochettes d'un troupeau, le silence partout, peu à peu partout les ténèbres. Le ciel seul, où vivaient dans un firmament d'une pureté incomparable des étoiles brillantes, était animé. Mais d'où vient donc que dans un pays aussi sûr que le Devoluy la nature, malgré l'entraînement de l'esprit, a peur de l'ombre et de la nuit?

Le centre même du village de Saint-Didier est partagé au fond des ravins sur les deux rives de la Souloise; quelques noyers ombragent les maisons, quelques jardins bien exposés produisent des légumes; une belle église, nouvellement construite, rend témoignage de la sagesse des habitants. Je puis louer l'empressement de leur hospitalité. Comme dans tous les villages du Devoluy, les hommes

et les femmes y ont une instruction plus étendue et plus profonde qu'on ne le voit dans des pays plus riches; joint à cela que la difficulté du travail, l'infécondité du sol et le commerce des bestiaux, auquel les populations sont obligées d'avoir recours, ont développé un esprit de tact et de finesse que je n'ai jamais rencontré dans les ouvriers des grandes villes. Certes les paysans du Devoluy ne savent pas autant de grands mots que les citoyens de Belleville; ils connaissent mieux leurs intérêts; suivant une expression proverbiale de la Provence, ils savent mieux choisir que les ouvriers de Paris, de Lyon, de Marseille, l'étoffe de leurs chemises. « Après tout, me disait un excellent villageois, dans toutes les affaires de la politique il n'y a que ce qui nous touche qui nous intéresse! il n'y a que nos chemises qui nous grattent. »

A Saint-Didier aussi, les hommes valides et sans ressources s'expatrient une partie de l'hiver pour aller dans un climat plus doux gagner quelques économies. L'un des traits qui m'ont le plus frappé est de voir dans ces pèlerins du travail l'indifférence ou le soin avec lequel ils subissent le contact des hommes au milieu desquels ils vont passer une partie de leur vie, sans contracter leurs souillures. Le moment psychologique n'est pas encore venu — il viendra peut-être, hélas! — où les émigrants des montagnes des Alpes rapporteront à leur foyer les vices avec l'argent de leurs travaux. Ils reviennent, le plus souvent, pleins de dédain ou de mépris contre les idées vagues, nuageuses, sans fondement, qui agitent les ouvriers radicaux ou socialistes.

Saint-Didier était avant 1789 l'un des villages les plus chargés d'impôts dans la région des Alpes. Ici encore ce n'était pas le roi qui pesait sur la fortune publique, c'était le seigneur. Ses prétentions étaient excessives : en dehors d'une dîme très onéreuse, chaque famille était tenue de lui offrir une brebis; il possédait en outre un grand nombre de fermes. L'exaspération était telle à la veille de la Révolution, que les habitants firent déclarer aux Etats provinciaux que si le seigneur ne justifiait pas les origines de ses droits, la communauté entière refuserait de payer même la dîme.

J'ai parlé tout à l'heure de l'instruction publique. Aucun village du Devoluy n'avait de fondation spéciale affectée à ce service public d'un intérêt primordial. Les habitants prélevaient les ressources suffisantes sur le budget annuel. Un fait à remarquer, c'est qu'aucune loi royale ou provinciale n'obligeait les contribuables à cette

dépense ; ils la faisaient librement, convaincus de son utilité. Après une longue étude que je puis croire assez complète, il n'y avait pas dans toute la région des Alpes deux communes qui voulussent se soustraire aux dépenses d'une école primaire. Certes, la maison d'école n'avait pas de luxe, elle était choisie comme au hasard à chaque commencement d'année scolaire, le plus souvent un propriétaire offrait ses écuries. Qu'on ne s'en étonne point, c'était là pour les enfants le meilleur abri contre les rigueurs de l'hiver. Et, conséquence frappante, le niveau de l'enseignement, quoique venu dans une demeure aussi humble, n'était pas moins élevé que celui de nos jours. La plupart des hommes savaient lire et écrire, ils connaissaient avec les faits principaux de l'histoire nationale l'histoire également importante de l'action divine sur le peuple juif. Il me paraît cependant qu'il y avait une différence au désavantage du siècle dernier dans ce qui regardait l'instruction des femmes. On donnait beaucoup moins de soin qu'aujourd'hui au perfectionnement intellectuel de leur esprit : on croyait avoir fait pour elles tout ce qui est nécessaire, quand on avait formé leur cœur et discipliné leur âme aux enseignements de la religion, qu'on les avait préparées à être des enfants soumises, des épouses fidèles, des mères dévouées : elles n'étaient pas pour cela éloignées d'une manière systématique de l'enseignement primaire.

Le village de Saint-Didier est placé sur les confins du Devoluy et aux limites extrêmes du département des Hautes-Alpes. La route qui le sépare du département de l'Isère est l'une des plus agréables à parcourir. Les gorges terribles, d'un aspect effrayant ou majestueux où elle court, entre quelques prairies en pente et les eaux verdâtres de la Souloise, présentent à chaque pas les aspects les plus attachants ; il y a quelque chose, dans la grandeur du paysage, des austères beautés des gorges de l'entrée du désert à la grande Chartreuse. Les touristes qui vont à Corp, peuvent de ce village visiter en un jour ce point curieux entre tous parmi les spectacles du Devoluy.

III

Il y a huit kilomètres environ de Saint-Didier à Saint-Etienne, le chef de lieu du canton. La route facile à parcourir traverse le bois de Malmort, côtoie la Souloise et la franchit sur un pont au-dessous duquel les eaux de la rivière coulent à une profondeur de plus de

cent mètres entre des bords si resserrés qu'un homme hardi pourrait sauter de l'un à l'autre. Ce n'est point là la seule curiosité étrange de ce parcours. Vers le milieu et avant d'arriver aux ruines du château qui a donné son nom à la forêt de Malmort, les rochers qui dominent la rive droite du torrent ont une excavation; c'est l'ouverture de grottes souterraines d'une grande étendue : au milieu d'elles une source, que la croyance populaire fait communiquer avec des sources lointaines, présente un phénomène remarquable le jour où le vent d'est souffle avec quelque violence : d'abord un bruit sourd qui va en grandissant se fait entendre au fond des cavernes, puis tout à coup la source s'enfle et pendant quatre ou cinq jours vomit un fleuve d'eau qui double ou triple la quantité des eaux de la Souloise.

Le château de Malmort est assis sur un rocher qui commande une large étendue du Devoluy. Les traditions populaires rapportent que dans un temps éloigné un seigneur cruel y enferma sa femme et l'y fit mourir d'une mauvaise mort. Sans emprunter à cette légende l'origine du nom maudit de ces ruines, le lieu seul inspire un sentiment de terreur. Le rocher sur lequel le château s'élevait domine d'un côté d'horribles précipices que noircissent les pins, de l'autre, à une grande hauteur, la route qui à cet endroit s'avance en détours à travers les rochers; le vent s'engouffre dans l'étroit passage et rend un bruit lugubre, ou, moins violent, soupire une plainte douloureuse. L'ouragan y fait fureur en hiver; mon guide me montra à quelques mètres de la route, adossée contre le rocher, une croix de bois, triste souvenir d'un homme que la tempête avait tué à cet endroit; mon compagnon se signa.

— Vous dites une prière pour le mort? lui demandai-je avec quelque curiosité.

— Oui, et je prie aussi que jamais ni moi ni l'un des miens ne soit ainsi tué par la neige ou le tourbillon.

Je me rappelais à ce moment l'usage où l'on est en Tyrol de placer des croix de bois à tous les points d'une route que l'isolement, les eaux ou l'orage peuvent rendre dangereux. Grâce à cette pieuse prévoyance, le voyageur ne mourra pas sans avoir pu regarder une dernière fois d'un œil suppliant et repentant l'image de Celui auquel le calme et la tempête obéissent. Pourquoi aller en Tyrol? les Alpes ont aussi ce consolant et doux usage. Je ne me rappellerai jamais sans attendrissement — que ceux qui n'ont pas senti

les duretés et les découragements de la fatigue rient de mon attendrissement — d'un conseil que, tout enfant, je reçus de l'un des miens, fils aussi des belles montagnes que je parcours.

— « Je vais te raconter une histoire, me disait-il, que tu ne devras jamais oublier. Il y a de cela bien longtemps, j'allais d'un village à un autre portant un fardeau dont le poids m'écrasait. Je ne pouvais plus avancer, j'étais arrivé devant une croix comme on en plante sur le bord de nos chemins : haletant, épuisé, je m'assis plein de tristesse sur la pierre dans laquelle le bois était enfoncé. Que faire? la nuit approchait, ma volonté ne pouvait plus aucun effort. Tout à coup la pensée me vint de marcher en disant des *Ave Maria*. Je me lève aussitôt, et, crois-le parce que je te le dis, de ce moment j'ai pu continuer ma route et arriver au lieu où j'étais attendu. Mon enfant, quand tu seras en voyage, salue les croix que tu rencontreras : cela te donnera des forces. »

A quelque distance de Malmort, on rencontre à côté de la route quelques hameaux : le Courtil, Giers. J'ai eu la bonne fortune de m'y arrêter et d'y connaître une excellente et digne famille, la famile Tabouret. J'en parlerais plus au long si je n'avais tant éprouvé son bienveillant intérêt, la simplicité et le charme de son hospitalité. Sa timidité pourrait s'effrayer de ma reconnaissance. Le moyen le plus sûr que j'ai de m'acquitter est de faire ressortir les qualités simples et, je l'espère, invincibles des excellentes populations du Devoluy.

Nous arrivâmes enfin au village de Saint-Etienne ; l'agglomération des maisons sur ce point central de la commune n'est guère plus forte que dans les autres communes du canton. La constitution administrative et géographique est de même composée de hameaux éloignés qui se sont bâtis dans le lieu le moins stérile de ce sol tourmenté. Toute la curiosité se porte vers le caractère grandiose des montagnes au pied desquelles Saint-Etienne est construit, et dans l'originalité pleine de mélancolie, sinon de tristesse, des champs couverts de pierres qui descendent sur les pentes.

J'ai hâte de signaler un fait extraordinaire et que je puis sans exagération nommer admirable. Il m'a été raconté par le greffier de la justice de paix, homme de bon sens et non sans instruction. Il y a quelques années, le parquet de Gap ordonna qu'une vérification fût faite dans les archives de la justice de paix pour voir si tout était en ordre. Le greffier se rendit compte jusqu'à vingt années en arrière.

Les rôles de deux années pourtant lui manquèrent, il reprit ses perquisitions en sens inverse : il ne les découvrit pas, il fouilla les coins et recoins, il alla chez le juge, il ne découvrait rien. Son état d'inquiétude serait difficile à décrire; on avait donc volé ces papiers précieux? Le greffier retourne chez son juge; celui-ci n'avait fait aucune recherche nouvelle; mais contrarié à son tour d'une disparition de documents dont on pourrait faire remonter la responsabilité jusqu'à lui, il se souvient qu'il a un *agenda* sur lequel jour par jour il a noté les affaires de la justice de paix : il trouverait là sans nul doute au moins une indication : il trouva mieux; les rôles de ces deux années étaient absents parce que durant ces deux années il n'y avait pas eu d'affaires. Quel est en France l'autre pays où l'on puisse citer un témoignage aussi péremptoire d'une condition d'intelligence et de cœur aussi heureuse? Le département des Hautes-Alpes a eu le privilège de n'avoir pas quelquefois de session d'assises faute de criminels; je ne connais point pour ma part de contrée qui ait eu l'honneur que je viens de signaler en Devoluy.

Le village de Saint-Etienne en Devoluy, et, je puis le dire, le Devoluy tout entier, sont mêlés depuis plus de trente ans à la vie d'un homme que j'ai grand plaisir à nommer ici, le curé de Saint-Etienne, M. Jaussaud. On ne rencontre pas ailleurs une figure patriarcale plus douce et plus paternelle, on ne sent pas une main aussi chaleureuse et aussi fidèle, on n'admire pas un cœur plus dévoué à son pays et plus affectionné à ses amis. M. le curé Jaussaud connaît et aime les habitants de son canton comme un père connaît et aime ses fils : il a pris part à toutes leurs joies, il a ressenti toutes leurs tristesses; les mêmes sentiments de fierté et de patriotisme ont fait battre leur âme : le curé de Saint-Etienne s'est donné tout entier à ses chers Devoluards.

Nous arrivâmes chez lui accompagnés de quelques personnes qui avaient bien voulu nous y accompagner. Quand M. Jaussaud se fut rappelé à notre nom ce que nous avions essayé de faire pour l'honneur de notre département qui est aussi le sien, je ne saurais assez dire de quels témoignages d'amitié il nous combla. Sa bienveillance prit l'accent de l'enthousiasme, sa bonté revêtit toutes les formes, sa maison, sa table, tout ce qu'il possédait fut à nous. Cette paternelle et chaude hospitalité de la part d'un homme qui a vieilli dans ce dévouement restera l'un des honneurs de ma vie.

Si j'avais à raconter toutes les améliorations accomplies en De-

voluy depuis trente ans, j'aurais à citer le nom du curé de Saint-Etienne à l'occasion de chaque progrès. Quand il n'a pu provoquer un changement utile, il a eu le bonheur de soutenir le projet et de le poursuivre jusqu'à son entière exécution ; mais je ne veux parler, dans cette relation déjà trop longue, que de deux choses capitales. La première est la construction d'un hospice cantonal, la seconde celle de l'église de Saint-Etienne, ou comme on le dit là-bas, de « la cathédrale » du Devoluy.

La cathédrale du Devoluy, c'est l'espoir, c'est le rêve de M. Jaussaud ; il l'a communiqué à ses paroissiens. L'église actuelle du chef-lieu de canton, sans être dans un état délabré, n'est pas digne de la foi de populations si chrétiennes. Je n'ai pu la voir sans m'associer aux espérances des Devoluards, et je n'ai pu éprouver ce sentiment sans désirer comme eux un temple dont les murs attestent l'énergie de leur croyance, et un clocher dont la flèche élevée en montre au loin la grandeur. Quelle fête que celle où l'on entendra d'une montagne à l'autre le son des cloches qui annoncent la consécration de la « cathédrale » ! Je regrette de ne pouvoir hâter par mes vœux l'explosion de tant de joies, de joies si pures et si honorables.

Saint-Etienne, le Devoluy, s'ils n'ont pas encore une belle église, sont dotés d'une institution qui dans l'ère chrétienne est née presque toujours de l'ombre même de la maison de Dieu, ils ont un hospice. Construit, il y a peu d'années, par la touchante générosité d'un homme éminent des Alpes, M. E. Boutoux, et par le concours du département, il a déjà rendu au pays de précieux services. Les vieillards à qui la Providence a refusé pour leur vieillesse l'appui de leurs enfants, les pauvres que l'impuissance ou la faiblesse voue à la misère, y trouvent une ressource dans leur épuisement, un remède dans leur maladie. L'hospice pourrait paraître petit : il y avait cinq ou six lits, il est suffisant. On a conservé dans les montagnes la coutume pleine de respect de soigner à la maison paternelle les membres malades de la famille. L'hospice n'est qu'un refuge auquel on a recours dans le cas où quelque nécessité l'impose. Le jour où nous visitions les salles de l'hospice de Saint-Etienne, une pauvre jeune fille percluse de rhumatismes douloureux, après avoir retenu longtemps dans sa maison ses parents auprès d'elle et les avoir empêchés durant ce long temps de gagner leur vie, avait elle-même demandé à être reçue à l'hôpital. Une sœur la soignait. Qu'elle était reconnaissante de la tendresse qui la veillait et la protégeait ! Je n'ai ren-

contré personne en Devoluy qui ne parlât d'un ton ému de cette précieuse institution, autant utile aux riches par les médicaments qu'elle leur vend, que nécessaire aux malheureux par l'abri qu'elle leur assure.

Je m'arrête là, je ne veux point parler de la condition de Saint-Etienne avant 1789. Sa situation était bien différente; ses bois, il est vrai, suivant l'expression de l'enquête, étaient déjà « éteints », il puisait ses ressources dans l'élevage des troupeaux, mais les impôts seigneuriaux étaient très lourds, et la pauvreté plus misérable. Tout s'est transformé ou se transforme : la vive sollicitude du curé de Saint-Etienne, l'intérêt croissant de l'administration, et, je dois le dire, la protection si bienveillante, si attentive d'un préfet que le département des Hautes-Alpes regrettera longtemps, M. le vicomte de l'Hermite, ont beaucoup amélioré le Devoluy et facilité les progrès de l'aisance générale (1). Visitez ce pays, touristes, qui cherchez de beaux et sévères spectacles; économistes, qui aimez à découvrir les causes du bonheur des champs, allez en Devoluy. La simplicité, l'esprit et la dignité des habitants toucheront autant votre âme, que les montagnes surprendront et enchanteront votre regard. Il n'y a pas de voyage plus doux et plus utile que celui d'un homme sincère et curieux, à travers un pays grandiose, dans des villages habités par des familles laborieuses et chrétiennes.

Xavier Roux.

(1) Nous sommes heureux ici de rendre un hommage de reconnaissance à M. le vicomte de l'Hermite. Cet ancien préfet des Hautes-Alpes a fait en peu d'années, au point de vue de la prospérité locale et de la défense nationale, des œuvres impérissables qui ont laissé dans le département un sentiment de vraie et profonde gratitude. Si les habitants de nos montagnes lui doivent des routes plus sûres, des constructions publiques plus commodes et plus saines, la France lui doit le chemin stratégique du Galibier. Le ministre l'en a déjà félicité. Le jury de l'Exposition de 1878 a décerné en outre à M. de l'Hermite une médaille d'argent pour une carte des Hautes-Alpes qui achève et complète d'une manière remarquable la carte de l'Etat-major.

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XXXIII

Tout à coup, je me ressouvins que le billet faux allait être de nouveau présenté. Je demandai à Julie si son mari s'était occupé de se procurer la somme nécessaire au payement.

— Il l'a trouvée; mais Félix est d'avis de ne point payer avant d'avoir obtenu de plus amples renseignements. S'il allait y avoir d'autres billets semblables!

— Je les payerais également, dis-je avec un peu de vivacité, ou il faudra que cela me soit impossible. M. Laumay a entendu la dernière parole de mon père! Il ne voulait pas que son nom parût dans cette affaire déshonorante. Je ne le voudrais pas, moi, non plus. Il faut écrire à André...

Un spasme m'empêcha de poursuivre, ce nom était devenu pour moi l'emblème de tant de douleurs...

Une heure plus tard, le clerc se représentait à la maison. J'avais exprimé ma volonté formelle de le voir. Suzanne, en conséquence, vint m'avertir, M. Laumay me prit à part :

— Réfléchissez encore, me dit-il. Vous pouvez sans crainte ne pas payer. La fausseté de ce billet est trop évidente.

— Et réfléchissez-vous aussi au scandale qui résulterait de ce refus? Non, non, je veux payer.

— Mais ce billet ne doit pas être unique.

— Nous allons probablement savoir ce que je puis redouter. Dieu veuille que mes ressources soient suffisantes!

Le clerc avait perdu un peu de son arrogance, il me remit le billet sans dire un mot.

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15, 31 mars, 15, 30 avril, 15 et 31 mai 1879.

— Et quand arrive l'échéance des autres, le savez-vous? lui demanda brusquement M. Laumay.

Surpris ainsi à l'improviste, il ne sut pas mentir.

— On ne m'a pas mis, dit-il, au courant de toute l'affaire. Je sais seulement que les cinq autres billets suivent de très près celui-ci.

— Les cinq autres! s'écria M. Laumay.

— Vous ne saviez donc rien? dit le clerc, fâché de s'être laissé surprendre. On m'avait bien recommandé le secret.

— Dans quel but?

— Est-ce que je peux savoir? répliqua-t-il brusquement. Enfin, oui ou non, payez-vous?

— Mlle Martine, commença M. Laumay...

Je ne le laissai pas poursuivre :

— Payez! dis-je, cette affaire me regarde seule à présent. Je m'entendrai avec M. Charié pour les autres sommes.

Le nom de son patron parut causer une certaine appréhension au clerc. Il dit s'être trompé et affirma qu'il se mettait tout à ma disposition. Je ne l'écoutais même pas. Je regardais le billet en me demandant comment, de faute en faute, André avait pu tomber si bas. Puis la pensée de Rose me revint. Que ferait-elle et qu'allaient devenir ses enfants? Aussitôt je résolus de me rendre à Paris. Une première fois ce voyage avait été inutile; mais à cette heure j'aurais le droit de parler haut, d'imposer ma volonté. Rose reviendrait avec moi à Iffendic.

Je fis part de ces pensées à M. Laumay, il se contenta de me répondre que nous parlerions de ces choses bientôt.

Les funérailles de mon père eurent lieu le surlendemain. Comment mon cœur ne se brisa-t-il point lorsque cette tombe nouvelle s'ouvrit près de celle de ma mère? Comment de pareils chocs peuvent ils être supportés? Comment surtout, moi qui n'avais à espérer aucune des consolations que la vie offre au plus grand nombre, comment ai-je trouvé du courage pour résister à la douleur?

Ah! si j'avais douté que la main de Celui qui nous frappe sait mesurer le coup et mêler à l'amertume profonde la vertu cachée fortifiant à la fois l'âme et le cœur, si j'avais douté, mon incrédulité eût été vaincue. Je gardais le calme dans mon affliction sans bornes : une pensée du ciel me disait que je pourais encore être utile à quelques-uns.

Je revins dans notre maison. Qu'elle était grande et vide! Je

m'assis dans la chambre de mon père sans rien voir, sans rien entendre de ce qui se passait autour de moi. Moment cruel de se retrouver pour la première fois dans le lieu qu'un être chéri animait de sa présence et qu'il a quitté pour toujours!

Je ne m'abandonnai pourtant pas à cet anéantissement. Pensant à Rose, je m'affermis dans ma résolution d'aller à Paris. Je pouvais partir dès le lendemain. Suzanne veillerait à tout; Julie, d'ailleurs, l'aiderait de ses conseils.

Cela bien arrêté, je fis prier M. Laumay de venir me parler. Dès les premiers mots, il m'interrompit.

— J'aurais voulu vous cacher plus longtemps la vérité, dit-il; mais, puisque cela est impossible, je dois vous l'apprendre : votre voyage est inutile.

— Pourquoi? demandai-je en voyant qu'il hésitait.

— Parce que vous ne trouveriez pas Mme Portal à Paris.

— Où donc est-elle alors?

— On l'ignore.

— Cela n'est pas possible! m'écriai-je affolée. Qui vous a dit cette fausseté? Je vous en prie, expliquez-moi tout.

— Lisez, répliqua simplement M. Laumay en me tendant un journal.

Chaque ligne de ce que je lisais brûlait mes yeux comme aurait pu le faire une flamme ardente ; mais j'allai jusqu'au bout. Voici ce que j'appris :

« Un désastre financier est encore signalé. La maison de banque X et Cie a, dit-on, suspendu ses payements. Depuis longtemps, il est vrai, on savait à quoi s'en tenir sur les opérations traitées par le gérant de cette banque. Le fameux boursier V. avait la haute main dans les affaires. Il a dirigé les choses de façon à laisser retomber toute la responsabilité sur X. C'est celui-ci qui subit un passif dont le chiffre atteint au moins trois millions. Quant à l'actif, il est nul. Ceux qui ont placé de l'argent dans cette maison perdront tout. A demain des détails plus circonstanciés. »

Puis, à la page suivante, je lus encore :

« Au moment où nous allions mettre sous presse, les détails que nous avions annoncés plus haut nous sont arrivés tellement précis que nous n'hésitons pas à les livrer à la publicité.

« C'est la maison André Portal qui vient d'être déclarée en faillite. Les faits découverts sont de nature à provoquer une mise en accusation grave. Il y a des faux. De plus, beaucoup de l'argent placé là,

en dernier lieu, par des clients trop confiants, n'a été obtenu qu'au moyen de manœuvres qualifiées par la loi.

« Rien donc ne rend André Portal intéressant. On a appris, du reste, qu'à Rennes, où il avait d'abord été établi, il avait fait de nombreuse dupes. L'ambition l'a perdu. Il a voulu arriver vite à la fortune et, sans scrupule, il a employé tous les moyens : afin de masquer sa situation vraie, il affichait un grand luxe. Son appartement était somptueux et il avait de nombreux domestiques.

« Sa femme, loin de l'arrêter dans ces folies, a, elle aussi, une grande part de responsabilité. Elle n'a point su remplir les devoirs qu'une nombreuse famille lui imposait. On se souvient de la belle Mme Portal et des commentaires méchants, peut-être, mais justifiés par les apparences, qu'ont fait naître les assiduités qu'elle souffrait du fameux Verrheim. On ne voyait qu'eux aux bals, aux théâtres, aux courses, partout où les yeux d'Argus du public pouvaient constater leur bonne intelligence. On va jusqu'à dire que la faillite n'aurait pas eu lieu si Mme Portal avait consenti à éloigner de chez elle une personne qui portait ombrage à son chevalier ordinaire.

« Quoi qu'il en soit, au fond, de tous ces racontages, la vérité est que Mme Portal n'a pas su faire respecter sa réputation, et que le mari n'a pas su davantage mettre sa femme à l'abri de tous ces mauvais bruits. Le résultat était facile à prévoir.

« A l'heure actuelle, M. et Mme Portal ont quitté précipitamment Paris; on ignore où il se sont réfugiés. Certains indices, toutefois, tendent à faire croire qu'ils sont passés en Angleterre. Leur appartement de la rue de la Pépinière est sous scellés, ainsi que les bureaux de M. Portal. On s'attend à de curieuse découvertes. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. »

Voilà donc où en était arrivé André. L'honneur même de sa femme, que mon cœur me disait être calomniée, l'honneur de Rose était compromis! Quel écroulement! Est-ce donc ainsi que devaient finir ses rêves ambitieux?

Toutes mes craintes étaient dépassées. Je savais depuis longtemps que la modeste fortune d'André n'existait plus; mais j'espérais que son honneur, cette dernière croyance de ceux qui n'en ont plus d'autres, serait sauvé. Et voilà que tout était perdu... tout!...

XXXIV

Que pouvais-je dans ce désastre? Rose, ingrate jusqu'à la fin, n'avait pas eu confiance en moi. Elle était partie accompagnant son mari. C'était peut-être son devoir strict, mais aurait-elle dû condamner ses enfants à la triste vie qui l'attendait à l'étranger?

Ceci me fut plus difficile encore à supporter que la perte de mon père. L'amitié de Julie se trouva mise à une dure épreuve, pendant les premières semaines qui suivirent cette révélation. Je ne me sentais plus aucun courage, j'étais devenue comme insensée, il semblait que j'eusse perdu jusqu'à la notion des choses les plus simples.

Pendant cet état violent, M. Laumay ne perdait pas de vue mes intérêts et s'y dévouait complètement sans m'en parler. Je n'aurais pu le comprendre.

Il fit un second voyage à Paris. A force de démarches et avec un peu d'argent habilement distribué, il parvint à savoir que le faux billet présenté à mon père, ainsi que cinq autres semblables, avaient été souscrits par André à ce Samuel qui, autrefois, était venu jusqu'à Iffendic chercher des renseignements. Samuel n'avait donné sur ces billets qu'une somme insignifiante, et s'était gardé de les mettre lui-même en circulation.

M. Laumay réussit à saisir le fil principal de cette intrigue, puis, fort de sa découverte, il alla trouver Samuel, lui prouva qu'il pouvait appeler l'attention de la justice sur sa conduite, et parvint à transiger pour la somme même que l'usurier avait prêtée : une quinzaine de mille francs. Avec le montant du premier billet de dix mille francs, c'était encore un beau bénéfice qu'il faisait et une grande perte pour moi; mais le vœu de mon père était accompli.

Encouragé, mon ami essaya de connaître l'exacte situation des affaires d'André ; mais, là, ses efforts échouèrent, les renseignements ne s'accordaient que sur une chose : le chiffre des dettes annoncé par le journal que j'avais lu.

M. Laumay ne fut pas plus heureux dans les démarches qu'il tenta pour connaître le lieu de refuge de Rose et d'André. Leur fuite avait été soudaine et calculée avec tant de soin qu'ils avaient pu quitter Paris, eux, leurs quatre enfants et une jeune domestique, en gardant un secret absolu.

Ne pouvant rien de plus, M. Laumay revint à Iffendic, où il s'occupa de régler la succession de mon père. L'absence de Rose et l'impossibilité où nous étions d'obtenir son adhésion menaçaient de prolonger ce règlement; mais un testament de mon père, que j'ignorais, facilita tout.

Sans un mot de reproche, mon père disait qu'ayant doté largement sa plus jeune fille et lui ayant fait, à diverses reprises, de grandes libéralités, il se croyait autorisé par sa conscience à ne laisser à Rose que la quotité prescrite par la loi, et il me léguait le surplus.

Je ne me mépris pas un seul instant sur le sentiment qui avait dicté ces résolutions à mon père. Il avait jugé bien gardés, s'il me les confiait, les intérêts de Rose et de ses enfants : ce n'était qu'un dépôt dont la garde m'était remise.

Lorsque tout fut terminé, il se trouva que la succession montait à une somme totale de soixante mille francs; avec ce qui me restait de la petite fortune dont j'avais hérité de ma tante, je pus, lorsque le rachat des faux billets et les autres dépenses furent soldés, y ajouter une quinzaine de mille francs. C'était donc un peu plus de trois mille francs de rente que je possédais. Pour la vie simple que je menais, avec mes goûts modestes, c'était plus que de l'aisance.

Je ne voulus pas apporter de perturbation dans le commerce de M. Laumay, en retirant immédiatement l'argent qui me revenait de l'association consentie par mon père. Je pris des arrangements aussi avantageux pour mes amis que je le pus, sans autre restriction que celle pouvant résulter de la situation précaire de ma sœur.

Il me restait un seul désir, je ne m'occupais plus que d'une chose : connaître la retraite de Rose. J'écrivis à Paris, je fis également écrire M. Laumay. Aucun résultat satisfaisant ne me parvint. Je lisais un grand nombre de journaux, espérant y trouver quelques indices ; rien, toujours rien. Pendant ce temps, la faillite d'André avait été déclarée frauduleuse et une condamnation à cinq ans de prison prononcée contre lui.

A peine cet arrêt terrible me toucha-t-il.

Une seule pensée comblait mon cerveau et mon cœur : avoir des nouvelles de Rose et de ses enfants. Tout m'importunait, hors ce sujet. En s'écoulant, le temps loin de calmer mon anxiété l'aggravait. Deux années devaient se passer dans cette incertitude.

Julie et son mari essayaient en vain de me distraire de cette idée fixe. Je les fuyais quand ils insistaient dans leurs consolations amicales.

Je n'espérais plus rien. J'avais épuisé tous les moyens d'investigation. Ainsi que je viens de le dire, deux longues années avaient passé depuis la mort de mon père et la fuite de Rose lorsque, soudainement, le mystère me fut dévoilé.

XXXV

Ah ! qu'elle me parut claire et gaie cette matinée de juin, où une lettre portant le timbre de Gênes me fut remise ! L'écriture, quoique tremblée et peu formée, me rappela sur-le-champ l'écriture de Rose.

L'enveloppe vite déchirée, la signature de ma sœur frappa mes yeux. Rose était retrouvée! Je relus deux fois cette lettre sans la comprendre, une seule chose saisissait mon esprit : j'allais revoir Rose, j'irais à elle si elle ne venait pas à moi ; cela seul suffisait pour m'inonder de joie.

La lettre de ma sœur (que j'ai conservée) était pourtant bien triste.

« Ma chère Martine, disait-elle, je t'ai déjà fait bien souffrir, je vais te faire souffrir encore ; mais toi seule au monde peux avoir pitié de moi ! Tu oublieras toutes mes fautes, mon ingratitude pour me tendre la main, je le sais !...

« Viens donc vite à mon secours ; je suis à Gênes. J'espérais rentrer en France, Dieu en a décidé autrement. Je suis très gravement malade et je me trouve seule avec mes enfants, qui manquent de tout... Seule, car André m'a abandonnée !... Combien de jours encore consentira-t-on à me garder dans l'hôtel où j'habite? Bien peu, je le crains.

« Martine, ma sœur, j'ai peur de mourir avant de t'avoir confié mes enfants. »

Que disait donc Rose? Mourir? Non, non, je serais là, je ramènerais la pauvre exilée dans le pays qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Elle était malade, mais l'air natal la fortifierait, la guérirait. Ses enfants ! J'allais donc pouvoir les embrasser ; ils deviendraient mes enfants ; Rose me le disait expressément : « Je veux te les confier ! » Ces mots effaçaient tout, me récompensaient de bien des larmes.

Je courus chez Julie. Elle n'essaya point de me détourner de ma résolution d'aller à Gênes; mais calme et douce :

— Partons! me dit-elle. Dès demain, si vous le voulez.

— Partons? répétai-je un peu surprise; que voulez-vous dire?

— Trouvez-vous quelque inconvénient à ce que je vous accompagne?

— Mais, ma bonne Julie, ce voyage sera long, fatigant. Votre mari...

— Félix! Il ne saurait vous laisser partir seule et cependant, en ce moment, il lui est impossible de s'absenter. Suzanne aura soin de ma maison.

Je me jetai au cou de mon amie. Cette simplicité dans l'abnégation me transportait de reconnaissance.

— Quoi! Martine, me dit-elle avec un air de tendre reproche, vous avez douté de moi?

Je m'empressai de l'assurer du contraire, avouant que je n'avais même pas songé à la prier de me suivre, ce dont elle me gronda doucement.

Je restai à dîner chez Julie. Je voulais attendre le retour de son mari, afin de convenir avec lui des dispositions à prendre avant mon départ. Je craignais quelque objection à mes projets. Il n'en fut rien. M. Laumay savait trop avec quelle ardeur j'avais désiré de retrouver Rose, pour qu'il pût me conseiller de retarder le moment de la voir. Mais, ainsi que me l'avait dit Julie, il eût été malheureux si j'avais dû entreprendre seule ce long voyage.

Nous décidâmes que M. Laumay tiendrait à ma disposition, au fur et à mesure des demandes d'argent que je pourrais lui faire, une assez forte somme, en outre de celle que j'emporterais avec moi, car nous pensions tous trois que la situation financière de ma sœur devait être grave. Enfin, de plus, il se chargea de faire faire dans la vieille maison de mon père les changements nécessités par l'arrivée de ma sœur et de ses enfants.

Tout étant ainsi réglé, je ne songeai plus qu'au départ. Mes préparatifs furent bientôt faits. J'espérais que mon absence serait courte.

Nous partîmes le lendemain, Julie et moi. M. Laumay vint nous conduire dans sa voiture jusqu'à Rennes. Il ne nous quitta pas sans nous recommander une grande prudence. Son regret était extrême de ne pouvoir nous accompagner.

Enfin, nous étions en route! Bientôt la ligne de fer remplaça la lourde diligence, mon cœur se dilata, cette rapidité de locomotion s'accordait avec mon impatience d'arriver.

Du voyage je ne me rappelle rien. Les sites passaient devant mes yeux sans qu'ils pussent distraire mes facultés tendues vers un but unique : Gênes! Gênes seule existait pour moi! Nous y arrivâmes enfin.

« Encore quelques instants », me disais-je, et je tremblais d'impatience. Nous eûmes quelque peine à trouver l'hôtel désigné par Rose. Il était situé dans un quartier peu fréquenté des étrangers. Son apparence était sordide, mais j'y entrai bravement. N'allais-je pas pouvoir en emmener Rose sur-le-champ?

L'hôte, un homme à figure un peu sauvage, s'avança vers nous. Je demandai la comtesse de Fabry. C'était le nom que Rose portait là.

— Ah! ah! répliqua l'hôte dans un mauvais français mêlé de mauvais italien, la signora Fabry! C'est donc vrai qu'elle a encore des amis? Je croyais qu'elle mentait et cherchait à me tromper, comme celui qui se dit son mari a si bien su le faire! Alors, vous me payerez ce qu'ils me doivent tous les deux?

— Oui! oui! ne craignez rien. Seulement, conduisez-moi vite auprès de ma sœur.

— Ah! ah! la signora Fabry est votre sœur. Eh bien! je la croyais une fameuse aventurière! Ah! vous me payerez, bien vrai?

— Monsieur, dit Julie d'une voix ferme, ce n'est pas le moment de parler de ce que peut vous devoir Mme de Fabry. Soyez tranquille; tout ce qui vous est légitimement dû sera payé. Seulement, cette dame est malade et nous voulons la voir au plus tôt.

— Ah! malade! ah! oui, pour ça c'est vrai. Depuis la naissance de son dernier petit enfant, elle tousse que cela fait frémir à entendre. Allons, venez! Ah! vous me payerez, bien sûr? Je n'y comptais plus et il y a longtemps que, sans sa troupe d'enfants, j'aurais mis la signora à la porte. Mais je suis bon, moi!

L'hôtelier parlait tout en montant un escalier noir, raide et rendu glissant par les détritus de toutes sortes qui l'encombraient. Nous arrivâmes, à notre grand soulagement, dans un assez large corridor où la marche était plus facile. Le son d'une toux opiniâtre et des voix d'enfants, nous indiquèrent la chambre de Rose.

Julie, m'arrêtant, me prit la main avec effusion :

— Je vous laisse, Martine, dit-elle. Je ne dois pas assister à cette première entrevue. Il faut ménager l'amour-propre de votre sœur, votre aide ne lui en paraîtra que plus douce. Lorsque vous aurez embrassé vos neveux, envoyez-les-moi, je les amuserai pendant que vous causerez avec Mme Rose.

— Monsieur, ajouta-t-elle en se tournant vers l'hôtelier, avez-vous une chambre où je puisse attendre?

L'homme répondit en ouvrant la porte d'une grande pièce ; Julie y entra en me faisant un signe amical. J'attendis encore un instant. Mon cœur battait avec une telle violence, que je craignais de ne pouvoir articuler une seule parole.

J'entrai enfin. J'aperçus, confusément, des petites têtes brunes et blondes, puis un visage pâle dont le regard me pénétra l'âme.

— Rose ! ma sœur ! m'écriai-je.

— Martine ! dit-elle dans un sanglot.

XXXVI

Je l'avais retrouvée !... Sa tête reposait sur ma poitrine... Comme aux jours de son enfance et de sa première jeunesse, elle s'abandonnait à mon étreinte, confiante, apaisée, tranquille. Je la serrais avec force dans mes bras, la pauvre délaissée ! étudiant les ravages de la maladie sur ses traits toujours beaux, malgré leur pâleur et leur amaigrissement. Chaque fois qu'une toux sèche secouait ses membres dans un spasme convulsif, il me semblait que sa douleur pénétrait mon être tout entier.

Dans la ferveur de mon amour, je suppliais Dieu de ne pas m'enlever celle qu'il me rendait après une aussi cruelle attente, et chaque fois que, timidement, Rose voulait parler, je lui fermais la bouche par un baiser.

— Ne dis rien encore ! lui répétais-je. Laisse-moi à mes pensées. J'ai besoin de m'habituer à la réalité de notre réunion.

Il me serait impossible de dire combien de temps nous restâmes ainsi enlacées. Une douce main caressant mon visage me rappela que ma sœur n'était pas seule.

— C'est moi, tante Martine ! me dit la petite Rose. Paul et René n'osent pas venir t'embrasser. J'ose bien, moi !

Quelle joie ! Avec quel élan passionné j'embrassai l'enfant et ses deux frères.

— Tu oublies Pierre et aussi Julie, reprit la petite fille.

— Julie ! répétai-je surprise.

— Mais oui, ma petite sœur, dit-elle en m'attirant dans un coin de la chambre, où un petit garçon de trois ans environ et une petite fille de deux ans se roulaient sur une natte.

— Maintenant, continua Rose d'un air mystérieux, il faut, tante Martine, que tu voies aussi mon dernier petit frère. Si tu savais comme maman a pleuré en nous disant qu'il était né ! et que c'était un pauvre petit malheureux ! N'est-ce pas que ce n'est pas un petit malheureux ? Papa reviendra bientôt et le méchant homme d'en bas ne criera plus pour nous effrayer. Papa n'est pas bon, non plus, mais maman nous a dit qu'il avait beaucoup de chagrin. Il reviendra bientôt, n'est-ce pas, tante Martine ? et alors il sera tout à fait bon, peut-être. Il n'aura peut-être plus de chagrin.

Je ne pouvais répondre, j'étais trop oppressée. Le naïf langage de cette enfant me révélait tant de douleurs, tant de misères...

Je soulevai le voile recouvrant le visage du nouveau-né, chétive créature qui ne semblait pas destinée à vivre longtemps. Je baisai ses yeux fermés, ensuite revenant vers ma sœur :

— Pauvre Rose, dis-je, combien tu as dû souffrir !

— Ah ! Martine, c'est affreux. J'expie cruellement mes fautes...

— Chut ! tout à l'heure nous parlerons à loisir. Venez, mes chers petits, dis-je aux enfants. Je vais vous conduire auprès d'une dame bien bonne, bien aimable, qui vous amusera, vous donnera des bonbons et une foule de jolies choses.

Il ne fallut pas moins que ces promesses pour décider les quatre aînés à me suivre dans la chambre où m'attendait mon amie. J'y portai aussi la petite Julie.

— Voilà, dis-je à mon amie, une fillette que je vous recommande particulièrement : elle porte votre nom.

Une table bien garnie de friandises avait été dressée sur la demande de Julie, qui me répondit en s'emparant de l'enfant et en installant les autres petits devant ce repas improvisé. Je pouvais être tranquille. Je retournai près de ma sœur.

J'aurais voulu éviter à Rose un pénible retour sur le passé. Je n'aurais voulu savoir que ce qui pouvait être indispensable à éclairer sa situation présente ; mais ma sœur regardait la confidence qu'elle voulait me faire comme un soulagement pour son cœur. Je la laissai donc parler.

XXXVII

— Je n'insisterai pas, me dit-elle, sur la visite que M. Laumay nous fit en ton nom. J'aurais dû voir dans cette démarche une marque de ta vive sollicitude. Je la traitai légèrement, avec raillerie même. J'étais folle, pardonne-moi.

Je croyais notre position très belle. André ne me refusait rien, approuvait mon amour du plaisir. Ne voulant pas prendre la peine de réfléchir sérieusement, je me trouvais heureuse ainsi. Bientôt, toutefois, une chose me contraria un peu. M. Verrheim, ce protecteur riche et influent d'André, se montrait trop assidu près de moi. Malgré mon étourderie, je comprenais que c'était un tort de souffrir cette espèce d'intimité. Ce bon mouvement ne dura pas, l'orgueil le fit taire. Quelques mots envieux, saisis au passage dans une fête à laquelle j'assistais, me furent une excitation à braver cette situation pleine de péril. Je compromettais gaiement mon honneur, et j'étais si aveuglée qu'aucune remontrance n'aurait pu me faire changer de conduite.

Tout à coup, André, jusqu'alors prêt constamment à m'approuver, devint brusque et ombrageux. En même temps, il m'ordonna de réformer le train de notre maison, en m'accusant de ne pas assez m'inquiéter de la peine qu'il avait à subvenir à des dépenses aussi exagérées.

Ces reproches me blessèrent. Je répondis vivement. A partir de ce moment, les discussions violentes, les reproches devinrent habituels entre nous. Profitant de ce désaccord, le banquier Verrheim me dévoila plus complètement sa pensée. Je retrouvai l'énergie d'une honnête femme pour lui exprimer mon mépris. C'en fut fait : nous étions perdus.

Le soir même André m'avoua que nous étions ruinés depuis longtemps, que son crédit ne subsistait plus que d'expédients, qu'il avait commis des actes pour lesquels la justice le punirait, sans doute. Il termina en m'annonçant son départ.

— Et mes enfants et moi ? lui dis-je, atterrée.

— Tu retourneras à Iffendic.

— Jamais.

— Pardonne-moi ce mot, Martine, l'orgueil me le dictait. Retourner près de toi que j'avais méprisée, il m'en eût trop coûté. Je suppliai André de ne pas m'abandonner; il aimait ses enfants, il lutta faiblement.

Malgré tout, d'ailleurs, il avait conservé l'espoir de dominer la mauvaise fortune. Il se rappelait que, deux ans auparavant, un comte italien lui avait témoigné beaucoup d'amitié et l'avait fort engagé à faire le voyage de Lombardie où, lui disait-il, de grandes entreprises industrielles pouvaient être tentées. C'est donc en Lombardie, à Milan, qu'André avait résolu de se rendre. Il fallait, pour ne pas éveiller les soupçons, que notre départ fût soudain et bien concerté.

André décida qu'il se mettrait en route le soir même avec Paul, l'aîné de mes enfants. Je partirais, moi, le lendemain matin avec René et Rose. Une jeune domestique, à laquelle je pouvais me fier, se chargerait de Pierre qui, alors, était à peine âgé d'un an. Elle me suivrait sans paraître m'accompagner et monterait dans une autre voiture que celle que je prendrais moi-même. Ainsi dispersés, nous avions des chances d'échapper à la curiosité. Nous y échappâmes, en effet.

Ce plan arrêté, un nom nouveau convenu, et une adresse commune donnée à Marseille, mon mari mit un peu d'ordre dans ses papiers. Il avait, le jour même, reçu quelque argent; il m'en donna une partie et sortit bientôt avec Paul, sous prétexte de l'aller conduire à un bal d'enfants donné par un de nos amis.

Je passai la nuit à réunir mes bijoux, quelques objets précieux dont je fis de minces paquets pouvant être facilement emportés.

Marianne, cette jeune bonne sur laquelle je comptais, ne trompa pas mon attente. Avec une intelligence rare, elle aplanit tous les obstacles, trouva des réponses à toutes les questions; en un mot, grâce à elle, tout se passa rapidement et sans éclat.

Le voyage également eut lieu sans accident. A Marseille, je trouvai un mot d'André. Il avait cru plus prudent de quitter immédiatement la France, et me donnait rendez-vous à Milan. Cette dernière partie de notre fuite s'accomplit aussi très heureusement.

Il sembla tout d'abord que la fortune allait, à Milan, nous redevenir favorable. Cependant André avait été déçu. Le comte, dont il attendait une protection efficace, était parti pour un long voyage en Asie. Mon mari n'eut pas l'air d'être découragé, il loua un bel

appartement et nous vécûmes d'une façon assez large pendant plus d'une année.

De temps en temps, André partait pour quelques jours; chaque fois, il revenait très joyeux en se vantant de la conclusion d'affaires excellentes.

Ma petite Julie naquit pendant cette année. André donna des fêtes magnifiques pour célébrer son baptême. Je commençais, malgré toutes les apparences, à m'inquiéter; mon ancienne étourderie avait disparu, l'avenir de mes enfants me préoccupait. Mon anxiété augmenta lorsque Marianne, qui m'avait témoigné tant d'attachement, me dit un jour qu'elle était obligée de me quitter. Je l'interrogeai; elle m'avoua que son fiancé, employé des douanes, lui avait expressément recommandé de quitter la maison d'un joueur aussi mal famé que l'était André.

J'avais l'explication de la conduite de mon mari. Je me rendais compte des manières équivoques des gens qu'il fréquentait. Je voulus faire des représentations, André les accueillit fort mal. Il m'accusa de l'avoir poussé à la ruine par mon luxe, mon insouciance. Il s'emporta jusqu'à me dire que j'étais libre de le quitter, de retourner en France; quant à lui, il voulait agir à sa guise. Enfin, enivré de colère, il me maudit, maudit nos enfants et jura qu'il voudrait nous voir morts.

Ces cruautés me brisèrent. L'expérience m'était venue. Je souffrais, non pour moi, mais pour nos malheureux enfants.

Bientôt je m'aperçus clairement que nous étions signalés comme des aventuriers. Les plaintes de nos créanciers devinrent violentes, je ne parvenais pas à les apaiser, car André ne me remettait plus d'argent. Une autre année se passa. Le pauvre enfant que tu vois là dans son berceau me fut donné. Oh! que je pleurai sur lui! Je me disais que Dieu voulait m'accabler, je me désespérais de cette maternité nouvelle.

Au milieu de toutes ces tristesses, une lettre de Marianne m'apprit que nous allions être arrêtés pour dettes, André et moi. Nous partîmes clandestinement encore. Sans Marianne qui, de nouveau, se dévoua pour nous, cela m'eût été impossible.

Nous arrivâmes ici, à Gênes. J'hésitais beaucoup à loger dans cette maison dont la tenue et l'aspect m'effrayaient. André me dit avec colère qu'il nous faudrait nous séparer, si je ne lui obéissais. Son caractère était absolument changé, il perdait peu à peu jusqu'au respect de lui-même. Plusieurs fois, il revint dans un état dé-

gradant. Il vivait avec l'hôte sur un pied de familiarité qui me surprenait, car cet homme est des plus grossiers.

J'entendis, une nuit, frapper à la porte de notre logement un coup très violent. André se trouvant absent, je demandai si c'était lui qui frappait ainsi. Un déluge d'invectives me répondit. Je reconnus la voix de l'hôte : il maudissait mon mari, me maudissait moi-même ; il s'accusait de trop de simplicité, disant que nous l'avions indignement volé. Pour éviter le scandale d'une pareille scène, je me décidai, malgré ma frayeur, à ouvrir la porte.

L'hôtelier se rua sur moi, me criant de lui rendre son argent. Je le suppliai de m'écouter avec calme, je lui montrai mes pauvres enfants pleurant de peur dans leurs berceaux. Il s'apaisa un peu.

— C'est vrai, dit-il ; vous n'êtes pas cause de tout cela, mais votre mari est un scélérat.

Je voulus protester.

— C'est un scélérat, reprit-il avec un redoublement de colère. Il m'a escroqué quarante mille francs, toute mon épargne, pour une soi-disant entreprise qu'il me faisait voir magnifique. Où est maintenant mon argent? Dites-le-moi, et qu'allez-vous devenir vous-même, puisque votre mari est parti pour l'Amérique?

— Parti, m'écriai-je, c'est impossible!

— Je vous dis, répliqua-t-il avec énergie, qu'il est parti à bord de la *Giovanna-Elda*, qui a mis à la voile ce matin pour le Brésil! Il est bien loin, allez!

Malgré le tremblement fiévreux qui me saisit, je voulus vérifier cette affirmation. J'allai avec l'hôte jusqu'au port. Les renseignements n'étaient que trop exacts. André avait quitté Gênes!.....

Qu'allais-je faire sans ressources aucunes? Le désespoir faillit me tuer. Depuis la naissance de mon dernier enfant que tu vois, Martine, si chétif, si faible, ma santé était devenue mauvaise ; elle ne put résister à ce choc imprévu. Je fus, pendant plusieurs jours, plus près de mourir que de continuer à vivre.

Je dois rendre cette justice à l'hôte que, malgré la conduite d'André envers lui, il m'a montré de la compassion et n'a laissé mes enfants manquer de rien.

Dès que je pus réfléchir, je me souvins, chère sœur, de tes appels pressants. J'étais sûre que tu viendrais à moi, je t'ai écrit... Dieu, une fois encore, m'a traitée avec miséricorde. Tu es accourue! Je ne crains plus rien. Je peux mourir!...

— Tu vivras! m'écriai-je; tu vivras, Rose, je vais te soigner si bien...

— Les soins ne me guériront pas ; mais, je t'en prie, parle-moi de notre père. Comme il a été bon de te laisser venir vers moi! Je craignais sa sévérité. Je n'avais pas même osé parler de lui dans ma lettre.

Je tressaillis à ces mots. L'état de santé où je voyais ma pauvre sœur rendait impossible que je lui apprisse la vérité, encore moins les circonstances qui avaient précipité la mort de notre père.

Je répondis évasivement en disant que notre père l'avait toujours aimée.

Rose se contenta de cette réponse.

— Mais tu n'es pas venue seule, dit-elle tout à coup. Quelle est cette dame dont tu as parlé aux enfants?

— Une excellente amie. Rassure-toi, ajoutai-je en voyant une ombre passer sur le visage de ma sœur, tu n'auras pas à rougir. Elle t'aime parce que je t'aime et qu'elle sait combien tu as souffert.

V. Vattier.

(*A suivre.*)

LE SALON DE 1879

Les œuvres acquises par l'Etat. — Les nudités. — Les malades. — Les étrangers. — Les tableaux religieux et anti religieux. — Une fresque de M. Janmot. — Les portraits. — Tableaux d'histoire. — Sujets militaires. — Peinture de genre. — Paysages et animaux. — La sculpture.

Les deux impressions que l'on emporte du Salon sont l'immense quantité de tableaux dont il est encombré, et le manque presque complet d'élévation dans la conception de tant d'œuvres. Je ne m'étonne ni de l'une, ni de l'autre, c'est dans l'ordre. Nous sommes sous la domination de la démocratie : qu'est-ce que la démocratie? Le contraire de l'aristocratie. L'aristocratie étant *le meilleur*, le choix, la démocratie est *le pire*, la confusion.

Un mot profond a été dit par un homme qu'admirent aujourd'hui les démocrates et qu'ils considèrent comme un de leurs dieux, Condorcet : « Il n'y a que trois manières d'exister en politique : la monarchie, l'aristocratie et l'*anarchie* ! » Et, qu'on me permette de le dire, je voudrais, puisqu'on a imposé le nom de Condorcet à l'un des collèges de Paris, qu'on inscrivît ce mot de Condorcet sur le fronton du collège Condorcet; mais, quoique je le leur signale, je parierais que nos édiles feindront de l'ignorer.

Condorcet ne compte pas la démocratie parmi les formes de gouvernement; il n'en reconnaît que deux : la monarchie et l'aristocratie; tout ce qui n'est pas l'une ou l'autre est *anarchie*. C'est ce que nous voyons dans le Salon de cette année : l'anarchie a présidé à la composition. On recevait autrefois un assez grand nombre de toiles pour satisfaire, semblait-il, toutes les ambitions et tous les

amours-propres; mais la démocratie s'étant de plus en plus dévoilée, et ayant fait un pas en avant pour qu'on ne pût la méconnaître, il fallait bien que l'art se mît à *sa hauteur*, comme on disait sous la *grande* révolution. On a donc ouvert les portes à deux battants et l'on a laissé entrer, non plus, bien entendu, seulement les maîtres, les grands seigneurs de l'art, c'était bon pour le vieux temps de la monarchie ; pas même les notables et les gens distingués, comme sous la royauté constitutionnelle, pas même encore les bourgeois endimanchés, comme aux jours du *petit bourgeois*, M. Thiers. On a accueilli avec des poignées de main les camarades de café et de brasserie, les gens au brûle-gueule et au chapeau mou. M. Manet a reparu, lui, dont on n'entendait plus parler ; mais nous ne sommes pas au bout : l'année prochaine, le Salon sera plus largement ouvert encore; on verra arriver les casquettes et les blouses, ce sera le temps de M. Clémenceau.

On compte, dans le Salon, mille tableaux de plus que les autres années qui, certes, en comptaient déjà plus qu'assez; voilà pour le nombre. Quant à l'élévation de la pensée et du style, il est superflu d'insister : où a-t-on jamais vu que le peuple eût de la distinction? Quand la multitude a-t-elle parlé avec élégance? En quel pays la foule a-t-elle préféré le *Don Juan* de Mozart aux cascades de Mlle Thérésa? Rien donc d'extraordinaire dans l'absence d'élévation, à ce Salon de 1879.

I

LES ACQUISITIONS DE L'ÉTAT.

L'*Etat*, joli mot, impersonnel, qui couvre toutes les faiblesses, les compromis, les complaisances, l'ignorance ou l'intérêt, l'Etat, avant l'ouverture du Salon, s'est empressé d'acheter vingt-cinq ou trente tableaux, devançant la critique et le jugement du public. Ses choix sont significatifs et, d'ailleurs, il ne pouvait faire autrement. Il n'a pas acheté une seule œuvre à la fois supérieure par le style et par le sujet. (Il n'y avait pas, il est vrai, une seule toile, telle que la *Sainte Agnès* de M. Ferrier, du Salon de 1878, où la beauté sublime du sujet était exprimée dans une forme très distinguée). Les tableaux qu'il a choisis sont, en premier lieu, des sujets démocratiques, l'*Etienne Marcel*, de M. L. Mélingue, choix parfaitement justifié en

1879, puisque ce tableau est la *glorification de la Commune* de 1356, de l'insurrection criminelle où, à la tête de la plèbe qui vient de massacrer les maréchaux de Champagne et de Normandie, l'insolent maire de Paris, le chef de la canaille, le traître qui devait vendre Paris aux Anglais, osa couvrir de son chaperon le front du pauvre petit Dauphin, fils du roi Jean, tout pâle et tout tremblant sous cet odieux affront, comme au 20 juin 1792 un autre démocrate imposera le hideux bonnet rouge sur la tête de cet autre Dauphin, destiné aussi à périr assassiné! Le tableau de la populace hurlante et déchaînée, ivre de son sanglant triomphe et assistant à l'avilissement du souverain (tous les personnages de ce peuple ont la même physionomie, également ignoble, basse et féroce); voilà le sujet qu'il convenait tout d'abord d'acheter, comme un exemple, un modèle et un encouragement!

Autre sujet révolutionnaire : l'*Appel des Girondins*, par M. Flameng. L'intention n'est pas douteuse; il appartenait à nos Girondins de 1879 d'appeler l'admiration sur les Girondins de 1793. Hélas! je ne sais si les nôtres se sont reconnus en eux, mais la scène est piteuse! Loin d'inspirer l'admiration, elle excite le dégoût et le dédain. Le geôlier, entouré des gardes qui vont conduire les condamnés à la guillotine, lit la liste fatale. Tous les visages de ces fameux parleurs sont bouleversés par l'effroi; leurs yeux s'écarquillent, leurs mains se crispent, ils tremblent et reculent d'épouvante. Un journal a prétendu que quelques-uns narguaient, insultaient leurs bourreaux; il a pris dans son imagination ce courage et ces railleries; pas un visiteur du Salon n'a aperçu trace de courage dans les traits livides de ces régicides qui vont recevoir le payement de leur crime. Et comment en serait-il autrement? Les Girondins furent particulièrement lâches entre les scélérats de la Convention, lâches et hypocrites; ils n'auraient pas voulu que le roi périt, ils auraient même désiré le sauver, ils l'avaient fait entendre, ils l'avaient promis, et quand il fallut voter, c'est le mot de *mort* qui tomba de leurs lèvres blêmies! Lâches ils avaient été devant la plèbe qui assistait au jugement, lâches ils sont devant la mort; cela est naturel, logique et juste. — Si c'est ce sentiment de la justice qui a dicté à l'Etat le choix du tableau des *Girondins*, on ne peut que l'en féliciter.

Cette critique n'ôte rien aux qualités de composition de cette

œuvre, début d'un jeune peintre qui semble appelé à un avenir distingué.

Mais voyez comme l'Etat a du malheur! Il achète un tableau de bataille, et lequel? Une *Retraite;* et cette retraite, croyez-vous qu'elle ressemble à la fameuse *Retraite de Russie*, de Charlet (au musée de Lyon), où l'on voit les vieux soldats de la vieille garde groupés autour du maréchal Ney, qui lui-même a saisi un fusil, les pieds dans la glace, sous la neige, assaillis de tous côtés, mais fermes, debout, inébranlables, la baïonnette en avant et le regard chargé comme un fusil qui va partir? Non, les soldats de la *retraite* qui a mérité l'attention de l'Etat sont de pauvres petits diables, fort émus, fort inquiets, et, oserai-je le dire, point rassurés du tout! Les uns regardent de côté pour voir si l'ennemi n'arrive pas; les autres, éperdus, tirent un coup de fusil au hasard; tous ont les yeux égarés et les traits bouleversés. Cela peut être *réaliste*, vrai parfois, mais ce n'est pas un tel tableau qui inspirera jamais à nos jeunes hommes l'héroïsme et la détermination généreuse de ces vieux grognards qui, lorsqu'ils ne pouvaient vaincre, faisaient rudement payer leur mort à l'ennemi et frappaient en face, en criant : *Vive l'Empereur!*

Les autres sujets acquis par l'Etat ne valent pas ces grands sujets, l'apothéose de la commune, etc. L'Ecole française affecte de peindre des nudités, — surtout depuis la Révolution et David; elle est même la seule en Europe où les nudités aient autant d'importance; les artistes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, d'Autriche, croient qu'on peut intéresser avec des personnages habillés (le tableau de M. Makart, à l'Exposition universelle, était une exception, et il fit scandale en Autriche). Aussi les étrangers s'étonnent-ils en voyant nos musées, et hésitent-ils à y conduire leurs sœurs et leurs filles. L'Etat, en France, n'est pas agité de ce scrupule, il accueille volontiers les beautés nues, sous quelque nom qu'elles se présentent, les nymphes, naïades, déesses, *Perles*, *Corails* (titre d'un tableau), rêveuses, nageuses, dormeuses; il les place bien, et les achète. C'est une industrie qu'il est bon de ne pas laisser perdre! Un des tableaux les plus importants de cette année est la *Diane surprise*, de M. J. Lefèvre; je ne prétends pas qu'elle soit peinte sans talent, que le personnage principal ne soit une femme belle et digne dans son attitude, et que plusieurs de ses suivantes ne soient jolies; mais il serait difficile de soutenir que cette réunion de demoiselles

absolument nues, pas plus que la *Vénus* de M. Bouguereau, qui est aussi fort jolie (elle rappelle un peu trop *le Triomphe de Galatée*, de Raphaël, à la Farnésine), soient destinées à élever le cœur et à ennoblir les sentiments. Vous trouverez des femmes nues, j'entends complètement nues, jusque dans cette *Bataille des Ambrons*, de M. Morot, acquise par l'Etat, où les femmes des Barbares se jettent sur les Romains avec une rage et un emportement que j'approuve, mais qui n'exigeait pas, ce semble, qu'elles eussent commencé par ôter leur chemise !

Mais, dira-t-on, l'Etat a aussi acheté des tableaux d'église : la *Légende de saint Cuthbert*, par M. Duez ; c'est un sujet religieux : vous n'avez rien à dire ! — Ce n'est pas tout de traiter des sujets de religion, il faut les traiter religieusement, il faut qu'ils inspirent la piété, et, comme on ne saurait trop le répéter, quand vous ne priez pas, qu'ils vous fassent prier ! Or, ce tableau de saint Cuthbert peut bien passer pour une *curiosité* et avoir quelques bonnes parties, l'enfant, par exemple, qui a une expression vive et sincère, mais non pour un tableau religieux. Saint Cuthbert se promenant dans la campagne, la crosse à la main, la mitre en tête, et chargé de la lourde chape en velours qui doit singulièrement peser sur ses épaules ; saint Cuthbert, vieux et en guenilles, semant du grain dans un champ et priant les oiseaux du ciel de vouloir bien ne pas le manger, etc. ; le tout représenté dans un style contourné, avec cette naïveté affectée, chère à certains amateurs, mais qui ne dit absolument rien au cœur, et encore moins à l'âme ; cela peut bien s'appeler un tableau archéologique, un pastiche, une imitation du moyen âge, mais non un tableau religieux : il ne fera jamais prier personne, mais il pourra amuser les enfants grands et petits.

Voulez-vous avoir une nouvelle preuve des sentiments religieux de l'Etat ? Un jeune peintre, M. Moreau, de Tours, expose deux tableaux : *Blanche de Castille distribuant des aumônes aux pauvres*, sujet religieux et noblement rendu : la pieuse mère de saint Louis est belle, bien posée, et sa physionomie touchante reflète encore les sentiments qui l'ont fait s'agenouiller aux pieds du Sauveur miséricordieux. Ce tableau décèle une pensée élevée, et on eût dû l'acheter, afin d'encourager l'auteur. Mais M. Moreau, de Tours, a peint aussi un autre tableau, une *Extatique au dix-huitième siècle*, sujet qui peut donner une mauvaise idée de la religion, et la faire accuser

de fanatisme par la foule ignorante, qui ne sait pas distinguer la vraie religion des momeries de Saint-Médard et des miracles du diacre Paris. C'est ce tableau que l'Etat s'est empressé d'acheter. Je sais bien que la figure de l'*Extatique* est dramatique, mais celle de *Blanche de Castille* est noble; et, en fait de défauts, il y en a moins dans celui-ci que dans le tableau de l'*Extase*, où quatre des principaux personnages — tout le monde a pu le constater — se ressemblent tellement que c'est à les prendre l'un pour l'autre, c'est le même modèle qui a posé. Mais l'Etat n'a été décidé ni par les qualités, ni par les défauts : il a préféré l'*Extatique*, parce qu'il pouvait servir d'arme contre la religion.

Il a encore acquis le *Saint Viatique*, de M. Perret, autre curiosité, comme la *Légende de saint Cuthbert*, et qui ne manque pas de qualités d'exécution : non seulement ce tableau ne peut passer pour un tableau religieux, mais il prête plutôt à rire. Ce malheureux curé de campagne qui s'en va, par la neige, porter le saint viatique à un mourant, et qui a l'air de grelotter sous le dais, ces enfants de chœur transis, et qui doivent avoir l'onglée, ces chantres au type ignoblement laid, au nez rouge, rouge de froid, mais aussi du vin qu'ils ont largement bu, ressemblent moins à des personnages pieux qu'à des caricatures; pauvres gens gelés, ils n'excitent pas la piété, mais la pitié. Ils sont vrais, s'écrie-t-on; oui, vrais et laids, laids comme le voit le réalisme. Est-ce le réalisme que doit encourager l'Etat? Hélas, il est assez encouragé par les mœurs et le milieu où l'art vit! Mais ces exagérations mêmes, ces grossièretés et ces brutalités sont ce qui fait applaudir ces sortes de tableaux par la foule; on peut le remarquer dans l'art, comme dans la littérature : par un mot impropre on fixe souvent l'attention autant que par l'expression propre. Est-ce une raison pour approuver et conseiller le style lâché?

II

LES MALADES.

Et, à propos des acquisitions de l'Etat, il est bon de parler des maladies dont sont atteints quelques peintres : ce n'est pas une plaisanterie, et c'est même très sérieux, et je crains que le cas pour plusieurs ne soit désespéré. M. Manet, par exemple, n'est pas devenu malade, il l'était de naissance : pour lui le type de l'art

pictural c'est le papier peint, les ombres faites avec de la suie, les habits effiloqués et les personnages en caoutchouc indéfiniment compressibles. M. Henner est atteint d'une affection moins grave, mais très bizarre : c'est de composer de vieux tableaux : tous les êtres humains qu'il voit, jeunes, vieux, hommes, femmes et enfants, lui paraissent en *ivoire jauni;* ses christs, ses nymphes, ses amours, semblent avoir été tirés d'une galerie fermée depuis trois cents ans, où ils ont pris une teinte de vieux et une odeur de moisi ; et comme il fait les ombres de ses chairs vertes, vert clair, on se demande si l'humidité n'y a pas fait pousser de la mousse ; on est tenté de les donner à nettoyer.

Mais l'accident le plus triste, c'est celui arrivé à M. Puvis de Chavannes : il a la manie d'exposer ses toiles au grand soleil, si bien que le soleil a mangé toute la couleur. Il n'y a plus trace de rouge, de bleu, de jaune, de vert; le noir seul est resté, et encore le noir déteint, c'est-à-dire devenu gris. Cela est très fâcheux pour M. Puvis de Chavannes, à qui l'on avait fait une réputation qui m'avait toujours paru exagérée. J'aurais fort désiré cette année rectifier mon jugement, mais il n'y a pas eu moyen. J'ai eu beau me mettre dans tous les sens et dans tous les jours, je n'ai rien pu voir, ses toiles sont tout à fait passées. En m'approchant de très près, et examinant attentivement les linéaments de quelques figures indécises, j'ai découvert une main singulière, dont les doigts sont en fuseaux, sans détails, sans modelé; le dessin, évidemment par trop simplifié, a été emporté du même coup que la couleur. Et dire que c'est ce même M. Puvis de Chavannes que l'on a chargé de décorer une partie de l'église Sainte-Geneviève de Paris! Heureusement, ces peintures sont à l'ombre, on réussira peut-être à les voir.

Mais il y a une autre espèce de malades plus malades que tous ceux-là, les imitateurs, autrement dits les impuissants. Les malades comme MM. Manet, Henner, Puvis de Chavannes, ont leur maladie propre, à eux, on les reconnaît à leur mal ; les imitateurs, au contraire, prennent volontairement la maladie des autres, se l'inoculent et viennent effrontément se montrer, en faisant semblant de n'avoir rien. Il y en a de toutes les espèces : les imitateurs de classiques, de M. Gérôme, comme M. Chlebowski ; de fantaisistes, de Fortuny, comme ses compatriotes espagnols, Casanova et Carmona; des peintres à la rose et au jasmin, de M. Chaplin, comme les jeunes dames et demoiselles ses élèves; de M. Firmin Girard, comme

M. Béraud, qui nous donne une nouvelle représentation du *Marché aux fleurs* de M. Girard, où l'on peut aller admirer la façon de la robe de telle dame, et le bonnet de telle grisette. Il y a même des imitateurs de M. Manet, qui barbouillent de noir de fumée le dessous du nez de leurs amoureux, piquent au-dessous du front de leurs demoiselles deux billes noires immobiles en guise d'yeux, et appellent cela *Idylle* ou une *Loge aux Italiens* : « Mais, entend-on s'écrier devant ces gens mal débarbouillés, on n'a jamais vu *ça* aux Italiens ! »

Et, puisque j'ai prononcé le nom de l'Espagne, je ne puis m'empêcher de constater que les étrangers ne brillent pas au Salon. Plusieurs, qui avaient eu un certain succès à l'Exposition universelle, ont envoyé des tableaux cette année; mais bien différent est l'effet qu'ils produisaient réunis ensemble, et l'impression qu'on en a, quand ils s'aventurent parmi nous. Quelque critique qu'on fasse de l'école française, quoiqu'elle s'abaisse aujourd'hui à des sujets communs et semble avoir oublié l'idéal, elle est très supérieure aux écoles étrangères, et cette supériorité saute aux yeux. C'est comme certains provinciaux, qu'on trouve très convenables dans leur province; on n'est choqué ni de leurs manières, ni de leur ton, ni de leur mise, ni de leur air, tant cela semble naturel dans le milieu où ils sont; mais viennent-ils à Paris, ils paraissent ridicules, gauches et prétentieux. Ceux même des peintres qu'on avait applaudis à l'Exposition universelle, et qui passaient chez leurs compatriotes pour des peintres de premier ordre, mis à côté de nos artistes, perdent singulièrement de leur mérite. M. Herkomer, par exemple, dont on avait tant prisé les *Invalides* anglais, nous a envoyé une sorte de pendant de ce tableau : *un Asile de vieilles femmes à Londres;* ce n'est plus vrai, c'est trivial; ces femmes ne sont pas seulement vieilles, ce sont des caricatures; jusque dans la facture on sent la rudesse des mœurs populaires de la race anglo-saxonne; cette grossièreté n'est pas sans nous blesser un peu et nous préférons même nos *bohèmes* à ces restes de femmes qui sentent le gin !

III

LES TABLEAUX RELIGIEUX.

Ce n'est pas une figure de rhétorique de dire que je suis désolé d'avoir à parler de la peinture religieuse, car je n'ai presque à en

dire que du mal. Personne n'en sera surpris, du reste : avec les opinions et les sentiments qui dominent en ce temps, l'éducation que reçoivent les artistes et l'air qu'ils respirent, comment auraient-ils le sens religieux? Mais ce qui a vraiment droit d'étonner, c'est que ces artistes si peu religieux en pratique et en théorie s'obstinent à traiter des sujets religieux. Il ne faut pas croire qu'il y ait au Salon un petit nombre de tableaux religieux; il n'y en a peut-être jamais tant eu depuis vingt ans. Mais il faut voir comment sont compris ces sujets, les plus grands que puisse embrasser l'intelligence humaine. Pour tel peintre, un tableau religieux est un prétexte à études d'académie, comme M. Lehoux, fameux déjà par son *Martyre de saint Etienne*, que j'ai eu le plaisir de décrire il y a deux ans, et qui dans une toile immense (M. Le Houx ne fait que des tableaux de cette dimension) a peint, sous le titre de *Saint Jean Baptiste*, une bande de grands coquins jaunes, tous plus laids et plus étranges les uns que les autres, et surtout les moins recueillis qu'on puisse voir, celui-ci ôtant — ou remettant — sa chemise; celui-là se frottant fortement le dos avec une serviette, cet autre s'essuyant non moins énergiquement la figure et la tête avec ses deux mains, celui-ci encore levant l'une après l'autre une jambe dans l'eau, comme s'il dansait. Voilà un tableau religieux!

M. Henner aussi ne voit dans un *Christ mort* qu'une académie, des effets de couleur et les singulières ombres vertes dont j'ai parlé. Encore des académies dans le tableau de la *Mort du pauvre Lazare*, par M. Lafont, qu'on pourrait appeler les *Anges à la cabriole;* car il y en a deux qui font des tours de force incroyables, l'un surtout qui descend du ciel sur la terre, la tête en bas, mais renversé en arrière, de manière à exécuter une cabriole à l'envers, ce qui est, je pense, d'une difficulté atroce, le *comble de la difficulté*, comme on dit aujourd'hui. Comment ces malheureux artistes ne sentent-ils pas que toute recherche, tout effort, toute bizarrerie, pour un sujet religieux, est la négation même de la peinture religieuse?

Pour d'autres artistes, un tableau religieux est une occasion de peindre un paysage, le *Jésus au jardin des Oliviers*, par M. H. Lévy, par exemple. M. H. Lévy a eu en vue, avant tout, de faire un paysage. Quant à Jésus, du haut d'une éminence du jardin, il se soulève sur les deux mains pour regarder au-dessous de lui ce que font ses disciples; ceux-ci ont allumé du feu et se chauffent. Pendant ce temps-là, les anges, qui s'aperçoivent que Jésus ne s'occupe pas

d'eux, lui ont tourné le dos et s'en vont. Ne voilà-t-il pas un beau tableau religieux et très édifiant!

J'en passe et des pires. Il y a bien quelques peintres qui ont eu une intention un peu plus élevée, comme M. Matout, dans sa *Sainte Madeleine aux pieds du Christ;* il est clair qu'il a voulu faire quelque chose de grand, et tendu à exprimer dans ses personnages la placidité et la noblesse que nous admirons chez les Grecs. Mais, d'abord, ce n'est qu'une prétention, et s'il les a faits placides, il ne les a pas faits vivants. Le Grec était beau, mais cette beauté vivait. Puis, il ne s'agit pas de reproduire la beauté grecque, il s'agit de représenter le *divin*, la sainteté, et de me faire adorer un Dieu; l'artiste n'y a pas un seul instant songé. Ce n'est pas là encore un tableau religieux.

A force de chercher, on trouve deux ou trois toiles qui peuvent être acceptées comme des sujets assez religieusement conçus, et encore y a-t-il des restrictions à faire : le *Christ au tombeau* de M. Ribeiro (je suis malheureusement obligé de constater que M. Ribeiro n'est pas un Français, mais un Portugais); beau corps, dont les chairs sont vraies, d'une couleur juste et la tête belle. Par une originalité du peintre, qui ne déplaît pas, elle est à demi enveloppée d'un pan du suaire qui retombe de côté, en voilant une partie du visage d'une ombre convenable à la mort; cette toile impressionne religieusement. Il faut pourtant dire que, de tous les sujets religieux, le Christ au tombeau est un des plus faciles à traiter, parce que l'on n'a pas à représenter la vie. La vie! la vie! Réussir à représenter la vie, c'est soi-même être vivant! Mais on a tant à déplorer dans ce qu'on vient de voir, qu'on est heureux ici d'avoir à louer.

La *Fuite en Egypte*, par M. Olivier Merson, est, aussi, originale. La sainte Famille s'est arrêtée dans le désert et la sainte Vierge est montée, pour s'abriter pendant la nuit, sur le sphinx, le sphinx colossal, voisin des pyramides, entre les pattes duquel elle s'est endormie. — Comment a-t-elle pu monter si haut? Ne le cherchez pas, l'artiste n'y a pas songé et vous ne le trouveriez pas, c'est un détail. — L'idée est neuve, mais n'est-ce pas un peu bizarre? Ce qui donne, cependant, une valeur à ce tableau, c'est l'idée qu'on attribue à l'artiste. Dans la masse du sphinx qui projette une ombre épaisse sur le sable resplendit la figure lumineuse de l'enfant Jésus, bril-

lant d'un éclat surhumain. L'artiste a ainsi voulu signifier le triomphe du christianisme sur le monde païen, la vieille société s'éteignant dans les ténèbres, et l'univers s'éveillant à la lumière éternelle de Dieu incarné dans le Messie. Ce n'est pas tout à fait de la peinture religieuse; c'est une idée mi-religieuse, mi-philosophique, qui peut faire penser et penser sérieusement, et c'est déjà beaucoup!

Je citerai encore la *Sainte Pélagie*, de M. Ed. Zier, qui se convertit en entendant un prédicateur. La courtisane, qui va devenir une sainte, debout, les yeux fixes, la figure contractée par le remords, est agitée jusque dans le fond de son cœur par la grâce; elle se serre les mains, elle frémit et s'indigne de sa vie infâme, et tout à l'heure elle va sortir, arracher ses bijoux, ses parures, les donner aux pauvres et s'enfuir dans le désert pour y faire pénitence jusqu'à la mort. Ce visage, aux traits caractérisés et passionnés, exprime vivement les mouvements tumultueux de son âme; c'est une vraie pénitente et une vraie sainte, qui peut être placée dans une chapelle, seule place des tableaux religieux : n'est-ce pas le meilleur éloge?

Puis, un *Christ en croix* de M. Royer, d'une belle couleur et d'une expression élevée, quoique les traits soient un peu mous; voilà tout ce qu'on peut signaler dans la peinture religieuse parmi tant de tableaux — plus de trois mille! et encore avec les réserves que j'ai été obligé de faire. C'est, hélas! bien peu. Pour peindre religieusement les sujets religieux, il faut avoir plusieurs qualités rares en tout temps, le sens religieux, l'élévation de l'âme, la noblesse des pensées, et une qualité de plus à notre époque, du courage!

IV

LES TABLEAUX ANTIRELIGIEUX.

En revanche, les tableaux ne manquent pas, qui ont pour but de se moquer de la religion ou de l'insulter. Pour cela, il ne faut ni élévation d'âme, ni courage. Rien de plus facile, au contraire; le courant va de ce côté, il est fort, il est rapide, on n'a qu'à s'y laisser aller, il vous porte et vous emporte! C'est ce qu'ont très bien saisi plusieurs peintres, qui aujourd'hui attaquent la religion avec le pinceau, comme les écrivains avec la plume.

Et tout d'abord on regrette de voir quelques artistes sérieux et de mérite suivre aussi ce torrent d'opinion. M. J.-P. Laurens n'a

pas peint les *Emmurés de Carcassonne* dans un autre but que de flageller la *superstition*, c'est-à dire la religion; car l'une est prise pour l'autre, et on ne les sépare pas : la foule délivre les prisonniers de l'inquisition; l'inquisition, ici, c'est la religion. Tableau, d'ailleurs, mal composé : le peuple ameuté n'a pas l'air de s'intéresser du tout aux prisonniers; regardez-le sans en connaître le sujet, vous croirez que c'est la prédication d'un moine sur la place publique. Un mauvais sentiment a fait choisir le sujet; l'artiste en a été mal inspiré.

Ce qui serait plus regrettable (car depuis longtemps M. J.-P. Laurens va à gauche), ce serait de voir s'y tourner M. Ferrier, dont la *Sainte Agnès*, si admirée et si justement louée l'an dernier, témoignait d'aspirations vers l'idéal. C'est aussi une *Scène de l'inquisition en Espagne* qu'il a représentée, avec énergie et une très vive expression, il faut l'avouer; mais est-ce bien le temps et le lieu? Je ne saurais ne pas espérer qu'il reviendra à des sujets qui lui vaudront, non l'approbation de la plèbe démocratique et ignorante, mais celle des esprits éclairés, qui cherchent le vrai mérite, le signalent, l'applaudissent et le consacrent.

On ne peut en dire autant de M. Delpérié, un Belge et un Belge *libéral*, qui nous a envoyé deux toiles énormes, *Luther à la Diète de Worms*, et un certain *Commissaire de police qui vient interdire à l'évêque de Liége la sortie de la procession du Jubilé.* Ce sont là simplement des tableaux de haine : Luther a le beau rôle, l'expression fière, triomphante, illuminée, tandis que ses adversaires, les évêques, les docteurs, les cardinaux, sont bouleversés par la fureur, la colère et l'impuissance. Ce peintre belge a jugé que c'était le cas de donner son appui au *Kulturkampf;* Dieu veuille qu'il ne voie pas les effets de sa prédication; ils seraient peu favorables pour l'art! Quant au second tableau, le *commissaire de police*, c'est tout uniment grotesque : rien de plus commun, de plus trivial, que son M. Demany (il a eu la burlesque idée de nous donner le nom de ce commissaire, afin, sans doute, de l'immortaliser!) et ses agents de police; c'est disgracieux, mais c'est encore moins spirituel.

Ce sont là les grandes toiles antireligieuses, les grandes machines destinées à battre les murs de l'Eglise, comme les béliers et les catapultes; il y a, en outre, une quantité de petits tableaux qui assaillent l'édifice de la religion de tous côtés, et tirent une nuée

de flèches sur ses défenseurs. Autrefois, on citait deux ou trois artistes qui avaient la spécialité des sujets antireligieux ; aujourd'hui ils sont un bataillon. Et on le conçoit : ils font rire la foule qui ne pense pas, ils réjouissent les libres penseurs qui les encouragent, ils amusent les libertins qui ont de bonnes raisons pour ne pas vouloir de religion, et ils n'ont absolument aucun risque à courir ! Qui les arrêterait, les jugerait et les condamnerait ? — Et alors, c'est un défilé de moines, de prêtres gourmands, luxurieux, fainéants, hypocrites, etc., qu'on nous montre en compagnie de belles jeunes filles qui les excitent et de jeunes hommes qui les raillent, et sous des titres alléchants : *la Belle citrouille*, *la Kermesse*, *la Tentation*, etc. Ces peintres, messieurs... (mais à quoi bon donner leurs noms ?), amassent la foule devant ces prêtres dépravés, ces paresseux, ces tartufes, et les livrent aux sarcasmes et aux quolibets : on les bafoue aujourd'hui, en attendant qu'on les fusille !

Et voyez jusqu'où va la faiblesse, la lâcheté humaine ! La vogue antireligieuse est si puissante, que quelques-uns même de ceux qui ont d'assez bons sentiments pour la religion n'osent pas les manifester ouvertement. Ainsi, un peintre évidemment bien intentionné, M. Lançon, — est-ce un jeune homme ? je l'ignore, — a fait un tableau qui représente des pauvres attendant à la porte du couvent des Capucins les secours que leur distribuent les religieux, le pain, la soupe, les vêtements. Et l'on peut voir, soit dit en passant, ce spectacle touchant et édifiant, tous les matins, devant la plupart des maisons religieuses de Paris. Il nous montre ces pauvres, hommes, femmes, enfants, vieux, infirmes, déguenillés, affamés, s'empressant avec confiance, assurés de recevoir la nourriture qui va les sustenter toute une journée. Mais lui, le peintre qui les a vus, ne nous dit pas *où il les a vus*, et de qui ils attendent ce bienfaisant secours. Le titre de son tableau est : *les Pauvres au coin de la rue de la Santé* ; il n'a pas mis : *à la porte du couvent des Capucins*. Il n'a pas osé ! Il fallait, pour cela, braver l'opinion, et lui, qui est peut être un galant homme, très franc, très brave même, n'a pas eu le courage d'inscrire nettement au bas de son tableau : *les pauvres à la porte du couvent des Capucins*, de ces Capucins qui dépensent pour leur nourriture et pour leur entretien *quinze sous par jour*, et qui trouvent encore moyen de nourrir les pauvres de leur quartier par centaines ! N'est-ce pas là un *signe du temps* ? comme on dit : les modérés, les honnêtes gens, — les timides, les

peureux, — qui croient convenable de ne pas se déclarer, de ne pas prendre parti, de ne rien dire, c'est-à-dire de laisser faire, et celui qu'ils laissent faire, c'est le mal !

V

UNE FRESQUE DE M. JANMOT.

De ces œuvres incomplètes je me détourne donc un instant pour chercher une composition vraiment religieuse, et je suis obligé de convier le public à l'aller voir au dehors, non seulement hors de l'exposition des Champs-Elysées, mais dans un quartier peu fréquenté, rue des Fourneaux, par delà le boulevard des Invalides, à la chapelle des Franciscains de Terre-Sainte.

Ici, nous trouvons une composition vraiment religieuse, inspirée par un sentiment religieux et exécutée par un peintre religieux, M. Janmot, et de plus, ce qui n'est pas moins rare, dans une forme presque inconnue aujourd'hui, une *fresque*. Mais, dira-t-on, qu'importe la forme, que le tableau soit peint à l'huile, à fresque, ou à la cire, s'il est bon? Il importe plus qu'on ne pense : la fresque n'a pas été adoptée pour la peinture murale, et particulièrement pour les grands sujets religieux, seulement parce qu'elle est plus durable, faisant corps avec la muraille et étant aussi indestructible que l'édifice auquel elle est attachée. La fresque est le procédé des grands sujets durables, parce qu'elle exige des qualités qui n'appartiennent qu'aux œuvres durables, la *pensée* et le *temps*. Elle se fait tout d'un coup, elle ne peut être retouchée; une fois la couleur entrée dans le mortier frais, *fresca*, c'est fini, on ne peut y revenir : trait et couleur font partie du mur, ils ne disparaîtront que l'un avec l'autre.

Or, précisément de ce que la fresque se fait tout d'un coup et ne peut être retouchée, ressort une obligation indispensable. Il faut que l'idée du peintre soit profondément, irrévocablement arrêtée, non seulement l'idée, le plan général, le caractère des personnages, mais le dessin, la couleur, et jusqu'aux derniers détails, avec la plus complète précision, c'est-à-dire, il faut que le peintre ait longtemps réfléchi, que tout soit déterminé dans son esprit, et si nettement, qu'il puisse ne pas hésiter un instant au moment de l'exécution; c'est-à-dire encore, comme l'orateur qui donne au public en une

heure le produit d'une préparation de plusieurs jours, il est forcé de faire un travail préliminaire considérable, méditant, prévoyant tout, combinant tout, ne laissant rien au hasard ; en un seul mot, avant d'être artiste, il est penseur.

Comprend-on maintenant pourquoi la fresque n'est pas un procédé purement matériel, pourquoi elle fut celui des grands maîtres et des grands artistes chrétiens, et pourquoi elle a été délaissée à mesure que la foi est devenue moins vive, si bien qu'on ne connaît aujourd'hui qu'un très petit nombre de peintres, deux ou trois en France peut-être, qui en possèdent ce qu'on pourrait presque appeler le secret, et qui sachent l'appliquer à des œuvres destinées à durer? Cette obligation de penser, cette forte discipline effraye les artistes de nos jours, qui produisent rapidement, qui veulent bien penser à un sujet quelques heures, mais non y absorber leur esprit pendant un long temps : il faudrait en faire leur vie, et la vie du monde les entraîne, le siècle va vite, ils conçoivent vite, exécutent vite, et aussi ils sont emportés vite dans l'oubli! Voilà pourquoi déjà M. Jannot doit être considéré avec respect, par cela seul qu'il a voulu exécuter la décoration de la chapelle des Franciscains à la fresque. Nous sommes sûrs que ce n'est pas une œuvre improvisée, qu'elle a été mûrie longuement, et de plus, quand nous savons que M. Jannot est profondément chrétien, nous nous attendons à une œuvre élevée et pénétrée du sentiment vraiment religieux.

Et c'est ce qui est : tous ceux qui ont vu cette fresque ont été impressionnés comme devant une œuvre rare. La chapelle est dédiée à la *Vierge immaculée;* le peintre, embrassant son sujet dans un vaste ensemble, a conçu toute l'histoire de l'humanité comme se rapportant à la rédemption, et il l'a symbolisée depuis la chute jusqu'à l'immaculée Conception, depuis nos premiers parents, Adam et Eve, et la faute originelle, jusqu'à la Vierge tenant sur ses genoux le Christ qui, de la croix comme du fer d'une lance, met à mort le serpent. C'est là le sujet principal du tableau, dont le milieu est occupé par l'arbre de vie, au pied duquel se tord le serpent maudit, et dont les rameaux portent dans leur feuillage, idée poétique et charmante, des anges dont les regards semblent lancer sur la terre des rayons de confiance et d'espérance. Les autres personnages, qui accompagnent la Vierge compatissante et Adam et Eve repentants, représentent les prophètes, les saints et les docteurs qui ont prédit ou le

plus excellemment loué la Vierge immaculée : Abraham, Isaïe, David, Duns Scott, etc. Ainsi, en y comprenant Gabriel, l'ange de l'annonciation, et saint Michel, l'ange de la victoire, remettant son épée au fourreau, le sujet est complet et traité dans son entier ; la pensée, en le contemplant, se reporte de la terre au ciel, de l'homme qui tombe au Christ qui, né de la Vierge sans tache, le rachète pour l'éternité. On peut rester devant ce tableau de longues heures, toujours rappelé vers de hautes et sereines pensées, toujours porté, dès que le regard le contemple, à prier et à méditer.

L'exécution est digne de la conception, franche, hardie : on sent l'artiste qui est aussi poète, le *poète de l'âme*, et le philosophe. C'est un penseur, et un penseur original, qui a conçu cette grande œuvre, où les attitudes sont si justes, les expressions si vraies, et plusieurs têtes si fortement caractérisées (voyez particulièrement le saint François agenouillé en avant). Quelque part qu'elle fût exposée, nul qui n'y reconnût un tableau religieux, fait non pour un musée, mais pour une église, non afin de charmer vos yeux, mais pour que vous vous agenouilliez et vous prosterniez, en invoquant le grand Dieu du ciel !

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE PARISIENNE

Un incident à l'Académie. — Deux discours en souffrance. — Les malheurs de M. Emile Ollivier. — Imprécations contre le mois de mai. — Fourrier et les asperges. — Le « vernissage du Salon ». — La Comédie-Française à Londres.

En ce siècle qui se targue d'obtenir la paix universelle, en cette saison qui voit refleurir les roses et les lilas, on a failli s'arracher les cheveux, — nous allions dire les perruques; et où cela? Je vous le donne en mille, en dix mille, en neuf cent quatre-vingt-quatorze mille; jetez-vous votre langue au chat?

On a failli se battre à l'ACADÉMIE ! ! !

Non pas à l'Académie de médecine où naturellement les docteurs Macroton et Desfonandrès ne sont jamais du même avis;

Non pas à l'Académie des sciences, où la lumière Jabiochkoff et le gaz perfectionné se détestent aussi cordialement qu'une belle-fille déteste sa belle-mère;

Non pas à l'Académie des inscriptions où de toute éternité on s'est querellé sur des objets que les uns prenaient pour de la monnaie du temps de Jules César et les autres pour des boutons de culotte;

Non; on s'est disputé à la véritable Académie, à l'ACADÉMIE FRANÇAISE, s'il vous plaît, et d'aucuns prétendent que les quarante Immortels ont eu le tort de se souvenir un peu trop exactement des épithètes employées par le vieil Homère.

Mais à quel propos un si furieux émoi?

Voici la chose.

Trois mois après la mort du grand patriote qui a donné son nom à une liqueur, — je parle de M. Thiers, — son fauteuil académique fut distribué à M. Henri Martin, surnommé l'illisible Henri Martin par tous ceux qui se sont attaqués à sa prose coriace. Vainement

quelques bons esprits objectèrent-ils que l'*Histoire de France*, qui constituait le meilleur titre du candidat, était écrite avec une partialité déplorable et une négligence absolue de renseignements authentiques; vainement fit-on remarquer que le style de ladite histoire se distinguait par une telle lourdeur qu'aucun des Hercules de la foire au pain d'épice ne réussirait à le soulever.

Ces observations, parfaitement fondées d'ailleurs, ne servirent qu'à donner deux ou trois voix de plus à M. Henri Martin, qui fut élu avec tous les honneurs dus à sa médiocrité exceptionnelle.

Le directeur de l'Académie désigné par le sort pour répondre au néophyte, le jour de la séance de réception, se trouva être l'ancien ministre de l'empire libéral, M. Emile Ollivier. Il se passa alors ce qui devait se passer; M. Henri Martin composa une harangue qui froissait toutes les opinions de M. Emile Ollivier, et M. Emile Ollivier répondit de sa meilleure encre de Toilette à M. Henri Martin.

Or, il faut savoir qu'avant de se produire en séance publique les académiciens sont tenus de soumettre leurs discours à une commission chargée de modérer ce qu'il y aurait de trop fougueux dans ces écrits, ou de supprimer ce qu'ils contiendraient de trop vif. La commission est une sorte de lazaret où récepteur et récipiendaire sont tenus en quarantaine.

Devant l'areopage en question, les deux adversaires en vinrent aux mains. M. Henri Martin se montra agressif, l'ex-ministre de Napoléon III ripesta comme une marchande des quatre saisons dont on déprécierait la marchandise.

— Holà! messieurs, tout beau, s'écria la Commission.

— Nous ne voulons rien entendre.

— Mais encore...

— Laissez-nous!

— Vous allez vous manger le nez!

— Et si nous voulons nous manger cet appendice, ne sommes-nous pas libres?

La Commission décida qu'elle demanderait des adoucissements, des atténuations, des euphémismes, à chacun des discoureurs. M. Emile Ollivier répondit :

— Que M. Henri Martin commence.

On se tourna vers M. Henri Martin :

— Je ne concéderai rien, dit celui-ci, au cœur léger de M. Emile Ollivier.

La Commission s'ajourna jusqu'à la fin du mois ; pendant trois semaines, ce furent des allées et des venues pour obtenir la radiation de tel adjectif, la suppression de telle épithète. Les diplomates s'imaginèrent avoir obtenu monts et merveilles. A tous les amis qu'ils rencontraient ils disaient d'un ton de satisfaction :

— L'affaire est arrangée ; cela marchera comme sur des roulettes.

Et si l'on essayait quelque timide objection :

— Non, non, vous verrez ; nos deux collègues ne sont pas des entêtés, que diable ! Ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas plus longtemps prêter le flanc à la calomnie publique ; nous avons versé de l'eau dans leur vin. A jeudi, la seconde lecture.

O déception ! la seconde lecture des discours eut lieu, elle fut aussi désastreuse que la première. Le pesant auteur de l'*Histoire de France* persista à accuser M. Ollivier de toutes les fautes commises « depuis la naissance du monde » et M. Ollivier s'obstina à déclarer qu'il avait été le plus prévoyant des hommes d'Etat, le plus sérieux des gardes des sceaux et le plus avisé des ministres de la justice. Chacun sait que M. Emile Ollivier n'a pas une trop mauvaise opinion de ce qu'il fait, de ce qu'il dit, de ce qu'il pense. Il est « impeccable », comme Ronsard.

L'Académie, voyant que sa Commission ne parviendrait pas à éteindre le conflit, décida qu'elle se réunirait en un congrès solennel, afin de terminer tout cela par un vote quelconque. Aujourd'hui que le suffrage universel existe, on vote à propos de n'importe quoi. Veut-on nommer un conseiller municipal, on vote ; trancher un différend, on vote. Bientôt, on fera des mariages à l'élection et on réunira le peuple dans ses comices pour destituer ou instituer un garde champêtre.

Avant le vote définitif, des allocutions furent prononcées. L'Académie, comme la Chambre, se divisa en extrême gauche, en extrême droite, en centre gauche, en centre droit et en groupe Target.

L'honorable M. Cuvillier-Fleury parla dans un sens ; l'honorable M. Legouvé appuya M. Cuvillier-Fleury ; l'honorable M. de Falloux combattit et M. Cuvillier-Fleury et M. Legouvé. Là-dessus, chacun, sans trop savoir de quoi il s'agissait, se précipita vers les urnes.

Les urnes décidèrent que les deux discours de MM. Emile Ollivier et Henri Martin attendraient des jours meilleurs. Dans six mois, on verrait !... Les passions se seraient apaisées, les journaux s'occuperaient d'autres balivernes, etc., etc.

Cet arrêt termina la bataille, qui, fort heureusement, n'a causé la mort de personne. Deux morceaux de haute éloquence sont restés sur le carreau; mais on parle tant à présent!... Faute d'un discours, l'Académie ne chômera pas.

La morale de l'histoire nous paraît fort claire.

L'Académie est punie par où elle avait péché; au lieu de rester purement et simplement une assemblée littéraire chargée de rédiger le dictionnaire officiel de la langue française, elle a voulu devenir une réunion politique. Au lieu de demander à chaque candidat : — Quels sont vos ouvrages? — elle a demandé : — Quelles sont vos opinions? — Et elle s'est changée en champ clos où la réaction thermidorienne et la révolution jacobine ont rompu des lances à qui mieux mieux.

Un beau matin, les orateurs se jetteront à la tête le mélancolique verre d'eau sucrée que leur apporte l'huissier Pingard; ce jour-là, la noble institution fondée par le cardinal de Richelieu aura vécu; elle se sera enterrée elle-même comme une vestale qui a laissé éteindre son feu.

De tous les académiciens, M. Emile Ollivier paraît être d'ailleurs celui que la malechance poursuit avec le plus de rage. Il éprouve dans la vie réelle certaines mésaventures qui n'arrivent qu'à lui. Quand nous sommes menacés, en rêve, d'un péril imaginaire, nous essayons de crier et notre langue s'attache à notre palais, nos lèvres s'agitent en vain, notre gosier ne profère que des sons incohérents.

Eh bien! M. Emile Ollivier, depuis qu'il a été nommé académicien, souffre d'un supplice semblable.

Chaque fois qu'il veut parler, on lui coupe la parole. Il souffre d'un prurit oratoire qui l'incommode affreusement et on l'empêche de se gratter.

Il y a neuf ans, M. Emile Ollivier, récemment élu, avait à prononcer l'éloge de Lamartine. Soudain la débâcle de 1870 arrive; après la guerre, on dit à M. Emile Ollivier : — Les défaites que nous avons subies par votre faute, par votre très grande faute, sont encore trop récentes; nous vous conseillons de vous tenir tranquille; ne bougez pas; attendez.

— Mais, messieurs, j'avais préparé un si bel exorde; ma péroraison était si enlevante; elle eût fait battre les cœurs féminins, elle eût ramené sur les bords du *Lac* les Elvires en cheveux gris qui s'y étaient promenées autrefois.

— Tant pis pour les Elvires! Elles reliront les *Méditations*; voilà tout. Quant à l'éloge de Lamartine, il ne sera pas prononcé, et cette omission n'offensera pas l'ombre du grand poète. Lamartine, de son vivant, a si souvent fait son propre panégyrique, que vraiment un éloge de plus ou de moins ne changera rien à l'opinion de la postérité.

Cette fois, à propos de la nomination de M. Henri Martin, M. Emile Ollivier espérait bien prendre sa revanche. Hélas! la fatalité s'en mêle; nous parierions presque que, dans six mois, les deux discours seront de nouveau renvoyés aux calendes grecques. *Habent sua fata orationes* (1).

Nous traversons une période historique où tout semble vraiment marcher sens dessus dessous. Non seulement les esprits sont troublés, mais les conditions climatériques de ce malheureux pays sont absolument changées.

De mémoire d'homme, croyons-nous, on n'avait vu en France un mois de mai aussi abominable que celui qui vient de finir. De la pluie, du vent, de la grêle, du froid, un froid noir; pendant la dernière semaine de mai, il a neigé dans les Ardennes.

Jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, les Parisiens sont restés le nez enfoncé dans le collet de leurs pardessus d'hiver; les établissements de bains installés sur la Seine donnaient des frissons aux passants; les restaurants en plein air avaient la gaieté d'une Sibérie.

A quelle cause attribuer ce refroidissement anormal de la température?

Les savants, interrogés là-dessus, se jettent dans un océan d'hypothèses. Celui-ci prétend que le globe se congèle de plus en plus; cet autre explique la froideur des vents du Nord par l'amoncellement des banquises, dans le voisinage du pôle. Et le *gulf-stream?* Il paraîtrait que ce courant d'eau chaude s'éloignerait, chaque année davantage, des côtes de Bretagne et de Normandie, emportant avec lui le bel été après lequel nous soupirons tous.

Un illustre professeur, qui se nourrit parfois d'idées paradoxales, a fait une sortie contre les télégraphes électriques : — Trop de fils de fer, s'est-il écrié, comme Calchas s'écriait : « trop de fleurs! »

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, la solution de l'incident Ollivier-Martin a pris une autre tournure. Le discours de M. Ollivier a été supprimé; c'est M. Xavier Marmier qui répondra au récipiendaire.

Détruisez l'appareil de Morse et vous verrez revenir les longues soirées tièdes et parfumées, les après-midi rayonnantes de soleil.

Ce professeur pensait que les décharges de fluide causaient des perturbations dans l'espace et amenaient des orages.

Un autre de nos amis, un spirituel romancier catholique que les lecteurs de la *Revue* connaissent bien, nous aborde, l'autre soir, au milieu des rafales de pluie et des tourmentes de l'Aquilon.

— Quel temps, hein!... quel horrible temps!

— Et dire que les poètes ont fait au mois de mai une réputation si usurpée!

— Comment donc! n'est-ce pas Théodore de Banville qui a représenté les anges occupés à exécuter les ordres du bon Dieu et composant pour notre planète terrestre un printemps qu'ils ne se donnent sans doute plus la peine de préparer? Nous sommes trop méchants.

Penchés sur les arbrisseaux,
Les uns, au milieu des prées,
Avec de petits pinceaux
Peignent les fleurs diaprées,

Et de face ou de profil,
Après les branches ouvertes
Attachent avec un fil
Les petites feuilles vertes.

Les autres au papillon
Mettent l'azur de ses ailes,
Qu'ils prennent pour un rayon
Peint des couleurs les plus belles...

— Ce sont là de fort jolis vers; mais ils ne nous ramèneront pas, j'en ai peur, un été passable.

— Ah! s'écrie mon ami le romancier, tant qu'il y aura le Sahara.

— Qu'est-ce que le Sahara vient faire ici?

— Tout, absolument tout; le Sahara est la cause de nos malheurs.

— Bah!

— Figurez-vous qu'un officier, envoyé par le ministère, se livre là-bas à des expériences pour creuser, au milieu des déserts, un lac artificiel. D'autre part, les Anglais projettent de transformer en mer intérieure les solitudes que peuplent en ce moment-ci les tigres, les serpents boas et les sapajous.

— Eh bien?

— Eh bien! quand cela sera fait, nous n'aurons plus qu'à atteler des rennes à nos voitures et nous reverrons les ours blancs. Nous jouirons du climat de la Laponie.

— Je ne vous comprends pas, mon cher ami.

— Je m'exprime pourtant très clairement. Le siroco, au lieu de passer sur des étendues de sable chaud, se refroidira en soufflant sur la surface de l'onde. Et alors nous serons gelés, glacés, ensevelis sous les neiges. Je vais de ce pas me commander un pardessus garni de fourrures, en prévision de l'avenir.

— Mais le siroco est un vent du sud... Evidemment, ce vent-là en passant sur le Sahara converti en mer pourra être refroidi; mais quand les girouettes auront tourné, quand le vent soufflera de l'est, par exemple, et ne voyagera pas au-dessus de l'Algérie?

— Ah! vous m'en demandez trop. Tout ce que je sais, c'est que j'ai froid et que les marronniers sont de mon avis. Regardez les; ils viennent à peine de fleurir, alors que depuis six semaines leurs fleurs devraient être tombées. Les feuilles naissent, me direz-vous; c'est par habitude. Elles y mettent d'ailleurs la plus mauvaise volonté.

Mon ami le romancier avait raison. Rien n'a germé dans la campagne, et nos marchés, si abondamment fournis d'ordinaire, ont fait peine à voir. Des fraises souillées de terre, des abricots à peine mûrs, des cerises aux pâles couleurs, des asperges languissantes.

En cette saison, les asperges pourtant sont l'honneur de nos cuisines.

Laissez-moi prendre ma lyre et chanter la gloire des asperges!

Elles avaient une grande réputation dans l'antiquité; les meilleures croissaient à Ravenne, où Martial en mangea, paraît-il, d'excellentes; il consigna le fait dans une épigramme, ce qui prouve qu'il n'avait ni l'ingratitude du cœur, ni celle de l'estomac.

Quelques auteurs fantaisistes prétendent que, dans certains pays, l'asperge atteint la grosseur d'un fort roseau et une longueur de douze pieds. Ou ces contrées ont perdu beaucoup de leurs avantages, ou elles sont éloignées de toute espèce de chemins de fer, car les produits de leur sol n'arrivent pas dans nos villes. Douze pieds de long!... Gulliver aurait parlé de ces asperges monumentales.

Il y a, comme on sait, plusieurs espèces d'asperges. Les plus estimées sont les violettes, qui nous viennent principalement de

Belgique et de Hollande; les blanches sont communes en Pologne; elles ont moins de substance et une chair moins savoureuse.

L'asperge à laquelle Caton a consacré un chapitre du *De re rustica* est la verte; celle-ci continue à faire les délices des Italiens gourmands. Elle est mince, effilée; on la mange presque tout entière. Nous n'avons pas à son sujet la même prédilection que les Italiens.

A en juger par l'analyse, l'asperge ne possède pas une action nutritive très prononcée; mais on emploie ce légume en médecine depuis que Fourrier l'a préconisé. Fourrier, secrétaire de l'Académie des sciences, était affecté d'une hypertrophie du cœur. Ayant remarqué que toutes les fois qu'il mangeait des asperges il se sentait soulagé, il se prépara un sirop dont il a laissé la recette.

La découverte fit du bruit.

Le sirop d'asperges fut célébré comme ayant toutes les vertus, entre autres celle de ralentir les battements du cœur; Broussais écrivit un pompeux mémoire là-dessus. Par malheur, les médicaments passent aussi vite que les fleurs; la casse et le séné, si admirés du temps de Louis XIV, n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Le sirop d'asperges n'a guère plus de prestige : — Prenez-en pendant que *cela guérit*, disait un médecin à son malade.

L'Exposition de peinture a été ouverte officiellement le 15 du mois dernier; il y avait déjà vingt-quatre heures qu'on en connaissait les beautés et les laideurs. En effet, la première représentation publique de l'Exposition est toujours précédée d'une répétition générale qu'on appelle « le vernissage »; ce jour-là, qui est la veille de l'ouverture, les artistes, les parents des artistes, les amis des artistes et les fournisseurs des artistes envahissent le palais de l'Industrie. MM. les peintres sont censés « vernir » leurs tableaux; mais ils ne font absolument rien et ils se promènent comme tout le monde, en écoutant ce que l'on dit; hélas! ils en entendent de dures! Heureusement qu'ils ont bon caractère.

Au paysagiste qui a peint une prairie trop verte, un monsieur adresse l'exclamation suivante :

— Oh! monsieur, quel plat d'épinards!

Au peintre d'histoire, qui a fait des études de torse, un journaliste barbu, le calepin à la main, dit en passant :

— Vraiment! il est impossible de voir des bras plus mal attachés, des torses plus ridicules, des mains qui ressemblent davantage à des nageoires de phoque.

Si un honnête bourgeois, gonflé d'importance, a consenti à laisser exposer son portrait, il recueille des phrases dans le genre de celles-ci :

— Fi ! le vieux laid !

— Quand on est si vilain que cela, on ne se fait pas peindre.

— Quel nez !

— Quelles oreilles !

— Quel faux col !...

Et ainsi de suite. Les plaisanteries tombent dru comme grêle sur le Joseph Prudhomme qui ne sait plus où s'aller cacher. La vanité des gens se reflète si bien sur une toile ! Voyez tel individu, coupable d'avoir commis un volume de méchants vers ; il se fait représenter, tenant une plume... d'oie, le coude négligemment appuyé sur une montagne d'in-folio.

Voyez aussi, dans le jardin consacré à la sculpture, le buste d'un célèbre industriel, publiciste et chocolatier ; au bas du socle figure une pile de livres, plus les instruments nécessaires à l'exploitation du cacao.

Nous avons noté, devant une immense machine intitulée : *le Dernier banquet des Girondins*, la conversation ci-jointe :

— Qu'est-ce que c'est que ce tableau ?

— Tu vois bien, chère amie, que c'est l'*Apothéose de M. Thiers.*

— Allons donc...! des personnages qui portent perruque. M. Thiers est mort pendant le *crime* du 16 mai ; on ne portait pas perruque, il y a deux ans.

— Tu as raison ; cependant voilà bien M. Thiers... étendu là... sur le carreau.

— Et ce grand gaillard qui lit un arrêt...?

— J'y suis ; c'est Robespierre.

— Qui envoie M. Thiers à l'échafaud ?

— Parfaitement.

— Ma foi ! tu me croiras si tu veux,.... j'ai la prétention de ne pas être plus ignorant qu'un autre ;... je suis même (comme mon journal) pour l'instruction laïque et obligatoire ; et cependant voilà un détail *historique* que je ne connaissais pas du tout... mais pas du tout.

Vingt mille personnes ont visité l'Exposition des beaux-arts, le jour du « vernissage ». Il est de suprême bon ton de se montrer à

cette occasion-là, au Palais des Champs-Elysées; on fait partie du Tout Paris élégant pour lequel les auteurs écrivent, les comédiens jouent la comédie, etc., etc. Ceux qui, tout en ayant un équipage, n'ont pas obtenu de billet d'entrée, envoient leur voiture stationner à la porte du Palais ou retiennent, pour déjeuner, une table au restaurant Ledoyen. Triste consolation!

En dehors de l'Exposition, les arrivants piétinent dans la boue; au dedans, on se bouscule, on se marche sur les pieds, on se foule, on se refoule; les sergents de ville se laissent entraîner par le flot de la marée montante, qui déborde sur les galeries circulaires et dans la salle des gravures où habituellement aucun visiteur ne s'avise de pénétrer.

Nous souhaitons la même affluence de spectateurs aux artistes du Théâtre-Français qui viennent de traverser la Manche pour aller donner des représentations à Londres; ce qui ne nous empêche pas d'être très opposé, en principe, à cette absurde pérégrination faite contre toutes les règles et en dépit du mécontentement général.

Les sociétaires du Théâtre-Français *n'avaient pas le droit* de s'expatrier; ils reçoivent une subvention prise sur les deniers publics, ils étaient tenus de rester chez nous.

Ils ont pris la clef des champs sans demander conseil à personne; ils seraient bien attrapés si on leur disait, à leur retour à Paris : — Vous vous êtes promenés tout à votre aise; mes amis, jeûnez maintenant.

La salle de la Comédie-Française avait besoin de réparations; il fallait la fermer pendant six semaines; soit. Pendant cet entr'acte, nos villes de province n'auraient sans doute pas été fâchées de connaître le répertoire classique qu'on ne joue jamais dans les départements. Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes, Nantes, Lille, Poitiers, auraient fait bon accueil au *Misanthrope* et au *Cid*.

Le même cas s'était présenté en 1868; mais, à cette époque, les interprètes de Corneille et de Racine, au lieu de s'en aller en Angleterre (ce que le ministre d'alors ne leur eût pas permis), avaient entrepris une tournée en Bourgogne, en Provence et dans les Alpes-Maritimes.

A Marseille, les représentations furent très suivies. Il s'y passa un incident qu'on nous a raconté, mais dont nous ne saurions garantir l'authenticité absolue.

L'artiste qui remplissait les rôles de « grande utilité », c'est à dire qui portait les lettres ou qui annonçait les personnages, vint à tomber malade. Il fallut le remplacer par un acteur du cru.

Cet acteur manquait de talent, et surtout de mémoire ; il n'avait, du reste, que peu de chose à dire ; trois mots seulement : « Messieurs,... le Roi ! »

On lui fit répéter à satiété la phrase en question : — Messieurs,... le Roi... — Peuh ! fit-il, ce n'est pas difficile ; je m'en tirerai.

Cependant il répéta son rôle toute la journée ; on l'entendait se promener dans les corridors du théâtre, répétant — Messieurs,... le Roi ! Messieurs,... le Roi !

Le soir venu, on se tint auprès de lui dans la coulisse, afin qu'il ne manquât pas son entrée. A ce moment décisif, il était devenu très pâle, il essayait de se donner une contenance ; il avait une épouvantable peur.

Enfin, l'heure a sonné de paraître en scène. — A vous ! lui crie-t-on. Entrez !... mais entrez donc !

On le pousse sur les planches ; il se campe dans une attitude pleine de noblesse, le feutre au vent, le poing sur le côté. Il ouvre la bouche, il parle, et savez-vous ce qu'il dit ?

— Messieurs,... LA REINE !

Daniel BERNARD.

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

On invoque à tort les lois et les ordonnances rendues sous des régimes bien différents de notre régime actuel. Toutes ces prohibitions ont été rapportées par la loi de 1850, comme le montrent clairement les discussions qui eurent lieu soit dans les commissions, soit dans l'Assemblée. L'ordonnance de 1828, qu'on allègue en particulier, ne frappait que les Jésuites ; aujourd'hui on s'en prend non seulement à eux, mais aux Dominicains, aux Maristes, aux Oblats, aux Augustins, aux Bénédictins, etc. C'est un bouleversement général.

Et par une étrange coïncidence on choisit, pour expulser de l'enseignement les religieux, le moment même où rentrent en France les égarés de la Commune.

L'adresse de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Toulouse au Sénat et à la Chambre des députés résume en dix chefs les objections que soulève le projet de loi sur l'enseignement.

1° Ce projet est contraire à l'honneur de la France, car il est contraire à l'esprit même, sinon à la lettre du Concordat, qui stipule formellement le libre exercice de la religion catholique. Sans doute à l'époque où cet acte bilatéral fut signé, les congrégations religieuses n'existaient pas, puisque la Révolution les avait détruites, mais la reconnaissance de la religion catholique impliquait la possibilité et le droit de leur résurrection, attendu qu'elles sont, pour l'Eglise, un complément nécessaire à la totalité de son organisme, non un accessoire, qu'elles constituent une partie noble de son corps, non un appendice et une superfétation.

2° Ce projet est contraire au droit naturel. En effet, il n'y a rien de plus antinaturel que le prétendu droit païen de l'Etat s'adjugeant la suprématie absolue en matière d'instruction publique, au préjudice du droit du père de famille et du droit de la religion.

3° Ce projet est contraire à la vérité doctrinale, car il repose sur l'assujettissement de l'Eglise à l'Etat, même dans l'ordre spirituel. Or la formation des intelligences est une attribution de l'Eglise dont l'Etat ne peut la dépouiller sans nier sa mission divine. Le droit de l'Eglise n'a d'autres limites que celles exigées par la sécurité de l'Etat. On ne demande pas pour l'Eglise de privilège, mais on veut affranchir le citoyen de la domination du dieu Etat, du dieu César.

4° Contraire à l'influence de la religion. On veut visiblement amoindrir son bienfaisant empire et faire l'essai odieux et inouï d'une civilisation athée, et « livrer prochainement à la démagogie, suivant une expression de M. Thiers, le dernier débris de l'ordre social : l'établissement catholique. » Qu'on se rappelle que, sur la motion de Robespierre, la Convention vota à l'unanimité la reconnaissance de l'existence de Dieu !

5° Contraire à notre constitution politico-religieuse. C'est un étrange scrupule de M. le ministre que d'écarter de l'enseignement toute une catégorie de citoyens, parce qu'ils *sont affiliés par leur caractère et par leurs doctrines à des autorités étrangères*. La France peut-elle considérer le Pape comme une autorité étrangère? Mais alors il faut biffer toute son histoire. La soumission au Souverain Pontife est l'essence même du catholicisme, la base immémoriale de notre droit public.

6° Contraire à la noblesse du caractère national, car il manque de sincérité. Il inscrit en tête la liberté d'enseignement, et par diverses prescriptions il la supprime ou la gêne au point de la rendre presque impraticable.

7° Contraire aux droits essentiels de l'épiscopat, car il s'en prend non seulement aux congrégations qu'il vise, mais aux évêques qui les emploient, sous leur propre responsabilité, comme des instruments nécessaires.

8° Contraire au principe et, par conséquent, à l'honneur du gouvernement, car, institué au nom de la liberté, il régnerait par le despotisme. Vainement il déclare vouloir seulement appliquer les lois. Ces lois existaient auparavant, et le régime de 1830 a reculé devant l'interprétation qu'on veut aujourd'hui leur donner.

Qu'on n'essaye pas de pallier la persécution en s'abritant derrière certaines lois de la monarchie très chrétienne. Ces lois, elle les a déplorées et expiées; elles lui avaient été imposées par la libre pensée.

9° Contraire à la justice. C'est sur les garanties offertes par les lois de 1850 et de 1875 que les établissements catholiques ont été fondés. Il n'est pas même question de dommages-intérêts.

10° Contraire enfin à la prudence gouvernementale. On jugera la République à ses œuvres, et les catholiques sans parti pris, qui auraient pu l'accepter, s'en éloigneront avec horreur quand ils verront qu'elle proscrit

l'enseignement religieux. Prenez garde que la persécution ne devienne violente.

La conclusion des évêques est celle-ci : Puisque nous déclarons en doctrine que la religion n'est pas contraire à la République, prouvez en pratique que la République n'est pas opposée à la religion.

Venons à la pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés par les évêques de la province ecclésiastique de Lyon.

Après avoir fait observer que la composition projetée du nouveau conseil supérieur de l'instruction publique enlève toute garantie d'impartialité, les vénérables prélats abordent le projet relatif à l'enseignement supérieur. Il n'est, dit-on, que le début d'un ensemble de mesures destinées à nous faire remonter ce que l'Exposé des motifs appelle « *une pente funeste* » de la législation, et à rendre à l'Etat sa part d'action, qui s'amoindrissait « *sous l'effet d'usurpations successives* ».

Pour parler plus clairement, il s'agit de réagir contre les lois libérales de 1850 et de 1875, et d'anéantir par des moyens détournés la liberté d'enseignement, en enlevant aux établissements libres les moyens de vivre. Quant au but définitif, personne ne l'ignore ou ne le nie, c'est la suppression, dans toutes les écoles françaises, de l'enseignement religieux.

Peut-il y avoir une entreprise plus attentatoire à la conscience d'une nation chrétienne ?

Ici se placent les explications que nos lecteurs connaissent sur le mécanisme machiavélique des diverses dispositions de la loi.

Qu'a-t-on reproché aux nouveaux établissements ? Rien !

L'article 7, qui édicte l'incapacité contre toute une classe de citoyens, est en opposition formelle avec notre droit public. En 1828, une commission fut nommée pour étudier la question au point de vue légal. La majorité et non la minorité, comme on l'a dit par une singulière inadvertance, se prononça en faveur des communautés non autorisées.

En 1850, M. Beugnot, rapporteur du projet de loi, s'exprimait ainsi :

« La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne connaît pas les corporations. Elle ne les connaît, ni pour les gêner, ni pour les protéger ; elle ne voit devant elle que des professeurs. »

Commentant cette remarquable déclaration, les évêques ajoutent :

« Le droit d'enseigner appartenant en France à tout citoyen qui fournit des preuves de capacité, pourvu qu'il ne soit pas notoirement ou judiciairement indigne, il en résulte que ce qu'on vous demande, c'est d'assimiler les membres des congrégations religieuses non autorisées : Jésuites, Oratoriens, Maristes, Dominicains du tiers-ordre, aux hommes publiquement immoraux ou aux repris de justice. »

Les congrégations autorisées seront-elles mieux traitées ? La haine dont

on les poursuit et la complaisance de certains dépositaires de l'autorité permettent de croire qu'elles ne seront pas longtemps tolérées. Alors s'ouvriront partout des écoles sans Dieu, et avec les écoles sans Dieu s'ouvrira pour le pays l'ère de l'irrémédiable décadence.

Nosseigneurs les évêques de la province de Sens ne sont pas moins énergiques. Ils font remarquer que la loi de 1875 ne confère aucun privilège, elle repose sur le droit commun. Le nom d'université est partout et toujours l'expression consacrée pour désigner l'ensemble des hautes études; il inspire confiance à l'élève, ennoblit le professeur. On ne saurait, sans injustice, attaquer, de quelque manière que ce soit, les créations nouvelles qui ont produit une si heureuse émulation. Si l'on supprime aujourd'hui d'un trait de plume une œuvre qui s'est abritée derrière l'autorité de la loi, on ébranle dans ce pays déjà trop tourmenté la dernière garantie des droits et de la propriété. Les fondateurs des universités libres ne sont-ils pas citoyens comme les autres? n'ont-ils pas le droit d'acquérir, de posséder, de conserver? Tant que le droit comptera pour quelque chose, une assemblée française ne laissera pas violer des intérêts si graves et si nombreux.

Pourquoi cette proscription exorbitante de certaines congrégations? Leurs membres méritent-ils cet outrage? N'ont-ils pas la science, la vertu, le patriotisme? Leur seul crime est de vivre sous une règle pour mieux pratiquer la vertu. Il y a d'autres associations moins pacifiques; l'affiliation à ces associations est-elle un titre à l'exclusion pour les professeurs de l'Etat? (Allusion évidente aux francs-maçons.)

Les prélats de la province d'Albi déclarent que la France a faim et soif d'apaisement et de concorde. Dans ce pays éminemment catholique par son tempérament, par son caractère, par son histoire, par ses traditions, par ses grands intérêts et par ses mœurs, les luttes religieuses compromettent nécessairement l'union des citoyens.

L'Eglise n'a point peur d'une démocratie chrétienne. Elle accepte toutes les institutions politiques, quand elles respectent ses droits sacrés, droits qui sont favorables au bonheur des peuples; elle obéit aux lois malgré l'indifférence ou le mauvais vouloir des gouvernements; néanmoins ses sympathies appartiennent toujours aux pouvoirs qui lui laissent la paix et la liberté d'élever les âmes et de les sauver.

Les mêmes prélats ont écrit à M. le président de la République; ils l'ont prié d'user de son influence sur le ministre de l'instruction publique pour qu'il retire les projets présentés. En le faisant, M. Jules Ferry rendra à l'Eglise, à la France, à la République elle-même un éminent service.

Ils ont mis sous les yeux de M. Jules Grévy les paroles prononcées par

M. Waddington, le 27 août 1872, à la suite du banquet du conseil général de l'Aisne :

« Messieurs, il faut que la République ne soit pas hostile à la religion. C'est ici un sujet délicat, mais de la plus haute importance, car c'est sur ce point surtout que se rencontrent les défiances réciproques. Je ne parle pas d'une alliance entre l'Etat et l'autel... Ce que je demande, c'est que la République soit impartiale et même bienveillante pour la religion. C'est son intérêt comme son devoir. Si elle ne le fait pas, elle gardera dans son sein un germe de mort. Je ne saurais trop insister sur ce point, car je suis profondément convaincu qu'une nation sans les idées religieuses, qui seules peuvent donner le sentiment complet du sacrifice et du devoir, est une nation vouée à la décadence. »

Cet éloquent langage n'admet pas la contradiction.

La pétition de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, et des autres prélats de l'Algérie est aussi énergique que touchante. Associés aux évêques du sud-est de la France pour la création de l'Université libre de Lyon, ils se joignent à eux pour réclamer en faveur des droits que la loi a solennellement consacrés.

Ces droits sont ceux des fondateurs de nos universités catholiques, des professeurs de leurs facultés, des pères de famille chrétiens qui tous, confiants dans la parole du législateur, ont sacrifié une portion de leurs biens, des situations honorablement acquises, l'avenir même de leurs enfants, pour une œuvre de foi, de science et de liberté.

Quoique n'étant pas en fait représentés au conseil supérieur, bien que soumis à une réglementation particulière, les évêques d'Algérie ne peuvent voir sans appréhension leurs collègues de la mère-patrie systématiquement exclus d'assemblées qui décideraient seules des méthodes et des sujets de l'enseignement au moment même où les catholiques seraient menacés de voir fermer les établissements qui sauvegardaient la foi de leurs fils.

La suppression des congrégations enseignantes en Algérie serait un malheur encore plus grand qu'en France, parce que le clergé séculier est trop peu nombreux et trop pauvre pour pouvoir s'appliquer à l'enseignement.

Les prélats espèrent, du reste, que le gouvernement profiterait de la faculté que la loi lui laisse de ne pas appliquer les mesures projetées en Algérie, si ces mesures venaient à être votées, parce que ce pays est dans une situation exceptionnelle; mais ils gémiraient de voir la mère-patrie soumise à un sort si déplorable qui en présagerait un pire encore.

« Attenter à la liberté des consciences, contraindre, comme on l'annonce, tous les pères de famille à livrer à l'athéisme les âmes de leurs fils, proclamer, comme on le fait encore, qu'*entre le catholicisme et le sens*

commun il y a un abîme et que cet abîme on le franchira (1), *demander que l'Eglise soit chassée de partout, de la famille, de l'école, de l'Etat* (2), c'est jeter dans toutes les âmes un trouble qui ne fera que s'accroître, et préparer des tempêtes où peut sombrer notre patrie. »

L'Eglise ne fait point de révolution, elle respecte et fait respecter les pouvoirs publics, mais elle sait mourir, et « c'est en se laissant égorger, et non en égorgeant ses ennemis, qu'elle est certaine de triompher d'eux. »

Les évêques de Savoie ont uni leur voix à la voix des évêques de l'ancienne patrie française. Ils affirment que par l'*enseignement laïque* il faut entendre un enseignement sans principes et sans Dieu. Après avoir signalé le vide que ferait la disparition des universités catholiques, ils ajoutent :

« C'est ainsi qu'on agite le pays, que l'on mécontente et révolte ce qu'il y a de plus sain et de plus respectable dans la classe ouvrière et le négoce, comme dans les classes aisées et dirigeantes et qu'on attire sur soi les malédictions de Dieu et de l'histoire. »

Ils terminent en exprimant la confiance que les espérances que la Savoie avait conçues en se donnant à la France ne seront pas trompées. Elle croyait trouver dans sa nouvelle patrie une satisfaction plus complète et plus durable à ses principes et à ses intérêts religieux.

En dehors des adresses épiscopales, nous croyons devoir mentionner encore les protestations des prêtres séculiers des diocèses de Toulouse et de Grenoble, qui ont affirmé avec énergie les droits des congrégations religieuses. Nous détachons de la pétition du clergé grenoblois le passage suivant, concernant les congrégations non autorisées.

« Comme le clergé séculier et les congrégations reconnues, ni plus, ni moins, elles sont soumises, en ce qui concerne la foi, au Souverain Pontife, et, sous ce rapport, il n'y a pas à distinguer entre les Jésuites, les Dominicains, les Maristes, etc., etc., et le clergé séculier. Il n'y a, dans les rangs confondus de la famille sacerdotale, que des prêtres catholiques, appartenant tous, au même titre, à la nation française, fermement résolus à garder leur foi et leur obéissance au représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non moins fermement convaincus que la foi catholique, qui a fait la grandeur de la France, sera toujours la plus sûre garantie de leur ardent dévouement à la patrie. »

La *Revue catholique des Institutions et du Droit* publie une consultation signée d'une foule d'avocats et de docteurs en droit de différentes villes

(1) *La Marseillaise.*
(2) *L'Avant-Garde.*

du Midi, d'Orléans, de Dijon, de Besançon, qui réprouve absolument le projet Ferry (1). Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire en entier, à cause de l'espace limité dont nous disposons. Les signataires se basent 1° sur le droit des gens et sur le concordat, traité fait de puissance à puissance et qui subsiste en son entier, tant que toutes les parties contractantes ne l'ont pas dénoncé; 2° sur le droit naturel; 3° sur le droit constitutionnel.

L'Eglise, partie contractante, a essentiellement le droit d'employer les religieux, selon les besoins, soit à la prédication, soit à l'enseignement. On ne peut lui retirer ce droit, quand elle n'y a pas renoncé (et pourrait-elle y renoncer?), sans son consentement. L'Etat, il est vrai, s'est réservé de faire des règlements de police pour assurer la tranquillité publique. Mais on ne saurait assimiler à un règlement de ce genre une loi qui empêcherait les évêques d'employer des religieux pour l'enseignement à quelque degré que ce fût, d'autant plus que cette loi, loin de procurer la paix, ne ferait que réveiller les haines entre diverses classes de citoyens et favoriserait ainsi l'inquiétude et le trouble.

De droit naturel, dit la consultation, il appartient aux pères de disposer de l'éducation de leurs enfants. Le projet Ferry viole donc le droit naturel en empêchant les pères de faire élever leurs enfants par les maîtres de leur choix.

L'Etat a bien pu donner aux congrégations qu'il reconnaissait certains droits civils et la personnalité légale, mais il ne peut enlever aux congrégations qu'il ne reconnaît pas l'exercice des libertés de droit commun. Aucune loi ne les a dépouillées de ces libertés, si bien qu'on est forcé d'en créer une nouvelle pour la leur ravir.

Le projet de loi est donc contraire à la Constitution, puisqu'il place arbitrairement en dehors du droit commun une classe de citoyens jouissant des droits civils.

On sait qu'avant les vacances la commission de la Chambre des députés s'est réunie pour examiner le projet de loi sur ou plutôt contre la liberté d'enseignement. M. Bert et M. Madier de Montjau ont encore cherché à aggraver les interdictions et ils ont en partie réussi. La substitution des mots *établissement privé* aux mots *établissement libre* n'est pas faite évidemment sans arrière-pensée. Au surplus, la commission n'est guère composée que d'anticléricaux déclarés. M. Gaslonde, presque seul, a supporté tout le poids de la discussion et a vainement réclamé des adoucissements au projet : les catholiques et les bons Français lui doivent de la reconnaissance.

Et maintenant que chacun fasse son devoir : pétitionnons et prions. Et Dieu sauve la France !

(1) M. Caillet, avocat à la cour d'appel de Rouen, bâtonnier, et M. Vermont, avocat à la même cour, ont publié des consultations semblables.

L'assemblée générale annuelle des catholiques a eu lieu cette année comme à l'ordinaire, mais elle a été marquée par un redoublement de zèle et d'enthousiasme. On sentait qu'un grand danger menace notre foi religieuse et on voulait faire une protestation publique. Jamais peut-être les réunions n'avaient été aussi nombreuses. Beaucoup d'hommes ont dû se tenir debout pendant toute la durée des séances et plusieurs des notabilités invitées n'ont pu trouver place sur l'estrade. S. Em. Mgr le cardinal de Paris, NN. SS. les évêques de Larisse et de Versailles ont honoré l'assemblée de leur présence. On a entendu divers orateurs dont l'éloquence est, de longue date, acquise aux intérêts religieux, MM. Chesnelong, Keller, de Margerie, Besson. Il va sans dire que la liberté de l'enseignement chrétien a été largement traitée et vaillamment défendue. Obligé de nous restreindre, nous ne pouvons que donner une idée fort incomplète de quelques-uns de ces magnifiques plaidoyers.

« L'heure est solennelle, a dit M. Chesnelong; l'émotion de toutes les âmes proclame la gravité de l'épreuve que nous traversons. » L'honorable sénateur s'est défendu de faire de la politique, il a seulement à cœur les droits et les intérêts de nos âmes. C'est la politique qui pénètre dans le domaine réservé des croyances, au nom de je ne sais quel panthéisme d'Etat où la personnalité humaine, la famille, l'être religieux et moral, les forces individuelles et les forces collectives viennent se confondre et se perdre. Les catholiques ne demandent pas le monopole pour l'enseignement congréganiste, ils admettent l'enseignement laïque, quand cet enseignement est chrétien. Ce n'est point une vaine profession de foi, c'est un fait d'expérience. Deux fois les catholiques ont dominé comme tels, dans les assemblées de la nation, en 1850 et en 1875 : dans ces deux circonstances ils ont assuré aux religieux leur part légitime de droit commun, mais ils n'ont revendiqué pour eux ni monopole, ni privilège. Les lettres d'obédience ne sont que des équivalences.

Pas de faux-fuyants. Eliminer la religion de l'éducation, tel est le but que l'on poursuit par des voies directes ou détournées. C'est se mettre en révolte contre les instincts et l'expérience du genre humain. Interrogez les hommes de génie. Platon vous dira, dans son beau langage, « qu'il faut introduire dans le cœur de l'enfant la plus belle des craintes, la crainte de Dieu, qui exclut toutes les autres ». Bossuet vous dira dans ce style lapidaire dont il avait le secret « qu'il faut former le cœur des enfants à la piété qui est le tout de l'homme ».

Et Napoléon, méditant la fondation de l'Université, s'écriait : « Pour former l'homme je me mettrai avec Dieu; car il s'agit de créer, et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur, apparemment. »

Il est impossible de décrire l'émotion sympathique de l'assemblée sous l'action de cette parole sonore exprimant de si grandes vérités. M. Chesnelong a terminé en rappelant ce mot d'un protestant impartial :

« Que les ennemis du christianisme ne s'y trompent pas : ils lui font une guerre à mort, mais ils n'ont pas affaire à un mourant. »

M. Amédée de Margerie, actuellement doyen de la Faculté catholique des lettres à Lille, a pendant vingt-neuf ans professé dans les collèges et dans les facultés de l'Etat. Il n'est animé d'aucun mauvais sentiment contre ses anciens collègues; au contraire, il pense et il a toujours pensé que d'une émulation honnête entre deux établissements rivaux il devait sortir, pour l'un comme pour l'autre, de bons résultats. Il reproche aux projets de M. Ferry d'attribuer à l'Université officielle trois monopoles : le monopole du nom, le monopole des examens, et le monopole des inscriptions. C'est beaucoup de monopoles pour une loi de liberté. Pour le monopole des examens, sait-on comment il est apprécié par les libéraux belges eux-mêmes? Lisez ces quatre lignes d'une brochure écrite par l'un d'entre eux, sous-bibliothécaire à l'Université de Liége : « Quant à laisser aux seules facultés de l'Etat le droit de conférer les grades, ce système nous paraît tellement contraire à l'application loyale du principe de la liberté de l'enseignement que nous en sommes à nous demander comment l'idée de l'appliquer à notre pays a pu naître dans quelques esprits. » Il paraît que ce qui ne peut pas se faire en Belgique peut se faire en France.

Mentionnons encore un très remarquable rapport de M. Paul Besson, avocat à la Cour de cassation, qui établit que les projets Ferry violent la Constitution.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'assemblée des catholiques a formulé un vœu très expressif en faveur du maintien des libertés consacrées par les loi de 1850 et de 1875.

Nous avons hâte de venir aux conseils généraux et aux vœux légaux qu'ils ont émis, dans la limite de leurs attributions, touchant la question de la liberté d'enseignement.

La loi reconnaît aux conseils généraux le droit d'émettre des vœux concernant les intérêts généraux du pays ou les intérêts particuliers des départements; elle n'interdit que les vœux politiques.

Y a-t-il une question qui touche de plus près aux intérêts et aux droits des populations que celle de l'enseignement et de l'éducation? Que si l'on objecte que cette question est devenue politique et qu'il est défendu de la traiter parce qu'il a plu à un ministre d'en faire l'objet d'un projet de loi, si l'on soutient que c'est faire échec au gouvernement que de combattre un projet de loi qu'il a lui-même présenté, autant vaudrait dire que la liberté d'émettre des vœux a pour limite le bon plaisir d'un cabinet qui peut toujours proposer des dispositions législatives sur n'importe quel sujet, et que les efforts faits pour empêcher les pouvoirs publics de tomber dans des erreurs ou de commettre des injustices sont l'acte d'un mauvais citoyen.

On a constaté avec surprise que l'attitude des préfets n'a pas été partout uniforme. Là où existait une majorité que l'on croyait acquise aux nouveaux projets de loi, ces fonctionnaires ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'une discussion s'entamât sur ce sujet, parce qu'ils espéraient la voir aboutir à la conclusion qu'ils désiraient. Mais, au contraire, lorsqu'ils savaient que la plus grande partie des membres du conseil était favorable à la liberté d'enseignement, il s'est rencontré des préfets qui ont demandé la question préalable afin d'écarter l'émission d'un vœu qu'il leur eût été désagréable d'entendre. Cependant, il est clair que si les conseils ont le droit de donner leur avis en cette circonstance, ce droit demeure entier dans quelque sens qu'il soit émis, soit qu'ils approuvent, soit qu'ils désapprouvent. Quand on consulte quelqu'un, ce n'est pas pour lui imposer une opinion toute faite. On peut regretter que M. le ministre de l'intérieur ait abandonné ses agents à eux-mêmes, car on ne saurait croire qu'il leur ait donné des instructions contradictoires ou ambiguës.

Quoi qu'il en soit, trente-trois conseils ont, malgré la mauvaise volonté des représentants du gouvernement, émis des vœux favorables au maintien des lois de 1850 et de 1875; douze conseils se sont partagés par moitié ou n'ont pas admis le vœu contre les lois Ferry, mais ont réservé leur opinion sur ces lois; treize seulement ont approuvé les projets destructifs de la liberté d'enseignement. Si l'on considère qu'un grand nombre de ces conseils ont été élus sous des influences peu cléricales, si l'on ajoute que plusieurs conseillers généraux, en même temps fonctionnaires, ont évité de se prononcer dans la crainte d'encourir des disgrâces certaines, on peut s'applaudir du résultat.

Les conseils généraux suivants se sont prononcés nettement contre les lois Ferry :

Aveyron, 30 voix contre 4; Charente, 21 contre 7; Charente-Inférieure; Cher; Côtes-du-Nord, 27 contre 16; Calvados; Dordogne, 28 contre 11; Eure, 29 contre 10; Finistère, 24 contre 16; Gers; Gironde; Haute-Garonne, 21 contre 15; Indre, 16 contre 14; Landes, 15 contre 9; Loire-Inférieure; Loire; Lot, 14 contre 10; Lozère; Maine-et-Loire; Manche, 28 contre 14; Meuse; Morbihan; Nièvre, l'unanimité; Nord; Orne, 29 contre 1; Pas-de-Calais, unanimité; Hautes-Pyrénées; Basses-Pyrénées; Sarthe, 16 contre 12; Seine-Inférieure; Tarn, 28 contre 14; Tarn-et-Garonne; Vaucluse, 11 contre 6; Vendée.

Les douze conseils appartenant à la seconde catégorie sont : le Cantal, 10 voix contre 10; Deux-Sèvres, 12 contre 12; l'Oise, qui a pourtant déclaré que la liberté de père de famille devait être intacte; le Puy-de-Dôme, qui a déclaré, par la bouche de M. Bardoux, garder toute liberté d'appréciation; l'Ariège, 9 contre 10; l'Ardèche; la Haute-Loire; la Somme, 17 contre 20; les Deux-Sèvres; Lot-et-Garonne; Belfort et

Vienne. Les treize conseils approuvant les lois Ferry sont : Alpes-Maritimes, Allier, Aisne, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Gard, Loir-et-Cher, Doubs, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Var, Saône-et-Loire. Dans les autres départements, la question n'a pas été soulevée.

Après cette énumération, croirait-on que *la République française* ait l'audace de dire que « celles de nos assemblées départementales qui ont offert leur concours au gouvernement dans sa lutte contre les congrégations non autorisées, sont *plus nombreuses* que celles qui le lui ont refusé sous forme de simples vœux »? On demande à ce journal si, dans la nouvelle arithmétique à son usage, 12 est un chiffre plus élevé que 32.

L'espace nous manque pour enregistrer une foule de détails fort intéressants dans les délibérations prises par les conseils généraux. Signalons-en seulement quelques-uns au passage. Dans le conseil général des Alpes-Maritimes, M. Borriglione, député, a fait un aveu qu'il est bon de noter et qui semble être l'expression du but que poursuit le gouvernement : « La raison d'Etat autorise le gouvernement à élever les enfants selon son bon plaisir, afin qu'ils soient inspirés des sentiments de ceux qui nous dirigent. » La Convention n'aurait pas mieux dit, ni les législateurs païens non plus, et encore ceux-ci, tout en entreprenant (pas partout) de façonner l'esprit des enfants suivant l'idéal de l'Etat, n'ont jamais cherché à les dépouiller de leurs idées religieuses; au contraire. Dans la Meuse, un des membres les plus influents de la gauche a voté avec la droite. Dans le Pas-de-Calais, la minorité se serait ralliée à la majorité qui s'est déclarée contre les lois Ferry, si celle-ci avait consenti à faire des concessions concernant la collation des grades; mais elle s'y est refusée, voulant l'intégrité du droit. Dans la Haute-Garonne, la majorité (21 voix) s'est prononcée en faveur de la liberté, la minorité (15 voix) s'est purement et simplement abstenue. Le succès des conservateurs dans la Sarthe est d'autant plus remarquable que la majorité du conseil appartient à la gauche.

Signalons dans la Somme, d'après *le Mémorial d'Amiens*, un incident très émouvant. Un conseiller avait vanté les talents et les travaux des jeunes gens sortis des écoles des jésuites. — Oui! répondit M. Goblet, ce sont des officiers braves, des administrateurs instruits, mais sont-ce des Français?... A ces mots éclate un tumulte épouvantable. « Français, je le suis autant que vous, » s'écrie M. de Rainneville. Et M. Danzel d'Aumont : « J'ai quitté ma femme et mes enfants pour aller me battre et vous dites que je ne suis pas Français! » Le président a dû inviter l'orateur malencontreux à expliquer ses paroles, et M. Goblet s'est tiré d'affaire en assurant qu'il n'avait pas achevé sa phrase et qu'il avait voulu dire : « Sont-ce des Français animés du même esprit que la France moderne? »

Cette espèce d'amende honorable a clos un incident des plus fâcheux.

Nous devons mentionner le très éloquent discours prononcé dans le sein du conseil général de l'Indre par son président, M. de Puynode. Il s'y est pourtant glissé quelques inexactitudes que nous ne pourrions accepter. M. de Puynode a commencé par déclarer qu'il n'envisagerait pas la question au point de vue religieux. Assez d'illustres prélats l'ont fait en termes excellents et avec une haute autorité. Qu'il suffise de rappeler que tous les hommes ayant un nom dans le passé ou dans le présent, de Platon à Montesquieu et à Stuart Mill, de Cicéron à Tocqueville, ont constaté l'importance de la religion dans la société. Un philosophe antichrétien écrivait, il y a peu de mois : « L'unique professeur de morale pour les masses des populations, c'est le prêtre. » « Et c'est en obéissant à la même conviction que l'économie politique, qui toujours a proclamé la pleine liberté de l'enseignement, laquelle n'est après tout qu'une des formes de la liberté du travail, place le prêtre au premier rang des nobles ouvriers, voués à ce qu'elle nomme la production immatérielle. Enlevez aux peuples les sentiments, les usages, les règles qu'ils puisent dans la religion, et soyez sûrs qu'il ne restera pour les diriger et les gouverner que la force. »

Plus loin l'orateur a remarqué qu'en méprisant les droits de l'individu et de la famille, en les subordonnant aux droits prétendus de l'Etat, on recule au lieu d'avancer. Il existe en effet, au début de toute société, des institutions communistes et le progrès social consiste précisément dans la disparition de ces institutions devant la prérogative de l'individu et de la famille, soit au point de vue des personnes, soit à celui des biens.

Cette observation de M. de Puynode est fondée dans une certaine mesure; une certaine collectivité relativement à la possession du sol existe, en effet, chez certains peuples barbares, mais il est douteux que ces peuples tiennent un pareil usage des hommes primitifs. De plus, il s'explique dans la plupart des cas par la rareté de la population et l'immensité du terrain disponible. Dans un pays neuf, là où il existe de vastes espaces inoccupés, il est naturel que la puissance publique s'empare de ces solitudes et les fasse exploiter comme il lui semble bon, soit en investissant de portions déterminées à tour de rôle les chefs de famille, comme cela se pratiquait chez les Germains du temps de Tacite, soit en faisant des concessions irrévocables de terres, et c'est le procédé employé aux Etats-Unis. A l'origine des civilisations, nous voyons constamment et partout la propriété individuelle et aussi le droit de la famille.

Ces réserves faites, nous louons M. de Puynode d'avoir raillé agréablement l'imagination de M. Ferry, qui a inventé un moyen inconnu de Justinien et de tous les légistes pour supprimer un certain nombre de chaires et fermer un certain nombre d'écoles. Molière n'y avait pas songé. On conteste la qualité de Français à des citoyens investis de tous

les droits civils, mais qui ont le tort impardonnable d'avoir un vêtement particulier, de vivre sous une règle spéciale et de prier en commun. Par malheur, le code a déterminé les conditions de notre nationalité et ces conditions sont à l'abri des caprices du premier venu... Que n'a-t-on aussi déclaré qu'il suffit de se faire anglican ou grec-uni pour perdre le bénéfice de la nationalité française en reconnaissant pour chef spirituel une personne résidant à l'étranger? Et ces musulmans d'Afrique, auxquels on a libéralement accordé la qualité de Français pour préparer la fusion des races et hâter l'œuvre de la colonisation, il faudra apparemment les dépouiller de cette dignité, parce qu'ils relèvent, au spirituel, du sultan de Constantinople, ou du shérif de la Mecque? On n'a point songé, à ce qu'il semble, à toutes ces conséquences du principe étourdiment posé par notre ministre de l'instruction publique.

M. de Puynode a été encore bien inspiré quand il a rappelé le langage que M. Jules Simon, bien loin d'être clérical assurément, a tenu au Corps législatif et par lequel il se faisait un défenseur résolu de la liberté d'enseignement.

« La liberté d'enseignement est comprise, désirée, voulue comme toutes les autres. Elle reprendra avec toutes les autres son rang et ses droits. Personne ne la conteste plus en principe. Si on hésite, c'est qu'on a peur. On a peur de quelque chose ou plutôt de quelqu'un; et vous le dites tous en même temps que moi : on a peur du clergé. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est qu'il n'est permis ni de nier le droit, ni de reculer devant son application; c'est qu'il n'est pas digne de ce grand pays ni des hommes qui croient encore à la toute puissance de la société de se laisser gouverner par la peur. Cela n'est pas possible. »

M. Jules Simon bien certainement ne désavouera pas aujourd'hui ces paroles.

Le président du conseil général de l'Indre, abordant ensuite la question au point de vue purement politique, a montré combien il était regrettable de s'engager dans la voie de la violence et de la persécution. Il ne faut pas se laisser prendre dans cet engrenage qui entraîne beaucoup plus loin qu'on ne se propose d'aller. Voyez ce qui est arrivé et ce qui arrive tous les jours.

L'annonce des projets injustifiables contre la sécurité des pères de famille a provoqué dans toute la France un admirable mouvement de résistance. Qu'a fait le gouvernement? Il combat cette résistance par toutes sortes de moyens; il s'oppose à l'exercice très légal du droit de pétition par des tracasseries indignes de lui et qui suscitent naturellement les plus vives récriminations. Ces récriminations appelleront, à leur tour, des actes d'intimidation et de répression dont le terme est inconnu. Que l'on se rappelle la constitution civile du clergé, si malheureusement décrétée par la Constituante. Cet acte, en amenant de vives

protestations, conduisit le gouvernement à inaugurer l'ère des persécutions religieuses. Sur la voie de l'oppression, il n'y a ni temps d'arrêt, ni station de repos.

Nous vivons dans un temps de crédit et d'industrie. Tout ce qui porte atteinte à la sécurité du lendemain doit être évité avec soin. Les malheurs dont nous sommes menacés ont déjà eu leur contre-coup dans le monde des affaires. Jusqu'ici la France avait été moins éprouvée que plusieurs peuples dans la crise économique que nous subissons et dont la généralité, ainsi que la durée, est sans précédent. Mais les statistiques récentes des monts-de-piété et des caisses d'épargne montrent que nous commençons à perdre cette situation privilégiée.

Dans le Puy-de-Dôme, le vœu en faveur de la liberté d'enseignement a été repoussé, probablement pour des raisons politiques et parce qu'il avait été présenté par M. Rouher; mais M. Bardoux, l'ancien ministre, président du conseil, a exprimé la réserve formelle qu'il n'entendait à *aucun degré* que son vote fût considéré comme favorable aux projets de M. Ferry.

Dans l'Oise, le vœu n'a été repoussé que sous la réserve, acceptée par les conseillers de la gauche, que la liberté des pères de famille serait respectée.

Il nous paraît utile de consigner ici le texte du vœu émis par le conseil général des Landes, et qui est remarquable par son énergie :

Le Conseil général,

Considérant que la liberté des consciences, garantie par le droit public du pays, implique pour les pères de famille le droit imprescriptible de confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres de leur choix;

Considérant que le développement et la diffusion de l'instruction nécessaires à la grandeur du pays sont étroitement liés à l'exercice de la liberté de l'enseignement à tous les degrés qui, par la concurrence, c'est-à-dire par la liberté des méthodes et la mise en œuvre de toutes les initiatives, peut seule en favoriser le progrès;

Considérant que la suppression d'établissements fondés avec des capitaux privés sous la garantie des lois existantes, ou les conditions d'existence précaire qui seraient faites à ces établissements, constitueraient une atteinte véritable au droit de propriété;

Considérant que la fermeture des écoles libres grèverait les contribuables de charges nouvelles en imposant à l'Etat et aux communes l'obligation de pourvoir au remplacement des établissements supprimés;

Qu'il est dès lors de l'intérêt des contribuables et du devoir de leurs mandataires d'y former opposition;

Émet le vœu :

Qu'aucune atteinte ne soit portée aux droits des pères de famille et à la liberté de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

L'attitude du conseil général de la Loire mérite d'être signalée. Comme la majorité appartient à l'opinion républicaine et comme une fraction importante de cette majorité ne dissimule pas ses opinions antireligieuses, on s'attendait à un vœu favorable aux projets ministériels; mais ces prévisions ont été heureusement déçues. La majorité radicale s'est non seulement abstenue de toute initiative, elle n'a pas répondu à une sorte de mise en demeure de la minorité. Un membre de cette dernière a proposé de remercier le préfet d'avoir transmis au ministre compétent un vœu émis l'année dernière et qui, en réclamant l'obligation et la gratuité, écartait la laïcité. Le conseil a, sans hésitation, déféré au désir exprimé; il a ainsi maintenu intacte son opinion antérieure sur la libre concurrence qu'il entendait laisser aux deux enseignements, laïque et congréganiste. Ce résultat est heureusement dû en partie aux résolutions bien connues de la partie modérée de la majorité républicaine, qui avait manifesté son intention de ne pas faire cause commune avec les exaltés. On voit par là que tous les républicains en France ne sont pas convertis à la libre pensée.

Dans la Nièvre, sur les représentations du préfet, on a retranché du vœu tout ce qui pouvait se rattacher à la politique, et il a dès lors été adopté à l'unanimité. Si tous les préfets avaient agi avec autant de mesure et si les partisans plus ou moins sincères de la République avaient séparé la cause de la religion de leurs propres opinions, les défenseurs de la liberté d'enseignement eussent obtenu encore de plus grands succès.

La discussion qui a eu lieu dans le conseil général de la Seine-Inférieure a été remarquable par la déclaration de M. Manchon, républicain avancé de vieille date, qui s'est élevé avec vigueur contre les projets autoritaires de M. J. Ferry. « Je suis, a dit M. Manchon, un vieux soldat de la liberté, pour laquelle j'ai combattu pendant trente ans.

« Quand je luttais, de concert avec M. J. Ferry, pour les libertés nécessaires contre l'empire, j'espérais que la République, quand elle triompherait, donnerait au pays toutes les libertés, y compris la liberté d'enseignement.

« La proposition des lois nouvelles lui a causé une vive surprise; c'est une résolution funeste à la République et qui agite le pays qu'il serait facile de gouverner en paix, maintenant que toute opposition a disparu.

« La République est un régime de liberté et d'égalité. Elle s'accorde mal des pouvoirs exorbitants que l'État s'était arrogés pendant le régime monarchique.

« Le projet de loi est-il en harmonie avec le principe d'égalité? Evidemment non : il crée une catégorie de suspects, d'incapables, et pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas un certificat de civisme. *On peut dire que c'est une véritable proscription.*

« Le droit primordial c'est la liberté qu'il ne faut pas confondre avec

l'impunité. Réprimez les délits et les crimes, s'il s'en commet, mais le système préventif est odieux.

« On pouvait se servir des jésuites comme d'épouvantail sous les gouvernements monarchiques (voilà un aveu précieux), mais une fois maîtresse, la République doit dédaigner ces vulgaires moyens. »

Un discours chaleureux de M. le général Robert a achevé de décider le conseil qui a voté le vœu par 25 voix contre 21.

Enfin le conseil général a émis le vœu « que le principe libéral inscrit dans la Constitution de 1848, appliqué par la loi du 15 mars 1850, et qui ne subordonne le droit d'enseigner qu'à des conditions de capacité et de moralité, soit rigoureusement maintenu. »

Dans le Lot, les partisans des lois Ferry ont montré une insigne maladresse. Au début de la session, deux projets de vœu contraires à ces lois avaient été déposés, l'un fort accentué, qui avait pour auteur M. le baron Dufour; l'autre, formulé dans les mêmes termes que le vœu de M. Chesnelong, et qui était présenté par M. de Lamaze. Le premier ayant été écarté, un membre demanda, mais sans succès, que le second fût repoussé par la question préalable. Il était clair, dès lors, que le vœu de M. de Lamaze réunirait la majorité. Au lieu de faire contre mauvaise fortune bon cœur, les adversaires de la liberté d'enseignement résolurent de tenter un nouvel effort, et le vice-président déposa un vœu appuyé par cinq membres et tendant à faire passer le conseil à l'ordre du jour, en donnant un vote de confiance au gouvernement et aux Chambres. Or ce vœu a été rejeté par 13 voix contre 10, bien que plusieurs membres de la droite fussent absents. Le vœu de M. de Lamaze a ensuite été adopté par 14 voix contre 10. L'échec des partisans des lois Ferry a donc été complet.

Dans les Basses-Pyrénées, M. Chesnelong a exposé que le projet violait deux principes fondamentaux, l'égalité devant la loi et la liberté des pères de famille, le premier par la création de catégories d'indignes, et de quels indignes! — hier le P. Lacordaire, dominicain; aujourd'hui l'archevêque de Paris, oblat; — le second par la suppression du droit des familles de choisir les directeurs des âmes de leurs enfants, ce que M. Jules Simon lui-même repoussait énergiquement.

M. Chesnelong a rappelé que depuis 1870 l'école de la rue des Postes a envoyé environ 2,280 élèves dans les écoles polytechnique et militaire. 1,093 ont vaillamment combattu en 1870, 86 ont été tués, 186 ont obtenu la croix. Les conversations politiques sont interdites dans les établissements congréganistes qui reçoivent des enfants dont les pères professent des opinions politiques différentes.

Nous devons ajouter qu'un très grand nombre de conseils généraux se sont prononcés très fortement contre les collèges féminins aussi bien que contre l'universalité des écoles normales de filles. Le bon sens des

hommes pratiques fait justice de ces billevesées malsaines et difficilement réalisables.

Aux évêques dont nous avons analysé et signalé les éloquentes protestations dans notre dernier bulletin, nous devons ajouter NN. SS. de Périgueux, d'Agen, de La Rochelle et de Belley. Nous nous bornons à cette simple mention pour éviter des répétitions fastidieuses. Quant à la lettre circulaire que S. E. le cardinal de Paris vient d'adresser à ses curés sur l'œuvre des écoles chrétiennes, nous ne pouvons en dire que quelques mots.

Mgr Guibert exprime la juste appréhension que la plupart des écoles primaires à Paris soient peu à peu retirées des mains des congréganistes, comme il est arrivé déjà pour quelques-unes. Cependant la majorité de la population est peu favorable à cette décision, car les mêmes électeurs qui, obéissant à un mot d'ordre politique, ont nommé des conseillers libres penseurs, continuent à envoyer leurs enfants chez les frères et chez les sœurs, ce qui prouve qu'ils ne partagent pas les sentiments antichrétiens de leurs élus.

Au surplus, la minorité qui n'a pu envoyer à l'hôtel de ville des représentants de son choix mérite des égards. Elle comprend au moins le tiers d'une population de 1,800,000 âmes et contribue, par conséquent, dans une forte proportion, à alimenter un budget de 250 millions. Ces droits seront peut-être entièrement méconnus.

C'est dans cette prévision que le pieux prélat, après avoir rappelé des droits sacrés à la justice des gouvernants, s'adresse au zèle de ses ouailles, et les engage à soutenir de leurs deniers et de leurs efforts l'œuvre déjà existante des Écoles chrétiennes. Cette œuvre a pour but de créer, de soutenir et de développer des écoles libres. Ces fondations sont essentiellement locales, et MM. les curés sont priés d'établir des comités paroissiaux pour y subvenir. Mgr Guibert annonce, au surplus, la formation d'un *comité diocésain* où siègent, à côté d'hommes distingués et bien connus pour leur dévouement, un membre de l'administration épiscopale, plusieurs curés de Paris et deux représentants des congrégations enseignantes. Ce comité aura pour mission de résoudre les questions techniques et de jurisprudence et d'exercer au besoin une sorte d'arbitrage dans le conflit possible des intérêts locaux.

L'œuvre patronnée par Son Eminence n'embrassera pas seulement les écoles congréganistes, elle ne refusera pas son concours aux écoles laïques libres qui seraient dirigées par des instituteurs animés de sentiments véritablement chrétiens.

Le clergé de plusieurs diocèses a signé des pétitions où il exprime une adhésion formelle à la parole de ses premiers pasteurs et sa respectueuse sympathie pour les ordres religieux, ne voulant pas qu'on sépare leur cause de la sienne.

Il n'est pas hors de propos de rappeler, au moment où les jésuites sont menacés de la proscription et où l'on réédite contre eux de vieilles calomnies, de rappeler la judicieuse et verte réponse que fit Henri IV aux remontrances du Parlement ennemi de cet ordre déjà célèbre. Nous n'en donnons, à regret, que quelques fragments.

« J'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent considérables, et vous n'avez su que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans... On reconnut à Poissy non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance (capacité) et je ne sais comme vous trouvez ambitieux ceux-là qui, refusant les dignités et prélatures, font vœux de n'y pas espérer... L'Université a eu occasion de les regretter puisque, par leur absence, elle a été comme déserte, et les écoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime... Ils entrent comme ils peuvent, aussi font bien les autres ; et suis moi-même entré comme j'ai pu.

« Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ai pu croire... Barrière ne fut pas confessé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quand Châtel les aurait accusés, comme il n'a fait, et qu'un jésuite eût même fait ce coup (duquel je confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui rends grâce) faudrait-il que tous les jésuites en pâtissent et *que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas?*

« Je les tiens nécessaires à mon Etat, et *s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt.* Ils sont nés en mon royaume et dans mon obéissance, *je ne veux entrer en ombrage de mes naturels sujets.* »

Henri IV leur restitua plusieurs collèges : ils rentrèrent en possession de celui de Clermont à Paris, à la requête des Etats généraux de 1614 qui leur rendirent le témoignage le plus favorable. C'était le vœu de la France entière.

On se rappelle qu'un certain nombre d'instituteurs congréganistes s'étaient pourvus devant le conseil d'Etat contre les décisions arbitraires de certains préfets qui s'étaient arrogé le droit de les expulser des écoles qu'ils occupaient. Le public attend en vain depuis longtemps de ce grand corps la solution judiciaire d'une question si importante touchant à la fois et à la liberté de l'enseignement et au respect des contrats. Le conseil d'Etat ne statuait point et cela par une bonne raison, c'est qu'il n'était pas saisi. M. le ministre de l'instruction publique, qui était alors M. Bardoux, avait jugé à propos de retenir par devers lui les pièces du procès, pour mieux les étudier sans doute et se former une opinion. Touchante sollicitude, scrupule de conscience que nous ne saurions trop admirer. Le

successeur de M. Bardoux, M. Jules Ferry, obéissant, nous le voulons croire, à d'aussi louables motifs, avait également gardé ces dossiers que, nouveau venu, il ne connaissait point. Ce retard aurait pu se prolonger encore bien longtemps. De méchantes langues allaient même jusqu'à prétendre qu'on attendrait, pour se dessaisir de ces liasses si curieuses et d'une lecture si attachante, que le Sénat et la Chambre des députés eussent voté la loi en vertu de laquelle la composition du conseil d'Etat doit être modifiée. On espérait avoir ainsi une majorité docile aux désirs de l'administration.

Or il est arrivé que M. Chesnelong, l'éloquent défenseur des droits des catholiques, s'est avisé que ces rumeurs détestables et évidemment mensongères avaient cours depuis trop longtemps et qu'il importait de les faire cesser au plus tôt. Il a, en conséquence, annoncé l'intention d'interpeller le gouvernement sur ces délais insolites qui faisaient murmurer les esprits soupçonneux et les caractères mal faits et de solliciter du cabinet une explication qui couperait court à tous les bruits fâcheux qui couraient sur son compte. L'annonce de cette interpellation fixée à la séance de rentrée du Sénat, c'est-à-dire au 8 mai, a produit un effet merveilleux. M. le ministre de l'instruction publique, subitement édifié, ne s'est plus senti le besoin de compulser les pièces concernant les affaires pendantes et il en a prescrit l'envoi au conseil d'Etat. Nous verrons si M. le garde des sceaux, qui est de droit président de ce conseil, mettra plus d'empressement que ses collègues de l'instruction publique à faire rendre justice à ceux qui l'attendent depuis HUIT mois. Parce qu'on est congréganiste, on n'est pas hors la loi et hors les tribunaux.

Cette lenteur à faire rendre justice aux simples particuliers est d'autant plus singulière, qu'elle contraste avec l'empressement mis par le ministère à poursuivre devant ce même conseil d'Etat, qu'il semblait ignorer tout à l'heure, Mgr l'archevêque d'Aix coupable d'avoir dit, dans une lettre pastorale adressée à ses diocésains, ce que toute la France avait déjà lu dans les pétitions envoyées par l'épiscopat tout entier au Sénat et à la Chambre des députés. D'après la théorie ministérielle, ce qu'il est permis d'écrire dans un acte qui doit être communiqué aux grands pouvoirs de l'Etat est interdit dans un mandement destiné à être lu en chaire. On se rend difficilement compte de cette jurisprudence. Il est certain, en effet, que les pétitions épiscopales ont eu au moins autant de publicité et de retentissement que la lettre pastorale de Mgr Forcade.

Nous eussions compris cette distinction, si les observations de Nos Seigneurs les évêques eussent été tenues secrètes ; mais puisqu'elles ont paru dans les cent mille feuilles des journaux, il n'y avait certes aucun inconvénient à ce qu'un document analogue fût lu en chaire.

Le Rappel, enchérissant sur M. le ministre de l'intérieur, a charitablement insinué que Mgr l'archevêque d'Aix tombait sous le coup de

pénalités autrement graves que l'inoffensive déclaration d'abus, seule peine disciplinaire que puisse prononcer le conseil d'Etat. Cette feuille excessivement libérale a cité avec complaisance les trois articles du code pénal, œuvre du despotisme impérial que les rédacteurs du *Rappel* devront désormais cesser de flétrir avec leur indignation de commande, les trois articles qui infligent l'emprisonnement et même le bannissement aux ministres du culte qui se livrent en chaire à des manifestations hostiles au gouvernement. Malheureusement pour le journal hugolâtre la lettre pastorale incriminée ne donne point prise, de ce chef, aux arguments libéraux du collaborateur anonyme de M. Vacquerie. Le sage et pieux prélat ne prêche point la révolte contre les pouvoirs établis, il ne signale point ceux qui nous gouvernent à l'animadversion des fidèles, il se contente de caractériser, comme elles le méritent, les mesures qui portent un coup si sensible aux intérêts religieux, en foulant aux pieds les droits les plus respectables et les plus sacrés. S'il n'est plus permis à un pasteur d'avertir ses ouailles, de leur faire connaître, dans l'ordre des choses spirituelles, leurs droits et leurs devoirs, à quoi se réduirait sa mission? et que deviendrait l'inviolabilité du domaine de la conscience que nos libéraux affectent de respecter et au nom de laquelle, par un misérable et révoltant subterfuge, ils défendent les projets destructeurs de la liberté catholique? S'il suffit à un ministre d'émettre un avis, de proposer un projet pour qu'il soit interdit aux évêques de combattre cet avis, de désapprouver ce projet, que devient la liberté de la parole épiscopale?

Les popes, en Russie, sont tenus de soumettre à l'autorité les sermons qu'ils ont l'intention de réciter en chaire, afin d'y effectuer les changements qui seraient requis : veut-on nous donner la liberté comme en Russie? La subordination de la puissance spirituelle à la puissance temporelle est le fondement de la constitution autocratique de ce pays. Cette situation n'a jamais été tolérée, ne saurait jamais être tolérée chez une nation catholique.

Le clergé et les laïques du diocèse d'Aix ont parfaitement compris cette vérité : ils se sont instinctivement rapprochés de leur évêque arbitrairement frappé. Pendant que les prêtres lui faisaient parvenir une adresse respectueuse où ils conforment leurs sentiments aux siens et déclarent que, quand même il serait condamné, sa gloire n'en subirait aucune atteinte, loin de là, les simples fidèles s'entendaient pour offrir au courageux défenseur des droits de l'Église une crosse d'honneur. Cette double manifestation a surexcité au plus haut degré la colère de *la République française*. Le journal de la rue de la Chaussée-d'Antin menace des foudres de l'État ces prêtres *factieux* qui méconnaissent les droits de la puissance publique. La moindre peine qu'on puisse leur infliger, c'est la privation de leur traitement. Comment le gouvernement pousserait-il la condescendance jusqu'à *salarier* ceux qui se révolt

contre lui, qui méconnaissent la juridiction d'un tribunal institué précisément par le Concordat pour réprimer les écarts des ecclésiastiques?

Le successeur de M. Gambetta et de M. Challemel-Lacour dans la direction de *la République française* oublie en ce moment deux choses qu'il ne saurait ignorer: premièrement le traitement que touche le clergé n'est qu'une modeste indemnité stipulée par le Concordat en échange des biens immenses qui ont été confisqués sur lui révolutionnairement et dont l'Eglise a fait le généreux abandon. Ce traitement n'est donc pas un salaire pour des services rendus,— ce qui serait déjà justice,— c'est le payement des arrérages d'une dette sacrée. En second lieu, la ridicule procédure d'appel comme d'abus n'a point sa place dans le Concordat qui n'en souffle mot. Ce sont les articles organiques qui ont rétabli ce triste débris de l'ancien régime, sans faire revivre en même temps les institutions qui l'expliquaient en le rendant supportable.

La prétention d'enter les préjugés gallicans sur les institutions révolutionnaires est tellement odieuse qu'elle a révolté plusieurs libéraux très avancés. M. de Girardin, dans *la France*, combat énergiquement cette alliance monstrueuse; *la Liberté*, *le Constitutionnel*, ne montrent pas moins d'opposition. Ainsi ce n'est pas seulement la presse catholique qui repousse les projets Ferry; ils ne trouvent guère d'appui que chez les radicaux.

La *Revue des Deux Mondes*, elle-même, parfois si anticléricale, s'est prononcée, par la plume de M. de Mazade, contre le ministre.

Enfin, nous pourrions objecter à tous ces inventeurs d'écoles sans Dieu Victor Hugo — il est vrai que c'est le Victor Hugo d'autrefois. Voici, en en effet, ce qu'a dit le sénateur de Paris :

Il faudrait *traîner devant les tribunaux* les parents qui envoient leurs fils aux écoles sur la porte desquelles est écrit : *Ici on n'enseigne pas la religion.*

A l'étranger, on juge très défavorablement les projets de M. J. Ferry. Les Anglais, notamment, qui sont assez sages pour pouvoir supporter la liberté, ne reviennent pas de la surprise que leur occasionne cette tentative de despotisme sous un régime républicain ; ils prédisent aux républicains un échec complet et les plaignent sincèrement de leur maladresse. Le *Spectator*, organe protestant, est très formel là-dessus, et il ne comprend pas la terreur et la répulsion qu'inspirent les jésuites à certaines personnes de ce côté du détroit.

« Il y a longtemps, dit le *Spectator*, que l'Angleterre voit les jésuites à l'œuvre (1); ils n'y font aucun mal et se sont souvent distingués parmi les catholiques par la distinction et par la largeur de leur esprit. » Se plaçant dans l'hypothèse où l'on admettrait que, dans le passé, certains

(1) Il existe au moins douze collèges importants dirigés par les jésuites dans le Royaume-Uni.

jésuites ont professé des doctrines suspectes, le rédacteur de la revue anglaise fait observer qu'on ne trouverait pas en France et en Angleterre une seule réunion d'hommes religieux ou irréligieux, qui n'ait, à certains moments, soutenu ou côtoyé des opinions dangereuses. Nombre de doctrines positivistes ou socialistes le sont mille fois plus (que les doctrines de certains jésuites). — Je le crois bien! — « Qu'on s'en rapporte à l'instinct des parents, il suffit pour les empêcher de se livrer aux fanatiques de l'obéissance et aux fanatiques du scepticisme... Dans ce siècle tout est mis à l'épreuve, principes religieux et principes irréligieux, et il nous semble que, si le danger est quelque part, c'est que les principes irréligieux pénètrent sourdement dans l'enseignement... D'ailleurs, quel enfantillage de croire que, parce qu'un enfant aura été dans un collège de jésuites, il pensera nécessairement comme ses maîtres! Cela dépendra de ce que ses maîtres lui diront. S'ils vont trop loin, s'ils pressent trop la vis, il y a cent à parier contre un qu'au lieu d'un disciple ils auront un révolté. »

Or, comme l'expérience prouve que la presque totalité des élèves des jésuites conservent à leurs maîtres des souvenirs reconnaissants, il faut en conclure qu'ils ne *pressent pas trop la vis.* Et comme, en outre, un grand nombre de parents peu chrétiens, et même pas chrétiens du tout, confient leurs enfants aux jésuites, il est clair que les bons Pères ne professent point de doctrines excessives, sans quoi ils seraient bien vite abandonnés par ces infidèles.

Le *Saturday Review* critique avec une grande sévérité, au point de vue politique, la conduite du cabinet et, en particulier, de M. Waddington, homme modéré, qui a commis la faute de se rallier aux projets de M. Ferry. L'organe protestant, après avoir émis cette opinion incontestable, qu'il n'est pas possible en France de former une forte opposition conservatrice, si cette opposition compte les catholiques, en tant que catholiques, parmi ses ennemis, conclut dans les termes suivants que les hommes qui nous gouvernent ou qui aspirent à nous gouverner feront bien de méditer : « Les républicains ont commis cette faute désastreuse, de justifier, dès le premier instant de leur succès, les pires prédictions de leurs adversaires. »

Quant aux entraves apportées au colportage et à la signature des pétitions contraires à un projet de loi dont la discussion n'est même pas commencée, le *Pall Mall Gazette* dit vertement que c'est un fait *monstrueux.*

S'il est monstrueux, il n'est pas moins grotesque. Un certain nombre de fonctionnaires, mal stylés, ou voulant, à tout prix, faire preuve de zèle, ont employé, en effet, de singuliers procédés pour rebuter ou effrayer les signataires. Ici c'est un maire qui refuse de légaliser les signatures avant d'avoir consulté son conseil municipal, comme si l'ac-

complissement d'une formalité obligatoire dépendait de la bonne volonté d'une assemblée délibérante. A Lille, quelques citoyens bien connus du maire lui présentent une pétition au bas de laquelle se lisent leurs noms. L'officier municipal, pris de court, ne peut refuser la légalisation; mais pour empêcher d'apposer d'autres signatures, il fait écrire une formule en gros caractères qui remplissent la page tout entière.

Ailleurs, on a prétendu imposer aux pétitionnaires l'obligation de se faire accompagner de deux témoins personnellement connus du maire. On a refusé de légaliser la signature d'un ancien préfet qui habite Paris depuis trente ans, sous prétexte que Paris n'est que sa résidence, sans être son domicile légal.

A Issoire on voulait exposer pendant huit jours à la mairie les pétitions revêtues de leurs signatures, afin que le public pût en prendre connaissance. Dans certains endroits on exigeait l'adresse précise de chacun des pétitionnaires. Enfin, il existe certains maires qui n'ont pas reculé devant la confiscation des pétitions qui ont disparu sans laisser de traces. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la soustraction de ces pièces constitue un fait des plus graves pour les fonctionnaires qui s'en sont rendus coupables.

On cite des maires qui ont assujetti les pétitionnaires à la formalité dispendieuse du papier timbré.

C'est bien ce qu'on peut appeler un système de tracasseries savamment organisé.

Un honorable propriétaire de nous ne savons quel département, s'étant mis en campagne pour récolter des signatures, se faisait accompagner de son garde particulier. L'administration a poussé l'arbitraire au point de punir ce garde particulier de sa seule présence, en le destituant de son modeste emploi.

Plusieurs maires, manquant absolument à leurs devoirs, ont refusé de légaliser les signatures individuelles qui leur étaient soumises. On signale le maire de Saint-Marc, près de Nancy, qui aurait menacé les deux signataires garantissant l'authenticité des signatures portées sur la liste, de dresser procès-verbal, s'ils insistaient davantage. A Ceintrey, dans le même département, le maire a refusé de légaliser quatre signatures : celle de M. A. comme curé, celle de M. B. pour titre officiel, celle de M. C. inconnu à Ceintrey, celle de M. D. qui n'a pas opté. Un officier municipal s'est excusé sur le prétexte que ce lui était défendu.

Le maire de Caudebec-en-Caux a refusé de légaliser la pétition des mères de famille, parce que ces dames n'avaient pas l'autorisation de leurs maris. Cette autorisation a été donnée et le maire a dû s'exécuter.

Enfin le bruit a couru, dit le *Journal d'Alençon*, que le sous-préfet de Domfront avait annoncé au maire de la commune de la Lande-Saint-Siméon un secours de 1,200 francs à la condition qu'aucune pétition

ne serait colportée sur son territoire, ni signée par aucun des habitants.

En dépit de ces tracasseries, les pétitions se signent par toute la France avec un entrain admirable. Les républicains eux-mêmes se mettent de la partie, et même des républicains très avancés, non pas au nom de l'intérêt chrétien, mais par respect pour la liberté générale et à cause de la responsabilité du père de famille, tant la tyrannie de cette mesure révolte tous les esprits qui ont conservé quelque droiture et quelque courage! Voici le texte d'une pétition qui se signe dans la Nièvre :

« *Au nom de la Liberté,*

« Nous soussignés, citoyens français, habitant le département de la Nièvre, déclarons protester avec énergie contre les projets relatifs à l'instruction à tous les degrés récemment présentés au Parlement.

« Pères de famille, nous sommes responsables des méfaits commis par nos enfants, aux termes de l'article 1387 du code civil.

« Nous sommes donc en droit de choisir leurs professeurs, soit laïques, soit congréganistes, selon notre gré et notre conscience.

« Nous réclamons en conséquence des Chambres françaises, comme un acte de justice et d'égalité, le rejet immédiat de toutes les lois attentatoires à notre liberté. »

Il n'est pas jusqu'aux dames de la halle de Nice qui n'aient envoyé aux députés une adresse contre le projet Ferry.

Voici la traduction littérale du dialecte niçois :

« Messieurs les députés,

« On dit que vous voulez faire partir de Nice les Frères et les Sœurs : de grâce, n'y touchez pas, nous sommes contentes de ce monde. Ils instruisent nos enfants, les élèvent bien, les gardent les dimanches, ils viennent les voir quand ils sont malades; que voulez-vous de mieux?

« Peut-être que vous nous enverriez à leur place de beaux messieurs et de jolies demoiselles qui pourraient même se marier ensemble, ça va bien; mais nous connaissons ce que nous avons, et nous le gardons.

« On dit aussi que vous voulez qu'en classe on ne fasse pas parler de religion; bon Dieu! mais alors nos enfants n'en sauront jamais un mot.

« Nos maris sont à leur travail, nous sommes toute la journée au marché, à la place ou chez la pratique; sans les écoles nous n'aurions que des païens; et cependant il faut un peu de crainte de Dieu à nos garçons, c'est toujours trop tôt qu'ils deviennent polissons; à plus forte raison pour nos petites; une fille sans religion ne s'est jamais vue dans notre pays.

« En temps de République, comme toujours, la voix du peuple et même des femmes doit compter pour quelque chose; nous vous prions donc de ne rien déranger de ce qui marche bien, et de nous laisser choisir qui nous plaît pour élever nos enfants ».

On signale des protestations des anciens élèves du collège de Fribourg résidant à Marseille et à Paris et des anciens élèves des RR. PP. Eudistes de Redon.

Les étudiants de l'Université catholique de Paris ont adressé au Sénat et à la Chambre des députés une pétition où ils attestent que l'harmonie la plus parfaite n'a pas cessé de régner entre eux et les étudiants de l'État. Le niveau des études n'a point baissé et le jury mixte se montre plus sévère que celui de l'Etat. Ils ont appris de leurs maîtres l'amour de la patrie, le respect de la loi et ils sauront, un jour, servir leur pays comme l'ont fait leurs aînés qui, eux aussi, ont reçu les bienfaits de l'éducation religieuse.

Les anciens élèves de l'école Saint-Clément, à Metz, ont adressé une énergique protestation où on lit ce qui suit :

« Que reproche-t-on à nos maîtres? de n'avoir pas de sentiments patriotiques? eux qui nous ont donné avant tout une instruction chrétienne et nationale. Avons-nous à vous rappeler, nous, anciens élèves de l'école libre de Saint-Clément de Metz, que répandus partout, dans toutes les carrières, dans toutes les classes de la société, nous savons remplir notre devoir de Français? Quarante d'entre nous sont tombés sous les coups de l'ennemi, pendant la dernière guerre. »

Après avoir rappelé que leurs maîtres les accompagnaient sur les champs de bataille ou dans les ambulances, et constaté que le supérieur de Saint-Clément a reçu la croix d'honneur, ils terminent ainsi :

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, ne frappez pas ceux qui ont défendu Metz et dont le cœur saigne avec les nôtres des douleurs de l'exil. »

Nous ne pouvons pas mieux terminer ce bulletin que par l'éloquente et navrante protestation de cœurs demeurés français loin de la patrie.

P. S. Depuis que nous avons écrit ces lignes, le Conseil d'Etat a déclaré qu'il y avait abus dans la lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Aix. Auparavant, ses prêtres lui avaient adressé une lettre où ils protestaient d'avance contre une semblable déclaration. On parle, en outre, de poursuivre le courageux prélat pour un discours qu'il aurait prononcé. L'article 201 qu'on prétendrait lui appliquer, le cas échéant, établit une penalité de 3 mois à 2 ans d'emprisonnement. Ce serait le commencement de la persécution.

Léonce de la Rallaye.

CHRONIQUE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

1° Europe. *France* : La pêche maritime, statistique. *Hollande.* Commerce avec l'Angleterre. *Emigration* européenne aux Etats-Unis par New-York.

2° Amérique du Nord. *Amérique anglaise.* Une nouvelle route maritime entre Liverpool et le Port-Nelson pour atteindre les territoires du Nord-Ouest. Les troupeaux de l'Ontario et l'Angleterre. *Etats-Unis.* Grands travaux maritimes. Nouvelles lignes de steamers. Exportations de bestiaux en Angleterre, statistique. Exportation des viandes salées et fraîches. Le port de New-York. *Californie.* Commerce du miel, commerce du mercure. Le coton et les filatures, statistique. Le viaduc de Cuyahoga.

3° Amérique centrale. *Mexique.* Les houilles de la Sonora. *Nicaragua.* Le San Juan remonté de la mer au lac. *Salvador.* Les mines, les volcans et les tremblements de terre. Le Santa Ana et le Iecuapa, la Ceniza.

4° Amérique du sud. *Colombie.* Tremblement de terre et famine. Le nouveau port de Caracoli. *Brésil.* L'esclavage, statistique, les Chinois. Les mines. L'école des mines d'Ouro Preto. Le café, sa maladie; extension de sa culture, statistique. La famine, les sauterelles, mortalité. *République Argentine.* Les frontières du Chaco. Les colonies agricoles. Emigration italienne. Les bestiaux. Les paquebots. *Uruguay.* Une nouvelle industrie.

5° Océanie. *Archipel Samoa ou des Navigateurs.* Sol, forêts; animaux, climat, culture. Les Allemands; le cocotier, la canne à sucre, le café. Ile d'Upolu. Apia, ses établissements. Ile Manono. Ile Savaï, ses établissements. Ile Tutuila. Population, type, mœurs, habitations. Protectorat des Etats-Unis. Les établissements catholiques et les protestants.

6° Asie. *Chine.* Commerce, culture et usage de l'opium. Statistique.

7° Afrique. *Traversée de l'Afrique* par M. de Serpa Pinto, Portugais. *Haute-Egypte.* La famine. *Abyssinie.* Nouvelle expédition italienne.

I. — Europe.

1° *France.* — Il est une industrie française dont peu de personnes ont une idée exacte : c'est celle de la pêche maritime, l'une des principales sources de l'alimentation publique.

D'après les renseignements fournis par l'inscription maritime, pendant la campagne de 1878 à 1879, la pêche a employé 21,656 bateaux jaugeant ensemble 111,779 tonneaux et montés par 70,739 marins.

Ce dernier chiffre représente donc une petite population se montant à environ 150,000 chefs de famille faisant vivre de leur industrie 7 à 800,000 individus.

Pendant l'année 1877, qui a été une année moyenne, la France a consommé 111,000,000 kilogrammes de poisson de mer, 104,000,000 d'huîtres, 1 milliard 106 de sardines et un million 300,000 crustacés. Ces chiffres représentent une consommation de près de 4 kilogrammes par habitant.

Le produit de la vente de ce poisson a rapporté directement aux pêcheurs la somme de 88,123,000 francs, qui, partagés entre les 150,000 individus employés à cette industrie, ont donné à chacun d'eux la somme de 600 francs. Dans ce chiffre nous ne comptons pas le poisson qui entre presque exclusivement dans la nourriture de leurs familles.

La pêche donne donc à ces familles des moyens sérieux d'existence. Il serait véritablement malheureux de voir cette industrie diminuer en France comme tant d'autres; car c'est elle qui est la pépinière où, dans cette rude vie de la mer, se forment les robustes marins parmi lesquels se recrutent les équipages de la marine militaire.

Pendant l'année 1878, la pêche aux harengs a été défectueuse, de sorte que nous avons été obligés de recourir aux importations de Norvége pour combler ce déficit. Un certain nombre de navires norvégiens en ont apporté de très grandes quantités dans les ports français de la Manche.

2° *Hollande.* — On ne croirait pas ce que la petite Hollande importe de marchandises en Angleterre. Ainsi chaque année elle envoie dans le Royaume-Uni une moyenne de 1,000 bœufs, 8,000 veaux, 90,000 moutons, 2,259 tonneaux de fromages, 180 tonneaux de grains, 1,660 tonneaux de sucre brut, 8,700 de sucre raffiné, 1,330 tonneaux de tabac, 340 de déchets de laine, 1,245 de chandelles et 1,000 d'huiles et de graines oléagineuses. Ce qui représente un fret de 652,575 francs profitant exclusivement aux compagnies hollandaises de bateaux à vapeur dont le siège est à Rotterdam.

Si l'on ajoute à cela la masse énorme des denrées fournies par la

France à l'Angleterre, mais transportées par navires anglais, on conclura que ce pays est le Gargantua le plus affamé que la terre ait jamais porté.

3° *Emigration.* — L'émigration européenne est loin de diminuer. En effet, d'après les statistiques américaines du 1er janvier au 31 décembre de l'année 1878, il est arrivé à New-York 121,369 émigrants, contre 85.634 dans la période correspondante de l'année précédente, soit 21,657 de plus qu'en 1877.

Pendant le seul mois d'octobre il en est débarqué 7,718 contre 4,285 dans le même mois de l'année 1877.

Tous ces émigrants appartenaient aux nationalités suivantes :

Allemagne, 23,057 ; Irlande, 13,013 ; Ecosse et Angleterre, 9,344; 1,604 ; France, 1648 ; Italie, 4,298 ; Espagne, 767 ; Suisse, 1757 ; Bohême, 1753 ; Russie, 2,869 ; Suède, 3,760 ; Norvége, 2,667 ; Danemark, 2,106; Palestine, 7; Chine, 121; Turquie, 27; Malte, 4; Heligoland, 3.

Depuis 1846 jusqu'au 31 décembre 1878, pendant l'espace de trente-deux ans, le port de New-York a reçu à lui seul 2,100,000 émigrants allemands et 2,000,000 d'émigrants irlandais.

II. — Amérique.

1° *Amérique anglaise, Canada. Une nouvelle route maritime.* — Les ports de la baie d'Hudson ne sont en communication avec le reste du monde que pendant quatre mois de l'année. C'est à peine si, depuis 200 ans, deux à cinq navires à voiles seulement se rendent chaque année des ports anglais à Port-Nelson ou bien à quelque autre port de la baie de ce nom et reviennent avec une cargaison pendant la même saison. C'est pourquoi le gouvernement canadien, frappé de cet isolement dans lequel se trouvent les territoires du Nord-Ouest, fait étudier en ce moment les moyens de multiplier ces communications pendant les quatre mois de la belle saison. Il s'agit donc d'une nouvelle route entre l'Europe et ces territoires par les détroits et la baie d'Hudson.

Cette route suivrait une ligne droite entre la pointe nord de l'Irlande et le cap Farewel qui termine le Groënland au sud ; de là elle se dirigerait à l'ouest par le détroit d'Hudson jusqu'au Port-Nelson. Le Port-Nelson possède une excellente rade située à l'embouchure de la rivière du même nom. Cette route abrège de quelques kilo-

mètres la distance qui le sépare de Liverpool. Elle mesure 5,490 kilomètres. D'un autre côté, ce port n'est qu'à 555 kilomètres et demi du lac Winnipeg qui reçoit la rivière Saskatchewan et ses nombreux affluents, tels que l'Assiniboine et la Manitoba, *rivière rouge*.

Par conséquent si des steamers fortement construits pour résister au choc des glaces errantes peuvent venir mouiller de juillet à octobre au Port-Nelson, on pourrait embarquer directement les céréales de ces contrées pour l'Angleterre et les émigrants y arriveraient par une voie plus directe et plus courte que celles de New-York et de Montréal.

Les territoires du Nord-Ouest sont de véritables greniers à céréales ; leurs magnifiques pâturages permettent d'y élever des quantités innombrables de bestiaux. La construction d'un chemin de fer entre Port-Nelson et le lac Winnipeg, ainsi que l'affluence des émigrants, leur ouvriraient un avenir commercial qu'ils ne pouvaient espérer.

Pour nous faire une idée des ressources agricoles du territoire du *Dominion* et de ce qu'il peut produire de bétail, disons que la seule province Ontario qui s'étend sur le bord septentrional du lac de ce nom, entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Huron, doit exporter en Angleterre, pendant le printemps de l'année 1879, 250,000 bœufs et 500,000 moutons. Une maison de Toronto vient de traiter avec le gouvernement anglais pour la fourniture des viandes fraîches aux garnisons de Gilbratar et de l'île de Chypre.

Etats-Unis. — Les Etats-Unis se développent chaque année avec une rapidité incroyable. Ces Yankees sont de véritables géants ; ils entreprennent des travaux qui feraient reculer nos ingénieurs les plus téméraires et nos banquiers les plus audacieux. En ce moment on améliore l'entrée du Mississipi pour permettre aux navires de tous les tonnages de venir accoster aux quais de la Nouvelle-Orléans, et de remonter le fleuve jusqu'à Saint-Louis. Le chenal a 7 à 8 mètres de profondeur à marée haute ; le capitaine Eads va lui en donner 10. Pour cela de puissantes machines ont été envoyées de New-York, et, afin de l'empêcher de s'obstruer par les sables, on construit une digue en blocs de ciment concret qui maintiendra une profondeur égale dans toutes les parties du chenal.

Nouvelle ligne de steamers. — Une compagnie américaine vient de se former à New-York pour la création d'une nouvelle ligne de steamers appelée *Unicorn-line* entre ce port, Liverpool, le Havre,

Anvers et Hambourg. Cette ligne se compose de 18 steamers et est en rapport direct avec le réseau central des chemins de fer de New-York qui la met en communication directe avec les Etats producteurs de grains et de bestiaux.

L'Unicorn-line apportera en Europe les céréales, les viandes et autres substances alimentaires avec une rapidité inconnue jusqu'ici. Elle prend les denrées sur le lieu de production et les transporte sans être entravée par les retards toujours apportés par les intermédiaires. Unité, rapidité et bon marché, tels sont les résultats de cette nouvelle création. Espérons qu'elle fera baisser en France le prix des denrées alimentaires qui est resté le même depuis l'Exposition! Nous avons pourtant la liberté de la boucherie! Elle n'a pas fait de la France le pays de Cocagne tant de fois promis.

Or, les importations de bestiaux en Angleterre prennent en ce moment des proportions considérables. Elles commencent en France et vont opérer une véritable révolution dans l'industrie de l'élève du bétail. Voici les chiffres les plus récents donnés par les journaux anglais :

En 1877, l'importation d'animaux vivants du Canada et des Etats-Unis s'est élevée à 19,187 bœufs, 23,395 moutons et 840 porcs.

En 1878, l'importation des bœufs vient d'atteindre le chiffre de 86,589; celle des moutons, 84,076; celle des porcs, 17,933. Total, 188,598 têtes de bétail. Cette importation à quadruplé dans l'espace d'un an. Ce n'est que le commencement!

En janvier 1878, l'Angleterre recevait des Etats-Unis 37,988 livres de bœuf frais ou demi-salé, et dans le même mois de l'année courante 1879, 65,023 livres; près du double!

Ces importations du mois de janvier dernier représentent une somme de 4,425,000 francs, et celles de janvier 1878, 2,500,000 fr.

Pendant le dernier trimestre de l'année 1878, les importations des Etats-Unis seuls ont été de 13,519,472 livres de bœuf frais; 73,500 de mouton; de 19,165 bœufs vivants, de 18,444 moutons vivants et 371 chevaux.

Pendant les dix dernières années, la moyenne des importations de ce pays en viandes ou en animaux vivants se traduit par une valeur de 1,375,000,000 à 2,500,000,000 de francs. Très probablement, en 1880, ces chiffres seront quadruplés pour l'importation en Angleterre.

Dernièrement une compagnie vient de louer, en Normandie, des

pâturages pour y entretenir un stock de 40,000 bestiaux vivants apportés d'Amérique.

Six villes, Cincinnati, Chicago, Saint-Louis, Indianopolis, Milwaykee et Louisville sont les centres principaux de la fabrication des viandes salées à laquelle concourent 137 autres villes moins importantes. Du 1er novembre 1878 au 6 janvier 1879, elles ont salé pour le commerce, 4,945,000 porcs, contre 3,415,000 dans la même période de 1877-78. Si l'on ajoute à ces chiffres ceux des autres localités de l'intérieur, on atteint celui de 7,065,000 têtes, soit 560,000 de plus que l'année dernière.

La villle de Chicago seule posséde quarante compagnies instituées pour exploiter cette industrie. Sur ce nombre il y en a huit anglaises qui expédient leurs produits directement à Liverpool. Trente sont outillées pour tuer et saler chacune 500 porcs par jour. Toutes réunies peuvent en saler 50,000 par jour; pendant les quatre mois d'hiver elles n'en salent pas moins de 500,000.

Elles occupent 6,000 ouvriers. La vente de ces viandes salées de porc se monte à 22,650,000 francs.

Port de New-York. — Le port de New-York possède un développement de 38 kilomètres de quais, 4,398 navires jaugeant ensemble 1,062,731 tonneaux, dont 811 navires à vapeur jaugeant 302,820 tonneaux.

Californie. — Non seulement la Californie est un vaste réservoir de céréales, mais elle se crée tous les jours de nouvelles industries. En voici une toute nouvelle. Elle est très lucrative et débute à l'américaine, par des chiffres considérables. C'est la production du miel d'abeilles. Les Californiens sont arrivés à extraire le miel des ruches sans détruire ni les rayons, ni les abeilles. Leur système consiste à employer la force centrifuge pour faire sortir le miel du rayon, de sorte que ceux-ci peuvent servir de nouveau. Pendant l'opération, les mouches passent dans un compartiment séparé. Elles en sortent pour aller butiner, et en revenant trouvent leurs anciens rayons tout prêts à recevoir un nouveau miel. Dernièrement le port de San-Francisco vient d'expédier à Liverpool 80 tonneaux, soit 80,000 kilogrammes de miel californien. Ce n'est qu'un essai!

Le mercure est une des branches les plus importantes du commerce de San-Francisco. Cette ville en exporte dans les villes du territoire des Etats-Unis, au Mexique, en Chine et au Japon. En 1876, la valeur de cette exportation s'est montée à 4,166,550 francs. En

1877, à 5,753,450 francs. En 1878, il y a donc eu diminution dans l'exportation de ce métal nécessaire au traitement des métaux précieux.

La fabrication des tissus de coton. — Les Etats-Unis sont le principal marché de coton du monde. Pendant longtemps les planteurs se sont contentés de fournir des cotons bruts à l'Europe qui le transformait en tissus; mais depuis quelques années ils ont trouvé plus lucratif de le tisser eux-mêmes. Aussi des manufactures dont le nombre augmente chaque année ont été construites, et les filateurs des Etats-Unis fournissent maintenant des cotonnades à l'univers entier. Ils peuvent produire leurs étoffes à un bon marché tel que l'Angleterre elle-même ne peut lutter avec eux. Le développement de l'industrie aux Etats-Unis est donc une des causes de la crise industrielle et commerciale que la France traverse en ce moment et qui va modifier son système économique. Ainsi : dans l'exercice de 1876 à 1877, les manufactures américaines ont consommé 1,435,418 balles de coton, et exporté pour la valeur de 50,904,920 francs de tissus de coton ; dans celui de 1877 à 1878, la récolte totale de coton brut s'est élevée à 4,811,265 balles; les manufactures nationales en avaient consommé, au 30 juin 1878, 1,546,298, dont seulement 148,000 dans les Etats du Sud.

C'est donc une augmentation de 110,880 balles sur l'exercice précédent.

La valeur de l'exportation a été de 57,188,190 fr., soit 6,273,270 fr. de plus.

Enfin les Etats-Unis possèdent actuellement 10,500,000 broches, dont 600,000 dans le Sud et 9,900,000 dans le Nord. La seule ville de Fall-River en a 1,300,000.

La conclusion du développement de l'industrie américaine est le déplacement prochain de l'axe commercial et industriel du monde et par conséquent une grande perturbation dans tous les Etats producteurs et peut-être la ruine de quelques-uns. Ils pourront produire pour leur consommation particulière, mais on peut prévoir que d'ici à peu d'années le commerce d'exportation sera monopolisé par les Etats-Unis. Tous ont besoin d'eux, et eux, ils n'ont besoin de personne.

Le viaduc de Cuyahoga. — Un pont en fer d'une hardiesse toute américaine vient d'être construit à Cleveland dans l'Ohio, au-dessus de la vallée de Cuyahoga, arrosée par la rivière de ce

nom. Cette œuvre d'art mesure 980 mètres de longueur sur 19 mètres 50 centimètres de largeur, dont 12 pour la chaussée des voitures.

Le poids du fer entré dans sa construction est de 1,440 tonnes, soit 1,440,000 kilogrammes.

Il a coûté 10,757,300 fr.; aussi y a-t-on établi un droit de péage s'élevant à un cent, 0,05 par piéton. Sept voitures peuvent passer de front sur la chaussée et quatre hommes également de front peuvent circuler librement sur chacun des trottoirs ou bas côtés.

Du haut de ce viaduc le voyageur contemple un splendide panorama. A droite il voit le lac Erie allongeant sa belle nappe azurée, encadrée de rivages pittoresques. A gauche se développe une large vallée bordée de collines, boisée et traversée par de nombreuses lignes de chemin de fer. A ses pieds l'Ohio et la Cuyahoga réunissent leurs eaux sillonnées par un nombre considérable de bateaux de toutes les dimensions, et sur les deux rives s'étend la ville de Cleveland avec son réseau de rues animées, ses fabriques et ses églises.

III. — Amérique centrale.

Mexique. — Les charbons de la Sonora. Le territoire de la province de Sonora si riche en minéraux précieux vient d'être étudié au point de vue des charbons de terre. Il paraît que les découvertes de la commission chargée de cet examen dépassent toutes les espérances.

A Barrancas se trouve une mine puissante dont le propriétaire vient de louer 9,000 hectares. Cette houille est très dure à la surface du sol; son analyse donne 90 à 94 p. 100 de carbone pur sans le moindre vestige de sulfure et de silex, la cendre est blanche et légère comme celle du charbon de bois.

De ces mines à Guaymas, le relief du sol permet de construire un chemin de fer, ce qui fera de ce port un centre d'usines pour les minerais du sud de l'Arizona.

Nicaragua. — Le lac Nicaragua déverse ses eaux dans l'océan Atlantique par le fleuve San Juan. Depuis longtemps on avait tenté de remonter ce cours d'eau rapide, mais la force du courant avait contraint tous les bateaux à vapeur à redescendre jusqu'à son embouchure. Les divers projets mis en avant pour le percement de l'isthme de Panama ont fait reprendre ces essais. Enfin après plu-

sieurs tentatives infructueuses, le 7 octobre 1878, le vapeur *Cobery* réussissait à entrer dans le lac de Nicaragua. Ce succès va probablement influer sur le choix du tracé du canal projeté. Si le rio San Juan peut être aménagé pour donner passage aux grands navires, nul doute que le choix ne s'arrête sur lui. La première et la plus longue section du canal est trouvée sur l'Atlantique; reste la seconde qui doit descendre le versant du Pacifique.

Toutefois cette réussite est un événement considérable pour les Etats limitrophes du Nicaragua et du Costa-Rica qui couvrent les deux bords du fleuve et du lac. Ces contrées sont très peuplées; elle ouvre de nouvelles perspectives à leurs populations. On va établir une ligne de bateaux à vapeur entre Greytown et Grenade, mais ils devront avoir une construction plus solide et plus allongée afin de traverser les défilés du fleuve. Outre ces deux ports, la ligne desservira la baie de la Vierge, San Jorge et le fort San Carlos.

Salvador. — Les mines, les volcans et les tremblements de terre. La fin de l'année a été désastreuse pour la république de San Salvador. Ce pays montagneux est traversé dans toutes les directions par des filons métalliques dont ceux de Tobanco et de Lomalarga sont les plus riches. Dans la région de Cabanos qui s'étend au sud du Salvador, le minerai vient affleurer le sol. Ces trésors restés pour la plupart infructueux jusqu'ici vont être reconnus. Le gouvernement a chargé un minéralogiste des Etats-Unis de les examiner afin de les faire exploiter.

Le Salvador cultive le café et l'indigo, il en exporte des quantités considérables ; mais des pluies plus abondantes que l'année précédente ont tellement défoncé les routes, que les planteurs n'ont pu transporter une partie de leurs récoltes.

Le 2 octobre, à six heures du soir, toute la partie méridionale du Salvador a été ébranlée par un tremblement de terre qui a désolé le département d'Usulutan.

La ville de *Jucuapa* a été très éprouvée ; presque toutes les maisons ont été renversées et un grand nombre d'habitants écrasés sous leurs décombres. C'est dans les faubourgs surtout qu'il y a eu beaucoup de victimes. La mauvaise construction des maisons et l'étroitesse des rues ne leur ont pas permis de fuir assez vite.

Les villes de Guadelupe, Nueva Guadelupe, Chinameca, Usulutan, le Caserio de l'Arenal, Santiago de Maria, Tecapa, Triunfo et San Buenaventura ont souffert beaucoup. Nueva, Chinameca et San-

tiago de Maria sont entièrement détruites; un grand nombre d'habitants ont péri. Il y a eu des victimes dans toutes les localités.

Une seule ville a été épargnée par le fléau, c'est San Miguel.

La secousse la plus violente a commencé par un mouvement oscillatoire qui a duré plus de quarante secondes et s'est terminé par un choc violent. On eût dit que la terre se soulevait. Elle se dirigeait de sud-ouest à nord-est.

Ce tremblement de terre est attribué au Tecuapa, volcan qui est en éruption depuis quelque temps.

Le département d'Usulutan est un des plus peuplés du Salvador. La population s'y adonne à la culture de l'indigo, de la canne à sucre et du tabac. Elle est laborieuse et jouit d'une grande aisance; aujourd'hui elle est ruinée. Au tremblement de terre sont venues se joindre les sauterelles, qui ont dévoré les récoltes.

Au milieu du mois de décembre suivant, le volcan Santa Ana, l'un des cratères de l'Isaico, est entré à son tour en éruption, mais il n'a pas causé d'aussi grands désastres. Le 21 décembre, une de ses irruptions déterminait un éboulement qui a mis à découvert plusieurs sources dont l'une donne un jet de huit à dix centimètres de diamètre. Or la rivière Ceniza, qui prend sa source dans ces montagnes et tire son nom de la grande quantité de cendres qu'elle charrie, a grossi subitement, sans qu'il soit tombé une seule goutte de pluie. Le niveau de ses eaux s'éleva si haut et son courant devint si impétueux, qu'elles emportèrent tous les barrages, qu'elles arrêtèrent le travail des raffineries de sucre riveraines et inondèrent toutes les plaines.

L'eau de la Ceniza est très limoneuse et exhale des miasmes malsains; c'est pourquoi on ne l'emploie jamais ni pour les bains, ni pour les lavages. Elle est tellement chargée de cendres qu'elle accumule quelquefois sur le même point jusqu'à trois mètres de vase. Alors elle se fraye un autre lit à travers les plantations qu'elle inonde et ravage.

L'éruption du Santa Ana n'a produit que des ravages matériels dans la campagne. Elle a causé l'élévation des eaux et l'élargissement du lit de la Ceniza, ainsi que l'apparition de plusieurs sources d'eau vive qui seront un bienfait pour le pays si elles ne tarissent pas. En effet, cette contrée est exposée à des sécheresses prolongées, véritablement désastreuses pour les plantations, et ces sources permettront aux habitants d'en aménager les eaux pour irriguer leurs champs.

IV. — Amérique du Sud.

Colombie. — Tremblement de terre et famine. Au commencement du mois de novembre dernier, l'Etat d'Antioquia a également ressenti une violente secousse de tremblement de terre. Plusieurs localités en ont éprouvé des dégâts plus ou moins graves. Manizales, la capitale de cet Etat, a considérablement souffert. Cent vingt et une de ses maisons ont été entièrement détruites. La façade de l'église est complètement démolie; l'école des garçons, l'hospice et plusieurs établissements publics ont été renversés. La ville ne présente plus qu'un amas de décombres.

D'un autre côté, la vallée de la Cauca est dans une situation déplorable. Les sauterelles ont dévoré toutes les récoltes et le prix des vivres ayant augmenté dans des proportions énormes, la famine désole les malheureuses populations de ces belles contrées.

Un nouveau port. — La Colombie vient d'ouvrir au commerce un nouveau port; c'est *Caracoli*, ville située sur les bords du fleuve Magdalena. Tous les arrangements concernant le chargement et le déchargement des navires, leur entrée et leur sortie du port, etc., éiaient terminés à la fin du mois d'octobre 1878.

Brésil. — Situation de l'esclavage. D'après les rapports présentés au commencement de 1879 aux Chambres, à la fin de décembre 1878 il y avait encore au Brésil 1,400,000 esclaves noirs. Or ce nombre diminue chaque jour soit par suite des affranchissements volontaires, soit par les émancipations opérées à l'aide du fonds d'émancipation créé par le gouvernement.

Depuis le mois de novembre, les affranchissements volontaires résultant de la volonté des maîtres se sont élevés à 26,526; et il en est un grand nombre qui ne figurent pas dans les documents officiels.

Si l'on ajoute à ces chiffres la mortalité proportionnelle de chaque année parmi les noirs, il est à croire que l'esclavage sera totalement éteint au Brésil à la fin de ce siècle.

Or le noir, qu'il soit esclave ou affranchi, n'est pas travailleur; il est indolent et paresseux. Par conséquent, son émancipation diminue le nombre des ouvriers. Les Brésiliens sont donc obligés d'étudier les moyens de les remplacer par d'autres. L'Europe n'étant pas près de fournir le contingent nécessaire d'émigrants pour faire face aux besoins de l'agriculture, le gouvernement songe à recourir

aux Chinois. On a tenté déjà ce genre de colonisation, mais il n'a pas réussi. Dans peu d'années, la question de *frère jaune* sera donc posée au Brésil comme elle l'est aux Etats-Unis et d'une manière bien plus insoluble; car la population chinoise n'y sera pas encastrée, comme dans ce pays, au milieu d'une immense population chrétienne et d'origine européenne. Elle y acquerra rapidement une grande prépondérance au détriment de la véritable civilisation. On n'introduit pas impunément un nombre considérable de païens au milieu d'une société chrétienne!

Les mines. — Le Brésil est un pays minier par excellence, mais leur exploitation jadis si active est tombée dans le marasme. L'ignorance des procédés d'exploitation, la rareté et la cherté des transports, et des insuccès dus à de mauvaises combinaisons en sont la cause. Dans la province de Rio-Grande-du-Sud, les travaux des mines d'or et de cuivre de Caçapuva et des houillères de l'*arroio dos Patos*, *canal des canards*, sont arrêtés. Par conséquent, l'industrie minière est à peu près limitée aux mines d'or et de fer de la province de Minas-Geraes et à celles d'Ipanema dans la province de San Paulo.

Ipanema possède des mines de fer et des forges remarquables. Le minerai y est très abondant, riche en métal et pur. On espère en fabriquer de l'acier aussi fin que celui de Suède. L'extraction n'en est pas difficile. Dans le voisinage se trouvent de belles pierres à chaux et du bois en grande quantité pour faire du charbon, et de plus on vient de découvrir un gisement de houille à quarante-quatre kilomètres et demi de la mine. Ipanema réunit donc toutes les conditions nécessaires à un établissement métallurgique et minier de premier ordre.

Pour profiter des innombrables et riches gisements de minéraux de toute sorte que le territoire de l'empire contient dans son sol, le gouvernement à fondé récemment une école des mines dans la ville d'*Ouro Preto*, *d'or blanc*, capitale de la province de *Minas Geraes*, *des mines générales*, ainsi nommée du nombre et de la variété de ses mines. Il ne pouvait choisir un centre mieux approprié à la formation d'ingénieurs et il faut espérer qu'il en sortira des hommes qui sauront développer les trésors enfouis dans le sol de ce riche et vaste empire.

Le café. Sa maladie. — Si le phylloxera détruit nos vignes, le caféier du Brésil est attaqué par un insecte qui peut ruiner en peu

d'années le pays, car la culture du café est sa principale richesse actuelle.

Un savant français, M. Gobert, a été envoyé par le ministre de l'instruction publique étudier le mal dans les plantations.

La maladie exerce ses ravages dans les terrains humides et riverains des cours d'eau.

Les caféiers les plus vigoureux, âgés de sept à dix ans, sont attaqués les premiers. Leurs feuilles jaunissent, et en huit jours la plante est morte. Ses racines sont coupées et rongées. En les examinant au microscope, M. Gobert a découvert des cupules avec des spores de mycelium dans leur chevelu. Dans les racines des arbres d'apparence saine, il a observé des nodosités analogues à celles des racines de vigne attaquées par le phylloxera.

La cause de cette maladie serait la présence d'une quantité innombrable d'anguillules qui vivent dans la terre et déposent leurs œufs entre les racines et dans l'écorce des caféiers. Ces anguillules ne sont pas reviviscentes, la sécheresse les tue. C'est pourquoi les plantations qui croissent dans les terrains secs n'ont pas encore été attaquées.

La culture. — Depuis quelques années, la culture du caféier a pris une très grande extension au Brésil. Elle constitue aujourd'hui la principale richesse agricole de ce pays et sa branche de commerce la plus considérable. Aussi dans la province de San Paulo le prix des terres à café a monté dans des proportions incroyables. Une plantation achetée il y a dix-huit ans pour 15,000 fr. s'est vendue l'année dernière 450,000 fr. C'est pourquoi les planteurs de cette province et de Minas Geraes émigrent dans celle de Parana où la culture du café, de la canne à sucre et du tabac prend chaque jour une grande extension. Dans la seule commune de San-José-de-Boa-Vista, 200,000 plants nouveaux de caféiers ont été plantés depuis quatre ans et ils sont déjà en plein rapport.

Dans l'année 1877-78, la province de San Paulo en a exporté 75,000 tonneaux, soit 75,000,000 de kilos, au prix de 200,000 fr.

La famine. — Depuis un an la sécheresse et les sauterelles se sont abattues sur diverses parties populeuses de notre globe. Elles ont engendré des famines épouvantables qui ont fauché des millions d'individus en plusieurs mois La faim a fait oublier à ces malheureux les notions les plus simples de la nature; ils se sont livrés à l'anthropophagie. L'homme a fait la chasse à ses semblables

pour se nourrir de leur chair, des parents se sont entre-mangés, des mères ont dévoré leurs enfants. En Chine, les provinces du Chan-si, du Chen-si, du Kan-sou et la Mongolie viennent d'être visitées par ce terrible fléau. Il a ravagé l'Inde anglaise que la prévoyance britannique aurait dû préserver de la faim, ce nous semble. Puis est venu le tour de la haute vallée du Nil, enfin celui du Brésil et d'autres régions de l'Amérique.

A la fin d'octobre de l'année 1878, une nuée de sauterelles volant de sud à nord *sur une largeur de trente-deux kilomètres et demi* est venue s'abattre sur la partie méridionale de la province de Rio-Grande du Sud. La diligence de Santa Anna do Livramento a Alegrete a passé pendant un trajet de même longueur au milieu d'une couche de ces insectes qui n'avait pas moins de vingt à vingt-cinq centimètres d'épaisseur. Inutile de dire que tout ce qu'il y avait sur ce territoire a été dévoré en quelques heures. Il n'est pas resté un brin d'herbe.

Pendant ce temps-là, la sécheresse désolait les provinces de Piauhy, de Ceara et de Maranhao, dont la population se livre à l'élevage du bétail sur une grande échelle. Les bestiaux et les émigrants ont succombé à la faim. Une grande quantité d'habitants s'est réfugiée à Caxias, dans la province de Maranhao. A Parahyba et à Mamanguate la population s'est soulevée et a pillé les magasins du gouvernement. A la famine est venue se joindre la variole. Ainsi dans la ville de Torsaleta, capitale de la province de Ceara, il est mort 1077 individus en deux jours et 10,000 pendant le mois de novembre. Les populations fuyant devant ces fléaux ont emporté la maladie à Para, à Manaos et à Rio de Janeiro, partout des fléaux!

2° *République Argentine. Les frontières.* — Un traité vient de fixer définitivement les frontières de la République Argentine et du Paraguay. La zone du territoire du Chaco comprise entre le rio Verde et la Bahia-Negra, c'est-à-dire depuis 23° jusqu'à 20° de latitude sud, avait été reconnue comme appartenant au Paraguay. Mais le territoire situé entre le rio Pilcolmayo, à trente-six kilomètres au sud de la ville de l'Assomption, et le rio Verde, était resté soumis à l'arbitrage du président des Etats-Unis. En tirant une ligne à partir de cette rivière jusqu'à la rivière précédente par 60° 15' de long. occidentale, une partie de cette zone forme un angle aigu.

D'après la sentence arbitrale de M. Hayes, cette zone appartiendra désormais au Paraguay. Par conséquent, à moins de réclamation

de la part du gouvernement bolivien, les frontières du Chaco paraguayen sont nettement tracées. Cette frontière court de 25° à 20° de latitude sud et de 57° à 47° de longitude ouest du *rio Pilcolmayo* à la *Bahia negra*, *baie noire*, en décrivant un triangle formé par les rios Paraguay et Pilcolmayo et une ligne droite de partage qui part de la Bahia-Negra pour aller se terminer au 22° de latitude et au 61° 37' de longitude ouest.

Les colonies agricoles. La fin de l'année 1878 a apporté également des épreuves au territoire de la République Argentine. Des ouragans terribles ont jeté des centaines de navires à la côte et ravagé les campagnes. Des pluies torrentielles faisant déborder les cours d'eau, des récoltes entières ont été détruites et des troupeaux considérables de bétail noyés. Ces désastres sont d'autant plus graves que jamais les émigrants n'ont été si nombreux.

En effet, les bords de la Plata et de ses affluents se peuplent de jour en jour. Chaque paquebot arrivant des ports de la Méditerranée apporte un certain nombre d'émigrants. L'Italie en fournit la plus grande partie. Jusqu'ici le mouvement qui porte les Italiens à quitter leur beau et fertile pays pour aller s'établir au milieu des régions désertes de l'Amérique du Sud est resté inaperçu, mais il faut le suivre avec attention; il renferme plus d'un enseignement. S'ils étaient heureux dans leur pays natal célébré par les poètes, vanté par les voyageurs de tous les temps, ils ne le quitteraient pas aussi facilement! Ainsi il est des paquebots qui en transportent jusqu'à huit et neuf cents à la fois; *or tous payent le voyage à leurs propres frais.*

Depuis quelques années, le gouvernement de la République Argentine a fondé trente-cinq colonies agricoles peuplées d'émigrants. En 1878 elles ont récolté 2 millions d'hectolitres de céréales dont 800,000 destinés à l'exportation étrangère. *Or, il y a cinq ans, ces pays étaient presque déserts et pouvaient à peine suffire à la nourriture de leurs rares habitants.* Aussi une société vient-elle de se former à Buenos-Ayres pour l'exportation des denrées alimentaires au Brésil et en Europe.

La province de *Santa-Fé* a déjà une population de 20,000 cultivateurs groupés dans de florissantes et nombreuses colonies qui peuvent actuellement se passer du concours du gouvernement. Dans cette province, le matériel agricole est complet, les débouchés existent, l'industrie agricole est en pleine prospérité, et les produits

ne sont plus expédiés qu'après avoir été allégés de leurs parties encombrantes.

C'est pourquoi le gouvernement concentre maintenant ses efforts sur la province d'*Entre-rios, entre les rivières.* La fertilité du sol de ce territoire est très grande. Des colonies viennent d'être établies à *Hernanda-Rios*, à *Villa-Urquiza*, à *Villa-Libertad* qui ne compte pas moins de neuf cent cinquante colons, et au *Diamante.*

Il est de même dans le grand Chaco, et le gouvernement s'apprête à coloniser également les rives du Pilcolmayo et l'ancien territoire des missions fondées par les jésuites sur le haut Parana. Là, les colons pourront cultiver les produits tropicaux, tels que le café, le coton, la canne à sucre, le manioc, etc.

La colonisation est commencée sur les bords du rio Negro devenu frontière méridionale de la République Argentine du côté de la Patagonie. Plusieurs postes viennent d'être établis le long de ce fleuve et des bateaux à vapeur l'ont remonté jusqu'à *Choel-e-Choel* et jusqu'aux rapides de Villarino.

En même temps, le gouvernement faisait occuper l'embouchure et les rives du rio Santa Cruz où des gisements de guano viennent d'être découverts. Cette rivière sépare le territoire de la République Argentine de celui du Chili au sud.

Les bestiaux. — Le prix des animaux domestiques dans ce pays est d'un bon marché extraordinaire. Ainsi dans une vente aux enchères des vaches ont été adjugées pour 31 fr. 25; les moutons pour 5 fr. et les chevaux pour 7 fr. 50 par tête.

Les paquebots. — Le dernier rapport du capitaine général du port de Buenos-Ayres constate que le nombre des steamers-postes qui font le service entre ce port et l'Europe s'élève à cent quarante-six, et celui des bateaux à vapeur qui desservent les ports de la côte et l'intérieur des cours d'eau à quarante-sept.

3° *Uruguay. Une nouvelle industrie.* La compagnie Liebig vient d'ajouter une nouvelle branche de commerce à celui de son fameux extrait de viande. Des quantités innombrables de dorades et de tariras remontent l'Uruguay jusqu'aux abattoirs de ses établissements où elles trouvent une nourriture abondante dans les détritus animaux jetés dans dans la rivière. Elle en fait faire la pêche et fabrique de l'huile. Déjà cent cinquante barils de cette huile viennent d'être expédiés à Rio de Janeiro à titre d'essai.

V. — Océanie.

1° *Iles Samoa ou des Navigateurs.* — Depuis quelques années, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne se disputent cet archipel. Il a donc bien de l'importance. En effet, il est placé au centre de l'Océanie et sur la route de San-Francisco au Japon.

Les îles Samoa gisent à près de 1,110 kilomètres et demi au nord-est de Fidji entre 10° et 14° de latitude sud, 170° et 175° de longitude ouest. Cet archipel se compose de plusieurs îles dont quatre principales, savoir : Upolu ou Samoa, Manono, Savaï ou Pola et Tutuila.

Le commandant français Bougainville est le premier navigateur qui en ait affronté les récifs. Frappé des qualités nautiques des pirogues de ces îles et de l'habileté avec laquelle les naturels les manœuvraient, il leur donna le nom d'Archipel des Navigateurs, qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours. Vingt ans après, en 1787, de la Pérouse venait mouiller devant Upolu, dans la baie de Ma-Una, où il perdait son second, le capitaine Delangle avec neuf matelots, dans un guet-apens que leur avaient tendu les sauvages. C'est pourquoi il donna à ce port le nom de *Baie du massacre.* Après lui vint le capitaine anglais Edwards.

Les îles Samoa sont d'origine volcanique; mais, comme toutes les îles de l'Océanie, leur noyau basaltique est environné d'une couronne de terres dont la base est une couche de coraux. Ce sol calcaire est donc tendre et poreux, voilà pourquoi il ne conserve pas l'eau. L'eau des pluies s'infiltre jusqu'à la couche imperméable et coule souvent en petites rivières souterraines vers la mer.

Upolu ou Samoa. — L'île de Samoa est la plus grande de l'archipel. Elle mesure 87 kilomètres de longueur de l'est à l'ouest, sur 17 de largeur. Son noyau ne dépasse pas 600 mètres d'altitude. Son sol s'incline en plaines aux pentes douces très pierreuses et sillonnées par des ravins profonds où coulent de petites rivières. Au sommet des montagnes s'ouvrent d'anciens cratères transformés en lacs, renfermant des masses considérables d'eau.

Ces pentes sont ombragées de grandes forêts qui commencent à la plage et vont couronner les plus hauts sommets. Leurs bois sont forts et de bonne qualité, ils fournissent des bois de charpente et de construction navale.

Dans ces forêts, vivent de grandes quantités de volailles et de porcs sauvages issus des animaux laissés sur les îles par les premiers navigateurs espagnols.

Le climat de Samoa est chaud et sain, plus régulier que celui de l'île Maurice. Pendant la saison sèche règnent les vents du sud-est, et pendant la saison pluvieuse ce sont ceux du nord. Les pluies y sont abondantes et engendrent quelques fièvres.

Le sol de Samoa est très riche, mais difficile à défricher à cause du grand nombre de pierres et de racines qu'il contient. Il peut produire toutes les plantes tropicales. Aussi le cotonnier et le cocotier y sont cultivés sur une très grande échelle. Le café y a été introduit récemment ; il réussit principalement dans les plaines situées à 210 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les oranges, les pamplemousses, les limons et la mangue y sont de qualité supérieure.

Les missionnaires catholiques ont introduit à Samoa les cultures de l'olivier, du jujubier, du grenadier, du bananier, du raisin de muscat, du melon et du maïs qui ont donné un grand bien-être aux naturels.

La maison allemande Goddefroy et Cᵉ de Hambourg est le principal propriétaire et cultivateur de cette île. Les deux plus importantes cultures mesurent 550 hectares plantés en cocotiers et 600 en coton. Elles donnent de très grands bénéfices. Les cocotiers sont plantés dans des herbages qui, au bout de quelque temps, lorsque l'arbre est devenu assez fort, servent de pâturage à des troupeaux de moutons très nombreux.

Les naturels cultivent la canne à sucre, soit pour en faire leur nourriture ou la mâcher en se reposant, soit pour l'échanger contre d'autres objets. Ils se servent de sa paille pour recouvrir leurs huttes. Les cannes destinées à être mangées sont très soignées. On choisit ordinairement un terrain très riche et humide, et on y plante des têtes de canne dans un simple trou fait avec un morceau de bois. Par ce procédé très rudimentaire, il n'y a que les yeux qui se trouvent au-dessus ou au-dessous de la terre qui se développent. Dans le cas où ce sont ceux-ci, on butte légèrement la plante pour protéger les jeunes pousses.

Ces cannes prennent de grands développements et atteignent de 8 à 10 mètres de hauteur et 5 à 10 centimètres de diamètre.

Les cannes cultivées par les indigènes ont été apportées de Bris-

bane en Australie. Il y en a deux espèces, la canne de Brisbane ou *Brisbane* ribbon, connue encore sous le nom de canne de Nouvelle-Calédonie.

Samoa a pour capitale la petite ville d'*Apia*, qui est située sur le rivage septentrional de l'île. Son port est petit, mais d'un joli aspect et assez profond pour recevoir les plus grands navires. On n'y voit que douze maisons européennes, le reste ne se compose que de leurs magasins et des huttes des naturels. Son principal article de commerce est le coton.

Apia est le chef-lieu du vicariat apostolique de cet archipel, administré par la congrégation des P. Maristes. Elle a une belle église catholique en pierre, des écoles de garçons et un pensionnat dirigé par les frères de Marie, des écoles et un pensionnat de filles dirigés par les sœurs de Notre-Dame des Missions.

Après Apia, *Falefa* à l'est de cette ville sur la même côte, et Lalofogo sur la côte méridionale, sont les principales localités de l'île et des paroisses catholiques.

2° *Ile Manono.* — Cette île est plate et s'étend entre Upola et Savaï.

3° *Savaï ou Sola.* — Elle est la plus occidentale de l'archipel, et mesure 166 kilomètres de tour. Elle a pour chef-lieu la localité de *Lealatele* située sur la côte nord-est et dont le principal commerce consiste en huile de coco. On y voit une belle église construite en pierre avec une toiture en fer galvanisé et de beaux vitraux ; puis des écoles catholiques.

Safotulafaï sur la côte orientale, et *Safotu* au nord de Savaï, en sont les deux autres localités principales. Elles possèdent des églises et des écoles catholiques.

4° Ile *Tutuila.* — Cette île gît au sud-ouest d'Upolu, et est placée depuis quelques années sous le protectorat des Etats-Unis. Son chef-lieu est la localité du même nom qui possède une mission catholique également importante avec une église et des écoles.

L'archipel des îles Samoa contient une population d'environ 15,000 habitants dont environ 5,000 catholiques. Le reste a embrassé les croyances des différentes sectes protestantes qui s'y sont établies avant les missionnaires catholiques. On y trouve encore un certain nombre de naturels attachés à leurs anciennes superstitions et qui se livrent à l'anthropophagie dans l'occasion.

Les Samoans appartiennent à la famille polynésienne, mais le

voisinage des îles Mélanésiennes a apporté parmi eux un élément noir qui est facile à reconnaître. Ils forment une belle race de couleur.

Les hommes et les femmes sont beaux, grands, sveltes et bien musclés. Ils sont ordinairement tatoués depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

Ils habitent des villages composés de huttes assez grandes, au toit élevé se terminant en pointe ou bien arrondi.

Ils se nourrissent de fruits de l'arbre à pain, de bananes, de volaille, de porc et de poisson. Ils chassent le gibier à plume et les porcs sauvages de leurs forêts.

Depuis quelques années les Samoans se sont soustraits au pouvoir de leurs chefs et ont élu un parlement. Ce progrès dû à l'influence des missionnaires protestants ne paraît pas avoir fait leur suprême bonheur. Depuis ce temps ils sont divisés en deux partis qui se font continuellement la guerre. Ils négligent le travail, la culture et la pêche pour s'adonner à l'oisiveté et à l'alcool. Aussi ont-ils vendu toutes leurs terres à des Anglais et à des Allemands, pour leur acheter des canons et des fusils. Ils ne serait pas resté à Samoa un mètre carré de terre aux habitants si Mgr Elloy, évêque de Tipasa, vicaire apostolique de l'archipel, n'avait pas fait l'acquisition d'une grande propriété ou il a établi une réduction de Samoans catholiques qui cultivent les plantes apportées d'Europe par les missionnaires.

L'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis ont donc apporté parmi ces pauvres gens une civilisation incomplète qui n'aboutit, à Samoa comme partout ailleurs, qu'à la ruine, à la corruption, à l'anéantissement des habitants et à la perte de leur indépendance.

Les Samoans ont embrassé presque tous les différentes variétés du protestantisme mêlées à leurs anciennes superstitions. Dix missionnaires protestants sont établis parmi eux. Quant aux habitants des autres îles, un grand nombre est encore attaché au fétichisme.

La mission catholique d'Upolu renferme 9 stations desservies par 1 évêque, 14 missionnaires, 8 frères maristes, 3 frères de Sainte-Marie et 3 sœurs de Notre-Dame des Missions.

VI. — Asie.

Chine. Commerce de l'opium. — L'Angleterre a aboli, en grande partie, l'esclavage; elle a diminué sensiblement la traite des noirs,

mais ces œuvres *philanthropiques* sont ternies par l'empoisonnement systématique d'un grand nombre de Chinois. Elle a imposé l'opium au Céleste Empire et nous allons voir ce qu'est devenu le commerce de ce poison dans ce pays.

Il y a un siècle les Indes n'exportaient annuellement que 200 caisses d'opium pour la pharmacie. En 1847, le chiffre de cette exportation était de 10,000 caisses; en 1850, de 50,000, et en 1875, de plus de 90,000 rapportant au trésor anglo-hindou la somme de 298,937,500 francs. La part de la Chine est de 232 millions; ce qui représente la moitié de l'importation anglaise dans ce pays.

Mais depuis plusieurs années les Hindous et les Chinois font concurrence aux Anglais. Dans plusieurs provinces de leur empire de l'Inde et de la Chine, la culture du pavot blanc et l'usage de l'opium se sont développés dans de telles proportions que les hommes d'État ne savent plus comment enrayer le mal.

La Chine produit déjà pour des millions de ce poison, et les fumeurs d'opium se comptent également par millions. Aujourd'hui le riche Chinois, le mandarin, offrent à leurs visiteurs une pipe d'opium, comme en Europe on leur présente un cigare. Dans les villes chaque rue a un, deux et trois débits d'opium, selon sa grandeur.

Dans le port de Ning-po, qui contient 400,000 habitants, la police a compté 2,700 bouges où l'on fume l'opium.

Les Chinois consomment actuellement au moins 125,000 caisses de ce poison, et on évalue à 600,000 le nombre d'individus qui succombent chaque année à l'abus qu'ils en font.

« Autrefois, écrit un auteur chinois, la population de l'empire était sobre, vigoureuse et laborieuse; elle est devenue paresseuse, corrompue et criminelle. Elle meurt de faim et se nourrit de chair humaine. » On reconnaît les fumeurs d'opium à ce diagnostic : ils maigrissent, deviennent livides, leurs joues se creusent, le travail devient pour eux un supplice et leurs mauvais instincts se révèlent. « Toutes les tiges de bambou du sud, les plumes chinoises, continue-t-il, ne suffiraient pas à exposer les maux que nous cause l'opium. »

Qu'il est loin le temps où un empereur de Chine faisait détruire 20,000 caisses de ce poison introduit clandestinement dans l'empire et que les Anglais voulaient racheter au prix de 55 millions de francs!

Aussi, paraît-il, les Chinois se moquent-ils ordinairement des

prédicants anglais. « Vous venez nous prêcher la vertu lorsque vous nous empoisonnez », leur disent-ils. S'ils veulent prêcher contre l'opium, ils leur répondent : « C'est vous, les Anglais, qui nous l'avez imposé par le traité de Tien-Tsin. »

Cependant il paraît que l'opium chinois est moins fort que l'opium hindou ; c'est pourquoi le gouvernement en favorise le débit.

Dans la province de Canton le gouverneur vient d'affermer, pour trois ans, la vente de l'opium au prix de 700,000 francs par an. Les débitants sont tenus de s'approvisionner chez le fermier, et celui-ci doit le livrer tout préparé à raison de 30 centimes l'once d'argent. Cette mesure inquiète les marchands anglais, car elle doit faire hausser le prix de l'opium, et par conséquent en diminuer la consommation ainsi que les demandes adressées aux dépôts de Hong-Kong.

Voilà ce que fait l'Angleterre philanthropique. Elle s'apitoie d'une manière si larmoyante sur le sort des malheureux noirs réduits en esclavage! Depuis un siècle que de millions de Chinois et d'Hindous sont morts empoisonnés par l'opium anglais!

VII. — Afrique.

Les voyages de Cameron et de Stanley ont réveillé les Portugais, et leur ont rappelé que ce sont leurs ancêtres qui, les premiers, ont traversé le continent africain. Une expédition composée de MM. de Serpa Pinto, major, H. de Brito Capello, et du lieutenant Ivens, est partie de Benguela le 12 novembre 1877, ayant pour objectif d'atteindre Zumbo, dernière localité de la province des Rios de Sena située à l'ouest de Tête sur le Zambèse, non loin de l'embouchure de l'Arangoa du nord, et de là de descendre jusqu'à Mozambique. A. Bihé, M. de Serpa Pinto continua à marcher dans l'est pendant que ses deux compagnons se dirigeaient vers le nord. Il quitta Bihé le 18 mai 1878, mais au lieu de s'avancer dans l'est il dévia de sa route et descendit au sud-est entre 12° et 26° de latitude sud, 11° et 31° de longitude est, puis arriva à *Pretoria*, chef-lieu du Transvaal. C'est de là que, le 16 mars dernier, il télégraphiait au roi de Portugal et à la Société de géographie de Lisbonne le succès de son voyage. De Pretoria il doit s'être rendu à la baie da Lagoa. Ce voyage a donc duré seize mois et six jours, de Benguela à Pretoria, et dix mois seulement de Bihé à cette ville. Le major de

Serpa Pinto a exploré le haut Zambèse, déterminé la position d'un grand nombre de points et reconnu le Kubango. Nous en reparlerons plus en détail lorsque son voyage sera publié.

L'île de Matakong et l'île Kikoukeh. — Quelle est donc cette île importante qui vient de se révéler par un si grand tapage? C'est un petit îlot de 5 kilomètres de tour. Sa population s'élève à 300 noirs. L'année dernière un Français, M. Bost-Mombrun, en a acquis la propriété des chefs indigènes et l'a cédée à son gouvernement. Or Matakong se trouve devant le fleuve de Sierra Léone ou des Sçarues et Kikoukeh à l'embouchure du Malicorie, ce qui en fait des entrepôts du commerce des fleuves de cette côte. Le gouvernement français ayant fait occuper Matakong par un détachement de huit hommes, l'Angleterre a réclamé en se basant sur la cession qui lui a été faite de ces îles en 1826. Le différend est aplani, le détachement français ayant évacué Matakong.

Haute-Egypte. — La famine vient de désoler ce pays. Un Anglais qui a parcouru le Saïn, pays situé entre Siout et Louqsor, rapporte que les populations mouraient de faim. Des milliers de victimes ont succombé sous le fléau.

Nouvelle expédition italienne. — On annonce le départ de MM. Filippini Cagliabue et Bianchi pour l'Abyssinie, où ils doivent rejoindre à Suez le docteur Matteucci.

L'abbé Durand,

Professeur des sciences géographiques à l'Université catholique de Paris.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

29 *mai.* — Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets sur les processions. Cette circulaire laisse à ces fonctionnaires le soin d'appliquer ou non la loi, suivant les lieux et les circonstances. — Discussion au Reichstag du nouveau projet de tarifs douaniers. — Le Parlement allemand s'ajourne au 9 juin.

30. — M. de Gavardie demande à interpeller le ministre de la justice sur la prétendue épuration de la magistrature. Sur les instances de M. Le Royer, l'interpellation est renvoyée à un mois. Retrait par M. Lockroy de sa demande d'interpellation sur l'amnistie. M. Spuller dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Ce rapport conclut à l'adoption du projet. Question adressée par M. de Baudry d'Asson à M. Jules Ferry sur la substitution de maîtres laïques aux Frères congréganistes dans la commune de Doix (Vendée). — Départ du général anglais Volseley pour Natal.

31. — Réunion d'un congrès international pour l'étude du percement de l'isthme de Panama. — Le jury acquitte M. Léo Taxil, rédacteur de l'*Anticlérical*, poursuivi pour publication d'une infâme brochure contenant des outrages à la religion et à son divin fondateur. — Expulsion des Chiliens du Pérou, après le bombardement de Megillones et Soprique.

1er *juin.* — M. Pouyer-Quertier prononce, à Lille, un discours très applaudi contre le libre-échange. L'orateur s'est attaché surtout à prouver que le libre-échange aboutirait à l'abaissement des salaires et de la qualité des produits. Si l'on voulait absolument le maintenir, il faudrait commencer par supprimer les charges intérieures, notamment celles qui renchérissent le prix des objets de première nécessité. D'après M. Pouyer-Quertier, le système libre-échangiste est tout aristocratique et sacrifie le travail au capital; la protection, au contraire, telle que la pratiquent les États-Unis, est une institution démocratique qui doit rendre à la France industrielle son activité et sa prospérité. Arrêté du préfet de Lyon interdisant les processions dans cette ville. Réception par le président de la République et par le ministre des affaires étrangères du nouveau souverain de Bulgarie. — Les sinistres exploits des nihilistes continuent en Russie, en dépit de l'état de siège et des nombreuses condamnations prononcées contre eux. Chaque nuit, des proclamations menaçantes sont répandues à profusion dans les rues des

principales villes russes. — Arrivée de troupes turques à Arta, sur la frontière grecque. — Les habitants de Janina rédigent un mémoire, protestant contre leur annexion à la Grèce et l'adressent à M. Gambetta.

3. — L'enquête administrative instruite à grand bruit par le gouvernement contre Mgr Forcade, archevêque d'Aix, aboutit à un résultat négatif. — Les journaux le *Gaulois* et la *République française* sont traduits en police correctionnelle sous la prévention de diffamation et d'injures publiques envers la personne de M. le duc de Madrid.

4. — Nomination de cinq généraux de division et de neuf généraux de brigade. — Grave insurrection dans la province de Constantine, dans l'Aurès, chez les Ouled-Daoud. — Deux caïds et six spahis sont tués par les insurgés. — Deux rappels à l'ordre et la censure sont prononcés contre M. Paul de Cassagnac, qui vient se mettre en travers d'une question adressée par M. le duc de La Rochefoucauld à M. Le Royer. — Invalidation, après une séance des plus orageuses, de l'élection Blanqui, par 354 voix contre 33 sur 387 votants. — L'empereur Guillaume se fait une légère blessure en glissant sur le parquet de sa chambre. — Lettre du Saint-Père aux archevêques de Turin, de Gênes et Verceil. Ce document traite du mariage religieux et a une importance qui n'échappera à personne :

« Léon XIII nie que le mariage soit une création de l'État ou un simple contrat civil, et il ajoute qu'il est au contraire un acte essentiellement divin.

« Le Pape réfute la théorie qui établit une séparation entre le contrat et le sacrement, laissant le premier à l'État et le second à l'Eglise.

« Il ne faut pas citer, ajoute-t-il, l'exemple de celles des nations catholiques qui, travaillées par des révolutions sociales, ont été obligées de subir une pareille réforme qui a été inspirée par les doctrines hétérodoxes ou établie par la prépotence des gouvernants.

« Cette réforme, outre qu'elle a porté les fruits les plus amers, n'a jamais été une conquête pacifique; elle a eu constamment contre elle la conscience des catholiques honnêtes et l'Église.

« Le Pape défend l'Église de vouloir empiéter sur les prérogatives de l'État, l'Église sauvegarde seulement ce qui est sous l'empire du droit divin. L'Église ne conteste pas à l'État le droit de régler selon la justice les effets civils du mariage.

« Le Pape déplore la nouvelle loi italienne sur le mariage, qui est contraire à la religion et à la liberté de conscience. Il déplore les discours irrévérencieux prononcés contre l'Église lors de la discussion de cette loi.

« Le Pape prie Dieu, afin que la vigne évangélique ne soit point ensemencée de cette nouvelle semence.

« Il engage les prélats à faire connaître aux catholiques qu'en dehors

du mariage religieux les liens du mariage ne sont ni saints ni honnêtes.

« Le Pape termine en rappelant les Bulles qui permettent aux législations civiles de régler les effets des mariages civils dans la compétence civile.

« Il conclut en disant que l'Église saura toujours sauvegarder la cause sainte du mariage religieux et le salut spirituel des fidèles. »

Expulsion par la force du Père Ferrari, successeur du Père Secchi, à l'observatoire romain.

5. — Nouvelle évasion de la Nouvelle-Calédonie de cinq condamnés à la déportation. — Réunion de nombreuses commissions. — Une nouvelle insurrection éclate à Cuba, sous le commandement du colonel Carlos Medina. — La police russe saisit à Kieff plusieurs caisses contenant des bombes Orsini, des revolvers et une collection variée de poisons. — Un ukase impérial prescrit à tous les fonctionnaires de la police de se munir de revolvers. — Exécution capitale de trois nihilistes. — A la demande des banquiers et des principaux négociants de Londres, il est ouvert une enquête par le gouvernement anglais sur la situation monétaire. — Le khédive refuse de recevoir les plaintes des consuls européens, au sujet de ses derniers actes, et les renvoie au sultan.

6. — A la suite d'une lettre de M. Émile Ollivier insérée dans le *Figaro* et le *Gaulois*, l'Académie française qui avait ajourné à six mois la réception d'Henri Martin, se déjuge et délègue au chancelier, M. Xavier Marmier, le soin de recevoir M. Martin aux lieu et place de M. Emile Ollivier. — Les troupes austro-hongroises cantonnées en Bosnie commencent leur mouvement de dislocation dans la direction du Sandjak de Novi-Bazar, sous le commandement du lieutenant maréchal de camp baron de Busey. — La guerre entre le Chili, la Bolivie et le Pérou est poussée de part et d'autre avec une grande vigueur. — La Porte concentre tous ses efforts dans les préparatifs de lutte contre la Grèce. — Le gouvernement russe adresse à la Serbie une note énergique pour réclamer l'évacuation des territoires contestés sur la frontière Bulgare et occupés par les troupes serbes.

7. — Importante manifestation commerciale à laquelle prennent part les hommes politiques les plus éminents, des sénateurs, des députés et des notabilités économiques. Plusieurs orateurs s'y font entendre et démontrent l'urgence qu'il y a à résoudre le plus tôt possible la question économique, et à ne pas proroger le traité de commerce anglo-français. Une commission est nommée avec pleins pouvoirs pour plaider la cause du travail national auprès du Parlement. — Arrêté de M. Andrieux, préfet de police de la Seine, supprimant à l'avenir le service de communications à la presse. — Le général Gourko, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg fait expulser de cette capitale près de vingt mille personnes dont les papiers ne sont pas en règle. — La Chambre des repré-

sentants belges, après une discussion de plus de cinq semaines, adopte, par 67 voix contre 60, le projet de loi relatif à l'enseignement primaire. — Discours prononcé par lord Canbroock au meeting des conservateurs de Sheffield. Le sous-secrétaire d'État y soutient la politique étrangère du cabinet. Le premier lord de l'amirauté anglaise, dans un banquet à Bury Saint Edmond's dément tout bruit de dissentiment entre la France et l'Angleterre dans la question égyptienne. — Le gouvernement ottoman décide qu'Aleko pacha, gouverneur de la Roumélie, sera mis en demeure de faire hisser le drapeau ottoman sur tous les édifices publics, sous peine d'être rappelé immédiatement. — Ouverture du congrès argentin inaugurée par un message providentiel pacifique à l'égard du Chili. — Départ du consul général d'Angleterre à Alexandrie pour le Caire, où il va protester contre le décret du khédive. — Solowieff, l'auteur de l'attentat contre l'empereur de Russie, est condamné à être pendu.

8. — L'épuration à la *mode républicaine* continue dans le personnel des justices de paix. Un nouveau mouvement a encore paru dans l'*Officiel*. On y remarque 29 changements de résidence, 11 démissions, 11 mises à la retraite et 29 révocations. — Les délégués de la Roumélie orientale venus à Berlin pour porter les vœux des populations ne sont point reçus officiellement. — Cettiwayo députe un messager au général Brealak et l'invite à envoyer un Européen pour discuter avec lui les conditions de la paix. — Concentration des troupes turques en Macédoine et sur les frontières de la Roumélie orientale. — Arrestation à Constantinople de plusieurs personnages importants. — Les musulmans de Bosnie et d'Herzégovine envoient au gouvernement allemand une pétition réclamant l'occupation mixte de ces territoires et des réformes analogues à celles obtenues pour la Roumélie orientale. — Exécution de Solowieff au champ de manœuvre de Smolensk.

9. Dépôt sur le bureau de la Chambre par MM. Waddington et Tirard d'un projet de loi demandant l'autorisation de proroger les traités et conventions de commerce actuellement existants pour une période qui ne pourra excéder six mois. — Seconde réunion extra-parlementaire des sénateurs et des députés favorables à la révision des tarifs douaniers. — M. Ancel émet l'avis que la réunion désigne plusieurs sénateurs et députés à l'effet de demander à être entendus par la commission du tarif général des douanes sur la question de la prorogation des traités. — Mort de Mgr Bataille, évêque d'Amiens. — Arrivée à Berlin de nombreux personnages princiers pour assister aux noces d'or de l'empereur Guillaume. — Nomination par le Saint-Père du cardinal Hergenrœther comme archiviste du Saint-Siège. — Remise d'une protestation au khédive par le consul général d'Allemagne au nom du gouvernement impérial allemand.

10. — A la Chambre des députés, séance des plus longues et des plus orageuses, provoquée par la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac. — Cette autorisation est accordée par 292 voix contre 178. — Vive agitation dans le Liban, occasionnée par le retour de Rustein-Pacha. — Le gouvernement allemand adresse une demande d'explication au gouvernement péruvien, à propos de la saisie d'un vapeur allemand au Callao. — Arrivée de la famille impériale de Russie à Tsarkoë-Selo. — Vote du budget par la Chambre des représentants américains, après plusieurs incidents produits par le *veto* présidentiel.

11. — Nomination de la commission chargée d'examiner la proposition Naquet sur le divorce. Huit commissaires sont favorables à cette proposition, et trois lui sont contraires. — Une grave émeute éclate à Calatabiano, près Catane, et nécessite deux envois de troupes sur les lieux. — Convention définitive entre le Vatican et l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, réglant les conditions de l'organisation religieuse de ces deux principautés.

Découverte à Tomié, en Sibérie, de plusieurs fabriques clandestines de poudre. — Remise par le chargé d'affaires de France au gouvernement grec d'une invitation signée par tous les ministres des grandes puissances demandant la nomination des commissaires grecs chargés de reprendre, à Constantinople, les négociations relatives à la rectification des frontières turco-grecques. — Mort, à Paris, du prince d'Orange, héritier présomptif de la couronne de Hollande. — Augmentation de l'éruption du Vésuve. — L'Italie et l'Autriche font connaître au prince de Bismarck leur intention d'agir d'accord avec lui dans la question égyptienne. — Le czar, informé que les nihilistes ourdissent contre lui un complot à Berlin, renonce à assister aux noces d'or de l'empereur Guillaume. — Ces noces sont célébrées à Berlin en présence d'une assistance princière très nombreuse.

12. — Réunion au Palais-Bourbon de vingt-trois commissions parlementaires. — Le commandant français chargé d'aller prendre possession des Nouvelles-Hébrides au nom du gouvernement français, y renonce après les avoir visitées, persuadé que cette occupation serait onéreuse et pourrait créer des embarras. — Troisième réunion extraparlementaire des sénateurs et députés favorables à la réforme douanière. — Nomination d'un comité d'action composé de sénateurs et de députés qui sont chargés d'insister auprès de la commission pour que le projet de prorogation présenté par le gouvernement soit écarté et que la Chambre vote le nouveau tarif de douanes à bref délai. — Mise en liberté de Blanqui et son arrivée à Paris. — Le Saint-Père et le Cardinal Nina envoient à l'empereur Guillaume des télégrammes de félicitations à l'occasion de ses noces d'or. — Ordonnance du général Gourko portant qu'aucun

volontaire ne sera admis dans le corps de troupes du gouvernement général de Saint-Pétersbourg que sur un certificat de parfaite moralité délivré par la chancellerie russe. — Arrivée des plénipotentiaires du Chili et du Pérou à Quito. — Saisie, à Madrid, de plusieurs paquets d'une feuille clandestine. Arrestation à cette occasion de plusieurs individus. — Nouveaux désastres financiers en Angleterre. — L'Angleterre offre officiellement au Pérou et au Chili sa médiation, qui est déclinée comme tardive par le gouvernement péruvien.

13. — Mouvement judiciaire dans le personnel des substituts de procureur de la République. — Ce mouvement comprend une nomination de juge à un tribunal de première instance, dix-sept nominations ou mutations de substituts de procureur et deux nominations de juges suppléants. — Distribution à la Chambre du rapport de M. Duvaux, concluant à la prise en considération de la proposition relative à l'abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire et tendant à attacher des ministres des cultes aux garnisons, camps et forts détachés contenant au moins un rassemblement de deux mille hommes et éloignés des édifices religieux de plus de cinq kilomètres. — Prise en considération par la commission d'initiative de la proposition Parent, Paul Bert et Lockroy, tendant à aliéner 200 millions de propriétés nationales pour alimenter une caisse destinée à couvrir les frais de construction d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. — A l'occasion de ses noces d'or, l'empereur Guillaume grâcie plus de six cents personnes. — Le nouveau consul général de France, en Egypte, remet au vice-roi la protestation de la France contre les décrets du 22 mars, relatifs au règlement de la dette égyptienne. — Nomination par le gouvernement hellénique des plénipotentiaires chargés de reprendre les négociations avec la Porte, au sujet de la rectification des frontières turco-grecques. — Demande d'explications adressée par les Etats-Unis au Chili au sujet de la destruction des dépôts de Guano au Pérou. — Envoi par le gouvernement allemand de plusieurs navires de guerre sur les côtes occidentales de l'Amérique du Sud.

E. Charles.

CHRONIQUE FINANCIÈRE ET RURALE

La hausse de nos fonds publics a été enrayée. Toutefois la baisse ne s'est pas étendue à toutes les valeurs et il faudrait même peu de chose pour faire naître un mouvement de reprise.

La liquidation de quinzaine commence. Elle va présenter sans doute, un vif intérêt. On sait combien ont été nombreuses les affaires traitées par les établissements de crédit, depuis le commencement du mois.

Les porteurs de rente italienne ont été fortement émotionnés par la maladie du roi Humbert.

Ce n'est pas sans anxiété qu'on demande ce que l'Italie, dont le gouvernement est si peu affermi, deviendrait au cas où le pouvoir exécutif actuel serait vacant.

On a fait monter la rente italienne à 82.50; et rien ne dit qu'elle ne tomberait de 25 pour 100, sinon plus, au cas où l'événement redouté par les porteurs d'italien viendrait à se produire.

Les fonds étrangers ont été soutenus par la haute banque, qui manœuvre actuellement pour introduire et placer sur notre marché un nouvel emprunt russe dit *intérieur*. Nos lecteurs connaissent notre opinion sur les emprunts étrangers. Il serait donc superflu de les mettre en garde à nouveau.

Les actions de nos six grandes compagnies de chemins de fer montent toujours et se traitent dans les cours ci-après : Est, 715; Lyon, 1145; Midi, 878; Nord, 1535; Orléans, 1190; Ouest, 771.

On a annoncé, il y a peu de temps, que les obligations 3 pour 100 de ces mêmes compagnies, dont le coupon échoit en juillet, marchaient vers 400; ce cours vient d'être atteint par les obligations du Nord; les autres y arriveront.

Comme on le voit, il faut beaucoup d'argent aujourd'hui pour se faire un peu de revenu, sauf quelques exceptions qui portent sur des valeurs que l'on n'a pas encore su apprécier selon leur mérite.

Par exemple, nous ne conseillons point de s'intéresser à la Banque d'escompte, que l'on cote 680; mais dont la prime est absolument faite.

La compagnie transatlantique fait beaucoup parler d'elle en ce moment, et en bien cela va sans dire. Les bénéfices réalisés en 1878 auraient

permis à cette société de distribuer 45 francs, si l'on se fût borné à opérer les prélèvements statuaires, mais la constitution d'une réserve nouvelle prouve avec quelle prudence et quelle habileté les affaires sociales sont conduites, et c'est une garantie de plus pour les actionnaires. Depuis le commencement de l'année, il y a encore une plus-value de 500,000 fr. dans les recettes.

On dit que le Crédit foncier va être définitivement chargé de l'emprunt de la ville de Paris.

On paie en ce moment le coupon 5 pour 100 du 1er juin des actions de la Société générale de librairie catholique. Les affaires de cette Société promettent un sérieux avenir aux actionnaires.

Aussi, les actions de la Société générale de librairie catholique ont monté d'une quinzaine de francs. Quant aux obligations, elles restent au pair. On ne trouve du reste que très peu de titres sur le marché.

Les *Annales Catholiques* et l'*Ami des Campagnes* signalent la prospérité de la société. Ce dernier dit, entre autres choses :

« Toutes réflexions faites, si nous avions une certaine somme d'argent à placer, nous ferions certes une part aux valeurs de la Société générale de librairie catholique (ancien établissement Palmé). Nous aimerions à voir dans notre portefeuille des actions et des obligations de cette Société tant à cause du but qu'elle poursuit que par suite des résultats de plus en plus satisfaisants qu'on doit raisonnablement en attendre. »

A. Hans.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pensées et Maximes du R. P. W. Faber, traduites de l'anglais par Mlle Lérida Geofroy, avec une préface par M. Léon Gautier. 1 vol. in-32, Victor Palmé, éditeur. Prix : 2 francs.

Voici un charmant petit bijou littéraire et artistique dont chaque âme pieuse voudra enrichir son écrin spirituel. Chacune des perles fines dont est formé ce bijou nous vient d'Angleterre, mais c'est une main française qui les a taillées et appropriées à notre usage ; en d'autres termes et pour parler sans figure :

Les *Pensées et Maximes* du R. P. Faber, viennent d'être traduites de l'anglais en français par Mlle Lérida Geofroy et c'est grâce à ses soins et à sa piété que nous pouvons jouir maintenant de la beauté des œuvres de l'illustre et savant oratorien anglais. M. Léon Gautier, dans une belle préface qui sert comme de portique à l'ouvrage et qui est un chef-d'œuvre s'exprime ainsi en parlant du livre de Mlle Geofroy :

« Les Anglais ont cherché dans l'œuvre du P. Faber, autant de pensées vives et faciles à retenir qu'il y a de jours dans l'année et ont attaché une de ces pensées à chacun de ces jours. C'est ce calendrier original et charmant que Mlle Geofroy vient de traduire et qu'elle va mettre à la portée de tant d'âmes françaises qui aiment et pratiquent la vraie piété.

« Dans ces *Pensées* du P. Faber, ajoute encore ce juge si compétent, le lecteur retrouvera le P. Faber tout entier, c'est-à-dire un grand théologien qui ne peut cesser d'être un grand poète, et un grand poète qui ne peut cesser d'être un grand théologien... Notez que ce n'est pas un théologien seulement et que nous avons affaire à un *mystique*, que dis-je ? au plus ardent de tous les mystiques. Mais plus vif est son amour pour le Créateur et plus profond est son enthousiasme devant la création. A ce seul point de vue, il mériterait, il a mérité de faire école... Je croirais amoindrir un tel homme, si je ne terminais en disant qu'il est par dessus tout épris du surnaturel. C'est en qualité de mystique qu'il sera immortel, et telle est la dominante de son génie. Il comble, avec son intelligence et son cœur, les lacunes des livres évangéliques ; il a surtout dans le récit de la Passion, des hypothèses magnifiquement hardies et vraisemblables et c'est avec la seule Catherine Emmerich qu'on peut comparer l'essor de son esprit... »

Que de remerciements ne devons-nous pas à Mlle Geofroy pour avoir fait passer toutes ces beautés dans notre langue et les avoir mises pour ainsi dire à la portée de chacun de nous, là ne s'est pas arrêtée sa pieuse sollici-

tude. Aux *Pensées* du P. Faber, elle ajoint un choix intelligent de prières catholiques qui font de son œuvre une sorte de petit manuel de piété.

Mais là ne s'arrêtera pas l'activité de Mlle Geofroy, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'elle nous offrira bientôt la traduction complète de la *Vie de Jésus* du R. P. Coleridge, que le plus grand nombre de nos catholiques français ne connaissent point.

Nous devons aussi, en terminant, adresser des félicitations à M. Leroy, imprimeur à Rennes, qui a mis tous ses soins à seconder le zèle de Mlle Geofroy et a fait de ce petit volume un chef-d'œuvre artistique et typographique.

Le *Patriotisme*, par Paul Lacombe, 1 vol. in-12, illustré de 4 héliogravures. Hachette et Ce, éditeurs.

L'auteur de ce livre n'a point eu l'intention, on le conçoit, de faire une histoire du patriotisme en France, et encore moins une histoire du patriotisme dans tous les pays. Un pareil ouvrage serait trop long et exigerait des centaines de volumes. Il s'est borné à faire un choix parmi les traits de patriotisme que l'histoire nous offre de tous côtés.

Il a emprunté à l'antiquité, au moyen âge et aux temps modernes, ses plus beaux modèles l'histoire ancienne ; l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne ont répondu à son appel par les noms de Léonidas, de Vercingétorix, de Jeanne d'Arc et de Washington.

Rien n'est plus propre à réveiller en nous les sentiments du véritable patriotisme qui doivent animer le cœur de tout bon français. A ce titre, l'ouvrage de M. Lacombe ne peut manquer d'être bien accueilli.

Les Albigeois. — Leurs origines; action de l'Eglise au douzième siècle. Par l'abbé Douais 1 vol. in-8, Didier et Ce éditeurs.

Ce livre est destiné à produire une très-vive sensation dans le monde religieux, savant et ami de la plus scrupuleuse exactitude. Il est dû à la plume d'un auteur déjà très-honorablement connu par des productions dont la valeur n'est contestée par personne, et il est écrit avec la correction, l'attrait et le charme qui caractérisent ses productions antérieures.

Pour les personnes éclairées et déjà versées dans la connaissance de nos luttes de religion, cette étude résout de la façon la plus victorieuse un point de nos annales très-mal connu et plus mal interprété encore par les historiens modernes, et elle met en pleine lumière la vie, les œuvres, les agissements et les principes d'une secte perturbatrice contre laquelle le bon sens et la raison humaine ont combattu dès les premiers siècles de l'Eglise.

Il est grand temps que les hommes honnêtes et consciencieux fassent enfin justice de toutes les erreurs historiques qui semblent vouloir se perpétuer au sujet des Albigeois, et nous ne pouvons que féliciter M. l abbé Douais du travail qu'il s'est imposé et des recherches minutieuses qu'il a faites, afin de nous présenter cette hérésie dans toute sa néfaste et orgueilleuse réalité.

Ce livre, conçu par un cœur vraiment catholique et écrit avec toute l'au-

torité de la science théologique, procède dans ses investigations avec la plus grande méthode et la logique la plus serrée; aussi, pour les hommes sensés et réfléchis, la question albigeoise est-elle désormais résolue.

Peut-être y a-t-il lieu de regretter que l'auteur n'ait pas jugé à propos de parler du moment d'erreur et de passion qui entraîna Raymond V. de Toulouse à se soumettre à l'antipape Pascal III, et, pour lui complaire et satisfaire Frédéric Barberousse, protecteur de cet antipape, le porta non-seulement à chasser de leurs sièges tous les évêques demeurés fidèles au vrai Pape, mais encore à exiler le reste du clergé orthodoxe. Cet événement semble avoir son importance, puisqu'il favorisa l'intrusion de prêtres manichéens parmi les schismatiques dans les places laissées vides par les ecclésiastiques catholiques. Mais l'auteur nous promet une série de nouveaux ouvrages traitant le même sujet; nous les attendons avec impatience et nous espérons bien trouver dans leur lecture tout le charme qui nous a si vivement attaché au récit des combats de l'Eglise contre l'hérésie.

Le Fleuve bleu, par Gaston de Bezaune. 1 volume in-18, Plon et Cᵉ, éditeurs.

Ce voyage dans la Chine occidentale est raconté par un Français qui a longtemps vécu dans des provinces où les Européens ne pénètrent pas. Aussi M. Gaston de Bezaune nous initie fort agréablement aux mœurs et à la vie intime des Chinois de l'intérieur. Son livre est rempli de détails piquants et tout à fait nouveaux. Ajoutons qu'il a su éviter tout ce qui aurait pu faire, interdire son livre aux jeunes lecteurs. Tous peuvent lire ce récit de voyage et personne ne le lira sans un vif intérêt.

Le Mariage et les mœurs en France, par Louis Legrand, docteur en droit, docteur ès-lettres, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, 1 vol. in-8°, Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Ce livre ne pouvait venir plus à propos, surtout au moment où la proposition Naquet semble être prise au sérieux par la Chambre, où la sainteté et l'indissolubilité du mariage vont être mises en cause.

M. Legrand, dans une étude remarquable sur le mariage et l'influence décisive que cette institution exerce sur les mœurs d'un pays, fait appel à la simple raison, et essaie de démontrer aux utopistes qui rêvent le divorce, qu'il est chimérique et immoral de supprimer ou de transformer la monogamie, que toute doctrine nouvelle sur le mariage est une doctrine contre le mariage, que notre société a besoin plus que toute autre de respecter et de pratiquer les institutions de la famille, de leur épargner toute atteinte, de les préserver de toute lésion et de les maintenir fortes et vénérées au milieu et au-dessus de toutes les vicissitudes. — Il y a là de belles pages sur lesquelles nous appelons d'autant plus volontiers l'attention, que l'auteur n'est point des nôtres et qu'il ne considère le mariage qu'au point de vue purement humain. Quel dommage qu'il n'ait point invoqué à l'appui de ses théories le principe religieux qui seul imprime au mariage ce caractère sacré qui le distingue entre toutes les institutions.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Legrand n'en est pas moins une étude savante et complète sur le mariage civil qu'il considère sous toutes ses phases.

Nous recommandons surtout la lecture des chapitres qui traitent de la statistique du mariage et des mœurs en France; des mauvais ménages et du monde contemporain, du divorce et de la séparation de corps, des réformes pénales, de la question des tours.

L'Esprit-Saint. — Dons et Symboles, par Mgr Landriot. Victor Palmé, éditeur, 25, rue de Grenelle-St-Germain, 25. Paris. 1 vol. in-12 Prix : 3 fr.

Ces conférences ont été prêchées en tournée de confirmation par feu Mgr Landriot, archevêque de Reims.

Ce volume n'a jamais été publié du vivant de l'auteur et il ne vient de paraître que ces jours-ci seulement. Il est divisé en deux parties : la première traite des *Dons*, la seconde des *Symboles* de l'Esprit-Saint.

Ces conférences, composées pour des auditeurs différents et n'ayant point été destinées à l'impression, renferment peut-être quelques imperfections littéraires que l'auteur, d'un goût si délicat, aurait fait disparaître s'il avait lui-même publié son ouvrage. Telles qu'elles sont, elles ont paru fort belles à des esprits très compétents, car l'on y retrouve le genre propre de l'illustre orateur : l'élévation et la simplicité, la haute théologie et un rare sens pratique.

Notre-Dame de Montaigu, monographie religieuse, par le chanoine A. Van Weddingen, docteur en philosophie et en théologie.

Voici un livre auquel tous les catholiques lettrés souhaiteront la bienvenue. Depuis Juste-Lipse nous n'avions, sur le célèbre temple de Montaigu, qu'une notice flamande devenue rare. M. le chanoine Van Weddingen, docteur de Louvain, aumônier de la cour de Belgique, a retracé l'origine et les développements de la grande dévotion nationale de son pays. A ceux qui ont lu les ouvrages précédents du savant auteur, nous n'apprendrons rien d'étonnant en disant que la monographie de Montaigu ajoute à l'intérêt naturel de la matière toute la séduction d'un style excellent et très soigné. Une doctrine solide, habilement rappelée à l'occasion du sujet lui-même, fait de ce livre un précieux cours de démonstration religieuse. La maison Victor Palmé a fait imprimer la Monographie de Montaigu sur du fort papier de Chine, en caractères elzéviriens de la plus grande clarté. La place de ce bon et beau livre est marquée dans toutes les bibliothèques.

Il est dédié à Son Eminence le Cardinal Dechamps, primat de Belgique, archevêque de Malines. (*Gazette de France*, 10 juin 1879.)

E. CHARLES.

L'Art de parler, 1 vol. in-8, par M. Antonin Rondelet, professeur de philosophie à la Faculté catholique de Paris. Vivès éditeur.

Faut-il écrire comme on parle et parler comme on écrit? M. Rondelet assure que non, et il va même jusqu'à soutenir que celui qui parle bien écrit

naturellement mal et que l'écrivain habile a beaucoup de peine à être autre chose qu'un orateur à peine supportable. La thèse peut paraître hardie, et a première objection à lui opposer, c'est M. Rondelet lui-même que bien des gens ont pu goûter comme orateur et comme écrivain. Mais on sait qu'il n'y a pas de règles sans exception. Réduite à ses justes limites, la proposition de l'auteur signifie simplement qu'il faut, dans les deux hypothèses, des préparations, des dons différents. Tout le monde est tombé d'accord aisément; mais ce que peu de personnes savent, c'est jusqu'à quel point il est nécessaire de changer ses procédés, quand on passe du livre au discours, et réciproquement.

M. Rondelet établit, d'abord, que tout le monde est plus ou moins doué, à certains moments, et sous certaines influences, d'une sorte d'éloquence naturelle et il part de là pour étudier les principes qui président à cette éloquence naturelle et pour les appliquer à ce que j'appellerai l'éloquence acquise.

On lira avec le plus vif intérêt les chapitres où l'auteur enseigne que l'invention oratoire, tout au contraire de l'invention pour un ouvrage de cabinet, doit être systématiquement incomplète, exclusive et surabondante, et qu'il faut, quand on parle, non-seulement se résigner à oublier beaucoup de choses, mais même se résoudre à en omettre volontairement quelques-unes. La disposition des idées au point de vue du discours doit également être traitée d'une façon toute particulière : il faut un plan et un plan écrit, mais un plan qu'on se gardera de suivre rigoureusement, et dont on se plaira à intervertir les diverses parties, suivant les circonstances. Quant à la diction, l'improvisateur ne reculera pas devant l'incorrection ni devant les répétitions, et le défaut de précision ne lui fera pas peur. Nous voilà bien loin des préceptes ordinaires de la rhétorique banale. Pour se rendre un compte exact de la pensée et du dessein de l'auteur, il faut se rappeler que les grandes compositions oratoires que l'antiquité nous a laissées et dont nous admirons le style, non moins que le mouvement, n'ont pas été prononcées telles qu'elles ont été écrites, et on a besoin de prendre garde que l'improvisation est devenue de nos jours une habitude, plus qu'une habitude, une nécessité. M. Rondelet a bien mérité des jeunes générations en lui donnant le courage et les moyens d'affronter les périls de la foule publique. Son livre est, croyons-nous, appelé à un succès des plus sérieux.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

E. PLON & Cᵉ, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

VIENT DE PARAITRE :

UNE FAMILLE NOBLE SOUS LA TERREUR

Par Alexandrine DES ÉCHEROLLES

Un volume elzevir. in-8. — Prix . . . . . 7 fr. 50

TOME NEUVIÈME ET DERNIER DE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Par C. DARESTE

Ancien recteur des Académies de Nancy et de Lyon, correspondant de l'Institut

Un volume in-8. — Prix. . . . . 8 fr.

L'ouvrage complet, neuf volumes in-8. — Prix : 80 fr.

LES LUTTES RELIGIEUSES EN FRANCE

AU XVIᵉ SIÈCLE

Par M. le Vicomte de MEAUX, Sénateur.

Un volume in-8. — Prix . . . . . 7 fr. 50.

Nouvelle édition de

HISTOIRE DE NOTRE PETITE SŒUR

JEANNE D'ARC

DÉDIÉE AUX ENFANTS DE LA LORRAINE

Par MARIE EDMÉE

PRÉFACE DE M. ANTOINE DE LATOUR

Un joli vol. petit in-8 anglais, en caractères elzev., illustré de 40 grav. — Prix 2 fr.

LA VIE D'UN NATURALISTE

Par Samuel SMILES

AUTEUR DE *Self-Help, Vie des Stephenson* ET *Caractère*

Traduit de l'anglais par E. PERROT

Un volume in-18, orné de gravures. — Prix. . . . . 4 fr.

LE ROYAUME D'ANNAM

ET LES ANNAMITES

De J. L. DUTREUIL DE RHINS

Un vol. in-18 orné de grav. et de 2 cart. 4 fr.

LE FLEUVE BLEU

VOYAGE DANS LA CHINE OCCIDENTALE

Par GASTON de BEZAURE

Interprète chancelier en Chine

Un vol. in-18 orné de grav. et d'une carte. 4 fr.

LIBRAIRIE **HACHETTE & CIE**, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

EN VENTE

RAOUL DAUBRY

CHEF DE FAMILLE

PAR

MLLE ZÉNAIDE FLEURIOT

Un volume in-8 illustré de 32 gravures sur bois dessinées par C. DELOI

Prix : broché, **5** francs ; cartonné, **8** francs.

OUVRAGE FAISANT SUITE AU **PETIT CHEF DE FAMILLE** ET A

PLUS TARD OU LE JEUNE CHEF DE FAMILLE

Deux volumes in-18 jésus. — Prix de chaque volume broché, **2** fr. **25**; relié, **3** fr. **50**

AUTRES OUVRAGES DE MLLE FLEURIOT

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE A L'USAGE DE LA JEUNESSE

Chaque volume in-8, broché, **5** fr,; cartonné, **8** fr.

M. NOSTRADAMUS

1 vol. illustré de 36 grav.

Par A. MARIE

LA PETITE DUCHESSE

1 vol. illustré de 60 grav.

Par A. MARIE

GRAND CŒUR

1 vol. illustré de 60 grav.

Par C. DELFORT

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE

Chaque vol. in-18 jésus br., **2** fr. **25**; rel., **3** fr.

EN CONGÉ

1 volume illustré de 61 vignettes

Par A. MARIE

BIGARETTE

1 volume illustré de 48 vignettes

Par A. MARIE

L'ENFANT GATÉ

1 volume illustré de 48 vignettes.

H. OUDIN FRÈRES

POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON | PARIS, 51, RUE BONAPARTE

ŒUVRES

DE

. E. MGR LE CARDINAL PIE

ÉVÊQUE DE POITIERS

HUIT BEAUX VOLUMES IN-8, BROCHÉS. . . . . 56 fr.

ous presse, pour paraître très prochainement : LE TOME IXe *un beau volume in-8.*

ŒUVRES CHOISIES

Instructions synodales sur les erreurs du temps présent, suivies de : **Instruction synodale** sur la première constitution dogmatique du oncile du Vatican. Un beau volume in-8. Prix. . . . . 6 fr.

MAGNIFIQUE PORTRAIT DE S. E. Mgr LE CARDINAL PIE, GRAVÉ A L'EAU-FORTE PAR F. GAILLARD.

Épreuves à 6 fr. 50, 10, 30 *et* 100 *fr.*

OUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE A 3 FR.

Créée pour réfuter les erreurs historiques

Collection de volumes in-12, titres rouge et noir, de 400 à 500 pages.

L **Droit du seigneur au moyen âge**, ar Louis Veuillot. 3e édition, augmentée 'un *avertissement* et d'un *appendice*. — vol. in-12 de XV-344 pages.

L **Question de Galilée**, les faits et leurs onséquences, par Henri de l'Epinois. — vol. in-12 de 332 pages.

N **uveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682**, d'après les *Mémoires inédits* du marquis de Sourches, prévôt de hôtel du roi et grand prévôt de France t autres documents peu connus, par le . M. Lauras, de la Compagnie de Jésus. - 1 vol. in-12 de 260 pages.

E **ides et Controverses historiques**, ar Léon Gautier. — 1 vol. in-12 de VIII-68 pages.

J **Augustin Thierry, son système historique et ses erreurs**, par Léon Aubineau. — 1 vol. in-12.

De la Révocation de l'édit de Nantese par Léon Aubineau. — 1 vol. in-12 de XVIII-300 pages.

La Saint-Barthélemy, étude sur les premières guerres de religion en France et sur la Saint-Barthélemy, leur caractère, leurs causes, leurs auteurs, par M. l'abbé Lefortier, curé de Saint-Vigor-le-Grand, diocèse de Bayeux. — 1 vol. in-12.

Histoire du cardinal de Fleury et de son administration, par l'abbé V. Verlaque, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historique — 1 vol. in-12 de XI-320 pages.

Histoire de saint Bernard et de son siècle, par le R. P. Théodore Ratisbonne; 8e édition. — 2 vol. in-12 de XV-384 et 415 pages, avec portrait.

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Évêque et Prince de Genève, Docteur de l'Église

PUBLIÉES PAR

l'abbé H. CHAUMONT

NOUVELLE ÉDITION

avec une préface de Mgr DE SÉGUR, Chanoine-Évêque de Saint-Denis

ET RECOMMANDÉE PAR

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux
Nos Seigneurs les Archevêques de Reims et de Bourges
Nos Seigneurs les Évêques
De Laval, de Limoges et de Versailles.

TOME Ier

INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE

Un beau et fort vol. in-12 de XVIII-91-507 pages, titre rouge et noir, caractères *elzévir* [illegible] fleurons, lettres ornées, etc. — Les *Œuvres* formeront environ vingt beaux vol. in-[illegible]
Prix de chaque volume : 3 fr. 50.

Un grand événement providentiel vient d'assurer aux *Œuvres complètes de saint François de Sales* des fruits de salut plus abondants encore : c'est le décret solennel du 30 [illegible]vier dans lequel Pie IX, de pieuse et chère mémoire, attribue à saint François de Sales le titre de docteur de l'Eglise, et qui fut comme son testament spirituel, le dernier [illegible] de ce long et mémorable pontificat. Aussi le peuple chrétien, qui applaudit de si gr[illegible] cœur à ce jugement suprême de Rome touchant les œuvres du saint évêque de Genève, aime-t-il plus que jamais à se nourrir de cette suave et fortifiante doctrine.

L'objet principal de cette nouvelle édition des *Œuvres spirituelles complètes* du s[illegible] docteur est de rendre aux âmes les plus chères au cœur de Jésus-Christ l'accès fami[illegible] intime, de ce directeur par excellence dont les paroles sont de véritables rayons [illegible] lumière et dont les conseils, si doux et si forts tout ensemble, sont des trésors qu'on [illegible] trouve point ailleurs.

A ce point de vue, cette nouvelle édition, qu'on n'oserait point appeler *expurgée*, [illegible] respect pour l'innocence même et la sainteté du bienheureux évêque de Genève [illegible] recommande comme un service éminent rendu non seulement aux communautés [illegible]gieuses, mais aux petits et grands séminaires, mais aux noviciats, mais à quantité [illegible] jeunes femmes et de jeunes filles vivant dans le monde.

Cette nouvelle édition a encore d'autres qualités très précieuses, comme on pe[illegible] s'en convaincre en la parcourant : outre la perfection typographique, qui n'est ce[illegible] point à dédaigner quand il s'agit de livres usuels ; outre un format très commode, inf[illegible] jusqu'à ce jour pour les *Œuvres complètes de saint François de Sales ;* outre de préc[illegible] *soulignés* qui tiennent lieu des notes marginales employées dans les vieilles éditions et [illegible] fixent sans fatigue l'attention du lecteur, il se trouve ici, grâce à la profonde connaiss[illegible] de toues les *Œuvres* du saint, une excellente coordination de toutes les matières et [illegible] tablealphabétique vraiment générale, qui offre aux prédicateurs, et à tous ceux qui veu[illegible] étudiersaint François de Sales d'une manière logique et complete, une analyse très ex[illegible] très sûre.

P[illegible]r toutes ces raisons et sans oublier le prix très modéré auquel nous avons te[illegible] main[illegible]ir cette belle publication, le travail de M. l'abbé H. Chaumont se recomman[illegible] chacun et à tous

Chaque ouvrage pourra se vendre séparément, sous son titre particulier.

[illegible] — [illegible], [illegible], [illegible]

MERVEILLES DU MONT SAINT-MICHEL[1]

LIVRE III

LES SIÈGES

CHAPITRE III

La diversion céleste : Jeanne d'Arc, — le sacre de Charles VII. — Le grand assaut du Mont, les Anglais chassés. Les Bretons. — François et Gilles de Bretagne. — L'ordre de Saint-Michel.

I

Après le résultat si malheureux du combat de la Guintre, un deuil plein d'abattement pesa sur le Mont. Il y avait eu sacrilège dans cette maison qui vivait de miracles et une punition exemplaire tombait d'en haut dont personne ne pouvait contester la justice. Les saints se *retiraient* (2); cela fut dit quand on vit les autres chapitres normands, notamment celui de Coutances, réclamer comme les chanoines de Bayeux leurs reliques confiées. Les moines qui n'avaient point péché prièrent et placèrent sur l'autel deux reliquaires en forme d'Anges, dont l'un contenait « deux espines de la couronne que Notre-Maître Jésus-Christ porta sur sa tête » (3), et l'autre un morceau de la Vraie Croix. Estouteville, au contraire, et ses chevaliers qui *avaient péché* suspendirent très humblemement leurs armes et leurs noms en cet *ex-voto* de pénitence, qui devint titre de gloire, puis, comme toutes choses humaines, prétexte à vaniteuses revendications.

(1) Voir la *Revue* des 30 janvier, 15 et 28 février, 15 et 30 mars, 15 et 31 mai, 15 juin 1879.

(2) Mss. de D. Le Roy, p. 201.

(3) *Curieus. Rech.*, t. I, p. 362, 363.

Cependant les Anglais, encouragés par leurs victoires, redoublaient d'efforts. Le moment d'en finir avec cette longue résistance leur semblait venu ; ils mirent les garnisons augmentées de Genets et de Tombelaine sous le commandement de John Harpeley, chevalier, et de l'écuyer Thomas Borough. Depuis Ardevon jusqu'au Couesnon, ils élevèrent une suite non interrompue de bastilles et lord Scales en personne se tint en réserve à Pontorson avec quatre-vingts hommes d'armes et deux cent quarante archers, tous à cheval. Robert Jolivet était à Rouen et n'y restait point oisif. L'année suivante, il se rendit à Mantes auprès de Bedfort pour plaider la cause de sa haine, et aussitôt on voit partir pour l'Angleterre Gilles de Durement, abbé de Fécamp, Raoul Bouteiller, Jean de Rimel, « pour occasion, dit notre manuscrit de la Bibliothèque nationale, cité tant de fois, *du siège advisé estre mis par terre et par mer devant la place du Mont Saint-Michel.* Ensuite de quoi, après une autre année (car rien ne se faisait vite alors), le gros rassemblement de soldats qui devait écraser définitivement le Mont, s'opéra dans l'Avranchin (septembre 1429). Mais juste à ce moment, une diversion vraiment céleste eut lieu qui est un des grands « gestes de Dieu par les Francs », et la page la plus populaire de notre histoire fut écrite.

La pénitence des champions du sanctuaire était accomplie, et plus tard il fut dit que si l'Archange avait semblé, un temps, abandonner ses chevaliers, c'est qu'il était *en voyage* pour porter l'épée du miracle à Jeanne d'Arc : car la diversion puissante dont nous venons de parler, c'était Jeanne d'Arc.

Le jour des Rois de l'an 1412, dans un village assis aux confins de la Champagne et de la Lorraine, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, appelé du bienheureux nom de l'évêque qui baptisa Clovis (Domremy), était née de gens ayant bonne vie, Jacques d'Arc et Isabelle Romée, une fille qui fut nommée Jeanne et qui était en cette année 1429 âgée de dix-sept ans. Le petit lieu où venait au monde la vierge portant en soi le dessein de Dieu était un coin non pollué : Bourguignons ni Anglais n'avaient pu s'y établir (1). Nous n'avons pas ici à lutter d'éloquence avec ceux qui ont écrit de grandes choses sur Jeanne. Tous nos historiens l'ont acclamée ; la lyre l'a chantée, le théâtre l'a presque déifiée. De nos jours des plumes patriotiques et savantes, MM. Guillemin, Wallon, Frédéric Godefroy, Marius Sepet

(1) *Jeanne d'Arc, l'épée de Dieu*, par Guillemin, p. 13.

et autres lui ont rendu justice glorieusement, et si une seule bouche, depuis le temps, s'est ouverte pour cracher par derrière l'obscénité et l'ironie sur le martyre de Jeande d'Arc, c'est la paire de lèvres grimaçantes qui appartenait, selon Victor Hugo, à « l'envoyé du diable », au « singe de génie », à l'apostat effronté que la Prusse payait pour salir la France, à VOLTAIRE, insulteur du PEUPLE, mais domestique du roi. Entre toutes ses gloires, Jeanne d'Arc n'en a pas eu de plus éclatante que celle-là : pareil outrage vaut statue d'or !

C'était une pauvre chère enfant qui avait « la piété innée, une foi ardente, un vif amour de Dieu (1) », rien de plus : « une âme religieuse (à quatorze ans) dans un corps robuste et sain » (2).

Un jour d'été, en 1424, sous le grand soleil comme Constantin, vers midi, Jeanne ouït une voix du côté de l'église à laquelle touchait le courtil de son père. Le son de voix fut accompagné ou suivi d'une apparition. Dans un nimbe de clarté, elle vit saint Michel « comme une figure d'homme très bon », pourvu d'ailes et environné d'anges. Elle eut peur et fit, à sept siècles de distance, ce qu'avait fait saint Aubert dont elle ne connaissait pas l'histoire : elle douta. Par trois fois aussi, comme à saint Aubert, l'apparition lui revint. La troisième fois, elle crut (3) : celui qu'elle voyait était l'ange gardien de la patrie.

A cette heure, selon Michelet (4), le parti du roi était perdu, c'est-à-dire la France même. Mais le même historien signale aussi un mouvement mystérieux, précurseur de Jeanne d'Arc et produit par le livre de *l'internelle consolation*, qui parut alors : pages résignées, divinement pieuses, empruntées à l'*Imitation* et adaptées aux souffrances de l'époque.

« Il y avait là (5), c'est encore Michelet qui parle, un langage de mélancolie sublime et de profonde solitude... Dieu (y) semblait parler à la France et lui dire comme il dit au mort : « Dès l'éternité je t'ai « connu par ton nom, tu as trouvé grâce, je te donnerai le repos ! » L'Imitation de Jésus-Christ, sa passion reproduite dans la Pucelle, telle fut la rédemption de la France... » Il faut répéter encore une fois

(1) *Jeanne d'Arc*, par M. Marius Sepet, p. 15.
(2) *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, t. I, p. 8.
(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, publ. par M. Quicherat, t. 73., p. 11, 5271.
(4) T. V, p. 30.
(5) *Ibid.*, p. 17 et 19.

que Michelet, grand esprit égaré, avait le sens des choses de Dieu comme un tourment au dedans de lui-même.

Rien n'est grand comme l'éducation de l'enfant chrétien. Le radieux Archange dont le cri avait empli l'immensité du ciel fit sa voix simple et douce pour parler à Jeanne enfant le langage qui convient aux petits. Il lui dit de garder sa pureté qui attirait le regard divin, d'être sage et d'être bonne. Et il lui montra du doigt la France ou elle serait peut-être appelée, car il y avait là *grande pitié*. Jeanne écoutait et songeait.

Quand la vision la quittait, elle essayait de la retenir et de s'envoler avec elle. Plus tard elle disait aux juges iniques qui l'assassinèrent, parlant de saint Michel et de ses anges: « Des yeux de mon corps je les vis comme je vous vois ; je pleurois dès qu'ils s'en alloient de moi, et je les priois qu'avec eux ils me prinssent... »

Un jour l'Archange lui dit qu'elle ne le verrait plus, mais que d'autres viendraient en sa place pour la mener et pour l'armer. Ce fut alors que s'élevèrent les *voix* de sainte Catherine et de sainte Marguerite, les deux patronnes des soldats (1), que Jeanne écouta selon l'ordre de Dieu par saint Michel.

Il y a une concordance entre les phases de la vie de Jeanne et les événements de guerre qui se passent au Mont Saint-Michel. En 1424, date des premieres apparitions, l'Archange semble quitter à Domremy sa tâche inachevée pour voler vers sa montagne où il apportait victoire sur victoire. En 1429, Estouteville a péché, il a été puni, mais *l'ex-voto* de pénitence est appendu au mur du sanctuaire, et au moment même où une armée entière marche sur le Mont, Jeanne, renversant enfin les barrières que l'ineptie des serviteurs du roi prodigue sur sa route, entre en scène et sauve le sanctuaire en produisant l'étonnante diversion qui a émerveillé l'histoire.

En effet, le 10 mars 1429, la voilà à Chinon où est le roi. C'est le soir, on l'introduit dans la grande salle du château pleine des courtisans de cette cour où l'agonie de la monarchie française intrigue du mieux qu'elle peut. Charles VII, simplement vêtu au milieu de ses brillants chevaliers, est perdu dans la foule. Jeanne entre, elle ne connaît pas le roi, mais « ses voix » le lui désignent; elle va droit à lui, « fait la révérence » et lui dit : « Dieu vous doint bonne vie,

(1) Sainte Catherine est souvent représentée comme foulant aux pieds le dragon. — V. *Acta ss. Boll., ad diem 20 julii.*

gentil prince. » Heureuse la France, si ce vœu eût été exaucé, car la vie du gentil prince laissait vraiment à désirer.

Il répond en se jouant : « Ce n'est pas moi qui suis le roi. » Mais Jeanne, sans se troubler, réplique : « En nom-Dieu, vous l'êtes et non aultre. » Puis elle ajoute : « Et vous mande le roi des cieux par moi que serez sacré à Reims et couronné son lieutenant es France. »

Charles VII n'avait plus qu'Orléans qui était sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi. Entre lui et Reims se creusait assurément un abîme : néanmoins il fut frappé puisqu'il fit interroger Jeanne par une commission ecclésiastique, laquelle objecta que « si Dieu voulait délivrer la France, pas n'était besoin de gens d'armes ». C'était à la fois vrai et peu conforme à la parole évangélique qui ordonne de joindre l'action à la prière. Jeanne répondit, ou ses voix pour elle, cette simple parole : « *Les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.* »

Enfin, elle obtint des soldats et partit pour le siège, munie de « l'épée à cinq croix ». On sait que ce glaive avait été trouvé en terre sur l'indication des voix (par saint Michel) dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois.

M. Wallon (1) dit qu'à ce moment, dans le trésor du roi, « il ne restait pas quatre écus ». L'armée était dans le même état que la finance, et la peste de l'intrigue désolait cette cour moribonde avec une violence qui eût été capable de tuer un grand Etat en pleine santé. Au milieu de ces ténèbres où s'entendait déjà le dernier râle de notre nationalité, un grand éclat se fit. C'était Jeanne qui besognait. En quelques jours, les coups frappés par cette main d'enfant furent si puissants et la terreur des Anglais devint si grande, qu'ils appelèrent toutes leurs forces autour d'Orléans, et entre autres l'armée de lord Scales destinée à réduire le Mont Saint-Michel.

II

Scales quitta l'Avranchin pour accourir à grandes journées, William de la Pole, comte de Suffolk aussi, et aussi lord John Talbot ; ils amenaient onze mille hommes d'armes et archers avec eux, mais rien n'y fit ; à la voix de Jeanne les soldats semblaient « yssir de terre française », et Charles VII, ou plutôt la reine de Sicile qui était l'âme du parti national, trouva jusqu'à de l'argent.

(1) *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 25.

Jeanne savait écrire, si l'on en croit la lettre à elle attribuée et ainsi conçue, qu'elle adressait aux Anglais :

« Jhesus Maria

« Roi d'Angleterre, duc de Bethfort, Guil. de la Poule, comte de Suffort, Jehan de Thalebot et Thomas d'Escalles, je vous dys que vous fassiez raison au roy du ciel... et rendiez à moi, cy-envoyée de par Dieu, les clefs de toutes bonnes villes qu'avez prinses et violées en France... Archers, compagnons de guerre, gentils, qui estes devant la bonne ville d'Orléans, allez-vous-en, de par Dieu, en vos pays, et si ainsi ne le faites, attendez nouvelles de moy... »

Les Anglais, malgré leur frayeur, ne tinrent compte de cette sommation et ils eurent des nouvelles de Jeanne; les immenses travaux de siège qu'ils avaient accomplis autour d'Orléans et qui, d'après les comptes de Pierre Suireau, leur avaient coûté cent trente-trois mille sept cent soixante-trois livres d'argent *payé*, en dehors des exactions locales et des requisitions ou corvées, furent démantibulés en quelques jours.

Le siège levé précipitamment, on prit le chemin de Reims, car « elle n'en voulut point desmordre », et en route, « le sabmedi, jour de la feste de sainct Aubert », dit notre manuscrit de la Bibliothèque nationale (1), Jeanne livra le combat de Patay, où « bien IIII mille furent desconfiz des gens de Tallebot, Escalles et autres, et ledit sieur de Tallebot prins ».

Je n'ai pas à raconter que Jeanne rendit à Charles une bonne partie de son royaume et le fit, selon sa promesse, sacrer à Reims où elle portait l'étendard « auquel estoit empeincturé (2) Dieu en sa majesté, et de l'austre costé Notre-Dame et cinq escus de France, tenus par anges (3). » Sentant alors sa mission finie, car les voix ne lui « disoyent plus », elle voulut se retirer, mais Charles la retint par prières. Beaucoup jalousaient sa faveur. Au siège de Compiègne, elle fut trahie et livrée par les Bourguignons. L'infâme procès de Rouen qui s'ensuivit couvrit de honte les Anglais et bien d'autres encore : ce règne a des dessous sinistres.

(1) N° 5696, f° 61, r°.

(2) *Proc. de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 22.

(3) Estouteville fit placer sur la porte d'entrée du Mont une reproduction de cet étendard pour constater le patronage exercé à la connaissance de tous, par saint Michel sur la vierge de Domremy qui venait de ressusciter la France.

Jeanne était restée enfant dans sa gloire ; elle resta enfant dans son martyre et eut son heure de faiblesse à l'exemple du Modèle divin, comme pour montrer par cette défaillance la grandeur du miracle qui lui avait donné, à elle pauvre fille, une France à sauver. Sa mort sembla porter aux Anglais ses bourreaux plus de préjudice que sa vie même. Des dissensions éclatèrent entre eux et leurs alliés qui auraient rendu facile l'expulsion complète de l'ennemi, si Charles eût seulement bougé, mais il ne bougea pas, et trois ans après le passage victorieux de Jeanne d'Arc, quand déjà le connétable de Richemont avait ramené à nous le duc de Bourgogne (1), les Anglais restaient encore assez puissants en Basse-Normandie, pour reprendre, avec une furie plus grande que jamais, le siège du Mont Saint-Michel. On eût dit qu'ils voulaient venger sur l'Archange lui-même le coup à eux porté par la vierge de Domremy.

C'était une des superstitions de l'époque de croire qu'on pouvait *forcer* les saints comme Ajax s'en prenait aux dieux. Les fanatiques scélérats qui venaient d'allumer le bûcher de l'enfant héroïne à Rouen espéraient que s'ils pouvaient prendre le Mont Saint-Michel, l'Archange, désormais, combattrait pour eux. Aussi faut-il leur rendre cette justice qu'ils s'y prirent avec une très vive ardeur.

Cette année, d'autres disent l'année précédente, avait eu lieu le neuvième grand incendie de l'abbaye, et tout y était en reconstruction. Lord Scales, qui tenait garnison à Pontorson, résolut d'opérer une suprême tentative et réunit une armée que D. Huynes évalue à 20,000 hommes. En même temps il établit des travaux d'investissement si considérables qu'on les a comparés à ceux du siège d'Orléans. Ils consistaient en une série de forts, isolés les uns des autres, dont les feux se croisaient, tout en menaçant le Mont. Ces forts furent armés de bombardes énormes, lançant des boulets de pierre de cent vingt et même de cent soixante livres. On établit une pareille batterie sur les assises de l'ancienne Croix des Grèves qui émergeaient encore un peu au-dessus du niveau des *tangues* ou sables mélangés de marne.

Lord Scales choisit un quartier de morte-eau, où il n'avait pas à craindre les marées pour battre la muraille en brèche du plein milieu de la grève, au lieu où est maintenant la route de Moidrey, et ses couleuvrines tirèrent sans relâche contre le rempart dont une portion

(1) *Monstrelet*, t. II, fol. 109.

s'écroula, non loin des Fenils (1). Les Anglais poussèrent de grands cris, croyant avoir ville gagnée. Rien ne leur répondit du dedans. Estouteville et ses gens d'armes attendaient derrière les murailles et les religieux étaient à leurs stalles parce que c'était un 17 juin et qu'ils chantaient les premières vèpres de la fête de saint Aubert, dont le jour anniversaire avait été déjà si souvent fatal à leurs ennemis.

Ceux-ci vinrent à l'assaut bravement et franchirent la brèche pour leur malheur. Ils étaient dix contre un, peut-être vingt, mais l'espace manquait pour développer leur grand nombre. Estouteville et ses chevaliers leur opposèrent une seconde muraille, vivante et tout en fer. En un instant, les assaillants furent rejetés hors de la brèche et précipités des murailles contre lesquelles ils avaient dressé leurs échelles.

Par la même brèche alors, par le pont-levis soudainement baissé et par les deux poternes de l'est, les gens d'armes de Saint-Michel firent une sortie, menés par Louis d'Estouteville en personne et poussèrent à travers les grèves la déroute des assaillants, la lance dans le dos. Ce fut une épouvantable tuerie, et restée si légendaire que des écrivains ont évalué le nombre des Anglais morts à 20,000, en s'excusant de ne pas adopter le chiffre de la tradition, plus élevé encore. Notre manuscrit de la Bibliothèque, dont l'exactitude est minutieuse, fait monter le nombre total des combattants Anglais à 8,000 et laisse en blanc le compte des morts (2), mais il affirme qu'*il n'y eut pas un seul homme de tué* parmi les gens d'Estouteville.

Lord Scales ne s'arrêta de fuir que derrière les murailles de Pontorson et il y eut des Anglais qui coururent en débandade jusqu'à Fougères. La panique se répandit dans toute la Normandie. On criait au miracle, on disait que c'était le payement du bûcher de Rouen et que Jeanne d'Arc avec l'Archange, invisibles tous deux, avaient combattu pour la France. A la cour même d'Henri VI on fut épouvanté.

Comme trophée de sa victoire, Louis d'Estouteville rapporta au Mont les bombardes qui avaient fouillé la brèche et mis fin au siège par cette bienheureuse blessure faite aux murailles ; car le siège était bien fini ; on n'eût pas trouvé une autre armée anglaise pour donner

(1) Bibl. nat., ms. n° 5696.
(2) Bibl. nat., ms. n° 5696, f° 61, v°.

l'assaut à cette forteresse enchantée. Deux de ces très curieuses bombardes se voient encore aujourd'hui, couchées sur leurs affûts de granit à l'entrée de la petite ville montoise. Elles sont très longues, renflées en avant de la chambre à poudre et pourvues de culasses très résistantes qui en allongent encore la forme. La ressemblance qu'elles offrent avec certains modèles *nouvellement inventés* pour la marine est assez remarquable.

Les bombardes du Mont Saint-Michel furent réclamées sous le règne de Louis Philippe, en 1839, par un ministre de la guerre pour le musée d'artillerie de Paris. Ce n'est pas Paris qui avait défendu le Mont, c'était le Mont qui avait commencé la série des victoires à la suite desquelles Paris put se déshabituer d'être anglais. Le Mont avait droit à ses reliques glorieuses : il les garda (1).

Jean Gonault cependant, et ses moines, au milieu du calme presque complet qui suivit la déroute de lord Scales, pensèrent qu'il était l'heure d'appeler l'attention de l'autorité ecclésiastique sur la conduite de leur abbé qui ne faisait plus parler de lui depuis assez longtemps. Plainte fut portée au concile de Bâle contre Robert Jolivet qui se vit condamné (2) « à pourvoir ses moines des choses nécessaires à la vie et à faire restaurer les édifices qui avaient souffert soit du feu, soit de la guerre ». Mais il restait encore assez d'Anglais pour que le traître pût se rire de cette juste sentence. Le pape Eugène IV fut obligé de venir au secours du monastère et aussi Charles VII, qui « prit l'abbaye sous sa protection spéciale, l'unit à la couronne et domaine de France,... de sorte qu'à l'advenir ce lien et dépendances soient biens de Roy » (3).

En 1438, les Anglais reculaient pied à pied devant le connétable de Richemont qui réalisait l'ancien plan de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale. Cela ramena la guerre autour du Mont, et « viron cent des gens de pied de cette place furent surpris à Ardevon (4). » Notre manuscrit ajoute : « Viron la grant Saint-Michel (29 septembre 1439), Pontorson et Saint-James de Beuvron retombaient au pouvoir de la France et Avranches était assiégé par le connétable de Richemont. »

Pendant cela lord Scales, reculant toujours, se hâtait de fortifier

(1) Archives de la mairie du Mont Saint-Michel. — Rapport adressé au ministre par M. Mangon-Delalande.

(2) *Gall. Christ.*, t. XI, col. 528.

(3) Mss. de D. Th. Le Roy, p. 207.

(4) Bibl. nat., ms. n° 5696.

Granville qui ne resta pas longtemps en son pouvoir, car Louis d'Estouteville, incapable de se tenir en repos si près de l'ennemi, sortit du Mont le 8 novembre 1441 et donna l'assaut « d'eschelle » à la cité anglaise nouvellement fortifiée. Ce fut un siège impromptu. Après une lutte aussi courte que brillante, Granville devint française.

Le 17 juillet 1444, les moines eurent la charité de prier pour l'âme de leur abbé indigne et plus que parjure, décédé à Rouen où les Anglais étaient encore (1). Le couvent se réunit aussitôt et d'un accord unanime donna la crosse à Jean Gonault qui l'avait si bien méritée. Estouteville avait prouvé autrefois en mettant les reliques en gage que les choses de la religion n'étaient point son principal souci. Il écrivit en toute hâte à son frère Guillaume qui ne dédaignait non plus ni les honneurs, ni les biens de la terre. Guillaume, très grand seigneur, quoique moine de Cluny et déjà évêque nommé d'Angers, prit les devants auprès du roi, lequel demanda pour lui au pape l'abbaye du Mont Saint-Michel. Dans l'ignorance où il était de l'élection accomplie, Eugène IV dit oui, mais Guillaume d'Estouteville envoya sans même attendre, affirme-t-on, la réponse de Rome, deux chargés de pouvoir prendre possession de l'abbaye en son nom.

A ce premier moment, les moines étaient forts de leur droit, ils résistèrent, et de son côté Jean Gonault en appela à l'autorité ecclésiastique qui, la décision d'Eugène IV étant connue, ne put que la maintenir et donner tort aux adversaires d'Estouteville.

C'était une maison puissante et Louis d'Estouteville venait de sauvegarder glorieusement le Mont Saint-Michel. Il ne nous appartient pas de juger le conflit qui s'éleva ; les vicaires de Jésus-Christ voient de haut et très loin pour conduire la barque de Pierre à travers la tempête des intérêts humains, et ils ont d'autres conseils que les hommes. Selon l'apparence humaine, les moines et leur élu Jean Gonault étaient dans le vrai, et ce dernier avait derrière lui toute une belle vie ; sur son appel, le pape décida souverainement en faveur de Guillaume d'Estouteville. Tout était dit.

Il est très triste de voir une bonne âme chanceler, d'autant que le premier pas hors de la voie d'obéissance mène toujours à une chute profonde : Jean Gonault, mentant à sa longue carrière, n'accepta

(1) Il fut enterré dans l'église Saint-Michel du Vieux-Marché, dépendant de son abbaye, tout près du bûcher de Jeanne d'Arc, dont il n'avait pas même plaidé la cause, quoiqu'il la sût inspirée par le grand Archange qu'il avait juré de servir.

point la sentence suprême d'Eugène IV et porta ses prétentions devant le parlement, dès lors animé d'un étroit esprit de jalousie contre le clergé et toujours ardent à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques.

Vous allez voir si nous avions raison de parler de chute : au cours du procès, Jean Gonault, découvrant tout à coup la petitesse de son mobile, marchanda du droit qu'il n'avait plus et le vendit à son puissant compétiteur, selon l'expression de D. de Camps (1) « pour une écuellée de lentilles », c'est-à-dire pour une pension et divers bénéfices. Il disparut après cela au fond d'une obscurité méritée.

III

Guillaume, cardinal d'Estouteville, au titre des saints Sylvestre et Martin-sur-les-Monts, fut le plus magnifique des abbés de Saint-Michel (2). Appartenant au sang royal par sa mère, Marguerite d'Harcourt, fille de Catherine de Bourbon, il eut tous les titres qu'on peut avoir et les plus illustres, entre autres ceux d'archevêque primat de Rouen et de doyen du Sacré Collège. Il était beau grandement, savant d'une façon admirable, éloquent, riche comme plusieurs princes, entouré, comblé plutôt de la faveur des peuples et des rois. Mais il fut au Mont le premier de ces abbés *commendataires*, étrangers à la vie monastique, qui sapèrent par le pied les colonnes du cloître.

Son œuvre d'abbé constructeur fut noble, brillante et grande comme lui-même. On lui doit, ou du moins à ses architectes, le chœur splendide de la basilique tel que nous l'admirons aujourd'hui. Il est admis que son intention était de reconstruire l'église entière sur un plan analogue, ce qui eût produit le plus merveilleux temple de l'univers. La collection de M. V. Jacques possède plusieurs sceaux du quinzième siècle représentant la basilique en style gothique, *achevée* selon ce projet, dont le chœur seul peut donner maintenant une idée.

Sous sa prélature, la reine Marie, femme de Charles VII, vint en pélerinage au Mont, et promit *de la part du roi*, en souvenir de Jeanne d'Arc que l'Archange avait suscitée et armée, la fondation

(1) Ap. D. Huynes, t. I, p. 262.
(2) Mgr Deschamps du Manoir, *Hist. du M. S.-M.*, p. 134.

d'un ordre de chevalerie sous l'invocation de saint Michel : cette promesse devait être tenue par Louis XI.

Ce fut aussi pendant que Guillaume d'Estouteville tenait la crosse (bien loin de sa stalle toujours vide, il est vrai), que les Anglais furent définitivement chassés de l'Avranchin et du Cotentin. Il y avait déjà quatre ans que le connétable de Richemont avait rendu la capitale au roi dans des circonstances qui se sont reproduites lors du dernier siège de Paris, sous la Commune : en effet, ce fut un homme isolé, qui, agitant les mains sur le rempart, *à la porte Saint-Michel* (1), donna aux gens du connétable les indications pour arriver jusqu'aux halles, où, dit-il, « on travaillait pour eux ».

Le samedi, 6 septembre 1449, François, duc de Bretagne (ces Bretons étaient alors partout), vint au Mont à l'heure des vêpres; le connétable de Richemont et ses fidèles, le maréchal de Lohéac, Laval-Blossac, les deux Malestroit et autres chevaliers qui devaient vaincre bientôt avec lui à la décisive bataille de Formigny arrivèrent le même jour. Louis d'Estouteville était là pour recevoir ces grands personnages et les logea à l'abbaye.

Les troupes du connétable campèrent sur la grève « entre les rivières », dit notre manuscrit de la Bibliothèque que nous suivons toujours. Le lundi, tout le monde partit pour aller mettre le siège devant Coutances, et sous le Mont on embarqua de l'artillerie qui fut portée à Granville. En quelques jours toutes les places du Cotentin se rendirent. Le connétable continua sa route, François revint sur Avranches qui seule tenait encore et l'assiégea avec Estouteville. La résistance d'Avranches tomba au bruit de la victoire de Formigny. « Les Anglois s'en allèrent chascun son baston à la main. » Notre moine montois, auteur du manuscrit, s'écrie en latin : « Saint Michel ! ta force abattit les Léopards (2)! » Et il termine sa tâche par ces joyeuses réflexions : « Ainsy fut le païs délivré des Anglois... Dieu leur doint (donne) couraige de jamais n'y revenir ! »

Pendant le siège d'Avranches, Gilles de Bretagne, frère du duc François, prisonnier au château de la Hardouinaye, sous accusation d'intelligences entretenues avec l'Angleterre, était mort dans son cachot. On disait que c'était par le poison, et la voix publique imputait le crime de Caïn à François. Le siège fini, François, avant de

(1) *Monstrelet*, t. II, fol. 124.

(2) *Pardos ingulavit, Michaël, tua virtus!*

rentrer à Nantes, voulut qu'un service fût célébré pour l'âme de son frère en la basilique du Mont Saint-Michel, et beaucoup de gens pensèrent que c'était là « tenter » l'Archange qui porte en sa main la balance de la justice de Dieu.

Alain Bouchard (1), Le Baud, d'Argentré, D. Lobineau, tous les historiens racontent avec détail un fait extraordinaire qui se produisit au moment où le duc fratricide sortait du service funèbre, et il m'est arrivé, il y a longtemps, de puiser dans leurs chroniques le sujet d'un livre d'imagination (2). Ce fait, qui a une grande solennité et un surnaturel caractère, ne sera point déplacé dans les *merveilles du Mont Saint-Michel*. Je choisis pour le mettre sous les yeux du lecteur le texte de D. Le Roy, qui a le mérite d'être précis et court. Voici ce qu'il dit : « A la sortie de la porte de cette ville, il (le duc François) rencontra un homme vestu en cordelier qui lui donna assignation de comparoir devant le throsne de Dieu dans quarante jours pour rendre raison du tort qu'il avoit faict à son deffunt frère Gilles. Ce qui arriva ainssy : s'estant retiré en une maison de plaisance près Guingamp, y fist penitence et donna esperance de son salut à l'heure de sa mort, qui arriva juste au bout de la dicte assignée quarantaine (3). »

Avant de terminer cette première partie du livre *les Sièges*, je dois dire un mot du principal témoignage de gratitude rendu par la France au maître céleste de ce Mont qui avait été la forteresse gardienne, non seulement de sa vie, mais aussi de son honneur. Ce fut encore d'ailleurs sous la prélature du cardinal d'Estouteville que la fondation de l'ordre de Saint-Michel, promis par Charles VII, fut accomplie par son fils Louis XI.

Louis XI avait déjà fait frapper monnaies et médailles en signe d'actions de grâces, et la statuette d'or de Saint-Michel qu'il portait pendue à son cou est restée légendaire (4). Certaines histoires et beaucoup de romans ont rendu à cette dévotion l'hommage de leurs moqueries. Louis XI n'était certes pas un saint; son laborieux passage dans la vie écrasa du pied bien des sentiments respectés, et la Révolution peut le compter au nombre de ses précurseurs; mais la

(1) Fol. CLXXXVII, v°.

(2) *La Fée des grèves.*

(3) *Cur. Rech.*, t. I, p. 385.

(4) Il fit don de l'image et aussi de la chaîne d'or qui la soutenait au trésor de l'abbaye en 1468.

Révolution elle même entre sans doute comme alliage ou comme élément dans le total inconnu de ce grand mystère qui est le *dessein de Dieu :* énigme des énigmes, dont le Sacré-Cœur de Jésus, par sa plaie ouverte, laissera jaillir le mot miséricordieux et terrible, à l'heure marquée de toute éternité, dans les temps. A tout le moins doit-on dire que Louis XI, aïeul politique du cardinal de Richelieu, fut un ouvrier puissant de l'unification française.

La fondation de l'ordre de Saint-Michel tendait à ce but, et les grands vassaux le sentirent puisque ceux d'entre eux qui régnaient sous le contrôle très illusoire de la suzeraineté royale refusèrent d'y être affiliés; mais il ne faudrait point exagérer l'importance de cette arrière-pensée politique. Le mobile principal de Louis XI, prince éclairé et très pieux au milieu même des actes reprochables que lui arrachait la nécessité de gouverner, fut le besoin de publier hautement, et j'ajouterai habilement la protection de l'Archange, au moment où toute l'Europe se précipitait aux pieds de saint Michel (1). A ce sentiment se mêlait-il de la reconnaissance? Le contraire ne se pourrait concevoir. Souvenons-nous que le vol de l'Archange n'avait pas seulement porté une épée à Jeanne d'Arc, mais que du haut de ses créneaux qui regardent la terre de Bretagne, il avait appelé du battement de ses ailes à notre secours tout un peuple héroïque, naguère ennemi; et que ce premier pas vers la France une fois fait, les Bretons, avant la fin de ce siècle, allaient devenir Français, ajoutant ainsi à notre couronne de provinces un de ses plus glorieux fleurons.

Les premiers chevaliers de Saint-Michel furent les ducs de Guyenne et de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, les maréchaux de Laval et de Comminges, Jean d'Estouteville (frère et successeur de Louis dans la capitainerie du Mont), l'amiral Louis de Bourbon, Tanneguy du Chastel, La Tremoille, Sancerre, etc. On voit que les ducs régnants de Bretagne et de Bourgogne s'étaient tenus à l'écart.

Louis XI vint trois fois au Mont Saint-Michel. A sa dernière visite qui eut lieu en 1472, sept ans avant sa mort, il commanda une châsse magnifique (2) pour renfermer le corps de saint Aubert, dont la fête

(1) Voir au sujet de l'extension extraordinaire que prirent alors les pèlerinages, D. Huynes, D. Le Roy et tous les historiens modernes du Mont, notamment M. Leop. Delisle dans ses pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel.

(2) Elle représentait la basilique refaite sur le plan du cardinal avec ses quatorze chapelles flamboyantes (selon M. l'abbé Pigeon), et les deux belles flèches gothiques du grand portail projeté.

anniversaire avait donné le signal de tant de victoires pendant la guerre de Cent-Ans.

L'abbé archevêque cardinal Guillaume d'Estouteville vécut jusqu'en 1482. Il n'avait fait depuis trente-sept ans qu'il était censé porter la crosse, qu'une seule apparition à son abbaye dans la sixième année de sa prélature, et ce fut pour arrêter les travaux de son grandiose projet de reconstruction qui, selon D. Huynes, lui sembla « couster trop cher ». Il ne donna point tort à la prophétie du *livre des miracles* qui n'accorde sépulture en la terre de Saint-Michel qu'aux abbés *légitimement* élus; sa tombe somptueuse est à Rome, dans l'église de Saint-Augustin, et il n'est point dit si ses religieux qui ne le connaissaient pas le regrettèrent.

Pour la France, à peine guérie des maux de l'invasion étrangère, d'autres dangers allaient naître, d'espèce encore plus cruelle, et l'Archange encore, au milieu des convulsions de la guerre intestine, allait lui susciter d'autres sauveurs.

Paul Féval.

(*A suivre.*)

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS (1)

SOUS LA TERREUR

VI

RÉPUBLICAINS CI-DEVANT ROYALISTES (*suite*).

En résumé, cette Convention, où tout le monde aujourd'hui fait étalage de républicanisme, compte 77 membres qui ont fait partie de l'Assemblée constituante, et qui tous, Robespierre en tête, ont acclamé, au mois de septembre 1789, les lois fondamentales de la monarchie, *l'inviolabilité de la personne du Roi*, *l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne* (2). Elle renferme cent quatre-vingt-douze membres qui ont fait partie de la Législative, et qui tous, Brissot en tête, ont, au mois de juillet dernier, voué *la République à l'exécration!* (3) Quant aux nouveaux membres, aucun d'eux sans doute n'a la prétention d'avoir devancé Marat, Danton et Camille

(1) Voir la *Revue* des 30 mars, 11, 30 avril et 12 mai 1879.

(2) *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 643. Séance du 15 septembre 1789 : « Un de MM. les secrétaires lit la rédaction des trois articles qui ont été décrétés *par acclamation*. La voici : L'Assemblée nationale *a reconnu par acclamation et déclaré, à l'unanimité des voix*, comme bases fondamentales de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée; que le trône est indivisible; que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leurs descendants. »

(3) Ce sont les termes mêmes de la motion de l'évêque Lamourette, adoptée par acclamation, avec un indescriptible enthousiasme, dans la séance du 6 juillet 1792. (*Moniteur* du 8 juillet, n° 290.) Vergniaud appelait le vote du 6 juillet *le Décret contre la République*. (Notes préparées par Vergniaud pour sa défense et publiées par M. Vatel, VERGNIAUD, t. II, p. 297.)

Desmoulins, et nous avons vu ce qu'il fallait penser du *républicanisme* de ces trois *Cordeliers!* Aucun de ces députés de province n'oserait, à coup sûr, se dire républicain de plus vieille date que les *jacobins* de Paris, lesquels étaient encore royalistes en 1791 et en 1792 : le 25 janvier 1791, au club de la rue Saint-Honoré, un député d'une section ayant prononcé le mot de *républicains*, on lui cria de tous les côtés de la salle : *nous ne sommes pas des républicains*, et l'orateur fut obligé de retirer ce mot. Au mois de juin dernier, Billaud-Varennes a failli être expulsé par les membres du club, parce qu'il s'était hasardé à mettre en question la monarchie (1) !

Et cependant la nation elle-même est encore moins républicaine que ses députés. Je n'en veux d'autre preuve que la manifestation qui s'est produite, moins de deux mois avant le 10 août, à l'occasion de la lettre de La Fayette à l'Assemblée législative, écrite du camp de Maubeuge le 16 juin 1792. Prenant hautement parti pour la monarchie contre les factieux, le général demandait à l'Assemblée de faire prévaloir les principes suivants : « Que le pouvoir royal « soit intact, car il est garanti par la Constitution; qu'il soit indé- « pendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre « liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté na- « tionale. » Soixante-quinze départements ont envoyé spontanément leurs adhésions aux principes contenus dans la lettre de La Fayette!

La vérité est que nous avons la République, mais de vrais répucains, des républicains de convictions et de principes, nous n'en avons pas ; et dès lors comment admettre que la République puisse vivre dans un pays où rien n'est républicain, ni les traditions, ni les hommes? Espérer qu'une forme de gouvernement, qui n'a pour elle ni les idées, ni les mœurs, puisse enfanter l'ordre, le repos, la justice et la liberté, c'est folie!

1er octobre 1792.

Eurèka! j'ai enfin découvert, sur les bancs de la convention, deux *vrais* républicains, Thomas Paine et Anacharsis Cloots : — un quaker anglais et un baron prussien, — naturalisés Français, au moment où ils dotaient la France de la République, tout juste depuis vingt-sept jours (2) !

(1) « En 1791, les Jacobins sont encore royalistes. » Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 419. — « En juin 1792, le club des Jacobins est encore tout royaliste. » Quinet, *la Révolution*, t. I, p. 342.

(2) C'est dans la séance du 26 août 1792 que l'Assemblée législative, sur le rapport

Les pages que l'on vient de lire démontrent, si nous ne nous trompons, que la République, au moment où elle a été établie, n'avait en France aucune racine. Aux faits et aux témoignages déjà cités et qui sont tous antérieurs au 21 septembre 1792, ajoutons les aveux significatifs échappés, postérieurement à cette date, à quelques-uns des principaux révolutionnaires.

Brissot, dans son écrit intitulé : *A tous les républicains de France*, dit qu'il n'y avait en 1791 que *trois républicains, Buzot, Pétion et lui, Brissot!* Ce chiffre de *trois* républicains est encore au-dessus de la vérité, puisque Brissot et Petion — nous l'avons établi plus haut — étaient royalistes en 1791. Quant à Buzot, il déclare, dans ses *Mémoires*, que la France *n'est pas républicaine*. Après avoir rappelé que, « selon beaucoup d'hommes instruits, le gouvernement qui convient le mieux à la France, c'est celui qu'avait établi l'Assemblée constituante, » c'est-à-dire la monarchie constitutionnelle; — Après avoir parlé des hommes qui, « avec des connaissances réfléchies sur la nature et les principes des gouvernements se sont persuadé que le gouvernement républicain ne peut pas convenir au génie du peuple français; » il ajoute : « Il ne faut pas se le dissimuler, la majorité du peuple français soupirait après la royauté et la Constitution de 1791. C'est à Paris surtout que ce vœu était le plus général et craignait moins de se manifester dans les conversations particulières et dans les sociétés privées. Il n'y avait que quelques hommes dont les âmes nobles et élevées se sentaient dignes d'être nés républicains, qui songeassent de bonne foi à naturaliser un semblable établissement dans le pays des frivolités et de l'inconstance. Le reste, à l'exception d'une *tourbe de misérables sans intelligence, sans lumières et sans moyens*, qui vomissaient des injures contre la royauté comme dans six mois ils en diront contre la République, sans savoir mieux pourquoi; le reste ne désirait, ne voulait que la Constitution de 1791 et ne parlait des vrais républicains que comme on parle de fous extrêmement honnêtes. Peut-on croire que les événements du 2 juin (1793), la misère, la persécution, les assassinats qui les ont suivis aient fait changer d'opinion à la majorité de la France? Non; mais dans les villes, on feint d'être *sans-culotte* parce qu'on *guillotine* ceux qui ne le sont pas; dans les campagnes, on obéit aux réquisitions les plus injustes, parce qu'on *guillotine* ceux qui ne partent pas. La *guillotine*, voilà la grande raison de tout; c'est aujourd'hui le grand ressort du gouvernement français. Ce peuple est républicain à coups de *guillotine*. Mais voyez les choses de près, pénétrez dans l'intérieur des familles, sondez tous les cœurs; s'ils osent s'ouvrir à vous, vous y lirez la haine contre le gouvernement que la crainte leur impose; vous y verrez que tous les vœux, toutes les espérances se portent *vers la Constitution de* 1791. » *Aux amis de la vérité*, par F.-N.-L. Buzot, pages 32, 33, 34. — Gensonné (*Chronique de Paris*,

de Guadet, a déféré le titre de *Citoyens français* à Thomas Paine et à Anacharsis Cloots, en même temps qu'à seize autres étrangers. Incarcéré le 12 nivôse an II (1er janvier 1794), Thomas Paine ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il est mort le 8 juin 1809 des suites de son intempérance habituelle et de sa passion pour l'eau-de-vie. — Arrêté le même jour que Thomas Paine, Anacharsis Cloots a été guillotiné le 4 germinal an II (24 mars 1794).

février 1793) reconnaît qu'au mois de juillet 1792 la majorité de la nation voulait le maintien de la Constitution de 1791, et par conséquent le maintien de la monarchie. — Un autre membre de la Convention, Durand de Maillane, constate, dans ses *Mémoires*, que les Girondins, avant le 10 août, n'étaient aucunement républicains. « Il est clair, par toutes ces preuves, dit-il p. 45, que jusqu'au 10 août ou jusqu'aux déterminations forcées qui l'ont préparé, le parti Petion ne pensait pas à la République. Les Girondins eux-mêmes, qui s'étaient si fort montrés contre le général La Fayette et ses partisans, ne se sont vus qu'avec une sorte de peine dans la nécessité d'abjurer la monarchie. » Garat, qui fut ministre de la République du 3 octobre 1792 au 15 août 1793, n'est pas moins formel dans ses *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*, t. II, p. 331 : « On a imprimé que les députés de la Gironde étaient arrivés de Bordeaux précisément pour transformer la monarchie en république. Celui qui écrit ces Mémoires sait très positivement et il affirme que cinq ou six jours avant cette nuit du 10 août où le château des Tuileries et le trône furent foudroyés, les deux hommes de cette députation qui pouvaient le plus la diriger, soupçonnaient à peine qu'il y avait quelques vues de république dans *la législature*, et qu'à ce soupçon qu'ils venaient de concevoir pour la première fois, ils frémirent d'indignation et de colère, comme des hommes de bien qu'on veut rendre complices d'un grand attentat. » Dans un livre publié au mois de janvier 1793, J.-L. Soulavie a pu dire, sans rencontrer de contradicteurs : « Trois mille ouvriers ont fait la Révolution du 10 août 1792 *contre tout le royaume des Feuillans, contre la majorité de la capitale, contre la majorité de l'Assemblée nationale,* qui n'avait voulu opiner pour la déchéance ni d'un roi perfide, ni d'un général son complice. » *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, t. IX, p. 384. — Terminons ces citations par un autre passage du même écrivain, qui ne saurait être suspect, puisqu'il a été nommé en 1793 ministre résident de la République française près celle de Genève et du Valais : « Le parti appelé Feuillant voulait gouverner constitutionnellement la France sous Louis XVI. — Les Girondins voulaient une régence pendant la minorité du fils de Louis XVI pour gouverner et pour perdre la reine, dont les projets de contre-révolution mettaient en péril non seulement l'existence politique, mais la vie même des Girondins. — Ni Robespierre, ni Marat, ne pensaient à la République. — Danton, Marat et les Cordeliers étaient attachés au mois de septembre 1792 à d'Orléans. — Dans les assemblées du comité central établi avant le 10 août et nommé dans le sein des commissaires des sections pour accélérer la destitution de Louis XVI, lorsque la question sur ce qu'il y aurait à faire après la déchéance fut mise sur le tapis, l'opinion de l'institution de la République, présentée par Xavier Audouin, fut rejetée par les autres commissaires et même par Collot-d'Herbois... Ce comité et l'assemblée des députés des sections décidèrent que la pétition qui serait présentée sur la déchéance serait faite suivant les formes de la Constitution. — Dans l'intervalle qui s'écoula entre le 10 août et le 22 septembre, Petion ne cessa d'écarter toute idée, tout langage relatif à une république. — Le corps législatif avait proféré des anathèmes récents et les jacobins s'étaient constamment soulevés, même depuis peu de temps, contre le projet d'une république... Le jour

même de la déclaration de la République, trois quarts d'heure après la levée de la séance de la Convention, Condorcet et quelques girondistes se réunirent au Palais-Royal dans la salle à manger du club de Valois. Tous paraissaient consternés et n'osaient se regarder. Condorcet, rompant le silence, dit à la compagnie : « J'avais toujours cru dans le fond que la République française n'était qu'un système sublime. » — *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par J.-L. Soulavie, t. VI, p. 449 et suiv.

Nous n'avons pas cru devoir abréger ces citations. Mettre en pleine lumière ce fait : — que la France était encore royaliste en 1792, et que ceux-là mêmes qui affichaient le plus bruyamment leurs opinions républicaines, en réalité et au fond n'étaient pas républicains, — nous a paru utile pour deux motifs : en premier lieu parce que ce fait a été en général négligé ou défiguré par les historiens de la Révolution ; en second lieu, parce qu'il renferme l'explication de la plupart des événements qui vont suivre, et que pas n'est besoin de chercher ailleurs l'origine et la cause des persécutions, des violences et des crimes auxquels a été conduite la République du 22 septembre 1792.

VII

LES TUILERIES.

Lundi, 1er octobre 1792.

Le 8 du mois dernier, la section des Sans-Culottes (1) a envoyé une députation au Conseil général de la Commune pour exposer les avantages que la nation retirerait de la vente de l'ancien couvent des Feuillants. L'orateur de la députation s'est étonné de voir les représentants du peuple souverain confiné dans un étroit manège, alors que les rois avaient toujours habité des palais, et il a proposé d'adresser une pétition à l'Assemblée nationale à l'effet de l'inviter à choisir dans les Tuileries un local convenable pour y tenir ses séances.

Présentée le jour même à l'Assemblée, au nom du Conseil général, par le maire, M. Petion, qui a demandé à la Législature de décider que la Convention siégerait « dans l'ancienne salle du Théâtre Français au palais des Tuileries », la pétition de la Commune a été renvoyée à la Commission extraordinaire des vingt et un et au comité d'instruction publique. Telle fut la faveur avec laquelle nos députés accueillirent l'idée d'installer le corps législatif dans le

(1) Cette section, qui s'était appelée, de 1790 au 10 août 1792, *Section du Jardin-des-Plantes*, tenait ses assemblées dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet.

palais qui hier encore était celui de la royauté, qu'en moins de huit jours études, rapport, décret, tout était prêt, et que, dès le 14 septembre, le ministre de l'intérieur, M. Roland, était autorisé à faire préparer aux Tuileries, d'après le plan proposé par l'architecte Vignon, un emplacement propre à recevoir, le plus promptement possible, la Convention nationale.

M. Vignon a commencé les travaux d'installation, et a promis qu'ils seraient terminés avant le 1er décembre.

Au moment où les Tuileries vont être bouleversées et appropriées à une destination toute nouvelle, j'ai tenu à les visiter, et je crois bon de les décrire ici, telles qu'elles sont encore, telles qu'elles étaient le jour où en sont sortis, pour aller dans la loge du *logotachygraphe* et de là dans la tour du Temple, le petit-fils de Louis XIV et la fille de Marie-Thérèse.

J'étais accompagné de François Nepveu, l'un des élèves de M. Vignon.

Nous sommes entrés dans le jardin par le Pont-Tournant (1). Après avoir traversé le pont, nous apercûmes les décombres de la caserne des Suisses incendiée à la suite de la prise du château. (2) On avait fait disparaître les témoignages hideux de l'abominable orgie par laquelle les héros du 10 août célébrèrent leur victoire. Pendant plus de quinze jours, en effet, on a marché sur les débris d'innombrables bouteilles. Les fragments en étaient semés dans le jardin avec une si extraordinaire profusion qu'il semblait que l'on eût voulu y tracer des chemins de verre pilé (3). — Nous suivons la grande allée, non sans nous rappeler les scènes terribles dont elle a été le théâtre. Après avoir abandonné le château, sur l'ordre du roi, les Suisses s'étaient engagés dans cette allée. Arrivés au milieu, ils se divisent en deux colonnes. La première s'engage sous les arbres, se dirige vers l'escalier qui conduit aux Feuillants et parvient à gagner la salle du Manège. La seconde continue sa route vers la pont Tournant. Des individus embusqués derrière les arbres tirent sur elle presque à bout portant. Elle dépasse le grand bassin, elle touche à la place Louis XV ; la place est occupée par des bataillons de gardes nationaux qui accueillent les malheureux Suisses à coups

(1) Le Pont-Tournant était jeté sur les fossés qui séparaient alors les Tuileries de la place Louis XV.

(2) *Révolutions de Paris*, n° 161.

(3) Mercier, *le Nouveau Paris*, ch. CXLVIII.

de fusil. Attaquée de tous les côtés à la fois, la colonne, jusque-là innébranlable, se débande. Quelques-uns de ces braves gens se précipitent par le Pont-Tournant et arrivent au pied de la statue de Louis XV, où presque tous trouvent la mort. Ceux qui sont restés dans le jardin, et c'est le plus grand nombre, se sauvent dans toutes les directions. Pas un seul ne peut s'échapper. Ils sont massacrés sous les quinconces, dans les bassins, sur la terrasse du bord de l'eau, dans jardin du Dauphin, dans l'Orangerie, au pied des statues de marbre (1). Une fosse creusée au pied d'un des marronniers du jardin a reçu leurs cadavres. (2) Tels sont les souvenirs qu'éveille en nous la vue de ces arbres mutilés par les coups de sabre et de baïonnette, de ces statues qui portent encore la trace des balles, de ces bassins dont l'eau a été rougie par le sang des victimes. — Nous arrivons sur la terrasse, et devant nous, au travers des grilles du palais, (3) nous voyons se dresser, sur la place du Carrousel, la guillotine qui sert aujourd'hui de pendant au piédestal nu de la statue de Louis XV, renversée et brisée (4)

De la guillotine ma vue se reporte sur le mot RÉPUBLIQUE, qui brille maintenant au front des Tuileries, où il est d'ailleurs tout à fait à sa place. N'est-ce pas le mot, en effet, n'est-ce pas le cri qui s'élève naturellement de ces sculptures mutilées, de ces murailles labourées par les balles, de ces pierres noircies par l'incendie : *lapides clamabunt?*

Sur le dôme du château flotte un drapeau tricolore portant cette inscription ; *Ici le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du* 9 *au* 10. Nous passons, le front baissé, devant ce drapeau menteur, et nous entrons dans le palais, par le *pavillon du milieu.*

Le grand escalier, dont la rampe de pierre est ornée de lyres entrelacées de serpents et autres ornements allégoriques à la devise de Louis XIV et aux armes de Colbert, — ornements brisés pour la plupart à coups de hache et de marteau, — conduit à la salle des Cent-

(1) *Révolutions de Paris*, loc. cit.

(2) C'est *le marronnier du* 20 *mars*, qui serait plus justement appelé *le marronnier du* 10 *août.*

(3) Il y avait une grille de fer du côté du jardin et une autre du côté de la cour royale, sous la voûte qui conduisait au grand escalier. — Peltier, *le Dernier tableau de Paris*, 1792.

(4) Un arrêté de la Commune de Paris, en date du 23 août 1792, avait décrété *la permanence de la guillotine* sur la place de la Réunion, ci-devant place du Carrousel : « Le procureur de la Commune entendu, le conseil général arrête que la guillotine restera dressée sur la place de la Réunion *jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné*, à l'exception toutefois du coutelas, que l'exécuteur des hautes œuvres sera autorisé à enlever après chaque exécution. »

Suisses et de là aux appartements de l'aile méridionale disposés en enfilade.

La *salle des Cent-Suisses*, située au-dessus du vestibule, occupe toute la hauteur du pavillon. La Convention y a tenu sa première séance le 20 septembre (1).

De la salle des Cent-Suisses nous pénétrons dans la *salle des Gardes*. Cette immense pièce, qui occupe de chaque côté l'espace de six croisées, porte aussi le nom de galerie de Diane, à cause des peintures qui la décorent et qui sont de Nicolas Loir. C'est dans cette salle que, le matin du 10 août, deux cents gentilshommes, accourus aux Tuileries au premier bruit des dangers du roi, ont salué d'un suprême cri de dévouement et d'amour le roi, la reine, le dauphin, Mme Royale, Mme Elisabeth et Mme de Lamballe. Ils n'avaient pas d'uniformes et portaient leurs armes sous leurs habits. *Vivent les rois de nos pères!* s'écrient les jeunes gens. *Vive le roi de nos enfants!* s'écrient les vieillards. Et jeunes gens et vieillards soulèvent dans leurs bras le dauphin, pour lequel ils vont mourir : dernier adieu de la noblesse française à cette antique royauté qui a fait la France! Le souvenir d'une scène plus émouvante encore se rattache à la galerie de Diane. Au mois de juin 1791, après le retour de Varennes, les précautions les plus rigoureuses furent prises par La Fayette pour prévenir une seconde évasion. On supprima la messe du château, comme étant trop éloignée des appartements. Un autel improvisé fut dressé dans un coin de la galerie; c'était un simple autel de bois, orné de quelques vases de fleurs et surmonté d'un crucifix d'ébène. Chaque dimanche, la messe y était célébrée par l'abbé Davaux, instituteur du dauphin.

Après la salle des Gardes vient l'antichambre du Roi ou *salle de l'Œil-de-Bœuf*. Sur la cheminée se trouvait un admirable tableau de Mignard, représentant Louis XIV à cheval couronné par Minerve. Le chef-d'œuvre de Mignard a été déchiré par les *héros* du 10 août. Dans cette salle, Louis XVI a assisté, le 20 juin, au défilé de la Révolution. Pendant quatre heures, — de quatre heures du soir à huit heures, — avec un calme, un courage admirables, il a subi, sans courber son front royal, sans incliner sa conscience de chrétien, l'assaut de cette populace fanatisée, armée de piques, de faux, de fourches, de bâtons garnis de couteaux, de scies, de fusils, de pistolets;

(1) Voy. chapitre Ier, *la première séance de la Convention.*

agitant les trophées les plus hideux, les enseignes les plus menaçantes, une guillotine avec cette inscription : *pour le tyran* ; une potence à laquelle pend l'effigie d'une femme avec ces mots : *pour Antoinette ;* au bout d'une pique, une fressure de cochon encore toute saignante, avec ces mots en lettres rouges ; *fressure des aristocrates* (1) ; — Criant : *à bas monsieur Véto ! au diable le Véto !* proférant les injures les plus atroces, poussant des cris de mort. Louis XVI n'avait auprès de lui que quelques amis, trois de ses ministres, MM. de Beaulieu, de Lajard et Terrier de Montciel, le maréchal de Mouchy, un ou deux chevaliers de Saint-Louis et cinq à six gardes nationaux. Il était assis sur une banquette un peu élevée, dans l'embrasure de l'une des fenêtres qui donnent sur la cour principale. Mme Elisabeth, qu'il avait été impossible de déterminer à quitter son frère, se trouvait placée dans l'embrasure d'une autre croisée. Des émeutiers la prennent pour la Reine, pour « l'Autrichienne ! » — « Ah ! ne les détrompez pas ! » dit-elle aux amis qui l'entourent (2). Une baïonnette touche presque sa poitrine ; elle la détourne de la main. « Prenez garde, monsieur, dit-elle avec douceur, vous pourriez blesser quelqu'un, et je suis sûre que vous en seriez fâchée. »

La salle de l'Œil-de-Bœuf donne accès à la grande chambre du Roi ou *salle du Lit de parade* (3). De cette dernière pièce on entre dans le grand cabinet, ou *salle du Conseil*, ainsi nommée parce que c'est là que fut tenu le conseil de Régence pendant la minorité de Louis XV. Au moment où la foule faisait irruption dans le palais, la reine était accourue de la chambre du dauphin, pour prendre sa part des périls de Louis XVI. Elle est arrêtée dans la grande Chambre du Roi par un de ses plus fidèles serviteurs, M. d'Aubier. « Laissez-moi passer, s'écrie-t-elle, ma place est près du roi, je veux le joindre et périr, s'il le faut, en le défendant. » M. de Rougeville (4),

(1) *Mémoires* de Ferrières, t. III, p. 109 ; *Mémoires* de Mme Campan, p. 331 ; *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française*, par Beaulieu, t. III, p. 360.

(2) *Mémoires* de Mme Campan, p. 330.

(3) M. Louis Blanc (VI, 381), place à tort dans la chambre du lit de parade les scènes qui précèdent et qui eurent pour théâtre la salle de l'Œil-de-Bœuf. Voyez le *Procès-verbal des déclarations reçues par le juge de paix de la section des Tuileries* (M. Menjaud) *sur la journée du 20 juin*.

(4) La journée du 10 août retrouva le chevalier de Rougeville aux Tuileries, à son poste de dévouement et d'honneur. Jeté en prison, il s'échappa à la veille des massacres de septembre. Arrêté de nouveau, il sut encore, au lendemain du 31 mai, déjouer les efforts de ses geôliers. Au mois de septembre 1793, il parvint à s'introduire à la Conciergerie dans le dessein de sauver la reine et à lui remettre un œillet qui renfermait un billet. (Sur cette tentative et ses suites consulter le livre de M. Emile

chevalier de Saint-Louis et officier de la garde nationale, unit ses efforts à ceux de M. d'Aubier. Ils donnent aux personnes de l'intérieur le temps d'arriver. On entoure Marie-Antoinette; on parvient enfin à lui faire comprendre qu'il lui sera impossible de traverser les rangs pressés des assaillants; que, si elle n'est pas massacrée, elle sera étouffée avant de parvenir auprès du roi; que sa tentative sera funeste à celui qu'elle veut sauver et qui se précipitera au travers des piques pour arriver jusqu'à elle (1). Elle se laisse alors entraîner dans la chambre du dauphin, le prend dans ses bras, et appuyée sur Mme Royale, suivie par mesdames de Tourzel, de Tarente, de la Roche-Aymon et de Maillé, elle traverse le couloir qui conduit de la chambre du dauphin à celle du roi, et vient prendre place dans la salle du Conseil, dans l'embrasure d'une fenêtre, derrière la grande table, au milieu des braves grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Après avoir défilé devant le roi, et traversé la salle du lit de parade, où retentissaient, mêlées à d'ignobles outrages, ces interrogations : *Est-ce là le lit du gros Véto? Ah! M. Véto a un plus beau lit que nous* (2) ! la foule passait devant la reine. Une jeune fille s'arrête un moment et vomit mille imprécations. « Vous ai-je fait quelque tort? » lui demande Marie-Antoinette. « Aucun, réplique-t-elle, mais c'est vous qui perdez la nation. » — « On vous a trompée, dit la reine, j'ai épousé le roi de France, je suis la mère du dauphin, je suis Française, je ne reverrai jamais mon pays, je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France : j'étais heureuse quand vous m'aimiez! » La jeune fille se met à pleurer : « Ah! Madame, pardonnez-moi, je ne vous connaissais pas, je vois que vous êtes bonne (3). »

Les *appartements de l'intérieur du roi*, consistant en deux pièces, la chambre à coucher et le cabinet du roi, étaient situés à droite

Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie.*) Arrêté une troisième fois, en 1795, et détenu au Temple, le chevalier de Rougeville y resta deux ans. Sous l'Empire, il fut longtemps en surveillance à Reims. Lorsque les Alliés pénétrèrent en France, il se déclara hautement pour les Bourbons; traduit devant un conseil de guerre, au mois de mars 1814, il fut condamné à mort. — Le chevalier de Rougeville était né à Arras, en 1760. Fils d'un sous-traitant des fermes, qui lui avait laissé une fortune considérable, il avait fait à la suite de La Fayette la guerre de l'indépendance, avec l'élite de la noblesse française, à côté de cet héroïque comte de Fersen qui devait être, lui aussi, un des plus fidèles défenseurs de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

(1) *Récit exact et circonstancié de ce qui s'est passé au château des Tuileries, le mercredi 20 juin* 1792. — Paris, 1792.

(2) *Déclaration de Guibout, grenadier du bataillon Sainte-Opportune.* — Imprimée en 1792 dans le recueil publié par les ordres du conseil général du département.

(3) *Mémoires* de Mme Campan, p. 331.

de la salle du lit de parade et de la salle du Conseil, et donnaient sur le jardin (1).

Le dauphin occupait le rez-de-chaussée au-dessous des chambres du roi. Les petits entresols au-dessus de ces chambres composaient *l'appartement de Mme Royale*. En entrant dans le cabinet d'étude du dauphin, dont elle avait brisé les portes, l'émeute parut se calmer à la vue des livres, des cahiers, des cartes et des instruments de travail d'un enfant.

A la suite de la salle du Conseil et de plain-pied avec elle se trouvent le *salon du grand couvert* et la *salle du billard*, attenante au *pavillon de Flore*. De leur côté, les pièces qui formaient le logement du roi sont reliées à ce même pavillon par une grande galerie, dite la *galerie des Carraches* ou des *Ambassadeurs* (2). Sous cette galerie étaient les *grands appartements de la reine*, composés de six pièces, presque au rez-de-chaussée de la terrasse du château. Les *petits appartements de la reine* étaient au-dessus de la galerie des Carraches. Les appartements de la reine sont les seuls où les insurgés du 20 juin ne pénétrèrent pas.

Il n'en a pas été de même au 10 août. Après que le roi eut quitté les Tuileries pour se rendre à l'Assemblée, la princesse de Tarente, Mlle de Tourzel, Mmes de Soucy, de Geneston, de Saint-Brice, Thibaut, Lemoine, Terrasse, Basire et autres dames du service de la reine, du dauphin et de Mme Royale, de Mme Elisabeth et de Mme de Lamballe, descendirent dans l'appartement de la reine, au rez-de-chaussée. Entendant la fusillade, elles fermèrent les volets et allumèrent les bougies du lustre et des candélabres. Les insurgés arrivent et enfoncent la porte. Eblouis par ces mille lumières, que reflè-

(1) Dans la chambre à coucher du roi et à côté de son lit était une porte ouvrant sur un couloir boisé d'environ trois pieds de large qui faisait communiquer la chambre du roi avec celle du Dauphin. C'est dans ce couloir que Louis XVI, décidé à quitter Paris, fit pratiquer, au mois de mars 1791, une cachette destinée à recevoir les papiers qu'il ne voulait pas emporter. Cette cachette, si fameuse depuis sous le nom de l'*armoire de fer*, était un simple enfoncement creusé dans le mur, du côté du jardin, à quatre pieds au-dessus du parquet, — un trou inégal et raboteux, de deux pieds de profondeur et de quinze pouces de diamètre à son entrée, qui allait toujours en diminuant. Dissimulé par un panneau de la boiserie, le trou était fermé par une porte de fer d'à peu près un pied et demi carré. (*Biographie universelle*, article *Gamain*, par Eckard.) — L'*armoire de fer* n'a été découverte que le 20 novembre 1792.

(2) C'était dans cette galerie que Louis XIV recevait les ambassadeurs : de là venait l'un de ses noms. L'autre lui avait été donné, non parce qu'elle renfermait des tableaux des Carraches, mais parce que Colbert y avait fait reproduire par les meilleurs élèves de l'Académie de France à Rome les principaux sujets de la galerie Farnèse peints par Annibal et par Augustin Carrache. — *Curiosités de Paris*, 1771, t. I, p. 118.

tent les glaces du salon, ils reculent étonnés. Les plus courageuses de ces dames en profitent pour parler aux premiers envahisseurs et obtiennent d'être conduites hors du palais.

Le *pavillon de Flore*, situé en face du Pont-Royal, sur le quai des galeries du Louvre, était habité par Mme Elisabeth. Le dauphin y avait passé la nuit du 6 au 7 octobre 1789, quand Louis XVI fut ramené de Versailles à Paris. Lors de cette première installation, l'appartement du rez-de-chaussée qui donne sur la cour des Princes avait été attribué à la sœur du roi. Les regards des curieux pouvaient y plonger à l'aise. Ce fut sous les fenêtres de cet appartement que, dans la matinée du 7 octobre, une foule immense, criant : *Vive le roi! vive la reine!* sollicita, exigea la présence de la famille royale ; la Reine parut la première, et son chapeau lui couvrant une partie du visage, on la pria de le lever, ce qu'elle fit. Pendant plusieurs jours, la multitude ne cessa d'encombrer la cour des Princes, et son indiscrétion fut poussée à ce point que des femmes de la halle sautèrent dans la chambre de Mme Elisabeth. Justement effrayée, elle supplia le roi de la loger ailleurs. Le roi céda alors une partie de son propre appartement à son fils et donna le premier étage du pavillon de Flore à sa sœur.

Un magnifique escalier, dit *l'escalier des Princes*, mène de la cour de ce nom au pavillon de Flore. Une autre branche de cet escalier conduit à une grille de fer qui donne accès de cette partie du château sur le jardin. C'est cette grille que l'on nomme la *grille de la Reine.*

Nous avions visité toute la partie du château occupée par le roi et par sa famille, et à chaque pas nous avions trouvé les traces hideuses laissées par l'émeute dans son sanglant passage à travers ces magnifiques appartements. Les glaces sont brisées, les tentures déchirées. Les cheminées et les murailles sont nues : meubles, pendules, objets d'art, tout a été jeté par les fenêtres dans la journée du 10 août. Les parquets et les murs sont tachés de sang : le sang des victimes a rejailli jusque sur les peintures de Mignard et de Coypel, de Philippe de Champagne et de Charles Lebrun !

Du pavillon de Flore nous sommes descendus dans la *cour des Princes*, la première des quatre cours qui ferment le château du côté du Carrousel. Dans l'intérieur de cette cour se trouve un corps de garde pour la garde nationale de service. La seconde cour, la *cour Royale*, est en face du pavillon central. C'est là,

qu'au pied du grand escalier étaient postés les deux canons du bataillon de service au château depuis le 6 octobre 1789. La troisième cour, dite *cour des Suisses* ou *cour des Écuries*, renfermait la caserne des Suisses; on y avait pratiqué récemment deux écuries pour la gendarmerie à cheval qui était de garde et qui avait remplacé la garde à cheval constitutionnelle depuis son licenciement. La quatrième cour, nommée *cour de Marsan*, du nom du pavillon de l'extrémité nord, conduit du château à l'hôtel de Brionne (1).

De petits bâtiments, pour la plupart en bois, fermaient l'enceinte du palais du côté du Carrousel. Ils ont été brûlés le 10 août, et l'incendie, allumé par les insurgés, après avoir dévoré neuf cents toises de baraques, de masures et de maisons, a failli détruire le pavillon Marsan et le pavillon de Flore. La Commune, à qui le Corps législatif avait confié le soin d'éteindre le feu, ne prit aucune disposition à cet effet. Le président de l'Assemblée fut obligé d'intervenir et de donner lui-même des ordres, d'une exécution d'autant plus difficile que les hommes de Santerre et de Westermann tiraient sur les pompiers. On a déblayé les ruines et une cloison en planches sépare maintenant les Tuileries de la cour du Carrousel. On lit au-dessus de la porte de cette clôture provisoire : *Le 10 août, la royauté fut abolie; elle ne se relèvera jamais.*

La façade des Tuileries a beaucoup plus souffert de ce côté que du côté du jardin. Les *patriotes* ont pris le soin de faire inscrire, près de toutes les échancrures causées par les boulets de canon lors de l'attaque du château, ces mots : *Dix août.*

Rentrés dans le palais par le pavillon central, nous avons parcouru rapidement la seconde moitié du château, depuis le grand escalier jusqu'au pavillon Marsan (2). Elle se compose de la chapelle, du théâtre et de l'appartement qu'occupaient Mesdames, tantes du roi.

La porte de la *chapelle* s'ouvre au premier palier du grand escalier. Le dimanche 5 août, aux vêpres qui y furent dites en présence du roi et de la reine, les chantres psalmodièrent d'une voix terrible et pleine de menaces ce verset du *Magnificat* : *Deposuit*

(1) *Détails particuliers sur la journée du 10 août* 1792, par un Bourgeois de Paris, témoin oculaire, pag. 6 et suiv. — *Le Dernier tableau de Paris*, par Peltier, 1792.

(2) Le pavillon Marsan, qui fait le pendant du pavillon de Flore, est du côté de la rue de Rivoli.

potentes de sede et exaltavit humiles. Les royalistes répondirent par le chant du *Domine salvum fac regem*, ajoutant par trois fois : *et reginam* (1) ! Cinq jours après, les chantres étaient satisfaits; le roi était déposé. Dans la chapelle les cadavres de sept soldats suisses étaient rangés sur l'autel ; le pavé ruisselait de sang ; on y marchait sur des lambeaux de chair, sur des cervelles (2) !

Derrière la chapelle est le *théâtre.* Cette salle, que l'on désignait ordinairement sous le nom de *salle des Machines*, à cause des ballets que Louis XIV y avait fait représenter pour la cour, a donné asile aux acteurs de l'Opéra après l'incendie de leur salle en 1763, et ensuite aux comédiens français, de 1770 à 1783, époque à laquelle ils ont pris possession de leur nouvelle salle au faubourg Saint-Germain. Lorsque le Théâtre-Français était aux Tuileries, les spectateurs s'y rendaient par la cour des Suisses. C'est dans cette salle que Lekain s'est montré, pour la dernière fois, sous les traits de Vendôme, de Tancrède et d'Orosmane, et que Mlle Clairon remplit, pour la dernière fois également, le personnage de Médée. Voltaire y a été couronné le 30 mars 1778. Le théâtre des Tuileries a trois rangs de loges et peut contenir plusieurs milliers de spectateurs. La Convention y tiendra ses séances, aussitôt que les travaux commencés par M. Vignon seront terminés.

Le député Mercier (3) est venu visiter la *salle des Machines* pendant que nous y étions. Il est sorti avec nous, s'est longuement promené dans le jardin et nous a parlé de la journée du 10 août. — « J'y étais, nous a-t-il dit, je raconterai les scènes dont j'ai été témoin, et ce ne sera pas le moins curieux chapitre de mon *Nouveau Paris*. Des têtes volaient par les croisées; des cadavres sanglants étaient lancés du haut des galeries. Dans les cuisines, on avait tout tué, depuis les chefs d'office jusqu'à leurs aides. Un pauvre diable de marmiton fut enfoncé, pétri dans une chaudière, et, dans cet état, exposé au feu ardent des fourneaux. L'incendie allumé dans les cours avait produit plusieurs brasiers. On y faisait rôtir les corps des Suisses, et des femmes étaient là, contemplant d'un œil sec les entrailles fumantes des victimes. La chaleur était accablante ; il ne soufflait aucune brise ; des nuées de mouches vol-

(1) *Révolutions de Paris*, n° 101. — *Mémoires* de Mme Campan, p. 345. — Castil-Blaze, l'*Académie impériale de musique*, t. II, p. 7.

(2) *Montgaillard*, t. III, p. 152.

(3) Voy. ci-dessus, chapitre IV.

tigeaient au-dessus de ce champ de carnage, se posant sur les larges blessures, plongeant dans les plaies béantes des Suisses égorgés. Sous le vestibule, devant le grand escalier, des hommes et des femmes dansaient, les pieds dans le sang et dans le vin. Un jeune Savoyard, debout au sommet de l'orgue de la chapelle, soufflait dans un tuyau le *Dies iræ*. Sur la terrasse, un misérable jouait du violon à côté des cadavres encore chauds (1). Assistiez-vous à la séance de l'Assemblée? Non! mais vous avez lu le compte rendu du *Moniteur*. Vous vous êtes attendris au récit de ces honnêtes insurgés venant à la barre avec des effets précieux trouvés aux Tuileries, de ce brave homme apportant une boîte qui contenait des bijoux de la reine, de ces sans-culottes déposant dans la salle une malle pleine d'argenterie. Vous avez admiré, dans le Journal de Prudhomme, ces citoyens à peine vêtus remettant, sans les ouvrir, des bourses pleines de jetons d'or et d'argent, l'argenterie de la chapelle et de la table, un chapeau plein de louis, des assignats et le reste (2)! Vous avez lu tout cela n'est-ce pas? Eh bien! moi, voici ce que j'ai vu : pendant que les chefs de l'insurrection faisaient porter en grande pompe à l'Assemblée les grands chandeliers d'argent de la chapelle avec des plats d'argent et une bourse de cent louis, leurs soldats fracturaient les secrétaires du roi, de la reine, de Mme Elisabeth, de Mme de Lamballe et des femmes de la cour. Ils faisaient main basse sur les assignats, l'or, l'argent monnayé, les montres, les bijoux, les pierreries, les diamants, les écrins. Ils pillaient les étoffes, le linge, l'argenterie de table, les liqueurs, les bougies, les livres des bibliothèques. Rien de ce qui pouvait s'emporter n'échappait au coup d'œil exercé et à l'industrie de ces braves gens : ils dégalonnaient les habits des gens du roi et mettaient les galons dans leurs poches. Ils brisaient des vases de porcelaine du plus grand prix pour en enlever les attaches (3). »

— « Il n'est donc pas vrai, fit observer Nepveu, que les moindres larcins aient été aussitôt punis qu'aperçus, ainsi que l'ont dit les *Révolutions de Paris?* Le Journal de Prudhomme annonçait même, si j'ai bon souvenir, qu'un filou avait perdu la vie dans le château, assommé par ceux qui le prirent sur le fait (4). »

(1) Mercier, *le Nouveau Paris*, ch. XXXIV.
(2) *Révolutions de Paris*, n° 161. — Le *Journal logographique*, première législature, supplément au tome XXVI.
(3) Mercier, *loc. cit.*
(4) *Révolutions de Paris*, n° 161.

— « Hé! reprit Mercier, c'est là justement ce qu'il y a eu de plus beau dans cette immortelle journée : des voleurs, les poches pleines d'or, pendirent d'autres voleurs aux rampes du grand escalier (1). »

Nous étions arrivés au Pont-Tournant. Avant de quitter le jardin, nous nous retournâmes pour jeter un dernier coup d'œil sur les Tuileries. Le temps était magnifique. Un beau soleil d'automne étendait son voile d'or sur le jardin et sur le château ; ses rayons, d'où s'échappaient la joie et la vie, caressaient avec amour les murailles labourées par les balles et les boulets de canon; ils se jouaient à travers les arbres dépouillés; ils faisaient étinceler les vitres neuves de la façade, et, de l'autre côté du palais, au delà du grand vestibule, sur la place du Carrousel, nous apercevions, baignés dans la lumière, les poteaux de la guillotine.

Edmond Biré.

MARTINE[1]

HISTOIRE D'UNE SŒUR AINÉE

XXXVIII

J'avais hâte pour Rose, pour les enfants, pour nous tous, de nous retrouver à Iffendic; mais le médecin que je fis appeler déclara la nécessité urgente, pour ma sœur, de prendre un repos de plusieurs semaines. Je voulus, du moins, quitter la maison pour une habitation plus saine. Une autre difficulté surgit.

J'avais payé sans compter toutes les dépenses que le séjour d'André, de Rose et de leur famille avait occasionnées; mais lorsque je voulus installer ma sœur dans une autre maison, l'hôte s'y opposa absolument et prétendit la rendre responsable de l'abus de confiance d'André à son égard.

Dans cette conjoncture, le bon sens et la fermeté de Julie nous sauvèrent de discussions odieuses. Elle fit comprendre à l'hôte combien ses prétentions étaient déraisonnables. Elle lui assura que nous ne refuserions pas de lui offrir un dédommagement, afin de bien prouver le regret que nous ressentions de l'acte de déloyauté dont il avait été victime. Elle finit par obtenir une transaction : moyennant 20,000 francs, Rose était à l'abri de toutes réclamations.

Certainement, la plainte dont l'hôte nous menaçait n'aurait pu être soutenue par lui; mais il aurait fallu que ma sœur se fît connaître aux magistrats, qu'elle subît les lenteurs et les méfiances d'une instruction judiciaire; en un mot, que sa triste histoire, publiée, devînt texte à commentaires. Cela ne se pouvait. Sa santé

(1) Voir la *Revue* des 28 février, 15, 31 mars, 15, 30 avril, 15 et 31 mai, 15 juin 1879.

si frêle y aurait succombé. Qu'importait une perte d'argent devant cette considération ?

Julie écrivit à son mari, il répondit par l'envoi d'une traite payable à Gênes même. Mon amie, toujours prudente, me fit donner une quittance déclarant que Mme de Fabry (Rose voulait encore provisoirement garder ce nom) avait fait honneur à tous ses engagements. Nous avions reconquis notre liberté!

Ces négociations se prolongèrent pendant une quinzaine qui nous parut bien longue. Le gentil babil des enfants nous aidait, seul, à supporter cette attente. Ce me fut une véritable joie d'installer Rose et mes neveux dans un hôtel modeste, mais décent, situé assez près du port dont nous pouvions respirer les brises vivifiantes.

Le sentiment de sa délivrance, l'amitié que je lui témoignais, influèrent-ils sur la santé de Rose ? Ces deux causes ne furent peut-être pas étrangères à l'amélioration sensible que, bientôt, je pus constater en elle. La toux si opiniâtre, si fatigante, se montrait moins fréquente, moins intense. La pâleur des joues, semblables à du marbre blanc, se nuança d'une teinte plus vive, ma sœur put quitter sa chaise longue et faire quelques pas. Elle causait volontiers avec Julie, qu'elle aimait beaucoup. Son beau sourire reparaissait parfois, elle ne pleurait plus en embrassant ses enfants.

Les chers petits, eux-mêmes, n'étaient plus reconnaissables : depuis si longtemps ils ne voyaient que tristesse et privations ! Un instant j'avais craint pour leur santé. Maintenant, ils avaient de charmantes mines fraîches, rondes, gaies. Le plus jeune aussi paraissait se reprendre à la vie. Il n'avait pas encore été baptisé. Je réclamai le privilège d'être sa marraine. Paul, son frère aîné, serait le parrain. J'appelai mon filleul Louis, en souvenir de ma mère. Dès lors, je fus tranquille ; il me semblait que ce nom deviendrait pour lui une sauvegarde.

Peu à peu Rose se trouva assez bien pour entreprendre avec nous de petites excursions. Ses forces revinrent si bien, qu'un mois après notre installation nouvelle nous pûmes songer à retourner à Iffendic. Je pensai alors qu'il était nécessaire de prévenir ma sœur de la perte de notre père. Ce fut encore un moment bien triste à passer ; mais je présentai cette mort comme le résultat d'une longue maladie. Rose en resta moins accablée. Elle pleura beaucoup, ses pleurs, du moins, n'étaient pas envenimés par le remords !

La veille de notre départ, ma sœur me demanda en rougissant si

je tenais à passer par Paris. Je compris quels souvenirs la tourmentaient.

— Oh! non répondis-je, et comme nous pouvons faire autrement, nous allons adopter un autre itinéraire. Le voyage en sera beaucoup plus agréable.

Rose me remercia avec une effusion prouvant que je ne m'étais pas trompée dans mes suppositions.

Nous quittâmes Gênes. Toujours active et empressée, Julie nous avait évité jusqu'au moindre souci.

— Occupez-vous seulement de votre sœur, me disait-elle, je me charge du reste.

Elle avait largement tenu sa promesse. Nous voyageâmes lentement, ménageant les forces de Rose et des enfants. Tout alla bien. Dans les premiers jours du mois d'août nous étions à Iffendic; il y avait un peu plus de deux mois que nous étions parties, Julie et moi.

Prévenu de notre arrivée, M. Laumay nous attendait à Rennes. Il nous accueillit avec une cordialité si vraie, il montra une si vive tendresse aux enfants, que Rose ne songea plus à l'embarras de cette entrevue si redoutée par elle.

Quelle émotion me saisit lorsque, le bras de ma sœur placé sur le mien, je passai le seuil de notre vieille maison! Que d'événements s'étaient succédé depuis le jour où, jeunes filles, revenant d'une pension regardée par nous comme un véritable exil, nous promettions de ne jamais nous quitter!

Rose reprenait, meurtrie, sa place sous le toit paternel, et moi qui, sous ce même toit, avais passé tant de jours désolés, je plongeais sans crainte mes regards dans l'avenir. Une famille nombreuse allait grandir autour de moi. Je sentais quelle responsabilité m'incombait, mais une confiance sereine m'inspirait. Puisque, à travers tant d'obstacles, Dieu me rendait ces êtres chéris, il ne les avait pas miraculeusement sauvés pour les abandonner ensuite.

Suzanne se tenait dans la salle basse disposée pour nous recevoir. J'aurais, je le confesse, vivement désiré empêcher cette rencontre. Je craignais que la fidèle servante, habituée depuis notre enfance à nous parler librement, ne se conduisît pas avec assez de tact. Il n'en fut rien. M. Laumay avait vu Suzanne avant notre arrivée, et lui avait fait comprendre qu'un malheur comme celui de Rose était trop grand pour qu'on en fît le texte de récriminations inutiles.

J'ignore si ces sages résolutions eussent duré longtemps, car

notre vieille bonne était assez despote et entêtée; mais la vue des enfants la désarma.

— Seigneur Dieu! s'écria-t-elle; voilà une nichée de *petiots* qui vont mettre la joie ici et rajeunir mon vieux cœur!

Sur-le-champ, elle se mit à accabler les *petiots* de caresses et de gâteries, pendant qu'avec un vrai mouvement de mère elle prenait dans ses bras mon cher petit filleul.

Bientôt je montai seule avec Rose dans la chambre que je lui avais destinée. C'était la mienne même, car elle était la plus agréable de toutes celles de la maison.

— Te voilà chez toi! dis-je à ma sœur en l'embrassant.

Rose pencha la tête sur mon épaule; à travers ses sanglots elle murmura :

— Merci!... Pardon!...

XXXIX

L'air natal parut d'abord fortifier la santé de ma sœur. Elle passa sans souffrances les mois d'août, de septembre et la première quinzaine d'octobre; mais, avec le premier souffle de l'hiver, les symptômes alarmants reparurent plus marqués.

Cela me désolait. Rose était redevenue si bonne, si douce. Elle comprenait si bien tous ses devoirs, elle me témoignait une reconnaissance si tendre que la vie, sans elle, m'effrayait.

Je voulais nier l'évidence, m'efforcer de me tromper. Les pronostics sinistres pouvaient s'atténuer. Je suppliais Julie et M. Laumay de me rassurer. J'accusais le médecin d'Iffendic de n'être qu'un ignorant et parlais de faire venir deux des meilleurs docteurs de Rennes.

Rose m'entendit former ce projet. Elle m'appela. Depuis deux jours elle gardait le lit. Je m'approchai en composant mon visage, car j'ignorais qu'elle connût mon inquiétude.

— Cesse de te tourmenter, me dit-elle avec un geste résigné. Il n'y a pas de remède qui puisse conjurer le mal dont je mourrai bientôt. Trop de causes multiples ont épuisé ma vie. J'ai été mauvaise fille. Ne cherche pas à me tromper, je sais tout. J'ai fait adroitement parler notre vieille bonne, et Julie, conjurée de me dire la vérité, n'a pas démenti Suzanne. Pauvre père, combien il a souffert! J'ai été mauvaise sœur et je suis, hélas! impuissante à

réparer le mal que j'ai fait. J'ai été mauvaise épouse ; André n'a pas trouvé en moi la raison et l'appui qui, peut-être, l'eussent sauvé. J'ai été longtemps presque une mauvaise mère ! Sans le malheur, aurais-je compris mes devoirs envers mes enfants ? Toutes ces fautes crient contre moi... elles torturent ma conscience réveillée !...

— Calme-toi, ma pauvre Rose ! dis-je en la voyant s'interrompre, haletante.

— Me calmer, Martine, cela est-il possible ? Si, par un retour d'égoïsme, je pouvais oublier ma vie passée, n'aurais-je pas toujours le souvenir de l'abandon d'André ? Je ne te l'ai pas encore avoué, ma sœur, mais la plaie saigne, envenimée par l'affection trahie et par la crainte. Oui, la crainte. André a pu, dans un moment de folie, me quitter ; cependant il aimait ses enfants, il voudra les revoir. Il viendra ici, ne connaît-il pas ton dévouement ? et que feras-tu s'il réclame ces pauvres petits êtres ? Pourras-tu prévaloir contre ses droits ? Quel avenir alors pour mes malheureux enfants !

Un instant, je restai muette. Je n'avais pas réfléchi à cette possibilité du retour menaçant d'André ; mais je recouvrai vite ma présence d'esprit.

— Rassure-toi encore, dis-je. Je lutterai, s'il le faut, mais l'avenir de tes enfants ne sera pas compromis. André les aime, dis-tu ; eh bien ! il ne voudra pas les rendre malheureux. En expiation de l'abandon dont ils ont souffert, j'obtiendrai de les garder près de moi, de les protéger. D'ailleurs, je ne serai pas seule, tu m'aideras...

Ma sœur secoua la tête.

— Je ne serai pas là, dit-elle.

— Tu seras là, je l'espère, dis-je en m'efforçant de paraître calme ; mais si Dieu te rappelait à lui, j'ai deux amis qui m'aideraient de leurs conseils, ils ne me laisseraient pas vaincre.

Rose parut plus tranquille après cette conversation. Pendant quelques jours, cette amélioration persistant.

Déjà je reprenais confiance, oubliant que la terrible maladie dont se mourait ma sœur, a de ces alternatives d'illusions cruelles. Un froid glacial, amené par le mois de janvier, dissipa tout espoir. Je pus compter les heures pendant lesquelles je conserverais encore la pauvre Rose.

Son dernier jour fut paisible. Elle acceptait la mort comme une expiation. Elle me remercia avec effusion, conjura Julie et M. Laumay

de me faciliter la tâche qu'elle me léguait. Elle fit venir ses enfants, les embrassa avec une tendresse passionnée, fit promettre solennellement aux plus âgés de m'obéir en tout, de me regarder comme leur mère et de répéter, plus tard, ces paroles à leurs jeunes frères et à leur jeune sœur. Elle les embrassa encore tous plusieurs fois, puis manifesta le désir de rester seule avec moi.

Dix heures du soir venaient de sonner, la nuit froide était vivement éclairée par la lune brillant dans un ciel sans nuages.

Ma sœur porta son regard vers la fenêtre.

— Ecarte les rideaux, me demanda-t-elle.

Croyant à une fantaisie de malade, j'obéis.

— Un aveu encore, dit-elle. J'ai cru pouvoir retrouver ici un peu de paix, et j'ai été assez faible pour y ressentir les atteintes de la vanité blessée. Tout, ici, chère Martine, me rappelait trop vivement le passé, mes fautes! Je souffrais de la pitié ou du mépris qu'il me semblait inspirer.

— Rose, dis-je, pourquoi ces douloureux retours sur le passé?

Mais elle ne m'écoutait pas, son esprit paraissait être en proie à une idée fixe.

Du lit où elle était couchée, elle pouvait voir le jardin qui avait conservé son ancien aspect; au bout d'un moment, elle fit un léger signe.

— Vois-tu, dit elle, vois-tu, là-bas, la place où autrefois, par une nuit froide et brillante comme celle-ci, je n'ai pas craint de te trahir?... A mon tour, j'ai été trahie... Crois-tu... ma sœur... que mon expiation... envers toi... aura été suffisante?...

Je voulus chasser de semblables idées... Je pris ses mains, elles étaient glacées; je touchai son visage, il était déjà rigide. Ses yeux seuls vivaient encore... Ils se voilèrent tout à coup. Un souffle, si léger qu'à peine je l'entendis, glissa sur ses lèvres...

Rose ne souffrait plus!...

XL

Cette séparation me laissa bien faible. Une espérance obstinée m'avait, jusqu'alors, soutenue contre toutes les apparences. Je ne repris un peu d'énergie qu'en voyant couler les larmes des enfants de ma pauvre sœur, et en les entendant appeler leur mère au milieu de sanglots convulsifs.

Ma tâche multiple n'était pas terminée; sur moi reposaient l'avenir, le bonheur de ces petits êtres, chers souvenirs qui m'eussent rappelé ma sœur, si j'avais été capable de l'oublier.

Je secouai, avec effort, il est vrai, mais, enfin, je parvins à secouer l'obsession causée par mon chagrin. Aidée de mes amis, j'adoptai un plan de conduite pour l'éducation de mes neveux et le développement des aptitudes que, peu à peu, ils révéleraient.

Nous fîmes l'inventaire de ma petite fortune. Déjà modeste, elle était bien réduite maintenant. Il me restait une somme unique de quarante-cinq mille francs. Je devais, avec le mince revenu qu'elle me donnerait, pourvoir aux besoins, à l'établissement de six enfants, vivre moi-même et faire vivre Suzanne, bien vieille et bien peu capable, dans un avenir prochain, de m'aider efficacement, mais que je n'eusse point consenti à éloigner de la demeure où, si fidèlement, elle avait travaillé pendant quarante années.

Je calculai tout. En calculant, un projet se présenta. Pourquoi serions-nous condamnés à vivre aussi mesquinement? Ma santé était bonne, je pouvais travailler; restait à trouver un travail qui me convînt. Le commerce, seul, offrait pour moi des chances de réussite. Dans un bourg de quelque importance, comme Iffendic, on ne risque pas grand'chose d'essayer. Le mouvement commercial est assez accentué pour laisser place au travail aidé par la bonne volonté.

Je fis part de mes vues à M. Laumay et à Julie. Tous deux présentèrent quelques objections. M. Laumay offrait de faire fructifier mon petit capital dans son négoce qui, de plus en plus, prospérait. Mais je refusai.

Je n'avais point oublié qu'à plusieurs reprises je m'étais trouvée obligée de lui redemander, à l'improviste, des sommes relativement importantes, et je me souvenais qu'il avait eu peine à surmonter ces perturbations subites.

Il alléguait bien que, les choses ayant changé, je restais maintenant absolument maîtresse de ce que je possédais. Je me rappelais les craintes de Rose et je voulais pouvoir parer à toutes les éventualités.

Je me disposais à commencer les préparatifs de notre installation nouvelle, lorsqu'une circonstance inattendue vint modifier ma résolution.

J'avais placé Paul, René et Pierre, à l'école communale. J'avais

gardé près de moi Rose et la petite Julie, celle-ci à cause de son jeune âge, l'aînée, parce que sa santé était un peu ébranlée.

Notre maison se trouvant un peu isolée du bourg, j'allais, tous les soirs, accompagnée des deux petites filles, au-devant des trois écoliers, lesquels marchaient toujours doucement afin de ménager les forces du petit Pierre, alors à peine âgé de quatre ans.

J'allais me rendre, un soir, suivant mon habitude, au-devant d'eux, lorsque je fus surprise par leur entrée précipitée. René les conduisait. Fort, intelligent, plein de vivacité, cet enfant était, de plus, remarquable par une sensibilité vraie et une fierté rare pour tout ce qui touchait à la noblesse de ses sentiments.

Il entra brusquement, comme je viens de le dire, jeta à terre, lui si soigneux, ses livres et ses cahiers, puis, m'étreignant avec force dans ses petits bras, il pleura de tout son cœur.

Effrayée, je lui demandai la cause de ce chagrin, mais il ne pouvait parler, tant il était ému. Enfin, par un effort énergique, il essuya résolument ses larmes :

— Tante Martine, dit-il ; je ne veux plus aller à l'école, il y a là trop de méchants !

— Que veux-tu dire ?

— Croiriez-vous qu'ils nous ont appelés, mes frères et moi, « fils de voleur ! » trop heureux de vivre de la charité d'une tante, qui devrait chasser des mendiants comme nous ?

Un instant, je restai muette, consternée. Evidemment, les enfants qui avaient parlé ainsi répétaient des choses entendues chez eux. Quoi ! des affirmations aussi affreuses pouvaient être pesées, commentées ? On n'avait aucune pitié, aucun respect pour le malheur de ces pauvres orphelins. A mon tour, je ne pus retenir mes larmes. René me rappela à moi en me demandant :

— Tante Martine, est-ce bien vrai tout cela ?

— Mon chéri, dis-je en le prenant sur mes genoux, ceux qui t'ont fait tant souffrir avaient entendu de méchantes gens parler ainsi. Tu apprendras, plus tard, qu'il y a beaucoup de méchantes gens. Il ne faut pas prendre à cœur ces choses-là, mais travailler, par une bonne conduite, à faire rougir les méchants de leurs propos.

René réfléchit.

— Mais, tante Martine, reprit-il bientôt, vous ne me dites pas tout. Pourquoi ont-ils insulté papa ?

— Parce qu'il n'est pas là pour se défendre.

L'enfant ferma ses petits poings.

— Je suis là, moi, et je le défendrai; mais, dit-il encore, je me rappelle que l'homme chez qui nous étions avant votre arrivée, tante, avait dit aussi, à maman, que papa était un voleur !

Quel supplice pour moi et quel châtiment pour André ! Le respect filial en danger d'être à jamais éteint dans cette jeune âme !

— Rappelle-toi, dis-je, que cet homme était méchant, lui aussi. Est-ce qu'il ne criait pas ? Est-ce qu'il ne faisait pas pleurer ta mère ?

— Oh ! oui, et nous, nous avions grand'peur !

— Tu vois bien. Ton père, mon cher René, a été très malheureux. Il s'est vu forcé de quitter ta mère, de vous quitter tous, pour aller travailler bien loin. Je l'ai remplacé près de vous et cela l'a consolé. Tu te souviens comme ta mère a été heureuse de me voir !

— Oui, oui; mais savez-vous, tante, que papa faisait pleurer maman souvent, et qu'il n'était plus bon du tout pour nous ?

— Lorsque tu souffres, René, es-tu toujours patient ? Et quand votre père souffrait, étiez-vous toujours obéissants ?

— Non, c'est vrai !

— Eh bien ! mon cher petit, tu n'écouteras plus les vilains propos de tes camarades contre ton père. Un bon enfant doit respecter ses parents, les aimer et travailler, afin de pouvoir plus tard leur venir en aide.

— Je travaillerai, répliqua René, les yeux brillants de résolution. Dites-moi seulement que nous ne sommes pas des mendiants ! Je ne veux pas être un mendiant, moi !

— Et tu n'en es pas un non plus, mon enfant. Allons, console-toi ! Les méchants seraient trop contents s'ils s'apercevaient qu'ils ont si bien réussi à te faire tant de peine !

Cette remarque convenant si bien à la fierté de René acheva de le consoler; mais il me déclara, toujours avec son petit air résolu, qu'il étudierait aussi bien à la maison qu'à l'école, où il ne voulait plus aller.

Je ne désirais pas, moi-même, l'y renvoyer, non plus que ses frères. C'étaient là des épreuves trop dangereuses dont, autant que possible, il m'importait de conjurer le retour.

XLI

J'avais toujours vécu très retirée de la petite société où la position de mon père eût pu m'introduire à Iffendic.

Ne m'occupant de personne, je croyais que l'on en agissait de même à mon égard. Il n'en était rien, je l'apprenais avec tristesse. Je craignis, dès lors, de rencontrer de sérieux obstacles dans l'exécution de mes projets futurs. Je courus vers ma consolatrice aimée, j'avais besoin qu'elle m'aidât à sortir de cette situation pénible.

Julie ne parut pas étonnée de mon récit. Ses relations journalières lui avaient appris tout ce que la malignité avait ajouté aux malheurs trop réels de ma famille. Elle me conseilla d'accepter la proposition de son mari, relative au placement de ma petite fortune, et s'offrit à diriger elle-même, provisoirement, l'éducation de mes neveux.

— Non, dis-je, je dois quitter Iffendic. Mes ressources ne me permettraient jamais de faire pour ces enfants tout ce qui serait nécessaire. Je veux travailler. J'irai soit à Mentfort, par exemple, soit à Bécherel. Je fonderai là le petit commerce que j'espérais fonder ici. Je ne pourrais plus maintenant supporter le séjour d'Iffendic. Je le crois, d'ailleurs, mauvais pour mes neveux.

— Vous avez peut-être raison, dit Julie, devenue pensive. J'aurais tort de mettre en balance votre tranquillité et le chagrin que me causera votre départ. Promettez-moi, pourtant, d'attendre encore un peu. Félix voyage beaucoup depuis quelque temps. Vous lui expliquerez ce que vous désirez faire, il s'informera adroitement des chances de succès que vous pouvez espérer rencontrer dans un rayon de quelques lieues autour d'Iffendic. Vous choisirez ensuite.

Cette idée était sage, je l'approuvai. M. Laumay ne négligea rien. Un mois plus tard, il m'apprenait qu'une très bonne boutique d'épiceries, de draperie et de mercerie, était à céder à Plélan. Les propriétaires, gens très âgés, n'ayant pas d'enfants, feraient de bonnes conditions, car ils possédaient une fortune plus que suffisante pour leurs besoins modestes.

Ma résolution fut prise à l'instant. Dès le lendemain, j'allai avec M. Laumay et Julie me rendre compte de la valeur de cette affaire. Tout me plut, tout me parut, comme à mon amie, parfaitement disposé pour moi. Nous arrêtâmes sur-le-champ les conditions d'achat.

Pour douze mille francs comptants, je devins propriétaire du magasin et de la maison où il était situé. Je devais m'y installer huit jours plus tard. Ainsi convenu, nous revînmes à Iffendic.

Mes amis m'évitèrent un grand embarras en me proposant d'acheter la maison de mon père. Il m'était impossible de songer à la conserver sans essayer d'en tirer un revenu ; or, ce revenu pouvait être précaire.

En la vendant, toutes difficultés se trouvaient aplanies, et il m'était moins pénible de la voir passer à des amis comme les miens qu'à un étranger indifférent.

Il ne me restait plus qu'à terminer mes préparatifs. Les enfants sautèrent de joie à l'annonce du voyage. Les impressions de l'enfance sont, par bonheur, si fugitives, que tout changement lui devient un plaisir.

La veille du départ, je conduisis les orphelins au cimetière. J'y menai même le petit Louis, mon filleul, qui alors commençait à marcher. Je les fis s'agenouiller tour à tour sur le gazon recouvrant ma sœur, ma mère et mon père.

— N'oubliez jamais votre chère maman ! leur dis-je.

Je m'arrêtai, mon émotion était trop vive. En m'éloignant d'Iffendic, il me semblait perdre, une seconde fois, ceux dont je venais de saluer les tombes...

. . . . . .

Julie voulut m'accompagner à Plélan.

— Vous verrez que ma présence ne vous sera pas inutile, me disait-elle.

Je le savais, mais je craignais pour elle une trop grande fatigue, sa santé se trouvant, depuis une quinzaine, un peu altérée. Elle me répondit en riant que ce petit voyage la guérirait.

Véritablement, son secours me fut inappréciable. Elle comprenait si bien et si vite, qu'elle paraissait avoir l'intuition de toutes choses.

Elle établit un ordre parfait dans le magasin, depuis longtemps un peu négligé. Elle rendit commode, avec quelques travaux insignifiants, la maison assez mal distribuée. Elle jugea, en moins d'une semaine, des améliorations que je pouvais tenter dans mon commerce. Elle leva jusqu'au moindre obstacle et eut la satisfaction de me voir bientôt tout à fait familiarisée avec mon nouveau genre de vie.

Nous ne nous quittâmes pas sans qu'elle me promît de me venir voir bien souvent.

Plusieurs mois passèrent. J'avais pourvu à l'éducation de mes « chers enfants », ainsi que je me plaisais à appeler mes neveux. J'étais bien largement récompensée de mes soins par l'affection qu'ils me témoignaient. Un mot, un regard, obtenaient tout de leur obéissance.

Lorsque, le soir, j'avais un instant de liberté, quel bonheur de réunir autour de moi ces cinq charmantes têtes mutines, et de livrer à leurs baisers le visage de leur jeune frère souriant dans mes bras! Quels éclats de gaieté! quelle vivacité dans l'expression de leurs sentiments!

Je me sentais pour eux un cœur de mère, et Dieu permettait qu'ils eussent pour moi les tendresses d'enfants respectueux et aimants!

Mon commerce allait bien. Julie et son mari venaient fréquemment me voir. Je croyais toutes mes peines terminées : il me restait encore une épreuve à subir!...

XLII

Trois ans après mon installation à Plélan, par une froide soirée de printemps, je venais de mettre les volets du magasin. Depuis longtemps j'avais fait coucher les enfants, j'étais seule, lorsqu'un homme poussa la porte que je me disposais à fermer.

Il était pauvrement vêtu, un bonnet de peau descendait sur ses yeux, une barbe épaisse couvrait le reste de son visage. Il jeta autour de lui un regard investigateur, je crus qu'il désirait acheter quelque chose; à mes offres de service il fit un geste négatif.

— Que voulez-vous donc? dis-je. Je ne suis pas riche...

— Regardez-moi, Martine!

Me trompé-je! Le son de cette voix, mon nom ainsi prononcé! Je sentis mes jambes fléchir... André était devant moi!

Je m'assis sur un tabouret, heureusement placé à ma portée; je tremblais de tous mes membres, il m'était impossible d'articuler une parole.

André eut un sourire amer.

— Je sais que vous ne vous attendiez plus à me revoir, dit-il. Vous me croyiez mort. Vous souhaitiez que je fusse mort!

Cette accusation inattendue me rendit le courage.

— Vous êtes injuste, répliquai-je, volontairement injuste. Est-ce moi qui vous ai laissé sans nouvelles?

— Brisons-là, dit-il. Je sais tout. Vous avez recueilli ceux que j'avais abandonnés. Croyez que je vous en suis reconnaissant; mais je ne pouvais plus vivre loin d'eux. Je suis venu. Je ne verrai plus Rose (sa voix faiblit un peu); j'ai du moins encore mes enfants!

Ses enfants! Voudrait-il les reprendre? Les craintes de ma sœur allaient-elles se réaliser?

— André! dis-je...

— Achevez, répliqua-t-il, voyant que je m'arrêtais.

Le son âpre et dur de sa voix, son regard méchant, me galvanisèrent. C'était le bonheur de mes chers petits, mon propre bonheur, que j'allais défendre.

— André, repris-je; avez-vous l'intention de revoir vos enfants?

— Et vous, Martine, êtes-vous disposée à m'en empêcher?

— Ecoutez-moi, je vous en prie. Vos enfants sont heureux. Ils ont gardé de vous un souvenir affectueux. Ils croient que vous me les avez confiés et que vous avez été forcé d'aller habiter loin d'eux. A leur âge, cette explication a suffi, mais que leur dirais-je, s'ils vous voyaient...

— Si différent du portrait que vous avez tracé de moi, acheva André, d'une voix sourde; je rends justice à vos bonnes intentions, Martine, mais il est temps que je vous délivre de la charge que vous avez assumée. Ma position est changée, j'habite New-York, j'y occupe un emploi lucratif.

Je ne pus m'empêcher de jeter un coup d'œil sur son habillement.

— Vous pensez, reprit-il, que mon aspect est loin de répondre à ce que j'avance. Mais j'avais des motifs graves pour me changer ainsi. Je n'étais pas certain que la condamnation injuste qui m'a frappé fût prescrite. Je me suis renseigné, je n'ai plus rien à craindre. Je pourrai aller à Paris et Verrheim me rendra raison du mal qu'il m'a fait.

André s'arrêta comme pour attendre une réponse; mais je me taisais, jugeant qu'il valait mieux lui laisser dévoiler ses projets tout entiers.

— De Paris, reprit-il un peu étonné de mon silence, je partirai pour le Havre, d'où je gagnerai New-York, pour ne plus revenir en France. Vous voyez, Martine, qu'il faut que j'emmène mes enfants.

Je bondis sur moi-même.

— Vous voulez les emmener? m'écriai-je. Ce n'est pas possible! Dites que vous ne pensez pas cela!

— Comment n'y penserais-je pas? Puis-je vivre toujours éloigné d'eux?

— Vous les avez bien abandonnés, dis-je malgré moi. Et, pendant plus de quatre années, vous n'avez même pas cherché à vous informer d'eux.

— Vous usez, Martine, du droit que vos soins pour eux vous ont acquis; mais vous ne pouvez nier mes propres droits.

— Leur mère les aimait, elle me les a solennellement confiés. A votre tour, André, voudriez vous nier le droit qu'avait la pauvre Rose d'agir ainsi?

— Au-dessus de la volonté de la mère il y a la volonté du père. Je m'étonne que vous ne le compreniez pas.

— Oh! oui, dis-je en pleurant avec amertume. La volonté d'un père qui a jeté les siens dans un abîme de douleur et qui les y rejetterait peut-être encore!

André pâlit. Je compris que j'étais allée trop loin. Après tout, il aimait ses enfants. Rose me l'avait dit. C'était par la persuasion que je devais défendre les pauvres petits. Je comprimai la révolte de mes sentiments, les reproches qui venaient sur mes lèvres.

— André! dis-je doucement, je ne discuterai pas avec vous. C'est à votre cœur que je m'adresse. J'ai reçu vos enfants des mains de Rose, je n'ai pas reculé devant cette grande tâche de préparer leur avenir. Pour eux, j'ai tout accepté sans regret. J'ai quitté la chère vieille maison de mon père, des amis dévoués. La moitié de ma petite fortune a disparu. Qu'importe! J'ai pu suffire à tout, et j'ai l'espoir que j'y suffirai toujours. Leur bonheur m'a récompensée! Mais croyez-moi, André, vous leur porteriez un coup terrible en les séparant de moi. Rose est morte tranquille parce qu'elle savait que je serais fidèle à mes promesses. Les chers petits m'aiment comme ils aimaient leur véritable mère. Laissez-les-moi. Autrement vous me tueriez : cela ne serait rien;... mais vous les tueriez peut-être!...

Je m'arrêtai, suffoquée par l'angoisse.

— Martine, répliqua-t-il froidement, j'ai toujours rendu et je rendrai toujours justice à votre dévouement; mais ce que vous demandez est impossible.

— Eh bien! dis-je avec énergie, puisque rien ne peut vous toucher, je vous déclare que je lutterai contre vous. J'ai pu, jusqu'ici, obtenir que votre nom fût prononcé avec respect par vos enfants. Je ferai l'impossible, car je ne veux pas voir mes soins, mes sacrifices devenus inutiles. On jugera qui, de nous deux, a mieux rempli son devoir; qui, de nous deux, est digne de conserver la garde de ces pauvres petits!...

— Et si l'on jugeait contre vous?

— Contre moi!

— Oui, contre vous, Martine, qui refusez de pardonner à un père repentant.

Je ne m'attendais pas à ce ton humble et doux. Je sentis ma résolution chanceler. André vit mon trouble, il reprit :

— Une fois de plus, Martine, soyez bonne! Je voulais vous éprouver. Jamais je n'ai songé à vous enlever mes enfants. Comment pourrais-je, moi, dont la vie a été flétrie, les guider, les instruire? Ah! je suis cruellement puni! J'ai tout perdu. Je n'ai pas même le droit de dire à mes enfants : « Appelez-moi votre père! » car ma honte rejaillirait sur eux. Martine, Martine, ne trouvez-vous pas mon expiation assez complète?

Rose m'avait déjà dit les mêmes paroles... Ce souvenir me frappa avec force. Je tendis la main à André.

— Je comprends, dis-je, ce que vous devez souffrir. Je ne veux pas aggraver votre douleur... Vous verrez vos enfants...

André eut une exclamation de joie.

— Seulement, soyez prudent. Paul, René et Rose peuvent vous reconnaître. Que leur répondrez-vous, alors?

— Qu'ils se trompent! Que je suis un ami de leur père, envoyé par lui pour les voir et lui rapporter leurs baisers! Ne craignez rien, Martine, je serai prudent et fort!...

— Ils dorment maintenant. Demain vous les embrasserez.

— Demain! l'attente serait trop longue! Conduisez-moi vers eux. Je les embrasserai dans leur sommeil. Je serai plus fort contre moi, si je ne rencontre pas leur doux regard interrogateur...

J'avais repris confiance : André ne me faisait plus peur. J'allumai une petite lampe et, sans bruit, je montai au premier étage. André me suivait, en prenant des précautions pour étouffer le bruit de ses pas.

XLIII

Les enfants couchaient dans une vaste pièce qu'une petite cloison avait transformée en deux chambres commodes.

La première était celle de mes neveux, la seconde, celle de Rose et de Julie. Chaque enfant avait son petit lit. Souvent je prenais plaisir à venir, le soir, contempler leur sommeil tranquille.

Les vieilles légendes disent que les enfants, dans leurs rêves, conversent avec les anges. Je me rappelais ces croyances et, sur les lèvres de mes chers dormeurs, le jeu des ombres et de la lumière produisait des effets que je pouvais prendre pour le mouvement causé par cet entretien céleste.

Je masquai la lampe, afin que ses rayons n'allassent pas frapper brusquement les paupières des petits. André entra, s'approcha de chaque lit, et déposa avec précaution un baiser sur le front et les mains de ses enfants. Sa pâleur, déjà grande, avait augmenté, je craignis qu'il ne pût supporter cette épreuve. Je le craignis surtout quand il arriva devant Rose.

La petite fille reposait, un bras rejeté hors du lit, l'autre replié sous sa tête; son teint pur et frais, sa bouche entr'ouverte, laissant apercevoir d'admirables petites dents blanches et brillantes; ses longs cheveux d'un blond cendré entourant, comme d'une auréole, son visage si gracieux, si régulier: telle était Rose, offrant de sa mère une ressemblance frappante. Oh! que de fois cette ressemblance m'avait émue! Elle parut causer à André une douloureuse surprise. Tombant sur ses genoux, il laissa échapper un sanglot étouffé. Un mouvement de Rose le rappela à lui. Il se releva et sortit sans retourner la tête.

Nous redescendîmes : je fis entrer André dans la petite salle à manger, contiguë au magasin, un silence de quelques instants suivit.

Je réfléchissais; mon embarras était grand. Je trouvais difficile qu'André pût rester chez moi jusqu'au matin; cependant, n'y aurait-il pas inhumanité à lui refuser un abri pour quelques heures? Puis il me restait tant de choses à apprendre. Qu'y avait-il de vrai dans ce qu'il m'avait dit de sa position? S'il avait menti, ne voudrait-il pas rester en Bretagne? Avait-il des ressources? Son aspect annonçait la misère, mais je pouvais me tromper. Je suivais ces

pensées en regardant André qui, un coude appuyé sur la table, le front dans ses mains, paraissait accablé.

— Je ne peux supporter cela! dit-il tout à coup. J'avais trop compté sur mon courage, je ne puis me séparer d'eux. Ne parlez pas. Laissez-moi tout vous dire! Je ne puis empêcher le passé d'exister, mais l'avenir m'appartient. Je le ferai honorable. Ici on ne me connaît pas. Je changerai de nom. Je travaillerai, j'accepterai toutes vos conditions, mais je serai près d'eux... près de vous, Martine!... Ah! mon secret m'échappe. Mais, je vous en conjure, ne me repoussez pas, si je vous dis que je pleure ma lâche conduite d'autrefois, et qu'au-dessus du souvenir que je gardais à Rose, à mes enfants, votre souvenir me semblait plus précieux encore!...

André avait quitté sa chaise, il était près de moi maintenant. A ces derniers mots, il saisit ma main et se pencha vers mon visage.

Quelle hideuse lueur traversa mon âme!... Tremblante d'indignation, j'arrachai ma main de la sienne, puis le regardant bien en face :

— Je n'ai pas mérité cette insulte, dis-je.

— Une insulte! parce que je regrette le passé, parce que je vous...

— Arrêtez! m'écriai-je, pas un mot de plus. Au nom de tout ce que vous avez respecté autrefois, ne prononcez pas ce mot!... Ne jouez pas plus longtemps cette misérable comédie!...

André eut un cri de véritable rage. Il fit un mouvement menaçant, je restai calme.

Tout à coup, il recula, un léger bruit me fit tourner la tête. Suzanne, éveillée par le cri d'André, était sur le seuil de la salle.

La vieille femme paraissait transfigurée; son visage avait revêtu un air inspiré. Elle s'avança d'un pas lent, majestueux, la main étendue vers André qui, l'œil hagard, semblait croire à l'apparition d'un spectre.

— C'est donc vous, André, dit-elle d'une voix dure et incisive; c'est donc vous qui menaciez mon enfant? Pourquoi vous arrêtez-vous. Frappez-la devant moi! J'ai déjà vu mourir votre père et votre mère, tués par vous! J'ai vu mourir son père, à elle, tué par vous. J'ai vu mourir ma petite Rose, votre femme, que j'aimais tant, et que vos conseils avaient rendue fausse et ingrate. Qui l'a tuée? Vous, toujours vous! Si vos enfants ne sont pas morts, c'est que Martine les a sauvés. Maintenant, il vous faut la vie de ma fille!

Mais je la défendrai ! Si vous faites un mouvement, j'appelle au secours ! Tout le monde nous aime. Personne ici ne connaît votre histoire, eh bien ! je la dirai, pour qu'elle protège Martine contre vous !...

André ne trouvait pas un mot, Suzanne continua :

— Pourquoi Martine vous a-t-elle reçu? Elle devait vous repousser, car vous ne pouviez apporter ici que le malheur. Vous ne me tromperez pas, moi. Je sais que votre âme est *masquée!...*

Il voulut protester.

— Partez ! répéta la vieille femme en redoublant d'énergie; partez !

Sous cette parole vibrante, André se courba. Suzanne, placée entre lui et moi comme pour me protéger, le dominait de son regard. Elle le suivit jusqu'au seuil de la maison, ferma soigneusement la porte et revint à moi. J'étais à moitié évanouie; avec une tendresse de mère, elle me soigna, me consola.

— Il ne faut plus, dit-elle, penser à ce malheureux ! Il ne reviendra pas !

J'aurais voulu le croire ; mais André ne chercherait-il pas à se venger ?

Je restai dans cette angoisse jnsqu'au surlendemain. Adroitement, Suzanne s'était informée au bureau des diligences. On lui apprit qu'un voyageur avait, cette même nuit, demandé une place pour la voiture de Rennes. J'espérai que ce voyageur, malgré le faux nom donné, était André.

Deux jours plus tard, je reçus la lettre suivante :

« Je n'ose implorer mon pardon : l'insulte était trop grande!
« Mais ne craignez plus rien de la folie dont je me berçais. Je ne
« veux pas même revoir mes enfants : ce sera ma punition.

« Pourtant, ayez pitié de moi, comme vous auriez pitié d'un
« malheureux qui traverserait votre chemin. Que vais-je devenir?
« Que puis-je faire? Je vous jure que si vous venez à mon secours,
« vous n'entendrez plus parler de moi. Je retournerai en Amé-
« rique.

« Martine ! Sauvez-moi ! »

Le dégoût fit tomber cette lettre de mes mains. Ainsi, après les menaces, après la sensibilité jouée, André avait essayé de me faire croire à un reste d'affection. Il m'avait crue assez folle, assez peu soucieuse de ma dignité, pour ne pas craindre de m'insulter par cette odieuse comédie.

Mais dès qu'une volonté énergique l'avait eu terrassé, il rampait bassement pour obtenir un peu d'argent...

O derniers vestiges de la figure idéale cachée dans les replis de mon âme, avec quelle soudaineté vous disparûtes! Avec quelle sincérité je m'étonnai d'avoir pu garder ce souvenir!...

Par un reste de pitié, ou plutôt par prudence, je ne voulus pas repousser cette demande.

Mon commerce avait prospéré. J'avais pu, chaque année, épargner la moitié de mon petit revenu. Je possédais cinq mille francs. J'en pris trois et les envoyai à l'adresse indiquée.

Je reçus, daté de Brest, un billet de remerciement qui m'apprenait, en outre, le départ d'André. Il s'embarquait sur le *Véloce*, grand steamer chargé d'émigrants, à destination de la Californie.

Six semaines après, les journaux rapportèrent le naufrage du *Véloce*, perdu sur la côte de l'une des Antilles. Parmi les épaves rejetées par l'océan, on citait le corps d'André Portal...

Des papiers placés dans une ceinture de cuir avaient appris ce nom. On avait également trouvé, sur le mort, une somme de 1,500 francs.

J'écrivis aussitôt au consul français, résidant dans l'île, je lui demandai qu'il m'envoyât les papiers et l'acte de décès, et qu'il voulût bien s'occuper d'employer l'argent trouvé à élever un tombeau convenable et à faire célébrer un service commémoratif pour André.

Je fis prendre le deuil aux enfants. Les pauvres petits pleurèrent leur « bon cher papa » mort si loin d'eux; mais ils se consolèrent vite. Cela était naturel : ils ne connaissaient plus que moi depuis si longtemps.

Dieu m'est témoin que je n'avais pas désiré la mort d'André, et que je le plaignis sincèrement.

Je dois avouer pourtant que, dès lors, je respirai plus librement. J'étais maîtresse absolue de continuer mon œuvre.

Je gardai le silence sur la triste visite reçue; mais j'eus lieu de penser que, malgré mes recommandations, Suzanne avait déchargé son âme près de mes amis.

Du moins, une allusion de M. Laumay me le fit supposer. Puis, il ne fut plus jamais question de ce sujet entre nous.

XLIV

Six nouvelles années ont passé ; ma tranquillité n'a plus été troublée ; ma tâche s'accomplit telle que j'avais désiré la voir s'accomplir.

Deux de mes neveux montrent des aptitudes qui méritent d'être encouragées.

René aime les animaux. Je l'enverrai, je l'espère, à l'Ecole d'Alfort.

Pierre aime la botanique. Je serai heureuse si je puis le faire entrer au Jardin des plantes de Rennes.

Mon filleul est trop jeune encore, pour que je sache ce qu'il désire entreprendre. Mais je suis tranquille : c'est un bon et charmant enfant, facile à diriger.

Paul, l'aîné de tous, s'est contenté d'apprendre l'état de boulanger. Je lui achèterai une bonne clientèle.

Rose m'aide au magasin, elle m'y succédera plus tard, associée avec Julie : leur avenir est donc assuré.

Chaque année voit augmenter la prospérité de mon commerce. Ma petite fortune est sensiblement arrondie. Mes chers enfants auront, chacun, une somme suffisante pour aplanir leurs débuts dans la vie.

Mes bons amis viennent souvent me voir.

Eux aussi prospèrent, et leur bonheur est complet depuis la naissance d'une charmante petite fille : Martine-Julie.

Le premier nom indique qu'il m'a été impossible de refuser à mon amie d'être la marraine de son enfant tant désirée!...

Suzanne est bien cassée, bien faible. Elle vieillit doucement, traitée par tous avec déférence, avec affection.

. . . . . .

. . . . . .

Et si je considère le chemin parcouru, si je me rappelle à travers quels obstacles, quels événements, je suis parvenue à trouver la paix profonde dont je jouis, mon cœur se dilate, il se tourne vers l'Auteur de toutes choses... Je reconnais combien cette part, qui me semblait être si lourde, a été réellement la meilleure...

Je tombe à genoux et je bénis Celui dont la main a fait jaillir pour moi, du sein de l'adversité, le calme qui guérit, l'amitié vraie qui console!...

V. VATTIER.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

LES NOUVEAUX CARDINAUX [1]

LE CARDINAL HAYNALD

Mgr Louis Haynald est né le 3 octobre 1816 à Szécsény, dans le comitat de Neograd (Hongrie). Son père était un savant distingué; précepteur du comte Forgách, il s'adonnait avec passion à l'étude des sciences physiques; ce fut sous sa direction que le jeune Louis Haynald prit ses premières leçons. Après avoir fréquenté les gymnases de Vács et de Pesth, il suivit les cours de l'école de Gran, sur les conseils du cardinal-primat, le prince de Rudnay. Il n'avait pas encore atteint sa quatorzième année, quand il entra au séminaire de cette ville pour y étudier la philosophie. Il passa de là au séminaire de Nagyszombat, puis alla se familiariser avec la théologie dans le célèbre établissement fondé à Vienne par l'illustre cardinal Pázmany à l'usage de la jeunesse hongroise. Dès 1837, l'empereur Ferdinand l'admettait à l'Institut ecclésiastique de Saint-Augustin et l'attachait à la chapelle de la cour. Deux ans après, le 15 octobre 1833, le sacrement de l'Ordre était conféré au jeune et déjà brillant théologien. Reçu docteur en théologie l'année suivante, l'abbé Haynald fut immédiatement employé au ministère ecclésiastique à Pesth, puis à Ofen. En 1842, l'archevêque primat Kopácsy l'appela au collège ecclésiastique qu'il venait de fonder et lui confia la chaire des sciences théologiques. L'abbé Haynald occupa cette chaire jusqu'en 1846. Son enseignement fut des plus remarqués; mais ce qui mit surtout le savant professeur en relief, ce fut son goût prononcé pour les sciences naturelles et spécialement pour la botanique. L'abbé Haynald était fortement encouragé dans cette voie par son illustre père qui passait lui-même pour un naturaliste du plus haut mérite. Désireux de nouer des rapports avec les principaux savants

1. Voir la *Revue* du 30 mai 1879

de l'Europe, il profita, pendant deux ans, de ses vacances pour visiter l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, la France et la Suisse. Ce fut pendant ces divers voyages que l'abbé Haynald ébaucha et conquit dans les rangs de la science les plus glorieuses et les plus précieuses amitiés. A la même époque, il donna son concours au *Dictionnaire de théologie catholique* des docteurs Welte et Wetzer, et leur fournit des articles pleins d'érudition sur l'histoire de l'Église hongroise.

Nommé, en 1846, secrétaire de Mgr Kopácsy, archevêque-primat de Gran, l'abbé Haynald fut désigné, l'année suivante, pour exercer les fonctions de chancelier de l'archidiocèse. Mgr Kopácsy venait alors de mourir; quelques mois plus tard, la Révolution éclatait en Hongrie. Révoqué à cause de son attachement à la dynastie et de son opposition à la politique extrême qui prévalait à cette époque, le jeune dignitaire fut, dès 1849, réintégré dans ses fonctions par le nouveau primat, Mgr Jean de Szcitoozky. Il ne conserva ce poste que deux ans. En 1851, un décret impérial, du 5 septembre 1851, le nomma coadjuteur « avec future succession » de Mgr Nicolas de Kovács, évêque de Transylvanie. Préconisé le 15 octobre 1852, Mgr Haynald reçut le titre d'évêque d'Hébron *in partibus*, mais pour peu de temps. Quelques semaines ne s'étaient pas écoulées, en effet, que la mort de Mgr de Kovács le mettait en possession du siège de Siebenburgen : le nouvel évêque n'avait alors que trente-six ans, mais il s'était déjà rendu célèbre par ses travaux scientifiques, par son zèle pour le bien des âmes, et par sa fervente piété.

La Révolution de 1848 avait produit les plus désastreux résultats dans le diocèse de Transylvanie (en allemand : Siebenburgen), tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel. Aussi, un prélat comme Mgr Haynald était-il nécessaire pour réparer les ruines accumulées par la guerre civile. L'ancien chancelier de Mgr de Szcitoozky ne faillit pas à cette tâche. Il rétablit la discipline ecclésiastique, rouvrit les écoles fermées, fonda des établissements scientifiques, bref, il rendit à la province de tels services qu'en 1877, lors des noces d'argent de Mgr Haynald, la diète de Transylvanie envoya à son ancien évêque une Adresse où débordaient les sentiments de la plus vive et de la plus enthousiaste reconnaissance (1).

(1) Voici un extrait de cette Adresse, rédigée en latin : « Si nos argumenta quæramus ad comprobationem illius bene noti axiomatis, quo asserente Divina Providentia in sua infinita sapientia hominum continuo ita curam gerit, ut semper et ubique, et

C'est que Mgr Haynald ne s'était pas seulement montré un évêque plein de sollicitude, mais un patriote tout dévoué à son pays. En 1860, quand l'empereur François-Joseph rétablit le régime constitutionnel en Autriche, l'évêque de Transylvanie joua un rôle politique des plus importants. Ainsi qu'on se le rappelle, le diplôme impérial du 20 octobre, tout en réorganisant la monarchie autrichienne sur de nouvelles bases, ne donnait qu'une satisfaction incomplète aux *postulata* des partisans du dualisme. Ainsi, dans le but de créer d'avance, au profit de l'autorité centrale, un contrepoids à la masse compacte de ce royaume distinct de Hongrie, qu'on assurait vouloir ressusciter, un article stipulait que les provinces, telles que la Croatie, l'Esclavonie et la Transylvanie qui, avant 1848, étaient comprises dans les limites historiques des Etats hongrois, continueraient à en rester séparées. Mgr Haynald s'éleva contre cette clause et réclama la réunion de la Transylvanie à la Hongrie. Il prononça à ce sujet, devant la diète assemblée à Karlsbourg, d'éloquentes harangues qui furent considérées comme les manifestes du parti dualiste. Cette hostilité s'accentua encore sous le ministère de M. de Schmerling. Cet homme d'État représentait l'esprit allemand, et poursuivait le rêve d'un empire libéral et constitutionnel, dans lequel les provinces soumises au sceptre de la maison de Habsbourg auraient été autant de départements représentés au Reischrath par leurs députés, abstraction faite des différences de races. Une pareille théorie ne tendait à rien moins qu'à favoriser l'œuvre du pangermanisme; elle révoltait les hommes qui, comme Mgr Haynald, croyaient que la centralisation et le nivellement poursuivis par M. de Schmerling ne pouvaient avoir d'autre résultat que de livrer l'Autriche aux plus néfastes influences. Aussi l'évêque de Transylvanie fut-il un de ceux qui, en 1863, refusèrent, avec les députés hongrois, d'entrer au Parlement de Vienne. Il voulait une diète séparée.

Cette courageuse opposition souleva contre Mgr Haynald les ran-

in omnibus circumstantiis homines illi adpareant, quibus recte tunc opus est : validissimum argumentum in eo conspicimus, quod illo funesto tempore, dum ante 25 annos Transylvania ab Hungaria avulsa fuit, recte Excellentia Vestra sedem episcopalem capessivit. Ditissimi thesauri animi et intellectus, quos Excellentia Vestra in re qua Episcopus et civis univit, au tam altam dignitatem elevati, quo tantum clientes Providentiæ electi perveniunt, tam indelebilem et perpetuo duraturam memoriam reliquerunt in cordibus fidelium Transylvaniæ, quam non hæc solum præsens, sed et futuræ generationes lætabundi prædicabunt, imprimis meriores illorum beneficiorum quibus Excellentia Vestra Transylvanienses continuo cumulare dignatur. »

cunes du parti allemand. Harcelé par le ministère, il se démit de ses fonctions épiscopales et se rendit à Rome où Pie IX l'accueillit avec la plus grande bonté. Après lui avoir conféré le titre d'archevêque de Carthage *in partibus*, le Pape le nomma consulteur de deux grandes Congrégations romaines, où son concours fut des plus appréciés (1).

Après avoir été longtemps combattu, le système du dualisme triompha enfin le 4 février 1867. Le 17 du même mois, un ministère spécial était accordé au royaume de Saint-Etienne. Une pareille mesure comportait naturellement le retour de celui qui l'avait le plus ardemment réclamée. Aussi, dès le mois de mars suivant, l'empereur, qui connaissait de longue date les sentiments dynastiques de Mgr Haynald, n'hésita-t-il pas à lui donner la succession de l'archevêque de Kolocsa qui venait de mourir. Préconisé dans le consistoire du 17 mai 1867, l'archevêque de Kolocza et Bacs n'a cessé de faire partie depuis cette époque du Parlement hongrois, ainsi que de toutes les délégations de la monarchie et de tous les comités parlementaires et scientifiques. C'est ainsi qu'il a successivement présidé le Comitat de Pesth, le Congrès catholique pour le rétablissement de l'Administration autonome des affaires ecclésiastiques, le Comité préparatoire au Congrès international de l'hygiène, le comité préparatoire au Congrès de statistique, etc.

Mais, disons-le en passant, Mgr Haynald n'a pas été seulement honoré par sa patrie; toutes les nations de l'Europe tiennent à rendre hommage à l'illustre prélat. Il ne se passe pas d'année sans que l'archevêque de Kolocza ne soit appelé à diriger une grande réunion scientifique. En 1874, il assistait, comme président de section au Congrès international de Botanique convoqué à Florence; trois ans après, il venait prendre une part prépondérante au Congrès réuni à Bruxelles sous les auspices du roi Léopold II, pour s'occuper de la civilisation de l'Afrique.

Pour raconter l'histoire de l'épiscopat de Mgr Haynald, il nous faudrait disposer d'une vingtaine de pages de la *Revue*. Nous ne rapporterons que les faits les plus saillants.

Parlons d'abord de la sollicitude du cardinal de Kolocza pour les enfants. Le nombre d'écoles que le vénérable archevêque a fondées est incalculable. Pour recruter le personnel de l'enseignement, Son

(1) Ces congrégations étaient celles de l'Index et des Affaires extraordinaires de l'Eglise.

Eminence a créé des écoles normales qui sont actuellement très florissantes. C'est la congrégation des *Pauvres sœurs de Notre-Seigneur* qui dirige les cours normaux destinés aux jeunes filles. Tous les ans, les élèves externes reçoivent chacune 25 florins (62 fr. 50) pour l'achat des livres, et les élèves internes 150 florins (375 francs) pour leur trousseau. Le traitement des professeurs — est-il besoin de le dire? — est à la charge du budget épiscopal. Une rente annuelle de 50,000 francs est consacrée à cette fondation.

L'Ecole normale des instituteurs fonctionne également sous les auspices du généreux prélat. L'entretien de cet établissement coûte à Mgr Haynald plus de 20,000 francs par an. L'instruction religieuse y est l'objet des soins tout particuliers du cardinal. Mgr Haynald tient à ce que les soixante-dix à quatre-vingts jeunes gens que l'Ecole normale forme chaque année soient les auxiliaires et non les adversaires des curés.

Grâce à ces deux écoles normales, l'archevêque se trouve être le véritable directeur de l'enseignement public dans le diocèse de Kolocza. Tous les maîtres sont pour ainsi dire ses fils et ses collaborateurs dévoués. Rendons au pouvoir civil cette justice que l'œuvre civilisatrice de Mgr Haynald ne lui porte pas ombrage et qu'il se félicite au contraire de voir un évêque suppléer par les ressources de son diocèse à l'insuffisance du budget gouvernemental.

L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ne tiennent pas une moindre place dans les préoccupations de Son Eminence. Mgr Haynald a fondé un petit séminaire où les enfants s'imprègnent de bonne heure de l'esprit ecclésiastique.

Les jésuites dirigent, comme on le sait, un important collège à Kolocza. L'archevêque a voulu que cette maison d'éducation fût à la hauteur des établissements les plus renommés. Après l'avoir dotée d'une bibliothèque et d'un cabinet de physique, il y a établi un Observatoire qui jouit de la plus haute réputation scientifique dans toute la Hongrie. Les instruments d'optique les plus parfaits et tous ceux que l'astronomie moderne a inventés dans ces derniers temps s'y trouvent réunis.

Le premier souci d'un évêque, c'est de s'entourer d'un clergé instruit et plein de zèle pour le salut des âmes. Mgr Haynald n'a pas manqué à ce devoir de sa charge. Dès la première année de son pontificat, il a tourné ses regards vers le grand séminaire de Kolocza et y a introduit les plus salutaires améliorations. De nombreux

élèves se forment aujourd'hui, sous ses regards vigilants, aux vertus sacerdotales et s'y fortifient dans l'étude de la philosophie et du dogme. Il est, du reste, nécessaire que les vocations ecclésiastiques soient encouragées dans le vaste diocèse confié à l'administration de Mgr Haynald. Chaque année, l'éminent prélat crée de nouvelles écoles, et, pour ne parler que de Kolocza, disons en passant qu'il y a érigé deux paroisses, dont l'organisation et la dotation ne lui ont pas coûté moins de 375,000 francs.

Un mot maintenant sur les œuvres charitables de l'illustre cardinal. Il y a cinq ans, Mgr Haynald fonda à Kolocza un orphelinat destiné aux enfants des deux sexes et en confia la direction aux Pauvres Sœurs de Notre-Seigneur. 50,000 florins (125,000 francs furent consacrés à cette œuvre. L'établissement garde les orphelins jusqu'à l'âge de douze ans et ne les renvoie qu'après leur avoir assuré l'exercice d'un métier lucratif. D'autres maisons analogues, placées sous la tutelle de la même congrégation, se trouvent disséminées dans le diocèse; on en compte une à O-Becsa, une autre à Boya, qui a coûté 175,000 francs; une troisième à Szabecke, fondée en 1874; une quatrième à Bacs (1875); une cinquième à Neoplanta et une sixième à Zombar. C'est à Lourdes, où il se trouvait en 1878, le jour de sa fête, que Mgr Haynald conçut le plan et décida la création de ce dernier orphelinat. Les vieillards et les malades n'ont pas moins de droits à la sollicitude pastorale de Son Eminence. Le vénérable archevêque a fondé un hôpital à Kolocza et construit pour les vieillards un asile que dirigent les Sœurs de Charité.

Mgr Haynald ne limite pas ses bienfaits à son diocèse. La ville de Szécsény, dans l'archidiocèse de Gran, a été dotée par le cardinal d'un orphelinat et d'un hospice qui ne lui ont pas coûté moins de 80,000 florins. Pendant les douze ans que Mgr Haynald a passés à Karlsbourg, le diocèse de Transylvanie a obtenu de la munificence épiscopale des fondations dont le chiffre s'élève à près de quatre millions de francs. Enfin, au mois d'avril dernier, lors des noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche, l'archevêque hongrois envoyait un des premiers une souscription de 70,000 fr.

Il y a un an, le nonce du Saint-Siège près la cour de Vienne, Mgr Jacobini voulut, à son retour de Rome, visiter Kolocza et voir Mgr Haynald à l'œuvre. L'éminent prélat fut vivement édifié de tout ce qu'il vit. Nos lecteurs nous permettront de reproduire les

paroles que le futur cardinal crut devoir adresser, à cette occasion, au représentant du Saint-Père :

« — Monseigneur, dit l'archevêque, Votre Excellence ne verra à Kolocza rien de ce qui rappelle les merveilles de Rome ; mais elle reverra Rome dans mon cœur et dans celui de tous les fidèles de mon diocèse. Elle reverra Rome dans la foi qui, émanée de la bouche infaillible du Souverain Pontife, s'exhale de nos lèvres ; enfin, elle reverra Rome dans l'inaltérable fidélité qui nous lie au siège de Pierre.»

Rien de plus touchant ni de plus vrai. On sait que Mgr Haynald a brillé au concile du Vatican parmi les opposants. Admirable orateur, dialecticien solide et pressant, il rompit nombre de lances contre la majorité. Mais ce qui prouve bien que l'opposition du futur cardinal ne portait que sur une question d'*opportunité*, c'est que quelques années auparavant, dans sa ville épiscopale de Kolocza, il avait pris part à un concile provincial où le dogme de l'infaillibilité pontificale avait été proclamé.

Ajoutons que Mgr Haynald n'était pas un caractère passionné. Maître de lui comme tous ceux qui sont maîtres des autres, il ne compromit par aucune violence l'ascendant d'une volonté énergique. C'est ainsi que, contrairement à l'avis de Mgr Dupanloup, dès qu'il s'aperçut que la volonté de la majorité était inébranlable, le sage évêque refusa de réclamer, au mois de juin 1870, une inutile prorogation du concile. Quelques évêques français s'étaient, paraît-il, adressés à Napoléon III et l'avaient prié d'obtenir du pape que les séances fussent suspendues du 15 juillet au 1er octobre. Avant même que la réponse à cette supplique fût arrivée, la fatigue avait vaincu tout le monde ; le mot : « il faut en finir, » circulait de groupe en groupe. Les prélats français de la minorité tenaient bon toutefois ; mais les Hongrois et les Allemands, persuadés qu'on était arrivé aux dernières limites de la résistance possible, chargèrent Mgr Haynald d'entrer en pourparlers avec la majorité pour s'entendre sur la clôture de la discussion.

A cette nouvelle, Mgr Dupanloup court chez l'archevêque de Kolocza, furieux, le teint animé, et lui dit : « — Monseigneur, vous êtes traître envers la vérité ! » Mgr Haynald regarde le prélat français avec calme et lui répond : « — Monseigneur, ne parlons pas de ce sujet en ce moment. » Le lendemain, Mgr Dupanloup comprit son tort et s'efforça de le réparer...

Nous n'avons pas encore tout dit sur le nouveau cardinal.

Mgr Haynald ne se contente pas d'encourager les hautes études, il est lui-même un savant de premier ordre. C'est surtout vers la botanique que se dirigent ses investigations scientifiques. Son Eminence possède un herbier qui occupe cinq vastes galeries de son palais et que complète une bibliothèque peut-être unique au monde; c'est la plus riche collection que l'on connaisse d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la description des plantes. L'illustre archevêque travaille lui-même depuis plusieurs années à une *Flora biblica* que les savants spéciaux attendent avec impatience. Mgr Haynald consacre à ses recherches les rares moments qu'il peut dérober aux devoirs de sa charge. L'éminent rédacteur en chef de l'*Unita cattolica*, M. l'abbé Margotti, raconte que, lors d'un récent voyage à Trente, il rencontra le futur cardinal en train d'herboriser dans les environs de la ville.

A côté de cette collection particulière, l'archevêque de Kolocza possède une bibliothèque de plus de 50,000 volumes qu'il enrichit tous les jours d'acquisitions nouvelles. Son Eminence encourage en même temps la formation, dans tous les presbytères, de petites bibliothèques paroissiales qui rendent les plus grands services.

Tel est Mgr Haynald. Linguiste, orateur, naturaliste, homme d'État, il est le type accompli de ces grands évêques autour desquels gravitaient les peuples du moyen âge. Rien de ce qui touche à la gloire du catholicisme et aux intérêts de son pays ne lui e étranger.

LE CARDINAL NEWMAN

Le très révérend John Henry Newman, docteur en théologie, supérieur de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri à Birmingham, est né à Londres, le 21 octobre 1801. Il était l'aîné des six enfants d'un riche banquier. Son frère cadet, Francis Newman, a conquis un genre de célébrité fort différent du sien; il s'est distingué par la hardiesse de ses spéculations philosophiques et de ses négations.

Le jeune J.-H. Newman commença ses études à l'école d'Ealing, dans le comté de Middlesex, et alla les achever à l'Université

d'Oxford, où il entra au collège de la Trinité. A l'âge de dix-neuf ans, c'est-à-dire en 1820, il prit le grade de bachelier ès arts et passa un examen des plus brillants dans les belles-lettres. Deux ans plus tard, il était nommé au collége d'Oriel, à l'un de ces bénéfices universitaires qu'on appelle *fellowships*. Ayant reçu les ordres anglicans, il remplit en même temps les fonctions de vicaire de la paroisse Sainte-Marie, à Oxford, dont en 1828 il devint curé, tout en continuant à faire partie intégrante du corps universitaire en qualité de *tutor* (professeur) de son collège d'Oriel.

Le Rév. Newman se rallia de bonne heure à ce parti de la Haute-Eglise qui, dès 1833, commençait à s'orienter vers Rome. Les Keble, les Rosa, les Palmer, les Pusey, les Froude, etc., inauguraient alors le « mouvement d'Oxford, » et, sous le titre général de *Tracts for the times*, publiaient une série de brochures et de dissertations sur les questions de doctrine et de discipline ecclésiastiques. De ces traités, le quatre-vintg-dixième fut l'œuvre personnelle de M. Newman. Son objet était d'établir que les trente-neuf articles de l'Eglise anglicane ont eu pour but de condamner les abus relatifs à certaines doctrines, et non les doctrines elles-mêmes, ainsi que l'ont cru et le pensent encore la plupart des théologiens de cette Eglise. A peine le quatre-vingt-dixième traité eut-il paru, qu'il suscita par toute la Grande-Bretagne l'étonnement et la colère des partisans des vieilles idées protestantes. Le corps dirigeant de l'Université, réuni à la hâte, condamna solennellement la brochure. Ces *tolle* n'intimidèrent pas M. Newman. Loin de faiblir, l'ancien *fellow* d'Oxford rétracta tout ce qu'il avait écrit contre l'Eglise de Rome et donna sa démission de curé de Sainte-Marie. Désireux de se recueillir, il se retira au hameau de Littlemore, à deux milles environ d'Oxford, un peu en arrière de la route de Londres.

Il vécut là, comme saint Augustin à Cassissiacum, entouré d'un cercle d'amis et de jeunes gens qui s'initiaient sous sa direction, à la vérité. Le manoir de Littlemore rappelait les monastères cathoiques de la plus rigoureuse observance. La bibliothèque, avec ses rayons chargés d'ouvrages théologiques; la salle de travail où chacun feuilletait un in-folio; le réfectoire et et ses murs blanchis à la chaux; enfin, la petite chapelle, caractérisée par son grand rideau rouge, son crucifix et son air de solitude impénétrable, tout cela subodorait l'ascétisme des vieilles abbayes du treizième siècle.

Le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, un des disciples de

M. Newman, M. Dalgairns, avait abjuré l'anglicanisme dans la chapelle des Passionnistes d'Aston Hall, près de Stone. Le jeune converti était à peine de retour à Littlemore que, déférant aux désirs de M. Newman, il écrivait au supérieur des religieux d'Aston et le priait de se rendre à Oxford.

Le P. Dominique — c'était le nom du religieux — ne perdit pas un instant. Ancien petit pâtre des Apennins, il s'était senti, un jour, puissamment averti au dedans de lui-même qu'il était destiné à prêcher l'Evangile sous les cieux du Nord. Après avoir attendu trente ans, il avait enfin reçu mission d'évangéliser l'Angleterre sans qu'aucun mot eût jamais trahi sa vocation ou révélé ses désirs. Voilà l'homme en présence duquel allait se trouver M. Newman.

Soupçonnant quelque mystérieux appel, le P. Dominique se mit aussitôt en route et arriva le soir même à Oxford, à dix heures, par une pluie battante qui, durant cinq heures, l'avait immergé dans un bain d'eau glacée. Il paraît que les diligences anglaises permettaient alors aux voyageurs de jouir de toutes les variations de la température. En descendant du *coach*, le religieux passionniste trouva deux disciples de Newman : MM. Dalgairns et Ambroise de Saint-John. La première parole que les deux jeunes gens firent entendre au P. Dominique fut de lui annoncer la subite résolution de leur maître, de divorcer définitivement avec l'Eglise anglicane. Une pareille nouvelle suffisait pour faire oublier au bon religieux les fatigues du voyage. Sans songer à se sécher, le P. Dominique s'installa dans le véhicule que MM. Dalgairns et Saint-John avaient amené, et prit avec eux le chemin de Littlemore.

« L'eau, écrit un témoin, tombait alors par torrents, entraînant avec elle, en épais tourbillons, les premières feuilles jaunies de l'automne. Le vent, comme un géant épuisé, exhalait en gémissements les efforts expirants de sa fureur équinoxiale. La superstition aurait pu dire que les éléments étaient du côté de l'anglicanisme, tant ils gémissaient d'une façon lamentable sur le prochain départ de son grand défenseur. La cloche, qui se balançait dans la tour de la petite église gothique, n'apportait à l'oreille qu'un son aigre et saccadé, et semblait sonner un glas funèbre plutôt qu'un appel à la prière. Le *monastère* était plus sombre et plus silencieux que de coutume. »

A onze heures, la voiture entra dans le village et se dirigea vers le manoir. Introduit dans le salon, le P. Dominique s'approchait

du feu pour se réchauffer, quand M. Newman, ouvrant tout à coup la porte, se jeta aux pieds du religieux et lui demanda sa bénédiction. A ce spectacle, des larmes de joie baignèrent les joues du saint passionniste. L'ancien *fellow* d'Oxford priait le prêtre catholique de l'admettre dans l'Eglise de Jésus-Christ ; le P. Dominique tomba à son tour à genoux et remercia le ciel qui l'avait porté vers l'Angleterre pour recevoir l'abjuration du plus illustre anglican du dix-neuvième siècle.

M. Newman passa la nuit à faire sa confession générale. Le lendemain matin, le Père supérieur des Passionnistes confessa deux disciples du maître et reçut le soir leur profession de foi catholique. Le 10 octobre, les néophytes communièrent de la main du P. Dominique et eurent la joie de voir se joindre à eux plusieurs habitants de Littlemore qui, favorisés des leçons de M. Newman, tenaient à suivre jusqu'au bout son exemple.

Le chef du mouvement catholique avait alors quarante-quatre ans. Sa conversion fit l'effet d'un coup de foudre. John Henri Newman était l'homme que toute l'Angleterre considérait comme un instrument providentiel destiné à rendre à l'établissement d'Henri VIII le lustre que l'indifférence du dernier siècle lui avait fait perdre ! Et voilà que cet « instrument providentiel » dé-avouait l'Eglise anglicane. Le *Times*, le *Morning Post*, le *Spectator*, etc., tous les organes de la presse anglaise, se désolèrent de cette conversion et comprirent que leur Eglise était mortellement atteinte. C'était vrai.

Sur le conseil de Mgr Wiseman, M. Newman vécut encore un an sous la règle monastique qu'il s'était imposée, d'abord à Littlemore, ensuite à Maryvale. Au mois de septembre 1846, M. Newman et M. Saint-John partirent pour Rome. En traversant Paris, les deux convertis tinrent à recevoir la bénédiction de Mgr Affre. Après avoir fait un cour séjour à Langres, à Besançon et à Milan, les voyageurs arrivèrent à Rome le 29 octobre. Dès le lendemain, M. Newman allait se prosterner au tombeau des Apôtres. Accueilli avec la plus grande bienveillance par Pie IX, il entra avec M. Saint-John au Collège de la Propagande, où il consacra six mois à se fortifier dans l'étude de la théologie. Ce fut le jour de la Fête-Dieu que le P. Newman célébra sa première messe. L'ancien *fellow* d'Oxford avait d'abord conçu le projet d'entrer au noviciat des Pères Rédemptoristes, mais, cédant au conseil de Mgr Wiseman, il décida de s'a-

gréger à la Congrégation de l'Oratoire. Installé par le Saint-Père lui-même au monastère cistercien de Santa-Croce, il fit venir d'Angleterre MM. Penny, Dalgairns, Coffin, Bowles et Stanton. Les nouveaux religieux passèrent six mois dans une retraite absolue, observant rigoureusement la règle de saint Philippe. Après avoir affermi sa science et sa foi dans la Ville sainte, le R. P. Newman, fort des grâces qu'il avait reçues, quitta Rome le 3 décembre 1847, pour aller évangéliser sa patrie.

A peine arrivée à Londres, la jeune congrégation se grossit des disciples du Père Faber, qui, sous le nom de Wilfridiens, formaient un institut de missionnaires. La maison de Maryvale fut la première résidence du P. Newman et de ses disciples. Les Pères et les novices s'appliquèrent aussitôt à faire revivre les traditions monastiques auxquelles ils avaient été initiés dans la Ville éternelle. Ils ne négligèrent pas pour cela leur mission apostolique. Tous les dimanches, on les voyait se rendre à Birmingham, soit pour y prêcher, soit pour y exercer leur saint ministère.

Peu de temps après, les Oratoriens trouvèrent, dans la ville même de Birmingham, un local qui leur permit de former un nouvel établissement, dont ils prirent possession le 2 février 1849, jour anniversaire de la fondation de l'Oratoire anglais. Dieu bénit d'une façon visible les efforts des pieux disciples du P. Newman, et à Birmingham comme à Londres, — où une deuxième maison fut fondée un mois après, — plusieurs centaines de conversions récompensèrent bientôt les premiers travaux apostoliques des dignes fils de saint Philippe de Néri.

La construction de la maison de l'Oratoire donna lieu, au sein de la Chambre des Communes, à un incident assez curieux. Le 20 juin 1849, un des membres du Parlement, l'honorable M. Spooner, crut devoir révéler à ses collègues que les habitants de Birmingham voyaient s'élever une maison dont les souterrains rappelaient les horrifiques hypogées du légendaire château d'Udolphe. D'après l'honorable baronet, l'architecte avait creusé dans le sous-sol un certain nombre de cellules dont la profondeur était de nature à répandre l'épouvante parmi les paisibles populations d'alentour. — « Qui sait, en effet, disait l'orateur, si les oubliettes que je signale à l'attention du Parlement ne sont pas destinées à recevoir un jour les loyaux bourgeois de la cité de Birmingham ? »

Un juste sentiment de terreur accueillit cette alarmante révéla-

tion. Une enquête semblait commandée par l'intérêt public : vigilant gardien de la sécurité de l'empire britannique, le Parlement n'hésita pas à l'ordonner. Quelle découverte amena l'investigation officielle?

Elle provoqua l'explication suivante, qui fut envoyée, quelques jours après, au journal *The Chronicle;*

« Les caves dont parle M. Spooner, disait le P. Newman, ont été construites en vue d'économiser le terrain destiné aux offices d'une grande maison. Je crois que les caves sont au nombre de cinq, mais je n'en suis pas bien sûr. L'une est destinée aux provisions, une autre au charbon, une troisième à la bière et au vin. Quant aux autres, nous songeons à y pétrir notre pain et à y brasser notre bière. Dans le cas où nous réaliserions ce projet, les caves incriminées pourraient être employées à cet usage ; mais je ne puis engager ma parole qu'elles ne recevront pas une autre destination. »

Cette humoristique réponse mit fin à l'incident et égaya l'Angleterre pendant deux jours.

Quelques années après, en 1853, un incident qui fit alors grand bruit vint troubler la vie calme et laborieuse du P. Newman. Un moine apostat de l'ordre de Saint-Dominique, nommé Achilli, s'était établi en Angleterre. Non content d'avoir abjuré le catholicisme, ce malheureux déblatérait contre l'Eglise romaine et propageait sur le compte de l'Inquisition et du Saint-Office de prétendues « révélations » aussi mensongères. Comme il faisait entendre ses diatribes à Birmingham, le P. Newman, indigné, dévoila, dans une de ses conférences, la vie honteuse de l'apostat. Achilli garda le silence pendant quinze mois. Au bout de ce temps, encouragé et soutenu par l'*Alliance évangélique*, il intenta au P. Newman un procès en calomnie. Le supérieur de l'Oratoire obtint du tribunal la permission d'administrer les preuves des faits qu'il avait articulés. Ces preuves étaient accablantes ; mais Achilli nia tout avec une telle audace, que les jurés acceptèrent ses dénégations, à l'exception d'une toutefois. Ils reconnurent, en effet, que l'ancien dominicain avait été privé à Rome de toute fonction sacerdotale « pour ses mauvaises mœurs. »

Le P. Newman fut condamné à une amende de cent livres sterling. Cette peine, — eu égard aux dispositions hostiles du jury, — était légère, mais les frais du procès étaient énormes. Toute la fortune du P. Newman n'aurait pu les couvrir. Mais les catholiques

d'Angleterre, de France et d'Italie, avaient suivi avec un vif intérêt toutes les péripéties de l'affaire. Il suffit aux amis du digne religieux d'appeler l'attention des fidèles sur la position du P. Newman pour qu'aussitôt une vaste souscription s'organisât dans l'Ancien et le Nouveau Monde. Au bout d'un mois, trois cent mille francs étaient recueillis, et les ennemis de l'Eglise étaient consternés d'avoir assuré un triomphe de plus à l'homme qu'ils voulaient discréditer.

Dégagé des préoccupations de ce pénible procès, le P. Newman poursuivit sa brillante mission et multiplia ses travaux à mesure que les services qu'il rendait lui imposaient de nouveaux devoirs.

Devenu le chef et le directeur du mouvement catholique, aucune œuvre importante ne s'accomplit sans que le supérieur de l'Oratoire ne l'appuyât ou même ne la dirigeât. C'est ainsi qu'il fut chargé par l'épiscopat irlandais d'organiser l'Université catholique de Dublin. Cette fondation devint son œuvre privilégiée. En dépit des obstacles que lui suscita le gouvernement anglais, il réussit à créer un établissement qui fait aujourd'hui la gloire de l'Irlande.

Tout en s'occupant de l'évangélisation de l'Angleterre, et sans négliger ses devoirs monastiques, le R. P. Newman a trouvé le temps d'écrire de nombreux ouvrages. Nous ne citerons que les principaux, en commençant par ceux qui ont été traduits en français :

Histoire du développement de la doctrine catholique, trad. par Jules Gondon, 1848 ; *Discours sur la théorie de la croyance religieuse*, traduit par l'abbé Deferrière ; *Conférences adressées aux protestants et aux catholiques*, trad. par Gondon ; *Conférences de l'Oratoire de Londres*, trad. par le même ; *Histoire de mes opinions religieuses*, trad. par Georges du Pré de Saint-Maur ; *Callista*, trad. par l'abbé Bareille ; *Perte et Gain*, trad. par l'abbé Segondy ; *Sermons pour diverses circonstances*, trad. par le même ; *Nouvelles conférences : le Catholicisme travesti par ses ennemis*, trad. par Jules Gondon ; *The Miscellaneous and critical Essays*, 2 vol. ; *Historical sketches*, trois séries ; *The Essays on Scripture miracles; Idea of University Tracts; Lyrics of Light and Life; A Letter addressed to his Grace the Duke of Norfolk on occasion of Mr Gladstone's recent Expostulation*, London 1875, avec un *Postscriptum* de 24 pages.

Ce dernier ouvrage a eu un très grand retentissement en Angleterre. Dans un article consacré alors par la *Pall Mall Gazette* à l'examen du livre de M. Gladstone et de la réplique du P. Newman,

figuraient les lignes suivantes : « L'homme d'Etat a écrit comme un sectaire à l'esprit étroit et amer, l'ecclésiastique a répondu en homme d'Etat éclairé. » La feuille protestante ajoutait que « la réponse » du P. Newman terminait la controverse.

L'année dernière, le président du collège de la Trinité d'Oxford offrit au R. P. Newman un *fellowship* dans l'Université. L'éminent religieux accepta et revint à Oxford, qu'il n'avait pas revu depuis trente-deux ans. Cette distinction était d'autant plus précieuse qu'aucun catholique, avant le P. Newman, ne l'avait reçue.

Aussi modeste que savant, le supérieur de l'Oratoire de Birmingham a longtemps hésité avant d'accepter les honneurs de la pourpre. Il n'a cédé aux instances de Léon XIII que lorsque le Saint-Père, voulant ôter tout prétexte au dernier refus du P. Newman, lui a répondu qu'il le dispenserait de l'obligation de résider à Rome et lui permettrait ainsi de ne pas quitter sa chère communauté d'Edgbaston.

Le 11 mars dernier, aussitôt que la détermination du P. Newman fut connue, le duc de Norfolk convoqua un meeting des chefs du parti catholique dans sa résidence de Saint-James square. Après une courte délibération, il fut résolu à l'unanimité, sur la proposition du marquis de Ripon, appuyée par lord Petre, « que Sa Sainteté le Pape ayant exprimé son intention de créer le très révérend John Henry Newman, docteur en théologie, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, une souscription sera ouverte pour offrir un présent au docteur Newman comme marque d'affection et de respect. »

Les catholiques n'ont pas été les seuls à se féliciter de la promotion du pieux oratorien à la dignité cardinalice. Les journaux anglais de toute nuance, se sont montrés fiers de l'honneur dont leur illustre compatriote était investi. On peut même espérer que cet événement significatif exercera la plus heureuse influence sur le mouvement qui porte tant de généreux esprits en Angleterre vers le catholicisme, et notamment sur les dispositions de bon nombre de « newmanistes » restés encore à moitié chemin dans les timides sentiers du ritualisme.

LE CARDINAL PECCI

Mgr Joseph Pecci est de trois ans plus âgé que son auguste frère : il est né en 1807, à Carpineto, dans le diocèse d'Anagni (Etats de l'Eglise).

Carpineto est une petite bourgade d'environ cinq mille âmes, perchée sur une espèce de promontoire flanqué de ravins escarpés au pied du mont Capreo et qui s'étend jusque dans la vallée de la Nunziata. Le paysage, quoique un peu sauvage, est magnifique.

La maison Pecci, située rue Cavour, — car il y a une rue Cavour jusqu'à Carpineto, — peut passer pour un palais. C'est là que les trois frères Pecci ont été élevés. L'aîné est mort il y a quelques années ; le plus jeune est le Souverain Pontife actuel, et le puîné le nouveau cardinal. La famille Pecci est originaire de Sienne, où elle eut jadis l'autorité souveraine sur le château Procena, situé aux environs. Dès le treizième siècle, elle jouissait d'une grande autorité, et elle fut inscrite au *Grand Conseil des Neuf.*

A cette époque, les frères Jean et Jacques Pecci donnèrent la plus splendide hospitalité au pape Martin V et lui prêtèrent 15,000 florins d'or. Un Pierre Pecci, professeur de droit à l'Université, représenta la ville de Sienne au couronnement de l'empereur Sigismond, l'accompagna ensuite à Ferrare et en obtint le titre de « comte palatin ». Enfin, la famille Pecci a donné à l'Eglise trois évêques et un fondateur d'Ordre qui vivait au quatorzième siècle et qui a été canonisé. Cette seconde noblesse est, assurément, la meilleure. Le père du Souverain Pontife et de Mgr Pecci était colonel ; leur mère, une Prosperi, appartenait à la plus haute noblesse d'Italie.

Le jeune Giuseppe Pecci ne tarda pas à donner les signes d'une intelligence précoce, d'un caractère ferme et d'une grande vivacité d'esprit. Edifié de bonne heure sur sa vocation, il tourna ses regards vers la carrière ecclésiastique. Le Collège Romain, cette célèbre Université grégorienne si renommée dans toute la chrétienté, le compta parmi ses meilleurs élèves. C'est là que Mgr Pecci acquit les connaissances les plus étendues et prit le goût des choses théologiques.

Six ans après, il alla compléter ses études à l'Académie des Nobles ecclésiastiques. On sait que cette académie est une pépinière de doctes théologiens et d'habiles diplomates. Giuseppe Pecci s'y fit remarquer comme un des plus brillants élèves; mais il est à peine besoin de dire que l'amour de la science n'excluait pas chez le jeune étudiant les autres qualités non moins nécessaires : c'est à l'Académie et au Collège Romain qu'il puisa cette piété solide, ces mœurs graves et austères, cette perfection sacerdotale qui, depuis, ne se sont jamais démenties.

Ses études terminées, l'abbé Pecci entra dans la Compagnie de Jésus et en devint bientôt un des membres les plus distingués. Des raisons de santé l'obligèrent, vers 1848, à quitter l'institut de saint Ignace; mais cette séparation n'a pas empêché l'abbé Pecci d'entretenir depuis les relations les plus cordiales avec ses anciens confrères. Pie IX professait une estime toute particulière pour le docte théologien. Aussi, quand la chaire de philosophie devint vacante à la Sapience, par suite de la défection du malheureux Père Passaglia, ce fut sur Mgr Pecci que le Souverain Pontife jeta les yeux. Le nouveau professeur ne tarda pas à justifier le choix de Pie IX; ses cours devinrent le rendez-vous de toute la jeunesse religieuse et lettrée de la Ville Eternelle.

Il demeura durant de longues années dans cette position laborieuse, travaillant à s'initier — chose rare alors en Italie — au mouvement philosophique de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Aussi est-il admirablement au courant de tous les travaux philosophiques parus depuis un siècle dans ces trois pays. Persuadé, et non sans raison, que l'abandon des doctrines thomistes a coïncidé avec cette lamentable invasion de systèmes philosophiques qui outragent la raison même, dont ils prétendent tirer leur nom, Mgr Pecci fit pivoter tout son enseignement sur la *Somme*. De concert avec le P. Zigliara, il crut que la meilleure digue à opposer à la sophistique contemporaine était la philosophie de l'Ange de l'école. *Tolle Thomam, et delebo Ecclesiam*, disait le protestant Bucer. Le savant professeur s'inspira de cette parole d'une exagération expressive. Il montra que le grand problème métaphysique de notre époque, la conciliation de la raison et de la foi, avait été résolu par saint Thomas, et que mettre en relief cet enseignement, c'était travailler à la consolidation de l'Eglise. Pie IX fut si satisfait de cet apostolat philosophique, qu'il adjoignit Mgr Pecci aux

commissions préparatoires du concile du Vatican et le désigna parmi ses théologiens consulteurs.

La suppression du pouvoir temporel et la prise de Rome interrompirent les cours de la Sapience. Retiré à Pérouse auprès de son frère, il prêta un concours dévoué et fructueux aux efforts que faisait ce dernier pour donner une impulsion vigoureuse aux travaux scientifiques et théologiques dans son diocèse. Mgr Joseph Pecci accepta en outre une chaire au séminaire de Pérouse et y popularisa, comme à la Sapience, la philosophie du grand Docteur. Ses vœux les plus chers furent comblés quand le cardinal-archevêque fonda une académie de Saint-Thomas que s'empressa de fréquenter l'élite du jeune clergé. Ouvrir une pareille école, c'était, à ses yeux, répondre aux plus urgents besoins de ce siècle.

En montant sur le trône pontifical, Léon XIII voulut que son frère l'accompagnât à Rome. Sa Sainteté connaissait trop l'humilité et les goûts de Mgr Pecci pour lui conférer un poste brillant; afin de l'avoir auprès de lui, le Saint-Père le nomma sous bibliothécaire de la Vaticane. Désirant en même temps donner un aliment à sa ferveur théologique, il le chargea de professer la philosophie du droit à l'Académie historique et juridique qui venait d'être fondée.

Un événement récent a mis en relief l'autorité morale dont jouit Mgr Pecci parmi les savants. Vers les derniers jours du mois d'avril dernier, quand l'illustre professeur de mathématiques, Volpicelli, se sentit mourir, c'est à l'éminent théologien du palais Spada qu'il voulut confier les *ultima verba* de sa conscience. Volpicelli s'était égaré dans le camp des libres penseurs ; il avait même signé l'adresse envoyée par certains professeurs de l'Université romaine à Doellinger. Mgr Pecci obtint du docte mathématicien une rétractation sans réserve de ses erreurs et l'assista jusqu'à sa mort.

Non moins modeste que savant, Mgr Pecci a jusqu'ici refusé de faire imprimer ses leçons. Les cahiers de ses cours renferment, dit-on, les plus remarquables et les plus solides traités; les sollicitations réitérées de ses auditeurs n'ont pu encore décider le savant professeur à sortir de sa réserve. Nous le regrettons vivement. Dans un temps où les fortes études sont presque partout affaiblies, les amis de la vraie philosophie éprouveraient un grand charme à s'initier aux conceptions d'un esprit qui, depuis trente ans, envisage et considère les systèmes et les hommes du haut de l'observatoire théologique où sa pensée s'est de bonne heure installée. On sait quel

cas fait le Saint-Père lui-même de l'enseignement de Mgr Pecci, et ce n'est un mystère pour personne que, parmi les théologiens qui encouragent le plus le Souverain Pontife à ranimer l'enseignement des doctrines thomistes, figure au premier rang l'illustre professeur du palais Spada. La publication des leçons de Mgr Pecci ne formerait-elle pas le plus opportun et le plus magnifique commentaire de l'encyclique que Sa Sainteté Léon XIII prépare?

Aussi, pleins d'admiration pour tant de science et tant de vertu, les cardinaux présents à Rome ont-ils cru devoir prier le Saint-Père d'ouvrir les portes du Sacré-Collège à Mgr Pecci. Léon XIII a d'abord résisté; une deuxième démarche put seule triompher de ses hésitations. Mais l'affaire n'était pas pour cela terminée. Il a fallu que Sa Sainteté entamât à son tour un siège en règle contre la modestie du savant théologien. La lutte fut longue ; Mgr Pecci ne se rendit qu'après les plus pressantes et les plus affectueuses instances.

Aussitôt que la nouvelle de cette résolution se répandit dans les cercles religieux, l'émotion fut grande au palais Spada. Quand, le vendredi 4 avril, le futur cardinal monta pour la dernière fois dans sa chaire, une salve d'applaudissements chaleureux l'accueillit aussitôt. Mais cette joie et cet enthousiasme étaient nuancés d'une certaine mélancolie. Si les auditeurs se réjouissaient de voir une science et une vertu si accomplies recevoir leur récompense, ils ne songeaient pas sans tristesse aux dures nécessités de la séparation. Que dirons-nous de plus? Les adieux du professeur et des disciples furent empreints de la cordialité à la fois respectuusee et touchante qu'engendrent une estime mutuelle et une sincère unité de vues. Le maître et les auditeurs échangèrent ces douces larmes que connaissent seuls ceux-là dont les cœurs ont longtemps battu ensemble pour les grandes causes.

Mais si Mgr Pecci abandonne sa chaire, la philosophie ne le perdra pas pour cela. Le prince de l'Eglise continuera de défendre dans les conseils de la papauté cet enseignement philosophique dont Mgr Pecci a été le persévérant champion à la Sapience, au séminaire de Pérouse et à l'Académie historique et juridique.

LE CARDINAL ZIGLIARA

Ainsi que la promotion de Mgr Pecci celle du père Zigliara fait beaucoup de mécontents... parmi ses élèves. Le célèbre Dominicain est, en effet, le professeur de théologie le plus populaire de l'Italie. Or, cela n'est pas peu dire, pour qui sait combien il est difficile de contenter un auditoire quotidien de jeunes théologiens. Non seulement le prestige du savant s'imposait à tous; non seulement sa parole claire et limpide rendait lumineuses les questions les plus ardues, mais surtout son exposition chaleureuse et pleine de vie passionnait en quelque sorte l'attention de son auditoire.

Si le P. Zigliara est un savant professeur, c'est aussi un orateur hors ligne. La papauté et l'Église n'ont pas de défenseur plus éloquent de leurs droits. L'illustre dominicain a souvent traité dans la chaire du Gesù les questions les plus palpitantes, sans que la vue des nombreux agents de police qui émaillaient l'assemblée intimidât sa docte et courageuse parole. En 1870, aux jours de nos désastres, Pie IX ordonna dans Rome un *Triduum* solennel pour le salut de la France. Trois orateurs furent désignés à l'avance pour prendre la parole en cette circonstance mémorable. Associé aux PP. Curci et Rinaldo Degiovanni, le R. P. Zigliara soutint avec éclat la réputation oratoire des Frères-Prêcheurs.

Le P. Zigliara se trouvait dans sa modeste cellule quand Son Eminence le cardinal Martinelli vint, le 5 avril dernier, lui communiquer le billet pontifical (*biglietto*) qui l'informait des hautes intentions de Sa Sainteté : « *Sarà lo specchio del sacro Collegio,* » avait dit le Saint-Père au cardinal Martinelli en le chargeant de cette mission. Surpris au milieu de ses manuscrits et de ses livres, le P. Zigliara se sentit tout confus de recevoir la visite d'un prince de l'Eglise. Hélas ! le bon religieux ne se doutait guère que cette visite était l'annonce d'un plus grand honneur. Aussi fallut-il tout le talent de persuasion de l'éminentissime cardinal Martinelli pour décider le savant dominicain à accepter la pourpre. Mais Léon XIII avait donné des ordres ; la résistance n'était pas possible.

Par les immenses ressources de sa science et la solidité de son

jugement, le P. Zigliara est appelé à rendre les plus grands services dans les délibérations des congrégations romaines. Il est, du reste, dans la force de l'âge, puisqu'il vient à peine d'atteindre sa quarante-deuxième année. Né à Bonifacio, en Corse, le 29 octobre 1833, le futur cardinal reçut ses premières leçons de langue française chez les frères des Ecoles chrétiennes, et fut initié aux éléments de la langue latine par le curé de Bonifacio. En 1848, le jeune Zigliara avait seize ans. A cette époque, un digne membre de la Compagnie de Jésus, le P. Piras, — originaire de Bonifacio, lui aussi, — vint se reposer au sein de sa famille. Cet événement fut pour ainsi dire le point de départ de la vocation du futur cardinal. Frappé de l'intelligence et de la piété de l'enfant, le P. Piras se chargea lui-même de compléter son éducation.

Les leçons et la direction du pieux religieux durèrent trois ans. Le 5 mai 1851, le jeune Zigliara quitta sa ville natale et le toit paternel pour aller, dans les États Romains, s'agréger à la famille de Saint-Dominique.

Après avoir revêtu la robe du novice au couvent d'Agnani, le 31 octobre 1851, le P. Zigliara prononça l'année suivante, à l'âge de dix-neuf ans, les vœux solennels. Envoyé au couvent de Saint-Dominique, à Pérouse, pour y étudier l'histoire ecclésiastique et la théologie dogmatique, ce fut dans cette ville qu'il reçut les ordres sacrés, le 18 mai 1856. Le prélat consécrateur fut le Souverain Pontife actuel qui gouvernait alors, comme on le sait, le diocèse de Pérouse.

En 1859, il subit de la façon la plus brillante les épreuves de docteur, et après avoir passé un an au collège dominicain de Corbara (Corse), où ses supérieurs l'avaient envoyé se reposer, il fut chargé d'enseigner la philosophie au séminaire de Viterbe. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il fit paraître deux de ses plus savants ouvrages, dont l'un, intitulé *Saggio sul principii del Tradizionalismo* (1 vol. in-8, 1865), est dirigé contre M. de Bonald et le P. Ventura, et doute l'autre, sous ce titre : *Osservazioni sopra alcune interpretazioni sull' ideologia di S. Tommaso*, vise les doctrines ontologiques de M. le professeur Ubaghs, de Louvain.

Au mois d'août 1870, le P. Zigliara fut rappelé à Rome pour occuper la chaire de dogme au collège de Saint-Thomas. Là, comme à Viterbe, l'illustre théologien n'a pas cessé de travailler. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages les trois suivants : *Della*

luce intellettuale e del Ontologismo, 2 vol. in-8, 1874; — *Summa philosophica, in usum Scholarum*, 3 vol. in-8, 1876; — *De Mente Concilii Viennensis in definiendo dogmate unionis animæ humanæ cum corpore*, 1 vol. in-8, 1878. En ce moment, il travaille à l'achèvement d'un commentaire nouveau sur la *Somme théologique* de saint Thomas, entreprise gigantesque qui n'avait pas été traitée depuis près de trois siècles.

Chacun de ces livres projette d'admirables clartés sur la nature de l'âme, sur l'origine et le développement des idées, en un mot sur les parties les plus ardues de la philosophie.

Ajoutons que l'éminent religieux joint à son vaste savoir une modestie et une aménité de manières qui font de lui une des plus aimables figures du monde religieux romain.

Si l'on cherche maintenant la cause philosophique de cette nomination, on s'accorde à constater qu'elle est un nouvel indice de l'intérêt que le pape Léon XIII attache au progrès des hautes études, et, d'une façon toute spéciale, à l'enseignement des doctrines thomistes.

Avant de terminer cette notice, faisons remarquer que le cardinal Zigliara maintient à Rome la réputation du nom corse illustré dans ces dernières années par le cardinal Michel Viale Prela, une des gloires du Saint-Siège dans les conseils de la diplomatie européenne, et par le cardinal Savelli, qui a rendu des services signalés à Pie IX dans des moments difficiles.

La famille du cardinal Zigliara se compose actuellement de sa mère, d'une sœur et de deux frères. Depuis la mort de son père, l'illustre religieux va, presque tous les ans, passer deux mois auprès de sa mère. Les fidèles de Bonifacio, de Sartène et de Porto-Vecchio profitent souvent de ce séjour pour prier le P. Zigliara de leur adresser quelques paroles d'édification. Alors les auditeurs sont si nombreux, que l'éloquent dominicain se trouve obligé de prêcher en plein air.

LE CARDINAL ALIMONDA

Mgr Gaetano Cesare Alimonda est né à Gênes, le 21 octobre 1818, sur la paroisse de Notre-Dame *delle Vigne*, où il fut baptisé le même jour. Appelé de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit de brillantes études au séminaire archiépiscopal de Gênes.

Le 17 mars 1842, le cardinal Tadini lui conférait le sous-diaconat, le 11 mars 1843 le diaconat, et le 10 juin de la même année, la prêtrise.

A peine avait-il reçu l'onction sacerdotale, que l'abbé Alimonda se faisait remarquer aux premiers rangs des membres du clergé ligurien par l'élévation de son esprit et l'ardeur de son zèle apostolique. Au plus fort de l'agitation révolutionnaire de 1848, il rédigea le *Cattolica* de Gênes, et fit une courageuse opposition aux doctrines qui prévalaient alors.

Le vénérable successeur du cardinal Tadini, Mgr Charvaz, sut bientôt reconnaître et apprécier le talent de l'abbé Alimonda comme controversiste. Savone, Turin, Milan, Modène, Ferrare, etc., avaient tour à tour entendu et applaudi le jeune orateur; l'archevêque de Gênes l'invita à inaugurer, dans la chaire de l'église métropolitaine, une série de hautes conférences. Ce fut là que l'abbé Alimonda révéla tout la puissance de son génie oratoire. Les hommes les plus distingués de l'Italie, César Cantù en tête, devinrent ses auditeurs assidus et saluèrent dans l'éloquent conférencier un maître.

Après avoir traité la question du surnaturel, l'abbé Alimonda aborda les problèmes du dix-neuvième siècle, et soumit à une critique magistrale les questions philosophiques, économiques, physiologiques et sociales qui agitent notre époque. L'éminent orateur avait commencé une troisième série de conférences sur l'Allemagne et l'Italie, lorsque Pie IX, frappé des mérites de l'abbé Alimonda, le préconisa évêque d'Albenga, dans le Consistoire du 11 septembre 1877.

L'abbé Alimonda était depuis plusieurs années supérieur du séminaire de Gênes, examinateur synodal et doyen du chapitre métropolitain, docteur en théologie. Les académies des Arcades du Tibre et de Saint-Thomas de Rome avaient, de bonne heure, tenu à l'inscrire sur la liste de leurs membres.

Mgr Alimonda fut consacré le 8 décembre 1877, le jour de l'Immaculée-Conception. La ville de Gênes ne voulut pas se séparer du plus illustre de ses enfants sans lui donner de précieux témoignages de son affection. De magnifiques présents montrèrent à Mgr Alimonda quelle importante place il occupait dans l'estime de ses concitoyens.

Ce ne fut pas sans un profond serrement de cœur que les habitants de Gênes virent s'éloigner d'eux l'éloquent orateur qui, depuis tant d'années, les instruisait et les charmait. La ville tout entière assista au sacre du nouveau pontife ; un grand nombre de fidèles tinrent même à l'escorter jusqu'aux portes d'Albenga.

Albenga est une petite ville de 4 à 5,000 âmes, située sur la ligne de Nice à Gênes, et à égale distance de ces deux cités. Le diocèse est un des plus populeux de l'Italie ; il compte 106,000 âmes, et comprend 172 paroisses desservies par 563 prêtres. A peine Mgr Alimonda était-il intronisé, qu'il se mettait en route et visitait successivement chacune des paroisses placées sous sa juridiction.

Mais ces visites n'avaient pas le caractère d'une simple excursion ; accompagné de plusieurs prédicateurs, Mgr Alimonda donnait des missions dans tous les villages et dans tous les bourgs qu'il traversait. Lui-même prenait fréquemment la parole et couronnait les prédications par des homélies où se révélait l'ardeur de son zèle pastoral. Tout en s'adonnant aux devoirs de sa charge, l'éloquent évêque trouvait néanmoins le moyen de remonter à différentes reprises dans la chaire de San Lorenzo et d'adresser au congrès régional des catholiques liguriens réunis à Gênes un discours dont le souvenir est resté gravé dans tous les cœurs.

Parmi les œuvres dont s'est préoccupé Mgr d'Albenga, aucune ne lui a tenu plus à cœur que le recrutement du clergé. Grâce à cette sollicitude, le séminaire de la ville épiscopale compte aujourd'hui 60 clercs. Les études y sont poussées très loin ; rien n'a coûté à Mgr Alimonda pour donner à l'enseignement théologique tout l'éclat qu'il exige. La dernière lettre pastorale, publiée au début du carême dernier, traite justement l'importante question du clergé ; les considérations les plus élevées s'y allient aux accents les plus touchants et les plus paternels. Puisque nous parlons des lettres pastorales de Mgr d'Albenga, citons aussi celle qui promulgue et commente la première Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII. C'est un chef-d'œuvre d'éloquence et de doctrine.

L'élévation à la pourpre de Mgr Alimonda a été accueillie avec reconnaissance par tous les catholiques d'Italie. La ville de Gênes a su tout particulièrement gré à Léon XIII de consacrer par la dignité cardinalice l'éclatante renommée d'un de ses plus illustres fils, et de renouer la chaîne de ces éminents cardinaux liguriens parmi lesquels figurent — pour ne citer que ceux de notre siècle — les Lambruschini, les Spinola et les Giustiniani.

L'affabilité vraiment apostolique de Mgr Alimonda et son inépuisable charité lui ont acquis, parmi les populations qui le voient de près, une popularité vraiment extraordinaire. Ce fut vers les premiers jours du mois de mai qu'il dut quitter sa petite ville épiscopale pour se rendre à Rome. Une foule immense l'accompagna à la gare et le salua de ses acclamations. Durant le trajet d'Albenga à Gênes, c'était à chaque station des députations venues des environs pour lui présenter leurs hommages. A Gênes l'accueil prit les proportions d'un triomphe. Le prince de l'Eglise fut suivi jusqu'au palais épiscopal par le cortège d'une quarantaine de voitures et par une foule enthousiaste répétant sans cesse : *Evviva Alimonda!* Une pareille démonstration de tout un peuple dit assez quelle est la personnalité du nouveau cardinal.

LE CARDINAL FERREIRA DOS SANTOS SILVA

Mgr Ferreira dos Santos Silva est né le 18 janvier 1829, à Porto. Il est le fils du baron Dos Santos, ancien secrétaire d'ambassade à la légation de Madrid. Sa mère, la baronne de Santos, vit encore : elle est la fille d'un négociant français, M. de la Roque, qui s'était établi à Porto, au commencement de ce siècle.

Mgr Americo Ferreira dos Santos Silva a fait ses premières études en France, dans une institution fondée à Fontenay-aux-Roses par un prêtre portugais, l'abbé Sacra-Familia. A l'âge de seize ans, il quitta notre pays pour aller continuer son éducation en Portugal. Elève de l'Université de Coïmbre, il fut reçu bachelier en théologie en 1851, et docteur en 1852. Dom Americo dos Santos subit très

brillamment les épreuves de ces divers grades, et fut nommé, en 1854, professeur de théologie au séminaire de Santarem, où il exerça en même temps les fonctions de vice-recteur jusqu'en 1862.

Au mois de novembre 1854, il se rendit à Rome avec le cardinal patriarche Dom Guilherme Henrique de Carvalho, dont il était le secrétaire. Il assista, en compagnie du cardinal, à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, et fut nommé camérier secret du Saint-Père. Mgr dos Santos a toujours gardé un souvenir reconnaissant de cette faveur; l'année dernière, il célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination.

Nommé, en 1862, chanoine de l'église patriarcale de Lisbonne, Mgr dos Santos a été, à deux reprises différentes, choisi comme vicaire général par le feu cardinal D. Manuel Benito Rodriguès A la mort de Son Eminence, le chapitre déféra au jeune camérier fonctions de vicaire capitulaire, fonctions que Mgr dos Santos conserva jusqu'au mois de juillet 1871. A cette époque, le Saint-Siège l'appela à l'évêché de Porto.

Le roi de Portugal tient en singulière estime l'éminent prélat; c'est à lui qu'il a confié la direction spirituelle de ses deux fils, le Prince Royal et l'infant Don Alphonse. Plein de reconnaissance pour les soins dont Mgr Americo entoure les jeunes princes, Sa Majesté lui a conféré le grand cordon de l'Ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçiôsa.

Depuis son avènement, Mgr dos Santos s'est surtout occupé d'élever le niveau intellectuel et moral de son clergé. Il a reformé le séminaire épiscopal, l'a doté des améliorations les plus précieuses, et a consacré à cette œuvre une partie considérable de son patrimoine.

Les lettres pastorales du nouveau cardinal sont un modèle d'éloquence évangélique et de véritable science canonique. En 1873, lors de l'ouverture des cours de son séminaire, Mgr dos Santos adressa aux jeunes clercs une allocution où respirait l'affection la plus paternelle et où brillaient les plus saines doctrines. L'année dernière, au mois de septembre 1878, le vénérable évêque a, dans un mandement des plus remarquables, mis les fidèles de son diocèse en garde contre la propagande des doctrines protestantes.

Ainsi que tous les membres de l'épiscopat portugais continental, Mgr de Porto siège à la Chambre haute. Mais Son Eminence se tient soigneusement à l'écart des partis. C'est l'évêque dans la plus pure

et la plus élevée signification du mot. Essentiellement pieux, extrêment charitable, il n'intervient jamais dans les controverses politiques. Son existence se passe dans l'accomplissement des bonnes œuvres, et son âme se révèle tout entière dans ces belles paroles relatives à l'Eglise : « Ainsi que dans les premiers siècles, que sa croix soit en bois, et même, s'il le faut, que ses calices soient en argile ; mais avant tout, que le cœur des ministres ne Dieu soit d'or pur ! »

On croirait entendre la voix des premiers Apôtres.

LE CARDINAL FURSTENBERG

Nous ne pouvons écrire ce nom illustre sans rappeler tout d'abord qu'il a été porté au dix-septième siècle par deux évêques de Strasbourg que la France a comptés parmi ses plus loyaux serviteurs. L'un, François-Egon, reçut Louis XIV sur le seuil de la cathédrale, que l'armée française venait d'arracher à l'usurpation protestante, et salua le grand roi comme un libérateur ; l'autre, le cardinal Guillaume-Egon, se montra le fidèle allié de Louis XIV, et défendit avec le plus grand dévouement la cause de la France dans les conseils de la diplomatie européenne.

Un autre Fürstenberg, vicaire général de la principauté ecclésiastique de Münster, fonda au dix-huitième siècle, dans cette ville, une académie militaire qui nous a donné un de nos meilleurs généraux, le vainqueur d'Aboukir et d'Héliopolis, l'illustre Kléber.

Mgr Frédéric-Egon, landgrave de Fürstenberg, de Baar et de Stühligen, est né le 8 octobre 1813, au château de Weitra (Autriche). Son père était grand maître des cérémonies à la cour d'Autriche, et ses frères y occupent encore aujourd'hui les plus hautes charges. Après avoir étudié la théologie à Vienne, le jeune landgrave fut successivement nommé chanoine de la collégiale de Saint-Michel, à Olmütz (1836-1838), puis curé de Harbach (1839-1843), et prévôt de Saint-Maurice, à Kremsier (Moravie), de 1843 à 1852. Préconisé archevêque d'Olmütz dans le consistoire du 25 juin 1853, Mgr de

Fürstenberg fut en même temps nommé assistant au trône pontifical et membre du conseil impérial et royal.

Depuis cette date, l'administration du vénérable prélat a été marquée chaque année par de nombreuses fondations, soit d'églises, soit d'écoles. Mgr de Fürstenberg est éminemment un évêque aumônier. Tous les revenus de sa riche mense épiscopale sont consacrés à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de son peuple. En 1860, lors du millénaire de l'évangélisation de la Moravie par les apôtres slaves Cyrille et Méthode, il fit rebâtir la chapelle de Villbrad, où siégeait Svatopluk, le roi de la Grande-Moravie, et celle du B. Sarkander. Olmütz lui devra bientôt une nouvelle cathédrale. Mais à quoi bon entrer dans tous ces détails? Enumérer toutes les églises que l'éminent prélat a bâties et tous les édifices qu'il a restaurés nous serait impossible. Contentons-nous de dire qu'il a fait construire un magnifique petit séminaire, une école supérieure pour les jeunes gens, une maison de retraite pour les prêtres infirmes, etc. Nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur disant que ces bienfaits ont popularisé le nom de Mgr de Fürstenberg dans toute la Moravie. Le vénérable archevêque s'en aperçut bien l'année dernière, quand il célébra ses noces d'argent.

Le clergé et les fidèles envoyèrent les adresses les plus touchantes à leur bien-aimé pasteur, et lui offrirent de précieux témoignages de leur gratitude. Le Saint-Père lui-même tint à s'associer à ces manifestations; le jour anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr d'Olmütz, il fit parvenir au vénéré prélat ses félicitations les plus chaleureuses et lui envoya un anneau pastoral d'un très grand prix, en témoignage de sa particulière estime.

Parlerons-nous des vertus de l'éminent archevêque? Il n'y a qu'une voix dans le diocèse d'Olmütz pour célébrer la piété et le zèle apostolique de Mgr de Fürstenberg. « Le Saint-Siège, nous écrivait-on récemment d'Italie, a toujours compté l'illustre landgrave parmi ses plus dévoués champions. Personne n'a défendu les droits de la papauté avec plus d'énergie, ni combattu plus courageusement contre les adversaires du pouvoir temporel. La pourpre romaine récompense dignement ce vaillant serviteur de l'Eglise. »

Oscar Havard.

ERRATA

Au premier article sur *les Nouveaux Cardinaux* paru dans la *Revue du Monde catholique* du 30 mai 1879.

Biographie de Son Em. le cardinal Desprez.

Page 536, ligne 10, au lieu de *crut devoir couper*, lire « crut devoir confier. »

Biographie de Son Em. le cardinal Hergenrœther.

Page 562, lignes 24 et 25, au lieu de : « *In te Domini, speravi, confundar in æternum,* » lire : « *In te*, Domine, speravi, *non confundar in æternum.* »

LE SALON DE 1879 [1]

VI

LES PORTRAITS

Un des éléments les plus considérables par le nombre de ce Salon de 1879, ce sont les portraits : j'en ai compté quarante dans une des grandes salles et trente et un dans une des petites, et il y a vingt-huit salles!

J'espère que les artistes ne se plaindront pas que la photographie leur fasse concurrence.

Comme à l'ordinaire, on y remarque les portraits des hommes connus, poètes, peintres, musiciens, professeurs, acteurs, actrices, médecins, beaucoup de médecins; ils ont pensé, j'imagine, qu'on pourrait être attiré par leur physionomie aimable; car, il faut leur rendre justice, tous les médecins qui se sont fait peindre cette année ont un air gracieux et tout à fait engageant. Voici donc successivement : M. Gounod, par M. Delaunay, profil simplement compris, mais médiocrement agréable; M. Rochefort, figure atroce, méchante et effrayante; en outre le portrait est tout noir; M. Carolus Duran, par un de ses élèves, M. Sargent, rajeuni, mais semblant sortir de la toile; Mgr Mermillod, trop naïvement peint; Mgr de Ségur, très ressemblant; le petit Bardoux dédié *à son ami Bardoux*, par M. Carolus Duran, qui a peint aussi une dame se drapant prétentieusement et avec grand tapage dans un manteau de fourrure; le docteur Pajot, par M. Yvon, figure très animée, un de ces praticiens à l'air aimable, dont je parlais; celui-ci est chirurgien, et sa *bonne mine* est on ne peut plus rassurante pour les clients à qui il va couper une jambe; Mlle Samary, de la Comédie-Française, fort éveillée et blonde comme une Danoise; Mounet-Sully, peint en teintes

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1879.

sombres, comme il convient à un tragédien; M. Monteverde, l'habile sculpteur du groupe de *Jenner*, qu'on admira à l'Exposition universelle, grande barbe rouge de sapeur, etc., etc.; enfin, — car pourquoi ne le citerais-je pas, puisque tout le monde s'accorde à le trouver excellent, d'une ressemblance à crier, vivant, exécuté avec un soin infini qui n'a rien laissé échapper pour exprimer la physionomie? — le portrait de celui qui écrit ces lignes, par un jeune peintre, M. Edouard Zier, l'auteur de la *Judith sortant de Béthulie*, si admirée au Salon de 1877.

Voilà pour les noms; il est d'autres portraits qui attirent plus particulièrement l'attention : les portraits de M. Cot d'abord, une belle jeune dame, surtout, en costume Renaissance gris, dessinée et posée avec une distinction et un goût qui font plaisir après tant d'éclats de trompettes et de coups de pistolet qu'on tire autour de vous. Quel calme! Ici, tout est simple et naturel, joli visage, belles mains, étoffes bien choisies; voici enfin une femme de bonne compagnie! — Il en est de même du portrait de femme de M. Paul Dubois; mais on admire davantage encore une charmante petite fille, du même artiste, peinte de face dans un petit cadre, visage si ravissant, si fin, si frais, si souriant, que tout le monde sourit en le regardant, et que toutes les mères ont envie de l'embrasser.

Je ne fais que passer devant le portrait de femme de M. Cabanel : je la connais, c'est toujours la même.

Mais voici le portrait de M. Victor Hugo, par M. Bonnat : *Une tête de Lion!* s'écrie un fanatique. La vérité est que ce gros homme à tête blanche et à figure rougeaude a l'air d'un bourgeois commun, et que, si l'on n'était pas prévenu, on ne penserait jamais que c'est un poète d'une grande imagination. Il ne médite certainement pas l'*Ode à la Colonne*, ou la jolie pièce *Dieu est toujours là*; il semble plutôt songer à composer ce fameux distique que son biographe, M. Rivet, déclare immortel :

> Mon souper me tracasse et même me harcèle;
> J'ai mangé du cheval, et je pense à la selle!

Ou celui-ci :

> Tandis qu'à l'Empereur l'Angleterre offre hommage,
> Moi, j'offre à Vacquerie un dessert au fromage!

Chaque fois que je me suis trouvé devant ce portrait, j'ai remarqué qu'il inspire plus d'étonnement que toute autre impression : n'est-ce pas le caractère des œuvres du poète?

Autre portrait qui attire la foule, celui de Mlle Sarah Bernhardt, peint sur marbre, de petite dimension, de profil et à mi-corps, tenant à la main une statuette d'ivoire, le nez busqué, plus qu'il n'appartient à une Juive, un gros nez, — elle est tout nez, — et la bouche ouverte : « Elle a l'air, dit une dame à côté de moi, d'une oie qui va avaler une mouche! » Joli mot qui ne peut venir qu'à une femme sur une femme. On dit, pourtant, que Mlle Sarah Bernhardt n'est pas bête, tant s'en faut même! mais ainsi l'a voulu le peintre, M. Bastien-Lepage : il ne comprend, il ne sent, il ne voit, il ne représente que ce qui est commun et vulgaire; cela seul lui plaît. L'an dernier, c'était une faneuse abrutie; cette fois, outre le profil de Mlle Sarah Bernhardt si bien caractérisé par ma collaboratrice anonyme, il nous montre, sous le titre d'*Octobre*, des ramasseuses de pommes de terre ignobles à souhait, aux gros traits, stupides, — et étudiées avec un soin et un fini précieux. — C'est bien la peine d'avoir du talent si on l'emploie à ne me montrer que des horreurs! mais c'est le style et l'époque de M. Zola, le *naturalisme*, l'art de la pure démocratie! Commun, peuple, et ignoble, c'est tout un!

J'oubliais que le cadre du portrait de Mlle Sarah Bernhardt est un chef-d'œuvre en acier travaillé; autre signe du temps, l'engouement du bric-à-brac! — On a dit aussi de ce portrait : « C'est compris comme une bête, et c'est peint comme un ange. » Cela prouve qu'on peut être un excellent artisan, sans avoir le moindre génie!

Mais tous ces portraits ne sont rien auprès de celui de M. de Marcère, par M. Bin. Nul portrait ne produit une telle impression : ce visage vous arrête au passage, et, une fois qu'il vous a arrêté, il vous retient. Vous le regardez et il vous regarde, et il vous effraye. Cette figure aux traits tirés, ce teint bilieux, ce nez pincé, ces lèvres contractées, décèlent plutôt qu'ils ne couvrent un feu intérieur, une âme rongée de la passion qui ne s'éteint pas avec l'âge, l'ambition. Ces yeux fixés sur vous, des yeux vipérins, semblent vouloir vous fasciner, vous saisir comme un serpent, vous enlacer, vous comprimer et vous briser; vous pensez à Robespierre; c'est un Robespierre amoindri. — Et ce n'est pas une impression personnelle; j'ai interrogé bien des gens, tous ont eu la même. Je n'ai jamais vu M. de Marcère, et je ne fais qu'un vœu : c'est qu'il ne ressemble pas à ce terrible portrait-là! il vous fait peur!

VII

LES TABLEAUX D'HISTOIRE.

Au milieu de ce déluge de tableaux, un petit nombre appartient à la grande peinture ; à part les tableaux religieux et ceux acquis par l'Etat, on peut se borner à en citer une demi-douzaine qui donnent le caractère du Salon.

En premier lieu, la scène de *Possession au dix-huitième siècle*, de M. Moreau (de Tours), que j'ai déjà signalée, et où l'on voit une de ces malheureuses femmes dont l'esprit avait été perverti et qui, sous l'influence des prédications de faux prophètes et de prêtres hallucinés, tombaient dans des extases et des convulsions véritablement frénétiques. Celle-ci s'est fait crucifier : elle est couchée sur une croix, les mains clouées, et, dans une exaltation qui a surexcité ses sens, les yeux injectés, le teint plombé, elle semble ne plus appartenir à la terre et ne pas même voir l'image de Jésus crucifié que lui montre un adepte de la secte penché vers elle. On ne peut regarder froidement cette scène bizarre et dramatique ; la figure de la convulsionnée est d'une expression saisissante, et elle suffit pour donner de justes espérances du jeune auteur de ce tableau.

Je n'en dirai pas autant de M. G. Mélingue, frère ou cousin de l'auteur du tableau d'*Etienne Marcel*, apologie de la Commune ; celui-ci nous représente *Jenner faisant l'expérience de la vaccine*, et à l'attitude des personnages, à leur désinvolture, à leur expression grimaçante, à leurs gestes exagérés, on sent l'artiste qui vit dans un monde factice, qui ne comprend que les mouvements forcés, les effets violents, s'imaginant que, pour toucher, il faut de grands gestes et de grands éclats de voix. Ces personnages ne sont pas passionnés, ils sont affectés ; c'est le mélodrame, c'est le faux.

Descendez un peu plus encore, et vous trouverez la charge et le journal à un sou dans le tableau de l'*Origine du pouvoir*, de M. Sergent. Le tableau est divisé en trois compartiments : la féodalité, où le souverain, élevé sur le pavois, monte à la dignité royale que lui ont value ses exploits, procédé que je ne trouve pas déjà si ignoble ; l'ancien régime, où le Dauphin, fils du souverain, est présenté aux acclamations des peuples, — ce qui atteste qu'on croyait à leur foi et leur amour ; et l'époque actuelle, le siècle de la démocratie, de la *raison*, où l'ouvrier en blouse vient déposer fièrement son bulletin de vote dans cette boîte de bois blanc qu'on appelle

l'*urne électorale!* En d'autres termes, la gloire, la valeur, les services rendus, la tradition, l'hérédité, tous les principes les plus nobles et les plus fermes de la société sont niés, et le caprice du peuple seul exalté. Voilà l'histoire qu'on explique au peuple, et comment on la lui représente en images coloriées : il peut se redresser, c'est lui qu'il voit ici, le vrai souverain et le vrai roi; cela doit l'enorgueillir bien plus que la statue de Louis XIV vainqueur de l'Europe coalisée, ou la Colonne triomphale une première fois abattue par ses mains. — Malheureusement une si belle conception ne donne pas le talent : le tableau est misérable de couleur et de dessin.

Les sujets républicains ne paraissent pas avoir enthousiasmé les artistes : tous les tableaux consacrés à célébrer la République sont plus que médiocres, témoin les trois ou quatre *Républiques*, qu'on rencontre dispersées dans les salles, enveloppées de drapeaux tricolores, coiffées de bonnets rouges, et assises sur des nuages; elles n'ont pas d'autre succès que d'exciter la gaieté générale.

En fait de République, si vous voulez voir une bonne scène républicaine, allez voir celle où *César fait saisir Caton* en pleine séance du Sénat, et l'envoie en prison : par M. Ulmann. Caton se démène fort, et montre le poing à César; mais celui-ci n'a pas l'air de s'en émouvoir, il sait ce que valent ces fureurs parlementaires, et les pères conscrits ne paraissent pas se soucier beaucoup de cet attentat à la majesté sénatoriale. Cicéron, assis près de César, a une attitude fort tranquille et garde un silence prudent ; quelques sénateurs s'éloignent, mais sans se presser, et personne ne témoigne d'une vive indignation. Le peintre évidemment les connaît bien : ces scènes-là n'étaient pas rares à Rome, au beau temps de la République, et il n'y avait pas trop lieu de plaindre, quand les pères conscrits ne sortaient pas du Sénat, en tumulte, appelant leurs clients aux armes, pour livrer sur le Forum une de ces batailles civiles qui duraient deux ou trois jours et après lesquelles on ramassait des milliers de morts sur le pavé. Cette scène parlementaire, si pleine de mouvement, est l'expression de l'exacte vérité.

Parmi les sujets historiques, il faudrait encore citer la *Mort de Kléber*, par M. de Callias, jeune peintre auteur de la *Mort du général d'Elbée*, remarquée l'an dernier, et dont les deux personnages, Kléber et Soliman, sont bien posés, Kléber tombant d'un mouvement juste sous le coup de poignard que l'assassin lui enfonce jus-

qu'à la poignée avec une vigueur et une passion farouches qui attestent l'énergie de son fanatisme; le *Supplice de l'adultère*, par M. Galliac, grande, attachante et dramatique scène, où le jeune peintre s'est montré bon dessinateur et capable de sentir et de donner des émotions; le *Louis XI et Olivier le Daim*, de M. Vanaise, dialogue de deux personnages fort intéressants : Olivier le Daim parlant, et exposant le sujet, les difficultés, les ressources, et Louis XI, penché vers lui, écoutant avec l'attention d'un homme qui non seulement est curieux de ce qu'il entend, mais réfléchit et cherche ce qu'il faut faire; il pense et vous arrête : évidemment ce qui le rend si sérieux en vaut la peine, et vous vous mettez un moment à réfléchir avec lui. Puis, un très joli *Moïse exposé* sur le Nil, par M. Perrault, bel enfant au grand front et aux yeux noirs déjà remplis de pensées, étude d'une couleur vraie et d'un bon dessin.

Et enfin, quoique ce soit un sujet mythologique, je signalerai l'œuvre d'un ancien grand prix de Rome, M. Maillard, *le Jugement de Pâris*, aussi remarquable par l'originalité de la composition que par la supériorité du dessin et l'expression des physionomies. Pâris vient de décerner le prix, et le moment choisi par le peintre est celui où les trois déesses manifestent leurs sentiments. Il va sans dire que Vénus, ravie de son triomphe, jette à son jeune juge un de ces sourires et de ces regards qui sont une récompense. Mais les deux autres déesses sont bien plus dignes d'attention : Junon, l'acariâtre femme de Jupiter, telle que nous la connaissons par Homère, ne se peut contenir : furieuse, elle éclate, et ses yeux, (ses yeux de vache) foudroient le pauvre Pâris qui, ayant pour lui Vénus, semble peu s'en soucier, du reste, et elle le foudroierait réellement, si elle avait en main le tonnerre de son époux. Elle est vraiment amusante par le naturel de sa colère, et on la comprend : elle est belle, et, de plus, reine des dieux, comment supporter un tel affront! Mais le personnage le plus attachant, c'est Minerve : la déesse de la Sagesse ne s'abaisse pas jusqu'à la colère, et ne s'emporte pas en invectives comme Junon; cela est le fait des petites femmes ordinaires du monde, qui ont la faiblesse de tenir à ce qu'on les trouve belles et qu'on le leur dise. Belle, avec des traits fort nobles (on la voit de profil), le casque en tête et le rameau d'olivier à la main, elle s'éloigne sans mot dire, froidement, d'un pas ferme et assuré, dédaignant de laisser voir sur sa figure le ressentiment

et l'indignation qu'elle éprouve, telle enfin que doit être la raison même, — ou un bas-bleu ! — L'artiste qui a représenté ces trois déesses, qui les a faites belles, nobles et expressives (la couleur laisse encore à désirer) qui a compris et rendu le caractère des personnages divins de l'Olympe antique, est capable de traiter les plus grands sujets.

LES SUJETS MILITAIRES.

Comme à l'ordinaire, il ne manque pas de tableaux de batailles, et quelques-uns valent qu'on s'y arrête. *Champigny*, par M. Detaille, est une jolie toile toute pleine d'incidents anecdotiques, très exacts, fort bien rendus, un mélange animé de paysans et de soldats, de généraux et de mobiles, avec des sacs, des matelas, des caissons, des murs troués, le tout peint très finement; mais rien qui vous trouble et vous passionne; on ne sent pas la fièvre de la bataille, on ne dit pas : c'est beau ! on dit : c'est bien !

Mais le *Combat du Bourget*, par M. Castellani, c'est autre chose : voilà un vrai combat, où l'on court, on s'élance, on se rue l'un sur l'autre, on s'ajuste, on se précipite la baïonnette en avant, on tombe, on saigne, on râle et l'on meurt. Et le canon tonne et la fumée monte partout dans l'air, enveloppant de sa teinte grise Français et Prussiens. Vous voyez tout cela, vous entendez le canon, vous enfoncez cette baïonnette dans le corps de ce Bavarois qui chancelle ! On ne s'attache à personne, à aucun groupe, mais on est enivré de la bataille, de sa rumeur, de son emportement et de sa rage. N'est ce pas assez, et ces quelques mots ne suffisent-ils pas pour faire l'éloge de cette grande toile si animée de M. Castellani?

Par la *Défense de Châteaudun*, de M. Philippoteaux, on a, avec moins de mouvement, une idée vraie de ce qui a dû se passer dans cette malheureuse et héroïque petite ville : les deux ennemis en présence, les maisons qui déjà brûlent, les masses des Prussiens et le petit groupe des hardis défenseurs de Châteaudun se pressant, s'élançant, déterminés et indignés; on les suit, on les accompagne de ses vœux, on voudrait espérer !

Bazeilles, de M. Pallière, n'est qu'un épisode, mais il a son héroïsme : c'est un groupe de braves paysans entraînés à la bataille par leur curé; le fusil à la main, nu-tête, avec ses cheveux gris, les traits enflammés par l'enthousiasme, tourné vers eux : « En avant !

feu! » leur crie-t-il, et, songeant qu'il est prêtre : « Et que Dieu me pardonne! » On ne peut regarder ce tableau sans être ému et sans admirer : les paysans ont beau être grossiers, trop vrais, le bonnet de coton de celui-ci trop réel, la trogne de celui-là trop enluminée, le mouvement du valeureux curé vous emporte, le cœur bat à son élan de patriotisme, et vous applaudissez avec la foule qui ne cesse de se presser devant ce tableau.

Le *Duel*, de M. Berne-Bellecour, peut bien passer aussi pour un tableau militaire; il faut même le dire, c'est le plus parfait de tous. Ce sont deux soldats qui vont se battre, ou plutôt qu'on fait se battre, car ils n'en ont guère envie : l'un relève les manches de sa chemise, et, quoiqu'il nous tourne le dos et qu'on ne puisse voir sa figure, il ne paraît pas très pressé de commencer; l'autre a quitté sa chemise, et probablement la vue de sa peau nue, de son torse entièrement découvert et exposé à recevoir en plein les coups de cette longue latte de son vis-à-vis, lui inspire de sérieuses réflexions : il aimerait autant que l'affaire s'arrangeât et sa physionomie dit assez qu'il ne brûle en aucune façon de faire voltiger son grand sabre qui pend au bout de son bras. Aussi faut-il qu'un camarade le raisonne et le relève : sans cela, s'ils étaient seuls, le combat pourrait bien se transformer en une poignée de main, comme cela aura lieu, d'ailleurs après, — si personne n'est tué! On lit toutes ces réflexions sur le visage du pauvre garçon; l'absurdité, l'iniquité, l'impiété du duel, apparaissent vivement à la raison et aux yeux; ce tableau, sans y prétendre, est un discours contre le duel, j'allais dire un sermon!

VIII

LES TABLEAUX DE GENRE.

Il n'est pas besoin de dire que, dans cet immense Salon, une quantité de toiles sont consacrées à la peinture de genre et au paysage. Les tableaux de genre agréables, exécutés avec talent et esprit, sont nombreux, et plusieurs ont une vogue méritée. En les passant en revue, je m'aperçois d'une vraie bizarrerie : les plus

plaisants sont des tableaux de mort, des tableaux d'enterrement et, après, les tableaux de noces, ce que de mauvais plaisants appelleraient un autre enterrement. Un des plus singuliers, on pourrait dire des plus comiques, est celui intitulé *Condoléances*, dans lequel le peintre, M. Béraud, a eu l'idée de représenter les invités, au moment où, à la sortie de l'église, ils viennent à la file serrer la main du père, du fils, du mari, du frère du défunt; tout le monde est en noir, bien entendu, les tentures noires, la porte drapée de noir, et à travers la porte, on aperçoit le corbillard noir. Il faut avoir une imagination un peu *folichonne*, comme on dit familièrement, pour s'amuser à peindre un tel sujet de manière à faire rire, et le peintre a réussi; les personnages sont très graves, et ne rient pas, eux, mais on ne peut les regarder sans rire. Ajoutons que ce tour de force de faire un tableau seulement avec du noir et du blanc exige un grand savoir-faire; il faut bien connaître son métier pour tenter un tel sujet et s'en tirer aussi habilement que l'a fait M. Béraud.

Autre tableau de mort, l'*Enterrement d'un maire de village*, par M. Denneulin. Rien de plus sérieux, de plus raide et de plus compassé, que le personnel accouru à cette cérémonie qui met la commune en l'air : tous ces braves paysans endimanchés, les fonctionnaires officiels, les petits bourgeois du lieu, les sapeurs-pompiers rangés dans un ordre imposant pour rendre les derniers honneurs de M. le maire, ont la tenue, la physionomie, appropriées à la circonstance; le silence est absolu, on se parle par gestes, on exprime ses sentiments en levant les yeux au ciel. Il y a là des détails si bien observés, des attitudes si justes, qu'ici encore vous ne pouvez vous empêcher de sourire : c'est presque un tableau gai.

Mais en voici un qui l'est tout à fait, ou du moins où l'on affecte la gaieté : *les Funérailles d'un petit enfant en Andalousie*, par M. Rougeron. Il paraît que, dans cette partie de l'Espagne, quand un enfant meurt, c'est une habitude que les voisins viennent, non pas pleurer, mais se réjouir qu'un ange de plus soit au ciel. Certes, rien n'est plus orthodoxe et plus conforme à la doctrine chrétienne : tout vrai catholique ne doute pas que l'âme du petit enfant ne soit portée parmi les anges, et l'église chante même, à ce moment, non un psaume de tristesse, mais d'allégresse, *Laudate, pueri, Dominum!* Mais ce qui ne se voit pas partout, c'est la coutume de célébrer cette joie réellement, par des actes gais, par des danses, et

c'est ce qu'on voit ici : un petit enfant mort couché sur son lit, au pied duquel brûlent des cierges, et, tout autour, les voisins, hommes et femmes, les castagnettes aux mains, accompagnés de la guitare et du tambour de Basque, dansant, valsant, dessinant sur la pointe du pied ce tour de jambe qui fait saillir le mollet, bondissant aux airs vifs et prestes de la *jota*, de la *cachuca* et du *bolero*. La pauvre mère, cependant, assise vis-à-vis du lit, où est étendu le petit enfant au visage pâli par la mort, ne partage pas, elle, cette joie : elle ne doute pas que son petit ange ne soit près de Dieu, mais il n'est pas moins perdu pour elle, et, tandis que les parents et voisins courent, voltigent, et que retentit allègrement le tambour de Basque, les mains sur les yeux, elle regarde son cher petit enfant à travers ses doigts et aussi à travers ses larmes !

Quant aux mariages, qu'on peut mettre, comme je l'ai dit, à la suite des enterrements, parmi les tableaux les plus attrayants du Salon (outre une très jolie *Noce au dix-huitième siècle*, que M. Firmin Girard nous fait défiler dans les bois), un fort gai, c'est *une Noce chez un photographe*, par M. Dagnan : les nouveaux mariés, au fond de la salle, sur une estrade, se tiennent par la main, droits, bien posés, le mari, cambré, fier de sa bonne mine, la mariée, plus modeste, mais enchantée d'être représentée dans sa toilette de mariée ; ajoutez-y les autres personnes de la noce, qui contemplent, admirent et attendent le résultat : c'est une véritable comédie, spirituelle et de bon goût. Elle n'est pas aussi gaie, la scène peinte par M. Loustoneau, *un Mariage de raison*. C'est l'intérieur d'un vieux général goutteux, marié à une jeune femme, avec laquelle il fait sa partie d'échecs, ce qui n'a rien de bien recréatif pour la jeune femme ; car, tandis que son vieux mari, la jambe étendue et le pied emmitouflé, combine lentement un coup savant, elle, par les fenêtres ouvertes, — on est à Passy et la maison borde le bois de Boulogne, — regarde et suit des yeux, passant et caracolant, les jeunes officiers, dont l'un peut-être eût été son mari, si la pauvreté, la nécessité, ne l'eût décidée à ce sacrifice de ses brillantes illusions de jeune fille, à ce pâle mariage qu'on appelle un *mariage de raison !*

Il y aurait bien d'autres jolis tableaux à citer, à décrire, si l'on avait le temps et la place : le *Lavabo des réservistes*, de M. Aublé, qui amuse tant le public, — tableau médiocre, d'ailleurs ; — ce *lavabo* est un vaste lavoir, le long duquel pressés, en pantalon rouge

et en chemise, cent, deux cents réservistes se lavent, se frottent, se savonnent, s'astiquent à tour de bras, avec un entrain et une gaieté si franche, la gaieté de la jeunesse, qu'elle gagne les spectateurs; la *Tournée pastorale* d'un curé de campagne, fin petit tableau de M. Worms; un *Sermon*, assemblée de paysans bressois, fort attentifs, bien observés et peints avec habileté par M. de la Boulaye; un autre curé, un *Vieux curé du dix-septième siècle*, par M. Bertier, sorte de portrait rétrospectif, excellent de type et de caractère, et qui inspire la vénération; la jolie *Jeune mère partant pour le bain*, de M. Lobrichon, qui porte dans un panier devant elle son petit enfant, et le regarde si tendrement, si amoureusement; il est nu, mais on l'admet, c'est une jolie nudité acceptable; un *Fou d'Alger*, à la porte d'un café, par M. H. Lazerges, très bon tableau, qui rend avec la plus parfaite exactitude un coin de cette ville française, où les mœurs orientales se sont encore conservées, heureusement pour les peintres; une jeune et gracieuse Déesse s'envolant dans l'air rafraîchi, *la Rosée du matin*, de M. Victor Zier; les spirituels et toujours amusants tableaux de M. Simon Durand, observateur sagace et railleur, à qui n'échappent ni le ridicule ni le trait caractéristique; l'*Enfant sauvé*, de M. Fayen; le *Vieux capitaine*, de M. Poirson, qui peut bien passer pour un tableau de genre, quelque grande que soit la toile, car elle représente une scène intime : le vieux loup de mer revenu de ses campagnes, entouré de ses enfants, son chien à ses pieds, fumant tranquillement sa pipe, mais du haut d'une terrasse embrassant du regard la vaste mer étendue, les vaisseaux qui entrent ou sortent du port, et pensant encore, on le voit, à son ancien métier, à sa vie aventureuse, et regrettant peut-être ses accidents, ses chances et ses périls même de mort!

IX

LES PAYSAGES.

On est généralement d'accord pour reconnaître que les paysages ne sont pas, cette année, aussi remarquables que les autres années. La nouvelle école des paysagistes a voulu improviser, s'attachant uniquement à saisir et rendre des effets, à peindre ce qui lui plaisait tout d'abord, sans composition, sans arrangement, sans choix, c'est-

à-dire sans effort, sans travail. Or, qui ne travaille pas, ne progresse pas, et qui ne progresse pas, décroît. Si habile qu'on soit, on trouve vite le bout de son habileté ; quand on a donné tout ce qu'on avait en soi, si on n'y a rien mis, on devient stérile ; l'esprit est comme la terre : pour qu'elle produise, il faut constamment la semer. Cet échec relatif des paysagistes leur sera utile, espérons-le ; il les engagera à travailler, à monter ; on se fortifie par l'ascension dans l'air vif des hauts lieux.

Ce n'est pas qu'il n'y ait plusieurs bons paysages à signaler, mais ce sont surtout ceux de peintres non improvisateurs, de M. A. de Curzon, en première ligne, dont la *Vue du golfe de Salerne* est, on peut le dire, la perfection du genre ; non seulement le site est bien choisi, mais toutes les parties en sont étudiées de manière à ne laisser rien à désirer : les arbres sombres du Midi, le feuillage serré, la mer resplendissante, sont dessinés et peints avec une netteté, un soin et une force qui attestent la main d'un maître, d'un maître qu'a formé cet autre grand maître, Cabat.

Dans un genre tout opposé, rien de plus printanier que la charrette d'herbes et de fleurs des champs, traînée par des bœufs, que nous montre M. X. de Cock ; on sent l'odeur des prairies, il semble qu'on pourrait enfoncer ses mains dans ces herbes fraîches. — Voici maintenant le *Désert*, de M. Th. Frère, où, dans un air d'une pureté et d'une transparence qui rapproche et fait saillir les objets, se profilent les chameaux finement découpés en traits vifs et nets, silhouettes brunes sur un ciel profond et clair ; c'est une vue que le peintre nous ouvre sur le Sahara et qui en révèle l'étendue, le silence et le mystère.

Quant aux vues de France, aux *paysages* proprement dits, on ne peut guère qu'en dresser une liste et mentionner ceux de MM. Bernier, l'*Allée abandonnée*, Flahaut, Dumont, l'*Août*, Champion, un bel arbre dans un *Vallon d'Auvergne*, Defaux, qui nous montre de vrais arbres, de l'écorce vraie et de vrais rochers ; Grandsire, une agréable *Vallée des Vosges*, avec sa rivière et ses cascatelles, et ses prairies où l'on aimerait se promener ; Ségé, qui vous fait embrasser de si vastes étendues, des lieues devant vous, etc., etc. ; puis, deux ou trois marines, l'*Embouchure de la Seine*, vaste perspective de mer, animée par les navires qui partent ou arrivent, bordée par de hautes et belles falaises, et peinte avec cette grandeur et cette largeur qui rendent Mme La Villette un des premiers peintres de nos

côtés marines ; *Après la pluie*, par M. Sauvaige, d'une bonne et agréable couleur ; et la *Grande marée*, d'un Suédois, M. Hagborg, une de ces plages qui s'étendent à 2 ou 3 kilomètres, plates, coupées çà et là de flaques d'eau sans profondeur : les pêcheurs et les pêcheuses partis à la recherche des coquillages et des équilles dans le sable, s'avancent pittoresquement dispersés sur la grève qui les réfléchit comme un miroir, s'éloignent et déjà disparaissent, pour ainsi dire, au fond de l'horizon. Personnages, couleur lumineuse, quoique sans soleil, perspective savante, tout satisfait dans ce tableau qui vous rappelle les plages normandes, la saison des bains, et la vie tour à tour active et paresseuse de la mer.

Pour n'être injuste envers personne il faudrait ne pas oublier plusieurs genres secondaires, miniatures, natures mortes, porcelaines et faïences, aquarelles, etc., où excellent surtout les dames, citer les noms de Mlle L. Lemaître, si ingénieuse à grouper avec grâce des fleurs décoratives : Mlle Lemaître est professeur de l'école professionnelle catholique de la rue Saint-Antoine, qui obtint une *médaille d'or* à l'Exposition universelle, — ce qui eut pour effet de lui faire retirer la subvention de 6,000 francs que lui faisait la ville ! Mlle Lebreton, qui a exposé une attrayante tête de femme, coiffée d'un chapeau à plumes, sur faïence ; plusieurs grandes dames qui ne dédaignent pas d'exposer : Mme la duchesse de Chevreuse, un grand et beau pastel ; Mme la princesse de Chimay et Mme de Naintré, de jolis fusains ; Mme la baronne T. Lambert, un panier de pommes qui donneraient envie d'en manger ; Mme la comtesse de Nadaillac, etc. ; puis, dans le sexe fort, M. Gustave Noël, qui fait sur faïence des *Vues de Venise* aussi bien dessinés et coloriés qu'indestructibles ; M. Jeannin, qui nous donne des fleurs fraîches, éclatantes et vraies, non pas à brassées, mais à charretées ; M. Linton, un Anglais, dont les aquarelles sont des tableaux puissants et finis ; M. Ach. Sirouy, qui a reproduit dans une grande lithographie le plafond de la galerie d'Apollon au Louvre par Delacroix, *le Triomphe d'Apollon*, avec quelle exactitude et quelle exécution excellente, il n'est pas besoin de le dire : M. Ach. Sirouy est aujourd'hui incontestablement notre premier dessinateur lithographe ; on peut faire aussi bien, on ne fera pas mieux.

LES ANIMAUX.

Mais du moins je ne saurais mieux finir ce qui regarde la peinture, que par les animaux, les moutons de M. Schenck. M. Schenck est toujours le plus habile de nos peintres d'animaux, non seulement par la supériorité du dessin et la connaissance parfaite de la structure, mais par l'expression, le sentiment et l'esprit qu'il sait leur donner. On n'a pas oublié sa dramatique toile de la *Brebis* exposée l'an dernier; cette année il nous montre une comédie, et une comédie excellente, car elle a son enseignement moral. Elle est intitulée le *Bouchon de paille;* le bouchon de paille, c'est quelques brins de paille attachés à un pieu qu'on fiche en terre pour marquer la limite d'un champ. Un troupeau paît dans ce champ; mais, dans tout troupeau comme dans tout peuple, il y a des mauvais sujets, des têtes chaudes, des séditieux. Une demi-douzaine de moutons ont laissé le troupeau paître paisiblement l'herbe commune sous la surveillance du berger, et se sont avancés vers le champ voisin, où ils ont la ferme intention de pénétrer, afin de savoir quel goût a l'herbe d'autrui; ils voient bien le bouchon de paille, mais ils n'en tiennent compte : « Qu'est-ce que cela nous fait? Qui a mis là ce bouchon de paille, et de quel droit? La terre n'appartient-elle pas à tout le monde? » Ainsi s'expriment les moutons révoltés. Mais le chien les a aperçus, et, d'un temps de galop, est venu droit vers eux, s'est mis devant le bouchon de paille, et les regarde d'un air qui n'a rien de tendre. Et voici le dialogue qui s'échange entre lui et les factieux : « On ne passe pas! — Et pourquoi? — Parce que c'est défendu. — Défendu! que nous importe? Nous passerons, allons, en avant! — Vous passerez? eh bien, essayez! »

Et il se campe en face des révoltés, et il leur exhibe des crocs si aigus, si solides et si bien plantés, que les moutons s'arrêtent net, se serrent les uns contre les autres et ne bougent plus. Ils le regardent, les uns effarés, les autres intimidés, quelques-uns furibonds, autant que peut l'être un mouton; mais pas un ne fera un pas en avant, et bientôt, réflexion faite, ils vont sans bruit battre en retraite et rejoindre le troupeau. Nul doute sur le résultat final. Que dites-vous de cette petite leçon politique? Avec un bon chien, le bouchon de paille est toujours bien gardé!

Comparez ce spirituel tableau de M. Schenck et les autres tableaux d'animaux de MM....., vous verrez partout des bêtes ; ici, ce sont des êtres animés qui sentent et qui peut-être pensent. Il y a cependant, outre les beaux *Chiens*, de M. Méline, et des *Bœufs*, de M. Didier, fort expressifs, une toute petite toile très fine, de M. Gélibert, *la Mauvaise rencontre*, qui vaut la peine qu'on la remarque. C'est un chien de chasse qui rapporte un lièvre, et qui, au détour d'une allée de bois, se trouve nez à nez avec deux gros mâtins vagabonds, étiques et affamés. Il faut voir la figure du chien chasseur, son regard effrayé, et son mouvement de côté à la vue des deux *partageux*. Y aura-t-il bataille, ou notre chien aura-t-il assez de jambes pour gagner au large et se sauver avec sa proie ? Les gaillards qui sont devant lui semblent aussi déterminés que besoigneux. Le peintre vous laisse dans l'incertitude. Le tableau de M. Schenck, c'est le gouvernement personnel, *le tyran*, comme ils disent, qui mate l'émeute, rien qu'en se montrant ; *la mauvaise rencontre*, c'est la bourgeoisie libérale, qui s'est éloignée de son maître, pleine de confiance, la garde nationale, vis-à-vis des communards : rien de moins certain qu'elle s'en tire !

X

LA SCULPTURE.

On visite, en général, la sculpture après la peinture ; on a raison, cette année : cette visite délasse et vous déride, comme au théâtre la petite pièce qui suit un gros drame. L'Exposition de sculpture de 1879 a, en effet, un trait de caractère comique : les *légendes* qu'elle a adoptées et qu'elle prétend consacrer. — Un général bavard et sans principes parla un jour à la tribune de l'honneur militaire, des victoires, du nom immortel de Napoléon, et les traita de *légendes*. Ici, il s'agit d'autres légendes, fabriquées depuis quelques années, et qui attribuent à certains hommes ou à une forme de gouvernement, un prestige et une gloire qu'ils n'ont eus ni mérités. — Les légendes adoptées par la sculpture, sont M. Thiers d'abord, puis le colonel Denfert, Michelet ensuite, et Quinet, et enfin, et surtout la République.

Vous ne pouvez faire un pas dans le jardin de l'Exposition sans rencontrer une grande femme coiffée d'un bonnet phrygien, qui se

dresse devant vous, une épée ou un rouleau de papiers à la main, parfois ceinte d'une peau de bête, comme d'un tablier de cuisine, mais toujours les sourcils froncés, peu avenante, et roulant des yeux terribles qui vous font sauver aussitôt.

Elle n'est pas toujours seule : vous apercevez de loin deux femmes, l'une penchée vers l'autre et pliant le genou. Ce doit être, dites-vous, sainte Elisabeth et la sainte Vierge, la Visitation. Pas du tout ! C'est la France et la République qui se sont rencontrées et, toutes joyeuses et tout attendries, se serrent les mains et s'embrassent avec effusion. Les saviez-vous aussi liées ? (Voyez le groupe d'un candide jeune homme, M. Geoffroy.)

Plus loin, le long du mur pend un bouclier de forme antique : vous vous approchez sans défiance, vous imaginant que c'est peut-être le célèbre bouclier d'Homère. Bon ! encore la République ! c'est le *bouclier de la République*, où un sculpteur non moins naïf, M. Le Bourg, a eu l'idée de représenter, au milieu, une grande femme drapée à la grecque, la République, et tout autour, les portraits en médaillon des députés de Paris ; et vous apprenez ainsi que la République est protégée, gardée et *sauvegardée* par M. Floquet, M. Clémenceau, M. Brisson, M. Frébault, M. Germain Casse, M. Spuller, M. Barodet, et une douzaine d'autres aussi illustres citoyens, légion, phalange, qui la couvrent, lui font un rempart impénétrable de leurs corps, et que dès lors, malheur à qui oserait la toucher !

Voilà la légende de la République. Echappez-vous à cette première légende, vous vous heurtez à deux, trois, dix bustes de M. Thiers, en pierre, en marbre, en terre cuite, grand, petit, moyen, monumental, mais toujours avec son petit toupet, et représenté comme le libérateur du territoire, — qui se serait très bien libéré sans que M. Thiers s'en mêlât, mais avec moins de profit, il est vrai, pour M. Thiers !

Troisième légende, Denfert-Rochereau, le commandant de Belfort : il ne s'agit pas de savoir si Belfort eût aussi bien résisté avec ou sans le colonel Denfert-Rochereau ; mais ce colonel était républicain et protestant, et il n'a pas hésité à protester contre la discipline, à renier cette loi du soldat qui rend fortes les armées, les maintient solides devant l'ennemi, les soutient contre les désastres, et dont l'observation est à la fois un honneur et une vertu. Il s'est déclaré l'ennemi de la discipline du haut de la tribune, ce soldat ;

dès lors, il est un grand homme, un héros. Élevons-lui un monument, commandons son buste, dressons-lui une statue! Et c'est pourquoi vous rencontrez deux ou trois fois sur votre chemin cette figure sèche, ennuyée, revêche, dont — je l'oubliais — le nom a été, de plus, imposé à une rue de Paris!

Autre légende, Michelet. Il a aussi son monument, par M. Mercié; il y fait une piètre figure : couché, maigre, étique, on dirait qu'il pleure sa propre mort. Mais si vous voulez vous amuser, venez voir le buste de son ami Quinet; son *ami*, pas dans les derniers temps, du moins, comme on l'a déjà prouvé ici: voici un homme qui ne pleure pas! *Edgar Quinet*, lit-on sur le socle, et au-dessus : *l'Esprit nouveau*. Le voilà, en effet, l'esprit nouveau : le nez en l'air, hautement, fièrement, en homme enchanté de lui, il regarde en avant; le front tout gonflé de métaphores, de mots redondants, *grandiloquia*, ce gros front bombé des rêveurs, comme Jupiter, il assemble les nuages, boursouflures, sophismes, images creuses, idées fausses, et il les admire, et il s'admire de les avoir amassés, et il y a des gens qui l'admirent de les leur faire voir, car ce creux, ce vide, ce faux et ce galimatias, c'est l'*Esprit nouveau* !

La République, Thiers, Denfert, Michelet, Quinet, sont les légendes à l'ordre du jour. Heureusement, il y en a une autre, noble, celle-ci, et vraie, une héroïne et presque une sainte, Jeanne d'Arc. Cette sublime figure a tenté, cette année, plusieurs sculpteurs, et ils en ont été récompensés : ils l'ont représentée dans les diverses phases de sa belle vie, s'élançant inspirée, animée, à la défense de la France qu'elle va sauver (M. Champigneulle) ; se jetant, l'étendard à la main, dans la bataille : « Je disais aux gens d'armes du roi : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même à leur tête ! » (M. Leroux) ; attachée au bûcher où le martyre consacrera sa gloire et son héroïsme (M. Cugnot) ; et, quoique ces statues ne soient pas parfaites, dans toutes, du moins, on sent l'enthousiasme, une idée élevée, le désir de représenter la foi, le dévouement, la grandeur d'âme, la pureté, et ces beaux souvenirs émeuvent, font penser aux grandes actions et battre le cœur de généreux sentiments. Jeanne d'Arc! Cette légende, nous la réclamons! C'est notre légende, c'est la légende des chrétiens.

Vous concevez bien que tant de *Républiques*, de *Thiers*, de *Denfert* et de *Quinet* ne laissent pas beaucoup de place à la sculpture reli-

gieuse : aussi est-elle à peine représentée. On ne peut guère citer que deux ou trois *Christ* ou *Vierges* convenables, mais qui laissent peu de souvenir ; un *Saint Christophe* portant le Christ, de M. Coutan, bonne statue en marbre; la statue d'un bienfaiteur de l'humanité, *l'abbé Rey*, fondateur de plusieurs colonies pénitentiaires, par M. Cochey; celle de *Saint Vincent de Paul* portant deux enfants dans ses bras, et les contemplant avec un regard d'une douceur, d'une bonté et d'une tendresse qu'on peut seulement comparer à la tendresse maternelle. Ce groupe de M. Falguière est exécuté avec la supériorité qui appartient à un maître, mais, par une singularité inexpliquée, l'artiste a travaillé la tête du saint avec tout le fini et le soin dont il est capable, et seulement ébauché celles des deux enfants. Peut-être a-t-il voulu marquer ainsi ce qu'il y a de précaire dans l'existence de ces deux petits êtres recueillis par l'apôtre de la charité, et qui, grâce à sa miséricorde, vont comme se transfigurer et se compléter.

Bien entendu, la note antireligieuse ne manque pas, et l'on peut entendre son sifflement, en passant devant un *Basile* venimeux, haineux, hypocrite et lâche, qui représente pour la foule le *clérical*, le prêtre.

Les autres œuvres de la sculpture ont pour moi peu d'intérêt, et le public semble être de mon avis. Qu'est-ce que me veulent tous ces sujets antiques, mythologiques, allégoriques, *Mercure*, *Oreste*, l'*Espérance*, l'*Agriculture ?* Même les statues qui ont la prétention de représenter des actes ou des sentiments modernes, comme celle intitulée *Au matin*, de M. Schœnewerke, ou l'*Amour maternel*, de M. Lemaire, ne sont pas vraies. Où a-t-on vu, et comment puis-je me figurer que ma femme, ma fille, ou ma sœur, est entièrement nue, quand elle chausse sa pantoufle, ou caresse son petit enfant? Que le *Mercure inventant le caducée*, d'un coup de sa baguette autour de laquelle s'enroulent deux serpents, atteste chez son jeune auteur, M. Idrac, une habileté précoce, je le reconnais; que l'*Oreste se réfugiant à l'autel de Pallas*, par M. Hugoulin, soit remarquable par une facture supérieure dans quelques parties, une main surtout, je le veux bien; mais en quoi tout cela peut-il me toucher?

Deux statuaires ont représenté le même personnage allégorique : M. Mercié, un jeune homme ou une jeune femme qui s'élève au-

dessus de la tombe de *Michelet*. Quel est ce personnage? Un ange? Il n'a pas d'ailes; et d'ailleurs, comment placer un ange sur la tombe de Michelet? Michelet se redresserait de son tombeau. Un génie? Qu'est-ce qu'un *génie?* — De même, qu'est-ce que ce *Génie gardant le secret de la tombe*, de M. de Saint-Marceaux, qui presse une urne de ses deux mains, et me lance des regards peu rassurants? Qu'est-ce que cela signifie? En tout cas, ce génie aux grosses lèvres proéminentes, au profil désagréable, n'est pas beau; ce peut être une bonne étude de nu, de torse, de dos; mais il me laisse absolument froid et indifférent.

Si ensuite vous jetez un coup d'œil sur une statue de grandeur naturelle, *en cire* coloriée, de M. Ringel, un tour de force; le groupe de l'*Effroi*, par M. G. Doré, une négresse qui élève son enfant au-dessus de sa tête pour le sauver d'un serpent, pyramide de personnages dramatique, mais un peu trop facilement exécutée; des statues de *soldats* pour un monument funéraire, énergiques et bien posés, par M. Schrœder, vous aurez une idée à peu près complète de la grande sculpture au Salon de 1879.

Vous n'aurez plus à voir que les portraits; mais il y en a tant, qu'il faut se contenter de les nommer, et encore, en s'en tenant aux personnes connues: *M. Jules Simon*, qui est devenu un gros homme, engraissé, par un sculpteur suédois, M. Fallstedt; *M. Schœlcher*, maigre, au contraire, comme un squelette; l'ingénieur, *M. Belgrand*, mort récemment, par M. Perrey; je remarque, à ce propos, que les sculpteurs ont pris pour méthode, depuis quelque temps, de creuser profondément la pupille de leurs bustes, ce qui parfois rend mieux le regard, mais donne quelquefois aussi un air étonné au visage; *Félicien David*, par M. Matabon; *Berryer*, par M. Barre, buste solidement traité et ressemblant; *Töppfer*, qui semble un Suisse sans passions violentes et bon homme; des savants, *Lémery*, *Elie de Beaumont*, têtes bien faites; *Mlle Marie Dumas*, par M. Hébert; *M. Rigaud*, premier président de la cour d'Aix, par M. Cabuchet, bonne et sévère physionomie, comme il convient à un magistrat et à un chrétien; *Dumont*, l'habile statuaire, par un de ses élèves, M. Thomas; *David d'Angers*, par son fils; *Raspail*, immense médaillon en relief de cette fanatique idole des pauvres gens, mais qui, lui, n'était pas pauvre; *Buloz*, le directeur de la *Revue des Deux Mondes*, à qui l'on a donné un air un peu plus *bonasse*

qu'il ne l'avait; *Littolf*, les cheveux au vent, et la figure aussi, ridicule d'emphase; l'*Amiral Pâris*, par M. Oliva; *Munkacsy*, le peintre hongrois, par M. Barrias; deux grandes statues, *Philippe de Girard*, par M. Guillaume, noblement posé (il est fâcheux que, de loin, Philippe de Girard ressemble à Garibaldi); *Arago*, par M. Mercié, qu'on prendrait, si ce n'était un globe près de lui, pour Lamartine, et qui est un peu déclamatoire : « Quand il montait à la tribune, me dit un ancien député, on s'écriait : *Ah! Ragot!* » Vous voyez qu'on s'amusait aussi à la Chambre, du temps de Louis-Philippe; le général *Damrémont;* un autre général, *Abbatucci*, bon buste par M. V. Dubray; Mlle G. Dubray (fille de M. V. Dubray) a aussi un buste d'*Italienne* fort habilement étudié; *Got*, de la Comédie-Française; *Andryane*, le fameux conspirateur; *Bazin*, le compositeur de musique; le sculpteur *Préault*, qui ne semble pas bon, pas plus qu'il n'était bon statuaire; *Decamps*, le peintre d'Orient, par M. Noël, et *Boucicaut*, le fondateur des magasins du *Bon-Marché*, par M. Chapu, deux figures remarquablement intelligentes : « Mais, me dit un homme de grand mérite qui m'accompagne, voyez comme elles sont différemment intelligentes : Decamps, de beaux traits, figure animée, au regard vif, hardi, qui saisit vite, tel qu'on se représente un artiste; Boucicaut, la physionomie plus attentive, en homme qui combine et réfléchit, et qui a de la suite dans ses idées. Aussi, était-ce un grand organisateur, dont, pour ma part, j'aurais voulu faire un ministre, et qui probablement eût valu au moins autant que ceux dont nous voyons depuis 1870 l'interminable défilé! » Et enfin, et surtout, — puis-je mieux finir? — un exquis petit buste en terre cuite, de M. Paul Dubois, portrait d'une petite fille, aussi joli, aussi jeune, aussi agréable et aussi fin que son portrait peint d'enfant, dont raffolent les dames, les artistes, les connaisseurs et tout le monde!

Eugène Loudun.

SCÈNES DE LA VIE CLÉRICALE[1]

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure,
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit,
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit,
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

VICTOR HUGO.
(*Ecrit au bas d'un crucifix*).

IV

DIES GLORIÆ

Ils étaient heureux et fiers, le menuisier Jean-Pierre, et sa femme, la Rosalie! Agenouillés au premier rang de l'assemblée des fidèles, ils avaient pour cortège tous leurs fils, et leur bru, et leurs petits-enfants. Oh! la famille n'était point à la veille de s'éteindre : combien de têtes blondes, combien de minois espiègles! Lorsqu'ils passaient dans la ville, les bourgeois se disaient les uns aux autres, en souriant : « Voici la tribu des Jean-Pierre! » Mais chacun saluait avec respect le chef de cette nombreuse lignée, et sa vaillante compagne.

Ce jour-là était leur jour de gloire : leur treizième fils allait recevoir la couronne du sacerdoce, et devenir, pour l'éternité, prêtre du Seigneur. Donc, ils étaient là, parés de leurs habits de fête, le visage épanoui par une joie profonde. Jean-Pierre, déjà vieux, avec ses cheveux blancs, qui faisaient à son front une auréole argentée, redressait sans efforts sa taille vigoureuse, et ses yeux, que jamais une mauvaise pensée n'avait ternis, brillaient d'un pur éclat. Moins robuste, mais radieuse d'orgueil, la Rosalie, la *mère aux treize garçons*, comme on l'appelait, trahissait par son maintien les fiertés légitimes de sa maternelle félicité.

Ils écoutaient la voix majestueuse de l'orgue, emplissant d'une

(1) Voir la *Revue* des 15 et 30 mars et 30 avril 1879.

harmonie céleste le vaste vaisseau de la cathédrale. Ils regardaient avec ravissement la pompeuse ordonnance des cérémonies.

L'autel rayonnait au feu des cierges, répandant leur blanche clarté sur les ors brunis des arabesques, sur les bouquets entassés, diaprés de nuances vives, dans leurs feuillages verts. Les cinq grandes verrières du chœur, transparents tableaux, illuminés par le soleil, montraient un fouillis de personnages, d'écussons, d'ornements, bleus, rouges, de toutes couleurs, encadrées par les colonnettes de pierre grise, sombres.

Les stalles et les boiseries luisaient, d'un noir d'ébène, çà et là pailletées d'étincelles, sur l'arête des moulures et le relief de leurs sculptures naïves. Puis c'étaient les grandes fresques de l'avant-chœur, les draperies des piliers, les armoiries peintes sur la retombée des nervures, qu'un jour adouci faisait saillir de l'ombre.

Le soleil entrait à flots par les fenêtres aux vitres blanches emmaillées de plomb, inondant la nef d'une lumière crue. Le grand Christ, en face de la chaire, apparaissait, nu et saignant, comme entouré d'un nimbe d'or. Les chapelles, creusées en niches profondes, restent obscures. On entrevoyait, sous un dais à colonnes torses, une statue de la Vierge vêtue de satin, des peintures noircies dans leurs cadres dorés, des flambeaux énormes.

Une foule nombreuse remplit la nef : ils sont là, tous, les pères et les mères de ceux qui vont se consacrer à Dieu. Tous ? hélas ! non, quelques-uns dorment déjà leur dernier sommeil sous l'herbe grasse du cimetière, et parmi les jeunes lévites qui se pressent autour de l'autel il y a plus d'un orphelin. Mais les amis sont venus, les parents, ceux qu'on aime. Ils sont agenouillés ; ils prient, saisis par la mélodie suave des chants liturgiques, par les magnificences du culte déployées sous leurs regards charmés. Leur prière monte vers le ciel avec la flamme des cires et le parfum subtil de la myrrhe. Ils n'osent même parler à Dieu : c'est une élévation de leur âme vers Lui que leur prière muette. Ils sont absorbés : ils devinent le paradis.

Comme c'est beau ! L'évêque est assis sur son trône, sous un baldaquin de velours, empanaché de plumes blanches. La mitre ornée de pierreries resplendit à son front. La chape d'argent, aux orfrois massifs, tombe en plis lourds de ses épaules, et sa main tient la crosse, enseigne de sa juridiction. Quatre vieillards, vêtus d'aubes de dentelle, que cache à demi la dalmatique moirée d'argent et de

soie, se tiennent à ses côtés, et l'archidiacre est à la première place, enveloppé des plis rigides de sa chape, mise un peu de travers.

Au pupitre sont les chantres, debout, l'un tout petit et gros, l'autre, grand et maigre : le cérémoniaire les vient chercher, avec d'amples révérences. Dans les stalles, les chanoines, en manteau de drap violet, à parements de soie cramoisie, avec le camail d'hermine sur la blancheur duquel se découpe le rabat noir. Puis toute la cour épiscopale : le porte-grémial, le porte-bougeoir, le valet en habit à la française, en bas de soie, et l'épée au côté, portant l'aiguière et le bassin de vermeil.

Les enfants de chœur ont la soutane rouge, et la tunique à longs plis serrés par une ceinture écarlate. Ils s'amusent, les étourdis, sans souci de la gravité du saint lieu. Leurs voix claires s'unissent aux voix puissantes des chanoines, qui les surveillent d'un œil paternel, et qui se promettent pour tout à l'heure une abondante distribution de taloches à ces malicieux espiègles qui se taquinent sans trêve.

Les prêtres se pressent dans le sanctuaire, autour du pontife : les broderies des chasubles étincellent, les pierreries des fermaux chatoient ; des lueurs ardentes ruissellent sur le damas et la moire : c'est un embrasement d'étoffes soyeuses, un pétillement de feux multicolores ; la fumée bleue de l'encens ondoie en spirales, se déroule en volutes d'azur ; des senteurs pénétrantes imprègnent l'air, et tout en haut, la croix de l'autel apparaît, éblouissante, comme noyée dans une gloire irradiée...

Les ordinands sont agenouillés devant l'autel. Ils ont revêtu l'aube candide, la blanche tunique de la pureté. Sur leur épaule est posée l'étole, blanche aussi, ornée d'un galon d'or, et un large ruban, qui sera le souvenir visible de leur consécration au sacerdoce.

Félix est au premier rang, parmi les plus dignes. Son visage, légèrement pâli, exprime une tendre piété, une émotion profonde, une sorte de religieuse terreur. Ses yeux sont levés au ciel ; sa main, qui soutient le cierge, tremble ; il est abîmé dans les inexpressibles jouissances de l'extase. Il ne voit pas, il n'entend point.

Ses compagnons, à ses côtés, semblent aussi ne plus appartenir à la terre. Ils ressentent les douceurs de la béatitude parfaite. Ils sont à Dieu qui daigne les prendre pour les élever plus haut que les anges dans la gloire, et les rapprocher davantage de son trône. Ils attendent l'heure solennelle, anxieux et calmes cependant, dégagés déjà de toute humaine pensée, ayant brisé les liens qui les

attachaient au monde. Après avoir procédé à l'ordination des diacres, l'évêque, poursuivant la célébration de la messe, lit le trait ; puis il revient à son fauteuil ; le chapelain le coiffe de la mitre, et lui met le grémial sur les genoux. Alors debout, dans sa vaste chape massive, à crépines d'or, le vieil archidiacre s'écrie :

« Que ceux qui doivent recevoir l'ordre de la prêtrise s'approchent. »

Les ordinands se présentent deux à deux ; ils portent à la main droite un flambeau allumé ; sur le bras gauche, la chasuble pliée ; sur l'épaule l'étole et le ruban. Ils fléchissent le genou devant le prélat, auquel l'archidiacre s'adresse en ces termes :

« Révérendissime Père, la sainte mère Eglise demande que vous admettiez ces diacres à la charge du sacerdoce. »

Le Pontife interroge :

« Les en croyez-vous dignes ? »

« Autant qu'il est permis à la fragilité humaine de savoir et d'affirmer, répond l'archidiacre, je sais et j'affirme qu'ils en sont dignes. »

Et l'évêque ajoute :

« Loué soit Dieu ! »

Puis il commence l'ordination des prêtres. Il l'annonce d'abord au clergé et au peuple ; et dans le cas où quelqu'un saurait que l'un des ordinands est indigne par ses mœurs ou par ses actes de recevoir l'Ordre sacré, il l'adjure, au nom de Dieu et pour Dieu, de le déclarer avec confiance, afin qu'une brebis galeuse ne pénètre pas dans le troupeau du Seigneur.

Il adresse ensuite une monition aux ordinands : il les avertit de la nécessité où ils seront de travailler, de mener une vie retirée et chaste ; il leur montre quelle grâce leur est faite d'être élus de Dieu aux plus augustes fonctions que puisse remplir une créature.

Les prêtres présents se revêtent de chasubles. Les ordinands se prosternent sur les tapis, de tout leur long, les bras en croix, le front appuyé à la terre, et les litanies des saints sont chantées jusqu'aux invocations prononcées par l'évêque :

« Afin que vous daigniez bénir ces élus,

« Nous vous prions, Seigneur, écoutez-nous !

« Afin que vous daigniez bénir et sanctifier ces élus,

« Nous vous prions, Seigneur, écoutez-nous !

« Afin que vous daigniez bénir, sanctifier et consacrer ces élus,

« Nous vous prions, Seigneur, écoutez-nous ! »

Ce chant dure longtemps. Etendus sur les dalles, les ordinands sont comme des morts qui assisteraient à leurs propres funérailles. Ils ne voient plus l'autel flamboyant de lumière, les fleurs et les guirlandes, les ornements splendides ; il n'entendent plus que le chœur de voix graves, invoquant tour à tour les Archanges et les Anges, les Patriarches et les Prophètes, les Apôtres et les Evangélistes, les Disciples, les Martyrs, les Pontifes, les Confesseurs, les Docteurs, les Prêtres, les Lévites, les Moines, les Ermites, les Vierges et les Veuves, tous les Saints et toutes les Saintes de Dieu...

Et pendant ce temps, eux aussi prient, mais surtout ils méditent...

Ce qui est mort en eux, — ce qui doit être mort! — ce sont les penchants pervers, les passions maudites. Rien ne doit survivre en leur âme de ces ferments qui faisaient bouillonner le vieil homme. Toute affection terrestre doit s'épurer, se soumettre, s'affiner, dans leur cœur devenu un temple.

Enfin ils se relèvent, fatigués par cette longue prostration, et plus encore par cette solennelle méditation. Ils sont pâles, frémissants. Ils s'approchent de l'évêque, dont la mitre resplendit comme la tiare du grand prêtre de l'Ancien Testament. Le pontife impose les mains à chacun d'eux, et tous les prêtres qui sont présents viennent tour à tour accomplir la même cérémonie. Ils appellent sur ceux qui vont être prêtres comme eux la multiplicité des dons célestes.

L'évêque chante la préface. Quand il a terminé, chacun des ordinands vient se placer devant lui, pour être revêtu des habits de l'ordre de la prêtrise. L'évêque leur met d'abord à chacun l'étole à la manière des prêtres ; il prend la partie qui touche par derrière, la met sur l'épaule droite et la croise devant la poitrine par-dessus la partie qui se trouve sur l'épaule gauche, en disant :

« Recevez le joug du Seigneur, son joug est doux et léger. »

Puis il leur met la chasuble en disant :

« Recevez le vêtement sacerdotal, emblème de la charité. »

Après une oraison, l'évêque et ses chapelains chantent le *Veni Creator*. Ensuite, l'évêque fait aux ordinands les onctions avec l'huile sainte et consacre leurs mains, qu'il joint ensemble, la droite sur la gauche, et qu'il lie avec le long ruban que le nouveau prêtre gardera toute sa vie en souvenir de ce beau jour.

Lorsque les onctions sont terminées, l'évêque présente à chacun

des ordinands un calice et une patène contenant l'hostie, en disant :

« Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice, de célébrer la messe, tant pour les vivants que pour les défunts. »

Chacun touche des deux mains le calice, la patène et l'hostie, et répond *Amen.*

Lorsque toutes ces cérémonies sont terminées, l'évêque continue la messe. Après l'offrande, tous les prêtres nouvellement ordonnés viennent se mettre à genoux derrière le pontife; on pose devant eux des livres où se trouvent les prières de la messe du jour. L'évêque récite toutes ces prières lentement, et à haute voix, et les prêtres les récitent conjointement avec lui, sans jamais le devancer. Ils lisent, de même, à voix haute, la préface et le *Sanctus.*

Au moment de la consécration, ils prononcent tous ensemble avec le prélat les paroles de la consécration.

Tous les prêtres qui viennent d'être ordonnés reçoivent la communion des mains de l'évêque. C'est alors qu'ils sont appelés à faire une profession solennelle de la foi qu'ils doivent prêcher, en récitant tous ensemble le symbole des apôtres.

« Je crois en Dieu, le Père tout puissant, Créateur du ciel et de la terre ;

« Et en Jésus-Christ, son fils unique Notre-Seigneur :

« Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie ;

« A souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli ;

« Est descendu aux enfers :

« Est ressuscité des morts le troisième jour :

« Est monté aux cieux,

« Où il siège à la droite de Dieu le père tout-puissant,

« D'où il viendra pour juger les vivants et les morts.

« Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle. Ainsi soit-il. »

Après la récitation du symbole, l'évêque impose la main sur chacun des nouveaux prêtres, en lui disant :

« Recevez le Saint-Esprit : à ceux auxquels vous aurez remis leurs péchés, leurs péchés leur seront remis ; à ceux auxquels vous les aurez retenus, ils seront retenus. »

L'évêque prend ensuite les mains de chacun d'eux entre les siennes, et dit :

« Promettez-vous à moi et à mes successeurs respect et obéissance?»

« Je promets, » répond le prêtre.

Alors le pontife lui donne le baiser sur la joue droite, en ajoutant :

« Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. »

Telles sont, dans leur ensemble, les magnifiques cérémonies, usitées par l'Eglise dans l'administration du sacrement de l'ordre. Il faudrait la plume de Chateaubriand pour les décrire dignement!

Cette pompe superbe dit au nouveau prêtre quelle est la grandeur de la dignité dont il est investi. Comme les rois, il est sacré, mais il reçoit, de plus que les rois, la plénitude du pouvoir sur les âmes.

Et maintenant, il a franchi le seuil du sanctuaire, il est prêtre pour l'éternité. Quelques jours encore, il célébrera les saints mystères et offrira au Seigneur son premier sacrifice.

Lorsque Félix eut la joie de « dire sa première messe », le père Jean-Pierre voulut le servir lui-même, avec l'aîné des fils de son fils aîné, jeune garçon qui allait faire bientôt sa première communion, et qui déjà était le favori de l'aïeul.

On vit donc, un matin, la famille du menuisier, — la tribu Jean-Pierre, — comme on disait là-bas, — escalader les sentiers qui serpentent sur la montagne, entre les vignes, et conduisent au petit sanctuaire de Bonne-Nouvelle, qu'ombrage un tilleul séculaire.

La mère, ses fils et ses brus se rangèrent en bon ordre dans la chapelle, tandis que le clerc allumait les cierges. Quelques prêtres aussi étaient venus, par amitié pour ces braves gens que la ville tout entière estimait, puis quelques bons camarades du vieil artisan, qui lui voulaient faire cortège en ce jour béni, qui couronnait sa belle et fière vieillesse.

Jean-Pierre et le petit Elie entrèrent dans la sacristie, où l'abbé Félix se préparait par la méditation et la prière à l'acte solennel qu'il allait accomplir.

Il se leva enfin du prie-Dieu où il était prosterné, et vint aux crédences. Il prépara le missel, se lava les mains et commença à se vêtir des ornements sacerdotaux.

Il prit d'abord *l'amict*, dont il se couvrit d'abord la tête, puis le cou, en disant : « Mettez, Seigneur, le casque de salut à ma tête ».

Ensuite il revêtit *l'aube*, longue robe de lin d'une blancheur parfaite, en demandant à Dieu *d'être blanchi dans le sang de l'Agneau*

et mériter par là d'avoir part aux joies célestes, et ceignit la *ceinture*, symbole de la pureté.

Il attacha à son bras le *manipule*, en récitant cette prière : « Que je mérite, Seigneur, de porter le manipule de douleurs et de larmes, pour recevoir avec joie la récompense du travail. »

Il passa *l'étole* et la croisa sur sa poitrine, en ajoutant : « Rendez-moi, Seigneur, la robe d'immortalité que j'ai perdue par le péché dans la prévarication de notre premier père. »

Enfin il endossa la *chasuble*, en disant : « Seigneur qui avez dit : *Mon joug est doux, et mon fardeau est léger*, faites que je le porte de telle manière que je puisse mériter votre grâce. »

Il couvrit ensuite du voile le calice, supportant la patène sous la pale, y posa la bourse du corporal, s'inclina devant le crucifix, et se dirigea vers l'autel, précédé du petit Elie, et de Jean-Pierre, qui portait le missel.

Arrivé au pied de l'autel, il se découvrit, et fit le signe de la croix. La messe commença. Il n'est aucun chrétien qui n'en connaisse le majestueux symbolisme. Il ne nous appartient pas de décrire ces cérémonies augustes, qui entourent d'un si grand éclat l'oblation du sacrifice.

Le jeune prêtre les accomplissait avec une onction et une piété qui ravissaient d'admiration les assistants. Profondément pénétré de la grandeur de sa tâche, il s'appliquait à mettre dans chacun de ses mouvements la gravité qui convient au prêtre. Il prononçait avec respect les textes liturgiques.

Sur son visage resplendissait une joie austère et sereine, et dans son regard on pouvait lire un entier détachement des choses de la terre.

Jean-Pierre et Elie servaient le prêtre à l'autel, comme des princes eussent servi un roi. L'un avec ses cheveux blancs, son visage ridé, représentait le passé; l'adolescent, avec ses boucles blondes, son visage frais et souriant, l'avenir plein de promesses.

Que dire des sentiments que maman Rosalie éprouvait! C'était comme un renouvellement de tous les bonheurs que cet enfant lui avait donnés. Elle le voyait, tout petit, sur ses genoux, récitant la prière du soir; à l'église, à ses côtés, aux jours de grandes fêtes; communiant, avec sa veste de velours et son brassard blanc; séminariste, balançant l'encensoir devant le Saint-Sacrement. Elle le voyait enfin, pur et beau, dans la blanche tunique des ordinands,

les mains liées, recevant la puissance de lier et de délier!... Et ce prêtre, qui officiait devant elle en ce moment même, était le fruit de ses entrailles.

Ah! qu'elle aimait bien ses douze fils aînés, ces vigoureux et vaillants garçons, dont plusieurs étaient déjà pères de famille... Qu'elle les aimait, ces ouvriers qui vivaient autour d'elle, perpétuant sa race, l'honorant de leur probité et de leur travail! Mais combien plus elle chérissait le plus jeune de tous, le Benjamin, devenu le chef des autres et leur conseil, et qui lui donnait ce contentement délicieux d'être, pour ainsi dire, plus proche du Dieu auquel elle le vouait!

Elle s'inclina radieuse sous la bénédiction de celui qu'elle avait tant de fois béni, et qui lui parut tout autre, lorsqu'il se retourna la main levée, pour bénir, droit sous la chasuble de damas étincelante d'or.

Et le père Jean-Pierre, lorsqu'il fléchit le genou au dernier Evangile, restait à demi prosterné, stupéfait, les yeux rougis, dominé par une inexprimable émotion.

Quand Félix eut dépouillé la livrée du Seigneur, et qu'il eut terminé son action de grâces, il se jeta dans les bras de son père en pleurant, et le père, qui versait aussi de bien douces larmes, lui dit :

— Mon fils, tu as choisi le meilleur lot,... et je suis heureux.

La famille revint à la ville et je vous laisse à penser quelle fête cordiale et gaie eut lieu une fois encore dans la maison de Jean-Pierre, que Dieu récompensait visiblement, car il ne lui avait point encore envoyé un jour de malheur, mais seulement des jours de peine.

Charles Buet.

(*A suivre*).

DE LA COMBUSTION HUMAINE SPONTANÉE [1]

Le corps humain est-il susceptible d'acquérir dans certaines conditions, et surtout à la suite de l'abus des liqueurs spiritueuses, des propriétés particulières qui le rendent tout spécialement combustible? En d'autres termes, un homme adonné aux alcools peut-il, ainsi qu'on l'a dit souvent, prendre feu spontanément et brûler tout entier comme une allumette après s'être approché d'un foyer ardent pour se chauffer ou après avoir porté à sa bouche, comme pour allumer une pipe ou un cigare, un corps enflammé quelconque? Telle est la question que nous voulons soumettre à un examen critique. Longtemps on y a répondu par l'affirmative; puis, tout d'un coup, à la suite d'une affaire médico-légale qui fit un grand bruit en Allemagne, un revirement s'opéra et actuellement tous ou presque tous les savants résolvent la question par la négative.

Nous exposerons d'abord ces deux phases différentes de l'histoire de la combustion spontanée. La première surtout offre un piquant intérêt. Ce procès fameux, qui a fait révolution dans la science, sera relaté avec détails. — Puis, nous donnerons notre opinion qui est celle de nos maîtres en l'appuyant sur ses preuves. — Enfin nous chercherons à tirer de cette étude des conclusions sur le degré de combustibilité de notre corps en général et la question, si agitée en ce moment, de la crémation.

I

Dans un livre imprimé à Copenhague en 1673, un médecin danois, Bartholin, raconte qu'une femme du peuple qui, depuis trois ans, ne buvait que de l'esprit-de-vin, fut trouvée un matin dans son lit

(1) Voir Tourdes, article *Combustion humaine spontanée*, Dictionnaire encyclodédique des sciences médicales.

réduite en cendres à l'exception de son crâne et de l'extrémité de ses doigts. Un demi-siècle plus tard, Lecat, homme d'une imagination brillante, dit son biographe, mais d'un esprit porté vers l'hypothèse, Lecat raconte qu'un certain sieur Millet trouva un matin sa femme, adonnée depuis longtemps aux boissons alcooliques, presque entièrement consumée dans sa cuisine à un pied et demi de l'âtre du feu. Comme il existait quelques troubles dans le ménage Millet, l'époux survivant fut accusé et traduit devant les tribunaux. Il parvint, non sans peine, à se justifier, mais cette accusation lui fit un grand tort; il perdit sa fortune et mourut à l'hôpital. Lecat se plaint amèrement de cette malheureuse aventure dont fut victime un innocent : c'est là, remarquons-le, la première fois que la question est agitée en justice de savoir s'il y a eu combustion spontanée ou si, au contraire, après un meurtre, le corps de la victime a été exposé au feu pour donner le change aux perquisitions judiciaires.

Quelques années après, un savant italien, le chanoine Bianchini, raconte qu'un matin, au pied du lit de la comtesse Cornelia Bandi, on ne trouva plus qu'un monceau de cendres dans lequel on reconnut une tête, deux bras et deux jambes. Les meubles étaient couverts d'une suie grasse et couleur de cendres. Le suif de deux chandelles était fondu et une petite lampe qui contenait de l'huile auparavant était complètement vide. La comtesse, paraît-il, avait l'habitude de prendre tous les jours un bain d'alcool camphré.

A partir de cette époque, de nouveaux cas sont cités chaque jour. Des alcooliques, surtout des femmes, se couchent bien portants et sont trouvés le lendemain matin presque entièrement consumés.

Aux exemples de combustions simples viennent se joindre des combustions doubles. En 1820, Charpentier rapporte l'histoire de deux femmes qui se consument ainsi presque en même temps et dans la même chambre. Le tailleur Larivière et sa femme sont trouvés tous les deux un matin réduits en cendres dans leur lit.

Chez d'autres le feu est allumé par la foudre et le corps continue à brûler seul. C'est le cas du prêtre Bertholi. Il rentre chez lui le soir après quelques courses, et tout à coup on entend un grand bruit dans sa chambre. On accourt, on trouve le prêtre étendu sur le sol, entouré d'une flamme légère qui s'éloigne à mesure qu'on approche et qui finit par s'évanouir. Une grande partie des téguments est endommagée ; la calotte qui couvrait la tête, dit le narrateur, a été réduite en cendres sans qu'un cheveu ait été atteint par le feu. Le

malade raconte qu'il a ressenti comme un coup de massue sur le bras droit et qu'il a vu aussitôt apparaître une bluette de feu qui a consumé sa chemise en un instant. La gangrène fit des progrès rapides et Bertholi mourut avec des accidents de putridité le quatrième jour.

Quelquefois on cite même des faits où, sans l'intervention de la foudre ni d'une substance en ignition, le corps humain prend feu comme un morceau de phosphore. C'est la combustion spontanée dans le vrai sens du mot.

Enfin, dans d'autres circonstances, il n'y a qu'une combustion partielle. Un prêtre américain ressent à la cuisse gauche une violente piqûre; il voit en cet endroit une petite flamme légère; il y porte la main et l'éteint. Mais les vêtements sont détruits à ce niveau et il reste une brûlure longue de trois pouces. Un jeune homme de vingt-quatre ans, s'amusant à faire brûler du soufre, voit tout à coup ses doigts prendre feu. Une personne présente projette de l'eau sur ses mains; le feu ne s'éteint pas. Il court chez un médecin qui ne voit plus que de la fumée qui se dégage de ses doigts; il les lui fait mettre dans une fontaine, ce qui produit du soulagement, mais la douleur recommence ainsi que la fumée aussitôt qu'il les retire. Enfin les petites plaies finissent par guérir comme des plaies simples.

Seul, le professeur Dupuytren reste incrédule à ces combustions spontanées, totales ou partielles. Il les explique pour la plupart de la façon suivante : « Une femme reste chez elle après avoir pris une dose plus ou moins forte de liqueur spiritueuse, il fait froid et pour résister à la rigueur de la saison un peu de feu est allumé. On s'assied sur une chaise, une chaufferette placée sous les pieds. Aux causes produites par les liqueurs spiritueuses vient se joindre l'asphyxie déterminée par le charbon. Le feu prend aux vêtements dans cet état; la douleur se change en insensibilité complète. Le feu gagne, les vêtements s'enflamment et se consument; la peau brûle, l'épiderme carbonisé se crevasse, la graisse fond et coule au dehors; une partie ruisselle sur le parquet, le reste sert à entretenir la combustion; le jour arrive et tout est consumé. »

Au contraire, la plupart des savants de l'époque ont leur théorie pour expliquer le phénomène auquel ils ajoutent entièrement foi. Les uns pensent que les tissus organiques des individus adonnés aux boissons s'imprègnent d'alcool qui y reste en nature et s'enflamme sous la moindre influence. Les autres croient que l'alcool ne

s'accumule pas en nature (1) dans les tissus, mais qu'il s'y décompose, y laisse des vestiges de son passage et surtout détermine des altérations qui les rendent plus combustibles. Il se produirait tout à coup dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané une accumulation de gaz inflammables qui seraient le point de départ de l'incendie. D'autres enfin, s'appuyant sur le fait de Bertholi, attribuent la cause des accidents à l'électricité.

Tel était l'état de la science sur cette question lorsqu'en 1847 une affaire qui occupa les tribunaux en Allemagne et fit le plus grand bruit dans toute l'Europe fut l'objet de discussions et de recherches de la part des savants. Le 13 juin 1847, à Darmstadt, on voit subitement, vers huit heures du soir, la fenêtre de l'appartement de la comtesse de Gœrlitz s'éclairer d'une vive lumière qui dure environ un quart d'heure, puis s'éteint complètement. De la fumée s'échappe en certaine abondance par la cheminée pendant quelques instants. On pénètre dans la chambre de la comtesse : elle est remplie d'une fumée épaisse et nauséabonde; un secrétaire, qui semblait se carboniser lentement, prend feu aussitôt; on aperçoit, au milieu de la chambre et tournés vers la fenêtre, quelques débris du corps de la comtesse, une tête réduite au quart de son volume et des restes de membres. Des cendres recouvrent le parquet qui est brûlé à une certaine profondeur. Une grande glace est pendue et enduite d'une suie grasse et d'un jaune rougeâtre. Les pieds d'une chaise voisine sont, au contraire, légèrement carbonisés.

Siebold, qui le premier est appelé à constater l'accident, se prononce en faveur d'une combustion spontanée. Il avait vu la comtesse dans l'après-midi très bien portante; il avait été témoin de cette lueur qui avait subitement éclairé sa fenêtre.

Graff, au contraire, venu deux jours après pour se rendre compte des faits, se range plutôt à l'idée d'un crime : le cordon de la sonnette est arraché; un des souliers de la comtesse a été déplacé; enfin, en examinant la tête, il trouve sur la région temporale une fêlure qu'il ne croit pas devoir rapporter à l'action du feu, mais à un coup directement appliqué en ce point. Büchner donne à son tour son opinion et se range à l'avis de Graff.

L'affaire est soumise au collège médical du Grand-Duché de Hesse

(1) Nous retrouvons encore ici les deux théories sur l'action physiologique de l'alcool dans l'organisme que nous avons exposées dans notre article « Alcoolisme ». Voir *Revue du Monde catholique*, n° 11 (15 mars 1879).

qui, après l'avoir discutée, ordonne l'exhumation du corps. Siebold présente un second mémoire pour soutenir son idée. Graff et Büchner deviennent de plus en plus affirmatifs sur la question du crime. Deux savants leur sont adjoints, Bischoff et Liebig, qui, prenant le problème de plus haut, discutent scientifiquement la possibilité des combustions spontanées. Ils concluent par la négative et la découverte d'un nouveau fait contribue à leur donner raison. Un des domestiques de la comtesse, qui était seul avec elle dans la maison au moment de l'accident, avait tenté le lendemain d'empoisonner le comte. Il est arrêté ; l'instruction judiciaire démontre qu'il est l'auteur du crime, et il est condamné à la réclusion. Plus tard, dans sa prison, il a fait des aveux. Il était entré dans la chambre de la comtesse et n'avait trouvé personne. Le secrétaire était ouvert ; il avait aperçu de l'argent et des bijoux et s'en était emparé. La comtesse étant rentrée inopinément, il s'était précipité sur elle, l'avait étranglée, et, pour dissimuler son meurtre, il avait allumé le feu autour d'elle et s'était sauvé.

Ce procès fameux, commencé en 1847, ne se termina qu'en 1850. Cette dernière année est une date mémorable dans l'histoire de la combustion spontanée. A dater de ce moment, toutes les doctrines et les théories à l'aide desquelles on avait tenté de l'expliquer tombent d'elles-mêmes ; elle est à peine mentionnée dans les traités de médecine légale et la plupart des auteurs n'en parlent que comme d'une question qui n'a plus qu'un intérêt historique. C'est ainsi qu'en France, Tardieu, Pelouze, Regnault, en Allemagne, Casper, Becker, Krahmer, etc., en Angleterre, Taylor, la considèrent comme une fable. MM. Devergie et Legrand du Saulle sont seuls un peu moins affirmatifs.

II

Mais il ne suffit pas de nier ; il faut appuyer sa négation sur des preuves. C'est ce que nous allons chercher à faire en nous aidant surtout des lois de la physique et de la chimie.

D'abord, avant de démontrer scientifiquement l'impossibilité du phénomène, passons en revue le dossier de nos adversaires. Voyons dans quelles conditions se sont présentés les faits allégués et pour quels motifs on y a ajouté foi.

Aucun cas de combustion spontanée ne s'est passé devant témoin.

Presque toujours c'était pendant la nuit qu'avait lieu l'accident.

Le plus ordinairement, il est fait dans la narration quelque mention de lampe ou plus souvent de cheminée; certains faits se sont passés dans une cuisine; les restes des victimes ont été recueillis à une petite distance du foyer.

La victime était en état d'ivresse; ce qui veut dire, pour qui connaît l'influence de l'alcool, en état d'anesthésie, d'insensibilité plus ou moins prononcée.

Elle avait été vue la veille dans un état de santé parfaite. Comment se fait-il qu'une modification des tissus de l'économie, assez intime pour les prédisposer à une combustion spontanée, ne s'annonce pas à l'avance par des symptômes prémonitoires quelconques? Les individus qui sont pris subitement d'apoplexie cérébrale, d'accidents d'urémie ou de saturnisme, ont toujours présenté auparavant quelques troubles inaccoutumés de leur santé.

Enfin, presque toujours, ces illustres victimes sont des femmes, c'est-à-dire qu'elles ont l'habitude de se servir de chaufferettes et de porter des vêtements amples qui s'enflamment plus facilement sans que la personne qui les porte soit très rapprochée du feu.

Sur quel semblant de preuves des auteurs recommandables se sont-ils donc hasardés à publier des faits aussi peu probables?

Le motif qui a toujours été mis en avant, c'est l'insuffisance apparente du combustible comparé aux dégâts occasionnés. Un meuble et une petite épaisseur de parquet avaient suffi à incinérer un corps en grande partie; cela paraissait impossible. Mais avait-on des données bien précises sur la quantité de bois nécessaire pour consumer un cadavre? Nous reviendrons plus loin sur ce point intéressant.

En second lieu, la combustion s'était faite le plus souvent en un temps bien court. Mais on ignorait qu'il ne faut pas plus d'une heure et demie à deux heures pour détruire un corps. Wald raconte qu'en Angleterre un expert fut consulté dans une affaire criminelle pour apprécier le temps qu'avait dû exiger la combustion presque totale d'un corps qu'on avait cherché à faire disparaître. Il estima ce temps à deux heures et demie ou trois heures. Le meurtrier avoua qu'une heure et demie environ lui avait suffi.

On a souvent argué de l'état singulier dans lequel on a trouvé les débris du cadavre et les cendres : une partie du corps était quelquefois épargnée ou incomplètement consumée. Qui n'a vu pourtant

l'état dans lequel on trouve les victimes infortunées des grands incendies? Les mêmes bizarreries s'observent dans la distribution et la délimitation des brûlures.

On s'est encore appuyé sur l'état des meubles et des objets entourant la victime : les uns avaient été épargnés, les autres consumés par le feu; souvent on retrouvait intacts les objets les plus voisins des cendres. N'en est-il pas de même dans tous les incendies? Il n'y a vraiment là rien de spécial.

Et enfin cette fameuse suie humide, grasse, d'un jaune rougeâtre, qui recouvrait les murs, les tableaux, les glaces, qu'est-ce autre chose qu'un dépôt de substances hydrocarbonées incomplètement brûlées, dépôt qui s'observe toutes les fois qu'on opère la combustion des matières animales dans un espace restreint?

La vraie raison, disons-le plutôt, qui a donné tant de crédit à la théorie de la combustion spontanée, c'est la tendance générale de l'esprit humain à chercher dans le merveilleux et le fantastique l'explication des choses les plus simples et les plus conformes aux lois de la nature. Qu'y avait-il de si extraordinaire dans cette inégale répartition de la combustion sur le corps de l'individu et sur les différents objets, puisque la même chose s'observe dans les incendies ordinaires? Et cette calotte du prêtre Bertholi, qu'on disait avoir été consumée sur sa tête sans qu'aucun cheveu eût été atteint, est-on bien sûr qu'elle s'y trouvât au moment de l'accident, et si elle n'a pas été revue depuis, n'est-il pas plus naturel de supposer d'abord qu'il ne l'avait pas à ce moment et que peut-être elle était perdue auparavant? Lorsque l'intervention divine est bien manifeste dans un événement, si l'on y trouve des circonstances qui semblent en opposition avec les lois communes, rien ne doit étonner; mais quand rien ne fait supposer cette intervention, pourquoi penser à un dérangement dans l'ordre naturel des choses?

Les faits de prétendue combustion spontanée partielle sont explicables aussi sans cette hypothèse. Qu'on lise avec attention la relation de la brûlure de ce prêtre américain dont il a été question, et on n'y trouvera pas autre chose qu'un simple accident de fumeur. Et ce jeune homme qui s'est soufré les doigts et qui a mis ensuite le feu au soufre, pense-t-on qu'il va arrêter la combustion en plongeant ses mains dans l'eau? Il n'y a rien de surprenant que ses doigts continuent à fumer et à le faire souffrir.

Passons maintenant à une critique rigoureuse des faits dans un

sens purement scientifique. Nous démontrerons facilement l'impossibilité physique de la combustion humaine spontanée.

Supposons d'abord que tout l'alcool absorbé par un homme reste dans son organisme pendant un certain temps sans être décomposé ni éliminé. Il est vrai, d'après la théorie de M. Perrin, que l'alcool n'est pas décomposé dans l'économie, mais il est vrai aussi qu'il en est éliminé d'une façon lente et continue, dès l'instant où il y a pénétré. Supposons, je le répète, que cette élimination n'ait pas lieu et qu'il reste dans l'économie tout ce qu'un individu peut absorber d'alcool en un jour. Supposons, de plus, que cet alcool s'enflamme. Puisque c'est un corps très combustible, il brûlera d'abord, mais quand il aura fini de brûler, s'ensuit-il que les tissus devront se consumer à leur tour? Imprégnez une éponge d'alcool; mettez-y le feu : l'alcool brûlera, mais le feu s'éteindra ensuite. Qui n'a vu arroser de rhum enflammé un pudding ou une omelette? Lorsque tout l'alcool est consumé, l'omelette et le gâteau restent intacts et se refroidissent.

C'est qu'en effet le corps humain renferme dans sa composition une grande quantité d'eau, les neuf dixièmes environ (1). Or, pour qu'un corps qui renferme de l'eau dans ses pores puisse s'enflammer, il faut d'abord que cette eau s'évapore; c'est là une loi de physique qu'il importe ici de ne pas oublier. Eh bien! lors même que le dixième solide du corps humain serait en ignition, il ne pourrait produire une quantité de calorique suffisante pour transformer en vapeur les neuf dixièmes liquides. Mais ce dixième solide ne pourrait même pas prendre feu. Supposons, en effet, qu'on expose une partie quelconque d'un animal vivant et pourvu d'un appareil circulatoire à un feu ardent. Cette région exposée perdra une certaine quantité d'eau par l'évaporation; or, tant qu'elle participera à la vie générale, elle en recevra par le torrent circulatoire une nouvelle quantité pour fournir à une nouvelle évaporation. Quand ces phénomènes cesseront de se produire, c'est que cette région sera morte et ne fera plus partie de l'organisme dont elle dépendait. Si cet organisme est tout entier exposé à l'évaporation dont nous venons de parler, comme il ne tardera pas à n'y plus pouvoir suffire, il sera frappé aussi de mort. S'il devient alors produit de combustion, ce

(1) Chaussier, ayant mis dans un four un cadavre qui pesait 120 livres, le trouva réduit à 12 livres au bout de vingt-quatre heures.

sera au même titre que les autres objets de la nature inanimée à laquelle désormais il appartient.

Je reviens maintenant sur l'hypothèse que j'ai faite en supposant que l'alcool accumulé dans l'organisme est arrivé à s'enflammer. Je considère, en effet, ce premier fait comme lui-même impossible. Tout le monde sait que si le rhum et l'eau-de-vie contiennent une trop grande quantité d'eau, on ne peut parvenir à les faire brûler. La même chose existe pour l'organisme humain. Croira-t-on qu'en approchant un corps en ignition de la bouche d'un homme ivre on va parvenir à enflammer son haleine ? Mais la quantité d'eau qui est exhalée dans chaque expiration et qui se condense presque aussitôt est toujours en quantité bien plus que suffisante pour empêcher l'alcool exhalé en même temps de prendre feu. Pensera-t-on que cette substance est en proportion suffisante dans le sang et les liquides organiques pour qu'en exposant le corps au feu elle puisse s'enflammer? Ce serait encore là une grave erreur ; car, si cette proportion était en effet suffisante pour permettre la combustion, elle ne permettrait plus la vie depuis déjà longtemps; les fonctions qui la caractérisent eussent été suspendues par l'abondance même du poison.

Je suppose enfin le corps humain réduit à sa dixième partie, à sa partie solide, et celle-ci fortement imprégnée d'alcool. L'alcool pourra, il est vrai, lui servir de combustible et rendre sa destruction plus rapide; mais elle-même, prise isolément, si l'alcool s'est évaporé, ne brûlera pas plus facilement qu'elle ne l'aurait fait si elle n'en avait pas été imprégnée. L'addition d'un combustible à un corps ne rend pas ce dernier plus combustible. Une seule condition peut produire cet effet, c'est le renouvellement du milieu nécessaire à la combustion, du gaz comburant, de l'oxygène ou simplement de l'air atmosphérique qui en contient une certaine proportion. Or, c'est précisément le contraire qui se produisait dans les prétendues combustions spontanées qui, s'opérant dans une chambre close, ne tardaient pas à se faire dans un milieu où l'oxygène devait de plus en plus se raréfier.

Nous pensons avoir démontré l'inanité des doctrines émises sur la combustion humaine spontanée, totale ou partielle. Il nous reste à dire un mot du rôle qu'aurait parfois joué la foudre dans ces accidents.

La foudre, comme le feu, peut mettre un corps en ignition, s'il

est très combustible. Sinon, ses ravages se bornent aux parties de ce corps qu'elle a atteintes. C'est ce qui arrive pour le corps humain; les brûlures se limitent aux points qui ont subi l'influence électrique, et encore ces points ne sont pas toujours tous atteints. Mais le feu ne se communique pas plus aux régions environnantes que lorsqu'un doigt, une main ou un pied sont soumis directement à l'action des flammes.

III

Quel est donc le degré de combustibilité de notre corps?

Le même que celui des corps organiques en général. Il peut brûler, mais lorsque l'eau qu'il contient est tout entière évaporée; ce qui, nous l'avons déjà dit, ne peut se produire qu'après cessation de tout phénomène vital.

La combustion pourra même être assez active si le sujet est gras; les matières grasses en s'enflammant contribueront à incinérer les autres tissus.

Cette combustion sera d'autant plus rapide que cette quantité de graisse sera plus grande et surtout que les substances employées pour alimenter le feu seront plus abondantes ou développeront une plus grande quantité de chaleur.

Elle sera d'autant plus complète que l'air au milieu duquel elle s'opère sera plus souvent renouvelé. Les tissus du corps humain sont, en effet, composés de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène. Pour que ces éléments soient tout à fait détruits en tant que matériaux pondérables, solides ou liquides, il faut qu'ils soient transformés en gaz. Pour la formation de ces gaz qui sont des composés oxygénés de carbone, d'hydrogène et d'azote, une grande quantité d'oxygène, c'est-à-dire d'air atmosphérique, est nécessaire.

On a agité dans ces derniers temps la question de la crémation des cadavres; on a pensé substituer ce mode de destruction à l'enterrement habituel. Nous ne discuterons pas les avantages et les inconvénients que pourrait avoir cet usage; examinons seulement ce qu'on pourra et ce qu'on devra obtenir de cette opération au point de vue pratique de la destruction du corps. On voudra avoir une combustion rapide; cela est parfaitement possible en concentrant autour du cadavre une quantité suffisante de matériaux pour produire un puissant calorique. On voudra aussi l'avoir complète.

Mais on ne devra chercher ici qu'une désorganisation bien achevée, ne laissant plus aucune forme définie aux restes, en un mot une réduction totale en cendres. Quant à faire disparaître par le feu ces cendres elles-mêmes, il est probable qu'on ne le cherchera pas. Il faudrait pour cela un apport continuel d'air ou d'oxygène dans l'appareil et forcément l'issue en volume égal des gaz produits. Or, il répugnera sans doute à beaucoup de personnes de faire transformer un corps en gaz destinés à se perdre dans l'atmosphère, ou encore à voir sortir d'un appareil des vapeurs méphitiques, produit de la combustion du corps de leurs parents.

A.-E. Williams.

UNE ÉTAPE A CAP-BRETON

Au mois de septembre dernier, la nécessité de me reposer quelques jours de mes labeurs philologiques, tout en utilisant ces courts instants de détente, me conduisit à Bayonne, où j'avais des documents à consulter.

Être à Bayonne et ne point aller jusqu'à la mer était impossible. Je cédai d'autant plus volontiers à la tentation qu'une cordiale et chaleureuse invitation m'avait été faite par l'aimable et digne curé de Cap-Breton, avec qui j'avais eu le bonheur de lier connaissance, peu d'années auparavant, dans une oasis des landes de Bordeaux.

M. l'abbé Gabarra, en me faisant la description de Cap-Breton, m'avait inspiré un vif désir d'explorer ce petit coin de terre dont le jeune, mais déjà si vénéré et si aimé pasteur, ne m'avait nullement surfait les charmes et les mérites.

Les impressions que je rapportai de là furent si profondes, si douces, si rafraîchissantes et si fortifiantes à la fois, que je veux essayer de les faire partager aujourd'hui à nos lecteurs dont beaucoup ignorent probablement jusqu'au nom de ce petit bourg privilégié à tant de titres.

A quelques heures de Bayonne, non loin de Biarritz et de Dax, Cap-Breton, assis au bord de la mer, a groupé ses maisons autour de l'église qui les couvre de son ombre protectrice. A l'est et au sud se dressent de grandes forêts de pins où se mêlent l'ajonc, l'arbousier, le chêne-liège, le houx gigantesque aux parfums si balsamiques, si pénétrants! Cette majestueuse et verdoyante ceinture vient presque rejoindre les hautes dunes de la grève, de sorte que l'œil embrasse à la fois deux horizons bien différents d'aspect, mais qui éveillent tous deux, dans l'esprit et dans l'âme, les mêmes pensées de grandeur et d'infini, les mêmes élans vers le Créateur. D'ordinaire les dunes sont arides et n'offrent aux voyageurs que l'attrait des ascensions qui permettent de dominer la mer. Le spectacle que l'on découvre du rivage comme du haut des falaises

de Cap-Breton est magique : on aperçoit presque toute la chaîne bleue des Pyrénées, et la poitrine se dilate aux fraîches brises maritimes et forestières. Mais ces charmes artistiques et vivifiants ne sont pas les seuls qu'offre la plage de Cap-Breton. Ces hautes dunes dont nous parlions tout à l'heure donnent encore des jouissances d'une tout autre nature. Elles sont toutes couvertes de vignes qui poussent dans le sable même et produisent des raisins dorés, sucrés et croquants, des vins chauds et généreux que les plus fins gourmets, les plus sérieux connaisseurs ont classés parmi les meilleures productions de ce genre. Le raisin surtout a une saveur incomparable, dont le meilleur chasselas de Fontainebleau ne peut donner même une légère idée. Et derrière les dunes, toujours dans le sable pur, on voit s'épanouir toute une flore des plus variées et des plus charmantes dont les parfums, en particulier ceux des œillets, ont des senteurs extraordinairement douces et pénétrantes.

Voici donc le cadre poétique et charmant ; voyons à présent les indigènes.

La population de Cap-Breton se compose de douze à treize cents âmes. Les hommes, tous marins, à peu d'exceptions, sont vaillants, intrépides, simples, droits, généreux, bons chrétiens.

Ils ont cet air de dignité, de santé, de gravité naturelles que donne l'habitude constante du danger. Dès leur enfance ils partagent, comme mousses, la vie de leurs pères, et les accompagnent à la pêche dans des barques ou des pinasses ; car à Cap-Breton tout le monde vit de la pêche et de la chasse, le gibier étant aussi très abondant sur cette côte favorisée. A quinze ou seize ans, les jeunes gens font deux ou trois voyages lointains sur les navires marchands. A dix-huit ans, ils s'engagent dans la marine de l'État, et au retour ils se marient au pays où les ont fidèlement attendus leurs fiancées. Souvent alors ils reprennent du service sur les paquebots transatlantiques ou sur les vaisseaux du gouvernement. Leurs voyages durent un an, deux ans, trois ans, quelquefois plus.

A chaque retour, c'est grande fête et grande joie au foyer domestique où la chaste épouse a veillé sans relâche sur les enfants et sur tous les intérêts de la famille, en priant Dieu pour le père absent. Quand l'âge de la retraite ou de la pension est arrivé, le Cap-Bretonnais ne quitte plus le pays et s'adonne exclusivement aux travaux de la pêche, travaux que partagent alors, dans la mesure de leurs forces, la femme et les enfants.

Les Cap-Bretonnaises sont les dignes épouses de ces braves et honnêtes marins; elles ont la même simplicité et la même droiture, la même dignité native, la même honnêteté jointe à une extrême délicatesse de sentiments et à la plus vraie, à la plus solide, à la plus efficace piété. Pendant l'absence du mari leurs pensées ne le quittent jamais. Que le temps soit calme, ou que le vent gronde, leur prière s'élève vers Dieu, et leur souvenir fend l'espace pour suivre à travers les mers celui à qui elles ont engagé leur foi. Elles brodent des scapulaires qui vont au Brésil, dans les Indes, à Taïti, par tout le monde, porter un témoignage de cette tendresse et de cette fidélité conjugale qui s'allient à une foi si vive et si profonde dans le cœur des deux époux.

Le scandale est chose ignorée à Cap-Breton : une jeune fille dont la réputation aurait été seulement effleurée du plus léger soupçon ne deviendrait jamais la femme d'un marin; l'époux peut donc partir en toute confiance pour ces longs et périlleux voyages, l'ange de l'honneur veille sans alarmes à son foyer.

Mais cette modestie, cette vertu si franche et si solide de la Cap-Bretonnaise ne se traduisent pas par une réserve et une timidité d'allures qui iraient mal d'ailleurs avec leur genre de vie. Il ne faut pas demander aux jeunes filles et aux jeunes femmes de Cap-Breton la modestie d'emprunt; leurs grands yeux francs, limpides, largement fendus, ne se baissent presque jamais, n'ayant rien à cacher. L'anémie et la phtisie sont choses aussi rares que le scandale, et sur tous ces gracieux et sains visages brille le coloris que donnent la santé, l'air vif et pur, le repos et la joie d'une bonne conscience.

A ce cachet de pureté, de vaillance et d'honneur qui caractérise cette laborieuse population s'ajoutent des dispositions toutes particulières, un goût instinctif et inné pour la musique, goût et disposition qui se traduisent à chaque instant dans toutes les familles de Cap-Breton. Partout, dans toutes les rues, on entend chanter père, mère, enfants; c'est un concert universel où chacun donne sa note. Chez ces organisations exceptionnellement douées, tout se grave immédiatement dans l'oreille. Ils n'ont pas la moindre notion de musique, mais l'air, la mesure, l'expression, ont été saisis et sont rendus avec une étonnante et admirable justesse.

Ce sont des artistes véritables que ces marins, ces femmes, ces jeunes filles. L'habitude du danger, des émotions profondes et religieuses ont développé ce germe artistique que les beautés et les

grandeurs de la mer et des forêts entretiennent et excitent chaque jour.

Chez les hommes, on rencontre des voix de baryton et de basse qu'un théâtre de grande ville envierait et voudrait accaparer, tant ces voix mâles sont vibrantes, harmonieuses, parfaitement timbrées. Chez les femmes et les jeunes filles, on trouve des voix de soprano et d'alto merveilleuses de pureté, de fraîcheur, de douceur et de souplesse.

Tous ces intéressants détails me furent communiqués d'abord par mon hôte, mais je pus bientôt juger par moi-même des extraordinaires facultés musicales de ses paroissiens. Le soir de mon arrivée au presbytère, j'assistai à une scène charmante d'originalité, de simplicité, de franche gaieté, d'abandon, et en outre au plus admirable, au plus délicieux concert que j'eusse jamais entendu. C'était le 12 septembre; l'on se préparait à une grande fête religieuse qui devait avoir lieu le dimanche suivant. Tous les soirs, les jeunes filles les mieux douées, accompagnées les unes de leur père, les autres de leurs frères ou de quelques parents, arrivaient chez M. le curé pour la répétition des chants qui devaient être exécutés à la fête. Un ancien élève du conservatoire de Naples, organiste de la cathédrale d'Aire, le maestro Puig y Alsubide, dont les compositions musicales sont si riches, si belles, si harmonieuses, était venu tout exprès à Cap-Breton pour faire chanter, par toutes ces belles voix, les diverses parties d'une messe dont il est l'auteur, et qu'il a dédiée à Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax (1). Ce soir-là, on répéta devant moi le *Kyrie eleïson* à trois parties. Mon ravissement égala ma surprise. Rien, dans mes souvenirs si riches cependant en impressions de ce genre, ne peut se comparer au charme puissant et profond de ces chants si pleins, si francs, si sonores, où la nature se révélait tout entière, mais dont l'art venait relever encore la force et la naïve beauté. Après plusieurs solos des plus belles voix de jeunes filles qui voulurent bien me donner aussi un échantillon de leur talent, une espèce d'athlète, un marin de quarante-cinq ans, dont la voix avait excité mon admiration dans les chants religieux, exécuta une chansonnette comique avec une verve, un talent d'imitation tels, qu'on aurait pu, en fermant les yeux, se croire à Paris et entendre un de nos meilleurs chanteurs comiques.

Quelle douce, fortifiante et reposante soirée, et combien ses

(1) Tout récemment il a produit une nouvelle œuvre d'un rare mérite, une hymne à saint Joseph, dont il a voulu donner la primeur à ses élèves de Cap-Breton qui ont admirablement su la faire valoir.

charmes dépassaient ceux de la plupart des grandes fêtes parisiennes ! Le bon rire, le rire honnête, comme c'est chose saine pour l'âme comme pour le corps ! Cette petite cure rustique sous son abri de tilleuls, transformée en salle du Conservatoire, ces figures si expressives, si franches, si joyeuses, quelques-unes si gracieuses et si charmantes, tous ces jeunes gens et toutes ces jeunes filles venus ensemble avec leurs parents, le père avec la fille, le frère avec la sœur, le fiancé avec sa promise, tout cela parlait à l'âme, tout cela remuait le cœur ! Les fenêtres, grandes ouvertes, laissaient entrer dans la chambre, avec les brises rafraîchissantes, toutes les senteurs pénétrantes des fleurs d'automne.

Et quel spectacle touchant de voir l'amour, la vénération de tous, grands et petits, pour le digne pasteur, qui, immédiatement, a su conquérir une telle influence qu'il est véritablement le maître et le père des Cap-Bretonnais !

Mais je me suis laissé entraîné à redire tous les charmes de ces réunions préparatoires, de ces répétitions générales de la fête des marins. Que dirai-je de la fête elle-même ?

En voici l'origine :

Lorsque M. l'abbé Gabarra vint comme curé à Cap-Breton, en 1875, il trouva, dans un coin du presbytère, une vieille statue de la Vierge délaissée depuis longtemps, et qu'on avait retirée de l'église, presque jetée au rebut. C'était une Notre-Dame des Sept-Douleurs qui parut fort belle aux yeux d'artiste du nouveau pasteur ; et elle était fort belle en effet. Rien de plus suave, de plus pur que ce type de *Mater dolorosa*, de cette *Pitié* du seizième siècle. Il y a des larmes dans les yeux de la Vierge et comme un reflet de douleur calme et profonde sur toute la figure, dans le mouvement des lèvres qui tremblent, dans toute l'attitude. Marie, les mains jointes, contemple avec une indicible tristesse le corps de son divin Fils étendu mort sur ses genoux. On sent que l'artiste qui sculpta cette statue en bois était chrétien. Il la sculpta, du reste, pour une confrérie qui fut établie à Cap-Breton, en 1492, sous le vocable de Notre-Dame de Pitié.

En fouillant dans les riches archives de la mairie, M. l'abbé Gabarra découvrit le règlement de cette confrérie écrit dans notre vieille langue française si pleine de grâce naïve, de piété et d'onction. Voici un article de ce règlement : « Quand sera le bon plaisir à Dieu de faire commandement à quelque confrère de

partir de ce monde, tous les confrères, qui y seront alors, seront tenus d'aller à l'assistance et l'accompagner à son enterrement. » Et dans l'office de Notre-Dame de Pitié de la même époque, retrouvé également par le zélé pasteur et qui sera publié prochainement, on rencontre des prières ravissantes de naïveté confiante, comme celle-ci : « Oh ! tres doulce Dame, pour icelle grant ioye que vous eustes « au jour de Noël quant vostre doux fils naquit de vous; doulce dame, « priez luy que sa benoiste nativité me fasse naistre en paradis. »

Peu après la découverte de ces précieuses reliques, les pieux marins de Cap-Breton eurent la pensée de placer la statue de la Vierge au bord de la mer, et de rétablir l'antique confrérie fondée par leurs ancêtres. Mgr Epivent, alors évêque d'Aire, un Breton qui aimait la Vierge et la mer, s'empressa d'accéder aux vœux si louables et si légitimes des Cap-Bretonnais.

Ce fut un beau, un noble, un touchant spectacle, nous raconta M. l'abbé Gabarra, que celui qu'offrit la population tout entière allant en procession, au chant des vêpres, porter la statue vénérée au lieu qui lui avait été préparé, surplombant les flots. Les vieux marins de soixante-dix et quatre-vingts ans étaient tout joyeux de revoir la Vierge qu'aux jours de leur enfance ils se souvenaient d'avoir invoquée dans leur vieille église ; les jeunes gens étaient fiers de porter sur leurs poitrines la médaille de la confrérie, dont tous, jeunes et vieux, avaient tenu à honneur de faire partie. On se mit en marche à deux heures de l'après-midi. La première croix de l'immense colonne atteignait le rivage éloigné d'un kilomètre lorsqu'à peine les derniers fidèles quittaient le bourg. Oui, c'était un beau et imposant spectacle que celui de cette grande foule qui marchait recueillie, priant et chantant le long d'un canal sinueux, et, une fois arrivée sur la première jetée du futur port, montait, descendait, remontait, descendait encore, semblable aux mouvements cadencés des vagues en plein océan. Portée avec amour et respect par des bras qui se succédaient sans cesse, Notre-Dame de Pitié dominait toute cette scène. Au loin, les croix resplendissaient au soleil, les bannières flottaient au vent, tous les cœurs priaient, toutes les voix chantaient. Et il fallait entendre l'accent de ces voix douces et puissantes, mâles et suaves, toujours vibrantes, toujours sonores comme la voix harmonieuse des flots. Il fallait voir la joie et l'enthousiasme qui débordaient de toutes les âmes ! Et cette plage, et cet océan, et ce ciel tout couvert de nuages, sauf à l'horizon

lointain que doraient partout les feux du soleil couchant! Et pour compléter la grandeur et la poésie de ce tableau, à l'horizon empourpré, un navire passait voiles déployées, comme pour saluer le premier *Notre-Dame des Douleurs.*

L'Océan paraissait être attentif et faire silence; dans le murmure des vagues expirant sur le rivage, quelque chose de solennel et de doux semblait s'associer aux émotions diverses qui se succédaient dans les cœurs.

Au milieu d'un religieux silence, un marin, le pilote du canot de sauvetage, vint prendre la statue enguirlandée de fleurs pour la placer dans la niche qui lui avait été préparée. Cette niche avait été ouverte au-dessus de la porte de la maison-abri du canot de sauvetage, en face de la mer. Lorsque le vieux marin prit la Vierge et la posa sur cet autel rustique, tous les regards suivirent l'image vénérée, de douces larmes mouillèrent les yeux. On pouvait lire sur tous ces visages émus et joyeux la confiance, l'espoir. Les périls passés, les dangers futurs, les fureurs de la tempête et la nacelle au loin menacée, les tristesses poignantes de l'attente et la joie du retour et de l'arrivée au port, tout ce qui émeut le plus profondément l'âme, était alors présent à la pensée des assistants.

Et quand les marins, membres de la confrérie, s'agenouillèrent pour réciter les sept *Ave Maria* et le *Pater* prescrits par le règlement, comme on sentait que ces cœurs simples, forts et croyants se tourneraient souvent vers l'Étoile des mers, vers *Notre-Dame de Pitié!* On eût voulu rester là toujours, près de l'Océan, en face de ces horizons, sous les regards de la Vierge tutélaire. Chanteurs et chanteuses ne se lassaient de redire leur cantique à Marie :

En quittant le rivage
Quand nous disons : Adieu!
Mainte voix, de la plage,
Répond : Pensez à Dieu.
La mer retentissante,
Qui jamais ne s'endort,
Dans sa vague écumante
Souvent cache la mort.

REFRAIN

Tendre Marie, douce étoile,
Sur nous fais luire un rayon!
Et conduis toujours la voile
Du marin de Cap-Breton.

Depuis cette première et solennelle cérémonie, trois fois par an, nous dit encore le digne pasteur, les marins vont en procession offrir à Notre-Dame de Pitié leurs hommages et leurs prières : premièrement au mois de novembre pour l'ouverture de la grande pêche qui se fait en hiver, sur des pinasses, frêles barques en bois de pin, sans quille, incapables de résister au vent. La plage de Cap-Breton est le seul point de tout le littoral où l'on puisse pêcher avec ces barques, grâce au *gouf* ou *gouffre* de Cap-Breton, bien connu des marins. C'est une fosse profonde qui commence à 150 mètres du rivage et va s'élargissant, comme une vallée immense, vers les côtes du Portugal. En face de ce gouffre, la mer est toujours calme, la grande masse de ses eaux ne peut pas être soulevée par la tempête. Il y a dix hommes et deux mousses dans chaque pinasse.

Chaque fois qu'ils partent, et dès que les brisants du rivage sont franchis, le patron qui tient le gouvernail crie à l'équipage : « Notre Père ! »

Tout le monde cesse de ramer, et, tête découverte, on récite *Notre Père;* à cette prière on ajoute aujourd'hui : « Notre-Dame de Pitié, priez pour nous. »

Le second pèlerinage a lieu à la fin du mois de mai pour la clôture de la pêche ; le dernier enfin, le troisième dimanche de septembre, jour où l'église célèbre la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. A chacune de ces cérémonies, la messe est chantée sur le rivage, en plein air, au pied de la statue. Le ministère de la marine a gracieusement accordé que le *Sémaphore* fût toujours pavoisé, et que son canon tirât trois coups. Il n'a jamais tiré encore qu'en l'honneur de Notre-Dame de Pitié !

De grands orateurs n'ont pas dédaigné de venir parler sur la plage, aux marins, à ces hommes qu'agrandit le péril, dont les mains sont à la peine et au travail, le cœur et le dévouement à la famille, et l'âme à Dieu. Au mois de mai 1876, ce fut le R. P. Roux, l'illustre conférencier de Notre-Dame à Paris, dont toutes les grandes chaires de France ont entendu et admiré l'éloquence, qui vint prêcher ; mais le charme puissant et imprévu de ce spectacle l'émotionna tellement, qu'il pleurait plus encore qu'il ne prêchait : ces larmes avaient bien aussi leur éloquence.

Je pus comprendre cette émotion du grand religieux lorsque j'assistai moi-même au troisième pèlerinage. Tout semblait avoir

concouru à rendre le charme de cette solennité plus doux, plus imposant, plus inoubliable; journée radieuse, brises embaumées, mer caressante, chant des flots se mêlant au chant des marins, foule immense et recueillie. Le savant maestro Puig et ses dociles élèves firent merveille. Un orateur aimé, M. l'abbé Lagarde, chanoine honoraire et principal du collège de Dax, prononça le matin un éloquent sermon sur la force chrétienne; il montra le modèle de cette force dans Marie debout au pied de la croix, dans Marie mère des douleurs!

Rien ne peut donner une idée du spectacle pittoresque qu'offrait la plage pendant la célébration du saint sacrifice! A perte de vue l'océan blanchissant le rivage de ses vagues tranquilles ou tumultueuses, et sur le rivage, en face de cette immensité, de cette force des eaux, parfois si terrible, toujours si dangereuse, cette foule pieuse formée de marins, de femmes et d'enfants, qui tous priaient, avec la même foi, la même espérance, au pied de l'image vénérée de la divine mère!

Sur cette plage, témoin quelquefois de scènes douloureuses et désolées, le Christ descend, et avec lui tout le chœur des anges et toutes les joies du ciel! Là où souvent des cris de détresse se sont mêlés au bruit de la tempête, on entend retentir des prières, des chants et des hymnes de joyeuses espérances. Sur ces sables, où du front des marins tombent tant de nobles sueurs, où sont tombées aussi des yeux de leurs femmes et de leurs enfants des larmes plus amères que ces flots cruels qui les faisaient couler, le sang du divin Rédempteur coule aussi pour tout ennoblir, tout sanctifier, tout consoler!

Ah! dans ces temps si tristes, si troublés, où malgré soi on se laisse envahir par les sombres préoccupations de l'avenir, il est bon, pour ranimer en son âme la foi, l'espérance et l'amour, de se réfugier quelques instants, en pensée du moins, vers un petit coin de terre béni de Dieu, comme l'est Cap-Breton, où tout semble redire la parole des anges : « Gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté! »

. . . . . .

. . . . . .

Depuis le mois de septembre, nous avons revu Cap-Breton. C'est toujours le même bourg charmant, la même mer bleue et grande, la même plage, les mêmes cœurs pleins de simplicité et de

foi. Une première communion avait lieu, préparée et prêchée par deux Pères des plus illustres de la Compagnie de Jésus, le R. P. du Bourg et le R. P. Roux. L'orateur de Notre-Dame de Paris ne dédaigne pas de parler aux petits, surtout aux marins de Cap-Breton qu'il aime tant et auxquels il est venu prêcher trois fois déjà en deux ans.

Quelle ravissante fête qu'une première communion! Près de l'autel, toutes ces jeunes figures de douze ans rayonnent d'innocence et de bonheur; en chaire, d'une voix toute pleine d'accents du ciel, l'éloquent orateur dit les délices que Dieu fait goûter aux âmes pures qu'il s'unit; dans la nef, on voit de longs regards émus jusqu'aux larmes, et l'on sent que tous les cœurs prient. Rien de touchant comme le moment de la communion... Ce qu'on ne voit pas partout, hélas! ce sont de longues files d'hommes — pères dévoués qui comprennent bien tout leur devoir — s'agenouillant à la même table sainte où s'étaient assis leurs enfants pour recevoir le même Dieu; je les ai vus aller à Dieu simplement, modestement, comme il convient à de nobles cœurs qui sont chrétiens. Certes, il est difficile d'assister, sans un profond attendrissement, à ces fêtes pieuses des premiers jours de la vie, et, pour moi, elles m'apparaissent toujours comme une vision céleste : c'est un petit coin du paradis qui se découvre à mes regards.

Le soir, procession au bord de la mer. Les jeunes communiants vont offrir une couronne à Notre-Dame de Pitié. Les marins vont remercier leur madone de la protection accordée pendant la pêche et les dangers de l'hiver. La bannière qu'ils portent fièrement domine au loin, et ils marchent recueillis, disant des prières et chantant des cantiques. Il y a dans les voix des chanteurs et des chanteuses un je ne sais quoi de doux, de sonore et de vibrant. Arrivés sur la plage, tout le monde se groupe au pied de la statue de Notre-Dame de Pitié, près d'un autel neuf qui va être béni, sous une grande tente neuve qui couvre une partie de la plage. Un jeune communiant, fils d'un brave marin, va couronner la Vierge. Prières et chants, et la mer chante aussi, et le canon du *Sémaphore* pavoisé mêle sa voix au concert. Discours du P. Roux. Bénédiction du très saint sacrement. Rien n'a manqué pour rendre émouvante cette cérémonie qui remue profondément les cœurs : ni l'éloquence de l'orateur qui pleurait devant la beauté touchante du spectacle, ni la présence de prêtres nombreux accourus de loin et de

près, ni les magnifiques horizons d'une mer aussi calme que sonore... Ceux qui se drapent orgueilleusement dans leur incrédulité ou qui se murent stupidement dans leur obstination, devraient bien aller voir, un jour, ces fêtes si simples et si belles des marins de Cap-Breton.

Frédéric GODEFROY.

LA MORT DU PRINCE LOUIS NAPOLÉON

Lorsque la mort frappe un de ses coups ordinaires, elle laisse presque toujours après elle des regrets et des larmes ; mais si la victime qu'elle atteint est un jeune homme au cœur chevaleresque, si c'est un prince né sur les degrés du trône et appelé peut-être à y monter un jour, si ce prince, par une de ces ironies suprêmes des révolutions humaines dont l'histoire de notre temps n'offre que trop d'exemples, a été forcé de quitter sa patrie pour l'exil, si enfin il est tombé au champ d'honneur, loin des regards de sa mère, et sous les coups de quelques sauvages ignorés, la douleur prend alors des proportions inaccoutumées et revêt pour ainsi dire la forme d'un deuil public. Les partis politiques semblent s'oublier en présence de ce tragique événement. Amis et adversaires font taire pour quelques heures leurs espérances, leurs passions et leurs haines. C'est la trêve de la mort, la seule peut-être que respecte encore ce siècle si préoccupé et si léger.

Nous venons d'assister à l'une de ces trêves, et la catastrophe qui l'a amenée a été aussi soudaine qu'imprévue ; nous voulons parler de la mort du prince Louis Napoléon.

La nouvelle de cette mort fut reçue à Paris dans la nuit du 20 au 21 juin. Une dépêche de Londres l'annonça en ces termes :

Une grande émotion règne dans les couloirs de la Chambre des communes.

Le bruit court qu'un membre du Parlement aurait reçu un télégramme du Cap annonçant que le prince Louis Napoléon aurait été tué.

Nous n'avons reçu aucune confirmation de ce bruit.

L'on crut tout d'abord à une mystification, mais bientôt le doute ne fut plus permis. Une seconde dépêche confirma le fait et apporta le résumé de la déclaration faite à la Chambre des communes par le colonel Stanley, ministre de la guerre. Le ministre y disait qu'un télégramme du général Chelmsford, reçu du camp de Serven Fals, au delà du Blood River, en date du 2 juin, annonçait que le prince Louis Napoléon était parti la veille pour faire une reconnaissance.

Il était accompagné par le lieutenant Carey, du 98e régiment, et par des Zoulous amis.

Le prince et ses compagnons étaient descendus de cheval. Au moment où ils y remontaient, une décharge de mousqueterie eut lieu, et on constata l'absence du prince et de deux hommes.

Il est évident, dit la dépêche, que le prince a été tué.

Lord Chelmsford ignorait lui-même que le prince eût été désigné pour ce service.

Le ministre de la guerre ajoute qu'un télégramme de sir Beach annonce que le corps du prince a été retrouvé.

M. Stanley conclut en exprimant, en termes éloquents, les sentiments de regret que la Chambre doit éprouver pour la perte du jeune prince qui, parti volontairement pour le Cap, a agi avec tant de vaillance, et sa sympathie profonde pour l'impératrice Eugénie en présence d'une perte aussi douloureuse.

Nos lecteurs nous sauront gré de ne point interrompre ici notre récit et de compléter la déclaration du gouvernement anglais par les détails suivants qui nous sont parvenus depuis le 21 juin.

Le 26 mai, le général Wood, de l'état-major duquel le prince faisait partie, recevait l'ordre de se rendre à Mumlah. Il emmenait avec lui plusieurs batteries d'artillerie, et le 80e régiment, partant de Doorukop, devait le rejoindre le lendemain.

Il faisait un temps affreux, et, par suite de pluies continuelles, on ne pouvait s'avancer qu'au milieu d'une véritable mer de boue. Au moment du départ, le cheval du prince s'était abattu, et son cavalier, tombé avec lui, avait été relevé dans un tel état qu'il lui avait fallu une heure pour changer de vêtements et rejoindre la colonne.

On arriva le soir à Itelezi-Hill. Le prince se ressentait de sa chute et semblait si fatigué, qu'à plusieurs reprises on l'engagea à descendre de cheval et à monter dans l'un des chariots qui suivaient le corps expéditionnaire. Il refusa.

On campa sur une colline. Le camp n'était pas plutôt installé qu'on recevait les envoyés d'un chef dont la tribu avait élu domicile à vingt-trois milles de là. Ce chef offrait de se rendre. Ses envoyés affirmèrent que Cettiwayo ne pensait nullement, d'ailleurs, à faire la paix, et qu'une grande concentration de Zoulous, commandés par les chefs Sirayo et Nikundi, avait lieu entre Zlobani et Inyesani. De plus, les régiments zoulous, cantonnés à Mageni, Ukobamatosi et Akumandah se préparaient à une attaque désespérée.

Le général Wood, dans ces circonstances, ordonna une reconnaissance. Les officiers William Carey, James Soundy, Saundies, Mac Gregor et le prince Louis Napoléon, ce dernier sur sa demande expresse, furent chargés de la diriger.

On partit du côté d'Ulnudi, par des chemins épouvantables et sous une pluie battante qui démoralisait les plus hardis. Cela se passait le 31 mai.

Le premier jour et la nuit qui suivit se passèrent sans incidents. Les cavaliers indigènes, qui servaient d'éclaireurs, n'avaient relevé aucune trace de Zoulous, ni dans les hautes herbes, ni les bouquets de bois, clairsemés du reste, qu'on rencontrait çà et là.

Le prince, toujours très fatigué, manifesta, dans la matinée, le désir qu'il avait de se reposer.

Le lieutenant Mac Gregor proposa de s'arrêter au bord de la rivière Hyotosi, qu'on devait atteindre une demi-heure plus tard. Le prince ayant négligé d'emmener son domestique, qui portait sa tente en croupe, le lieutenant Carey lui offrit la moitié de la sienne.

On descendit de cheval et l'on commença à dresser le petit camp. Tout semblait tranquille, et personne n'avait deviné, dans les ondulations des hautes herbes, la présence des Zoulous qui rampaient silencieusement.

Comme l'on sellait les chevaux pour repartir, le lieutenant Carey s'écria soudain qu'il apercevait les faces noires des Zoulous entre les tiges de maïs autour d'eux. Le prince regardant à son tour dit : « Je les vois aussi. »

Chacun s'élança vers son cheval. Le prince, blessé à l'épaule droite, saisit d'une main la crinière du sien, de l'autre l'étrier du côté montoir. Par fatalité, une bride se défit et l'étrier lui resta dans la main. Le cheval s'élança au galop, et le prince tomba en arrière, pour se relever aussitôt.

Deux des soldats de l'escorte, les cavaliers Hill et Killick, étaient démontés comme lui. Ils s'enfuirent à pied, mais les Zoulous, plus habitués qu'eux aux courses dans les hautes herbes, les atteignirent bientôt.

Il faut croire qu'ils firent énergiquement tête, car les blessures de tous trois sont par devant. Ce fut sur le prince que les Zoulous s'acharnèrent surtout, car il ne reçut pas moins de dix-sept coups de zagaie dont l'un dans l'œil gauche. Deux traversaient la poitrine, deux autres avaient atteint le flanc.

Puis, les trois cadavres furent complètement dépouillés de leurs habits et de leurs armes, et laissés nus sur les bords d'un petit ruisseau.

En arrivant près d'une donga, Clarey, en se retournant, vit le cheval du prince qui le suivait sans cavalier.

Inutile de dire qu'aussitôt la disparition du prince constatée, on courut à sa recherche. Le général prit lui-même le commandement de l'expédition qui partait d'Itelezi-Hill. On trouva bientôt les trois corps près de la palissade d'un parc à chevaux connu sous le nom de Donga. La décomposition commençait déjà. Le prince avait les yeux grands ouverts et la figure couverte de sang.

Les Zoulous ne lui avaient laissé qu'un médaillon, attaché à son cou par une chaînette d'or et contenant le portrait en émail de Napoléon III ;

en outre, une croix, un chapelet et une médaille de la sainte Vierge, dons de sa mère.

On forma un faisceau avec des lances, et le corps fut étendu sur ce faisceau. Trois officiers, dont le télégraphe a transmis les noms, Marshall, Drury et Lowe, aidés par le major Stewart, l'emportèrent, escortés par quinze cavaliers du 17e lanciers.

Au cortège se joignit bientôt le colonel Butler, en compagnie duquel le prince avait précédemment fait une reconnaissance de trois jours sans seulement apercevoir l'ennemi.

Une estafette fut immédiatement envoyée à Capetown pour commander un cercueil en plomb.

Ce fut le surlendemain que le cadavre du prince fut mis en bière, dans un triple cercueil. Sur la boîte extérieure furent gravés les noms, âge et grade du défunt, surmontés d'une couronne impériale.

Cependant, l'opinion publique n'avait point attendu tous ces détails pour s'émouvoir. Aussitôt que le fait fut avéré, une immense pitié saisit tous les cœurs. On ne songea plus qu'au malheur de cette infortunée mère à qui la mort venait d'enlever traîtreusement son fils unique, l'espoir, la seule joie de sa vie déjà brisée par tant d'orages et il n'y eut place dans presque toutes les âmes qu'à des sentiments d'émotion et de respectueuse sympathie.

Les organes de la presse honnête de tous les partis, sauf quelques rares exceptions, se rendirent l'interprète des sentiments de commisération qui animaient la foule et se montrèrent unanimes dans l'expression de leurs regrets. Ecoutons ce concert funèbre, il porte avec lui, si nous voulons bien l'entendre, d'utiles leçons et de précieux enseignements.

Voici comment s'exprime *l'Univers* :

Les dépêches de Londres nous apportent une grande et triste nouvelle : le prince impérial a été tué dans une reconnaissance sur le territoire des Zoulous. Son corps a été retrouvé percé de dix-sept coups de zagaie.

Bien que nous ne soyons pas de ceux qui rattachaient l'avenir de la France à l'héritier des Napoléon, nous sommes trop profondément émus du coup que vient de frapper la Providence pour tenter d'apprécier dès aujourd'hui la portée politique de cet événement. Nous ne pouvons que glorifier la mort héroïque du jeune prince et plaindre sa mère.

Le télégraphe, dit *le Monde*, nous apporte ce matin une douloureuse nouvelle, qui est en même temps un grand événement politique : le prince impérial est mort. Il a succombé noblement dans cette guerre lointaine où l'avaient entraîné le goût des voyages et des aventures propre à la jeunesse, et surtout ce désir viril de guerroyer qui sied à un prince.

Devant cette tombe soudainement ouverte, et d'où sort la grande et perpétuelle leçon de la fragilité des espérances et des calculs des hommes,

l'esprit de parti se tait : les âmes chrétiennes prieront pour que Dieu ait en sa miséricorde l'âme vaillante de ce jeune prince ; innocent des malheurs qui ont rendu trop célèbre le nom qu'il portait, il s'est montré digne de respect par ses sentiments et par ses actes.

Sa courte vie, à peine échappée de l'enfance, s'est passée presque silencieusement, à la façon des ombres ; elle laissera une mémoire qui sera toute dans cette mort courageuse et pleine d'honneur.

Que Dieu ait son âme, et que Dieu soutienne aussi cette mère si cruellement frappée, qui perd à la fois un fils unique tendrement aimé et l'unique espoir de son parti.

On lit dans le *Pays* :

Une épouvantable, horrible nouvelle, s'est abattue sur nous comme un coup de foudre.

Le prince impérial serait mort !

Les dépêches, qu'on trouvera plus loin, ne nous laissent que cet espoir absurde, fou, que gardent obstinément ceux qui se raidissent contre le malheur et qui refusent d'y croire, même quand il vous tient la gorge.

Si la chose est vraie, et elle doit l'être, nous ne nous sentons ni la force morale de nous plaindre, ni la possibilité matérielle de pleurer.

C'est l'anéantissement qui annule et qui anéantit.

Jeunesse, courage, intelligence, avenir, tout cela serait couché là-bas, dans les jungles, au milieu des ricanements de quelques sauvages !

Non ! cela ne peut pas être !

Et cela est.

Pauvre jeune prince que j'aimais, que je servais avec tout le dévouement de mon âme, en qui j'avais mis le salut de ma patrie, l'orgueil de mes convictions, il n'est plus ! — il est allé retrouver son frère dans l'infortune, le roi de Rome, nous laissant désespérés et éperdus, comme restèrent désespérés et éperdus les soldats de la vieille garde, quand ils apprirent que le fils de leur empereur avait succombé !

Nous avons perdu notre chef. Nous nous recueillons tout entiers à la tombe et ne voulant pas encore penser au trône.

Que la volonté de Dieu soit faite !

S'il nous frappe aussi cruellement, aussi durement, c'est qu'il a un dessein impénétrable, devant lequel ma foi chrétienne s'incline sans murmurer, et en imposant silence aux révoltes qui s'emparent de mon âme et qui l'envahissent furieusement.

Le colonel Stanley, ministre de la guerre dans le cabinet britannique, lisons-nous dans la *Gazette de France*, a annoncé hier à la Chambre des Communes que le prince Louis Napoléon a été tué le 1er juin, dans une reconnaissance qu'il effectuait avec plusieurs officiers anglais.

Cette nouvelle, on le comprend, est de nature à produire une grande émotion.

Le moment n'est pas venu de rechercher quelles en pourront être les conséquences.

D'après les dépêches transmises jusqu'à cette heure, le prince a péri en faisant vaillamment son devoir d'officier d'état-major. A quelque opinion qu'on appartienne, on ne peut que rendre hommage à sa conduite courageuse.

On ne peut que plaindre surtout sa malheureuse mère, qui, dans l'espace de quelques années, a été abreuvée de toutes les amertumes : anxiétés d'une guerre funeste, désastres de l'invasion, perte d'un trône, péripéties de la fuite devant l'émeute, douleurs de l'exil, mort de son mari, sollicitudes produites par les combinaisons formées en vue de ressaisir le pouvoir, et enfin la perte de son fils unique, tué loin d'elle, à l'âge de vingt-trois ans, et dont l'image ne lui apparaîtra plus que sous la forme d'un cadavre percé de coups et dépouillé par les sauvages.

Cette succession d'infortunes est bien propre à rappeler que tout n'est que vanité sur cette terre. La religion qui nous donne ce grand enseignement peut seule apporter des consolations à de si grandes déceptions et à de si profondes douleurs.

M. Adrien Maggiolo s'exprime ainsi dans la *France nouvelle* :

Une douloureuse nouvelle a été annoncée hier à la Chambre des Communes d'Angleterre par le ministre de la guerre.

Le prince Louis Napoléon a été tué au Cap dans une reconnaissance militaire.

L'émotion a été grande, la mort d'un soldat au champ d'honneur est toujours noble, celle d'un prince jeune, qui était allé échanger contre les oisivetés pénibles de l'exil les fatigues et les périls d'une guerre lointaine, devient particulièrement touchante.

Bien que cet héritier des Napoléon soit tombé avec honneur sous un uniforme anglais, sa perte sera ressentie dans toute l'armée française, en même temps que ses adversaires politiques ne refuseront pas à sa mémoire un respectueux hommage.

Sa vie si courte avait toujours été marquée d'un haut caractère de dignité; il avait su se faire honorer chez nos voisins d'outre-mer, et sa fin est glorieuse.

On ne saurait non plus penser sans un frisson de pitié à l'immense douleur de sa mère, déjà si cruellement frappée.

A quelque parti qu'on appartienne, dit le *Figaro*, il est impossible de parler sans émotion de la mort tragique du fils de Napoléon III. Les lecteurs du *Figaro* s'associeront tous à l'hommage que d'un cœur respectueusement navré nous adressons à la mère, hier encore heureuse et

fière de son fils, à celle qui a connu les extrêmes de la joie et de la douleur d'ici-bas, à celle qui a vu la solitude de Chislehurst succéder aux splendeurs bruyantes des Tuileries, et dont la vie va désormais s'affaisser sous le poids des pires tristesses qui puissent atteindre une créature de Dieu.

On lit dans *l'Estafette :*

L'Europe apprendra ce matin une nouvelle qui la remplira de stupeur. Le prince impérial est mort chez les Zoulous, à quelques centaines de lieues de Sainte-Hélène !

Comme lui, le fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, était mort sur la terre étrangère, à Schœnbrunn, le 22 juillet 1832, à l'âge de vingt et un ans !

Le prince impérial, qui le suit dans la tombe, était âgé de vingt-trois ans !

Tous deux étaient nés aux Tuileries, au milieu de l'éclat du trône !

Tous deux ont souffert des douleurs de l'exil !

Quelle étrange destinée que celle des Napoléon !

Nous ne pouvons que plaindre cette pauvre veuve, cette pauvre mère qui perd dans son fils le dernier soutien, le dernier espoir, la dernière consolation que Dieu lui avait laissée en lui enlevant son mari il y a quelques années à peine.

Devant une pareille douleur, ses ennemis désarmeront et la plaindront comme nous.

Nous nous empressons de lui adresser nos sentiments de respectueuse et bien sincère condoléance.

Le *Gaulois* est empreint d'une profonde tristesse :

La Providence, dans ses décrets impénétrables, vient de frapper le France d'un irréparable malheur.

Le prince impérial est mort.

Sous le coup de l'émotion qui nous accable, nous nous sentons impuissant à dire tout ce qu'il y a dans notre cœur de douleur profonde. C'est avec leurs larmes que nos amis compteront les nôtres.

Nous conserverions même aujourd'hui le silence des grands deuils, si un dernier devoir ne nous était imposé : celui d'adresser à l'impératrice Eugénie, à la veuve et à la mère, plus sacrée dans les écrasements de son exil qu'elle ne le fut jamais dans la gloire des Tuileries, l'expression de l'immense pitié qu'elle nous inspire. Que Dieu vienne à son secours !

Qu'il vienne aussi au secours de la France...

Le *Soir* ajoute la note suivante à ce lugubre concert :

Aujourd'hui, devant cette mort soudaine et tragique, une grande pitié s'empare des cœurs, dans ce pays généreux qui n'a jamais de rigueurs pour la douleur et l'infortune.

Maintenant on ne voit plus qu'une mère désolée, dont les chagrins seront à peine adoucis par la sympathie universelle.

Et que dirait-on à cette mère qui pleure ? On ne ferme pas une blessure si large ; les hommages, les consolations de toute l'Angleterre, accourue dans son exil, n'arrêteront pas une seule goutte du sang qui s'en échappe.

On lit dans *l'Union :*

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est mort. La nouvelle a été connue hier soir à Londres, et dans la nuit, la Chambre des Communes en était officiellement informée. Cet événement n'est pas de ceux qui changent brusquement le cours des destinées d'un peuple, et la République victorieuse n'y verra qu'un nom retentissant ajouté au nécrologe de l'année qui s'écoule.

Pour nous, cependant, qui avons coutume d'interroger la Providence, nous ne saurions méconnaître que la mort du prince Louis-Napoléon Bonaparte ne peut être séparée des préoccupations et des luttes au milieu desquelles des Français, amis et adversaires, travaillent et combattent pour l'avenir de la patrie.

Quiconque élèvera sa pensée à cette hauteur, d'où l'horizon patriotique s'ouvre aussi large que le présent est petit, comprendra les sentiments divers dont nous sommes émus et ne s'étonnera point si l'anarchie politique, l'impuissance et le tumulte des Assemblées, la réunion et les votes d'un Congrès, tous les incidents d'une marche rapide vers le dénouement révolutionnaire, nous semblent, en dépit des apparences, passer au second plan, devant le coup imprévu qui frappe ce jeune prince, sur une terre lointaine, dans les rangs d'une armée anglaise.

Nous ne laisserons pas échapper une parole qui pourrait marquer une usurpation sur le domaine que Dieu se réserve dans la conduite des choses humaines. Aussi bien l'événement nous sollicite au silence et à la méditation. Les clartés soudaines que la puissance divine fait jaillir de ses redoutables arrêts nous commandent le recueillement et le respect.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte portait un nom qui a répandu tout l'éclat d'un resplendissant météore et qui a subi toutes les humiliations des grands revers, tout le poids des écrasantes responsabilités. Il devait plier sous le double fardeau de cette gloire et de ces désastres, dont les terribles alternatives ont marqué sa race d'un sceau particulier et fatal. Entre Iéna et Sedan, la coupe de César a été épuisée, un Bonaparte n'avait plus à y tremper ses lèvres.

Il a voulu du moins tomber en soldat, et sa mort sur le sol africain conserve comme un dernier reflet de cette légende impériale, qui a mêlé, dans l'histoire des Bonaparte, le prestige militaire aux calculs de l'aventure. Nous saluons la tombe de ce prince avec les hommages qui sont

dus à la mort sur le champ de bataille. Le sentiment de notre dignité politique, la grandeur de nos droits, l'honneur de notre cause vraiment française et supérieure à toute passion de parti, nous invitent à ne pas oublier qu'une femme, environnée jadis des pompes et des adulations d'une cour, pleure aujourd'hui, dans la solitude, sur le fils enlevé à sa tendresse.

Le diadème impérial ne brille plus sur son front; mais ceux dont il blessait les regards peuvent mieux voir la couronne que garde toujours une mère, surtout une mère en deuil.

Des Français, que nous croyons égarés et que nous n'avons jamais cessé de combattre, sont dans la tristesse et la douleur qu'inspire la fidélité aux épreuves de l'exil; c'est assez pour suspendre un instant la lutte et leur donner le salut des armes.

Le langage que tient *la Liberté* est très touchant :

Le prince impérial est mort.

Cette lamentable nouvelle a été communiquée officiellement cette nuit à la Chambre des Communes par un membre du gouvernement britannique. Elle y a excité la plus vive et la plus douloureuse sensation.

Pauvre jeune prince! Victime innocente des passions déchaînées contre l'Empire, expiant dans l'exil des fautes qu'il n'avait pas commises, condamné à l'ostracisme et à l'inaction après être né pour le trône, il était allé chercher la gloire dans de lointaines contrées, sous les drapeaux du peuple généreux chez qui il a reçu l'hospitalité, et il n'y a trouvé que le trépas!

O mystérieux desseins de la Providence! Le petit-neveu de Napoléon le Grand expire sur les rivages de cette Afrique près de laquelle est mort, dans son île légendaire, l'immortel héros de notre âge, et l'héritier de l'Empire meurt non loin du tombeau de celui qui l'a fondé!

Aujourd'hui, tout s'efface devant la fin tragique de celui qui aurait pu être Napoléon IV. Les haines, les passions, les espérances des partis doivent se taire et se contenir autour de son cercueil. Nous sommes convaincus, pour la dignité de notre pays, qu'il n'y aura, même parmi les adversaires de l'Empire, que des manifestations de respectueux hommage.

Pour nous, nous ne cachons point notre sincère émotion.

Le prince impérial s'était fait aimer de tous ceux qui l'ont approché par les qualités éminentes qui distinguaient sa jeune intelligence et par le loyal patriotisme qui l'animait.

Toutes les mères ressentiront la mortelle douleur de cette noble et infortunée impératrice, doublement veuve maintenant.

A cette auguste femme, à cette mère éplorée, nous envoyons humblement, du fond de notre cœur, l'expression des sentiments d'émotion et de respect que son irréparable malheur nous inspire!

Enfin *Paris-Journal* ne se montre pas moins compatissant :

Le père est mort en exil, le fils vient de tomber frappé de dix-sept coups de zagaie, la mère pleure son fils à côté de la tombe de son mari. A moins d'être plus sauvage que les Zoulous, qui ne pleurerait avec elle ?

Disons-le à l'honneur de Paris : la mort tragique, prématurée, romanesque du fils de Napoléon III, l'a consterné. La politique a fait silence. On n'a plus vu que l'enfant né sur les marches du premier trône du monde, trébuchant sur le cercueil, presque à son entrée dans la vie.

Il lui eût été si facile de mener en Angleterre une vie douce et tranquille, choyé par les sympathies de l'aristocratie anglaise ! Il voulut se tremper dans les épreuves d'une guerre lointaine. Il est mort à vingt-trois ans, sous l'uniforme britannique, assassiné par des sauvages rampant dans l'ombre jusqu'à son cœur.

« Le corps a été retrouvé complètement dépouillé, nous dit une dépêche, portant au cou une croix, un chapelet, une médaille de la sainte Vierge. » Ce jeune prince était vraiment le filleul du pape.

Il était chrétien.

Le 9 janvier 1873, on alla le chercher à l'école de Woolwich, pour qu'il pût une dernière fois embrasser son père mourant. Quand il arriva, son père était mort. En entrant dans la chambre où refroidissait lentement le corps du souverain exilé que Victor Cousin avait salué naguère du nom d'empereur de l'Europe, on rapporte que l'orphelin se jeta à genoux, et élevant son âme vers les demeures célestes où venait d'entrer l'âme de son père, pria et se soumit. « Notre Père, qui êtes aux cieux, » dit-il à haute voix « que votre volonté soit faite ! » Puis il sanglota sur son père terrestre, après s'être incliné devant le Père invisible de tous.

Il était chrétien et il en a donné une preuve touchante avant son départ pour le Cap. Tout le monde connaît la lettre qu'il écrivit alors à M. l'abbé Godard en réponse à celle que le curé de Chislehurst lui avait adressée pour lui rappeler la solennité de Pâques et les devoirs que le retour de cette fête impose à tous les enfants de l'Eglise catholique.

Voici cette lettre dans sa simplicité touchante :

« Monsieur le Curé,

« Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, « elle me prouve toute l'affection que vous me portez. Je tiens à ce que « vous ne croyiez pas que la précipitation de mon départ et le soin des « détails m'aient fait oublier mes devoirs de chrétien. Je me présenterai « demain jeudi à sept heures et demie, pour communier une dernière « fois dans la chapelle de Chislehurst, où je désire être déposé, si je « viens à mourir.

« Votre bien affectionné,

« NAPOLÉON. »

Il était chrétien dans la véritable acception de ce mot, et c'est ce titre surtout qui excite en nous les plus vives sympathies. Adversaire de l'idée politique qu'il personnifiait, nous ne voulons voir en lui que le filleul soumis de l'immortel Pie IX, resté fidèle, jusqu'à la fin, aux préceptes de l'Eglise.

Nous nous inclinons avec compassion devant le deuil de cette mère chrétienne, il y a quelques années à peine entourée de toutes les splendeurs de la puissance souveraine, aujourd'hui seule, exilée, abreuvée de toutes les amertumes, qui pleure la perte de son fils unique.

Destinée étonnante que celle des Bonaparte, et bien faite pour appeler les méditations des hommes qui croient à l'action de la Providence sur la conduite des choses humaines! Ils ont connu les fortunes extrêmes, donné au monde le spectacle des plus éclatantes prospérités, des chutes les plus soudaines et les plus profondes. D'Iéna à Sedan et au Zoulouland, quelle page d'histoire, quels enseignements !

Et comment en méditant cette page et ces enseignements, ne pas s'écrier : « Dieu seul est grand et ses desseins sont insondables ! » Les partis politiques ont beau s'agiter au-dessous de lui, il charge la mort de leur montrer, quand il lui plaît, que lui seul est le maître des destinées humaines et qu'il règle, à son gré et à son heure, la marche des événements.

E. Charles.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

13 *juin*. — Mouvement judiciaire dans le personnel des substituts de procureur de la République. Ce mouvement comprend une nomination de juge à un tribunal de première instance, dix-sept nominations ou mutations de substituts de procureur et deux nominations de juges suppléants. — Distribution à la Chambre du rapport de M. Duvaux, concluant à la prise en considération de la proposition relative à l'abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire et tendant à attacher des ministres des cultes aux garnisons, camps et forts détachés contenant au moins un rassemblement de deux mille hommes et éloignés des édifices religieux de plus de cinq kilomètres. — Prise en considération par la commission d'initiative de la proposition Parent, Paul Bert et Lockroy, à l'effet d'aliéner 200 millions de propriétés nationales pour alimenter une caisse destinée à couvrir les frais de construction d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. — A l'occasion de ses noces d'or, l'empereur Guillaume accorde de nombreuses grâces. — Le nouveau consul général de France en Egypte remet au vice-roi la protestation de la France contre les décrets du 22 mars, relatifs au règlement de la dette égyptienne. — Nomination par le gouvernement hellénique des plénipotentiaires chargés de reprendre les négociations avec la Porte, au sujet de la rectification des frontières turco-grecques. — Demande d'explication adressée par les États-Unis au Chili, au sujet de la destruction des dépôts de guano au Pérou. — Envoi par le gouvernement allemand de plusieurs navires de guerre sur les côtes occidentales de l'Amérique du Sud.

14. — Les délégués de la réunion des sénateurs et des députés favorables à la réforme douanière sont entendus par la commission des tarifs. — Réunion au ministère de la justice de la commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition Peyrat sur le retour des Chambres à Paris. M. Le Royer y donne lecture du projet de loi préparé par le gouvernement. — Arrêt de la cour de cassation déclarant que le tribunal de Baugé a dépassé les limites de son droit en critiquant un vote de la Chambre dans son jugement rendu à propos d'une affaire de contraven-

tion locale qui lui était soumise. — Le Sénat décide à la majorité absolue de huit voix la réunion du Congrès pour la revision de l'article 9 de la Constitution. — Envoi de la corvette cuirassée *la Hansa* à Valparaiso pour protéger les intérêts des nationaux allemands dans les eaux du Chili et du Pérou. — Départ d'Yacoub Khan de Gundamah pour rentrer à Caboul.

15. — M. Trouard-Riolle, candidat républicain, est nommé député de l'arrondissement de Dieppe par 7,891 voix contre 2,853 données à M. Estancelin, conservateur. — Nouveau mouvement dans le personnel des justices de paix. Ce mouvement comprend soixante-dix nominations, mutations ou démissions. — Discours de M. Pouyer-Quertier à Bordeaux, en faveur du système protectionniste. — Discours de M. Lepère au concours régional de Poitiers. — Il y exalte les bienfaits de la République et essaye de prouver que le régime républicain assurera à l'agriculteur et au viticulteur la paix, le travail et la sécurité. — Saisie du journal *le Triboulet*. — Banquet donné par le lord-maire de Londres en l'honneur du congrès télégraphique international et du congrès littéraire. — Vote par la Chambre des Communes de 5 millions de livres sterling pour les Indes. — Arrivée du prince de Battenberg à Bruxelles. — Protestation du sultan contre les actes du vice-roi d'Egypte.

16. — Réfutation par Mgr l'évêque d'Angers du rapport de M. Spuller sur les projets de loi de M. Jules Ferry. — Commencement de la discussion de ces projets à la Chambre des députés. M. Paul de Cassagnac, inscrit le premier pour parler contre ces projets, prend à partie le ministère et soulève une tempête qui, après un tumulte indescriptible et des scènes révoltantes, se termine par l'exclusion temporaire de la Chambre de M. Paul de Cassagnac. — Dépôt par M. Bardoux d'un contre-projet sur le conseil supérieur de l'instruction publique et les conseils académiques. — Conférence faite à Montmartre par MM. Jules Amigues, Duruy père et fils, en faveur de la liberté d'enseignement et contre les projets Ferry. — Extradition d'un étudiant russe accordée par le gouvernement allemand. — Des sommations sont adressées par le comité nihiliste à de riches magistrats pour qu'ils aient à verser, sous peine de mort, de grosses sommes d'argent destinées à payer les frais de la propagande révolutionnaire. — Cettivayo envoie de nouvelles propositions de paix aux Anglais. — A la suite de dissentiments survenus avec Ghazi-Osman-Pacha, Fuad-Pacha et Musat-Pacha quittent le ministère de la guerre. — Les élections municipales de Rome donnent la majorité à huit libéraux et à cinq cléricaux. — Deux libéraux et un clérical sont élus par le conseil provincial. — La République Argentine s'allie à la Bolivie et au Pérou, dans la guerre contre le Chili. — Protestations des ministres anglais, italien, allemand, américain et français contre la conduite du Chili, qui tire sur des ports de mer ouverts. — Le général bolivien

Campera quitte Tupiza avec trois mille hommes et traverse le désert pour aller attaquer Colma.

17. — Réunion privée tenue à l'hôtel des Réservoirs. MM. de la Bassetière et Lucien Brun y prononcent deux magnifiques discours en faveur de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, des droits imprescriptibles des pères de famille et protestent énergiquement contre les projets de loi Ferry. — Une colonne de troupes françaises se heurte avec un corps d'insurgés qui défendait le défilé de Touba et le déloge en lui tuant vingt hommes. — Dépôt au Reichstag, par M. Delbrück et deux de ses collègues, d'une demande d'interpellation relative à l'intention prêtée au gouvernement de modifier la législation monétaire. — Nouvelle révolution au Paraguay. Godoï, l'un des chefs de l'opposition, renverse le président Barrière et s'empare du pouvoir. — Au Mexique, le général Negrete se révolte contre le président Diaz et sort de Mexico à la tête de 4,000 hommes.

18. — La date de la réunion du Congrès national est fixée à jeudi. — Lettre de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, adressée à M. le baron de Larcy et à M. L.-M. Baragnon, sénateurs, contre les projets de loi Ferry. — Mgr l'évêque de Gap publie également une lettre sur la crise religieuse présente. — Demande d'explication adressée par les députés des Alpes-Maritimes à M. Waddington, au sujet des paroles attribuées par le *Diritto* à M. Depretis, président du conseil des ministres italiens, dans la discussion du projet du chemin de fer de Coni à Nice. — Rappel en Angleterre de l'escadre de la Manche. — M. Silvela, député espagnol, déclare aux Cortès qu'une entente complète existe entre le parti libéral conservateur et le ministère actuel. — Le retour de Mahmoud-Pacha est ajourné. — De nombreuses arrestations politiques ont lieu à Constantinople.

19. — Réunion des deux Chambres en assemblée nationale. Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Chesnelong, Jules Simon, Lucien Brun, de Baudry-d'Asson, Buffet, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia et plusieurs autres membres de la droite et de la gauche, le congrès vote la suppression de l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875. — Le ministre de la guerre en Angleterre annonce à la Chambre des communes la nouvelle de la mort du prince Louis Napoléon, tué le 1er juin, au Cap, dans une reconnaissance militaire. Son corps a été trouvé percé de dix-sept coups de zagaie et dépouillé de ses vêtements par les Zoulous. — Vives sympathies excitées en France et en Europe par cette mort tragique. — Crise monétaire à l'île de la Réunion. — Découverte d'une association d'internationalistes à Jerez (Espagne). — Le mouvement hostile au président du Mexique Porfirio Diaz s'accentue chaque jour et recrute de nouveaux adhérents. — Le projet de loi sur le mariage soulève de nombreuses protestations catho-

liques dans toute la péninsule italique, et particulièrement dans la province de Naples où 88 évêques envoient une protestation au roi. — Arrestation, à Kherson, de l'individu qui avait volé à la caisse du gouvernement russe un million et demi de roubles. — Des dépêches du général Forgemol confirment la fuite du chérif qui avait soulevé les Ouled-Daoud. — Désarmement immédiat des Ouled-Daoud. — Refus fait par le khédive d'abdiquer en faveur de son fils le prince Tewfik.

20 *juin*. — Mouvement judiciaire comprenant plusieurs nominations de procureurs, de substituts de procureur de la République et de juges suppléants à des tribunaux de première instance. — Le président du tribunal civil de Baugé est poursuivi pour avoir signé une pétition contre les projets Ferry. — Nombreuses et sympathiques adresses de condoléances envoyées à l'impératrice Eugénie à la nouvelle du malheur affreux qui l'a frappée. — Le bruit de l'abdication du khédive court dans le monde politique et financier. — L'armée chilienne passe la rivière Loa et entre sur le territoire péruvien. — L'état de prostration où est tombée l'impératrice Eugénie inspire de sérieuses inquiétudes pour sa vie.

21. — Discours de M. Paul Bert en faveur des lois Ferry. — De nouvelles menées socialistes et nihilistes sont signalées à Berlin et en Russie, et les mesures les plus sévères sont prises contre les agissements révolutionnaires jusque dans les moindres districts de l'empire russe. — Soumission des tribus berbères de la province de Tedla (Maroc) à l'empereur du Maroc. — Soulèvement des tribus d'Angera, dans les districts entre Tanger et Ceuta.

22. — Promulgation de la loi portant abrogation de l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875. — M. Piétri, candidat bonapartiste, est nommé sénateur à Ajaccio par deux cent cinquante-cinq voix contre deux cent vingt-sept données à M. Tommasi, candidat républicain. — Le bruit de la mort de l'impératrice Eugénie circule à Paris. — L'élection d'un député au Sénégal ne donne point de résultat et est renvoyée à un second tour de scrutin.

23. — Nomination de la commission chargée d'examiner la proposition de modifications du règlement présentée par les présidents des gauches à la suite de l'incident Cassagnac. — Réponse évasive du sultan aux ambassadeurs anglais et français chargés de lui demander la déposition du khédive. — L'attitude de la Russie dans les affaires égyptiennes semble peu correcte. — Le sultan fait connaître au prince de Battenberg qu'il lui enverra à Tirnovo son berat d'investiture et le dispense de venir à cette occasion à Constantinople.

24. — A la Chambre des députés, discours de M. de Mackau contre les projets de loi Ferry. — Arrivée à Paris du président de la République de Vénézuéla. — Nomination de la commission sénatoriale chargée

d'étudier le projet ministériel sur le retour à Paris. Les membres de cette commission sont tous favorables au projet du gouvernement. — L'insurrection mexicaine se termine par la soumission du général Negrete. — Rétablissement de l'entente entre les fractions conservatrices du Reichstag et les députés du centre, avec le consentement du prince de Bismarck, qui acquiesce aux demandes de ces derniers. — L'abdication du khédive est regardée comme un fait acquis en principe; il ne reste plus de ce chef qu'à régler des questions de détail. — Apparition en Catalogne d'une bande armée qui est dispersée par la gendarmerie espagnole et obligée de se réfugier en France. — Les Turcs font de grands préparatifs militaires en prévision d'une attaque des Grecs. — Arrivée à Iquique du président du Pérou. Bombardement sans résultat d'Antafagosta par la flotte péruvienne.

25. — Réception à l'Élysée du président de la République de Vénézuéla. — La commission chargée d'examiner la proposition Naquet sur le divorce se prononce, par six voix contre deux et une abstention, pour le rétablissement du titre VI du Code civil autorisant le divorce. — Dépôt par M. Madier de Montjau d'un amendement à l'article 7 de la loi Ferry, demandant que le clergé séculier et les congrégations religieuses ne puissent diriger aucun établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni y donner l'enseignement. — Protestation énergique de cinq cents curés de Lombardie, réunis dans le sanctuaire de Caravaggio, contre le projet de loi sur le mariage civil. — Elections en Autriche pour le renouvellement de la Chambre des députés. — Refroidissement des relations entre l'Autriche et l'Italie. — Vive opposition aux Chambres des États-Unis contre le percement de l'isthme de Panama, sous prétexte que cette entreprise amènerait la domination étrangère dans l'Amérique du Nord.

26. — Discours de M. Lamy, député républicain, contre les projets de loi Ferry. Ce discours auquel le ministre de l'instruction publique n'oppose que des arguments surannés, produit une grande sensation dans le camp républicain. Célébration à l'église Saint-Augustin d'un service funèbre pour le repos de l'âme du prince Napoléon. Toutes les notabilités du parti bonapartiste présentes à Paris y assistent. — Nomination de M. Lacascade, député, aux fonctions de directeur de l'intérieur des colonies de l'Inde. — Circulaire d'ordre de M. le ministre des finances aux agents de son administration contenant la prescription formelle de respecter et de faire respecter le gouvernement de la République. — Entrevue, au ministère des finances, des députés et sénateurs de l'Algérie avec les ministres des finances, des postes, de l'intérieur et de la guerre, au sujet du nouveau cahier des charges, pour l'exécution de services réguliers de correspondances et de transports par paquebots à vapeur entre la France et l'Algérie. — Distribution à la Chambre du rapport de M. Millaud sur

le ministère de l'instruction publique. — Dépôt par M. Bernard Lavergne du rapport concernant les modifications à introduire au règlement de la Chambre. — Abdication d'Ismaïl Pacha. — Un iradé du sultan désigne pour son successeur le prince Tewfik. — Funérailles du prince d'Orange auxquelles assiste une foule immense accourue de tous les points de la Hollande.

27. — Discours de M. de la Bassetière en réponse à celui de M. Jules Ferry. Le député de la Vendée y réfute les assertions du ministre de l'instruction publique sur l'enseignement des jésuites et établit un parallèle entre leurs ouvrages et ceux que l'on rencontre dans certains établissements de l'État. — Saisie de *la Lanterne* dans tous les kiosques, à la suite d'un article publié sur M. Andrieux, préfet de police. — M. Boissier est élu directeur de l'Académie française et M. *Renan* chancelier. — Les nouvelles de Chislehurst constatent une amélioration sensible dans l'état de l'impératrice Eugénie. — Une souscription publique est ouverte dans un journal bonapartiste pour élever un monument au prince Louis-Napoléon. — Les journaux gambettistes demandent l'expulsion du prince Napoléon (Jérôme), malgré ses promesses de fidélité à la Constitution républicaine. — Ismaïl Pacha remet solennellement les pouvoirs entre les mains de son fils le prince Tewfik et se prépare à se retirer à Constantinople avec toute sa famille.

28. — A la Chambre des députés, continuation de la discussion des projets de loi Ferry. — M. Janvier de la Motte fils lit un discours en faveur des projets de loi Ferry et cherche à prouver que le moment est venu de se défendre contre le prétendu danger que lui fait courir le parti catholique militant. — *La France nouvelle* est poursuivie pour un article publié le 24 juin et intitulé : *Silence aux lâches*. — Ouverture du testament du prince Louis-Napoléon. — Le prince y exprime le désir que, dans le cas où il viendrait à mourir, les espérances du parti bonapartiste fussent reportées sur le prince Victor-Napoléon, fils du prince Jérôme. — Démission du cabinet égyptien. — Chérif Pacha est chargé de former un nouveau ministère. — Circulaire du gouvernement turc aux puissances étrangères. — Le sultan y déclare que la Porte a l'intention de respecter tous les droits et tous les privilèges accordés aux vice-rois et de ne rien faire qui puisse détruire l'autonomie dont jouit l'Egypte, mais cela dans la limite des droits suzerains. — Une dépêche de Rome assure que le général Cialdini va quitter la carrière diplomatique pour rentrer dans les rangs de l'armée. — Proclamation d'Yacoub Khan annonçant la conclusion d'un traité de paix avec l'Angleterre.

29. — Le président de la République gracie M. Amouroux, condamné aux travaux forcés comme membre de la Commune. — Une dépêche de Werneïc (Asie) annonce que les habitants de la province de Khotan, limi-

trophe des possessions russes et située à trois cents milles sud-est de Kouldja, se sont révoltés contre les Chinois et les ont tous massacrés. — Les puissances signataires du traité de Berlin refusent de reconnaître la circulaire du gouvernement turc tendant à modifier la semi-indépendance de l'Egypte et l'iradé de 1873. — L'évêque de Natal offre sa médiation au gouvernement du Cap dans la guerre contre Cettivayo.

30. — Lettre de Mgr l'évêque d'Angers à M. Ferry, en réponse à l'une des accusations erronées dont le ministre a émaillé son dernier discours. — Départ d'Ismaïl Pacha pour Smyrne. — Gaudard Bey est nommé chef du cabinet du nouveau khédive. — Réception du prince de Battenberg par le Saint-Père. — Grave crise parlementaire à Rome et menace de conflit entre les deux Chambres, à propos de l'abolition de l'impôt sur la mouture.

E. Charles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours de Conférences religieuses faites aux élèves de la première division du lycée Louis-le-Grand, d'après un programme approuvé par Son E. le cardinal Guibert, archevêque Paris, par M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de l'ordre des évêques de la basilique de Notre-Dame de Lorette, officier d'Académie, premier aumônier du lycée Louis-le-Grand, à Paris. 2 vol. in-12, de plus de 400 pages chacun, 8 francs les deux. Victor Palmé, éditeur.

On trouve échelonnés dans cet ouvrage, exposés et réfutés avec une invincible logique tous les systèmes, ressuscités du passé, ou surgis de nos jours, à l'aide desquels l'erreur s'efforce de battre en brèche la vérité catholique et son enseignement. Ainsi sont attaqués de front et tour à tour pulvérisées ces doctrines, ces écoles connues sous ces noms plus ou moins fameux : athéisme, scepticisme, panthéisme, stoïcisme, fatalisme, déisme, théisme, dualisme, idéalisme, rationalisme, positivisme, criticisme, animisme, vitalisme, organicisme, morale indépendante, l'une des plus récemment éclosées, et la dernière née, la plus jeune, celle qui se signale en Russie par de si effroyables excès, le nihilisme.

Ayant pu saisir sur le fait, grâce à sa position, l'influence désastreuse que ces thèmes, développés la plupart du temps par des illustrations de la science et de la philosophie, causent dans l'esprit de la jeunesse française : ayant sous la main tous les ouvrages qui en marquent distinctement les nuances, les subtilités, en un mot, le genre particulier de séduction et d'attrait, l'éminent conférencier met une ardeur tout apostolique à faire éclater la vérité et poursuit l'erreur dans ses plus intimes replis. Son style clair et précis rend sa pensée palpable ; sa dialectique, nourrie de citations et de contre-citations, serrée, nerveuse, chasse devant elle et détruit le raisonnement de l'adversaire comme le flot chasse la houle et la disperse.

L'on ne saurait trop faire connaître ce bel ouvrage aux jeunes gens. Ils prendront plaisir à sa méthode et goût à sa science ; mieux que cela, ils s'affermiront à sa solidité.

Histoire de l'*Esclavage dans l'antiquité*, par H. Wallon, doyen de la Faculté de Paris. 1 vol. in 8°, 2me édition. Hachette et Ce, éditeurs.

Cet ouvrage, un des meilleurs que nous connaissions sur la question de l'esclavage est précédé d'une introduction remarquable où l'esclavage moderne est

particulièrement examiné. Elle donne une idée du régime colonial et de l'état actuel de l'opinion générale sur ce point si souvent débattu. On y trouve un examen sommaire des origines de l'esclavage et des théories dont il se couvrait; l'auteur en fait bonne justice. Le lecteur jugera de l'importance des questions traitées dans ce premier volume par le titre des principaux chapitres qu'il contient :

De l'esclavage en Orient. — Esclavage en Grèce aux temps héroïques. — Des sources de l'esclavage en Grèce, — de l'emploi des esclaves, — de leur prix, — du nombre des esclaves dans la famille et dans l'État. — De l'affranchissement. — Opinions et systèmes en Grèce, — de la condition des esclaves de l'antiquité grecque sur l'esclavage. — Influence de l'esclavage sur les classes serviles et sur les classes libres.

L'Histoire naturelle en action, esquisse de la vie des bêtes, par le marquis G. de Cherville. 2me édition, considérablement augmentée, 1 vol. in-12, Firmin Didot Cet ouvrage est un recueil plein de verve et d'*humour*, où la monographie technique de tel ou tel animal, volant, courant, rampant ou nageant, coudoie à chaque page l'anecdote de chasse ou de pêche : tout cela très court et très spirituel, écrit par un gentilhomme qui manie aussi bien la plume que le fusil ou l'épervier. La plupart des innocentes bêtes, sur lesquelles s'exerce la rage de destruction du pêcheur ou du chasseur, apparaissent une seconde, prises sur le fait et réellement peintes d'après nature, dans le livre amusantet instructif au possible du marquis G. de Cherville.

L'Amérique du Nord pittoresque. 1 volume grand in-4° illustré. Prix : 50 francs, paraissant par livraisons à 1 franc et par fascicules à 5 francs.

Voici un ouvrage merveilleux, dont la publication est faite par l'imprimeur-éditeur A. Quantin (ancienne maison Jules Claye), et nous sommes sûrs à l'avance que nos lecteurs apprécieront l'importance de ce travail, dont la partie littéraire, tracée par la plume d'un de nos écrivains autorisés dans ce genre d'ouvrage, s'allie parfaitement au fini des gravures dues au crayon et au burin des artistes émérites américains les plus en vogue de l'autre côté de l'Atlantique.

Le but de cette publication est de dévoiler complètement un pays très connu — il est vrai — pour ceux qui ont parcouru ses grandes villes et sillonné, avec le chemin de fer et les bateaux à vapeur, les routes ferrées et les grands fleuves de l'intérieur des terres; mais qui est lettre close pour les voyageurs que rien n'attirait dans les montagnes et sur les lacs inexplorés, ou peu faciles à visiter par d'autres que par des gens intrépides, de vrais amateurs de la belle nature et des impressions du sport, sous quelque nature qu'il se présente.

A l'aridité des descriptions contenues dans l'*Amérique du Nord pittoresque*, l'auteur, qui a visité les États-Unis du nord au sud, de l'est à l'ouest, la plume et le fusil en main, écrivant et belligérant, prenant des notes dont il a trouvé aujourd'hui le placement, a ajouté des faits historiques, des anecdotes dramatiques et humoristiques, des réflexions d'une vérité locale, qui intéresseront tous les lecteurs de cet ouvrage imprimé d'une façon vraiment exceptionnelle.

L'ouvrage est divisé en trois parties : la première, qui, après avoir décrit *New-York*, fait remonter le lecteur dans la *Longue Ile*, sur les rives du *Sound* et à travers la *Vallée du Connecticut*. On parvient ensuite à *Newport*, — ce Trouville du monde élégant des Etats-Unis. — On visite *Boston*, l'Athènes du territoire yankee, *Providence*, la ville industrielle; on s'égare dans les *montagnes du New-Hampshire*, le long des côtes du *Maine*. Le livre conduit ses lecteurs dans le *Canada*, sur les eaux du *Saint-Laurent*, qui se jette comme une mer dans un océan.

On descend vers le *Niagara*, et la narration, emportée par le courant, montre quels ont été et ce que seront les envahissements de la civilisation dans l'Ouest, au *Mackinack* et à *Buffalo*, sur les rivages du lac Erié jusqu'aux chutes de *Trenton*.

Traversant les déserts de *Watkins* — une sainte Baume de ce pays américain, — l'auteur nous transportera dans la *chaîne des Catskills*, la plus audacieuse excursion qu'un touriste puisse entreprendre, mais aussi celle qui émerveille le plus le voyageur qui s'est risqué à travers ces forêts suspendues le long des précipices, couvrant et cachant presque des beautés naturelles, cascades, lacs et horizons dont la sublimité dépasse tout ce qu'on a jamais rêvé.

Passant à des spectacles plus agrestes, on visitera la *vallée de Genesee*, pays de géorgiques et de pastorales, où la culture dépasse les espérances de ceux qui l'habitent. Viendront après les descriptions graphiques des *monts Mansfield*, autres cimes pittoresques que l'on franchit pour se rendre sur ces célèbres *lacs George et Champlain*, témoins des faits d'armes les plus audacieux de Washington et des héros qui l'aidèrent à la conquête de l'indépendance américaine.

En suivant la vallée du *Housatonic*, une des rivières pittoresques du Nord, on pénétrera dans le *pays d'Adirondac*, ce parc giboyeux des sportsmen de l'Amérique et de tous les pays du monde, ouvert librement à qui veut s'y rendre.

Et ayant visité les *chutes de Cuyaça*, le *Mohawk* et le territoire d'*Albany* et de *Troy*, le lecteur touriste rentrera à New-York, tout en admirant les cimes de ces *falaises du fleuve Hudson* que l'on nomme *les Palissades*.

Respirons un peu à la fin de ce premier tour de l'Amérique du Nord. Cela fait, nous reprendrons notre course, afin de visiter les pays où le soleil règne en souverain, où la température est si douce que les hivers sont des printemps.

Voici le *New-Jersey*, le *Neversinks*, le désert où le Delaware prend sa source, *Harrisburg* et les *Susquehanna*, et les paysages du *Brandywine*, sans oublier le *Much-Chaunch*, où l'industrie houillère est une des curiosités les plus grandes du territoire.

Nous entrons à *Philadelphie*, célèbre par ses monuments de marbre blanc, sa promenade, au milieu de l'une desquelles s'élevaient, il y a trois ans, les bâtiments de la grande Exposition. Nous passerons le *Juanita* et le *haut Delaware* pour entrer à *Baltimore*, la ville citée pour la beauté des dames qui en sont originaires et les environs charmants de la baie de Patapico.

Après avoir franchi le *Harper's Ferry*, nous entrons à *Washington*, « une ville qui sera » et qui se compose actuellement du Capitole, où siègent les

corps légiférants du pays, de la Maison-Blanche, où habite le président, et de quelques rues bordées des maisons indispensables pour abriter les employés du gouvernement.

En descendant vers le Sud, le touriste en chambre, sans quitter sa lecture attachante, traversera *Richmond* et apprendra l'histoire de ce pays où les souvenirs surgissent à chaque pas.

Pour les amis de la nature excentrique, le volume aura aussi des tableaux enchanteurs. D'abord la *Grotte de Veyer;* et le *Pont naturel,* une arche féerique qui domine un paysage introuvable ailleurs.

Charlestown offrira aux voyageurs amis de la mer ses plages superbes, son port hérissé de mâts, ses alentours couverts de fleurs, route gracieuse qui conduit à *Savannah,* à *Saint-Augustin* et dans cette *Floride* enchanteresse où la forêt vierge couvre le territoire, où les palmiers et les cocotiers dominent une verdure multicolore.

Nous passerons ensuite à la *Nouvelle-Orléans,* qui fut autrefois à la France, et qui partage encore son cœur entre son pays d'origine et celui auquel elle est annexée.

Et remontant le Meschacébé, chanté par Chateaubriand et par tous ceux qui l'ont parcouru, nous verrons, les unes après les autres, les cimes des *monts Lookout* du Tenessee, les routes du *French Broad* et le *désert des Cumberland,* qui sont des collines et des vallées où la nature a prodigué ses beautés les moins discutables.

Nous pénétrerons ensuite dans les souterrains immenses des *cavernes Mammouth du Kentucky,* où l'on passe trois jours et autant de nuits, loin de la lumière du soleil, ébloui par les cristallisations, stupéfait par les étonnements que l'on rencontre à chaque pas dans ce dédale à 200 mètres sous terre.

Et remontant enfin les eaux du Mississipi, le lecteur suivra les méandres de l'*Ohio,* afin de rentrer de nouveau dans la ville-empire, ce vaste New-York, centre de la civilisation des Etats-Unis, du commerce de tout le pays, le Paris du nouveau monde.

L'Etat contre Dieu : la Révolution dénoncée par elle-même, par A. Nicolas. 1 vol. in-18. Paris, Palmé, éditeur, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Prix : 1 fr.

« A une époque où les esprits chimériques cherchaient entre le Christianisme et la Révolution je ne sais quel *modus vivendi,* M. Auguste Nicolas avait trouvé un mot : L'ETAT SANS DIEU, qui, en marquant la Révolution de son propre stigmate, désespérait les conciliateurs de l'inconciliable!

« Mais la Révolution, obéissant à ce terrible : « Marche! marche! » de Bossuet, qui est la loi de l'erreur et du mal, aussi bien que de la mort, devait bientôt « se dénoncer elle-même ». — Hier, c'était l'ETAT SANS DIEU; aujourd'hui, c'est l'ETAT CONTRE DIEU. — Maintenant, au moins, elle ne permet plus le doute à ces esprits d'entre-deux qu'elle pouvait naguère tromper et séduire.

« Le nouvel écrit de M. Nicolas, dans sa substantielle brièveté, est comme le résumé et la conclusion de ses travaux antérieurs de publiciste chrétien, conclusion éclairée par la sombre lueur des faits contemporains.

« Il appartenait à la grande autorité de l'auteur de dégager l'enseignement qu'emportent les catastrophes actuelles; il appartient à tous les catholiques de le comprendre et de le répandre.

« Etre pour ou contre la Révolution, c'est être pour ou contre Dieu, pour ou contre la société, pour ou contre la famille, pour ou contre la patrie. Ces idées, développées avec le grand style et les vues élevées qui caractérisent l'auteur, font de ces pages un des livres les plus actuels et des plus utiles à lire. Vous le demanderez certainement. »

Le Paupérisme, ses causes, moyens de le prévenir, de le soulager ou de le réduire, par E. Cerou. 1 vol. in-12, Plon et Cᵉ, éditeurs.

L'étude de ce savant et remarquable ouvrage demanderait des développements que ne comporte pas un simple bulletin bibliographique. Mais nous tenons à le signaler à l'attention de tous ceux que préoccupent les questions sociales. Voici d'ailleurs quel est le but que s'est proposé l'auteur et qu'il poursuit avec intelligence et talent, en même temps qu'avec des sentiments très chrétiens : « Le paupérisme a, sans doute, existé de tout temps et partout, mais à des degrés différents. Logiquement, si son universalité et sa perpétuité accusent des causes naturelles et nécessaires contre lesquelles l'homme ne peut rien, ses variations suivant les lieux, les institutions, les circonstances, en accusent d'accidentelles, contre lesquelles il peut quelque chose. Le but de nos recherches sera de les démêler pour déterminer dans quelle mesure on peut espérer de réduire le mal, dans quelle mesure on doit l'accepter comme inévitable. »

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par MM. Daremberg et Saglio. (Hachette.)

Cette grande entreprise en est à son sixième fascicule, qui pousse la lettre C jusqu'à l'article *Castra*. L'ouvrage se continue comme il a été commencé, clairement, consciencieusement. C'est un instrument de travail que les auteurs veulent mettre aux mains du public, et ils indiquent scrupuleusement les autorités dont peuvent s'appuyer leurs assertions. Les six fascicules du *Dictionnaire* forment un ensemble de près de mille pages à deux colonnes, illustrées de plus de douze cents gravures. Ces illustrations n'empruntent rien à la fantaisie, et reproduisent avec une exactitude scrupuleuse les divers monuments de l'antiquité. Le *Dictionnaire* entre, avec toutes les ressources de l'érudition, dans les moindres détails de l'histoire de la vie des anciens. Leurs logis et leurs ameublements, les vêtements et tous leurs artifices, la table et toutes ses recherches sont minutieusement décrits. Le lecteur circule dans les rues des villes, pénètre dans les maisons, accompagne le soldat dans les camps, passe au temple ou au marché, et se rend compte de toutes choses.

Le *Dictionnaire* ne se borne pas à présenter simplement des notions élémentaires; plusieurs de ses articles forment des traités étendus et comme des monographies complètes des divers sujets qu'ils abordent. Ainsi l'article *Castra* ne contient pas moins de trente-cinq colonnes; il s'étend sur la castramétation des Grecs et des Romains, en analysant et comparant les divers textes des auteurs. *Caseus* et *candela*, *calceus*, *caliga*, *campagus* et *carbotina*, sont de la vie privée; les détails y sont exacts et piquants. *Canis*, avec ses illustrations diverses, formerait un aimable et joli volume. Il est dû à

M. Cougny. L'article du *Calendarium*, de M. Ruelle, est d'un sérieux intérêt : il reproduit un calendrier liturgique d'Athènes et le fragment épigraphique d'un marbre d'Oxford ; il expose les principes de la mesure de l'année athénienne, étudie les divers calendriers de la Grèce, celui de Rome et ses divisions et indique les concordances du calendrier julien avec le grec. Le calendrier liturgique d'Athènes, où les diverses fêtes sont indiquées par des personnages dont le savant archéologue donne la signification, est le seul monument figuré qu'on connaisse en ce genre. Puisqu'il nous a introduit au temple, nous y pouvons rester pour pénétrer dans les moindres réduits du Capitole. La description et l'histoire de ce temple fameux sont aussi complètes que possible. On y a joint une nomenclature des monuments similaires et de même nom en Italie, en Gaule, en Espagne, en Asie et en Afrique.

Du temple au théâtre, dans l'antiquité, il n'y avait qu'un pas ; et il faut citer une note savante et substantielle de M. Boissier sur le *Canticum* du théâtre latin, où la musique avait une plus grande place dans les comédies de Plaute, par exemple, qu'on ne le croit ordinairement ; le lecteur y est encore édifié sur la différence qu'il doit mettre, musicalement parlant, entre les *Cantica* et les *Septenarii*.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les matières ; mais nous aurons occasion de revenir encore plusieurs fois sur ce *Dictionnaire*.

Les Fanfarons du Roi, par Paul Féval. *Le Chevalier Ténèbre*, par le même. (Palmé.)

Dans cette nouvelle édition, revue et corrigée, des *Fanfarons du Roi*, un de ses anciens romans qui avait reçu bon accueil du public, M. Paul Féval nous transporte en Portugal. Nous sommes sous le règne d'Alfonse VI de Bragance, le pauvre fou qui dut renoncer à la couronne et fut remplacé par son frère don Pedro. Avec sa brillante imagination, M. Paul Féval a su tirer un merveilleux parti d'un incident déjà fort dramatique par lui-même. Nous ne dirons pas qu'il a suivi absolument l'histoire, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il est difficile de trouver un récit plus mouvementé, plus intéressant.

En sa qualité de Breton, M. Paul Féval aime peu les Anglais ; aussi les traite-t-il assez sévèrement dans les *Fanfarons du Roi* ; il leur reproche avec raison d'exploiter depuis de longues années le Portugal, qu'ils auraient tué, s'il n'avait « la vie brave et dure ». Nous reprocherons d'autant moins cette sévérité au romancier que par opposition il fait l'éloge de la France de Louis XIV et nous présente dans la princesse française Isabelle de Savoie-Nemours une figure des plus touchantes.

Nous ajouterons qu'après la revision faite, cet intéressant récit peut être mis dans toutes les mains.

Nous pouvons faire la même observation au sujet du *Chevalier Ténèbre*. Ce roman transporte le lecteur en Hongrie, dans le voisinage de Szegedin, cette ville que l'inondation vient de détruire et que M. Paul Féval appelle irrévérencieusement un village. Le surnaturel ou plutôt le fantastique a un grand rôle dans le *Chevalier Ténèbre* ; l'auteur, qui sait donner de la vraisemblance à l'invraisemblable et même à l'impossible, intéresse vivement le lecteur aux aventures étranges de son étrange héros.

E. CHARLES.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU IIIe VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

N° 13. — 15 AVRIL 1879.

Pages.

I. Ce qu'on dit sur Montmartre, par Paul **Féval**. 5
II. Conférence de Notre-Dame, par le P. Monsabré, par E. **Collin**. . 12
III. Martine (suite), par V. **Vattier**. 32
IV. Lettres familières d'un Parisien à un provincial sur les conférences du P. **Hyacinthe** (fin). 53
V. Université de Paris. — Cours d'anthropologie, par E. **Alix**. . . . 74
VI. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur (suite), par Edmond **Biré**. . . . 95
VII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 110
VIII. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye**. 121
IX. Mélanges. — M. Bonnetty. par Léon **Gautier**. . 139
X. Chronique financière et rurale, par Albert **Hans**. 142
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 145
XII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** . . 150

N° 14. — 30 AVRIL 1879.

Pages.

I. Bernadette (la sœur Marie Bernard), par Henri **Lasserre**. 157
II. Martine (suite), par V. **Vattier**. 172
III. Conférences de Notre-Dame, par le P. Monsabré (fin), par E. **Collin**. 185
IV. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur (suite) par Edmond **Biré**. 203
V. Etude sur la législation de l'enseignement primaire, par Charles **Darien**. 214
IV. Scènes de la vie cléricale (suite), par Charles **Buet**. 232
VII. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye** 244
VIII. Chronique des sciences géographiques, par l'abbé **Durand**. . . . 261
IX. Mélanges. — Les enfants de J. Michelet contre J. Michelet, par le baron **Ernouf**. . . . 277
X. Causeries de Pic de la Mirandole***. . . . 290
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 300
XII. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** . . 307

N° 15. — 15 MAI 1879.

Pages.

I. Merveilles du Mont Saint-Michel, par Paul **Féval**. 313
II. M. Augustin Thierry, par Léon **Aubineau**. . . 348
III. Bernadette (La sœur Marie Bernard) (fin), par Henri **Lasserre**. . . 365
IV. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur, (suite), par Edmond **Biré**. 396
V. Martine (suite), par V. **Vattier**. 410
VI. Conférences sur le règne de Dieu, par E. **Charles**. 423
VII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. 443
VIII. Mélanges : Mgr Berteaud, par ***. . . . 455
Mgr Isoard, par ***. . 459
Lettres de l'épiscopat français à propos des projets Ferry, par Eugène **Veuillot**. . . . 461
IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 466
X. Bulletin bibliographique, par P. **Ragey**, E. **Charles**. 472

N° 16. — 31 MAI 1879.

I. Le curé de Lourdes avant les apparitions, par Henri **Lasserre**. . . 477
II. Merveilles du Mont Saint-Michel, par Paul **Féval**. 502
III. Les nouveaux cardinaux. — Le cardinal Desprez. — Le cardinal Pie. — Le cardinal Hergenrœther, par Oscar **Havard** 535
IV. Martine (suite), par V. **Vattier** 563
V. Claude Bernard, par Dr Ch. **Ozanam**. 572
VI. Les Universités en Prusse, par **Van der Haeghen** 603
VII. Chronique financière et rurale, par Albert **Hans**. 613
VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 186
IX. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** . . . 625

N° 17. — 15 JUIN 1879.

I. Merveilles du Mont Saint-Michel (suite), par Paul **Féval**. 633
II. En Devoluy. — Excursion dans les Alpes, par Xavier **Roux**. 665
III. Martine (suite), par V. **Vattier** 685
IV. Le Salon de 1879, par Eugène **Loudun**. . . . 701
V. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 717
VI. Bulletin de l'enseignement supérieur, par L. de la **Rallaye**. 728
VII. Chronique des sciences géographiques, par l'abbé **Durand** 753
VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 776
IX. Revue financière et rurale, par Albert **Hans** . . 782
X. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** . . . 784

N° 18. — 30 JUIN 1879.

I. Les merveilles du Mont Saint-Michel (suite), par Paul **Féval** 793
II. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur (suite), par Ed. **Biré**. 808
III. Martine (suite), par V. **Vattier** 824
IV. Les nouveaux cardinaux (fin), par O. **Havard**. 844
V. Le Salon de 1879 (fin), par Eugène **Loudun**. . . 873
VI. Scènes de la vie cléricale, par Charles **Buet**. . . 893
VII. La combustion humaine spontanée, par A.-E. **Williams**. 902
VIII. Une étape à Cap-Breton, par Frédéric **Godefroy**. 913
IX. La mort du prince Louis Napoléon, par E. **Charles**. 924
X. Memento chronologique, par Ch. **de Beaulieu**. 935
XI. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**. . . 942

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Albigeois (les), par l'abbé Douais, 785.
Alix (Dr E.). Université de Paris — Cours d'anthropologie, 74.
Art (l') de parler, par Antonin Rondelet, 787.
Art (l') de vivre, par le Dr Charles Despiney, 472.
Atlas universel de Géographie ancienne, moderne et du moyen âge, par Vivien de Saint-Martin, 151
Aubineau (Léon). M. Augustin Thierry, 348.

B

Béatitudes (les) de la vie chrétienne, par Mgr Besson, 476.
Beaulieu (Charles). Memento chronologique, 145, 300, 456, 618, 776 et 935.
Bernadette, par Henri **Lasserre**, 157, 365.
Bernard (Claude), par le Dr Ch. **Ozanam**, 572.
Bernard (Daniel). Chronique parisienne, 110, 443, 717.
Bibliothèque des auteurs latins, Quintilien et Pline le Jeune, 628.
Biré (Edmond), Journal d'un Bourgeois de Paris, sous la Terreur, 95, 203, 396 et 808.
Bouquet (le) de lin, par **V. Vattier**, 155.
Buet (Charles). Scènes de la vie cléricale, 232 et 893.
Bulletin bibliographique, par E **Charles** 150, 307, 472, 625, 784 et 942
Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par Léonce de la **Rallaye**, 121, 244, 728.

C

Causeries de Pic de la Mirandole, 290.
Ce qu'on dit sur Montmartre, par Paul **Féval**, 5.
Charles (E.). Bulletin bibliographique, 150, 307, 472, 625, 784, et la mort du prince Louis Napoléon, 942.
Conférences sur le règne de Dieu, 423.
Chronique financière et rurale, par Albert **Hans**, 142, 613.
Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**, 110, 443, 717.
Chronique des sciences géographiques par l'abbé **Durand**, 261, 753.
Collection des anciennes descriptions de Paris, par Valentin Dufour, 627.
Collin (E.). Conférences de Notre-Dame, par le P. Monsabré, 12, 185.
Combustion (la) humaine spontanée par A. E. **Willians**, 902.
Conférences de Notre-Dame, par E. **Collin**, 12, 185.
Conférences sur le règne de Dieu, par E. **Charles**, 423.
Conversations (les) de Paris, par Maxime Du Camp, 474.
Costume (le) historique, par Racinet, 310.
Curé (le) de Lourdes avant les apparitions, par Henri **Lasserre**, 477.

D

Darien (Charles). Etude sur la législation de l'enseignement primaire, 214.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue* sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

Dernier (le) des Trémolin, par E. Drumont, 473.
Dévotion (la) au cœur de Jésus, par le R. P. Etcheverry, 475.
Devoluy (en). Excursion dans les Alpes, par Xavier Roux, 665.
Drame (un) sous Dioclétien, par A. de Chauvigné, 154.
Durand (l'abbé). Chronique des sciences géographiques, 261, 753.

E

Enseignements (les) de Notre-Dame de Lourdes, par l'abbé Ginestet, 154.
Ernouf (le baron). Mélanges, 277.
Esprit (l') saint, dons et symboles, par Mgr Landriot, 787.
Etape (une) à Cap Breton, par Frédéric **Godefroy**, 913.
Etude sur la législation de l'enseignement primaire par Charles **Darien**, 214.

F

Féval (Paul). Ce qu'on dit sur Montmartre, 5. — Merveilles du Mont Saint-Michel, 313, 502, 633 et 793.
Fleuve (le) bleu, par Gaston de Bezaune, 786.

G

Gautier (Léon). M. Bonnetty, 139.
Godefroy Frédéric, Etape (une) à Cap Breton, 913.
Grand (le) Duché du Luxembourg et le traité de Londres, par Servais, 154.
Guerre (la) sur le Danube en 1877-1878, par Camille Farcy, 156.

H

Hans (Albert). Chronique financière et rurale, 142, 613. — Revue financière et rurale, 782.
Havard (Oscar). Les nouveaux cardinaux, 535 et 844.
Histoire de l'Autriche-Hongrie, par L. Léger, 631.
Histoire de Florence, par Perrens, 309.
Histoire de France, par Auguste Trognon, 474.

I

Indes (les), par le comte de Rochechouart, 310.
Italie (l'), par de Tréverret, 626.

J

Jésuites (les) et la liberté religieuse sous la Restauration, par Antonin Lirac, 626.
Journal d'un Bourgeois de Paris, sous la Terreur, par Edmond **Biré**, 95, 203, 396 et 808.

L

Lasserre (Henri). Bernadette, 157, 365. — Le curé de Lourdes avant les apparitions, 477.
Lettres du Bosphore, par Charles de Mouy, 476.
Lettres (les) de l'épiscopat français à propos des projets Ferry, 625.
Lettres familières d'un Parisien à un provincial sur les conférences du P. Hyacinthe, 53.
Loudun (Eugène). Le Salon de 1879, 701 et

M

Maréchal (le) Davoust par les siens et par lui-même, 310.
Mariage (le) et les mœurs en France, par L. Legrand, 786.
Martine, par V. **Vattier**, 32, 172, 410, 563, 685 et
Mélanges. — M. Bonnetty, par Léon **Gautier**, 139. — Les enfants de Michelet contre J. Michelet, par le baron **Ernouf**, 277. — Mgr Bertaud, 455, Mgr Isoard, 459. — Lettres de l'épiscopat français à propos des projets de loi Ferry, par Eugène **Veuillot**, 461.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 145, 300, 466, 618, 776 et 935.
Merveilles du Mont Saint-Michel, par Paul **Féval**, 313, 502, 633 et 793.
Mort (la) du prince Louis Napoléon, par E. **Charles**, 924.

N

Notre-Dame de Montaigu, par le chanoine Van Weddingen, 787.
Nouveaux (les) cardinaux, par Oscar **Havard**, 535 et 844.
Nouveaux récits de voyages, par Xavier Marmier, 309.

O

Œuvres choisies de Mgr l'évêque de Poitiers, 155.
Ozanam (Dr Charles), Claude Bernard, 572.

P

Paris à travers les âges, 153.
Patriotisme (le), par Paul Lacombe, 785.

372006

Pensées et maximes du P. Faber, par Lerida Geofroy, 784.
Portrait (le) de dom Guéranger, par Gaillard, 629.
Première (la) communion, par Mme Léon Gautier, 308.
Prières à la Vierge, par Léon Gautier, 307.

R

Ragey (P.), *l'art de vivre*, 472.
Rallaye (Léonce de la), Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, 121, 244, 728.
Régiment (le) des géants, par Paul Féval, 152.
Réminiscences, par Mme Augustus Craven, 627.
Revue financière et rurale par Albert **Hans**, 782.
Roux (Xavier), En Devoluy, excursion dans les Alpes, 665.

S

Saint (le) Graal, par Eug. Hucher, 311.
Salon (le) de 1879, par Eug. **Loudun**, 701 et 873.
Scènes de la vie cléricale, par Charles **Buet**, 232 et 893.

T

Thierry (Augustin), par Léon **Aubineau**, 348.

U

Université de Paris. Cours d'anthropologie, par le docteur Alix, 74.
Universités prussiennes, par **Van der Haeghen**, 603.

V

Van der Haeghen. Universités prussiennes, 603.
Vattier (V.). Martine, 32, 172, 410, 563, 685 et 824.
Vérité (la) en politique par le chanoine Senigon, 151.
Veuillot (Eugène). *Lettres de l'Episcopat à propos des projets Ferry*, 451.
Weser (du) au Zambèse, par le baron Ernouf, 475.
Williams (A.-E.) La combustion humaine spontanée, 902.

Paris. — E. DE SOYE ET FILS, imprimeurs, [illegible]

REVUE du Monde Catholique. 1879
April-June. v.58.